MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 5, 23 février 1883-9 avril 1885 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 5, 23 février 1883-9 avril 1885 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME V

(23 FÉVRIER 1883-9 AVRIL 1885)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIII

5g F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME V

(23 FÉVRIER 1883 9 AVRIL 1885)

CB 1779/1

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME V

(23 FÉVRIER 1883-9 AVRIL 1885)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIII

AVANT-PROPOS.

Le cinquième volume des Documents diplomatiques français comprend une période de vingt-cinq mois qui commence avec la seconde accession de Jules Ferry à la Présidence du Conseil, le 21 février 1883, et finit avec sa chute le 30 mars 1885 [1].

Pendant ces deux années les Puissances de l'Europe centrale, les Trois Empires continuent à négocier. La France ne se désintéresse pas du jeu qui se joue à Berlin, à Vienne, à Rome, à Saint-Pétersbourg; mais elle est en dehors de tractations restées longtemps secrètes; ses représentants dans les cours étrangères ne peuvent que transmettre et commenter ce qu'on veut bien leur dire, ils ne sont pas sur la scène.

On trouvera ici un certain nombre de pièces sur les rapports directs de la France et de l'Allemagne, — il y a toujours des questions délicates à régler entre voisins — sur les rapports de la France et de l'Italie, de la France et de la Russie. Mais, plus que jamais, les grandes questions où s'affrontent les Puissances et où la France tient sa place sont les questions extra-européennes.

Les différends relatifs à Terre-Neuve et à Raïatea renaissent chaque fois qu'il y a quelque tension entre la France et la Grande-Bretagne. Mais les deux grands États occidentaux se rencontrent aussi à Madagascar où la France commence à s'établir et où elle a devant elle des missionnaires anglais. Ils continuent également de se trouver en présence en Égypte où la France n'a plus de troupes, mais où ses nationaux ont toujours des intérêts; la liberté de navigation dans le canal de Suez ne peut pas laisser indifférents les compatriotes de Ferdinand de Lesseps. Depuis qu'ils ont refusé de débarquer à Alexandrie en 1882, l'Allemagne suit de très près tout ce qui se passe au Caire et à Alexandrie, la question d'Égypte, devenue question internationale, commande les relations anglo-allemandes autant que les relations franco-anglaises.

[1] En fait, il a fallu ajouter quelques pièces portant la date d'avril pour faciliter l'intelligence des textes.

Dans l'Afrique occidentale et dans l'Afrique australe les Allemands commencent à fonder des comptoirs, les Français et l'Association internationale du Congo étendent leur action, les Portugais se rappellent qu'ils ont des établissements anciens à maintenir et un passé glorieux à défendre; des questions coloniales particulières sont devenues des questions internationales, des négociations très serrées préparent la Conférence africaine de Berlin et le règlement des questions litigieuses.

La même remarque s'applique aux événements qui se déroulent en Extrême-Orient depuis 1883. La France exige l'application du traité signé avec l'Annam en 1874, l'assassinat du commandant Rivière lui impose de nouveaux devoirs et entraîne l'occupation du delta du fleuve Rouge où elle trouve devant elle des irréguliers chinois. De là une série de négociations appuyées par l'envoi de troupes en Indo-Chine et d'une flotte sur les côtes du Céleste Empire. La diplomatie compliquée des Chinois cherche des intermédiaires à Londres, à Berlin, à Washington; ni les Anglais, ni les Allemands, ni les Américains ne se désintéressent d'une entreprise qui peut détourner la France d'autres théâtres d'opérations et qui peut avoir aussi un contrecoup sur leurs intérêts commerciaux. Une affaire qui au début paraît exclusivement française prend un caractère nettement international, et ce sont des Anglais qui transmettent les communications décisives.

Ce qui frappe surtout, c'est que la concordance ou la divergence de vue des grands États en ces matières influe singulièrement sur leurs relations diplomatiques, les rapproche ou les éloigne les uns des autres, donne lieu à des apparences de groupements ou à des refroidissements manifestes [1].

[1] M^me^ Abel Ferry a bien voulu mettre à la disposition de la Commission des pièces qui étaient la propriété de son mari, le regretté député, tombé au champ d'honneur (deux notes manuscrites de Jules Ferry, des lettres privées à lui adressées par M. de Courcel), MM^mes^ Canet et Georges Claretie, nées Risler, nièces de M^me^ Jules Ferry, des lettres de Jules Ferry à M^me^ Jules Ferry, qui ont été très précieuses pour l'annotation de quelques pièces importantes. Nous les en remercions vivement et nous remercions M. Fr. Waddington qui a communiqué un rapport, en date du 14 mai 1883, de son père M. W.-H. Waddington, Ambassadeur extraordinaire à Moscou au couronnement d'Alexandre III, dont le texte ne se trouve pas dans les Archives du ministère des Affaires étrangères. D'autre part il faut remarquer que quelques-unes des pièces relatives au Tonkin ont été déjà publiées dans les *Documents diplomatiques français*, Affaires du Tonkin, Imprimerie Nationale, Paris MDCCCLXXXIV et Affaires de Chine et du Tonkin, Paris MDCCCLXXXV.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. RAPPORTS DES PUISSANCES ENTRE ELLES EN EUROPE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.		
1883.				
23 févr.	Berlin à Paris.....	L'Allemagne satisfaite de la déclaration ministérielle du Cabinet Jules Ferry.	T.	2
25	*Idem*.....	Article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre l'Alsace, les Alsaciens et leurs amis français.	D.	3
12 avril.	Paris à Berlin.....	Incident de frontière à Batilly.....	D.	20
28	Berlin à Paris.....	Conversation amicale avec M. de Hatzfeldt sur les violations du territoire français.	D.	25
14 mai.	M. Waddington à M. Challemel-Lacour.	Audience de l'Empereur Guillaume. Conversation avec le prince de Bismarck. Ses sentiments pacifiques à notre endroit. La Triple Alliance et ses nuances. L'Angleterre.	D.	35
22	Berlin à Paris.....	Dîner offert à l'Empereur à l'ambassade de France.	T.	38
29	*Idem*.....	Voyage diplomatique du baron de Bleichroeder à Paris.	T.	42
14 août.	*Idem*.....	Attaques de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre MM. Kablé et Antoine.	D.	76
10 sept.	M. Challemel - Lacour à M. Jules Ferry.	Visite de M. de Bülow. Perquisitions chez M. Antoine à Metz. Intentions de l'Allemagne à l'égard de la France.	L.	96
24	Berlin à Paris.....	Nouvel article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur l'élection de M. Antoine à Metz et l'attitude de la France.	T.	105
4 oct.	*Idem*.....	Inauguration du monument du Niederwald.	D.	114
7	Paris à Berlin.....	Suppression effective des capitulations en Tunisie.	D.	120
3 déc.	Berlin à Paris.....	Le recrutement militaire en Alsace.....	D.	149
4	*Idem*.....	Entretien avec M. de Hatzfeldt. Assurances de bon vouloir mutuel.	D.	151
10	*Idem*.....	Le Chancelier invite M. de Courcel à Friedrichsruhe.	T.	156
11	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Forme très gracieuse de l'invitation à Friedrichsruhe. Détente germano-russe.	L.	160
13	Berlin à Paris.....	Détails sur la visite à Friedrichsruhe. Opinion du Chancelier sur l'affaire du Tonkin.	T.	164
13	*Idem*.....	Développement du télégramme précédent..	D.	166
14	*Idem*.....	Assurances pacifiques données par M. de Bismarck. Les difficultés seraient créées par la tendance d'une partie de la presse française à parler de l'Alsace et du côté de la Russie par le parti militaire.	D.	168

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
16 déc.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Le séjour de M. de Courcel à Friedrichsruhe. L'amabilité réelle du Chancelier. Caractère de ses confidences sur la Russie et projet de reconstitution de la Pologne.	L.	170
20	Berlin à Paris.....	Emploi de la langue allemande dans les Débats du Landesausschuss à Strasbourg.	D.	174
24	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Le retour du Prince impérial à Berlin. Trêve de Noël. Accalmie générale.	L.	177
31	*Idem*.....	Retour sur les confidences reçues à Friedrichsruhe. Accord définitif sur les capitulations.	L.	180
1884.				
5 janv.	Berlin à Paris.....	Difficultés rencontrées par le maréchal de Manteuffel en Alsace-Lorraine.	D.	184
10	*Idem*.....	Nouvelles tentatives de l'Allemagne pour s'assimiler la Lorraine.	D.	187
30	Paris à Berlin.....	Incident de frontière dans la région de Saint-Dié.	D.	195
1er févr.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Rapports de M. Erlanger et du Gouvern ment allemand.	L.	196
6	Pétersbourg à Paris.	Transfert probable du prince Orloff de Paris à Berlin.	D.	198
8	Berlin à Paris.....	Nomination imminente du prince Orloff à Berlin.	T.	199
15	Paris à Berlin.....	Prochaines manœuvres dans les Vosges.....	D.	202
27	Berlin à Paris.....	Présence de l'Empereur à une fête donnée à l'ambassade.	D.	207
mars.	.....	Visite de M. de Bleichroeder à M. Jules Ferry.	N.	227
25 avril.	Berlin à Paris.....	Jugement du Chancelier allemand sur M. Gladstone. Conversation sur l'Angleterre, l'Italie, la Russie, l'Autriche.	D.	249
9 mai.	*Idem*.....	Conversation avec M. de Hatzfeldt sur l'Égypte et le Congo.	D.	264
11	Commandant de Sancy à Guerre.	Le Prince Guillaume à l'inspection de la garde prussienne et aux manœuvres de Potsdam.	D.	266
15	Paris à Berlin.....	M. Jules Ferry et le procès Kraszewski.....	T.	271
29	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	L'affaire Kraszewski, le prince de Bismarck et M. Jules Ferry.	L.	285
30	Berlin à Paris.....	Arrestation d'un Alsacien sur le territoire français.	D.	288
13 juin.	*Idem*.....	Promesse du Gouvernement impérial d'éviter les violations de frontières.	D.	308
16	Paris à Berlin.....	Nouvelle violation de frontière sur le territoire de Rougemont.	D.	310
27	Berlin à Paris.....	Déclarations du Chancelier sur les rapports de l'Allemagne et de la France.	T.	324
3 juill.	Paris à Berlin.....	Manifestation anti-allemande de Nancy.....	D.	330
7	*Idem*.....	Fin de l'incident de frontière de la région de Saint-Dié.	D.	334
9	Berlin à Paris.....	Raccordement des chemins de fer allemands et luxembourgeois.	D.	335
15	Paris à Berlin.....	Insulte au drapeau allemand à Paris.....	T.	337
15	Berlin à Paris.....	L'incident du drapeau.....	T.	338

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
13 août.	*Idem*.....	Arrestation de deux colonels français à Coblentz.	T.	363
14	Paris à Berlin.....	L'arrestation des colonels français.....	T.	364
14	Berlin à Paris.....	Hâte du comte de Hatzfeldt à engager des négociations sur l'Afrique.	T.	365
15	*Idem*.....	Désir de M. de Courcel de connaître avec précision les vues des Allemands sur l'Afrique.	T.	366
16	*Idem*.....	Les vues de M. de Hatzfeldt sur la côte d'Afrique.	T.	369
17	*Idem*.....	Mise en liberté des colonels français.....	T.	370
22	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Transmission d'une lettre du prince de Hohenlohe sur l'affaire Erlanger.	L.	375
27	Vienne à Paris.....	Le voyage du comte Kalnoky à Berlin. Bonnes dispositions du Chancelier allemand pour la France.	D.	379
28	Berlin à Paris.....	Entente franco-allemande pour la protection des Européens en Chine.	T.	380
30	*Idem*.....	Mesures de rigueur contre les Alsaciens-Lorrains.	T.	384
30	*Idem*.....	Entretien de Varzin sur l'attitude des Français dans l'affaire d'Égypte. Règles d'effectivité des occupations de la côte en Afrique. Communauté d'intérêts entre la France et l'Allemagne. Vœux pour le succès des Français en Chine.	D.	385
30	*Idem*.....	Mesures prises en Alsace-Lorraine contre les étrangers.	D.	386
5 sept.	Berlin à Paris.....	Violation du territoire français à Gogney.....	D.	389
6	*Idem*.....	Désir du Chancelier de revoir M. de Courcel.	T.	390
14	*Idem*.....	Transmission d'une note du Chancelier allemand sur la situation territoriale en Afrique.	D.	395
14	*Idem*.....	Démarche de Li-Fong-Pao auprès du prince de Bismarck. Désir de l'Ambassadeur de Chine de voir M. de Courcel.	T.	396
15	M. de Courcel M. Jules Ferry.	Attitude du Chancelier dans l'affaire franco-chinoise.	L.	399
21	Berlin à Paris.....	Visite du Chancelier à M. de Courcel. L'entrevue de Skierniewice. L'action des Anglais en Égypte; l'attitude du comte Münster à la conférence. Voyage du comte Herbert de Bismarck en Grande-Bretagne.	D.	405
23	*Idem*.....	Attitude du Chancelier envers l'Angleterre et la France.	D.	407
28	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Importance de l'évolution de l'Allemagne dans l'affaire d'Égypte.	L.	410
28	Commandant de Sancy à Guerre.	Accueil particulièrement gracieux réservé par l'Empereur à la mission militaire française.	D.	411
2 oct.	Berlin à Paris.....	Le blocus de Tamatave et les bateaux allemands.	T.	415
4	Londres à Paris...	Départ du comte Herbert de Bismarck pour Paris.	T.	418
6	.....	Conversation de M. Jules Ferry avec le comte Herbert de Bismarck.	N.	421

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
22 oct.	Berlin à Paris.....	Bonnes dispositions du Chancelier pour la France dans le conflit avec la Chine.	T.	436
11 nov.	Paris à Berlin.....	Violation de la frontière allemande par des détachements français.	D.	448
12	Berlin à Paris.....	Méfiances du Chancelier à l'endroit des échanges de vues de la France avec Lord Granville.	T.	450
14	Paris à Berlin.....	Surprise de M. Jules Ferry devant l'attitude de M. de Bismarck.	T.	451
24	*Idem*.....	Désir d'entente de M. Jules Ferry; concessions prévues.	T.	461
25	Berlin à Paris.....	Les élections en Alsace-Lorraine.....	D.	466
26	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Rétablissement de la confiance entre représentants de la France et de l'Allemagne après un refroidissement marqué en octobre.	L.	467
29	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Chancelier sur la persistance de la défiance réciproque entre la France et l'Allemagne malgré le bon vouloir des Gouvernements.	T.	471
3 déc.	*Idem*.....	Les vues du Chancelier sur le rôle à jouer par la France en Égypte.	L.	475
12	*Idem*.....	Revirement du Chancelier dans son attitude à l'endroit de la France.	L.	483
17	*Idem*.....	Suppression de journaux en Alsace-Lorraine.	D.	490
19	*Idem*.....	Détente dans les rapports franco-allemands..	T.	491
23	*Idem*.....	Violation de la frontière française.....	D.	496
27	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Caractère orageux de l'amitié allemande.....	L.	500
1885.				
7 janv.	Paris à Berlin.....	Démolition d'une borne frontière par des enfants français.	D.	513
11	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Double jeu de l'Allemagne dans sa politique anglo-égyptienne.	L.	518
15	Berlin à Paris.....	Interdiction aux militaires allemands de servir dans l'armée chinoise.	T.	522
19	Berlin à Paris.....	Ouverture du Chancelier pour une action franco-allemande à Londres.	T.	526
19	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Les projets du Chancelier contre l'hégémonie anglaise.	L.	528
20	Berlin à Paris.....	Conditions d'un rapprochement franco-allemand. Le Chancelier aimerait rencontrer M. Jules Ferry.	D.	530
22	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Désir du Chancelier de rencontrer M. Jules Ferry .— Visite de M. de Bleichroeder au Ministre français.	L.	535
23	Paris à Berlin.....	Note allemande. Satisfaction de M. Jules Ferry.	T.	536
1er févr.	Berlin à Paris.....	Refus du Reichstag d'abroger le paragraphe de la dictature en Alsace-Lorraine.	D.	551
4	Berlin à Paris.....	Impossibilité d'admettre les Alsaciens au concours agricole de Paris.	D.	558

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
8 févr.	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Docteur Busch sur l'attitude des Italiens.	T.	573
19	Rome V. à Paris. .	Opinion de M. de Schlötzer sur l'alliance de l'Allemagne avec la France.	T.	588
1er mars	Paris à Berlin.....	Invitation à M. de Courcel de communiquer au Chancelier la dernière dépêche de M. Jules Ferry.	T.	605
11	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Vues de M. de Courcel sur la conférence de Suez. Il croit à de grandes ambitions coloniales de l'Allemagne et à une avance déguisée de l'Angleterre.	L.	622
31	Berlin à Paris.....	Inquiétudes provoquées en Allemagne par les incidents qui ont suivi à Paris la chute du ministère Jules Ferry.	T.	645
		2° LA FRANCE ET LA RUSSIE.		
1883.				
29 mai	M. Waddington à M. Challemel-Lacour.	Couronnement de l'Empereur Alexandre III.	D.	44
13 déc.	Le général Appert à M. Jules Ferry.	Accueil bienveillant de l'Empereur.	L.	165
1884.				
2 janv.	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.....	T.	182
28 déc.	Paris à Berlin.....	Conversation avec M. de Mohrenheim sur l'Égypte.	T.	501
1885.				
30 mars	Pétersbourg à Paris.	Alexandre III assistera à un bal de l'ambassade.	T.	641
		3° LA FRANCE ET L'ITALIE.		
1883.				
4 mars	Rome à Paris.....	L'Italie, les indemnités de Sfax et la suppression des capitulations.	T.	5
8 mai	Paris à Londres...	Établissement de la juridiction française en Tunisie.	D.	30
14 juin	Paris à Rome.....	Suppression des capitulations en Tunisie....	D.	48
20 août	Rome à Paris.....	*Idem*.....	D.	81
4 nov.	Rome (Milan) à Paris.	Entretien amical du roi Humbert avec l'Ambassadeur de France.	T.	130
22	Rome à Paris.....	Dernières négociations pour l'abolition des capitulations.	T.	142
1884.				
3 févr.	*Idem*.....	Rapprochement franco-italien.	D.	197
17 avril	Paris à Rome.....	Autorisation à l'Ambassadeur d'assister à l'ouverture de l'exposition de Turin.	T.	238
28	Rome (Turin) à Paris.	Entretien avec M. Mancini sur les affaires d'Égypte.	T.	251
1885.				
14 mars.	Rome à Paris.....	Conversation avec M. de Keudell sur la politique coloniale de l'Italie.	D.	625

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		4° LA FRANCE, L'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE.		
1883.				
14 août.	Berlin à Paris.....	Déclarations de M. de Hatzfeldt sur les troubles d'Espagne.	D.	77
4 sept.	Madrid à Paris....	Voyage d'Alphonse XII en Europe.....	D.	88
28	Vienne à Paris....	Dangers des polémiques d'une partie de la presse française sur la nomination du Roi d'Espagne comme colonel d'un régiment de uhlans.	D.	109
1er oct.	Madrid à Paris....	Manifestations contre le Roi d'Espagne à Paris. Émotion à Madrid.	T.	111
1er	*Idem*.....	Arrivée de la Reine à Madrid. Émotion de la foule.	T.	112
5	*Idem*.....	Le Roi et les événements de Paris.....	T.	115
6	Commandant de Sancy à Guerre.	Attitude du Roi d'Espagne à Hombourg....	D.	119
7	Berlin à Paris.....	Commentaires de la presse allemande sur la réception d'Alphonse XII à Paris.	D.	121
10	Madrid à Paris....	Revirement des esprits en faveur de la France.	T.	122
16	Paris à Madrid....	Impossibilité d'accorder à l'Espagne de nouvelles satisfactions.	T.	123
6 nov.	Paris à Madrid....	Publication dans la *Gaceta* de la note Havas sur les paroles échangées entre le Roi d'Espagne et M. Grévy.	D.	131
8	Berlin à Paris.....	Prochain départ du Prince héritier d'Allemagne pour Madrid.	T.	133
18	Madrid à Paris....	Amélioration des rapports entre la France et l'Espagne. Bon accueil du Roi à l'Ambassadeur.	D.	138
23	*Idem*.....	Arrivée du Prince héritier d'Allemagne à Madrid.	T.	143
10 déc.	Berlin à Paris.....	Audience accordée par Alphonse XII à des journalistes allemands.	D.	157
12	Madrid à Paris....	Arrivée imminente du Prince impérial.....	D.	162
1884.				
20 mai.	Paris à Madrid....	Entente à rechercher avec l'Espagne dans les affaires marocaines.	D.	273
		5° LA TRIPLE ALLIANCE.		
1883.				
28 févr.	Rome à Paris.....	Manifestations à Rome contre les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie.	T.	4
5 avril.	*Idem*.....	Renseignements sur la Triple Alliance.....	T.	17
2 mai.	*Idem*.....	La Triple Alliance. Déclarations pacifiques du Roi Humbert.	T.	27
9	*Idem*.....	Acquittement des complices d'Oberdank...	D.	31

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
9 mai.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Hatzfeldt sur la Triple Alliance. Apaisement des esprits en France malgré la persistance de regrets qui inquiètent l'Allemagne.	D.	32
8 juin	Rome à Paris.....	Traité de commerce italo-allemand.....	D.	47
11 août.	Vienne à Paris.....	Entrevue d'Ischl.....	D.	73
22	Berlin à Paris.....	Attaques de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre la France.	T.	82
30	Vienne à Paris....	Entrevue du comte Kalnoky et du prince de Bismarck à Salzbourg.	T.	85
6 sept.	Rome à Paris.....	Mécompte des Italiens réduits au rôle de comparses dans la Triple Alliance.	D.	90
28	Vienne à Paris....	Caractère pacifique de l'Alliance austro-allemande.	T.	108
18 nov.	Berlin à Paris.....	Entretien de M. de Giers et du Chancelier allemand.	D.	137
17 déc.	Rome à Paris.....	Arrivée du Prince impérial.....	T.	171
18	*Idem*.....	Visite du Prince impérial au Vatican.....	T.	172
19	*Idem*.....	Le Roi et la visite du Prince impérial au Vatican.	T.	173
21	*Idem*.....	Le séjour du Prince impérial allemand et l'anniversaire d'Oberdank.	D.	175
22	*Idem*.....	Le Roi d'Italie et la visite du Prince impérial au Vatican.	D.	176
31	Berlin à Paris.....	Retour du Prince impérial. Satisfaction provoquée par les résultats du voyage en Espagne et en Italie.	D.	181
1884.				
2 janv.	Vienne à Paris.....	Voyage de M. de Giers à Vienne.....	D.	183
10 juin.	Rome à Paris.....	Refroidissement entre les Cabinets de Vienne et de Rome.	D.	301
10 août.	Vienne à Paris.....	Entrevue de Guillaume Ier et de François-Joseph à Ischl.	D.	360

6° L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE.

1883.				
22 août.	Pétersbourg à Paris.	Prochain voyage d'Alexandre III et de l'Impératrice à Copenhague.	D.	83
9 sept.	Berlin à Paris.....	Le séjour du Tsar en Danemark.....	D.	94
1884.				
24 janv.	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers à Berlin et à Friedrichsruhe....	D.	193
19 févr.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Nomination du prince Orloff à Berlin. Les rapports de l'Allemagne et de la Russie.	L.	204
27	Pétersbourg à Paris.	Voyage du Grand-Duc Michel de Russie à Berlin.	D.	208
29	Berlin à Paris.....	Visite du Grand-Duc Michel à Berlin. Relations germano-russes.	D.	211
3 mars.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Relations germano-russes.....	L.	212
29	Berlin à Paris.....	L'arrivée du prince Orloff à Berlin et le rapprochement des trois Empires.	D.	225

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
14 avril.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Renseignements rétrospectifs sur les vues de l'Allemagne sur les provinces polonaises de la Russie.	L.	236
24 juin.	Pétersbourg à Paris.	Possibilité d'une rencontre entre les Souverains de Russie et d'Autriche.	D.	321
3 sept.	*Idem*.....	Programme du voyage de l'Empereur. Entrevue de Skierniewice.	T.	388
10	Vienne à Paris....	Fixation au 15 septembre de l'entrevue des Empereurs à Skierniewice.	T.	392
12	Berlin à Paris.....	Vues du Chancelier sur l'entrevue de Skierniewice.	T.	394
15	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	L'entrevue de Skierniewice.....	L.	399
15	M. de Courcel à M. Billot.	*Idem*.....	L.	400
7 oct.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. de Giers sur l'entrevue de Skierniewice.	D.	423
1885.				
24 mars.	*Idem*.....	Dîner du 22 mars à Gatchina pour l'anniversaire de l'Empereur Guillaume.	D.	634
		7° L'ALLEMAGNE ET L'ANGLETERRE.		
1883.				
9 mars.	Londres à Paris...	Indices d'un rapprochement anglo-allemand.	D.	7
1884.				
11 juin.	Berlin à Paris.....	Séjour de la députation du Transvaal à Berlin.	D.	304
9 oct.	M. des Michels à M. Jules Ferry.	Entretien avec M. Canovas qui croit que la France s'éloigne de l'Angleterre pour se rapprocher de l'Allemagne.	L.	425
12 nov.	Berlin à Paris.....	Méfiances du Chancelier à l'endroit des échanges de vues de la France avec Lord Granville.	T.	450
30 déc.	Affaires étrangères à Ambassade d'Allemagne.	Établissement de l'Allemagne en Nouvelle-Guinée.	N.	505
1885.				
4 janv.	Berlin à Paris.....	Double jeu de l'Allemagne dans sa politique anglo-égyptienne.	T.	507
5 mars.	*Idem*.....	Discours du Chancelier sur la politique coloniale. Critique des procédés du Gouvernement anglais.	D.	614
6	Londres à Paris....	Objet de la visite du comte Herbert de Bismarck à Londres. Il a transmis l'expression du mécontentement du Chancelier.	T.	615
7	Paris à Londres....	Le voyage du comte Herbert de Bismarck à Londres.	T.	616
10	Paris à Berlin.....	Entente entre l'Angleterre et l'Allemagne. Soumission de Lord Granville.	T.	619

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
11 mars.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Vues de M. de Courcel sur la conférence de Suez. Il croit à de grandes ambitions coloniales de l'Allemagne et à une avance déguisée à l'Angleterre.	L.	622
13	Berlin à Paris.....	Constitution d'une commission anglo-allemande pour les délimitations territoriales en Afrique.	D.	623
		8° LES AFFAIRES BALKANIQUES.		
		a. *Sur le Danube.*		
1883.				
10 mars.	Londres à Paris....	Signature de la convention du Danube.....	T.	9
19	Paris à Londres....	La France est d'avis de différer la notification des décisions prises à Londres aux Gouvernements roumain, serbe et bulgare.	T.	12
21	Londres à Paris....	Opinion particulière de Lord Granville sur la notification des décisions prises à Londres aux Gouvernements roumain, etc.	D.	13
8 avril.	Vienne à Paris.....	Raccordement des voies ferrées austro-hongroises et orientales.	D.	19
		b. *En Roumanie.*		
14 mai.	Bucarest à Paris....	Refus de la Roumanie de souscrire sans conditions aux décisions de Londres relatives à la Conférence du Danube.	T.	34
7 sept.	Bucarest (Sinaïa) à Paris.	Préférences des Roumains pour l'Alliance austro-allemande.	T.	91
12	Vienne à Paris.....	Voyage de M. Bratiano à Vienne et à Gastein.	D.	99
		c. *En Serbie.*		
1884.				
26 mai.	Belgrade à Paris...	La voie ferrée Belgrade-Salonique.....	D.	281
6 juin..	*Idem*.....	Conflit serbo-bulgare.....	T.	292
7	*Idem*.....	Demandes de réparations du Cabinet de Belgrade.	T.	295
10	*Idem*.....	Départ de l'agent bulgare.....	T.	299
12	*Idem*.....	Médiation de l'Allemagne dans le conflit serbo-bulgare.	T.	305
		d. *En Bulgarie.*		
1883.				
14 mars.	Sofia à Paris.....	Démission du Ministère bulgare.....	T.	11
5 avril.	*Idem*.....	Aggravation de la situation en Bulgarie.....	D.	18
2 mai.	*Idem*.....	Départ du général Soboleff pour Saint-Pétersbourg.	T.	28
9 août.	*Idem*.....	Départ de M. Stoïloff pour Saint-Pétersbourg.	T.	69

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
15 août.	Paris à Sofia.....	Invitation à la Bulgarie d'adhérer au protocole de Londres.	T.	78
31	Sofia à Paris.....	Rapports difficiles du Prince de Bulgarie et du Ministre de Russie.	T.	86
3 sept.	*Idem*.....	M. Stoïloff est rappelé de Saint-Pétersbourg et envoyé à Vienne.	T.	87
7 nov.	Saint-Pétersbourg à Paris.	Envoi du colonel Kaulbars à Sofia.....	D.	132
12	Vienne à Paris.....	Mission du colonel Kaulbars à Sofia.....	D.	134
1884.				
1er avril.	Ambassade de Russie à Affaires étrangères.	Communication d'un télégramme de M. de Giers ; désaveu de l'agitation pour la réunion de la Bulgarie et de la Roumélie.	T.	228
10	Circulaire.....	Nécessité de faire respecter le traité de Berlin en Bulgarie et en Roumélie.	T.	232
18	Berlin à Paris.....	Instructions données aux Consuls de France à Sofia et à Philippopoli pour décourager toute tentative d'union entre la Bulgarie et la Roumélie. Attitude de l'Allemagne et de la Russie.	D.	240

II. RAPPORTS DES PUISSANCES EN AFRIQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° EN AFRIQUE DU NORD.		
		a. *En Tunisie.*		
1883.				
18 nov.	Londres à Paris....	Abolition des capitulations en Tunisie.....	T.	136
27 déc.	Paris à Tanger	Admission du chérif d'Ouezzan à la protection française.	T.	178
28	Londres à Paris ...	Accord définitif sur les capitulations.....	T.	179
1884.				
8 mai.	Vienne à Paris.....	Suppression des capitulations en Tunisie....	D.	262
29 juin.	Rome V. à Paris...	Création de l'archevêché de Carthage.....	T.	327
1885.				
20 janv.	Paris à Londres ...	Départ du Consul anglais de Tunis.....	D.	529
		b. *Au Maroc.*		
1883.				
5 oct.	Paris à Londres ...	Interprétation de l'accord du 3 juillet 1880 sur la protection des sujets étrangers au Maroc.	D.	166
1884.				
14 mai.	Berlin à Paris.....	Vues du prince de Bismarck sur l'Afrique occidentale et le Maroc.	D.	270
26	Amb. britannique à Aff. étrangères.	Demande d'explications sur un article du *Gaulois* consacré au Ministre de Grande-Bretagne au Maroc.	N.	280
10 juin.	Aff. étrangères à Amb. britannique	Explications de M. Ordega sur l'article du *Gaulois*.	N.	300
12	Paris à Rome.....	Protestations contre des déclarations de M. Mancini sur l'affaire Ordega.	T.	306
19	M. Jules Ferry à M. Ordega.	Volonté du Gouvernement d'éviter toute complications au Maroc.	L.	314
		c. *La région de la Mer Rouge.*		
1883.				
22 juin.	Paris au Caire.....	Présence de troupes égyptiennes à Obok....	T.	51
1884.				
23 juin.	Le Caire à Paris....	Transmission d'une dépêche d'Adoua. Audience du Roi Johannès.	D.	320
8 déc.	Circulaire.....	Protectorat de la France à Tadjoura.....	D.	479
1885.				
30 janv.	Paris à Constantinople.	Visées de l'Italie sur Massaouah.....	T.	547

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
31 janv.	Rome à Paris.....	Déclaration de l'Italie sur Massaouah et la mer Rouge.	T.	549
7 févr.	Paris à Berlin.....	Protestations des Turcs contre les projets des Italiens sur la mer Rouge.	T.	569
8	Berlin à Paris.....	Le Chancelier disposé à appuyer les protestations de la Turquie.	T.	571
8	*Idem*.....	Caractère européen que devraient conserver toutes les questions relatives à l'Égypte.	T.	572
9	Rome à Paris.....	Occupation de Massaouah.....	T.	574
21	Circulaire.....	Échange de vues sur l'occupation de Massaouah par l'Italie.	D.	593
		2° EN ÉGYPTE.		
		La France et l'Angleterre.		
1883.				
1er mars.	Constantinople à Paris.	La Porte inquiète de la situation de l'Égypte..	T.	8
21	Londres à Paris....	Publication de *Livres Bleus* sur les affaires d'Égypte. Rapport de Lord Dufferin du 6 février.	D.	14
1er mai.	Le Caire à Paris....	Adieux de Lord Dufferin. Propos obligeants pour la France.	D.	26
12	Lord Lyons à M. Challemel-Lacour.	Payement des indemnités de Sfax. Satisfaction de l'Angleterre.	L.	33
18	Constantinople à Paris.	Inquiétude causée au Sultan par l'attitude de Lord Dufferin.	T.	37
29	Londres à Paris....	Négociations entre M. de Lesseps et le Gouvernement anglais.	D.	43
30 juin.	*Idem*.....	Le Gouvernement anglais et la Compagnie de Suez.	T.	55
8 juill.	*Idem*.....	Entente de M. de Lesseps et du Gouvernement anglais.	T.	59
18	Constantinople à Paris.	Réclamations de la Porte contre les négociations de l'Angleterre avec M. de Lesseps.	T.	64
27	Londres à Paris ...	L'Angleterre et M. de Lesseps; abstention du Gouvernement français.	T.	66
13 août.	Constantinople à Paris.	Opposition de la Porte à l'ouverture d'un second canal à Suez.	T.	74
6 oct.	*Idem*.....	Accueil gracieux du Sultan à Lord Dufferin...	T.	117
6	*Idem*.....	Identité des intérêts turcs et français en Égypte. Avances du Sultan à la France.	T.	118
22 nov.	Paris à Londres ...	Prolongation de la durée des tribunaux mixtes.	T.	141
28	Constantinople à Paris.	Victoires du Mahdi. Préoccupations du Sultan.	D.	145
11 déc.	Le Caire à Paris....	Crainte d'une intervention turque.....	T.	159
12	Paris à Constantinople.	Incapacité du Khédive de pacifier seul le Soudan.	T.	161
13	Le Caire à Paris....	Départ de Baker Pacha pour Souakim.....	T.	163

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
7 janv.	Le Caire à Paris....	Crise politique en Égypte. Difficultés entre le Khédive et Sir E. Baring.	D.	185
9	Paris au Caire.....	Attitude à prendre envers le nouveau Ministère de Nubar Pacha.	T.	186
12	Londres à Paris ...	L'Angleterre et la Turquie au Soudan.....	T.	189
23	Circulaire.....	Abstention momentanée de la Turquie au Soudan.	T.	192
28	Le Caire à Paris....	Départ du général Gordon pour Khartoum..	D.	194
9 févr.	*Idem*.....	Installation des Anglais à Souakim.....	T.	200
18	Constantinople à Paris.	Conversation sur l'Égypte avec un envoyé du Sultan.	T.	203
20	*Idem*.....	Atteinte portée aux droits du Sultan en Égypte. Attitude réservée de l'Allemagne.	T.	205
21	Paris à Constantinople.	Vues concordantes de la France et de la Turquie sur l'Égypte.	T.	206
28	Berlin à Paris.....	Réserve bienveillante de l'Allemagne à l'endroit de la Turquie dans la question du Soudan.	T.	209
4 mars.	Paris à Londres ...	Droits de la France sur Obok.....	T.	213
9	Constantinople à Paris.	Réponse de Lord Granville à la Porte sur l'Égypte.	T.	216
25	Le Caire à Paris....	Investissement de Khartoum.....	T.	224
11 avril.	Londres à Paris ...	Obligations contractées par l'Angleterre envers le Khédive.....	D.	234
14	*Idem*.....	Convocation d'une conférence pour modifier la loi de liquidation.	T.	235
16	Circulaire.....	Transmission d'un rapport de M. Barrère sur l'Égypte.	D.	237
17	M. Jules Ferry à M. Decrais.	La conférence pour modifier la loi de liquidation en Égypte. Rôle à jouer par l'Italie.	L.	239
19	Londres à Paris ...	Rappel d'une conversation entre Lord Salisbury et le Chargé d'affaires de France sur l'appui à prêter au Khédive.	D.	241
20	Le Caire à Paris....	Départ de M. Baring pour Londres.....	T.	242
23	Circulaire.....	La conférence sur la loi de liquidation	T.	245
24	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la conférence	T.	246
25	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Le Chancelier et la conférence sur la loi de liquidation.	L.	247
29	Vienne à Paris.....	Accession de l'Autriche au projet de conférence.	T.	253
29	Paris à Londres ...	Accession de la France au projet de conférence.	D.	254
30	Constantinople à Paris.	Remerciements du Sultan pour l'attitude de la France à la future conférence.	T.	256
2 mai.	Londres à Paris ...	Échange de vues sur les propositions financières à soumettre à la conférence.	T.	258
6	*Idem*.....	Nouvel échange de vues sur la conférence et la loi de liquidation.	T.	259
8	Constantinople à Paris.	Vues de la Turquie sur la conférence	T.	261
9	Berlin à Paris.....	Conversation avec M. de Hatzfeldt sur l'Égypte et le Congo.	D.	264
12	*Idem*.....	Nécessité d'éviter l'échec de la conférence	T.	268

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
13 mai.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Hypothèse sur les mobiles du prince de Bismarck dans l'affaire d'Égypte.	L.	269
20	Londres à Paris ...	La durée éventuelle de l'occupation anglaise en Égypte.	D.	274
26	Paris à Londres ...	Engagements préalables à demander au Cabinet anglais.	T.	277
26	Paris à Constantinople.	La Turquie et la conférence	T.	279
27	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Prince de Hohenlohe sur l'accord franco-anglais.	T.	282
28	Paris à Londres...	Dernières instructions sur les questions réservées.	T.	283
28	Constantinople à Paris.	Adhésion du Sultan aux suggestions de la France.	T.	284
30	Londres à Paris ...	L'Angleterre et l'évacuation de l'Égypte.....	T.	286
31	Paris à Londres ...	L'évacuation de l'Égypte et la présidence de la Caisse de liquidation de la Dette.	T.	289
3 juin.	*Idem*.....	Nécessité de s'entendre directement avec Lord Granville et M. Gladstone.	T.	291
7	Londres à Paris ...	Conclusion de l'accord sur l'Égypte.....	T.	294
9	*Idem*.....	Remise de la note à Lord Granville.....	T.	298
11	*Idem*.....	Réception du projet de note de Lord Granville.	T.	302
12	Paris à Londres ...	Le point de vue européen dans l'affaire de la Dette.	T.	307
16	Londres à Paris ...	Conversation avec Lord Granville sur la Commission de la Dette.	T.	309
17	*Idem*.....	Transmission de notes échangées entre Lord Granville et M. Waddington au sujet des affaires égyptiennes.	D.	311
18	Paris à Constantinople.	Intention de la Porte de participer au rétablissement de l'ordre en Égypte.	T.	312
19	Paris à Saint-Pétersbourg.	Nécessité d'éviter tout ajournement de la conférence.	T.	313
20	Londres à Paris ...	Fixation de la conférence au 28 juin	T.	315
22	Constantinople à Paris.	Mécontentement du Sultan.....	T.	316
22	M. Billot à M. Waddington.	Envoi de MM. de Blignières, Liron d'Airolles et Barrère à Londres pour la conférence.	L.	317
23	Londres à Paris ...	Exposé de M. Gladstone aux Communes sur la conférence.	T.	318
25	Berlin à Paris	Entretien du Chancelier et de Lord Ampthill sur la conférence.	T.	322
28	Londres à Paris ...	Première séance de la conférence	T.	326
1er juill.	Paris à Londres ...	La Turquie et la Commission de la Dette.....	T.	328
15	Londres à Paris ...	Refus par la Commission financière de projet d'impôt foncier anglais.	T.	339
17	Paris à Londres ...	Craintes de Lord Granville pour l'issue de la conférence.	T.	340
18	Londres à Paris ...	Conversation avec les Ambassadeurs d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne sur un projet de budget provisoire.	T.	342

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
27 juill.	Paris à Londres ...	Ordre du Chancelier aux délégués allemands d'appuyer les plénipotentiaires français.	T.	345
28	Berlin à Paris.....	Concordance des propos tenus par le comte de Hatzfeldt et le prince de Hohenhole au sujet de la conférence de Londres.	T.	346
29	*Idem*.....	Étonnement du comte de Hatzfeldt devant l'attitude du comte Münster à Londres.	T.	347
31	Paris à Londres ...	Proposition d'ajournement de la conférence ..	T.	349
2 août.	Londres à Paris ...	Fin de la conférence	T.	350
5	*Idem*.....	Envoi de Lord Northbrook en Égypte.....	T.	354
7	Berlin à Paris.....	Opinion de la Chancellerie allemande sur l'échec de la conférence de Londres.	D.	356
9	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Attitude plus modeste de l'Ambassadeur anglais après la dissolution de la conférence.	L.	357
30	Berlin à Paris.....	Appréciation sévère de Guillaume Ier sur l'attitude des Anglais à la conférence.	T.	384
8 sept.	Paris à Berlin.....	Explication de l'attitude expectante de la France dans l'affaire d'Égypte par celle des autres Puissances et par l'attitude du comte Münster.	T.	391
12	Le Caire à Paris....	Fausse nouvelle de la chute de Khartoum....	T.	393
15	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	L'attitude du comte Münster à la conférence de Londres.	L.	399
21	Paris à Berlin.....	Violation de l'article 38 de la loi de liquidation.	T.	403
21	Berlin à Paris.....	Visite du Chancelier à M. de Courcel. L'attitude des Anglais en Égypte; l'attitude du comte Münster à la conférence. Voyage du comte Herbert de Bismarck en Grande-Bretagne.	D.	404
25	Berlin à Paris.....	Revision par le Chancelier du compte rendu de sa conversation du 22 avec M. de Courcel sur les finances égyptiennes.	T.	408
25	Rome (Naples) à Paris.	L'Italie s'associe à la démarche des grandes Puissances en Égypte.	T.	409
28	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Importance de l'évolution de l'Allemagne dans l'affaire d'Égypte.	L.	410
1er oct.	Circulaire.....	Adhésion du Gouvernement français aux propositions de Lord Northbrook.	T.	413
3	Berlin à Paris.....	L'Allemagne peu disposée à souscrire aux exigences financières de Lord Northbrook.	T.	416
6	Londres à Paris ...	Conversations de Lord Granville sur l'Égypte. Politique d'attente.	T.	420
12 nov.	Berlin à Paris.....	Divergence de vues entre Paris et Berlin sur certaines questions africaines.	T.	450
25	Paris à Berlin.....	Communication officieuse des propositions financières de l'Angleterre en Égypte.	T.	463
25	Londres à Paris ...	Le projet anglais sur les finances égyptiennes.	T.	465
27	Berlin à Paris.....	Adhésion du Prince de Bismarck au texte français.	T.	468
28	*Idem*.....	Refus du Chancelier d'accepter une communication préalable du projet anglais sur l'Égypte. La question est une question internationale.	T.	469

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
29 nov.	Berlin à Paris.....	Précisions sur la situation de la France en Égypte.	T.	471
3 déc.	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Les vues du Chancelier sur le rôle à jouer par la France en Égypte.	L.	475
13	Paris à Londres ...	M. Jules Ferry et les rapports de Lord Northbrook.	T.	484
23	Berlin à Paris.....	Appel des créanciers égyptiens au Chancelier.	T.	493
23	*Idem*.....	Les indemnitaires d'Alexandrie. La Commission de la Dette.	T.	495
1885.				
4 janv.	*Idem*.....	Vœux du Chancelier pour une action collective en Égypte.	T.	507
8	.....	Memorandum français sur les finances égyptiennes.	N.	515
10	Berlin à Paris.....	Identité de vues du Chancelier allemand et de M. Jules Ferry sur l'attitude à prendre à Londres dans l'affaire d'Égypte.	T.	516
11	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Conversation avec le Chancelier sur les affaires égyptiennes.	L.	518
12	Berlin à Paris.....	Approbation par le Chancelier du memorandum français.	T.	520
13	*Idem*.....	Adhésion de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie au projet de note de M. Jules Ferry sur l'Égypte.	T.	521
15	Paris à Londres ...	Avantages pour l'Ambassadeur de France de se concerter avec son collègue allemand.	T.	523
15	Rome à Paris.....	L'Italie et les affaires égyptiennes.....	T.	524
16	Paris à Londres ...	Adhésion de la Russie au principe des contre-propositions françaises.	T.	525
19	Berlin à Paris	Ouvertures du Chancelier pour une action franco-allemande à Londres.	T.	526
19	Aff. étrangères à Amb. Allemagne.	Accord de la France avec l'Allemagne sur le langage à tenir à Nubar Pacha.	N.	527
19	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Les projets du Chancelier contre l'hégémonie anglaise.	L.	528
20	Berlin à Paris.....	Désir du Chancelier de presser, d'accord avec la France, la solution de la question des indemnités.	D.	530
21	*Idem*.....	Transmission de la note allemande en réponse aux propositions anglaises.	D.	532
22	Londres à Paris...	Acceptation de la plupart des propositions françaises sur les finances égyptiennes.	T.	533
23	Paris à Berlin.....	La note allemande. Satisfaction de M. Jules Ferry.	T.	536
23	Paris à Londres...	Accusé de réception d'un memorandum de Lord Granville sur Suez.	T.	537
23	Circulaire.....	Acceptation par la Grande-Bretagne de la proposition des Puissances.	T.	538
24	Paris à Rome.....	Acceptation par l'Angleterre de la note concertée.	T.	540
25	Berlin à Paris.....	Adhésion de l'Allemagne au projet français d'arrangement.	T.	542

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
26 janv.	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Découragement des Égyptiens abandonnés à l'Angleterre.	T.	543
28	Londres à Paris...	Rétablissement des communications entre l'Égypte et Gordon.	T.	546
30	Circulaire.....	Adhésion de l'Angleterre aux contre-propositions françaises sur l'Égypte.	D.	548
1er févr.	*Idem*.....	Vues du Gouvernement français sur le mode de règlement des questions posées en Égypte.	T.	550
2	*Idem*.....	Transmission du texte du nouveau memorandum.	D.	553
3	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Adhésion de l'Allemagne au memorandum français.	L.	554
4	Paris à Londres...	Entente complète avec les Puissances sur l'affaire d'Égypte; possibilité d'engager la conversation avec Lord Granville.	T.	555
5	Le Caire à Paris...	Chute de Khartoum.....	T.	559
5	Londres à Paris...	Confirmation de la chute de Khartoum.....	T.	560
5	Paris au Caire.....	Nécessité d'arrêter les polémiques des journaux français du Caire.	T.	561
5	Paris à Londres...	Sympathie de la France pour les victimes anglaises de Khartoum.	T.	562
6	Vienne à Paris....	Paroles obligeantes de l'Empereur sur le résultat des négociations de Londres.....	T.	566
8	Rome à Paris.....	L'opinion italienne et les événements du Soudan.	T.	570
8	M. de Mohrenheim à M. Jules Ferry.	Transmission d'un télégramme de M. de Giers relatif à l'adhésion de la Russie aux arrangements de Londres.	L.	573
11	Communication de l'ambass. d'Italie.	Télégramme de M. Mancini acceptant des propositions françaises sur l'Égypte.	T.	576
11	Londres à Paris...	Consternation de l'Angleterre à la nouvelle du désastre de Khartoum.	D.	577
14	Berlin à Paris.....	Désir du Chancelier de voir accélérer les négociations avec l'Angleterre.	T.	578
14	Paris à Berlin.....	Activité des négociations à Londres.....	T.	579
15	*Idem*.....	Signature de la convention sur l'emprunt égyptien.	T.	583
16	Londres à Paris...	Accord réalisé entre Londres et Paris sur l'emprunt égyptien.	T.	584
18	*Idem*.....	Accord réalisé sur le projet de décret. Divergence sur la question de Suez	T.	586
22	Circulaire.....	Proposition de convoquer à Paris une conférence du canal de Suez.	T.	594
25	Londres à Paris...	Conversation avec Lord Granville sur la réunion à Paris de la conférence de Suez.	T.	597
26	Berlin à Paris.....	Désir du Chancelier de voir la France lier la signature des accords financiers aux concessions sur le régime de Suez.	T.	599
27	Paris à Berlin.....	M. Jules Ferry est d'accord avec M. de Bismarck.	T.	601
28	*Idem*.....	Adhésion de Lord Granville à la réunion de la conférence de Suez à Paris. Désir de M. Jules Ferry de ne pas froisser davantage l'orgueil britannique.	T.	602

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
1er mars.	Circulaire.....	L'Angleterre accepte Paris comme siège de la commission internationale de Suez.	T.	606
4	*Idem*.....	Texte de la déclaration préparée à Londres..	T.	609
4	Londres à Paris...	Arrivée du comte Herbert de Bismarck à Londres.	T.	610
4	Paris au Caire.....	Prochaine réunion à Paris de la conférence de Suez.	T.	611
9	Londres à Paris...	Visite des Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Accord sur les questions coloniales.	T.	618
16	*Idem*.....	Fin de la négociation sur la suspension de l'amortissement en Égypte.	T.	626
24	Circulaire.....	Convocation de la Commission de Suez le 30 mars à Paris.	T.	632
24	*Idem*.....	Invitation de l'Espagne et des Pays-Bas à la Conférence de Paris.	T.	633
27	Paris à Londres...	Inopportunité de conférer avec Lord Granville avant l'ouverture de la Conférence.	T.	636
29	M. Billot à Lord Lyons.	Convocation de la Commission de Suez le 30 mars.	L.	640
30	Londres à Paris...	Signature par la Turquie de la Convention relative à l'Égypte.	T.	643

3° EN AFRIQUE OCCIDENTALE ET AUSTRALE.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, la Belgique.

1883.				
1er avril.	M. de Laboulaye à M. Jules Ferry.	Le Portugal se rapprocherait de la France dans la question du Congo.	L.	15
3	M. Jules Ferry à S. M. Léopold II.	Identité des instructions adressées à M. Stanley et à M. de Brazza.	L.	16
25 juin.	M. da Silva Mendes Léal à M. Jules Ferry.	Le Portugal et l'interprétation par Lord Granville d'une déclaration française sur les territoires du Zaïre.	L.	54
14	Berlin à Paris.....	Le drapeau allemand à Angra Pequena.....	D.	75
16 août.	Lisbonne à Paris...	Lettre de M. de Serpa au sujet de la délimitation des territoires français et portugais en Guinée.	D.	79
1884.				
28 févr.	*Idem*.....	Traité anglo-portugais du 26 février.....	T.	210
4 mars	Londres à Paris...	Texte du traité anglo-portugais.....	D.	214
4	Washington à Paris	Les États-Unis et la libre navigation du Congo.	D.	215
12	Lisbonne à Paris..	Traité anglo-portugais. Mission de M. de Serpa à Paris.	T.	218
15	Circulaire.....	La France et le traité anglo-portugais.....	D.	219
31	Paris à Berlin.....	Le traité anglo-portugais.....	D.	226
4 avril.	Washington à Paris.	Les États-Unis et le traité anglo-portugais..	D.	230

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
10 avril.	Paris à Washington.	Utilité de faire connaître à Washington les vues de la France sur le traité anglo-portugais.	T.	233
22	Berlin à Paris.....	L'action de l'Allemagne dans la région du Congo.	D.	244
25	Londres à Paris...	L'Angleterre et l'Association internationale africaine.	D.	248
28	Circulaire.....	Accord entre la France et l'Association internationale.	D.	252
11 mai.	Lisbonne à Paris..	Modifications au traité anglo-portugais.....	T.	265
22	Berlin à Paris.....	Ouvertures en vue d'une conférence internationale sur le Congo.	T.	275
22	Bruxelles à Paris..	Satisfaction du Roi des Belges de l'accord intervenu entre la France et l'Association internationale africaine.	D.	276
31	Circulaire.....	Accord entre la France et l'Association internationale du Congo.	D.	290
7 juin.	Paris à Londres...	Négociations relatives à Porto-Novo et aux Popos.	D.	297
23	Paris à Bruxelles..	Mauvais procédés de l'Association africaine à l'endroit de M. de Brazza.	D.	319
11 août.	Berlin à Paris.....	Ouverture prochaine de négociations pour régler le régime du commerce en Afrique	T.	361
11	Londres à Paris...	Réponse aux communications de la France sur les Popos et Porto-Seguro.	D.	362
14	Berlin à Paris.....	Hâte du comte de Hatzfeldt à engager les négociations sur l'Afrique.	T.	365
15	*Idem*.....	Désir de M. de Courcel de connaître avec précision les vues des Allemands sur l'Afrique.	T.	366
15	Paris à Berlin.....	L'action du Docteur Nachtigal dans la région des Popos.	D.	366
16	Berlin à Paris.....	Les vues de M. de Hatzfeldt sur la côte d'Afrique.	T.	369
17	M. de Hohenlohe à M. Jules Ferry.	Établissement du protectorat allemand sur le territoire Lüderitz.	L.	371
17	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la France en Afrique. Garantie réciproque de la liberté du commerce.	T.	372
Sans date	.....	La proposition allemande sur la liberté du commerce en Afrique.	N.	376
25 août.	Berlin à Paris.....	Conversation avec M. de Hatzfeldt sur la proposition allemande.	T.	377
30	*Idem*.....	Les opérations du Dr Nachtigal en Afrique...	T.	383
14 sept.	*Idem*.....	Transmission d'une note du Chancelier allemand sur la situation territoriale en Afrique.	D.	395
15	M. de Courcel à M. Billot.	La note du Chancelier sur les territoires africains.	L.	400
19	Paris à Berlin.....	Réflexions de M. Jules Ferry sur la note allemande.	T.	402
21	Berlin à Paris.....	Acceptation par le Chancelier du projet de réponse à la note allemande.	T.	404
21	*Idem*.....	Visite du Chancelier à M. de Courcel. Le Roi Léopold II et le Congo.	D.	405

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
22 sept.	Berlin à Paris.....	Le Chancelier et la note sur l'Afrique occidentale. Prochaine convocation d'une conférence à Berlin.	T.	406
1er oct.	*Idem*.....	Préparation de la Conférence africaine de Berlin.	T.	414
4	Paris à Berlin.....	Approbation par M. Jules Ferry du projet d'invitation à la Conférence.	T.	417
5	Circulaire.....	Vues du Gouvernement français sur l'accord à établir en Afrique.	T.	419
7	Londres à Paris...	Communication à l'Angleterre du projet d'invitation à la Conférence de Berlin.	T	422
8	Pétersbourg à Paris.	Adhésion de la Russie aux vues de M. Jules Ferry sur la Conférence.	T.	424
10	Londres à Paris...	Discussion sur l'admission de la Belgique à la Conférence.	T.	426
11	Washington à Paris.	Les États-Unis et l'invitation à la Conférence de Berlin.	D.	428
13	Berlin à Paris.....	Réserves du Gouvernement portugais sur l'invitation adressée à la Belgique.	T	429
13	Londres à Paris...	Refus de l'Allemagne d'engager une conversation sur l'Afrique avec l'Angleterre avant la réunion de la Conférence.	T.	430
15	.....	Notification par l'Allemagne de son protectorat au Togo, à Biafra, etc.	N.	431
18	M. de Zuylen de Nyevelt à M. Jules Ferry.	Acceptation par les Pays-Bas de l'invitation à la Conférence.	L.	433
23	.....	Le programme de la Conférence de Berlin..	N.	437
27	.....	Acceptation par Lord Granville de l'invitation à la Conférence de Berlin.	N.	441
8 nov.	Paris à Berlin.....	Instructions à M. de Courcel pour la Conférence de Berlin.	D.	443
8	M. d'Aubigny à M. Nisard.	La question des Popos.....	L.	447
15	Berlin à Paris.....	Ouverture de la Conférence.....	T.	452
16	*Idem*.....	Texte du projet allemand sur la navigation du Congo.	D.	453
19	*Idem*.....	Nomination d'une Commission pour délimiter l'aire de la liberté commerciale en Afrique.	T.	455
20	*Idem*.....	Constitution de la Commission de délimitation.	T.	456
22	*Idem*.....	Arrangement germano-belge pour la reconnaissance de l'Association internationale du Congo.	T.	457
22	*Idem*.....	Exposé de Stanley à la Conférence. Discussion. Efforts de M. de Courcel pour amener une action commune franco-allemande.	T.	458
23	*Idem*.....	Continuation de la discussion sur l'aire de la liberté commerciale.	T.	459
23	*Idem*.....	Divergence de vues entre Paris et Berlin sur certaines questions africaines.	T.	460
24	Paris à Berlin.....	Désir d'entente de M. Jules Ferry; concessions prévues.	T.	461

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
25 nov.	Paris à Berlin.....	Propositions à soumettre à l'Association internationale africaine.	T.	464
29	Berlin à Paris.....	Envoi du texte sur le projet de liberté commerciale et de l'acte de navigation sur le Congo et le Niger.	D.	472
1er déc.	*Idem*.....	Déclaration de la Conférence sur la liberté du commerce.	D.	473
3	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Conversation avec M. de Hatzfeldt sur l'Association du Congo.	L.	475
5	M. de Courcel à M. de Hatzfeldt.	Rivalité de MM. Stanley et de Brazza. La France et l'Association du Congo.	L.	477
8	Berlin à Paris.....	Projet d'actes de navigation du Congo et du Niger.	T.	478
11	Lisbonne à Paris...	Démarches de l'Allemagne en faveur de l'Association internationale africaine.	T.	480
12	Paris à Berlin.....	Adhésion au principe de la liberté de navigation sur le Congo.	T.	482
12	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Nouvelles difficultés à la Conférence de Berlin.	L.	483
13	Paris à Lisbonne...	Position de la France à l'endroit de l'Association du Congo.	T.	485
14	Berlin à Paris.....	Concessions relatives du Chancelier en Afrique.	L.	486
16	Paris à Berlin.....	La France et l'Association internationale africaine.	D.	489
22	Lisbonne à Paris...	Le Portugal et l'Association du Congo.....	T.	492
23	Berlin à Paris.....	Démarches du Roi Léopold II en faveur de l'Association internationale africaine.	T.	494
26	M. de Montebello à M. Billot.	L'Association internationale africaine. Émotion du Roi Léopold.	L.	497
26	Berlin à Paris.....	Reconnaissance par l'Italie et l'Autriche-Hongrie de l'Association internationale du Congo.	D.	498
27	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	La délimitation des possessions africaines...	L.	500
29	.....	Abolition de la traite en Afrique.....	N.	503
30	La Haye à Paris...	Reconnaissance par les Pays-Bas de l'Association internationale africaine.	T.	504
31	*Idem*.....	Négociations germano-belges sur les affaires du Congo.	T.	506
1885.				
6 janv.	Vienne à Paris.....	Reconnaissance par l'Autriche de l'Association du Congo.	D.	509
7	Berlin à Paris.....	La Conférence et l'abolition de la traite.....	T.	512
8	Lisbonne à Paris...	Nouvelles propositions anglaises au Portugal.	T.	514
11	Paris à Berlin.....	Difficulté de règler la situation territoriale entre le Portugal et l'Association africaine.	T.	517
12	Berlin à Paris.....	Relations du Chancelier et de l'Association du Congo. Mise au point.	T.	520
21	Paris à Lisbonne...	Projet de délimitation territoriale entre le Portugal et l'Association internationale africaine.	T.	531
22	Lisbonne à Paris...	Résistance du Portugal aux propositions françaises.	T.	534

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
23 janv.	Berlin à Paris.....	Offre d'un traité de paix et de commerce de l'Allemagne et du Portugal.	T.	539
28	Paris à Berlin.....	Concessions de l'Association internationale au Portugal.	T.	545
2 fév.	Bruxelles à Paris...	Envoi à Paris du chef de Cabinet du Roi des Belges.	T.	552
3	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Embarras de l'Association internationale africaine.	L.	554
4	Lisbonne à Paris...	Disposition du Portugal à soumettre son conflit avec l'Association du Congo à un arbitrage franco-allemand.	T.	557
5	M. Jules Ferry au comte de Borchgrave.	La France disposée à interposer ses bons offices entre l'Association internationale et le Portugal.	L.	563
5	*Idem*.....	La France autorisera la loterie de l'Association internationale.	L.	564
6	Paris à Berlin.....	La France presse le Portugal de céder à l'intervention des Puissances.	T.	565
6	Paris à Bruxelles...	Signature du traité de délimitation des possessions de la France et de l'Association internationale.	D.	567
9	Bruxelles à Paris...	Satisfaction du Roi des Belges après l'entente de la France et de l'Association du Congo.	D.	575
14	Lisbonne à Paris...	Dispositions plus conciliantes du Portugal...	T.	581
19	Berlin à Paris.....	Adoption du texte définitif de l'acte général de Berlin.	T.	589
19	*Idem*.....	Convention entre le Portugal et l'Association internationale.	D.	591
24	*Idem*.....	Envoi du texte de l'acte général de Berlin....	D.	595
28	*Idem*.....	Clôture de la Conférence de Berlin.....	D.	604
4 mars.	Paris à Lisbonne...	La médiation de la France entre le Portugal et l'Association du Congo.	D.	612
4	Berlin à Paris.....	Protectorat allemand sur la côte Est de l'Afrique.	D.	613
13	*Idem*.....	Constitution d'une Commission anglo-allemande pour les délimitations territoriales en Afrique.	D.	623
		4° MADAGASCAR.		
		La France et les Puissances.		
1883.				
13 mars.	Londres à Paris...	Interpellation sur l'arrivée de bateaux français à Madagascar.	D.	10
26 avril.	Berlin à Paris.....	Refus de M. de Hatzfeldt de se mêler aux intrigues des envoyés malgaches.	T.	23
2 mai.	Affaires étrangères à Marine.	Assurances données par M. de Hatzfeldt de ne pas soutenir les Malgaches.	L.	29
23	Amiral Pierre à Marine.	Prise de Majunga.....	T.	39

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
23 juin.	Paris à Tananarive.	Visite des envoyés hovas à Paris.....	D.	52
24	M. Challemel-Lacour à M. Jules Ferry.	Opinion du Ministre sur Madagascar.....	L.	53
10 juil.	Londres à Paris...	Plaintes des Anglais sur l'attitude de la France à Tamatave.	T.	62
17	*Idem*.....	Désir des Anglais de voir élargir M. Shaw à Madagascar et le Maltais interné à Tunis.	T.	63
10 août.	*Idem*.....	Lord Granville et l'arrestation du missionnaire Shaw.	T.	71
19	M. Challemel-Lacour à M. Jules Ferry.	Préoccupations de M. Challemel-Lacour quant à Madagascar.	L.	80
23	Paris à Londres...	Règlement prochain mais non immédiat de l'affaire Shaw.	T.	84
23 sept.	M. Waddington à M. Jules Ferry.	Nécessité de faire des concessions de forme aux Anglais dans les affaires de Madagascar.	L.	104
18 oct.	Paris à Londres...	Attribution d'une indemnité au missionnaire Shaw.	D.	124
29 nov.	Paris à Berlin.....	Bonnes dispositions de l'Allemagne quant à notre action à Madagascar.	D.	147
1884.				
11 janv.	Paris à Zanzibar...	Ménagements à garder à Madagascar.....	T.	188
4 avril.	Affaires étrangères à Marine.	Interpellation sur les affaires de Madagascar.	N.	229
20	Berlin à Paris.....	L'action des missionnaires anglais à Madagascar.	D.	243
2 oct.	*Idem*.....	Le blocus de Tamatave et les bateaux allemands.	T.	415
15 déc.	Circulaire.....	Occupation de Vohémar.....	D.	488

III. RAPPORTS DES PUISSANCES EN ASIE.

AFFAIRE DU TONKIN.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.		1° JUSQU'AU TRAITÉ DE TIEN-TSIN (12 MAI 1884).		
5 mars.	Paris à Pékin.....	Rappel de M. Bourée.....	T.	6
15 avril.	Londres à Paris....	La presse anglaise et notre action au Tonkin.	D.	21
20	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Question du prince Kong sur la confiscation des riz annamites à Haïphong.	T.	22
27	Paris à Pékin.....	Portée exacte de notre intervention en Chine.	D.	24
15 mai.	Paris à Tokio.....	Envoi de M. Tricou à Pékin; ses instructions.	T.	36
26	Saïgon à Paris.....	Attaques des Pavillons Noirs; mort du commandant Rivière.	T.	40
27	Londres à Paris...	Émotion produite à Londres par notre action au Tonkin et à Madagascar.	D.	41
8 juin.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Conversation avec Li-Hong-Tchang sur la présence de soldats chinois au Tonkin.	T.	45
8	Affaires étrangères et Marine à M. Harmand.	Nomination d'un Commissaire civil au Tonkin. Son rôle.	D.	46
18	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Résistances de Li-Hong-Tchang. La Chine et le traité de 1874 entre la France et l'Annam	T.	49
21	.....	Conversation avec le marquis Tseng.....	N.	50
3 juil.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Déclarations équivoques de Li-Hong-Tchang. Propositions de M. Tricou.	T.	56
3	Paris à Pékin.....	M. Challemel-Lacour accepte les propositions de M. Tricou.	T.	57
5	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Rupture des pourparlers.....	T.	58
9	Londres à Paris...	Le marquis Tseng conteste l'exactitude de la rupture des pourparlers franco-chinois.	D.	60
10	Berlin à Paris.....	Tentatives de la Chine pour se concilier l'Allemagne qui l'engage à s'entendre avec la France.	T.	61
18	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Intimité de M. Young et de Li-Hong-Tchang.	T.	65
9 août.	Paris à Pékin.....	Langage plus conciliant du Ministre de Chine.	T.	68
9	Circulaire.....	Interdiction d'importer des armes au Tonkin.	D.	70
11	.....	Tentative du Secrétaire d'État des États-Unis pour servir d'intermédiaire entre la Chine et la France.	N.	72
19	M. Challemel-Lacour à M. Jules Ferry.	Préoccupations de M. Challemel-Lacour quant au Tonkin.	L.	80
5 sept.	Paris à Londres...	Désir du Cabinet de Paris de voir celui de Londres prêter ses bons offices pour un rapprochement avec la Chine.	D.	89
7	Paris à Pékin.....	Nomination de M. Patenôtre en Chine.....	T.	92
7	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Nécessité d'envoyer des renforts au Tonkin..	T.	93
10	Londres à Paris...	Lord Granville et les projets de médiation entre la Chine et la France.	T.	95

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
12 sept.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Troubles de Canton; départ de M. Tricou pour Pékin.	T.	97
12	Paris à Londres...	Impossibilité de négocier sur les bases proposées par la Chine.	T.	98
13	*Idem*.....	Opportunité de communiquer à Lord Granville les propositions de la France à la Chine.	T.	100
13	Londres à Paris...	Bon vouloir de Lord Granville pour s'entremettre entre la France et la Chine.	D.	101
14	Paris à Londres...	Impossibilité pour la France d'accepter une discussion préalable des conditions offertes à la Chine.	T.	102
18	.....	Entretien du marquis Tseng avec M. Jules Ferry.	N.	103
23	M. Waddington à M. Jules Ferry.	Aspect satisfaisant de la négociation avec la Chine.	L.	104
26	.....	Entrevue entre M. Jules Ferry et le marquis Tseng. Refus d'accepter le fleuve Rouge comme frontière franco-chinoise.	N.	106
26	Pékin (Shanghaï à) Paris.	Entretien avec Li. Atermoiements des Chinois. Départ de M. Tricou pour Pékin.	T.	107
29	Paris à Londres...	Explication des mesures prises pour empêcher l'importation au Tonkin des armes et munitions de guerre.	D.	110
1er oct.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Renforts reçus par les Pavillons noirs au Tonkin. Nécessité d'envoyer des renforts français.	T.	113
23	Paris à Pékin.....	Réponse négative de la Chine à nos propositions.	T.	125
25	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Découragement de Li-Hong-Tchang.....	T.	126
29	*Idem*.....	Départ de M. Tricou.....	T.	128
1er nov.	Paris à Pékin.....	Approbation par la Chambre des mesures prises au Tonkin.	T.	129
17	Le marquis Tseng à M. Jules Ferry.	Envoi de troupes chinoises au Tonkin.....	L.	135
18	Lord Granville à M. Waddington.	Suggestions d'arbitrage.....	L.	139
22	M. Jules Ferry au marquis Tseng.	Désir de la France de terminer le différend à l'amiable sans toucher au traité de 1874.	L.	140
27	Paris à Pékin.....	Démarcation des positions franco-chinoises..	T.	144
29	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Nécessité d'une action énergique en Chine...	T.	146
3 déc.	*Idem*.....	Atermoiements du Tsong-Li-Yamen; nécessité d'occuper les villes contestées.	T.	148
4	Paris à Pékin.....	Invitation aux Chinois de retirer leurs troupes du Tonkin.	T.	150
5	Hanoï à Paris.....	Origine et caractère des adversaires de la France au Tonkin.	D.	152
7	Paris à Pékin.....	Envoi de bâtiments européens à Canton.....	T.	153
8	Londres à Paris...	Ouvertures du Ministre de Chine.....	T.	154
10	*Idem*.....	Nouvelles propositions chinoises.....	T.	155

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883.				
11 déc.	Paris à Berlin.....	Vote des crédits demandés pour le Tonkin...	T.	158
13	Berlin à Paris.....	Impression produite sur le marquis Tseng par le vote de la Chambre. Dispositions du Chancelier à seconder la France au Tonkin sans toutefois se compromettre.	T.	164
13	*Idem*.....	Développement du télégramme précédent...	D.	166
14	Paris à Pékin.....	Ordre de partir pour Hué.....	T.	167
16	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Arrogance des Ministres chinois.....	T.	169
1884.				
19 janv.	Paris à Londres...	La France ne vise pas actuellement les ports chinois.	T.	190
19	Londres à Paris...	Dispositions belliqueuses de la Chine.....	T.	191
11 févr.	Paris à Pékin.....	Ordre de n'échanger avec la Chine que des communications écrites.	T.	201
11 mars.	Paris à Londres...	Extension du blocus à tout l'Annam.....	D.	217
15	Paris à Hué.....	Envoi d'un plénipotentiaire à Hué.....	T.	220
19	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Effet produit sur les Chinois par la prise de Bac-Ninh.	T.	221
19	.....	Démarche du Japon relative à la Corée.....	N.	222
10 avril.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Destitution du prince Kong.....	T.	231
26	Paris à Pékin.....	Départ de M. Patenôtre pour Hué.....	T.	250
30	Berlin à Paris.....	Départ de Li-Fong-Pao pour Paris.....	T.	255
2 mai.	Shanghaï (Pékin) à Paris.	Désir d'entente de la Chine.....	T.	257
8	M. Jules Ferry au commandant Fournier.	Pleins pourvois pour traiter avec le Roi.....	T.	260
9	Vice-amiral Lespès à Marine.	Signature de la convention préliminaire avec la Chine.	T.	263
12	Paris à Londres...	Signature du traité de Tien-Tsin.....	T.	267

2° DEPUIS LE TRAITÉ DE TIEN-TSIN (12 MAI 1884).

1884.				
16 mai.	Rome V. à Paris...	Opinion de Léon XIII sur l'affaire du Tonkin.	T.	272
22	Bruxelles à Paris...	Félicitations du Roi des Belges à propos du traité franco-chinois.	D.	276
30	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Hésitations du Tsong-li-Yamen.....	T.	287
6 juin.	Hué (Thuan-An) à Paris.	Signature du traité avec l'Annam.....	T.	293
7	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Meilleures dispositions des Chinois.....	T.	296
11	Hué (Thuan-An) à Paris.	Destruction du sceau royal annamite.....	T.	303
27	Paris à Pékin.....	Violation du traité de Tien-Tsin.....	T.	323
27	Hué (Hong-Kong) à Paris.	Nécessité d'une action militaire au Tonkin...	T.	325
1er juil.	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Protestation contre la violation du traité de Tien-Tsin.	T.	329

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
5 juil.	Paris à Pékin.....	Nécessité pour la Chine d'exécuter le traité de Tien-Tsin.	T.	331
6	*Idem*.....	Ordre à l'amiral Courbet de se tenir prêt pour l'appareillage.	T.	332
7	*Idem*.....	Demande de garanties à la Chine.....	T.	333
13	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Remise de l'ultimatum français. Visite conciliante de Sir R. Hart.	T.	336
17	Paris à Pékin.....	La Chine et l'ultimatum.....	T.	341
19	*Idem*.....	Concessions de la France sur le chiffre de l'indemnité.	T.	343
29	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Attitude dilatoire des plénipotentiaires chinois.	T.	348
3 août.	*Idem*.....	Propositions d'arrangement franco-chinois de Sir R. Hart.	T.	351
3	Paris à Pékin.....	Modération des dernières propositions françaises.	T.	352
3	*Idem*.....	Nécessité d'aboutir vite à un arrangement...	T.	353
7	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Espoir de la Chine dans une médiation des États-Unis.	T.	355
10	Paris à Pékin.....	L'amiral Courbet à Kelung. Refus d'accepter la médiation américaine.	T.	358
10	*Idem*.....	Inutilité de prendre de nouveaux gages.....	T.	359
16	*Idem*.....	Ultimatum à remettre à la Chine.....	T.	368
20	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Remise de l'ultimatum.....	T.	373
21	Paris à Pékin.....	Départ des Chargés d'affaires de Paris et de Pékin.	T.	374
27	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Destruction de la flotte chinoise à Fou-Tchéou.	T.	378
28	Berlin à Paris.....	Entente franco-allemande pour la protection des Européens en Chine.	T.	380
29	Paris à Berlin.....	Instructions données à l'escadre française pour la protection des résidents étrangers en Chine.	T.	381
29	Paris à Washington.	Raisons du refus de la France d'accepter l'intervention des États-Unis dans le conflit.	D.	382
31	Paris à Berlin.....	La France et la Chine. Exposé de la situation.	D.	387
14 sept.	Berlin à Paris.....	Démarche de Li-Fong-Pao auprès du prince de Bismarck. Désir de l'Ambassadeur de Chine de voir M. de Courcel.	T.	396
15	Paris à Berlin.....	Autorisation donnée à M. de Courcel de recevoir Li-Fong-Pao.	T.	397
15	Berlin à Paris.....	Prochaine rencontre de M. de Courcel et de Li-Fong-Pao chez M. de Hatzfeldt.	T.	398
15	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Attitude du Chancelier dans l'affaire franco-chinoise.	L.	399
18	Berlin à Paris.....	Entretien de M. de Courcel avec Li-Fong-Pao.	T.	401
19	Paris à Berlin.....	Réflexions de M. Jules Ferry sur la note allemande.	T.	402
6 oct.	Londres à Paris..	Suggestions de Lord Granville en vue d'une médiation entre la France et la Chine.	T.	420
11	Paris à Pékin.....	Conditions de paix à transmettre à la Chine.	T.	427
17	Washington à Paris.	Offres de médiation entre la France et la Chine.	T.	432

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1884.				
21 oct.	Londres à Paris...	La France accepterait les bons offices de l'Angleterre dans les affaires de Chine.	T.	434
22	Circulaire.....	Blocus de Formose.....	T.	435
22	Berlin à Paris.....	Bonnes dispositions du Chancelier pour la France dans le conflit avec la Chine.	T.	436
23	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Granville sur les conditions offertes à la Chine.	T.	438
24	*Idem*.....	Encouragements de Lord Granville dans l'affaire de Chine. Entrée en scène de Sir Robert Hart.	T.	439
25	M. de Rotenhan à M. Jules Ferry.	Le blocus de Formose.....	L.	440
3 nov.	Londres à Paris...	L'Angleterre et le blocus de Formose.....	D.	442
7	Tokio à Paris.....	Transmission de télégrammes des États-Unis qui constituent une tentative de médiation.	T.	444
8	Washington à Paris.	Offre de médiation des États-Unis.....	T.	445
12	Londres à Paris...	Contre-propositions chinoises.....	T.	449
17	*Idem*.....	Propositions inacceptables de la Chine.....	T.	454
24	*Idem*.....	Projet de Tseng sur l'affaire franco-chinoise.	T.	462
28	Paris à Londres...	Vote par la Chambre des crédits pour le Tonkin.	T.	470
2 déc.	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Granville sur les affaires de Chine.	T.	474
4	*Idem*.....	Entrevue de Lord Granville et du marquis Tseng.	T.	476
12	Paris à Pékin.....	Vote par le Sénat des crédits pour le Tonkin.	T.	481
15	Paris à Londres...	Les troubles de Corée.....	T.	487
27	M. Waddington à M. Jules Ferry.	Les négociations franco-chinoises arrivent au point mort.	L.	499
29	*Idem*.....	Nouvelles propositions de la Chine.....	L.	502
1885.				
7 janv.	Paris à Londres...	La France et les nouvelles propositions chinoises.	T.	510
7	Paris à Pékin.....	Succès du général Négrier.....	T.	511
12	Paris à Berlin.....	Polémiques de presse sur de prétendus engagements d'officiers allemands en Chine.	T.	519
24	Paris à Londres...	Application rigoureuse des prescriptions du *Foreign Enlistment Act*. Réaction de la France.	D.	541
27	*Idem*.....	Application de l'*Enlistment Act*. Déclaration de neutralité de l'Angleterre.	T.	544
4 févr.	Circulaire.....	Le *modus vivendi*, conforme à la déclaration du 16 avril 1856, dans les mers de Chine.	D.	556
6	M. Campbell à M. Jules Ferry.	Transmission de télégrammes de Sir Robert Hart.	L.	568
14	M. de Kotzebue à M. Jules Ferry.	Inquiétudes provoquées par la présence de M. Patenôtre à Shanghaï après déclaration de l'état de guerre.	L.	580
15	Paris à Pékin.....	Prise de Lang-Son par les Français.....	T.	582
16	Londres à Paris...	Félicitations de Lord Granville pour la prise de Lang-Son.	T.	584

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
18 fév.	Berlin à Paris.....	Opinion du Chancelier sur l'exercice du droit de visite dans les eaux chinoises.	T.	585
19	Paris à Pékin.....	Le riz considéré comme contrebande de guerre	T.	587
19	Berlin à Paris.....	Ouvertures indirectes de Tcheng-ki-Tong au commandant de Sancy.	D.	590
21	Paris à Berlin.....	La France a déclaré le riz contrebande de guerre pour éviter le blocus des ports chinois.	T.	592
24	Commandant de Sancy à M. de Courcel.	Conversation avec le colonel Tcheng-ki-Tong chez l'Attaché militaire de Suède.	L.	596
25	*Idem*.....	Nouvelle démarche du colonel Tcheng-ki-Tong.	L.	598
26	*Idem*.....	*Idem*.....	L.	600
28	M. de Courcel à M. Jules Ferry.	Les trois entrevues de M. de Sancy et de Tcheng-ki-Tong. Prudence et réserve des Chinois.	L.	603
1er mars.	Communication de M. Campbell.	Transmission d'une communication sur les véritables intentions du Gouvernement chinois.	N.	607
2	Paris à Pékin.....	Maintien des décisions prises sur le riz...	T.	608
9	*Idem*.....	Probabilités d'un retour pacifique des Chinois.	T.	617
11	Paris à Londres...	Attitude désobligeante du Gouverneur de Hong-Kong.	T.	620
11	Londres à Paris...	Protestations de bonne volonté de Lord Granville.	T.	621
14	Paris à Berlin.....	Régularité absolue de nos opérations de blocus en Chine.	D.	624
17	Paris à Pékin.....	Sir Robert Hart qui se considère comme ayant seul les pouvoirs de l'Empereur devra en fournir la preuve à un représentant de la France.	T.	627
22	Londres à Paris...	Réponse de Lord Granville sur les droits des belligérants en Chine.	T.	628
22	*Idem*.....	Démarche auprès de Lord Granville sur l'attitude des autorités anglaises.	D.	629
23	Paris à Londres...	Satisfaction causée par la dernière note de Lord Granville.	T.	630
23	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Confirmation officielle des pouvoirs de Li-Hong-Tchang et de M. Campbell.	T.	631
27	Paris à Pékin.....	Les propositions de l'agent de Sir Robert Hart et le recuel du général Négrier sur la Porte de Chine.	T.	635
28	Général Brière de l'Isle à Guerre.	Blessure du général Négrier. Évacuation de Lang-Son.	T.	637
29	Paris à Berlin.....	Forme sous laquelle le concours de l'Allemagne serait utile en Chine. Négociations de M. Jules Ferry avec Sir Robert Hart.	T.	638
29	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Les nouvelles communiquées par le général Brière de l'Isle.	T.	639
30	Circulaire.....	Démission du ministère Jules Ferry.....	T.	642
30	Communication de M. Campbell.	Invitation à M. Campbell de signer immédiatement le traité.	N.	644

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
2 avril.	Communication de M. Campbell.	Télégramme expédié à Sir Robert Hart; retard de la signature dû à la chute du ministère.	T.	646
3	.....	Retard de la signature. Inquiétudes du Tsong-li-Yamen.	N.	647
5	Communication de M. Campbell.	Télégramme de Sir Robert Hart : Félicitations pour la signature.	T.	648
7	Paris à Pékin.....	Signature des préliminaires à Paris.....	T.	649
9	Pékin (Shanghaï) à Paris.	Ratification de la signature par le Tsong-li-Yamen.	T.	650

IV. LA FRANCE ET L'ANGLETERRE À TERRE-NEUVE ET RAÏATEA.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. TERRE-NEUVE.		
1883.				
26 oct.	Paris à Londres...	Adhésion à la proposition anglaise de charger quatre commissaires de régler la question de Terre-Neuve.	D.	127
1884.				
26 juill.	*Idem*.....	Nécessité de garder une attitude expectante dans l'affaire de Terre-Neuve.	D.	344
4 nov.	M. Jules Ferry à Lord Lyons.	Nouvelle réunion à Paris de la Commission des pêcheries de Terre-Neuve.	L.	443
		b. RAIATEA.		
1883.				
23 févr.	Paris à Londres...	La question de Terre-Neuve et de Raïatea.	T.	1
27 juill.	*Idem*.....	Projet d'annexion des Nouvelles-Hébrides par l'Angleterre. Émotion des Français de la Nouvelle-Calédonie.	D.	67
1884.				
22 mars.	*Idem*.....	Prolongation du protectorat français à Raïatea	D.	223

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1^RE SÉRIE. — TOME V.

1.

M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 23 février 1883, 7 h. 15, soir.*

Nous avons décidé d'adhérer, en principe, au mode de procéder suggéré par le Gouvernement britannique pour le règlement de la question de Terre-Neuve, sous la condition que, suivant l'offre même qu'il nous a faite, il y a trois mois, le protectorat français à Raïatea serait maintenu durant le temps nécessaire pour étudier les propositions de l'Angleterre relatives aux pêcheries. J'ai adressé hier à Lord Lyons une note lui faisant connaître notre résolution. Je vous prie, vu l'urgence, d'aviser immédiatement Lord Granville de cette communication et de lui en indiquer le sens. En répondant ainsi à la lettre par laquelle le Principal Secrétaire d'État nous a rappelé de lui-même, le 15 février, que les arrangements actuellement en vigueur concernant Raïatea allaient prendre fin, vous ne manquerez pas d'insister pour que nous soyons fixés sans retard sur les intentions du Gouvernement anglais, les effets utiles de la dernière prorogation devant cesser pour nous dès la fin du présent mois (1).

(1) Une note verbale en ce sens fut remise à Lord Lyons le 23 février 1883. M. Tissot annonça le 8 mars (télégr. de 5 h. 30 s.) que l'Angleterre consentait à la prolongation de notre protectorat sur Raïatea sous les conditions indiquées par nous. Le 3 juillet Lord Lyons écrit à M. Challemel-Lacour : «J'ai pour instructions de déclarer que, aussi longtemps que les négociations relatives aux pêcheries de Terre-Neuve se poursuivront dans un esprit qui laisse raisonnablement espérer un accord sur les bases acceptées par les deux Gouvernements, la Grande-Bretagne ne fera aucune difficulté pour renouveler de temps à autre, pour telle période déterminée qui semblera nécessaire, l'arrangement en vertu duquel le drapeau français reste conditionnellement hissé sur Raïatea, et que le Gouvernement de Sa Majesté est tout prêt à continuer sur-le-champ les négociations relatives à cet arrangement».

2.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 février 1883, 6 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Le comte de Hatzfeldt, à qui j'ai annoncé que vous aviez pris la direction du Département des Affaires étrangères, s'est montré fort satisfait des déclarations pacifiques portées devant les Chambres françaises par le nouveau Cabinet (1). Il m'a dit que le prince de Hohenlohe lui avait transmis des appréciations favorables concernant les dispositions du Président du Conseil et les vôtres à l'égard de la politique extérieure, et il m'a donné l'assurance que le Gouvernement impérial d'Allemagne avait, de son côté, le désir de témoigner tout son bon vouloir au Gouvernement de la République.

3.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 26. *Berlin, 25 février 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er mars.)

La Gazette de l'Allemagne du Nord a publié hier soir une correspondance d'Alsace qui me paraît mériter de vous être signalée à cause du caractère que lui imprime son insertion dans l'organe officieux habituel de la chancellerie allemande. Le but de cette correspondance, dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte, est d'attaquer avec assez peu de ménagements les personnes qui, par leurs actes ou leurs paroles, témoignent qu'elles ont conservé le souvenir des liens créés par l'histoire entre l'Alsace et la France.

Le premier incriminé est Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, à qui l'on reproche de ne tenir pas compte du traité de Francfort, parce que, dans une récente discussion parlementaire, il a parlé de la réunion de l'Alsace à la France sous Louis XIV. A cette occasion, l'auteur de la correspondance dénonce les rapports qu'entretient avec Monseigneur Freppel le clergé alsacien, ce clergé profondément francisé (*unser durch und durch französierte Klerus*).

(1) « Messieurs, disait la déclaration ministérielle, la politique extérieure de ce Cabinet, comme celle de tous ses prédécesseurs, depuis douze ans, ne peut être qu'une politique de paix. »

Puis on cite un discours prononcé il y a quelque temps au Sénat par un directeur de l'administration des chemins de fer, qui se serait justifié d'avoir fait des commandes à des fabriques d'Illkirch et de Mulhouse, en déclarant qu'on ne pouvait pas refuser de les considérer comme françaises. A ce propos, le correspondant du journal officieux s'exprime ainsi : « En France, les traités n'ont jamais eu beaucoup plus de valeur que le papier sur lequel ils étaient écrits et que ne l'exigeait la nécessité. Aussi devons-nous toujours avoir présente à l'esprit la réponse que notre grand historien Ranke fit en 1870, à Vienne, à la demande de M. Thiers : « Contre qui continuez-vous la guerre? — Contre Louis XIV ».

Enfin vient le tour des députés alsaciens. M. Charles Grad est attaqué pour avoir comparé, dans le Reichstag à Berlin, l'ordre de choses actuel en Alsace-Lorraine à un programme de chemins de fer qui n'est valable que *jusqu'à nouvel ordre*. L'abbé Simonis est réprimandé, parce que le ton de ses discours exprime une sorte de *regret élégiaque* du régime français. D'une manière générale, la représentation parlementaire d'Alsace-Lorraine est accusée de se désintéresser des affaires allemandes, même de celles qui touchent le plus leur pays, par exemple de la question des pensions militaires dues aux anciens soldats français. On oppose à cette inertie l'active participation des députés de l'Alsace-Lorraine aux démonstrations organisées en France, telles que les funérailles de Gambetta ou les souscriptions en faveur des inondés de nos anciennes provinces.

La publication officieuse sur laquelle je prends la liberté d'attirer l'attention de Votre Excellence témoigne une fois de plus du soin extrême avec lequel on note en Allemagne les moindres incidents de notre vie publique, les paroles qui échappent aux personnages les plus divers, les articles de journaux, en un mot tous les matériaux qui peuvent servir à échafauder, à un jour donné, un système d'accusations et d'attaques contre quiconque gêne la politique allemande.

Il est naturel sans doute, que l'Allemagne, cherchant à s'assimiler les territoires que la conquête lui a donnés, poursuive avec une certaine acrimonie tous les adversaires du régime allemand parmi les populations détachées de la France. L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* montre l'ardeur et la vigilance que la chancellerie impériale apporte dans l'accomplissement de cette tâche, et en même temps les ressources d'argumentation qu'elle sait employer pour mettre en apparence ses antagonistes dans leur tort, aux yeux de l'Allemagne d'abord, et puis aux yeux de l'Alsace-Lorraine.

Enfin, cette correspondance datée d'Alsace offre de l'intérêt en ce qu'elle fournit un exemple de la tactique habituellement suivie en Allemagne à l'égard de la France. Tandis que la chancellerie impériale imprime à ses rapports officiels avec le Gouvernement français un caractère de grande courtoisie,

souvent même de bon vouloir marqué, la presse, la littérature, la science allemandes entretiennent avec persévérance et alimentent chaque jour par des applications ou des démonstrations nouvelles un courant de violente et profonde animosité contre la France, contre son passé, son présent et son avenir. L'article officieux que je vous transmets, après avoir cité la réponse de Ranke à M. Thiers, dit que Louis XIV n'était pas un phénomène individuel, mais appartenait, de même que Napoléon, au type le plus national de notre pays. Or, il faut savoir quels monstres de perversité, de violence et de corruption Louis XIV et Napoléon sont devenus dans l'histoire, telle qu'elle est enseignée à la nation allemande par ses docteurs, pour comprendre l'opinion que doivent concevoir du peuple français tout entier les lecteurs de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* et les ferments de haine que des réflexions semblables sont destinées à déposer dans le cœur de tout patriote allemand.

Il y a dans ce courant d'idées et de doctrines un péril constant sur lequel nous ne devons pas fermer les yeux, car les dispositions des Cabinets, quelque bienveillantes qu'elles soient momentanément, sont sujettes à varier suivant le cours des événements, tandis que les croyances nationales inculquées avec persistance à des générations successives, et adoptées par elles avec autant de passion que de bonne foi, s'imprègnent dans le cœur de tout un peuple et peuvent lui inspirer contre ses voisins d'incurables et bien dangereuses préventions.

4.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 28 février 1883, 12 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, matin.)

Ce soir, vers neuf heures, des détonations provenant de bombes, d'ailleurs fort inoffensives, ont éclaté sur la place du Quirinal en face du palais du Roi, et sous les fenêtres des palais Chigi et de Venise, résidences des Ambassadeurs d'Autriche auprès de la Cour italienne et du Saint-Siège (1). J'ignore à cette heure si, à la suite de ces démonstrations qui ont fait plus de bruit que de mal, des arrestations ont été opérées.

(1) Des regrets furent exprimés immédiatement aux deux Ambassadeurs par M. Depretis.

5.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 4 mars 1883, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

C'est mardi ou mercredi prochain au plus tard que s'ouvrira à la Chambre des députés la discussion du budget des Affaires étrangères. A cette occasion, le Ministre aura à répondre à diverses interpellations dont l'une concerne les affaires de Sfax [1]. Dans l'entretien que j'ai eu avec M. Mancini au sujet des capitulations [2], je lui ai donné l'assurance que le Gouvernement de la République était disposé à résoudre la question de Sfax dans l'esprit le plus bienveillant et le plus amical. Mais je n'ai pas précisé davantage. Je ne lui ai pas fait savoir que mes instructions m'autorisaient à la régler conformément au désir de l'Italie, c'est-à-dire en attribuant aux intéressés le montant intégral des sommes arbitrées par la commission. Dans ces circonstances je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir s'il y a lieu d'aller au delà, et de mettre M. Mancini en mesure de déclarer au Parlement que l'accord s'est enfin établi sur ce point entre les différents Gouvernements [3].

[1] Voir tome IV, 1re série, n° 607.

[2] La question était toujours posée, et la France en poursuivait la solution : « L'inauguration du tribunal de Tunis, qui a eu lieu le 24 de ce mois, écrivait M. Challemel-Lacour le 8 mai (D. n° 43), vous fournira l'occasion de saisir de nouveau de la question le Ministre des Affaires étrangères du Roi Humbert. Toutefois, au lieu de vous borner, comme vous l'aviez fait jusqu'ici, à pressentir son opinion, vous aurez à lui demander formellement que les tribunaux consulaires italiens dans la Régence cessent de fonctionner à l'avenir. »

[3] Par un télégramme du 5 mars, 7 h. 45 s., M. Challemel-Lacour autorise M. Decrais à faire « connaître à M. Mancini que le montant intégral des sommes arbitrées par la commission de Sfax sera payé aux intéressés au fur et à mesure du recouvrement de la contribution de guerre imposée à la ville. Vous aurez soin toutefois, ajoute le Ministre, de bien marquer le caractère purement gracieux de la résolution arrêtée, sur notre conseil, par le Gouvernement du Bey ». M. Decrais s'acquitta de sa mission auprès de M. Mancini et de M. Depretis. « Le Président du Conseil, annonçait-il le 7 mars, à 10 h. 20 s., m'a dit que cette concession de la part de la France produirait la meilleure impression en Italie. »

6.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 5 mars 1883, 7 h. 45, soir.*

L'arrangement dont vous avez pris l'initiative au sujet du Tonkin ne tient pas un compte suffisant de notre situation conventionnelle, et consacrerait au profit de la Chine des concessions auxquelles il ne nous appartient pas de souscrire (1). Pour bien marquer notre sentiment à cet égard, je me vois à regret dans la nécessité de mettre fin à votre mission. En attendant vos lettres de rappel, vous vous appliquerez à établir que notre décision n'implique aucune pensée d'hostilité contre la Chine, notre seul but étant d'assurer l'ordre au Tonkin dans les conditions du traité de 1874 (2).

7.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Londres, 9 mars 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 mars.)

J'ai fait part, il y a un mois environ, au Département des Affaires étrangères des indices qui pouvaient faire croire à un certain rapprochement entre l'An-

(1) « Vous vous convaincrez facilement, écrivait M. Challemel-Lacour le 14 mars (D. n° 4) qu'aucun des arrangements concertés avec Li-Hong-Tchang ne serait compatible avec notre traité de 1874, dont notre ferme volonté est d'assurer l'application effective. »

(2) Développant sa pensée, M. Challemel-Lacour écrit aussi dans sa dépêche du 14 mars : « Aucune équivoque ne doit d'ailleurs subsister sur le sens de notre résolution. Il importe surtout que le Gouvernement chinois ne puisse y voir le désir d'une rupture ou l'indice d'un refroidissement que rien dans les rapports des deux pays ne saurait motiver. » Le 2 avril le marquis Tseng communiquait à M. Tissot un télégramme adressé par le Tsong-li-Yamen à son représentant à Londres et à Paris, après avoir été informé du rappel de M. Bourée. « Le Yamen vous charge donc de vous rendre chez l'Ambassadeur de France à Londres pour prier qu'il demande à son Gouvernement s'il peut nous donner des renseignements sur la cause du rappel de son Ministre... Vous exprimerez à Son Excellence l'espoir du Gouvernement impérial que la réponse de son Gouvernement serait d'une nature rassurante, car, après la preuve de conciliation qu'il a donnée en consentant de faire retirer ses troupes, tandis que les négociations de M. Bourée avaient lieu, il éprouverait de la mortification, si, au lieu de retirer ses troupes, le Gouvernement de la République leur enverrait des renforts. Vous devez lire cette dépêche à monsieur l'Ambassadeur, et, s'il le veut, lui en donner une copie. »

gleterre et l'Allemagne [1]. L'accueil que le Prince de Galles vient de recevoir à Berlin, les distinctions militaires qui lui ont été conférées par l'Empereur Guillaume, l'empressement, avec lequel l'héritier de la couronne d'Angleterre les a acceptées et s'en est prévalu vis-à-vis des officiers allemands désormais placés à titre honoraire sous ses ordres, ont été particulièrement remarqués à Londres et préoccupent les hommes politiques assez nombreux qui ne verraient pas sans regret le Gouvernement britannique renoncer, à quelque degré que ce fût, à l'indépendance dont la politique anglaise s'est fait une règle de conduite.

M. le baron de Courcel, dans une dépêche intéressante dont Votre Excellence a bien voulu me donner communication par ce courrier, a réduit à leur juste valeur les dispositions que l'Allemagne apporte dans les relations nouvelles dont le Cabinet de Londres aurait pris l'initiative. Je ne crois pas que, de ce dernier côté, des avances soient aussi significatives qu'on semble le supposer à Londres même. Il n'est sans doute pas permis de douter que Lord Granville, à la suite des dissentiments qui nous ont séparés du Gouvernement britannique dans l'affaire égyptienne, n'ait personnellement incliné à resserrer les relations amicales existant entre l'Angleterre et l'Allemagne. C'était la conséquence assez naturelle du refroidissement qui venait de se produire entre la France et le Cabinet de Londres; c'était en outre une réponse tout indiquée à l'empressement d'ailleurs fort intéressé avec lequel le Gouvernement allemand avait encouragé l'Angleterre à dénoncer le pacte qui la liait à nous. Le prince de Bismarck, Votre Excellence le sait, avait, à plusieurs reprises, déclaré au Cabinet de Londres qu'il était absolument libre d'agir à sa guise en Égypte, et Elle sait aussi que l'Ambassadeur d'Allemagne avait qualifié de « défaillance » le dernier scrupule qui avait engagé Lord Granville à nous offrir une compensation, si insuffisante qu'elle fût. On ne saurait toutefois, je le répète, conclure de ce rapprochement passager à une entente plus intime entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'antipathie réciproque qui existe entre le prince de Bismarck et le chef du Cabinet britannique est de nature à nous rassurer sur la sincérité comme sur les conséquences de ce rapprochement. Les difficultés que l'Angleterre rencontre en Égypte, et dont l'Allemagne ne saurait lui faciliter l'aplanissement, constituent une autre garantie qui, pour avoir un caractère purement négatif, n'en est pas moins sérieuse. Le Cabinet de Londres sait qu'il dépend de nous d'accroître ou d'atténuer dans une certaine mesure les difficultés de sa situation en Orient. De là à un rapprochement avec nous, il y a un pas que l'opinion publique est déjà disposée à faire, et il n'est pas impossible que le Gouvernement ne saisisse la première occasion qui lui sera offerte de la suivre dans cette voie.

[1] Le Prince impérial allemand avait pensé à ce rapprochement dès le mois de septembre 1882. Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. III, n° 612 (*Die Grosse Politik*, vol. III, n° 726).

8.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 10 mars 1883, 1 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer les instructions que vous venez de donner à M. Raindre. Notre agent en Égypte m'avait seulement fait savoir que Cadry Bey avait fait une démarche marquant son désir de se rapprocher de lui et croyait que cette démarche avait été provoquée par une certaine inquiétude née à Constantinople de l'attitude de Lord Dufferin et du voyage de M. Gladstone à Paris (1).

On garde ici, dans les régions gouvernementales, un silence absolu sur la question d'Égypte. J'ai été seulement informé il y a quelques jours, que le Grand Vizir avait dit à une personne qui a sa confiance, et qui me l'a fait savoir aussitôt, qu'il croyait avoir trouvé une combinaison pour la solution de la question égyptienne, qui devait satisfaire à la fois les intérêts de la Turquie et ceux de la France.

9.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 mars 1883, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 20, soir.)

Nous venons de signer la convention relative à la navigation du Danube. J'expédie l'instrument par le courrier (2).

(1) M. Gladstone s'était arrêté à Paris en revenant de Cannes. M. Tissot revient sur cette nouvelle le 23 avril (télégr. de 7 h. s.).

(2) Voir ci-dessus, tome IV, 1re série, n° 204.

10.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 35. *Londres, 13 mars 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Hier, à la Chambre des Communes, M. Ashmead Bartlett a demandé au Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'il était exact que l'escadre française fût arrivée à Madagascar, que les Malgaches se préparassent à la résistance et que la population européenne de cette île fût en danger[1]. Dans l'affirmative, il a exprimé le désir de savoir si le Cabinet de Londres enverrait des bâtiments de guerre pour protéger les sujets britanniques qui résident dans ce pays.

Lord Ed. Fitzmaurice a répondu que le Foreign Office n'avait pas encore été informé officiellement de l'arrivée des vaisseaux français à Madagascar, mais qu'il n'avait aucune raison pour douter de l'exactitude de cette nouvelle. Il a ajouté que le Gouvernement de Sa Majesté déposerait très prochainement à ce sujet des documents parlementaires sur le bureau de la Chambre, et il a terminé en annonçant que la frégate anglaise *Dryad* était en ce moment à Tamatave.

11.

M. SCHEFER, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sofia, 14 mars 1883, 7 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, matin.)

A la suite d'un conflit qui a surgi entre le général Soboleff, le Président du Conseil, le Ministre de l'Intérieur et M. Stoïloff, le Ministre des Affaires étrangères, celui-ci a donné sa démission.

Ses deux collègues bulgares, les Ministres de la Justice et des Finances, n'ont point voulu se séparer de lui et ont également remis hier leur démission au Prince qui l'a acceptée.

Cette crise ministérielle présente un caractère particulier de gravité en ce

(1) Voir ci-dessus, tome IV, 1re série, n° 577.

sens qu'elle accuse la division de plus en plus profonde qui sépare les généraux et les fonctionnaires russes des bulgares.

Dans ce différend, le Prince incline du côté des généraux[1] et cette tendance, si elle se traduit spécialement, comme il n'est que trop probable, par la formation d'un Cabinet dévoué aux Russes, pourrait entraîner dans l'avenir de sérieuses complications.

12.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 19 mars 1883, 8 h. 25, soir.*

Conformément au vœu émis par la conférence de Londres, Lord Granville vient d'inviter les Puissances signataires de la convention du 10 mars[2], à se concerter en vue de recommander simultanément à l'adhésion des Gouvernements roumain, serbe et bulgare les décisions prises par la Conférence. Nous n'avons aucune objection contre cette manière de procéder; mais il semble qu'il y aurait avantage à différer une démarche qui, dans les circonstances présentes, se heurterait à de graves difficultés. Lord Granville n'ignore pas quelles sont les dispositions du Gouvernement et de l'opinion publique en Roumanie. La perspective des élections générales, qui doivent avoir lieu le 12 mai prochain, a porté à son comble la surexcitation des esprits sur toutes les questions qui paraissent intéresser la souveraineté nationale. Cette agitation factice s'impose au Gouvernement actuel, et l'empêcherait probablement de se rallier sur la question du Danube à une politique conforme aux vues de l'Europe. D'autre part, le délai de six mois stipulé pour l'échange des ratifications permet de laisser passer cette effervescence, et la Conférence elle-même, en invitant Lord Granville à prendre l'initiative des démarches nécessaires, a remis implicitement aux Cabinets le soin de s'entendre sur le choix du moment le plus favorable.

Je pense que le Cabinet de Londres sera frappé comme nous de ces consi-

(1) M. Schefer télégraphiera le 16 mars à 9 h. 45 m. :

« Le Prince Alexandre paraît comprendre aujourd'hui la gravité de la résolution prise, sous la pression des généraux russes, de se séparer des membres bulgares du Cabinet.

.....

« Le Prince a toujours l'intention, malgré les difficultés que le nouvel ordre de choses comportera nécessairement, de se rendre en Russie à l'époque du couronnement, et il a prié ses anciens conseillers de ne point adopter une attitude trop ouvertement hostile jusqu'à son retour. Le Prince veut exposer ses embarras à l'Empereur, et il espère pouvoir rappeler ses anciens Ministres dans deux ou trois mois. »

(2) Voir ci-dessus, n° 9.

dérations, et ne fera pas difficulté d'ajourner la démarche proposée jusqu'à la seconde moitié du mois de mai. Je vous prie de vouloir bien pressentir Lord Granville à cet égard, afin que, le cas échéant, une proposition d'ajournement puisse être soumise à l'assentiment des autres Puissances.

13.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Londres, 21 mars 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 mars.)

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de la réponse écrite de Lord Granville à la communication que je lui ai faite hier au sujet de la Roumanie, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par la voie télégraphique [1]. Tout en reconnaissant la valeur des considérations qui vous font désirer l'ajournement de la démarche concertée en principe entre les Puissances représentées à la conférence de Londres, le Principal Secrétaire d'État a évité de s'engager dès à présent quant à la question de l'initiative que nous désirions voir prendre par le Cabinet de Londres. Je suppose que Lord Granville se réserve de consulter ses collègues et peut-être aussi de pressentir les autres Puissances.

Il n'est pas douteux d'ailleurs que les différents Cabinets ne partagent les vues de Votre Excellence en ce qui concerne l'inopportunité d'une démarche immédiate auprès du Gouvernement roumain. La pression amicale que l'Europe compte exercer sur le Cabinet de Bucarest ne saurait aboutir en ce moment. Le ministère Bratiano est trop engagé par ses récentes déclarations et ne veut pas fournir à l'opposition, à la veille des élections générales, une arme dont elle ne manquerait pas de se servir.

Mais les choses peuvent changer d'ici à peu. L'opinion publique, mal renseignée sur cette question du Danube autour de laquelle on a créé une agitation toute factice, se modifiera certainement dans un sens favorable lorsqu'elle pourra se rendre un compte exact des stipulations du traité de Londres et des avantages inespérés que cet acte assure à la Roumanie. Telle a toujours été l'impression de M. Barrère et la mienne; telle est celle que m'a confiée dernièrement le Ministre de Roumanie à Londres. En venant m'annoncer qu'il allait passer à Bucarest les vacances de Pâques, le prince Ghika a ajouté qu'il venait « me remercier de ce que nous avions fait pour la Roumanie ». J'ai

(1) Voir ci-dessus, n° 12.

répondu à mon collègue que nous avions eu d'autant plus à cœur de tenir compte des désirs et des intérêts de son pays que nous avions plus vivement regretté de ne pouvoir l'admettre à la Conférence. Je ne lui ai pas caché en même temps que, si les Puissances les mieux disposées à l'égard de la Roumanie n'avaient pas cru pouvoir déférer à cet égard au vœu qu'elle avait exprimé, le Cabinet de Bucarest ne devait en accuser que les inquiétudes qu'avait nécessairement fait naître son attitude dans la question danubienne. Nous avions, en effet, de sérieuses raisons de craindre que l'admission d'un représentant de la Roumanie au sein d'une Conférence, dont les résolutions devaient être prises à l'unanimité, n'entraînât l'avortement de nos travaux. « Et vous avez eu parfaitement raison », a répliqué le prince Ghika.

Mon collègue de Roumanie a reconnu lui-même que l'opinion publique de son pays avait été égarée dans cette question du Danube. Il pense que, mieux informée, elle modifiera ses dispositions présentes et ne désespère pas de voir le Cabinet actuel faire accepter lui-même au pays les décisions qui viennent, en somme, de donner à la Roumanie des satisfactions sur lesquelles, naguère encore, il ne lui était guère permis de compter.

14.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 41. *Londres, 21 mars 1883*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Le Foreign Office a publié deux nouveaux *Blue Books* sur les affaires d'Égypte. L'un de ces documents parlementaires contient, relativement à l'organisation de cette contrée, un long rapport adressé le 6 février dernier au Principal Secrétaire d'État par Lord Dufferin que je crois devoir signaler tout particulièrement à l'attention de Votre Excellence. L'Ambassadeur de la Reine, après s'être étendu sur les difficultés que rencontrera l'établissement d'un bon Gouvernement dans la vallée du Nil, indique tout d'abord trois réformes principales à introduire d'après lui dans ce pays : celles concernant l'armée, la justice et la représentation nationale. Puis il passe en revue avec un soin minutieux toutes celles qu'il faudrait mener à bonne fin, pour obtenir un résultat sérieux aussi bien dans l'ordre administratif, financier et économique qu'en matière d'éducation et de travaux publics. Toutes les questions qui peuvent intéresser l'Égypte y sont traitées : la corvée, l'esclavage, la conscription, le droit pour ce pays de conclure des traités de commerce et de se

faire représenter auprès des Puissances. Il s'occupe aussi des mesures à prendre pour maintenir l'ordre au milieu des tribus des Bédouins et dans le Soudan. Enfin il énumère les réformes déjà accomplies et termine en faisant l'exposé de la situation financière de l'Égypte. C'est un travail très complet qui ne saurait être analysé et qui mérite d'être lu en entier. J'appellerai surtout l'attention de Votre Excellence sur la conclusion de ce rapport. Ainsi que vous le verrez, Lord Dufferin tout en affirmant que l'Angleterre est fermement décidée à ne pas administrer l'Égypte d'une *façon permanente, ni directement, ni indirectement,* déclare d'autre part qu'on ne saurait permettre à ce pays de se gouverner lui-même tant qu'il en sera incapable, et laisse entendre que la tutelle du Gouvernement de la Reine ne doit pas cesser prochainement. C'est ce qui semble, du moins, ressortir du passage suivant par lequel il termine sa dépêche à Lord Granville :

« Nous ne pourrons considérer notre tâche comme achevée que lorsque l'Égypte aura surmonté toutes les difficultés signalées plus haut par moi... et même alors la durée de notre œuvre ne sera assurée que s'il est bien démontré qu'aucune influence subversive ne peut troubler les rapports existants entre l'Angleterre et l'Égypte que nous aurons réorganisée. »

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence par la valise de ce jour les deux *Blue Books* que je viens d'avoir l'honneur de lui signaler.

15.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Lisbonne, 1er avril 1883.*

Je me suis efforcé de tenir le Département au courant des diverses phases qu'a traversées, en Portugal, l'affaire du Congo. Pour bien juger la situation actuelle, il faut se reporter à six mois en arrière, à l'époque où la France montra l'intention de reconnaître le traité signé par M. de Brazza avec le Makoko (1).

[Détails sur l'attitude d'abord très hostile à la France des Portugais et sur l'action très énergique du Cabinet de Londres.]

Quelles que fussent ses intentions, l'influence française ne se trouvait pas moins en danger devant ce retour offensif habilement calculé.

(1) Voir aussi tome IV, 1re série, n° 575.

Le Gouvernement de la République a très bien compris ce péril, et, sans reconnaître d'une manière formelle des droits qui n'étaient pas en cause, il n'a laissé échapper, aussi bien dans ses déclarations au Gouvernement portugais que dans les exposés faits aux Chambres, aucune occasion de préciser que les territoires qu'il se proposait de civiliser étaient situés en dehors de la limite du degré 5° 12′ (*sic*) de latitude australe à laquelle devaient s'arrêter les prétentions du Portugal. Cette attitude conciliante et pleine d'égards a porté les fruits qu'on en pouvait attendre. Il suffit de lire les derniers discours des Ministres portugais pour se convaincre que, n'envisageant plus avec jalousie la perspective du voisinage de la France dans des régions qui se rattachent au Congo, ils ne sont pas éloignés aujourd'hui de pressentir dans ce rapprochement même des avantages qui pourront faciliter leur tâche civilisatrice. Dans une conversation particulière, M. de Serpa ne m'a pas caché le plaisir qu'il aurait éprouvé à causer avec M. de Brazza, si celui-ci avait passé par Lisbonne, et il m'a été demandé plusieurs fois par le Ministre de la Marine si je savais que le *Précurseur* dût relâcher dans le Tage. Ce sont des symptômes qui ont leur signification.

Par contre, les exigences de l'Angleterre, le sans-façon avec lequel cette Puissance blesse à chaque instant les susceptibilités nationales ont bien diminué le profit moral du service qu'elle avait paru disposée à rendre. Aussi peut-on dire que, quelle que soit l'issue des négociations qui se poursuivent actuellement entre les Cabinets de Londres et de Lisbonne, la popularité de la France et les sympathies qui lui sont acquises se trouvent désormais hors d'atteinte. C'est déjà un premier résultat. Si la convention se conclut, et si le Portugal occupe la côte du Congo, d'autres difficultés pourront assurément se présenter; mais, en continuant à chercher les solutions dans une entente cordiale plutôt que dans un recours à la force, nous n'avons aucune raison de désespérer d'obtenir un succès égal. C'est là que tendront tous mes efforts dans l'avenir, si Votre Excellence croit que cette politique est la meilleure à suivre pour la sauvegarde de nos intérêts généraux. Le Portugal joue un bien petit rôle en Europe; il en joue un plus grand en Afrique. Mais une chose le recommande surtout à notre attention. Le peuple portugais s'attache chaque jour davantage à la France, sans se préoccuper de savoir si elle est parmi les vainqueurs ou parmi les vaincus. Par le temps qui court, c'est un mérite assez rare pour qu'il soit apprécié.

16.

M. Jules Ferry, Président du Conseil des Ministres,

à Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

L. *Paris, 3 avril 1883.*

Sire,

La lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire à la date du 24 mars dernier est un précieux témoignage des sentiments élevés qu'Elle apporte dans la direction de la grande association pacifique et civilisatrice qui fait tant d'honneur à sa généreuse initiative.

En me communiquant la teneur des instructions adressées par ordre du Roi à M. Stanley, Votre Majesté ne me donne pas seulement une marque de haute confiance, dont je lui suis personnellement reconnaissant; Elle réalise de la façon la plus loyale et la plus décisive nos vœux en faveur d'une commune entente et d'une collaboration de plus en plus cordiale et effective entre les missions de l'Association internationale et les représentants du Gouvernement de la République française dans la région du Congo [1]. Nous n'avons pas besoin de rappeler M. de Brazza à des sentiments dont il est lui-même, et de longue date, profondément pénétré et qu'il m'exprimait, il y a quelques jours encore, en partant pour sa mission, avec autant d'énergie que de sincérité. En lui faisant part des recommandations adressées, avec tant d'autorité, à M. Stanley, nous n'aurons aucun effort à faire pour le maintenir dans une ligne de conduite basée sur la réciprocité des bons offices entre serviteurs de l'humanité et de la civilisation dans l'Afrique occidentale, et en particulier avec ceux qui relèvent de la noble et libre nation, unie à notre pays par les liens du bon voisinage et de la plus constante amitié.

[1] On rapprochera de ce texte un passage d'une lettre de M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo, à M. Stanley (lettre non datée, mais que le contexte nous autorise à placer en avril ou mai 1883) : «M. de Brazza vient de quitter Bordeaux pour se rendre en Afrique, où il va prendre la direction de l'expédition destinée à occuper le territoire que Makoko a cédé à la France entre les rivières Djoué et Impila. Nous tenons à vous réitérer l'expression de notre désir formel que rien ne soit négligé par vous, et par ceux qui sont sous vos ordres, pour entretenir les meilleures relations avec les agents français. Nous sommes voisins en Europe, nous allons le devenir en Afrique et nous tenons essentiellement à être bons voisins.» (Papiers personnels de M. Jules Ferry.)

17.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 5 avril 1883, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

D'après les renseignements [1] les plus dignes de confiance que j'ai pu avoir autour de moi, l'accord intervenu entre l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne aurait eu lieu quelque temps après le voyage du Roi Humbert à Vienne [2]. Le Cabinet de Rome, sérieusement inquiet des conséquences que pouvait avoir pour l'Italie le ressentiment croissant de l'Autriche par suite des menées irrédentistes, aurait promis de les réprimer avec énergie et de désavouer toute vue sur les territoires appartenant actuellement à la monarchie austro-hongroise. Dès lors, toute cause de dissentiment et de conflit ayant disparu entre eux, les deux Gouvernements du Quirinal et de Vienne, approuvés et encouragés par celui de Berlin, auraient pris réciproquement l'engagement général de l'étendre à toutes les questions extérieures qui mettraient en cause la sécurité et les intérêts de l'un ou de l'autre pays. Telle serait la portée exacte des arrangements convenus de part et d'autre. Cet échange de vues par l'intermédiaire des Ambassadeurs n'aurait ni le caractère d'un traité, ni la forme d'instrument diplomatique et surtout, dans la pensée qui l'a inspiré, il ne s'appliquerait ni à une conjoncture spéciale, ni à une Puissance déterminée. Il est même à remarquer, ainsi que me le faisait observer un personnage en mesure de bien savoir ce qui s'est passé, que *cet engagement de s'entendre* n'aurait pas abouti, dans des éventualités qui se sont présentées depuis qu'il a été conclu, pas plus en Tunisie qu'en Égypte. J'ai lieu de croire que ces informations, dont je ferai connaître à Votre Excellence par le prochain cour-

(1) Ils avaient été fournis spontanément à M. Decrais par le baron Blanc, ancien Secrétaire général du Ministre des Affaires étrangères (dép. de Rome du 6 avril).

(2) Voir tome IV, 1re série, nos 174, 175, 176, 180, 197.

M. Decrais télégraphiera le 12 avril à 11 h. 40 m. : « Dans le discours qu'il a prononcé hier au Sénat, M. Mancini ne s'est pas départi de la plus grande réserve. Il n'a donné aucune explication sur l'origine et sur la portée de l'accord intervenu entre les trois Puissances. Il s'est borné à en affirmer le caractère essentiellement pacifique et conservateur. « L'Italie n'est pas isolée, a-t-il dit; elle travaille au développement d'une politique de paix et d'ordre de concert avec l'Autriche et l'Allemagne. »

En fait, la signature du traité de la Triple Alliance est du 20 mai 1882, la visite du Roi Humbert à Vienne, du 27 octobre. Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. III nos 609, 610, 611; (*Die Grosse Politik,* vol. III, nos 570, 571, 572).

rier le détail et l'origine, sont conformes à la vérité. Au reste, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir. Demain, peut-être, M. Mancini sera interrogé au Sénat et à la Chambre sur une affaire dont toute la presse s'occupe dans un sens assez peu favorable, en somme, à la négociation et surtout à la manière dont elle a été conduite par le Ministre des Affaires étrangères[1].

18.

M. Schefer, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Sofia, 5 avril 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 23 avril.)

La situation critique, dont j'ai fait connaître à Votre Excellence, par mes précédents rapports, l'origine et le développement[2], a pris dans ces der-

(1) Après le discours de M. Mancini, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* réfuta dans un article du 7 avril les journaux qui représentaient la Triple Alliance comme dirigée contre la France. «Aucune des trois Puissances, disait-elle, n'a de motif pour suivre des tendances malveillantes à l'égard de la France, ni de craindre de la part de celle-ci une menace contre le maintien de la paix.» (Télégr. de Berlin, 7 avril, 4 h. 20 s.). Le 8 avril à 8 h. 6 s. M. de Courcel télégraphie que son collègue d'Italie «lui a représenté l'accord intervenu comme une sorte de ligue pacifique, qui n'a rien d'exclusif ni de menaçant pour aucune Puissance». «La Triple Alliance, écrit M. Tissot le 15 avril (dép. de Londres, n° 55), n'est pas seulement un acte accompli, c'est un acte avoué. Mes collègues d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie n'en font pas mystère. La seule nuance qui caractérise leur langage se rapporte seulement au but que vise l'entente intervenue. Tandis que l'Ambassadeur d'Autriche ne parle que du maintien de la paix européenne, M. le comte Nigra affecte de représenter la Triple Alliance comme la réponse victorieuse de l'Italie aux humiliations de l'affaire tunisienne et aux déclarations faites plus récemment à la tribune française en ce qui concerne sa résistance dans la question des capitulations. L'Ambassadeur du Roi Humbert, je regrette d'avoir à le constater, n'a même pas la modestie qui sied au triomphe; son attitude railleusement hostile a été très remarquée, encore qu'on y fasse la part de certaines rancunes personnelles.» M. de Montmarin écrivait de Vienne le 21 avril (D. n° 40) : «Une note officieuse, parue dans le *Fremdenblatt,* a démenti formellement les informations contenues dans la correspondance parisienne du *Times* publiées le 19 avril, en indiquant que, d'après des renseignements dignes de foi, les négociations en vue d'une Triple Alliance avaient été entamées, dès le mois de juin 1882, entre les Cabinets de Vienne, Rome et Berlin, et avaient amené au mois de novembre la conclusion d'une triple note, qui stipulait, dans une de ses dispositions principales, la garantie complète et réciproque des territoires appartenant aux trois Puissances contractantes.» Le démenti formel, qui s'appliquait à l'ensemble aussi bien qu'aux détails, ressortait, d'après le journal officieux, «de la comparaison qu'il est facile d'en faire avec les déclarations émises le 15 de ce mois, par le Ministre Président, M. Tisza, à la tribune de la Chambre des députés de Hongrie». On remarquera qu'en fait le premier traité de la Triple Alliance est du 20 mai 1882, la déclaration italienne correspondante du 22 mai, la déclaration austro-hongroise du 28 mai, la déclaration allemande du 28 mai.

(2) Voir ci-dessus, n° 11.

niers temps un tel caractère de gravité qu'il y aurait un intérêt considérable, pour la Bulgarie comme pour le Prince, à en précipiter le dénouement. Les complications commencent à surgir, des mouvements de nature diverse se produisent dans le pays et l'agitation qui en sera le résultat ne peut avoir que de fâcheuses conséquences.

[Actes d'autorité des généraux russes.]

Les articles des journaux russes réclament incessamment la soumission la plus absolue du Prince à la Russie, et le représentent comme animé de sentiments hostiles aux Slaves et inféodé à l'Allemagne; le discours du général Soboleff, adressé à une députation de Tirnova et inséré dans la presse de Vienne, accentue davantage l'hostilité des Russes envers Son Altesse, dont il n'a pas prononcé le nom une seule fois tandis qu'il invoquait celui du Tsar.

Le Prince Alexandre ne se méprend plus aujourd'hui ni sur les dispositions des Russes ni sur leurs desseins. Son Altesse, qui depuis l'origine de la dernière crise, semblait éviter toutes relations avec les agents étrangers et avec les Bulgares, m'a fait appeler avant-hier et m'a exposé avec la plus entière franchise les sérieux embarras de sa situation. « Depuis un an, m'a dit Son Altesse, je ne suis plus le candidat de la Russie; tout le monde est contre moi à Pétersbourg; les journaux ne cessent d'insérer des articles malveillants, la Cour et l'Empereur sont tout aussi mal disposés. Sa Majesté s'imagine que les Bulgares et les Russes s'entendent entre eux et qu'il faut absolument m'imputer à moi seul les divisions qui les séparent; d'après l'opinion généralement répandue en Russie, ces divisions sont le résultat de mes intrigues, et je ne serais inspiré dans ma conduite que par mes sentiments allemands. J'en ai pourtant fait complètement abnégation et je me suis fait entièrement bulgare, tout en restant fidèle à la Russie. L'Empereur est animé dans cette circonstance par sa haine profonde contre les Allemands, et il accueille toutes les calomnies qu'on lui débite contre moi. Il prendra certainement le parti des généraux, lorsque je lui parlerai de la conduite qu'ils tiennent ici, et certainement il me dira ou que je l'ennuie ou que je ne dois pas retourner en Bulgarie. Voilà où en sont mes relations avec l'Empereur. » Après ce début que je m'attache à reproduire aussi exactement que possible, et dont l'abandon se manifeste par les expressions mêmes que le Prince a employées, Son Altesse ajouta : « Ils veulent en Russie, et l'Empereur le premier, me faire partir de la Bulgarie; il y a déjà quelque temps qu'ils ont songé à me donner pour successeur le Prince Valdemar de Danemark. Je n'ai pas demandé à être Prince de Bulgarie et je ne tiens pas à le rester; je m'étais donné une mission après l'accomplissement de laquelle j'aurais pu abdiquer; j'aurais voulu laisser la Bulgarie définitivement fondée, agrandie, bien organisée et prospère; mais jamais je ne partirai devant les menaces et les intrigues de quelques

généraux russes. Je ne quitterai la Bulgarie que pour le bien de la nation et si elle me le demande, mais je ne veux pas me retirer devant le désordre en laissant le pays dans l'anarchie ».

[Entretien du Prince et de M. Schefer sur la situation. Projets de voyage du Prince Alexandre; son itinéraire.]

19.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 35. *Vienne, 8 avril 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 avril.)

La question du raccordement des voies ferrées orientales avec le réseau austro-hongrois vient de faire un pas très important par suite de la signature toute récente d'un iradé du Sultan, qui accepte Vranja comme point de raccordement de la grande ligne serbe allant de Belgrade à Nich vers Constantinople, actuellement en voie de construction, avec celle de Mitrovitza à Salonique.

[Satisfaction du journal officieux le *Fremdenblatt*. Analyse de l'article.]

20.

M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 39. Confidentiel. *Paris, 12 avril 1883.*

Le Ministre de l'Intérieur me signale, dans une lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, d'assez nombreuses infractions aux règlements qui interdisent la présence de militaires étrangers en armes sur notre territoire, commises par des officiers ou soldats allemands appartenant aux garnisons voisines de la frontière de l'Est. Le Ministre de la Guerre me communique de son côté sur l'un de ces incidents les plus récents, qui s'est produit le 25 mars dernier du côté de Batilly, des détails dont je crois bon de vous donner également connaissance [1].

[1] Le 17 avril, par la dépêche confidentielle n° 42, M. Challemel-Lacour signale une nouvelle infraction commise le 8 avril dans le voisinage de Mars-la-Tour par quatre sous-officiers de cavalerie.

L'ambassade de la République à Berlin a dû à diverses reprises, dans ces dernières années, appeler l'attention de la chancellerie impériale sur des actes de cette nature, dont le Gouvernement allemand ne peut manquer d'apprécier les inconvénients, si j'en juge par le soin avec lequel il nous a dénoncé en leur temps les irrégularités du même genre qui peuvent être relevées contre des militaires français.

Des ordres rigoureux ont été donnés aux garnisons françaises pour prévenir, en ce qui nous concerne, le retour de semblables incidents et le fait que, dans ces derniers temps, nous n'avons reçu à ce propos aucune plainte du Cabinet de Berlin me donne lieu de penser que nos autorités militaires tiennent la main à leur exécution.

Le meilleur moyen d'éviter à cet égard toute complication fâcheuse serait, ce semble, de veiller avec la même sollicitude des deux côtés de la frontière à la stricte observation des prescriptions qui ferment aux militaires en armes l'accès d'un territoire étranger. Aussi est-ce uniquement à titre d'information personnelle, et pour vous faire connaître l'impression du Ministre de l'Intérieur, que je vous communique la partie de la lettre de M. Waldeck-Rousseau relative aux mesures nouvelles dont il conviendrait, d'après lui, de prendre l'initiative. Je vous serai toutefois obligé de m'indiquer dans quelles conditions, il vous paraîtrait possible d'attirer efficacement l'attention du Gouvernement allemand sur des faits dont la répétition trop fréquente ne laisse pas que de nous préoccuper.

21.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 56. *Londres, 15 avril 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 avril; Dir. pol., 25 avril.)

Votre Excellence sait avec quel soin la presse anglaise relève non seulement tous les actes, mais toutes les velléités de notre politique coloniale. Les mesures que nous paraissons disposés à prendre au Tonkin ne pouvaient pas passer inaperçues et les journaux de Londres les commentent, en effet, en se plaçant à un point de vue qui mérite d'être signalé.

Ne pouvant pas exciper des intérêts directs de l'Angleterre, actuellement nuls dans cette partie de l'Extrême-Orient, la presse britannique ne se prononce pas en apparence contre nos projets d'agrandissement. Elle affecte même d'applaudir à une entreprise qui, bien conduite, peut ouvrir, non seulement à la France, mais au commerce de la Grande-Bretagne, de nouveaux et

précieux débouchés. Mais sa mauvaise humeur se trahit lorsqu'elle subordonne l'approbation, d'ailleurs assez tiède, qu'elle veut bien donner à nos projets, à une condition essentielle : celle que notre action soit énergique et décisive. Or, elle doute absolument que cette condition soit remplie. Les hésitations, les ajournements, les défaillances mêmes qui ont caractérisé notre politique extérieure depuis quelque temps lui font craindre que, cette fois encore, nous ne prenions que des demi-mesures et que ces demi-mesures n'aboutissent à un échec complet. Partant de ces amicales prévisions, la presse anglaise nous conseille, non moins amicalement, de ne pas aborder une entreprise qu'elle déclare être au-dessus de nos forces ou tout au moins de notre énergie.

Les hommes politiques de ce pays ne tiennent pas un autre langage et sont plus explicites encore quant aux appréhensions que leur inspirent nos projets actuels. Un des membres les plus influents du Cabinet s'en est expliqué dernièrement avec un de mes collègues, et lui a laissé clairement entendre que l'Angleterre ne voyait pas sans inquiétude des actes qui devaient infailliblement nous mettre aux prises avec la Chine et aboutir à une guerre sérieuse dont le dénouement, ajoutait-il, dans les conditions où nous la ferions, ne pouvait être qu'un échec pour nos armes. Or, cet échec ne manquerait pas d'avoir son contre-coup dans les Indes anglaises et sur les frontières russes, et la France pourrait se trouver dès lors dans un état de fâcheuse responsabilité vis-à-vis des Cabinets de Londres et de Pétersbourg.

Je sais, du reste, que mon collègue d'Allemagne a insisté à plusieurs reprises auprès de Lord Granville pour que l'Angleterre nous laissât les mains libres du côté de l'Extrême-Orient, « par la bonne raison, disait-il, que nous y aurions bientôt les mains liées et pour longtemps ». Le comte Münster ajoutait qu'il voyait dans les sérieux embarras qui nous y attendaient une garantie de sécurité pour l'Angleterre comme pour l'Europe.

22.

M. Bourée, Ministre de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 20 avril 1883, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le prince Kong me charge en termes fort secs de vous demander par le télégraphe des explications au sujet de la confiscation des riz annamites déposés dans les magasins de la compagnie chinoise à Haï-Phong, et sur

l'interruption de ce trafic dans un pays « dépendant de la Chine » (1). Il désire aussi savoir comment sera indemnisée la compagnie (2). J'ai repoussé l'allégation relative à la dépendance d'Annam.

23.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 avril 1883, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Les envoyés malgaches (3) sont ici depuis trois jours; ils cherchent à conclure avec l'Allemagne un traité de commerce semblable à ceux qu'ils ont négociés avec l'Angleterre et avec les États-Unis. Le comte de Hatzfeldt, qui ne les a pas encore reçus (4), m'a déclaré confidentiellement, de la part du prince de Bismarck, que le Cabinet de Berlin, fidèle à la ligne de conduite qu'il observe à notre égard, ne se prêterait à aucun arrangement qui pût être tourné contre nous, et que si, dans l'intérêt du commerce allemand, il était amené à signer une convention, il se bornerait à stipuler le traitement de la nation la plus favorisée, sans reconnaître au profit des Malgaches aucun droit contraire aux vues de la France.

J'ai prié le Ministre de remercier pour moi le prince Chancelier de cette communication; je lui ai dit que je vous en rendrais compte. Puis, je lui ai développé en quelques mots l'origine de nos difficultés avec le Gouvernement hova, et j'ai particulièrement insisté sur l'impossibilité où nous étions d'admettre, de sa part, des prétentions incompatibles avec le maintien des traités qui rattachent à la France une partie des populations indépendantes de la côte.

(1) Le Gouvernement chinois avait déjà signalé des incidents semblables à Hué (télégr. de M. Challemel-Lacour à M. Bourée, du 16 avril, 7 h. 30 s.).

(2) « Nous attendons les renseignements nécessaires pour apprécier les réclamations de la compagnie chinoise, dont les intérêts légitimes seront sauvegardés. » (Télégr. Paris, 21 avril, 11 h. 40 m.).

(3) Voir tome IV, 1re série, nos 565, 568, 577.

(4) Ils furent reçus quelques jours plus tard. (Télégr. de Berlin, 1er mai, 7 h. 19 s.).

24.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Pékin.

D. n° 9. Confidentiel. *Paris, 27 avril 1883.*

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli, avec l'exposé des motifs, le texte d'un projet de loi, déposé hier sur le bureau de la Chambre des députés et concernant l'exécution de nos projets sur le Tonkin (1). Ce document vous édifiera sur la portée exacte de notre intervention; le peu d'importance relative des crédits demandés et des forces maritimes et militaires que nous entendons envoyer dans le bassin du fleuve Rouge démontrera clairement au Tsong-li-Yamen que nous n'avons pas l'intention de suivre à l'égard de la Chine une politique agressive ni menaçante. Les intrigues des mandarins annamites, encouragés par le Céleste Empire, nous imposent le devoir de rétablir l'exercice régulier des droits qui nous sont conférés par le traité de 1874 en assurant la sécurité de nos soldats et de la partie importante de la population qui compte sur nous pour la protéger (2). Nous espérons que les renforts qui attendent à Toulon l'ordre de prendre la mer suffiront à ramener la tranquillité que les agents de la Cour d'Annam n'ont pas su ou voulu garantir. Quant au Tsong-li-Yamen, il devra comprendre que, s'il méconnaissait nos intentions toutes pacifiques, nous sommes aujourd'hui trop engagés pour reculer devant aucune menace. Vous pourrez, du reste, en causant de ces choses avec les hauts fonctionnaires de l'Empire, leur

(1) Le projet de loi vise l'ouverture «au ministère de la Marine et des Colonies, au titre de budget ordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de cinq millions cinq cent mille francs (5.500.000 fr.) qui sera classé à la 2e section, service colonial, chapitre 9, *service du Tonkin*».

Il s'agit de savoir, dit l'exposé des motifs du 26 avril 1883, si nous abandonnerons le Tonkin, comme on a fait en 1873, à la suite de l'expédition de Fr. Garnier, ou si, au contraire, nous prendrons les mesures indispensables pour y conserver la situation acquise. Le Gouvernement estime qu'il est temps de mettre fin à l'incertitude que les événements de ces dernières années ont jetée sur nos intentions.

(2) Le 9 mai, dans une entrevue avec le marquis Tseng qui a exprimé le désir d'obtenir des renseignements sur l'action que la France se prépare à exercer au Tonkin, M. Challemel-Lacour «n'a pas fait difficulté de dire que la France va pourvoir aux moyens d'assurer l'exécution régulière du traité qu'elle a conclu en 1874 avec l'Annam». «Le but qu'il poursuit, répétera-t-il au cours de l'entretien, c'est l'exécution régulière du traité de 1874, et la répression au Tonkin du brigandage et de la piraterie qui en ferment l'accès au commerce.» Et il ajoute : «Ces questions, la France doit les régler de concert avec le Roi Tu-Duc ou toute seule».

laisser entendre que, du jour où notre établissement au Tonkin ne sera plus contesté, nous n'aurons aucune répugnance à négocier avec eux pour régler les questions délicates qui naissent de la contiguïté des territoires et des rapports commerciaux entre les deux pays.

25.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 56. *Berlin, 28 avril 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 8 mai.)

Dans vos dépêches confidentielles des 12 et 17 avril[1], n° 39 et 42 vous m'avez signalé une série de faits constituant des violations du territoire français de la part d'officiers ou de soldats allemands. Vous avez bien voulu me consulter à cette occasion sur le moyen de prévenir de semblables abus et sur une suggestion tendant à arriver chaque fois à la constatation du fait, au moyen du désarmement de chaque militaire qui passerait la frontière et de la remise de ses armes, contre reçu, entre les mains des gendarmes allemands.

La mesure du désarmement d'étrangers qui s'introduisent en armes sur notre territoire est assurément légale, et il est permis de penser qu'elle ne soulèverait pas d'objections de droit. Toutefois, si, dans certaines circonstances, elle semble commandée par des nécessités de police et d'ordre public, il serait sans doute exagéré d'en faire une règle générale, à cause des difficultés d'exécution qu'elle est souvent de nature à entraîner. Elle peut en effet se heurter à des résistances, provoquer des rixes, et produire de la sorte des conséquences beaucoup plus sérieuses que l'abus même qu'elle serait destinée à empêcher. Les agents français, soucieux d'accomplir leurs instructions, s'adresseront quelquefois à des groupes de soldats étrangers, plus nombreux qu'eux, et peut-être excités par la boisson, ou bien à des officiers qui considéreront comme une insulte à leur grade la demande de livrer leur épée. Il est facile de comprendre que, dans des cas pareils, le zèle de nos autorités sur la frontière, s'il était stimulé par des ordres nouveaux, risquerait de soulever des causes de complications assez graves. Je pense donc que, dans la plupart des occasions qui se présenteront, le mieux sera de continuer à agir comme on l'a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire d'inviter pacifiquement les militaires allemands à rebrousser chemin, lorsque, par

[1] Voir ci-dessus, n° 20.

suite d'erreur ou de légèreté, ils se seront aventurés en armes au delà de la limite fixée par le traité de 1871, de les mener devant un commissaire de police et de prendre leurs noms, quand ces formalités seront praticables, mais d'éviter avec soin tout procédé pouvant conduire à des voies de fait.

Bien que Votre Excellence ne m'eût pas prescrit de saisir de cette question la chancellerie allemande, j'ai cru bien faire d'en entretenir officieusement, en mon nom personnel, le comte de Hatzfeldt. Je lui ai dit qu'il était à ma connaissance que les autorités françaises avaient relevé depuis plusieurs mois un nombre assez considérable de cas où les militaires allemands avaient passé la frontière en armes; que de semblables transgressions, quelque insignifiantes qu'elles parussent par elles-mêmes, offraient toujours de grands inconvénients, parce qu'elles pouvaient fournir un aliment à l'excitation des populations et devenir le point de départ d'incidents très fâcheux; que, par conséquent, il était désirable que l'autorité militaire allemande veillât avec une sévérité égale à celle de l'autorité française pour empêcher ces abus, et que je lui serais obligé, s'il voulait bien en faire spontanément la remarque à qui de droit.

M. de Hatzfeldt me demanda de lui donner une liste des cas qui m'étaient signalés, afin qu'il pût la transmettre au Ministre de la Guerre, mais j'ai cru préférable de ne pas obtempérer à son désir. En effet, la plupart des violations de territoire énumérées dans votre double communication n'avaient entraîné aucune conséquence grave, et n'avaient pas même laissé de traces suffisantes pour devenir la matière d'une discussion internationale. J'ai donc répondu au Ministre que, n'ayant pas mandat d'élever une réclamation officielle, je voulais m'en remettre entièrement à lui de présenter, dans les termes qu'il jugerait convenables, une observation d'une portée générale à l'autorité compétente[1].

Le comte de Hatzfeldt a pris note de ce que je lui disais, et il a dû faire au Ministre de la Guerre une communication dans le sens indiqué par moi. Je pense donc que des ordres seront donnés aux commandants des troupes allemandes sur notre frontière, afin de prévenir, autant qu'il sera matériellement possible, le retour des faits dont le Gouvernement de la République se montre préoccupé.

[1] Le 23 mai, M. de Courcel écrira (D. 79) : « Le prince Chancelier s'est élevé avec une grande vivacité contre l'abus que j'avais signalé à M. de Hatzfeldt, et il a chargé ce dernier de s'entendre avec le Ministre de la Guerre, afin que des ordres très sévères fussent donnés pour prévenir le retour de faits semblables. »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

26.

M. Raindre, Chargé par intérim de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Le Caire, 1er mai 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 8 mai.)

J'ai fait hier une visite d'adieux à Lord Dufferin. Après m'avoir serré la main, l'Ambassadeur a pris un ton un peu solennel et m'a dit presque textuellement les paroles suivantes : « Au moment de quitter ce pays, je tiens, Monsieur, à vous dire combien je vous suis personnellement reconnaissant de l'attitude franche et loyale que vous avez tenue à mon égard depuis mon arrivée au Caire. J'ai pu écrire à Lord Granville, en rendant compte de la fin de ma mission, que, si l'œuvre dont j'étais venu poser les fondements venait à ne pas réussir, nous n'aurions en tout cas à nous en prendre ni au Gouvernement français qui nous a laissé ici le champ libre, ni à son agent, qui s'est si correctement abstenu des intrigues dont la tentation est parfois si grande en pays d'Orient » [1].

Je veux croire que ces compliments, à coup sûr mérités, ne cachaient pas une satisfaction un peu ironique. Ils étaient en tout cas plus agréables à faire qu'à recevoir.

J'ai répondu en quelques mots à Lord Dufferin que, dans mon attitude, je m'étais inspiré en même temps de mes instructions et des traditions communes à tout notre personnel diplomatique, qui se fait un honneur de ne jamais marcher vers le but par des moyens détournés et peu avouables. Il n'avait donc pas à me remercier personnellement, et tout autre de mes collègues eût agi comme moi.

Il m'a paru bon d'adresser à Votre Excellence le compte rendu sommaire de cet entretien, car il contient, de la part de Lord Dufferin, un aveu qui mérite d'être recueilli [2].

[1] Lord Dufferin se félicite, dans une dépêche à Lord Granville du 29 avril, de l'attitude des représentants des Puissances à son égard et particulièrement de la « conduite correcte et loyale » de M. Raindre et de tous les fonctionnaires français en Egypte.

[2] Le 2 mai à 12 h. 50 s., M. Raindre télégraphiait : « La constitution égyptienne a été signée hier et publiée ce matin. Lord Dufferin part aujourd'hui du Caire. » (Voir, *Livre bleu* sur l'Egypte n° 13, *Further correspondence respecting the reorganisation of Egypt*, London, 1883, le document n° 53, qui est une lettre d'envoi de Lord Dufferin à Lord Granville, accompagnée d'un extrait du *Moniteur égyptien* du 2 mai.)

27.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 2 mai 1883, 1 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 40, soir.)

Au cours d'un entretien que j'ai eu l'occasion d'avoir hier soir avec le Roi, Sa Majesté m'a demandé si j'avais des nouvelles de la séance du Sénat, et sur ma réponse négative, elle a ajouté : « Mancini n'en a pas encore lui non plus. Je suppose que M. Challemel-Lacour n'aura pas été embarrassé pour répondre à ceux qui l'on interrogé sur la Triple Alliance (1). Voici quinze jours que j'ai les oreilles rabattues de ce mot. Je ne lis que cela dans les journaux, je n'entends que cela autour de moi. Sait-on seulement s'il existe ou non une Triple Alliance? Ce que nous voulons c'est la paix. Voilà tout. »

Sans me départir d'une extrême réserve, j'ai fait remarquer au Roi que la paix ne courait aucun danger du côté de la France, et que le Gouvernement de la République s'était trop souvent exprimé dans ce sens pour qu'il y eût sur ses intentions la moindre incertitude.

Autant que j'ai pu en juger par son langage brusque et souvent décousu, mais amical, d'ailleurs, le Roi Humbert en me tenant ces propos, et bien d'autres encore, avait l'intention de réduire à nos yeux l'importance des arrangements intervenus entre les trois Puissances. Il m'a paru aussi très impatient de connaître le langage que Votre Excellence tiendrait au Sénat (2).

(1) Répondant à une question du duc de Broglie, dans la séance du 1er mai, M. Challemel-Lacour avait dit : « Le fait est — et il faut que nous nous en tenions aux faits — que le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, dans son discours au Sénat, et M. Tisza, à la Table des députés hongrois, — et celui-ci dans un langage dont nous avons été touchés, — ont tous les deux, avec des nuances qu'il est inutile de noter, mais avec une égale clarté, protesté contre toute pensée d'hostilité à l'égard de la France. »

(2) Quelques jours plus tard l'escadre française d'évolutions mouilla dans la baie de Naples. A la demande de M. Decrais, l'amiral Krantz, qui la commandait, alla à Rome saluer le Roi. Humbert Ier le reçut fort bien. « Les Français, lui dit-il, sont nos vieux amis ». « Mais Sire, répliqua l'amiral, j'espère bien que pour Votre Majesté, ils le sont encore ». « C'est bien ainsi que je l'entends ; il y a eu des orages ; il y a même encore, je crois, un peu d'ombrage, mais tout cela disparaîtra. »

28.

M. Schefer, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 2 mai 1883, 11 h. 40, matin.*

(*Reçu* : 5 heures, soir.)

Le général Soboleff, Président du Conseil, partira samedi pour Pétersbourg. Ce départ, qui semble impliquer un rappel définitif, est considéré comme l'effet des plaintes qui ont été adressées à l'Empereur Alexandre contre les généraux[1] et les fonctionnaires russes. La députation bulgare, élue par l'Assemblée pour se rendre au couronnement, quittera Sofia dès mercredi prochain. Elle ira d'abord à Pétersbourg afin d'y exposer à l'Empereur la situation et les vœux de la Bulgarie.

29.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brun, Ministre de la Marine et des Colonies.

L. *Paris, 2 mai 1883.*

Je vous ai fait part, le 27 avril, des assurances que le Ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand avait tenu à donner à notre Ambassadeur avant de recevoir la mission hova.

Le baron de Courcel a eu depuis avec le comte de Hatzfeldt un nouvel entretien au cours duquel son interlocuteur est revenu sur ses précédentes déclarations, pour en accentuer encore le caractère, et s'est attaché à préciser les intentions du Gouvernement allemand à l'égard des envoyés de la Reine Ranavalo. Je crois devoir vous communiquer également, à titre confidentiel, le télégramme qui me fait connaître le langage ainsi tenu à notre Ambassadeur et l'impression qu'il lui a laissée.

[1] M. Schefer écrit le même jour à son Ministre : « La réconciliation, si elle est possible, entre les Russes et les Bulgares exigera beaucoup de tact et de ménagements de la part des premiers, car les sentiments d'animosité provoqués par la conduite des généraux ont été singulièrement exaltés dans ces derniers temps. » (Dép. de Sofia n° 23, du 2 mai.)

30.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 75. *Paris, 8 mai 1883.*

J'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, en double exemplaire, le texte de la loi qui a institué la juridiction française en Tunisie, du décret du Bey qui en autorise le fonctionnement, et de deux règlements d'administration publique concernant, l'un, la nomination des assesseurs en matière criminelle, l'autre, l'établissement des circonscriptions de justice de paix. Ces documents vous permettront de vous faire une idée exacte de l'organisation judiciaire dont nous venons de doter la Régence. Vous voudrez bien en remettre un exemplaire entre les mains du Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté britannique pour les Affaires étrangères, en lui exprimant le désir que les sujets anglais fixés en Tunisie soient soumis à l'avenir à la nouvelle juridiction.

Je n'ai pas à revenir ici sur les motifs d'ordre général que nous pouvons invoquer pour légitimer la démarche que vous êtes chargé de faire. L'attitude de l'Angleterre après l'occupation de Chypre, la déclaration qu'elle nous a faite que le régime des capitulations était caduc par le fait même de l'établissement des Anglais dans l'île, l'accueil que cette déclaration a rencontré auprès du Gouvernement de la République nous autorisent à penser que le Cabinet de Londres ne fera pas difficulté d'agir à notre égard, de la même manière, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

Par votre dépêche du 5 octobre dernier, en rendant compte à M. Duclerc d'un entretien que vous aviez eu avec Sir Julian Pauncefote, vous faisiez savoir que votre interlocuteur avait manifesté le désir d'être renseigné sur les garanties que le nouveau régime offrirait aux sujets britanniques. Il vous sera facile de démontrer à l'aide des documents ci-inclus que les Anglais fixés en Tunisie ne courent aucun risque d'être lésés par la nouvelle organisation judiciaire[1]. Il suffit pour cela d'examiner quelle est la situation actuelle d'un Européen obligé de recourir aux tribunaux dans la Régence.

[Le Ministre examine en détail la situation des plaideurs en matière immobilière, en matière mobilière, en matière civile.]

[1] Le Gouvernement britannique désira cependant « obtenir des explications sur quelques articles de la loi qui a institué la juridiction française en Tunisie et du décret du Bey qui en autorise le fonctionnement ». (Dép. de Londres du 21 juin, n° 92.)

31.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 67. *Rome, 9 mai 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 mai.)

Votre Excellence n'a pas ignoré que le jury d'Udine avait acquitté les complices d'Oberdank[1] et que cet acquittement avait eu lieu à l'applaudissement enthousiaste des habitants de cette ville frontière. Survenant après les déclarations emphatiques de M. Mancini au sujet de la Triple Alliance, cette manifestation d'un jury patriote n'a pas laissé que d'embarrasser le Gouvernement. Au premier moment, et pour donner satisfaction sans doute à l'Autriche, il avait été décidé que le procureur général se pourvoirait en cassation contre l'arrêt de la Cour. Mais on n'a pas tardé à reconnaître ou que le pourvoi n'était pas soutenable, ou que de nouveaux débats amèneraient un nouvel acquittement; car le procureur général a adressé à l'avocat de Ragosa la lettre suivante : « Venise, 30 avril. Je déclare renoncer au pourvoi en cassation formé le 21 courant contre la délibération de la Cour d'assises d'Udine et le verdict des jurés, dans le procès contre la sécurité extérieure de l'État, au regard de Donato Ragosa. — Le procureur général : Noce. »

En même temps que le jury d'Udine se prononçait avec cette indépendance, le Gouvernement, après de nombreuses hésitations, décidait de n'accorder à l'occasion des fêtes du mariage aucune amnistie pour délits de presse ou délits politiques. Nouvelle concession à l'Autriche, car il aurait fallu comprendre dans une amnistie générale les individus condamnés pour faits se rattachant à l'affaire Oberdank.

Tout cela a causé dans l'opinion publique une extrême mauvaise humeur, et n'est que le prélude des embarras que causera à l'Italie un rapprochement qui repose précisément sur son engagement de combattre l'irrédentisme.

[1] Voir tome IV, 1re série, n° 593.

32.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 63. Confidentiel. *Berlin, 9 mai 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

J'ai vu hier le comte de Hatzfeldt, et notre conversation s'est portée sur l'impression causée en France et en Allemagne par les récentes polémiques des journaux à propos de la révélation qui a été faite au public de l'entente existant entre l'Italie et les deux Empires du centre de l'Europe [1]. Cette impression, nous ne saurions nous le dissimuler, a été non moins profonde en Allemagne que dans notre propre pays; il est résulté de la vivacité des sentiments éprouvés de part et d'autre une émotion que le souci de la paix et le soin des bons rapports entre les Gouvernements nous commandent de calmer autant qu'il peut dépendre de nous.

M. de Hatzfeldt, en examinant avec moi le point de départ de l'impressionnabilité que nous constations ensemble à regret, a commencé par me répéter, au sujet de l'accord des Cabinets de Berlin et de Vienne avec celui du Quirinal, ce qu'il m'avait déjà dit il y a quelque temps, c'est qu'il ne s'agissait point d'une alliance, que ce n'était pas là le mot convenable pour désigner les rapports établis entre les trois Gouvernements, et l'expression dont il s'est servi de préférence a été celle de rapprochement. Il n'y avait rien dans ce fait, a-t-il continué, qui dût inquiéter la France, on semblait s'être mépris parmi nous à cet égard et on avait mal interprété la situation véritable.

Je fis observer au Ministre que, si le rapprochement des trois Puissances avait été considéré comme l'indice d'une politique défiante de leur part envers notre pays, nous n'étions pas responsables de cette explication; elle avait été donnée en Allemagne même par un journal universellement considéré comme officieux; l'émotion ressentie en France avait précisément son origine dans ces commentaires, où la nation française était désignée à la méfiance de l'Europe, bien plus encore que dans un fait diplomatique dont notre Gouvernement ne paraissait pas disposé à se troubler et qui, je le croyais volontiers pour ma part, n'avait pas nécessairement une portée hostile à mon pays; d'ailleurs les impressions ne se commandaient pas; celles que la France avait éprouvées étaient dues à des circonstances dans lesquelles son rôle était demeuré purement passif; certaines manifestations avaient agi sur elle dans un sens qu'il était peut-être permis de prévoir, et, en tout cas, ce qu'on devait

(1) Voir ci-dessus, n° 17.

s'efforcer de prévenir aujourd'hui c'était le développement de ces impressions regrettables.

Le comte de Hatzfeldt s'efforça d'atténuer la valeur des articles de journaux auxquels je faisais allusion, et il ne manqua pas d'ajouter que les journaux français, de leur côté, publiaient constamment des articles qui atteignaient de la façon la plus pénible le sentiment public en Allemagne.

Je répondis qu'avec la liberté de notre presse et de nos mœurs il était inévitable que des écarts individuels se produisissent fréquemment, que tous les gens sensés en France appréciaient à leur juste valeur des intempérances de langage qui étaient dues à la fantaisie exaltée de quelques-uns, et souvent aussi à un besoin de réclame, aux spéculations de la vanité ou de l'intérêt personnel; qu'à l'étranger malheureusement, et surtout en Allemagne, on en jugeait différemment; on y relevait avec soin, on y classait avec une attention méthodique une quantité de manifestations qui chez nous passaient sans laisser de trace; on en tirait des inductions sur notre état général, et cette manière en quelque sorte scientifique de procéder sur les données auxquelles nous n'attachions de prime abord qu'une importance médiocre, causait parmi nous, chaque fois qu'elle se révélait, une sensation de surprise, de malaise, qui nous portait à nous demander avec inquiétude où l'on voulait en venir avec nous.

J'ajoutai que, malgré des symptômes auxquels il convenait, selon moi, de ne pas trop s'arrêter, l'apaisement des esprits avait certainement fait des progrès en France depuis plusieurs années, que la haine et la rancune n'étaient point des passions françaises, et que le grand nombre des Allemands qui jouissaient de l'hospitalité de notre sol fournissait la preuve qu'aucun mauvais accueil n'était réservé avec préméditation à leur nationalité.

M. de Hatzfeldt discuta ce point avec moi. «Ce qui trouble les esprits en Allemagne, me dit-il, c'est la perception de la persistance chez vous de sentiments qui survivent à la guerre et sur lesquels le temps semble ne point exercer d'action appréciable. Nous voyons bien que votre Gouvernement a des intentions pacifiques, que la nation tout entière désire, quant à présent, la paix, mais elle réserve silencieusement l'avenir. Des mois se passent pendant lesquels toutes choses ont l'air de suivre leur cours normal; on croit de notre côté que le calme s'est fait dans les esprits, on s'ouvre à la sécurité, à la confiance, et puis tout d'un coup un éclat se produit, un article de journal ou de revue, ou bien un livre paraît, se répand dans le public, et l'on s'aperçoit que l'on n'a rien gagné, que les esprits sont toujours aussi montés, que sous des apparences tranquilles l'hostilité latente se perpétue. Cette disposition est d'autant plus dangereuse que vous êtes un peuple impressionnable, prompt aux entraînements. Sous l'influence de quelque événement inattendu, sous l'impulsion d'un homme qui ferait appel à certaines passions, votre pays peut se trouver poussé du jour au lendemain à des résolutions brusques,

à des actes menaçants pour ses voisins. M. Challemel-Lacour a dit avec raison, dans son discours au Sénat, qu'un des motifs pour la France de ne point s'inquiéter consistait dans sa force défensive et dans les moyens dont elle disposait pour repousser toute agression (1). Nous aussi, lorsque nous constatons l'état moral de la France, nous sommes tentés de demander notre sécurité à la conscience de notre force, et nous nous souvenons que nous sommes armés pour combattre les attaques que nous pourrions avoir à redouter. Je parle, bien entendu, non du Gouvernement, mais de la population allemande, du public qui s'émeut de l'inimitié continue dont il croit de temps à autre surprendre parmi vous les marques. »

Je répondis qu'assurément les événements de 1870 et 1871 nous avaient causé une douleur profonde et durable, bien facile à concevoir pour ceux qui, comme M. de Hatzfeldt, avaient vu et connu de près la France aux différentes époques de notre histoire contemporaine; que notre plaie saignait encore, n'était point cicatrisée; que la guérison, si elle devait venir, ne pourrait être que l'œuvre du temps; qu'il fallait laisser passer et se renouveler les générations, en évitant de troubler ou de devancer le travail réparateur des années; que, pour ma part, lorsque j'avais accepté de venir à Berlin afin de m'employer au raffermissement des bons rapports entre la France et l'Allemagne, je m'étais promis de ne jamais aborder le sujet pénible dont nous nous entretenions aujourd'hui, et que j'avais espéré arriver au terme de mon ambassade sans avoir eu à le traiter; qu'il ne fallait pas toucher aux blessures, mais les couvrir de ouate pour les préserver de tout contact douloureux, de toute action extérieure, jusqu'à ce qu'elles se rétrécissent et se refermassent insensiblement; que la France et l'Allemagne, sans nier et sans vouloir supprimer prématurément l'une chez l'autre certains souvenirs, devaient s'en détourner dans leurs relations internationales et chercher partout ailleurs des occasions de se mettre d'accord, des motifs de se rapprocher, en un mot des moyens de travailler à leur apaisement mutuel.

M. de Hatzfeldt voulut bien me promettre de s'appliquer avec moi à cette tâche. Je ne saurais me flatter néanmoins de l'avoir converti par mes raisonnements. A celui qui dénonce et critique une tendance il est difficile d'opposer des arguments péremptoires.

Bien que notre entretien n'ait porté que sur des généralités, j'ai cru nécessaire de vous en faire le récit, parce qu'il révèle dans le Gouvernement allemand une disposition d'esprit dont, à mon sens, nous avons lieu d'être

(1) « Je n'y crois pas enfin [à une pensée hostile], avait dit M. Challemel-Lacour, et je pense, Messieurs, que personne, ni ici, ni au dehors, ne se trompera sur la signification profondément pacifique de mes paroles, parce que, s'il arrivait que, sous l'impulsion de passions funestes, ou bien entraîné par quelque faux et détestable calcul, on méditât quelque part une agression contre la France, non, personne ne pense que cette agression fût facile, et qu'elle fût sans péril pour qui la tenterait. »

sérieusement préoccupés. Les paroles du comte de Hatzfeldt, bien qu'elles aient été prononcées sur un ton amical, contiennent en réalité un avertissement sévère à notre adresse. Elles montrent que le Gouvernement allemand a été amené à faire à notre endroit, depuis quelque temps, des réflexions qui ne sont point tournées à notre avantage, qui ont produit chez lui de l'irritabilité, et d'où peut surgir pour nous, dans certaines éventualités, une source de graves périls. Ce n'est pas qu'il ait des faits particuliers à nous reprocher, ni qu'aucun motif nouveau d'aigreur soit survenu entre les deux nations; mais il est évident qu'il se préoccupe aujourd'hui, plus qu'il ne l'a fait à d'autres moments, de la gêne que lui cause le sentiment de la défiance persistante de la France. Il avait espéré, soit par intimidation, soit par des procédés différents, nous faire oublier l'amputation de 1871; il avait compté avoir le temps pour auxiliaire, et il trouve que le temps n'a pas assez travaillé à son profit. Pour quelle raison cette déception se produit-elle précisément à l'heure actuelle? Faut-il demander à la situation générale de l'Europe le secret de l'irritation et des plaintes qu'inspire à l'Allemagne le mauvais vouloir passif, mais cependant redouté de la France? Les éléments nécessaires me manquent pour répondre à cette question; Votre Excellence seule, munie des renseignements qu'elle reçoit de toutes les parties du monde, peut apprécier en connaissance de cause les considérations d'ensemble qui agissent peut-être sur la politique allemande. Mon devoir est de vous signaler la crainte que paraissent éprouver nos voisins de rencontrer par notre fait quelqu'entrave dans leurs mouvements ou quelque mécompte dans leurs calculs. J'ai plusieurs fois appelé votre attention sur le danger que pouvaient faire naître, d'un jour à l'autre, malgré la courtoisie des rapports officiels entre Gouvernements, les préventions entretenues contre nous au sein des populations allemandes. Il semble qu'aujourd'hui le Gouvernement impérial épouse à son tour ces préventions et soit disposé à nous rendre responsables des difficultés inhérentes à l'état de choses créé en 1871.

33.

LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, May 12th, 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 mai.)

I am directed by Lord Granville to inform Your Excellency that Her Majesty's Government have learnt with much satisfaction from Her Majesty's Agent and

Consul general at Tunis, that the Bey has issued a decree authorizing the payement to the respective claimants of the sums awarded by the international commission as indemnits for losses consequent on the bombardment of Sfax (1).

TRADUCTION.

Je suis chargé par Lord Granville d'informer Votre Excellence que le Gouvernement de Sa Majesté a appris avec beaucoup de plaisir par son Agent et Consul général à Tunis que le Bey a rendu un décret autorisant le payement aux intéressés des indemnités attribuées par la Commission internationale aux victimes des pertes résultant du bombardement de Sfax.

34.

M. DE RING, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bucarest, 14 mai 1883, 3 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 5, soir.)

Avant hier samedi, il y a eu chez M. Bratiano, à Florica, un conseil auquel ont assisté, indépendamment de M. Stourdza et d'autres Ministres, les envoyés de Roumanie à Vienne, à Berlin, à Londres, etc. D'après les informations recueillies par mon collègue d'Autriche, informations que ce dernier considère comme absolument dignes de foi, on y aurait pris la grave résolution de refuser de souscrire aux stipulations de Londres, ou plutôt, ce qui revient au même d'ailleurs, de subordonner aux quatre conditions suivantes l'adhésion de la Roumanie :

1° La future commission mixte serait composée des trois délégués des États riverains; la Roumanie, la Serbie (2), la Bulgarie et de deux délégués de la commission européenne de Galatz, dont un permanent, le commissaire autrichien.

(1) Dès le 3 avril M. Challemel-Lacour avait écrit à Lord Lyons. «J'ai la satisfaction de vous annoncer que le Gouvernement du Bey, ayant encaissé récemment une part de la contribution de guerre imposée aux Sfaxiens, a pris des dispositions nécessaires pour que la distribution en fût effectuée très prochainement entre les victimes des opérations militaires. J'ajoute que Son Altesse le Bey a bien voulu décider que les sommes fixées par la Commission internationale d'enquête réunie en 1881 seraient versées intégralement aux mains des intéressés au fur et à mesure des recouvrements.»

(2) Le 25 février à 10 h. 20 s., M. Bresson avait télégraphié de Belgrade : «Le Gouvernement serbe désire qu'un siège permanent soit accordé à la Serbie comme à la Roumanie dans la commission européenne du Danube».

2° Les sentences seraient rendues au nom des États riverains.

3° L'Autriche ne participerait pas aux dépenses de la future commission mixte.

4° Le délégué roumain, prévu par le traité de Londres pour Kilia, serait remplacé par un délégué de la commission européenne.

Cette résolution serait due à l'influence de M. Carp. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle cadre avec le langage de ce diplomate.

Le baron Mayr croit savoir que le Roi, depuis son retour d'Allemagne, est plus que jamais favorable au parti de la résistance.

35.

M. Waddington, Ambassadeur extraordinaire de France à Moscou[1], à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Berlin, 14 mai 1883.*

J'ai été reçu hier par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne en audience privée à une heure; j'ai eu ensuite, à quatre heures, un entretien avec le prince de Bismarck, qui a duré plus d'une heure. Je vais vous rendre compte de ces deux entrevues, qui ont été intéressantes à plus d'un titre.

Après quelques compliments, et une allusion à l'attentat de Nobiling qui l'avait empêché à son grand regret de recevoir les plénipotentiaires des États de l'Europe pendant le congrès de 1878, l'Empereur s'est assis, m'a fait asseoir, et a commencé par ces mots : « Je suis heureux de la paix et de l'amitié qui existent entre l'Allemagne et la France ». Il m'a ensuite parlé avec éloge du dernier Ambassadeur, M. de Saint-Vallier, qui avait fait tous ses efforts pour maintenir les bons rapports entre les deux nations, et de M. de Courcel « qui continuait la tradition de son prédécesseur, et qui est un homme sage et prudent ». Il m'a dit qu'il avait tout récemment fait visite à M^me^ de Courcel, qu'il se proposait de dîner prochainement chez notre Ambassadeur,

(1) M. Challemel-Lacour avait annoncé dès le 29 mars (D. 23) l'envoi d'une ambassade extraordinaire à Moscou pour le couronnement de l'Empereur Alexandre. Le Gouvernement avait désigné comme chef de cette mission M. Waddington, en sa qualité de sénateur, d'ancien Président du Conseil et ancien Ministre des Affaires étrangères. Il serait accompagné de M. Richard Waddington, député, colonel d'artillerie territoriale, du comte de Pontécoulant, Ministre plénipotentiaire, du colonel de Sesmaisons, ancien Attaché militaire à Berlin, et de M. de Corcelle, premier Secrétaire d'ambassade. Le général Pittié, secrétaire général de la Présidence, et le commandant Fayet, officier d'ordonnance de M. Jules Grévy, représentaient spécialement le Président de la République. Cette délégation laisserait d'ailleurs intactes les prérogatives de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

et qu'il avait été heureux de voir l'hôtel de l'ambassade restauré et embelli.

Tout ce début de l'Empereur était empreint de l'intention manifeste d'accentuer la note pacifique et d'effacer l'impression produite chez nous par l'attitude récente de la chancellerie allemande et les commentaires de la *Norddeutsche Zeitung* sur la Triple Alliance.

Sa Majesté a exprimé sa confiance en M. Grévy qu'il considère comme un homme «froid et prudent».

Ensuite il s'est mis à parler de mon voyage en Russie, de ses propres souvenirs de Moscou, de l'envoi de son neveu le prince Albert de Prusse, «mais non pas d'un de ses héritiers directs aux fêtes du couronnement». De là il a passé au nihilisme, aux attentats par la dynamite, à l'affection qui l'unissait au Tsar Alexandre II, à la mort horrible de ce dernier, «l'un des événements les plus tragiques de ce siècle». «Le XIXe siècle, a-t-il ajouté, a produit le plus merveilleux développement de la science que le monde ait jamais vu, et toutes ces découvertes aboutissent à rendre le crime plus facile. Il y a là un dessein mystérieux de Dieu, que nous comprendrons plus tard. Aujourd'hui nous ne pouvons que nous incliner devant sa volonté. Tous les Gouvernements d'ailleurs ont leurs difficultés; il y a eu ici des discussions violentes dans les Chambres de l'Empire et de la Prusse; mais le pays est avec moi, j'en reçois des preuves et des témoignages tous les jours.»

L'Empereur, après avoir dit un mot de l'hostilité de l'Irlande pour l'Angleterre, a parlé des résistances que l'Allemagne éprouvait dans le Slesvig et le Hanovre (il n'a pas fait la moindre allusion à l'Alsace). «L'événement le plus douloureux de ma vie a été d'avoir à combattre deux de mes plus proches parents, l'Électeur de Hesse et le Roi de Hanovre. Jusqu'à la veille de la bataille décisive (Langensalza) j'ai fait dire au Roi que, s'il voulait se ranger de mon côté, je lui garantissais l'intégrité de ses États. Il ne m'a pas écouté. «Georges Dandin, tu l'as voulu».

Sa Majesté m'a ensuite questionné sur nos propres affaires. Je lui ai exposé fidèlement notre situation intérieure en insistant sur les points suivants : la République est plus solidement assise que jamais, et le suffrage universel lui est de plus en plus attaché. Sans doute les différents ministères qui se sont succédé dans ces dernières années ont commis des fautes, soit en relâchant l'administration et en affaiblissant le sentiment de l'autorité, soit en proposant certaines mesures qui ont froissé les convictions religieuses d'une fraction de la nation, mais les agitations parlementaires, qui ont été la conséquence de ces mesures, n'ont été en somme que la brise qui ride la surface d'une eau profonde; le suffrage universel a accepté avec indifférence ou a approuvé les lois votées; et quant à l'autorité, le ministère actuel s'est montré résolu à la maintenir et à l'affermir. Le pays est affamé de paix et verrait avec un grand déplaisir tout ce qui pourrait tendre à la mettre en question, car il y a surtout

deux choses qui peuvent troubler rapidement et profondément, les masses populaires, ce sont l'augmentation des contributions, qui diminue leur bien-être, et l'impôt du sang, qui leur enlève leurs enfants. Il faut d'ailleurs se garder de prendre au sérieux les nouvelles pessimistes répandues par les feuilles hostiles à la République, qui sont les plus lues à l'étranger, mais qui ne représentent que des coteries mécontentes. Le ministère actuel a une véritable force et de sérieux éléments de durée.

Voilà dans tous les points essentiels ce qui a été dit de part et d'autre dans cette audience, qui a duré vingt-cinq minutes, et où l'Empereur a abordé les questions du jour d'une façon qui ne lui est pas habituelle. J'ai reçu, ainsi que le colonel de Sesmaisons, une invitation à dîner au Palais pour aujourd'hui. L'Empereur m'a paru remarquablement vert et alerte pour son âge; il a 86 ans et on pourrait ne lui en donner que 65.

A quatre heures, je me suis rendu chez le Chancelier. Il m'a reçu d'une façon très amicale, me rappelant les longues séances du Congrès pendant lesquelles j'étais assis à côté de lui, me parlant ensuite de sa santé dont il se plaint beaucoup, puis il est entré brusquement en matière, à peu près dans les termes suivants : «Mes sentiments à l'égard de la France n'ont pas varié; ce que je vous ai dit il y a cinq ans, je puis le répéter aujourd'hui. Nous n'avons aucun désir de guerre, ni d'agrandissement; de ce côté-là nous sommes des *satisfaits* (j'emprunte ce mot à votre histoire, au règne de Louis-Philippe, je crois). Il faudrait que vous commenciez à nous tirer des coups de fusil, pour que nous fissions la guerre. Personnellement j'ai été opposé à l'annexion de la Lorraine, je voulais me borner à l'Alsace, mais les influences militaires l'ont emporté; maintenant la chose est faite. Partout ailleurs nous pouvons nous entendre avec vous, nous pouvons même vous seconder; sur une foule de points nos intérêts ne sont pas opposés. Au fond, il n'y a qu'une question entre nous.»

Moi : «Cette question, nous ne pouvons pas en parler; laissons au temps le soin de la résoudre.»

Le prince m'a alors parlé de la Russie, de mon voyage, de Moscou, des nihilistes, de M. de Giers, «qui est un homme de beaucoup de valeur, ayant la confiance de l'Empereur de Russie, mais suédois d'origine, n'ayant aucun parti derrière lui en Russie, et qui serait absolument effacé le jour où l'Empereur le remplacerait par un autre Ministre»; de Schouvaloff «que j'ai vu dernièrement, qui n'a plus aucune influence, qui est allé à Paris en faisant dire qu'il a une mission politique, mais qui n'a d'autre mission que d'acheter des toilettes pour la princesse Dolgorouki».

Voyant qu'il évitait le sujet de la Triple Alliance[1], j'abordai moi-même

[1] Voir ci-dessus, n° 32.

la question, en lui disant combien l'opinion avait été émue en France, du discours de Mancini, et des commentaires de la *Norddeutsche Zeitung*.

Il me dit alors que l'Italie avait cherché à se rapprocher de l'Allemagne, parce qu'elle était inquiète de nos desseins sur la Tripolitaine, et qu'elle craignait de nous voir rechercher du côté de Gênes une compensation à la perte de l'Alsace-Lorraine.

Je lui répondis que personne en France ne songeait à la Tripolitaine, et que, bien loin que nous eussions des projets d'agression sur Gênes, c'était au contraire l'Italie qui par la voie de ses journaux ne cessait de revendiquer le comté de Nice, et même la Corse; que c'était précisément la futilité des motifs invoqués par l'Italie qui nous causait de l'inquiétude, que lui-même ne pouvait les prendre au sérieux, et que par conséquent il y avait autre chose.

Il s'étendit alors sur la situation précaire de la Maison de Savoie en Italie, sur le peu de racines qu'elle avait dans le pays, sauf dans les provinces du Nord, et il ajouta qu'elle craignait beaucoup l'établissement d'une République cisalpine sous l'influence de la France. Il fit ensuite une assez longue digression sur la vitalité des institutions municipales en Italie, sur le particularisme des différentes provinces, etc. Je lui fis observer que ces craintes de la Maison de Savoie étaient tout aussi chimériques que les précédentes; que notre République se distingue précisément de ses devancières par la renonciation absolue à toute propagande au delà de ses frontières. Il y avait donc autre chose.

Le prince me parla alors des difficultés qu'il avait avec le Vatican, et me dit : « Il faut bien que nous puissions nous appuyer un peu sur le Quirinal, lorsque le Vatican nous résiste ». Assurément, lui dis-je, ceci est de bonne guerre, mais ce n'est pas suffisant pour motiver la Triple Alliance.

Entrant enfin dans le vif de la question il me dit : « Il y a une grande différence entre nos conventions avec l'Autriche qui ont le caractère d'une alliance et qui seront durables, j'espère, et les arrangements avec l'Italie qui ont été faits en vue d'une situation temporaire. L'Italie était, il n'y a pas longtemps, en coquetterie avec la Russie, et cherchait un appui de ce côté. Je n'ai plus de *cauchemar des coalitions*, comme il y a dix ans; mais il est nécessaire que l'Autriche ait la libre disposition de ses forces contre la Russie, en cas de guerre dans la péninsule des Balkans, et je ne veux pas que l'Italie puisse être *le roquet qui aboyerait et lui mordrait les jambes pendant qu'elle serait engagée ailleurs.* » Le prince me rappela alors les incidents d'août et septembre 1879, la tension des rapports entre la Russie et l'Allemagne à cette époque, l'entrevue des deux Empereurs à Alexandrowo, et la convention conclue par lui Bismarck à Vienne, qui avait noué des liens solides entre l'Allemagne et l'Autriche. « Aujourd'hui, fit-il en terminant, nos rapports avec la Russie

sont bons, néanmoins je ne suis *pas satisfait de la distribution de ses forces sur notre frontière.* » Il y a là, M. le Ministre, un point noir, sur lequel le prince ne s'est pas expliqué davantage, mais auquel je crois devoir vous rendre attentif.

Je lui fis alors observer que les avantages résultant pour l'Autriche de la Triple Alliance sautaient aux yeux, mais que je voyais moins clairement le bénéfice que l'Italie pouvait en retirer. La garantie de son territoire, que personne ne songe à attaquer, la promesse d'un appui contre une agression éventuelle de la France, qui ne pense pas à lui chercher noise, tout cela ne constitue pas un bien grand profit pour l'Italie. Vous admettez, lui dis-je, qu'il y a un «arrangement bilatéral»; où est l'avantage pour l'Italie?

«L'Italie, me répondit le prince, est travaillée par des éléments révolutionnaires et par les causes de désagrégation qui lui sont propres; la Maison de Savoie a donc un grand intérêt à s'appuyer sur deux grandes monarchies conservatrices et militaires, et à s'associer à leur politique générale. Mais je suis bien résolu à ne pas me mettre au service de ses ambitions ou de ses entreprises. Par exemple pour Tunis, qui les a tant fait crier, je regarde la question comme résolue; au fond les Italiens en ont pris leur parti; toute l'Europe reconnaît aujourd'hui que celui qui est maître de l'Algérie devait nécessairement étendre sa domination sur la Tunisie. Mais vous n'avez aucun intérêt à aller plus loin.»

Faisant ensuite allusion à l'intérêt de l'Allemagne dans cette affaire : «L'Italie, me dit-il, n'est pas un facteur militaire d'une grande importance, je ne crois pas qu'elle puisse facilement jeter plus de soixante mille hommes au delà de ses frontières dans une guerre d'invasion.»

Moi : «Mais elle peut forcer ses voisins à immobiliser des forces considérables qu'ils voudraient employer ailleurs».

«Évidemment; je ne veux pas qu'elle force l'*Autriche* à diviser ses forces.»

Dans tout cet entretien j'ai été frappé du changement de ton à l'égard de l'Italie. Lors du Congrès et longtemps après, le langage du Chancelier était dur et méprisant pour les Italiens [1]. Hier il n'a laissé échapper qu'un seul mot désagréable pour eux : «Les déclarations de Tisza sont très exactes; il y avait beaucoup de *vantardise* dans le discours de Mancini, qui avait à se *faire valoir*.»

Pressé par moi à plusieurs reprises de dire s'il y avait avec l'Italie un engagement écrit, il me répondait en revenant sur la distinction entre l'alliance durable avec l'Autriche et les arrangements faits avec l'Italie en vue d'une situation. Une fois il dit : «l'arrangement avec l'Italie est bilatéral.»

Il ne voulut jamais nier l'existence d'un arrangement écrit.

Enfin, au moment de nous quitter, lorsque nous étions debout près de la

(1) Voir tome III, 1re série, nos 294 et 307.

porte, lui me tenant les deux mains dans les siennes très amicalement, je lui dis : « Vous m'autorisez à dire à mon Ministre que vous n'avez pas avec l'Italie une alliance comme avec l'Autriche. — Oui. — Puis-je dire que vos arrangements avec l'Italie ont été faits en vue d'une situation passagère? — Oui. — Suis-je autorisé à dire qu'il n'y a rien d'écrit entre vous? — Adieu. Vous direz que ce que vous appelez la Triple Alliance est le complément* de la politique de réparation que je poursuis vis-à-vis de l'Autriche depuis Sadowa. Adieu. Quand vous repasserez par Berlin, je serai heureux de vous voir, si ma santé me le permet. »

J'ai groupé en un seul faisceau toutes les parties de l'entretien relatives à la Triple Alliance. Mais tout cela a été dit d'une façon diffuse et coupé de digressions de toutes sortes, avec quelques mots pittoresques et décisifs de temps en temps, ce qui est la manière habituelle du Chancelier. Il est bien difficile de l'amener à s'expliquer quand il n'en a pas envie, et j'ai eu beaucoup de peine à tirer de lui les réponses que j'ai exposées plus haut.

Il y avait un autre point qui vous préoccupait, M. le Ministre, et que vous m'aviez signalé, c'était le motif qui avait fait parler M. Mancini à un moment donné, et amené les commentaires si désobligeants de la *Norddeutsche*.

Le Chancelier n'a aucunement désavoué l'article de la *Norddeutsche*, et sur ma demande pourquoi il avait voulu marquer publiquement un changement d'attitude vis-à-vis de la France, il m'a répondu ceci : « Au début de l'année votre situation intérieure était critique; les radicaux avancés paraissaient être maîtres de la Chambre; vous avez été presque un mois sans Gouvernement. Eh bien, ce que je crains, c'est que les républicains modérés, des hommes comme vous par exemple, ne se *dégoûtent et ne se découragent*, et qu'alors un prince ou un général ne paraisse à la tête d'une division, de deux divisions, n'en entraîne peut-être d'autres, et n'effectue une révolution. Je n'ai pas à me mêler de vos affaires intérieures, il n'y a qu'une éventualité que je suis forcé de surveiller : c'est celle d'un pouvoir nouveau, s'établissant chez vous, et obligé de chercher sa consolidation dans une guerre extérieure. Si votre Gouvernement avait manqué d'énergie, il y a deux mois, au moment de l'anniversaire de la Commune, ce que je craignais serait arrivé; il se serait trouvé un général pour prendre la tête du mouvement, et peut-être des princes pour s'y associer. »

Je lui répondis que ses informateurs parisiens lui avaient peint la situation bien en noir, que personne en France, ni prince ni général, n'était en position d'entraîner une division ou même un régiment, et que les velléités révolutionnaires qui s'étaient manifestées aux environs du 18 mars s'étaient évanouies devant l'attitude énergique du Gouvernement. Je lui parlai alors de l'adhésion éclatante du corps électoral à la République, et lui répétai ce que

* Note du document : *Je ne suis pas sûr s'il a dit « complément » ou « dernier mot ».*

j'avais dit à l'Empereur le matin même, ainsi que je l'ai exposé plus haut.

« Je reconnais, me dit-il alors, que la situation est fort améliorée maintenant. Tout danger de désordre est écarté. On m'écrit de Paris que M. Waldeck est un homme d'autorité et un homme énergique. Vous avez d'ailleurs attaché trop d'importance à l'article de la *Norddeutsche.* »

Moi : « Il était impossible qu'une nation fière ne s'en émût pas. »

Incidemment le prince m'a parlé des affaires d'Égypte. « Je n'ai pas compris la conduite de la France en Égypte, c'était une grande faute que d'abandonner une position acquise et qui était acceptée par l'Europe. Mais vous aurez probablement des consolations; les Anglais éprouveront de grandes difficultés; ils seront obligés de s'adresser à l'Europe pour certains arrangements, et par conséquent de se mettre dans la dépendance d'autrui. Ils font d'autres fautes en ce moment, ils veulent forcer la Turquie à faire des réformes en Arménie, et ils ne voient pas qu'ils vont faire le jeu des Russes. Ils m'ont demandé de m'associer à une démarche en faveur des Arméniens. Je leur ai répondu que je ne me mêle que des affaires où je vois un intérêt allemand; or, il m'est parfaitement égal que les Arméniens soient opprimés par des Turcs, des Kurdes ou des chrétiens; si on veut affranchir les Arméniens, qu'on commence par supprimer les Kurdes; cela sera peut-être difficile. »

Le prince a parlé avec sévérité de la politique extérieure du Cabinet anglais, qu'il trouve très peu habile; il a rappelé avec amertume le fameux mot de Gladstone *Hands off* adressé à l'Autriche. Il reproche à l'Angleterre de ne pas ménager la Turquie et de la pousser à s'entendre avec la Russie.

Voilà, Monsieur le Ministre, le compte rendu fidèle de cette longue entrevue, où le Chancelier s'est exprimé avec cette franchise rude, quelquefois brutale, qui est dans ses habitudes. Je l'ai trouvé très vieilli, portant sur sa figure l'empreinte de la fatigue et de la souffrance, parlant plus lentement et plus difficilement avec moins de mots heureux et spirituels qu'autrefois, mais l'intelligence intacte, et la pensée aussi vigoureuse que par le passé.

15 mai.

Nous avons dîné hier soir, M. le colonel de Sesmaisons et moi, chez l'Empereur. Le Prince impérial, et sa sœur la Grande-Duchesse de Bade étaient présents. A plusieurs reprises l'Empereur, le Prince et la Grande-Duchesse ont causé avec le colonel et avec moi, et il y avait de leur part une évidente intention de se montrer aussi aimables que possible envers les représentants de la France. Après le dîner, j'ai eu une audience du Prince impérial, mais il n'a pas prononcé un mot de politique.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Ministre, de résumer les impressions qui me sont restées de ces différentes entrevues, et d'en tirer quelques conclusions.

L'Empereur a certainement voulu effacer la mauvaise impression produite par les récents incidents diplomatiques, et nous rassurer pour l'avenir.

Il y a une convention écrite et pour un temps limité entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, mais non pas une alliance comme celle qui lie l'Allemagne et l'Autriche.

L'initiative de cette convention est venue de l'Italie, et c'est pour cela qu'elle a dû accorder beaucoup et recevoir si peu en échange.

L'Italie a probablement été garantie contre l'éventualité d'une République cisalpine, et a sans doute reçu carte blanche pour quelque extension dans la Méditerranée, soit du côté de Tripoli soit en vue de quelque opération, comme celle que les Anglais ont faite à Chypre.

Le principal objectif du prince de Bismarck est aujourd'hui la Russie et la péninsule des Balkans. La France ne vient qu'en seconde ligne; il ne la croit pas capable d'un grand effort militaire, et encore moins disposée à le faire; ceci est peu flatteur pour notre amour-propre national, mais il n'y a pas à en douter. Le Gouvernement allemand ne craint qu'une chose, c'est qu'en France le pouvoir ne tombe aux mains des radicaux extrêmes, et ensuite par voie de réaction ne revienne à un chef militaire ou à un prince. Le comte de Hatzfeldt m'a encore parlé dans ce sens ce matin. Le Gouvernement allemand a confiance dans l'énergie du ministère actuel.

En terminant, je vous demande, M. le Ministre, de bien vouloir faire adresser une copie de la présente dépêche à M. de Courcel; je me suis borné à lui raconter en détail les différentes entrevues dont je viens de vous rendre compte, mais sans lui laisser de notes écrites.

Nous partons demain pour Varsovie et Moscou, où nous pensons arriver le 20 dans la matinée.

36.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tricou, Ministre de France à Tokio.

T. *Paris, 15 mai 1883, 8 heures, soir.*

Veuillez vous rendre immédiatement à Pékin comme envoyé extraordinaire, en attendant le successeur de M. Bourée [1]. Notre refus d'accepter le traité préparé par M. Bourée relativement au Tonkin [2] a donné lieu à un malentendu qui a refroidi nos rapports avec la Chine. Deux buts sont assignés à votre mission provisoire : 1° établir que le rappel de M. Bourée n'implique

[1] M. Bourée fut invité par télégramme du 16 mai (2 h. 10 s.), à remettre ses lettres de rappel et à présenter M. de Semallé comme Chargé d'affaires provisoire. — [2] Voir ci-dessus, n° 6.

aucune pensée de rupture; que nous sommes prêts à traiter sur d'autres bases, et que notre protectorat au Tonkin ne change rien à la situation créée dès 1874; 2° nous renseigner exactement sur les intentions et préparatifs de la Chine. D'après M. Bourée le Gouvernement chinois serait résolu à s'opposer à notre action au Tonkin où il dirigerait contre nous des forces considérables (1). Ces indications ne sont nullement confirmées d'autre part. Nous pensons dès lors, que les observations de M. Bourée peuvent se ressentir de l'idée préconçue qu'il s'est faite des dispositions belliqueuses de la Chine. Il importe que nous soyons fixés sur ce point. Nous comptons sur votre tact non seulement pour juger sans prévention de l'état réel des choses, mais pour faciliter un rapprochement entre les deux pays.

Votre arrivée est annoncée à Pékin, où vos lettres de créance vous seront adressées.

37.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 18 mai 1883, 11 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai eu hier la visite du colonel Dreyssé qui m'a été envoyé par le Sultan. Sa Majesté désirait avoir mon sentiment sur l'attitude comminatoire prise par Lord Dufferin à son passage à Constantinople (2) et m'a fait dire à peu près textuellement ce qui suit :

«Le Sultan reconnaît aujourd'hui qu'il a fait une faute en donnant Chypre aux Anglais et que M. Fournier avait bien raison de se fâcher quand il lui reprochait cette erreur. En se reportant à cette époque, il comprend que la politique française est clairvoyante et que la France est son amie. Ce souvenir l'a décidé dans la question de Rustem Pacha (3). Tout le monde lui disait que

(1) M. Bourée avait télégraphié le 13 mai 1883 à 12 h. 10 s. «Il [Li-Hang-Tchang] doit avoir à sa disposition 150.000 hommes qui, depuis un mois, sont dirigés secrètement des diverses provinces vers la frontière du Kouang-Si et du Yun-Nan».

(2) Lord Dufferin avait eu une audience du Sultan le 12 mai (télégr. Péra, 13 mai midi 35). La conversation avait porté surtout sur la question d'Arménie. Le Sultan avait interrompu assez vivement le visiteur et lui avait demandé «si le Gouvernement anglais voulait étendre son protectorat sur tout son Empire». Le Sultan ayant ajouté que son opinion était aussi celle de son entourage, Lord Dufferin avait «répondu que cela ne l'étonnait pas, et que son sentiment était depuis longtemps fixé sur les personnes qui entouraient le Sultan, les qualifiant, à ce qu'il m'a dit, en anglais, d'un mot qui signifie à peu près «vaurien».

(3) Gouverneur du Liban. Son remplacement avait donné lieu à de longues négociations.

c'était un bon Gouverneur, et qu'il devait le conserver; mais le Sultan s'est rappelé Chypre et a cru qu'il valait mieux pour lui suivre les conseils du Gouvernement français. Confiant dans cette amitié clairvoyante de la France, le Sultan me faisait demander par le colonel Dreyssé, son ami, de lui dire ce que je pensais de la démarche de Lord Dufferin et lui faire savoir si, dans le cas où l'Angleterre se porterait à certains actes ou prétendrait exercer une ingérence trop directe dans les affaires de son Empire, la France soutiendrait l'Angleterre, resterait neutre ou prendrait le parti du Sultan. »

Je fis connaître au colonel Dreyssé l'impression que j'avais eue de la démarche de Lord Dufferin. Il me semblait qu'il avait voulu inquiéter le Sultan en jetant le trouble dans son esprit et dégager l'Angleterre de l'engagement pris en 1879, tout en conservant Chypre pour elle. Je louai le tact qu'avait eu le Sultan de ne pas entamer avec Lord Dufferin la discussion qu'il était venu chercher sur les affaires d'Égypte. Quant aux questions directes que me faisait poser le Sultan, je répondis au colonel Dreyssé qu'il était évident qu'un Ambassadeur ne pouvait donner des réponses précises sur des questions aussi graves, sans avoir pris les ordres de son Gouvernement, mais que je l'autorisais à dire, sous ces réserves, à Sa Majesté, d'une manière générale, que le Gouvernement de la République n'avait à l'égard de la Turquie que des dispositions amicales; que, par conséquent, il n'appuierait l'Angleterre dans aucune entreprise nuisible aux intérêts, ni aux États du Sultan, et que si des difficultés ou des périls menaçaient l'Empire ottoman, la France s'emploierait à les détourner par sa diplomatie et les influences dont elle dispose. J'ajoutai qu'un *casus belli* ne paraissait pas à prévoir pour le moment et qu'il n'y avait, par conséquent, pas à en parler. Il est probable que j'aurai prochainement l'occasion de revoir le colonel Dreyssé. Je pourrai modifier le langage que je lui ai tenu hier ou le confirmer selon que vous le jugerez à propos.

Le Sultan a fait venir le Chargé d'affaires de Russie, M. Onou, la veille du départ de Lord Dufferin. Il s'est montré pour lui plein de prévenances et l'a sondé sur les dispositions de la Russie. M. Onou a tenu au Sultan le langage le plus rassurant.

Le Sultan commence à se remettre de l'émotion que lui a causée la démarche inattendue de Lord Dufferin et son ton altier. Il paraît que cette émotion a été vive. Ces inquiétudes du Sultan le porteront vraisemblablement à se rapprocher de nous. Lord Dufferin a dit à plusieurs personnes qu'il était venu pour effrayer le Sultan et qu'il était enchanté d'avoir si bien réussi [1].

[1] Le 19 juin à 9 h. 20 m., M. de Noailles rend compte de l'accueil fait par le Sultan à l'amiral Krantz avant son départ pour Smyrne. « La présentation a été suivie d'un dîner. Au dîner de Sa Majesté avaient été invités avec moi la suite de l'amiral, les officiers supérieurs et les commandants des six cuirassés de l'escadre qui avaient accompagné l'amiral. Sa Majesté a fait remettre à l'amiral, au moment du dîner, le grand cordon du Medjidié et aux autres officiers des décorations correspondant à leurs grades. Le colonel

38.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 mai 1883, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 8 heures, matin.)

L'Empereur Guillaume quitte à l'instant l'ambassade, où il a bien voulu venir dîner. Pendant la soirée, l'Empereur, dont la santé est parfaite, n'a cessé de me témoigner les marques de sa bienveillance. Il a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction d'assister, pour la première fois, depuis la restauration de l'ambassade, à une fête sous le pavillon français. Au cercle qui a précédé le dîner, et après le repas, il s'est entretenu de la manière la plus affable avec la plupart des membres de ma mission.

La princesse de Bismarck, le comte son fils, M. Busch, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, assistaient au dîner auquel ont pris part, avec l'Empereur, une trentaine de personnes.

La manifestation de la faveur de l'Empereur dont l'ambassade de la République vient d'être l'objet contribuera, j'ai tout lieu de l'espérer, à effacer les traces de mauvaise impression qu'avait créée entre les deux peuples la récente polémique des journaux allemands et français.

39.

M. LE CONTRE-AMIRAL PIERRE, COMMANDANT EN CHEF LA DIVISION NAVALE DE LA MER DES INDES,

À M. BRUN, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

T.[1] *Zanzibar, 23 mai 1883, 7 h. 5.*

Flore, 20 mai.

J'ai fait disparaître les postes hovas de la côte nord-ouest, pris Majunga de vive force, le seize, détruit trente canons, chassé deux mille soldats, saisi douane. Occupation solidement établie, je réponds de la position militaire. Nous avons la clef de la porte qui ouvre la route militaire et la rivière de Tananarive. Pas de blessés, *Beautemps-Beaupré* attend un jour votre télégraphe (*sic*).

Dreyssé, qui assistait au dîner, a reçu l'Osmanié en brillants.

« Sa Majesté s'est montrée pleine de courtoisie pour l'amiral et s'est fait présenter nominalement chacun des officiers. Elle a exprimé sa très vive satisfaction de se voir entourée d'officiers de la marine française, en rappelant que c'était la première fois qu'un pareil événement se produisait depuis son avènement au trône. »

[1] Communiqué par la Marine le 24 mai.

40.

M. THOMSON, GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE,

À M. BRUN, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

T.[1] *Saïgon, 26 mai 1883.*

Nouvelles très graves apportées par *Volta :* après sortie heureuse Hanoï, retour malheureux. Commandant Rivière a jugé nécessaire exécuter reconnaissance avec quatre cents hommes et détachement compagnies débarquement *Victorieuse* et *Villars.* Assaillies à quatre kilomètres d'Hanoï par des forces nombreuses et principalement par Pavillons Noirs, nos troupes, prises entre trois feux, obligées de battre en retraite laissant morts à l'ennemi. Commandant Rivière et trois officiers tués ; commandant Villers blessé mortellement ; sept officiers blessés, vingt-six hommes tués, quarante-quatre blessés, soit cinquième troupe engagée[2].

[Détails techniques sur l'invasion du delta et l'organisation de la défense.]

41.

M. TISSOT, AMBASSADEUR. DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 82. *Londres, 27 mai 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 29 mai.)

Les résolutions prises par le Gouvernement de la République dans l'affaire du Tonkin et surtout les premières opérations de notre escadre sur le littoral de Madagascar ont produit ici une assez vive émotion[3]. Le langage des journaux en cette circonstance n'est que l'écho de l'opinion publique et Votre Excellence sait avec quelle violence la presse anglaise a généralement apprécié notre action sur les côtes nord-ouest de la grande île africaine. Le sentiment d'incurable jalousie qu'éveille toujours, de ce côté de la Manche, la moindre manifestation de notre politique coloniale et de notre puissance maritime se double dans l'espèce, d'un visible désappointement. On avait espéré ici jus-

[1] Annexe à la lettre de la Marine du 27 mai.

[2] Le 27 mai, M. Brun, Ministre de la Marine, télégraphie à M. Thomson : « Invitez M. le général Bouët à prendre immédiatement le commandement supérieur au Tonkin. Il devra garder Hanoï à tout prix. »

[3] Voir ci-dessus, n°s 21 et 39.

qu'au dernier moment que nous n'agirions pas à Madagascar. Nous devons nous attendre à voir les comités commerciaux et les associations bibliques reprendre énergiquement auprès du Gouvernement anglais leur campagne en faveur des Malgaches, et faire honneur aux engagements pris par eux vis-à-vis des envoyés de la Reine Ranavalo.

Il est peu probable, toutefois, que le Cabinet de Londres soit entraîné par les démonstrations qui se préparent à s'écarter de l'attitude qu'il a gardée jusqu'ici. Il faudrait, pour qu'il modifiât sa ligne de conduite, que des intérêts matériels plus sérieux fussent compromis par notre action : un blocus général des côtes ne le laisserait certainement pas indifférent, l'île Maurice ne vivant guère que de ce qu'elle tire de Madagascar.

En ce qui regarde le Tonkin, où l'Angleterre ne peut prétexter de semblables intérêts, on se borne à nous prévenir charitablement des difficultés qui nous attendent. On nous avertit que l'Allemagne est derrière la Chine, que la Chine est résolue à faire un *casus belli* d'une pression exercée sur son prétendu vassal, que le Céleste Empire est devenu une Puissance militaire avec laquelle il faut compter et que cette Puissance nous ménage de désagréables surprises. En cherchant à nous effrayer, nos voisins jouent leur jeu ; j'espère qu'ils ont encore assez bonne opinion de nous, au fond, pour n'être pas absolument persuadés que leurs sinistres prédictions nous empêcheront de jouer le nôtre.

42.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 29 mai 1883, 11 heures soir.*

(*Reçu :* 30 mai, 5 heures, matin.)

Je crois devoir vous signaler la présence du baron de Bleichroeder à Paris, où il se rend pour assister au mariage de M^lle^ de Rothschild. M. de Bleichroeder est le banquier et le confident du prince de Bismarck, à qui il sert d'intermédiaire officieux auprès de certains Ambassadeurs. Je lui ai demandé avant son départ s'il comptait vous faire visite ; il m'a répondu qu'il n'avait pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais que, si vous exprimiez le désir de le voir, il se rendrait volontiers auprès de vous.

Le baron de Plancy pourrait vous donner de vive voix tous les renseignements désirables sur le rôle que joue ici M. de Bleichroeder, et vous servir au besoin d'intermédiaire, si vous jugiez utile de le voir. M. de Bleichroeder descend à l'hôtel Mirabeau.

Dans une conversation qu'il a eue en prenant congé du prince de Bismarck, et qu'il a bien voulu me rapporter, le Chancelier lui a exprimé des sentiments amicaux pour la France et s'est déclaré disposé à nous soutenir dans notre politique coloniale; il a trouvé notre entreprise au Tonkin sérieuse et bien conçue; seulement, faisant allusion à Madagascar et au Congo, il s'est demandé pourquoi nous entamions tant de choses à la fois.

Sur la politique générale, le Chancelier a dit qu'il était sans inquiétude quant à présent, que tout paraissait se bien passer au couronnement de l'Empereur de Russie, et que cela ferait une sorte de trêve aux alarmes que pouvaient donner les nihilistes et les panslavistes; qu'il y avait un seul point noir du côté de la Bulgarie où la situation intérieure laissait à désirer, mais que le Prince Alexandre aurait probablement la sagesse de renvoyer les généraux russes dont l'ingérence cause de l'agitation dans le pays, et qu'il en résulterait de l'apaisement.

On m'a assuré que le prince de Bismarck, dès qu'il a été instruit de la mort du commandant Rivière [1], a télégraphié à Paris pour demander si nous allions être en état de guerre avec la Chine; dans ce cas, il était décidé à interdire la sortie des navires cuirassés que le Gouvernement chinois a commandés à des armateurs allemands [2]. Cette information que je tiens de bonne source vient à l'appui de la conversation rapportée par M. de Bleichroeder.

Il est probable qu'un des buts du voyage de ce dernier à Paris, indépendamment des renseignements qu'il va chercher sur la situation générale de la France au point de vue politique et financier, est de s'entendre avec la Banque pour une combinaison relative au raccordement des chemins de fer turcs avec les chemins de fer autrichiens. L'Autriche, dont vous connaissez l'ardeur dans cette question, a renouvelé dernièrement sous une forme très pressante ses démarches auprès du banquier de Berlin afin de s'assurer son concours, et M. de Bleichroeder m'a avoué que le prince de Bismarck, sans l'encourager ouvertement à répondre à ses ouvertures, ne l'en avait pourtant pas détourné. M. Billot a entre les mains la copie d'une lettre particulière que j'ai écrite le 29 décembre à votre prédécesseur, et où vous pourriez trouver à ce sujet quelques indications utiles.

(1) Voir ci-dessus, n° 40.

(2) Le 1er juin (télégr. de 11 h. 30 m.) M. Challemel-Lacour prévient M. de Courcel qu'il a signalé à l'Ambassadeur d'Allemagne un cas d'espèce rentrant dans cette catégorie. Le Chancelier prévenu et « désirant témoigner le bon vouloir que l'Allemagne apporte à la France dans l'affaire du Tonkin, avait résolu d'empêcher le départ du navire ». Le Dr Busch était allé immédiatement à l'Amirauté pour prévenir l'autorité maritime. (télégr. Berlin, 2 juin, 6 h. 51 s.)

43.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Londres, 29 mai 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

Ainsi que le sait Votre Excellence, M. Gladstone a annoncé vendredi dernier à la Chambre des Communes que des pourparlers ont lieu en ce moment entre M. de Lesseps et le Gouvernement anglais (1).

Si j'en crois Sir Rivers Wilson qui est, m'assure-t-on, l'intermédiaire entre la Compagnie du canal de Suez et le Cabinet de Londres, l'Angleterre réclamerait pour elle une plus large part dans l'administration de la Compagnie et demanderait une réduction importante des tarifs, l'élargissement de la voie de communication actuellement existante ainsi que la construction d'un nouveau canal parallèlement à celui qui a déjà été établi.

Ces conditions, que le Gouvernement de la Reine considère comme *conciliantes,* et comme pouvant servir de base à ce qu'il qualifie du nom de compromis, sont, paraît-il, loin de donner entière satisfaction aux aspirations des armateurs britanniques qui ne tendent à rien moins, dit-on, qu'à déposséder M. de Lesseps de ses droits acquis. Mais M. Gladstone, bien qu'il ait déclaré à la Chambre qu'il ne conclurait aucun arrangement sans avoir obtenu préalablement l'assentiment du pays, semble très décidé à ne tenir compte que dans une faible mesure des exigences formulées par les représentants du commerce et de la navigation de la Grande-Bretagne. C'est du moins l'avis de Sir Rivers Wilson qui, en me donnant ces renseignements dont je lui laisse entièrement la responsabilité, m'a assuré que les négociations entre la Compagnie du canal de Suez et l'Angleterre ne pouvaient manquer d'aboutir, et que M. de Lesseps serait en état d'en annoncer l'issue favorable à la prochaine réunion générale des actionnaires. Toutefois, d'après l'ancien Ministre du Khédive, si les pourparlers venaient à être interrompus — ce qu'il envisage, je le répète, comme une éventualité très peu probable, — le Cabinet de Londres se verrait bientôt dans la nécessité, sous la pression de l'opinion publique en Angleterre, d'entreprendre la construction d'une nouvelle voie

(1) Les Directeurs anglais du canal de Suez avaient, sur l'invitation de Lord Granville, négocié à Paris avec MM. de Lesseps en avril, mai et juin 1883; M. Ferdinand de Lesseps et M. Charles-Aimé de Lesseps se rendirent à leur tour à Londres et eurent des entretiens avec Lord Granville, le Chancelier de l'Échiquier et le Président du Board of Trade. (*Livre bleu,* n° 12. Rapport des Directeurs anglais à Lord Granville du 10 juin.)

de communication destinée à relier la mer Méditerranée à la mer Rouge et de faire à l'œuvre de M. de Lesseps une concurrence si redoutable que celui-ci regretterait sans doute d'avoir repoussé les conditions qui lui sont offertes ici, quelque dures qu'elles puissent lui paraître en ce moment.

Il résulte de ces informations que le Gouvernement de la Reine se dispose, dès maintenant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la route des Indes. C'était le but principal qu'il poursuivait en envoyant ses troupes en Égypte, et il ne devait pas, ainsi qu'on pouvait le prévoir du reste, tarder à mettre à profit le succès de son expédition militaire dans ce pays.

44.

M. Waddington, Ambassadeur extraordinaire de France à Moscou, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Moscou, 29 mai 1883.*

Ne pouvant me fier à la poste russe et n'ayant pas de courrier à ma disposition avant une huitaine de jours, je profite d'une occasion sûre pour expédier cette lettre demain matin.

Toute la mission s'étant réunie à Berlin, nous sommes partis ensemble de cette ville, et, après un repos de vingt-quatre heures à Varsovie, nous sommes arrivés ici le dimanche matin 20 mai. A partir de Varsovie un wagon-salon et deux autres wagons avaient été mis à notre disposition.

Le lundi 21, c'est-à-dire le lendemain de notre arrivée, j'ai été reçu à midi en audience solennelle par Sa Majesté l'Empereur, pour la remise de mes lettres de créance, et ensuite par Sa Majesté l'Impératrice; l'audience a eu lieu au Palais Petrovsky, qui est situé à la porte de Moscou.

Après m'avoir rappelé un entretien que nous avions eu ensemble chez le Prince de Galles en 1879, l'Empereur m'a parlé de M. le Président Grévy, qu'il tient en haute estime, et dont il considère la présence à la tête du Gouvernement de la République comme une garantie de paix pour l'Europe. Ensuite Sa Majesté m'a questionné sur l'état actuel des esprits en France, et m'a dit combien elle avait été heureuse de l'attitude énergique du Gouvernement lors de l'anniversaire de la Commune. J'ai assuré Sa Majesté de la sympathie qui existait en France pour la nation russe; « les deux pays, ai-je ajouté, ne sont pas sans avoir quelques intérêts en commun ». « Oui, oui, je le sais, répondit le Tsar. Ayez de la stabilité, de la stabilité. » Ce fut là le dernier mot de l'entretien. Je lui demandai alors la permission de lui présenter le personnel de la mission, qui était resté, selon l'usage, dans le salon qui pré-

cède le Cabinet de l'Empereur. « Attendez-moi ici, me dit-il, il faut que j'aille mettre mon cordon de la Légion d'honneur pour recevoir ces Messieurs. » Il sortit alors, me laissant seul dans son Cabinet, et revint au bout de trois ou quatre minutes, revêtu du grand cordon, disant : « Maintenant je suis en règle ». Tout cela fut fait et dit avec beaucoup de bonne grâce, et avec une intention marquée ; car, pour la mission italienne qui avait été reçue immédiatement avant nous, M. Nigra en tête, l'Empereur n'avait point revêtu d'ordre italien. Aussi la distinction fut-elle immédiatement relevée et commentée par les nombreux personnages de la Cour présents dans les salons, et cet incident a été le point de départ de l'accueil empressé et sympathique que les membres de la mission ont reçu dans le monde russe, et notamment de tous les princes de la famille impériale auxquels ils ont été successivement présentés.

L'Empereur s'entretint pendant quelques instants avec chaque membre de la mission. Ensuite eut lieu l'audience de Sa Majesté l'Impératrice qui fut parfaitement gracieuse pour chacun, mais dont les paroles et les questions n'eurent aucun caractère politique.

Le mardi 22 l'Empereur et l'Impératrice firent leur entrée solennelle dans Moscou ; le spectacle était magnifique, et la fête se passa sans aucun incident, au milieu d'un enthousiasme populaire qui m'a paru sincère.

Les jours suivants se sont passés en audiences des Grands-Ducs et Grandes-Duchesses, qui sont fort nombreux, ainsi qu'en visites à faire ou à rendre aux princes étrangers qui sont ici, au corps diplomatique ordinaire et extraordinaire, aux grands fonctionnaires russes. Tout cela a pris beaucoup de temps, la ville étant grande et les distances à parcourir assez considérables. Chez tous les membres de la famille impériale sans exception j'ai rencontré le plus sympathique accueil, même chez le Grand-Duc Wladimir, qui passe pour peu favorable à la France.

[Détails sur la cérémonie du sacre et du couronnement.]

45.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 8 juin 1883, 9 h. 37, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je télégraphie à M. Thomson. J'ai vu Li-Hong-Tchang ce matin, il affirme qu'aucun détachement chinois n'a franchi la frontière, il m'a déclaré que les

soldats qui avaient pu être arrêtés au Tonkin sous l'uniforme chinois ne faisaient pas partie de l'armée impériale. J'ai feint de croire à cette assertion, mais je ne lui ai pas caché que tout individu reconnu pour appartenant aux troupes chinoises et pris les armes à la main serait désormais impitoyablement fusillé. Cette déclaration paraît avoir produit un effet salutaire [1].

46.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères, et M. Brun, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. Harmand, Commissaire général civil de France au Tonkin.

D. s. n°. *Paris, 8 juin 1883*

Le Gouvernement de la République, avec l'assentiment des deux Chambres, a décidé de remettre à un *Commissaire général civil* le soin de présider à l'action que les événements nous ont amenés à engager au Tonkin. Ces fonctions vous ont été confiées par un décret du... juin [2], dont vous trouverez ci-joint une ampliation. Les instructions suivantes, concertées entre les Départements des Affaires étrangères et de la Marine et des Colonies, vous feront connaître le caractère tout spécial de votre mission, et les vues dont vous aurez à vous inspirer pour atteindre le but assigné à vos efforts.

Le Commissaire général civil représente la pensée du Gouvernement auprès de l'autorité militaire ; il est chargé d'empêcher que l'action militaire ne dévie et ne s'étende au delà du cercle tracé dans les présentes instructions.

Le Commissaire général civil est un négociateur, autant qu'un administrateur et un organisateur; il aura à employer tous les moyens dont il pourra disposer pour prévenir l'intervention de la Chine, pour ramener à nous le Gouvernement annamite et rompre les intelligences qui subsistent entre Hué et Pékin, pour gagner, s'il y a lieu, les chefs des Pavillons Noirs à la solde de l'Annam.

Il est chargé d'organiser, dans des limites déterminées, notre protectorat au Tonkin, en se bornant tout d'abord aux mesures nécessaires pour assurer

(1) M. Tricou télégraphiait le 12 juin à 3 h. 50 s. que sa mission avait porté des fruits et que les volontaires du Hou-Nan avaient été invités «à rentrer dans leurs foyers». Mais il ajoutait : «Cette mesure ne doit pas ralentir nos préparatifs, car le succès dépend, à mon sens, d'une énergie soutenue.» A quoi M. Challemel-Lacour répondait le 12 juin à 12 h. 15 s. «Les résultats déjà obtenus ne peuvent que vous encourager dans votre attitude. Vos déclarations seront d'ailleurs soutenues par les préparatifs continués ici pour renforcer, s'il y a lieu, les troupes qui viennent d'être expédiées de France, d'Algérie et de la Nouvelle-Calédonie.»

(2) Il est du 7 juin.

le fonctionnement régulier de la vie sociale dans les territoires occupés et le recouvrement des impôts à notre profit.

Enfin, dès que le moment favorable se présentera, il aura à entamer des négociations, afin de régulariser, soit par des modifications introduites dans le traité de 1874, soit même par une nouvelle convention, les rapports nouveaux que notre établissement définitif au Tonkin devra créer entre la France et l'Annam.

Après avoir ainsi défini, d'une manière générale, votre rôle et vos attributions comme Commissaire général civil, il convient d'examiner de plus près les conditions particulières qui s'imposeront à votre action. Nous n'avons pas à revenir ici sur les événements qui ont rendu inévitable une intervention énergique dans l'Extrême-Orient. Les discours prononcés au Parlement par le Ministre des Affaires étrangères vous indiquent d'une manière précise la ligne politique suivie par le Gouvernement. Je ne puis que vous engager à vous y reporter.

La seule partie du Tonkin que nous nous proposons d'occuper est le delta du Song-Koï ; nous n'entendons pas dépasser Bac-Ninh et Hong-Hoa, près du confluent de la rivière Claire, sauf pourtant sur la côte les points dont l'occupation paraîtra nécessaire. Il n'est guère possible de fixer dès maintenant les postes militaires qu'il y aura lieu de garder.

[Instructions particulières.]

Bien que le moment ne paraisse pas venu d'ouvrir des négociations avec la Cour de Hué, il importe de prévoir, dès à présent, cette éventualité ; jusqu'à ce jour, le Gouverneur de la Cochinchine était investi des pouvoirs nécessaires pour négocier avec le Gouvernement annamite. Il a été décidé qu'à l'avenir ce rôle serait confié au Commissaire général au Tonkin. Vous trouverez ci-joint, en conséquence, des pouvoirs préparés par le Ministre des Affaires étrangères. Vous pourrez donc, quand nous en aurons reconnu avec vous l'opportunité, vous en servir pour traiter directement avec l'Annam. Peut-être sera-t-il préférable que vous chargiez de ce soin M. de Kergaradec à qui nous avions déjà confié auprès de la Cour de Hué une mission que les derniers événements ne lui permettent pas d'accomplir. Cet agent devra se tenir à votre disposition, et, si vous croyez devoir l'envoyer à Hué, il pourra présenter les pouvoirs qui lui ont été remis avant son départ de Paris et dont il ne devra faire usage qu'avec votre agrément.

[Instructions données à M. de Kergaradec.]

47.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. (Direction commerciale.) *Rome, 8 juin 1883.*

Le Ministre des Affaires étrangères a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant approbation de la convention de commerce et de navigation conclue entre l'Italie et l'Allemagne, et signée à Berlin le 4 mai 1883. Je m'empresse de le communiquer à Votre Excellence, ainsi que l'exposé des motifs qui le précède. J'aurais voulu en faire faire la traduction, ou tout au moins une analyse ; mais, le courrier partant demain, le temps me fait défaut, et j'ai pensé que vous attacheriez du prix à connaître le plus promptement possible le texte même de la convention. J'appelle votre attention, d'ailleurs, sur les phrases suivantes qui terminent l'exposé des motifs :

« Messieurs, le traité que nous avons conclu avec l'Allemagne et que nous soumettons à vos délibérations est un des plus avantageux de ceux que le Gouvernement royal a été appelé à signer dans ces derniers temps. On peut dire sans exagération que, si l'on tient compte des obstacles provenant de la politique commerciale de l'Empire allemand, obstacles contre lesquels ont lutté en vain jusqu'ici les autres Gouvernements et même le Gouvernement austro-hongrois, il est un témoignage éloquent de la bienveillance mutuelle que se sont vouée l'Italie et l'Allemagne, à la suite des rapports intimes et cordiaux que la politique a établis étroitement entre les deux pays dans ces derniers temps.

« Cet heureux succès doit être attribué en grande partie aux sentiments dont les deux Gouvernements sont animés l'un envers l'autre... J'ai l'espoir que l'assemblée voudra non seulement approuver les propositions du Gouvernement du Roi, mais les accueillir avec une complète satisfaction. »

48.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères, à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 58. *Paris, 14 juin 1883.*

Je viens de recevoir des Ambassadeurs de la République à Londres et à Berlin [1] des télégrammes d'où il résulte que la suppression des capitulations en Tunisie par les Gouvernements anglais et allemand est sur le point d'être un fait accompli. Le Parlement de Berlin vient en effet de voter sans discussion un projet de loi abolissant la juridiction consulaire allemande dans la Régence, et, d'autre part, le Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office a annoncé à M. Tissot l'adhésion prochaine et complète de l'Angleterre à nos demandes sur la même question. Vous trouverez ci-joint ce texte des télégrammes de nos Ambassadeurs à Londres et à Berlin.

J'ajouterai, en ce qui concerne l'Autriche, que j'ai reçu du nouveau représentant de ce pays en France les déclarations les plus formelles sur l'intention où se trouve son Gouvernement de nous donner également entière satisfaction. Je me plais à espérer que les Ministres du Roi Humbert ne voudront pas apporter moins d'empressement à l'examen de nos propositions et retarder ainsi une réforme dont l'utilité n'est plus à démontrer. Vous pourrez, comme je vous y avais déjà autorisé par ma lettre du 8 de ce mois, faire allusion, dans vos conversations avec le Ministre des Affaires étrangères du Roi, aux indications que nous venons de recueillir sur les instructions des Puissances.

49.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Shanghaï, 18 juin 1883, 9 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 21 juin, 7 heures, matin.)

Les mauvais conseils ont prévalu. Li-Hong-Tchang, subissant les influences que je vous ai déjà signalées, nous oppose une résistance systématique et

[1] Le télégramme de Berlin est du 12 juin, 7 h. 24 s. Dès le 21 mai M. des Michels avait notifié au Gouvernement espagnol l'entrée en fonction des tribunaux français en Tunisie (dép. de Madrid n° 26) et le marquis de la Vega de Armijo avait accusé réception par lettre du 17 mai. L'amiral Jaurès qui avait fait à Pétersbourg une démarche analogue auprès de M. de Giers transmit le 21 juin une réponse favorable (D. n° 47).

affecte même une attitude des plus arrogantes. Il m'a dit hier que la Chine ne reconnaissait pas et ne pouvait reconnaître notre traité de 1874 avec l'Annam[1]; il a ajouté qu'il n'avait pas de pouvoirs, subterfuge que je prévoyais, du reste, et dont il n'a pas craint de se servir, bien que, dans nos premières entrevues, il m'eût formellement affirmé être muni de toutes les instructions nécessaires. Pour nous déconsidérer, il voudrait envoyer le représentant du Gouvernement de la République à Pékin, où le Tsong-li-Yamen, après l'avoir amusé de paroles évasives, le renverra à Li, qui, quoi qu'il en dise, possède et peut seul posséder actuellement tous les pouvoirs.

Li m'a déclaré, il est vrai, que la Chine ne prendra pas l'initiative d'une rupture; je crois volontiers à cette affirmation, car il lui convient de continuer, sous le manteau d'un commerce quasi amical, de nous susciter impunément toutes sortes d'embarras au Tonkin[2]. La tactique de la Cour de Pékin est manifeste, et elle ne se donne même pas la peine de la dissimuler; ce qu'elle veut, c'est nous harceler, nous fatiguer, nous épuiser dans l'Annam, espérant en fin de compte lasser l'opinion publique en France et, permettez-moi de vous le dire, la retourner contre le ministère actuel. Votre Excellence appréciera si nous devons plus longtemps user d'une longanimité qui ne tourne qu'à notre détriment. Les préparatifs de guerre, un moment suspendus, sont repris ostensiblement; je dois dire, toutefois, qu'ils ont été bien exagérés, et que la Chine cherche à nous en imposer par des armements plutôt fictifs que réels.

Tous mes efforts restent désormais impuissants, et, en y persévérant, je me heurterais vainement contre des fins de non recevoir calculées qui ne pourraient que porter une grave atteinte à notre prestige dans l'Extrême-Orient. Les demi-mesures me semblent grosses de périls[3]. J'estime que,

(1) M. Tricou envoyait le 19 (télégr. de 1 heure s.) le texte de la déclaration que Li-Hong-Tchang avait renouvelée par écrit : « A l'égard du traité de 1874 avec l'Annam, je trouve qu'il a été déclaré clairement en 1875, dans une réponse du Tsong-li-Yamen, que l'Annam était un pays vassal de la Chine et que, l'Annam étant depuis longtemps rangé parmi les royaumes dont les Souverains reçoivent l'investiture de la Chine, cette dernière Puissance ne pouvait pas se désintéresser des affaires de ce pays. Ces paroles sont la preuve évidente que la Chine n'a pas reconnu ce traité; je ne puis donc, de ma part, le reconnaître davantage. »

(2) Le 20 juin, M. Dubail, rédacteur à la Direction politique, avait un entretien avec M. Marshall, conseiller de la légation du Japon à Paris. Dans la note rédigée après l'entretien par M. Dubail on lit : « Dans une conversation avec M. Macartney, ce dernier lui a déclaré que la Chine ne déclarerait jamais la guerre à la France, mais qu'elle ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour lui créer des embarras perpétuels au Tonkin par l'envoi de bandes armées. »

(3) A propos de ces suggestions, M. Challemel-Lacour écrit le 20 juin à M. Jules Ferry : « L'impatience de Tricou se comprend, encore qu'il se décourage un peu vite... Après tout, qu'on nous laisse tout ce qu'il y a d'essentiel dans ce protectorat, et nous ne devrons pas marchander à la Chine une satisfaction qui serait purement verbale. Le malheur est qu'avec ces gens-là paroles et engagements ne signifient rien, et ils ne croient plus à la nôtre. »

si nous ne voulons pas compromettre une situation déjà sérieusement atteinte, nous devons, au point où en sont venues les choses, déclarer immédiatement la guerre à l'Annam et frapper un grand coup à *Hué*.

[Nécessité de prendre des mesures énergiques [1].]

50.

Note de M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

CONVERSATION AVEC LE MARQUIS TSENG.

Paris, 21 juin 1883.

Le marquis vient demander une explication sur le sens et la portée de cette déclaration faite à Li-Hong-Tchang par M. Tricou : que la France considérera comme un *casus belli* toute assistance ouverte ou *occulte* donnée par la Chine au Roi d'Annam.

(En nommant le Vice-Roi, le marquis ajoute incidemment « qu'il a les *pleins pouvoirs* du Gouvernement impérial » pour traiter avec notre représentant.) Le marquis demande ce qu'on entend par assistance occulte. Il se peut en effet, qu'on rencontre parmi les Annamites des Chinois; la Chine a de nombreuses colonies au Tonkin; des Chinois de toute provenance franchissent incessamment les frontières qui séparent la Chine de l'Annam; s'ils s'enrôlent dans les troupes du Roi d'Annam, car les Pavillons Noirs, anciens rebelles chinois, sont à la solde de l'Annam, on ne saurait, en vérité, en rendre la Chine responsable!

J'ai répondu que je prenais d'abord acte de la déclaration implicitement contenue dans la question posée par le marquis, à savoir que la Chine répudie hautement toute pensée d'assister le Roi d'Annam soit ouvertement, soit par des voies détournées [2]; que lorsqu'un grand Gouvernement, comme la Chine, fait une telle déclaration, on n'a pas le droit de douter de sa parole, que nous n'attendions pas moins des sentiments amicaux du Gouvernement impérial. Nous en tirons cette autre conséquence, que, si nous trouvons des Chinois parmi les Pavillons Noirs, la Chine ne s'étonnera pas que nous les traitions, s'il le faut, comme des bandits.

Le marquis n'a rien objecté. Il a poursuivi en disant : que la Chine n'a aucune pensée d'agression; qu'elle sait que la France est assez forte pour faire ce qu'elle voudra dans le royaume d'Annam, qu'elle laissera faire la France et *ne considérera pas ce que nous faisons au Tonkin comme un cas de guerre,*

[1] Le 21 juin, à 5 h. 40 s., M. Tricou télégraphie : « La présence d'un bâtiment de guerre devient indispensable ». — [2] Voir ci-dessus, n° 49.

ni de rupture. Mais, a-t-il ajouté, quand on veut maintenir la paix entre deux grands États, il faut s'efforcer de la rendre aussi longue, aussi durable que possible. Ne comprenez-vous donc pas que ce que vous ferez au Tonkin ne durera pas, si la Chine, qui considère l'Annam comme un vassal, reste étrangère à vos arrangements? J'ai répondu que, sans entrer dans la discussion des théories, je devais faire remarquer au marquis Tseng qu'il s'est passé quelque chose au Tonkin depuis deux mois, que des événements graves ont dû même aux yeux de la Chine, changer l'état de la question, que le commandant Rivière a été assassiné dans une embuscade avec plusieurs officiers et soldats, et que le principal devoir et la volonté arrêtée de la France, à cette heure, c'est de les venger.

Le marquis reconnaît qu'en effet il y a quelque chose de changé, et me remercie de le déclarer aussi franchement. Oui, le Gouvernement français a là des griefs légitimes. Il est assez puissant pour en tirer vengeance. Mais, pour éviter qu'il y ait encore plus de sang versé, ne pourrait-on avoir recours à une entente préalable? Pourquoi ne pas traiter la mort du commandant Rivière [1] comme un assassinat dont on demanderait réparation soit par des amendes, soit par la peine du talion?

J'ai répondu que le marquis Tseng connaît trop bien les choses et les idées de l'Occident pour s'étonner que nous ne puissions consentir à traiter cette affaire comme un procès; il sait ce que vaut en Occident le point d'honneur militaire. D'ailleurs la responsabilité du Gouvernement d'Annam est directement et manifestement engagée, puisque chacun sait ce que le marquis a lui-même reconnu tout à l'heure, que le Roi Tu-Duc entretient les Pavillons Noirs; cette affaire ne peut donc se régler que militairement.

Le marquis répète avec un soupir que la Chine ne peut s'opposer à cela. Il tient cependant à expliquer pour quelles raisons le Gouvernement impérial ne peut se désintéresser des affaires de l'Annam. La Chine ne traite pas ses vassaux comme font les Gouvernements occidentaux; elle leur laisse une grande indépendance, elle ne les dirige pas, elle leur permet de traiter avec d'autres États. Mais, si elle se désintéressait de l'Annam, qu'arriverait-il? Comme elle a d'autres vassaux analogues on verrait ici la Corée, là le Thibet, se détacher de l'Empire, ce qui serait très dangereux.

J'ai demandé alors, sans entrer dans le fond des choses, et seulement pour bien s'entendre sur le sens des mots, ce que c'est que cette suzeraineté réclamée par la Chine, qui ne consiste ni à diriger la politique du vassal, ni à prendre fait et cause pour lui, comme c'est ici le cas, et en quoi consiste le lien.

Le marquis n'a rien répondu sur ce point. Il a repris en exposant la théorie des *tampons*. Entre un grand État comme la France et un grand État comme

(1) Voir ci-dessus, n° 40.

la Chine il faut des tampons. Si la France étend sa souveraineté, et son protectorat, sur toute l'étendue de l'Annam, il n'y aura plus de tampon. Tandis que, si la France consentait à laisser une partie de l'Annam, contiguë à la Chine, en dehors de son protectorat, le tampon existerait.

J'ai répondu que la nécessité de l'interposition d'un territoire neutre entre deux grands États se comprend quand ces deux États sont conquérants, l'un et l'autre, comme l'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale, par exemple. Mais la France ne poursuit aucune idée de conquête sur des territoires convoités par la Chine. Elle n'a que des desseins pacifiques. Elle veut pacifier et ouvrir le fleuve Rouge, dans l'intérêt de la Chine tout autant que dans l'intérêt du commerce européen. Les efforts qu'elle fera, l'argent qu'elle dépensera pour faire la police du Song-Koï serviront les intérêts chinois plus que tous les autres. Sur ce terrain, pourquoi la France et la Chine ne s'entendraient-elles pas? La France sait bien que, le bassin du fleuve Rouge une fois purgé, la communication avec le Yun-Nan ne pourra pas s'établir sans le consentement et le concours du Gouvernement impérial. Voilà un terrain de négociations et d'entente pratique et fécond.

Le marquis a paru réfléchir, puis, après une pause, il a demandé comment la France entendait le protectorat qu'elle veut exercer sur l'Annam, et en quoi ce protectorat diffère de la souveraineté.

J'ai répondu que le protectorat n'est pas la souveraineté; que la souveraineté est l'exercice direct et quotidien du pouvoir, de tous les détails du pouvoir; que la protection s'exerce pour un but déterminé, dans des conditions limitées et laisse subsister l'autonomie de l'État protégé dans les affaires de chaque jour.

Mais, a repris le marquis, votre protectorat sera-t-il analogue à celui que nous avons exercé, nous-mêmes, au Tonkin, depuis votre traité, quand nous avons envoyé les troupes pour châtier un rebelle qui désolait les provinces du nord du Tonkin? l'exécution faite, nos troupes se sont retirées. Ou bien voulez-vous établir un protectorat semblable à celui que l'Angleterre établit en Égypte?

J'ai répondu que l'on peut imaginer une troisième variété de protectorat, et que nous ne sommes pas obligés de choisir entre ces deux types. Par exemple, une fois le fleuve Rouge nettoyé dans toute son étendue, et nous sommes résolus à faire tout ce qu'il faudra pour cela, la France n'aurait plus besoin d'entretenir au Tonkin qu'un certain nombre de postes, avec des troupes beaucoup moins nombreuses.

Le marquis a fait observer qu'il n'est pas étonnant que la Chine se préoccupe de toutes ces choses, étant si voisine de l'Annam, y possédant un si grand nombre de colonies chinoises.

J'ai répondu qu'ainsi défini l'intérêt qu'a la Chine à nous interroger est

incontestable. Quand nous sommes entrés en Tunisie, l'Angleterre et l'Italie qui comptent beaucoup de leurs nationaux dans ce pays, nous ont interrogés sur nos intentions. De même nous nous expliquons volontiers avec la Chine, qui a des intérêts si importants dans le Tonkin. Nous déclarons que nous n'avons d'autre but final au Tonkin que de consolider l'état de choses créé par le traité de 1874, que nous ne voulons pas conquérir l'Annam, que nous sommes disposés, après avoir purgé le bassin du fleuve Rouge, à traiter avec la Chine sur les moyens d'ouvrir au commerce le Yun-Nan par le Song-Koï. J'ai ajouté qu'ainsi que l'avait précédemment déclaré M. Challemel-Lacour au marquis Tseng, nous n'écartions pas l'idée d'examiner, avec la Chine, si quelque rectification de frontières ne pourrait pas être admise pour garantir sa sécurité.

Le marquis a dit qu'il était très heureux de trouver chez nous des dispositions aussi conciliantes. Mais toute cette affaire a fait tant de bruit, il s'est fait autour de cette question une *telle notoriété*, qu'il est devenu nécessaire de donner quelque consistance aux idées qui viennent d'être échangées. Il me prie en conséquence de télégraphier à M. Tricou le résumé de cet entretien. Il y a là, en effet, la possibilité d'une entente. Aucun détail bien entendu, n'est arrêté, mais ce sont des lignes générales, un commencement d'entente...

J'ai répondu que je télégraphierais certainement à M. Tricou, mais que je pensais que le marquis devait aviser, de son côté, son Gouvernement, afin que l'on ne soit pas exposé à trouver à Paris ou à Shanghaï des dispositions différentes.

Le marquis a répondu qu'il avait parlé en vertu d'instructions précises de son Gouvernement, lequel est dès lors parfaitement au courant de tout ce que le marquis a été autorisé à me dire.

[Discussion sur un propos tenu au Sénat par M. Challemel-Lacour.]

51.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

à M. Raindre, Chargé par intérim de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 22 juin 1883, 3 heures, soir.*

D'après un avis transmis par notre Consul à Aden, des troupes égyptiennes auraient planté un drapeau sur un point du territoire d'Obock. Je vous prie de vous assurer si ce fait est exact et, s'il y a lieu, de demander au Gouvernement khédivial l'évacuation du territoire cédé à la France.

52.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, par intérim, à M. Baudais, Consul et Commissaire du Gouvernement à Tananarive.

D. n° 2. *Paris, 23 juin 1883.*

En quittant l'Angleterre, les envoyés hovas se sont arrêtés à Paris. Ils étaient accompagnés de M. Long, sujet anglais, qui s'est signalé par ses sympathies pour notre pays, lors des douloureux événements de 1870 et 1871. Je n'ai pas cru devoir me refuser au vœu que M. Long m'a exprimé en leur nom, et j'ai eu avec les représentants de la Reine Ranavalo des entretiens où ils ont fait preuve de dispositions conciliantes. Sur leur demande, je leur ai donné communication par écrit des conditions auxquelles demeurait subordonné, dans notre pensée, le rétablissement des bons rapports entre la France et le Gouvernement de Tananarive (1). Il vous sera facile de constater, en prenant connaissance de la note qui a été remise à cet effet aux délégués et dont copie est ci-jointe, que cette communication a été calculée de façon à ne point entraver votre action, telle qu'elle a été définie par les instructions que vous avez emportées.

Les envoyés hovas ont exprimé en outre le désir que le Gouvernement de la République prît des mesures pour qu'ils pussent librement débarquer à Tamatave et regagner Tananarive. Il ne m'a pas paru que, dans l'état actuel des choses, il y eût inconvénient à accueillir cette demande. J'y ai consenti d'autant plus volontiers que les dispositions manifestées par les représentants de la Reine permettent d'espérer que leur présence à Tananarive pourra contribuer peut-être à modifier l'attitude du Gouvernement hova. Conformément aux indications mentionnées sur le sauf-conduit qui leur a été remis, je vous prierai de vouloir bien vous concerter avec le commandant de notre station navale pour assurer au personnel de la mission hova, lors de son arrivée dans les eaux de Tamatave, toutes les facilités qui paraîtraient compatibles avec les exigences de la situation. La mission est ainsi composée : Ravoninahitriniarivo, premier envoyé; Ramaniraka, deuxième envoyé; Moses Andrianisa, Marc Rabibisoa, secrétaires; Ranyalaky, aide de camp; Ralaisoa, domestique.

(1) Voir ci-dessus, n° 39.

Le 21 juin, M. Jules Ferry avait fait remettre à M. Baudais, de passage à Port-Saïd, les instructions suivantes : « Dans le traité à intervenir entre nous et les Hovas, il conviendra, pour réserver nos droits historiques à Madagascar, de formuler ainsi la clause relative à la côte Nord-Ouest. Le Gouvernement hova s'engage à n'occuper aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région qui fait l'objet des arrangements conclus par la France en 1841 et 1842 avec les Sakalaves. »

53.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Ferry, Président du Conseil des Ministres.

L. privée. [1] *24 juin 1883.*

Vous connaissez l'affaire de Madagascar mieux que moi; et vous êtes à même de donner à ce droitier curieux toutes les satisfactions qu'il pourra souhaiter. Je suis heureux, mais un peu confus, de vous avoir chargé de ma besogne. Vous savez que je serais d'avis de finir cette affaire le plus promptement possible. Je ne voudrais pas, en maintenant les petites garnisons trop longtemps à Tamatave et à Majunga, les exposer aux ravages de la fièvre ou à un retour offensif que les pieuses personnes qui gouvernent la cour d'Emirne sont fort capables de préparer contre nous.

Notre marquis est le plus aimable Chinois du monde. Je m'inquiète un peu de le trouver aujourd'hui si facile, après l'avoir vu si arrogant. Est-ce, comme le dit votre dépêche, le langage de Tricou qui opère déjà? Ou bien voudrait-on nous amuser par des paroles? Je ne verrais pas bien à quelle fin, puisqu'on ne peut plus avoir la prétention de nous empêcher d'agir. Quoi qu'il en soit, les choses me paraissent pour le moment en aussi bonne voie que possible. Nous verrons si le langage de Li-Hong-Tchang cadrera dans quelques jours avec la nouvelle attitude de Tseng.

[Détails sur la santé de M. Challemel-Lacour.]

54.

M. José da Silva Mendes Léal, Ministre de Portugal à Paris,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

L. *Paris, 25 juin 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 27 juin.)

Le Gouvernement de Sa Majesté vient de recevoir de Londres la copie d'une note de Lord Granville à M. d'Antas, datée du 1er juin, dans laquelle se trouve le paragraphe suivant, relatif aux territoires du Zaïre dont nous réclamons la souveraineté :

« Monsieur Challemel-Lacour, dans une récente conversation avec l'Ambassadeur de Sa Majesté à Paris, a nié catégoriquement que les prétentions du

[1] M. Challemel-Lacour était à Vichy.

Portugal sur cette partie de la côte soient admises par la France» [1]. (Monsieur Challemel-Lacour in a recent conversation with Her Majesty's Ambassador at Paris, distinctly denied that the pretentions of Portugal to that part of the coast are admitted by France.)

Les paroles que je viens de transcrire textuellement diffèrent d'une manière trop frappante et trop sensible des stipulations diplomatiques assez connues et des déclarations tout à fait compétentes de M. Duclerc pour que j'aie besoin d'insister sur ce point. Cette différence est telle que le Gouvernement du Roi, bien que la supposition d'une erreur d'interprétation se présente naturellement à l'esprit, n'a pu s'empêcher de s'en émouvoir et ne peut y rester indifférent, et cela d'autant plus que les intérêts portugais et les intérêts français en Afrique sont, non seulement analogues, mais, jusqu'à un certain point, identiques.

Mis en présence d'un texte de cette importance, il était évidemment de mon devoir de le porter à la connaissance du Gouvernement de la République, ce que je fais, persuadé qu'il paraîtra chose équitable d'en éclaircir le sens, puisque les deux pays sont également intéressés à prévenir toute équivoque dans une aussi grave et aussi délicate matière.

55.

M. D'AUNAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

T. *Londres, 30 juin 1883, 6 h. 35, soir.*
(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Sir Rivers Wilson part ce soir pour Paris. Il vient de me dire que le Gouvernement anglais ne saurait modifier les propositions qu'il a faites récemment à la Compagnie du canal de Suez et dont j'ai entretenu Votre Excellence par ma dépêche n° 96 [2]. Il serait toutefois (*sic*) par le Chancelier de l'Échiquier

[1] M. Challemel-Lacour répond le 6 juillet : « Les impressions que Lord Lyons a conservées de notre entretien ont évidemment dépassé, sur ce point spécial, la portée du langage que je lui avais tenu. » Et plus loin : « Les déclarations publiques que le Gouvernement de la République a pris soin de faire, à l'occasion de la ratification des traités conclus par M. de Brazza, suffisent d'ailleurs à préciser aux yeux de tous le point de vue auquel nous nous sommes placés, et le Cabinet de Lisbonne ne peut, ce semble, nous savoir mauvais gré de nous y maintenir. »

[2] M. d'Aunay avait rendu compte le 26 juin (D. n° 96) d'une visite faite la veille à l'ambassade par Sir Rivers Wilson. Il avait parlé à M. d'Aunay des pourparlers engagés par l'Angleterre avec la Compagnie du Canal de Suez et qui n'avaient pas encore abouti parce qu'un désaccord subsistait sur la question de l'abaissement des tarifs. Le Gouvernement anglais s'était mis d'accord avec M. de Lesseps, d'après Sir Rivers Wilson, sur la construction du nouveau canal et avait renoncé à réclamer une plus large part dans l'administration de la Compagnie.

de faire comprendre à M. de Lesseps, en lui annonçant cette décision, que le Cabinet de Londres n'a pas « d'arrière-pensée », et qu'il n'est en aucune façon avec les « agitateurs ».

56.

M. TRICOU, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 3 juillet 1883, 2 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 juillet, 11 h. 45, matin.)

Li m'a déclaré, à plusieurs reprises, que ce n'était pas lui qui avait les pleins pouvoirs, mais bien le marquis Tseng (1). Le Vice-Roi a ajouté qu'il ignorait absolument les déclarations qui avaient pu vous être faites par Tseng et qu'il ne pourrait en garantir l'exactitude. La vérité est que Li a tous les pouvoirs, mais qu'il s'entend avec le marquis Tseng pour nous tromper à Paris et à Shanghaï. C'est aux regrettables conseils dont j'ai déjà entretenu confidentiellement Votre Excellence qu'est dû le revirement signalé par mon télégramme du 18 juin, et qui s'est manifesté par une attitude des plus arrogantes à notre égard. Depuis, les dispositions paraissent plus conciliantes. J'ai eu samedi et dimanche derniers deux longs entretiens avec Li et j'ai pu l'amener à entrer en pourparlers sur le terrain des faits, laissant de côté les mots de suzeraineté et de protectorat.

Voici les bases que j'ai prises sur moi de suggérer et sur lesquelles nous discutons *ad referendum :*

« Le Gouvernement chinois s'engagera à n'entraver en rien notre action militaire et civile au Tonkin, et à ne porter aucune atteinte à notre situation dans l'Annam.

« Le Gouvernement chinois serait prêt, une fois l'ordre rétabli, à ouvrir au commerce par la voie du Song-Koï les provinces méridionales de la Chine et notamment celle du Yun-Nan.

« D'autre part, le Gouvernement français se déclarerait disposé, le moment venu, à conclure avec le Céleste Empire un arrangement de nature à régler les rapports commerciaux et à sauvegarder les intérêts des résidents chinois au Tonkin. Le Gouvernement français s'obligerait à respecter et à faire respecter la frontière chinoise, et le Gouvernement chinois prendrait, de son côté, le même engagement au regard de la frontière tonkinoise.

« Le Gouvernement de la République consentirait même à examiner, de

(1) Voir ci-dessus, n° 50.

concert avec la Chine, si quelque rectification de frontière ne pourrait pas être prise pour mieux assurer sa sécurité. »

Au moment de la signature de l'arrangement, nous remettrions à Li une note dans laquelle nous lui témoignerions qu'en présence des engagements pris par la Chine, la France ne fait nulle difficulté de convenir qu'elle n'a pas en vue la conquête de l'Annam. Le Vice-Roi insiste sur ce point et en fait même une condition *sine qua non*.

Li se refuse absolument à soumettre à la Cour de Pékin un projet où il serait fait mention du traité de 1874. Le moment est venu de prendre un parti si nous voulons arriver à un accommodement. Le Vice-Roi m'a dit hier qu'un décret impérial le rappelait à Nankin [1]. En le suivant, j'aurais l'air de courir après lui et notre dignité en pourrait être atteinte. J'espère pouvoir le retenir ici quelques jours encore. J'attends des instructions de Votre Excellence.

Sous quelle forme devrait être libellé l'arrangement à intervenir? Est-ce sous forme de convention ou de déclaration?

57.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin.

T. Urgent. *Paris, 3 juillet 1883, 4 h. 5, soir.*

Les bases d'arrangement indiquées par votre télégramme du 1er juillet paraissent acceptables.

Le Gouvernement français se contentera d'une déclaration écrite portant que la Chine ne cherchera à entraver en rien notre marche militaire et notre établissement au Tonkin. Il devra y être spécifié que des ordres seront donnés aux Gouverneurs des provinces du Sud et des mesures prescrites par eux pour rappeler du Tonkin les troupes chinoises qui pourraient s'y trouver encore et pour arrêter sévèrement les bandes qui tenteraient d'y pénétrer. C'est exactement ce que le prince Kong nous avait déclaré dans sa lettre du 15 juin 1875 en réponse à notre notification du traité de 1874.

En retour, le Gouvernement français déclarera également par écrit qu'il ne nourrit aucune pensée de conquête sur l'Annam. Toutefois cette déclaration ne devra rien contenir qui puisse être interprété comme impliquant l'abandon

[1] Le 4, à 4 h. 45 m., M. Tricou télégraphie encore : « Depuis deux jours, Li fait le malade, il est renseigné par le marquis Tseng sur les dispositions de la presse et des deux Chambres qui lui sont représentées comme pacifiques, froides même. »

du traité de 1874 ou allégué pour en contester la valeur. Il sera entendu en outre qu'elle ne pourra être en aucun cas opposée soit à l'exécution des mesures militaires nécessitées par les événements du mois de mai, soit à l'exercice effectif de notre protectorat au Tonkin. Si la résistance des bandes à la solde de l'Annam se prolonge ou si le rétablissement de nos affaires au Tonkin ne suffit pas pour amener le Roi d'Annam à composition, la France se réservera, sans que la déclaration susdite puisse être invoquée contre cette mesure, la faculté d'aller à Hué pour y faire reconnaître et consacrer ses droits.

Si ces conditions sont acceptées par Li-Hong-Tchang et qu'il soit muni, comme vous, de pouvoirs suffisants, vous pourrez sans plus attendre, constater l'entente intervenue par un échange de notes ou déclarations dont la rédaction est abandonnée à votre pleine appréciation. Vous ajouterez, si vous le jugez utile, qu'une fois établis au Tonkin nous serons tout disposés à négocier avec la Chine, en vue d'affermir les bonnes relations entre les deux pays, des arrangements relatifs aux intérêts commerciaux, au régime de la navigation sur le fleuve Rouge, à l'ouverture des provinces chinoises du Sud et même, s'il y a lieu, à une rectification de frontières.

Tenez-moi exactement au courant des pourparlers; j'attacherais du prix à être fixé avant le 8 sur les chances de succès de cette combinaison.

58.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 5 juillet 1883, 3 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 6 juillet, 8 heures, soir.)

Li se dérobe; il est parti ce matin pour Tien-Tsin [1]. Son départ peut être considéré comme la rupture des pourparlers entamés en Chine [2]. Il prétend qu'il est débordé par le Tsong-li-Yamen, qui ne saurait admettre notre situa-

[1] La veille, M. Tricou avait télégraphié à 10 h. 35 m. pour expliquer un télégramme de Londres inspiré par le marquis Tseng, qui prétendait que M. Tricou avait manqué d'égards vis-à-vis de Li-Hong-Tchang.

«Au moment où Li se montrait arrogant, Ma-Kié-Tchong, son confident, s'était permis, en présence de Li, de dire à un de nos interprètes : «Je me fiche du Gouvernement de la «République». J'ai exigé une réparation immédiate; des regrets ont été exprimés et des excuses faites au représentant de la République. Depuis cet incident, Li manifeste des dispositions plus conciliantes et Ma observe une attitude plus correcte.»

[2] Deux jours plus tard, M. Tricou dira (télégr. 7 juillet, 4 h. s.) : «Pour éluder une responsabilité qu'il appréhende vis-à-vis de la cour de Pékin, Li-Hong-Tchang désirerait, me dit-on, transférer le siège des pourparlers à Paris.»

tion privilégiée dans l'Annam et notre futur établissement au Tonkin. Il persiste à nier formellement les déclarations importantes que vous a faites le marquis Tseng, il affecte même de les ignorer complètement. La vérité est que le Tsong-li-Yamen, Li-Hong-Tchang et le marquis Tseng s'entendent tous les trois pour nous jouer. Quand nous nous adressons à Li, il nous renvoie à Tseng, Tseng à son tour nous renvoie à Li et le Tsong-li-Yamen à tous les deux. Si je suis bien informé, ce dernier revirement, qu'une indisposition de Li permettait déjà de pressentir, serait dû à un télégramme du marquis Tseng laissant entrevoir à Li les bons offices de quelques Puissances européennes.

Quoi qu'il en soit, Votre Excellence appréciera si, pour mettre un terme à cette politique de faux-fuyants il ne conviendrait pas de reprendre très haut notre liberté d'action et d'affirmer *itérativement* des droits que nous ne saurions laisser contester plus longtemps. Au mois de décembre, M. Bourée a eu le tort de provoquer l'ingérence de la Chine dans une question où elle n'avait que voir ; aujourd'hui, entraînés par cette regrettable impulsion, nous faisons, malgré nous, fausse route et nous nous ménageons de gratuites déconvenues en poursuivant un arrangement commercial et une convention de frontière, alors que la Chine va jusqu'à nous dénier le droit de nous établir au Tonkin. Quand nous aurons occupé ce pays et que nous aurons fait acte de virilité, les Chinois qui ne traitent qu'avec les forts seront les premiers à nous faire des avances et des ouvertures sur ces deux objets. Votre Excellence appréciera également si, en reprenant notre liberté d'action, nous pouvons, sans péril, continuer d'entretenir des relations amicales avec un pays qui, pénétré de l'idée que nous ne prendrons jamais l'initiative d'une rupture, se refuse obstinément à des négociations pacifiques pour être à même de nous faire impunément uné guerre occulte et incessante au Tonkin. De la rupture, la Cour de Pékin ne veut pas et la guerre, elle se gardera bien de nous la déclarer, car la paix lui est par trop avantageuse. Elle sait que, le jour où éclaterait la rupture, elle serait en proie à des difficultés intérieures et extérieures qui nous laisseraient nos coudées franches au Tonkin. Sans entraîner forcément la guerre, la rupture des relations, tout en nous ouvrant une sortie des plus honorables, ferait peser sur la Chine une salutaire menace. Les forces de la Chine et sur terre et sur mer ont été singulièrement surfaites par mon prédécesseur. Si nous agissons vigoureusement au Tonkin, nous verrons les bandes chinoises reculer devant nous, et, si nous nous décidons à faire une diversion navale, nous pourrons causer au Céleste Empire les plus sérieux dommages.

Actuellement 30.000 hommes, recrutés dans les provinces du Sud, sont échelonnés sur les frontières du Yun-Nan ; mal armés, la plupart indisciplinés, ils ne tiendraient certainement pas devant six bataillons solides, soutenus par une forte artillerie.

Lieou, qui commande les Pavillons Noirs, vient à titre d'encouragement,

de recevoir du Tsong-li-Yamen le grade de Grand Mandarin. L'autorité laisse répandre à profusion dans les provinces du Sud une gravure représentant le corps du commandant Rivière mutilé sur lequel s'acharnent des soldats chinois porteurs du drapeau impérial.

J'attends les instructions de Votre Excellence. Elle comprend que la situation qui m'est faite ici ne pourrait, si elle se prolongeait, qu'amoindrir le prestige de mon Gouvernement. Comme envoyé extraordinaire en mission, je cherche vainement un haut fonctionnaire qui ait qualité pour m'entendre. A Pékin, si j'y vais, je me trouverai en présence d'un être impersonnel et de *raison,* le Tsong-li-Yamen, et d'une vieille femme et d'un enfant qui, adorés comme des fétiches, ne reçoivent même pas de lettres de créance.

Serviteur dévoué de la République, il ne me reste donc pour sauvegarder sa dignité, qu'à vous prier instamment de vouloir bien me relever d'une mission qui, dans les circonstances actuelles, pourrait, je le crains, être plus nuisible qu'utile à mon pays. Votre Excellence sait, du reste, que ma santé est sérieusement éprouvée [1].

59.

M. D'AUNAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 8 juillet 1883, 11 h. 33, soir.*

(*Reçu :* 9 juillet, 2 heures, matin.)

M. de Lesseps me charge de vous faire savoir qu'il s'est entendu avec le Gouvernement anglais ; il signera demain avec ce dernier un arrangement dont il paraît très satisfait [2]. Le Trésor britannique avance, jusqu'à concurrence de deux cents millions, les fonds nécessaires pour construire le nouveau canal, de telle sorte que la Compagnie de Suez pourra, conformément aux désirs du Gouvernement, éviter de faire appel pour le moment aux capitalistes français. M. de Lesseps se félicite de l'accueil qu'il a rencontré de la part du Prince de Galles et des Ministres de la Reine.

Les témoignages de sympathie dont il a été l'objet ici, constituent, pour lui, la preuve que le Gouvernement anglais désire faire cesser tout malentendu avec nous.

[1] Dans un télégramme de 6 h. 35 s. M. Tricou demandait un congé ou sa mise en disponibilité. « Très malade, disait-il, constamment alité, il m'est impossible de rendre aucun service à mon pays. » M. Challemel-Lacour répondit le 6 juillet, 11 h. 30 m. : « Il est impossible que vous songiez actuellement à quitter le poste où vous êtes placé », et M. Tricou répliqua le 7, 4 h. s. : « Du moment que ma présence peut être utile ici, j'y reste, quoique très souffrant ».

[2] Voir ci-dessus, n° 55 et notes.

60.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 106. *Londres, 9 juillet 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 juillet.)

Dans un entretien que j'ai eu hier avec lui, le marquis Tseng m'a fait observer spontanément qu'il fallait attacher peu d'importance à la nouvelle d'après laquelle les pourparlers qui se sont poursuivis jusqu'à présent à Shanghaï auraient été brusquement interrompus sans aboutir à un résultat satisfaisant (1). Il a ajouté que la rupture de ces négociations n'impliquerait pas d'ailleurs celle des rapports entre les deux pays, par la raison que Li-Hong-Tchang n'était, à proprement parler, chargé d'aucune mission officielle. « Le Gouvernement de la République, m'a-t-il dit, ne pourra véritablement traiter qu'avec le Tsong-li-Yamen ou avec moi, qui suis muni des pleins pouvoirs nécessaires pour négocier. »

Il a cru devoir me rappeler, sans que je l'eusse interrogé à ce sujet, que la Chine revendiquait un droit de suzeraineté sur l'Annam, que ce droit n'était nullement fictif comme on l'avait prétendu, que le Céleste Empire l'avait exercé sans interruption en recevant de son vassal un tribut périodique, en lui donnant l'investiture ou encore en lui envoyant ses troupes pour l'aider à réprimer des insurrections. Selon lui, ce droit auquel son Gouvernement ne saurait renoncer, serait difficilement conciliable avec le protectorat que la France veut instituer dans ce pays.

« Quoi qu'il en soit, je tiens, a-t-il poursuivi, à vous donner l'assurance que nous n'avons sollicité l'appui d'aucune Puissance. Lorsque certains Gouvernements nous ont parlé de médiation, nous leur avons répondu que nous avions le ferme espoir de nous entendre prochainement avec le Gouvernement français sans recourir à leurs bons offices. »

Le marquis Tseng m'a exprimé ensuite le regret d'avoir lu dans les journaux de Londres qu'il avait rencontré mauvais accueil au Quai d'Orsay. « Mon devoir est de rétablir les faits et de dire que j'ai été au contraire reçu à Paris avec beaucoup de courtoisie. Et, si le Gouvernement de la République désirait négocier par mon entremise, je serais très heureux de me mettre à sa disposition. En tout cas, veuillez faire savoir à M. Challemel-Lacour que je compte me rendre à Paris vers le 14 juillet. »

Je crois devoir signaler à Votre Excellence le langage que m'a tenu le marquis Tseng, en ajoutant que je suis resté vis-à-vis de lui sur la plus grande réserve.

(1) Voir ci-dessus, n° 58.

61.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 juillet 1883, 5 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Le comte de Hatzfeldt m'a confié que le Ministre de Chine était venu le voir il y a quelque temps, lui avait déclaré que le Gouvernement chinois n'avait confiance qu'en l'Allemagne seule, et lui avait demandé conseil et assistance dans l'affaire du Tonkin ; le comte de Hatzfeldt a engagé alors son interlocuteur à transmettre au Cabinet de Pékin le conseil explicite de s'arranger avec la France [1].

La même information a été communiquée au prince de Hohenlohe qui est autorisé à vous en faire part à l'occasion.

Le comte de Hatzfeldt a ajouté que, d'après des nouvelles qui lui étaient récemment arrivées de Chine, il avait lieu de penser que le Gouvernement chinois, sans doute sous l'influence des conseils qui lui ont été donnés, renonçait à soutenir ses prétentions et se décidait à adopter une politique conciliante à notre égard.

62.

M. D'AUNAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 juillet 1883, 6 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le Principal Secrétaire d'État vient de me communiquer le télégramme suivant dont je m'empresse d'envoyer la traduction à Votre Excellence.

« Le colonel Miles, Agent et Consul général d'Angleterre à Zanzibar, au Foreign Office.

« Le navire de guerre anglais *Dragon* arrivé de Tamatave annonce la mort du Consul Pakenham, notre agent. L'amiral français avait enjoint à cet agent de quitter Tamatave dans les vingt-quatre heures, bien qu'il fût dangereu-

[1] Au mois de septembre, la *Gazette nationale* annoncera que le Gouvernement impérial a encore donné à la Chine un conseil analogue par l'intermédiaire de son envoyé à Berlin. (D. Berlin n° 151 du 16 septembre.)

sement malade. Ce dernier est mort sept heures avant l'expiration du délai; le commandant du navire de guerre *Dryad* a pris les archives à son bord. L'amiral français a interdit toute communication entre les bâtiments de guerre anglais et la terre, et il a décliné tout échange de correspondance avec le commandant de la *Dryad*.

«Tamatave est devenu en réalité une ville française. Tous les Consuls étrangers ont amené leurs pavillons.» En me remettant le texte anglais de ce télégramme, Lord Granville m'a manifesté le désir de savoir *le plus tôt possible* si vos informations à ce sujet concordent avec celles qu'il a reçues.

63.

M. D'AUNAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 17 juillet 1883, 7 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Lord Granville me charge de vous faire savoir qu'il a été très heureux du langage que vous avez bien voulu tenir hier à la Chambre. Il m'a laissé entendre qu'en se montrant conciliant de part et d'autre l'incident de Tamatave serait promptement terminé [1].

D'autre part, Lord Fitzmaurice qui me semble désireux d'aplanir toute difficulté, pense que nous pourrions couper court à l'émotion qui s'est emparée de l'opinion publique ici en mettant spontanément M. Shaw en liberté. Il estime que, dans le même but, il conviendrait peut-être de laisser également sortir de prison le Maltais récemment interné à Tunis, en obligeant au besoin cet individu à quitter momentanément la Régence. Il m'a prié de vous soumettre ses vues [2].

Le Gouvernement me paraît animé de dispositions conciliantes. Il est, je crois, beaucoup plus préoccupé de la résistance opposée par le Parlement à l'arrangement conclu avec M. de Lesseps que des incidents de Tamatave. Sous ce rapport, la situation du Cabinet n'est pas sans danger; les Ministres sont divisés sur la question et le parti conservateur agite le pays contre eux en répandant les bruits les plus alarmants. Dans les couloirs de la Chambre des

[1] Voir ci-dessus, n° 62.

[2] Un sujet anglais, originaire de Malte, le sieur Mangano, a été, écrivait M. Challemel-Lacour le 16 juillet (D. n° 123), arrêté récemment, à Tunis pour voies de fait contre un capitaine attaché à l'État-major de notre armée. Le 21, le Ministre français prévenait Lord Lyons que l'affaire n'aurait pas de suites.

Communes, on parle de dissolution, de crise ministérielle ou tout au moins de la retraite du Chancelier de l'Échiquier. Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte de l'influence considérable de M. Gladstone sur le Parlement et, comme..... [1] me le disait à l'instant, le bon sens finira sans doute par l'emporter.

64.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 18 juillet 1883, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur ottoman à Londres a été chargé de représenter à Lord Granville qu'aucune modification ou extension de privilèges accordés par firmans à M. de Lesseps pour la construction du canal de Suez ne pouvait avoir lieu sans entente préalable avec la Sublime Porte [2].

65.

M. TRICOU, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 18 juillet 1883, 3 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

M. Young [3] est en ce moment à Tchéfou. Au cours de mes pourparlers avec Li, il se trouvait à Shanghaï et ne dissimulait pas son désir de s'interposer pour amener un arrangement amiable. C'est un ami intime de Li et cette intimité a donné lieu à bien des commentaires. Les ouvertures du Ministre des États-Unis étaient assez voilées pour qu'il me fût loisible de paraître ne pas les comprendre ; c'est ce que j'ai cru devoir faire. Je crains, en effet, que l'intervention d'une autre Puissance tierce ne vienne entraver notre action dans l'Annam comme au Tonkin et compliquer, en outre, notre différend avec la Chine, permettant à la Cour de Pékin de poser la question de suzeraineté, qu'il

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Voir ci-dessus, n° 59 et note.

(3) Ministre des États-Unis à Pékin, doyen du corps diplomatique, ancien reporter du *New York Herald*.

m'a paru prudent d'écarter. Ce serait, si je ne me trompe, le double but que se proposerait le Gouvernement chinois. On m'assure que Li aurait fait antérieurement, mais sans succès, une démarche analogue auprès de Lord Granville.

66.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 27 juillet 1883, 2 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 5 heures, soir.)

J'ai eu hier mon premier entretien officiel avec Lord Granville. Il a été extrêmement amical, mais il s'est tenu dans les généralités sauf sur un point. Il m'a demandé formellement si le Gouvernement français comptait intervenir dans l'affaire du canal de Suez [1]; je lui ai répondu, conformément à vos instructions, que vous désiriez conserver aussi longtemps que possible à cette affaire le caractère d'une négociation entre le Gouvernement anglais et une Compagnie particulière et que d'ailleurs M. de Lesseps n'avait pas sollicité votre intervention. Lord Granville m'a exprimé sa satisfaction au sujet de cette réponse.

Les deux chefs de l'opposition, le marquis de Salisbury et Northcote, sont venus me voir quelques heures après. Ils m'ont paru désireux de ne pas engager à fond la question du canal; j'ai lieu de croire que le débat de lundi prochain n'aura pas de sanction immédiate, et que, des deux côtés, on acceptera un ajournement des négociations avec la Compagnie, de façon à laisser à l'opinion ici le temps de se calmer. Je m'emploie sans relâche à prêcher l'apaisement et la modération, et j'ai déjà vu bon nombre d'hommes politiques des deux partis.

Lundi matin, j'irai à Osborne présenter mes lettres de créance.

(1) Voir ci-dessus, n° 59.

67.

M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 131. *Paris, 27 juillet 1883.*

Le Cabinet de Londres ne nous a pas encore fait parvenir sa réponse à la note relative aux Nouvelles-Hébrides, que le comte d'Aunay a remise au Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté britannique, le 7 de ce mois.

D'après une toute récente dépêche de Melbourne, les populations françaises de la Nouvelle-Calédonie sont encore sous le coup de l'émotion résultant des démarches tentées par les colonies australiennes en vue de provoquer la réunion des Nouvelles-Hébrides à la Couronne d'Angleterre. J'attacherais, par suite, un prix réel à ce qu'il fût dûment constaté que le Gouvernement britannique n'entend pas plus que nous se départir de la réserve que la France et l'Angleterre se sont imposée par les notes échangées en 1878.

Les déclarations faites au Parlement le 10 juillet dernier par le comte Granville, et les explications verbales qu'il a fournies à notre Chargé d'affaires, nous donnent d'ailleurs toutes raisons de compter par avance qu'il vous suffira de rappeler à Sa Seigneurie que notre note du 10 juillet est jusqu'ici restée sans réponse pour l'amener à constater, dans la forme même que nous avons employée, la persistance de l'accord des intentions des deux Gouvernements en ce qui touche les Nouvelles-Hébrides.

68.

M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TRICOU, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 9 août 1883, 8 h. 30, soir.*

Le Ministre de Chine est revenu hier me faire part de la réponse de son Gouvernement (1). Son langage s'est sensiblement modifié. Il a reconnu,

(1) Il s'était déjà présenté deux fois au Quai d'Orsay dans la même semaine et M. Challemel-Lacour télégraphiait le 3 août, à 1 h. 45 s. : « Je lui ai répété sur sa demande que nous ne visons pas la conquête de l'Annam, mais que les violations réitérées du traité de 1874 nous imposent la nécessité d'en obtenir la revision. » M. Tricou disait le 5 août à 5 h. 10 s.: « Les démarches du marquis Tseng témoignent des appréhensions de son Gouvernement. Quand nous faisons un pas en avant, la Chine en fait dix en arrière. Frappons vite et fort dans l'Annam comme au Tonkin... » Il ajoutait : « La mort de l'Empereur Tu-Duc se confirme ; son fils adoptif, ennemi déclaré de la France, lui succède. Cet événement inattendu offre une porte de sortie au Céleste Empire. »

d'abord implicitement, qu'il y a au Tonkin des troupes chinoises envoyées pour contribuer à la dispersion de certaines bandes de pillards. J'ai insisté sur le danger qui résulte de leur présence en ajoutant que nous demandions formellement leur rappel. Il s'est borné à répondre que la Chine fera procéder à une enquête, à la suite de laquelle elle appréciera s'il y a lieu de les retirer ou de les maintenir [1]. J'ai pris acte de cette déclaration qui confirme ce que nous savions déjà. C'est volontairement, ai-je dit, que nous fermions les yeux; on aurait grand tort de nous forcer à les ouvrir et de croire que les événements accomplis depuis dix ans pussent nous empêcher de défendre aujourd'hui notre droit. Nous désirons la paix et nous sommes prêts à examiner toutes les propositions. Mais nous ne supporterons pas qu'on nous fasse la guerre au Tonkin, en nous amusant, ici ou ailleurs, par des apparences de négociations; c'est une situation dangereuse qui peut à chaque instant nous obliger à prendre des mesures décisives. Le marquis ayant demandé s'il devait transmettre ces paroles à son Gouvernement j'ai répondu qu'il le pouvait, que je l'en priais même [2].

69.

M. Schefer, Consul général de France à Sofia,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 9 août 1883, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 35, soir.)

M. Stoïloff, nommé agent du Prince à Pétersbourg, par décret en date d'hier, part demain matin pour la Russie. Il est porteur d'une lettre de Son Altesse pour l'Empereur. Ses instructions peuvent se résumer ainsi : il doit être reconnu comme seul représentant du Prince Alexandre; il doit revendiquer pour lui seul le droit de parler au nom de Son Altesse; toutes les communications doivent passer par son intermédiaire; il lui est prescrit en outre de s'attacher à assurer l'émancipation de la Bulgarie de la prépondérance de la Russie, et à affranchir la principauté de l'immixtion de cette Puissance dans les affaires intérieures du pays.

(1) L'amiral Lespès communiquait quelques jours plus tard à M. Billot une note d'une personne en relations avec le marquis Tseng «et dont les informations sont généralement exactes». On y lisait ceci : «C'est seulement depuis hier (10 août) que le marquis Tseng se rend compte de la gravité de l'affirmation que lui a arrachée M. Challemel-Lacour relativement à la présence au Tonkin de troupes impériales chinoises destinées à combattre les Français.»

(2) Dans une note du 10 août où il rapporte cette conversation à M. Jules Ferry, M. Challemel-Lacour ajoute : «Le marquis m'a quitté, paraît-il, assez impressionné par mon langage, dont il aurait forcé le ton en le rapportant à plusieurs personnes. Il en a référé immédiatement à Pékin, à Londres et à Berlin.»

M. Stoïloff a l'ordre d'arriver le plus tôt possible à Pétersbourg, de manière à se trouver dans cette ville en même temps que le général Soboleff arrivera à Sofia. Le Prince juge cette coïncidence nécessaire pour que le Cabinet impérial soit éclairé par son agent au moment où la crise prendra un caractère aigu. M. Stoïloff pourra s'arrêter néanmoins à Vienne pendant deux jours pour sonder les dispositions du Gouvernement austro-hongrois dont le représentant à Sofia se tient sur une très grande réserve, et aussi pour rechercher l'origine d'un bruit qui est parvenu jusqu'ici de l'éventualité d'une occupation des forteresses du Danube.

70.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Stockholm, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Lisbonne, Madrid, Rome, Athènes, Constantinople, Washington, Rio de Janeiro, Buenos-Ayres, Montevideo, Santiago.

D. n^os^ 140, 36, 49, 19, 17, 60, 101, 50, 32, 45, 73, 57, 113, 27, 9, 11, 4, 21.

Paris, 9 août 1883.

Les rapports qui nous parviennent de l'Extrême-Orient signalent sur plusieurs points le départ de navires chargés d'armes et de munitions à destination de l'Annam (1). Ayant été amenés à intervenir dans les affaires du Tonkin, et à occuper cette province pour y rétablir l'ordre, nous ne pouvons laisser s'effectuer librement un trafic qui aurait pour effet d'accroître les forces des rebelles contre lesquels nous sommes en lutte. En conséquence, les commandants de nos forces navales ont été invités à exercer une stricte surveillance dans le golfe du Tonkin, et à visiter tous les navires suspects qui se dirigeraient sur les ports annamites; ceux qui, après notification individuelle de l'interdiction mise au commerce des armes, tenteraient néanmoins de débarquer leur cargaison ou de franchir les lignes des blocus établis, s'exposeraient à la saisie. Au surplus, le traité conclu le 31 août 1874 entre la France et l'Annam, qui a eu pour effet d'ouvrir certains ports au commerce étranger,

(1) Voir ci-dessus, n° 60.

Le Consul de France à Tien-Tsin avait signalé (télégr. du 3 août, 10 h. s.) l'envoi vers le Sud de 60 caisses de munitions, et l'expédition très probable dans la même direction de quelques mitrailleuses, de 60.000 obus et de 340 caisses de munitions. Le 29 août, M. Tricou annoncera de Shanghaï (télégr. de 3 h. 50 s.) de nouveaux envois d'armes et de munitions vers Canton. «Il s'accumule ainsi dans le nord du Delta des moyens d'attaque et de défense qui peuvent, à un moment donné, nous causer les plus graves embarras.»

sans distinction de nationalité, porte en termes formels, que, par exception, « les armes et les munitions de guerre ne pourront être ni importées ni exportées par le commerce ». Notre commissaire au Tonkin, ainsi que le chef de notre escadre ont reçu l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour imposer la stricte observation de cette clause.

Je vous serai obligé de vouloir bien porter ces dispositions à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, afin qu'il puisse prévenir les capitaines des bâtiments de commerce portant son pavillon.

71.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 août 1883, 5 h. 3, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Lord Granville m'a demandé hier si nous avions reçu des dépêches de Madagascar. Je lui ai dit que nous les attendions d'un jour à l'autre (1). Il m'a offert de ne rien communiquer au Parlement jusqu'à ce que nous eussions reçu nos dépêches, pourvu que le retard ne fût pas trop long. Je lui ai dit que je l'avertirais dès que j'aurais reçu des nouvelles et que nous pourrions échanger nos informations s'il y avait lieu. Il m'a dit que la mort du Consul anglais (2) n'avait aucune connexité avec les ordres donnés par l'amiral Pierre. Il paraît certain maintenant que l'incident n'aura pas de suites, mais je désirerais être mis au courant le plus tôt possible.

(1) M. Challemel-Lacour demanda le 14 août à M. Ledoulx, Consul de France à Zanzibar, des détails complets sur l'arrestation du missionnaire Shaw. Le capitaine de vaisseau Rallier, capitaine de pavillon de l'amiral Pierre, avait télégraphié le 5 août à 8 h. 30 du matin que Shaw était accusé de tentative d'empoisonnement sur nos soldats. « Les indices sont accablants. »

Le 15 août à 1 h. 38 s., M. Waddington, qui doit avoir le 16 un entretien avec Lord Granville sur les incidents de Tamatave, demande à M. Challemel-Lacour de lui « faire savoir le plus tôt possible les griefs que nous avons contre ce missionnaire. » « On se préoccupe beaucoup ici, dit-il, de l'emprisonnement de M. Shaw. » Le Ministre répond le même jour à 4 h. 50 s. : « Je n'ai trouvé dans le dernier courrier de Tamatave aucun renseignement sur l'emprisonnement du missionnaire Shaw ».

(2) Voir ci-dessus, n° 62.

72.

NOTE DU DÉPARTEMENT.

Paris, 11 août 1883.

Le 11 août, le Chargé d'affaires des États-Unis est venu donner connaissance au Ministre d'un fragment d'une dépêche de M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Washington, laquelle l'autorisait à transmettre au Gouvernement français l'exposé des demandes de la Chine formulées par le marquis Tseng d'après les intructions reçues de Pékin [1].

Le Ministre n'a pas cru devoir recevoir le document qui lui était présenté par M. Brulatour et a donné à celui-ci les raisons suivantes de son refus :

1° Le Gouvernement français n'a pas cessé d'être en relations avec l'Ambassadeur de Chine, puisque, le mercredi 9 courant, ce diplomate s'est rendu au Quai d'Orsay et a été reçu par M. Challemel-Lacour, auquel rien ne l'empêchait de remettre le document en question.

2° Le marquis Tseng ne s'est pas seulement abstenu de remettre ledit document, mais il n'a fait non plus aucune allusion aux demandes de son Gouvernement, il a même dit en propres termes n'en avoir reçu aucune instruction, sauf un télégramme daté de six jours auparavant et dont il a résumé le contenu qui n'avait pas trait à la question.

3° La France, enfin, n'a accepté aucune médiation et aucun arbitrage.

A ces raisons le Chargé d'affaires des États-Unis a répondu, quant au premier point, que le marquis Tseng ayant remis, dès mardi, les documents susmentionnés à la légation des États-Unis, n'avait sans doute pas cru devoir en parler, le mercredi, au Ministre. Cette explication est, d'ailleurs, peu plausible, attendu que le représentant de la Chine n'ignorait pas le mardi qu'il verrait ou pourrait voir M. Challemel-Lacour le lendemain. Quant à répondre au second point, M. Brulatour pouvait essayer de le faire, puisque la contradiction entre son assertion et celle du marquis est flagrante. En abordant enfin

[1] A la suite d'un télégramme envoyé de Pékin par M. Young pour annoncer que la Chine demandait les bons offices des États-Unis pour rétablir la paix entre elle et la France M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État à Washington, avait invité M. Morton, Ministre à Paris, à sonder le Gouvernement français. (Copie d'un télégramme de juillet 1883 sans indication de quantième.) M. Jules Ferry avait répondu, à une démarche en ce sens du Chargé d'affaires des États-Unis, qu'il appréciait hautement les sentiments du Gouvernement de Washington, mais qu'il faudrait, avant d'accepter un arbitrage, être « exactement fixé sur le différend qui en ferait l'objet ». « Nous ne saurions, ajoutait-il, nous faire quant à présent une idée suffisamment précise des questions sur le règlement desquelles devaient porter les efforts du Gouvernement de Washington. » (Lettre de M. Jules Ferry à M. Brulatour du 17 juillet 1883.)

le troisième point, le Chargé d'affaires des États-Unis a allégué que, dans la réponse qu'il lui avait adressée à la suite de l'offre que le Gouvernement de Washington faisait de ses bons offices, M. Challemel-Lacour avait exprimé le désir de savoir avant tout à quoi s'en tenir sur les réclamations de la Chine, ce qui d'ailleurs peut être exact. Mais, au moment où cette lettre fut écrite, le marquis était encore absent de Paris ou du moins ne s'était pas présenté au Quai d'Orsay, ce qui autorisait le Gouvernement français à accepter non pas une médiation ou un arbitrage, mais une intervention obligeante. Il n'en est évidemment plus de même, aujourd'hui que les relations ont repris entre le Quai d'Orsay et l'ambassade de Chine, dont le chef s'est présenté trois fois en personne au ministère depuis dix jours. Rien n'explique donc que le marquis Tseng n'ait pas cru devoir remettre lui-même au Ministre le document en question; qu'au contraire il ait déclaré formellement, et à plusieurs reprises, n'avoir reçu aucune instruction de son Gouvernement et qu'il ait, de plus, laissé entendre que c'était à la France à faire ses propositions d'arrangement.

Dans ces conditions, il n'a pas paru possible d'accepter une intervention que rien n'explique et dont il n'est pas possible de deviner le but.

D'après un coup d'œil que le Ministre a jeté sur le document qui se trouvait joint au télégramme de M. Frelinghuysen, il a pu voir que les conditions ci-dessous énumérées s'y trouvaient résumées en six articles :

1° La France ne modifiera en rien la situation politique de l'Annam et se contentera des six provinces de la Cochinchine, sans *s'annexer* aucune autre partie du royaume.

2° Les troupes françaises évacueront les territoires qu'elles occupent et ne pourront rester que dans certaines villes afin d'y protéger le commerce, dans des conditions analogues à celles qui sont faites aux villes ouvertes de la Chine.

3° La navigation du fleuve Rouge et le commerce au Tonkin seront libres et ouverts à toutes les nations.

4° La Chine s'emploiera à faciliter la navigation du fleuve Rouge et à rendre inutile l'usage de la force contre les Pavillons Noirs.

5° La suzeraineté de la Chine sur l'Annam sera reconnue.

6° La France ne fera aucun traité avec l'Annam sans en donner connaissance à la Chine.

73.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 74. *Vienne, 11 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 août.)

Conformément aux indications que j'avais eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence dans mon rapport du 30 juillet, l'Empereur d'Allemagne est arrivé à Ischl, le 8 de ce mois, et en est reparti le lendemain, après y avoir passé environ vingt-quatre heures. L'Empereur François-Joseph a entouré le vieux monarque d'attentions et de prévenances. L'Impératrice elle-même est sortie de la retraite où elle aime à se renfermer pour faire aimable accueil à un hôte aussi illustre.

Au point de vue politique, il ne semble pas qu'il faille attribuer à cette rencontre une importance plus considérable qu'à celles qui ont eu lieu, les années précédentes, dans des circonstances absolument analogues. L'absence des Ministres de l'un et l'autre Empire lui donne, avant tout, le caractère d'une visite de courtoisie et exclut l'idée de négociations sérieuses portant sur quelque point déterminé. Sans aucun doute, la politique n'a point été bannie des conversations que les deux Souverains ont eues entre eux, mais il paraît extrêmement vraisemblable que ce sont les intérêts généraux des deux pays beaucoup plus que des combinaisons spéciales qui en ont fait l'objet.

L'entrevue d'Ischl n'en présente pas moins un côté très important n cee sens qu'elle est une preuve nouvelle et manifeste de la solidité de cette alliance austro-allemande qui sert de base, depuis quatre ans, à toutes les opérations des deux grands Empires sur l'échiquier européen. L'intimité est si étroite et si complète qu'il serait difficile de la resserrer davantage, mais il n'est pas sans intérêt de constater qu'elle se trouve solennellement affirmée, une fois de plus, sans qu'aucun indice en fasse prévoir le terme ou l'affaiblissement.

[Continuation évidente de cette intimité. Voyage du Prince de Portugal à Vienne.]

74.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 13 août 1883, 1 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, matin.)

J'ai été informé que la Porte avait fait savoir à M. de Lesseps qu'elle n'admettait pas l'établissement d'un second canal, sans que son assentiment ait été obtenu (1).

75.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 134. *Berlin, 14 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 août.)

Les journaux allemands ont annoncé, il y a quelques jours, que la maison Lüderitz, de Brême, avait obtenu du ministère des Affaires étrangères l'autorisation d'arborer le drapeau allemand sur un territoire qu'elle vient d'acquérir à Angra Pequena, dans l'Afrique méridionale, sur la côte Ouest, entre la limite Sud des possessions portugaises et la colonie anglaise du Cap.

La *Gazette de Voss*, dans un article dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte, donne aujourd'hui des détails sur la situation géographique, l'étendue et les avantages naturels du territoire que la maison Lüderitz a acheté et dont elle se propose surtout d'exploiter les richesses minérales. Le même journal rapporte, d'après une feuille anglaise du Cap, que trois autres expéditions allemandes se sont dirigées vers l'Afrique méridionale en vue d'y fonder des établissements.

(1) La Porte fit une nouvelle démarche en ce sens deux mois plus tard à Paris et à Londres (télégr. Thérapia, 19 novembre, 8 h. 5 s.), le Gouvernement égyptien en fit une auprès du comité du contentieux (télégr. Paris, 13 novembre, 4 h. 40 s.).

76.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 135. *Berlin, 14 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 août.)

Je vous ai transmis récemment une série d'articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui prenaient personnellement à partie M. Kablé, député de Strasbourg, et qui lui reprochaient particulièrement, du point de vue allemand, la publication de son journal *La Presse,* supprimé en son temps par une décision dictatoriale du maréchal de Manteuffel.

Une décision du même genre vient d'atteindre, avant même la publication du premier numéro, un journal dont M. Antoine, député de la Lorraine, avait annoncé la publication sous le titre de *Metz.*

Vous n'ignorez pas que M. Antoine, plus encore que M. Kablé, est en butte aux attaques de la presse officieuse allemande pour la franchise avec laquelle il manifeste la persistance de son patriotisme français.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-annexé le texte et la traduction du rescrit par lequel le lieutenant de l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine a interdit, en vertu de ses pouvoirs dictatoriaux, la publication du journal *Metz.* Cette mesure est fondée sur les antécédents que l'on reproche à M. Antoine et qui donneraient à penser que son journal n'était destiné qu'à servir les intérêts de *l'étranger*. Le maréchal revient deux fois dans sa lettre sur ce mot cruel, et, sans égard pour les sentiments les plus respectables de ses administrés, ne craint pas de qualifier la France d'étrangère dans un territoire qui n'est qu'un morceau de la France elle-même passé sous la domination de l'étranger.

Il est difficile de prévoir dès à présent quelle impression cet usage des pouvoirs dictatoriaux conférés au Gouverneur de l'Alsace-Lorraine pourra faire sur les membres du Parlement impérial allemand qui avaient proposé naguère ou qui étaient disposés à voter l'abolition de la loi instituant la dictature dans les pays séparés de la France.

Je joins au présent envoi : 1° l'avis par lequel M. Antoine avait annoncé la publication de son journal, avis qui avait été affiché, et qui a été ensuite arraché des murs par la police d'Alsace-Lorraine; 2° une lettre en français, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare publier *sans commentaires,* et par laquelle M. Antoine a protesté auprès du maréchal de Manteuffel contre la mesure dont il vient d'être l'objet; 3° un extrait du journal *Paris,* que la *Gazette de l'Alle-*

magne du Nord insère à la suite de la lettre de M. Antoine en vue de démontrer que la publication projetée par ce dernier n'avait d'autre but que de faire du scandale et de procurer à son auteur une popularité de mauvais aloi en France.

77.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 138. Confidentiel. *Berlin, 14 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 août; Dir. pol., 17 août.)

Le comte de Hatzfeldt, que j'ai eu occasion de voir aujourd'hui, m'a dit incidemment, au sujet des événements d'Espagne, quelques mots qui méritent de vous être rapportés.

Après avoir constaté que les manifestations qui viennent de se produire sur différents points du territoire espagnol dénotaient une situation assez grave, le Ministre ajouta : « L'on veut vous imiter, dans ce pays-là, paraît-il, et se mettre en république. Mais c'est un compliment dont vous vous passeriez, sans doute, volontiers, car il pourrait devenir embarrassant, et augmenter les défiances qui règnent contre votre forme de Gouvernement dans certains pays monarchiques. Nous aussi, nous verrions un tel événement avec regret, parce qu'il rendrait notre position vis-à-vis de vous plus délicate. Ici, à la chancellerie impériale, nous ne vous voulons que du bien; nous sommes satisfaits de vous voir vivre sous des institutions qui vous conviennent. Mais il y a, en Allemagne, vous ne l'ignorez pas, beaucoup de détracteurs du système républicain. Or, si la République devait se manifester en Europe à l'état d'épidémie, ces adversaires du principe républicain seraient plus forts dans leur opposition, et il nous serait plus malaisé de les combattre ».

M. de Hatzfeldt fit ensuite quelques remarques à l'avantage du Roi Alphonse, parlant de ses qualités personnelles, de son courage, et de sa résolution de se défendre avec énergie.

Je me bornai à répondre que nous désirions surtout le bon ordre chez tous nos voisins, et que nous n'entendions nullement nous mêler de leurs affaires intérieures.

Le comte de Hatzfeldt est si discret d'ordinaire, et si réservé dans ses jugements, que je n'ai pu manquer d'être frappé de ses observations. L'espèce d'avertissement qu'elles impliquent à notre adresse, et la sollicitude qu'elles témoignent, de la part du Cabinet de Berlin, pour le maintien du Roi

Alphonse XII sur son trône semblent de nature à confirmer ce que je vous écrivais dernièrement de la probabilité d'un rapprochement politique entre la Royauté espagnole et l'Allemagne, rapprochement facilité par la conclusion d'un traité de commerce dans lequel la chancellerie allemande s'est certainement prêtée, contre son habitude, à des concessions assez larges. S'il est vrai que l'Allemagne vient d'acquérir un allié à Madrid, il est assez naturel qu'elle tienne à ne pas le perdre avant qu'il ait servi; elle doit surtout voir de mauvais œil que l'influence ou l'exemple de la France républicaine la prive du bénéfice d'une combinaison fondée en partie sur des affinités dynastiques.

J'ai appris aujourd'hui même, par une autre source, que le Roi Alphonse XII avait fait connaître à Berlin sa décision de ne pas renoncer à son projet de voyage en Allemagne. Ce monarque veut assister aux grandes manœuvres militaires qui auront lieu, dans les premiers jours de septembre, sous la direction de l'Empereur Guillaume, entre Hombourg et Francfort-sur-le-Main. Il sera accompagné d'une suite nombreuse, dans laquelle figurera son Ministre des Affaires étrangères. On m'assure qu'à la même époque le comte de Hatzfeldt doit se rendre au Quartier général impérial.

Si vraiment le Roi d'Espagne quitte son pays dans les circonstances présentes, malgré la menace d'une révolution qui peut éclater derrière lui, n'est-il pas vraisemblable qu'il agit ainsi sous l'empire de considérations sérieuses et pressantes? Un simple devoir de politesse royale n'explique pas une conduite aussi hasardeuse. D'autre part, la rencontre des deux Ministres des Affaires étrangères, coïncidant avec celle des deux Monarques dans une fête exclusivement militaire en apparence, ne peut que donner à réfléchir. M. de Hatzfeldt trouve généralement moyen de se faire dispenser des cérémonies de courtoisie pure. S'il assiste aux manœuvres de Hombourg, il est douteux que ce soit seulement pour voir défiler des bataillons. Sera-t-il chargé de débattre et d'arrêter les termes d'une entente secrète, qui rattacherait définitivement l'Espagne au système politique de l'Allemagne, et assurerait à celle-ci une garantie de plus contre tout dérangement du côté de la France, pendant qu'elle poursuivrait l'accomplissement de ses desseins en Orient? Ce ne sont là que des conjectures; mais je crois de mon devoir de vous soumettre les réflexions sur lesquelles elles se fondent.

78.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Schefer, Consul général de France à Sofia.

T. *Paris, 15 août 1883, 1 h. 50,* soir.

Je vous prie de vous joindre à vos collègues pour engager la Bulgarie à donner son adhésion aux décisions de la Conférence de Londres sur le Danube. La Conférence se réunit aujourd'hui pour les ratifications du traité du 10 mars (1).

79.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. *Lisbonne, 16 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août.)

[Proposition de délimitation des possessions françaises et portugaises de la côte occidentale d'Afrique.]

ANNEXE.

M. de Serpa, Ministre des Affaires étrangères de Portugal,

à M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne.

L. *Lisbonne, 13 août 1883.*

Par sa note du 9 août, Votre Excellence me fait savoir que son Gouvernement est complètement d'accord sur les considérations qui ont inspiré ma proposition de délimitation des territoires français et portugais de Guinée, et qu'il est disposé à rechercher par la combinaison indiquée les bases d'un arrangement profitable aux relations amicales des deux pays ainsi qu'au développement de leur action civilisatrice sur la côte occidentale d'Afrique.

Votre Excellence ajoute, toutefois, qu'il semble à son Gouvernement qu'il conviendrait que l'arrangement proposé portât non seulement sur les établissements de Guinée, mais sur toute la côte occidentale d'Afrique.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne voit pas la moindre difficulté à cet égard; il lui

(1) Dans une dépêche du 22 août, M. Waddington annonça à M. Challemel-Lacour l'échange des ratifications à Londres.

paraît, au contraire, que sa pensée est ainsi complétée, pensée de parfaite harmonie de vues et de mutuel appui qui doit exister entre les deux Gouvernements au bénéfice de la civilisation de l'Afrique.

Mais, comme l'autre point de contact d'importantes possessions portugaises et françaises en Afrique se trouve dans la proximité du Congo, et comme le Gouvernement de Sa Majesté a toujours soutenu la légitimité des droits de souveraineté du Portugal entre le degré 5° 12′ et 8° (*sic*) de latitude sud à la côte occidentale d'Afrique, il ne peut entrer en négociations pour une fixation réciproque de limites dans cette partie du territoire africain qu'avec la base de l'admission explicite de la part de la France de ces droits, de même que le Portugal est prêt à admettre les légitimes droits de la France sur les territoires qu'elle a récemment acquis et où elle portera, sans aucun doute, les avantages de la civilisation qu'elle a portés avec elle sur d'autres points du continent africain.

Une fois la base ci-dessus énoncée admise par le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de Sa Majesté accepte complètement l'idée d'étendre la fixation des limites à toute la côte occidentale d'Afrique au delà de la Guinée, et, aussitôt que Votre Excellence m'aura fait l'honneur de me communiquer la réponse affirmative de son Gouvernement, nous entrerons sans retard en accord sur la nomination des commissaires qui auront à procéder aux études préparatoires de la délimitation et sur le lieu de leur réunion [1].

80.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Ferry, Président du Conseil des Ministres.

L. privée [2]. *Paris, 19 août 1883.*

[Détails relatifs à l'Association internationale africaine et au Portugal sur la côte occidentale d'Afrique.]

Ce qui me préoccupe beaucoup plus, je vous l'avoue, c'est le Tonkin. Impossible encore de savoir ce qui résultera de l'opération sur Thuon-An, et si les troupes seront en mesure de frapper à Sontay un coup décisif. Certain rapport très sincère du général Bouët, daté du milieu de juin, ne me rassure qu'à demi. Sa grande prudence, que j'approuve, et certaines paroles me donnent à penser. En attendant, la Chine, encouragée par la presse, par les amis de M. Bourée, etc., en est venue à un excès d'audace incroyable. Après l'aveu que vous savez et dont on me dit qu'il se repent, Tseng m'a fait présenter il y a huit jours par le Chargé d'affaires d'Amérique certain papier suspect que j'ai refusé de prendre. M. Brulatour, ce Chargé d'affaires, homme de peu d'expérience et de peu d'orthographe mais non sans quelque ruse,

[1] Le même jour, M. de Laboulaye accusait réception de sa lettre à M. de Serpa et adhérait à ses propositions. — [2] Papiers de la Fondation Jules Ferry.

abusant des politesses dont j'avais entouré mon refus, très clair d'ailleurs, d'accepter les bons offices qu'il était chargé de nous offrir (1), avait pris sur lui de me remettre ce papier. Je m'en suis expliqué hier avec M. Morton, qui a protesté des bonnes intentions de son Gouvernement. Dans la journée, le marquis Tseng m'a envoyé par un exprès ce document. Vous verrez ce que c'est et quelles conditions on ose nous proposer. Je ne sais si le marquis se flatte que nous les discutions. Mais nous avons par là la mesure de ce qu'on croit pouvoir se permettre.

Vous voyez qu'à moins d'un succès décisif, il n'y a plus guère d'arrangement possible avec la Chine. Il faudrait qu'elle revînt de trop loin. La Chine ne cédera qu'à la menace sérieuse ou à la force; nous ne pouvons et nous ne devons recourir ni à l'une ni à l'autre. La Chambre ne nous suivrait pas; il y a d'ailleurs une raison péremptoire pour chercher une issue, dût la porte par laquelle nous sortirons n'être pas triomphale. Cette raison, c'est qu'à mon avis la paix ne tient qu'à un fil, je ne suis pas le seul à penser ainsi. Les premiers mois de l'année prochaine verront probablement éclater la crise, elle éclatera en Orient, comme toujours, et il ne faut pas qu'elle nous surprenne plus engagés que nous ne devons l'être. Il faut que nous ayons sous la main toutes nos forces. Nous avons été mal renseignés, comme vous le dites, par ceux que nous devions croire les mieux informés et les plus instruits, nous avons été mal servis par nos agents. Bourée nous a fait, et il continue, malgré ses dénégations, à nous faire beaucoup de mal. Tricou, bien qu'averti, s'est trop laissé aller à son tempérament et il n'a pas réussi. Mais qu'importe aujourd'hui tout cela? Il serait sot de nous plaindre; nous ne devons songer qu'à couper court, sans trop de dommage pour la dignité du pays, aux suites inattendues d'une entreprise, qui nous était d'ailleurs absolument imposée.

Encore une fois, il ne faudrait pas que l'année 1884 nous trouvât avec une pareille affaire sur les bras; Madagascar est moins grave, quoique encore embarrassante. Même histoire qu'au Tonkin, même illusion de gens qui, étant sur place, auraient dû voir et nous présenter les choses telles qu'elles sont. La Réunion sera-t-elle en état de soutenir l'affaire jusqu'au printemps? Malgré les offres généreuses de de Mahy, Dareau de Vaulcomte et consorts, Peyron n'en croit pas un mot. Et pourtant il faut aller jusque-là, ou nous retirer. Le succès est probablement une question de temps; seulement le temps est notre ennemi, et c'est sur lui que comptent les Hovas, les missionnaires, le Gouvernement anglais, comme c'est sur lui que compte la Chine. Les Malgaches que vous avez vus, partis il y a près de deux mois, sont certainement arrivés, et rien n'indique que les choses aient changé. La mauvaise saison approche, et avec elle la fièvre. Le Gouvernement anglais se prépare à publier ces jours-

(1) Voir ci-dessus, n° 72.

ci la correspondance de l'amiral et du commandant Johnstone; voilà de quoi faire crier les journaux et les méthodistes anglais. Car, bien qu'après tout l'amiral n'ait rien fait qu'il n'eût, sauf l'affaire des Consuls que personne n'a relevée, le droit de faire et que sa mauvaise humeur et son agacement s'expliquent assez par les importunités de cet assommant gentleman, l'histoire de Pakenham, celle de Shaw, qui n'est pas encore expliquée, vont prêter à bien des déclamations. Ce bruit tombera, et je m'en soucierais peu si j'étais sûr que nous puissions garder la place sans voir fondre nos hommes comme de la cire.

Vous n'avez pas répondu à mon dernier télégramme au sujet de la démarche de l'Ambassadeur d'Espagne. Ne vous pressez pas. On tient autour de lui de très mauvais propos, et nous n'avons aucune raison d'avoir pour ces gens-là la moindre complaisance. Puisque tout est fini chez eux, ils ne s'étonneront pas que tout le soit également chez nous.

[Opportunité pour le Ministre des Affaires étrangères de paraître à une cérémonie qui devait avoir lieu à Lyon.]

P.-S. — Ci-joint un extrait du papier que m'a envoyé le marquis Tseng.

Extrait d'une lettre du Ministre de Chine contenant les bases d'un arrangement proposé par la Chine.

« . . . Ces bases peuvent se résumer dans les points suivants :

1° Que la France ne porte point atteinte à la position politique du royaume de l'Annam et ne s'annexe aucun territoire de ce pays en dehors des six provinces du Sud qu'elle avait annexées ou occupées en 1862 et 1867.

2° Que les liens de vassalité qui unissent l'Annam à la Chine restent comme par le passé.

3° Que le territoire et les villes actuellement occupés par les forces françaises soient évacués et que certaines villes, moyennant une entente, soient ouvertes au commerce étranger, où des consulats pourront être établis, aux conditions semblables à celles qui régissent le commerce étranger dans les ports en Chine.

4° Que le fleuve Rouge soit ouvert à la navigation des navires étrangers jusqu'à Thouan-Ha-Kouan, situé sur la rive gauche du fleuve Rouge et en face de la ville de Sontay et qui doit être considéré provisoirement comme point extrême de la navigation étrangère et comme lieu d'échange des produits de la provenance du Yun-Nan et des localités riveraines en aval.

5° Que la Chine s'engage à user de l'influence que lui confère la position pour faciliter le commerce sur le fleuve Rouge et évite l'emploi de la force contre les Pavillons Noirs.

6° Que toute convention nouvelle entre la France et l'Annam soit l'objet d'une entente avec la Chine.

81.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

à M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 109 *bis*. *Rome, 20 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 28 août.)

L'Ambassadeur d'Allemagne avec lequel j'ai fait route hier jusqu'à Capo di Monte, où nous étions tous deux invités à dîner, m'a entretenu de la note remise à Son Excellence M. Decrais par le Gouvernement du Roi relativement aux capitulations (1) en Tunisie, et s'est informé avec intérêt de l'impression que les réserves qui s'y trouvaient consignées avaient produites sur l'esprit de Votre Excellence. Il m'a dit qu'il avait insisté, en maintes circonstances, pour que ces réserves fussent réduites à leur plus simple expression, et que celle qui concerne l'adjonction au tribunal de trois assesseurs italiens dans les affaires pénales, où les Italiens paraîtraient en qualité de prévenus, ne fût pas maintenue. « J'ai en effet déclaré à M. Mancini, a ajouté M. de Keudell, que cette prétention était inadmissible, que la France devait assurer à son armée d'occupation une protection efficace, et qu'elle ne pouvait consentir à une ingérence étrangère qui porterait atteinte à cette protection. Mon intervention dans les affaires de Tunisie n'a pas toujours été du goût du Ministre des Affaires étrangères, qui a souvent blâmé l'attitude du Gouvernement allemand et est resté sourd à ses conseils. Cela vient de ce que les Italiens qui n'ont que les aspirations d'une grande Puissance, sans en avoir les qualités, en sont encore à la politique des « finasseries » qui n'est plus de saison aujourd'hui. »

M. de Keudell s'est exprimé, à propos des désastres de Casamicciola, avec un certain dédain sur la vanité et le peu de consistance de ce peuple, aussi bien que sur l'impuissance gouvernementale qui préside à ses destinées, et qui ne permet guère de compter sérieusement sur lui. L'Ambassadeur allemand regrette que la sympathie que l'Allemagne témoigne en ce moment aux victimes d'Ischia ait pris un caractère aussi officiel, et qu'on ait transformé une

(1) Un aide-mémoire remis le 18 juillet à l'ambassade de France annonçait que l'Italie était disposée à renoncer à la juridiction consulaire et au régime des capitulations en Tunisie, mais sous certaines réserves, dont la première était que la nouvelle magistrature territoriale en Tunisie appliquerait en plusieurs matières, que spécifiait la note, la législation italienne aux nationaux italiens. Le Ministre de la Justice française avait élevé (lettre du 8 août à son collègue des Affaires étrangères) des objections contre quelques-unes des réserves italiennes.

affaire de charité privée en une question politique. « Si l'on m'avait consulté, a-t-il continué, j'aurais bien déconseillé d'agir ainsi (1). »

M. de Keudell se rend compte, en effet, que ces témoignages d'amitié donnés par la famille impériale ne trompent personne, même ceux qui en sont l'objet, et il m'en a paru gêné.

M. Malvano, que j'ai rencontré à Capo di Monte, m'a demandé si j'avais une réponse de mon Gouvernement au sujet des capitulations, en exprimant le désir que cette question fût promptement réglée. Je ne lui ai pas dissimulé que la réserve relative aux assesseurs en matière pénale n'avait, à mon sens, aucune chance d'être accueillie, et je me suis appuyé, pour la combattre, sur l'opinion que venait de me formuler l'Ambassadeur d'Allemagne qui m'avait autorisé à le faire. Je dois dire que le Directeur général de la politique ne m'a pas paru avoir grande illusion sur le résultat de cette demande, et qu'il ne s'attend guère à la voir agréée. En tous cas, j'ai constaté de nouveau, aussi bien chez Mancini que chez plusieurs des membres du Cabinet qui se trouvaient réunis à sa table, le désir de nous témoigner leur reconnaissance, et de resserrer les liens qui unissent les deux pays. Ce sont là des sentiments qui me sont trop universellement exprimés pour n'être pas sincères. A nous d'en tirer profit, sans nous faire illusion sur leur durée.

82.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 22 août 1883, 4 h. 49, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce matin accuse dans des termes assez vifs la presse française de tenir vis-à-vis de l'Allemagne un langage hostile et injurieux et de raviver des passions qui sont un danger permanent pour

(1) Tandis que M. Mancini charge M. de Reverseaux de renouveler au Président de la République et aux membres du Cabinet les sentiments de gratitude qu'il leur a déjà fait parvenir par l'entremise du général Menabrea pour leur empressement à venir au secours des malheureuses victimes du tremblement de terre d'Ischia (Dép. 103 du 8 août), « les explosions de reconnaissance dont sont remplis chaque jour tous les journaux de la Péninsule à l'égard de l'Allemagne, de la famille impériale et de la « généreuse nation allemande, cette amie désintéressée » offrent un singulier contraste avec la froideur avec laquelle ils accueillent les admirables efforts de la France pour venir en aide aux victimes de Casamicciola. » (D. 106 du 14 août.)

la paix européenne [1]. Cet article émane de la chancellerie impériale allemande et doit être sans doute rapproché des préoccupations que le comte de Hatzfeldt a incidemment manifestées, il y a peu de jours, au baron de Courcel, au sujet de notre presse.

83.

L'amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 août 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 août; Dir. pol., 6 septembre.)

L'Empereur et l'Impératrice qui sont encore au camp de Krasnoïé Sélo comptent se rendre à Copenhague aussitôt la fin des manœuvres. Ce voyage n'est pas encore officiel, mais je sais de source sûre que le Ministre de la Marine a donné les ordres nécessaires pour que le yacht impérial et les avisos qui doivent l'accompagner se tiennent prêts à partir. L'Impératrice a bien voulu, d'ailleurs, pendant mon séjour au camp me confirmer elle-même l'exactitude de cette nouvelle. L'absence de Leurs Majestés sera sans doute d'une

[1] Cf. Clovis de Hohenlohe, *Mémoires*, vol. III, à la date du 23 août (Paris, Conard, 1909, in-8°). « Ce coup de boutoir, dit M. Challemel-Lacour le 24 août, ne m'a pas étonné, quoiqu'il fût inattendu; je sais qu'on tient toujours en réserve à Berlin un dossier de sottises pour nous le jeter à la tête quand on le croit opportun. C'est nous qu'on avertit, mais ce n'est pas à nous qu'on en veut. » (Lettre de M. Challemel-Lacour à M. Jules Ferry. Fondation Jules Ferry.) M. Jules Ferry écrit à son frère le 29 août : « Il est clair que le fameux article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'était point un accident de presse. Tandis que chacun de nous en cherchait l'explication, le prince de Hohenlohe m'en est venu apporter la glose (ceci bien entendu sous le sceau d'un secret absolu !).

« Hohenlohe était armé d'un télégramme signé Bismarck. Il y a ajouté quelques commentaires. Le tout se résume à peu près comme suit :

« L'article de la *Gazette* a bien été inspiré par le prince de Bismarck, mais il n'en a connu les termes que par le journal. Il les trouve excessifs, hors de proportion avec les *nécessités de la situation*. On n'a pas voulu menacer la France. On ne veut pas faire la guerre à la France... L'on veut seulement préparer l'opinion française et l'opinion allemande aux mesures qui vont être demandées au Parlement allemand. Ces mesures sont relatives à l'Alsace-Lorraine, ce sont des mesures militaires (probablement, dit Hohenlohe, des augmentations d'effectifs) et elles exigeront des nouveaux crédits. » (*Lettres de Jules Ferry*, Paris, Calmann Lévy, 1914, in-8°).

M. Jules Ferry, parlant de cette visite à Mme Jules Ferry le 28 août, d'après le récit de M. Challemel-Lacour, ajoute : « Le tout couronné de protestations pacifiques, de constatations de l'attitude très correcte du Gouvernement français auquel on rend justice et de beaucoup d'amabilités à la glace, façon Hohenlohe. On a beau être optimiste, ce plat aigre-doux donne froid dans le dos. » Au début de sa lettre, il avait écrit : « Ce que je vais te dire est confidentiel, et c'est en Alsace surtout qu'il n'en doit rien transpirer. » (Lettre privée communiquée par mesdames Canet et Georges Claretie.)

durée de trois ou quatre semaines. Jusqu'à présent, l'Empereur n'a point fait encore connaître à ses Ministres s'il etait decide a confier la Regence de l'Empire à son frère le Grand-Duc Wladimir. Il est difficile, ce me semble, qu'il en puisse être autrement, en raison même du temps relativement assez long que durera l'éloignement de l'Empereur. Le Grand-Duc Wladimir possede toute sa confiance et son degré de parente le désigne tout naturellement pour exercer le pouvoir en l'absence de son frère. Votre Excellence a deja appris, comme je puis le voir d'après les extraits des correspondances diplomatiques qui me parviennent, que tous les membres de la famille de Danemark vont prochainement se rencontrer à Copenhague. Cette reunion a presque l'air d'un conseil de famille, et il est assez naturel de supposer qu'au lendemain de l'entrevue des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche, comme des voyages des Rois de Roumanie et de Serbie, des Princes de Montenegro et de Bulgarie, un échange de vues se produira entre l'Empereur de Russie et ses deux beaux-frères, le Roi de Grèce et le Prince de Galles.

[Allusion aux vues de M. de Courcel sur la situation dans les Balkans. L'amiral Jaurès constate qu'aujourd'hui la Russie cherche à sauver la Turquie, son ennemie de la veille.

Vues et hypothèses sur la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce, sur une entente possible de la Russie et de l'Angleterre.]

Quoi qu'il en soit, ce voyage d'Alexandre III, qui, depuis son avènement, n'a quitté l'Empire que pour aller saluer à Dantzig l'Empereur Guillaume, donnera lieu à de nombreux commentaires. On se demande deja s'il ira ou n'ira pas renouveler aupres de l'Empereur Guillaume ces protestations de bonne amitié qui étaient si frequentes sous le regne de son pere entre les deux Souverains. L'opinion penche plutôt vers la negative, car, malgré les efforts que l'on tente pour masquer en haut lieu les froissements que l'on ressent de l'attitude de l'Allemagne, il n'en est pas moins évident qu'ils produisent leur effet.

[Continuation de la tension entre l'Allemagne et la Russie.]

P.-S. — On assure que le départ de Leurs Majestés est fixé au dimanche 26 août [1].

[1] L'Empereur de Russie rentra le 13 octobre à Peterhof.

84.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 23 août 1883, 12 h. 45, soir.*

Je serai certainement à Paris jusqu'à la fin du mois, mais j'y resterai tant qu'il faudra. Je vous prie de répéter à Lord Granville que Shaw jouit et jouira de toutes les facilités compatibles avec la situation (1). Quel que soit le jugement à intervenir, je suis résolu, dès à présent, à aller jusqu'aux extrêmes limites de la modération et je suis sûr d'obtenir l'assentiment du Cabinet. Mais il est absolument impossible de vous annoncer aujourd'hui l'ordre d'élargissement de Shaw, bien qu'il soit peut-être en liberté à cette heure (2). Dans l'ignorance où je suis encore des charges qui pèsent sur lui, un tel ordre manquerait de dignité et serait d'une grande imprudence.

85.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 30 août 1883, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 15, soir.)

Le comte Kalnoky est parti ce matin pour Salzbourg, afin d'y rencontrer le prince de Bismarck qui se rend aux eaux de Gastein (3).

(1) Voir ci-dessus, n° 71 et note.

L'amiral Pierre reçut l'ordre de donner au sieur Shaw toutes facilités nécessaires pour sa défense (télégr. Paris, 23 août, 7 h. 10 s.).

(2) Le 25 août à 6 h. 5 m., M. Challemel-Lacour fait savoir que les poursuites «ont abouti à une ordonnance de non-lieu», et que le «missionnaire a été mis en liberté à Bourbon».

(3) Le 11 septembre le comte Kalnoky disait à M. de Montmarin : «Étant donné les relations d'intimité qui existent entre l'Autriche et l'Empire allemand, et dont nous ne faisons pas mystère, il était tout naturel pour moi de profiter de la présence du prince de Bismarck sur le territoire autrichien pour aller m'entretenir avec lui des questions intéressant la politique générale. J'ai été très satisfait des dispositions que j'ai rencontrées chez lui. Nous sommes tombés d'accord pour continuer à consacrer nos soins à la sauvegarde de la paix de l'Europe et pour nous opposer à toute tentative qui serait de nature à la menacer sérieusement.» (Dép. de Vienne n° 89, du 15 septembre.)

86.

M. Schefer, Consul général de France à Sofia,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 31 août 1883, 9 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

Après plusieurs jours d'hésitation, le Prince, qui avait refusé de recevoir M. Jonine depuis son audience solennelle de vendredi dernier, l'a mandé aujourd'hui à deux heures au palais pour lui annoncer sa résolution de se séparer du Cabinet actuel [1] et de former un ministère bulgare; Son Altesse avait été encouragée dans sa détermination par les instances pressantes des notables bulgares, et aussi par les derniers avis qui lui parvenaient de Pétersbourg, notamment du général Ernroth.

M. Jonine, toujours irrespectueux et hautain envers le Prince, lui a répondu que ses ordres lui prescrivaient d'exiger le maintien du ministère actuel, au moins, jusqu'à la réunion de la grande assemblée. C'était confier la direction des élections au général et sans doute préparer la déchéance du Prince Alexandre. Son Altesse a refusé de souscrire à de pareilles injonctions, et elle se préparait à signer la nomination des membres du nouveau Cabinet dont elle avait confié la formation à M. Grécoff, lorsque le général Soboleff lui exhiba un écrit de l'Empereur de Russie, par lequel Sa Majesté enjoignait aux généraux de ne point donner leur démission quand même le Prince la leur demanderait. La production de cet ordre a atterré le Prince et l'a décidé à ajourner les projets qu'il avait déjà définitivement arrêtés.

Les généraux mettent tout en œuvre pour isoler le Prince de l'... [2], la police secrète agit de tout côté; l'agitation est semée dans l'armée; des fonctionnaires sont déjà remplacés illégalement en vertu de simples arrêtés ministériels et à l'insu du Prince.

Toutefois, malgré l'intimidation qu'ils exercent pour [peser] sur Son Altesse, malgré leurs allures, que je ne crains pas de qualifier de brutales, l'envoyé de l'Empereur de Russie et les généraux ne sont pas sans appréhensions sur l'issue de la crise, et le Cabinet de Pétersbourg paraît partager leurs inquiétudes. M. de Giers cherche en effet à obtenir le concours du Cabinet de Vienne, afin d'éviter une rupture trop éclatante entre l'Empereur de Russie et le Prince Alexandre. Ces craintes me paraissent justifiées, car Son Altesse peut encore tout réparer par des actes énergiques; mais l'état de sa santé éprouvée

[1] Voir ci-dessus, n° 11. — [2] Lacune de déchiffrement.

pendant ces derniers jours, et son indécision habituelle entraîneront certainement de nouveaux atermoiements que ses ennemis mettront à profit pour prendre leurs dispositions et agir.

La poste ne présentant aucune sécurité, j'attends une occasion sûre pour vous adresser mon rapport.

Le général Sobolett ayant donné l'ordre de ne laisser passer aucun télégramme sans son autorisation spéciale, je prie Votre Excellence de vouloir bien m'accuser réception de cette dépêche que j'expédie le 31 août à cinq heures du matin.

87.

M. Schefer, Consul général de France à Sofia,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 3 septembre 1883, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 4 septembre, 4 heures, matin.)

M. Stoïloff a été rappelé de Pétersbourg où sa mission a échoué [1] et a reçu l'ordre de se rendre à Vienne où le Prince paraît chercher aujourd'hui son point d'appui.

Son Altesse, qui compte sur les bonnes dispositions de l'Autriche et attend avec impatience le retour du baron Biegeleben, annoncé pour ce soir, cherche à gagner du temps et voudrait différer la publication du manifeste jusqu'au onze de ce mois, jour de la saint Alexandre.

M. de Braunschweig, agent d'Allemagne, qui avait été appelé à Berlin il y a quelque temps, par la mort de son père, n'est pas encore revenu; son retour n'est même pas annoncé.

88.

M. Belle, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Madrid, 4 septembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 septembre; Dir. pol., 8 septembre).

Le Roi, qui vient d'assister à l'inauguration du chemin de fer de Galice, n'a pu, comme il en avait l'intention, s'embarquer à la Corogne à cause du mau-

[1] Voir ci-dessus, n° 69.

vais temps. Il traverse en ce moment le Nord de l'Espagne en chemin de fer; demain il entrera en France par Hendaye et il arrivera à Paris en même temps que cette dépêche.

Comme je l'avais fait pressentir à Votre Excellence, ni l'état troublé du pays [1], ni la dislocation du ministère, ni l'opinion générale opposée à l'absence du Souverain n'ont pu arrêter le Roi dont la volonté tenace a prévalu sur toute autre considération. La crise ministérielle est indéfiniment ajournée, et les garanties constitutionnelles ont été rétablies contre la volonté du maréchal Martinez de Campos qui reste Ministre de la Guerre, bien qu'on ne s'explique pas, comme il le dit lui-même, comment cela peut se faire.

[Détails sur le général Blanco et sur le marquis de la Vega de Armijo, peu sympathique à la France, qui accompagnent le Roi.]

89.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 52 *bis*. *Paris, 5 septembre 1883.*

Depuis que nous avons été amenés à intervenir par les armes pour faire respecter au Tonkin les engagements contractés par l'Annam en 1874, le Gouvernement chinois a manifesté certaines préoccupations [2].

Bien que nous n'ayons pas cru possible de nous arrêter aux réclamations que l'état nouveau des choses provoquait de sa part, nous avons toujours été disposés à tenir compte de ses vues et à conclure avec lui des arrangements où il trouvât les garanties qu'il pouvait souhaiter légitimement. Il y allait du reste de notre intérêt, comme du sien, de régler d'un commun accord les affaires du Tonkin, les avantages que nous devons retirer de notre action dans cette province devant résulter, pour une large part, de l'ouverture des territoires chinois dont elle est le débouché naturel.

Si les pourparlers entrepris avec la Chine à cet effet n'ont pas abouti, nous ne saurions nous le reprocher. Afin d'éviter que le Tsong-li-Yamen ne se méprît sur la portée du rappel de M. Bourée, nous avions invité notre Ministre plénipotentiaire le plus rapproché à se rendre à Shanghaï, pourengager des

[1] Allusion à un mouvement insurrectionnel qui avait éclaté dans les premiers jours du mois d'août. Le Gouvernement espagnol avait à cette occasion demandé au Gouvernement français l'expulsion ou l'internement de M. Ruiz Zorilla et le Cabinet de Paris ne s'y prêtait pas. (D. n° 34 de Madrid 23 août, et télégr. de Madrid du 26 août, 11 h. 20 m.)

[2] Voir ci-dessus, n° 60.

pourparlers avec le personnage qui paraissait désigné par le Cabinet impérial pour prendre la haute direction de cette affaire. Ces pourparlers ont été brusquement interrompus, — au moment même où il semblait qu'on s'acheminât vers l'entente désirée, — par le départ inexpliqué de Li-Hong-Tchang pour Tien-Tsin.

A Paris, les entretiens suivis que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le marquis Tseng n'ont pas eu un meilleur résultat. Le Ministre de Chine en est venu, il est vrai, sur ma demande, à formuler une série de propositions; mais le caractère de quelques-unes de ses propositions ne permettait [pas] qu'elles fussent prises, dans leur ensemble, comme base utile de négociations ultérieures.

En attendant, les bandes connues sous le nom de Pavillons Noirs, et dont il est difficile de reconnaître exactement la composition et l'origine, prolongent la résistance dans le bassin du fleuve Rouge. Des télégrammes récents, adressés de Chine à des feuilles anglaises, présentent la Chine comme prêtant son appui à ces bandes, et même comme faisant passer au Tonkin des détachements de troupes régulières. D'autre part, nous sommes en paix avec la Chine; les négociations avec ses agents, bien qu'elles soient trop lentes à notre gré, n'ont jamais été complètement suspendues; nous avons à diverses occasions reçu de son représentant à Paris des assurances satisfaisantes; il nous est donc difficile d'admettre que les bruits répandus sur la participation de la Chine à la résistance des Pavillons Noirs aient un fondement réel.

Il conviendrait cependant de mettre fin à une situation anormale, qui s'aggrave par cela même qu'elle se prolonge et qui pourrait aboutir à de sérieuses complications. Plusieurs nations d'Europe et d'Amérique, et au premier rang l'Angleterre, ont avec la Chine des relations commerciales étendues; il leur importe également de prévenir des éventualités qui ne manqueraient pas de leur porter préjudice. Pour notre part, et bien que nous ayons le devoir de faire respecter et de maintenir des droits incontestables, nous avons trop conscience de l'extrême gravité d'un conflit, pour ne pas faire les plus grands efforts, pour ne pas aller jusqu'aux extrêmes limites de la modération, afin d'empêcher que les rapports pacifiques des deux pays ne soient compromis. Sans attendre de nouvelles propositions de la Chine, nous sommes prêts à lui soumettre à notre tour les bases d'un arrangement compatible avec la dignité des deux nations et avec des droits que nous ne saurions laisser mettre en doute.

Les intérêts politiques et commerciaux de l'Angleterre, non moins que ses relations avec nous, relations que j'aurais personnellement à cœur de resserrer — doivent, ce semble, disposer le Gouvernement de la Reine à envisager avec faveur nos dispositions conciliantes. Je vous prie d'en faire part au Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté, de lui donner en même temps

communication des propositions que nous jugeons possible de soumettre à la Chine. Vous lui demanderez s'il croirait pouvoir nous prêter ses bons offices pour les appuyer auprès du Gouvernement de Pékin. Le Gouvernement britannique rendrait un véritable service à la cause de la paix s'il nous aidait à triompher des lenteurs qui la compromettent et à sauvegarder des intérêts qui sont ceux de toutes les nations civilisées et de la Chine elle-même.

90.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Rome, 6 septembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 septembre; Dir. pol., 10 septembre.)

Dans ma dépêche en date du 17 août dernier, n° 108, j'ai signalé à Votre Excellence un certain désappointement causé en Italie par l'absence du Roi Humbert à l'entrevue d'Ischl. Cette impression, mal définie et habilement dissimulée à cette époque, vient de se traduire au grand jour dans un article du *Roma* intitulé «Siamo noi servitori?» Cet article dont je crois devoir envoyer à Votre Excellence la traduction, a une importante signification. Ce journal est, en effet, rédigé par un groupe de députés de la gauche gouvernementale qui représentent l'opinion de la grande majorité du pays et d'une partie du ministère. A ce titre, la violente diatribe du *Roma* contre l'Allemagne et l'Autriche, ses protestations contre le sans-gêne avec lequel ces deux Puissances alliées traitent l'Italie [1] sont destinées à avoir un retentissement dans la nation, d'autant plus qu'elles répondent à un sentiment de sourde révolte suscité par l'ingérence dédaigneuse de l'Allemagne dans les affaires italiennes, sentiment que j'ai eu l'occasion de découvrir et de signaler à Votre Excellence dès mon retour ici. De son côté, le journal l'*Italie* a publié, avant-hier, un article dans lequel il démontre que, dans la Triple Alliance, l'Italie joue un métier de dupe. La logique de sa démonstration toute mathématique a produit de l'impression, et les conclusions en ont été généralement approuvées par la presse. J'ai l'honneur de vous le transmettre également.

[1] L'article intitulé : «Sommes-nous les serviteurs ?» débute ainsi : «Après l'entrevue d'Ischl, l'entrevue de Salzbourg.

«A Ischl, les divinités supérieures : l'Empereur Guillaume et l'Empereur François-Joseph. A Salzbourg les grands Chanceliers, Bismarck et Kalnoky.

«Et le troisième allié ?...

«Le Roi Humbert ne va pas à Ischl, n'y est pas invité.

«A Salzbourg, les deux Ministres oublient complètement que l'Italie elle aussi — l'alliée — a un Ministre qui se nomme Mancini».

Enfin, notre Attaché militaire, qui suit en ce moment les grandes manœuvres à Voghera, m'écrit qu'il est frappé de la froideur que les officiers autrichiens et italiens se témoignent mutuellement, et de la franche cordialité qui s'est établie, dès le premier jour, dans les relations des deux missions militaires française et autrichienne, qui se sont réunies pour déposer des couronnes sur l'ossuaire de Montebello. Cette démarche collective a été très remarquée, et donne lieu à des commentaires, qui prouvent que les Italiens n'ont rien oublié du passé et rien abdiqué de leurs rancunes contre les Autrichiens.

91.

M. de Ring, Ministre de France à Bucarest,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sinaïa, 7 septembre 1883, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Les journaux officieux roumains accentuent chaque jour davantage leur préférence pour l'alliance austro-allemande [1]. Ce fait, rapproché de la visite de M. Bratiano à Gastein [2], porte à supposer que le premier Ministre est allé ratifier au nom du Gouvernement roumain les assurances échangées entre le Roi de Roumanie et les Empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

On doute cependant encore ici qu'il s'agisse en tout ceci d'un traité formel.

Je suis très souffrant depuis quelques jours, autrement je vous eusse télégraphié plus tôt.

92.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin.

T. *Paris, 7 septembre 1883, 8 heures, soir.*

Mon télégramme du 7 août vous a fait connaître que j'espérais être prochainement en mesure de satisfaire à vos demandes antérieures en mettant fin à votre mission extraordinaire. Je viens de soumettre au Président de la

(1) M. de Ring avait télégraphié de Sinaïa le 13 août à 7 h. 30 s. : « Le Roi de Roumanie ayant accepté d'être le parrain du second fils du Prince Guillaume de Prusse, partira jeudi prochain pour Berlin », et le 29 août à 12 h. 28 s. : « Le Roi est revenu ici hier soir très satisfait de son voyage à Berlin et à Vienne ».

(2) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. III, n° 645; (*Die Grosse Politik,* vol. III, n° 585).

République un décret nommant M. Patenôtre Ministre en Chine en remplacement de M. Bourée (1). Il m'a paru que le moment était venu de rétablir dans des conditions normales notre représentation diplomatique près la Cour de Pékin, et d'affirmer ainsi notre volonté de maintenir un état de choses qui peut faciliter la suite des pourparlers. Vous ne vous méprendrez pas sur les motifs de cette détermination qui ne met nullement en cause le dévouement dont vous avez fait preuve, en vous chargeant d'une tâche délicate dans des circonstances particulièrement difficiles. J'ai repris cette semaine les pourparlers avec le marquis Tseng, et certains indices font espérer qu'une base d'arrangement ne tardera pas à s'en dégager (2). Vous recevrez sous peu de jours le texte des propositions sur lesquelles l'entente pourrait s'établir. Vous apprécierez s'il n'y a pas utilité à ce que vous restiez à Shanghaï jusqu'à l'arrivée de M. Patenôtre, l'occasion pouvant vous être donnée de contribuer à l'heureuse issue des négociations.

93.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 7 septembre 1883, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 septembre, 12 heures, matin.)

Bien que visiblement déconcerté par la soumission de la Cour de Hué, le Gouvernement chinois, pour qui le temps a toujours été une puissance auxiliaire, serait résolu, paraît-il, à traîner les choses en longueur, continuant de renforcer et de soutenir secrètement les bandes chinoises et les Pavillons Noirs.

Dans cette situation, il paraît bien difficile que nous puissions nous établir solidement au Tonkin et dans l'Annam, si nous n'y avons pas dix mille hommes

(1) M. Jules Ferry écrivait à Mme Jules Ferry le 2 septembre : « Nous voudrions profiter de notre beau tour de main de Hué (voir ci-dessous n° 93) pour traiter avec la Chine. Patenôtre va partir pour remplacer Tricou; celui-ci a vainement cassé les vitres et traité les Chinois comme des Arabes; Patenôtre, qui a été deux ans à Pékin, est doux et fin, et emporte des instructions conciliantes. » (Lettres communiquées par mesdames Canet et Georges Claretie.)

(2) Le 18 août, le marquis Tseng avait apporté au quai d'Orsay des propositions dont quelques-unes n'avaient pas « paru pouvoir être acceptées ni même discutées ». M. Challemel-Lacour avait toutefois pris acte du « désir manifesté par le Ministre de Chine de faire de sa démarche le point de départ de pourparlers entre les deux pays », et ajouté « que le moment n'était sans doute pas éloigné où des pourparlers pourraient être utilement ouverts ». (Télégr. de Paris, 31 août, 10 h. s.)

environ. La Chine nous fait d'une manière détournée beaucoup plus de mal qu'elle ne pourrait nous en faire autrement.

Il lui convient de perpétuer un état de choses qui menace de nous devenir périlleux, et dont elle espère tirer profit sans courir aucun risque. Je crois savoir que le marquis Tseng a reçu l'ordre de gagner du temps.

On s'étonne du séjour prolongé de notre division navale devant Hong-Kong. Du moment qu'elle y reste inactive, elle y devient nuisible, en ce sens que les Chinois, se croyant menacés dans le Sud, portent de ce côté une grande partie de leurs forces.

94.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. *Berlin, 9 septembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

Le séjour actuel de l'Empereur Alexandre III en Danemark était prévu et annoncé depuis longtemps, et semblait être l'accomplissement d'un devoir de déférente courtoisie d'un gendre qui avait déjà reçu auparavant la visite de son beau-père. Néanmoins il me paraît difficile que le Gouvernement allemand reste indifférent à cette visite.

La presse de Berlin, qui, jusqu'à présent, n'a fait que quelques allusions discrètes sur ce voyage, a voulu croire qu'il serait l'occasion d'une rencontre entre les deux chefs des Empires du Nord, et elle a même annoncé que Swinemünde serait le lieu de rendez-vous. Cette entrevue, dans l'esprit de ceux qui la prévoyaient, semblait destinée à couper court à tous les malentendus qui pourraient naître du côté de l'Allemagne. Le Roi Alphonse XII, avant de se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée de Vienne et de Berlin [1], avait tenu à passer par la France dans un but analogue [2] et les situations, sans être identiques, avaient cependant assez de rapports pour qu'on les rapprochât presque instinctivement. En effet, la visite d'Alexandre III en Danemark pouvait éveiller quelque inquiétude à Berlin tout aussi bien que la présence du Roi d'Espagne aux côtés de l'Empereur Guillaume aux manœuvres de Hombourg était de nature à causer une impression peu agréable à Paris. L'Empereur Alexandre III aurait sans doute les mêmes égards vis-à-vis de

(1) Voir ci-dessus, n° 76.

(2) M. Jules Grévy étant à cette date en villégiature à Mont-sous-Vaudrey, le Roi d'Espagne ne put s'arrêter à Paris en se rendant à Berlin.

son parent l'Empereur d'Allemagne que le Roi Alphonse XII vis-à-vis de la République française.

Tel était le sentiment assez général ici. Mais il devient chaque jour plus évident que l'entrevue des deux Empereurs n'aura pas lieu, et je crois même savoir qu'il n'en a pas été question entre les intéressés.

Il ne peut plaire ici de voir une influence aussi puissante que celle d'Alexandre III s'exercer sur ce petit pays de Danemark que le Gouvernement de Berlin considère de plus en plus comme un vassal assujetti à l'Allemagne et destiné à y faire accession dans un avenir plus ou moins éloigné.

Il est difficile, d'autre part, que dans le cours des entretiens qui auront eu lieu entre le beau-père et le gendre, le premier n'ait pas exprimé des plaintes sur les traitements dont le Danemark est parfois l'objet de la part de l'Allemagne. La façon quelque peu rude dont la question des optants du Slesvig a été tranchée dernièrement à Berlin n'est pas sans doute oubliée à Copenhague. On aura peut-être aussi, au moins d'une façon générale, prévu les complications possibles sinon probables de l'avenir, et on aura été amené naturellement à faire allusion aux intérêts communs qui rapprocheraient alors les deux pays de Russie et de Danemark. L'accession de la Roumanie à l'alliance austro-allemande qui paraît en voie de s'accomplir, le déplacement des influences sur les diverses nationalités des Balkans au profit du Cabinet de Vienne qui ne peut plus faire doute désormais, n'auront pu que porter l'Empereur Alexandre à s'arrêter à ces prévisions, et à se demander s'il n'y aurait pas lieu de rechercher sur la Baltique une clientèle qui lui échappe au Sud-Est de son Empire.

Il pourrait résulter de ces prévisions et de ces calculs des germes d'entente future avec le Danemark que l'Allemagne ne manquera pas sans doute de surveiller de près.

95.

M. D'AUNAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 septembre 1883, 4 h. 47, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Je viens de recevoir votre télégramme [1]. Quelque procédure que nous suivions, il faut s'attendre à ce que la Chine commence par élever des préten-

(1) Lord Granville avait proposé ses bons offices et M. Challemel-Lacour avait télégraphié, le 10 septembre à 11 h. 40 m., à M. Waddington : « Je suis heureux des dispositions dans lesquelles vous avez trouvé Lord Granville. La procédure indiquée par lui me paraît avoir l'inconvénient de vous exposer, en présentant le Ministre de Chine, à le voir élever des prétentions que nous ne pourrions accepter. »

tions inacceptables sur tel ou tel point. Mais il me semble qu'il vaut mieux connaître ces prétentions avant de produire nos conditions; Lord Granville a promis de dire au Ministre de Chine que l'Angleterre ne prêterait ses bons offices que si les prétentions chinoises étaient raisonnables et acceptables par la France. Or, Lord Granville connaît nos conditions et les a jugées raisonnables, sauf examen des détails, et vous pouvez être sûr que son action s'exercerait très loyalement dans le but d'amener un accord entre la Chine et nous; c'est un intérêt anglais de premier ordre. Je lui ai d'ailleurs déclaré que pour la question de la zone frontière nous avions dit notre dernier mot. Si, après avoir sondé les Chinois, Lord Granville ne croit pas pouvoir amener un accord, il sera temps de présenter nous-mêmes nos propositions, et nous aurons avantage à avoir mis l'Angleterre de notre côté par la preuve de confiance que nous venons de lui donner, et par le souci de son intérêt commercial que nous avons montré. Je vais donc écrire à Lord Granville en le priant de sonder les Chinois sans retard, et en le rendant attentif à la nécessité d'obtenir une réponse à bref délai. Il a mis à ma disposition un messager pour porter ma lettre à Walmer. Je vous enverrai sa réponse. J'ai eu soin de prévenir Lord Granville qu'en aucun cas nous ne suspendrions l'envoi des renforts; il m'a répondu que nous avions raison [1].

96.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Ferry, Président du Conseil des Ministres.

L. privée [2]. *Paris, 10 septembre 1883.*

[Allusion à un article du *Temps* et à la santé de M. Challemel-Lacour.]

J'ai reçu la visite de M. B. de Bülow, de l'ambassade d'Allemagne. Il est venu me dire « très confidentiellement » que les perquisitions faites à Metz chez M. Antoine avaient fourni « les preuves concrètes » qu'il était en relations avec Paris. Je lui ai fait observer que cela était bien vague. Il a cru préciser en me disant qu'il était en relation avec les associations d'Alsace-Lorraine, la ligue des Patriotes, etc. A quoi j'ai répondu que je ne pourrais rien, si on ne me faisait savoir de quel genre de preuves on était en possession et de quelles relations il s'agissait. Car, il ne serait pas, après tout, bien étonnant qu'on

[1] M. Challemel-Lacour répondit le 11 septembre, à 10 h. 45 m. : « Les explications contenues dans votre télégramme me satisfont complètement ». M. Waddington lui télégraphie le même jour à 11 h. 40 m. : « Je reçois à l'instant une lettre de Lord Granville m'annonçant qu'il a prié le marquis Tseng de venir conférer avec lui à Walmer. Je reste ici demain. »

[2] Papiers de Madame Abel Ferry.

eût trouvé chez M. Antoine des lettres particulières de quelqu'un de ses compatriotes habitant Paris.

M. de Bülow est alors revenu sur les excellents sentiments du Chancelier à notre égard, sur le désir qu'il avait de nous voir réussir dans nos entreprises, sur ses craintes de voir ces bonnes relations compromises si le traité de Francfort continuait à être mis en question; puis sur les articles des journaux, le *Voltaire*, le *Paris*, etc.

Cette visite n'a d'intérêt que parce qu'elle témoigne du soin que met M. de Bismark à entretenir les vieux griefs.

J'avais pensé d'abord à avertir les présidents des diverses associations d'Alsace-Lorraine, M. d'Haussonville, M. de Gouvello, et les autres, Seinguerlet, Scheurer, etc. Mais, je vous laisse ce soin. Vous êtes plus près d'eux que je ne le suis. Ils vous écouteront, s'il y a lieu. Mais je suis sûr qu'il n'y a rien.

Je n'en ai pas moins prié M. de Bülow de me donner, si cela était possible, communication des preuves ou indices, que son Gouvernement avait recueillis. Je les attends.

97.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 12 septembre 1883, 8 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

Les graves événements de Canton [1] rendent ma présence indispensable à Pékin. C'est là qu'est actuellement la place du représentant de la France. Je pars sur le *Volta*. Je prie l'amiral Meyer d'envoyer le *Villars* à Shanghaï [2].

[1] La concession avait été incendiée, et les Européens s'étaient réfugiés sur des navires. (Télégr. de M. Tricou du 11 septembre, 4 h. 10 soir.)

[2] A 10 h. 30 s., M. Tricou télégraphiera : « J'attendrai à Tien-Tsin le texte des propositions dont Votre Excellence veut bien m'annoncer l'envoi et qui sont destinées à servir de base à de nouveaux pourparlers ». Voir ci-dessus, n° 92.

98.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 12 septembre 1883, 11 h. 30, matin.*

Je suis informé que le Ministre de Chine a l'intention de communiquer à Lord Granville les étranges propositions qu'il nous a soumises [1]. Nous ne pouvons accepter la discussion sur ce terrain. Veuillez dire à Lord Granville qu'en employant les termes les plus modérés pour formuler notre refus de discuter ces propositions, nous n'en avons pas moins ressenti très vivement ce qu'elles avaient de blessant pour nous, et qu'il ne serait pas possible de les faire connaître sans soulever l'opinion publique.

J'approuve votre langage au sujet de Madagascar. Il est évident que nous ne pouvons prendre aucune décision sur l'affaire Shaw avant l'arrivée du dossier. Si les renseignements incomplets que nous avons reçus sont confirmés, le Gouvernement anglais sera sans doute le premier à reconnaître qu'il ne saurait être question d'indemnité. Vous pouvez donner à Lord Granville l'assurance que je ne désire pas moins que lui un arrangement et qu'il me trouvera prêt à faire pour y parvenir tout ce qu'exige la justice et ce que permet notre dignité.

99.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. Confidentiel. *Vienne, 12 septembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

Le chef du Cabinet roumain, M. Jean Bratiano, a passé deux jours à Vienne la semaine dernière. En quittant cette ville, il s'est rendu à Gastein auprès du prince de Bismarck. Ce voyage succédant de si près à la visite du Roi de Roumanie [2], dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans mon rapport n° 82, ne pouvait manquer d'être fort remarqué dans les cercles politiques.

Dès le 6 septembre, une note officieuse du *Fremdenblatt,* en signalant le passage du Ministre roumain, ajoutait que cet homme d'État emportait la

[1] Voir ci-dessus, n° 60. — [2] Il était arrivé à Vienne le 24 août.

meilleure impression de ses entretiens avec le comte Kalnoky. «Espérons, disait la note, que les pourparlers commencés aboutiront à une entente complète sur les diverses questions pendantes entre l'Autriche et la Roumanie, peut-être même sur la question du Danube... L'Autriche, forte des stipulations du traité de Londres, peut attendre tranquillement. Mais il serait essentiel que l'agitation factice, provoquée dans les cercles roumains, pût se calmer et qu'on acquît la conviction que la monarchie austro-hongroise n'a aucunement en vue de porter atteinte à l'indépendance ni aux vrais intérêts de la Roumanie. Ce résultat atteint, les différends s'apaiseront d'eux-mêmes.»

Le Ministre des Affaires étrangères, dans la visite que je lui ai faite hier, m'a parlé tout à fait dans le même sens. Il m'a dit notamment qu'il avait écarté de ses conversations avec M. Bratiano les difficultés relatives au Danube, en lui faisant entendre qu'au lendemain de la ratification du traité de Londres, l'Autriche-Hongrie ne pouvait remettre en question les décisions de cet acte international, que, d'ailleurs, la navigation du fleuve ne tarderait pas à être interrompue, et qu'en attendant que le moment fût venu de reprendre la discussion, rien n'empêchait les deux États de se mettre d'accord sur tous les points où ils pouvaient avoir des intérêts communs et des vues analogues; sans entrer à ce sujet dans de plus amples détails, le comte Kalnoky a terminé par un éloge des qualités d'homme d'État de M. Bratiano et s'est félicité en termes généraux des bonnes dispositions dont il l'avait trouvé animé.

Le rapprochement accentué du Gouvernement roumain vers la ligue austro-allemande qui, en moins de quinze jours, s'est manifesté par deux symptômes très significatifs, le voyage du Roi Charles et celui de son premier Ministre à Berlin et à Vienne, peut être considéré comme un nouveau succès de la politique du prince de Bismarck et aussi comme un indice de l'importance considérable qu'il attache au concours de la Roumanie dans le cas où une guerre viendrait à éclater avec la Russie [1].

[Considérations sur l'éventualité d'un conflit entre le panslavisme et les monarchies allemandes.]

[1] Le 22 septembre, M. de Reverseaux télégraphiait de Sorrente, à 7 h. 30 m. : «Le Ministre de Roumanie vient de m'affirmer, en m'autorisant à le faire savoir à Votre Excellence, que, dans les entretiens que M. Bratiano a eus dernièrement avec le prince de Bismarck, il n'a pas été question de l'entrée de la Roumanie dans la Triple Alliance; qu'aucune demande directe ou indirecte n'a été faite dans ce sens par le Chancelier allemand qui s'est contenté d'exposer que le but de son entente avec l'Autriche et l'Italie était uniquement le maintien de la paix. Il a exprimé, de plus, le désir de voir le Gouvernement roumain se montrer conciliant avec l'Autriche dans la question du Danube. Le traité d'alliance entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie est du 30 octobre 1883, l'accession de l'Allemagne est aussi du 30 octobre.» (Voir Pribram, *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie* trad. fr., Paris, Costes, 1923, in-8°.)

100.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 13 septembre 1883, midi 30.*

J'estime que vous pouvez maintenant donner connaissance à Lord Granville de ma réponse du 27 août aux propositions de la Chine et de ces propositions elles-mêmes. Il importe aujourd'hui plus que jamais, après l'affaire de Canton [1], que le Gouvernement de la Reine se décide promptement à appuyer les nôtres. Il y va d'un intérêt commun à toutes les Puissances de l'Europe. Faites remarquer que nous ne devons rien à la Chine, si ce n'est des garanties pour ses provinces du Sud contre les dangers qu'elle attache à notre voisinage. Celle que nous lui offrons par l'établissement d'une zone réservée est absolue.

Insistez en outre sur la nécessité d'arrêter au plus tôt l'invasion du Tonkin par les prétendus déserteurs chinois. Le maintien de la paix est peut-être à ce prix.

101.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. *Londres, 13 septembre 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 septembre.)

Conformément à vos instructions, j'ai quitté Paris samedi matin 8 septembre, et je me suis rendu directement chez Lord Granville à Walmer Castle, où je suis arrivé pour dîner. Le même soir, nous avons eu un premier entretien, et un second le lendemain dans la journée.

Dans le premier entretien, après avoir fait un exposé sommaire des incidents qui ont amené la situation actuelle, et après avoir déclaré que la communication que j'allais faire ne pouvait avoir qu'un caractère officieux pour le moment, je demandai à Sa Seigneurie si elle était disposée à nous prêter ses bons offices pour aplanir le différend entre la France et la Chine [2]. Lord Granville me répondit sans hésiter qu'il acceptait en principe la proposition que vous m'aviez chargé de lui faire. Il est convaincu que ses collègues seront

(1) Voir ci-dessus, n° 97. — (2) Voir ci-dessus, n° 100.

de son avis et s'estimeront heureux de s'associer à toute démarche qui pourrait faciliter le rétablissement de bonnes relations entre la France et la Chine. En effet, les intérêts commerciaux de l'Angleterre en Chine sont de premier ordre et ils seraient gravement compromis par une guerre entre la Chine et la France; il en serait de même de la sécurité des Européens de toutes nations.

«De plus, a ajouté Lord Granville, nous serons doublement heureux de pouvoir entrer dans vos vues, parce que mes collègues et moi nous considérons que toute action concertée entre la France et l'Angleterre dans la question chinoise serait un premier pas vers une entente sur d'autres points et faciliterait le retour à une intimité que nous désirons renouer.»

Je donnai alors lecture au Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté des conditions d'arrangement que vous avez décidé d'offrir aux Chinois, et je lui en remis copie, c'est la seule pièce que j'aie communiquée. Je lui donnai les explications nécessaires sur les deux clauses que vous aviez rédigées, en ajoutant que la première, celle relative à la zone neutre, était considérée par nous comme notre dernier mot sur ce point, mais que la seconde, celle relative à Nan-Kao, était susceptible de modification et pouvait être l'objet d'une discussion. Quant à la suzeraineté revendiquée par la Chine, je déclarai que nous ne pouvions admettre aucun changement dans les traités que nous avions conclus avec la Cour de Hué, que nous ne consentirions à aucune stipulation écrite sur cette question, mais qu'en fait nous nous prêterions au maintien du *statu quo* par une sorte de tacite reconduction; que, par exemple, si l'Empereur d'Annam continuait à envoyer annuellement des présents à la Cour de Pékin, nous fermerions les yeux comme par le passé, l'essentiel étant que les Chinois n'intervinssent d'aucune façon dans l'administration de l'Annam. Je terminai en demandant à Lord Granville d'appuyer énergiquement nos propositions auprès du marquis Tseng et du Gouvernement chinois et en lui faisant observer qu'en aucun cas nous ne suspendrions l'envoi de nos renforts au Tonkin.

Sur ce dernier point, Sa Seigneurie me répondit que nous avions raison et que toute hésitation à ce sujet ne ferait qu'encourager la résistance des Chinois. Sur le fond de ma demande, Lord Granville me déclara qu'il ne pouvait prendre l'engagement d'ores et déjà d'exercer une pression sur les Chinois pour leur faire accepter nos propositions purement et simplement, bien qu'à première vue elles lui parussent raisonnables; qu'il aurait besoin d'abord de bien en étudier la portée, surtout de la clause relative à Nan-Kao; que d'ailleurs, il ne pouvait prendre une résolution aussi grave sans consulter ses collègues, actuellement dispersés aux quatre coins de l'Angleterre et de l'Écosse.

Il me proposa alors de procéder autrement. «Pour réussir avec des adversaires aussi habiles que les Chinois, me dit-il, il vaudrait mieux ne pas trop

vous presser de leur communiquer vos propositions. Dans votre intérêt, comme pour m'éclairer moi-même, il serait préférable que je sondasse d'abord le marquis Tseng, qui doit arriver à Londres demain. Je m'engage du reste à ne pas lui faire connaître vos conditions sans votre assentiment. » Je lui demandai à réfléchir et, l'heure étant fort avancée, nous remîmes la suite de l'entretien au lendemain.

Pendant toute cette conversation, Lord Granville s'est montré très sympathique à la France et très désireux de seconder les intentions pacifiques du Gouvernement de la République.

Le lendemain, après le luncheon, nous reprîmes notre entretien. En y réfléchissant, je m'étais décidé à accepter la procédure proposée par Lord Granville, en réservant votre assentiment. En effet, il me semblait qu'il vaut mieux connaître exactement les prétentions chinoises, avant de produire nos propres conditions. Lord Granville a trouvé nos conditions raisonnables dans leur ensemble et sauf examen des détails ; il m'a promis, d'ailleurs, de déclarer au Ministre de Chine que l'Angleterre ne pourrait prêter ses bons offices que si les prétentions chinoises étaient raisonnables et acceptables pour la France. Si, après avoir sondé le marquis Tseng, Lord Granville ne croyait pas pouvoir amener un accord, il sera toujours temps de faire connaître nous-mêmes nos propositions, et nous aurions l'avantage d'avoir mis les Anglais de notre côté par la preuve de confiance que nous leur aurions donnée, et par le souci de leurs intérêts commerciaux que nous aurions montré. Par ces motifs, j'ai répondu à Lord Granville que j'acceptais le mode de procédure qu'il proposait, sauf votre approbation que j'allais immédiatement demander.

Le lundi 10 septembre, je suis parti de bonne heure de Walmer Castle pour Londres, où je devais trouver votre réponse. Votre télégramme me parvint dans la matinée, et je fis savoir immédiatement à Lord Granville que vous vous ralliiez à sa façon de voir. J'insistai en même temps sur la nécessité d'obtenir une réponse des Chinois le plus tôt possible, et je lui répétai ce que je lui avais déjà dit à Walmer, à savoir qu'en aucun cas nous ne suspendrions un instant l'envoi de renforts au Tonkin.

Le mardi 11 septembre, M. Macartney, secrétaire interprète de la légation de Chine, se rendait à Walmer Castle de la part du marquis Tseng que Lord Granville avait mandé, mais qui s'était excusé en alléguant une indisposition. Sur la demande de Lord Granville, M. Macartney lui fit l'exposé, au point de vue chinois, de toute la négociation, et expliqua comment le marquis Tseng avait été amené à formuler les six propositions contenues dans la dépêche qu'il vous adressa le 18 août. M. Macartney ajouta que le marquis Tseng attendait encore la réponse à ses propositions. Il ne fit, d'ailleurs, aucune ouverture nouvelle et se borna à dire qu'il avait appris à Paris que le Gouvernement français se proposait de reprendre la convention Bourée, mais que la Chine

n'avait jamais accepté cette convention « qui donnait tout à la France et rien à la Chine ». La seule information importante que Lord Granville put obtenir, c'est que le marquis Tseng a vraiment des pleins pouvoirs, fait extrêmement rare dans la diplomatie chinoise.

Lord Granville s'appliqua à lui faire sentir la terrible responsabilité qui incomberait au Gouvernement chinois, s'il commençait une guerre dans laquelle il était certain que la Chine serait battue. M. Macartney admit que la défaite lui paraissait inévitable, mais que lui, aussi bien que le marquis Tseng, étaient débordés par le parti de la guerre à Pékin, parti dont l'Impératrice de Chine était forcée de subir les exigences. Lord Granville, sans entrer dans aucun détail, déclara à M. Macartney qu'il ne savait pas encore s'il lui serait possible de prêter ses bons offices, mais que, dans tous les cas, il ne pourrait le faire que s'il était en position de communiquer au Gouvernement français des propositions acceptables.

M. Macartney quitta Lord Granville en annonçant la visite du marquis Tseng pour aujourd'hui jeudi. Tous les détails de cette entrevue m'ont été communiqués par Lord Granville.

A la date d'hier, 12 septembre, j'ai écrit à Lord Granville pour rectifier les assertions de M. Macartney, en lui exposant que, par une dépêche en date du 27 août, vous aviez répondu au marquis Tseng par un refus formel d'accepter ses six propositions, même comme base de négociations ; mais que la dépêche était extrêmement courtoise et invitait de nouvelles ouvertures de la part du marquis. J'ai fait remarquer à Lord Granville que la discussion des propositions chinoises aurait impliqué l'abandon des droits incontestables que nous tenons de nos traités avec l'Annam, et que sur ce terrain il n'y avait rien à faire ; que, de plus, les Chinois demandaient le retrait complet de nos forces dans le Tonkin et l'abandon des points que nous y occupons depuis plusieurs années ; une pareille prétention ne pouvait se discuter ; et, si elle était connue en France, elle soulèverait l'indignation générale et pourrait amener un revirement dans l'opinion actuellement très favorable aux démarches pacifiques.

En même temps, j'appelais l'attention de Lord Granville sur la nécessité d'agir à Pékin où l'intervention de Sir H. Parkes serait de nature à fortifier l'influence du marquis Tseng, battue en brèche par le parti de la guerre. Il est vrai que ce dernier a des pleins pouvoirs ; mais il m'est impossible d'attacher à ce fait une grande importance ; je crois au contraire que le marquis n'en sera que plus timide et plus éloigné de prendre sur lui une sérieuse responsabilité ; il aura toujours devant les yeux l'exemple récent de son collègue de Russie. C'est donc à Pékin qu'il faut agir. Voilà ce que j'ai écrit hier à Lord Granville en vue de l'entretien qu'il doit avoir aujourd'hui avec le marquis Tseng.

Je me rendrai demain matin à Walmer Castle et je vous ferai savoir de là

par le télégraphe le résultat de l'entrevue du Ministre anglais avec le diplomate chinois. Selon les circonstances, j'attendrai votre réponse à Walmer, ou je me rendrai directement à Paris.

Je viens de recevoir votre télégramme d'aujourd'hui. En conséquence, je donnerai lecture à Lord Granville de votre dépêche du 27 août et j'insisterai de nouveau dans le sens que vous indiquez.

102.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 14 septembre 1883, 9 h. 45, matin.*

J'ai annoncé, il est vrai, la semaine dernière au marquis Tseng que je lui ferais connaître prochainement nos conditions, et je n'en ai, vous le savez, retardé la communication que par courtoisie pour le Gouvernement anglais (1). Mais veuillez représenter à Lord Granville que nous avons toujours entendu nous réserver de les présenter nous-mêmes; qu'il pourrait y avoir un grave inconvénient à ce qu'une discussion s'établît devant lui entre vous et le marquis Tseng; qu'une telle position serait embarrassante pour tout le monde, qu'enfin ce qu'on dit au marquis Tseng on le dit à tous les journaux.

Je crains qu'il ne s'introduise par degrés un certain malentendu sur la portée de notre démarche actuelle. Nous proposons au Gouvernement anglais d'appuyer, dans l'intérêt de la paix menacée, les conditions d'un arrangement que nous jugeons acceptable. Nous n'excluons pas d'une manière absolue toute modification de ces conditions; mais nous ne pouvons pas avoir eu l'idée de les soumettre à une discussion préalable.

Vous ne devriez donc, je crois, les faire connaître au marquis Tseng que si Lord Granville était dès à présent décidé à les appuyer à Pékin comme à Paris (2). Dans ce cas même vous les lui indiqueriez d'une manière sommaire. Je me réserve de lui faire parvenir directement un memorandum, où ces conditions sont précédées d'un préambule rédigé en vue de répondre à certaines de ses préoccupations et à faciliter ainsi l'entente.

(1) Voir ci-dessus, n° 101.

(2) «Lord Granville n'ayant pas voulu prendre, quant à présent, l'engagement que vous demandez, répond M. Waddington à 5 h. 10 s., je n'ai pas communiqué nos conditions au marquis Tseng. Mais j'ai eu un long entretien avec lui dont je vous rendrai compte demain. Je pars pour Paris demain matin. Le marquis Tseng a l'intention d'aller à Paris lundi.» M. Jules Ferry écrit le 15 septembre : «J'attends avec anxiété des nouvelles de Londres que rapporte Waddington; nous avons tenté là quelque chose qui n'a ni manqué ni réussi. Les nouvelles militaires sont cependant très brillantes, le général Bouët a pris une belle revanche. Mais ce n'est pas un dénouement. Il faut arriver à un traité avec la Chine, et la Chine est aussi insaisissable que le ruisseau qui tombe au Rudlin.» (Papiers de Madame Abel Ferry.)

103.

NOTE DU DÉPARTEMENT.

ENTRETIEN DE M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM [1], AVEC LE MARQUIS TSENG, MINISTRE DE CHINE À PARIS.

18 septembre 1883.

Le 18 septembre 1883, le Ministre de Chine est venu voir, au Quai d'Orsay, M. le Président du Conseil, chargé par intérim du Département des Affaires étrangères. La veille seulement, il a reçu le memorandum français et il n'a pas eu le temps de l'examiner suffisamment; toutefois il se demande si les deux points qui y sont déterminés, la constitution d'une zone neutre et l'ouverture au commerce d'une nouvelle ville frontière, offriront une base suffisante d'arrangement.

[Le marquis Tseng conteste l'utilité de la création d'une zone neutre qu'il avait demandée trois mois plus tôt. Nécessité de ménager le vieux parti chinois, peu disposé à ouvrir la Chine aux étrangers et à commercer avec eux, parti auquel ne sont agrégés ni le marquis lui-même, ni les membres du Gouvernement actuel [2].]

M. Jules Ferry connaît trop bien l'esprit éclairé de son interlocuteur pour avoir jamais douté de son sentiment sur la question; il croit aussi que le parti, qui dirige les affaires à Pékin, est assez fort et résolu pour faire accepter une stipulation favorable aux progrès de la civilisation et aux rapports amicaux des deux pays. Cependant, si le Gouvernement chinois a des motifs graves pour ajourner le règlement pratique de la question, le Gouvernement français se rallierait probablement à l'une des combinaisons qui viennent d'être proposées.

Un autre sujet de préoccupations pour le marquis Tseng, c'est le sort des bandes désignées sous le nom de Pavillons Noirs. Bien que ces troupes aient été composées à l'origine d'anciens rebelles, elles ont, depuis, passé sous l'autorité des Rois d'Annam et, en raison des liens de vassalité qui l'unissent à l'Annam, la Chine ne peut se désintéresser de leur sort. D'un autre côté, il est à craindre que, pressées entre les troupes françaises, d'un côté,

[1] M. Jules Ferry écrit le 16 septembre à M. Waldeck-Rousseau : « Malheureusement Challemel me laisse sur les bras toute cette besogne... il a voulu fuir Paris et le Quai d'Orsay », et le 19 à Mme Jules Ferry : « Challemel est à Saint-Jean-de-Luz. Il ne pouvait en effet fuir plus loin le tracas des affaires. » (*Lettres de M. Jules Ferry*, Paris, 1914, in-8°.)

[2] Dans la lettre déjà citée du 16 septembre à M. Waldeck-Rousseau, M. Jules Ferry écrit : « Quant aux négociations le Chinois a envoyé des propositions grotesques, et dans sa pensée même peu sérieuses ».

et la frontière chinoise de l'autre, ces bandes ne s'exaspèrent et ne se portent aux plus grands excès, *comme des bêtes fauves acculées*. Il vaudrait donc mieux qu'au lieu de poursuivre la guerre contre les Pavillons Noirs, la France laissât à la Chine le soin d'assurer leur dispersion par des moyens pacifiques. Le marquis convient que les moyens pacifiques sont encore à trouver, mais le Gouvernement chinois ne désespère pas de les découvrir.

M. le Président du Conseil ne s'explique pas à quels moyens pacifiques la Chine pourrait avoir recours. Il est bien entendu que les Pavillons Noirs ne sauraient être considérés comme des troupes chinoises et qu'ils n'obéissent pas aux ordres de la Chine. Dans le premier entretien que le Président du Conseil et le Ministre de Chine ont eu ensemble au mois de juin, M. le marquis Tseng en a donné l'assurance à M. Jules Ferry; il s'est même appliqué à prévenir tout malentendu pour l'avenir en faisant observer que les Chinois sont nombreux au Tonkin, que des déserteurs chinois peuvent se joindre aux Pavillons Noirs, mais qu'en tous cas la présence d'un certain nombre de Chinois dans les rangs des Pavillons Noirs ne peut pas être considérée comme la preuve d'une assistance occulte donnée par la Chine à la rébellion. M. Jules Ferry a pris acte de ces déclarations si formelles, et il n'a pas fait à la Chine l'injure de concevoir jamais un doute à ce sujet. Dans cet état de choses, il ne faut voir dans les Pavillons Noirs que des aventuriers et des pillards vivant de vols et d'exactions, et qui ne reconnaissent ni l'autorité de l'Annam, ni celle de la Chine. Le seul moyen de les réduire est l'emploi de la force, et la Chine elle-même a intérêt à ce que les troupes françaises procèdent le plus tôt possible à leur dispersion.

Le marquis répond qu'en effet il n'y a pas de *réguliers* chinois parmi les Pavillons Noirs, mais qu'en fait on peut évaluer à une dizaine de mille le nombre d'individus *originaires* de Chine qui figurent dans leurs rangs. La Chine ne penche ni d'un côté ni de l'autre; elle ne veut ni favoriser le succès des troupes françaises ni seconder la résistance des Pavillons Noirs; mais, à raison même du nombre des Chinois qui sont mêlés à ces derniers, elle préférerait, à la guerre d'extermination que l'armée française poursuit, des moyens moins rigoureux d'assurer leur soumission. Elle croit qu'elle serait en mesure de trouver ces moyens, et au besoin de ménager aux Pavillons Noirs les conditions d'existence et d'un établissement nouveau.

Le Président du Conseil insiste sur la nécessité qui s'impose à la France de poursuivre par la force le rétablissement de l'ordre; les moyens pacifiques qu'entrevoit le Gouvernement chinois n'ont aucune chance de succès s'ils ne sont pas précédés de la défaite des Pavillons Noirs; les deux méthodes ne sont pas incompatibles.

Le marquis Tseng confirme les dispositions conciliantes de son Gouvernement, et demande par où il convient que les négociations soient commencées.

A une question qui lui est posée par M. Jules Ferry, il répond qu'il a reçu des pleins pouvoirs pour traiter.

Le Président du Conseil estime que le mode de procéder le plus simple est que le Ministre de Chine veuille bien faire connaître, dans une réponse écrite, le résultat de l'examen auquel il aura soumis le memorandum français, en indiquant les points jugés acceptables et les modifications qui paraîtraient nécessaires. Ainsi le memorandum ne fait que poser le principe d'une zone neutre, il resterait à en déterminer l'étendue et les limites. Il faudrait surtout que l'on sût avec précision si les doutes que M. le Ministre de Chine manifestait tout à l'heure au sujet de la zone neutre portent sur le principe même ou sur l'étendue de cette zone.

[Nouvelle discussion sur la zone neutre.]

Le marquis n'insiste pas. Il annonce qu'il va télégraphier à Pékin et prendre les ordres de son Gouvernement, bien que muni de pleins pouvoirs; la question de la zone neutre est trop importante pour qu'il la puisse résoudre sans en référer. Il croit que son Gouvernement préférera à la zone neutre *une bonne frontière avec une zone de protectorat*.

Le Président du Conseil a une trop haute estime pour le caractère et l'esprit éclairé du marquis Tseng pour douter qu'il ne fasse les plus sérieux efforts en vue d'un arrangement. Mais il le prie d'appeler l'attention de la Cour de Pékin sur cette considération que le moment de traiter ne se présentera jamais plus favorable, et que de nouvelles temporisations ne seraient pas sans danger. Les événements qui vont survenir, un succès décisif remporté par les troupes françaises peuvent amener un mouvement d'opinion qui empêche le Cabinet de se montrer aussi accommodant.

Le marquis Tseng proteste qu'il n'entre pas dans ses intentions de temporiser. Il ajoute en riant que dans son opinion personnelle un succès décisif des troupes françaises serait très désirable, parce qu'alors les négociations iraient toutes seules. Il va télégraphier à Pékin, et il ne tardera pas à faire parvenir au ministère sa réponse au memorandum du 15 septembre.

104.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

L. particulière. *Bourneville, par la Ferté-Milon (Aisne), 23 septembre 1883.*

J'ai reçu hier votre importante lettre. Il me semble que vous tenez maintenant une sérieuse base de négociations. Au fond la Chine voudrait transformer la zone frontière proposée par nous en une cession de territoire. Sur les

autres questions vous paraissez près de vous entendre, et le débat va rouler presque exclusivement sur la détermination d'une bonne frontière. Les Chinois vont sans doute commencer par demander toute la portion du Tonkin située entre la frontière chinoise et le fleuve Rouge. Si vous acceptez le principe d'une modification de la frontière en faveur de la Chine, vous riposterez en proposant la cession d'une bande plus ou moins large le long de la frontière chinoise actuelle. Mais avons-nous entre les mains aujourd'hui des indications topographiques suffisantes sur la configuration du pays, et des renseignements sur sa richesse, sur les portions qu'il est le plus désirable de conserver? Je ne le crois pas. D'où il résulte que la formule que vous adopterez doit être assez élastique et analogue à celle qui se trouve dans nos dernières propositions : « d'un point à déterminer entre le 21e et le 22e degré de latitude, jusqu'à Lao-Kay ou tel autre point. » Bien que la cession à la Chine d'une partie du Tonkin soit une reculade sur nos propositions antérieures je n'hésiterais pas à accepter sur ce point tout arrangement raisonnable, surtout si on obtenait des avantages correspondants dans l'Annam proprement dit.

Quoi qu'il en soit, il faut maintenant attendre la réponse de Pékin. Lord Granville m'écrit à la date du 21 qu'il n'a pas encore reçu de réponse du Chargé d'affaires anglais à Pékin, à qui il aurait télégraphié pour connaître les véritables prétentions chinoises, et engager les Chinois à tout faire pour éviter une rupture. Il ne me semble pas que la négociation soit assez avancée pour que nous puissions faire un nouvel appel aux bons offices de Lord Granville; il faudrait pour cela que les divergences entre Tseng et vous fussent mieux précisées et réduites à un minimum.

On m'écrit de Londres que Lord Granville vient de partir pour une tournée de visites dans différents châteaux qui pourra durer une quinzaine de jours. Ce ne serait qu'à son retour qu'on pourrait l'entretenir de nouveau de cette affaire.

Si nous faisons de nouveau appel à ses bons offices, il me serait bien difficile d'aller causer avec lui, sans être en mesure de lui dire quelque chose de positif sur les affaires de Madagascar. Laissant de côté pour le moment l'affaire Shaw, je vous engage à faire examiner très sérieusement par Billot quelle réponse nous pouvons faire sur les deux autres points que Lord Granville a soulevés, à savoir : 1° Expression de regrets au sujet du ton de la correspondance de l'amiral Pierre; 2° Explications sur le bombardement de Fénoarive sans avertissement préalable. Il y aurait lieu de voir quelle satisfaction, le cas échéant, on pourrait donner au Gouvernement anglais, quelle formule on pourrait trouver, le tout précédé d'un exposé des faits, rédigé à notre point de vue. J'appelle votre plus sérieuse attention sur cette affaire; il faut prendre un parti, dans un sens ou dans l'autre; nous ne pouvons plus atermoyer beaucoup maintenant, et, si nous pouvons faire quelque concession sur ce point au

Gouvernement anglais, dans l'intérêt de notre politique générale[1] il faut la faire spontanément et non pas attendre qu'il nous la réclame officiellement. Je me tiens toujours à votre disposition pour aller vous voir à Paris ; seulement, prévenez-moi le plus longtemps d'avance, car je cours beaucoup le pays en ce moment, et je suis souvent dehors toute la journée.

[Détails personnels.]

105.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Berlin, 24 septembre 1883, 10 h. 47, soir.*

(*Reçu :* minuit.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce soir s'applique à faire ressortir que l'agitation qui s'est produite autour de l'élection de M. Antoine à Metz, venait en grande partie de la France. Elle invoque à l'appui de son dire les lettres qui ont été publiées, il y a dix jours, et dont j'ai envoyé le texte au ministère.[2]

Le Gouvernement allemand, ajoute-t-elle, s'est demandé s'il ne devait pas convier le Gouvernement français, dont les sentiments pacifiques ne font pas de doute, à agir de concert avec lui pour arrêter un mouvement ayant pour but la rupture des bonnes relations des deux pays. Il a préféré s'abstenir pour ne pas créer d'embarras intérieur au Cabinet.

La feuille officieuse adresse, en terminant, un appel à l'opinion publique en France, et la conjure de contrôler les agissements d'une minorité turbulente qui pourrait, les faits l'ont prouvé dans d'autres pays, entraîner la guerre malgré les sentiments pacifiques de la grande majorité.

(1) Le 17 septembre, M. Jules Ferry écrivait : « J'ai passé ma matinée avec Waddington qui rapporte de Londres les impressions les plus intéressantes, je n'ose dire les plus favorables, car il dit que là-bas tout le monde est contre nous : la Cour et les tories à cause de l'Allemagne, les commerçants à cause du canal de Suez, les missionnaires à cause de Madagascar ! Quel acharnement contre cette pauvre France ! » (Lettre privée communiquée par Mmes Canet et Georges Claretie.)

(2) Allusion à des lettres adressées de France à M. Antoine, élu député de Metz. Cf. une dépêche de M. d'Aubigny du 15 septembre n° 150 et l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du même jour.

106.

Note du Département.

Entretien de M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim, avec le marquis Tseng, Ministre de Chine à Paris.

Paris, 26 septembre 1883.

M. Jules Ferry, Président du Conseil, demande au marquis Tseng[1] s'il a reçu la réponse du Gouvernement chinois au mémorandum remis le 15 septembre; il développe les raisons qui s'opposeraient à ce que le fleuve Rouge fût accepté comme limite entre la Chine et nous au Tonkin.

Le marquis Tseng attend encore la réponse du Tsong-li-Yamen; sans pouvoir préjuger de ce qu'elle sera, il doute cependant qu'il y soit question de choisir le fleuve Rouge comme limite, car les instructions qu'il a reçues de Pékin portent que cette limite devra se tracer dans la province cochinchinoise de Quang-Binh, c'est-à-dire, encore bien plus au sud que le Song-Koï...

[Détails géographiques.]

M. le Président du Conseil regrette, à son tour, d'avoir à constater que les négociations semblent aujourd'hui moins avancées qu'elles ne l'étaient au mois de juin, époque à laquelle il ne s'agissait pour la Chine que d'avoir «une bonne frontière» entre elle et nous, tandis qu'aujourd'hui elle nous demande en réalité, non seulement de disparaître tout à fait du Tonkin, mais encore de changer la suzeraineté peu effective que la Cour de Pékin prétend exercer sur tout l'Annam en une véritable prise de possession de la moitié de son territoire. Les intentions de la Cour de Pékin ou les idées de son représentant se seraient-elles donc modifiées à ce point?

[Le marquis Tseng réplique que l'expression de «bonne frontière» qu'il a employée au mois de juin n'avait rien de précis.]

M. le Président du Conseil fait remarquer à l'envoyé chinois que la Cour de Pékin semble tendre à rien moins qu'à nous demander d'évacuer des territoires occupés par des forces françaises en vertu d'un traité régulier, que ce serait là des propositions auxquelles une grande Puissance, jalouse de son honneur militaire, ne souscrit que si elle y est obligée.

«Demanderiez-vous cela à l'Angleterre avec quelques chances de succès,

(1) «A en croire Li-Hong-Tchang, fait savoir M. Tricou le même jour à 6 h. 30 s., ce serait le marquis Tseng qui encouragerait les résistances du Tsong-li-Yamen, lui laissant entrevoir la chute du ministère à la rentrée des Chambres.»

ajoute M. le Président du Conseil, et le Gouvernement chinois lui-même écouterait-t-il de telles propositions s'il se trouvait à notre place? Cela n'est pas vraisemblable.»

M. le Président du Conseil démontre ensuite au marquis Tseng l'impossibilité pour un Parlement et pour un Cabinet français quelconque de souscrire à de pareilles concessions, qui seraient sévèrement condamnées par l'opinion publique et par ses organes, même les plus hostiles au Cabinet actuel.

[Continuation de la discussion.]

«Vous êtes plus qu'un simple agent diplomatique, continue M. le Président du Conseil, votre tâche ne peut se borner à transmettre de l'un à l'autre les paroles de deux Gouvernements; les pleins pouvoirs que vous a donnés, m'avez-vous dit, la Chine, votre haute situation personnelle, la confiance que place en vous le Gouvernement chinois et que justifie votre connaissance de l'Europe et de la nation française, vous mettent à même de vous faire écouter de vos hommes d'État; persuadez-leur de ne pas s'enfermer dans des prétentions qu'ils jugeraient inacceptables, s'ils étaient à notre place. Démontrez-leur, en puisant vos arguments dans ce que je vous ai dit et dans la profonde expérience que vous avez acquise des choses de notre pays, la nécessité de s'entendre pacifiquement avec nous afin de tirer d'un bon voisinage en Annam des résultats qui seront aussi profitables à la Chine qu'à nous-mêmes.»

M. le marquis Tseng répond qu'il va transmettre ponctuellement à son Gouvernement les paroles de M. le Président du Conseil, mais il craint que son influence ne soit plus la même aujourd'hui qu'il y a quelques mois. Les esprits sont maintenant surexcités à tel point, en Chine, qu'il risque, assure-t-il, de ne pas être écouté; à l'occasion des affaires du Tonkin, Li-Hong-Tchang a été accusé de manquer d'énergie et le Vice-Roi de Canton, oncle de l'envoyé de Chine, est tombé en disgrâce; ce sont là, ajoute le marquis Tseng, autant d'indices du peu de chance qu'ont mes conseils pacifiques d'être pris en considération. Tout ce que j'ai dit aujourd'hui à Votre Excellence est conforme à mes instructions antérieures. Je connais peut-être l'Europe, mais, comme Chinois, je connais certainement mieux la Chine, et je doute que mes instructions puissent dans les circonstances actuelles se modifier. Nous ne saurons du reste à quoi nous en tenir sur ce point que quand j'aurai reçu du Tsong-li-Yamen une réponse à votre memorandum. S'il a tardé à me l'expédier, c'est qu'il a tenu, peut-être, à causer préalablement avec M. Tricou, qui, aux dernières nouvelles, se trouvait à Tien-Tsin. Si le Yamen tardait davantage à me la faire parvenir, ce serait sans doute parce qu'il éprouverait un certain embarras à formuler des contrepropositions qu'il saurait d'avance ne pas devoir être acceptées.

107.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Shanghaï, 26 septembre 1883, 11 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 27 septembre, 3 heures, matin.)

Je viens d'avoir avec Li un entretien intime. Son langage diffère sensiblement de celui du marquis Tseng. Ce que la Cour de Pékin entend par rectification de frontières [1], c'est le partage du Tonkin en deux zones, celle du Nord qui lui appartiendrait et celle du Sud qui serait nôtre. Sur cette zone nord dont l'étendue serait aussi grande que possible la Chine établirait son protectorat pour bien affirmer qu'elle ne renonce pas à ses droits de suzeraineté, puisqu'elle resterait protectrice comme nous. Ce serait le projet de novembre aggravé et la répudiation du traité que nous venons de conclure avec l'Annam. D'accord avec le suzerain, ou soi-disant suzerain, nous nous partagerions le territoire mais à... [2] que nous avons pris l'engagement de protéger. J'ai dit amicalement au Vice-Roi que je ne pouvais le suivre sur ce terrain.

« Vous n'êtes donc pas mon ami, m'a-t-il répliqué, en me prenant la main. Cela vous ferait grand honneur cependant de partir pour la France porteur d'un autre arrangement.

— Sachez bien, Li, que mon pays n'acceptera jamais, et que je ne lui conseillerais jamais d'accepter un accommodement qui ne serait pas compatible avec la dignité; laissez-moi partir demain pour Pékin; avant de retourner en France, je dois présenter mes hommages au prince Kong et au Tsong-li-Yamen. D'ici là vous aurez le temps de les consulter.

— Cette démarche est nécessaire, je le comprends comme vous; mais vous me promettez de conférer avec moi à votre passage à Tien-Tsin? Il faut absolument que nous tombions d'accord avant votre départ. — Je le souhaite sincèrement, ai-je répondu sur le ton de la plus parfaite cordialité. »

Je pars demain matin pour Pékin. Votre Excellence peut être assurée que je ne me départirai pas de la réserve qui m'est commandée. Mon doute n'est plus permis. La Cour de Pékin n'ajourne que pour gagner du temps, arrêter le départ de nos renforts et nous amener jusqu'à la fin d'octobre, époque à laquelle elle compte bien, la saison aidant, nous accabler au Tonkin sous le nombre des bandes qu'elle grossit secrètement et avec une activité des plus inquiétantes. Elle se flatterait alors de nous dicter des conditions. Il me semble

(1) Voir ci-dessus, n° 103. — (2) Lacune de déchiffrement.

que le Gouvernement de la République assumerait une grave responsabilité en ne prenant pas des mesures d'urgence. Si je ne me trompe, le général Bouët demande une division ; c'est le chiffre que j'avais indiqué moi-même dans mon télégramme du 8 juin. Encore une fois la Chine ne nous déclarera pas la guerre, mais, convaincue que nous ne la lui déclarerons pas, elle continuera de nous faire impunément tout le mal qui sera en son pouvoir. Les dépêches que je reçois de M. Harmand sont vraiment alarmantes.

108.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Vienne, 28 septembre 1883, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Avant de quitter Vienne, je crois devoir résumer une conversation que je viens d'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères qui est venu me voir à l'ambassade. Le comte Kalnoky m'a donné les assurances les plus formelles que la paix ne sera pas troublée. Il a insisté sur le caractère pacifique de l'alliance austro-allemande, me disant que sur ce point un . . .[1] récent répondait de l'avenir. Sans doute, il pourra se produire avec la Russie des manques d'entente sur certains points. Il est bien difficile que, dans des questions si complexes qui naissent d'un nouvel état de choses en Orient et du travail de fermentation des nationalités voisines du Danube, il n'y ait pas parfois des surprises désagréables pour l'un ou pour l'autre. Mais ce sont là des accidents de surface qui ne sauraient profondément troubler l'eau, grâce à la fermeté du prince de Bismarck dans le maintien de la paix. Comme j'observais à M. Kalnoky que l'on avait pu voir une tendance contraire et interpréter autrement ce groupement des petits États autour de l'alliance austro-allemande, il m'a répondu que ce groupement avait un but tout différent, celui d'empêcher des compétitions, et d'obvier à cette fermentation des partis dans la péninsule des Balkans. On a trop parlé, m'a-t-il dit, à propos de l'Italie de Triple Alliance. Le but poursuivi à l'égard de l'Italie a été de calmer et non d'agiter. Il en est de même dans les Balkans, et tous les amis de l'Autriche devraient le comprendre et la seconder dans cette œuvre qu'elle croit utile au repos de l'Europe. Il m'a ensuite parlé de son entrevue avec le prince de Bismarck à Salzbourg pour démentir complètement la signification fausse qu'on lui avait prêtée. Cette entrevue rentrait, selon lui, dans le programme pacifique qu'il venait d'exposer devant moi.

[M. Foucher de Careil remercie le comte Kalnoky de ces assurances.]

(1) Lacune de déchiffrement.

109.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 95. *Vienne, 28 septembre 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 octobre.)

Je n'ai pas cru devoir insister sur le séjour du Roi d'Espagne à Vienne dans ma dépêche du 26 septembre que vous recevrez avec celle-ci par le courrier qui part ce soir. Il n'y avait pas de conséquences directes à tirer de ce voyage du Roi Alphonse XII au point de vue politique ; mais, depuis qu'il a quitté Vienne, un incident nouveau a été commenté par la presse française dans des termes et avec une passion qui font ici dans le monde diplomatique une impression défavorable. Je veux parler de l'incident de Hombourg. L'Empereur d'Allemagne, suivant une tradition constante et voulant manifester au Roi d'Espagne des sentiments d'amitié, l'a nommé colonel d'un régiment de uhlans. Il n'y avait assurément dans cette politesse usitée entre Souverains rien qui pût motiver l'accès de colère et d'indignation dont la presse française a été saisie subitement. Mais il s'est trouvé que ce régiment était caserné à Strasbourg, et c'est cette fâcheuse coïncidence qui a motivé l'explosion du patriotisme et donné lieu à cette campagne de violence et d'irritation dont les radicaux ont donné le signal, et dont les monarchistes s'apprêtent, comme toujours, à profiter avec une perfidie trop visible (1).

Je ne saurais dissimuler à Votre Excellence que cette conduite des radicaux français est ici très sévèrement jugée. S'ils mettent à exécution leurs menaces en troublant par des cris ou des attroupements les fêtes qui doivent être données en l'honneur du Roi d'Espagne, l'opinion de tous les hommes sensés en Europe sera que la République ne peut vivre en paix avec aucun Souverain. On lui reprochera amèrement les fautes de quelques enfants perdus du parti républicain ; on la rendra responsable de tout ce qui peut arriver de désagréable au Roi Alphonse XII. L'orgueil espagnol ne tardera pas à s'enflammer et à voir dans ces tentatives une insulte à la nation tout entière. Nous perdrons l'amitié de l'Espagne et la bonne opinion du monde.

[Réflexions de la presse autrichienne et de la presse allemande.]

(1) Dans une lettre du 28 septembre à Mme Jules Ferry, le Président du Conseil écrit : « Un journal spécial avait été créé sous ce titre : *Le Roi Uhlan.* » Voir aussi dans le journal *le Temps* du dimanche 30 septembre une citation du journal la *Paix* et une autre de la *Petite France*, journal de M. Wilson, gendre du Président de la République.

110.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim, à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 163. *Paris, 29 septembre 1883.*

En réponse à la notification des mesures que nous avons prises pour interdire l'importation au Tonkin des armes et des munitions de guerre, Lord Granville vous a fait parvenir, le 21 de ce mois [1], une note dans laquelle il exprime le désir d'avoir des éclaircissements sur la nature de cette prohibition et des dispositions destinées à en assurer l'effet.

La France, ayant à lutter au Tonkin pour le rétablissement de l'ordre, s'est préoccupée d'empêcher qu'on ne procurât aux rebelles des moyens de prolonger la résistance, en leur apportant par mer des armes et des munitions. L'occupation effective que nous exerçons sur cette région nous conférait certainement le droit d'en fermer l'accès aux importations de pareille nature. Mais nous n'avons eu à édicter à cet effet aucune prohibition nouvelle, le commerce des armes et des munitions étant interdit déjà par le Gouvernement annamite, ainsi qu'en témoigne notre traité de 1874. Les mesures que nous avons prises peuvent dès lors n'être considérées que comme une sanction particulière de cette interdiction préexistante. Aucun blocus ne sera d'ailleurs établi en dehors des conditions posées par la déclaration de 1856, c'est-à-dire sans être maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du port bloqué.

En communiquant ces observations à Lord Granville, vous rappellerez que c'est dans l'intérêt du commerce étranger, et pour prévenir toute surprise, que nous nous sommes efforcés de donner une large publicité aux dispositions prises; la démarche que l'ambassade avait été chargée de faire auprès du Gouvernement de Sa Majesté britannique n'avait pas d'autre but [2].

(1) M. d'Aunay l'avait fait savoir par la dépêche 148 du 22 septembre.

(2) M. Waddington rend compte de la manière dont fut faite cette communication dans la dépêche n° 178 du 21 décembre.

111.

M. Belle, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 1er octobre 1883, 12 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 30, matin.)

Tous les journaux qui ont paru ce matin publient des télégrammes de leurs correspondants étrangers sur les manifestations hostiles dont le Roi aurait été l'objet dans les rues de Paris (1).

L'*Imparcial,* qui est connu pour être à la solde de l'Allemagne, se distingue surtout par les détails qu'il donne sur les cris et les huées poussés par la foule.

Dans les cercles politiques on considère que cet incident compromet gravement les relations de l'Espagne avec la France; on demande que le Roi quitte Paris immédiatement en emmenant son ambassade; la note générale est malveillante pour nous.

Ces nouvelles produisent ce soir, dans Madrid, une agitation extraordinaire.

On craignait qu'une manifestation eût lieu devant l'ambassade, mais le Gouvernement a pris en conséquence des mesures militaires et concentré dans le quartier plusieurs bataillons de la garde civile (2).

112.

M. Belle, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 1er octobre 1883, 7 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

La Reine vient d'arriver à Madrid, venant de la Granja. Une grande foule s'était portée dans les environs de la gare, et la Souveraine a été acclamée avec un enthousiasme inusité à Madrid.

(1) *Le Journal officiel* du 30 septembre relate l'arrivée d'Alphonse XII à Paris le 28 septembre à 3 h. 45, l'accueil du Président de la République à la gare du Nord, le départ du Roi pour l'ambassade d'Espagne, sa visite à l'Élysée à 5 heures et demie. Il ajoute : « Hier dimanche, à trois heures, M. le Président de la République s'est rendu chez le Roi et a saisi cette occasion de lui exprimer combien certaines manifestations isolées qui s'étaient produites la veille étaient éloignées des véritables sentiments du pays. Le soir a eu lieu en l'honneur du Roi au Palais de l'Élysée un dîner auquel assistaient notamment... »

(2) A 5 heures du soir M. Belle télégraphie encore : « L'émotion publique est la même qu'hier. Quelques Français ont été insultés dans les rues. »

Un millier d'individus s'est ensuite rassemblé devant l'ambassade dont les abords sont surveillés par des détachements de la garde civile. Cet attroupement s'est dispersé, il y a quelques instants, sans que des cris aient été proférés (1).

113.

M. TRICOU, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 1er octobre 1883, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Voici le dernier télégramme de M. Harmand, daté du 7, et arrivé le 20 à Tien-Tsin :

« Nous avons la certitude que les Pavillons Noirs reçoivent des renforts nombreux du Yun-Nan et du Kouang-Si qui viennent secrètement dans leurs rangs. Impossible de supporter plus longtemps de pareils procédés de la Chine. Il est de... (2) que, si elle continue, nous lui déclarerons la guerre et bombarderons ses ports. Sinon, il faut 10 à 12.000 hommes indéfiniment au Tonkin. Le traité de Hué (3) serait de nul effet et notre entreprise échouerait misérablement. Je vous adjure de demander une résolution énergique immédiate au Département. »

J'ai répondu à M. Harmand que je priais le Gouvernement de la République d'envoyer d'urgence des renforts au Tonkin.

Dans l'entrevue intime que j'ai eue avec Li-Hong-Tchang, il a laissé échapper l'aveu que la Cour de Pékin avait écrit à la Cour de Hué pour lui reprocher amèrement sa soumission.

(1) Le 2 octobre à 11 h. 25 du soir, M. Belle télégraphiait : « Le Sous-Secrétaire du Ministre d'État m'a fait prier ce matin de saisir le prétexte d'une indisposition pour ne pas me rendre à l'arrivée du Roi en raison de l'excitation des esprits contre la France ». Le Chargé d'affaires s'était d'abord refusé d'accepter cette combinaison; il crut devoir céder après une nouvelle démarche que fit faire auprès de lui le Président du Conseil.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Ce traité conclu le 21 août 1883 entre M. Harmand et le Roi Hiep-Hoa fut examiné longuement par le Gouvernement et par les commissions, modifié surtout quant aux cessions de territoire. Il ne devait être signé à Hué sous la forme définitive que le 6 juin 1884, et présenté aux Chambres françaises le 12 juillet aux fins de ratification. Mais nous trouvons dans une annexe à une lettre de la Marine du 7 octobre 1883 une proclamation des Grands Mandarins, envoyés royaux au Tonkin, avec des déclarations relatives au nouveau traité de paix entre le grand royaume de France et notre royaume qui a été déjà notifié d'après les ordres de Sa Majesté le Roi d'Annam. « Les deux Royaumes sont amis, proclament les Grands Mandarins; que tous se le tiennent pour dit et le disent aux autres.

« Que chacun rentre chez lui et s'occupe de son travail... »

114.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 158. *Berlin, 4 octobre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

L'inauguration du monument élevé sur le Niederwald[1] s'est accomplie conformément au programme que j'indiquais le 10 septembre dernier. Après la fin des manœuvres de Hombourg, les Princes étrangers, les missions militaires avaient pris congé, et c'est entouré de Souverains allemands, au milieu du concours de la nation allemande, que l'Empereur Guillaume a donné la dédicace au nouveau symbole de l'unité germanique.

Quelque cruels que soient pour nous les souvenirs rappelés par cette journée, il n'en faut pas moins reconnaître le soin avec lequel toute allusion directe à notre égard a été évitée. Le nom de la France n'est prononcé ni dans la harangue du comte Eulenbourg, président du comité, ni dans la mystique et brève réponse de l'Empereur Guillaume (annexes 1 et 2). On semble avoir voulu célébrer au Niederwald plutôt un grand fait historique marquant une période déterminée dans l'évolution intérieure de la race germanique que le souvenir d'une victoire remportée sur une nation ennemie. Le triomphe des armes allemandes devient, dans la bouche de l'Empereur, la manifestation d'une Puissance supérieure dont le peuple réuni a été l'instrument et le nouvel ordre de choses le témoignage durable.

La presse officieuse s'est maintenue dans le même ordre d'idées. Un court article de la *Gazette provinciale* (annexe 3) tire de ce jour, où le peuple assemblé a vu l'Empereur debout sur le Niederwald dans toute la pompe de la gloire et de la puissance, un haut enseignement de concorde et d'union.

Cette réserve n'a toutefois pas été imitée par les organes de publicité indépendants ou qui du moins disent l'être. Certaines relations comme celle de la *Gazette nationale,* reproduite par la *Correspondance provinciale* (annexe 4), se maintiennent dans un ton relativement modéré. Pour d'autres, le 28 septembre est aussi l'anniversaire du jour où succomba Strasbourg, et la Germania d'airain qui domine la contrée environnante symbolise moins la défense calme et consciente de sa force que la nation prête de nouveau à s'élancer sur les chemins qu'elle a parcourus treize années auparavant. La *Gazette de Cologne* a publié à ce sujet un article de la dernière violence. Je ne saurais reproduire ici un style qui s'abaisse à l'injure, et dont n'a pas craint de se servir une

(1) En souvenir de la constitution de l'Empire.

feuille qui prétend (*sic*) une place importante dans la presse européenne. Il m'a semblé cependant opportun de vous en envoyer ci-joint le texte (annexe 5), au moins comme précédent utile au besoin, et de le signaler à ce titre à l'attention de Votre Excellence.

115.

M. Belle, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 5 octobre 1883, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le Roi, recevant hier les députés présents à Madrid, s'est exprimé en termes modérés et très corrects sur les incidents de Paris [1].

Il y a aujourd'hui une détente marquée dans les esprits.

Si des observations nous sont adressées, j'ai lieu de penser qu'elles porteront seulement sur la forme de la publicité donnée à la démarche et aux paroles du Président de la République.

La crise ministérielle paraît ajournée jusqu'après la réunion des Cortès.

116.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 166. Confidentiel. *Paris, 5 octobre 1883.*

Vous trouverez ci-joint le texte d'une lettre qui m'a été adressée par l'Ambassadeur d'Espagne à Paris, en vue d'appeler l'attention du Gouvernement français sur la façon dont les représentants de certaines Puissances au Maroc appliqueraient le traité du 3 juillet 1880 pour la protection des sujets étrangers [2]. Le duc de Fernan-Nunez signale l'intérêt qui existerait, suivant lui,

[1] Le lendemain M. Belle écrit : « La froideur avec laquelle Alphonse XII m'a adressé quelques brèves paroles a été d'autant plus marquée qu'il a longuement causé avec la plupart de mes collègues » [à la réception du corps diplomatique].

Sans « attacher plus d'importance qu'il ne convient à cette petite manifestation de l'humeur royale », M. Belle conclut « que les siffleurs de la gare du Nord ont fait à l'amour-propre chatouilleux du jeune Roi une blessure qui sera longue à fermer malgré tous les arrangements qui interviendront entre les deux Gouvernements ».

[2] Voir tome III, 1re série, n° 189 et note.

à voir interpréter d'une manière uniforme par tous les représentants étrangers les différentes dispositions de ce traité et il me demande de lui faire connaître la manière de voir du Gouvernement français sur cette question.

J'ai jugé utile, avant de donner à cet égard au Cabinet de Madrid une réponse catégorique, de réclamer de notre légation à Tanger un supplément d'informations.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la réponse de M. Monfraix. Ainsi que vous le verrez, il résulte du rapport de notre Agent que de nombreux abus se sont effectivement introduits dans l'exercice du droit de protection au Maroc, et que d'autre part, nous avons un intérêt tout spécial à l'application plus exacte des arrangements de 1863 et de 1880, que la légation de France n'a cessé de respecter. Nos vues concordent donc à cet égard avec celles du Cabinet de Madrid.

En ce qui touche l'interprétation des clauses du traité de 1880, le Gouvernement espagnol demande qu'à l'avenir toutes les difficultés qui pourraient surgir soient préalablement examinées par chacune des parties contractantes, et que par conséquent aucune solution ne puisse prévaloir sans avoir obtenu l'adhésion de toutes les Puissances signataires de ladite convention. Je signale à votre attention les renseignements donnés par M. Monfraix sur la véritable portée de cette proposition et sur les objections qui pourraient être indirectement soulevées par le représentant de la Grande-Bretagne à Tanger. Eu égard à la situation spéciale de cet agent diplomatique au Maroc, il est intéressant pour nous d'être fixés sur les vues du Cabinet de Londres avant d'arrêter aucune résolution.

Vous voudrez donc bien, dans le cas où une communication semblable aurait été faite au Principal Secrétaire d'État de la Reine, vous enquérir auprès de lui des dispositions du Gouvernement anglais sur les points signalés par le Cabinet de Madrid. Vous ne lui laisserez pas ignorer que nos informations personnelles sont favorables aux vues exprimées par le Gouvernement espagnol, et, sans faire aucune allusion aux tendances particulières de l'Agent de la Grande-Bretagne à Tanger, vous demanderez à Lord Granville s'il ne serait pas disposé à adopter à l'avenir le mode d'interprétation proposé.

Vous voudrez bien me faire connaître le plus tôt possible le résultat de cette démarche.

117.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 6 octobre 1883, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, matin.)

Lord Dufferin a été reçu hier en audience par le Sultan. Sa Majesté à fait l'accueil le plus gracieux à l'Ambassadeur d'Angleterre. Lord Dufferin, qui a bien voulu me faire connaître sa conversation avec le Sultan, m'a dit qu'il n'avait lui-même abordé aucune question politique. Le Sultan lui a dit qu'il espérait que les rapports politiques entre l'Angleterre et la Turquie seraient ce qu'ils avaient toujours été autrefois. Il a ajouté qu'il n'y avait que quelques questions secondaires à régler comme celle d'Égypte, mais qu'il avait donné à ses Ministres l'ordre de s'entendre avec l'Ambassadeur de la Reine. Le Sultan a fait ensuite allusion à certaines alliances dont parlait la presse européenne et qui auraient un caractère nouveau; Lord Dufferin a répondu au Sultan dans des termes également amicaux et l'a assuré que la visite de M. Gladstone à Copenhague n'avait pas été préméditée et n'avait eu aucun caractère politique.

118.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Thérapia, 6 octobre 1883, 10 h. 15, matin.*

Le colonel Dreyssé est venu me voir hier soir. Il était chargé de remettre à Madame de Noailles l'ordre du « Chefakat ». Il m'a ensuite dit qu'il désirait m'entretenir en particulier et de la part du Sultan.

Le colonel Dreyssé a commencé par me dire que Sa Majesté désirait que la conversation qu'il allait avoir avec moi vous fût transmise par le télégraphe, afin que vous fussiez instruit de la situation. Le Sultan est informé que les Anglais redoublent d'efforts en Égypte pour mettre entièrement ce pays sous leur dépendance, et y fonder définitivement leur protectorat. Il voudrait s'entendre avec le Gouvernement français sur la politique qu'il convient de suivre dans cette situation. Le Sultan a une autre préoccupation qu'il désire vous faire connaître. Il a la conviction que l'Angleterre vise à détacher de son

Empire toute la partie arabe pour se (*sic*) faire un état arabe sous la dépendance et dans la main de l'Angleterre. Si les Anglais réussissaient dans un pareil plan, ce serait la ruine de l'Empire ottoman. Le Sultan a dit à ce sujet que l'on avait naguère bien mal jugé sa politique, en l'accusant de fomenter le panislamisme, car cela eût été travailler à sa propre ruine, le panislamisme ne pouvant que donner la prépondérance à l'élément arabe dans lequel disparaîtrait forcément la Puissance turque. Le Mahdi n'est qu'à trois journées de Souakim et prêt à donner la main aux agitateurs de l'Arabie qu'il a cherché à gagner à sa cause. Bien que les Anglais en Égypte fassent mine de faire marcher des troupes contre le Mahdi, le Sultan croit qu'il est, sous main, poussé et soudoyé par l'Angleterre.

Le Sultan estime que les intérêts de la France et de la Turquie sont identiques dans la Méditerranée et considère que les nombreux sujets ottomans qui peuplent l'Algérie et la Tunisie font courir à la France, devant ces desseins, des dangers égaux à ceux qui menaceraient la Turquie. C'est en se plaçant à ce point de vue que le Sultan désire que la France et la Turquie s'entendent pour marcher d'accord.

Le Sultan m'a fait dire qu'il m'invitait aux cérémonies du Baïram qui auront lieu dans cinq jours et qu'à cette occasion, il me ménagerait une audience privée afin que je puisse lui apporter votre réponse [1].

Le Sultan désire que le présent télégramme qui a un caractère strictement confidentiel reste entre vos mains et entre celles du Président du Conseil.

Je n'ai pas eu l'honneur de voir le Sultan depuis le mois de juin dernier. Je n'ai rien dit aux personnes qui l'approchent qui ait pu le mettre sur la voie du langage dont le colonel Dreyssé a été porteur. Depuis deux mois, je me suis tenu sur une grande réserve.

119.

LE COMMANDANT DE SANCY, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
AU GÉNÉRAL THIBAUDIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. [2] Très confidentiel. *Berlin, 6 octobre 1883.*

[Détails sur les missions militaires turque, serbe, bulgare, autrichienne à Hombourg.]

(1) « C'est avec une réelle satisfaction, répond M. Challemel-Lacour, que nous avons appris la démarche faite près de vous au nom du Sultan. » M. Challemel-Lacour développe ce thème dans son télégramme du 8 octobre, 8 h. 45 s.

(2) Annexe à la dépêche de Berlin n° 161, du 6 octobre 1883.

Il ne me reste que quelques mots à dire de la présence à Hombourg du Roi d'Espagne. Ce Prince avait eu soin d'emmener avec lui son Ministre des Affaires étrangères, qui a eu des entretiens journaliers avec le comte de Hatzfeldt. Dès le surlendemain de son arrivée, le Roi d'Espagne a revêtu, par courtoisie, le costume de colonel de uhlans que l'Empereur venait de lui offrir [1], et ne l'a plus quitté pendant toute la période des manœuvres. Il a témoigné, d'ailleurs, d'une certaine froideur vis-à-vis du chef de la mission française.

Enfin, je vous signalerai, en terminant cette dépêche, que l'Ambassadeur d'Italie en Allemagne a eu soin de graviter dans la zone des manœuvres, sous prétexte de prendre les eaux de Wiesbaden, et j'ai su qu'il avait saisi cette occasion pour voir l'Empereur d'Allemagne à son passage dans cette ville.

120.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 123. *Paris, 7 octobre 1883.*

Par une lettre dont vous trouverez ci-joint copie, le Résident du Gouvernement à Tunis m'a fait savoir que le Consul général d'Allemagne dans la Régence n'a pas encore reçu de son Gouvernement des instructions concernant la suppression effective des capitulations [2].

Dans les circonstances présentes, je ne crois pas qu'il soit opportun de faire aucune démarche officielle à ce sujet. J'attacherais toutefois du prix à être exactement fixé sur les motifs d'un retard qui ne semble pas concorder avec les déclarations antérieures du Gouvernement impérial.

En ce qui concerne la remise des archives, je ne pense pas que nous devions en faire l'objet d'une demande formelle aux Puissances intéressées. Sans doute nos nouveaux tribunaux seront toujours disposés à recevoir les archives judiciaires qui leur seraient spontanément offertes; mais il semble préférable qu'ils ne prennent à cet égard aucune initiative, et qu'ils se bornent, le

[1] « Bismarck s'opposait à ce qu'on octroyât un régiment au Roi d'Espagne, car il prévoyait que cela lui causerait des ennuis en France, et pensait que cet apparat était superflu. » (*Mémoires de Clovis de Hohenlohe*, trad. franç., vol. III, 24 octobre 1883.)

[2] Voir ci-dessus, n° 30.

Le projet d'ordonnance impériale portant abolition de la juridiction du Consul d'Allemagne à Tunis ne fut transmis qu'en janvier 1882 au Conseil fédéral. (Télégr. Berlin, 8 janvier, 8 h. 45 s.)

Le Journal officiel de l'Empire allemand publia le 26 janvier l'ordonnance impériale. (D. n° 19 Berlin, 27 janvier.) M. Jules Ferry remercia le prince de Hohenlohe (lettre du 1er février).

cas échéant, à faire demander aux consulats étrangers la communication, à titre provisoire, des dossiers ou documents dont la connaissance leur paraîtrait indispensable.

Des instructions dans ce sens ont été adressées à M. Cambon.

121.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 162. Confidentiel. *Berlin, 7 octobre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Le regrettable incident qui s'est produit lors de l'arrivée du Roi d'Espagne à Paris [1] ne pouvait manquer d'être de la part de la presse allemande l'objet d'interprétations sévères, sinon hostiles. Les journaux libéraux et soi-disant indépendants de Berlin se sont en effet efforcés de rendre la France entière responsable de ce qui n'était que le fait d'une infime minorité de la population parisienne, et d'en conclure que le prestige moral de notre pays avait subi une atteinte dont il aurait peine à se relever.

Ces attaques injustes ne se retrouvent pas au même degré dans la presse ayant notoirement un caractère officieux; j'ajouterai même que les feuilles de cette catégorie semblent s'appliquer à présenter l'événement en question avec une certaine impartialité, et qu'elles poussent la réserve jusqu'à éviter de faire ressortir que ces manifestations avaient en vue l'Allemagne bien plutôt que le Roi Alphonse XII.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord,* en reproduisant les détails de l'incident, s'est abstenue de toute appréciation, et je tiens d'une source autorisée que le mot d'ordre donné par le prince de Bismarck à ses organes officieux de publicité est d'avoir soin de ne pas créer par leur langage d'embarras au Gouvernement français, et même de le justifier et de le soutenir aux yeux de l'étranger, en démontrant que son attitude a été correcte et que les faits en question, quelque regrettables qu'ils soient, ne constituent pas un danger sérieux pour son existence.

La *Gazette de Cologne* publie, dans cet ordre d'idées et sous forme de télégramme venant de Berlin, des appréciations qui me paraissent concorder sur plusieurs points avec les intentions de la chancellerie impériale et que je crois utile, à ce titre, de vous adresser ci-joint en texte original et en traduction. Je signalerai en particulier à Votre Excellence comme répondant bien à

(1) Voir ci-dessus, n° 111.

ce que j'ai lieu de croire être les dispositions actuelles du prince Chancelier à notre égard, la conclusion de l'article où il est dit que le Gouvernement de la République française saura maîtriser les menées d'une minorité turbulente, en prenant un point d'appui sur la grande masse du pays qui est modérée. Il y a dans ces quelques mots, si je ne me trompe, l'expression mesurée et discrète d'un désir et peut-être aussi d'un conseil.

122.

M. BELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Madrid, 10 octobre 1883, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 octobre, 1 h. 15, matin.)

Il s'est produit ici depuis trois jours un revirement notable dans les esprits (1); les journaux libéraux et la plupart des conservateurs soutiennent aujourd'hui que les satisfactions spontanément données par la France sont suffisantes, et que c'est aller délibérément au-devant d'un échec que de réclamer davantage.

Il y a chaque jour un Conseil des Ministres qui dure plusieurs heures. J'ai su qu'hier le marquis de la Vega de Armijo, dont l'hostilité à notre égard passe toute mesure, avait proposé de donner au départ du duc de Fernan-Nunez l'éclat d'une demi-rupture; plusieurs de ses collègues ont refusé d'entrer dans cette voie.

Il est probable que cette dernière division précipitera la démission du Cabinet dont la chute n'est plus pour ainsi dire qu'une question d'heures (2).

123.

M. CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID.

T. *Paris, 16 octobre 1883, 7 h. 5, soir.*

Malgré notre désir de faciliter la tâche du nouveau Cabinet et de commencer avec lui les plus amicales relations, il nous est impossible de suivre M. le

(1) Voir ci-dessus, n° 111.

(2) A 10 h. 50 s., un nouveau télégramme annonce la démission du Cabinet ; « la cause déterminante de la crise a été le refus de la plupart des Ministres de se prêter au rappel du duc de Fernan-Nunez exigé par le marquis de la Vega de Armijo ».

Ministre d'État dans la voie qu'il indiquait hier[1]. Dès le 30 septembre, M. le Président de la République a exprimé au Roi ses regrets pour les pénibles incidents de la veille. La démarche spontanée du chef de l'État français[2] a été considérée comme une satisfaction convenable par le Souverain espagnol, qui en a donné la preuve immédiate, en se rendant, le soir même, à l'invitation qu'il avait reçue de l'Élysée. Cette démarche a été rendue publique par nos soins. Nous sommes dès lors autorisés, comme le Roi lui-même, à considérer l'incident comme définitivement clos. M. Ruiz Gomez a trop le sentiment de la dignité de son pays pour ne pas comprendre les motifs de notre détermination et la réserve absolue que vous devriez observer à l'avenir, s'il cherchait à revenir avec vous sur ce sujet.

124.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 179. *Paris, 18 octobre 1883.*

Vous avez pu suivre les préoccupations éveillées en Angleterre par les incidents qui ont accompagné la prise de Tamatave et notamment par l'arrestation d'un membre de la Société des Missions, M. Shaw[3]. En même temps, vous avez été tenu au courant des instructions données au commandant de nos forces navales, et réitérées à la première nouvelle de ces incidents pour garantir aux résidents étrangers tous les ménagements compatibles avec les exigences de la situation militaire.

Le 17 septembre dernier, le Principal Secrétaire d'État de la Reine nous communiquait, pour information, une lettre adressée de la Réunion au secrétaire de la Société des missions à Londres, et dans laquelle M. Shaw présentait un exposé des poursuites intentées contre lui à Tamatave. A ce moment, nous n'avions pas encore reçu les pièces de la procédure instruite par la juridiction militaire. Le dossier nous est parvenu seulement dans les premiers jours de ce mois. Nous en avons immédiatement soumis les éléments, dans des conditions qui offraient les plus sûres garanties, à un examen approfondi dont je puis aujourd'hui vous communiquer le résultat.

(1) Le 15 octobre, dans une conversation avec le Chargé d'affaires, le Ministre d'État qui s'était d'ailleurs «montré des plus sympathiques à la France» avait émis l'idée d'une note que lui laisserait le représentant de la République, et dans laquelle il lui donnerait «des explications de nature à calmer les dernières susceptibilités de l'Espagne».

(2) Voir ci-dessus, n° 111 et note, et ci-dessous, n° 131.

(3) Voir ci-dessus, n° 84 et note.

Il a été constaté tout d'abord qu'un ensemble de circonstances, qui demeurent inexpliquées, se trouvaient réunies, au début, pour faire peser sur M. Shaw la présomption d'un grave attentat préparé contre la sécurité de nos troupes et dont l'autorité militaire avait le devoir d'assurer la répression. Un ordre d'arrestation a dû, par suite, être décerné contre M. Shaw. L'instruction s'est alors poursuivie, conformément aux règles édictées pour la juridiction maritime. A la suite de cette procédure préparatoire, qui s'est prolongée durant sept semaines, l'innocence de M. Shaw a été constatée. Le nombre des témoignages à recueillir, les constatations à faire sur les lieux, une analyse délicate à laquelle il ne pouvait être procédé à Tamatave, la difficulté des communications avec la Réunion, le temps nécessaire pour calmer, dans l'intérêt même de la justice, l'émotion soulevée par le bruit de l'attentat, toutes ces raisons expliquent la longueur de l'information. Durant cette période, M. Shaw a été interné sur un bâtiment de l'escadre, dans les conditions réglementaires imposées par l'aménagement et la discipline du bord.

Il a été rendu à la liberté aussitôt que le commandant supérieur de Tamatave eût reçu notification des résultats de la procédure.

Quoi qu'il en soit, il est constant qu'un homme innocent, sujet d'une Puissance amie, a été, durant cinquante quatre jours, privé de sa liberté au préjudice de ses intérêts, et maintenu, dans des conditions pénibles, sous le coup d'une accusation qui ne s'est pas trouvée justifiée. Le Gouvernement a décidé que vous seriez autorisé à offrir une somme de 25.000 francs, comme témoignage de notre désir d'alléger les conséquences des rigueurs dont M. Shaw a été l'objet. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique verra, j'en suis convaincu, dans cette décision une preuve des sentiments dont nous sommes animés, et un motif nouveau de poursuivre, de part et d'autre, dans le même esprit amical, le règlement des difficultés qui viendraient à s'élever entre les deux pays.

Vous pourrez donner lecture de cette dépêche à Lord Granville et lui en laisser copie[1].

[1] M. Waddington télégraphiait le 25 octobre à 8 h. 30 s. : « Je sors de chez Lord Granville. L'affaire Shaw est terminée dans les conditions que vous m'avez autorisé à proposer. »

125.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin.

T. *Paris, 23 octobre 1883, 7 h. 20, soir.*

Nous avons la réponse de la Chine à notre memorandum. Nos propositions sont jugées incompatibles avec ses intérêts et avec la suzeraineté qu'elle revendique sur l'Annam. Elle demande : soit le retour à l'état de choses antérieur à 1873, le Roi d'Annam étant reconnu indépendant de toute Puissance sauf la Chine, soit un arrangement qui laisserait à la Chine le droit exclusif d'agir sur le fleuve Rouge, avec une zone neutre entre la frontière méridionale du Tonkin et le vingtième degré. Ce serait l'abandon de nos traités et l'évacuation du Tonkin par nos troupes, le Gouvernement chinois se réservant d'occuper lui-même le pays [1].

Nous avions déclaré par avance au marquis Tseng que de telles propositions seraient tenues pour inacceptables. Vous devriez aussi refuser d'en aborder la discussion. Étant donné les dispositions qu'elles impliquent de la part du Gouvernement chinois, j'ai cru devoir différer le départ de M. Patenôtre. Je ne vois que des avantages à ce que vous quittiez la Chine le 27, ainsi que vous le proposez, laissant comme Chargé d'affaires M. de Semallé, à qui vous communiquerez le présent télégramme.

126.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 25 octobre 1883, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 26 octobre, 10 heures, matin.)

J'ai revu Li-Hong-Tchang. Il se désintéresse des affaires de l'Annam et en abandonne désormais la conduite au Tsong-li-Yamen. Certaines défaillances d'attitude et de langage trahissent son découragement. Bien qu'il ne l'avoue pas, il est trop intelligent pour ne pas comprendre que la soumission de la

[1] M. Tricou réplique le 25 octobre à 4 h. 20 s. : « Les singulières propositions du Gouvernement chinois n'impliquent de sa part aucune disposition inquiétante. J'insiste sur ce point. C'est un dernier ballon d'essai qui crèvera comme les autres, si nous agissons vigoureusement au Tonkin. »

Cour de Hué doit, à la longue, frapper d'impuissance toutes les manœuvres de la Cour de Pékin. Mais il laisse entendre très clairement que le Gouvernement chinois ne saurait *sans perdre la* [*face*], apposer pour l'instant du moins sa signature au bas d'un arrangement qui décèlerait sa déconvenue. Il convient d'attendre que le temps ait fait son œuvre d'apaisement.

[Nécessité d'affecter l'indifférence à l'endroit des Chinois.]

127.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 176. *Paris, 26 octobre 1883.*

Conformément aux assurances que nous avait données M. Plunkett le 11 septembre dernier, le Gouvernement britannique nous a fait connaître ses propositions au sujet des pêcheries de Terre-Neuve. Ainsi que vous le verrez par la lettre de Lord Lyons dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint pour ordre la copie, le Cabinet de Londres demande qu'il soit procédé immédiatement à la nomination d'une commission composée de deux membres pour chacun des deux pays, et qui aura à régler à Paris les questions sur lesquelles il est nécessaire qu'une entente intervienne avant le départ pour Terre-Neuve de la commission mixte dont la formation a été déjà arrêtée en principe par les deux Gouvernements.

J'ai répondu le 19 octobre à Lord Lyons, après m'être mis d'accord avec le Département de la Marine, que le Gouvernement de la République acceptait la proposition du Cabinet de Londres et que nous étions disposés à désigner nos délégués à la commission qui devra se réunir à Paris, aussitôt que le Gouvernement de la Reine nous aurait fait connaître les noms des commissaires britanniques.

128.

M. Tricou, Envoyé extraordinaire de France à Pékin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 29 octobre 1883, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 12 h. 30, soir.)

Li-Hong-Tchang est venu me trouver à la dernière heure pour me prier instamment de rester. Je lui ai répondu que l'état de ma santé m'obligeait à quitter la Chine. Je pars ce soir sur le *Volta*.

Le Vice-Roi est très inquiet. Il [désavoue] hautement le marquis Tseng.

129.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T. *Paris, 1er novembre 1883, 1 heure, soir.*

Après une discussion qui a rempli deux séances la Chambre des députés a voté hier par 325 voix contre 155, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre approuvant les mesures prises par le Gouvernement pour sauvegarder au Tonkin les intérêts, les droits et l'honneur de la France, et confiante dans sa fermeté et sa prudence pour faire exécuter les traités existants, passe à l'ordre du jour. »

Ce vote confirme la politique du Gouvernement (1) et dissipera peut-être les illusions qu'on avait pu se faire à Pékin sur les dispositions du Parlement. Vous vous appliquerez à faire comprendre que notre établissement au Tonkin doit être tenu pour définitif, mais que nous n'en restons pas moins disposés à un arrangement sur les bases de notre memorandum du 15 septembre. Vous auriez d'ailleurs, faute de pouvoirs suffisants, à décliner toute ouverture, les négociations devant se continuer à Paris.

130.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Milan, 4 novembre 1883, 11 h. 55, matin.*
(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

J'ai dîné hier et passé la soirée à Monza. Leurs Majestés ont bien voulu me faire un très gracieux accueil. Le Roi m'a dit à plusieurs reprises et sur un ton affirmatif que, dans sa pensée, la paix était plus assurée que jamais en Europe. « Les peuples et les Gouvernements, a-t-il ajouté, en ont un besoin impérieux, l'Allemagne aussi bien que la Russie. L'affaire de Tunis est terminée. Quant au Tonkin et à Madagascar, ce sont des questions qui ne regardent que la France et qui ne sont pas d'ordre européen. Je ne vois donc rien qui motive les inquiétudes dont la presse se fait l'écho. » Telle est la substance de l'entretien que j'ai eu avec le Roi Humbert et dont je rendrai compte en détail à Votre Excellence dès mon retour à Rome.

(1) Voir *Mémoires de Clovis de Hohenlohe*, trad. fr., vol. III, à la date du 4 novembre.

131.

M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Belle, Chargé d'affaires de France à Madrid.

D. n° 66. *Paris, 6 novembre 1883.*

Le 2 de ce mois, M. le Chargé d'affaires d'Espagne m'a donné lecture et laissé copie d'une dépêche que M. le Ministre d'État à Madrid lui avait adressée le 27 octobre relativement aux manifestations qui se sont produites à Paris lors du passage de Sa Majesté le Roi Alphonse XII. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de ce document. Comme vous le verrez M. Ruiz Gomez annonce l'intention de faire publier dans la *Gazette officielle* de Madrid la relation donnée par l'agence Havas des paroles échangées le 30 septembre dans la visite faite par M. le Président de la République à Sa Majesté le Roi d'Espagne (1). Le Gouvernement royal se propose ainsi de clore l'incident, et il se plaît à penser que nous apprécierons les sentiments amicaux dont les conseillers de Sa Majesté se sont inspirés en cette occasion.

Bien que la question ait été considérée, en ce qui nous concerne, comme définitivement réglée par la démarche spontanée de M. le Président de la République près de Sa Majesté le Roi Alphonse XII, la publicité qui peut être donnée en Espagne au récit officiel de cette démarche ne saurait évidemment motiver de notre part aucune observation (2). Nous nous félicitons d'ailleurs que les Ministres de Sa Majesté Catholique aient apporté dans l'examen de cette affaire l'esprit de conciliation et d'amitié dont nous sommes animés nous-mêmes à l'égard de l'Espagne, et qui continuera, nous en avons le ferme espoir, à présider aux bons rapports établis entre deux nations également jalouses de leur dignité et liées par tant d'intérêts communs.

(1) Voici le texte de cette note (reproduite par *le Temps* du mardi 2 octobre) : « Le Président de la République s'est rendu, vers cinq heures, à l'ambassade d'Espagne pour rendre visite au Roi Alphonse et lui exprimer ses vifs regrets des incidents d'hier. M. Grévy a dit que la France ne pouvait pas être confondue avec les auteurs des manifestations hostiles à Sa Majesté et a prié le Roi de vouloir bien donner à la France une nouvelle preuve de sympathie en acceptant le banquet qui lui serait offert le soir à l'Élysée, banquet auquel tous les membres du Gouvernement devaient assister, où Sa Majesté pourrait voir les véritables sentiments de la France à son égard. Le Roi d'Espagne a répondu qu'il était venu à Paris, animé de sentiments sympathiques pour la France et qu'il voulait le prouver de nouveau en acceptant l'invitation qui lui était adressée. Sa Majesté s'est rendue à sept heures et demie au banquet de l'Élysée. »

(2) L'insertion fut faite dans la *Gaceta de Madrid* du 14 novembre.

132.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Saint-Pétersbourg, 7 novembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

Le Prince Alexandre de Bulgarie paraît s'enhardir en voyant le succès de ses premiers efforts pour se débarrasser de la tutelle russe[1]. Votre Excellence sait que le Prince a décidé qu'il scinderait en deux le ministère de la Guerre, gardant pour lui la direction militaire et abandonnant à un officier la partie purement administrative. Cette résolution ne pouvait que déplaire ici où l'on tenait à ce que les officiers russes qui se trouvent en Bulgarie restassent placés sous les ordres directs d'un officier de leur nationalité. L'Empereur a pensé que dans ces circonstances il convenait d'envoyer à Sofia un émissaire chargé de s'entendre avec le Prince, et il a fait choix à cet effet du colonel Kaulbars, l'un de ses aides de camp, qui remplit actuellement les fonctions d'Attaché militaire à Vienne.

Afin d'empêcher que des intrigues ne viennent paralyser l'action du général Kaulbars[2], on a jugé opportun de rappeler ici le général Lessovoï de la suite princière. Le Prince qui était particulièrement attaché à cet officier s'es montré très mécontent de cette mesure. Il y a répondu en se séparant de tous les officiers russes qui faisaient partie de son État-major et en rappelant tous les officiers bulgares actuellement en Russie. M. de Giers en me parlant de ce fait ne s'est pas gêné pour qualifier de fort impertinente la désinvolture avec laquelle le Prince a agi depuis quelque temps. L'irritation de l'Empereur est extrême, mais le Prince paraît s'en soucier assez peu, jugeant, non sans quelque raison peut-être, que la situation actuelle de l'Europe le protège efficacement.

J'ai pu constater dans deux récents entretiens que M. de Giers est de plus en plus pénétré de la nécessité de se montrer très circonspect. Je crois qu'il se rend compte de l'embarras que peut créer à la Russie la présence d'un nombre aussi considérable d'officiers russes dans les rangs de l'armée bulgare et qu'il ne serait nullement opposé, pour sa part, au rappel d'un certain nombre d'entre eux. Il me disait hier que, parmi les officiers bulgares qui sont en Rus-

(1) M. Ternaux-Compans avait écrit le 9 octobre (D. n° 85) : « La Russie n'entend point se désintéresser d'une façon absolue du sort de la Bulgarie, mais elle prétend laisser au Prince Alexandre l'entière responsabilité de ses derniers actes qu'elle réprouve sans réserve. »

(2) Lire : colonel Kaulbars.

sie, il y en avait déjà un certain nombre de suffisamment préparés pour occuper quelques-uns des emplois remplis aujourd'hui par des officiers russes.

M. Balabanoff, le Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, vient de faire ici un séjour de quelques jours. Il a été reçu par l'Empereur et l'impression qu'il a laissée lui est favorable.

M. de Giers le considère comme un honnête homme désirant concourir à l'affermissement du régime constitutionnel en Bulgarie, «la meilleure solution après tout, me disait-il, puisque le Prince a fait un si étrange abus de ses pleins pouvoirs».

M. de Giers a confiance dans le résultat de la mission du général Kaulbars (1), le tact et la prudence de cet officier lui paraissant une garantie de succès. Le Sobranié doit se réunir prochainement, mais l'assemblée ne s'occupera que d'affaires courantes. Les difficultés, si elles devaient renaître, seraient probablement ajournées, pense M. de Giers, jusqu'au moment de la réunion de la grande assemblée qui devra reviser la constitution, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, jusqu'au mois de mars ou d'avril prochain.

133.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 novembre 1883, 8 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Le Prince héritier d'Allemagne doit partir pour Madrid sous peu de jours (2). Il est chargé de rendre au Roi Alphonse la visite que ce Souverain a faite à l'Empereur Guillaume.

Il gagnera l'Espagne par Gênes et la voie de mer.

(1) Lire : colonel Kaulbars.

(2) Le même jour à 8 h. s., le Ministre d'État annonçait la nouvelle à M. Belle qui ajoutait : «Il (le Prince) passera par l'Italie et s'embarquera à Gênes où l'escadre allemande l'attendra pour le conduire à Barcelone». Voir aussi *Mémoires de Hohenlohe,* trad. fr., vol. III, à la date du 27 octobre.

134.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

D. n° 113. Confidentiel. *Vienne, 12 novembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Le colonel baron Kaulbars, Attaché militaire à l'ambassade de Russie à Vienne et frère du général de ce nom qui a joué un rôle important en Bulgarie dans ces derniers temps, a traversé Vienne il y a quelques jours. Il arrivait de Saint-Pétersbourg où il était allé chercher les instructions nécessaires à la mission qu'il doit, à son tour, remplir à Sofia.

D'après ce qu'il a dit lui-même à l'un de ses collègues qui a bien voulu me le répéter, le colonel Kaulbars serait spécialement chargé par l'Empereur de Russie de régler la situation des deux cent cinquante officiers russes environ qui, en grande majorité, forment les cadres de l'armée bulgare. Il est à remarquer, en effet, que celle-ci ne compte qu'un très petit nombre d'officiers du pays, et qu'aucun d'eux ne possède un grade plus élevé que celui de capitaine. L'Empereur Alexandre entend, paraît-il, que les officiers russes détachés au service bulgare se renferment uniquement dans leur rôle d'instructeurs et dans leurs devoirs de militaires, qu'ils demeurent, à l'avenir, absolument étrangers aux intrigues et aux agitations politiques. Les instructions données au colonel Kaulbars seraient particulièrement précises sur ce point. Celui-ci n'a pas hésité, d'ailleurs, à prétendre que la prépondérance de la Russie devait être entière dans les affaires de Bulgarie, et que son Gouvernement ne pouvait permettre que l'influence exclusivement bulgare ou celle que pourraient acquérir les officiers allemands de l'entourage immédiat du Prince de Battenberg fissent échec à celle du Tsar. Il a indiqué, d'autre part, que la direction des affaires intéressant la politique proprement dite de la principauté était réservée à M. Jonine, lequel continuait à jouir de toute la confiance de son Souverain. Le colonel Kaulbars passe pour un esprit d'une intelligence remarquable; il est l'auteur d'un livre «sur l'instruction dans l'armée allemande», qui a fait, il y a peu d'années, sensation dans le monde militaire. Si, malgré l'impopularité qui s'attache actuellement à son nom en Bulgarie, il a été choisi pour remplir une mission à coup sûr fort délicate, on doit supposer qu'il ne manque pas des nombreuses qualités indispensables pour la mener à bonne fin. M. Kaulbars est parti pour Sofia le 8 novembre en annonçant qu'il ne comptait pas revenir avant deux mois.

P.-S. — 14 novembre. — Le Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, M. Balabanoff, s'est arrêté à Vienne, ces jours-ci au retour de son voyage à Pétersbourg. Le comte Kalnoky, qui a eu plusieurs entretiens avec lui, m'a dit, hier même, qu'il avait été satisfait de son langage et que le Ministre bulgare se louait hautement des dispositions qu'il avait rencontrées à la Cour de Russie. A propos de la situation générale de la principauté, le comte Kalnoky a remarqué qu'une détente très sensible était en voie de se produire dans ses relations avec la Russie. Il se plaît à espérer que la mission du colonel Kaulbars amènera un apaisement complet. D'après les informations qu'il venait de recevoir de Sofia, l'attitude de M. Kaulbars, dans sa première entrevue avec le Prince Alexandre aurait causé une impression favorable [1].

135.

LE MARQUIS TSENG, MINISTRE DE CHINE À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

L. *Paris, 17 novembre 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 novembre.)

Au cours de la séance de la Chambre qui avait lieu le 31 octobre dernier, M. le Président du Conseil a déclaré que le Gouvernement français s'est décidé de «s'établir» dans le delta du fleuve Rouge et de «s'emparer» des villes de Sontay, Hong-Hoa, et Bac-Ninh [2].

Vis-à-vis de cette déclaration, d'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, que, usant de ses droits suzerains et remplissant les devoirs qui lui incombent en vertu de la suzeraineté de la Chine à l'égard de l'Annam, ainsi qu'en raison de la demande formelle que le Roi d'Annam lui avait adressée, le Gouvernement impérial a envoyé, il y a quelque

(1) Par télégramme du 12 novembre, M. Schefer, Consul général de France à Sofia, rend compte de l'impression favorable produite par les premières démarches du colonel Kaulbars.

(2) M. Jules Ferry, parlant le 31 octobre dans la discussion relative à une interpellation de M. Granet, rappelait les instructions données à M. Harmand. Voici le passage essentiel : «La seule partie du Tonkin que nous nous proposons d'occuper est le delta du Song-Koï... Il n'est guère possible de fixer dès maintenant les postes militaires qu'il y aura lieu de garder. Cependant il est utile de signaler, en dehors de Hanoï et Nam-Dinh, où notre drapeau flotte dès maintenant, Haï-Phong, Ninh-Binh, Bac-Ninh, Sontay, probablement Honeng-Yen et Munkoï ou Vanninh.» (*Journal officiel* du 1er novembre.) Le 14 novembre, à midi 45, M. Waddington télégraphiait, après une courte entrevue avec Lord Granville : «Je lui ai renouvelé l'assurance que nous avions la ferme intention de localiser notre action au Tonkin et de ne pas nous embarquer dans un conflit maritime avec la Chine, à moins d'y être contraints par cette Puissance.»

temps comme il avait fait maintes fois dans le passé des troupes impériales au Tonkin, pour y sauvegarder ses intérêts et ceux de son vassal.

[Le marquis donne connaissance de la décision prise, parce que des collisions peuvent se produire entre les troupes des deux pays (1).]

136.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

T. *Londres, 18 novembre 1883, 12 heures, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, matin.

Je viens de recevoir la réponse définitive du Gouvernement anglais au sujet des capitulations en Tunisie (2). Il consent à abolir la juridiction consulaire à partir du 1er janvier prochain sous les réserves suivantes :

1° Le droit, pour les sujets anglais, de récuser des assesseurs dans les nouveaux tribunaux.

2° Le droit de plaider devant lesdits tribunaux pour des avocats anglais dûment qualifiés sans que ce privilège soit limité à ceux qui sont actuellement établis à Tunis.

3° Le traitement de la nation la plus favorisée en tout ce qui touche au nouveau système judiciaire établi à Tunis.

4° Le règlement immédiat par arbitrage ou autrement de toutes les réclamations pendantes de sujets anglais à Tunis.

5° La cessation de toute juridiction militaire sur des sujets anglais dans les cas qui ressortissent régulièrement aux tribunaux civils.

La dépêche se termine en formulant l'espoir que le Gouvernement de la République pourra donner satisfaction aux réserves ci-dessus et elle ajoute que, dès que je serai en mesure de leur en donner l'assurance, les ordres seront immédiatement donnés pour mettre fin à la juridiction consulaire anglaise à la date indiquée. Je ferai copier la dépêche demain et je vous la ferai parvenir dans le plus bref délai.

Depuis le règlement de l'affaire Shaw, je n'ai cessé de presser Lord Granville au sujet des capitulations et j'ai eu ce matin un dernier entretien avec lui

(1) Le 19 novembre, le marquis adresse à M. Jules Ferry, Ministre par intérim des Affaires étrangères, une communication du Tsong-li-Yamen qui reproduit les mêmes arguments et où les Chinois le prennent d'assez haut. « Si le Gouvernement français renonçant, comme il nous le semble, aux sentiments d'honneur et de justice, voulait quand même empiéter sur les lieux occupés par les troupes impériales au Tonkin, ce serait le Cabinet français qui aura voulu rompre la paix. »

(2) Voir ci-dessus, n° 30 et notes.

avant le conseil des Ministres qui s'est tenu aujourd'hui ; j'ai beaucoup insisté pour que l'abolition de la juridiction consulaire ne fût pas accompagnée de restrictions qui en auraient amoindri l'effet. J'espère avoir réussi ; aucune des réserves ne me paraît inacceptable et dans tous les cas je crois qu'il serait bien difficile d'obtenir plus. L'attitude nette que vous avez prise dans l'affaire du Tonkin et la promesse de ne pas s'engager dans une guerre maritime avec la Chine ont beaucoup contribué à enlever la décision du Gouvernement anglais. Je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance d'une réponse aussi prompte que possible [1].

137.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 181. Confidentiel. *Berlin, 18 novembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Pendant son très court passage à Berlin, M. de Giers a fait montre, dans son langage, des intentions les plus résolument pacifiques, et des dispositions les plus amicales à l'égard de l'Allemagne. Il se serait arrêté à Berlin sur l'ordre formel d'Alexandre III désireux de faire parvenir à l'Empereur Guillaume, dans les conjonctures actuelles, l'assurance de sa déférente amitié et de son bon vouloir pour maintenir les bons rapports de la Russie avec le Cabinet de Berlin [2].

J'ai eu la confirmation de ces indications, dont la presse de Berlin s'est faite l'écho, de la bouche d'une personne qui, grâce à ses relations avec le prince de Bismarck, jouit à Berlin d'une situation à part et qui s'est entretenue avec le Ministre des Affaires étrangères de Russie du but de son voyage [3]. Elle aurait fait observer à son interlocuteur que la meilleure manière pour la Russie de convaincre de ses intentions pacifiques était de demander à entrer dans l'alliance austro-allemande ; à quoi M. de Giers aurait répliqué qu'il ne pouvait aller jusque-là dans la voie de l'accommodement en raison des intérêts divergents qui séparaient le Cabinet de Saint-Pétersbourg de celui de Vienne dans la péninsule des Balkans.

Mon informateur, en me rapportant cet intéressant propos, ne m'a pas

(1) M. Jules Ferry déclara, dans un télégramme du 20 novembre, 9 h. 20 du soir, que les réserves du Gouvernement anglais lui semblaient acceptables au premier examen.

(2) Voir aussi *Mémoires de Hohenlohe,* vol. III, à la date du 29 octobre.

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 666; (*Die Grosse Politik,* vol. IV, n° 612).

dissimulé qu'à son avis, il en serait des assurances actuelles de M. de Giers, comme de celles qu'il avait portées ici même l'année dernière, à pareille époque, et qu'aucun acte tangible n'avait suivies, me donnant à entendre qu'à Friedrichsruhe non plus on ne se faisait guère d'illusion sur le résultat à en attendre.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* a annoncé que M. de Giers s'était rendu auprès du prince de Bismarck sur l'invitation personnelle de ce dernier. Cette assertion de la feuille semi-officielle russe rencontre peu de créance auprès de la presse soi-disant indépendante de Berlin, qui semble disposée plutôt à y voir un expédient destiné à justifier, aux yeux des panslavistes, une démarche qui ne saurait lui être agréable.

Quoi qu'il en soit de la justesse de cette appréciation, il n'est pas improbable que le prince de Bismarck ait éprouvé le désir de s'entretenir avec le Ministre russe. J'ai eu à signaler à M. Challemel-Lacour l'attitude de la presse officieuse de Berlin à propos du différend du Prince de Bulgarie avec l'Empereur Alexandre, et le mécontentement que le Chancelier allemand aurait éprouvé des déclarations un peu trop sincères du comte Kalnoky à la délégation hongroise par rapport à la Russie. Ces indices joints au langage que tient actuellement le comte de Hatzfeldt permettent de penser que, pour le moment présent, tout au moins, le châtelain de Friedrichsruhe cherche à écarter plutôt qu'à aggraver les complications du côté de l'Orient. Il est vraisemblable qu'il en aura donné l'assurance à M. de Giers, tout en l'invitant à seconder de son mieux, pour sa part, ses vues pacifiques.

Le prince de Bismarck, par la situation qu'il a su faire à son pays, dispose, aujourd'hui encore, d'un ascendant presque aussi grand sur la Russie que sur l'Autriche, bien que par des moyens différents. Il contient la première de ces Puissances par le respect qu'inspirent les forces formidables dont il dispose, et domine la seconde par le besoin que celle-ci éprouve de l'appui d'un solide allié dans sa marche hasardeuse vers l'Orient.

Dans ces conditions il peut beaucoup pour éviter que ces deux États, dont les influences dans la péninsule des Balkans sont désormais en contact immédiat, n'en arrivent à un conflit armé. Il lui est d'autant plus loisible de jouer ce rôle que l'Allemagne n'est pas directement engagée dans cette lice, et qu'il peut, en se donnant les apparences et l'attitude d'un spectateur impartial, suivre les manœuvres des deux parties en présence.

Dans ces conditions, il est bien placé pour éclairer sa protégée, l'Autriche-Hongrie, de ses conseils, pour la soutenir si elle hésite, la retenir si elle fait un pas imprudent et en atténuer l'impression irritante qu'en ressentirait la Russie par l'entremise discrète et opportune de ses bons offices.

De cette manière le prince Chancelier peut beaucoup pour écarter la guerre en Orient et, il faut le dire, les symptômes actuels semblent indiquer qu'il

use de cette faculté dans un sens pacifique. Il n'en est pas moins vrai cependant que, si cet homme d'État nourrit des arrière-pensées belliqueuses pour l'avenir, il se réserve aussi le choix du moment où la guerre éclatera. Il lui suffira, en effet, avec la connaissance qu'il a des aspirations du parti panslaviste, de ses exigences, de pousser un peu brusquement le Cabinet de Vienne en avant pour que la Russie soit amenée à intervenir à main armée dans les Balkans. Des encouragements sérieux venus de Vienne à Sofia pour exciter le Prince Alexandre à la résistance contre les prétentions dominatrices récemment mises en avant par la Russie, l'intervention d'un corps d'armée autrichien en Serbie pour comprimer la révolte qui vient de s'y manifester et qui paraît heureusement apaisée eussent mis le feu aux poudres. L'avenir nous réserve, il n'en faut, hélas, pas douter, de nouveaux incidents de même nature, et dont le prince de Bismarck pourra user tout aussi aisément le jour où il voudra la guerre, si ce jour doit venir [1].

138.

M. DES MICHELS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

D. n° 61. Confidentiel. *Madrid, 18 novembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Votre Excellence a été informée de ma rentrée à mon poste par la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser, dès mon arrivée, sous le timbre de la division des fonds. Je suis déjà en Espagne depuis une semaine, mais j'ai tenu, avant de rien écrire, à me rendre un compte exact de la situation qui s'offrait à moi après une absence assez longue.

Mon premier devoir est de faire connaître à Votre Excellence l'accueil particulièrement gracieux dont j'ai été l'objet à mon retour à Madrid. Le Roi semble avoir voulu donner lui-même un témoignage public de ses dispositions bienveillantes. Me rencontrant sur son passage au Retiro, le lendemain de mon arrivée, Sa Majesté s'est arrêtée dans sa promenade pour s'entretenir avec moi, passant en cela sur toutes les règles de l'étiquette. Puis, en me quittant, le Roi s'est retourné encore vers moi et m'a répété à très haute voix, de manière à être entendu des diplomates qui m'entouraient, *qu'il attendait ma visite dès le lendemain.* Je rapporte cet incident parce qu'il a été très commenté ici et parce qu'il a marqué, d'une manière évidente et publique, les intentions d'Alphonse XII à notre égard.

[1] Cf. Pribram, *op. cit.;* p. 17, texte du traité austro-germano-russe du 18 juin 1881 et, p. 47, renouvellement de ce traité du 27 mars 1884.

Je me suis rendu, avant-hier, à l'invitation de Sa Majesté et j'ai été retenu pendant plus de deux heures par la famille royale dont l'accueil a dépassé en bonne grâce tout ce qu'il m'était permis d'espérer. Le Roi et la Reine Mère ont abordé avec moi la plupart des questions qui préoccupent, en ce moment, à un si haut degré la Cour de Madrid. Je me réserve de les traiter moi-même avec le développement qu'elles comportent dans les communications successives que j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Excellence. Pour aujourd'hui je désire surtout faire ressortir les traits principaux de la situation générale et je tiens à constater tout d'abord que, si le souvenir des incidents de Paris n'est pas encore entièrement effacé, Alphonse XII et son entourage en parlent aujourd'hui sans amertume ni passion. Le bon sens du Roi a fait justice des exagérations du premier moment, et Sa Majesté est la première à blâmer les excès de zèle et le bruit faits à son retour par certains de ses conseillers.

[Gravité de la situation intérieure de l'Espagne. La visite du Prince impérial d'Allemagne, qui est une satisfaction d'amour-propre pour le Roi, n'est pas populaire dans le pays.]

139.

LORD GRANVILLE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. Particulière et confidentielle. *Stretton, november 18th, 1883.*

I have just heard from Lyons, that the chinese Government have addressed a note to M. Tricou announcing that orders have been sent to their troops in Bac-Ninh and Sontay to resist by force any attack on either place.

After the communication you were good enough to make to me, it is impossible not to apprehend that a crisis is at hand.

Every reason combines to make us anxious for a peaceful solution.

The suggestion that we should be glad to make to France and to China is that this is a matter, which could properly be referred to the arbitration of some impartial european Power or of the United-States and that it might thus be settled in a manner satisfactory to the interests and dignity of each country and without the injurious complications which might follow any actual collision.

We do not propose to make this proposal to either country unless I am encouraged by you to proceed in the matter.

TRADUCTION.

Je viens d'apprendre par Lord Lyons que le Gouvernement chinois a adressé une note à M. Tricou pour annoncer qu'il a donné l'ordre aux troupes de Bac-Ninh et de Sontay de résister par la force à toute attaque contre l'une ou l'autre place.

Après la communication que vous avez été assez bon de me faire, il est impossible de ne pas redouter l'imminence d'une crise.

Voilà deux raisons qui nous font redouter qu'on s'éloigne d'une solution pacifique.

Ce que nous serions heureux de suggérer à la France et à la Chine, c'est qu'il y a lieu précisément de recourir à l'arbitrage de quelque Puissance européenne impartiale ou à celui des États-Unis, et qu'on pourrait l'instituer d'une manière satisfaisante pour les intérêts et la dignité des deux pays, en évitant les complications fâcheuses qui pourraient résulter actuellement d'un conflit.

Nous n'avons pas l'intention de faire cette proposition à l'un ou à l'autre pays avant que vous m'ayez encouragé à recourir à ce procédé.

140.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU MARQUIS TSENG, MINISTRE DE CHINE À PARIS.

L. *Paris, 22 novembre 1883.*

J'ai pris connaissance, avec toute l'attention qu'elle mérite, de la dépêche, relative aux affaires du Tonkin, qui vous a été communiquée par votre Gouvernement, et dont vous avez bien voulu m'adresser la traduction à la date du 19 de ce mois [1]. Après avoir rappelé les droits revendiqués par la Chine sur l'Annam et la protection dont ce royaume aurait toujours été couvert par le Gouvernement impérial, le Tsong-li-Yamen se plaint de l'entrée des troupes françaises dans le bassin du fleuve Rouge et proteste contre les négociations récemment engagées par nous avec le Roi d'Annam. Enfin, tout en manifestant le désir de résoudre les difficultés actuelles par un arrangement amiable, le haut conseil des Affaires étrangères prévoit l'éventualité d'un conflit entre les troupes françaises et chinoises et s'applique à en rejeter dès à présent sur nous la responsabilité.

Les dernières communications que vous avez reçues de mon Département répondent, ce semble, par avance, à la plupart des questions touchées dans le memorandum du Yamen. La Chine nous a toujours trouvés prêts à tenir compte des préoccupations que paraît lui causer la présence de nos soldats

(1) Voir ci-dessus, n° 135 et note.

dans une contrée limitrophe de l'Empire. Elle sait également que nous sommes disposés à respecter les liens traditionnels qu'elle tient à honneur de maintenir, en tant que ces liens ne seront pas incompatibles avec l'exercice de notre protectorat. L'état de choses institué par le traité franco-annamite de 1874 semblait donner, à cet égard, satisfaction aux vœux des deux pays. La Chine avait même consenti, après la signature de cet arrangement à retirer, sur notre demande, les troupes qu'elle entretenait alors au Tonkin. Mais l'événement a prouvé que ce régime était impropre à assurer la tranquillité du pays.

[Troubles qui ont obligé la France à prendre de nouveaux arrangements avec l'Annam.]

En ce qui concerne la Chine, cette nouvelle convention ne constituera aucune innovation. Le protectorat de la France était déjà fondé par le traité de 1874. Il s'agit seulement aujourd'hui d'en consolider l'existence et d'en assurer l'exercice par des garanties efficaces.

Au surplus, les échanges de vues qui ont eu lieu depuis quelques mois établissent clairement que nous avons un réel désir de terminer à l'amiable le différend qui s'est élevé entre la France et la Chine à l'occasion du Tonkin. Dans les nombreux entretiens que nous avons eus avec vous, mon prédécesseur et moi, nous nous sommes constamment efforcés de faire prévaloir les propositions les plus conciliantes.

[M. Jules Ferry énumère ces propositions.]

Vous me permettrez, en terminant, d'appeler votre attention sur le passage de votre communication où il est dit que le Gouvernement français semble renoncer aux sentiments d'honneur et de justice. C'est à une erreur de traduction, sans doute, qu'il faut attribuer une expression que nous ne saurions accepter, et qui, d'ailleurs, ne figure pas dans le texte transmis télégraphiquement par notre Chargé d'affaires à Pékin.

141.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 22 novembre 1883, 2 h. 30, soir*

M. Baring a fait savoir à M. Barrère que le Gouvernement britannique avait consenti « pour nous être agréable » à prolonger de cinq ans la durée des tribu-

naux mixtes [1]. Notre agent estime que nous devons être satisfaits de cette détermination ; il pense, toutefois, bien que tel ne soit pas l'avis de M. Baring, qu'il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir du Foreign Office une prolongation égale au temps qu'ont duré jusqu'ici les tribunaux, c'est-à-dire de sept ans. Vous voudrez bien vous assurer des dispositions du Cabinet de Londres ; le résultat acquis est d'ailleurs suffisant pour qu'il soit inutile d'insister, au risque d'éveiller la défiance ou de provoquer un refus [2].

142.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 22 novembre 1883, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir un entretien avec M. Mancini. Il m'a dit qu'il était sincèrement affligé de voir à quel point la presse représentait sous un faux jour les relations réciproques de la France et de l'Italie, en s'obstinant à prétendre, contre toute vérité, et malgré tous les démentis, que nos négociations en vue de la suppression des capitulations étaient rompues. Je lui ai répondu que le meilleur moyen d'en finir avec tous ces bruits dénués de fondement était de terminer le plus tôt possible cette affaire [3]. Il a été convenu entre nous que nous nous réunirions mardi prochain à la Consulta pour tâcher de nous mettre définitivement d'accord. En sortant du ministère, j'ai rencontré le Ministre de

(1) En Egypte.

(2) Lord Granville conclut au maintien du terme de cinq ans, et la France s'y rallia. (Télégr. de Londres du 20 décembre, 4 h. 15 s.) Voir aussi *Livre bleu, Correspondence respecting the affairs of Egypt,* n° 22, London 1884, pièces n°s 51, 53, 54.

(3) La question des capitulations était toujours en suspens. Dans la dépêche 142 du 12 novembre, M. Decrais écrivait : « Mon impression est que l'ère des atermoiements est rouverte, et que M. Mancini traînera l'affaire en longueur jusqu'à ce qu'il sache à quoi s'en tenir sur les dispositions définitives de l'Angleterre, et jusqu'à ce que la situation parlementaire du Cabinet soit raffermie par un vote de confiance. »

Une nouvelle conversation eut lieu le 27 novembre entre M. Decrais et M. Mancini ; elle n'aboutit pas à un accord (télégr. du 28 novembre, 4 h. s.). Le général Menabrea traita la question à Paris le 5 décembre avec M. Jules Ferry qui chargea M. Decrais de dire à M. Mancini son vif désir de mettre « nos vues d'accord avec les siennes ». (Télégr. de Paris du 6 décembre, 9 h. 15 s.).

Le 10 décembre, M. Mancini déclarait à M. Decrais (télégr. de Rome, 7 h. 15 s.) que « la question venait de faire un très grand pas », et qu'il espérait « pouvoir déposer le projet de loi au commencement de janvier ».

Les négociations se poursuivirent en décembre à Paris et à Rome ; le 31 décembre (télégr. de 9 h. 50 s.), M. Mancini écrit à M. Decrais « qu'il considère, quant à lui, l'accord commun parfaitement établi sur tous les points ». « Le Roi, ajoute l'Ambassadeur, m'avait annoncé ce matin l'heureuse solution. »

Grèce. Il avait, par ordre de son Gouvernement, interrogé M. Mancini sur l'état de nos pourparlers dans cette question, et le Ministre des Affaires étrangères lui avait déclaré qu'il la considérait comme résolue.

143.

M. DES MICHELS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Madrid, 23 novembre 1883, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le Prince d'Allemagne vient d'arriver à midi. Il a été reçu par le Roi et les troupes. Indifférence absolue de la population ; aucune manifestation d'aucun genre.

144.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 27 novembre 1883, 8 h. 15, soir.*

Nous avons proposé d'autoriser les commandants des forces françaises et chinoises au Tonkin à s'entendre directement pour arrêter une ligne de démarcation entre leurs positions respectives.

Tâchez de me faire savoir d'urgence l'accueil réservé par le Gouvernement chinois à ces ouvertures. Nos troupes marchent sur Sontay et Bac-Ninh.

145.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 199. *Thérapia, 28 novembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre ; Dir. pol., 7 décembre.)

A la dernière visite que j'ai faite avant-hier au Grand Vizir, il s'est montré assez sérieusement préoccupé des récents événements d'Égypte et des conséquences que peuvent avoir les victoires du Mahdi et la perte totale de l'armée

égyptienne commandée par des officiers anglais [1]. Il semble craindre que cet événement ne fasse différer l'évacuation du Caire et ne serve de motif à l'Angleterre pour retarder le départ annoncé d'une portion des troupes anglaises actuellement en Égypte. Il m'a demandé ce qu'il fallait augurer pour l'avenir de l'Égypte de ce qui venait de se passer. Il m'a aussi demandé quels seraient les moyens qu'il faudrait souhaiter de voir employer pour arrêter la marche du Mahdi, si je croyais que l'Angleterre se déciderait à faire faire une expédition par ses propres troupes ou si je croyais que les troupes égyptiennes fussent capables d'opposer elles-mêmes une résistance suffisante. Je répondis à Son Altesse que, n'ayant encore aucune information sur l'impression que les derniers événements ont produite en Angleterre, il m'était difficile de répondre aux demandes qu'il venait de poser. Je lui dis cependant que l'Angleterre, ne pouvant aller faire campagne au fond du Soudan avec les troupes dont elle disposait actuellement en Égypte, hésiterait certainement avant de se lancer dans une expédition difficile et qui demanderait un déploiement de forces relativement considérable; mais qu'en même temps je n'hésitais pas à lui dire que les troupes égyptiennes me paraissaient désormais hors d'état de marcher contre le Mahdi. Saïd Pacha me demanda alors ce qui allait se passer; je n'étais pas à même de lui répondre.

146.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 29 novembre 1883, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Aujourd'hui 27, j'ai donné lecture au Tsong-li-Yamen de la réponse de Votre Excellence au manifeste que lui a remis le marquis Tseng.

Le Tsong-li-Yamen a affirmé ne l'avoir pas encore reçue de Paris; il connaissait néanmoins les propositions relatives à la ligne de démarcation à tracer entre les positions des deux armées.

[1] Le 26 novembre, Sir E. Baring écrivait à Lord Granville qu'il avait convoqué chez lui le général Stephenson, Sir Evelyn Wood et le général Baker pour étudier la situation militaire en Égypte. Ils furent d'accord pour déclarer «que le Gouvernement égyptien trouverait impossible, avec les forces qu'il avait présentement à sa disposition, de conserver le Soudan et qu'il deviendrait éventuellement nécessaire, après le retrait des garnisons, de se replier de Khartoum sur l'Égypte propre. Les officiers généraux pensaient que Khartoum devrait, si c'était possible, tenir assez longtemps pour permettre aux postes les plus avancés et aux garnisons détachées au Soudan de rejoindre le gros.» *Livre bleu, Egypt,* I, 1884, pièce n° 109.)

J'ai indiqué la nécessité pour la Chine de prendre au Tonkin des mesures immédiates avant l'attaque des trois villes [1], si elle tient à éviter un conflit. Les Ministres chinois m'ont répondu qu'il y avait des troupes impériales depuis plus de dix ans, que Votre Excellence devait le savoir par le marquis Tseng, que l'obligation de les y maintenir primait pour eux tout autre devoir. J'ai insisté sur l'urgence, mais n'ai pu obtenir aucune parole témoignant du désir du Gouvernement chinois d'éviter un conflit au prix du retrait de ses troupes.

Il paraît évident qu'aucune menace ne les fera reculer. Il est douteux qu'un commencement d'exécution suffise. Mais, au cas où ils ne céderaient point, une action directe contre Pékin serait indispensable. Elle devrait être tenue rigoureusement secrète. Tsong-li-Yamen m'a demandé quels étaient les derniers changements survenus dans le Cabinet. Je n'ai rien reçu de Votre Excellence à ce sujet.

Des avis secrets me signalent comme prochaine une soudaine et générale attaque combinée entre la Chine et les Pavillons Noirs contre nos positions au Tonkin.

J'ai cru devoir prévenir télégraphiquement l'amiral Courbet.

La Chine vient d'emprunter quatorze millions de francs à la Hong-Kong-Sanghaï Bank.

147.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 137. *Paris, 29 novembre 1883.*

Le Consul d'Allemagne à Tamatave a prévenu le 13 octobre dernier le Consul et commissaire du Gouvernement français qu'il y avait lieu de soupçonner un navire allemand le *Pleiaden*, expédié par la maison Védelle et Cie de Hambourg, le 3 juillet, à destination apparente de Maurice, d'avoir un chargement d'armes pour Madagascar.

Cette indication témoignant à la fois des bonnes dispositions du représentant de l'Allemagne à Madagascar, et de la nécessité où peuvent se trouver nos autorités navales de surveiller les expéditions provenant de certains ports de l'Empire, j'ai jugé utile de vous en donner connaissance pour votre information.

[1] Sontay, Hong-Hoa et Bac-Ninh.

148.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 3 décembre 1883, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 12 h. 10, soir.)

Reçu votre télégramme du 27.

Dans l'entrevue que j'ai eue ce même jour avec le Tsong-li-Yamen, les Ministres chinois m'ont fait entendre clairement que les ouvertures faites à Paris par Votre Excellence ne seraient acceptables ici que si les trois villes désignées par votre télégramme du 24 restaient aux mains de la Chine qui y entretient, prétendent-ils aujourd'hui, des troupes depuis plus de dix ans.

Plus nous accorderons, plus la Chine demandera. La prise immédiate de ces trois villes [1] et un langage excessivement ferme peuvent seuls nous conserver une chance de paix.

149.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 188. *Berlin, 3 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 7 décembre.)

Certains journaux allemands ont répandu, ces temps derniers, la nouvelle que le Gouvernement impérial se proposait d'étendre prochainement aux garnisons de l'Alsace-Lorraine le système de recrutement provincial en vigueur dans tout le reste de l'Empire. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit aujourd'hui un entrefilet de la *Gazette d'Alsace-Lorraine* d'origine évidemment officieuse et destiné à démentir ce bruit. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction de ce communiqué, d'après lequel l'administration militaire allemande n'aurait pas d'autre projet que de remplacer à Metz, au printemps prochain, les régiments prussiens n^{os} 29 et 45, qui y tiennent actuellement garnison, par les régiments n^{os} 98 et 130, également empruntés à l'armée prussienne. Au dire de la feuille officieuse, on ne saurait, d'ici quelques années encore, songer à verser en nombre quelque peu considérable, dans les régiments cantonnés en Alsace-Lorraine, des recrues originaires de ces provinces.

[1] Voir ci-dessus, n° 146.

150.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T. *Paris, 4 décembre 1883, 12 h. 35, soir.*

J'ai adressé le 30 novembre une dépêche importante au marquis Tseng (1).

J'y rappelle qu'au mois d'août le marquis déclarait officiellement qu'il n'y avait pas de troupes chinoises au Tonkin près des villes qui sont notre objectif. La responsabilité d'un conflit, s'il a lieu, ne nous sera donc pas imputable, les troupes chinoises n'ayant qu'à reprendre leurs positions antérieures.

Assurez-vous si cette dépêche a bien été communiquée au Tsong-li-Yamen.

151.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 189. *Berlin, 4 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

J'ai vu hier le comte de Hatzfeldt. Son accueil a été, comme d'habitude, courtois et sympathique. Je lui ai parlé des assurances de bon vouloir, à l'adresse du Gouvernement français, que le prince de Hohenlohe avait rapportées de Friedrichsruhe, et dont il s'était empressé de vous faire part, dès son retour à Paris; j'ai constaté l'impression favorable que ces témoignages vous avaient causée, et j'ai prié M. de Hatzfeldt de la faire connaître au prince Chancelier. J'ai ajouté que je vous avais trouvé personnellement animé des

(1) Dans sa dépêche non du 30, mais du 29 novembre, M. Jules Ferry disait, en effet, au marquis Tseng : « Permettez-moi de vous rappeler que, dans ce même entretien du 1er août, vous déclariez qu'il n'y avait pas de troupes chinoises au Tonkin, ou que, s'il y en avait, elles ne pouvaient se trouver que dans les régions où se placent les frontières mal définies des deux pays. Il ne pouvait être question à ce moment d'une ligne de démarcation qui aurait passé entre Sontay et Hanoï, pour suivre après le cours du fleuve Rouge. » M. de Semallé télégraphie le 8 décembre de Shanghaï, à 12 h. 30 s. que, mis en présence de la traduction du télégramme de M. Jules Ferry, les Ministres chinois ont contesté la véracité des assertions du marquis Tseng. Il ajoute : « Les assertions verbales du Tsong-li-Yamen comme celles du marquis Tseng n'ont point aux yeux des Chinois (le Tsong-li-Yamen en convient) de valeur officielle, si elles ne sont confirmées par un document écrit ».

dispositions les plus conciliantes à l'égard de l'Allemagne, convaincu que le maintien de la paix et des rapports de bon voisinage entre les deux pays était un besoin universellement ressenti en France, et porté à faire ce qui dépendrait de vous pour donner satisfaction à ce besoin.

Mentionnant ensuite les observations que j'avais pu faire par moi-même pendant la durée de mon congé, j'ai dit que j'avais remarqué, parmi les classes les plus diverses de la population française, une tendance pacifique très caractérisée, et que, sous ce rapport, certains articles de journaux, dus en général à une presse sans considération et sans consistance, mais relevés et commentés en Allemagne avec une sollicitude attentive, étaient de nature à donner une opinion très fausse du courant d'idées qui règne dans la partie saine et laborieuse, c'est-à-dire, en somme, dans la très grande majorité de la nation française. Si quelque chose, ai-je continué, pouvait troubler les sentiments très calmes au fond du public français, c'était la surprise pénible que lui faisait éprouver l'importance attachée par des organes sérieux de l'opinion allemande à des manifestations qui passent chez nous sans laisser nulle part d'impression durable. On considérait en France que c'était manquer de justice à notre égard que de rendre la nation entière responsable d'excès de plume dus à des fantaisies individuelles ou à des influences de mauvais aloi, et tolérés par la très grande indulgence de nos mœurs aussi bien que par une législation absolument libérale. Sans doute le ton d'une partie de nos journaux était fort mauvais; les gens sensés le déploraient, sans pouvoir y rien changer; c'était là, en effet, un mal contre lequel nous ne connaissions pas de remède, et auquel il était nécessaire de nous habituer, parce que la liberté de la presse tenait à l'essence même de notre Gouvernement, et qu'il n'était au pouvoir de personne, dans les circonstances actuelles, de faire passer une loi qui modifiât ce régime.

M. de Hatzfeldt, sans répondre sur le fond de ces observations, se borna à dire quelques mots touchant les malentendus fâcheux que les polémiques de presse peuvent faire naître entre nations différentes, et touchant l'influence regrettable que le journalisme a prise de nos jours, à cet égard, dans tous les pays.

152.

M. Harmand, Commissaire général civil au Tonkin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15 *bis*. *Hanoï, 4 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 12 octobre dernier relative aux relations qui pourraient s'établir, grâce à la communauté de religion, entre nos tirailleurs algériens et les bandes armées connues sous le nom de « Hô ».

On est loin d'être fixé sur la véritable origine et la composition des peuplades qui ont envahi les frontières laotiennes du Nord-Est, voisines du Tonkin. J'ai lieu de penser que c'est un ramassis de Chinois et de populations demi-sauvages, sans distinction de religion, en grande partie venus du Yun-Nan et plus ou moins mélangés aux tribus aborigènes qui sont répandues dans tout le Sud de cette province.

[Impossibilité d'agir dans le sens indiqué par le Ministre. Les « Hô » ne peuvent guère être considérés, aujourd'hui du moins, que comme de simples bandes de brigands. Bloqués d'ailleurs dans nos positions par les Annamites, les Pavillons Noirs et les Chinois de Bac-Ninh, nous sommes séparés du théâtre d'opérations des « Hô » par plusieurs centaines de kilomètres en pays inexploré.]

153.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T. *Paris, 7 décembre 1883, 10 heures, soir.*

En prévision de nouveaux troubles, le Gouvernement allemand a envoyé une canonnière à Canton et nous a proposé de mettre sous un seul commandement les bâtiments envoyés dans ces eaux par les diverses Puissances pour la protection de leurs nationaux. Nous avons accepté cette proposition faite aussi à l'Angleterre et à d'autres pays. Vous pouvez informer de cette entente le Tsong-li-Yamen [1].

[1] M. de Semallé fit savoir le 13 décembre à 4 h. 30 s. qu'il s'était acquitté de cette mission.

154.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 8 décembre 1883, 11 h. 58, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

J'ai reçu hier soir de Lord Granville une lettre confidentielle ainsi conçue :

« Le Ministre de Chine vient de me faire communiquer les nouvelles concessions que son Gouvernement est prêt à faire dans le but d'arriver à une solution pacifique. Bien que ces propositions n'arrivent pas encore aux conditions exigées par la France, je vous fais part de l'ouverture faite par la Chine parce que le progrès est si considérable que je ne suis pas sans quelque espoir qu'elles pourraient réussir (1). »

Je ne répondrai rien à Lord Granville sans avoir reçu vos instructions. Peut-être avez-vous connaissance des termes des nouvelles propositions chinoises (2).

[Entretien de M. d'Estournelles avec Sir Julian Pauncefote sur les réclamations anglaises à Tunis.]

155.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 décembre 1883, 1h. 25, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Il a été expressément convenu avec Lord Granville que la communication qu'il m'a faite doit rester secrète (3).

Voici les propositions chinoises : Abandon de tous droits sur l'Annam et le Tonkin au midi du fleuve Rouge, jusqu'à un point en aval de Sontay. Prise de possession par la Chine de tout le territoire au nord du fleuve. Ouverture de la navigation du fleuve à toutes les nations. Abandon du delta par la France ;

(1) Voir ci-dessus, nos 135 et 139.

(2) M. Jules Ferry répond le 8 à 5 h. 30 s. : « Aucune ouverture nouvelle ne nous a été faite ni à Paris ni à Pékin ». Il recommande à M. Waddington de revoir Lord Granville pour obtenir des indications précises sur les nouvelles propositions chinoises ; l'entrevue fut fixée au 10 décembre à 11 heures.

(3) Voir ci-dessus, n° 154.

ouverture du delta au commerce de toutes les nations dans les conditions de neutralisation qui n'ont pas été précisées. Lord Granville n'a pas pu m'expliquer clairement cette dernière clause. Je lui ai déclaré que ces conditions étaient inacceptables et ne constituaient pas à nos yeux une concession de la part des Chinois. J'ai ajouté que je ne pouvais pas voir comme lui dans cette ouverture les éléments d'un rapprochement. Vous recevrez par le courrier le détail de notre entretien. Je dois revoir Lord Granville demain à 3 heures [1].

156.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 décembre 1883, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Dans le courant de l'entretien avec le comte de Hatzfeldt dont ma dépêche du 4 décembre vous a rendu compte, j'avais témoigné le désir d'exprimer moi-même au prince Chancelier la satisfaction que vous ont causée ainsi qu'au Président de la République les assurances de bon vouloir récemment apportées à Paris par le prince de Hohenlohe [2]. Le prince de Bismarck a bien voulu m'engager à me rendre auprès de lui à Friedrichsruhe. Je partirai de Berlin demain à trois heures. Si vous aviez quelques instructions particulières à me faire parvenir au sujet de cette entrevue, je vous serais reconnaissant de me l'adresser demain matin de très bonne heure.

[1] Le commentaire de ce télégramme nous est fourni par un passage d'une dépêche (n° 174) de M. Waddington à M. Jules Ferry du 11 décembre 1881 :

« Je lui rappelai que l'abandon du Tonkin serait une de ces reculades qu'une nation comme la France n'accepterait jamais. Il lui échappa alors de s'écrier : « Mais la possession du Tonkin, c'est l'accès dans l'intérieur de la Chine ». C'est la première fois que Lord Granville se laisse aller à dévoiler si clairement la profonde répugnance que les hommes d'État anglais éprouvent à nous voir nous établir à une des portes de la Chine. Je n'ai pas relevé son exclamation, et je me suis borné à répondre que l'occupation du Tonkin par la France signifiait ouverture du fleuve Rouge au commerce de toutes les nations et sécurité absolue pour ce commerce. Au fond, de tout cet incident, il n'y a à retenir qu'un point, mais un point très important, c'est que le Gouvernement anglais considérait les propositions chinoises comme fournissant une base d'accommodement, et qu'il n'est disposé au fond à appuyer sérieusement qu'un arrangement qui nous exclurait du Tonkin. »

[2] Sur ces assurances, voir les *Mémoires de Hohenlohe,* vol. III, à la date du 4 novembre.

157.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Berlin, 10 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 décembre; Dir. pol., 14 décembre.)

Plusieurs journaux de Berlin publient le compte rendu télégraphique d'une audience que le Roi Alphonse XII a accordée, paraît-il, le 6 de ce mois, à leurs correspondants de Madrid et au cours de laquelle ce Prince s'est particulièrement félicité de voir les rapports amicaux entre l'Espagne et l'Empire allemand cimentés par le voyage du Prince impérial d'Allemagne dans la Péninsule.

Le rapport le plus sobre, et probablement le plus authentique paraît être celui de la *Gazette Nationale,* dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte et la traduction. D'après le télégramme de M. Dernburg, représentant de ce journal, le Roi aurait attribué en partie aux incidents de Paris l'accueil chaleureux fait par les Espagnols au futur héritier de la couronne impériale d'Allemagne. « Sans ces incidents, fait-on dire au Roi, je n'aurais pas pu attacher aussi fortement mon pays à l'Allemagne; ils ont mis de mon côté même les républicains, en faisant vibrer contre la France la fibre nationale. »

Le compte rendu de la *Gazette de Cologne* prête au Roi Alphonse des paroles beaucoup plus colorées encore. « Deux traits, aurait dit ce Souverain, sont profondément gravés dans le caractère national des Espagnols : l'aversion contre la France, et la haine contre les Maures, qui l'une et les autres ont fait du mal à l'Espagne. Rien ne pouvait me servir mieux que les incidents de Paris. Vous n'avez pas à vous étonner de l'accueil fait à votre Prince : *Mon peuple est enchaîné pour l'éternité au peuple allemand* ». Il est singulier que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ait choisi pour le reproduire, de préférence aux autres comptes rendus, ce récit fait en termes si véhéments. Il est peu probable, en effet, que le Roi d'Espagne, parlant à des journalistes étrangers, se soit laissé aller à manifester sa pensée d'une façon aussi peu mesurée. Telle est du moins l'opinion que m'a exprimée aujourd'hui même M. de Hatzfeldt.

Quoi qu'il en soit, je crois utile de vous transmettre, ci-annexé, le texte et la traduction de l'article de la *Gazette de Cologne* reproduit par l'organe officieux de la chancellerie allemande.

158.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Urgent. *Paris, 11 décembre 1883, 12 h. 30, soir.*

Hier la Chambre a voté à une majorité considérable le crédit demandé pour les affaires du Tonkin [1]. Elle a adopté ensuite, par 308 voix contre 201, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre convaincue que le Gouvernement déploiera toute l'énergie nécessaire pour défendre au Tonkin les droits et l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour. »

Le *Livre jaune* a fait connaître nos intentions conciliantes et les propositions que nous avons faites en vue d'un arrangement amiable ; j'ai à dessein beaucoup insisté sur la persistance de ces intentions et déclaré que la France serait prête à traiter du jour où elle se trouverait en présence de propositions ayant un caractère sérieux.

Vous profiterez de votre visite au Chancelier pour vous assurer de ses vues sur la question. Vous pourrez aussi confirmer notre acquiescement à la combinaison proposée par l'Allemagne pour la protection éventuelle des Européens par une action commune dans les eaux de Canton.

159.

M. Barrère, chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 11 décembre 1883, 9 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

J'ai lieu de croire que le Khédive a déclaré à la suite d'un conseil des Ministres à M. Baring [2] que, les ressources militaires du pays étant insuffi-

[1] La Chambre avait discuté, les vendredi 7, samedi 8 et lundi 10 décembre, un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour le service du Tonkin, conjointement avec une interpellation de M. Clemenceau et de plusieurs de ses collègues sur l'expédition du Tonkin. Le projet de loi fut adopté par 373 voix contre 139. On vota ensuite sur l'ordre du jour de confiance proposé par MM. Paul Bert et Philippoteaux.

[2] M. Malet lui avait remis le service le 17 septembre.

santes pour parer aux exigences de la situation au Soudan, l'intervention d'une force étrangère, soit turque, soit anglaise, devenait nécessaire.

Le Ministre d'Angleterre a dit qu'il n'avait pas qualité pour répondre, et qu'il transmettrait à son Gouvernement la demande du Gouvernement égyptien.

Le Khédive craint une intervention turque ; ses Ministres la désirent, mais ils n'osent la demander sans l'assentiment des Anglais. C'est ce qui explique la forme de leur demande. J'ignore quel est votre sentiment au sujet d'une intervention possible de la Turquie ; je serais heureux de savoir à quoi m'en tenir sur ce qui, pour moi, prend une importance capitale. Mon opinion personnelle est que nous devons désirer cette intervention, celle de l'Angleterre me paraissant extrêmement périlleuse pour l'avenir de l'Égypte [1].

160.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 11 décembre 1883.*

Je vous renvoie aujourd'hui le courrier sans lui donner toutes les dépêches que j'aurais voulu vous écrire. Je vais partir en effet dans quelques instants pour Friedrichsruhe, et je préfère ajourner au moment de mon retour les informations que je pourrais vous transmettre sur la situation générale. Ce que me dira sans doute le prince de Bismarck sera beaucoup plus intéressant et plus caractéristique que ce que je serais en mesure de vous mander dès aujourd'hui.

L'invitation que j'ai acceptée a été faite dans les termes les plus gracieux. J'avais exprimé, il y a huit jours, au comte de Hatzfeldt, sans y insister particulièrement, mon désir de témoigner moi-même au prince Chancelier la bonne impression causée à Paris par le langage du prince de Hohenlohe depuis son retour ; j'avais eu soin de donner à mes paroles plutôt l'apparence d'une phrase de courtoisie que la forme d'une demande positive. C'est à cette ouverture que le Chancelier a répondu en m'invitant à venir le trouver chez lui à la campagne. Je coucherai ce soir à Friedrichsruhe, et c'est demain sans doute que je pourrai

(1) M. Jules Ferry répond le 12 décembre à 8 h. s. : « Je suis d'accord avec vous », mais il recommande une grande réserve. « Il importe notamment que rien ne puisse suggérer la pensée qu'une démarche du Gouvernement khédivial tendant à demander l'envoi de troupes ottomanes serait appuyée auprès de la Porte par notre Ambassadeur. »

(2) Papiers de Mme Abel Ferry.

m'entretenir à loisir avec mon hôte illustre. J'espère bien n'avoir que des impressions agréables à échanger.

D'abord, grâce à votre beau succès d'hier dans l'affaire du Tonkin, je parlerai au nom d'un Gouvernement affermi et sûr de son lendemain. Comme vous l'avez dit avec beaucoup de raison à la Chambre, c'est la première condition pour avoir quelque succès dans les affaires diplomatiques.

Puis je dois constater que j'ai trouvé ici, à mon retour, une accalmie marquée. Les paroles que l'Empereur Guillaume a prononcées il y a quelques jours, en recevant le bureau du Parlement prussien, et par lesquelles il a constaté publiquement la détente survenue dans les rapports de l'Allemagne avec la Russie, ont causé une satisfaction universelle. L'emprunt que vient d'émettre le Gouvernement russe est un motif de plus pour qu'on croie à la paix, parce que cet appel au crédit n'est pas assez considérable pour être interprété comme un emprunt de guerre, et parce qu'il témoigne du désir et du besoin qu'on a à Saint-Pétersbourg de remettre de l'ordre dans les finances, résultat impossible à atteindre sans une politique de paix.

C'est le compromis relatif à la Bulgarie qui est généralement considéré comme ayant mis fin à la crise très réelle qui menaçait de compromettre les relations de la Russie avec ses deux puissants voisins. Quant au retrait des troupes cantonnées en Pologne, c'est une question sur laquelle je n'ai pas encore pu obtenir d'éclaircissements positifs. Elle est certainement environnée d'un mystère qui n'est pas sans préoccuper mes collègues les Ambassadeurs des autres pays. Quant à l'Ambassadeur de Russie, que j'ai sondé à ce sujet, il a pris dès mes premières paroles un air grave, et m'a dit qu'il s'agissait d'une affaire beaucoup trop délicate, beaucoup trop propre à mettre en jeu des susceptibilités nationales, pour qu'il ait jamais eu à prononcer ou à écouter un mot à cet égard. Peut-être, a-t-il ajouté, les Souverains, dans leurs correspondances intimes, ont-ils pu aborder un semblable sujet entre eux; mais il n'en a pas été question diplomatiquement.

D'autres indications me portaient cependant à penser qu'on a pu en dire ici quelques mots à M. de Giers, lors de son passage. Mais je doute que la question soit encore très avancée, et je ne sais si, malgré notre désir de toute solution pacifique, nous devons souhaiter le précédent d'une entente ayant pour objet des mesures de désarmement réciproque. Si le système réussissait, il pourrait être généralisé dans des conditions qui ne seraient peut-être pas facilement acceptables partout.

Le général Appert est arrivé ici hier soir. Je ne sais pas s'il pourra voir l'Empereur Guillaume, qui est un peu enrhumé à la suite d'une chasse où il a bravé les intempéries. En tout cas, le bon effet de la demande d'audience est acquis.

161.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 12 décembre 1883, 8 h. 40, soir.*

M. Barrère me fait savoir qu'on se préoccupe au Caire de la nécessité de recourir aux Anglais ou aux Turcs pour pacifier le Soudan. Le Khédive se serait même déjà expliqué dans ce sens avec M. Baring. Notre Chargé d'affaires estime qu'une intervention turque serait, à notre point de vue, préférable à une intervention anglaise. C'est aussi mon opinion; nous ne saurions toutefois, pour des motifs de politique générale qui ne sauraient vous échapper, appuyer auprès de la Porte une démarche éventuelle du Gouvernement khédivial tendant à demander l'envoi de troupes ottomanes. Il m'a paru utile de vous informer dès à présent de ma manière de voir à ce sujet.

162.

M. DES MICHELS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 65. *Madrid 12 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir pol., 15 décembre.)

Si les informations fournies par les journaux et confirmées d'ailleurs officieusement au ministère d'État sont définitives, le Prince impérial d'Allemagne arriverait incognito demain à Barcelone et s'y embarquerait presque immédiatement.

On se livre ici à bien des commentaires sur ce nouveau changement d'itinéraire. Les uns affirment que le Prince est pressé d'arriver à Rome en raison de l'état des négociations pendantes entre le Cabinet de Berlin et la Curie romaine. D'autres croient que Frédéric-Guillaume n'est pas satisfait des résultats de son séjour à Madrid; ces derniers estiment qu'en voyant le Roi suivre une ligne toute différente des conseils reçus et favoriser la conciliation des fractions libérales, le Prince a dû considérer toute prolongation de séjour sur le sol espagnol comme désormais sans profit et sans dignité.

Rien n'indique, en tout cas, que le fils de l'Empereur Guillaume ait produit, au point de vue de la politique intérieure de l'Espagne, la moindre impres-

sion sur l'esprit d'Alphonse XII. Dès le lendemain du départ de son hôte, le Roi, je viens de le dire, a tenté de réels efforts pour rapprocher les chefs des différentes fractions de la gauche, et les membres du Cabinet libéral présidé par M. Posada Herrera ne tarissent pas dans l'expression de leur gratitude envers le jeune Souverain. J'ai eu moi-même avec le Roi, avant-hier, un très long entretien. Sa Majesté s'est longuement étendue sur les questions de politique étrangère et intérieure, et je n'ai rien entendu que de très satisfaisant pour nous et nos idées. Le Roi a bien voulu m'apprendre en cette occasion qu'en concédant diverses décorations à la suite militaire du Prince impérial il avait tenu à envoyer en même temps un souvenir aux officiers français mis en rapport avec lui pendant son voyage de septembre, et qu'il avait saisi spontanément et avec un grand plaisir cette circonstance pour conférer la grand'-croix de Charles III à l'Ambassadeur de la République.

Tous ces faits paraissent bien significatifs et rendent toujours plus difficile d'admettre que l'influence du Prince impérial ait réussi à s'exercer ici à l'encontre de nos intérêts.

Le Nonce à Madrid paraît très satisfait du langage que lui a tenu le Prince héritier d'Allemagne. Autant qu'il m'est permis d'en juger par quelques confidences d'ailleurs très réservées de mon collègue, Frédéric-Guillaume se serait montré partisan des idées de conciliation avec le Saint-Siège.

Je dois, pour ce qui me concerne, protester encore ici contre toutes les correspondances des feuilles publiques. Les récits que certains journaux continuent à faire de conversations qui auraient eu lieu entre le Prince et moi sont absolument fantaisistes. Le Prince m'a montré en toute circonstance la plus extrême bonne grâce; il a paru rechercher les occasions de s'entretenir avec le représentant de la France, mais, en dehors de ses assurances constamment renouvelées sur les souvenirs laissés à Berlin par M. de Saint-Vallier, sur l'estime et la confiance conservées par l'Empereur à ce diplomate, et sur le désir de le voir rentrer dans la vie politique, je n'ai eu à relever dans mes conversations avec le Prince impérial aucun détail qui eût trait de près ou de loin aux questions pendantes.

163.

M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 13 décembre 1883, 10 heures, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Baker Pacha et son État-major partent aujourd'hui pour Souakim[1]. M. Lemay les accompagne.

Le Gouvernement égyptien a traité avec la compagnie *Easton* pour la pose d'un câble télégraphique entre Souakim et Aden. Ce câble est déjà embarqué à Suez; c'est me dit-on, celui qui devait relier la Cochinchine au Tonkin.

La question d'une intervention étrangère se pose plus nettement de jour en jour. Les Ministres du Khédive désirent ardemment que ce soit la Porte qui intervienne.

On prétend de nouveau ici que le Mahdi a envoyé des émissaires au Senoussi sur la frontière de la Tripolitaine.

164.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 13 décembre 1883, 12 h. 28 et 3 h., soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30 et 4 heures, soir.)

Je trouve à mon retour ici votre télégramme du 11, qui est arrivé à Berlin après mon départ pour Friedrichsruhe[2].

Le prince de Bismarck m'a lu un télégramme du prince de Hohenlohe, constatant que le marquis Tseng se montrait fort impressionné de la majorité considérable que la Chambre vous a donnée dans le vote du crédit pour le

(1) Baker Pacha devait maintenir autant que possible les communications entre Berber et Souakim. (*Livre bleu, Egypt I,* 1884. Annexes de la pièce 187.)

(2) M. de Courcel avait télégraphié dès 10 h. 16 m. : « J'arrive de Friedrichsruhe, où j'ai été reçu avec une amabilité marquée ». Il ajoutait qu'il allait rédiger son rapport et l'enverrait par M. Raindre qui devait retourner pour quelques jours à Paris.

Tonkin. Le Ministre de Chine a manifesté devant l'Ambassadeur d'Allemagne l'espoir qu'un succès des troupes françaises à Sontay pourrait rendre le Gouvernement de la République plus disposé à traiter; en même temps il a sondé le prince de Hohenlohe au sujet d'une médiation de l'Allemagne; les intérêts de cette Puissance, a-t-il fait observer, pouvaient se trouver lésés par une guerre entre la France et la Chine; car, bien que la France eût promis de ne pas attaquer la Chine par mer, des hostilités qui se prolongeraient même sur terre seulement risqueraient d'entretenir des complications fâcheuses pour tout le monde. La réponse du prince a été évasive; il s'est borné à nier que des intérêts allemands dussent être atteints par une guerre entre la France et la Chine.

Le Chancelier, en me donnant connaissance de cette information confidentielle, m'a laissé entendre qu'il nous seconderait volontiers dans la question du Tonkin, mais craignait que son appui ostensible ne fût mal interprété et ne devînt plus nuisible qu'utile au Cabinet français. De mon côté, je me suis tenu sur la réserve en ce qui concerne l'idée d'une médiation, ne voulant pas préjuger les intentions du Gouvernement de la République; mais le Chancelier a spontanément ajouté qu'il comprenait bien que l'amour-propre de la nation française dût être plus satisfait si son Gouvernement parvenait à terminer par lui-même ses propres affaires, que si elle était tirée d'embarras grâce à l'intervention d'une Puissance étrangère comme l'Angleterre ou l'Allemagne.

Dans le cours de la conversation, j'ai mentionné l'ouverture amicale qui vous avait été faite par le prince de Hohenlohe, il y a quelques jours, relativement à l'entente entre différentes Puissances pour la protection des Européens dans les ports chinois. Le Chancelier m'a dit que la proposition formulée à ce sujet émanait de l'Angleterre, qui lui avait parlé de s'entendre également avec les États-Unis et qui, d'après ce qu'il avait su d'autre part, s'était adressée encore aux Cabinets de Vienne et de Rome; il ignorait si elle s'était ouverte aussi à la France. Comme il s'agissait d'une proposition anglaise, il n'était pas maître de la modifier; le prince de Hohenlohe n'avait donc pas eu pour mission de vous convier à l'accord projeté, mais seulement de vous faire connaître l'adhésion de l'Allemagne à cet accord qui devait profiter aux résidents de toutes les nationalités en Chine, aux Français comme aux autres. Le Chancelier ne voyait pas au surplus pourquoi la France ne participerait pas aux mesures de protection éventuelle qu'il s'agissait de prendre. La Chine elle-même pourrait y être associée, puisque les mesures en question avaient pour but de concourir au maintien de l'ordre, auquel elle était directement intéressée; elle avait eu tort en tous cas de croire à une démonstration dirigée contre elle, et il avait tenu à la rassurer.

D'après ces explications, l'entente commune dont vous a parlé le prince de Hohenlohe n'aurait pas tout à fait le caractère que les termes de sa communication étaient de nature à vous faire supposer. Il m'a paru nécessaire de vous instruire sans retard du véritable point de vue du Chancelier d'Allemagne.

165.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Berlin, 13 décembre 1883.*

Je reviens à l'instant même de l'audience que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne m'avait accordée pour aujourd'hui. Il n'avait pu me recevoir plus tôt ; il était souffrant d'un rhume qu'il avait gagné il y a quelques jours à la chasse.

L'Empereur m'a parlé de beaucoup de choses militaires, n'ayant trait en rien à la politique, me questionnant sur ma carrière militaire, etc. J'aurai l'honneur de vous envoyer de Saint-Pétersbourg un rapport détaillé relatant cette conversation qu'il me serait impossible de développer en ce moment. (Je ferme mes malles pour partir dans quelques instants.)

L'Empereur m'a dit toutefois qu'il avait appris avec plaisir que le corps législatif avait soutenu le Gouvernement, en votant les subsides pour terminer l'affaire du Tonkin [1], et qu'il apprendrait avec satisfaction que cette affaire si lointaine était terminée ; qu'il estimait qu'elle avait été beaucoup trop traînée en longueur et qu'elle aurait dû être brusquée il y a quelques années.

L'Empereur m'a ensuite exprimé la peine que lui avait causée l'incident relatif au passage du Roi d'Espagne ; qu'il savait bien que, dans notre pays, la presse d'une part, et les mauvaises passions de l'autre, étaient difficiles à maîtriser et qu'il souhaitait vivement que des faits semblables ne se reproduisent plus.

En sortant de chez l'Empereur, je suis allé présenter mes hommages à Sa Majesté l'Impératrice qui m'a accueilli avec sa bienveillance habituelle. Elle m'a beaucoup parlé de la Société de secours aux blessés qu'elle patronne de tous ses efforts.

J'ai recueilli de cette double visite une très bonne impression personnelle qui signifie seulement que l'on a été très satisfait de ma visite, comme d'une démarche toute de politesse et de courtoisie.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'excuser le décousu de cette lettre écrite au galop et d'agréer, etc.

[1] Voir ci-dessus, nos 158 et 164.

166.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 13 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

Mon télégramme confidentiel de ce jour, dont j'ai l'honneur de vous envoyer pour plus de sûreté le duplicata ci-joint, vous a fait connaître les traits principaux de la partie de mes entretiens avec le prince de Bismarck qui était relative à la question du Tonkin. Bien que votre dépêche télégraphique du 11 ne fût parvenue à Berlin qu'après l'heure de mon départ pour Friedrichsruhe, le sujet que vous me recommandiez tenait trop ma sollicitude en éveil pour que je négligeasse de m'assurer des vues de mon illustre interlocuteur. Lui-même, au surplus, a porté la conversation sur ce terrain dès que nous avons abordé les questions politiques, car il a commencé par me dire qu'il avait vu avec plaisir la majorité considérable obtenue par le ministère dans le vote du crédit extraordinaire pour le Tonkin. Il m'a donné aussitôt connaissance du télégramme qu'il venait de recevoir à ce sujet du prince de Hohenlohe et dont je vous ai transmis la substance.

Afin d'engager le Chancelier à entrer plus avant avec moi dans la question, je lui fis observer que cette affaire du Tonkin était depuis longtemps l'objet de bien des exagérations et des méprises. Au commencement, l'opinion publique n'avait pas fait assez de cas des difficultés qu'elle soulevait et l'avait traitée trop légèrement; maintenant, l'on était porté à amplifier outre mesure les obstacles que l'on pouvait y rencontrer, et surtout l'on attribuait aux projets du Gouvernement français une portée excessive; nous ne voulions ni ouvrir les frontières de la Chine à coups de canon, ni nous lancer dans la conquête des provinces du Céleste Empire; nous ne songions même pas à conquérir le Tonkin, mais seulement à y garantir notre position acquise et les intérêts français déjà implantés dans ce pays; les inventions des journaux, et les thèses qu'ils avaient soutenues au sujet d'une prétendue politique coloniale de la France avaient beaucoup contribué à répandre des impressions erronées et à abuser le monde sur nos vues.

Le prince de Bismarck me montra par ses observations qu'il avait suivi avec beaucoup d'attention le développement de l'affaire du Tonkin; il n'en parla du reste que sur le ton d'une grande bienveillance pour la France, bien que quelques-unes de ses remarques fussent défavorables à la façon dont l'affaire avait été conduite. On avait eu tort, suivant lui, d'envoyer dès le

début des troupes insuffisantes au Tonkin et de procéder par de petites expéditions nécessairement impuissantes; on avait ainsi, à la fois, provoqué les susceptibilités de la Chine et accru sa confiance et ses prétentions. Il était fâcheux aussi qu'on eût entamé trop d'affaires en même temps, et qu'on eût entrepris de mener ensemble à bonne fin les questions de Tunis, de Madagascar et de Cochinchine.

Je dis à ce propos que la coïncidence des embarras causés par ces trois affaires n'était pas volontaire de notre part, ni l'effet d'un système; que c'était le résultat fâcheux de l'instabilité des ministères, si justement déplorée par vous devant la Chambre; qu'en effet des Cabinets qui ne sentaient pas l'avenir assez assuré devant eux cherchaient volontiers à esquiver les questions au lieu de les résoudre, et en léguaient la responsabilité à leurs successeurs; qu'ainsi l'on s'était trouvé un jour acculé devant un arriéré de difficultés qui n'avaient pas été prises à temps et qui, comme il arrive toujours, avaient éclaté tout d'un coup les unes par-dessus les autres. Les choses allaient sans doute changer maintenant, puisque le ministère actuel avait pris en main, avec autant de prudence que de fermeté, la solution des questions pendantes, et que d'autre part la composition même de la majorité donnée au Gouvernement dans les derniers votes prouvait qu'à la Chambre beaucoup d'hommes raisonnables, à tendances conservatrices, étaient disposés à renoncer désormais au système néfaste de sacrifier la bonne conduite des affaires à la satisfaction de renverser des Ministres.

Le Chancelier, reprenant l'exposé de ses idées sur la manière dont l'affaire du Tonkin aurait dû être menée, me dit que les Ministres avaient bien à tort reculé devant la crainte de soulever au Parlement une question impopulaire; que, s'il avait été chargé de la direction de cette affaire, il n'aurait pas hésité à faire connaître aux Chambres, beaucoup plus tôt que cela n'avait été fait, l'état véritable des choses et ses vues personnelles sur la solution à adopter; que, si les Chambres ne lui avaient pas donné raison, il aurait au moins dégagé sa responsabilité, mais qu'il n'aurait pas considéré un vote défavorable comme un motif de se retirer; que dans une république le Parlement jouait le rôle dévolu dans les monarchies au Souverain. Le devoir des Ministres était de lui soumettre leurs observations, de tâcher de les lui faire agréer, mais de lui réserver en définitive la décision suprême pour ce qui concerne la direction à donner à la politique du pays. Aujourd'hui le meilleur système à suivre lui semblait être de demander franchement aux Chambres des crédits non pas exagérés, mais suffisants, pour envoyer sur les lieux un effectif de troupes tel que la situation le réclamait réellement, et pour faire face à tous les besoins de ces troupes; à son avis, il fallait pour opérer au Tonkin une quinzaine de mille hommes disponibles; il croyait que, si nous expédiions encore la valeur de deux régiments sur pied de guerre, c'est-à-dire environ deux fois trois

mille hommes, ce supplément de forces suffirait pour affermir notre position. C'est alors qu'il me parla de son désir de vous aider, et en même temps de sa crainte de vous compromettre en vous prêtant publiquement son appui. Il s'est exprimé à ce sujet avec beaucoup de simplicité et de bonne grâce, admettant avec moi qu'il était toujours délicat d'intervenir dans la conduite des affaires particulières d'un autre pays, qu'en pareille occurrence les malentendus naissaient facilement, même quand la bonne volonté était tout à fait sincère de part et d'autre, et que toutes les nations étaient portées à mal interpréter l'immixtion ou les conseils d'un Gouvernement étranger, quel qu'il fût.

Je dois dire que, tout en témoignant une bienveillance générale pour le Gouvernement français, et un désir marqué d'écarter les causes d'aigreur et de récriminations entre la France et l'Allemagne à propos des complications annamites, le prince de Bismarck a évité de prononcer aucune parole qui fût désobligeante pour la Chine. Son souci d'observer vis-à-vis de cette Puissance des procédés corrects, et de ne lui fournir aucun motif de plainte, a été surtout caractérisé dans la partie de notre entretien qui a porté sur le projet d'entente commune entre les Puissances maritimes pour la protection des Européens dans les ports chinois; je m'en réfère à ce sujet aux indications que je vous ai transmises par le télégraphe.

167.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T.[1]. *Paris, 14 décembre 1883, 10 h. 30, matin.*

Après avoir vu l'amiral Courbet et vous être exactement renseigné sur sa situation et ses intentions, veuillez me télégraphier. Vous partirez ensuite le plus tôt possible pour Hué où l'assassinat du Roi[2] peut nous créer de nouveaux dangers. Le Résident a reçu instructions de faire accepter par tous les moyens possibles, même par menace d'occupation, le traité par le nouveau Roi. L'adhésion aux bases du traité nous suffirait, car nous avons l'intention d'en remanier les détails et d'en adoucir les rigueurs. Voyez ce qui aura été fait, donnez conseils au besoin et renseignez-moi.

(1) Ce télégramme est de la main de M. Jules Ferry et a été expédié par la Marine.

(2) Le 29 novembre, le Roi avait été empoisonné par le parti antifrançais.

168.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. Très confidentiel. *Berlin, 14 décembre 1883.*

Les entretiens que je viens d'avoir avec le prince de Bismarck, pendant que j'ai été son hôte à Friedrichsruhe, se sont rattachés à deux points principaux, d'une part ses rapports avec le Gouvernement de la République et l'inquiétude que lui causaient les allures de la presse française, d'autre part les relations internationales de l'Allemagne avec les différents pays de l'Europe. La préoccupation du Chancelier pour le maintien de la paix servait de lien commun entre ces deux sujets [1].

Ainsi que je l'ai marqué dans mon rapport d'hier, le prince de Bismarck a commencé par me féliciter de votre succès à la Chambre et de la majorité considérable qui avait voté le crédit demandé par le ministère pour le Tonkin. Je vous ai rendu compte à ce propos de ses assurances de bon vouloir envers le Gouvernement de la République et spécialement envers le Cabinet que vous présidez. Il a accueilli avec des marques de satisfaction et de confiance les déclarations que je lui apportais au sujet de vos intentions pacifiques, et de votre désir d'entretenir de bons rapports avec le Gouvernement impérial. Mais, tout en témoignant qu'il était heureux de connaître vos dispositions personnelles et qu'il en appréciait toute la valeur, il n'a pas laissé d'indiquer que certains mouvements d'opinion, créés ou grossis par l'action de la presse, pouvaient être plus forts que les Gouvernements les mieux intentionnés. Ce n'étaient donc pas les sentiments ou la ligne de conduite des hommes au pouvoir qui lui inspiraient des doutes ou prêtaient à sa critique ; mais il était dominé par l'appréhension que, contre vos désirs mêmes, quelque malentendu ne vînt un jour rendre votre position difficile à l'égard de l'Allemagne et qu'une surexcitation du patriotisme français ne suscitât des causes de conflit entre les deux pays. Le langage provocateur de nos journaux, les démonstrations dont l'Alsace était l'objet ou le prétexte chez nous, lui paraissaient surtout donner de justes motifs de crainte. « Je ne saurais, me dit-il, envisager avec indifférence les sorties de M. Déroulède, les bruyantes sympathies témoignées à M. Antoine. De telles démonstrations sont faites pour soulever du jour au lendemain le sentiment national en France et pour vous lancer inopinément sur l'Allemagne ; il y a donc grand intérêt

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 667 ; (*Die Grosse Politik,* vol. IV, n° 677).

à y couper court. Nous ne pouvons admettre de contestation relative à l'Alsace ; cette province est indispensable à notre sécurité. Comme je le dis quelquefois aux Alsaciens qui se plaignent de notre domination, nous n'avons pas besoin des populations ; que ceux qui ne nous aiment pas s'en aillent ; mais nous avons besoin du territoire qui nous couvre, du glacis qui assure la défense de l'Allemagne. Entre vos mains, l'angle entrant de Wissembourg constituait une menace directe pour le Wurtemberg et pour tous les autres États allemands du Sud. Maintenant notre frontière est une ligne qui se suit ; il nous est impossible de songer à l'abandon de cet avantage, et il est dangereux que votre presse traite un pareil sujet. »

Le prince a exprimé à plusieurs reprises la même idée, avec une persistance qui prouvait à quel point il en était préoccupé, mais aussi avec beaucoup de calme, sans aigreur, et du ton d'un homme qui cherche le remède à un mal qui l'inquiète plutôt qu'il ne l'irrite. Je me suis appliqué de mon côté à combattre ses défiances. J'ai employé les arguments que j'avais déjà développés au comte de Hatzfeldt pour le convaincre que notre presse, quels que fussent ses écarts, n'était pas si dangereuse qu'on le croyait en Allemagne, qu'elle ne représentait ni ne déterminait l'opinion de la France, qu'il ne fallait voir dans sa licence, dans sa grossièreté même qu'un phénomène peut-être fâcheux, mais inséparable de l'absolue liberté garantie par le régime républicain, et dont les inconvénients s'émoussaient dès qu'on cessait d'y attribuer une trop grande valeur. « Quelquefois, dis-je, j'ai voulu mettre en éveil la prudence des chefs de notre Gouvernement sur la mauvaise impression causée en Allemagne par le langage de nos journaux, et les exhorter à des mesures préventives afin d'empêcher des excès regrettables ; mais que pouvais-je dire qui fixât l'attention de M. Grévy ou de M. Ferry en présence du débordement d'outrages dont eux-mêmes sont abreuvés chaque jour par les feuilles publiques ? Ils se seraient bornés à me répondre : Voyez ce que nous supportons nous-mêmes ; nous n'avons point de digue à opposer à ce torrent ; il faut le laisser passer.

— Je connais, me dit le prince de Bismarck, ces attaques violentes contre le Président de la République ou le Président du Conseil ; le prince de Hohenlohe me les signale de temps en temps.

— Le mieux, continuai-je, n'est-il pas de se montrer indifférent à des manifestations qui se multiplient et deviennent plus acerbes dès qu'on les relève ? Le nom de l'Alsace réveille assurément chez nous de très pénibles souvenirs ; il est désirable, comme Votre Altesse l'a souvent reconnu elle-même, qu'il ne soit jamais prononcé entre nos deux Gouvernements. Mais beaucoup de journaux français chercheront longtemps encore à se parer de ce nom pour se faire à peu de frais une popularité. N'alimentez pas leur polémique par la contradiction ; évitez vous-mêmes de nous prendre à partie à propos des

affaires d'Alsace, et laissez s'éteindre dans le silence le feu des discussions qui vous importunent. Le propre du tempérament français est de réagir avec vivacité; ne mettez pas ce trait national contre vous.

— J'entends, dit le prince; vous prétendez que nous gardions l'impassibilité que l'on recommande aux agents de police, à qui l'on dit : Restez calmes, vous êtes payés pour vous laisser injurier sans réplique. »

Je lui répondis en riant qu'il représentait en effet une assez grande autorité en Europe pour voir bien des choses de haut et ne pas s'en émouvoir.

[Nouvelles considérations du Chancelier sur la presse et en particulier sur la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.]

Revenant encore une fois sur les inconvénients d'une presse qui excite les animosités nationales et pousse au développement des passions belliqueuses, le Chancelier me dit : « Considérez quel mal vos journaux vous font à vous mêmes en prêchant constamment la *revanche*. Le public vit chez vous dans une crainte continuelle de la guerre. Il en résulte que le commerce est paralysé, que votre industrie décroît, que votre crédit est ébranlé, en un mot que vos affaires marchent mal. Au contraire, chez nous l'industrie est florissante, notre prospérité matérielle s'accroît de jour en jour. Il en est de même chez toutes les nations qui, comme nous, poursuivent une politique de paix. Voyez l'Autriche, dont la situation s'affermit de plus en plus; l'Italie, où le crédit public a fait depuis quelque temps de si remarquables progrès, et qui remet l'ordre dans ses finances; l'Espagne, qui est aussi en voie d'amélioration sensible. Le contraste de tous ces pays avec le vôtre est frappant; ils sont dans la voie ascendante, et vous descendez matériellement. C'est aux inquiétudes semées par votre presse que vous devez ce résultat. »

Je ne voulus pas entamer une discussion à fond sur ce sujet. Je me bornai à dire que l'existence des quelques journaux dont le prince de Bismarck constatait la malveillance retentissante à l'égard de l'Allemagne me paraissait être, jusqu'à un certain degré, l'un des effets plutôt qu'une des causes de la crise industrielle et commerciale dont souffrait la France en ce moment. Beaucoup de ces feuilles éphémères étaient nées sous l'inspiration malavisée de gens qui s'imaginaient remédier au mauvais état de leurs affaires en discréditant les maisons allemandes établies à côté d'eux et dont la concurrence les irritait, en attaquant et en faisant ainsi renvoyer de chez leurs compétiteurs d'excellents employés allemands, ouvriers ou commis, etc. Ce mouvement était aussi factice dans son origine que mal raisonné dans sa direction et impuissant dans ses résultats. Personne, dans notre pays, n'attachait d'importance sérieuse à de pareils journaux; ils n'étaient lus qu'en Allemagne.

Le Chancelier me dit : « Mais le plus grand plaisir que vous puissiez me faire, c'est justement de me renvoyer les Allemands qui vont s'établir chez vous. Nos

Allemands ont la détestable manie d'aller chercher fortune à l'étranger, au lieu de rester à travailler dans leur pays. A la seconde génération, ils se dénationalisent; vous en faites de bons Français, quelquefois même des chauvins déclarés. Rendez-les moi, j'aime mieux cela ».

[Assurances sur le caractère pacifique de la politique allemande.]

« ... En Russie, des causes analogues menacent également la paix [1]. L'Empereur est personnellement animé des meilleures dispositions. Ses Ministres sont prudents et enclins à une politique conservatrice. Mais auront-ils la force de résister à la pression des passions populaires, si elles sont une fois déchaînées? Le parti de la guerre est plus puissant en Russie qu'ailleurs. Il n'y a pas seulement là, comme partout, et même plus que partout, un corps d'officiers impatients de trouver leur avancement dans les combats, et ces hommes, *rerum novarum cupidi,* qui espèrent pousser leur fortune à la faveur d'un ébranlement quelconque; il y a encore ce que j'appellerai le parti des pessimistes. Ce sont ceux qui, chose étrange, souhaitent la guerre pour que leur pays soit battu, parce qu'ils comptent qu'après une défaite le Gouvernement impérial ne pourrait plus refuser les concessions libérales auxquelles ils attachent plus de prix qu'à tout le reste. D'autres vont plus loin encore et aspirent au désastre de l'armée russe, afin que la dynastie qui leur est odieuse soit emportée dans la tourmente, et qu'ils puissent dès lors édifier leur système de Gouvernement sur la table rase.

« Nous ne saurions perdre de vue des phénomènes aussi inquiétants. Il y a en Russie beaucoup de têtes mal équilibrées qui travaillent pour amener un conflit entre les Empires voisins. Nous devons donc prévoir une lutte qui peut s'engager malgré nous, et nous tenir prêts à l'affronter si elle s'impose. Ce serait un grand malheur pour nous. Il nous serait impossible d'y rien gagner, car les territoires situés à notre portée ne sont pas enviables, et nous n'aurions que faire de nous les approprier si nous étions vainqueurs. Cette guerre même, avec l'énormité de son théâtre, serait pleine de difficultés et de périls. Les exemples de Charles XII et de Napoléon le Grand prouvent que les plus habiles capitaines se tirent avec peine d'une expédition en Russie. Notre préoccupation serait de nous limiter le plus possible et de ne pas nous laisser entraîner. Nous n'aurions du reste guère le choix des moyens; force nous serait de nous servir de la Pologne et de soulever des populations toujours mal soumises à la Russie. Nous nous efforcerions de mettre sur pied, dans les limites de l'ancienne Pologne, quelque chose qui pût se tenir, se défendre et nous protéger. Nous ne dépasserions certainement pas Smolensk. Du reste, le projet d'une reconstitution du royaume de Pologne, avec un Archiduc d'Autriche à sa tête, est un vieux plan de la politique autrichienne; elle en réunit depuis des années les

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 664; (*Die grosse Politik,* vol. IV, n° 611).

éléments. Quant à nous, nous n'avons pas de prédilection pour les Polonais; mais, si nous devons avoir un voisin peu sympathique sur nos frontières, nous aimons naturellement mieux ce voisin faible que fort. Une Pologne refaite dans ces conditions serait moins redoutable pour nous qu'une Russie hostile, conservant ses positions actuelles.

« Le voisinage est toujours une source de difficultés entre États. Deux peuples limitrophes sont rarement bons amis. Nous sommes obligés de nous donner beaucoup de peine pour conserver l'union entre l'Autriche et l'Italie. Au contraire, l'Espagne, avec laquelle nous n'avons point de contact, nous témoigne les sentiments les plus amicaux. Plus nous serons éloignés de la Russie, plus nous aurons de chances d'entretenir des relations faciles avec elle; l'interposition d'un nouvel État nous rendra sans doute son amitié un jour. »

[Assurances pacifiques données par M. de Courcel. Jugement sévère du Chancelier sur M. Gladstone.]

169.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 16 décembre 1883, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 heures., soir.)

J'ai obéi aux ordres de Votre Excellence. Je me suis rendu au Tsong-li-Yamen aujourd'hui et j'ai tenu aux Ministres un langage conforme aux instructions contenues dans votre télégramme du 13. Je n'ai pu que constater l'arrogance croissante du Gouvernement chinois; les discours tenus à la Chambre sont exploités par le marquis Tseng qui représente notre situation comme secondaire en Europe [1], qui assure que nous n'oserons rien tenter de sérieux, et qui a calmé ainsi toutes les inquiétudes de la Cour. Dans ces conditions, des pourparlers ne peuvent être utiles de part et d'autre que pour gagner du temps. Il faut dès aujourd'hui se préparer à la lutte sans délai si nous ne voulons pas être devancés. Je suis... [2] et, quand j'ai dit que la France était prête à traiter à Paris, si la Chine offrait des propositions acceptables, les Ministres ont répondu sur le ton d'irritation que *ce n'est pas à la Chine à faire des propositions; elle est suzeraine et elle occupe le pays; c'est à la*

[1] Le marquis Tseng avait télégraphié au Tsong-li-Yamen : « L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et les États-Unis se sont entendus secrètement pour empêcher la France de bloquer et d'attaquer les ports chinois. » (Télégr. de Shanghaï du 13 décembre, 4 h. 30 s.)

[2] Lacune de déchiffrement.

France, si elle veut la paix, à retirer ses troupes : voici pour la Chine les propositions acceptables aujourd'hui.

Les Ministres prétendent d'autre part, d'après la correspondance du marquis Tseng, que le 8 août il a déclaré à votre prédécesseur que le Gouvernement impérial avait des troupes dans la partie du Tonkin que nous voulons attaquer.

170.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée et confidentielle (1). *Berlin, 16 décembre 1883.*

Je vous transmets ce matin les deux rapports que j'ai rédigés à la suite de ma visite à Friedrichsruhe. J'ai détaché dans une dépêche officielle le compte rendu de mes conversations concernant le Tonkin; je joins ici l'autre dépêche, très confidentielle, dans laquelle j'ai résumé le reste de mon entretien avec le Chancelier d'Allemagne. Vous jugerez vous-même de la gravité des paroles qu'il a prononcées, et de l'usage qu'il convient d'en faire, ou de n'en pas faire.

L'accueil du prince de Bismarck a été, comme je vous l'ai mandé, particulièrement aimable. Il m'a reçu dans l'intimité de sa famille, où il vit avec une simplicité extrême, entouré par les siens de soins et de sollicitude, ayant pour unique secrétaire M. de Rantzau son gendre, qui alterne avec ses deux fils dans ces fonctions de confiance. Le Chancelier a admirablement réussi à simplifier le mécanisme de sa vie officielle. Il est informé de tout ce qu'il est utile qu'il sache, et il suit avec une grande attention tous les filons qui l'intéressent. Le travail matériel est réduit à un minimum, mais le travail de tête reste intense. Il est manifeste que M. de Bismarck, malgré son âge et l'affaiblissement de sa santé, reste en possession de toutes ses forces intellectuelles et des merveilleuses ressources de son génie. L'activité de sa pensée n'est pas ralentie, bien que l'expression en soit plus calme, moins impétueuse et moins colorée qu'autrefois. On sent dans tout ce qu'il dit une puissante condensation d'idées, due à un travail de réflexion obstiné. Le grand repos dans lequel il vit, ayant à côté de lui une femme et une fille dévouées à ses moindres volontés, et uniquement préoccupées d'écarter de lui toute peine et toute fatigue, a imprimé à sa manière d'être une sérénité remarquable. Vous savez qu'il est naturellement doué d'un charme presque irrésistible; les qualités douces sont aussi développées dans son caractère, quand il lui plaît de les mettre en lumière, que la fougue et la puissance, plus généralement connues du public. A le voir aujourd'hui, dans son château peu élégant, mais très con-

(1) Papiers de M. Abel Ferry.

fortable de Friedrichsruhe, vivant au milieu des bois, sur un domaine de dix mille hectares dont l'administration l'intéresse jusque dans les moindres détails, on dirait au premier abord un gentilhomme campagnard, sachant faire avec une exquise bonne grâce les honneurs de sa maison, et partageant d'ailleurs son temps entre la gestion de ses propriétés et le soin de sa santé.

Il s'est mis, pour ce qui regarde cette santé dont l'état préoccupe si fort l'Europe, entre les mains d'un jeune médecin bavarois qui ne le quitte pour ainsi dire plus, qui règle son hygiène avec une extrême rigueur, et qui l'a fait maigrir de cinquante livres en quelques mois. De gros et lourd qu'il était naguère, le prince de Bismarck est devenu un grand vieillard mince, à la stature toujours imposante, mais à la démarche dégagée; la physionomie a cessé d'être épaisse, les traits sont fins, pénétrés d'intelligence et pour ainsi dire immatérialisés.

La volonté du Chancelier de faire sur moi l'impression la plus favorable était bien évidente, quoiqu'il n'y eût pas, dans sa manière d'être ou dans celle de son entourage, la moindre trace d'affectation. Pendant tout mon séjour, j'ai été l'objet des attentions les plus délicates, témoignées sous la forme d'une cordialité simple, et il m'a fallu résister à de très aimables instances pour ne pas rester une deuxième nuit et un troisième jour sous ce toit hospitalier.

Il semble qu'après nous avoir assez maltraités dans sa presse officieuse pendant tout le cours de cette année, le Chancelier d'Allemagne tienne maintenant à se concilier les bonnes dispositions de la France. Vous savez que l'emploi alternatif de l'intimidation et de la séduction est l'un des procédés favoris de sa politique. Ces deux moyens d'action se font valoir en se succédant, et concourent ainsi au même résultat.

Quel est aujourd'hui le but de cette tactique en partie double? C'est une question que je n'oserais trancher, et que je soumets à vos réflexions; je me borne à vous livrer les éléments du problème.

Relativement au Tonkin, je dois noter que je n'ai constaté à aucun moment, chez M. de Bismarck, les apparences du désir de nous engager dans une mauvaise affaire et de nous tenir occupés loin du théâtre de nos intérêts en Europe. Il a parlé avec beaucoup de modération de la nécessité de renforcer notre effectif de troupes en Cochinchine, et en ne mentionnant que des chiffres qui ne pouvaient pas sensiblement affaiblir nos forces disponibles en cas de guerre européenne. Je crois qu'il tient surtout à ne pas avoir l'air de nous causer ou de nous chercher des embarras, et à capter notre bon vouloir par de bons procédés. Toutefois, comme je vous l'ai écrit, il continue à ménager soigneusement la Chine; il ne prend à aucun degré parti contre elle, et il reste maître de s'en faire une alliée le jour où cette évolution conviendrait à sa politique.

Le passage saillant de sa conversation, qui ne manquera pas de vous faire,

comme à moi, une impression profonde, c'est ce qu'il a jugé à propos de me dire au sujet de la Russie. Sans se départir de son calme, en ne cessant de protester de son désir de paix, de sa crainte d'avoir la main forcée par des événements plus puissants que sa bonne volonté, il m'a exposé tout un plan, manifestement préparé et mûri avec sollicitude, de démembrement de la Russie et de reconstitution de la Pologne.

Devant une ouverture aussi saisissante, je n'ai de mon côté trahi aucune émotion. C'était assez, c'était peut-être trop d'en avoir tant entendu. Je n'ai paru attacher qu'une importance secondaire et la valeur d'une hypothèse à cette terrible vue sur l'avenir, et je me suis borné à traiter la question des rapports avec l'Allemagne au point de vue particulier et exclusif de la France.

Pourquoi une pareille confidence, faite à nous, à nous seuls selon ce que je puis penser, et en un pareil moment? N'est-ce pas un moyen de plus de nous lier en prévision d'une crise redoutable qui s'approche, et dont l'Europe a le pressentiment sourd, mais qui éclatera peut-être beaucoup plus tôt encore qu'elle ne s'y attend.

Dans toute ma correspondance depuis deux ans, je n'ai cessé d'appeler l'attention du Gouvernement de la République sur les nuages qui s'amoncelaient à l'Orient de l'Europe. Pendant le cours de l'année actuelle surtout, j'ai pu paraître souvent un prophète de malheur. J'ai dénoncé l'année 1883 comme une année de préparation, au bout de laquelle il fallait s'attendre à quelque chose de grave. Mes prévisions ont été dépassées. Maintenant sans doute le Chancelier juge que le moment psychologique est arrivé où il faut mettre la France en présence du fatal dilemme, déchirer le voile de l'avenir devant elle, et lui commander de choisir sa route.

Le but du Chancelier, cela est facile à discerner, c'est d'obtenir que nous nous tenions absolument tranquilles et que nous le laissions libre, lui et ses alliés, de faire de la Russie ce qui lui conviendra. C'est pour cela qu'il attache tant de prix à éteindre les provocations de notre presse, qui pourraient troubler le penchant si marqué de la nation pour la paix, et entraîner le Gouvernement. C'est pour cela aussi qu'il exige que nous mettions la sourdine sur cette question d'Alsace, si propre à galvaniser la France. Tout en multipliant les assurances amicales, les paroles douces, les cajoleries, il n'a pas négligé, vous le remarquerez, de me faire sentir les entraves qu'il a pris la précaution de nous mettre aux pieds. Il a parlé à plusieurs reprises de l'Italie et de l'Espagne comme étant, toutes deux, tout à fait dans son jeu. Il m'a fait entendre qu'il modérait leur ardeur, c'est-à-dire qu'il retenait leurs convoitises tant que nous restions ses amis et que nous lui donnions satisfaction, mais que, si notre attitude changeait, il n'aurait qu'un mot à dire, qu'une corde à lâcher, pour lancer sur nous ces chiens de meute, prêts à nous dépecer.

Ces jours derniers, comme je vous l'écrivais, tout était à la paix entre l'Alle-

magne et la Russie. Toutes les apparences sont encore à la paix. On peut compter qu'elles resteront telles, avec quelques alternatives passagères, jusqu'au jour décisif, car la Prusse, pas plus qu'en 1864, 1866 et 1870, ne mettra contre elle aucun signe de provocation, aucune parole, aucun geste d'où l'on puisse inférer qu'elle ne fasse pas tout ce qui dépendra d'elle pour écarter la guerre.

Dans les prévisions pessimistes dont je vous ai quelquefois entretenu, je pensais que le point morbide était la Bulgarie, que la crise éclaterait de ce côté, et que le choc se produirait entre l'Autriche et la Russie, également poussées par une force irrésistible vers l'achèvement de leurs destinées dans la péninsule des Balkans. Il me semble que la question ne cesse pas de se poser ainsi, mais avec une modification dans l'ordre des temps. Sans doute l'Autriche, inquiète pour sa ligne d'opérations, avant d'obéir à l'impulsion qui la presse, aura, avec sa prudence habituelle, demandé à être tout d'abord couverte sur ses flancs. La reconstitution de la Pologne lui donne à cet égard toute satisfaction et toute sécurité. Le prince de Bismarck a bien eu soin, au surplus, de me dire que c'était là un plan de l'Autriche. « Pour nous, a-t-il dit dans son langage pittoresque, la Pologne est une arme que nous n'emploierions que malgré nous, et parce que nous n'avons pas autre chose sous la main; c'est un fer rouge que nous saisissons pour nous défendre. »

En vous transmettant, Monsieur le Président, ces confidences redoutables, je crois nécessaire et patriotique de prendre toutes les précautions pour en garantir le secret absolu. Il me semble que nous avons tout intérêt à ce qu'il n'en transpire rien d'aucun côté. Rien ne serait plus dangereux que l'affolement qu'elles pourraient produire, soit en France, soit en Russie, et s'il y a quelque usage à en faire, vous jugerez sans doute que cet *arcanum imperii* est pour votre gouverne seule.

Le Chancelier m'a dit plusieurs fois, et avec insistance, de très bonnes et très gracieuses paroles pour vous. Lorsque j'ai pris congé de lui, il m'a parlé en ces termes, avec une certaine solennité : « Monsieur l'Ambassadeur, je ne triche pas au jeu de cartes, et je ne triche pas non plus au jeu de la politique. Je considère que le premier devoir et le premier intérêt d'un diplomate, c'est d'inspirer confiance en sa parole; sans cela, il se prive lui-même de son principal moyen d'action. Je ne connais pas personnellement M. Ferry; mais dites-lui que mon bon vouloir à son égard est bien sincère, et que ma ligne de conduite envers lui ne changera pas; j'espère que la sienne aussi ne changera pas envers moi. »

Excusez, Monsieur le Président, la hâte avec laquelle toute cette lettre est écrite. J'ai tenu à vous la faire de ma main, malgré ma pénible écriture, et à vous transmettre avec le moins de retard possible le supplément d'informations qu'elle contient.

171.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 17 décembre 1883, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Le Prince impérial d'Allemagne est arrivé à Rome aujourd'hui à midi et demi. Il a été reçu à la gare par le Roi, le Prince de Naples, le Prince Amédée et les Ministres. Sa Majesté portait l'uniforme de général italien et non celui de colonel du régiment de hussards allemands dont il est propriétaire. La voiture dans laquelle Elle a pris place à côté de son hôte, a passé, pour se rendre au Quirinal, devant une double haie de soldats. La foule n'était pas très nombreuse, et l'on ne peut pas dire qu'elle ait manifesté beaucoup d'enthousiasme. La famille royale et le Prince d'Allemagne ont néanmoins paru, selon l'usage italien, au balcon du Quirinal pour remercier.

172.

M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 18 décembre 1883, 12 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Les détails de la visite du Prince Frédéric-Guillaume au Souverain Pontife ont été définitivement arrêtés hier soir[1], et le Prince se rend aujourd'hui à une heure au Vatican. Le Prince partira du Palais Caffarelli où le Cardinal Jacobini lui restituera la visite. Le Prince se présenterait comme héritier de l'Empire d'Allemagne et serait, en cette qualité, reçu avec les honneurs impériaux, mais en forme privée, l'Empire d'Allemagne n'ayant pas de représentant auprès du Saint-Siège.

M. de Schlötzer vient d'écrire au comte Paar, notre doyen, pour lui exprimer les regrets du Prince impérial de ne pouvoir recevoir le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le Prince devant partir après demain, ayant disposé déjà de tout son temps.

(1) Voir ci-dessus, n° 171.

173.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 19 décembre 1883, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Au dîner de la Cour qui a eu lieu hier en l'honneur du Prince impérial, le Roi paraissait très satisfait. Il a dit à Madame Decrais, qui était placée à table à côté de Sa Majesté : « Le Pape a reçu le Prince d'Allemagne tout de même, bien que Son Altesse logeât au Quirinal (1). Le Saint Père a été du reste très aimable. Mais il en attendait plus qu'on ne lui en a dit. » Dans la soirée, Sa Majesté m'a tenu le même langage en ajoutant : « Le Pape a dit au Prince : On a prétendu que je ne devais pas vous recevoir parce que vous étiez descendu au Quirinal. Mais j'ai une volonté à moi. Comment n'aurais-je pas reçu un Prince qui est appelé à gouverner un si puissant Empire »? « Qu'on aille ou non au Vatican, a continué le Roi, peu nous importe. Nous pouvons nous passer de ces visites. Mais je suis bien aise que les choses se soient passées ainsi. »

Telles sont à peu près textuellement les paroles du Roi. La Cour s'est montrée sensible à l'attention du Prince, qui, avant de se rendre au Vatican, a été déposer une couronne sur la tombe de Victor-Emmanuel. Elle a appris également avec satisfaction que la Princesse impériale avait remercié en personne l'Ambassadrice d'Italie à Berlin de l'accueil qui était fait à son mari.

En un mot, on m'a paru enchanté au Palais. Je ne connais pas encore les impressions du Gouvernement.

174.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 197. *Berlin, 20 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

La délégation nationale (*Landesausschuss*) d'Alsace-Lorraine est réunie depuis quelques jours, et pour la première fois ses débats se poursuivent en

(1) M. Decrais avait télégraphié le 13 décembre, à 8 h. 50 s. : « Dans les cercles ministériels et parlementaires on montre du mécontentement et de l'inquiétude. On y partage l'opinion commune que le Prince ne s'est arrêté à Rome que pour y avoir une entrevue avec le Pape. »

langue allemande. Il ne paraît cependant pas, jusqu'à présent du moins, que cette innovation ait eu pour effet de tempérer la vivacité des revendications élevées par nos anciens concitoyens contre le pouvoir dictatorial dont la législation existante arme l'administration du maréchal de Manteuffel.

M. de Hoffmann, Secrétaire d'État, représentant de cette administration, a jugé nécessaire d'opposer aux réclamations persistantes des Alsaciens-Lorrains une déclaration catégorique qu'il a formulée devant la délégation et dont les journaux ont reproduit le texte. J'ai l'honneur de vous en transmettre, pour ordre, la traduction ci-annexée. C'est un document caractéristique où se trouvent exposées avec une remarquable franchise les raisons qui déterminent l'Allemagne à maintenir sous un régime d'exception les provinces détachées de la France.

Ce que l'administration allemande reproche à l'Alsace, c'est le fait même d'avoir été une partie intégrante de la France, c'est de s'en souvenir aujourd'hui encore et de conserver avec l'ancienne patrie des relations. Il ne suffit pas à la Puissance victorieuse d'avoir déchiré par la conquête l'unité nationale, d'avoir rompu les liens politiques; le but qu'elle poursuit, c'est que les Alsaciens renoncent même aux *relations personnelles, d'affaires et de famille* qui peuvent subsister entre les Français et eux. Alors ils seront mûrs pour la liberté comme en Allemagne.

En d'autres termes, la Prusse conquérante entend procéder à l'égard des territoires séparés de la France en 1871 comme déjà elle procédait il y a soixante ans à l'égard des départements qui nous ont été enlevés en 1814 et 1815.

[Méthodes employées par la Prusse après 1815 dans la région rhénane.]

Une transformation semblable se prépare en Alsace. C'est pour la hâter par le moyen, qui a si bien réussi ailleurs, que l'administration allemande a proscrit dans les délibérations de la délégation régionale l'usage de la langue française, et qu'elle maintient énergiquement, malgré toutes les réclamations, cette interdiction. Ce qu'elle désire surtout, c'est que les regards de l'Alsace cessent de se tourner vers Paris, et pour cela elle voudrait obtenir que les journaux français ne s'occupassent plus de l'Alsace. Un des membres de la délégation, le baron Zorn de Bulach, s'est élevé avec une certaine vivacité, au cours des débats, contre la théorie qui impute exclusivement à des excitations venues du dehors l'agitation alsacienne. Ses paroles ont été aussitôt commentées et combattues dans un article de la *Gazette officieuse d'Alsace-Lorraine* que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est empressée de reproduire et dont je crois utile de vous transmettre ci-joint le texte et la traduction. Votre Excellence retrouvera dans ce manifeste véhément toutes les imputations dirigées pendant les derniers mois contre la presse française par les feuilles

officieuses allemandes. Elle y reconnaîtra aussi des arguments qui nous ont été plusieurs fois opposés, lorsque nous nous efforcions de démontrer l'innocuité de certains journaux de bas étage, ou l'exagération de l'importance attribuée à certaines manifestations. « En France, dans les moments critiques, dit l'article officieux, quand les flots de la politique intérieure montent haut, ce ne sont pas d'ordinaire les gens bien élevés, ce sont les braillards qui donnent le branle. » Puis vient la menace : la *Gazette* nous montre l'Allemagne entière, unanime et résolue, prête à se porter à la frontière en cas de provocation.

Ce sujet, sur lequel les organes officieux de la chancellerie impériale ne perdent pas une occasion de revenir, semble tenir particulièrement à cœur en ce moment à la politique allemande. Un article ci-joint de la *Gazette de Cologne* du 18 décembre incrimine de nouveau et avec insistance, à propos du voyage du Prince impérial d'Allemagne en Espagne et en Italie, l'attitude de la presse française. Vous remarquerez l'insinuation au moins singulière par laquelle cet article donne à entendre que la situation personnelle du représentant du Gouvernement français à Berlin dépend de la modération et de la convenance du langage tenu par les journaux de Paris.

175.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 162. *Rome, 21 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er janvier; Dir. pol., 2 janvier 1884.)

L'anniversaire de la mort d'Oberdank coïncidant avec le séjour à Rome du Prince impérial d'Allemagne, le Gouvernement a pris les plus grandes précautions pour prévenir toute tentative de manifestation. Il n'a pas réussi complètement. Votre Excellence sait qu'à la Chambre, à la séance du 20, deux jeunes gens ont jeté sur l'Assemblée, du haut des tribunes publiques, des imprimés contenant le testament de leur héros. Il est probable que cette démonstration inoffensive devait avoir lieu au moment où le Prince impérial, dont la visite à Montecitorio était attendue, ferait son entrée dans la salle, et qu'elle a éclaté trop tôt. Des réunions privées ont été tenues par les chefs du parti socialiste et républicain dans Rome et dans un assez grand nombre de villes du royaume. Mais la tranquillité n'a été troublée nulle part. Un mot d'ordre avait été donné partout pour recommander expressément la plus grande prudence. L'audace téméraire n'est pas ce qui distingue les Italiens, qu'ils soient oberdankistes ou bons bourgeois, et ces manifestations révolu-

tionnaires n'ont que peu de chance d'aboutir, quand elles ne sont pas, comme elles l'ont toujours été jusqu'ici, tolérées ou même secrètement encouragées par le Gouvernement.

176.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Rome, 22 décembre 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 décembre.)

[Retour sur le télégramme du 19 décembre, 4 h. 30 soir [1].]

Au dîner qui a eu lieu à la Cour et à la soirée qui a suivi, Sa Majesté m'a demandé à plusieurs reprises si l'Ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège était à Rome, s'il avait vu le Pape, si Sa Sainteté l'avait mis au courant de son entretien avec le Prince, si je savais quelque chose par lui à ce sujet. J'ai répondu que le comte de Béhaine était arrivé de Paris le matin même, à l'expiration de son congé, et qu'il s'était borné à aller présenter ses compliments au Cardinal Jacobini.

Le lendemain, c'était gala au théâtre Costanza. Après avoir pris place dans sa loge avec la Reine et le Prince héréditaire d'Allemagne, le Roi m'ayant aperçu dans la mienne, où j'étais avec M. Minghetti, voulut bien me faire appeler et, après quelques paroles obligeantes : « Eh bien ! me dit-il, avez-vous vu M. de Béhaine ? Que sait-il des impressions du Vatican ? Vous a-t-il conté ce qui s'est dit entre le Saint Père et le Prince ? *Voilà ce qu'il faudrait savoir. Voilà ce qu'il serait important de connaître.* — Je n'en disconviens pas, Sire, ai-je répliqué. Mais M. de Béhaine ne sait rien, et le Cardinal pas davantage. Ce dernier a déclaré aujourd'hui à mon collègue que le Pape avait gardé le secret le plus absolu. Il a ajouté seulement que Sa Sainteté était satisfaite, et pour me servir des propres expressions du Secrétaire d'État, que les conjonctures étaient favorables. » Sa Majesté m'a répété alors une fois de plus que, lui aussi, était fort satisfait.

Quelles étaient les préoccupations du Roi en m'adressant cette série de questions ? Je serais fort embarrassé de le dire. Craignait-il que mon collègue ne fût chargé d'une mission spéciale auprès du Pape à propos de la visite du Prince ? Ou tout simplement, aussi ignorant que le commun des mortels des propos qui avaient été échangés entre les deux augustes interlocuteurs, était-il curieux de les connaître ? Cette dernière hypothèse est peut-être la vraie. Que toute cette comédie serait piquante si d'aussi graves intérêts n'étaient en jeu !

(1) Voir ci-dessus, n° 173.

177.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 24 décembre 1883.*

Le Prince impérial d'Allemagne est rentré hier matin à Berlin [2]. Les journaux allemands célèbrent avec enthousiasme son retour, ses succès personnels, et les résultats de son voyage, quelque problématiques que soient encore ces résultats. Les différents partis cherchent à s'en approprier le bénéfice. Les libéraux déclarent qu'en amenant le Vatican à recevoir l'hôte du Quirinal, la politique allemande a obligé la Cour de Rome à s'infliger elle-même un démenti, et à reconnaître virtuellement le principe de la coexistence dans la même capitale des deux souverainetés, c'est-à-dire la suppression du pouvoir temporel des Papes. Les catholiques au contraire assurent que l'hommage porté à Léon XIII par le fils du tout-puissant Empereur d'Allemagne est un signe manifeste de la force supérieure devant laquelle toutes les autorités de cette terre sont amenées à plier un jour, et avec laquelle ils doivent compter.

Il est probable, bien que non encore avéré, que la visite du Prince impérial au Pape coïncide avec d'assez importantes concessions faites par le Gouvernement allemand sur le terrain religieux. L'Allemagne est lasse du *Kulturkampf*, et le Gouvernement impérial sent le besoin de rallier autour de lui toutes les forces de la nation, d'effacer les traces des dissensions intérieures. Est-ce seulement un besoin d'apaisement personnel à l'Empereur, et le vieux Souverain couvert de gloire n'aspire-t-il qu'à entourer de calme ses dernières années, afin de s'éteindre dans un concert de bénédictions? Ou bien la politique allemande veut-elle se concentrer et tenir la nation disponible pour un nouvel effort? Quoique contradictoires en apparence, les deux tendances existent, et elles concourent au même but.

En ce moment, pendant la trêve de Noël, tout est, plus que jamais, à la conciliation et au calme dans le monde officiel. Mon collègue l'Ambassadeur de Russie prend un congé d'un mois, qu'il va passer au sein de sa famille à Pétersbourg. Son langage reflète la plus parfaite sérénité. Il semble que les relations entre les Cours de Russie et d'Allemagne soient rétablies aujourd'hui sur un pied absolument amical et confiant. Toutefois le gros public et surtout le monde des affaires persistent à ne pas se montrer aussi rassurés.

(1) Papiers de Mme Abel Ferry. — (2) Voir ci-dessus, n° 173.

Il y a au fond de l'opinion allemande une animosité persévérante et une incurable défiance contre la politique russe. Ces sentiments sont entretenus par la presse, à qui remonte certainement la responsabilité de la tension qui dure entre les deux peuples voisins, malgré l'échange affecté de procédés courtois entre les familles impériales.

A Friedrichsruhe, dans le cours d'une de mes conversations, je fus amené à dire au prince de Bismarck que la polémique des journaux était actuellement la seule source de difficultés entre nos deux Gouvernements. « C'est vrai, répondit-il, et entre la Russie et nous il n'y a aussi que des articles de journaux. »

La susceptibilité du Chancelier est donc toujours en éveil du côté de la presse. Il la considère comme capable de troubler sérieusement les rapports des nations. Il la redoute chez les autres, peut-être parce qu'il sait mieux que personne quel puissant instrument elle devient entre des mains habiles à s'en servir.

J'ai dîné chez l'Empereur mercredi dernier, le 19, avec Madame de Courcel et en compagnie des autres Ambassadeurs et Ambassadrices présents à Berlin. L'Empereur est en excellente santé, toujours alerte, affable et gai, malgré le poids de ses quatre-vingt-sept ans. Il m'a parlé avec beaucoup de satisfaction des votes des deux Chambres qui vous accordaient les crédits demandés pour l'expédition du Tonkin. Il les a qualifiés de patriotiques et m'en a exprimé pour vous ses félicitations. Je crois qu'il trouvait la chose de bon exemple, et qu'un Parlement qui vote avec entrain des dépenses militaires remplit, à ses yeux, le premier de ses devoirs.

Mon premier Attaché militaire, le commandant de Sancy, partira pour Paris en même temps que cette lettre. Il ne manquera pas de se présenter à vous dès son arrivée. C'est un officier très distingué, une intelligence ouverte et vive, dont le général Campenon fait justement cas. Je me permets de le recommander à votre bon accueil. Il sait et observe beaucoup de choses qui ne sont pas moins utiles à la politique qu'à la stratégie.

[Demande de décoration pour un Secrétaire d'ambassade.]

178.

.M JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ORDEGA, MINISTRE DE FRANCE À TANGER.

T. *Paris, 27 décembre 1883, 8 h. 30, soir.*

Je vous autorise à notifier au Gouvernement marocain, conformément à l'article 16 du traité de Madrid, notre intention d'admettre le Chérif d'Ouezzan au bénéfice de la protection française (1). Dans le cas où l'autorité chérifienne formulerait des objections contre ce projet, vous devriez m'en référer et nous apprécierions ensemble s'il y aurait lieu de passer outre.

179.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 28 décembre 1883, 7 h. 53, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je sors du Foreign Office. L'accord est complet pour l'affaire des capitulations. L'ordre en conseil sera signé le 31 dans un conseil qui sera tenu exprès à Osborne (2). Ce soir, l'ordre a été envoyé au juge consulaire anglais à Tunis de ne plus se saisir d'aucune affaire, et il est averti que sa juridiction cessera le 1er janvier dans les conditions stipulées entre nous et que vous connaissez (3).

[Demande de grâce pour un Maltais.]

Il a été convenu que nous pouvons dès maintenant avertir officieusement M. Cambon de l'accord, mais que la notification officielle ne pourra vous être faite qu'après qu'elle aura été signée en conseil. Je retiens M. d'Estournelles ici jusqu'à mardi, jour où je recevrai l'avis de la signature de l'ordre en conseil.

(1) M. Ordega avait télégraphié le 25 décembre à 12 h. 10 s. que le Chérif d'Ouezzan avait demandé cette protection et fait remarquer que l'article 16 de la Convention de Madrid nous donnait formellement ce droit.

(2) Il le fut en effet. (Télégr. de Londres, 1er janvier, 5 h. 43 s.)

(3) Le 19 décembre M. Foucher de Careil avait télégraphié de Vienne : « Le comte Kalnoky m'a dit que de son côté l'Autriche-Hongrie ne ferait pas d'objection à la suppression de la juridiction consulaire pour ses résidents en Tunisie, et qu'elle entendait marcher d'accord avec les Italiens et les autres Puissances ». Le Chargé d'affaires d'Espagne fit une communication analogue à M. Jules Ferry. (Télégr. à M. des Michels du 14 janvier, 7 h. 15 s.)

180.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée[1]. *Berlin, 31 décembre 1883.*

Ma lettre du 24 n'ayant pas pu profiter d'une occasion sur laquelle je comptais, je la remettrai au courrier revenant de Stockholm qui passera prochainement. Je profite de ce délai pour y ajouter quelques mots.

M. Raindre m'a remis votre lettre du 25, dont je vous remercie particulièrement. Vous avez été au-devant de mes désirs en disant au prince de Hohenlohe quelques paroles gracieuses au sujet de l'accueil que j'ai reçu à Friedrichsruhe. On a voulu certainement, par l'invitation et les bons procédés dont j'ai été l'objet, produire une impression conciliante à Paris, et il me paraît que l'on est satisfait du résultat obtenu. Cette tendance à l'apaisement est trop conforme à nos propres vœux et à nos intérêts, pour que nous ne nous en félicitions pas nous-mêmes.

Je crois que vous avez très bien apprécié l'un des mobiles qui ont déterminé le prince de Bismarck à me faire, en ce moment-ci, ses confidences. Il n'est pas douteux pour moi qu'il a voulu agir sur vous au moment où vous preniez entre vos mains la direction des Affaires étrangères. Son but a été, certainement, comme vous le dites, de vous détourner de toute velléité d'alliance avec la Russie, et il a voulu à la fois vous effrayer, vous sonder, et vous lier, en vous montrant toute l'étendue des commotions par lesquelles votre fidélité à la cause de la paix pourrait un jour être ébranlée.

Quant à préjuger dès à présent de ses desseins réels pour l'avenir et du genre d'impulsion qu'il choisira de donner aux événements, c'est ce qui me paraît difficile. Le prince de Bismarck n'a pas l'habitude de parler au hasard ni d'évoquer devant ses auditeurs de vaines fantasmagories, quoique la forme hardie et profondément originale qu'il donne à ses conceptions déroute le plus souvent, et provoque l'incrédulité. Je vous avoue que ce qu'il a dit de la Pologne et de son intention de s'en servir pour combattre la Russie me paraît très sérieux. Cela ne veut pas dire qu'il prévoie à brève échéance une déclaration de guerre, une expédition des troupes allemandes jusqu'à Smolensk, et une occupation militaire prolongée des provinces occidentales de la Russie. Je crois qu'il s'efforcera au contraire d'empêcher cette explosion brutale des faits. Tant que la paix pourra être maintenue, il la maintiendra. Dans la situation où il est aujourd'hui, parvenu au comble de la gloire et de la puissance, à l'âge déjà avancé qu'il a, à l'âge qu'ont l'Empereur Guillaume et le

(1) Papiers de Mme Abel Ferry.

maréchal de Moltke, ces collaborateurs éprouvés de ses grandes entreprises, le prince de Bismarck préfère certainement les moyens doux aux violents, et les voies prudentes de la diplomatie à une crise guerrière dans laquelle les résultats déjà assurés risqueraient toujours d'être plus ou moins compromis.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'il considère la force offensive de l'Empire russe, dans les positions que la Russie occupe aujourd'hui, comme une menace formidable et permanente contre l'Allemagne telle qu'il l'a constituée; et il ne considérera son œuvre comme achevée et comme véritablement mise à l'abri des retours de la fortune que le jour où il aura définitivement garanti sa patrie contre le péril moscovite.

Il eût accepté sans doute un conflit prenant naissance sur le Danube ou les Balkans entre la Russie et l'Autriche, et il eût soutenu son alliée avec assez de vigueur pour servir par la même occasion les intérêts de l'Allemagne tels qu'il les conçoit. Aujourd'hui, soit que pour une raison quelconque il renonce spontanément à cette combinaison, soit qu'elle lui échappe malgré lui, il envisage d'autres perspectives. La répugnance de l'Autriche à s'engager sur le chemin de Constantinople en laissant sa ligne d'opération ouverte à une attaque de flanc, les concessions faites par la Russie en Bulgarie, la volonté manifeste du Cabinet de Saint-Pétersbourg de mettre tous les bons procédés de son côté et de ne rien négliger pour se conserver les bonnes grâces de l'Allemagne, semblent bien indiquer que du côté de la Turquie le danger imminent est conjuré.

Il y a quelques années, avant la dernière guerre d'Orient, on espérait de même que l'intimité apparente de l'alliance des trois Empereurs — cette autre ligue de paix imaginée par le prince de Bismarck — suffirait pour écarter toute crainte de conflit violent. Cependant l'insurrection d'Herzégovine, allumée comme par hasard, et brûlant à petit feu sans vouloir s'éteindre, a fini par amener une grande conflagration. La Russie a été poussée par une force invincible sur la Turquie; elle s'est à moitié épuisée dans l'effort qu'il lui a fallu pour arriver au pied des murs de Constantinople, et, tandis que le fruit le plus convoité de sa campagne lui échappait, elle voyait s'accomplir les changements territoriaux que le Congrès de Berlin a consacrés, et qui donnaient à ses rivales plus de satisfaction qu'à elle-même.

Peut-être les événements suivront-ils du côté de la Pologne une marche analogue. J'ai relevé dans la *Gazette de Cologne* du 24 décembre une correspondance datée de Pétersbourg, dont il me semble difficile de mettre en doute l'origine officieuse, et qui éclaire d'un jour assez significatif la façon dont la question polonaise pourrait se poser un jour entre les trois copartageants sans mettre tout d'abord en question leur amitié ostensible. Une insurrection qui viendrait à naître semblerait au contraire destinée à resserrer des liens fondés sur une complicité séculaire. L'Autriche et la Prusse trouveraient dans

le péril commun des motifs suffisants pour justifier une mobilisation de leurs troupes sans que la Russie eût le droit de s'en offusquer. Si l'insurrection avait quelque succès, ou seulement si elle se prolongeait, les deux Puissances de l'Europe centrale seraient facilement amenées à intervenir, et quand elles occuperaient le pays, elles seraient bientôt maîtresses d'imposer leur médiation armée et de décréter la solution qui leur conviendrait le mieux — le tout sans guerre déclarée ni rupture ouverte avec la Russie.

Or, il est facile de comprendre quels avantages présenterait pour l'Autriche et l'Allemagne le voisinage d'une Pologne faible, gouvernée par un Archiduc autrichien, alourdie peut-être par l'adjonction des provinces baltiques de la Russie, qui lui inoculerait un principe germanique, condamnée enfin par les circonstances mêmes de sa résurrection à graviter dans l'orbite austro-allemande. Cela vaudrait assurément mieux pour les deux alliés de l'Europe centrale que le contact immédiat et toujours menaçant du colosse russe. La Pologne renaissant de ses cendres délivrerait l'Autriche d'un rival qu'elle voit prêt à lui barrer la route de Salonique et de Constantinople, chaque fois qu'elle est tentée de chercher dans la péninsule des Balkans un dédommagement à la position qu'elle a perdue en Allemagne et aux provinces dont elle a été dépossédée dans cette autre péninsule, l'Italie.

La Prusse, de son côté, serait débarrassée de ce cauchemar qui l'obsède : une alliance franco-russe la prenant entre deux feux et l'obligeant à rendre gorge.

Je vous envoie l'article de la *Gazette de Cologne*, qui, rapproché de la conversation du prince de Bismarck, m'a inspiré toutes ces réflexions; je me permets de vous en recommander la lecture. Vous serez frappé tout au moins de voir ce journal, dont les attaches avec la chancellerie allemande sont notoires, se faire le propagateur de la croyance à une insurrection polonaise qui se préparerait pour 1884.

Je ne vous parle pas de la Roumanie, qui pourrait trouver son petit rôle au milieu de ces grands événements, et que l'on tiendrait par l'appât d'une restitution de la Bessarabie. Quant à l'Italie et à l'Espagne, l'honneur de monter la garde pour le Roi de Prusse aux portes de la France mise aux arrêts, suffirait sans doute pour repaître leur appétit de gloire et compenser à leurs yeux l'humiliation d'avoir autrefois reçu nos bienfaits.

Vous voudrez bien excuser, Monsieur le Président, tout cet épanchement d'hypothèses. Quoi qu'il doive arriver dans un prochain avenir, la situation est certainement grave pour nous en ce moment, et il me semble que nous devons retourner les questions sur toutes leurs faces, afin d'envisager d'avance toutes les possibilités auxquelles nous avons le devoir de nous préparer.

P. S. *3 janvier 1884.*

Je viens de voir M. de Hatzfeldt qui m'a annoncé, comme je vous l'écris officiellement, la renonciation définitive de l'Allemagne à la juridiction consulaire en Tunisie. La communication en forme qui nous sera faite à ce sujet sera libellée presque immédiatement, peut-être demain, m'a dit le Ministre.

Il est bien évident que l'Allemagne attendait l'Italie et l'Angleterre, et qu'elle n'a cherché dans de prétendus scrupules de détail qu'un moyen de faire traîner les choses, de façon à ne pas gêner, en les devançant, des Puissances qu'elle tenait à ne pas mécontenter. M. de Hatzfeldt s'en est défendu avec moi dans de précédentes conversations, mais c'était manifestement par pure politesse à notre égard.

Le prince Orloff est venu me voir à son passage à Berlin. Il revenait de Friedrichsruhe, où le Chancelier lui avait prodigué les bonnes paroles et les assurances pacifiques. Tout en s'en montrant satisfait, il ne cachait pas sa crainte de quelque dangereuse explosion de passion qui pût anéantir chez le prince de Bismarck, d'une manière soudaine, l'effet de ces dispositions actuellement si amicales pour la Russie.

Votre dernier envoi collectif m'a apporté des dépêches de Varsovie qui peignent sous des couleurs bien sombres la situation de la Pologne, et qui cadrent assez avec les indications de la *Gazette de Cologne*.

181.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 203. *Berlin, 31 décembre 1883.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 5 janvier 1884.)

Le Prince impérial d'Allemagne est rentré à Berlin, le 23 de ce mois, à la suite du voyage que Son Altesse impériale et royale a fait en Espagne et en Italie et qui s'est prolongé pendant plusieurs semaines.

Le retour du Prince a été salué dans la capitale de l'Empire et dans l'Allemagne entière par une vive allégresse. La nation allemande a été flattée de l'accueil sympathique que l'héritier du trône a rencontré dans les péninsules méditerranéennes ; elle lui a su gré de ses succès personnels et des hommages qu'il a recueillis sur tout le parcours de sa route. Sa popularité s'en est accrue.

Il paraît certain que ce voyage a réussi de la façon que désirait le Gouvernement impérial. Le grand air et l'affabilité du Prince, son langage expansif,

son goût pour les arts ont produit une impression favorable sur les populations méridionales auxquelles il s'est montré, et ont ainsi contribué à faire tourner à bien le plan de la politique allemande. C'est du moins le thème que développent avec prédilection, depuis quelques jours, les feuilles officieuses de Berlin.

Sur la foi des assurances qui lui sont données, l'opinion allemande est aujourd'hui convaincue que l'Espagne est définitivement rattachée à l'alliance de l'Allemagne, à ce qu'on appelle ici avec complaisance la ligue de la paix. Comme le ministère espagnol actuel ne peut guère être soupçonné d'avoir conclu avec le Cabinet de Berlin un pacte secret de nature à engager la politique du pays dans certaines éventualités, on doit chercher en dehors et au-dessus de lui le point d'attache des liens nouvellement formés. Aussi est-ce généralement à la personne même du Roi Alphonse XII et à son entourage intime qu'on fait remonter le mérite ou la responsabilité de cette évolution de la politique espagnole, dont les conséquences seraient destinées à se développer plus librement et plus ouvertement le jour où la situation intérieure du royaume serait mieux en conformité avec les tendances personnelles du monarque. Les journaux allemands ne dissimulent pas les vœux qu'ils font pour la chute des Ministres qui détiennent aujourd'hui le pouvoir en Espagne; ils voient le Cabinet tombé dès maintenant en état de crise; ils prédisent son renvoi prochain et attendent avec impatience l'avènement du parti conservateur. Le maréchal Serrano à Paris, le général Lopez Dominguez à Madrid sont particulièrement les objets de leurs insinuations malveillantes.

Du côté de l'Italie, on envisage avec non moins de confiance les résultats du voyage du Prince impérial. La présence de l'héritier présomptif de la couronne allemande à Rome a été la manifestation officielle et en quelque sorte la consécration publique de l'entente établie entre les Cabinets au printemps dernier. Les journaux font ressortir les sympathies personnelles qui existent depuis longtemps déjà entre le Prince Frédéric-Guillaume et la famille royale d'Italie [1]; ils voient dans les témoignages d'affection chaleureuse que le Roi Humbert a échangés avec son hôte un gage précieux de la durée des liens politiques noués par l'habileté du prince de Bismarck.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reproduit le 27 de ce mois, une longue lettre adressée à l'éditeur de la *Revue allemande,* le Dr Fleischer, par le comte Cadorna, Président du Conseil d'État d'Italie et commentant le voyage du Prince d'Allemagne à Rome. L'insertion de ce document dans les colonnes

[1] Il y avait eu un échange de télégrammes particulièrement courtois au départ du Prince. En arrivant à la gare frontière d'Ala, il avait trouvé un message d'adieux du Roi d'Italie et répondu en termes très chauds : «Je renouvelle une fois encore, avait-il écrit, l'expression de ma profonde reconnaissance pour l'accueil qui m'a été fait par toi, par la Reine et par ton peuple, pendant ces jours dont la mémoire restera ineffaçable dans mon cœur.» (Annexe à la dépêche de Rome du 25 décembre 1883, n° 162.)

du journal qui sert d'organe officieux à la chancellerie impériale peut faire penser que les idées exposées par le comte Cadorna sont précisément celles que le Cabinet de Berlin a voulu faire naître et désire entretenir dans l'esprit des Italiens. A ce titre, je crois intéressant de vous envoyer ci-joint le texte et la traduction de la lettre dont il s'agit.

Un des points sur lesquels le comte Cadorna s'efforce avec le plus de sollicitude de dissiper les malentendus, c'est la visite du Prince impérial au Vatican. C'est aussi un des points qui tiennent le plus à cœur à la presse officieuse allemande et sur lequel elle est revenue avec insistance, en s'appliquant à bien démontrer, non seulement que cette démarche n'avait pas été le but principal du voyage du Prince à Rome, mais qu'elle constituait un acte de pure et nécessaire courtoisie, dont le Gouvernement italien pas plus que le parti libéral allemand n'avaient aucune raison de s'offusquer. La chancellerie allemande paraît désirer surtout que l'on comprenne bien qu'elle ne pouvait avoir le dessein de prêter aucune sorte d'appui aux revendications du pouvoir temporel du Pape, ni d'affaiblir ainsi le titre de possession en vertu duquel le Roi d'Italie est installé comme souverain à Rome. Sa pensée semble exactement résumée dans cette phrase qu'imprimait ces jours derniers une feuille de Berlin : «Le Prince impérial, futur chef d'une nation protestante, en s'imposant de faire une visite au Pape, ce qui ne pouvait être pour lui qu'un sacrifice, a en réalité pris le Pape lui-même à témoin que l'Empire allemand et, par l'Empire allemand, la ligue pacifique de l'Europe centrale, reconnaissent l'état de choses créé depuis 1870 et enterrent définitivement la question romaine».

Mais si le Gouvernement allemand s'est gardé avec soin de toute apparence d'encouragement donné aux réclamations du Pape dans l'ordre temporel, il n'a pu dissimuler que la visite du Prince impérial à Léon XIII marquait une phase de rapprochement sérieux et de conciliation entre la chancellerie de Berlin et le chef de l'Église catholique. Je vous ai signalé dans une de mes dernières dépêches l'impression profonde causée en Allemagne par cette révélation inattendue. Depuis que la démarche du Prince auprès du Souverain Pontife a eu lieu, les progrès de l'apaisement dans les questions religieuses sont incontestables. Le Gouvernement allemand a reçu, par les mains de l'évêque d'Ermeland, une liste dressée pour tous les diocèses de la Prusse, des membres du clergé qui désirent obtenir des dispenses, aux termes de la loi de l'été dernier, afin d'être admis à exercer librement les fonctions sacerdotales bien que n'ayant pas satisfait aux conditions d'éducation exigées par les lois Falk.

Ce soir même le journal officiel allemand apporte à l'Église catholique de Prusse un don d'heureux augure pour l'année qui va commencer : il annonce qu'à partir du 1er janvier 1884 le Gouvernement reprendra le payement des

traitements des ecclésiastiques dans les trois diocèses de Culm, d'Ermeland et d'Hildesheim suspendus depuis l'ère du conflit religieux.

[M. de Courcel annonce l'envoi d'extraits de journaux allemands.]

182.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1884, 9 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

J'ai été reçu hier à midi et demi à Gatchina par Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, qui m'ont fait le plus gracieux accueil [1]. L'Empereur est guéri de l'accident qui l'avait empêché de me recevoir plus tôt ainsi qu'il m'en a exprimé le regret.

183.

M. FOUCHER DE CAREIL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Vienne, 2 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 5 janvier.)

Bien que la nouvelle du voyage de M. de Giers à Vienne [2] ne soit pas encore officiellement confirmée, je la tiens pour exacte [3], et si la *Nouvelle Presse libre* s'avance peut-être en la fixant au 15 janvier, il ne paraît plus douteux qu'elle doive avoir lieu vers cette date.

Le prince Lobanoff se montre d'une extrême réserve avec moi depuis son retour de Montreux, et il a détourné la conversation lorsque j'ai voulu l'amener sur ce terrain. Les conférences que le prince Lobanoff a eues à Montreux avec M. de Giers ont eu pour but de préparer les bases d'une entente entre l'Autriche et la Russie. Que cette entente soit sur le point de s'établir, nous n'en saurions douter ni nous en étonner. Votre Excellence se rappelle à quel point la situa-

(1) D'une dépêche du général Appert du 4 janvier, n° 2, il résulte que l'accueil fut en effet gracieux; mais l'Ambassadeur ajoute : « Il n'a pas été prononcé un seul mot ayant trait à la politique ou aux affaires ».

(2) M. Foucher de Careil écrira le 15 janvier (D. n° 5) : « Cette visite est le complément obligé de son voyage à Friedrichsruhe ».

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 670; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n° 615.)

tion encore aggravée par les imprudences de la presse était tendue il y a deux mois, et vous m'avez appris pendant mon séjour à Paris qu'il n'avait pas fallu moins qu'une démarche personnelle de l'Empereur Guillaume pour obtenir que le Tsar retirât ses troupes déjà échelonnées le long de la frontière. Le voyage de M. de Giers à Berlin dans ces circonstances ne pouvait avoir qu'un but, c'était de confirmer les assurances pacifiques données par la Russie. Son retour par Vienne aura pour effet de les préciser encore davantage et de leur donner corps. Le comte Kalnoky pourra dans ses entretiens avec M. de Giers dissiper les derniers nuages, s'il en existe encore, et, de normales qu'elles étaient, les relations entre les deux pays deviendront tout à fait amicales. Sans doute, la visite de M. de Giers n'était pas indispensable pour assurer ce résultat, mais on la désire à Vienne, et, si elle n'avait pas lieu, on y serait désappointé. Il serait intéressant de savoir sur quelles bases cette nouvelle entente cordiale va s'établir, mais c'est là un point qui reste soumis aux conjectures et sur lequel je ne veux rien avancer qui ne soit certain.

184.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. *Berlin, 5 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Je vous exposais dernièrement, dans ma dépêche du 2 de ce mois, sous le n° 1, les difficultés que rencontre le maréchal de Manteuffel, malgré ses talents supérieurs, dans la tâche qu'il a assumée de gouverner l'Alsace-Lorraine pour l'Empereur d'Allemagne, et les récriminations particulièrement amères depuis quelque temps, auxquelles son système de gouvernement est en butte; j'ajoutais que le maréchal, soutenu par la confiance personnelle de l'Empereur Guillaume, ne paraissait pas devoir encore abandonner la partie.

La *Correspondance d'Alsace-Lorraine* vient de confirmer cette indication en faisant publiquement savoir que le maréchal de Manteuffel a reçu de son Souverain une lettre pleine de témoignages d'affection et d'estime, l'encourageant dans ses efforts, et l'engageant à persévérer dans la voie où il est entré.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte et la traduction d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (1) dans lequel les informations et appréciations de la *Correspondance d'Alsace-Lorraine* se trouvent reproduites ou analysées.

La lettre écrite par l'Empereur Guillaume à son lieutenant répondait à un

(1) Du 4 janvier 1884.

rapport spécial que ce dernier a cru devoir envoyer à l'Empereur, à la suite du discours prononcé par le baron Zorn de Bulach fils, devant la délégation d'Alsace-Lorraine, discours que j'ai mentionné dans ma dépêche 197 du 20 décembre 1883 (1) et qui paraît avoir causé beaucoup de trouble dans les cercles allemands.

M. de Bulach, député au Parlement impérial d'Allemagne, est fils d'un ancien chambellan de l'Empereur Napoléon III qui, à la suite des événements de 1870, avait été l'un des premiers en Alsace à accepter le régime de la conquête. La famille à laquelle il appartient est l'une des plus considérables et des plus respectées de la noblesse alsacienne; aussi, la conduite équivoque, pour ne pas dire la défection du baron de Bulach père, à l'époque du traité de Francfort, a-t-elle profondément attristé tous les cœurs français de l'Alsace. Les Allemands, en revanche, attachaient d'autant plus de prix à son concours, et la pensée d'avoir rallié à leur cause une famille aussi influente inspirait une vive satisfaction. Ainsi s'explique l'émotion provoquée aujourd'hui par l'attitude inattendue que M. de Bulach fils a prise, tant à Berlin qu'en Alsace même, et surtout par l'opposition véhémente qu'il a faite au gouvernement du maréchal de Manteuffel pendant la récente session de la délégation provinciale à Strasbourg.

P.-S. — Le 13 janvier. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce matin publie une longue correspondance qui lui est envoyée de la Haute-Alsace, dit-elle, par un ami, et qui contient le compte rendu d'une récente conversation du maréchal de Manteuffel au sujet de sa situation personnelle en Alsace. On peut considérer la publication de cette conversation comme un véritable manifeste du maréchal, destiné à répondre à ses détracteurs et à justifier sa conduite. C'est un document intéressant pour nous à divers titres, et je crois devoir vous le transmettre ci-annexé. Il en résulte que le discours du jeune baron de Bulach a réellement soulevé beaucoup d'agitation parmi tous les partisans de l'Allemagne en Alsace, et que le lieutenant de l'Empereur Guillaume s'en est senti lui-même atteint. Les accusations élevées contre le maréchal par le personnel des fonctionnaires allemands paraissent aussi lui avoir causé une impression fort pénible, quoiqu'il les repousse avec toute la hauteur d'un homme persuadé qu'il accomplit un devoir et qu'il est dans la bonne voie. Les réflexions que fait le maréchal de Manteuffel sur sa propre ligne de conduite, les raisons qu'il donne pour expliquer et pour justifier ses procédés de gouvernement sont développées avec beaucoup d'art et de bonne grâce, en même temps que de conviction. Elles sont de nature, on ne saurait le contester, à faire impression sur ses contradicteurs, ou tout au moins sur le public allemand qui, en dehors des préoccupations personnelles, n'a qu'un but en vue, la conquête

(1) Voir ci-dessus, n° 174.

morale de l'Alsace. En tout cas, elles fournissent un remarquable témoignage de l'habileté et de l'ardeur avec lesquelles se poursuit, de la part du principal représentant de l'Allemagne, l'assimilation de ces malheureuses provinces, membres détachés du corps de la France, mais elles portent aussi la marque des résistances qu'il rencontre, des souffrances qu'il inflige, de l'estime qu'il ne peut refuser à ses adversaires. En dépit des théories matérialistes de race et de langage prônées par les professeurs allemands, le maréchal de Manteuffel, rendant hommage à la généreuse fidélité des Alsaciens, s'écrie lui-même : « On ne peut demander à d'honnêtes gens de changer de patriotisme comme on change d'habit ! »

185.

M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Le Caire, 7 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

La crise attendue depuis quelque temps a enfin éclaté [1]. Comme j'avais eu l'honneur de vous le mander, par ma dernière correspondance, elle était imminente il y a dix jours; elle a atteint aujourd'hui un état aigu. Cela était inévitable, étant donné la divergence profonde de vues entre l'Angleterre et le Gouvernement égyptien sur la question du Soudan. Le Gouvernement britannique insiste de la manière la plus impérieuse depuis quinze jours auprès du Khédive [2], et par l'entremise d'un agent naturellement hautain et brutal,

[1] M. Barrère avait envoyé le même jour un télégramme annonçant la démission du Cabinet Chérif Pacha.

[2] Sir E. Baring avait écrit à Lord Granville le 16 décembre « qu'il avait informé Chérif Pacha que le Gouvernement anglais n'avait nullement l'intention d'envoyer des troupes de l'Inde en Égypte. Il ne s'opposerait pas à l'emploi de troupes turques en Égypte, mais à condition que la solde fut payée par le Sultan et que le trésor égyptien ne fût pas grevé de frais supplémentaires. Il recommandait l'abandon du Soudan jusqu'à Assouan, ou du moins jusqu'à Ouadi Halfa ». *Livre bleu, Affairs of Egypt,* 1884, fascicule 1, pièce n° 157.) Le 4 janvier, Lord Granville fait savoir à Sir E. Baring que le Gouvernement de Sa Majesté ne voit pas de raison pour modifier ses décisions, il est au contraire d'avis que l'Égypte n'est pas en mesure de défendre Khartoum, qu'il y a lieu de concentrer les troupes en arrière de cette ville et Sir E. Baring est chargé de prévenir Chérif Pacha (pièce n° 209 du même recueil). Le 6 janvier, Sir E. Baring annonce qu'il a transmis la communication dont il était chargé (pièce 216); le 7, il fait part de la décision du Ministre Chérif Pacha d'offrir sa démission (n° 219); dans la nuit du 7 au 8, le Khédive a prévenu Sir E. Baring qu'il accepte la démission, et qu'il consent à l'abandon du Soudan, parce qu'il estime, après mûre réflexion, que c'est la solution la meilleure dans l'intérêt du pays (n° 221). Appelé au Caire après le refus de Chérif Pacha d'accepter le pouvoir, Nubar-Pacha forme un cabinet composé exclusivement d'indigènes (n° 222).

pour que Son Altesse renonce, sans esprit de retour, à tout le Soudan et pour qu'il fixe la frontière de ses États à Ouadi Halfa, aux confins de la Haute-Egypte. Or, depuis le Souverain jusqu'au dernier de ses conseillers égyptiens il n'en est pas un qui ne considère l'abandon imposé par Sir Evelyn Baring comme un déshonneur et pour l'Égypte et pour la dynastie de Mehemet Ali. Ils sentent qu'en renonçant au Soudan ils compromettent peut-être irrémédiablement l'avenir et l'indépendance de leur pays.

Le Khédive et son premier Ministre ont donc trouvé, pour résister à l'Angleterre, une force et une énergie qu'on ne soupçonnait pas chez eux. La dernière note qu'ils ont adressée au Cabinet de Saint-James à la date du 2 janvier et dont je vous ai transmis télégraphiquement la substance donne une idée suffisante du ressentiment qui pousse le Gouvernement égyptien à user d'un langage qui ne lui est malheureusement pas coutumier à l'égard des Anglais [1]. La vérité est qu'après s'être bercé d'illusions sur les intentions du Gouvernement de la Reine, après avoir cru avec candeur que celui-ci n'avait réellement d'autre projet que de préparer l'indépendance de l'Égypte, ils ont fini par ouvrir les yeux. Peut-être, avec la mollesse qui leur est habituelle, se seraient-ils encore laissé aller au gré des événements et aux chances de l'avenir, si l'intervention pressante du Gouvernement anglais ne les avait réveillés. Car il ne faut pas s'y tromper; c'est l'Angleterre qui provoque la crise gouvernementale que nous traversons et c'est là le côté véritablement grave de la situation. Avant d'aller plus loin, je vous demande la permission de m'y arrêter.

Il est hors de doute — les propos du Ministre d'Angleterre, son attitude et celle de ses agents et subordonnés le prouvent bien — que le Gouvernement britannique entend faire quelque chose ici avant la réunion du Parlement de Westminster, pour atténuer l'impétuosité de l'attaque que ses adversaires préparent contre lui au sujet des affaires d'Égypte. Les désastres sans précédents du Soudan, l'effroyable chaos administratif, gouvernemental et financier où l'intervention anglaise a plongé l'Égypte, l'impuissance complète des fonctionnaires anglais à remplacer, par un état de choses tolérable, les institutions que de gaieté de cœur ils ont détruites, en un mot le fiasco véritablement extra-

(1) « Dans ma note verbale du 21 décembre dernier, écrivait Chérif Pacha dans sa note du 2 janvier, j'ai eu l'honneur de vous exposer la nécessité qui s'impose au Gouvernement de Son Altesse de conserver le Haut-Nil et l'urgence qu'il y a pour lui d'obtenir le concours temporaire d'une force armée de 10.000 hommes destinée à frayer un chemin de Souakim à Berber. .. Réduite aux frontières que l'Égypte avait du temps de Mehemet Ali, elle pourrait concentrer ses forces disséminées de Harrar à Souakim pour les diriger sur le Nil. Cette concentration nous permettrait de composer avec les troupes que nous avons à Sennar, à Khartoum et à Berber une force d'environ 15.000 hommes qui, à nos yeux, est suffisante pour commander le Nil depuis Khartoum et assurer ainsi la sécurité de l'Égypte » (annexe de la pièce 204 du recueil précité). C'est à cette note transmise par Sir E. Baring que Lord Granville avait opposé le 4 janvier un refus péremptoire (pièce 209 citée dans un télégramme du Caire du 7 janvier, 7 h. 10 s.)

ordinaire de la prépondérance britannique dans les affaires du pays, tout cela constitue contre le ministère Gladstone un acte d'accusation des plus graves. Au fond, les Anglais, libéraux comme conservateurs, se soucient fort peu du bonheur matériel de l'Égypte ; aussi est-ce avec une parfaite désinvolture que le ministère de Londres a adopté pour base de sa politique du jour cette renonciation complète et sans retour du Soudan, à laquelle jusqu'à ce jour le Khédive s'est obstinément refusé. Pour un Gouvernement dénué de scrupules, il y a dans cette affaire une occasion d'affermir sa prépondérance, de resserrer les liens qui enchaînent le Khédive et ses conseillers et de se substituer presque entièrement à eux. Tel est le but que le Gouvernement britannique paraît s'être proposé. Il sent la nécessité de se présenter devant le Parlement le mois prochain, avec un nouveau programme destiné à masquer les fautes du passé. Ce programme est, pour moi, parfaitement clair ; l'Angleterre abandonne le Soudan à son sort ; elle crée une nouvelle Égypte enserrée entre le désert de Ouadi Halfa et le canal de Suez. Elle prend au Caire la direction des affaires, change les Ministres, s'ils lui opposent la moindre résistance, brise le Khédive lui-même, si, fatigué du triste rôle qui lui est imposé, il persiste dans le projet de ne pas s'incliner devant les prétentions anglaises. Ce plan a reçu un commencement d'exécution et la crise actuelle en est le résultat immédiat. Pour conjurer toute résistance sérieuse, Sir Evelyn Baring a fait constituer une commission de réduction dans le but de couper les vivres au Gouvernement, au cas où il persisterait jusqu'au bout à défendre le Soudan oriental ; cette commission, composée en majeure partie d'Anglais, coupe, rogne, taille à vif dans les crédits des différents Départements et spécialement dans le budget de la Guerre et des Travaux publics. Dans presque tous les ministères un fonctionnaire anglais a été placé auprès du Ministre dont il exerce effectivement les fonctions ; cela ne suffit pas. Il faut à l'Angleterre des créatures encore plus dociles que les hommes qui détiennent nominalement le pouvoir. Il s'agit, en un mot, d'un protectorat déguisé qu'on s'occupe d'établir sur des bases inébranlables. On ne lui donnera peut-être pas ce nom ; mais vienne un Gouvernement plus décidé que le Cabinet de M. Gladstone et il ne s'agira plus que d'un changement d'étiquette. Après avoir pris ainsi ses mesures pour être absolument maîtresse de l'Égypte depuis Ouadi Halfa jusqu'au canal, l'Angleterre attendra tranquillement l'arrivée du Mahdi aux frontières de la Haute-Égypte et alors c'est avec des troupes anglaises ou indiennes qu'elle combattra l'insurrection.

Comme je l'ai déjà dit, Tewfik Pacha a eu l'intuition des périls auxquels l'Égypte était exposée par la politique entreprenante de l'Angleterre. Son amour-propre s'est révolté à l'idée d'abandonner une partie de ses États aux entreprises du faux prophète et de livrer le reste à la prépotence incontestée des Anglais. J'ai fait connaître à Votre Excellence, la vivacité de ses propos.

J'avais évité d'aller au Palais aussi souvent que d'habitude, de crainte qu'on ne m'attribuât une part dans la résistance opposée par Son Altesse à la politique anglaise. Je n'ai pas cru toutefois pouvoir me dispenser d'aller voir Tewfik Pacha dans ces derniers jours et je n'ai pu éviter d'entendre ses plaintes contre les procédés anglais. Jamais Son Altesse ne s'était exprimée devant moi avec une telle amertume. « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour satisfaire l'Angleterre, s'écria-t-il, aujourd'hui la coupe est pleine. On a substitué à mes Ministres des fonctionnaires anglais, je n'ai rien dit. On m'a imposé des mesures qui me répugnaient profondément, je n'ai pas protesté. Maintenant on exige de moi des sacrifices qui m'atteignent dans mon honneur comme Souverain et comme Égyptien; je ne peux les accepter qu'en encourant la malédiction de mon peuple. Je n'y consentirai pas... Ma situation vis-à-vis d'Arabi était moins douloureuse; je ne risquais alors que ma vie; aujourd'hui c'est mon honneur qui est en jeu... Quant à quitter le pouvoir, comme d'aucuns le voudraient, je ne m'y prêterai à aucun prix, et je ne céderai qu'à la force. Je ne tiens pas au pouvoir, et je préférerais le silence de la vie privée aux angoisses que j'éprouve; mais je ne veux pas qu'on puisse dire que j'ai abandonné mon poste au milieu de la bataille. J'espère bien d'ailleurs qu'une autre Puissance, dont les intérêts en Égypte sont considérables, ne laisserait pas se consommer l'absorption du pays au bénéfice de l'Angleterre. Si les Anglais n'ont pas encore pris l'Égypte, c'est parce qu'ils ont peur de la France... » Son Altesse fit suivre ces propos d'allusions très peu déguisées à ce qu'il ferait, s'il savait dans quelle mesure nous serions disposés à l'appuyer. La conjecture était pour moi des plus embarrassantes; aussi, tout en prodiguant de bonnes paroles à Son Altesse et en lui exprimant toute la sympathie qu'il m'inspirait, j'eus soin d'éviter de répondre à ces insinuations et d'amener la conversation sur un autre terrain.

Tewfik Pacha a montré durant les événements une telle absence d'énergie que je ne saurais me risquer à indiquer jusqu'où ira sa résistance aux exigences britanniques. Il m'a semblé que je me trouvais en face d'un de ces hommes dont le tempérament timide, quand il se révolte, est capable de témérité, et j'ai cru m'apercevoir que les sentiments religieux, dont Son Altesse est très pénétrée, étaient sérieusement surexcités; mais il faut redouter la réaction qui se produit dans une nature faible et malléable comme celle du Khédive après une dépense d'énergie. Il est certain cependant que, si Tewfik Pacha persistait à ne pas se prêter au développement de la politique absorbante de l'Angleterre et à garder le pouvoir, il susciterait ainsi à ses protecteurs britanniques les plus sérieuses difficultés. Un nouveau ministère ne saurait être constitué sans l'assentiment du Souverain et gouverner en dehors de lui; et, si le Khédive refusait d'abdiquer, l'Angleterre peut-elle sans scandale employer la force pour le déposséder en faveur d'un membre quelconque de la famille de Mehe-

met Ali ? Elle peut, il est vrai, obtenir du Sultan un firman de déposition; mais il est à croire qu'Abdul Hamid ne consentirait à remplacer Tewfik que par Halim Pacha, qui est le candidat préféré du Sultan, mais qui n'est pas celui des Anglais. Si d'autre part le Khédive et ses Ministres avaient conscience des avantages de leur situation, ils profiteraient de l'autorisation que l'Angleterre leur a donnée à contre-cœur de faire appel au Sultan pour reconquérir le Soudan; avant de songer à démissionner, les Ministres s'efforceraient d'obtenir le concours des troupes turques. Mais ce serait trop attendre du sens politique de Chérif Pacha et de ses collègues que de les croire capables d'une telle initiative.

Quelles que soient les résolutions du Vice-Roi, que ses Ministres demeurent au pouvoir ou — comme cela est beaucoup plus probable — qu'ils y renoncent, Votre Excellence discernera sans peine que les affaires égyptiennes entrent dans une voie nouvelle. Dans la crise qui l'a précédée et dont je vous ai décrit les péripéties, j'ai soigneusement évité d'engager la responsabilité du Gouvernement de la République, et on ne sera pas fondé à dire, à Londres, que la France crée à l'Angleterre des difficultés dans la tâche qu'elle s'est assignée. Mais je manquerais à mon devoir, si je laissais ignorer à Votre Excellence qu'à partir d'aujourd'hui la situation en Égypte change de face et prend pour les intérêts primordiaux que nous avons à y défendre une tournure inquiétante. L'Angleterre, par sa résolution d'assumer ostensiblement la direction exclusive des affaires, viole les engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de l'Europe quand elle entreprit l'expédition d'Égypte; elle s'engage dans une voie qui aboutira fatalement au protectorat.

[Développement de ces considérations politiques.]

186.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 9 janvier 1884, 1 h. 30, soir.*

J'approuve le sens des déclarations que vous avez faites à Nubar [1]. Les antécédents de ce personnage et les conditions dans lesquelles il accepte le pouvoir [2] marquent le degré de confiance que nous devons avoir en ses

[1] Nubar Pacha avait désiré connaître les dispositions de la France à son égard. « Je lui ai fait répondre, télégraphiait M. Barrère le 8 janvier, que nous n'éprouvions pas d'hostilité pour lui et que nous n'en manifesterions aucune, s'il dirigeait les affaires selon les intérêts du pays et en respectant les nôtres. »

[2] Voir n° 185 et notes.

dispositions. C'est une raison de plus pour le bien prévenir que nous avons moins que jamais l'intention d'abandonner les intérêts divers que nous conservons en Égypte, et que l'importance même de ces intérêts ne nous permet de nous désintéresser ni des choses touchant l'organisation administrative du pays, ni de la direction imprimée à sa politique extérieure. A l'intérieur nous ne saurions admettre qu'on touchât, sans notre adhésion, aux tribunaux mixtes, à la loi de liquidation, à la commission sanitaire. Nubar apercevra de lui-même, et vous sauriez, au besoin, lui montrer le point d'appui que ces institutions internationales sont de nature à offrir au Gouvernement égyptien contre la prépondérance exclusive d'une Puissance étrangère. A cet égard nos intérêts sont solidaires, et le concours qu'il peut attendre de nous doit l'engager à résister au travail d'élimination poursuivi contre les éléments français.

En ce qui concerne le Soudan, j'estime avec vous que nous n'avons pas actuellement à nous montrer contraires à l'intervention de la Turquie. C'est aussi l'avis de M. de Noailles que j'autorise à faire connaître à la Porte nos sentiments sur ce point. Mais il importe que nous soyons fixés sur les intentions réelles de l'Angleterre ; que nous sachions si les conditions, qu'elle entend imposer à une action militaire de la Turquie, ne doivent pas être considérées comme une opposition déguisée. M. Waddington est chargé de pressentir les véritables dispositions du Cabinet de Londres. De votre côté, vous continuerez à être le témoin attentif des événements au Caire et à m'envoyer tous les éléments d'appréciation que vous pourrez réunir.

187.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Berlin, 10 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Dans mon rapport politique du 20 décembre dernier, n° 197, j'ai attiré spécialement l'attention de Votre Excellence sur l'esprit de méthode et la ténacité avec lesquels le Gouvernement allemand poursuit l'œuvre qu'il s'est imposée, de s'assimiler, autant que possible, nos deux anciennes provinces de l'Alsace et de la Lorraine.

Une mesure prise récemment à l'égard des villes de Metz et de Thionville marque un pas nouveau dans cette voie. A partir du premier janvier 1884, la langue allemande a été imposée, comme langue officielle, aux municipalités

de ces deux villes, ainsi qu'aux employés de la police, des administrations des forêts et des travaux publics, aux agents de perception des impôts directs et indirects, et aux tribunaux de districts.

Un article de la *Gazette de Cologne* que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en texte et en traduction, fera connaître d'une façon complète à Votre Excellence les dispositions de l'ordonnance impériale qui est venue frapper les habitants de Metz et de Thionville.

188.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Ledoulx, Consul de France à Zanzibar.

T. *Paris, 11 janvier 1884, 3 h. 45, soir.*

Veuillez transmettre par première occasion sûre le télégramme suivant à M. Baudais. Instructions identiques sont adressées par Ministre Marine à amiral Galiber.

Ministre Affaires étrangères à commissaire de France Tamatave.

Pour faciliter entente, vous pouvez supprimer dans traité projeté tout article portant reconnaissance de nos droits sur tout ou partie de l'île. La clause suivante suffit :

« Le Gouvernement hova s'engage à n'occuper aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région qui fait l'objet des arrangements conclus par la France en 1841 et 1842 avec les Sakalaves. »

S'il est nécessaire, vous pourrez même consentir à l'évacuation de Majunga, en nous réservant seulement le nord de l'île depuis Vohemar jusqu'à Mouroun-sang inclusivement. En tous cas Majunga et Tamatave seront occupées jusqu'au payement des indemnités.

189.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 12 janvier 1884, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Le Gouvernement anglais n'a fait jusqu'à présent aucune communication à la Porte au sujet de l'occupation du Soudan. Lord Granville l'a affirmé hier

à un de mes collègues et le fait m'a été confirmé par l'Ambassadeur de Turquie. Ce dernier a ajouté que la Turquie, en s'engageant à ne pénétrer au Soudan que par la voie de Souakim, renoncerait à son droit d'aborder cette province en traversant l'Égypte, ce qu'elle ne veut pas faire.

[Allusion à une affaire judiciaire.]

190.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 19 janvier 1884, 12 h. 10, soir.*

Vous pouvez confirmer officiellement à Lord Granville que, quant à présent, à moins d'agression de la part du Gouvernement chinois contre nos flottes ou contre nos nationaux, nous n'avons pas l'intention d'attaquer aucun des ports de la Chine ; que, si nous devions en venir à des mesures extrêmes, nous aurions soin, dans tous les cas, par une notification préalable, d'avertir les Puissances neutres. Il n'y a donc pour le Gouvernement chinois aucun motif légitime de fermer les ports ouverts en vertu des traités et le commandant de notre escadre va être invité à joindre sa protestation à celle de ses collègues. Des représentations seront également formulées par notre Chargé d'affaires à Pékin. Veuillez me tenir informé des résolutions du Cabinet de Londres.

191.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 19 janvier 1884, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

[Opinion de Lord Granville sur la communication du Gouvernement français [1].]

Questionné par moi au sujet de son entrevue d'hier avec le marquis Tseng il m'a dit qu'il l'avait trouvé très belliqueux. Le marquis Tseng lui aurait déclaré que, si nous prenions Bac-Ninh, la Chine chercherait à nous faire tout le mal possible, et emploierait dans ce but tous les moyens à sa disposition. Je me suis borné à répondre qu'une fois dans Bac-Ninh, nous serions curieux de savoir comment les Chinois s'y prendraient pour nous en chasser.

(1) Voir ci-dessus, n° 190.

192.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES ET AU CAIRE.

T. *Paris, 23 janvier 1884, 7 h. 30, soir.*

L'Ambassadeur de France à Constantinople m'annonce que le Conseil des Ministres consulté par le Sultan a conclu à l'impossibilité d'entreprendre la répression de l'insurrection du Soudan, si la Turquie n'était pas laissée libre d'agir directement par l'Égypte (1). Aucun envoi de troupes n'aura donc lieu jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, sur l'avis du Conseil, des instructions télégraphiques auraient été envoyées hier à l'Ambassadeur de Turquie à Londres. Musurus Pacha serait chargé de remercier le Gouvernement anglais d'avoir respecté la souveraineté du Sultan, et d'avoir donné plusieurs fois l'assurance qu'il évacuerait l'Égypte; il devrait en outre demander à Lord Granville comment il envisage la situation actuelle.

193.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 5. *Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

M. de Giers est rentré hier soir; je l'ai vu il y a une heure; il revenait de chez l'Empereur.

[Paroles de bienvenue du Ministre russe. L'Ambassadeur lui demande des nouvelles de sa famille.]

Il m'a dit : « Mon voyage, au point de vue politique, est tout ce qu'il y a au monde de plus simple; quelques mots échangés de part et d'autre à Berlin et à Friedrichsruhe ont suffi pour dissiper cette espèce d'inquiétude et de malaise que les journaux s'obstinaient à grossir entre nous et nos voisins (2). On parlait de mouvements de troupes de notre côté comme étant des préparatifs de guerre. Cette concentration de quelques régiments de cavalerie du côté de notre frontière de l'Ouest n'a pourtant rien que de très simple;

(1) Voir ci-dessus, n° 189.

(2) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n°s 664 et 672; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n°s 611 et 617).

il faut bien que nos troupes de cavalerie se trouvent quelque part, et il n'y a absolument rien d'agressif à ce qu'elles soient en Pologne. Si l'on veut bien y regarder de près, on trouvera probablement que l'Allemagne a au moins autant de cavalerie que nous en face de cette même frontière. Je crois, d'ailleurs, que tous les États ont généralement la plus grande partie de leur cavalerie le long des frontières; cela est logique et naturel; c'est, en définitive, un acte de préservation tout autant qu'un acte d'agression; aussi quelques phrases, échangées aussi simplement que je le fais en ce moment avec vous, ont suffi pour dissiper tout ce malentendu [1]. Il n'y a pas eu de pourparlers ni de projets d'entente à ce sujet; rien, en un mot, qui puisse inquiéter personne. Les nuages se sont dissipés entre nous, voilà tout. Je n'avais pas mis dans mes projets de repasser par Vienne, je n'en voyais pas la nécessité d'ailleurs; pourtant, en y réfléchissant, j'ai craint qu'après tout ce qui avait été dit et écrit, si je n'y repassais pas, on ne vît dans mon abstention une intention quelconque. J'en ai écrit à l'Empereur qui a été d'avis que je devais y passer, et c'est ainsi que je suis allé à Vienne. Là, j'ai eu les mêmes conversations simples et naturelles qui ont fini de dissiper tous les nuages.» J'ai repris alors : «Dans ces conversations à Berlin et à Vienne, il n'y a rien eu dont la France puisse s'alarmer ou tirer une induction pour elle-même? — Rien, absolument rien, a-t-il dit, nous devons tous désirer la paix, nous y avons tous le même intérêt. Nous avons, nous, beaucoup de travaux à faire qui ne peuvent s'exécuter que dans la paix; vous, vous avez eu de grands malheurs dont vous vous êtes relevés de la manière la plus éclatante et vous finirez peut-être par donner au monde entier un grand exemple.» Je n'ai pas osé lui faire préciser sa pensée davantage dans la crainte d'effaroucher cet accès de libéralisme. Il continua : «Chaque pays a ses affaires propres et ses ennuis, ainsi, voyez un peu l'Angleterre avec l'Égypte... Il faut convenir que l'Angleterre n'a pas porté bonheur à l'Égypte, dans ces derniers temps; elle lui a détruit Alexandrie, apporté le choléra et elle va lui faire perdre le Soudan.»

Il m'a semblé que M. de Giers n'était pas fâché de donner à cette occasion, en terminant, un léger coup de griffe à nos voisins d'outre-Manche.

[1] Le 17 mars, le général Appert écrira (D. n° 32) qu'il cause avec beaucoup de Russes. «Tous me dépeignent la situation d'une manière à peu près identique. Ils disent que, depuis leur malheureuse guerre des Balkans, leurs finances sont dans un très mauvais état et qu'ils ont un besoin absolu de la paix pour se refaire; que leur armée n'est pas suffisamment organisée en vue d'une mobilisation prochaine et rapide; que, dans ces conditions, ils n'avaient qu'une seule chose à faire, c'était de s'expliquer franchement et amicalement, afin de dissiper le malentendu existant entre eux et les Allemands; c'est ce qui a été fait dans le voyage de M. de Giers, sans que, pour cela, on ait stipulé les conditions d'un traité écrit, ainsi que certains organes de la presse l'ont soutenu à tort».

194.

M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Le Caire, 28 janvier 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

L'événement de la semaine a été l'arrivée du général Gordon et son départ pour Khartoum, en compagnie du Prince Abd Schakour, le jeune fils du Sultan dépossédé du Darfour. Le bruit avait couru que l'envoyé spécial du Gouvernement de la Reine ne se proposait pas de toucher au Caire. Cette rumeur était fondée. Le général Gordon avait récemment écrit sur le compte du Khédive dans les termes les plus méprisants; on savait aussi qu'il aimait peu Sir Evelyn Baring; il préférait donc ne pas paraître dans la capitale et se rendre directement au Soudan par voie de Souakim. Cela prouvait, entre autres choses, que Gordon Pacha connaissait assez mal la situation militaire, puisque Souakim est à peu près investi et que les communications entre cette ville et Berber sont coupées depuis longtemps. Sir Evelyn Baring a jugé que les choses ne pouvaient se passer selon les désirs de l'ancien Gouverneur général du Soudan. Il a envoyé à sa rencontre à Port-Saïd Sir Evelyn Wood qui l'a ramené au Caire. Il n'y a séjourné que deux jours, a présenté ses excuses au Khédive, s'est réconcilié avec le Ministre d'Angleterre et a pris ses mesures pour arriver le plus tôt possible à Khartoum, emportant avec lui une somme d'argent très considérable et un titre qui fait de lui le dictateur du Soudan. Avant son départ pour Siout, il a expédié à Khartoum un télégramme conçu en ces termes : «N'ayez aucune crainte; vous êtes des femmes; je suis un homme; j'arrive». Durant ses entretiens avec ses compatriotes, il n'a pas cessé de témoigner d'une absolue confiance dans le succès de sa mission, laquelle, dans son esprit, a un caractère essentiellement providentiel. Aux commerçants soudaniens qui venaient le solliciter, il a répondu qu'un mariage entre l'Égypte et le Soudan avait été consommé; que ce mariage avait été malheureux; qu'il était chargé d'opérer le divorce. Quand ils lui ont dit que cette opération ne faisait que médiocrement leurs affaires, il les a exhortés à avoir confiance en Dieu. Après quoi il est monté en wagon sans escorte et est parti pour Siout, d'où il se dirigera par voie du Nil et du désert de Korosko sur Khartoum.

Le général Gordon et Sir Evelyn Baring ont affecté de faire mystère du plan de campagne du nouveau Gouverneur général du Soudan. Il n'est pas, je crois,

trop difficile à pénétrer et j'ai, pour m'y aider, les confidences auxquelles Sir Evelyn Baring s'est laissé aller avec moi dans un moment d'expansion. Le but général de Gordon Pacha est bien d'opérer une séparation presque complète entre le Soudan et l'Égypte, et de faire évacuer les provinces du Nil supérieur et du Soudan oriental par l'élément européen et égyptien [1]; mais il a pour principale mission d'organiser le Soudan en sultanats nominalement feudataires de l'Égypte mais réellement indépendants.

[Vues de l'Angleterre et de Gordon Pacha sur le Soudan et sur l'Égypte.]

195.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 8. *Paris, 30 janvier 1884.*

Le Ministre de la Guerre vient de me transmettre le rapport ci-annexé en copie, et, comme vous le verrez, le lieutenant de gendarmerie de Saint-Dié y rend compte des conditions dans lesquelles une violation de frontière aurait été commise, le 15 de ce mois, par deux agents de police et un garde-forestier allemands.

J'ai tenu à vous faire part de ces premières indications en attendant que je sois en mesure de vous communiquer le résultat de l'enquête à laquelle les autorités judiciaires de Saint-Dié auront sans doute procédé de leur côté sur cette affaire [2].

196.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée [3]. Très confidentiel. *Berlin, 1er février 1884.*

Depuis que M. de Sancy m'a remis votre lettre du 15 janvier, je me suis livré à une enquête confidentielle et discrète sur les rapports que M. Erlanger

(1) Une lettre du Khédive à Gordon du 26 janvier indique clairement l'objet de sa mission. (*Livre bleu*, 1884, n° 12. *Affairs of Egypt*, pièce n° 15, annexe 3.)

(2) M. Jules Ferry revient sur cette affaire le 20 mars (D. 34). « Il paraît constant que l'arrestation du sieur Émile Mangold par deux agents de police et un garde-forestier allemands a eu lieu le 15 janvier 1884 sur le territoire français. Nous ne saurions dans ces conditions nous dispenser d'intervenir afin que le détenu soit ramené en France et que les auteurs de l'infraction reçoivent la punition qu'ils méritent. »

(3) Papiers de Mme Abel Ferry.

peut avoir avec le Gouvernement allemand. La question étant par elle-même très complexe, j'ai poussé mes investigations de différents côtés. En voici le résultat.

M. Erlanger, qui appartient par sa naissance à une famille de banquiers de Francfort-sur-Mein, est devenu prussien à la suite des événements de 1866, lorsque Francfort fut incorporé au royaume de Prusse. La première fois qu'il se prévalut de sa nouvelle nationalité, ce fut pour réclamer l'appui de M. de Bismarck contre le Bey de Tunis, à qui il demandait le remboursement intégral, avec intérêts, d'une grosse somme de créances achetées à vil prix. L'appui sollicité lui fut accordé, et l'on constata avec un certain étonnement à Paris l'intervention de la Prusse en faveur d'un banquier qui avait eu, jusque-là, l'art de se faire généralement considérer comme Français, ou du moins comme étant en train d'acquérir la naturalisation française. On fut d'autant plus sensible à cette surprise que les réclamations de M. Erlanger étaient en opposition avec l'intérêt des créanciers français du Bey.

Il est incontestable qu'en couvrant à cette époque de sa protection M. Erlanger, M. de Bismarck comptait s'assurer les services d'un financier déjà connu pour les ressources de son esprit souple et délié. Néanmoins il ne paraît pas qu'il ait eu lieu d'être très satisfait de la reconnaissance de son obligé. On m'a conté plusieurs histoires d'où il résulte que M. Erlanger se serait plutôt employé à exploiter ses protecteurs qu'à les servir. De là serait résulté un refroidissement graduel des rapports, contre lequel M. Erlanger se serait efforcé en vain de réagir par des démonstrations de patriotisme, des cadeaux aux musées de Berlin, etc.

Aujourd'hui M. Erlanger paraît être complètement déconsidéré dans le monde des affaires en Allemagne; on s'attend à sa déconfiture prochaine, et on prétend qu'il ne se soutient que par des expédients périlleux. Il faut faire la part, dans ces appréciations, de la rivalité naturelle entre concurrents et de la rigueur jalouse avec laquelle des maisons de banque anciennement établies jugent toujours les procédés d'un nouveau venu, qui cherche à se faire sa place. Toutefois je suis extrêmement frappé de la sévérité et de la liberté des termes dans lesquels on s'est exprimé avec moi, ou plutôt avec celui de mes secrétaires que j'ai employé, et sur l'habileté et les relations personnelles de qui je pouvais compter —, car j'ai évité autant que possible de paraître moi-même dans cette affaire, ou de laisser soupçonner une préoccupation du Gouvernement français.

Dans ce pays-ci, tout le monde est si fermé, si gardé, si défiant, que pour qu'on ait parlé de M. Erlanger comme on l'a fait, il faut qu'il s'agisse d'un homme véritablement dépourvu de soutiens en haut lieu et *lâché*, si vous me permettez cette expression, par son puissant protecteur d'autrefois. J'ai d'autant plus cette impression que les appréciations émises émanaient de person-

nages qui, en ce moment même, entreprennent avec l'aide du Gouvernement allemand d'importantes opérations d'intérêt national.

Pour contrôler de mon côté les renseignements recueillis d'autre part, j'ai incidemment parlé à M. de Bleichrœder, dans une de nos conversations intimes, des embarras actuels de M. Erlanger et des ennuis qui en résultent pour une partie de la haute société de Paris, qui a accepté d'entrer avec lui en relations mondaines. Vous connaissez le nom et le rôle de M. de Bleichrœder ; c'est le factotum financier de M. de Bismarck, son confident politique, et même quelquefois son intermédiaire détourné auprès des Ambassadeurs étrangers. Bien que son étoile ait un peu pâli depuis quelque temps, il reste toujours très bien informé, et la nature de ses rapports privés avec le Chancelier rend difficile de supposer que des affaires importantes, poursuivies par ce dernier avec le concours d'un tiers, puissent échapper entièrement à sa pénétration. Or il m'a nié de la manière la plus absolue que le Chancelier personnellement, ou le Gouvernement allemand comme tel, portassent le moindre intérêt aux affaires de M. Erlanger [1], en dehors de la protection officielle et banale à laquelle sa nationalité lui donne droit. M. de Bleichrœder s'est élevé avec indignation contre les manœuvres de M. Erlanger, qui cherche, pour se couvrir, à compromettre le nom du prince de Bismarck, celui du prince de Hohenlohe, et les bons rapports internationaux entre la France et l'Allemagne.

Je dois ajouter ici une indication de nature très secrète, mais dont il me paraît indispensable de tenir un certain compte.

La position du prince de Hohenlohe comme Ambassadeur à Paris est certainement ébranlée depuis quelque temps. On dit, sans trop se gêner, dans un certain milieu, qu'il est vieilli, qu'il use un peu trop librement pour son âge des plaisirs de Paris, que la perte de sa fille, la comtesse de Schönborn, l'a beaucoup éprouvé et fatigué, enfin tout ce qu'on peut dire de quelqu'un dont on prévoit ou dont on souhaite le déplacement. C'est peut-être au sentiment qu'a eu l'Ambassadeur de l'affaiblissement de sa situation qu'il convient d'attribuer les excès de son zèle pour dénoncer dans sa correspondance, comme il l'a fait l'an dernier, malgré sa bienveillance naturelle, le langage agressif de la presse française à l'égard de l'Allemagne, zèle qui a eu pour contrecoup, vous vous en souvenez, les brutales admonestations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Les amis de M. de Hatzfeldt, qui sont au courant de cet état des choses, et qui savent que le Ministre préférerait à sa position actuelle, malgré le mérite avec lequel il la remplit, un poste d'Ambassadeur à l'étranger, plus lucratif et moins chargé de responsabilités, parlent discrètement de lui comme pouvant, au besoin, remplacer le prince de Hohenlohe, si ce dernier venait à se

(1) Sur ces affaires, voir ci-dessous, n° 375.

retirer. Il m'a paru qu'ils considéraient l'intimité de l'Ambassadeur avec M. Erlanger comme dangereuse pour le premier, et comme étant de nature à lui nuire directement auprès du Chancelier. Peut-être ne fait-on que saisir un prétexte pour incriminer le rival qu'on voudrait voir écarté; mais en tout cas, si le prétexte est bon, cela prouverait que l'appui donné à Erlanger, loin d'être une recommandation auprès du prince de Bismarck, est considéré par des gens bien informés comme une circonstance aggravante et comme une imprudence à la charge de celui qui accorde si ouvertement cet appui.

En résumé, Monsieur le Président, s'il est impossible de connaître en une telle affaire le fond du cœur du Chancelier d'Allemagne, et si l'on doit toujours supposer qu'il n'aime pas à voir briser par des mains étrangères un instrument dont il pourrait avoir occasion de se servir un jour, les investigations que j'ai poursuivies donnent la certitude presque complète qu'il n'existe actuellement, entre le prince de Bismarck et M. Erlanger, aucun lien d'intérêt spécial dont ce dernier puisse réellement se prévaloir. Sa ruine est prévue et attendue dans les cercles financiers de l'Allemagne comme une conséquence fatale de ses agissements personnels, et non comme un effet de l'animosité générale des Français contre les Allemands. Le seul espoir de salut pour M. Erlanger serait donc de changer cette manière de voir en intéressant le sentiment national de ses compatriotes, et en se représentant comme la victime d'un procès de tendance. C'est ce qu'il s'efforce de faire, et ses adversaires jouent bien imprudemment son jeu, comme vous l'avez remarqué, quand ils déclament contre sa qualité d'Allemand. Si l'on peut déjouer cette tactique, et bien prouver que les poursuites judiciaires sont un fait de justice distributive, non un acte de persécution nationale, je n'aperçois pas ce qui pourrait en ce moment s'opposer à la liberté d'action du ministère public, et je ne crois pas que nous ayons à craindre d'intervention importune. Le tout est donc une question de mesure, de tact, et de fermeté; il s'agit de savoir si l'on peut conserver au procès, malgré les efforts contraires, la couleur qu'il doit avoir.

Je désire ne pas retarder le courrier du général Appert, qui est arrivé de Pétersbourg il y a quelques heures, et que je fais repartir ce soir même pour Paris. Je remets donc à une prochaine occasion de vous adresser quelques reflexions sur la politique générale.

197.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Rome, 3 février 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Au moment où les dernières traces des malentendus qui ont un instant compromis l'existence des bonnes relations qu'entretenaient la France et l'Italie sont sur le point de disparaître [1], le discours que Votre Excellence a prononcé dans la séance du 28 janvier à la Chambre des députés a fourni des armes nouvelles aux amis que la France compte dans la Péninsule. On y a vu un témoignage irrécusable des sentiments qui animent la grande majorité des Français, et la presse de la capitale et des provinces a reproduit le passage de cette harangue qui a trait à la situation des ouvriers italiens établis sur le territoire de la République, en l'accompagnant des réflexions les plus amicales [2].

Le contraste de cette attitude conciliante du Gouvernement de la République avec le ton hautain que certaines feuilles autrichiennes et allemandes ont cru devoir prendre pour reprocher à l'Italie ses coquetteries à notre égard s'imposait de lui-même. Les avertissements de la *Gazette de Cologne*, en particulier, étaient trop rudes dans la forme et dans le fond pour ne pas blesser l'épiderme toujours sensible des Italiens. Les partisans de l'Allemagne déplorent eux-mêmes que les journaux et les hommes d'État de ce pays affectent parfois vis-à-vis de l'Italie un air de protection qui semblerait assigner à cette Puissance dans l'alliance à trois, le simple rôle d'auxiliaire.

[Commentaires des journaux italiens et de M. Decrais sur ce début d'évolution.]

(1) Le 25 janvier M, Decrais avait signé avec M. Mancini les actes destinés à consacrer l'entente relative aux tribunaux tunisiens. (Télégr. de Rome, 25 janvier, 11 h. 10 s.)

(2) Six semaines plus tard, M. Decrais écrira encore : « M. Mancini, que j'ai vu hier, m'a prié de vous remercier des paroles si flatteuses et si amicales pour l'Italie que Votre Excellence a prononcées à la tribune dans une des dernières séances de la Chambre, et il m'a assuré qu'elles avaient produit dans le monde politique et parlementaire la meilleure impression ».

198.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Saint-Pétersbourg, 6 février 1884.*
(*Reçu :* Cabinet, 16 février; Dir. pol., 18 février.)

La question relative au déplacement du prince Orloff[1], et à son envoi en qualité d'Ambassadeur à Berlin, n'est pas encore résolue définitivement. Elle l'est en principe toutefois, et la solution sera rendue publique dans quelques jours avec les mutations qui en sont la conséquence.

L'Empereur a su par M. de Giers que j'avais exprimé l'opinion que le départ du prince Orloff serait vu avec peine à Paris, et que l'on se demanderait ce qu'il pouvait bien signifier; Sa Majesté a dit que l'on aurait bien tort de voir dans ce fait une intention malveillante envers la France, que c'était tout le contraire qu'il fallait y voir. La présence à Berlin du prince Orloff, ami particulier de l'Empereur, et notoirement ami de la France, ne peut avoir pour le moment, qu'une signification de bonne harmonie entre tout le monde. C'est là ce que vient de me répéter M. de Giers[2].

Le successeur à Paris du prince Orloff sera très probablement le baron de Mohrenheim, actuellement Ambassadeur à Londres. Le baron de Mohrenheim était Ministre de Russie à Copenhague à l'époque du mariage de l'Empereur[3], il est particulièrement protégé par Sa Majesté l'Impératrice, et il passe pour être plutôt favorable à la France; mais il ne la connaît pas beaucoup; il est donc à craindre qu'il ne sache pas discerner, comme le ferait le prince Orloff,

(1) Le général Appert a donné la nouvelle comme probable dès le 30 janvier par un télégramme de 6 h. 43 du soir. M. Jules Ferry écrivait confidentiellement à M. de Courcel (D. n° 9 du 31 janvier) : « Loin de démentir le projet ainsi attribué au Gouvernement impérial, M. de Giers s'est attaché à présenter l'envoi éventuel à Berlin de l'Ambassadeur de Russie à Paris comme un nouveau témoignage des dispositions pacifiques de sa Cour. »

(2) Au mois de septembre, M. Ternaux-Compans écrira (D. n° 40, du 7) : « Revenant sur un entretien que j'avais eu avec lui cet hiver, la veille de mon départ pour la France : « Vous souvenez-vous, me dit-il, de ce que je vous disais de la nomination du prince Orloff à Berlin, qui avait surpris et même inquiété en France. C'est en partie à ses efforts que vous devez les bonnes dispositions dont le prince de Bismarck fait preuve envers vous; quand j'avais vu le Chancelier quelque temps auparavant à Varzin, je l'avais trouvé très monté contre la France, et convaincu que l'idée d'une revanche viendrait toujours paralyser ses tentatives pour ramener la bonne harmonie entre les deux pays. Je m'étais vivement élevé contre une idée qui me paraissait controuvée. Orloff a travaillé de son côté à la déraciner, et j'applaudis à son succès. »

(3) D'après ce que j'ai entendu dire autour de moi, écrira le 20 mars, de Munich, M. Mariani, le baron de Mohrenheim jouirait d'une faveur toute spéciale auprès de la Cour de Russie. Cette faveur serait due aux relations que son long séjour à Copenhague lui a permis de se créer dans la famille royale de Danemark.

ce qu'il faut prendre ou laisser dans les mille incidents de la vie publique et politique en France; voilà pourquoi j'ai exprimé le regret que j'éprouvais du départ du prince Orloff.

[Il n'a jamais été question de M. Sabouroff pour Paris. Tout le monde est à la paix.]

199.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Berlin, 8 février 1884, 11 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 9 février, 1 heure, matin.)

J'apprends de source confidentielle que la nomination du prince Orloff au poste d'Ambassadeur de Russie à Berlin, dont vous m'entreteniez dans votre dépêche du 31 janvier n° 9, est considérée ici comme imminente et qu'on y attache la signification d'un acte important pour le maintien de la paix [1]. Depuis plusieurs mois déjà il était question éventuellement de cette nomination dans les pourparlers secrets entre le Chancelier d'Allemagne et la Cour de Russie. Le prince Orloff est en rapports anciens d'amitié personnelle et de confiance avec le prince de Bismarck, qui fait beaucoup de cas de son esprit de modération et de son caractère conciliant. Il est donc mieux en mesure que tout autre d'écarter les causes de malentendus entre son pays et l'Allemagne et de faire prévaloir des deux côtés une politique pacifique.

Je n'ai pu avoir de renseignements certains touchant le remplacement du prince Orloff à Paris par M. Sabouroff. L'impression que je retire de mes conversations avec mon collègue me fait considérer sa nomination en France comme douteuse. Il m'a parlé lui-même de M. Timacheff ou du comte Worontzoff dans l'hypothèse du départ du prince Orloff.

200.

M. BARRÈRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 9 février 1884, 8 heures, soir.*
(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Sur l'invitation du Gouvernement anglais, l'amiral Hewett sera nommé Gouverneur général de Souakim. Il est superflu d'insister sur la gravité de

[1] Voir ci-dessus, n° 198.

cette mesure. Les Anglais s'emparent graduellement de la côte occidentale de la mer Rouge. La nouvelle donnée par le correspondant parisien du *Times* [1] à l'effet que des négociations seraient engagées entre la France et l'Angleterre au sujet de l'affaire du Soudan a produit parmi les indigènes une grande sensation malgré son caractère improbable.

201.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T. *Paris, 11 février 1884, 7 h. 20, soir.*

Jusqu'à nouvel avis bornez vos rapports avec le Tsong-li-Yamen aux communications écrites strictement nécessaires [2].

202.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 19. *Paris, 15 février 1884.*

D'après un avis émané du ministère de la Guerre, les manœuvres spéciales, qui doivent avoir lieu chaque année sur la frontière des Vosges, seront exécutées durant les mois de juin, juillet et d'août prochains, dans les conditions analogues à celles des années précédentes. Je crois devoir vous en informer à toutes fins utiles. J'ajoute que les ordres les plus précis ont été donnés pour éviter tout incident qui serait de nature à éveiller les susceptibilités de l'autre côté de la frontière.

[1] Le *Times* avait publié une correspondance de Paris du 7 février : « Je n'ai pas été surpris d'entendre dire de différents côtés et par des personnes sérieuses que, depuis hier la France et l'Angleterre avaient engagé des négociations actives en vue de rétablir l'ancienne collaboration dans la lutte contre le Mahdi et la pacification du Soudan. On dit qu'en dépit de l'expédition du Tonkin et de l'impopularité d'entreprises aussi lointaines, M. Jules Ferry se fait fort d'obtenir de la Chambre l'approbation d'un envoi rapide de troupes en Égypte et en nombre suffisant pour battre le Mahdi, obtenir la soumission du Soudan et relever, dans l'intérêt de la civilisation, le prestige de la France et de l'Europe en Afrique. »

[2] Lors d'une visite que M. de Semallé avait faite le 5 février au Tsong-li-Yamen, le Ministre Tchang avait fait une sortie violente contre le représentant de la France. M. de Semallé avait rendu compte de l'incident dans un télégramme du 10 février, 1 h. 35 du soir, qui provoqua celui de M. Jules Ferry. M. de Semallé télégraphiait le 12, à 11 h. 30 du matin, que le Ministre d'Angleterre avait été l'objet d'un traitement semblable. Le prince Kong était intervenu pour régler l'incident.

203.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Péra, 18 février 1884, 9 heures, soir.*
(*Reçu :* 19 février, 8 h. 30, matin.)

Je viens d'avoir la visite du colonel Dreyssé, envoyé par le Sultan. Il était chargé de me parler des affaires d'Égypte [1]. Une question nouvelle vient de surgir, celle de l'occupation éventuelle par les troupes anglaises des principaux ports de la mer Rouge [2], et cette question préoccupe, à un très haut degré et non sans raison, l'esprit de Sa Majesté.

Le Sultan me faisait savoir que le Cabinet anglais lui avait récemment déclaré qu'il respectait et [entendait] maintenir les droits du Sultan sur l'Égypte, tels qu'ils existaient avant l'intervention anglaise. Mais le Sultan craint que cette déclaration théorique ne soit mise de côté dans la pratique. Il redoute que l'occupation des ports de la mer Rouge par les Anglais et sur la côte, présentée comme temporaire et provisoire, ne se prolonge longtemps, peut-être indéfiniment. Il ne peut se résigner à supporter ce nouvel empiétement. Son autorité et son prestige de Calife en recevraient une nouvelle et profonde atteinte, la Mecque et la côte d'Arabie n'étant séparées que par une faible distance du littoral égyptien.

Le Sultan voudrait savoir quel appui et quel concours il peut espérer du Gouvernement de la République, et jusqu'à quel point, il peut, selon les éventualités, compter sur ce concours. Il souhaite une réponse d'ici à deux ou trois jours, réponse devant influer sur l'attitude qu'il gardera vis-à-vis de l'Angleterre. Il est bien entendu que l'intermédiaire du colonel Dreyssé imprime à la présente communication un caractère absolument officieux et confidentiel.

J'ai prié le colonel de dire à Sa Majesté que j'allais immédiatement remplir le message dont elle me chargeait. J'ai ajouté que jusqu'à l'arrivée de votre réponse je croyais pouvoir dire, en mon nom personnel, qu'il était conforme aux intérêts de la France, comme à ceux de la Turquie, que les ports de la mer Rouge ne fussent pas aux mains de l'Angleterre; que la communauté d'intérêts amenait aisément une communauté de politique; que le concours

(1) Au mois de janvier «le conseil des Ministres, consulté par le Sultan sur les affaires d'Egypte, a conclu à l'impossibilité d'entreprendre la répression de l'insurrection au Soudan, si la Turquie n'était pas laissée libre d'agir directement par l'Égypte». (Télégr. de Péra du 22 janvier, 11 h. 45 m.)

(2) Voir ci-dessus, n° 200.

et la bonne volonté de la France pouvaient donc être considérés comme acquis, mais que l'étendue et le caractère de ce concours, comme l'action même de la Turquie, devaient dépendre, conformément aux règles d'une sage politique, de l'ensemble des circonstances qui pourraient se présenter. J'ai ajouté qu'il était [difficile] de se former une opinion sans connaître les intentions ultérieures du Sultan, et la politique qu'il entend suivre.

Je dois noter que, [pour reconnaître] son attitude conciliante, relativement à la Tunisie, où il aurait pu nous créer des difficultés [il serait bon,] pour la satisfaction du Sultan, que vous ayez la bonté de m'adresser une réponse par le télégraphe, que vous pourrez rédiger en termes plus ou moins généraux ou plus ou moins précis.

Une circulaire a dû être adressée il y a deux jours aux Ambassadeurs ottomans sur la question d'Égypte.

Le secrétaire particulier du Sultan, Rechid, a vu hier l'Ambassadeur d'Allemagne, et avait vraisemblablement une mission analogue à celle du colonel Dreyssé.

204.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 19 février 1884.*

Je profite du passage de M. Ternaux pour vous adresser quelques lignes. Notre fourmilière diplomatique est toujours sous le coup de l'émotion causée par la nomination du prince Orloff à Berlin [2]. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, c'est au moment de la dernière visite de M. de Giers à Friedrichsruhe que cette mesure a été arrêtée en principe entre le Ministre russe et le Chancelier d'Allemagne [3]. Je suis à peu près certain que M. Sabouroff en a été prévenu dès cette époque par M. de Giers lui-même.

La grosse affaire sur laquelle ont porté les conversations de Friedrichsruhe entre M. de Giers et le prince de Bismarck a été la question du désarmement de la frontière russe, ou, comme on dit ici, la *dislocation* des troupes massées en Pologne [4]. Tous les indices que je recueille successivement depuis quelques semaines me prouvent quelle importance extrême le Gouvernement allemand a attachée à obtenir cette dislocation. Suivant son habitude, il a procédé à l'égard des Russes par alternatives d'intimidation et de cajoleries. Je ne serais pas surpris que l'étonnante confidence qui m'a été faite au sujet de la Pologne

(1) Papiers de Mme Abel Ferry.

(2) Voir ci-dessus, nos 198 et 199.

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 672; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n° 617).

(4) Voir ci-dessus, n° 193.

n'ait été en partie calculée pour provoquer des indiscrétions de notre part et effrayer, par notre intermédiaire, le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

M. de Giers, à Friedrichsruhe, a cherché à gagner du temps. Il a promis, d'après ce qu'on m'a assuré, qu'il s'occuperait de la question de la dislocation après son retour en Russie. Ce délai a paru long. On l'a accepté cependant, mais sans cesser de presser dans l'intervalle. Comme il a été convenu que la nomination d'Orloff comme Ambassadeur à Berlin, en remplacement de Sabouroff, aurait lieu vers la même époque, il y a tout lieu de croire qu'Orloff est appelé à jouer, et a joué déjà, un rôle principal dans la négociation de l'affaire de la dislocation. Les concessions auxquelles la Russie se résigne sont le présent de bienvenue qui doit faire réussir la mission d'Orloff, et je ne doute pas que, lorsque lui-même est allé à Friedrichsruhe, après avoir vu M. de Giers, au mois de décembre, il n'ait déjà traité cette question à fond avec le Chancelier. Ce dernier a dû être particulièrement pressant, peut-être même menaçant; car, ainsi que je vous l'ai écrit alors, Orloff, tout en se montrant satisfait d'une manière générale, et paraissant croire qu'il avait trouvé un terrain d'entente, m'a laissé percer une remarquable crainte de ces *revirements passionnels et subits* qu'on devait toujours redouter de la part de M. de Bismarck.

Une confirmation de l'importance de la question du placement des troupes sur la frontière, dans toute cette phase que caractérise l'envoi du prince Orloff à Berlin, c'est le rôle qu'a joué dans les pourparlers entre les deux Cours le prince Dolgorouki, plénipotentiaire militaire de Russie à Berlin, qui joint à cette qualité celle d'aide de camp personnellement détaché auprès de l'Empereur Guillaume.

Le prince Dolgorouki n'aimait pas M. Sabouroff, son chef, et il l'a certainement desservi auprès des deux Souverains dont il est l'intermédiaire confidentiel. C'est lui, qui, revenant ces jours derniers de Pétersbourg a été chargé d'annoncer officiellement à l'Empereur d'Allemagne le rappel de Sabouroff et la nomination d'Orloff. Puis il est parti pour Friedrichsruhe, et immédiatement après, le général Bronsart, Ministre de la Guerre, y a été mandé. Mes collègues ne doutent pas, comme c'est d'ailleurs ici l'impression générale, que les conférences simultanées ou successives du Chancelier de l'Empire avec l'Attaché militaire russe et avec le Ministre de la Guerre allemand n'aient pour objet d'arrêter définitivement les conditions dans lesquelles l'Allemagne pourra se déclarer satisfaite du retrait des troupes cantonnées en Pologne. Orloff, arrivant un peu plus tard, annoncera que ces conditions sont acceptées par l'Empereur Alexandre III. Ainsi la Russie, par crainte d'une guerre qu'elle ne veut pas accepter en ce moment, aura fait sa soumission, et se sera ralliée au système de la ligue de paix organisé au centre de l'Europe par le prince de Bismarck.

Il y a là une évolution sur laquelle nous ne devons plus nous faire illusion, et dont vous ne pouvez négliger de tenir le plus grand compte. Désormais la France et l'Angleterre restent seules en dehors de la coalition pacifique présidée par l'Allemagne. L'une est occupée au Tonkin, l'autre en Égypte. L'Allemagne n'a donc pour le moment rien à craindre de l'une ni de l'autre. Toutes deux sont d'ailleurs entre elles en relations froides. L'Angleterre ne veut pas être soupçonnée d'être notre alliée, même quand elle se vante vis-à-vis de nous d'être notre amie. Si même M. Gladstone venait à tomber et que les tories reprissent de l'influence, on ne tarderait pas à voir la politique britannique osciller ouvertement vers l'attraction allemande.

Que deviendra-t-il de nous? Nous sommes en face d'un double péril. On peut liguer l'Europe monarchique contre notre esprit révolutionnaire et nos compromissions avec les partis anarchiques, si le Gouvernement chez nous vient à faiblir et cesse de donner des garanties suffisantes d'ordre et de bonne tenue. On peut, en second lieu, si nos sentiments patriotiques se donnent jour sous une forme que l'on conviendrait de trouver blessante, nous demander des gages de nos intentions pacifiques, nous opposer le précédent de la Russie, et réclamer de nous, à notre tour, une dislocation des troupes sur notre frontière.

L'un ou l'autre de ces dangers peut la dresser devant nous d'un jour à l'autre, et nous trouver sans moyens humains de résistance. Au risque de passer encore une fois pour pessimiste, je ne puis pas me dispenser de vous signaler cette cruelle alternative, telle que je l'entrevois et telle que nous devons, si je ne me trompe, appliquer tous nos efforts à l'éviter.

Il vous appartient, en France, de rassurer l'esprit conservateur des Cabinets et des Cours de l'Europe par votre politique ferme à l'intérieur, et de satisfaire leur besoin de paix par une attitude pacifique à l'extérieur. Je crois que vous faites tout ce qui dépend de vous pour atteindre ce double but, et je dois dire qu'ici l'on vous rend pleine justice sous ce rapport. Il est impossible de s'exprimer en termes plus convenables et plus encourageants qu'on ne le fait autour de moi, en toute occasion, à votre égard. On a la volonté marquée de vous soutenir et de vous porter en avant dans la voie où l'on vous voit marcher. Il en rejaillit sur moi et sur les membres de mon ambassade, civils et militaires, une quantité de procédés courtois auxquels nous nous efforçons de répondre de notre mieux. Je m'applique à montrer à tous un visage serein, et, sans empressements outrés que l'on jugerait ici plus sévèrement qu'ailleurs, de rendre dans une large mesure tous les bons offices et toutes les politesses que je reçois.

L'Empereur est venu vendredi dernier voir M^me^ de Courcel. Il est resté plus de trois quarts d'heure avec elle, l'entretenant avec une bonne grâce familière de tout ce qui pouvait nous intéresser. Le Prince impérial et le

Prince Guillaume son fils, à la table desquels j'ai été successivement convié ces temps derniers, ne restent pas en arrière de ces façons aimables. M. de Sancy, mon premier Attaché militaire, que vous connaissez, est spécialement traité par le Prince Guillaume avec une grande amitié. Enfin l'on s'applique manifestement à nous enguirlander.

Je vais payer de mon mieux ces amabilités en invitant la Cour à une soirée dansante qui aura lieu samedi prochain. On est très sensible ici aux frais que font les ambassades pour leurs réceptions pendant la saison mondaine. Je n'ai donc pas voulu m'isoler de l'exemple donné par mes collègues, et je pense que vous ne me désapprouverez pas. Je suis convaincu que, sans tomber dans aucune flagornerie, et en gardant soigneusement toute notre dignité, nous devons éviter comme un danger, en ce moment plus que jamais, de faire une mine boudeuse, et de donner à penser, par la manière dont nous accueillerions les avances de forme qui nous sont faites, que nous roulons au fond du cœur des pensées ténébreuses.

205.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Péra, 20 février 1884, 7 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

D'après les renseignements particuliers qui m'ont été donnés, l'Ambassadeur de Turquie à Berlin aurait eu, il y a huit jours, un entretien avec le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne relatif à l'Égypte et à l'atteinte portée aux droits de souveraineté du Sultan par la conduite de l'Angleterre dans les affaires du Soudan [1].

Le comte de Hatzfeldt aurait répondu que la question égyptienne était en effet entrée dans une phase nouvelle, mais que, les intérêts des grandes Puissances se trouvant engagés, il y avait lieu d'attendre les démarches définitives qui étaient en préparation. Il a ajouté que l'Allemagne avait définitivement résolu, s'il ne survenait pas d'obstacle, d'aider la Turquie d'une façon très amicale et très sincère.

M. de Giers interrogé, il y a douze jours environ, aurait répondu que les promesses et assurances données par l'Angleterre à la Turquie ne méritaient pas confiance.

(1) Voir ci-dessus, n° 203.

Il a ajouté que l'Angleterre s'était trop avancée pour que la Turquie pût agir seule et qu'il était prêt à agir dans un sens qui satisfera la Porte dès que le Gouvernement russe sera saisi.

Je ne suis pas certain que la circulaire aux Ambassadeurs ottomans que je vous signalais dans mon télégramme confidentiel de lundi dernier ait été encore expédiée.

206.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 21 février 1884, 8 h. 15, soir*

La Porte sait que nous avons de ses droits sur le Soudan et sur l'Égypte la même opinion qu'elle-même [1]. Nous considérons les progrès du Mahdi, que Gordon Pacha n'arrêtera pas en distribuant le Soudan à des princes oubliés ou impuissants, comme un péril d'ordre général. Nous craignons aussi que la Puissance, qui aura pris sous sa garde les ports de la côte, ne les évacue plus. Mais de quelle sorte de concours la Porte entend-elle parler? A-t-elle un plan arrêté? Nous ne pourrions répondre que sur une ouverture positive.

207.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Berlin, 27 février 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 février; Dir. pol., 3 mars.)

Bien que j'hésite à vous entretenir de faits qui appartiennent à l'ordre mondain, je ne puis négliger de vous signaler la présence de l'Empereur Guillaume à une soirée dansante qui a eu lieu, ces jours derniers, à l'ambassade de la République; l'Empereur était accompagné de tous les Princes et Princesses de sa maison, à l'exception seulement du Prince Frédéric-Charles, retenu à la chambre par un refroidissement. Malgré son grand âge, le Souverain est resté à l'ambassade jusqu'à une heure tardive de la nuit, et il a témoigné par ses propos et sa bonne grâce qu'il était heureux de recevoir l'hospitalité qui lui était offerte sous le drapeau français.

(1) Voir ci-dessus, n° 205.

Quelques jours auparavant, l'Empereur avait bien voulu faire, dans la matinée, une longue visite à Mme de Courcel.

Il est difficile de méconnaître que l'Empereur d'Allemagne et les personnages de son entourage et de son Gouvernement s'attachent en ce moment à user envers la représentation diplomatique de la République française des procédés les plus courtois. Quelque part que les sentiments personnels puissent avoir dans cette manifestation de bon vouloir, la politique en a sans doute une plus grande encore, je dois me référer à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dernièrement sur ce sujet. Si par malheur de nouveaux malentendus venaient à surgir entre les deux pays, l'Allemagne aurait pris d'avance une attitude qui lui permettrait de mettre sa responsabilité à l'abri de tous les reproches et de tous les torts de forme. Le caractère très ostensiblement pacifique qu'elle a cru devoir imprimer à sa conduite depuis plus de douze ans, le programme de conciliation et d'accommodement mutuel autour duquel elle rallie les Gouvernements et les peuples entrés dans l'orbite de son influence morale, enfin les satisfactions particlles qu'elle s'efforce de procurer aux nations mêmes qui refusent encore de nouer avec elle des relations intimes lui assurent dans le monde une autorité à la fois dominante et modératrice contre laquelle aucune récrimination ne prévaudrait actuellement dans l'opinion générale du public européen.

Cette situation, conquise d'abord par les armes, mais exploitée et agrandie ensuite avec une habileté merveilleuse, est solidement établie aujourd'hui; elle est entretenue avec une constante sollicitude par mille soins délicats. Nous ne saurions nous en dissimuler la force, ni nous dérober aux réflexions de plus d'une sorte qu'elle est de nature à nous inspirer.

208.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 12. *Saint-Pétersbourg, 27 février 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

Une députation de trois officiers généraux, d'officiers et de sous-officiers, décorés de l'ordre militaire de Saint-Georges,sous la présidence du Grand-Duc Michel, oncle de l'Empereur de Russie, et neveu par sa mère de l'Empereur d'Allemagne, est partie, il y a trois jours, pour aller complimenter à Berlin l'Empereur Guillaume, à l'occasion du soixante-dizième anniversaire du jour

où il a reçu la décoration russe de Saint-Georges, après le combat d'Arcis-sur-Aube, pendant la campagne de 1814 (1).

La composition de cette députation a paru à beaucoup de personnes exagérée et dépassant le but. Elle donnera lieu probablement à des commentaires qui voudront y voir un signe nouveau du rapprochement des deux Cours d'Allemagne et de Russie.

M. de Giers, qui m'en a parlé aujourd'hui, m'a dit à cette occasion, que l'Empereur avait surtout voulu par là faire un acte de grande courtoisie à l'égard de l'Empereur d'Allemagne, dont le grand âge réclame des attentions en quelque sorte filiales, et qui lui sont aujourd'hui plus particulièrement sensibles.

« Tous les ans d'ailleurs, a-t-il ajouté, à pareille époque, une députation d'officiers russes était envoyée à Berlin; elle a été, cette année, il est vrai, plus nombreuse que d'habitude, mais sa composition a été déterminée par le seul motif que j'ai indiqué plus haut. »

[Distribution de décorations. Nomination du prince Auguste de Wurtemberg comme feld-maréchal russe. Nouvelles diverses.]

209.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 28 février 1884, 10 h. 14, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

L'Ambassadeur de Turquie m'a déclaré qu'il n'avait pas eu d'entretien sérieux avec le comte de Hatzfeldt sur les affaires d'Égypte depuis les complications causées par le Mahdi (2). Avant cette époque, le Ministre lui avait promis l'appui de l'Allemagne *dans le concert Européen.*

Saïd Pacha m'a dit aussi que la chancellerie allemande avait engagé la Turquie, soit à s'entendre directement avec l'Angleterre, soit à recourir à la France pour la défense de ses droits en Égypte.

(1) Le 3 avril, le général Appert annonce (D. n° 15) qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur d'Allemagne il y a eu un raout chez le général de Schweinitz. Les Grands-Ducs y assistaient, la plupart portant l'uniforme des régiments prussiens dont ils sont colonels honoraires. Le lendemain, un grand dîner eut lieu à Gatchina; tout le personnel de l'ambassade d'Allemagne était invité. « L'Empereur a porté un toast à la santé de l'Empereur d'Allemagne, auquel il n'a pas été répondu. »

(2) Voir ci-dessus, n° 205.

210.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Lisbonne, 28 février 1884 s. h.*

(*Reçu :* 29 février, 1 h. 30, soir.)

Je répondrai par la valise à la lettre de Votre Excellence, mais je veux la tenir sans retard au courant des nouveaux renseignements que j'ai réunis sur le traité [1]. Ce dernier a été seulement signé le 26, l'Angleterre ayant exigé, sur la demande du Roi des Belges, de nouvelles garanties pour la liberté de la navigation et du commerce; le cours du fleuve sera libre, les navires étant seulement astreints au payement des droits de phares et de balisages fixés par la commission mixte dont ce sera la seule mission; en ce qui concerne le commerce, les marchandises auront toujours accès au fond de l'estuaire, sans payer de droits; elles pourront aussi être entreposées sans rien payer sur les points occupés par les Portugais. La surveillance concernant la traite des noirs ne sera exercée par l'Angleterre que sur la côte de Mozambique [2]. Le traité doit être déposé cette semaine à la Chambre des députés.

[1] Le traité relatif au Congo entre le Portugal et l'Angleterre. M. de Laboulaye en avait reçu confidentiellement communication par le Ministre des Affaires étrangères de Portugal, et en avait indiqué quelques clauses par télégramme du 7 février, 8 h. 14 s. : «Les Portugais occuperont les deux rives du Congo jusqu'au parallèle 5° 12 et en profondeur jusqu'à Noki. Une commission mixte garantira la liberté de navigation et du commerce... L'Angleterre se réserve le droit de surveiller la traite dans les eaux territoriales portugaises de la côte orientale d'Afrique et la préférence en cas de cession du fort d'Ajuda».

[2] M. Jules Ferry avait été péniblement surpris par ces stipulations, ainsi que l'indique une lettre à lui adressée, le 27 février, par M. de Laboulaye; la cession du fort d'Ajuda et la surveillance sur la traite que s'était réservée l'Angleterre, «non, il est vrai, sur la côte du Congo, mais dans les eaux territoriales de Mozambique» lui paraissaient la marque d'une vassalité plus complète du Portugal vis-à-vis de son alliée traditionnelle. «Dans mon opinion, écrira le 2 mars M. de Laboulaye à M. Billot, directeur des affaires politiques, si la partie engagée par nous pour descendre jusqu'à l'embouchure du Congo est perdue, il n'y a pas diplomatiquement et publiquement d'échec pour notre politique et nous n'avons aucun intérêt à faire croire que nous en éprouvons.»

211.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 38. Confidentiel. *Berlin, 29 février 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

Les journaux vous ont instruit de la mission de courtoisie que le Grand-Duc Michel de Russie vient de remplir auprès de l'Empereur Guillaume, et vous ont donné, avec tous les détails significatifs, l'historique des trois jours que l'oncle de l'Empereur Alexandre III a passés dans la capitale de l'Empire allemand [1]. Le Grand-Duc était chargé de féliciter l'Empereur Guillaume à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du jour où ce Prince, par sa bravoure personnelle au combat de Bar-sur-Aube, pendant la campagne de France, avait mérité de recevoir de l'Empereur Alexandre Ier la croix de Saint-Georges. Des membres de tous les grades de l'ordre militaire de Saint-Georges, y compris un détachement de sous-officiers et de soldats, décorés de la croix de cet ordre, accompagnaient le Grand-Duc; à sa mission étaient également adjoints le général Gourko, Vice-Roi de Pologne, et le comte Paul Schouvaloff, commandant en chef de la Garde impériale, frère de l'ancien Ambassadeur au Congrès de Berlin. Ces choix étaient très caractéristiques. Les deux comtes Schouvaloff sont l'un et l'autre des personnages particulièrement bien vus en Allemagne, à cause de leurs tendances favorables aux bons rapports avec ce pays.

Quant au général Gourko, le héros de Chipka, connu pour son ardent patriotisme slave, et noté comme l'auteur des armements de cavalerie cosaque et des concentrations de troupes sur la frontière de Pologne, qui ont tant inquiété l'Allemagne depuis un an, sa présence à Berlin, dans la suite du Grand-Duc Michel, indiquait un revirement complet dans les idées dont il était naguère le représentant le plus en vue.

[Détails sur le séjour du Grand-Duc à Berlin.]

La mission du Grand-Duc Michel a été la première démonstration solennelle et publique du rapprochement opéré depuis peu entre la Russie et l'Allemagne, et caractérisé surtout par la nomination du prince Orloff comme Ambassadeur à Berlin. Je vous ai indiqué, dans mon télégramme du 8 février, la portée que l'on a attribuée ici, dès les premiers moments où cette mesure

(1) Voir ci-dessus, n° 208.

a été décidée, au remplacement de M. Sabouroff par le représentant de la Russie à Paris. Des renseignements qui me sont venus de différents côtés m'induisent à penser que le Cabinet russe, ou du moins l'Empereur Alexandre III, avait depuis plusieurs mois projeté ce changement dans l'espoir que l'intervention du prince Orloff, personnellement agréable à l'Empereur Guillaume et au prince de Bismarck, parviendrait à dissiper d'une manière définitive les malentendus sans cesse renaissants depuis quelque temps entre la Russie et l'Allemagne. L'année 1883 a été pénible pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Il a vu la Bulgarie, sa création, presque sa chose, achetée au prix de tant de sang, disputée à son influence ; le Prince Alexandre détourné de tous ses devoirs de reconnaissance envers la famille impériale de Russie ; la Roumanie enlevée à son alliance et rattachée à un système politique hostile ; l'Égypte, en dépit de ses efforts, et contrairement à tous ses intérêts, occupée de plus en plus solidement par l'Angleterre ; la France, sur le contre-poids au moins moral de laquelle il aurait pu compter dans certaines circonstances, intimidée par des publications comminatoires et tenue en bride par le besoin de veiller à sa propre sécurité ; enfin une dangereuse propagande s'exerçant parmi les populations de la Pologne, toujours prêtes à la révolte, en même temps que les plus menaçantes récriminations s'élevaient contre les mesures militaires adoptées pour la défense du territoire russe.

Les discussions poursuivies en 1883, entre les deux Gouvernements d'Allemagne et de Russie, au sujet de l'armement de leur frontière commune, ont été probablement beaucoup plus vives que les autres Cabinets n'ont pu le soupçonner. Il est certain tout au moins que les défiances de l'Allemagne ont été poussées très loin, et qu'elle a fait une pression extrêmement forte sur la Russie pour l'amener à renoncer à l'établissement de nouveaux chemins de fer stratégiques, à la construction hâtive d'ouvrages de fortification, aux rassemblements de troupes, et surtout de régiments de cavalerie, dans la zone concentrique située entre Varsovie et les provinces prussiennes. D'après des informations très secrètes, qui m'ont été données vers la fin de juillet ou le commencement d'août de l'année dernière, l'Allemagne, à ce moment, aurait été sur le point de procéder à une mobilisation de son armée, peut-être même à une entrée immédiate en campagne sur sa frontière de l'Est. Malgré la confiance que m'inspirait la source d'où je tenais ce renseignement, je n'ai voulu en faire alors aucun usage, et j'ai attendu que les événements vinssent le confirmer ou le démentir. Peut-être n'y a-t-il eu qu'une menace destinée à effrayer la Russie. Mais j'ai été assez frappé de constater que des informations subséquentes faisaient remonter précisément au mois d'août 1883 la pensée première de l'envoi du prince Orloff comme Ambassadeur à Berlin.

Le Cabinet russe semble avoir hésité quelque temps avant de passer à la réalisation de ce plan par crainte de contrarier le prince de Bismarck en

déplaçant M. Sabouroff. C'était en effet sur la suggestion du Chancelier d'Allemagne qui avait récemment fait la connaissance de M. Sabouroff, alors Ministre de Russie à Athènes, et qui avait été charmé de son esprit, que ce dernier avait été nommé, il y a environ quatre ans, au poste de Berlin. Des explications à ce sujet ont dû être échangées, d'après ce qui m'est rapporté, pendant la visite que M. de Giers a faite au mois de novembre au prince de Bismarck à Friedrichsruhe. Le Ministre russe s'aperçut alors que M. Sabouroff était beaucoup moins en faveur auprès du Chancelier qu'on ne l'avait cru. Cet Ambassadeur, malgré son tact et ses formes aimables, paraît avoir déplu par une certaine mobilité d'allures et de langage, et aussi parce qu'en plusieurs circonstances on avait remarqué qu'il manquait de l'influence nécessaire pour faire adopter à Saint-Pétersbourg des mesures désirées par le prince de Bismarck.

Le rappel de M. Sabouroff et son remplacement par le prince Orloff furent aussitôt résolus. L'on est en réalité très flatté à Berlin de l'envoi d'un personnage considérable, qui pendant un grand nombre d'années a représenté avec tant de distinction son pays à Paris, et qui est connu comme l'ami personnel et le confident intime de deux générations d'Empereurs, l'homme de confiance en quelque sorte de la famille impériale de Russie. Peut-être éprouve-t-on aussi quelque satisfaction de voir éloigner de Paris un diplomate qui passait pour exercer dans un sens favorable à la France sa grande influence personnelle auprès de son Souverain. Toutefois, l'on a bien soin de faire ressortir ici que l'initiative de la nomination du prince Orloff à Berlin vient exclusivement de Saint-Pétersbourg, et que du côté de l'Allemagne on n'a rien fait pour la provoquer. L'Empereur Guillaume a affecté de dire à plusieurs reprises, dans ces derniers temps, à des personnes qui me l'ont répété, que le prince Orloff avait voulu venir à Berlin, et que sa désignation émanait de la Cour de Russie.

Quelques qualités personnelles que l'on reconnaisse ici au prince Orloff, son choix n'a pas été uniquement déterminé, de la part de son Gouvernement par le désir de substituer un Ambassadeur agréable à un Ambassadeur qui avait cessé de plaire. Il est certain que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a entendu marquer ainsi le point de départ d'une politique nouvelle, donner un gage définitif de ses intentions pacifiques, et désarmer les redoutables défiances de l'Allemagne. Cette évolution a été préparée sans aucun doute par M. de Giers lui-même dans ses entretiens avec le prince de Bismarck à Friedrichsruhe. Après le voyage du Ministre des Affaires étrangères de Russie, et dès son retour à Saint-Pétersbourg, les négociations ont été poursuivies par des intermédiaires dont les mouvements ont d'abord causé une certaine surprise. Le comte Herbert de Bismarck, fils aîné du Chancelier d'Allemagne, a été appelé de Londres et envoyé à Saint-Pétersbourg, pour y remplir les fonctions

intérimaires de Conseiller d'ambassade [1]. Il correspond directement avec son père, et, d'après les indications confidentielles qui m'ont été données par une personne appartenant à l'entourage intime du prince de Bismarck, le but de sa mission a été de rendre au Chancelier un compte fidèle des dispositions véritables de la Cour de Russie, du degré d'autorité que pouvait avoir l'Empereur Alexandre III pour faire prévaloir la politique de paix à laquelle on ne demandait pas mieux que de le croire sincèrement attaché, enfin des mesures d'ordre militaire auxquelles le Gouvernement russe consentirait à se prêter afin d'écarter l'idée de toute entreprise belliqueuse de sa part sur la frontière polonaise.

Du côté de la Russie, le négociateur confidentiel du rapprochement avec la Cour d'Allemagne a été le général prince Dolgorouki, plénipotentiaire militaire russe à Berlin, et aide de camp de l'Empereur Alexandre III, détaché en la même qualité, en vertu d'un usage ancien, auprès de la personne de l'Empereur Guillaume. Ses voyages entre les deux capitales, terminés par une visite à Friedrichsruhe, qui elle-même a eu pour épilogue une conférence très remarquée du Chancelier de l'Empire avec le général Bronsart, Ministre de la guerre, ne permettent guère de douter que les pourparlers suivis entre les deux Gouvernements aient principalement porté sur la question militaire, c'est-à-dire sur la dislocation des troupes russes massées en Pologne.

[Hypothèses sur les conditions du rapprochement germano-russe et sur les conséquences qui pourront en résulter.]

212.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée [2]. *Berlin, 3 mars 1884.*

Pour compléter les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous transmettre ces temps derniers, soit sous forme de lettres particulières, soit dans mes dépêches officielles, je crois utile de vous adresser la copie ci-jointe d'un rapport confidentiel envoyé il y a quelques jours au Ministre de la Guerre par mon premier Attaché militaire, M. de Sancy. Je crois le général Campenon assez jaloux des travaux qui sont rédigés pour lui par ses officiers; j'aime donc

[1] Voir dans *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, les lettres du conseiller d'ambassade, comte Herbert de Bismarck, à son père le Chancelier, pièces nos 672, 673, 681, 685, 694 (*Die Grosse Politik*, vol. IV, 607, 618, 621, 629, 634).

[2] Papiers de Mme Abel Ferry.

mieux vous faire cette communication à titre privé que sous forme d'envoi officiel.

Les renseignements recueillis par M. de Sancy confirment le fait de la pression énergique exercée par l'Allemagne sur la Russie pour obtenir la soumission de celle-ci [1]. Le prince Orloff aura certainement ici un rôle très difficile, s'il veut sauvegarder la dignité de sa Cour, et en même temps entretenir sur un pied de cordialité complète les nouveaux rapports établis avec l'Allemagne.

[M. de Courcel recommande le Chancelier de l'ambassade de Berlin pour le consulat de Dantzig.]

213.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. [2] *Paris, 4 mars 1884, 7 h. 15, soir.*

Je lis avec surprise ce qu'a dit Lord Fitzmaurice de nos droits sur Obock [3]; fondés sur un titre régulier, reconnus par l'Égypte, voisine au Sud, ces droits ne sont ni nouveaux ni contestables. Un dépôt de charbon pour notre marine y a été concédé, un navire de guerre y stationne, nous attachons à cette possession la plus grande importance et n'entendons pas la discuter avec l'Angleterre. Je vous laisse juge de l'opportunité qu'il peut y avoir à en parler au Foreign Office, mais j'ai tenu à vous mettre immédiatement au courant de nos desseins.

214.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Londres, 4 mars 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte du traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal au sujet des Bouches du Congo, et des limites de la souveraineté portugaise sur la côte d'Afrique [4]. Ce document a été publié dans les journaux de ce matin, mais nous n'avons pas encore reçu la publica-

[1] Voir ci-dessus, n° 211. — [2] De la main du Ministre. — [3] Dans la séance du 29 février à la Chambre des Lords. — [4] Voir ci-dessus, n° 210.

tion officielle; aussitôt qu'elle me parviendra, je l'enverrai au Département. J'attire particulièrement l'attention de Votre Excellence sur l'article 4 qui institue une commission anglo-portugaise pour la surveillance et la police de la navigation du Congo. Il avait été question d'une commission internationale, analogue à celle du Danube; mais cette combinaison a été écartée.

Ce traité qui a été l'objet de longues négociations rencontrera au Parlement anglais une sérieuse opposition. Il sera combattu par les conservateurs parce que jusqu'à présent l'Angleterre n'avait jamais reconnu une pareille extension de la souveraineté territoriale du Portugal, voulant se réserver sa liberté d'action sur la région du Congo; il sera aussi combattu par les représentants des sociétés anti-esclavagistes, qui n'ont aucune confiance dans la sincérité du Portugal au point de vue de la suppression de la traite. Néanmoins, je crois que le traité sera voté, parce qu'au fond il est une garantie prise par l'Angleterre pour empêcher soit la France, soit un syndicat international dirigé par la France de prendre pied aux Bouches du Congo. Le Gouvernement anglais aurait préféré sans doute garder sa liberté et laisser les choses en l'état, mais il aime mieux partager avec le Portugal, qu'il pourra influencer à son gré, que laisser la porte ouverte à la France.

Il nous importe plus que jamais de veiller à ce que le cours de l'Ogooué reste entièrement entre nos mains et que personne ne puisse plus tard nous contester le protectorat du territoire qui s'étend entre les sources de ce fleuve et les points les plus rapprochés du Congo.

215.

M. Roustan, Ministre de France à Washington,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Washington, 4 mars 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 19 mars.)

Votre Excellence n'ignore pas que les États-Unis observent depuis longtemps avec attention, sinon avec défiance, tout ce qui se rattache à la navigation du Congo et à l'exploration de l'Afrique centrale. La personnalité de M. Stanley n'est peut-être pas étrangère à ce sentiment, et il est assez naturel que l'amour-propre national se soit ému de la rivalité entre l'ex-rédacteur du *Times* et M. de Brazza.

Mais ce motif ne suffit pas à expliquer le courant d'opinion qui se produit ici à tel point que le Président a cru devoir en tenir compte en consacrant, à cette question, tout un paragraphe dans son adresse à l'ouverture du Congrès.

Il a insisté sur l'intérêt qu'avaient les États-Unis à maintenir la libre navigation du Congo. D'autre part, c'est un ancien diplomate américain, M. Sanford, qui a remplacé M. Bartle Frere dans le comité exécutif qui dirige à Bruxelles, sous la présidence du Roi des Belges, les entreprises de la Société africaine internationale. M. Sanford, qui se trouve actuellement ici, m'a entretenu souvent de ces questions auxquelles il s'intéresse vivement. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est entièrement favorable à Stanley et très opposé à M. de Brazza. Il s'efforce de vulgariser les questions relatives à l'Afrique centrale ici et à New-York où la Chambre de commerce vient de consacrer une séance à la «libre navigation» du Congo. M. Sanford m'en a remis lui-même le procès-verbal qui m'a paru pouvoir intéresser le ministère de la Marine et des Colonies, et c'est à ce titre que j'ai l'honneur de le transmettre ci-joint à Votre Excellence.

216.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 9 mars 1884, 11 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 45, soir.)

J'ai vu ce soir l'Ambassadeur d'Angleterre que je n'avais pas rencontré depuis quelques jours. Il m'a donné l'analyse suivante de la réponse de Lord Granville qu'il a dernièrement transmise à la Porte[1]: le Gouvernement anglais réfute l'assertion émise par la Porte que la présence des troupes anglaises en Égypte a provoqué les troubles du Soudan. Les circonstances actuelles ne permettent pas la substitution d'une occupation turque à une occupation anglaise. Le Cabinet de Londres est d'ailleurs disposé à s'entendre avec le Sultan, qui est le Souverain de l'Égypte, sur les arrangements à prendre, spécialement pour ce qui concerne les côtes de la mer Rouge et le Soudan. Les pourparlers ne pourront commencer que quand les opérations militaires, actuellement engagées, seront terminées.

L'Ambassadeur d'Angleterre recevra prochainement des instructions à ce sujet.

Lord Dufferin estime que cette communication n'a pas produit un effet favorable sur les Turcs qui, selon lui, ne l'ont pas accueillie comme elle méritait de l'être.

(1) M. de Noailles en avait annoncé la remise par un télégramme du 7 mars, à 11 h. 35 m.

217.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 58. *Paris, 11 mars 1884.*

Le vice-amiral commandant nos forces navales au Tonkin, ayant eu connaissance que des chargements d'armes avaient été débarqués à Qui-Nhon, a manifesté l'intention d'étendre jusqu'à ce point le blocus des ports de l'Annam (1). L'amiral Courbet a été autorisé à prendre à cet effet les dispositions nécessaires. J'en ai avisé notre Consul à Hong-Kong, en l'invitant à en faire part officieusement aux autorités locales et aux intéressés. C'est à partir du 12 de ce mois que Qui-Nhon sera en état de blocus. Il m'a paru utile que vous en fussiez également prévenu.

218.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Lisbonne, 12 mars 1884, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Le contrôle anglais produit une mauvaise impression en Portugal comme partout (2). Aussi le Ministre des Affaires étrangères voit-il sans regret les efforts qui seraient faits à Londres par la France comme par la Hollande pour obtenir une modification de l'article 4 (3). Son vœu est qu'une combinaison

(1) Dans une dépêche de Londres (n° 178) du 21 décembre, M. Waddington disait avoir prévenu Lord Granville des mesures prises « pour interdire en Annam et au Tonkin l'importation des armes et munitions de guerre ».

(2) Voir ci-dessus, n° 210.

(3) Le second paragraphe de l'article 4 du traité du 26 février débute ainsi : « Une commission mixte, composée de délégués de la Grande-Bretagne et du Portugal, sera chargée d'établir des règlements pour la navigation, la police et la surveillance du Congo et autres voies fluviales au dedans du territoire désigné à l'article 1 et aussi de veiller à leur exécution. » M. Jules Ferry fit remettre au Gouvernement portugais une note verbale (datée du 14 février) que lui suggéra la lecture du texte, dont certaines dispositions étaient contraires au traité de 1786, aux négociations récentes et aux engagements pris. « Pour éviter tout malentendu, écrivait-il, le Gouvernement de la République croit nécessaire de saisir sans plus de retard le Gouvernement portugais des réserves que cette situation lui paraît comporter. » De son côté M. de Laboulaye annonçait le 15 mars que son collègue de Hollande avait été chargé par son Gouvernement de présenter quelques observations à M. Barboza du Bocage. A une dépêche (n° 24) de M. de Laboulaye du 29 mars, M. Jules Ferry épingle cette note : « M. d'Azevedo est venu le 2 avril avec mission de me faire savoir que le Gouvernement portugais, dépassant les termes de sa note ci-jointe, était tout prêt, si l'Angleterre n'y voyait pas de difficulté, à admettre dans la commission de contrôle les représentants des Puissances intéressées. »

ménageant l'amour-propre de son pays en même temps que tous les intérêts puisse être trouvée. Le Ministre m'a donné l'assurance que la mission de M. de Serpa à Paris est décidée en principe; l'ancien Ministre des Affaires étrangères a demandé toutefois que son départ fût ajourné après la discussion du traité provisoire, parce que, passant pour l'un des auteurs de ce traité, il ne veut pas, outre que sa présence pourrait être mal interprétée, paraître en fuir la responsabilité.

219.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LA HAYE, BRUXELLES, WASHINGTON.

D. nos 17, 19, 16. *Paris, 15 mars 1884.*

Quelques jours après la conclusion du traité récemment intervenu entre la Cour de Lisbonne et le Gouvernement britannique au sujet du Congo, le Chargé d'affaires de Portugal est venu m'entretenir de cet arrangement dont il s'est borné, d'ailleurs, à me donner connaissance en termes généraux. L'attitude observée vis-à-vis de nous par le Gouvernement portugais dans cette affaire ne pouvait que nous laisser une impression peu satisfaisante. Je ne l'ai pas caché à M. d'Azevedo [1] et j'ai eu soin de faire en même temps des réserves formelles en ce qui concerne la liberté de commerce et de la navigation dans l'estuaire du Congo.

J'ai reçu, depuis lors, par l'entremise de notre ambassade en Angleterre, le texte même de l'acte signé à Londres; j'ai pu ainsi apprécier exactement la portée des engagements pris entre les deux États contractants au point de vue des droits et des intérêts que nous avons à sauvegarder dans la région à laquelle il s'appliquera. Il m'a paru indispensable de saisir sans plus de retard le Cabinet de Lisbonne des observations que certaines clauses nous ont suggérées. Elles sont consignées dans une note que notre Ministre à Lisbonne est chargé de remettre à cet effet au Ministre des Affaires étrangères du Roi Dom Luiz. J'ai l'honneur de vous la transmettre ci-joint en copie, elle vous fera connaître les vues qui nous divisent dans cette question et vous permettra d'y conformer, au besoin, votre langage.

[1] « Je l'ai reçu très froidement et ne lui ai pas caché mon mécontentement à cause du double jeu visible dans toute cette affaire et du peu de souci qu'on a montré des intérêts de la France, bien que voisine immédiate du 5°12 et possédant seule avec la Hollande des établissements coloniaux à l'embouchure du Congo. » (Télégr. du 7 mars, 10 h. 30 m., de M. Jules Ferry à M. de Laboulaye.)

220.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Champeaux, Résident de France à Hué.

T. *Paris, 15 mars 1884, s. h.*

Nous enverrons incessamment un plénipotentiaire à Hué avec un nouveau projet de traité. Les modifications apportées à l'acte du 25 août constituent des adoucissements et des concessions dont le Gouvernement annamite appréciera l'importance et qui témoignent de nos intentions conciliantes. Veuillez en aviser le Roi, et demander que l'envoi d'une mission en France soit ajournée.

221.

M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 19 mars 1884, 5 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le 16 de ce mois, le Chargé d'affaires d'Allemagne a été au Tsong-li-Yamen. J'ai eu confidentiellement les détails de la conversation :

« Les Ministres étaient très affectés par la nouvelle de la prise de Bac-Ninh [1]. Ils ont dit que leurs troupes avaient dû combattre; qu'elles en avaient l'ordre, mais que les détails leur manquaient encore. Ils ont déclaré que leur ligne de conduite ne serait pas changée par cet échec.

« Aussitôt les Chinois ont fait des démarches pressantes pour obtenir de la Hong-Kong-Shanghaï Bank l'argent de l'emprunt fait à Canton, et que cette banque refuse de livrer à moins d'être assurée de la paix, et pour contracter immédiatement un nouvel emprunt de quatorze millions de francs à Tien-Tsin. La banque hésite; une attitude menaçante de notre part empêcherait l'emprunt. »

[1] La colonne Négrier y était entrée le 12 mars. Le fait était connu dans toutes les capitales et, le 17, le Roi d'Italie en avait parlé en termes obligeants à M. Decrais. (D. n° 30 de Rome, 18 mars.)

222.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 19 mars 1884.

Le Conseiller de la légation du Japon est venu demander officieusement si la France serait disposée à s'associer à une démarche collective, provoquée par le Japon, pour faire des représentations à la Chine au sujet des droits mal définis qu'elle revendique sur la Corée, sur Formose, sur l'Annam.

On lui a répondu qu'une pareille démarche serait jugée inopportune.

223.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 67 *Paris, 22 mars 1884.*

Le Cabinet de Londres nous a rappelé par l'entremise de Lord Lyons que la dernière prorogation du protectorat français à Raïatea, convenue au mois de septembre dernier entre l'Angleterre et nous, devait prendre fin le 31 mars [1]. Le Gouvernement de la Reine s'est en même temps déclaré disposé, si nous en exprimions le désir à prolonger la situation actuelle pour une période de trois mois.

Après m'être entendu avec le Département de la Marine, j'ai annoncé hier à Lord Lyons que nous acceptions la proposition du Cabinet de Londres. Je lui ai signalé en même temps l'intérêt qu'il y avait à ce que les autorités navales et consulaires anglaises dans le Pacifique fussent informées le plus promptement possible du nouvel accord ainsi intervenu entre les deux Cabinets.

[1] Voir ci-dessus, n° 127.

224.

M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 25 mars 1884, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Khartoum est complètement investi par les partisans du Mahdi et on est sans nouvelles de Gordon depuis le 15 [1]. Les insurgés occupent les deux rives du Nil en grand nombre. [À] Ashpolokos (*sic*) entre Chendi et Halfaya, où ils sont fortement établis, le Nil n'a que huit mètres de largeur. Ils sont donc maîtres des communications par le fleuve.

Hussein Halifa, le Gouverneur de Berber, a envoyé des troupes contre les rebelles. Ces derniers les ont battues complètement; elles sont rentrées en désordre à Berber.

Grâce à l'action que je peux secrètement exercer dans le Haut-Soudan, j'ai pu prendre des mesures pour que la vie de M. Herbin ne soit pas menacée en cas de prise de Khartoum. A moins d'imprudence de la part de notre agent je crois que sa sécurité est assurée.

225.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. Confidentiel. *Berlin, 29 mars 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 11 avril.)

Le prince Orloff est arrivé à Berlin, le 20 mars, venant directement de Paris. Le 21, il a remis à l'Empereur Guillaume, ses lettres de créance, et, le 22, il a assisté à l'audience de ce Souverain avec les autres Ambassadeurs chargés de lui présenter les félicitations de leurs Gouvernements respectifs à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance; le soir du même jour, le nouvel

(1) Dès le 9 mars Gordon avait fait savoir à Sir E. Baring que les communications entre Khartoum et Berber étaient menacées. (*Livre bleu*, 1884, n° 8, Egypte. Affaires du Soudan, n° 242 et annexes.) Le 24 mars, Hussein Pacha télégraphiait de Berber à Nubar Pacha : « Depuis quelques jours les communications sont interrompues entre ici et Khartoum. » (Même recueil, n° 311 et annexe.)

Ambassadeur de Russie a pris part au dîner solennel offert aux chefs de missions diplomatiques par le prince de Bismarck.

Il doit aujourd'hui partir pour Bruxelles; de là il retournera à Paris, et il ne reviendra se fixer à Berlin que vers la fin d'avril.

Dès le moment de son arrivée, et, pendant le court intervalle de ce premier séjour, le prince Orloff a été accueilli ici avec beaucoup d'empressement et de prévenance. Lui-même, de son côté, est entré dans ses nouvelles fonctions avec une aisance remarquable, comme un homme familiarisé de longue date avec le personnel et les habitudes de la Cour de Berlin. Il semble que de part et d'autre on ait rivalisé de bonne grâce. Tout conspire pour faire débuter sous les plus heureux auspices la mission du nouvel Ambassadeur, favori de deux Cours, chargé de rétablir dans sa ferveur ancienne l'intimité de deux familles impériales qu'ont pu séparer un instant les hasards de la politique, mais qu'unissent les liens durables du sang.

Dans une visite qu'il a bien voulu me faire, le prince Orloff s'est étendu avec moi sur les avantages qu'offrait pour l'Europe et pour la France en particulier la reprise des rapports amicaux entre la Russie et l'Allemagne. Sans me dire précisément que l'alliance des trois Empereurs [1] était restaurée avec la même force et la même portée qu'avant l'époque de la dernière guerre d'Orient, sans me rappeler en termes explicites le service que l'intervention du Cabinet de Saint-Pétersbourg avait rendu peut-être à notre pays lors de la crise de 1875, il m'a donné à entendre qu'une situation analogue se présentait aujourd'hui; il a insisté sur la sincérité et le caractère permanent de l'amitié qui, en dépit de certaines apparences passagères, reliait l'une à l'autre les Cours d'Allemagne et de Russie; faisant discrètement allusion à l'isolement de la France, aux suspicions auxquelles elle pouvait être en butte, aux défiances qu'elle éprouvait elle-même, il m'a dit que la Russie, pas plus d'ailleurs que l'Autriche, ne partageait les ressentiments ou les préventions qui, à certains moments, paraissaient animer contre nous une troisième Puissance; il en résultait que, dans les conseils communs aux trois Cours impériales, deux voix au moins seraient acquises à une politique de modération et de conciliation à l'égard de la France; il y avait là une garantie d'équilibre qui devait nous être profitable.

Je ne pouvais que remercier le prince Orloff de son langage amical et de ses intentions bienveillantes. Je dis qu'en effet, loin de voir avec appréhension le rapprochement des trois Cours impériales, j'étais disposé à envisager cet évé-

(1) Cf. Pribram, *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, édition française, p. 16. Traité entre l'Autriche-Hongrie, l'Empire allemand et la Russie, en date du 18 juin 1881, Berlin.

P. 47. Traité entre l'Autriche-Hongrie, l'Empire allemand et la Russie, en vue de prolonger et de compléter le traité du 18 juin 1881, en date du 27 mars 1884, Berlin.

nement comme un gage nouveau du maintien de la paix et d'un calme durable en Europe; l'alliance des trois Empires ne nous avait pas été nuisible dans le passé bien au contraire; je ne prévoyais pas qu'elle dût nous être préjudiciable dans les conjonctures présentes; j'avais remarqué que lorsque, dans ces dernières années, des nuages avaient semblé s'élever entre la Russie et l'Allemagne, les défiances de cette dernière Puissance s'étaient immédiatement éveillées à l'Ouest aussi bien qu'à l'Est de ses frontières, et nous avions toujours subi d'une façon désagréable le contre-coup des inquiétudes causées aux populations allemandes par l'instabilité au moins apparente des rapports de leur Gouvernement avec le puissant Empire du Nord; le rétablissement de relations confiantes entre les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg devait nous mettre à l'abri de semblables vicissitudes; telle était du moins l'espérance que nous étions fondés à concevoir; quant aux préventions de l'Allemagne à notre égard, je croyais le prince de Bismarck trop exactement renseigné sur la disposition véritable des esprits en France, sur les sentiments si profondément pacifiques qui animaient notre Gouvernement et notre peuple, pour qu'il se laissât diriger par la crainte d'un péril pour la conservation de la paix générale qui viendrait de notre côté; en tout cas le prince Orloff, qui avait passé de longues années parmi nous, et dont on ne récuserait pas l'autorité, serait notre témoin; je comptais sur sa voix amie pour combattre au besoin, à Berlin, les idées fausses que l'on pourrait se former sur la France.

Lorsque je lui parlais de la manière dont j'appréciais le rapprochement des trois Cours impériales, mon interlocuteur, tout en m'approuvant, me fit observer qu'en France il n'avait pas souvent rencontré la même façon de penser, et qu'on lui avait de bien des côtés témoigné une certaine méfiance de l'attitude adoptée nouvellement par la Russie. Je répondis que ce sentiment me paraissait en grande partie inspiré par le regret qu'on éprouvait à Paris de son départ, et par la préoccupation naturelle que devait causer l'éloignement d'un ami aussi éprouvé de notre pays.

J'ai cru devoir vous rendre compte en détail de cette conversation, parce qu'elle m'a semblé caractériser à la fois les dispositions dans lesquelles le prince Orloff nous quitte, et la façon dont il comprend son nouveau rôle à Berlin.

Il n'est pas douteux qu'il ne mette sa grande influence personnelle au service d'une politique pacifique et que, dans une certaine mesure, notre pays ne doive en profiter. Sa mission est une mission de paix; il est plus propre qu'aucun autre, par les qualités qui le distinguent à la remplir avec autorité et bonne grâce. Elle n'en demeure pas moins très difficile, parce que, malgré la courtoisie des rapports des deux Cours, malgré le langage amical des deux Gouvernements, malgré l'exubérance de la presse officieuse et le silence de

commande observé par le reste des journaux dans l'un et l'autre pays, de profondes défiances et des susceptibilités toujours faciles à réveiller continuent à séparer les deux nations.

[Divergence des points de vue allemand et russe en Pologne et dans les Balkans.]

226.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 41. *Paris, 31 mars 1884.*

Les négociations engagées depuis longtemps par la Cour de Lisbonne avec l'Angleterre, en vue d'obtenir la consécration des droits revendiqués par le Portugal sur la région avoisinant l'embouchure du Congo, ont abouti à un traité dont vous trouverez le texte ci-joint. Par ce traité, le Cabinet de Londres, en échange de certains avantages immédiats ou éventuels, admet l'exercice effectif de la souveraineté portugaise sur les territoires de la côte occidentale d'Afrique, compris entre 8° et 5°12 de latitude australe. L'accord ainsi intervenu prévoit en outre l'établissement de droits de diverse nature, ainsi que l'institution, au profit exclusif des deux Puissances contractantes, d'un droit de police et de contrôle sur le cours inférieur du Congo.

Vous connaissez l'objet des arrangements subsistant depuis 1786 entre la France et la Cour de Lisbonne, en ce qui concerne l'estuaire du Congo, et la situation conventionnelle qui en résulte pour les deux pays. Le Gouvernement français s'était engagé à s'abstenir de tout acte pouvant mettre en cause directement ou indirectement les droits de souveraineté revendiqués par le Portugal sur cette partie du littoral; de son côté le Gouvernement portugais s'engageait à ne modifier ni directement ni indirectement au détriment de nos négociants la liberté absolue du commerce et de la navigation dans les mêmes parages. La France s'est toujours attachée à respecter ce *modus vivendi*. Le Portugal a pu s'en assurer lorsqu'il s'est agi notamment d'arrêter les mesures que comportait l'exécution des arrangements conclus par M. de Brazza avec les chefs indigènes du Haut-Congo. Depuis nous avons donné à la Cour de Lisbonne un nouveau gage de notre bon vouloir, en lui offrant d'étendre à la région du Congo la proposition qu'elle nous avait faite de procéder à la délimitation respective des deux pays sur la côte de Guinée.

D'autre part, nos négociants peuvent revendiquer, concurremment avec d'autres maisons étrangères, la plus grande part du trafic dans l'estuaire du Congo. Le Cabinet de Lisbonne a donc pu mesurer par avance la gravité du

dommage qui serait causé à nos nationaux, si les dispositions concernant le contrôle du fleuve et l'établissement d'un régime fiscal ne devaient pas être exclusivement appliquées aux sujets des États contractants. Le caractère essentiellement bilatéral de l'acte signé à Londres nous prémunit, il est vrai, contre une telle éventualité. Nous n'en avons pas moins jugé que, pour prévenir tout malentendu, il était indispensable de saisir, sans plus de retard, le Cabinet de Lisbonne des observations que ces dispositions nous avaient suggérées. Elles sont consignées dans la note ci-jointe que M. de Laboulaye a été chargé de remettre aux Ministres du Roi Dom Luiz.

Nous ne sommes pas, d'ailleurs, comme on devait s'y attendre, les seuls à nous préoccuper des conséquences fâcheuses que peuvent entraîner pour le trafic international certaines clauses de l'arrangement dont il s'agit; vous vous en assurerez, en prenant connaissance des dépêches ci-jointes, par lesquelles nos représentants à la Haye [1] et à Washington [2] signalent les dispositions qu'ils ont pu observer autour d'eux, en ce qui concerne les questions intéressant le libre accès du Congo.

Le commerce allemand ne saurait pas, de son côté, demeurer indifférent à l'éventualité des mesures fiscales prévues par le traité anglo-portugais, si j'en juge par le langage que le comte Münster aurait tenu à M. Waddington, et que vous trouverez résumé dans le rapport confidentiel également ci-annexé de notre Ambassadeur à Londres. Il y a là des intérêts qui se recommandent d'eux-mêmes à la sollicitude du Cabinet de Berlin. Je n'ai pas à insister auprès de vous sur le prix que nous attacherions à ce que les vues du Gouvernement impérial dans une question d'un intérêt aussi général pussent se rencontrer avec les nôtres. Vous trouverez sans doute, au cours même de vos entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères, l'occasion de les pressentir en indiquant vous-même au comte de Hatzfeldt la façon dont nous envisageons la situation et les motifs que nous avons, pour notre part, de veiller au maintien de la liberté du commerce et de la navigation dans l'estuaire du Congo.

227.

Note de M. Jules Ferry, après un entretien avec M. de Bleichroeder [3].

Paris, mars 1884.

M. de Bleichroeder, annoncé par M. de Courcel est venu chez moi jeudi (19 mars). L'auteur mystérieux de la *Société de Berlin* a fait du personnage un portrait fort ressemblant. Ce vieux juif rusé, presque aveugle, est donc le confi-

[1] M. Legrand mandait le 19 mars (D. n° 25) que le Cabinet hollandais réclamait place dans la commission mixte chargée de régler la navigation à l'embouchure du Congo et critiquait le tarif trop élevé des droits. — [2] Voir ci-dessus, n° 215. — [3] Papiers de Mme Abel Ferry.

dent, le porte-parole secret du Chancelier. Il avait pour moi une mission secrète, toute personnelle, ce qui fait suite aux déclarations de confiance et d'encouragement que le prince de Bismarck a prodiguées à M. de Courcel à Friedrichsruhe.

« Le vieux vous dira que nous sommes « amicaux, très amicaux », que nous voudrions l'être encore davantage. Cela viendra, avec le temps. Le temps peut beaucoup. Le prince me charge de vous le répéter. Il ne peut pas le manifester publiquement; il vous affaiblirait s'il le disait trop. Mais il désire sincèrement et vivement que vous restiez longtemps au pouvoir. Je dois vous parler de ce rapprochement avec la Russie, et vous dire qu'il n'y a lieu pour la France d'en concevoir aucune inquiétude. Ce n'est pas une alliance, un traité, ce sont des accords pour maintenir la paix. Le prince ne veut pas que l'Autriche et la Russie se brouillent, il est pour le *statu quo* en Orient; toutes les avances sont venues du côté de la Russie; c'est elle qui a offert, *spontanément,* de dissoudre les rassemblements de troupes de la frontière de Pologne — (je sais ce que vaut cette allégation; l'insistance que mon interlocuteur y a mise est une preuve de plus de sa fausseté) — et cette dislocation va se faire, au printemps, sous le couvert des manœuvres et mouvements des garnisons ordinaires. Nous sommes donc sûrs de la paix. »

J'ai prié M. de Bleichroeder de remercier le prince de ces assurances, j'ai dit que je croyais à l'absolue loyauté du prince, que j'en avais eu des preuves manifestes au moment des affaires de Tunisie. La France n'a de son côté aucun désir de guerre. Le Chancelier a tort de juger trop souvent les sentiments de ce pays par des articles de journaux. Il n'y a pas de pays où les paroles s'évaporent plus vite que chez nous. J'ai su que le prince s'était ému des attaques d'une feuille ignoble et obscure comme *l'Anti-prussien*... « Vous avez raison, a dit B., je l'ai dit aussi au prince. C'est un peu l'effet de la vie isolée qu'il mène à Friedrichsruhe. Nous l'avons beaucoup poussé vers cette retraite, pour le conserver à l'Allemagne, et sa santé s'en est bien trouvée, mais de Friedrichsruhe il voit parfois les choses plus grosses qu'elles ne sont. Vous ne sauriez croire à quel point il est difficile à voir, excepté pour ses amis particuliers, comme moi. Il n'a pas vu, reçu l'Ambassadeur d'Autriche depuis trois ans. »

Le vieux courtier en est venu ensuite aux affaires d'Égypte. M. de Bismarck a refusé de s'en mêler. L'Allemagne n'a pas d'intérêt suffisant dans cette affaire. S'il y a des partis à prendre, c'est à la France qu'appartient l'initiative. — (Très clairement ceci veut dire : je ne veux rien faire pour contrarier l'Angleterre, mais je serais enchanté de la voir contrariée par d'autres, par vous surtout). « En effet, dit M. de B. le prince *hait* Gladstone. Vous n'imaginez pas à quel point! Il n'aime pas sa personne et déteste ses idées. Il dit que Gladstone radicalise l'Angleterre, et qu'il prépare la République. Il le trouve fou

et dangereux ». — La phrase que voici, lancée comme à l'oreille par Bleichroeder, et dite en sourdine, est le mot essentiel du message : « On va être obligé de s'adresser à la France. La France ne peut pas laisser faire. » Puis tout aussitôt : « On vous dira que nous n'avons plus d'influence à Constantinople. N'en croyez rien. Nous ne nous mettons pas en avant, mais nous sommes toujours là-bas les plus puissants. Quand vous aurez besoin de quelque chose là-bas, *adressez-vous directement au Chancelier.* »

M. de Bleichroeder a parlé ensuite de l'état de notre industrie et de nos finances. De notre industrie, en concurrent heureux, qui feint de s'apitoyer. Sur nos finances, j'ai tenu à rassurer le vieux crocodile. Dégrèvements excessifs, mauvaises récoltes, le Krach. « Oui, a-t-il dit le Krach! Vous en souffrez et en souffrirez encore. L'Allemagne a mis près de dix ans à se refaire du Krach de 1873. Quant à votre politique intérieure, le prince vous considère comme le seul homme capable de gouverner. Vous faites une République modérée, c'est celle qui convient à l'Europe. Le prince ne veut pas que vous doutiez de son aversion absolue pour toute restauration monarchique. — Ni monarchie, ni anarchie, ai-je dit. — C'est cela, vous empêchez la République de tourner en anarchie, vous rendez service à votre pays et à l'Europe. » — « Ne dites rien de ma visite à personne, surtout à M. de Hohenlohe. — Il a toujours la confiance du prince de Bismarck, ai-je fait. — Oui, une certaine confiance, pas toute la confiance. Quand vous aurez quelque chose de particulier à faire parvenir au prince de Bismarck, je suis tout à votre service. » Et il s'est retiré avec force politesses.

228.

Communication de l'Ambassade de Russie [1].

Télégramme de M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au comte Kapnist, Chargé d'affaires de Russie à Paris.

Saint-Pétersbourg, 20 mars/1er avril 1884.

J'ai télégraphié à Coyander et à Soudeikine que [2] Sa Majesté l'Empereur désapprouve l'agitation qui s'est manifestée en Bulgarie et en Roumélie en faveur de leur réunion. Veuillez en informer le Prince Alexandre et communiquez-le à qui vous le jugerez nécessaire [3]. Ne recevez aucune adresse de la part des représentants de l'agitation susmentionnée qui est contraire aux véritables intérêts de la Bulgarie.

(1) Faite le 2 avril.

(2) Le mot « que » figure dans l'original. Sans doute par suite d'une erreur de transcription.

(3) Dans ses dépêches du 3 et du 17 avril, le général Appert attire l'attention de M. Jules Ferry « sur l'agitation qui se produit depuis quelque temps en Bulgarie et en Roumélie dans le but d'arriver à la réunion de ces deux provinces sous un même Prince ».

229.

PROJET D'INSTRUCTION POUR LE CONTRE-AMIRAL MIOT, COMMANDANT LA DIVISION NAVALE DE LA MER DES INDES (1).

4 avril 1884.

La discussion récente à laquelle a donné lieu à la Chambre des députés, l'interpellation sur les affaires de Madagascar a été, comme vous le savez, close par le vote, à une très grande majorité, de l'ordre du jour suivant (2):

« La Chambre résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar renvoie à une commission spéciale, qui sera nommée dans les bureaux, l'examen des crédits demandés et passe à l'ordre du jour. »

[Suivent des instructions qui portent en particulier sur les engagements à demander aux Hovas.]

230.

M. ROUSTAN, MINISTRE DE FRANCE À WASHINGTON,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 17. *Washington, 4 avril 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 avril.)

J'ai reçu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire les 15 et 20 de ce mois, et par lesquelles elle a bien voulu me communiquer ses appréciations relativement au traité conclu le 26 février dernier entre la Cour de Lisbonne et le Gouvernement britannique au sujet du Congo.

Votre Excellence n'ignore pas que la question du Congo est une de celles qui, en dehors du continent américain, préoccupent le plus vivement le Gouvernement des États-Unis (3). Il y a quatre mois déjà, elle faisait l'objet d'une mention toute spéciale dans l'adresse présidentielle. Cette mention que l'on avait cru un moment motivée par l'intérêt qu'on prenait ici au conflit Brazza-Stanley répondait plus probablement à des préoccupations causées par les négociations suivies à Londres depuis la fin de 1882 par la légation du Portugal et dont le Cabinet de Washington avait sans doute connaissance.

(1) Annexe à une lettre de M. Jules Ferry à l'amiral Peyron, du 4 avril, répondant à une communication de la Marine du 2 avril.

(2) La discussion de l'interpellation déposée par M. de Lanessan, député de Paris, avait commencé le 24 mars pour se poursuivre et se terminer le 27.

(3) Voir ci-dessus, n° 226.

Quoi qu'il en soit, la question du Congo n'avait pas cessé depuis d'être à l'ordre du jour, et, le 4 mars dernier [1], je vous faisais part des renseignements que je tenais à cet égard de M. Sanford, l'un des trois membres du comité exécutif de la Société africaine internationale de Bruxelles. La publication du traité du 26 février a naturellement accru cette préoccupation et la présence de M. Sanford, ses démarches auprès du Département d'État, du Sénat et de la presse américaine, ont imprimé plus d'activité que de coutume à la procédure parlementaire qui régit ici toutes les questions de politique extérieure.

Par une coïncidence qui n'est peut-être pas simplement fortuite, c'est le 25 février, c'est-à-dire la veille même de la signature du traité anglo-portugais, que le sénateur Morgan, membre du comité des Affaires étrangères, présentait au Sénat un projet de résolution tendant à la reconnaissance officielle de la Société africaine internationale et à l'allocation de fonds pour l'envoi d'agents diplomatiques ou commerciaux. Votre Excellence trouvera ci-joint tous les documents qui se rapportent à cette résolution jusque et y compris le rapport du sénateur Morgan qui a paru avant-hier seulement, ainsi que plusieurs lettres de M. Frelinghuysen et une note de M. Sanford, relative à cette question. Bien qu'il ne soit pas fait mention dans ces documents du traité du 26 février, on y voit néanmoins l'indice des préoccupations qu'il venait de soulever.

Le *Blue Book* anglais, contenant la correspondance officielle relative à la conclusion de ce traité, a été réimprimé ici et distribué au Sénat. Il a fait l'objet d'un article du *New-York Herald* que je transmets également ici et qui reflète assez exactement l'opinion du Gouvernement et du public américain sur cette affaire.

En résumé, il n'est pas douteux que le Gouvernement des États-Unis ne se trouve dans des dispositions assez semblables à celles que Votre Excellence a bien voulu me faire connaître, mais il ne m'est pas encore possible de savoir de quelle façon ces dispositions se manifesteront. Cela dépendra des discussions qui auront lieu au Congrès, et de la situation d'esprit dans le Gouvernement qui se ressent de plus en plus de l'approche de l'élection présidentielle.

(1) Voir ci-dessus, n° 215.

231.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 10 avril 1884, 11 heures, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Hier soir 8, un décret imprévu de l'Impératrice, publié dans la *Gazette*, prive le prince Kong de toutes ses fonctions. Les autres membres du Conseil de l'Empire, y compris Li-Hung-Tsao, sont également en disgrâce. Les remplaçants, prince Li, peu connu, et quatre autres fonctionnaires, plutôt hostiles aux étrangers, formeront sans doute le Tsong-li-Yamen, avec les cinq derniers membres restants, parmi lesquels Tchang-Pei-loun.

232.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX CONSULS DE FRANCE À SOFIA, PHILIPPOPOLI.

T. *Paris, 10 avril 1884, 9 heures, soir.*

Le maintien de l'ordre de choses établi par le traité de Berlin nous paraît nécessaire et conforme à l'intérêt réel de la Bulgarie et de la Roumélie; nous ne pouvons dès lors que décourager le mouvement qu'on cherche à provoquer en vue de la réunion des deux pays (1). Ne laissez subsister aucune incertitude sur nos sentiments à cet égard. Divers Gouvernements, notamment la Russie et l'Italie, ont envoyé à leurs agents des instructions dans le même sens (2).

(1) Ce télégramme répond à la dépêche n° 2 de M. Flesch, Consul général de France à Sofia, en date du 3 avril. M. Flesch y rendait compte d'une manifestation en faveur de l'annexion de la Roumélie orientale à la Bulgarie, qui avait eu lieu sur la place de la cathédrale orthodoxe de Sofia. Quelques jours plus tard (télégr. du 12 avril, 2 h. 55 s.) M. Flesch disait : «Non seulement le Gouvernement bulgare est étranger au mouvement en faveur de l'annexion de la Roumélie, mais il a donné des conseils et même des instructions pour prévenir le renouvellement de manifestations dont l'importance semble du reste avoir été beaucoup exagérée».

(2) M. Jules Ferry transmit les siennes à ses Ambassadeurs à Berlin, Vienne, Londres, Rome, Saint-Pétersbourg par dépêche circulaire du 15 avril.

233.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Ministre de France à Washington.

T. *Paris, 10 avril 1884, 9 heures, soir.*

Les manifestations qui se sont produites dernièrement dans le Congrès attestent les préoccupations qu'ont éveillées aux États-Unis, comme ailleurs, les arrangements particuliers intervenus entre le Portugal et l'Angleterre au sujet du Congo. Ma dépêche du 15 mars vous a mis au courant des vues qui nous dirigent dans cette question. Je vous autorise à les faire connaître au Secrétaire d'État. Vous vous assurerez ainsi de la façon dont le Gouvernement fédéral envisage lui-même la situation créée au commerce international par certaines clauses de l'acte récemment signé à Londres, et je vous serai obligé de m'en rendre compte sans retard (1).

234.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Londres, 11 avril 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 avril.)

Par votre communication n° 91, vous voulez bien me signaler une déclaration faite par M. Gladstone à la Chambre des Communes le 7 de ce mois, d'où il résulte qu'il existerait au Foreign Office un document obligeant le Gouvernement britannique à prêter un sérieux appui au Khédive (2). La communication

(1) M. Roustan télégraphie le 12 avril : « Aucune décision n'a encore été prise par le Gouvernement des États-Unis au sujet du traité anglo-portugais. Mais le Sénat, dans sa séance d'hier, a adopté une résolution autorisant le Président des États-Unis à reconnaître l'Association internationale africaine comme un gouvernement au Congo. Les journaux considèrent cet acte comme une première protestation contre le traité en question ».

(2) A la séance du 8 avril, M. Gladstone avait dit, en répondant à des questions de Lord R. Churchill et de Lord G. Hamilton, qu'il n'était pas douteux qu'il y eût au Foreign Office des documents qui montreraient que le dernier Gouvernement s'était engagé à prêter le plus sérieux appui au Khédive ; les engagements que le Gouvernement actuel exécutait ne provenaient pas de son initiative. M. Gladstone ajoutait qu'il déposerait les documents sur le bureau de la Chambre, si le dernier Gouvernement n'y faisait pas d'objection, et si le Gouvernement français y consentait. M. Bourke avait aussitôt déclaré au nom du Cabinet précédent qu'il ne faisait pas la moindre objection à la publication d'un document de cette nature.

de cette pièce à la Chambre exigerait l'assentiment préalable de l'ancien Cabinet ainsi que celui du Gouvernement français.

Je ne manquerai pas de questionner le Sous-Secrétaire d'État au Foreign Office à ce sujet, dès que je pourrai le rencontrer; mais il est à craindre qu'en raison des fêtes de Pâques je ne sois pas en mesure avant quelques jours de vous fixer sur le document auquel M. Gladstone fait allusion.

En attendant, je crois utile, pour que vous puissiez vous rendre un compte exact des paroles du premier Ministre, de vous envoyer ci-joint le compte rendu *in extenso* de l'incident tel qu'il est reproduit par le *Times*.

235.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 14 avril 1884, 5 h. 58, soir.*

(*Reçu* : 7 h. 30, soir.)

Il est certain maintenant que le Gouvernement anglais va proposer une conférence pour examiner les modifications qu'on pourrait faire à la loi de liquidation [1].

Veuillez considérer cette communication comme confidentielle jusqu'à nouvel avis.

236.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 14 avril 1884.*

J'ai pu recueillir depuis quelque temps, de différents côtés, une série de renseignements qui ne me laissent aucun doute sur le travail très sérieux poursuivi par l'Allemagne, pendant le cours de l'année dernière, dans les provinces polonaises de la Russie. Quoique cette information ne soit que rétro-

[1] C'est ce que fit Lord Granville par une circulaire adressée aux représentants de Sa Majesté à Berlin, Vienne, Paris, Rome et Saint-Pétersbourg le 19 avril. Il proposait la réunion d'une conférence à Londres ou à Constantinople. (*Livre bleu*, Egypte, n° 17, 1884. Correspondance relative aux finances égyptiennes, pièce n° 1.) Lord Lyons transmit le 19 avril une note en ce sens à M. Jules Ferry avec un exposé succinct de l'état présent et des conditions des finances égyptiennes.

[2] Papiers de Mme Abel Ferry.

spective, elle offre de l'intérêt comme confirmation de la confidence que le prince de Bismarck m'a faite au mois de décembre à Friedrichsruhe, et, rapprochée d'autres indications, elle permet de mieux apprécier le sens et la portée de cette ouverture intéressée (1).

C'est surtout par des Polonais, leurrés d'une résurrection prochaine de leur patrie, et aujourd'hui désabusés, que l'on découvre l'étendue des manœuvres qui ont eu lieu. Le projet de reconstitution du royaume de Pologne, jusqu'à Smolensk, étudié en 1883, a été l'un des principaux moyens adoptés pour mater la Russie et l'amener, pénitente et contrite, dans les bras, ou plutôt aux pieds de la ligue austro-allemande. Le résultat désiré ayant été obtenu par la simple intimidation, le plan que l'on avait formé ne saurait plus servir; on le désavoue donc maintenant et l'on ne néglige rien pour rabattre et déprimer, aux yeux des Russes, les espérances des Polonais, que l'on avait soi-même surexcitées. La politique rigoureuse suivie à l'égard du Cardinal Ledochowski et du clergé catholique de la Posnanie se rattache à ce nouveau système; vous savez qu'elle s'est sensiblement accentuée dans les derniers temps.

Le moment de la plus grande tension dans les rapports entre l'Allemagne et la Russie paraît avoir été vers le mois de juillet dernier. Il n'est guère douteux qu'à cette époque la Russie a été réellement menacée d'une guerre. Bien que l'affaire ait été tenue très secrète, certains cercles financiers, qui se sont gardés de l'ébruiter alors, en ont eu connaissance. Il s'en est répandu aussi quelque pressentiment dans le monde militaire, où la perspective d'une campagne de Russie, bien qu'envisagée avec résolution, était considérée comme une tâche très rude. Au moment où des mesures décisives devaient être prises, l'Empereur Guillaume, qui, personnellement, vous le savez, est très attaché aux traditions de l'alliance russe, a déclaré au Chancelier qu'il voulait tenter un nouvel effort pour dissiper les malentendus, et il a adressé une lettre de sa main à l'Empereur Alexandre III. Celui-ci a répondu dans la même forme. L'échange de correspondances entre les Souverains a amené un commencement de détente, et c'est dans cette circonstance que le prince Dolgorouki, Attaché militaire russe à Berlin, semble avoir préludé à son rôle d'intermédiaire officieux et pacificateur. Par la même occasion, la position de M. Sabouroff comme Ambassadeur s'est trouvée ébranlée, et l'impression a commencé à se faire jour qu'il servait une politique contraire au maintien de la paix.

Malgré le premier effort de conciliation caractérisé par l'échange de lettres autographes entre les deux Empereurs, les difficultés ont subsisté pendant plusieurs mois, comme vous savez, entre la Russie et l'Allemagne. Elles n'ont

(1) Voir ci-dessus, n° 168.

été définitivement aplanies que par les voyages successifs de M. de Giers, du prince Orloff, et du prince Dolgorouki à Friedrichsruhe. En décembre, lorsque je suis allé moi-même à Friedrichsruhe, la situation n'était pas encore éclaircie. On peut donc penser que le Chancelier, en me dévoilant le moyen d'action qu'il tenait prêt contre la Russie, poursuivait un double but : intimider les Russes par notre intermédiaire, et nous sonder nous-mêmes. Il était en droit de compter sur notre indiscrétion, et sur l'empressement que nous mettrions à reporter à Saint-Pétersbourg la confidence que nous avions reçue; de cette façon, en même temps qu'il mesurait le degré d'intimité établi entre les Russes et nous, il faisait parvenir aux Russes par un canal non suspect, le nôtre, un avis propre à les démoraliser, s'ils ne se sentaient pas prêts à relever le gant, ou à leur faire commettre une imprudence et démasquer leurs batteries, s'ils préparaient véritablement la guerre.

Notre discrétion absolue a déjoué cette tactique.

En second lieu, le Chancelier d'Allemagne, par la révélation qu'il nous faisait, se mettait en mesure d'observer l'intensité de l'émotion qu'elle pourrait nous causer, et les dispositions qu'elle nous induirait à prendre. Si nous faisions des préparatifs militaires, si nous nous concertions avec les Russes, si nous agissions auprès des Polonais pour les mettre en défiance de l'Allemagne, c'est que nous avions de mauvais desseins et que nous voulions profiter de l'occasion d'une guerre entre la Russie et l'Allemagne pour nous jeter sur l'Alsace et reconquérir le Rhin.

Notre calme parfait nous a sauvés de ces dangereux soupçons, en prouvant que nous ne poursuivions pas une politique de guerre, que nous ne nourrissions aucune arrière-pensée, et que l'imminence même d'une lutte entre l'Allemagne et la Russie, soudainement dévoilée à nos yeux, ne nous faisait pas dévier de nos voies pacifiques.

Le Chancelier, au moment où ses relations avec la Russie étaient problématiques, devait avoir d'autant plus à cœur de s'assurer de nos intentions véritables qu'indépendamment de sa disposition constante à la méfiance, il trouvait des motifs particuliers de suspicion dans les allures du représentant de l'Empereur Alexandre III à Berlin.

Il circule ici, depuis l'été dernier, et surtout depuis la démission de M. Sabouroff, une quantité de bruits étranges au sujet de la conduite et des visées de ce diplomate qui, cependant, durant tout son séjour à la Cour d'Allemagne, n'a pas cessé de tenir ostensiblement à toutes les personnes avec qui il était en rapport le langage le plus pacifique. Il paraît qu'à Saint-Pétersbourg même, depuis quelque temps, ses paroles étaient différentes, c'est du moins ce que soutiennent ici les personnages les mieux informés.

Mon collègue d'Autriche m'a confié qu'à Vienne on croyait avoir des preuves que, dès l'époque du couronnement, c'est-à-dire dès le mois de mai 1883,

M. Sabouroff, à Moscou et à Saint-Pétersbourg, avait commencé à attaquer auprès de l'Empereur Alexandre III M. de Giers, le Ministre des Affaires étrangères, comme ne pratiquant pas une politique assez patriotique et ne soutenant pas avec assez de fermeté, à l'égard de l'Allemagne, les intérêts de la Russie. On prétend qu'en réalité M. Sabouroff cherchait à se substituer à M. de Giers dans la confiance de l'Empereur, et à se faire appeler lui-même à la direction de la politique extérieure de l'Empire. Les intrigues qu'on lui prête se seraient continuées pendant plusieurs mois; elles auraient été particulièrement actives durant l'absence de M. de Giers, en décembre et en janvier, époque où M. Sabouroff était de son côté à Saint-Pétersbourg, s'abstenant, ce qui a été très défavorablement remarqué, de revenir à Berlin le 1^er^ janvier pour présenter à l'Empereur Guillaume les félicitations d'usage.

Comme on a tout lieu d'être satisfait ici de la conduite de M. de Giers, on conclut de ces diverses indications que M. Sabouroff, qui voulait changer de ligne, poursuivait en réalité, sous des dehors conciliants, une politique belliqueuse et hostile à l'Allemagne. On est même persuadé, dans un certain milieu qui est en relations intimes avec le comte de Hatzfeldt, qu'il avait noué en France des intelligences secrètes, soigneusement dérobées à la connaissance de quiconque approchait le Gouvernement allemand. M. Sabouroff ayant eu l'honneur de se trouver en rapports personnels avec vous, pendant qu'il était votre collègue à Athènes, cette circonstance a pu être exploitée par l'incurable défiance allemande, qui, du côté de Paris, rêve toujours cabales et complots. Ce que nous devons retenir, c'est que, pendant l'année 1883, l'Allemagne a eu l'esprit hanté par des soupçons de manœuvres ténébreuses entre des partisans de la guerre en France et en Russie. Ces fantômes n'ont sans doute pas été étrangers aux explosions pénibles de malveillance que nous avons eues à subir à plusieurs reprises, durant cette même année, de la part de la presse officieuse allemande.

Il est remarquable que tout le personnel de l'ambassade russe à Berlin a été enveloppé dans la disgrâce de M. Sabouroff et condamné à une dispersion simultanée. M. de Kotzebue, le Conseiller d'ambassade, est envoyé à Paris; les autres, de différents côtés. Le second Attaché militaire, provisoirement maintenu ici, suivra bientôt ses collègues civils; on lui reproche, du côté allemand, d'avoir su trop de choses. Il est probable qu'il a connu à l'avance les mouvements de troupes et autres dispositions stratégiques que l'on préparait sur la frontière orientale de la Prusse, car l'un des griefs que l'on élève ici contre M. Sabouroff, c'est d'avoir révélé ces dispositions à son Gouvernement et d'avoir provoqué, pour y répondre, l'envoi de régiments supplémentaires de cavalerie cosaque dans les provinces polonaises de la Russie.

Vous savez que la concentration de ces régiments cosaques à proximité de la frontière a précisément fait l'objet principal des négociations confidentielles

poursuivies pendant plusieurs mois entre la Russie et l'Allemagne; elle a été le point de départ des tiraillements qui ont pris, à certains moments, une tournure si menaçante. Je vois, dans les rapports de notre Consul général à Varsovie que vous m'avez communiqués que les régiments en question vont être ramenés vers l'intérieur de la Russie, sous prétexte de la dépense trop considérable causée par leur garnisonnement dans les provinces frontières. Cette mesure sera la véritable consécration du rapprochement effectué entre la Russie et l'Allemagne; elle couronnera l'œuvre préparée dans les laborieux pourparlers de Friedrichsruhe.

Vous m'excuserez de m'étendre si longuement sur des détails qui ne sont plus que de l'histoire ancienne; il m'a paru qu'ils pouvaient offrir encore quelque intérêt et provoquer d'utiles réflexions.

En attendant que l'on constate les résultats tangibles du voyage que l'Archiduc Rodolphe vient d'entreprendre à Constantinople et dans les Etats danubiens, les seules questions dont on s'occupe en ce moment à Berlin sont des questions d'ordre intérieur. Le Parlement de l'Empire est à sa dernière session; mais le Chancelier veut encore avancer sa fin de quelques mois par une dissolution anticipée, afin d'indiquer lui-même le programme sur lequel se feront les élections. Il a fait choix de la loi contre les socialistes, dont la prorogation, demandée par le Gouvernement, sera repoussée par le Parlement actuel. Les électeurs seront donc appelés à voter, soit pour l'Empereur Guillaume qui demande à être armé des pouvoirs nécessaires pour défendre la société, soit pour les fauteurs du socialisme, dont la politique aboutit au bouleversement général.

Afin de mettre toutes les séductions de son côté, le Chancelier a déclaré qu'une crise ministérielle était ouverte. Il annonce qu'il va se retirer lui-même du Cabinet prussien, dont il est président, et dans lequel il cumule les portefeuilles des Affaires étrangères et du Commerce et qu'il se confinera dans ses fonctions de Chancelier de l'Empire. Un remaniement du ministère de Prusse devenant en conséquence nécessaire, des portefeuilles pourront être offerts aux chefs des différents partis.

Pour le moment, c'est le parti national libéral qui est principalement en butte aux cajoleries du prince de Bismarck. Ce parti, vous le savez, est fort désemparé; affaibli par les défections, il semble flotter à la dérive. Mais ses chefs représentent encore, par leur valeur personnelle, une force considérable, qui pourrait se faire sentir d'une manière décisive dans les moments de crise. Il s'agit de les empêcher de se joindre aux secessionnistes et progressistes, c'est-à-dire aux libéraux avancés qui, sous le nom de parti libéral allemand (*deutsche freisinnige Partei*) viennent de se fondre en un seul groupe compact, et qui exercent, par leurs doctrines, une influence prépondérante sur les classes moyennes en Allemagne. Ceux-là constitueront, dans le futur Parlement

l'opposition proprement dite. Le parti du centre, exclusivement voué à la défense des intérêts catholiques, et à peu près insensible à tout autre ordre de considérations, est assuré d'un nombre de sièges à peu près équivalent à ceux dont pourront disposer les *Freisinnigen*. Restent donc, à côté des fractions conservatrices qui, sous différents noms, suivent dans toutes les questions importantes le mot d'ordre du Gouvernement, les seuls nationaux-libéraux. Le Chancelier voudrait les amener à pratiquer la même docilité que les conservateurs; mais, comme il ne peut guère se flatter d'obtenir ce résultat, il désire tout au moins les maintenir dans une position intermédiaire, qui lui permette d'osciller alternativement entre eux et le centre, suivant les convenances de sa politique. De la sorte, il serait sûr de trouver toujours l'appoint d'une majorité, sans s'inféoder à l'un ni à l'autre des deux partis qui sont entre eux des adversaires acharnés, catholiques ou nationaux-libéraux.

Déjà les avances que M. de Bismarck fait aux nationaux-libéraux semblent rendre les catholiques plus traitables. On assure que le cardinal Ledochowski, cette bête noire du Chancelier, donne définitivement sa démission. Mais en fait de marchandage, M. Windthorst, le chef du centre, ne le cède pas à M. de Bismarck. Il faut s'attendre de la part de l'un et de l'autre, jusqu'au moment des élections, à toutes sortes de marches et de contre-marches.

Indépendamment des raisons de tactique électorale, M. de Bismarck, en se retirant du ministère prussien, et en affectant de traiter les nationaux-libéraux comme un parti de gouvernement, semble avoir des vues plus étendues encore. Les nationaux-libéraux passent pour être les amis du Prince impérial, qui, s'il ne leur a pas fait de promesses formelles, a du moins, par son attitude encouragé leurs espérances. Dans l'éventualité d'un changement de règne, le Chancelier devrait nécessairement compter avec eux, et, comme il n'est guère supposable qu'il pût adopter entièrement leurs idées, ni gouverner par leurs mains, on peut penser qu'il prépare dès à présent un état de choses qui lui permettrait de leur faire leur part, en leur abandonnant le Gouvernement intérieur de la Prusse, tandis qu'il continuerait à diriger la politique extérieure et à veiller aux intérêts généraux de l'Empire. De la sorte, satisfaction pourrait être donnée au nouvel Empereur, sans que le Chancelier dût être sacrifié, et tout le monde se trouverait soulagé, car la retraite du Chancelier est une extrémité dont la perspective, chose singulière, n'épouvante pas moins ses adversaires que ses admirateurs.

Le bruit assez curieux qui a circulé à Berlin ces jours derniers, et d'après lequel le Prince impérial prendrait la Présidence du Conseil, abandonnée par le prince de Bismarck, est un symptôme significatif de la direction que le Chancelier cherche en ce moment à imprimer aux idées.

Ce qui est certain, c'est que le Chancelier a eu plusieurs fois, depuis quelque temps, de longs entretiens avec le Prince impérial, et c'est un fait trop inso-

lite pour n'avoir pas été très remarqué. Il est incontestable aussi que, d'une manière générale, l'héritier de la couronne, si effacé jusqu'ici, commence à devenir le point de mire de toutes les préoccupations d'avenir. On tient bien autrement compte de sa personnalité qu'il y a quelques mois. Ce n'est pas que l'autorité personnelle de l'Empereur soit diminuée; mais l'on voit son âge, et, malgré son énergie, l'affaiblissement graduel de sa santé physique ne fait plus illusion.

Je compte vous demander vers la fin du mois l'autorisation de me rendre pour trois ou quatre jours en France, où m'appellent quelques affaires. Je suis aussi très désireux, après un intervalle de plusieurs mois et de grands changements accomplis dans la politique européenne, de prendre vos instructions verbales. Si donc vous ne deviez pas vous trouver à Paris entre le 27 avril et le 4 mai, je vous prierais de me le faire écrire par le chef de votre Cabinet, ou par M. Billot, afin que je diffère mon excursion. Je devrai du reste, avant de quitter Berlin, me régler sur les mouvements de l'Empereur Guillaume et du prince de Bismarck; je vous télégraphierai au moment où je croirai pouvoir m'absenter sans inconvénient.

19 avril.

P.-S. — Les journaux officieux s'expriment avec beaucoup de convenance au sujet de vos discours de Cahors et de Périgueux [1]. Ils vous louent d'avoir su tenir un langage très patriotique sans avoir fait entendre de paroles blessantes pour l'Allemagne. L'identité de leurs appréciations permet de penser qu'elles émanent de la même source, et, dans ces conditions, le caractère favorable de ces appréciations est un symptôme dont nous avons tout lieu d'être satisfaits. Cependant j'ai observé dans la région du Gouvernement une certaine réserve; cela tient sans doute à la rancune que l'on conserve ici contre Gambetta et à la difficulté que l'on éprouve à parler impartialement d'une fête destinée à célébrer sa mémoire.

[1] M. Jules Ferry avait prononcé à Cahors un discours qui était une glorification de Gambetta. A Périgueux avait eu lieu une grande manifestation de maires de campagne, venus au nombre de 400 à la Préfecture. « Le soir, banquet, discours, ovation », écrit le Président du Conseil à M^me^ Jules Ferry.

237.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg, Madrid, Constantinople.

D. nos 102, 52, 35, 23, 24, 30, 44. *Paris, 16 avril 1884.*

Pour faire suite à mes précédentes communications relatives aux affaires d'Égypte, j'ai l'honneur de vous transmettre copie, pour votre information personnelle d'un nouveau rapport dans lequel M. Barrère insiste sur la gravité des événements du Soudan, et sur l'impression produite au Caire par les actes des autorités anglaises.

238.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 17 avril 1884, 8 heures, soir.*

Je ne vois que des avantages à ce que vous assistiez avec vos collègues, à l'ouverture de l'exposition de Turin et je vous autorise volontiers à accepter l'invitation qui vous est annoncée (1).

239.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

L. privée (2). Confidentielle. *Paris, 17 avril 1884.*

Le Gouvernement britannique va expédier incessamment aux Puissances une circulaire relative aux finances égyptiennes, et, sans faire de proposition formelle, il les invitera à se réunir en conférence à Londres ou à Constantinople pour examiner s'il n'y a pas lieu de modifier la loi de liquidation (3). Il s'agit d'un emprunt de 8 millions de livres sterling.

(1) M. Decrais avait demandé cette autorisation, le 12 avril, à 5 h. 30 soir, en faisant valoir que ses collègues d'Allemagne et d'Autriche assisteraient à ces fêtes avec l'autorisation de leurs Gouvernements. — (2) Fondation Jules Ferry. — (3) Voir ci-dessus, n° 235.

Voici donc le quart d'heure de Rabelais venu pour l'Angleterre, et la conférence se trouvera naturellement saisie, qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, de toute la situation égyptienne. Je tiens à vous dire, pour votre direction, dans les entretiens que vous pourrez avoir à ce sujet avec M. Mancini, le point de vue auquel je me place et le but que je poursuis.

Je crois le contrôle à deux mort et enterré. Il y a des compromis qu'on ne refait pas, quand les événements les ont brisés. Je crois que notre politique en Égypte doit être désormais une politique internationale, que le plus grand danger que nous puissions courir, c'est l'installation définitive de l'Angleterre en Égypte, sous la forme de protectorat. Le canal de Suez ne peut devenir une voie anglo-égyptienne, ni la mer Rouge un port anglais. Nos intérêts en Indochine et à Madagascar sont incompatibles avec un tel accaparement. La résistance aux ambitions anglaises est donc la considération qui domine toutes les autres. Il me semble que le principal appui que nous devions rechercher est celui de l'Italie.

L'Italie a des possessions sur la mer Rouge. Sa situation de Puissance méditerranéenne ne peut la laisser indifférente au sort du canal. Elle a des intérêts positifs en Égypte. Elle ne peut pas se prêter plus que nous aux conceptions brutales dont le *Times* se fait l'organe : établissement d'une administration exclusivement anglaise en Égypte, de tribunaux à l'anglaise, suppression des Conseils de santé et de quarantaine, proclamation d'un droit antérieur et supérieur de l'Angleterre sur les ports de la mer Rouge, etc.

Aussi ai-je, il y a plus de quinze jours déjà, saisi l'occasion d'une déclaration extraordinairement britannique de Lord Fitzmaurice aux Communes, relative aux ports de la mer Rouge, pour m'ouvrir au général Menabrea. Je lui ai dit que nous n'avions pas plus que l'Italie, sans doute, l'intention de créer des embarras à l'Angleterre, mais que nous étions bien décidés à faire respecter les institutions de caractère international existant en Égypte, et le caractère international du canal, à résister aux théories qui se faisaient jour quant à la mer Rouge. J'ai ajouté que la loi de liquidation nous fournirait bientôt l'occasion d'entrer en conversation avec l'Angleterre, que je désirais par-dessus toutes choses me mettre d'accord avec M. Mancini dans toute cette affaire, et que l'accord de la France et de l'Italie, facile sur tant d'intérêts communs aux deux pays, les rendrait maîtresses de la position. Le général Menabrea a accueilli ces ouvertures avec sa cordialité habituelle, mais sans rien prendre sur lui. Depuis il m'a dit, par deux fois qu'il avait transmis cette conversation à son Gouvernement, qui en appréciait certainement l'importance. Les choses en sont là.

M. Mancini vous a-t-il dit quelque chose de ces ouvertures? Non apparemment, puisque vous ne m'en avez rien rapporté. Mais, si l'occasion s'en présente, n'hésitez pas à continuer ce rôle de tentateur. Il n'est pas possible que dans

la conférence l'Italie se contente du rôle de caudataire de l'Angleterre. C'en serait fait de la renommée diplomatique de M. Mancini. L'Angleterre agit sans doute secrètement auprès de lui. Mais qu'est-ce donc que l'Angleterre peut pour l'Italie, sinon lui fermer la Méditerranée? Elle ne la chicanera pas au sujet d'Assab? il ne manquerait plus que cela! A moins qu'elle ne fasse luire à ses yeux quelque autre port sur la mer Rouge... Mais quel métier de dupe, si on lui laisse les clefs du canal ?

Ce n'est pas à vous qu'il faut recommander la prudence dans un entretien de cette nature. M. Mancini est homme à se faire valoir auprès de Lord Granville, en lui rapportant nos confidences. Il y faut donc la délicatesse de doigté qui vous est propre. Et puis vous êtes en état de donner quelques directions à la presse italienne, où peuvent passer quelques bons arguments qu'on n'oserait mettre directement dans l'oreille de M. Mancini. Je suis disposé à croire que l'Angleterre a déjà fait sonder M. Mancini au sujet de la dette égyptienne. Qu'en pensez-vous? Il y a, à cet égard, un écueil à éviter soigneusement : c'est la pression des intéressés, des créanciers, qui poussent à la garantie de la dette égyptienne par l'Angleterre. C'est un point de vue de créanciers, mais ce n'est pas un point de vue français. La garantie anglaise c'est l'annexion ou le protectorat. Or nous ne laisserons, à aucun prix, le protectorat anglais s'établir en Égypte à titre définitif, ou à temps limité. Nous ferons donc des concessions sur la loi de liquidation. Refuser toute concession, ce serait rendre le protectorat nécessaire.

240.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72. *Berlin, 18 avril 1884.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 avril.)

J'ai donné connaissance au comte de Hatzfeldt des instructions que vous avez adressées le 10 de ce mois à nos Consuls à Sofia et à Philippopoli (1) pour les inviter à décourager de la façon la plus nette tout mouvement tendant à la réunion de la Roumélie orientale avec la Bulgarie, et à la modification de l'ordre de choses établi par le traité de Berlin. J'ai demandé à M. de Hatzfeldt s'il avait envoyé de son côté des directions pareilles aux agents de l'Alle-

(1) Voir ci-dessus n° 232.

M. Jules Ferry faisait déconseiller à Sofia et à Philippopoli l'envoi de délégués aux grandes Puissances. (Télégr. de Paris, 17 avril, 8 h. s.).

magne dans les mêmes postes. Il m'a répondu que, sans leur tenir un langage aussi catégorique, il leur avait cependant interdit d'accueillir des pétitions tendant à la réunion des deux provinces, ce qui, en fait, marquait une désapprobation semblable du mouvement unioniste et, par conséquent, revenait au même.

J'ai demandé ensuite au Ministre s'il était vrai que la Russie se fût prononcée contre la prolongation des pouvoirs d'Aleko Pacha comme Gouverneur général de la Roumélie orientale et, sur sa réponse affirmative, si les Puissances essaieraient de faire revenir le Cabinet de Saint-Pétersbourg sur son veto, ou si elles l'accepteraient sans observations. Il me dit que la déclaration négative de la Russie était un fait acquis, dont l'Allemagne tiendrait compte et auquel l'Autriche elle-même, malgré ses sympathies pour Aleko Pacha, conformerait sa conduite. Sur ce point donc, la position prise par la Russie, et que M. de Hatzfeldt a caractérisée lui-même d'inattendue, n'est pas de nature à troubler l'harmonie nouvellement établie entre les trois Cours impériales.

Interrogé par moi au sujet de candidats à la succession d'Aleko Pacha, le Ministre m'a désigné Caratheodory et un autre personnage portant un nom slave, comme étant les deux compétiteurs dont on s'occupait jusqu'à présent. Comme je lui demandais s'il croyait que Rustem Pacha, de qui l'on avait parlé autrefois, eût des chances d'être nommé, il me dit qu'il ne croyait pas que l'on pensât aujourd'hui à l'ancien Gouverneur du Liban, que du reste l'Allemagne était désintéressée dans cette question de personnes, et que tout choix qui plairait aux autres Puissances lui serait agréable, à la condition qu'il ne s'agît pas d'un Allemand; qu'elle ne voulait encourir aucune responsabilité dans les affaires de ces pays, et que même, par suite de ce sentiment, elle avait vu avec regret la nomination de Drigalski Pacha, Allemand de naissance, au poste de commandant de la milice rouméliote.

241.

M. D'AUBIGNY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 50. *Londres, 19 avril 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 21 avril.)

Pour faire suite à ma lettre n° 44, j'ai l'honneur de vous annoncer que le document auquel M. Gladstone a fait allusion le 7 de ce mois à la Chambre des Communes[1] est une dépêche adressée le 19 septembre 1879 par Lord Salisbury à M. Malet.

(1) Voir ci-dessus, n° 234.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères y relatait une conversation qu'il venait d'avoir avec moi à Dieppe, relativement à l'Égypte, et dans laquelle nous étions tombés d'accord pour prêter un sérieux appui au Khédive.

Le comte Granville m'a communiqué hier le texte de cette lettre que j'ai approuvé en le lui renvoyant, et qui va être imprimé pour le Parlement au premier jour.

242.

M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 20 avril 1884, 12 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 1 heure, soir.)

M. Baring est appelé à Londres; il part par le courrier de Brindisi de mardi. Il dit qu'il va à Londres pour conférer avec son Gouvernement des affaires générales de l'Égypte (1).

D'aucuns ici pensent que le désaccord survenu entre Gordon et M. Baring est la cause principale du voyage de ce dernier, et qu'il se peut qu'il ne revienne pas.

243.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. *Berlin, 20 avril 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 30 avril.)

J'ai reçu, il y a quelques jours, la visite de M. Oswald, chef d'une maison de Hambourg qui fait beaucoup d'affaires sur la côte orientale d'Afrique et particulièrement à Madagascar. C'est le représentant de cette maison qui remplit les fonctions de Consul d'Allemagne à Tamatave et ce sont ces affaires que la chancellerie impériale avait spécialement en vue l'année dernière lorsqu'elle

(1) La situation était devenue critique au Soudan. La panique régnait à Berber d'où tous les Européens qui pouvaient le faire cherchaient à s'enfuir. (*Livre bleu,* 1884. Egypte, n° 13, pièce 29.)

a fait des démarches pour recommander aux chefs de notre expédition militaire les intérêts allemands.

D'après ce que j'ai pu savoir, M. Oswald garde une attitude très correcte à notre égard dans nos démêlés avec le Gouvernement malgache. Il m'a dit lui-même qu'au commencement des difficultés il avait spontanément renoncé à une affaire considérable de vente d'armes, qui devait se chiffrer pour sa maison par un bénéfice net de 125.000 francs, parce qu'ayant un courant régulier d'affaires importantes avec nos établissements de Nossi-Bé, il ne voulait pas compromettre par un mauvais procédé ses bonnes relations avec l'administration coloniale française; la fourniture d'armes aux Malgaches a été reprise par des traitants américains.

Le but de la démarche de M. Oswald était de me représenter le tort qui lui est causé par la prolongation de l'état de guerre à Madagascar. Il m'a dit avoir des marchandises en consignation à Tamatave pour une valeur d'environ deux millions, qu'il lui est naturellement impossible de réaliser tant que durera la situation actuelle. J'ai répondu que nous en désirions autant que lui-même la fin, et, comme je lui demandais quel mode de procéder il croirait devoir suggérer en présence du cas de force majeure où nous nous trouvions et dont il se plaignait d'être la victime, il me répliqua que nos adversaires les plus sérieux, à son avis, étaient les missionnaires protestants anglais, qui se livraient contre nous à une propagande ardente, et qui exerçaient une grande influence sur les esprits impressionnables des Hovas. A l'appui de son dire il me remit les trois brochures ci-annexées, spécimens des pamphlets que les sociétés bibliques distribuent parmi les indigènes de Madagascar, et que leurs missionnaires commentent à notre détriment. M. Oswald me donna ensuite à entendre que nous n'avions pas à Madagascar assez de troupes ni un rayon d'opérations suffisamment étendu pour obtenir avant longtemps des résultats appréciables, et pour arriver à réduire le Gouvernement hova par intimidation. A son avis, au lieu de nous renfermer dans Tamatave et d'occuper un certain nombre de points isolés sur la côte, où nous sommes en réalité investis nous-mêmes, il conviendrait de pousser avant tout autour de ces points, de manière à faire sentir notre force et à élargir le cercle de notre action, sans toutefois avoir l'idée de monter jusqu'à Tananarive, qui est inabordable pour une armée européenne dans les conditions actuelles. M. Oswald pense aussi que nous devrions, dans l'avenir, si nous avons l'intention de donner suite à nos projets sur Madagascar, nous établir solidement chez les Sakalaves et nous servir d'eux pour pénétrer graduellement dans l'intérieur de l'île, en leur faisant construire des routes, et en pratiquant par leur intermédiaire des moyens de communication qui manquent entièrement aujourd'hui et qui pourraient servir à la fois aux usages commerciaux et stratégiques. Toutefois il estime que nous voulons prendre trop de territoire dès à présent,

et qu'en revendiquant, pour la mettre sous notre protectorat, toute la partie septentrionale de l'île, équivalant presque, dit-il, à un tiers de Madagascar, nous imposons aux Hovas une condition inacceptable. Il nous conseillerait plutôt de nous borner à la partie nord-ouest, dans laquelle sont situés des mines, des gisements de charbon, etc., qui intéressent notre industrie, et à l'abandon de laquelle le Gouvernement de Tananarive se résignerait plus facilement.

Dans la suite de sa conversation, M. Oswald a laissé percer le désir de nous voir mettre fin à la crise actuelle par une entente amiable avec les Anglais.

J'ai cru devoir vous rapporter les appréciations de ce négociant, d'abord parce qu'elles émanent d'un homme qui a personnellement séjourné pendant plusieurs années à Madagascar, et à qui ses importantes relations d'affaires permettent de se former en connaissance de cause une opinion raisonnée sur les destinées de ce pays; puis, parce que sa manière de voir peut exercer, à un moment donné, une influence sur la direction de la politique allemande. Les jugements de M. Oswald ne sauraient toutefois être considérés ni comme impartiaux, ni comme désintéressés, car lui-même a pris soin de me dire que, dans la question dont il était venu m'entretenir, il se plaçait au point de vue des intérêts de son commerce.

Nous nous abuserions, au surplus, si nous pensions que l'appui prêté actuellement à nos entreprises coloniales par l'Allemagne nous est donné sans conditions ni réserves. En dehors des considérations générales qui font que l'Allemagne trouve son compte à dériver notre activité, loin du continent européen, vers les régions d'outre-mer, elle espère bien profiter des voies nouvelles que nous ouvrirons dans des contrées encore fermées au commerce ou difficilement abordables, elle se promet de tirer parti du régime libéral de nos colonies et aussi de notre antagonisme naturel avec l'Angleterre, que le développement de nos établissements ne peut qu'accroître, et qui aidera les autres nations à battre en brèche les prétentions exclusives de cette Puissance envahissante, disposée à revendiquer comme son héritage propre le domaine maritime du monde entier. Mais, le jour où notre politique coloniale nous mettrait, sur quelques points du globe, en conflit avec les intérêts matériels de l'Allemagne, nous devrions cesser de compter de sa part sur l'impartialité ou même le bon vouloir dont nous bénéficions actuellement. Ces dispositions feraient rapidement place à des sentiments d'une nature toute différente.

[Envoi d'articles de journaux allemands.]

244.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. *Berlin, 22 avril 1884.*

La chancellerie allemande témoigne un grand intérêt pour les affaires de la côte occidentale d'Afrique et voudrait dans ces parages marcher de concert avec nous. En ce qui concerne spécialement la question du Congo, elle n'a pas arrêté encore son plan de conduite; mais elle étudie cette question avec sollicitude, et manifeste le désir de se consulter avec les différentes Puissances intéressées.

Le comte de Hatzfeldt m'a dit que le prince de Hohenlohe avait été chargé de vous faire une communication au sujet de la mission d'exploration confiée au Dr Nachtigal (1).

Quant aux affaires d'Égypte, la chancellerie impériale montre toujours la même indifférence et la même réserve. Elle déclare n'être appelée par aucun intérêt allemand à entrer dans ces affaires, et ne vouloir mettre aucune entrave à l'action des Puissances qui s'en mêlent.

245.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, ROME, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 23 avril 1884, 9 h. 30 soir.*

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a remis hier une notre circulaire relative à la situation financière de l'Égypte et proposant une conférence qui se réunirait à Londres ou à Constantinople pour examiner s'il y a lieu de modifier la loi de liquidation (2). Informez-vous d'urgence si la même communication a été faite à

Pour Berlin : Berlin
Pour Vienne : Vienne

(1) M. Jules Ferry écrit le 26 (D. n° 61) que le prince de Hohenlohe a fait la communication, et « a donné l'assurance que son compatriote s'attacherait, pendant la durée de sa tournée d'exploration, à ne rien faire qui pût gêner l'action de la France ».

(2) M. Jules Ferry avait fait la même communication à M. Barrère le jour même de la remise de la note. (Télégr. Paris, 22 avril, 8 h. 45 s.)

Pour Rome : Rome
Pour Saint-Pétersbourg : Saint-Pétersbourg
Pour Constantinople : Constantinople (1)
et tâchez de connaître la première impression qu'elle y a produite. Je vous ferai part incessamment de nos vues particulières.

246.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 24 avril 1884, 5 h. 42, soir, 6 h. 53, soir, 11 h. 6 soir.*
(*Reçu :* 7 h. 30, soir; 9 h. 30, soir; 25 avril, 12 h. 30, matin.)

La note anglaise, proposant une conférence pour l'examen des modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi de liquidation égyptienne, a été remise hier à la chancellerie allemande (2).

Le comte de Hatzfeldt, en la recevant des mains de Lord Ampthill, s'est borné à lui dire qu'il la communiquerait au prince de Bismarck et demanderait ses instructions.

Confidentiel.

Le Chancelier, dans un entretien que je viens d'avoir avec lui, m'a dit que l'Allemagne avait trop peu d'intérêts en Égypte pour entraver par son opposition la réunion de la conférence; que d'ailleurs, on pouvait bien refuser de souscrire à certaines demandes formulées, mais qu'il était difficile de ne pas consentir à une discussion quand on proposait seulement de discuter; qu'en conséquence, l'Allemagne se rendrait à l'invitation de l'Angleterre, si les autres Puissances, plus intéressées qu'elle-même, l'acceptaient. Les Puissances intéressées à la question d'Égypte étaient à ses yeux en première ligne la France, puis l'Italie, ensuite à un degré moindre (*sic*), enfin, par des motifs d'équilibre politique, la Russie. La France montrait de l'hésitation; cependant, si elle n'insistait pas trop sur les éclaircissements préalables, il était probable que la conférence se réunirait.

Le Chancelier ne m'a pas dissimulé que, dans sa pensée, il était impossible que la conférence, bien que convoquée seulement pour examiner la situation financière, ne s'occupât pas également des questions politiques, si étroitement

(1) La communication fut transmise officiellement à la Porte le 28 avril au matin. (Télégr. de Péra du 28 avril, 11 h. 8 s.) — (2) Voir ci-dessus, n° 245.

liées en Égypte aux questions de finances. «Si les Puissances, m'a-t-il dit, dont l'Angleterre s'est constituée la gérante en Égypte, lui avaient demandé une reddition de compte, elle aurait pu se retrancher derrière tel ou tel motif pour réclamer du temps et limiter les points sur lesquels elle était prête à répondre; mais du moment qu'elle prend elle-même l'initiative et saisit les Puissances des résultats de sa gestion, il est impossible de dénier à celles-ci, qui ont toléré son action jusqu'à ce jour, la faculté de lui en demander compte intégralement.»

Le prince de Bismarck a, du reste, qualifié de déplorables les résultats de la gestion anglaise, et il a apprécié avec une rigueur cruelle toute la politique de M. Gladstone.

Je compte arriver à Paris lundi soir; je pourrai vous voir mardi à l'heure qui vous conviendra. Si vous ne voyez pas d'inconvénient à différer de quelques jours votre réponse à la proposition anglaise, il sera peut-être utile que vous attendiez de connaître tout le détail de ma conversation avec le prince de Bismarck. Je vais en rédiger immédiatement le compte rendu que je compléterai au besoin de vive voix.

247.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 25 avril 1884.*

Je vous ai adressé hier soir un résumé télégraphique de la partie de ma conversation avec le prince de Bismarck qui se rapportait aux affaires d'Égypte. Comme je crains que mon compte rendu officiel ne soit pas prêt pour la valise de ce soir, je tiens à vous envoyer au moins ces quelques lignes, qui ne me précéderont que de quarante-huit heures.

Le Chancelier s'est montré disposé à faire, en paroles, très bon accueil à la proposition anglaise [2], sur laquelle je soupçonne qu'il avait été préalablement sondé depuis quelque temps. Mais en passant, et sans avoir l'air d'y insister, il a parlé des éclaircissements préalables que nous aurions besoin d'obtenir, des grands intérêts que nous avons à sauvegarder en Égypte, et de l'impossibilité de tenir la question politique séparée de la question financière, tout cela d'une façon qui m'a donné à penser qu'il ne serait pas fâché que la France prît, par son refus, la responsabilité d'un échec de la conférence. La violence avec laquelle il s'est exprimé sur le compte de M. Gladstone a été vraiment extraordinaire; il a été jusqu'à dire que, s'il avait sur la conscience

(1) Papiers de Mme Abel Ferry. — (2) Voir ci-dessus, n° 246.

les fautes commises par M. Gladstone en une seule année de son ministère, il se brûlerait la cervelle. Tout en faisant la part de l'antipathie que le prince de Bismarck professe depuis longtemps pour le chef du parti libéral anglais, on peut croire que cette sortie était un peu calculée pour me faire entendre que la politique de M. Gladstone en Égypte n'avait à compter sur aucun appui de la part de l'Allemagne, et que par conséquent nous n'avions pas à redouter de nous mettre en antagonisme avec elle. Mais ce qui peut être vrai pour la politique de M. Gladstone cesserait sans doute de l'être pour la politique d'un Cabinet conservateur ou composite qui lui succéderait.

Le jeu de l'Allemagne me paraît être de se réserver, de tenir un langage également bienveillant pour la France et pour l'Angleterre, de mettre aux enchères son amitié et son appui, et, au moyen de cette émulation, qui dégénérerait facilement en rivalité, de détacher définitivement l'une de l'autre les deux Puissances, en rattachant à son propre système politique celle des deux qu'il lui paraîtrait, selon les circonstances, préférable de prendre pour alliée.

Je vous prie de m'excuser de ne vous transmettre aujourd'hui que de brèves réflexions; mais malheureusement le temps me presse.

248.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Londres, 25 avril 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Le comte Granville, interpellé hier à la Chambre des Lords sur la question de savoir si le Gouvernement de la Reine était disposé à reconnaître l'Association internationale africaine, a fait une déclaration que je crois devoir vous signaler.

Votre Excellence en trouvera ci-joint le compte rendu tel qu'il a été publié par le *Times* (1).

(1) A une question de Lord Fife sur la reconnaissance de l'Association internationale africaine Lord Granville avait répondu qu'il n'était pas prêt à donner une réponse définitive. Il avait rappelé que l'Association était l'œuvre du Roi des Belges, agissant non comme Souverain, mais en particulier qui poursuit des vues philanthropiques avec une remarquable munificence, et dit un mot de l'action énergique du représentant de l'Association, M. Stanley, et des résultats obtenus. Le même Lord Granville a reçu le jour même avis de la reconnaissance de l'Association par le Gouvernement des États-Unis; le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas donner de réponse précise avant d'avoir des détails plus circonstanciés sur la décision prise par les États-Unis.

Lord Edmond Fitzmaurice, dans la séance d'hier à la Chambre des Communes, a répondu à deux questions qui lui ont été posées, l'une relative au Tonkin et l'autre à la déportation de nos récidivistes à la Nouvelle-Calédonie.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-annexé le texte complet de ces deux réponses tel qu'il est reproduit par le *Standard*.

249.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 79. *Berlin, 25 avril 1884.*

(*Reçu* : Dir. pol. 1er mai.)

[Développement du télégramme du 24 avril, 5 h. 42, soir].

Je demandai au Chancelier si je devais conclure de ses paroles que la proposition anglaise pour la réunion d'une conférence lui paraissait prématurée. Il me répondit en termes généraux, incriminant, avec une grande rudesse d'expressions, toute la ligne de conduite suivie par M. Gladstone.

« Il n'est pas étonnant, dit-il, que M. Gladstone ait abouti aux difficultés où il se trouve; il a commis faute sur faute, c'est un homme qui n'a nullement l'intelligence des affaires ni celle des intérêts de son pays. La première chose qu'il ait faite en arrivant au pouvoir a été de se brouiller injurieusement avec les deux alliées traditionnelles de l'Angleterre, la Turquie et l'Autriche, deux Puissances qui ne sont ni voisines de l'Angleterre, ni placées en opposition d'intérêts avec elle sur aucun point du globe, et dont la sagesse la plus élémentaire lui commandait de cultiver l'amitié avec sollicitude. La condition la plus utile à poser pour que l'Europe continuât sa confiance à l'Angleterre, et lui permît de garder la gestion des affaires en Égypte serait l'éloignement d'un gérant aussi incapable que M. Gladstone. Mais c'est là une chose qu'on ne peut pas dire. »

Le prince Chancelier ayant, au cours de cette sortie dont je m'abstiens de reproduire ici tout le développement, fait allusion aux intérêts communs de l'Europe, je saisis cette occasion pour lui dire qu'à nos yeux le point important, mais aussi le point difficile aujourd'hui, en Égypte, c'était d'obtenir que ces intérêts, qui étaient destinés à s'accroître de plus en plus dans l'avenir, fussent suffisamment garantis; que toutes les Puissances devaient avoir, comme nous-mêmes, le désir d'assurer la liberté de leur commerce, et l'égalité des droits de leurs nationaux en Égypte, la sécurité de la navigation en tout temps dans le canal de Suez et la mer Rouge etc., que l'Allemagne était intéressée

pour son compte à la sauvegarde de ces avantages, et qu'elle le serait plus encore, à mesure du développement de son commerce maritime.

Sans nier la justesse de cette considération, le prince de Bismarck évita de s'y appesantir et il passe à un autre sujet.

« Il est d'autres points, me dit-il, qui touchent beaucoup plus immédiatement aux intérêts maritimes de l'Allemagne, et dont je suis bien aise de vous dire un mot parce qu'ils me semblent devoir vous intéresser aussi. Nous attachons du prix au développement de notre commerce dans différentes régions lointaines où nos négociants ont besoin que la liberté de leurs transactions et de leur concurrence loyale soit protégée contre les interventions abusives; ainsi dans l'Océanie, et sur les côtes de l'Afrique occidentale, nous avons trop fréquemment à nous plaindre de procédés qui tendent, soit à exciter contre tous les étrangers indistinctement les rancunes et les défiances des indigènes, soit à faire mettre en question, sous divers prétextes, la validité des contrats. C'est ce qui s'est passé, par exemple, aux îles Fidji, où les Anglais ont suscité contre nous toutes sortes de difficultés. Je crois que vous vous trouvez quelquefois dans le même cas. Il est loin de ma pensée, n'en doutez pas, de semer de mauvaise herbe entre les Anglais et vous, car une brouille de la France et de l'Angleterre serait une calamité générale. Mais il me paraît que toutes les nations commerçantes auraient un intérêt à s'entendre sur des règles communes à observer dans les pays dont aucune nation civilisée n'a encore pris possession. Vous vous rappelez peut-être qu'au dernier siècle, pendant une guerre entre Français et Anglais, plusieurs Puissances maritimes, sur l'initiative de la Russie, se sont concertées pour se défendre surtout contre les pratiques vexatoires de la marine anglaise. Elles ont constitué ce qu'on a appelé alors la neutralité armée. Notre neutralité n'aurait pas besoin d'être armée; mais je crois qu'une sorte d'entente des neutres, avec le but dont je viens de vous parler, présenterait de grands avantages. L'Angleterre vient de signer un traité qui reconnaît au Portugal la souveraineté de l'embouchure du Congo. Comme d'habitude, les Portugais ne sont, dans cette affaire que les comparses des Anglais. M. de Hatzfeldt vous a fait connaître notre opinion à ce sujet; le prince de Hohenlohe doit aussi en entretenir M. Jules Ferry. Nous avons protesté à Lisbonne contre le traité, et nous avons fait savoir qu'étant passé entre des tiers, il était non avenu pour nous. Nous avons également demandé ce qu'on en pensait à La Haye, à Bruxelles, à Rome, à Washington. Je vois que les Américains ont reconnu le pavillon de la Compagnie internationale au Congo; je ne me rends pas encore bien compte de la portée de cette mesure. Je ne comprends pas si l'on veut reconnaître la Compagnie comme souveraine. En général, pour qu'une entreprise privée ait de la consistance, il faut qu'elle s'appuie sur un État constitué qui la soutient. La Compagnie internationale ne dépend pas de la Belgique; elle est seulement soutenue par l'argent du Roi

des Belges. D'autre part, je vois que les Anglais cherchent à y gagner de l'influence. Je ne sais donc pas encore bien ce qu'est cette société, ni jusqu'à quel point elle est comparable à l'ancienne Compagnie des Indes, ou à la société anglaise qui a pris possession d'une partie de l'île de Bornéo, non pas au nom de l'Angleterre mais seulement avec l'assentiment du Gouvernement anglais. »

La conversation du Chancelier s'est ensuite portée sur différents points qui se rattachaient à la politique générale ou qui offraient un intérêt surtout historique.

Étant venu à parler de l'Italie, le prince de Bismarck me dit que M. Mancini lui avait fait communiquer son récent discours, avec le désir manifeste de lui faire admirer la façon dont l'orateur s'était exprimé au sujet des rapports de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche[1]. « Je lui ai fait répondre, dit le Chancelier, que j'avais déjà admiré, ayant lu son discours dans les journaux, et que, puisqu'il voulait bien demander mon avis, j'avais remarqué avec un plaisir particulier les bons termes dans lesquels il s'exprimait au sujet de la France; que j'espérais que ses sentiments à l'égard de votre pays continueraient d'être en harmonie avec les nôtres qui sont parfaitement pacifiques et conciliants. En général je trouve que nos amis les Italiens parlent beaucoup, en toute occasion, de leurs rapports avec l'Autriche et avec nous. Je leur ai fait savoir déjà que je ne savais pas bien où ils voulaient en venir, car nous n'avons d'autre intérêt commun que la paix. Nous ne pouvons nous associer pour aucune entreprise commune; le seul lien qui puisse les unir à nous c'est le devoir de travailler à la conservation de la tranquillité générale; c'est aussi, de notre part, la bonne volonté de les aider à maintenir leur dynastie; car, pour nos appréciations monarchiques, c'est assez d'une République en Europe. »

Je dis au prince de Bismarck, qu'à mon sens, l'entente du Cabinet de Rome avec l'Autriche et l'Allemagne avait rendu un service à la France en imposant à l'Italie des allures plus réglées, et en calmant des agitations dont nous avions souvent été l'objectif. J'ai ajouté que j'appréciais du même point de vue le rapprochement récent de la Russie vers l'Allemagne, parce que, si le Gouvernement allemand était parfaitement renseigné et édifié sur nos intentions pacifiques, la nation allemande l'était moins, et que toute occasion de difficultés, qui pouvait lui inspirer des inquiétudes du côté de la Russie, lui faisait tourner en même temps vers la France des regards prévenus et méfiants; c'était donc un soulagement pour nous-mêmes que de voir l'Allemagne, par le temps, sans nuire à nos relations avec les autres Puissances.

« Le nuage qui existait du côté de la France s'est dissipé et les relations les plus cordiales avec cette nation ont été rétablies, grâce à la conclusion des négociations depuis longtemps engagées. »

[1] M. Mancini avait parlé le 5 et le 7 avril à Montecitorio des rapports de l'Italie avec les Puissances étrangères. « Nos relations avec toutes les Puissances, avait-il dit, sont plus que satisfaisantes. Nos rapports avec l'Autriche et l'Allemagne, en particulier, ont été fortifiés

magne dispensée désormais de cette attitude de Janus, aussi gênante pour elle que troublante pour ses voisins.

Le Chancelier me dit à ce propos que, depuis deux ans, il s'était donné beaucoup de mal pour gagner la confiance de l'Empereur Alexandre III et qu'il se félicitait beaucoup d'y être parvenu. « Une guerre contre la Russie, continua-t-il, serait une entreprise où nous n'aurions rien à gagner; nous avons déjà trop de territoire polonais pour penser à en prendre encore. Quant à une résurrection de la Pologne indépendante, elle pourrait convenir, dans certaines hypothèses, à l'Autriche, et moi-même j'aimerais mieux mettre une Pologne entre la Russie et nous que de voir les Russes à Berlin. Mais cette combinaison présenterait bien des inconvénients pour nous, quand ce ne serait que de créer un point d'attraction pour nos Polonais prussiens. Le malheur de la Russie, c'est son parti militaire qui, de temps en temps, l'entraîne à des folies. En 1876 et dans les années suivantes, je n'aurais pas mieux demandé que de continuer avec la Russie notre intimité traditionnelle; mais son parti militaire l'agitait, et son Gouvernement n'était pas assez ferme pour le contenir. Il fallait donc que la Russie marchât en guerre contre quelqu'un. Le choix était entre l'Autriche et la Turquie. On me fit demander si une guerre contre l'Autriche mettrait en péril les relations de la Russie avec nous, et si nous soutiendrions l'Autriche. Je répondis que nous ne pourrions pas faire autrement, et c'est alors que la Russie s'est décidée à attaquer la Turquie. J'espérais qu'elle serait victorieuse et satisfaite sans prendre de territoire. De quoi avez-vous besoin? disais-je aux Russes, de vous battre et non de troubler l'Europe. Faites une campagne, cueillez beaucoup de lauriers, et rentrez chez vous tranquillisés. Malheureusement les choses ne se sont pas passées tout à fait comme je l'avais souhaité et conseillé.

« Quant à l'Autriche je ne pouvais pas la laisser tailler en pièces. Si l'Autriche disparaissait, que pourrait-on mettre à la place? L'Autriche ne peut pas se remplacer. C'est cette considération qui m'a guidé en 1866. Certainement j'ai cru la guerre de 1866 nécessaire, et j'ai eu bien des fois du dépit quand, après avoir tout mis en œuvre, pendant des semaines, pour la faire éclater, je voyais tout d'un coup mon ouvrage crouler, et que tout était à recommencer. Mais après la victoire je n'ai pas voulu détruire l'Autriche. J'ai eu alors à lutter, moi aussi, contre un parti militaire et surtout contre mon Souverain qui a mis à une bien forte épreuve mon dévouement royaliste. Je lui disais : Sans doute, Sire, nous pouvons entrer à Vienne, soulever la Hongrie, aller jusqu'où nous voudrons, au Bosphore même. Mais cela ne mène à rien. Si nous prenons la Bohême, que ferons-nous de quatre millions de Tchèques, absolument réfractaires? J'ai été bien malheureux à cette époque; c'est de là que datent les atteintes qu'a subies ma santé. J'étais seul, sans soutien, sans conseil. J'aurais donné beaucoup pour avoir quelqu'un auprès de moi sur qui

je puisse m'appuyer. Le Prince royal seul m'a un peu aidé. Enfin le Roi m'a écrit un papier que je garde soigneusement parmi mes titres de famille et qui témoignera pour moi. Il est ainsi conçu : Puisque je ne suis pas soutenu par mon Ministre des Affaires étrangères, et qu'à la distance où je suis je ne peux pas en changer, je me décide à signer ce traité honteux (*diesen schmählichen Vertrag*).

Je ne saurais vous rapporter en détail cette partie de mon entretien avec le prince de Bismarck. Sa verve surexcitée par les souvenirs palpitants de sa carrière éclatait à tous moments en expressions pittoresques, en traits de couleur inattendus qui peignaient de la façon la plus vive les événements dramatiques de notre temps. Il se sent entré de plain-pied dans l'histoire et il revient volontiers sur les grandes choses qu'il a faites, ne dissimulant aucune des parties scabreuses de sa politique et persuadé, pense-t-il, que les côtés critiquables de certains moyens et de certains procédés disparaîtront aux yeux de la postérité dans la largeur des résultats.

Je ne vous citerai plus qu'un mot qui nous touche de près. Parlant de ses difficultés avec le parti militaire, il en vint au traité de 1871, et, à ce propos, confirma ce qu'il m'avait déjà dit dans une occasion précédente : « Je n'aurais pas pris Metz; pour moi, le principe dominant dans le tracé de la frontière, c'était l'idiome. »

250.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T. *Paris, 26 avril 1884, 8 h. 15, soir.*

M. Patenôtre [1] s'embarque demain pour Hué, où il va conclure les arrangements nécessaires pour organiser définitivement notre protectorat. Sa mission n'a pas d'autre objet. Sans en faire l'objet d'une communication officielle, ni écrite, ni orale, arrangez-vous pour faire savoir que notre Ministre ne se rendra pas à Pékin avant que le Gouvernement chinois ait manifesté sa volonté de terminer le différend relatif à l'Annam par un arrangement com-

[1] Nommé Ministre en Chine le 12 septembre 1883, il avait été retenu en France par M. Jules Ferry à cause des difficultés qui s'étaient élevées au Tonkin entre la France et la Chine. Le 22 avril 1884, M. Jules Ferry lui donnait l'ordre de partir pour Hué. Les instructions du Ministre lui prescrivaient de faire ratifier le traité modifié et adouci de 1883, qui devait remplacer celui de 1874. Après avoir rempli sa mission à Hué, M. Patenôtre devait aller au Tonkin étudier, de concert avec les autorités militaires, les bases de notre futur protectorat, et, peut-être, se rendre ensuite à son poste, auquel cas il recevrait de nouvelles instructions. (Dépêche de M. Jules Ferry à M. Patenôtre, du 23 avril.)

prenant : 1° garantie réciproque des frontières des deux pays; 2° une indemnité pour la France. Faites savoir aussi que le marquis Tseng a rendu, par son attitude personnelle et ses procédés contraires aux usages diplomatiques, tous rapports impossibles entre lui et le Gouvernement français.

251.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Turin, 28 avril 1884, 11 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir avec M. Mancini un entretien sur les affaires d'Égypte.

« Je suis disposé, m'a-t-il dit en substance, à accepter la proposition du Cabinet de Londres (1). Tel sera sans doute le sentiment de toutes les Puissances avec lesquelles je désire être d'accord. L'Angleterre me paraît avoir droit à cette confiance amicale de notre part. Ces jours-ci encore, elle nous a renouvelé les assurances de sa fidélité aux engagements qu'elle a pris et aux protestations de désintéressement. Je sais bien que les faits pourront être plus forts que toutes les promesses, même les plus sincères. Nous aviserons alors. Mais, jusque-là, il n'y a pas lieu de suspecter la bonne foi du Gouvernement de la Reine, et de lui créer des embarras. Ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir profit à échanger dès aujourd'hui entre nous, touchant des éventualités possibles, nos impressions et nos vues. »

Au cours de cette conversation, j'ai demandé à M. Mancini s'il se félicitait toujours d'avoir refusé en 1882 le concours que lui demandait l'Angleterre. Sur sa réponse affirmative, j'ai ajouté : « La situation est aujourd'hui plus grave et ce concours serait sans doute plus désirable. Je m'imagine qu'on a dû y songer. » M. Mancini m'a répondu alors expressément : « On m'a touché à ce sujet *quelques mots timides.* » J'ai dit à mon tour : « Et vous avez écarté cette idée ? — Il n'y a pas lieu d'écarter *a priori* toute idée d'un concours mixte en Égypte. Ce n'est pas une question de principe. Les circonstances futures peuvent le rendre nécessaire, mais je ne le donnerais, s'il y avait lieu, qu'avec l'assentiment de toutes les Puissances. Je voudrais être utile dans ce cas, non seulement à l'Angleterre mais à l'Europe entière. »

Tel est le résumé de cet entretien. Il donne créance aux renseignements que

(1) Voir ci-dessus, n° 245.

j'ai transmis à Votre Excellence par mon télégramme du 24 [1] et il me confirme dans cette impression que c'est du côté de l'Angleterre que l'Italie tourne ses regards et ses espérances [2].

252.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX MINISTRES DE FRANCE À BRUXELLES ET À LISBONNE.

D. n° 31, 22. Confidentiel. *Paris, 28 avril 1884.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information confidentielle, copie d'une lettre que M. Strauch, Président de l'Association internationale du Congo, m'a adressée le 23 de ce mois. Vous trouverez également copie ci-annexée de la réponse que j'ai faite à sa communication.

Cette correspondance constate l'accord conclu avec nous par l'Association internationale, et aux termes duquel cette société s'engage à ne céder à aucune autre Puissance que la France les territoires libres et stations fondées par elle au Congo et dans la vallée du Niari-Kouilou. Nous promettons au retour de respecter les stations et territoires libres de l'Association, et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits.

L'entente ainsi intervenue aura donc pour effet immédiat de faciliter les opérations de M. de Brazza en faisant disparaître la cause même des difficultés que pouvaient lui susciter les compétitions d'une entreprise rivale. Elle garantit, pour l'avenir, l'œuvre poursuivie dans ces régions par le Gouvernement de la République contre le danger de l'intervention d'une Puissance tierce qui se substituerait à l'Association. A ce double point de vue je n'ai pas hésité à y donner mon assentiment.

(1) Ce jour-là, à 8 heures s., M. Decrais avait télégraphié : « L'Angleterre, renouvelant ses propositions de 1882, aurait demandé ces jours-ci à l'Italie d'intervenir avec elle en Égypte pour le rétablissement de l'ordre. Le prince de Bismarck se montrerait favorable à cette combinaison. »

(2) Le 7 mai, à 4 h. 50 s., M. Decrais annonce : « Les conseils de la prudence l'emportent. On aurait fait savoir au comte Nigra qu'il n'y avait pas lieu pour le moment d'envisager l'éventualité d'une intervention mixte en Égypte, et que, dans tous les cas, l'Italie ne pourrait s'engager dans cette voie qu'avec le consentement de toutes les Puissances. »

253.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 29 avril 1884, 6 h. 58, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

D'après ce que je viens d'apprendre au ministère des Affaires étrangères, le Gouvernement austro-hongrois a fait connaître hier au Cabinet de Londres qu'il acceptait la proposition de conférence relative aux affaires financières de l'Égypte si les autres Puissances y adhéraient également [1].

254.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. D'AUBIGNY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 118. *Paris, 29 avril 1884.*

Le 22 de ce mois, Lord Lyons m'a remis la note circulaire dont le texte est ci-annexé. Comme vous le verrez, le Gouvernement anglais estime que, pour faire face aux dépenses nécessitées par la bonne administration et le maintien de la paix en Égypte, et pour remplir les engagements déjà souscrits par le trésor égyptien, il y a lieu d'apporter certaines modifications à la loi de liquidation [2]. En conséquence, il propose aux grandes Puissances la réunion d'une conférence à Londres ou à Constantinople, en vue de décider si de telles modifications sont nécessaires, et quelle devrait en être la nature.

Désireux de faciliter en ce qui nous concerne une œuvre où tant d'intérêts communs sont engagés, et aussi de donner à la Grande-Bretagne une nouvelle preuve de notre bon vouloir, nous n'hésitons pas à acquiescer, en principe à la proposition du Gouvernement de Sa Majesté britannique, dans les termes où elle est formulée. Le caractère même de cette proposition indique que les modifications sur lesquelles les Puissances auront à délibérer impliquent l'examen de certaines questions connexes à la loi de liquidation et dont il

(1) Le comte Kalnoky confirma la nouvelle le lendemain à M. de Montmarin. Il remarquait que le programme indiqué par l'Angleterre était bien indéterminé, et qu'il y aurait lieu de le préciser avant d'entamer les délibérations. (Télégr. de Vienne du 30 avril, 7 h. 25 s.)

(2) Voir ci-dessus, n° 244.

est impossible de ne pas tenir compte. Le Gouvernement français espère dès lors que les Ministres de la Reine ne se refuseront pas à en faire préalablement l'objet d'un échange de vues, qui est indispensable pour déterminer avec précision le mandat de la conférence et assurer l'issue de ses travaux (1).

Je vous prie de vouloir bien donner lecture de la présente dépêche à Lord Granville et de lui en laisser copie.

255.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 avril 1884, 12 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 45, soir.)

Li-Fong-Pao, Ministre de Chine à Berlin, a été invité à se rendre à Paris pour y remplir par intérim les fonctions de Ministre de Chine (2). Il partira ce soir de Berlin avec deux secrétaires. Son Attaché militaire, qui m'a donné cette information, m'a dit que le Gouvernement chinois avait jugé nécessaire de ne pas laisser sa légation à Paris vacante dans les circonstances actuelles, et de rendre possible la reprise de pourparlers. Toutefois, Li-Fong-Pao n'a pas de lettres de créance, l'ordre de rejoindre Paris lui ayant été adressé par le télégraphe.

L'Attaché militaire à qui j'ai demandé si son Ministre se montrait confiant dans le résultat de sa mission, m'a simplement répondu que la question était difficile, mais qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle ne serait pas aggravée.

(1) Le 30 avril à 8 h., s., M. Jules Ferry adresse un télégramme circulaire dans le même sens à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

(2) Un décret impérial du 7e jour de la 4e lune de la 10e année de Kouang Sin (1er mai 1884) désigne Li-Fong-Pao pour occuper la légation jusqu'à l'arrivée de Shu-Tsin-Tchen, désigné pour remplir les fonctions de Ministre en France et en Allemagne, ainsi qu'en Italie, en Hollande et en Autriche. (Annexe à la dépêche de Pékin n° 37 du 13 mai 1884.)

256.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 30 avril 1884, 1 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

J'ai reçu hier soir la visite du colonel Dreyssé envoyé par le Sultan. Sa Majesté avait reçu un télégramme d'Essad Pacha l'informant de vos dispositions au sujet de la conférence proposée par l'Angleterre, et de votre décision de ne tolérer ni l'annexion ni le protectorat de l'Égypte par la Grande-Bretagne. Sa Majesté est très heureuse que les grands intérêts de son Empire soient ainsi couverts par la France. Elle a toujours été convaincue qu'ils étaient identiques aux nôtres. Elle me charge de vous faire parvenir ses remerciements.

257.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 2 mai 1884, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Le Tsong-li-Yamen a dit au Ministre d'Angleterre que Li-Hong-Tchang est autorisé, par décret, à engager des pourparlers avec l'amiral, attendu à ce sujet à Tien-Tsin, et a affirmé le désir d'arriver à une entente.

258.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 2 mai 1884, 8 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir un long entretien avec Lord Granville.

Après avoir déclaré qu'il ne s'agissait que d'un échange d'idées strictement confidentiel, je lui ai dit que votre désir était de faciliter au Gouvernement

anglais sa tâche en Égypte, et que, pour atteindre ce but, il vous paraissait utile d'examiner s'il ne serait pas nécessaire d'établir un accord préalable entre les deux Gouvernements au sujet de questions qui pourraient surgir à la conférence (1). Je lui fis observer qu'en tout cas il serait dangereux d'arriver à la conférence sans avoir un programme déterminé d'avance, et que ce programme ne pourrait être purement financier. M'inspirant ensuite des instructions contenues dans votre dépêche d'hier, j'ai insisté sur votre désir d'écarter certains préjugés qui existaient dans l'opinion anglaise au sujet de nos prétendus projets en Égypte. Je lui ai alors développé nos vues sur l'établissement d'une commission internationale de financiers ayant des pouvoirs analogues à ceux des anciens contrôleurs généraux, et je lui ai déclaré que nous renoncions à toute idée de rétablir le condominium. Sur la question de l'occupation anglaise, j'ai dit qu'il y aurait lieu d'y fixer un terme, qui ne pourrait être prolongé sans l'assentiment des Puissances; que, de son côté, la France s'engagerait à ne pas occuper l'Égypte militairement après le départ des Anglais à moins d'un accord avec eux. Je lui ai ensuite demandé si la réduction de l'armée égyptienne faisait partie des propositions anglaises; que ce point avait une grande importance parce qu'il impliquait le choix d'une force ou d'une police quelconque pour maintenir l'ordre en Égypte après le départ des Anglais.

Lord Granville m'a remercié de ma communication et m'a dit qu'elle était trop importante pour qu'il y fît une réponse quelconque sans avoir consulté ses collègues. Il a été convenu que nous nous reverrions au commencement de la semaine prochaine. Incidemment Lord Granville m'a parlé de la rupture des relations entre la France et le Maroc qui venait de lui être annoncée. Je lui ai répondu que j'ignorais cet incident, mais que vous m'aviez autorisé à déclarer qu'il n'y avait rien de changé dans notre politique au Maroc et que la France n'y cherche aucune conquête nouvelle (2).

Finalement, j'ai dit à Lord Granville que vous aviez été satisfait de la communication de Lord Lyons au sujet de l'incident de Porto-Novo et que vous le considériez comme clos; que, quant au fond de la question, nous maintenions toutes nos réserves et que nous étions prêts à la discuter.

(1) Voir ci-dessus, n° 254. — (2) Voir ci-dessous, n° 264 et note.

259.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 6 mai 1884, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Lord Granville qui m'avait fait appeler, vient de me dire qu'il avait communiqué au Conseil les ouvertures que je lui avais faites (1). Il est chargé par M. Gladstone et par tous ses collègues de vous remercier de l'esprit amical et *désintéressé* de cette communication. Le Conseil n'a pu en être saisi que d'une façon générale et l'examinera en détail dans une prochaine réunion. En attendant, il est convenu que les pourparlers restent secrets et confidentiels.

Lord Granville m'a demandé si, avant de s'ouvrir au Gouvernement anglais, le Cabinet français avait fait des ouvertures semblables à d'autres Puissances. Je lui ai répondu négativement, en ajoutant qu'il n'y avait eu avec les autres Puissances qu'un échange d'idées générales.

Lord Granville m'a ensuite demandé si les pouvoirs de la Commission internationale devaient être ceux du contrôle Goschen ou du dernier contrôle; je lui ai répondu : du dernier, c'est-à-dire avec pouvoirs pour régler le budget et veiller à l'emploi des fonds. Il m'a ensuite demandé si la commission devrait entrer en fonctions de suite ou seulement après l'évacuation par les Anglais. Je lui ai répondu que la commission devrait fonctionner aussitôt que les modifications de la loi de liquidation deviendraient exécutoires. J'ai ajouté que je ne pouvais entrer maintenant dans une discussion de détail, et je lui ai rappelé qu'à notre prochain entretien il aurait, en réponse à mes ouvertures, à faire connaître les projets financiers et autres du Gouvernement anglais, projets sur lesquels nous n'avions jusqu'à présent aucun renseignement officiel.

Je ne crois pas que Lord Granville soit en mesure de reprendre l'entretien avant la fin de la semaine, mais j'ai pu constater que notre attitude avait produit une très bonne impression.

L'Ambassadeur d'Allemagne et l'Ambassadeur d'Autriche, que j'ai vus hier et aujourd'hui, m'ont dit qu'ils attendraient tranquillement l'issue de nos pourparlers avec les Anglais. L'Ambassadeur d'Autriche m'a aussi dit que Nigra avait tenu le même langage. Je n'ai pas encore vu Musurus Pacha.

Le dénouement de l'arbitrage tunisien est des plus satisfaisants pour nous. Je me suis donné le plaisir de le communiquer à Lord Granville.

(1) Voir ci-dessus, n° 258.

260.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU CAPITAINE DE FRÉGATE FOURNIER, COMMANDANT LE *Volta*, À TIEN-TSIN.

T[1]. *Paris, 8 mai 1884.*

Le Gouvernement vous donne pleins pouvoirs[2] pour arrêter avec le Vice-Roi et, sans attendre l'arrivée de l'amiral Lespès, les bases préliminaires de la convention proposée, telle que les expose votre dépêche de ce jour. Assurez-vous seulement que le Vice-Roi a les pleins pouvoirs de la Cour de Pékin, et réservez le droit de ratification des Chambres françaises dont le concours est nécessaire d'après notre constitution.

261.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 8 mai 1884, 10 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 9 mai, 8 h. 35, matin.)

La nouvelle qui m'avait été donnée hier de l'envoi à Musurus Pacha de la réponse de la Porte au Cabinet de Londres m'a été aujourd'hui officiellement confirmée[3]. La Porte rappelle dans sa réponse les droits souverains du Sultan sur l'Égypte. Elle estime que la question financière est liée aux questions administratives et politiques. La conférence aura donc à examiner dans leur ensemble les affaires d'Égypte. La Turquie demande qu'elle se réunisse à Constantinople. La circulaire anglaise du mois de décembre 1882 est visée dans la réponse de la Porte.

[1] Envoyé à l'amiral Peyron par lettre particulière du Ministre.

[2] Par télégramme du 8 mai, 8 h. 30 m., le capitaine de frégate Fournier avait demandé à l'amiral Peyron de lui envoyer ses pleins pouvoirs provisoirement jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Lespès à Tien-Tsin.

[3] Lord Granville en avait avisé Lord Dufferin par dépêche du 7 mai. Dans celle du 12 mai, il regrette les réserves de la Porte qui sont formelles. « Le Cabinet anglais étant d'avis que le gouvernement du pays dépend d'une administration régulière de ses finances, il ressort clairement que les deux questions sont étroitement connexes et que l'on ne peut pas examiner l'une à l'exclusion de l'autre. »

262.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Vienne, 8 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai.)

La *Gazette officielle* du 6 de ce mois a publié la loi relative à la suppression de la juridiction consulaire austro-hongroise en Tunisie.

J'ai l'honneur d'en adresser, sous ce pli, à Votre Excellence le texte et la traduction.

263.

Le contre-amiral Lespès, commandant la division navale des mers de Chine et du Japon,

à l'amiral Peyron, Ministre de la Marine et des Colonies.

T. Très secret. *Shanghaï, 9 mai 1884, 1 h. 5, soir.*

Fournier télégraphie qu'il a amené le Vice-Roi Li à faire accepter entièrement par le Gouvernement chinois la convention préliminaire suivante, si le Gouvernement français accepte aussi entièrement. Le Vice-Roi Li demande à être informé par mon intermédiaire, et pour moi télégraphier pleins pouvoirs aller signer avec lui-même à Tien-Tsin comme plénipotentiaire de nos deux Gouvernements (1).

Convention préliminaire.

Article premier. — La France s'engage à respecter et à protéger, contre toute attaque d'une nation quelconque et en toutes circonstances, les frontières Sud de la Chine limitrophes du Tonkin.

Art. 2. — La Chine, rassurée par les garanties formelles de bon voisinage qui lui sont données par la France, quant à l'intégralité et la sécurité de ses

(1) M. Jules Ferry donne, par télégramme du 10 mai, les pleins pouvoirs demandés, qui sont substitués ainsi à ceux demandés le 8 et expédiés le 9 au commandant Fournier. M. Jules Ferry dit formellement que «la convention lui paraît bonne de tous points». Il indique seulement, pour prévenir toute équivoque, que «la frontière doit être entendue frontière actuelle avec Lang-Son, Cao-Bang et Lao-Kay».

frontières Sud, s'engage à retirer immédiatement sur ses frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin, et à respecter dans le présent et l'avenir les traités directement faits ou à faire entre la France et la Cour d'Annam.

ART. 3. — En reconnaissance de l'attitude conciliante de la Chine, et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de Son Excellence Li dans la négociation de cette convention, la France renonce à demander une indemnité à la Chine; en retour, la Chine s'engage à admettre sur toute l'étendue de la frontière Sud limitrophe du Tonkin la liberté du trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part et la Chine de l'autre, réglé par un traité de commerce et tarifs à faire dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois, et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français.

ART. 4. — Le Gouvernement français s'engage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige de la Chine dans la rédaction du traité définitif qu'elle va contracter avec l'Annam, et qui abroge les traités antérieurs relatifs au Tonkin.

Dès que la présente convention aura été signée, les deux Gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires qui se réuniront dans le délai de trois mois pour traiter définitivement sur les bases ci-dessus arrêtées.

J'ai télégraphié à Fournier pour faire définir la frontière Sud de la Chine.

264.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 83. *Berlin, 9 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 23 mai.)

J'ai été de retour à Berlin le mardi 6 mai au soir, et j'ai repris la direction de l'ambassade.

Hier jeudi j'ai vu le comte de Hatzfeldt. Notre conversation s'est naturellement portée tout d'abord sur les affaires d'Égypte [1]. Le Ministre m'ayant demandé si je savais ce que vous aviez décidé de répondre à la proposition anglaise de conférence, je lui ai dit que vous étiez favorable à ce projet de réunion et que vous l'aviez accepté en principe, mais qu'avant de donner une réponse définitive, vous aviez jugé nécessaire de réclamer des explications

[1] Voir ci-dessus, n°s 246 et 249.

concernant certaines questions connexes à la question financière qui devait être traitée à la conférence. J'ai dit que cette demande d'éclaircissements était conçue dans un sens favorable à toutes les Puissances qui ont des relations avec l'Égypte, qu'en la présentant nous ne recherchions aucune position privilégiée pour la France, et qu'il nous avait paru d'autant plus nécessaire d'en saisir le Gouvernement anglais que les autres Cabinets se renfermaient dans une grande réserve, ou protestaient même de leur absence d'intérêt dans les affaires d'Égypte de sorte qu'à défaut de garanties préalables, nos intérêts propres qui, sans être exclusifs, étaient très considérables, risquaient de se trouver sans appui suffisant au sein de la conférence. M. de Hatzfeldt me dit qu'il transmettrait cette observation au prince de Bismarck.

Je dis ensuite au Ministre que le Chancelier m'ayant témoigné dans notre dernière entrevue qu'il attachait un grand intérêt à être renseigné sur tout ce qui concernait la Société internationale du Congo [1], je croyais devoir lui annoncer confidentiellement que le Gouvernement français s'était mis en rapports avec cette Société, et avait conclu avec elle un arrangement aux termes duquel elle s'était engagée à charge de réciprocité, à ne pas gêner les opérations de nos explorateurs dans la partie de l'Afrique voisine du Congo, et à accepter ultérieurement au besoin une délimitation qui fixerait la sphère d'action respective des agents de la Société et des agents du Gouvernement français. Les journaux ayant commencé à parler de cet arrangement, il m'a paru courtois de prévenir, avec toutes les précautions de langage désirables, le Gouvernement allemand de ce qui avait réellement eu lieu.

Enfin, M. de Hatzfeldt m'ayant parlé du Maroc et de plusieurs incidents inexpliqués qui paraissaient être survenus dans ce pays, je lui dis qu'en tant qu'il s'agissait de la France, nous n'avions l'intention de rien entreprendre d'irrégulier dans ce pays, je lui exposai la nature de nos rapports avec le Chérif d'Ouezzan, et les motifs que nous avions eus d'accueillir sa demande parfaitement normale de protection, ainsi que les résultats et les limites de notre intervention diplomatique au sujet du Riff. Je terminai en assurant le Ministre que nous n'avions pas d'autre désir que de voir la situation au Maroc rester ce qu'elle était, et de maintenir le plus longtemps possible le Gouvernement du Sultan, quelque précaire que son existence pût sembler à certaines personnes.

[*P.-S.* Allusion à un article de la *Gazette Nationale* de Berlin hostile à l'Angleterre et à M. Gladstone].

(1) Voir ci-dessus, n° 249.

265.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 11 mai 1884, 2 h. 47, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le traité du Congo ne sera pas voté dans la session actuelle des Cortès qui sera très probablement close le 17. Sur la demande du Gouvernement portugais, qui, après avoir préféré la commission mixte à la commission internationale, éprouvait quelque embarras à se déjuger de lui-même, l'Angleterre a consenti à prendre l'initiative de modifications à apporter aux clauses qui ont soulevé les principales objections de la part des autres Puissances intéressées dans le commerce du Congo. Au moyen de ces modifications, les deux Gouvernements se proposent de rechercher, et espèrent obtenir, surtout de la France, une adhésion dont ils comprennent aujourd'hui la nécessité.

Le Dr Nachtigal est retenu à Lisbonne pour attendre les dernières instructions qu'il doit recevoir de Berlin.

266.

LE COMMANDANT DE SANCY, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

AU GÉNÉRAL CAMPENON, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 75 (1). *Berlin, 11 mai 1884.*

L'Empereur d'Allemagne, dont la santé a été momentanément ébranlée, cherche à reprendre depuis quelques jours ses habitudes d'activité, et, malgré le conseil de ses médecins, a tenu à retarder son départ pour Wiesbaden afin d'assister à l'inspection du 1er régiment de la garde à pied, dont un bataillon est commandé par son petit-fils le Prince Guillaume de Prusse.

C'est le 5 mai dernier, dans la cour du palais de Potsdam, qu'a eu lieu cette inspection.

L'Empereur m'a paru assez différent de lui-même, différent surtout de ce qu'il était l'an dernier à pareille époque, pour que je croie devoir vous signaler cette modification notable dans sa personne. Elle frappait surtout ceux qui ne l'avaient pas vu depuis quelques mois. Ses mouvements étaient plus lents,

(1) Annexe à la dépêche de Berlin n° 87 du 11 mai.

sa parole moins nette, ses confusions plus fréquentes. Il décline évidemment, mais la volonté soutient le corps, et peut-être cette énergie lui fera-t-elle dans quelques semaines regagner le terrain perdu. On sent, dans tous les cas que, si les forces tombent, l'homme veut mourir debout.

Du reste l'Empereur a lui-même conscience du déclin de ses forces; tout récemment, en recevant une mission d'officiers espagnols, il a dit que maintenant sa santé et son grand âge lui imposaient des ménagements. C'est la première fois qu'il tient un pareil langage.

Les troupes présentées par le Prince Guillaume ont exécuté quelques mouvements de l'école de bataillon, et ensuite tout le maniement des armes, avec une précision et une vigueur extrêmes, faisant entendre des attaques d'armes aussi régulières que dans les exercices faits à notre école de Saint-Cyr, et pourtant près d'un tiers des hommes ne compte que six mois de service. C'est là le résultat du soin tout particulier donné à l'instruction. La somme des heures d'exercice n'est pourtant pas sensiblement supérieure à ce qu'elle est chez nous, mais à coup sûr le temps est mieux employé sur le terrain. On y déploie une bien autre énergie. Les officiers et les sous-officiers soignent les détails, je dirai presque avec passion. C'est dans leur tradition, c'est dans leur goût. L'Empereur lui-même a dit un jour à propos de la perfection de discipline et de la rigueur de manœuvres qu'on exige du soldat prussien:

« Je sais bien qu'on peut trouver ce dressage de l'homme exagéré et presque ridicule, mais c'est en exigeant cent pendant la paix qu'il vous reste cinquante le jour d'une bataille. C'est ainsi qu'on a des tirailleurs qui restent dans la main de leurs chefs, et qu'on arrive à obtenir de la discipline sous le feu de l'ennemi. »

Le Prince Guillaume de Prusse commandait l'année dernière, aux inspections de printemps, le régiment des hussards de la Garde. Il a servi dans l'artillerie pendant les six mois suivants, puis a fait du service d'État-major pendant les grandes manœuvres. Actuellement il commande les troupes d'infanterie.

Dans ces divers services, bien faits pour généraliser ses connaissances militaires, il déploie la même ardeur, la même passion de son métier.

Pendant les manœuvres faites le 5 mai à Potsdam, il commandait d'une voix sonore avec l'aplomb d'un homme de quarante ans, bien qu'il n'en ait que vingt-six. A la fin de cet exercice, il a fait figurer une marche en bataille, puis une attaque au pas de charge, la baïonnette en avant, pendant laquelle il enlevait les troupes le sabre au poing, en courant à pied au milieu d'elles.

Je vous ai dit un mot tout à l'heure, M. le Ministre, d'une mission espagnole, présentée il y a huit jours à l'Empereur. Cette mission se trouvait à la revue de Potsdam où l'on n'a cessé de l'entourer d'attentions toutes particulières.

Les officiers qui la composent sont :

Le colonel d'infanterie de Saz Caballero, officier d'ordonnance du Gouverneur de Madrid.

Le lieutenant-colonel d'infanterie Serres.

Le lieutenant-colonel d'infanterie Ossovo.

Le commandant d'infanterie Fumanal.

Le capitaine d'infanterie Villalba, attaché au ministère de la Guerre.

Ce sont donc cinq officiers d'infanterie. Leur but est en effet de faire une étude spéciale de cette arme : instruction, mobilisation, casernements. Deux officiers allemands, un major du grand État-major général et un capitaine d'infanterie de la Garde, sont détachés d'une manière permanente auprès d'eux pour leur servir de guides.

Ils doivent passer à Berlin tout le mois de mai et une partie du mois de juin afin d'assister à toutes les inspections de printemps du corps de la Garde.

Les mêmes officiers reviendront, disent-ils, en Allemagne au mois de septembre pour assister aux grandes manœuvres près de Dusseldorf.

C'est, paraît-il, pendant le voyage du Prince impérial d'Allemagne à Madrid que le Roi d'Espagne a exprimé le désir de mieux connaître l'infanterie allemande; aussi pour répondre à une avance si bien faite pour flatter l'amour-propre allemand, le Prince impérial s'est-il empressé de proposer au Roi l'envoi d'une mission d'officiers espagnols à Berlin. La présence de ces officiers au milieu des troupes allemandes a de plus l'avantage de faire ressortir aux yeux de tous les liens d'amitié qui unissent en ce moment les deux Cours.

Hier, 10 mai, a eu lieu près de Berlin, sur le champ de manœuvres de Tempelhof, l'inspection du 1er régiment de grenadiers de la garde (régiment Empereur Alexandre) à laquelle j'ai assisté également. L'Empereur devait passer lui-même cette inspection qu'on avait fixée à une heure spéciale pour ne pas le fatiguer. Mais, au dernier moment, l'Impératrice et les médecins du Palais se sont opposés à ce qu'il donnât suite à ce projet, bien qu'il eût essayé la veille de remonter à cheval, et malgré la présence à Berlin du Prince de Galles.

Je crois devoir vous dire aussi, M. le Ministre, que pendant cette inspection le Prince de Galles m'a fait appeler et m'a tenu le langage suivant :

« Je voulais vous dire, Monsieur, combien j'ai été touché des honneurs rendus par les troupes françaises à mon pauvre frère le Duc d'Albany[1]. »

[1] Mort à Cannes le 28 mars. Les honneurs furent rendus par l'armée et par la marine à Cannes et à Cherbourg.

267.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 12 mai 1884, 12 h. 45, soir.*

Le commandant français Fournier et Li-Hong-Tchang, tous deux munis de pleins pouvoirs en due forme ont signé hier à Tien-Tsin un traité réglant définitivement nos rapports avec la Chine en ce qui concerne le Tonkin (1).

Garantie des frontières actuelles entre les deux pays; rappel des troupes chinoises; reconnaissance par la Chine des traités faits ou à faire entre la France et l'Annam; liberté du commerce sur les frontières communes; renonciation de notre part à toute demande d'indemnité; telles sont les bases du traité, dont vous apprécierez l'importance dans les circonstances actuelles (2).

268.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 12 mai 1884, 11 h. 59, soir.*
(*Reçu :* 13 mai, 3 heures, matin.)

Le prince de Bismarck, avec qui je viens d'avoir, sur sa demande, une nouvelle entrevue, m'a exprimé la crainte que le Gouvernement de la République, en voulant s'expliquer préalablement avec l'Angleterre sur les affaires d'Égypte, n'encourût devant l'Europe et devant l'opinion française la responsabilité d'un échec de la conférence (3). Il s'est étendu avec moi sur les dangers d'un tête-à-tête prolongé, d'où pourrait sortir une brouille, et sur les avantages d'un échange d'idées communes entre toutes les Puissances réunies à la conférence, échange dans lequel l'Angleterre aurait le rôle difficile, puisqu'elle devra répondre à toutes les questions qui lui seraient posées sur sa conduite passée et future, tandis que la France avait le bénéfice principal de la position.

(1) Voir ci-dessus, n° 263.

(2) Transmettant la nouvelle de la signature de la convention au général Millot le 13 mai, l'amiral Peyron ajoute : « Dans cette nouvelle situation, il faut préparer dès maintenant rapatriement partiel indiqué dans ma lettre du 27 mars... »

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 688; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n° 737).

Sous la forme d'un conseil très amical pour la France, et sans prononcer d'ailleurs aucune parole qui lui fît prendre parti contre l'Angleterre, le Chancelier a beaucoup insisté sur le profit que nous pourrions tirer de la réunion effective de la conférence, et sur l'inconvénient qu'il y aurait pour nous à faire échouer la proposition anglaise. Je lui ai promis de vous transmettre ses bons avis, après lui avoir exposé en quelques mots les raisons qui vous avaient engagé à [agir] avec beaucoup de prudence et à rechercher des garanties préalables.

Le prince de Bismarck m'a aussi parlé du Maroc avec une certaine sollicitude. Je lui ai déclaré que j'avais recueilli récemment de votre bouche l'assurance que nous ne désirions dans ce pays rien autre chose que le *statu quo*.

Je vous enverrai demain par le courrier un compte rendu détaillé de cette conversation.

269.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 13 mai 1884.*

Je viens de rédiger le compte rendu de l'entretien que j'ai eu hier soir avec le prince de Bismarck au sujet des affaires d'Égypte[2], et je vous le transmets tout de suite par le courrier, préférant ne pas retarder cet envoi et remettre à un peu plus tard le compte rendu de la partie de l'entretien qui se rapportait au Maroc.

Quel est le but du discours que m'a tenu le Chancelier d'Allemagne? Je n'ai pas éprouvé tout d'abord une impression bien nette à cet égard. En méditant ses paroles, son attitude, le ton de sa voix, les développements dans lesquels il est entré et dont je vous ai reproduit aussi fidèlement que possible la contexture générale, je trouve différentes explications à l'ouverture spontanée qu'il a cru devoir me faire. Les trois principales qui se présentent à mon esprit sont les suivantes.

On peut admettre la sincérité du prince de Bismarck, et prendre au pied de la lettre ses conseils. Dans ce cas, son langage voudrait dire qu'il craint l'échec de la conférence, parce qu'il croit que nous n'obtiendrons rien de nos pourparlers confidentiels avec l'Angleterre et qu'il vaut mieux plaider notre cause au grand jour devant l'Europe, dont nous nous concilierons au moins l'adhésion morale. Si la conférence n'amène pas un résultat positif, elle déterminera

(1) Papiers de Mme Abel Ferry. — (2) Voir ci-dessus, n° 268.

du moins avec netteté la position de chacun; l'Allemagne, qui a peu d'intérêts en jeu, en constatant l'impossibilité pour l'Angleterre et la France de s'entendre en Égypte, et par conséquent la fragilité de l'accord des deux Puissances occidentales, jouera entre les deux le rôle de conciliatrice amicale, se ménageant alternativement et à son gré la reconnaissance de l'une et de l'autre, c'est-à-dire, en définitive, les tenant séparées l'une de l'autre. On conçoit les avantages moraux que l'Allemagne compte tirer de ce rôle et l'intérêt qu'elle attache à la réunion de la conférence qui lui permettra, en jouant ce jeu, de s'assurer ces avantages.

Une seconde hypothèse, c'est que l'Allemagne est tout simplement ennuyée de voir notre intimité avec l'Angleterre resserrée par un échange amical de vues dont elle n'a pas le secret, et qui pourrait aboutir à la conclusion d'arrangements qui, sous beaucoup de rapports, rappelleraient le consortium anglo-français, ou du moins consacreraient à nouveau l'étroite communauté d'intérêts et de tendances des deux Puissances occidentales. Voir ainsi se reformer à l'Ouest de l'Europe, entre les deux grandes nations libérales, le faisceau des forces que la politique allemande s'est manifestement appliquée à desserrer depuis deux ou trois ans ne saurait pas être agréable à Berlin. En ce cas, le langage du prince de Bismarck impliquerait pour nous la nécessité de faire vite avec les Anglais, de ne pas traîner en longueur, et d'arriver le plus promptement possible à la conclusion des arrangements sur lesquels doivent être fondés désormais nos bons rapports avec eux, sous peine de voir ces arrangements entravés par la défiance et le mauvais vouloir des autres Cabinets.

Enfin une troisième explication, c'est que la démarche du prince de Bismarck est la conséquence de la visite que lui a faite il y a deux jours le Prince de Galles, et qui a été suivie aussitôt d'une autre visite du Prince impérial. Il y a bien des raisons de penser que le Gouvernement anglais aura voulu profiter de la présence du Prince de Galles en Allemagne, du dévouement de la Princesse impériale à la politique anglaise, et de son influence sur le Prince son mari, pour tenter un grand coup auprès du Chancelier allemand. C'est l'Allemagne à peu près seule aujourd'hui qui peut tenir en échec les desseins de l'Angleterre en Égypte, après avoir si puissamment secondé ces desseins en 1882 et depuis. Si l'Angleterre, qui est en conflit avec les intérêts allemands sur plusieurs points du globe, et qui, à cause de cela, a perdu dans une certaine mesure, depuis quelque temps, les bonnes grâces du Chancelier d'Allemagne, réussissait à obtenir de nouveau sa faveur au moyen de certaines concessions, elle aurait cause gagnée en Égypte. Tel est sans doute le sens des efforts qu'ont dû faire auprès de M. de Bismarck le Prince de Galles et son beau-frère le Prince impérial [2]. S'ils n'ont pas complètement converti leur interlocuteur,

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 696; (*Die Grosse Politik,* vol. IV, n° 742).

ils ont pu du moins obtenir de lui la promesse de ne pas se joindre à une coalition européenne contre l'Angleterre, de ne pas soutenir directement la France, et, avant tout, de s'employer à faire réussir la proposition de conférence mise en avant par M. Gladstone.

Je trouve des traces de tout cela dans ce que m'a dit le prince Chancelier. Vous êtes mieux placé que moi pour démêler la vérité parmi ces impressions encore confuses, parce que vous savez au juste où vous en êtes avec les Anglais.

Veuillez excuser, M. le Président, la hâte et le décousu de cette lettre, et croyez, etc.

270.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 91. Confidentiel. *Berlin, 14 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 23 mai.)

Je vous ai rendu compte, dans une première dépêche, de la partie de mon entretien d'avant-hier soir avec le prince de Bismarck qui se rapportait aux affaires d'Égypte (1). Le Chancelier, au début de notre conversation, m'avait annoncé qu'il voulait me parler aussi des affaires du Maroc. Avant d'aborder ce sujet, il intercala dans son discours tout un développement relatif à une autre partie de l'Afrique.

« Vous savez, me dit-il, que nous avons protesté contre le traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal concernant le Congo. Nous avons sur la côte occidentale d'Afrique des intérêts commerciaux considérables que notre devoir est de protéger, et que nous sommes décidés à défendre avec énergie contre tout acte qui serait de nature à les compromettre. Nous ne pouvons pas admettre qu'une convention signée entre deux Puissances étrangères nous soit opposable et puisse modifier la situation légitimement acquise de sujets allemands. Sous ce rapport, notre situation est semblable à celle des autres nations qui ont des rapports de commerce avec les mêmes parages. Je serais donc bien aise que nous puissions arriver à une entente générale sur les principes qui doivent régler la conduite des différents Gouvernements à l'égard des parties du globe qui ne sont point encore légalement occupées par une Puissance reconnue. Nous ne voulons, pour notre part, nous saisir d'aucun territoire, nous n'avons pas l'ambition de créer des colonies, mais nos établissements de commerce, fondés par des particuliers, ne sauraient être privés

(1) Voir ci-dessus, n° 268.

arbitrairement des avantages dont ils jouissent; nous ne devons pas le souffrir. Nous nous entendrions donc volontiers avec les pays qui ont des intérêts analogues, tels que les Pays-Bas, l'Espagne et aussi l'Italie. Nous croyons que la France est dans le même cas. Ce serait une sorte d'union des neutres que nous devrions constituer pour notre protection mutuelle et à laquelle tout le monde pourrait adhérer, même le Portugal s'il le voulait, quoique son attitude récente et les mauvaises traditions de son administration coloniale l'éloignent beaucoup du but que nous nous proposons. Du reste nous respectons pleinement son autorité dans les contrées dont il est régulièrement le maître de l'aveu de tous; ce à quoi nous objectons seulement, c'est à l'extension non justifiée de sa souveraineté sur des territoires où des maisons allemandes se sont librement établies et ont vaqué sans entrave jusqu'à ce jour aux soins de leur commerce.

« En proposant des échanges d'explications et un arrangement tel que je viens de dire, une sorte de pacte de neutralité entre les nations adonnées au commerce d'outre-mer, je ne parle pas des Anglais, parce que leurs principes exclusifs en matière coloniale les tiennent à part. »

Bien que le prince de Bismarck n'ait pas formulé avec moi des propositions plus précises, et qu'il ait évité de donner à la combinaison dont il m'entretenait l'apparence d'une coalition avouée contre l'Angleterre, il était bien évident que tout l'effort de sa pensée était dirigé contre cette Puissance dont les prétentions égoïstes et les procédés arrogants paraissent l'avoir extrêmement irrité. Les expressions véhémentes dont il n'a pas craint de se servir, notamment lorsqu'il a parlé de sa résolution d'agir pour protéger au loin le commerce allemand, prouvaient que le sujet en question lui tenait fortement à cœur.

Le Chancelier passa ensuite au Maroc. « Je ne sais, me dit-il, quelles sont vos vues sur ce pays; mais quelques incidents récents causent de grandes appréhensions à plusieurs Puissances. Vous n'ignorez pas l'intérêt passionné que les Espagnols attachent à tout ce qui se passe au Maroc. Au lieu d'avoir des difficultés avec eux, ne serait-il pas plus simple de vous arranger ensemble? Si je pouvais vous être utile, je vous prêterais bien volontiers mes bons offices à Madrid. Ce n'est pas un partage du Maroc que je vous propose, comme on a fait autrefois le partage de la Pologne. Mais l'état de cet Empire est paraît-il bien précaire; un ébranlement imprudent pourrait le faire crouler et mettre en question bien des choses. Si vous vous en mêliez sans précaution, vous rencontreriez la rivalité, l'hostilité implacable de l'Espagne. Mieux vaudrait une entente amiable. On pourrait convenir à l'avance non pas assurément de territoires à prendre, mais de sphères d'action à délimiter, de manière à ne pas se heurter, à ne pas se jalouser... Ce que je vous en dis n'est pas provoqué, croyez-le bien, par des réclamations de l'Espagne contre l'action de votre Ministre à

Tanger; mais les renseignements que j'ai reçus directement m'ont donné à penser que vous vouliez entamer quelque chose de ce côté, et j'ai voulu vous prévenir en vous aidant au besoin à sortir des difficultés que vous pourriez avoir à Madrid... Je ne sache pas non plus que le Gouvernement espagnol ait dès aujourd'hui l'intention de tenter quelque chose au Maroc. La seule circonstance qui pourrait l'y pousser serait le danger d'un ébranlement dynastique, qui engagerait le jeune Roi à raffermir son trône par une expédition militaire et à s'entourer aux yeux de la nation espagnole du prestige de quelque glorieuse conquête. Mais, je le répète, je ne prévois rien de semblable quant à présent si de votre côté vous ne mettez pas les choses en mouvement. »

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, j'ai déclaré au prince de Bismarck que nous ne voulions au Maroc rien autre chose que le *statu quo;* que j'en avais recueilli tout dernièrement l'assurance formelle de votre bouche, et que les bruits de journaux qui semblaient prêter au Gouvernement de la République des intentions différentes étaient dus à de pures inventions. J'ai ajouté que nous n'avions aucune jalousie contre les Espagnols, mais que, s'ils devaient entrer au Maroc, nous ne les croyions pas capables de maintenir le pays dans un état régulier; il en résulterait pour nous, à cause du voisinage de l'Algérie, un contre-coup inévitable qui nous occasionnerait de grosses difficultés et nous imposerait une tâche que nous n'avions nulle envie d'aborder. La situation ne serait pas simplifiée par une entente préalable ou un traité de partage avec l'Espagne; nous nous trouverions seulement rapprochés de tribus ingouvernables, lancés dans une contrée sauvage presque inabordable à l'intérieur pour des Européens, et grevés sans profit aucun de l'obligation de garantir au prix d'efforts militaires et de dépenses considérables notre sécurité vis-à-vis d'un pays avec lequel nous entretenons aujourd'hui des relations parfaitement amicales, et dont l'état actuel nous donne une satisfaction suffisante.

271.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 15 mai 1884, 8 h. 30, soir.*

J'ai vu avec grande surprise dans une lettre du prince de Bismarck lue au cours du procès Kraszewski[1] que «M. Jules Ferry aurait connu l'accusé à Pau et lui aurait promis la croix». Je n'ai ni vu ni connu Kraszewski, je ne suis point allé à Pau et je n'ai rien promis du tout. Ceci prouve que les agents du Chancelier sont des romanciers comme beaucoup de gens de police, et je serais aise qu'à l'occasion le prince en fût informé par vous.

272.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 16 mai 1884, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Ayant reçu avant-hier M. de Monbel en audience de congé, le Pape lui a tenu le langage le plus sympathique et le plus flatteur pour nous, en parlant des nouvelles du Tonkin et du traité conclu avec la Chine. «Le Gouvernement de la République, a dit Sa Sainteté, a fait là de la bonne et grande politique; j'approuve tout à fait sa conduite; il a relevé le prestige de la France d'une

(1) Le 12 mai avait commencé devant la Haute-Cour de Leipzig le procès de l'écrivain polonais Kraszewski, de nationalité saxonne, et du capitaine prussien Hentsch. Les accusés auraient fourni deux communications à la France, deux à la Russie et une à l'Autriche. Kraszewski aurait été en relations avec le conservateur de la bibliothèque polonaise à Paris à qui il aurait envoyé notamment un rapport sur la concentration et le transport de l'armée allemande par le chemin de fer sur la frontière française. Le 19 mai, Kraszewski, qui obtint des circonstances atténuantes, fut condamné à trois ans et demi de détention dans une forteresse, Hentsch à neuf années de réclusion. Au cours des débats, on avait lu une lettre du Chancelier. Il parlait de la «société militaire polonaise de Paris», de ses rapports avec le Bureau de statistique organisé au ministère de la Guerre français sous la direction du colonel Samuel, et il ajoutait : «Pendant son dernier séjour en France, Kraszewski a séjourné à Pau et à Tarbes, a retrouvé à Tarbes Samuel, redevenu chef du Bureau de statistique (bureau qui avait été supprimé en 1877). Il a été aussi présenté à M. Ferry qui lui a promis de le décorer.»

façon très habile. Il a bien fait de laisser de côté la question de l'indemnité; les Chinois eussent sans doute difficilement accepté un arrangement, si l'on avait maintenu la question d'argent. Sans doute, les finances de la France ne sont pas aujourd'hui dans une situation très brillante; néanmoins, le Gouvernement a bien fait et il en recueillera des avantages bien supérieurs à l'indemnité qu'il aurait pu exiger. » M. de Monbel ayant demandé la permission de répéter ces paroles : « Oui, a répondu le Pape, c'est mon sentiment; la situation de la France est très bonne. » M. de Monbel, qui sera en France dans une dizaine de jours environ, vous transmettra les vœux que le Saint Père l'a chargé d'exprimer à Votre Excellence concernant : 1° le petit séminaire d'Autun; 2° l'application éventuelle d'une nouvelle loi sur le recrutement; 3° le choix des évêques.

273.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. des Michels, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 35. Confidentiel. *Paris, 20 mai 1884.*

Vous n'ignorez pas quel est actuellement l'état de nos relations avec le Maroc. Si nous avons dû, en plusieurs circonstances, affirmer le droit de protection qui nous est attribué par l'article 16 de la convention de Madrid, notre légation à Tanger n'a pas cessé d'entretenir les meilleurs rapports avec le Gouvernement chérifien. Un incident récent, qui se rapporte aux démêlés du Gouverneur d'Ouezzan avec un certain nombre de nos protégés, vient de se terminer heureusement par la destitution de ce fonctionnaire [1]. M. Ordega vous a fait connaître au moment de son passage à Madrid, tous les détails de cette affaire. Je n'ai donc point à y revenir. Je me borne à vous adresser, pour votre information personnelle, la traduction de la lettre que le Ministre des Affaires étrangères du Sultan, Sidi Bargach, nous a écrite à cette occasion, et qui contient une reconnaissance implicite de l'interprétation que nous donnons à la convention de Madrid.

Cet incident, comme vous le savez, a causé une certaine émotion dans la

[1] Le 14 mai à 8 h. 55 s., M. Jules Ferry écrivait de sa main un télégramme adressé à M. Decrais : « Comme j'ai reçu hier Si Bargash, on ne manquera pas de répéter qu'un traité est en préparation. Démentez énergiquement. Je n'avais pas appelé le Ministre marocain à Paris. J'ai réglé avec lui sans difficulté l'unique question pendante, la révocation du Gouverneur d'Ouezzan, déjà accordée par le Sultan. Nous n'avons aucune autre affaire. Nous voulons uniquement le *statu quo* au Maroc comme à Tripoli. » M. Mancini parut très satisfait de la communication que lui fit M. Decrais le 15 mai.

presse européenne, et a ramené l'attention des Cabinets sur la situation du Maroc. Les questions qui nous ont été posées à Londres, à Berlin et à Rome nous ont fourni l'occasion de nous expliquer avec une entière franchise sur le caractère pacifique de nos dispositions à l'égard des pays limitrophes de notre possession algérienne, et sur notre ferme intention de ne rien modifier à l'équilibre établi sur la côte septentrionale de l'Afrique. Notre politique à Tanger est donc essentiellement conservatrice, et si nous élevons la voix, ce n'est que pour faire respecter, en ce qui nous concerne, un traité au bas duquel figure la signature de toutes les Puissances.

S'il en est une, en Europe, qui doit nous tenir compte de cette attitude, c'est l'Espagne. Le Gouvernement du Roi n'a-t-il pas, au Maroc, les mêmes intérêts que nous? Comme nous, il doit désirer que ses nationaux et ses protégés soient respectés par les autorités indigènes. Comme nous aussi, il est directement intéressé à la conservation d'un empire dont la chute donnerait carrière aux compétitions les plus regrettables. Enfin, il y a un intérêt particulier à contrebalancer sur la côte africaine l'influence de la Puissance qui domine à Gibraltar.

Il me semble que vous pourriez vous autoriser de ces considérations, présentées avec toute la réserve convenable, pour amener le Gouvernement du Roi à s'entendre avec nous dans la plupart des questions marocaines, et à donner les instructions dans ce sens à son représentant auprès du Sultan[1]. Il n'est pas douteux qu'un accord permanent entre le Ministre d'Espagne à Tanger et son collègue de France ne contribuât singulièrement à fortifier le prestige des Européens, et à prévenir toutes les intrigues dont le Maroc pourrait par la suite devenir le théâtre.

Vous voudrez bien me tenir au courant de l'accueil fait à ces ouvertures qui sont la meilleure réponse que nous puissions faire aux préoccupations soulevées en Espagne par les derniers incidents.

(1) « Il est demeuré convenu entre nous, écrivait M. des Michels après une conversation avec M. Canovas del Castillo, que des instructions seraient envoyées de part et d'autre aux représentants de la France et de l'Espagne au Maroc pour qu'ils eussent dorénavant à s'entendre sur les questions d'intérêt commun et pour observer une ligne de conduite concertée. » (D. de Madrid n° 33 du 25 mai 1884.) M. Jules Ferry répondit à cette communication en envoyant à M. des Michels un projet de dépêche destiné à M. Ordega. (D. n° 41 du 16 juin.)

274.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 66. Très confidentiel. *Londres, 20 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, Lord Granville n'est revenu de la campagne que dans l'après-midi et n'a pu me recevoir que pendant quelques minutes, avant d'aller à la Chambre. Toutefois, j'avais pu lui communiquer la substance de votre dépêche du 18. Aujourd'hui, nous avons eu un long entretien, auquel assistait, comme la dernière fois, le Chancelier de l'Échiquier.

[Lord Granville constate l'accord général des deux Gouvernements. Discussion entre M. Waddington et lui sur la Caisse de la Dette.]

Nous sommes ensuite arrivés à la question capitale, celle de la durée de l'occupation anglaise. J'avais déclaré à Lord Granville que, dans votre pensée, deux ans devaient suffire pour mettre fin aux troubles du Soudan et organiser une milice locale pour assurer l'ordre dans l'Égypte proprement dite. J'avais par conséquent suggéré le terme de deux ans. Lord Granville s'est exprimé aujourd'hui à peu près dans les termes suivants : « Le Gouvernement de Sa Majesté n'a aucun désir de prolonger l'occupation de l'Égypte par les troupes anglaises au delà de ce qui est nécessaire. Il y a quelque difficulté à décider en ce moment pendant combien de temps cette nécessité existera. Mais le Gouvernement de Sa Majesté attache une grande importance à la déclaration que le Gouvernement de la République lui a faite spontanément et dans un esprit amical, à savoir, qu'il n'enverra pas de troupes en Égypte lorsque les forces anglaises se retireront, et qu'à l'avenir, il ne le fera pas sans un accord préalable avec l'Angleterre.

« Animé des mêmes sentiments, le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à déclarer son intention d'évacuer l'Égypte dans les cinq ans, pourvu qu'au moment choisi les Puissances soient d'opinion que l'évacuation peut avoir lieu sans compromettre la paix et l'ordre en Égypte. » C'est donc un terme maximum de cinq ans que propose Lord Granville. Je me suis beaucoup récrié et j'ai fait valoir les arguments contenus dans votre dépêche; j'ai cherché à démontrer que deux ans suffisaient amplement pour accomplir la *besogne nécessaire* en Égypte. Sur ce point, il m'a semblé que Lord Granville et M. Childers n'étaient point inébranlables, et, lorsque j'ai fait allusion au chiffre de trois ans, que Lord Granville a articulé vaguement l'autre jour, il m'a paru

que l'accord pourrait se faire sur ce terme. Je vous prie de me dire si vous autoriseriez cette concession que les autres Puissances seraient probablement disposées à faire, si nous ne la faisons pas. Bien entendu, elle ne devrait être faite qu'en vue d'un accord complet. Nous avons ensuite dit quelques mots de la question du canal de Suez et de la circulaire du 3 janvier 1883, et j'en ai profité pour dire qu'il serait désirable que le Gouvernement anglais confirmât officiellement l'accord intervenu entre la compagnie du canal et les armateurs anglais. Je ne crois pas qu'il y ait de difficulté sérieuse sur ce point, mais nous n'avons pas eu le temps de discuter la question à fond.

[Mesures financières proposées par le Gouvernement anglais.]

275.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 mai 1884, 7 h. 46, matin.*

(*Reçu :* 10 heures, matin.)

J'apprends de source confidentielle que le Portugal a proposé à l'Allemagne de déférer la question du Congo à une conférence internationale et [que] le prince de Bismarck a chargé le prince de Hohenlohe de vous demander votre avis sur cette proposition, désirant être assuré si elle vous convenait avant de l'accepter pour son compte. L'Ambassadeur d'Angleterre m'a exprimé l'opinion que la publication de la lettre du prince de Bismarck aux Chambres de commerce allemandes, dont je vous ai envoyé le texte avec ma dépêche 83, avait porté le coup de mort au traité anglo-portugais.

276.

M. DE MONTEBELLO, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 24. Confidentiel. *Bruxelles, 22 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 29 mai.)

Au cercle tenu hier au château de Laeken, à l'occasion de la réception faite à Leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays-Bas, le Roi m'a chargé de dire à Votre Excellence tout le plaisir qu'il avait ressenti de l'heureuse et prompte

issue de notre campagne au Tonkin, ajoutant qu'il était profondément sensible à tout ce qui pourrait arriver d'heureux à la France. Sa Majesté m'a dit ensuite quelques mots de l'accord récemment intervenu entre le Gouvernement français et l'Association africaine (1). Son plus grand désir était, depuis longtemps, d'atteindre ce but et il fera tous ses efforts pour que cette entente tant désirée produise pour la France, ainsi que pour l'œuvre qu'il patronne, tous les fruits que nous devons en attendre. « Nous n'avons jamais eu, m'a-t-il dit, l'intention de faire une œuvre personnelle et exclusive, mais au contraire de répandre la civilisation dans le centre de l'Afrique, et d'appeler autour de nous toutes les nations; l'accord avec la France est un bonheur pour tous et je suis heureux d'avoir trouvé chez le Président du Conseil des sentiments amicaux qui nous ont permis de nous rapprocher. »

[Convaincu du caractère désintéressé des intentions du Roi, M. de Montebello se demande si celles de Stanley le sont également, et s'il ne crée pas des stations dans la vallée du Kouilou pour barrer la route à M. de Brazza.]

277.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 26 mai 1884, 8 h. 50, matin.*

J'ai écrit hier lettre particulière, vous l'aurez donc avant votre entrevue. Si le Cabinet britannique au sujet des arrangements financiers exige des engagements préalables portant sur des solutions précises, il faut qu'il nous communique le budget 1885 préparé par M. Childers. Mais alors, c'est l'entente entre Cabinets prenant place de la conférence; nous ne répugnerions nullement à ce changement de procédure, si le Cabinet britannique croyait pouvoir se débarrasser par ce moyen d'une conférence impopulaire. Dans tous les cas, le moment serait venu de rédiger sous forme de dépêches les ententes préalables, si le Cabinet a ratifié les conventions (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 252.

(2) Le même jour à 9 h. 40 du soir, M. Waddington envoyait à Paris un long télégramme dont le début est celui-ci : « L'entretien d'aujourd'hui avec Lord Granville et M. Childers n'a pas fait faire un pas à la négociation ».

278.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 26 mai 1884, 9 h. 15, matin.*

En décidant en principe le relèvement des droits sur le bétail, nous cédons à une irrésistible pression des intérêts agricoles qui imposeront cette mesure à la Chambre *avec ou sans nous.* Nous prenons la direction du mouvement pour le modérer. Nos droits actuels sont fort au-dessous de ceux d'Autriche et d'Allemagne. Rien encore fixé quant aux droits nouveaux. Mais une attitude comminatoire de l'Italie irait directement contre le but (1). Quant à Tunis, M. Mancini sait très bien que ses nationaux sont actuellement les plus intéressés à prendre part à la juridiction nouvelle. Ce rôle isolé serait intenable. Nous retirerions, quant à nous, les conditions si favorables faites aux Italiens, si le ministère italien n'exigeait pas la semaine prochaine le vote de la loi.

279.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 26 mai 1884, 11 h. 50, matin.*

Je suis fermement convaincu que l'intérêt de la Turquie est d'accepter la conférence quoique limitée en apparence au programme financier (2). Nos pourparlers préliminaires et confidentiels avec le Gouvernement anglais tendent à obtenir des garanties pour le maintien de la situation internationale de l'Égypte; ils ne peuvent aboutir qu'à un accord acceptable pour la Turquie, nos vues concordant avec les siennes pour la consolidation de l'ordre de

(1) L'opinion italienne s'était émue du projet qu'on prêtait au Ministre français de relever les tarifs des douanes. M. Mancini avait dit à M. Decrais le 24 mai « qu'on ne parlait de rien moins à la Chambre des députés que de tenir en suspens l'approbation de la convention relative à nos tribunaux en Tunisie ». (Télégr. du 25 mai, 2 h. 40 s.) Le projet fut d'ailleurs discuté et approuvé par assis et levé à la séance du 30 mai (télégr. du 30 mai, 11 h. 10 s.). La loi suspendant la juridiction consulaire en Tunisie fut promulguée à la *Gazette officielle* du 15 juillet. (Télégr. Rome, 16 juillet, 10 h. 30 m.)

(2) Allusion à une seconde communication faite à la Porte par le Cabinet de Londres; l'Angleterre maintenait la limitation de la conférence à la question financière et insistait pour obtenir une prompte réponse de la Porte. (Télégr. Péra, 25 mai, 6 h. 10 s.)

choses établi par les traités et les firmans. On ne voit donc pas l'avantage qu'il y aurait pour le Gouvernement ottoman à se séparer de nous en étendant le programme de la conférence à la question égyptienne tout entière.

Pour les mêmes considérations je crois que la Turquie aurait intérêt à accepter en principe la proposition d'envoyer un contingent de troupes au Soudan. Nous n'y ferions pour notre part aucune objection. Dans tous les cas, les conditions de cet envoi de troupes devraient être préalablement déterminées, et faire l'objet d'un arrangement communiqué aux Puissances en dehors de la conférence.

Vous voudrez bien vous inspirer de ces idées dans votre entretien avec le Sultan en insistant sur les intérêts communs de la France et de la Turquie dans les affaires d'Égypte. Ce serait à nos yeux une faute de répondre dès à présent, comme le propose le Conseil des Ministres du Sultan, par un refus absolu.

280.

Note verbale de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, May 26th, 1884.

Lord Lyons is directed to bring to the notice of His Excellency, M. Jules Ferry, an article which appeared in the Paris newspaper *Gaulois* of the 8th of this month, and which contains most unwarrantable statements with regard to Sir John Drummond-Hay, Her Majesty's Minister in Morocco, and to some other foreign representatives in that country.

The *Gaulois* represents these statements to have been made to M. Jules Ferry himself by M. Ordega.

It is to be presumed that the article in question was inserted in the *Gaulois* without the authority or knowledge of M. Ordega, and, if so, Lord Lyons is instructed to ask M. Jules Ferry to cause a notice to that effect to be published in the *Gaulois*. If, however, (as is alleged in the newspaper) the statements did in fact emanate from M. Ordega, Lord Lyons is directed to beg M. Jules Ferry to call upon M. Ordega to retract them.

Lord Lyons would more particularly direct attention to the following passages in the article :

«Sir John Drummond s'efforçait d'être aussi peu que possible Ministre de l'Angleterre. Il n'avait attiré dans le pays presque aucun de ses nationaux; il n'avait stipulé pour eux aucun avantage.

«Et tous les Ministres étrangers faisaient comme Sir John Drummond. Dans leurs postes, ils étaient comme dans des sinécures; ni leurs pays respec-

tifs ni la civilisation générale ne profitaient de leur mission. Ils étaient tous inertes.

« Cette inertie s'explique par les intérêts particuliers des résidents européens et par l'exemple de Sir John Drummond.

« Tous les Ministres européens vivaient comme coqs en pâte auprès de la Cour du Maroc, la Cour la plus vénale du monde.

« Tous à l'exception cependant du Ministre d'Allemagne (on voit que nous précisons) s'étaient fait donner des terres, des mines dans le pays. Et tous, ils tripotaient à l'envi avec les Ministres du Sultan. Le Ministre de tel État faisait les fournitures militaires de l'Empire; tel autre approvisionnait la Cour de vins; celui-ci de meubles, celui-là vendait autre chose.

« Ainsi transformés en commissionnaires en marchandises, les Ministres des Puissances européennes percevaient comme d'honnêtes courtiers de petites commissions. Ils se faisaient attribuer des pots de vin sur tous leurs marchés, pour toutes leurs complaisances. »

It seems also right to point out that while in a subsequent number of the *Gaulois* (that of the 10th instant) the charges are with drawn, so far as they concern the spanish Minister, they are reiterated as regards Her Majesty's Minister in the following terms:

« Le corps diplomatique au Maroc.

« On a été assez ému hier dans le monde diplomatique de l'exposé de la question marocaine tel que l'a fait M. Ordega à M. Ferry et que nous avons pu nous procurer.

« Une omission que nous avons commise doit être réparée sans retard : si Sir John Drummond et le Signor Scovasso, l'un Ministre d'Angleterre, l'autre d'Italie se compromettent dans des affaires peu diplomatiques, il n'en est pas de même du Ministre d'Espagne qui, M. Ordega l'a déclaré à M. Ferry, est d'une loyauté inattaquable. »

TRADUCTION.

Lord Lyons a reçu l'ordre de mettre sous les yeux de Son Excellence M. Jules Ferry un article qui a paru dans le journal *Le Gaulois,* du 8 de ce mois, et qui contient des déclarations les moins justifiées en ce qui concerne Sir John Drummond-Hay, Ministre de Sa Majesté au Maroc, et quelques autres représentants étrangers dans ce pays.

Le Gaulois représente ces déclarations comme ayant été faites à M. Jules Ferry lui-même par M. Ordega.

Il est à présumer que l'article en question a été inséré au *Gaulois* sans l'autorisation et à l'insu de M. Ordega, et s'il en est ainsi, Lord Lyons a l'ordre de demander à M. Jules Ferry de faire rédiger une note qui serait publiée dans *le Gaulois.* Si cepen-

dant, comme le prétend le journal, ces déclarations émanaient en fait de M. Ordega, Lord Lyons a l'ordre de prier M. Jules Ferry d'inviter M. Ordega à les retirer.

Lord Lyons veut plus particulièrement attirer l'attention sur les passages suivants de l'article.

[Voir ci-dessus la citation en français.]

Il paraît juste d'indiquer que tandis que dans un numéro particulier du *Gaulois* (celui du 10 courant) on mettait hors de cause le Ministre d'Espagne, on reprend l'attaque contre le Ministre de Sa Majesté; voici en quels termes :

[Voir ci-dessus la citation en français.]

281.

M. DE PERSAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Belgrade, 26 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 5 juin.)

Je viens d'apprendre que le Conseil des Ministres ottomans a accepté le projet de jonction de la ligne Salonique-Mitrovitza à la ligne Vrania-Nich-Belgrade, par Selemiko et que le décret a été soumis à la signature du Sultan. Si Sa Majesté ottomane, résistant aux conseils qui pourraient lui venir de l'ambassade russe à Constantinople, se décide à signer l'iradé en question, il faudra voir dans ce fait un symptôme très significatif de l'influence chaque jour croissante de l'Autriche dans les Balkans et le résultat des démarches tentées dans ce sens à Constantinople par l'Archiduc Rodolphe. Cette nouvelle causera une grande satisfaction au Roi Milan qui suit avec le plus grand intérêt la construction des chemins de fer dans ses États et leur raccordement avec les chemins de fer ottomans.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la carte des chemins de fer de l'Orient.

282.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 27 mai 1884, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Les journaux de Berlin annoncent que le Gouvernement anglais a décidé d'accepter le délai de deux ans pour l'évacuation de l'Égypte par les troupes

anglaises, et l'institution d'un contrôle international sur les finances égyptiennes. Le prince de Hohenlohe m'a félicité d'une nouvelle qui indiquerait à ses yeux l'établissement d'un complet accord entre la France et l'Angleterre.

Je lui ai répondu que je n'avais pas d'informations particulières à ce sujet, mais que, si une entente avait réellement eu lieu entre les deux pays, les conseils du prince de Bismarck ne devaient pas y être étrangers, car je ne doutais pas que, dans vos pourparlers avec le Cabinet de Londres, vous n'eussiez tenu grand compte du désir manifesté par le Chancelier d'Allemagne de ne pas voir échouer par la faute du Gouvernement français la proposition anglaise de conférence.

Le comte de Hatzfeldt, à propos de l'Égypte, s'est plaint amèrement de l'impuissance et de la désorganisation du Conseil sanitaire international d'Alexandrie. Il m'a dit que si ce Conseil ne pouvait être amené à adopter des mesures pour prévenir autant que possible, la propagation du choléra, le Gouvernement allemand aurait à examiner s'il ne devait pas retirer son délégué, afin de dégager au moins sa responsabilité devant l'Europe.

283.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T[1]. *Paris, 28 mai 1884, 8 heures, soir.*

Reçu votre lettre particulière et votre dépêche[2]. Vous avez mes instructions sur les divers points suspendus. Le délai de trois ans est le point capital sur lequel nous ne pouvons céder. Le contrôle international peut s'exercer efficacement sans la présence constante d'un membre du contrôle dans le ministère, mais il serait entendu que le membre chargé d'exprimer et de défendre l'opinion de la Caisse sur le budget assisterait aux séances où le budget se discute en Conseil des Ministres. Quant à la présidence exclusivement anglaise, elle me déplairait fort, et les Puissances préféreront sans doute le roulement. Enfin, s'il faut abandonner le droit de siéger dans le Conseil même après les trois ans d'occupation anglaise, il serait bien entendu que le contrôle nouveau s'exercerait dès la mise en œuvre du budget de 1885 et pour la préparation du budget de 1886.

Je pense que le Cabinet va profiter des vacances pour conclure. L'opposition s'applaudit d'avoir arraché la promesse de soumettre les ententes préalables au Parlement avant de réunir la conférence, mais il sera difficile de mordre sur une entente faite avec nous et ratifiée par l'Europe. Je trouve que M. Gladstone s'en tire à bon compte.

(1) De la main du Ministre. — (2) Voir ci-dessus, n° 274.

284.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 28 mai 1884, 9 heures, matin.*

(*Reçu :* 11 heures, matin.)

J'ai causé aujourd'hui plus d'une heure avec le Sultan. Sa Majesté a écouté avec un vif intérêt l'exposé que je lui ai fait, en me basant sur votre dernier télégramme, de votre opinion sur les avantages qu'offre la réunion de la conférence ainsi que des pourparlers engagés avec l'Angleterre et du but auquel vous tendiez. Le Sultan est persuadé de la communauté d'intérêts de la France et de la Turquie dans la question égyptienne, et s'est montré très reconnaissant de vos intentions à l'égard des intérêts de son Empire et de votre désir de voir maintenir les droits résultant des traités et des firmans. Le Sultan, mal renseigné, à ce qu'il paraît, était sous l'impression que vous aviez refusé de prendre part à la conférence et que celle-ci, se réunissant sans notre participation, le concours de la France, sur lequel il comptait, allait lui manquer. J'ai assuré le Sultan que la conférence ne pourrait, en aucun cas, se réunir, si nous refusions d'y participer; je me suis engagé à vous prier de m'aviser aussitôt que les résultats des pourparlers que vous poursuiviez avec le Cabinet de Londres seraient acquis [1], et me suis permis de faire observer au Sultan que la Turquie, n'ayant pas d'intérêt spécial dans la question financière, siégerait à la conférence en vertu des droits impériaux qu'elle représente et que, dans de telles conditions, il me semblait naturel que la Turquie ne donnât de réponse à l'Angleterre qu'après s'être assurée de l'acceptation de toutes les autres Puissances.

Quant à l'envoi de troupes au Soudan, le Sultan est toujours aussi réfractaire à cette idée qu'il l'était au commencement de l'hiver.

Il m'a dit qu'il me remettrait un mémoire à ce sujet et me priait de vous le communiquer.

En terminant la conversation, le Sultan m'a chaleureusement remercié pour les sabres d'honneur offerts aux jeunes Princes et prié de remercier M. le Président de la République. Il a ajouté que, si la France parvenait à l'aider dans la question égyptienne, sa reconnaissance serait extrême, et qu'il nous la témoignerait en nous donnant les plus amples satisfactions dans toutes les questions qui touchent aux intérêts français dans son Empire.

Il y aurait utilité à ce que vous me fissiez savoir par le télégraphe que le Sultan sera le premier avisé de la réponse que vous aurez donnée aux Anglais.

(1) « Vous pouvez assurer le Sultan, répond M. Jules Ferry le 28, dès 12 h. 45 s., qu'il sera le premier avisé du résultat de nos pourparlers avec l'Angleterre. »

285.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée [1]. *Berlin, 29 mai 1884.*

L'absence du prince de Bismarck ne m'a pas permis de m'acquitter en personne auprès de lui du message dont vous vouliez bien me charger dans votre télégramme du 15 mai, relatif au procès Kraszewski. Mais le comte de Hatzfeldt s'est obligeamment chargé de le transmettre par une lettre particulière à Friedrichsruhe et d'éclairer le Chancelier sur l'inanité des rapports que ses correspondants lui ont fait touchant vos prétendues relations avec le pauvre vieux Polonais accusé de haute trahison devant la Cour de Leipzig [2].

Avant-hier M. de Hatzfeldt m'a rendu compte de la réponse qu'il a reçue de Friedrichsruhe. Le Chancelier vous remercie de ce que vous avez bien voulu lui faire dire; il est charmé de savoir que ce qu'on lui a conté de vos rapports avec Kraszewski n'est pas vrai; mais, quand même ce serait vrai, il ne vous en saurait pas plus mauvais gré.

Je suppose que cette tournure légèrement ironique cache une intention aimable. Le Chancelier veut dire qu'entre vous et lui, de pareilles vétilles ne valent pas la peine qu'on s'y arrête; l'estime mutuelle est fondée sur de plus hauts intérêts. Cette désinvolture à l'égard de la vérité n'en est pas moins singulière dans une circonstance où il s'agissait de conséquences fort graves pour le malheureux prisonnier, et où il est incontestable que la lettre écrite par le Chancelier aux magistrats de Leipzig a exercé sur leur décision une influence considérable. Dans la pensée du prince de Bismarck, sa communication visait sans doute plus haut que la tête de Kraszewski. Le procès qu'on a fait à ce dernier, et auquel on a donné un retentissement si insolite, a tout l'air d'une manifestation politique qui peut s'expliquer de deux façons. En premier lieu, elle sert à envelopper tous les Polonais dans une suspicion générale, à les mettre, pour ainsi dire, au ban de l'Empire, et par conséquent à désavouer hautement toute espèce de relations suspectes que le Cabinet de Berlin aurait pu avoir avec eux. Après les machinations de 1883, cette rupture bruyante est une satisfaction donnée à la Russie et un gage de sécurité pour elle, puisqu'elle la garantit, au moins pour un avenir immédiat, contre toute crainte de connivence entre la politique allemande et des tentatives insurrectionnelles en Pologne. Un second effet du bruit fait autour du procès Kras-

(1) Papiers de Mme Abel Ferry. — (2) Voir ci-dessus, n° 271.

zewski et de la lettre du prince de Bismarck, c'est de bien convaincre les Allemands, gens prompts, comme vous le savez, à s'épouvanter de terreurs mystérieuses, qu'ils sont entourés d'ennemis, de conspirateurs, que leur existence nationale est menacée par d'abominables et ténébreuses intrigues, aux ramifications multiples, et que leur seul salut est dans un dévouement, une confiance absolue envers le Gouvernement sauveur qui veille sur eux. Ce thème est particulièrement utile à développer à la veille d'élections pour le Parlement impérial. Il constitue une variante, avantageuse pour nous, des anciennes rengaines si souvent employées, et toujours avec fruit, concernant le péril français, la haine de l'ennemi héréditaire, le spectre de la revanche, etc. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* exprimait clairement, il y a deux jours, dans une correspondance qu'elle se faisait adresser de Dresde, la nature des sentiments qu'il s'agit de réveiller dans la nation allemande. « Il n'est pas douteux, disait l'organe officieux, que le Polonais Kraszewski a honteusement abusé de l'hospitalité généreuse de l'Allemagne en conspirant avec un homme perdu d'honneur pour tendre la main au parti français de la revanche, et en même temps pour semer la discorde entre l'Allemagne et la Russie ». S'appropriant ensuite une citation d'un journal saxon, la *Gazette* concluait en ces termes : « Nous avons pu voir par ce procès, et par deux incidents antérieurs, dans lesquels il s'agissait de la trahison des secrets intéressant la Marine impériale, combien l'Empire allemand compte d'ennemis. *C'est un bonheur pour la paix du monde qu'en France les pensées de revanche sont dans une certaine mesure contenues par le Gouvernement modéré d'un Président du Conseil tel que M. Jules Ferry.* »

Je dois vous dire encore quelques mots du passage de la lettre du prince de Bismarck qui concerne le baron Erlanger. J'ai su que, depuis la date de la lettre particulière que je vous ai adressée au sujet de ce financier [1], il a fait des démarches désespérées auprès du prince de Bismarck pour obtenir sa protection. Il lui a même écrit directement, sous la forme la plus pressante, vers les derniers jours de février; grâce à l'intervention du prince de Hohenlohe, ces instances n'ont pas été sans faire quelque impression sur le Chancelier. Il est probable que ce dernier, en présence de la grande animosité que les personnages les plus considérables du monde de la finance en Allemagne témoignent généralement contre M. Erlanger, n'a pas jugé à propos de le prendre ouvertement sous sa protection. Mais l'historiette de la descente judiciaire pratiquée chez M. Erlanger à l'instigation du général Thibaudin [2] faire une descente judiciaire chez le baron Erlanger, sous prétexte de complicité dans les affaires de l'Union générale, mais en réalité parce qu'on le soupçonnait d'être un agent allemand ».

« Cette assertion, disait plus loin la *Gazette*, est absolument inexacte. Les perquisitions

(1) Voir ci-dessus, n° 196.

(2) La *Gazette des Tribunaux* du 17 mai 1884 fait allusion à un document officiel lu devant le tribunal criminel de Leipzig où il est dit que, « lorsque la nouvelle de l'arrestation de Kraszewski fut connue à Paris, le général Thibaudin, alors Ministre de la Guerre, fit

peut être calculée pour intéresser jusqu'à un certain point le patriotisme allemand au sort de la victime présumée de ce guet-apens, et pour témoigner par conséquent à M. Erlanger une apparence de bon vouloir, destinée à donner une petite satisfaction à ses démarches.

286.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Londres, 30 mai 1884, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

L'entretien que je viens d'avoir avec Lord Granville n'a abouti qu'à un demi-résultat. Le Cabinet anglais offre de s'engager à évacuer l'Égypte pour le 1er janvier 1888, c'est-à-dire dans trois ans et demi (1). C'est son dernier mot. Mais il ne veut pas céder sur la question de la présidence de la Caisse et il repousse définitivement l'idée d'un membre de la Caisse siégeant à tour de rôle dans le ministère. Lord Granville se montre très inquiet du résultat de la discussion qui aura lieu au Parlement ainsi que du ton de la presse anglaise qui, effectivement, est très hostile à tout arrangement. Il a même cherché à revenir sur les arrangements déjà acceptés en vue du budget de 1886; mais j'ai refusé la conversation sur ce sujet. Je lui ai répondu que, dans les conditions qu'il proposait, un accord me semblait bien difficile, mais que je vous transmettrais la substance de notre entretien. Je vous écris par la valise qui part ce soir, et je vous prie de m'envoyer vos instructions lorsque vous aurez lu ma lettre. Lord Granville quitte Londres aujourd'hui pour huit jours; d'ici là, nous ne pourrons communiquer que par lettre; mais on lui enverra des exprès tous les jours.

effectuées chez M. Erlanger n'ont été motivées que par des inculpations de droit commun indépendantes de l'affaire de l'Union générale; elles ont eu lieu à la suite d'une action correctionnelle intentée par des parties civiles pour escroqueries et pour contraventions à la loi de 1867 sur les sociétés. » Il s'agit d'ailleurs non de l'Union générale, mais du Crédit général français.

(1) Voir ci-dessus, n° 283.

287.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sanghaï, 30 mai 1884, 10 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Le Tsong-li-Yamen, après avoir dit à des représentants étrangers qu'il n'y avait eu rien de définitif dans la convention signée à Tien-Tsin [1] et que l'Impératrice n'avait pas ratifié les engagements pris par Li-Hong-Tchang, manifestant ainsi des dispositions malveillantes, soit pour nous, soit pour le Vice-Roi, semble revenir à des sentiments plus conciliants.

L'arrivée de l'amiral Lespès à Pékin a produit un excellent effet. Nous ne pouvons compter sur Li-Hong-Tchang qu'autant que notre attitude sera de nature à intimider ses ennemis et que nous nous tiendrons prêts à recourir à des mesures énergiques si les circonstances les réclament.

288.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 103. *Berlin, 30 mai 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche n° 34 en date du 20 mars dernier, j'ai entretenu le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de l'arrestation, opérée près de Sainte-Marie-aux-Mines par des agents de la police allemande, du sieur Emile Mangold. Je lui ai donné communication des pièces jointes à votre lettre desquelles il résulte que Mangold a été saisi sur le territoire français, et je l'ai prié de vouloir bien provoquer une enquête à cet égard.

Le comte de Hatzfeldt vient, en réponse à ma réclamation, de m'adresser une note dont j'ai l'honneur de vous envoyer la traduction ci-jointe avec les procès-verbaux où sont consignés les résultats des informations recueillies sur les lieux par l'administration d'Alsace-Lorraine.

Ainsi que Votre Excellence le remarquera, les autorités allemandes recon-

(1) Voir ci-dessus, n° 263 et note.

naissent que l'arrestation de Mangold a été opérée sur le territoire français, et le comte de Hatzfeldt m'exprime ses regrets de l'irrégularité commise par les agents de la police allemande. Le Ministre ajoute qu'un blâme a été infligé à ces agents, et des recommandations données de nouveau pour prévenir le retour d'actes du même genre.

Quant au désir exprimé par le Gouvernement de la République que Mangold soit reconduit en France, le comte de Hatzfeldt m'annonce que le Gouvernement allemand ne croit pas devoir acquiescer à cette demande, en raison de ce que Mangold est Alsacien-lorrain et qu'il a été depuis son arrestation condamné pour vol.

J'ai l'honneur de porter cette réponse à la connaissance de Votre Excellence et je lui serai obligé de vouloir bien me faire part de ses impressions, soit qu'elle estime que je doive insister de nouveau pour la remise entre nos mains du sieur Mangold, soit qu'elle pense qu'il y ait simplement lieu de nous prévaloir des circonstances de cette arrestation pour nous réserver la faculté d'en exciper à l'occasion.

289.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 31 mai 1884, 7 h. 45, soir.*

Lord Granville vous a fait connaître hier les dispositions du Gouvernement anglais, sur les trois points encore en discussion[1]; il offre de s'engager à évacuer l'Égypte le 1er janvier 1888; mais il repousse définitivement l'idée de faire assister au Conseil des Ministres un membre de la Caisse de la Dette à tour de rôle, et il persiste à réclamer la présidence de cette Caisse pour le commissaire anglais.

J'accepte pour l'évacuation le terme du 1er janvier 1888; vous voudrez bien commencer votre prochaine communication à Lord Granville en prenant acte de l'accord établi à ce sujet.

Je n'insiste pas pour l'assistance au Conseil d'un commissaire de la Dette, si regrettable que puisse être dans l'intérêt général l'abandon d'une semblable garantie, quand l'administration égyptienne sera rendue à elle-même.

Quant à la présidence du commissaire anglais, il ne me paraît pas possible d'y souscrire. C'est une *innovation* qui ne saurait être justifiée au regard de

(1) Voir ci-dessus, n° 286.

la France et de l'Europe. Le Gouvernement anglais a pu constater que, ne poursuivant aucun avantage propre, nous n'avons marchandé aucune concession sur les points qui nous touchent particulièrement; mais cette attitude même nous impose l'obligation de n'admettre aucune stipulation qui ne puisse réunir l'adhésion de toutes les Puissances. A cet égard, l'intérêt de l'Angleterre est identique au nôtre. Dans cet état de choses, le plus simple est de clore le débat en laissant de côté la question de la présidence, et de n'apporter sur ce point aucune modification au décret égyptien du 2 mai 1876, qui a constitué la Caisse de la Dette. D'après l'article 5 de cet acte, les commissaires ont la faculté de « confier à l'un d'eux les fonctions de président, lequel en donnera avis au Ministre des Finances ». Leur choix pourra donc porter sur leur collègue anglais, et nous n'y ferons pas d'objection. La question de la présidence n'ayant pas été agitée devant l'opinion publique, personne ne s'étonnera qu'elle ait été passée sous silence; elle n'a d'ailleurs qu'une importance de forme, puisqu'en fait le président de la Caisse n'a jamais eu voix prépondérante.

Veuillez soumettre le plus promptement possible cette proposition à Lord Granville, qui en appréciera je l'espère, le caractère pratique et conciliant. Si elle est agréée, vous pourrez, sans plus attendre, préparer et me communiquer le projet de note que vous aurez à faire passer au Secrétaire d'État pour constater officiellement l'accord en ce qui nous concerne. Je mets à la poste une lettre particulière qui complète ces instructions [1].

(1) Le 1er juin, M. Waddington transmettait ces propositions à Lord Granville par lettre particulière, et le 2 le Ministre anglais répondait : « I am of opinion that the Cabinet will not consent to abandon the claim for the Presidency of the Caisse. But if they did so, they would certainly insist upon the same principle of abandonment being applied to their suggestion for the date of 1888. »

TRADUCTION.

Je suis d'avis que le Cabinet ne consentira pas à abandonner ses prétentions à la présidence de la Caisse. Mais, s'il y consentait, il insisterait certainement sur la nécessité d'une renonciation parallèle quant à la suggestion de la date de 1888.

290.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Vienne, La Haye, Copenhague, Stockholm, Munich, Berlin, Madrid, Rome, Rome (Saint-Siège), Belgrade, Bucarest, Constantinople, Athènes, Berne, Washington, Tanger, Pékin, Tokio, Téhéran.

D. nos 36, 34, 34, 6, 7, 6, 76, 40, 47, 40, 17, 14, 77, 45, 12, 31, 19, 10, 5, 3.

Paris, 31 mai 1884.

Le président de l'Association internationale du Congo m'a adressé, le 23 avril dernier une lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie; vous trouverez également ci-annexé copie de la réponse que j'ai faite à sa communication.

Cette correspondance constate l'accord conclu avec nous par l'Association internationale aux termes duquel cette société s'engage à ne céder à aucune Puissance autre que la France les territoires et stations fondées par elle au Congo et dans la vallée du Niari-Kouilou. Nous promettons en retour de respecter les stations et territoires de l'Association et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits.

L'entente ainsi intervenue aura donc pour effet immédiat de faciliter les opérations du commissaire du Gouvernement français dans l'Ouest africain en faisant disparaître la cause même des difficultés que pouvaient lui susciter les compétitions d'une entreprise rivale. Elle garantit pour l'avenir l'œuvre poursuivie dans ces régions par le Gouvernement de la République contre l'intervention d'une Puissance tierce qui se substituerait à l'Association; à ce double point de vue je n'ai pas hésité à y donner mon assentiment.

J'ai tenu à vous fixer sur la nature et l'objet de ces arrangements; rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que, dans vos entretiens, vous fassiez usage des indications qui précèdent, si vous le jugez nécessaire.

291.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T.[1] *Paris, 3 juin 1884, 2 h. 50, soir.*

Je vous avais écrit, avant de prendre deux jours de congé, une lettre retenue par maladresse et que vous avez ce matin. Le temps presse évidemment. Au courant de gallophobie M. Gladstone, comme nous, a intérêt d'opposer entente avec France et Europe sur bases modérées. Le seul énoncé de ces bases fera taire ceux qui sont sans partis pris. Je vous prie de voir vous-même Lord Granville et M. Gladstone pour en finir. Si présidence est le seul obstacle[2], considérez-la sous seule réserve que, conformément aux précédents d'Égypte et de Tunisie, et à la nature des choses dans un Conseil international, cette présidence emportera pas voix prépondérante en aucun cas.

292.

M. de Persan, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 6 juin 1884, 7 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 50, soir.)

Un conflit vient d'éclater entre la Serbie et la Bulgarie parce que ce dernier pays a donné asile à d'anciens insurgés serbes qui ont envahi le territoire serbe entre Nich et Vrania et enlevé un poste militaire serbe. Il n'y a encore rien d'inquiétant[3], mais, si le conflit prenait des proportions plus graves, j'en instruirais immédiatement Votre Excellence.

(1) De la main du Ministre.

(2) Voir ci-dessus, n° 283.

(3) L'agent serbe accrédité auprès du Gouvernement bulgare avait quitté Sofia le 29 mai. M. Guéchoff était allé le même jour, sur l'ordre de M. Balabanoff, demander au gérant du ministère des Affaires étrangères de Serbie si les relations diplomatiques étaient rompues; celui-ci ayant répondu qu'elles étaient suspendues, l'agent bulgare avait, lui aussi, quitté Belgrade.

293.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin, chargé d'une mission spéciale en Annam et au Tonkin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thuan-An, 6 juin 1884, 10 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

Traité signé 6 juin. Obtenu préalablement satisfaction sur tous les points indiqués dans dernier paragraphe de mon télégramme du 2 juin [1]. Concession dans citadelle d'un grand terrain choisi par autorité militaire. La remise du sceau chinois a provoqué extrême résistance; sur demande du Gouvernement annamite, j'ai consenti à le détruire après avoir pris empreinte. Audience royale promise pour 8 juin; partirai ensuite pour Hong-Kong avec arrêt Haï-Phong pour... [2] avec le général Millot.

294.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Londres, 7 juin 1884, 1 h. 24, matin.*

(*Reçu :* 5 h. 45, matin.)

L'accord est fait, mais il a fallu concéder la présidence de la Caisse [3]. Notre entretien a duré une heure et demie. J'ai trouvé Lord Granville sous l'impression de la polémique des journaux pendant ces derniers jours, et plus disposé à reculer qu'à conclure.

[Longue discussion avec Lord Granville.]

Il a dû consulter M. Gladstone par le télégraphe, et ce soir à huit heures j'ai reçu sa réponse en ces termes : « Veuillez télégraphier à M. Ferry que l'accord est conclu sous la réserve du libellé des notes à échanger au sujet duquel il ne doit pas y avoir de difficulté. »

Je dois vous avouer que j'ai hésité longtemps avant de concéder la présidence de la Caisse, non pas qu'elle ait une grande importance en soi, mais parce

(1) M. Jules Ferry avait télégraphié le 5 à 7 h. 25 s. : « Installez à titre provisoire M. Rheinart comme résident général pour assurer l'observation immédiate de l'article 5 du traité ». — (2) Lacune de déchiffrement. — (3) Voir ci-dessus n° 291.

que cette concession n'a pas le caractère d'égalité internationale qu'ont les autres arrangements, et parce que l'opinion publique chez nous y sera défavorable. Je ne me suis décidé que parce que j'avais acquis la conviction qu'il fallait terminer aujourd'hui, que notre refus serait pour les Anglais un prétexte de tout rompre, et parce qu'il fallait tout subordonner à la fixation de la date de l'évacuation. J'espère que le ministère aura une majorité dans le Parlement, mais je n'en suis pas convaincu. Il se fera, selon toute apparence, une alliance entre les tories et les radicaux pour renverser le Cabinet sur la question égyptienne; le langage du *Pall Mall Gazette* de recommander l'alliance allemande absolument comme les journaux tories n'est pas fait pour nous rassurer. Dans tous les cas, la modération poussée jusqu'à la dernière limite aura été de notre côté, et il y a un intérêt de premier ordre à ce que la rupture ne soit pas notre fait. M. Gladstone ne rentre à Londres que lundi. Il est nécessaire de tenir les détails de l'accord secrets jusqu'à ce que les notes aient été échangées. Je m'en occuperai demain et vous télégraphierai de nouveau.

295.

M. DE PERSAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Belgrade, 7 juin 1884, 11 h. 45 matin.*

(*Reçu* : 2 heures, soir.)

Le Cabinet de Belgrade demande satisfaction dans le délai de trois jours à celui de Bulgarie [1] pour avoir : 1° toléré sur son territoire des bandes de paysans serbes ayant pris part à l'insurrection de l'année dernière; 2° pour ne s'être point opposé aux agressions de ces bandes sur le territoire serbe; enfin, pour s'être emparé du poste frontière serbe établi sur la rive droite du Timok à Brégova, territoire qui n'a jamais été contesté à la Serbie, ni par les Turcs, ni par les Bulgares, jusqu'à présent. Le délai expire demain matin dimanche, et, s'il n'est pas donné satisfaction quelconque aux griefs ci-dessus, l'agent serbe en Bulgarie sera rappelé. On dit que c'est une vengeance des radicaux contre le dévouement de la Skoupchtina au Roi.

(1) Voir ci-dessus n° 292.

296.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 7 juin 1884, 5 heures, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Les dispositions du Gouvernement chinois sont devenues manifestement bienveillantes. Le Prince et le Tsong-li-Yamen ont accepté à la légation une invitation à dîner le 3 et nous ont rendu la politesse hier 5. Le séjour de M. Lespès à Pékin, l'accord intime existant entre lui et la légation ont produit cet important résultat. L'amiral part demain pour Tien-Tsin et Tché-Fou.

297.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 165. *Paris, 7 juin 1884.*

Vous m'avez fait connaître, par votre lettre du 30 mai, que le Gouvernement anglais s'était déclaré prêt à entrer en pourparlers pour le règlement des affaires de Porto-Novo et des Popos. Il a été convenu entre vous et Lord Granville que Sir Julian Pauncefote et le comte d'Aubigny seraient plus particulièrement chargés de la négociation. Je ne puis qu'approuver cette façon de procéder; il sera toutefois bien entendu qu'elle ne saurait avoir pour conséquence de lier les deux questions qui devront être examinées et résolues successivement. Je n'ai pas besoin en effet de vous rappeler les conditions particulières dans lesquelles se présente l'affaire des Popos. Il s'agit uniquement pour nous, vous le savez, d'obtenir du Gouvernement anglais une réponse positive à la communication que vous lui avez adressée, le 20 février dernier, en vue d'établir l'antériorité de nos titres au protectorat de ces petits États.

Quant au règlement de ces difficultés pendantes au Porto-Novo, la correspondance du Département des Affaires étrangères avec l'ambassade a défini exactement le point de vue auquel nous entendions nous placer.

Les arrangements intervenus en 1863 et 1864 entre nos représentants et les autorités anglaises de Lagos ont fixé l'étendue du territoire sur lequel

s'exerçait le protectorat rétabli par nous en 1882. Nous ne saurions cesser de nous prévaloir de l'accord qui s'est établi à cette époque. Il conviendra donc de maintenir les réclamations que nous avons élevées contre l'intervention abusive des agents de la colonie de Lagos, tant à Ketenou qu'à Aguégué et sur les autres points du Porto-Novo où elle s'est produite dans ces derniers temps. Vous trouverez ci-joint le texte des deux conventions dont il s'agit. Les documents qui vous ont été déjà transmis permettront à notre délégué de faire ressortir aux yeux du Cabinet de Londres la valeur que ces arrangements empruntent aux circonstances mêmes dans lesquelles ils ont été conclus.

Toutefois, ainsi que je vous l'indiquais à la date du 17 mai en vous donnant connaissance de la correspondance échangée entre mon Département et celui de la Marine, il y a lieu de tenir compte des faits qui se sont produits dans l'intervalle écoulé entre l'époque où notre protectorat a cessé d'être exercé et celle où il a été rétabli. Aussi, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt que nous avons à voir dans toute l'étendue du Porto-Novo, les choses replacées dans l'état où elles étaient avant l'occupation par les Anglais de Ketenou, d'Aguégué, d'Appa, d'Afotonou et d'Aouansolé, devrons-nous proposer principalement pour objet dans les conférences qui vont s'ouvrir, le maintien de la libre communication entre Kotonou et le Porto-Novo. C'est là pour nous le point essentiel, et je m'en remets à notre délégué du soin de ne laisser au Cabinet de Londres aucun doute sur notre ferme intention d'assurer à nos agents, et à nos soldats aussi bien qu'à nos négociants et aux sujets du roi Toffa, le libre accès du pays où s'exerce notre protectorat.

J'ai l'honneur de vous adresser également ci-annexée en copie une lettre du Ministre de la Marine ainsi que différents rapports émanant soit du commandant de la station navale, soit de nos agents à Sierra Leone et au Porto-Novo. Il en résulte, comme vous le verrez, que les autorités coloniales anglaises poursuivent leurs empiètements en se prévalant d'instructions formelles qui leur auraient été données par le Gouvernement métropolitain lui-même, et que leurs prétentions n'iraient à rien moins qu'à faire du Porto-Novo une enclave de la colonie de Lagos. Le Gouvernement britannique n'a pas encore répondu aux observations que vous lui avez adressées au sujet de l'occupation d'Appa et des deux villages situés sur la lagune Denham. Il est indispensable, au moment où s'ouvre le débat auquel il nous a conviés, que le Cabinet de Londres rappelle à ses agents dans la côte du Bénin la réserve que leur impose l'échange de vues ainsi établi entre les deux Gouvernements, et qu'il prenne des mesures efficaces en vue d'assurer le respect du *statu quo* pendant la durée des pourparlers, conformément à l'entente intervenue naguère à propos des négociations concernant la Mellacorée et les Scarcies [1].

[1] Lord Granville répondit à M. Jules Ferry par deux communications du 10 et du 11 juin annexées à la dépêche 71 de M. Waddington.

298.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 9 juin 1884, 5 h. 58, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

La note a été remise ce matin à Lord Granville [1]. J'y ai fait toutes les modifications indiquées dans vos télégrammes sauf les mots relatifs à la commission de la Dette « établie par les traités et les firmans ». Je vous explique les motifs de cette omission dans la lettre que je vous envoie par M. Marcel, qui part demain matin. Il vous portera une copie corrigée de la note, à laquelle j'ai fait de mon côté quelques changements de rédaction, qui ne touchent qu'à la forme. Je verrai probablement Lord Granville ce soir.

299.

M. DE PERSAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Belgrade, 10 juin 1884, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* midi 30.)

La Bulgarie a refusé toute satisfaction à la Serbie, et agent serbe en Bulgarie a quitté résidence hier [2]. On prête au Roi Milan intention d'en appeler aux Puissances signataires traité Berlin. Émotion grande, car on voit Russie derrière Bulgarie.

Le comte Khevenhüller tombé très malade a quitté Belgrade avant incident. Il aurait assurément donné conseil prudence Roi Milan vis-à-vis de Bulgarie s'il veut se présenter à l'Europe dans toute la force de son droit. Le Ministre d'Allemagne ne dit rien.

(1) Le projet de note rédigé le 7 juin par M. Waddington avait été transmis télégraphiquement le 8 juin à 12 h. 10 m. à M. Jules Ferry qui avait suggéré de légères modifications par télégrammes du même jour (8 h. 15 s. et 12 h. 40 s.).

(2) Voir ci-dessus, n° 295.

300.

NOTE POUR L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE [1].

Paris, 10 juin 1884.

Le Ministre des Affaires étrangères, aussitôt après avoir reçu la note verbale [2] que Son Excellence l'Ambassadeur d'Angleterre lui a fait l'honneur de lui adresser à la date du 26 mai dernier, a communiqué la teneur de ce document au Ministre de France à Tanger, en l'invitant à fournir des explications au sujet des allégations contenues dans le journal *le Gaulois* du 8 mai.

Dès que M. Ordega à son arrivée à Tanger a su que l'on avait pu ajouter quelque créance à ces assertions, il a transmis par le télégraphe au Département des Affaires étrangères le document suivant destiné à être inséré dans le journal qui l'avait mis en cause.

« Pour *le Gaulois* :

« On me signale, à mon retour au Maroc, deux articles du *Gaulois* des 8 et 10 mai contenant un exposé de déclarations que j'aurais faites à M. le Ministre des Affaires étrangères sur la question du Maroc et sur le corps diplomatique à Tanger.

« Je tiens à faire savoir que je n'ai pas tenu le langage qui m'est attribué dans ces deux articles. Des motifs de convenance et de discrétion professionnelle s'opposaient, d'ailleurs, à ce que je divulguasse les entretiens que j'avais pu avoir avec le Ministre.

« Je vous prie d'insérer cette dépêche dans votre plus prochain numéro. »

Je ne doute pas que le Ministre de France au Maroc n'ait exprimé à ses collègues à Tanger sa surprise et son regret pour les propos qu'on lui prêtait, et ne leur ait donné les explications désirables. Aujourd'hui, il semble que la publication du télégramme de M. Ordega n'aurait d'autre résultat que de réveiller une fâcheuse polémique qui est heureusement apaisée. C'est pour ce motif que M. Ferry n'a pas cru devoir l'envoyer au *Gaulois*, estimant que la présente communication suffisait à clore l'incident. Il espère que Lord Lyons voudra bien se ranger à sa manière de voir.

(1) La même note a été adressée à l'ambassade d'Italie. — (2) Voir ci-dessus, n° 280.

301.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Rome, 10 juin 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Les événements qui ont marqué dans ces dernières semaines le cours de la politique intérieure du royaume paraissent avoir amené un sensible refroidissement entre les Cabinets de Vienne et de Rome. Certes, les sujets de mécontentement ne manquent pas à l'Autriche-Hongrie. Le Président du Sénat a fait une véritable démonstration irrédentiste à la suite de laquelle il n'a pas donné sa démission. Le discours même qu'il a lu a été reproduit dans le compte rendu officiel de la séance. On ne voit pas que l'Autriche ait reçu d'autres satisfactions que des phrases de regret. Le comte Ludolf n'a pas demandé le remplacement de M. Tecchio. Il me l'a dit lui-même. Mais il s'attendait peut-être à ce que des assurances lui fussent données spontanément qu'à la fin de la session le Roi désignerait un autre président. Il espère que cette décision sera prise, mais il n'en a pas la certitude. A ce grief, d'autres plus récents sont venus se joindre. Les sifflets de la place de Venise, les cris sauvages poussés à Forli, le retour fréquent de ces manifestations et par dessus tout l'impuissance du Gouvernement à les prévenir, tout cela n'a pu qu'augmenter la mauvaise humeur du Gouvernement autrichien. Il n'est pas jusqu'au journal ministériel le *Diritto* dont la polémique anti-allemande ne laisse pas que d'être singulière. Le Gouvernement est bien faible, me disait dernièrement le comte Ludolf, dans un entretien où perçait un ton amer et découragé qui ne lui est pas habituel. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a mis du temps à s'en apercevoir. Oui, c'est un Gouvernement faible et timide. Il est allié de l'Autriche, et il n'osera pas remplir les devoirs que commande cette alliance; il désire sincèrement entretenir de bons rapports avec la France et il n'osera pas s'opposer à ce qui peut les troubler; il a rompu avec la gauche, et la moindre menace de M. Crispi le fait trembler. Tant que l'Italie n'aura pas renoncé à cette politique équivoque, elle ne sera pas un grand État qui compte, et sur qui on puisse compter.

302.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 11 juin 1884, 4 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

J'ai reçu de Lord Granville son projet de note [1]. Je viens d'en faire faire une copie que je vous envoie, ainsi que d'autres lettres, par les mains de mon frère qui part pour Paris ce soir. Ainsi que je vous l'ai écrit, je ne pourrai voir Lord Granville que vendredi.

Je suis moi-même obligé d'aller à Cambridge pour recevoir mon grade de docteur, mais je serai de retour demain dans la soirée.

303.

M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN, CHARGÉ D'UNE MISSION SPÉCIALE EN ANNAM ET AU TONKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. *Thuan-An, 11 juin 1884, 11 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'avais offert aux Annamites d'envoyer sans éclat à Paris le sceau chinois [2]; ils ont préféré qu'il fût détruit publiquement, ce qui a été fait en présence de nos officiers et d'un représentant de l'agence Havas, à qui il était impossible de refuser l'hospitalité à la légation. Je lui recommande le silence dans sa correspondance.

[1] Le texte de la note de Lord Granville est annexé à la dépêche 62 de M. Waddington du 11 juin. Dans un télégramme du 12 juin, 8 h. 35 s., M. Jules Ferry résume ses observations. « La difficulté vraiment sérieuse qui subsiste encore, dit-il, touche aux pouvoirs du président anglais de la commission de la Dette. »

[2] Dans ses instructions du 23 avril à M. Patenôtre (voir ci-dessus, n° 293 et note), M. Jules Ferry lui recommandait de se faire remettre ce sceau, « considéré comme marque de vassalité ».

304.

M. de Plancy, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. *Berlin, 11 juin 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 juin.)

La députation de la République du Transvaal a complété le voyage qu'elle vient de faire en Europe par un séjour d'une semaine à Berlin. L'accueil qu'elle a reçu dans cette ville a sûrement été calculé pour lui faire remporter de la puissance de l'Allemagne et de ses bonnes dispositions à l'égard du Transvaal une impression durable. Les voitures de la Cour qu'on réserve d'habitude aux personnages princiers ont été mises à sa disposition, et les honneurs de Berlin lui ont été faits par le Conseiller de légation particulièrement chargé de traiter directement avec le Ministre des Affaires étrangères et la Chancellerie de l'Empire les affaires d'un caractère à la fois politique et commercial intéressant l'Allemagne dans les pays d'outre-mer.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte de l'allocution adressée par le Président de la République du Transvaal à l'Empereur lors de l'audience qui a été accordée à la députation, et de la réponse que ce Souverain y a faite.

Vous y verrez que le Président Krüger a représenté non seulement la population du Transvaal mais encore celle du Sud de l'Afrique comme appartenant en grande partie à la race germanique. Une telle déclaration flattait trop sensiblement l'amour-propre et les doctrines ethnographiques de l'Allemagne pour ne pas être favorablement accueillie; elle empruntait un caractère particulier d'opportunité à la politique actuelle de l'Allemagne dans l'Afrique méridionale. L'Empereur l'a relevée avec une évidente satisfaction. Par une dérogation assez significative à ses habitudes, le Chancelier de l'Empire d'Allemagne était présent à l'audience. Ce fut même auprès de lui que se trouva placé, à la table de l'Empereur, le Président Krüger qui avait été invité à assister avec les autres membres de la députation au dîner dont a été suivie la cérémonie de la remise solennelle de l'ordre de la Toison d'Or au Prince Henri de Prusse.

Cet accueil exceptionnel a fait naître l'impression assez générale que le succès avec lequel le Transvaal avait lutté pour son indépendance en était une des raisons. Les discours prononcés à l'occasion d'une visite faite aux représentants du Transvaal par une délégation de la Société allemande de colonisation, dont j'ai l'honneur d'envoyer également le texte ci-annexé à Votre Excellence, sont de nature à appuyer cette opinion. D'un autre côté, l'intérêt

croissant que l'Allemagne prend aux entreprises de colonisation de ses nationaux dans le Sud de l'Afrique la porte à y chercher des amitiés et à y étendre ses relations.

Il y a quelques jours, la presse annonçait le départ pour Angra Pequena d'une mission d'explorateurs chargée de relier cette station à l'intérieur de l'Afrique et particulièrement au Congo : une corvette et une canonnière de la marine allemande devaient transporter cette expédition, comme Votre Excellence le verra par l'extrait ci-joint de la *Gazette Nationale*.

305.

M. DE PERSAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Belgrade, 12 juin 1884, 12 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.

Hier soir, dans la nuit, la médiation de l'Allemagne a été acceptée par la Serbie [1].

L'Autriche et la Russie se joignent à l'Allemagne pour régler le différend.

306.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. [2] *Paris, 12 juin 1884, 3 h. 5, soir.*

Le compte rendu du discours Mancini donné par Havas est, je l'espère, peu ressemblant, autrement il serait à la fois désagréable et plein d'inexactitudes. Désagréable, par le ton général que je ne trouve ni courtois ni bienveillant. Inexact, : 1° en ce que je n'ai jamais parlé d'une rectification de frontières et n'ai aucune intention actuelle à cet égard; M. Mancini se trompe absolument en disant « que la France a déclaré qu'il s'agissait seulement... » et j'ignore qui a pu lui faire une déclaration pareille; 2° en ce que je n'ai jamais donné ni promis de donner « des explications satisfaisantes sur la conduite de M. Ordega » — je n'ai rien trouvé de répréhensible dans la conduite de M. Ordega, et je ne dois à cet égard aucune explication à l'Italie [3]; 3° en

(1) Voir ci-dessus, n° 299. — (2) De la main du Ministre. — (3) Voir ci-dessus, n° 300.

ce que l'Italie n'a pas lieu « d'insister pour qu'on envoie à M. Ordega des instructions... ». Si l'Italie faisait une démarche de cette nature, je serais obligé de lui faire remarquer qu'elle n'a aucun intérêt qui justifie son intervention dans les affaires du Maroc.

Je vous prie de faire auprès de M. Mancini, dans la forme la plus courtoise et la plus amicale, les rectifications ci-dessus énoncées, au cas où le compte rendu télégraphique aurait exactement rapporté les paroles du Ministre [1].

307.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 12 juin 1884, 9 h. 15, soir.*

Une communication que je reçois de l'Ambassadeur de Russie me montre combien il importe de ménager l'Europe dans cette question de la présidence et surtout de la voix prépondérante [2]. M. de Mohrenheim a fait savoir à son Gouvernement que le contrôle international paraissait devoir être confié à la commission de la Dette, c'est-à-dire à quatre Puissances seulement. Tout à l'heure l'Ambassadeur m'a communiqué un télégramme par lequel le Gouvernement russe, tout en félicitant la France de l'entente que l'on dit faite, ajoute : « Nous attendrons les communications décisives que nous nous réservons d'apprécier conformément au caractère européen que nous n'avons jamais cessé d'attribuer et que nous attribuons toujours aux affaires de l'Égypte. *Ce point de vue domine tout : insistez là-dessus* ».

L'Ambassadeur croit que cette réserve indique la crainte que l'arrangement projeté ait une base internationale trop étroite. Je lui ai répondu qu'il verrait bientôt que nous n'avons eu en vue que l'intérêt européen. Mais je conclus de cette petite manifestation que peut-être la Russie demandera une place dans le contrôle, et que sûrement l'abandon de deux voix à l'Angleterre dans un syndicat de quatre créanciers serait considéré par les Puissances comme une sorte de trahison.

(1) M. Decrais s'acquitta de cette mission auprès de M. Mancini qui donna des explications assez confuses, mais termina l'entretien par de bonnes paroles. « Il m'a prié enfin de vous dire, écrivait l'Ambassadeur, qu'il n'avait rien tant à cœur que de consolider les relations qui existent à cette heure entre les deux Gouvernements, qu'il s'appliquait quotidiennement à cette tâche et que ce n'est pas lui qui se serait exposé à détruire en une heure un édifice construit par nos efforts communs et persévérants. »

(2) Voir ci-dessus, n° 294.

308.

M. DE PLANCY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 111. *Berlin, 13 juin 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 29 juin.)

Par sa dépêche en date du 19 mai dernier sous le timbre de la direction politique et le n° 96, M. le baron de Courcel a fait savoir à Votre Excellence qu'il avait entretenu le comte de Hatzfeldt, sans toutefois lui présenter à ce sujet de réclamation formelle, du passage de la frontière française effectué au cours des mois de mars et d'avril derniers par des officiers et soldats allemands en uniforme et en armes.

Aux termes d'une note que la chancellerie allemande vient d'adresser à l'ambassade, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer la traduction ci-jointe, le Gouvernement allemand reconnaît que les violations de frontière dont il s'agit ont en effet eu lieu et indique dans quelles conditions elles se seraient produites; la note contient en outre la déclaration que des mesures ont été prises par le lieutenant de l'Empereur en Alsace-Lorraine pour empêcher le renouvellement de semblables irrégularités.

309.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 16 juin 1884, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Je suis allé voir Lord Granville [1] ce matin; il est assez souffrant de la goutte et il vient de perdre son beau-frère.

Nous nous sommes mis d'accord sur tous les détails de rédaction. Il a été également convenu que l'arrangement particulier relatif à la voix prépondé-

(1) Voir ci-dessus, n° 302. Le 14 juin (télégr. du 14 juin, 11 h. 10 s.), M. Waddington avait eu un entretien avec M. Gladstone. Le même jour, il en eut un autre avec Lord Granville et cette seconde conférence, interrompue par une délibération du Ministre anglais avec ses collègues réunis en Conseil, fut suivie le surlendemain de la nouvelle conversation dont il est question ici.

rante restera secret; on déclarera seulement que la question sera soumise aux Puissances, et nous répondrons en même temps que les autres.

M. Gladstone n'étant pas rentré de la campagne ce matin, j'ai dû retourner cet après-midi pour avoir la réponse du Gouvernement anglais au sujet de la procédure parlementaire.

M. Gladstone vous demande comme un service d'ajourner votre déclaration à lundi prochain. Il estime qu'il y a un grand intérêt à ce que les déclarations publiques soient faites le même jour et en termes semblables à Paris et à Londres, et il aurait vivement désiré, dans son propre intérêt, le faire jeudi. Mais, par déférence pour les autres Puissances, il ne croit pas possible de le faire, avant d'avoir reçu la réponse à la communication qui leur sera faite aujourd'hui de l'accord intervenu.

Lord Granville et lui déplorent la nouvelle indiscrétion qui se trouve dans la correspondance parisienne du *Daily News* ce matin. Ils en ont été prévenus dès samedi, et ont réussi à empêcher qu'elle ne fût trop complète. C'est le vieux Crawford qui a reçu la confidence.

J'ai remis cette après-midi officiellement à Lord Granville notre note revue et corrigée. J'attends maintenant la sienne pour lui remettre ma réplique. Je vous enverrai toutes les pièces par la valise demain.

310.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Plancy, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 82. *Paris, 16 juin 1884.*

Le Garde des sceaux m'avait signalé, il y a quelque temps, une agression dont les nommés Caburet et Chaignot, de Rougemont (Territoire de Belfort) ont été l'objet le 21 janvier 1884 de la part d'un garde-forestier allemand de la commune de Massevaux.

Quoique cet incident eût le caractère d'une violation de frontière, je n'ai pas voulu vous en entretenir avant de connaître l'issue de l'information judiciaire que j'avais demandée au Ministre de la Justice. L'enquête dont vous trouverez le dossier ci-annexé établit que Caburet et Chaignot n'ont pas franchi la ligne de démarcation des deux territoires, mais que par contre le garde allemand a passé sur le territoire français pour faire feu sur eux à deux reprises différentes.

Il convient donc que les autorités allemandes soient mises en mesure d'assurer le respect de notre frontière et la punition du coupable.

Le résultat des démarches que vous avez faites l'an dernier à propos d'une affaire analogue m'engage d'ailleurs à vous laisser le soin d'apprécier sous quelle forme il y aura lieu de saisir la chancellerie impériale des nouveaux faits constatés par le parquet de la Cour d'appel de Besançon.

311.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. Confidentiel. *Londres, 17 juin 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les trois notes échangées entre Lord Granville et moi au sujet des affaires égyptiennes.

[Indications sur le contenu de ces notes [1] et sur la date d'arrivée à l'ambassade.]

Annexe I.

Lord Granville, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

TRADUCTION.

L. *Londres, 16 juin 1884.*

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence en date du 15 de ce mois, relative à l'entente préliminaire désirée par votre Gouvernement avant d'accepter la proposition d'une conférence en vue de discuter la situation financière de l'Égypte. Votre Excellence expose dans la note les assurances et les explications que votre Gouvernement est prêt à donner à l'égard de l'Égypte et vous demandez à être informé des vues du Gouvernement de Sa Majesté sur les questions soulevées.

Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie l'importance des déclarations faites par Votre Excellence au nom du Gouvernement français. L'abandon formel de toute pensée de rétablir le *condominium*, et les assurances pour l'avenir que des troupes françaises n'entreront pas en Égypte sans le consentement de l'Angleterre ont rendu praticable et grandement facilité un échange de vues complet et franc.

Le Gouvernement de Sa Majesté est satisfait de constater que les deux Gouvernements sont d'accord en ce qui concerne les intérêts que l'Europe a dans la bonne administration et la prospérité de l'Égypte. Rien ne saurait plus clairement démontrer les vues du Gouvernement de Sa Majesté sur ce point que la circulaire que j'ai

(1) Nous en publions deux.

adressée aux représentants de Sa Majesté près les Cours des grandes Puissances, le 3 janvier 1883.

Cette dépêche fut écrite trois mois après que la bataille de Tell el Kébir eut permis aux forces britanniques d'occuper l'Égypte. Elle fut soumise au Parlement anglais et communiquée aux Puissances et à la Sublime Porte. Elle rencontra un acquiescement général. C'est dans cette dépêche que la déclaration fut faite que le Gouvernement de Sa Majesté était désireux de retirer les forces britanniques dès que le permettraient la situation du pays et l'organisation de moyens convenables pour assurer l'autorité du Khédive.

Le Gouvernement de Sa Majesté a maintenu et maintient encore cette déclaration. C'est avec regret qu'il a vu les circonstances s'opposer au développement des mesures prises en vue de cette évacuation; il regrette également de constater que le moment n'est pas encore venu où l'on pourrait retirer les forces britanniques sans porter atteinte à la paix et à l'ordre en Égypte.

Il y a quelque difficulté à fixer une date précise à cette évacuation, d'autant plus que toute période ainsi fixée pourrait par la suite se trouver ou trop longue ou trop courte. Mais le Gouvernement de Sa Majesté, afin d'écarter toute espèce de doute à l'endroit de sa politique en cette question et eu égard aux déclarations faites par la France, consent à ce que le retrait des troupes ait lieu dans les premiers jours de l'an 1888, pourvu que les Puissances soient alors d'avis que cette évacuation peut avoir lieu sans mettre en danger la paix et l'ordre en Égypte.

Il croit que l'on doit raisonnablement espérer d'assurer en Égypte dans une période de trois années et demie les garanties nécessaires pour un ordre de choses satisfaisant. Mais si malheureusement tel n'était pas le cas, et si le Gouvernement britannique considérait alors qu'une prolongation de l'occupation fût nécessaire, il n'y a pas à supposer que les Puissances européennes s'uniraient pour faire des objections à une mesure exigée par la sécurité de l'Égypte, intérêt qui, à divers degrés est commun à tous.

Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît volontiers l'importance qu'il y a pour la prospérité de l'Égypte à ce que ses finances soient rationnellement et économiquement administrées. C'est dans ce but qu'en 1876 le contrôle anglo-français a été primitivement institué.

[Réflexions sur l'ancien contrôle.]

Il est inutile d'insister sur les avantages ou les désavantages et dangers de ce système qui est actuellement abandonné formellement aussi bien par le Gouvernement français que par les Gouvernements égyptien et britannique.

On reconnaîtra sans peine que tant que la Grande-Bretagne aura à supporter le fardeau et la responsabilité de l'occupation militaire de l'Égypte, il serait impossible au Gouvernement de Sa Majesté d'admettre cette intervention, soit dans l'administration, soit dans le gouvernement politique de ce pays, telle qu'elle avait été accordée au contrôle anglo-français par l'un ou l'autre des arrangements précités; et le Gouvernement de Sa Majesté pense qu'il ne serait ni sage, ni pratique de renouveler, après le retrait des troupes britanniques, un système quelconque de

cette nature mis à exécution par un nombre plus ou moins grand d'étrangers, non placés sous l'autorité du Gouvernement égyptien.

Mais le Gouvernement de Sa Majesté est d'opinion qu'il n'y aurait rien de contraire à la position que l'Angleterre doit occuper en Égypte et qu'il y aurait même un avantage intrinsèque à ce qu'une extension limitée fût donnée aux pouvoirs de la commission de la Caisse de la Dette publique.

Le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à proposer aux Puissances que, dans l'année qui suivra la modification de la loi de liquidation, les fonctions de la Caisse de la Dette publique soient étendues de la manière suivante :

Les commissaires de la Caisse seraient consultés lors de la préparation du budget de chaque année à commencer par 1886.

[Les commissaires auraient un droit de veto.]

Le président de la Caisse serait un Anglais.

Le Gouvernement de Sa Majesté proposera, à l'expiration de l'occupation anglaise ou avant, aux Puissances et à la Porte, un projet de neutralisation de l'Égypte sur la base des principes appliqués à la Belgique et fera, en ce qui concerne le canal de Suez, des propositions conformes à celles contenues dans ma dépêche circulaire du 3 janvier 1883.

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu avec satisfaction la déclaration de Votre Excellence portant que ces propositions sont acceptables pour la France.

J'ai à ajouter que tous les arrangements mentionnés plus haut sont subordonnés à l'issue satisfaisante des arrangements financiers qui seront proposés par le Gouvernement de Sa Majesté à la conférence.

ANNEXE II.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À LORD GRANVILLE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE.

L. *Londres, 17 juin 1884.*

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à la date du 16 courant [1] et dans laquelle elle a exposé les vues du Gouvernement de Sa Majesté britannique au sujet des affaires d'Égypte, et pris acte des déclarations contenues dans ma note du 15 de ce mois.

Dans la première partie de la note, vous traitez la question de l'occupation et de l'évacuation de l'Égypte par les forces britanniques, et votre conclusion se formule dans l'engagement suivant : « Le Gouvernement anglais s'engage à retirer ses troupes au commencement de l'année 1888 à condition que les Puissances seront alors d'avis que l'évacuation peut se faire sans compromettre la paix et l'ordre en Égypte ».

[L'Ambassadeur rappelle et discute ces considérations.]

(1) Voir ci-dessus, n° 311, annexe I.

Dans la troisième partie de la note, vous prenez l'engagement de proposer aux Puissances et à la Porte, soit pendant l'occupation anglaise, soit au moment de l'évacuation : 1° un projet de neutralisation de l'Égypte, sur la base des principes appliqués à la Belgique; 2° un projet relatif au canal de Suez, conforme aux principes exposés dans votre dépêche circulaire du 3 janvier 1883.

Le Gouvernement français a appris avec satisfaction l'annonce de ces deux projets et en a pris acte. Je suis autorisé à vous déclarer que le Gouvernement de la République accepte les différentes propositions contenues dans votre note du 16 courant et représentant les termes de l'accord intervenu entre nous (1).

En terminant, je suis heureux de constater l'esprit de modération et les sentiments amicaux qui ont présidé à nos pourparlers. Le Gouvernement de la République est convaincu que l'accord qui en est sorti ne fera que resserrer et consolider les liens qui unissent les deux pays.

312.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. (2) *Paris, 18 juin 1884, 1 h. 40, soir.*

Essad Pacha m'a communiqué la dépêche circulaire de la Porte qui demande à participer en sa qualité de souveraine à l'occupation de l'Égypte jusqu'au rétablissement de l'ordre conjointement avec l'Angleterre. Subsidiairement, elle demande l'organisation d'un corps d'occupation mixte européen. Vos informations étaient donc exactes. J'ai dit à Essad Pacha que l'occupation anglo-turque dans les circonstances actuelles n'était pas une proposition pratique, que l'Angleterre la considérerait comme inacceptable. Le subsidiaire pourra être très sérieusement examiné dans une autre conférence, celle que le Cabinet britannique s'engage à réunir pour régler la situation de l'Égypte après le départ des troupes anglaises. La Porte a raison de réserver ses droits, mais elle aurait tort de lier à cette démarche utile surtout pour l'avenir la question de son entrée dans la conférence. Pour elle comme pour nous l'avantage est grand qu'il y ait un délai fixé pour l'évacuation et l'engagement formel de régler avant trois ans, d'accord avec la Porte, la situation de l'Égypte et du canal. Vous conseillerez donc au Sultan de répondre le plus tôt et le plus simplement possible qu'il accepte l'invitation à la conférence.

(1) Le 17 juin, M. Jules Ferry adressait un télégramme aux Ambassadeurs de France à Berlin, Pétersbourg, Vienne, Rome, Constantinople pour leur faire « connaître les bases de l'accord intervenu entre la France et l'Angleterre au sujet des affaires d'Égypte ». Il compléta cette communication par une dépêche du 20 juin.

(2) De la main du Ministre.

Un autre point peut être d'un grand intérêt pour la Porte, mais, à moins que le Sultan n'en ait l'initiative, il vaut mieux lui faire suggérer l'idée par Dreyssé. Cette idée consisterait à réclamer pour le Gouvernement ottoman une place dans la commission de contrôle. Portée devant la conférence, cette revendication légitime serait difficile à repousser. Nous n'y ferions quant à nous aucune objection. La Porte serait pour nous une force dans la commission de contrôle, et jamais un embarras. Voilà un but pratique et considérable à poursuivre au lieu d'une occupation militaire qui n'a aucune chance d'être accueillie. Nous n'avons pas touché à cette question dans nos pourparlers, déjà par eux-mêmes assez difficiles. Mais, par égard pour l'Angleterre, il convient que le Sultan bien inspiré arrive de lui-même à cette idée. Si vous êtes interrogé par lui sur ce sujet, vous pourrez l'encourager et confidentiellement lui promettre notre appui. Je recommande cette négociation importante à toute votre habileté. Selon moi, la demande d'une place au contrôle devrait être non une condition préalable, mais réservée pour la conférence même.

313.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

au général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T.[1] *Paris, 19 juin 1884, midi 45.*

Si les Puissances trouvent la base internationale de la commission de contrôle trop étroite nous ne ferons aucune opposition en ce qui nous concerne à l'adjonction d'autres Puissances. Mais il nous semble qu'il ne faut rien dire ni faire en ce moment qui puisse rendre la tâche de M. Gladstone devant le Parlement plus difficile, ou retarder la réunion de la conférence[2].

[1] De la main du Ministre.

[2] Le général Appert télégraphie le 21 juin à 6 h. 30 s.: « Il [M. de Giers, qui lui avait déjà tenu le même langage il y a trois jours] m'a répété que la Russie avait le désir de faire partie de la commission, qui, par le fait, devenait une commission politique autant que financière, mais que, pour le moment, il n'en serait pas question, ne voulant pas retarder l'époque de la réunion de la conférence, ni ajouter en rien aux difficultés que Gladstone peut rencontrer devant le Parlement. »

314.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Ordega, Ministre de France à Tanger.

L. (chiffrée)[1]. *Paris, 19 juin 1884.*

Je joins cette lettre confidentielle aux instructions officielles qui vous sont envoyées pour vous marquer plus complètement encore, s'il est possible, mon sentiment. Je suis très satisfait de votre zèle qu'échauffe un grand patriotisme; je trouve l'œuvre que vous avez accomplie au Maroc excellente, je vous en loue, mais j'estime qu'elle ne doit pas aller plus loin. Les résultats obtenus me suffisent; je ne veux pas accroître le nombre de nos protégés; je ne souhaite pas que le crédit légitime dont nous jouissons auprès de Sa Majesté chérifienne dépasse le point où vous l'avez porté. Je vous le répète encore : le Gouvernement de la République *ne veut pas d'affaire au Maroc*[2], et par conséquent son représentant à Tanger doit éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut alimenter cette opinion obstinément répandue en Italie et en Espagne, que la France cherche à faire au Maroc ce qu'elle a fait en Tunisie, et qu'elle joue un double jeu, avec les chancelleries qu'elle chercherait à endormir, et au Maroc que sa diplomatie agite et trouble, au détriment de l'autorité du Sultan systématiquement déprimée et avilie. Il ne faut donner aucun prétexte à ces propos blessants; réglez sur cette recommandation générale toute votre ligne de conduite.

En particulier, je relève les points suivants :

1° *Le Réveil de Tanger*, ce journal passe pour être votre organe. Or, il est le prétexte quotidien des défiances dont nous sommes l'objet, et je conviens que ceux de ses articles qui ont été récemment signalés semblent faits pour justifier toutes les interpellations à Rome et à Madrid. Je vous prie de faire modifier le ton de ce journal, d'y veiller de près et de ne pas y laisser passer de ces nouvelles à sensation qui montrent les tribus à nos genoux, etc.

2° Les forts marocains vous ont salué les premiers à votre retour. Je me serais passé sans peine de cette manifestation, organisée par vous, et qui a excité à un degré extraordinaire la jalousie de nos rivaux.

3° Le Ministre italien; quoique M. Seovasso soit notre adversaire décidé, vous devez le traiter comme le représentant d'une Puissance amie. Je serais aux regrets que vous eussiez omis, comme on me le dit, de lui faire la visite réglementaire.

Ces trois points sont relevés à titre d'exemple, et pour vous faire bien appré-

(1) De la main du Ministre. — (2) Voir ci-dessus, n° 306 et note.

cier les nuances que je vous prie de ménager. Plus notre crédit réel grandit au Maroc, plus nous devons le porter avec modestie, plus nous devons redoubler d'égards pour le pouvoir local et pour les agents des Puissances rivales. Je vous recommande le calme. la douceur et la sagesse.

315.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 20 juin 1884, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 10, soir.)

Lord Granville vient de me dire qu'il compte convoquer la conférence pour le samedi 28 courant. L'invitation et les propositions financières seront expédiées dans les quarante-huit heures.

Je vous écris par la valise.

316.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Thérapia, 22 juin 1884, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

J'ai fait communiquer jeudi dernier par M. de Longeville à Assim Pacha la première partie de votre télégramme du 18 juin, jusqu'aux mots : « Un autre point » exclusivement, en lui annonçant que j'irais le voir samedi et m'en entretenir avec lui et avec le Grand Vizir. Je me suis rendu en effet hier à la Porte.

J'ai trouvé Assim Pacha sous l'impression que l'arrangement conclu entre la France et l'Angleterre ne contenait rien qui fût favorable à la Turquie. La situation faite au Gouvernement ottoman est selon lui, fort difficile, et il est fort embarrassé de savoir, pour sa part, s'il convient mieux à la Turquie d'aller à la conférence, ou de s'abstenir. Ce qui augmente l'embarras d'Assim Pacha, c'est la divergence qui existait entre les communications qui émanent du Gouvernement français et celles du Cabinet de Londres relativement aux bases de l'accord intervenu. Ainsi, il n'est pas dit dans la communication de Londres que l'occupation anglaise ne pourra se prolonger qu'avec l'assentiment des Puissances. Il y a aussi des divergences de rédaction quant *au sixième point*. Assim Pacha s'attend d'ailleurs à recevoir demain lundi une com-

munication écrite et plus explicite qui doit lui être remise par Lord Dufferin. La Porte avait reçu récemment de Lord Granville l'assurance que les droits souverains du Sultan seraient respectés, et elle trouve que le projet de neutralisation de l'Égypte s'accorde mal avec le maintien de ces droits.

Le Grand Vizir dont l'opinion a infiniment plus d'importance que celle du Ministre actuel des Affaires étrangères voit les choses d'un œil plus juste. Il y a des réticences dans son esprit, et il eût peut-être désiré davantage; mais il comprend les obstacles qui se dressent devant le Gouvernement français,, et rend pleine justice à votre action personnelle qu'à un certain moment de la conversation, qui a duré une heure, il a même appelée *héroïque*. Il m'a promis qu'il s'efforcerait de faire comprendre à ses collègues que la Turquie a tout intérêt à accepter l'invitation à la conférence dans les termes où elle lui est faite, mais il a ajouté que l'opinion de la Sublime Porte ne pouvait qu'être soumise à celle du Sultan qui seul avait à décider.

Il m'a été facile de deviner au langage de Saïd Pacha que l'opinion du Sultan était défavorable, et que ses Ministres le savaient. J'ai reçu en effet quelques minutes après être rentré de la Sublime Porte la visite de Rechid Bey, secrétaire particulier de Sa Majesté le Sultan. Il venait de la part de Sa Majesté et m'a fait comprendre, en termes d'ailleurs très circonspects, que le Sultan n'était pas satisfait, et qu'il avait espéré beaucoup plus de la France. Les choses qui inquiètent le plus le Sultan, sont le projet de neutralisation de l'Égypte, et l'omission de toute mention de ses droits souverains sur cette province. Il trouve aussi le terme de trois ans et demi fixé à l'occupation anglaise trop prolongé.

L'accueil fait aux arrangements qui préparent la solution d'une question aussi difficile que l'est la question égyptienne a lieu de nous surprendre. Mais les Turcs, incapables de rien faire pour eux-mêmes, trouvent qu'on ne fait pas assez pour eux. Je n'ai pas besoin de vous répéter les arguments que j'ai fait valoir auprès du Grand Vizir et de Rechid Bey. Je puis vous assurer qu'ils ont été très vifs et très concluants; le thème d'ailleurs était facile, et j'espère que les Turcs finiront par comprendre qu'ils ont tout intérêt à se rendre à la conférence et par s'estimer bien heureux qu'il y en ait une préparée par vos soins.

Devant la situation que je viens de vous exposer je dois nécessairement attendre pour exécuter les instructions contenues dans la seconde partie de votre télégramme du 18 juin [1].

Le colonel Dreyssé est absent, en congé.

[1] Le 25 juin, à 7 h. 30 s., M. de Noailles télégraphie de Thérapia : « Il y a eu Conseil des Ministres à la Porte . . . ; il résulte des informations recueillies que le Conseil a émis l'avis que la Turquie devait prendre part à la conférence. » Le 29 juin, à 10 h. 25 m., l'Ambassadeur dit : « J'ai su cette après-midi par le Ministre des Affaires étrangères que la Turquie avait adhéré hier à la conférence ». . .

317.

M. Billot, Directeur des affaires politiques,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 22 juin 1884.*

Le Ministre me charge de vous dire qu'il se propose d'envoyer près de vous à Londres, durant la conférence [1], MM. de Blignières, Liron d'Airolles et Barrère, qui vous seront utiles à des titres divers. Il désire connaître les vues du Gouvernement anglais sur le point de savoir si chacun des plénipotentiaires devra être assisté, dans la conférence même, par un conseiller financier; le cas échéant, il déléguera M. de Blignières.

Vous pourrez, dès que vous jugerez le moment venu, notifier officiellement que vous êtes désigné comme plénipotentiaire français.

318.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 23 juin 1884, 8 h. 59, soir.*
(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je sors de la séance des Communes. L'exposé de M. Gladstone [2] a été très courtois pour la France. Il a terminé en annonçant qu'il poserait la question de Cabinet sur l'ensemble de la négociation, si la conférence aboutit à un résultat financier acceptable pour le Gouvernement anglais. A en juger par l'atti-

[1] Voir ci-dessus, n° 315.
M. Jules Ferry écrit le 21 juin à Mme Jules Ferry : « L'affaire de la conférence est une grande affaire, et, comme l'Angleterre la convoque à huitaine, il y a beaucoup de choses à faire et d'instructions à préparer ». (Recueil déjà cité de lettres de Jules Ferry.)

[2] M. Gladstone avait déposé et commenté des documents diplomatiques sur le bureau de la Chambre. Rappelant les propos tenus par M. Waddington à Lord Granville, il disait qu'en fait le sens en était « que la France était prête à prendre l'engagement le plus formel de ne pas occuper l'Égypte, au cas où l'Angleterre serait disposée à l'évacuer ». Parlant ensuite des dispositions prises pour supprimer le contrôle des commissaires de la Dette égyptienne, il avait dit : « Nous avons cherché et je crois que la France n'a pas cherché moins que nous dans les arrangements ce qui peut, honnêtement et raisonnablement, donner à l'Égypte le degré d'indépendance qu'il lui appartient, en dépit des circonstances particulières, de réclamer et qui peut, nous l'espérons, assurer des garanties de force et de bonheur futur. »

tude de la Chambre qui était très nombreuse, la majorité est favorable au Gouvernement avec une forte minorité hostile. Lord Churchill (1) a attaqué le Ministre avec une grande violence, disant que l'arrangement était une honte pour l'Angleterre. Son discours a été la contre-partie exagérée de l'article des *Débats* (2) que nous avons reçu ce matin. On ne sait pas encore si l'opposition insistera comme elle l'a annoncé, sur un débat *avant* la réunion de la conférence. Je dois voir Lord Granville demain au sujet de la question que vous m'avez posée dans votre télégramme de ce matin.

Hier soir, il n'avait encore rien reçu que l'acceptation de l'Autriche; mais il comptait sur celle des autres Puissances.

319.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ministre de France à Bruxelles.

D. n° 38. *Paris, 23 juin 1884.*

Le Ministre de l'Instruction publique a reçu du docteur Ballay, chargé d'une mission dans l'Ouest africain, la lettre confidentielle que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en copie.

D'après les renseignements fournis par M. Ballay, l'attitude des membres de l'Association africaine internationale dans leurs rapports avec le personnel des stations fondées par M. de Brazza serait loin de s'inspirer des tendances

(1) Lord Randolph Churchill avait réfuté la thèse de M. Gladstone et s'était exprimé avec vivacité : «Je prends la liberté, avait-il dit, de trouver à redire à ce que j'oserai appeler la grave insuffisance d'un aussi grand homme que le Premier Ministre. En ce qui me concerne, il me faut avouer qu'en écoutant l'exposé du Très Honorable gentleman je ne savais pas si je devais rire ou pleurer, parce que je ne pense pas que jamais Premier Ministre ait proposé à une Chambre des Communes quelque chose de plus honteusement risible, ou de plus risiblement honteux. (Applaudissements et rires ironiques.) Je ne sais pas s'il faut rire de la folie du Gouvernement ou pleurer du déshonheur de mon pays». (Applaudissements et rires ironiques.)

(2) Le *Journal des Débats* du lundi 23 juin avait publié un article de M. Gabriel Charmes où on lisait :

«...Nous avons subi en Égypte des échecs nombreux, irréparables; ce pays, créé en quelque sorte de nos mains, arraché par nous à la barbarie, civilisé et fécondé par nos soins, nous échappe de plus en plus. Politiquement, militairement, il n'est plus à nous; commercialement, depuis que les Anglais y sont établis, nous y reculons sans cesse... Il nous y reste cependant une chose encore : nous voulons dire une puissance financière considérable. On va la détruire! On va nous enlever jusqu'à l'influence des capitaux, la dernière, la seule que nous eussions conservée! Si notre diplomatie a pu se résigner à un tel sacrifice, à une telle ruine, nous voulons espérer que nos Chambres sauront lui résister, et montrer qu'en France, aussi bien qu'en Angleterre, on doit compter avec l'opinion publique, lorsqu'il s'agit de sauver le patrimoine du pays, de garantir son honneur, ses traditions, ses intérêts devant l'étranger.»

qui ont prévalu dans nos derniers arrangements avec cette Société. Il est donc à craindre que l'exécution des instructions qui n'auront pas manqué d'être adressées de Bruxelles ne se trouve confiée à des agents assez mal préparés à s'y conformer et nous devons insister pour que des mesures soient prises en vue de prévenir le retour des faits qui nous sont signalés [1].

Les indications que me transmet M. Fallières, et particulièrement celles qui ont trait à l'incident de Brazzaville, vous permettront d'entretenir à l'occasion le Roi Léopold de cette situation délicate, et de provoquer l'envoi de nouvelles instructions conformes aux assurances qui nous ont été données précédemment par Sa Majesté, aussi bien qu'aux derniers engagements contractés envers nous par les promoteurs de l'entreprise placée sous son haut patronage.

320.

M. Maurouard, Gérant de l'Agence et du Consulat général de France au Caire,

à M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte( ).

D. s. n°

Le Caire, 23 juin 1884.
(*Reçu :* Cabinet, 11 juillet.)

[Transmission de la correspondance de M. Labosse.]

Annexe.

M. Labosse, Vice-Consul de France à Ismaïlia,

à M. Barrère, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte.

D. s. n°.

Adoua, 28 mai 1884.

Le roi Johannès est enfin arrivé à Adoua lundi 26 mai. Le 27, à 5 h. 1/2 du matin, j'ai été reçu pour le saluer. Dans cette première audience, le Roi, suivant l'usage abyssin, parle peu et écoute les compliments qu'on lui fait.

[1] En l'absence de Léopold II, M. de Montebello mit au courant le Cabinet du Roi. Il transmit le 9 juillet (D. n° 33) la réponse qui lui fut faite par l'un des secrétaires. «Je n'ai pas manqué de rendre compte au Roi des sentiments exprimés par votre lettre. Il me charge de vous en remercier sincèrement... Chaque fois qu'un dissentiment quelconque aura éclaté en Afrique entre nos agents respectifs, Sa Majesté désire comme nous qu'il y ait un échange d'explications franches et sincères entre Paris et Bruxelles. Le meilleur moyen d'en prévenir le retour serait, permettez-moi de vous le répéter, une délimitation exacte du champ ouvert à leurs entreprises et à leur activité.»

[2] Alors à Paris.

J'ai salué Sa Majesté au nom du Président de la République et au vôtre [1]. Il a répondu par ses salutations et ses vœux de prospérité.

Je l'ai remercié de l'accueil qui m'avait été fait en son nom par Ras Alloula et de la protection qu'il accordait à un Français, le sieur Baralon, armurier, établi depuis dix ans à Adoua.

Je l'ai informé des derniers télégrammes que j'ai eus relatifs au Tonkin, lui disant que c'était une bonne nouvelle pour nous, et qu'étant ami de la France, j'étais certain qu'il s'en réjouirait comme nous. Il m'a adressé ses félicitations.

J'ai dit ensuite que l'intention du Gouvernement de la République était de m'envoyer près de lui pour répondre aux marques d'amitié exprimées dans ses dernières lettres, et que je devais lui offrir des présents destinés à affirmer cette amitié réciproque, mais que, pressé par son invitation, j'avais précédé les cadeaux, qui lui seront remis dans peu de temps. J'avais un beau tapis, je le lui ai offert, il l'a accepté avec plaisir.

J'ai terminé en disant que j'étais prêt à entendre les choses pour lesquelles il m'avait fait appeler. Le Roi a répondu que, dans quelques jours, il m'inviterait à parler d'affaires.

L'amiral Hewett est venu ensuite en palanquin, suivi de la mission, avec les cadeaux. Après les salutations, il a exprimé le désir de terminer promptement ses affaires pour se rendre où l'appelait l'ordre de la Reine. Le roi Johannès lui a fait la réponse qu'il m'avait déjà faite. Il lui assignerait bientôt une audience pour parler d'affaires.

Un incident assez regrettable vient d'avoir lieu. L'amiral Hewett avait envoyé, il y a quelques jours, à Massaouah, trois des officiers de la mission. Ils ont quitté Adoua, sans difficulté, mais arrivés à Addula (trois jours de marche d'Adoua) ils ont été arrêtés par un chef du pays. L'amiral expédie le capitaine Graham, son aide de camp, pour les délivrer. J'espère que ce n'est qu'un malentendu, et que le Roi donnera des ordres pour qu'ils ne soient plus inquiétés.

Les Anglais espèrent pouvoir partir la semaine prochaine. Je les suivrai sans doute de près.

321.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Saint-Pétersbourg, 24 juin 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

J'ai interrogé M. de Giers au sujet des bruits relatifs à un projet d'entrevue des deux Empereurs de Russie et d'Autriche, dont il est question dans une dépêche de notre Attaché militaire à Vienne. M. de Giers, qui, dans le temps,

[1] Voir tome III, 1re série, n° 90.

m'avait dit qu'il n'en croyait rien, a été moins affirmatif aujourd'hui, il m'a répondu qu'il était de tradition entre les trois Cours d'Allemagne, d'Autriche et de Russie que l'Empereur, monté le dernier sur le trône, devait faire une visite de courtoisie à ses deux aînés. L'année dernière, il a été un moment question que l'Empereur Alexandre se rencontrerait avec l'Empereur d'Autriche en revenant de Danemark; ce projet n'a pas été mis à exécution parce qu'à ce moment là, on a eu des inquiétudes au sujet de la sécurité de l'Empereur pendant le voyage qu'il avait à faire sur le continent; les mêmes circonstances pourront peut-être empêcher ce projet de se réaliser cette année. «Nous n'aimons pas, m'a dit M. de Giers, voir l'Empereur sortir du cercle dans lequel nous pouvons répondre de sa vie; toutefois, je sais qu'il a été question à plusieurs reprises de ce projet de voyage, — rien n'est décidé encore à ce sujet, et vraisemblablement, on n'en aura connaissance qu'au moment même où déjà il sera en cours d'exécution.»

Selon des bruits qui circulent dans l'entourage de l'Empereur, mais auxquels il ne faut jamais croire complètement, l'Empereur Alexandre, après les manœuvres de cet été, c'est-à-dire au commencement de septembre, irait à Varsovie pendant cinq ou six jours et ensuite dans une terre qu'il possède tout près de la frontière d'Autriche, et ce serait à ce moment-là qu'une entrevue pourrait avoir lieu. Dans tous les cas, a ajouté M. de Giers, il ne faudrait y voir qu'une visite de pure courtoisie et qui est de tradition entre les trois Empereurs d'Autriche, d'Allemagne et de Russie, sans qu'il soit nécessaire d'y attacher une intention politique quelconque.

322.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 juin 1884, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le Chancelier d'Allemagne ayant témoigné le désir de répondre lui-même verbalement à l'Ambassadeur d'Angleterre sur la communication de l'arrangement anglo-français concernant l'Égypte, Lord Ampthill s'est rendu hier auprès de lui.

Le Chancelier a dit à mon collègue qu'il n'avait rien à objecter à l'arrangement en soi, mais qu'il était d'avis, comme le Cabinet autrichien, qu'il n'y avait pas lieu d'exprimer une opinion officielle sur un acte qui demeurait

pour ainsi dire en suspens tant qu'il n'avait pas reçu la consécration parlementaire, et qu'il n'était même pas de la dignité des Puissances de se prononcer par anticipation dans ces conditions (1).

L'impression générale de l'Ambassadeur d'Angleterre, à la suite de cet entretien, est que le Chancelier d'Allemagne s'enveloppera dans une grande réserve sur toutes les questions relatives à l'Égypte jusqu'à la réunion de la conférence. Lord Ampthill m'a dit que le Chancelier lui avait paru admettre maintenant que les discussions de la conférence resteraient strictement limitées à la question financière et qu'il n'avait pas semblé mécontent des termes de l'arrangement anglo-français, notamment de la clause qui permet aux Anglais d'occuper l'Égypte jusqu'en 1888 : « Son impression, m'a dit mon collègue, paraissait être que ce délai lui assurait le temps nécessaire pour se retourner et pour rester maître de l'avenir ». Au cours de la même conversation, Lord Ampthill a demandé au prince de Bismarck ce qu'il pensait du refus de la Turquie d'assister à la conférence à moins que celle-ci ne fût appelée à délibérer sur tout l'ensemble des questions politiques et autres intéressant l'Égypte.

Le Chancelier répondit qu'il était d'avis de s'abstenir de toute pression individuelle ou collective des Puissances à Constantinople avant l'ouverture de la conférence, mais que celle-ci, une fois réunie, pourrait émettre un vote pour inviter elle-même la Turquie à s'associer à ses travaux; tel serait, d'après sa manière de voir, le meilleur parti à prendre pour amener la Porte à changer d'attitude. L'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit que le Chancelier lui avait témoigné beaucoup de gré de la satisfaction que M. Gladstone vient de donner à l'Allemagne dans l'affaire d'Angra Pequena. Depuis que la résolution du Cabinet de Londres de céder sur ce point est connue à Berlin, le langage des journaux officieux est devenu tout à coup très courtois pour les Anglais, tandis qu'il est au moins froid pour la France. Le prince de Bismarck lui-même a parlé de l'Angleterre en bons termes dans la déclaration qu'il a faite lundi soir à la commission du Parlement de l'Empire; mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne reproduit pas, dans son compte rendu, les paroles pénibles pour notre pays que certains journaux ont attribuées au Chancelier et qui faisaient cruellement ressortir l'état de dépendance où la perte de notre frontière du Rhin nous a mis à l'égard de l'Allemagne. La déclaration dont il s'agit contient tout un programme de politique coloniale; elle cause ici une sensation profonde

(1) Le 23 juin à 5 h. 30 s., M. de Courcel avait transmis l'opinion de son collègue d'Autriche, et le 24 à 7 h. 28 s., il avait annoncé, d'après le Dr Busch, que l'Allemagne ne répondrait pas jusqu'à nouvel ordre à la communication qui lui avait été faite.

323.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin.

T.[1] *Paris, 27 juin 1884, 1 h. 5, soir.*

Pour le Vice-Roi de Tché-Li à Tien-Tsin.

Le Président du Conseil au Vice-Roi du Tché-Li : Nous avons fait un traité sérieux pour assurer la paix et le bien de nos deux pays. A peine encre séchée, il est violé. 10.000 hommes du Kouang-Si ont attaqué une colonne de 800 hommes allant prendre possession de Lang-Son[2]. Vous avez dit : Lang-Son sera évacué le 6 juin. J'ai pleine confiance en votre parole, mais vos ordres n'ont pas été exécutés. Le Gouvernement impérial assume par là une redoutable responsabilité. L'amiral Courbet à la tête des deux divisions de l'escadre remonte vers le Nord.

324.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 27 juin 1884, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

A propos du traité conclu par l'Allemagne avec la Corée, le Parlement a été amené hier à discuter la question coloniale. Le prince de Bismarck a paru à la séance; il a pris plusieurs fois la parole avec beaucoup de verve et de vivacité pour développer les idées qu'il avait exposées lundi devant la commission parlementaire[3]. Un orateur de l'opposition ayant rappelé qu'il avait dit qu'en [présence] de difficultés avec la France dans les contrées d'outre-mer, l'armée allemande n'aurait qu'à sortir des portes de Metz pour obtenir satisfaction, le Chancelier a répliqué qu'on ne réussirait pas, en dénaturant le

(1) De la main du Ministre.

(2) Le 26 juin à 1 h. 30 s., M. Jules Ferry avait télégraphié à M. de Semallé : « Le général Millot annonce qu'au mépris du traité du 11 mai quatre mille réguliers chinois ont attaqué nos troupes qui allaient occuper Lang-Son après la date convenue pour l'évacuation par la garnison chinoise. Nous avons eu sept tués et quarante-deux blessés. Les renforts nécessaires ont été immédiatement envoyés. Protestez avec énergie contre cette violation du traité et réservez nos droits à une réparation. » M. Jules Ferry annonce la prochaine arrivée à Pékin de M. Patenôtre qui s'entendra au préalable avec l'amiral Courbet.

(3) Voir ci-dessus, n° 322 *in fine*.

sens de ses paroles, à compromettre ses rapports avec le Gouvernement français et, à cette occasion, il a fait entendre les déclarations les plus pacifiques et les plus amicales pour notre pays.

« Après le conflit de 1870, a-t-il dit, on considérait généralement comme inévitable, dans un bref délai, une seconde guerre avec la France; cependant, quatorze ans se sont écoulés et nous ne voyons autour de nous que des perspectives de paix. Nous avons entretenu sans interruption avec le Cabinet français, tant l'actuel que le précédent, des relations si confiantes que ma parole personnelle a suffi pour rassurer le Gouvernement français sur nos intentions pour l'avenir. Étant donné la situation historique qui s'est développée depuis 1870, c'est un résultat très considérable que de rencontrer à travers plusieurs changements de personnes une confiance aussi grande et aussi durable dans notre politique, et je puis vous donner l'assurance que cette confiance mutuelle reste entière aujourd'hui et le restera dans l'avenir. Nos rapports avec la France et avec le Gouvernement français sont tout aussi amicaux et aussi confiants qu'avec n'importe quel autre Gouvernement de l'Europe. Entre nous et le Gouvernement de la France règne une confiance parfaite dans l'honnêteté et la sincérité de nos relations réciproques; elle est fondée sur le bon vouloir avec lequel nous envisagerons toute action des Français, pourvu qu'elle ne tende pas au rétablissement de l'état de choses contre nature qui datait de Louis XIV. Il n'y a pas de motifs pour nous de craindre que la politique française poursuive en ce moment un but semblable et je me félicite qu'on m'ait fourni l'occasion de tranquilliser complètement non seulement le Parlement impérial, mais notre population entière quant à la possibilité d'une guerre avec la France, soit maintenant, soit pour l'avenir, dans la limite des prévisions humaines. »

La grande sensation mêlée de surprise que ces paroles ont causée prouve à quel point les défiances et les préventions contre la France sont enracinées chez la plupart des Allemands. Mais le Chancelier s'est appliqué, avec une insistance bien marquée, à effacer l'impression fâcheuse que devaient nous donner les expressions si dures à notre égard dont il s'était servi devant la commission parlementaire. Les déclarations sont pleinement satisfaisantes pour nous, à part certaines appréciations historiques qui tiennent à la divergence inévitable des vues entre les deux nations. Si vous en jugez ainsi, vous trouverez peut-être opportun de remercier le prince de Hohenlohe des paroles du prince de Bismarck et de m'autoriser à faire connaître de mon côté à la chancellerie impériale votre adhésion aux sentiments exprimés par le Chancelier [1].

[1] M. Jules Ferry prit acte en effet et accusa réception dès le 28 juin (télégr. de 7 h. 30 s.) des déclarations du Chancelier qui « ne pouvaient manquer d'être accueillies avec satisfaction par le Gouvernement de la République. Elles attestent d'une manière éclatante la

325.

M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN, CHARGÉ D'UNE MISSION SPÉCIALE EN ANNAM ET AU TONKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Hong-Kong, 27 juin 1884, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Je pars demain pour Shanghaï [1]. Je télégraphie à l'amiral Courbet de m'y rejoindre pour y conférer avec [lui] sur mesures à prendre.

Si marche en avant au Tonkin est conciliable en cette saison avec les intérêts sanitaires de notre corps d'expédition, elle me paraît très désirable. Une action diplomatique à Pékin n'a, je crois, de réelle chance de succès que si elle est accompagnée d'une démonstration militaire énergique sur terre et sur mer.

326.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 28 juin 1884, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

La conférence vient de se réunir [2]. Lord Granville a été nommé président. Tous les plénipotentiaires étaient présents, y compris celui de la Turquie. Les conseillers financiers ont été constitués en sous-commission, et il a été con-

loyauté et la sûreté de nos rapports avec l'Empire d'Allemagne, et je vous autorise volontiers à faire connaître à la chancellerie impériale l'impression favorable que nous a laissée le langage du prince de Bismarck».

(1) M. Patenôtre y arriva le 1er juillet; l'amiral Courbet devait le rejoindre le 5. Il reçut de Pékin des nouvelles que M. de Semallé télégraphia directement à M. Jules Ferry (voir ci-dessous, n° 329) et qui lui inspiraient cette conclusion : « On est convaincu ici que pour obtenir il nous faudra adopter la politique des gages et occuper ports chinois. » (Télégr. Shanghaï, 1er juillet, 3 h. 20 s.) Dès le 28 juin le Gouvernement télégraphiait à l'amiral Courbet : « Chine se refusant à toute transaction, vous pouvez, dès que M. Patenôtre vous en aura avisé, et après avoir prévenu Consuls et bâtiments étrangers, agir à Fou-Tchéou, détruire arsenal, ses défenses et vous emparer des navires chinois. De Fou-Tchéou vous irez à Kelung où vous ferez telles opérations que vous jugerez possibles. Gouvernement vous laisse toute liberté d'action en vous maintenant autant que vous pourrez dans le sens des recommandations de ma dépêche du 24 novembre. Faire le plus de mal possible à la Chine en respectant les intérêts des neutres, et en ne faisant que des opérations qui ne nécessitent pas une occupation permanente. »

(2) Voir ci-dessus n° 315.

venu qu'ils seront saisis le plus tôt possible de tous les documents financiers préparés par le Gouvernement anglais, qui sont assez volumineux et qu'il faut imprimer et traduire en français. On espère pouvoir les communiquer à la sous-commission mardi, et alors seulement elle pourra commencer son travail; enfin, quant à la conférence, elle sera convoquée par son président dès qu'il jugera les travaux de la sous-commission assez avancés. Ce ne sera pas avant la fin de la semaine prochaine. M. de Blignières m'a remis votre lettre à laquelle je répondrai demain.

327.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 29 juin 1884, 3 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Les pourparlers engagés entre Monseigneur Lavigerie et le Saint-Siège concernant la création de l'archevêché de Carthage et Tunis ont heureusement abouti hier. M. Decrais m'ayant exprimé la crainte que la décision prise à ce sujet par la Propagande ne fût de nature, si elle venait à être connue trop tôt, à éveiller des sentiments qui pourraient retarder le vote par le Sénat italien de l'abandon des capitulations, Monseigneur Lavigerie s'est empressé de demander à la Propagande de surseoir à la rédaction de la bulle érigeant le nouveau diocèse. Cette bulle ne sera donc libellée et publiée qu'après le règlement définitif de l'affaire des capitulations.

328.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 1er juillet 1884, 2 h. 45, soir.*

Le Grand Vizir a entretenu M. de Noailles par ordre du Sultan de l'intention où est la Turquie de demander à être représentée dans la commission de la Dette. Le Gouvernement ottoman trouve même que la présidence devrait lui revenir. Sur les observations de notre Ambassadeur, la Turquie demandera seulement un représentant et une présidence alternative. Elle espère sur le

premier point notre appui, que je vous autorise à lui donner. Quant à la présidence, elle sait que nous sommes engagés. Musurus Pacha vous entretiendra confidentiellement avant de formuler les demandes au nom de son Gouvernement.

329.

M. DE SEMALLÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 1er juillet 1884, 9 heures, soir.*
(*Reçu :* 2 juillet, 10 h. 30, matin, 3 heures, soir.)

J'ai rédigé et remis au Tsong-li-Yamen, à la date du 28, une note où je proteste de la façon la plus énergique et où je rends le Gouvernement chinois responsable des conséquences de la violation du traité (1), où je réserve tous nos droits à une réparation des pertes et des outrages que nous avons subis au Tonkin et où j'insiste sur le rappel immédiat des troupes impériales en deçà des frontières de l'Empire.

Par suite de l'absence de M. Vissière, je n'ai remis qu'un texte français dont j'ai expliqué oralement la teneur au Prince et à cinq Ministres réunis solennellement pour me recevoir. L'attitude de tous a été très correcte, mais très ferme. Selon eux, il n'y a dans la convention de Tien-Tsin aucun passage où il soit question de l'évacuation de Lang-Son ou, en général, d'une date fixe pour l'évacuation d'un point quelconque du Tonkin (2). Pour m'en convaincre, ils ont fait apporter l'instrument du traité. Le commandant Fournier n'ayant jamais instruit la légation qu'il y eût de semblables stipulations, comme je ne possède aucun compte rendu des conférences de Tien-Tsin et pas même une copie certifiée de l'arrangement du 11 mai, le terrain était défavorable pour la discussion. J'ai invoqué l'article 2 du traité; le texte chinois n'étant pas conforme au texte français, les Ministres en contestent le sens.

[Longue discussion de M. de Semallé avec ses interlocuteurs qui affirment attendre avec impatience M. Patenôtre pour signer un traité définitif. En attendant, les Chinois ont fait exécuter deux officiers responsables de la perte de Bac-Ninh. Les journaux anglais annoncent d'incessants envois de troupes vers la frontière du Sud.]

(1) Voir ci-dessus, n° 323.

(2) M. Jules Ferry télégraphie le 2 juillet, 10 h. 30 s. : « Il est vrai que le traité du 11 mai ne fixe pas les dates d'évacuation, mais il fait mieux; il stipule dans l'article 2 le retrait *immédiat* de toutes les garnisons chinoises du Tonkin. C'est en conséquence de cet engagement ferme que le Vice-Roi du Tché-Li a fixé lui-même les dates d'évacuation. » (Le 6 juin, évacuation de Lang-Son, Cao-Bang, That-Khé; le 26 juin, Lao-Kay.)

330.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 89. *Paris, 3 juillet 1884.*

J'ai reçu du Ministre de la Justice un rapport sur les incidents qui se sont produits dernièrement à Nancy à l'occasion de la présence sur le champ de foire de cette ville d'un cirque dirigé par un sujet allemand; M. Martin-Feuillée m'a transmis également le relevé des condamnations prononcées contre les principaux auteurs de cette manifestation.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les deux documents pour le cas où l'on vous entretiendrait de cette affaire qui paraît d'ailleurs complètement terminée.

331.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 5 juillet 1884, 1 h. 15, soir.*

Le Ministre de Chine m'a remis hier une note relative à l'affaire de Lang-Son. Le Gouvernement chinois soutient qu'un arrangement définitif n'étant pas encore intervenu, le fait que les armées chinoises sont restées au Tonkin ne constitue pas un acte d'hostilité. Il en conclut que l'envoi de la flotte sur les côtes de Chine ne se justifie pas, et il nous demande de presser votre arrivée à Pékin pour traiter définitivement.

Dans ma réponse écrite, je rappelle l'article 2 du traité du 11 mai portant que la Chine «s'engage à retirer immédiatement sur ses frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin», et l'arrangement complémentaire destiné à régler l'exécution de cette clause et conclu peu après avec le Vice-Roi muni de pleins pouvoirs. Nous avons publié en même temps les termes des deux arrangements; si le Gouvernement chinois trouvait les dates d'évacuation trop rapprochées en raison des distances, il devait nous en prévenir. Il y a donc eu agression préméditée, guet-apens, violation du traité, pour laquelle nous réservons expressément nos droits à une réparation.

J'ai ajouté qu'avant tout la Chine nous doit des garanties pour l'exécution loyale du traité du 11 mai, qui est définitif par sa nature même, et sera seule-

ment complété par des arrangements de frontières et de commerce. Ces garanties ne peuvent résulter que d'une déclaration immédiate portant que les troupes chinoises ont reçu l'ordre d'évacuer le Tonkin sans délai. Le Gouvernement chinois est prévenu que vous ne poursuivrez pas votre voyage avant que nous soyons fixés sur ce point, et son Ministre à Paris doit télégraphier à Pékin aujourd'hui et me faire connaître d'urgence la réponse.

Attendez à Shanghaï de nouvelles instructions, et tenez au courant M. de Semallé qui devra, en tous cas, rester sous vos ordres à Pékin.

[Texte d'une dépêche du 18 mai du commandant Fournier. Pour les détails essentiels, voir ci-dessus, n° 263, et note.]

332.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 6 juillet 1884, 3 h. 30, soir.*

Je viens de recevoir votre projet d'ultimatum. Le Gouvernement en délibérera demain matin. Que l'amiral Courbet soit prêt dès à présent à envoyer des bâtiments à Fou-Tchéou et à Nankin dès qu'il en aura reçu l'ordre télégraphique [1].

333.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 7 juillet 1884, 6 h. 25, soir.*

[Envoi de bâtiments à Fou-Tchéou et à Kelung.]

De votre côté, veuillez inviter par télégraphe M. de Semallé à remettre d'urgence au Gouvernement chinois la note suivante :

« Depuis la communication faite le 4 juillet au Ministre de Chine à Paris, le Gouvernement français a reçu la preuve que ce sont les troupes chinoises qui ont attaqué les soldats français envoyés sur la foi du traité pour occuper

[1] M. Patenôtre télégraphiait le 6 juillet à 12 h. 55, soir : « L'amiral Courbet est ici... L'amiral Courbet, M. Lespès et moi pensons que toute tentative pour reprendre actuellement pourparlers à Pékin irait contre le but que nous nous proposons; la Chine cherche à gagner du temps pour mettre flotte à abri et entraver accès de ses ports. »

Lang-Son. Convaincu qu'un attentat aussi contraire aux assurances de la Cour de Pékin n'est imputable qu'aux manœuvres d'un parti qui cherche à troubler les bons rapports des deux pays, le Gouvernement français se voit dans l'obligation de réclamer dès à présent des garanties pour l'exécution loyale des arrangements conclus à Tien-Tsin.

« Le Ministre de France à Shanghaï est chargé en conséquence de demander que l'article 2 de la convention du 11 mai soit immédiatement exécuté et qu'un décret impérial publié dans la *Gazette de Pékin* ordonne aux troupes chinoises d'évacuer le Tonkin sans délai. De plus, il a reçu l'ordre de réclamer, comme réparation pour la violation du traité et comme dédommagement des frais qu'entraînera le maintien du corps expéditionnaire, une indemnité de deux cent cinquante millions au moins, dont le règlement sera définitivement arrêté dans les négociations ultérieures. Le Gouvernement français compte que sur ces deux points une réponse satisfaisante lui sera faite dans la semaine qui suivra la remise au Tsong-li-Yamen de la présente note. Autrement le Gouvernement français serait dans la nécessité de s'assurer directement les garanties et les réparations qui lui sont dues.

« Le Gouvernement français espère que ces décisions seront considérées comme une nouvelle preuve de ses dispositions amicales envers la Chine et du ferme espoir où il est que la Cour de Pékin saura prévenir les complications que des conseillers imprudents cherchent à susciter. C'est dans le même esprit que le Ministre de France attendra à Shanghaï les plénipotentiaires délégués par le Gouvernement impérial pour suivre les négociations prévues par l'article 5 du traité du 11 mai. »

334.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 92. *Paris, 7 juillet 1884.*

Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer par votre lettre du 30 mai dernier le résultat de l'enquête effectuée par les autorités impériales au sujet de la violation de frontière commise le 15 janvier 1884 sur les limites du canton de Saint-Dié.

Le Gouvernement allemand reconnaît l'irrégularité de l'arrestation du sieur Émile Mangold et nous en exprime ses regrets. Il annonce en même temps que l'un des auteurs de l'infraction commise a quitté le service de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, et qu'une réprimande sévère est infli-

gée à l'agent Redelsperger par ses supérieurs hiérarchiques. Des ordres formels ont en outre été donnés pour prévenir le retour de semblables incidents.

En ce qui concerne la réponse faite à notre demande de restitution du détenu arrêté sur notre territoire, ni la nationalité allemande d'Émile Mangold, ni la condamnation postérieure encourue par lui ne sauraient couvrir l'illégalité que le Cabinet de Berlin a constatée lui-même. Aussi importe-t-il que vous fassiez sur ce point toutes les réserves propres à sauvegarder pour l'avenir l'application des principes qui nous autoriseraient à maintenir notre réclamation, et à demander que Mangold fût replacé sous la juridiction française à laquelle il a été indûment soustrait. Toutefois, pour ne pas donner à cette affaire une importance qu'elle ne comporte pas, et eu égard aux recommandations adressées par le Gouvernement allemand à ses agents, je vous autorise à ne pas insister pour que le détenu soit remis aux mains de l'autorité française.

335.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 121. *Berlin, 9 juillet 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 juillet.)

J'ai eu occasion de vous entretenir à plusieurs reprises du projet de raccordement des chemins de fer allemands avec les lignes luxembourgeoises au moyen de la construction d'un tronçon nouveau du côté de Saint-Vith. La loi relative à cette opération, ainsi qu'à plusieurs autres constructions de voies ferrées a été votée il y a quelque temps par les Chambres prussiennes et je vous en ai transmis le texte. Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* de l'Empire allemand vient de publier la convention qui avait été conclue, il y a près d'un an déjà sous la date du 31 juillet 1883, entre le Gouvernement impérial allemand et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la ligne projetée entre Saint-Vith et Ulflingen. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ce document dont il est intéressant de connaître les termes précis. On doit remarquer qu'il stipule même pour la partie de la ligne située en territoire luxembourgeois l'application permanente des règlements d'exploitation allemands.

336.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 13 juillet 1884, 3 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Votre ultimatum [1] a été remis le 12. J'ai reçu hier la visite de M. Hart, envoyé ici par le Tsong-li-Yamen. Il m'a remis une note rédigée par lui dont le ton diffère absolument des communications adressées à M. de Semallé. L'affaire de Lang-Son y est représentée comme un déplorable malentendu, le Gouvernement chinois en exprime ses regrets et proteste de son désir de donner plein effet à la convention.

J'ai répondu que le Tsong-li-Yamen était mal venu de plaider aujourd'hui circonstances atténuantes après avoir, par ses précédentes déclarations, assumé toute la responsabilité des derniers événements. J'ai ajouté que la Cour de Pékin était déjà saisie d'un ultimatum conçu en termes très courtois, mais sur le sens duquel elle ne devait pas se méprendre et que nous étions absolument résolus, si nous n'obtenions pas satisfaction sur tous les points, à employer la force.

Je vous supplie de ne pas démentir à Paris le langage que je tiens à Shanghaï; les mesures violentes seront d'autant moins nécessaires qu'on doutera moins de notre volonté arrêtée d'y recourir au besoin.

337.

M. Billot, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Très urgent. *Paris, 15 juillet 1884, 10 h. 10, matin.*

Des jeunes gens suivis d'une foule considérable se sont portés hier devant l'hôtel Continental. Avant que la police eût pu intervenir, ils ont amené le directeur par leurs menaces à leur livrer deux drapeaux allemands qui décoraient l'hôtel et ils les ont lacérés dans la rue [2]. Il faut ajouter que, quelques minutes auparavant, pendant que ces jeunes gens déposaient des couronnes

(1) Voir ci-dessus, n° 333.

(2) Voir *Mémoires de Clovis de Hohenlohe*, traduction française, vol. III, à la date du 16 juillet.

au pied de la statue de Strasbourg, un homme avait craché sur un drapeau français, en criant « Vive la Prusse, à bas la France ».

Le Ministre est à Trouville et ne rentrera que dans la journée. Sans attendre son retour, je vous fais part de l'incident afin que vous puissiez, par une démarche immédiate, prévenir la réclamation dont le Gouvernement allemand ne manquerait pas de nous saisir.

338.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 juillet 1884, 4 h. 33, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.

J'ai entretenu le comte de Hatzfeldt de l'incident fâcheux qui s'est produit hier à l'hôtel Continental à Paris à la suite de l'insulte faite au drapeau français devant la statue de Strasbourg, et je lui ai exprimé mon regret de la scène de désordre que la police n'avait pu ni prévoir ni prévenir (1). Le Ministre m'a répondu qu'il écrirait à ce sujet au prince Chancelier en lui faisant part de ma démarche. Il m'a demandé quelles mesures de répression avaient été prises à l'égard des auteurs de la lacération des drapeaux allemands; je n'ai pu lui fournir de détails et je vous serai obligé de me transmettre les indications que vous croirez utile pour le cas où j'aurais à revenir sur cet incident avec le comte de Hatzfeldt (2).

339.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 15 juillet 1884, 7 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55, soir.)

Dans la séance des conseillers financiers (3) qui a eu lieu aujourd'hui, M. Childers a demandé nominativement aux conseillers s'ils acceptaient pour l'impôt foncier le chiffre fixé par le budget anglais.

(1) Voir ci-dessus, n° 337.

(2) Le 19 juillet, M. de Courcel, revenant sur l'incident de l'hôtel Continental, écrit que sa démarche auprès du comte de Hatzfeldt « a été acceptée par le sentiment général comme donnant à l'Allemagne, dans une mesure convenable, la satisfaction à laquelle elle avait droit ». Et il ajoute : « L'influence des cercles officiels s'est exercée sans contredit dans le sens de l'apaisement ».

(3) Voir ci-dessus, n° 326.

Ils ont tous répondu négativement et ont ainsi confirmé d'une manière définitive leur vote de samedi. Nos délégués et leurs collègues ont cependant ajouté qu'il leur paraissait nécessaire de laisser dans le budget une marge pour les non-valeurs, mais qu'ils ne pourraient en fixer l'étendue que dans la séance suivante. Il a donc été entendu que nos délégués présenteraient alors le projet de budget destiné à remplacer celui qui leur a été présenté. Cette séance aura lieu jeudi, ce sera vraisemblablement la dernière. La séance de samedi dernier [1] a produit un effet considérable sur les Ministres anglais. Lord Granville s'en est exprimé avec une certaine aigreur auprès de moi et auprès des autres Ambassadeurs [2]. Il dit et fait dire que le Parlement anglais ne votera pas d'arrangements sans la réduction de l'intérêt de la dette. M. Childers se tient sur la réserve. Le point capital pour nous est de maintenir l'accord avec les autres délégués, qui a été si heureusement établi. A la date d'hier, aucun des Ambassadeurs n'avait reçu ses instructions sur la question de la réduction de la dette.

J'espère que vous pourrez bientôt me donner les vôtres sur la question de la garantie.

M. le comte Nigra m'a donné à entendre que son Gouvernement se rallie à l'idée d'une garantie internationale.

340.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 17 juillet 1884, 3 h. 50, soir.*

Lord Lyons m'a demandé ce matin une entrevue de la part de Lord Granville. C'était pour m'exposer les inquiétudes du Cabinet britannique à raison de la tournure que prennent les délibérations de la commission des conseillers financiers. Nos conseillers ont fait rejeter par la commission les conclusions du travail de M. Baring [3]. Lord Granville estime que cela peut entraîner l'échec de la conférence et les conséquences d'un tel échec le remplissent d'effroi. Il demande si je ne serais pas disposé à donner à nos plénipotentiaires des instructions de nature à prévenir un si grand malheur.

(1) 12 juillet.

(2) Allusion à la séance de la commission financière du 11 juillet : « Nos délégués, avait télégraphié M. Waddington, le 12, à 8 h. 28, soir, après avoir critiqué les conclusions du rapport de Sir E. Baring, ont amené M. Childers à demander aux autres représentants financiers des Puissances de se prononcer entre les idées françaises et les projets anglais. Tous, sans exception, ont émis une opinion défavorable à ces derniers. »

(3) Voir ci-dessus, n° 339.

J'ai répondu que le Gouvernement britannique avait posé une question sans préciser ni indiquer de solution, que nos représentants à la conférence avaient pour seule instruction d'examiner la situation avec une entière impartialité; qu'ils avaient à nos yeux une compétence supérieure, devant laquelle nous ne pourrions que nous incliner, et que nous ne pourrions justifier en aucune façon une intervention qui ne tendrait à rien moins qu'à leur prescrire de voir les choses autrement qu'elles ne leur apparaissent. J'ai ajouté que je ne comprenais pas en quoi le succès de la conférence serait lié à une réduction de la dette égyptienne ni quel intérêt le Gouvernement anglais peut avoir à détruire le crédit égyptien. Lord Lyons a seulement répondu que son Gouvernement avait, de son côté, la conviction profonde que les finances égyptiennes ne sont point telles que les présentent nos conseillers financiers. Mais il n'avait pas l'air de faire une démarche qui lui parût avoir quelque chance de réussite. Il pense que Lord Granville a fait la même démarche auprès des autres Gouvernements [1].

341.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 17 juillet 1884, 9 heures, soir.*

Les mouvements de la flotte et le maintien de l'ultimatum semblent devoir amener les résultats que nous attendons [2]. Le Ministre de Chine m'annonce par écrit que le Tsong-li-Yamen s'est décidé à proposer à la Cour le décret ordonnant l'évacuation; il demande en même temps, de la part de Li-Hong-Tchang, que l'escadre n'entre pas à Fou-Tchéou ou ailleurs, sa

[1] Le même jour, à 1 h. 45, soir, M. Waddington annonce que Lord Granville a, en effet, envoyé une circulaire aux Ambassadeurs de la Grande-Bretagne : «Je vous enverrai par la poste, dit-il, le texte de ce document qui marque la crise aiguë des négociations.»

[2] Le même jour, à 10 heures du soir, arrivait, à Paris, ce télégramme de M. Patenôtre, expédié de Shanghaï, le 17 juillet 1884, à 3 h. 30, soir.

«Le Tsong-li-Yamen a communiqué le 16 juillet à M. de Semallé décret impérial suivant paru le matin :

«Conformément à la convention du 11 mai, «on doit, dans le délai de trois mois, discuter «un traité définitif sur les bases contenues dans «les quatre premiers articles. Comme ce délai «va expirer, il est nécessaire exécuter aujourd'hui article 2.

«En conséquence, l'Empereur ordonne au «Vice-Roi du Yun-Nan et au Gouverneur du «Kouang-Si de faire retirer toutes les troupes «qui occupent Lao-Kay, Lang-Son, (Kouang-Si) «et de les cantonner en deçà des passages sur «les territoires du Yun-Nan, Kouang-Tong, «Kouang-Si. Cette évacuation devra être terminée dans le délai d'un mois. Respecter ceci.»

J'ai fait avertir le Tsong-li-Yamen que maintenons strictement ultimatum.

présence pouvant y amener des troubles (1). J'insiste dans ma réponse pour la publication officielle du décret, en déclarant que nos bâtiments seront maintenus dans les positions qu'ils occupent aujourd'hui, jusqu'à ce que nous soyons fixés sur la réponse définitive du Gouvernement chinois à l'ultimatum.

Dans ma pensée, le chiffre indiqué pour l'indemnité n'est pas définitif; nous avons toujours considéré qu'il était susceptible de forte réduction; mais nous tenons, avant de vous envoyer à Tien-Tsin (2) pour discuter la question de chiffre, à ce que la Chine en reconnaisse le principe et publie le décret.

Si une satisfaction sur les deux points ne nous est pas donnée dans le délai fixé, de nouvelles instructions vous seront adressées ainsi qu'à l'amiral. Le *statu quo* devra être observé jusque-là.

342.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 18 juillet 1884, 9 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

J'ai vu cet après-midi mes collègues d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne, et je leur ai parlé de l'ouverture que j'avais faite ce matin à M. Childers relativement à un budget provisoire (3) et je leur ai répété que nous ne céderions pas sur la réduction de l'intérêt de la dette. Le comte Karolyi et M. Nigra ont accueilli la communication avec assez de chaleur; ils ont tous les deux dit

(1) Le Tsong-li-Yamen avait aussi déclaré à M. de Semallé, par dépêche du 13 juillet, que la demande d'indemnité retarderait la conclusion de la paix et que « si nous prenions des garanties, la Chine adresserait un memorandum pour protester auprès de toutes les Puissances ». (Télégr. de Shanghaï, 15 juillet, 12 h. 45, s.)

(2) M. Patenôtre avait fait notifier son entrée en fonctions à la date du premier.

(3) « Ne pourrait-on pas, avait dit M. Waddington à M. Childers, étudier une idée dont mes collègues d'Autriche et d'Italie m'avaient entretenu, à savoir de faire un budget provisoire pour deux ou trois ans, basé sur le chiffre actuel des rôles de l'impôt suspendant l'amortissement et respectant l'intérêt de la dette...? » (Télégramme du 18 juillet, 2 h. 39, soir.)

M. Jules Ferry adressait, le 21 juillet, à 10 h. 40 du matin, à son Ambassadeur, un télégramme dont la minute est de sa main. « J'accepte votre idée d'un budget provisoire ou budget d'essai sur les bases fixées par nos conseillers. C'est là que conduisent logiquement les hésitations mêmes du rapport anglais. » Dans la première partie du télégramme, M. Jules Ferry s'étonnait de « l'obstination du Gouvernement anglais à vouloir réduire l'intérêt ». « C'est à n'y pas croire, écrivait-il. Il ne faut donc pas appuyer notre refus absolu de toute réduction d'intérêt, même provisoire, uniquement sur les difficultés parlementaires, mais sur la morale et l'honnêteté publique. »

qu'ils ne voyaient pas d'autre porte de sortie et qu'ils la trouvaient acceptable; ils m'ont promis d'en aviser leurs Gouvernements.

Le comte Münster a été plus réservé et ne s'est pas prononcé; il rêve sans doute un rôle de médiateur auquel il a fait allusion l'autre jour.

M. Childers vient de me dire qu'il me remettra demain une note relative au budget provisoire, et qu'il en a conféré avec ses collègues aujourd'hui. Il ne m'a pas paru disposé à accepter mon ouverture telle quelle.

343.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 19 juillet 1884, s. h.*

Comme dernière preuve de conciliation, j'accepte la combinaison proposée dans la dépêche du Tsong-li-Yamen transmise par votre télégramme du 18 (1).

Toutefois, il doit être absolument entendu, conformément aux termes mêmes de cette dépêche, que vos négociations avec le Vice-Roi de Nankin porteront exclusivement sur le second point de l'ultimatum, c'est-à-dire sur l'indemnité. Le règlement en devra être terminé le 1er août au plus tard. Nos forces navales, gardant leurs positions actuelles, s'abstiendront de toute action jusqu'à cette date, à moins d'y être provoquées. Les négociations commerciales, prévues par l'article 5 du traité du 11 mai, ne seront entamées qu'après règlement définitif de la question d'indemnité.

Faites connaître si ces conditions, que je communique à Li-Fong-Pao, sont agréées, et prévenez amiral Courbet.

Quant au chiffre de l'indemnité, dont je vous ai indiqué les bases dans ma dépêche du 18, vous êtes autorisé, s'il est nécessaire, à le réduire à cent millions payables en Europe par trois ou quatre annuités. La Chine peut y affecter annuellement un cinquième de ses revenus douaniers, qui représente plus de vingt millions. Le premier terme serait payable le jour de l'échange des ratifications du traité définitif. Cet échange aura lieu à Paris.

(1) Le Tsong-li-Yamen avait demandé, par l'intermédiaire de Sir Robert Hart et du mandarin de Shanghaï, la prolongation du délai fixé pour la réponse à l'ultimatum. Le 19, à 5 h. soir, M. Patenôtre télégraphiait : « Le mandarin de Shanghaï m'avertit d'un retard survenu par suite d'une interruption télégraphique dans la transmission au Tsong-li-Yamen de son projet de dépêche d'hier. J'ai acquis preuves que le fait est inexact, le Gouvernement chinois ayant voulu simplement gagner du temps dans l'espoir que Li-Fong-Pao obtiendrait de meilleures conditions à Paris. »

344.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 200. *Paris, 26 juillet 1884.*

Le Ministre de la Marine m'a communiqué les extraits de la correspondance du commandant de la division navale de Terre-Neuve, que vous trouverez ci-annexés.

Comme vous le verrez en en prenant connaissance, les premières impressions de M. Bigrel sont loin d'indiquer que les dispositions des autorités coloniales se soient améliorées cette année, et déjà il a vu se renouveler certaines des difficultés dont nous avons périodiquement à entretenir le Cabinet de Londres.

J'estime toutefois que, dans l'intérêt du succès des arrangements récemment convenus entre les délégués des deux pays à la commission des pêcheurs, il y a lieu d'attendre les résultats de la mission dont se sont chargés les délégués britanniques avant de saisir le Gouvernement de la Reine des griefs que nos croiseurs ont eu à signaler dès l'ouverture de la nouvelle campagne de pêche.

Vous voudrez donc bien considérer jusqu'à nouvel ordre comme destinée à votre information la communication que j'ai tenu vous faire des rapports du commandant Bigrel.

345.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T.(1) *Paris, 27 juillet 1884, 4 h. 10, soir.*

Le prince de Hohenlohe est venu à l'instant me dire de la part du Chancelier que, examen fait du rapport de M. Derenthall, le Gouvernement impérial a donné pour instruction à son plénipotentiaire d'appuyer dans la conférence la conclusion des délégués français(2). L'Ambassadeur d'Allemagne a été avisé en même temps d'instructions identiques données aux plénipotentiaires des autres Puissances. L'Angleterre sera donc seule dans la discussion de demain.

(1) De la main du Ministre.

(2) Ils avaient demandé à leurs collègues d'engager la discussion le plus tôt possible. (Tél. de Londres du 24 juillet).

346.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 28 juillet 1884, 10 h. 10, matin.*

(*Reçu :* midi.)

Le courrier qui part ce matin vous porte deux dépêches rendant compte de mes dernières conversations avec le comte de Hatzfeldt sur la question d'Égypte. Le langage du Ministre est bien d'accord avec la démarche que le prince de Hohenlohe a faite auprès de vous, et que votre télégramme d'hier soir m'annonce (1). Il y a déjà longtemps que la chancellerie allemande prévoit, sans s'en affliger, l'échec de la conférence de Londres. Dès le mois de mai dernier, avant même que la réunion de la conférence fût assurée, le prince de Bismarck, dans un entretien que je vous ai rapporté (2), m'exprimait des doutes sur son succès éventuel, bien qu'il désirât qu'elle pût s'assembler. Comme le Cabinet de Berlin n'a pas vu de très bon œil les arrangements particuliers négociés dernièrement entre la France et l'Angleterre et que le maintien de ces arrangements est lié au succès de la conférence, il n'est pas impossible que l'opposition faite par l'Allemagne et ses alliées aux propositions anglaises soit fortifiée dans une certaine mesure par la pensée de faire tomber l'accord précédent établi entre nous et M. Gladstone.

347.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 29 juillet 1884, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le comte Münster, dans le rapport qu'il a adressé par télégramme à son Gouvernement, motive son abstention dans le vote d'hier à la conférence de Londres sur l'exemple donné par les représentants de plusieurs autres

(1) Voir ci-dessus, n° 345. — (2) Voir ci-dessus, n° 268.

Puissances, dont il n'a pas cru devoir se séparer [1]. Le comte de Hatzfeldt ne s'explique ni les raisons qui ont déterminé les représentants de l'Autriche et de la Russie à s'abstenir, ni la ligne de conduite adoptée par le comte Münster. Avant de se prononcer, il désire connaître l'impression du prince Chancelier.

Le comte de Hatzfeldt n'attend du reste qu'un résultat négatif de la séance d'aujourd'hui, et il ne croit pas qu'il soit possible d'établir un accord entre l'Angleterre et les Puissances sur la question des finances d'Égypte.

Je vous serai reconnaissant de me tenir au courant de l'issue de cette séance, et de l'attitude qu'y aura prise l'Ambassadeur d'Allemagne.

348.

M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 29 juillet 1884, 9 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Les plénipotentiaires qui m'avaient promis hier un contreprojet [2] se sont bornés à me remettre une note tendant à prouver que nous ne pouvons réclamer une indemnité à la Chine et où se trouvent reproduits tous les arguments du Tsong-li-Yamen. J'ai déclaré qu'en présence d'une réponse aussi peu sérieuse je n'avais qu'à me retirer et j'ai levé la séance. Une heure après, le Vice-Roi faisait solliciter par M. Hart un nouvel entretien. J'ai consenti à le recevoir demain matin à la condition que cette fois je serais saisi d'une proposition formelle. J'ai cru l'occasion bonne pour montrer à M. Hart un passage d'une lettre de l'amiral Courbet donnant des instructions à ses

(1) « Le plénipotentiaire allemand, avait télégraphié M. Waddington, le 28 juillet, à 7 h. 58, soir, a dit que les deux Puissances les plus intéressées n'étant d'accord, ni sur les faits, ni sur les principes, il lui paraissait bien difficile de les concilier et d'arriver à une entente; que, dans ces conditions, il ne pouvait que s'abstenir, en exprimant l'espoir qu'une entente pût ultérieurement s'établir entre la France et l'Angleterre. » Dès le lendemain (télégr. de Paris, 29 juillet, midi 30), M. Jules Ferry prévenait M. de Courcel : « L'attitude du plénipotentiaire allemand n'a pas été conforme à ce que le prince de Hohenlohe m'avait annoncé. »

(2) M. Patenôtre fait allusion à une conférence qu'il avait eue la veille avec les plénipotentiaires chinois et qui n'avait pas abouti. « Pendant trois heures d'une discussion stérile, avait-il télégraphié le 28, à 9 h. 30, soir, j'ai vainement essayé de leur arracher une réponse quelconque. » Dix jours plus tôt, M. Hart avait demandé à M. Patenôtre une prolongation du délai d'ultimatum « pour faciliter l'entente relative à l'indemnité »; le mandarin de Shanghaï lui avait fait deux visites le même jour pour le même objet. (Télégr. Shanghaï, 18 juillet.)

officiers pour le jour où commenceront les hostilités. Malheureusement, mon langage est toujours démenti par les nouvelles pacifiques télégraphiées de Paris [1]. M. Hart a été avisé par la légation chinoise que nous nous contenterions d'une faible indemnité. Mon rôle, dans ces conditions, est des plus difficiles.

349.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 31 juillet 1884, 10 h. 45, matin.*

Le prince de Hohenlohe est chargé de me demander si l'ouverture que vous auriez faite au comte Münster tendant à faire proposer aujourd'hui par l'Ambassadeur allemand l'ajournement de la conférence, si cette ouverture a l'approbation du Gouvernement de la République. Auquel cas le Chancelier autoriserait le comte Münster à faire cette proposition. J'ai répondu que je vous avais donné des instructions formelles dans ce sens. Il me quitte pour télégraphier à Berlin. Le prince est plus étonné que personne de l'attitude de Münster lundi dernier [2].

350.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 2 août 1884, 3 h. 36, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

La conférence est rompue. L'ajournement à une date fixe a été refusé par les Anglais, bien qu'appuyé par tous les Ambassadeurs. Détails suivent [3].

[1] L'amiral Peyron télégraphia le 31 juillet à l'amiral Courbet : « Délai ultimatum étant écoulé, envoyez immédiatement le *La Galissonnière* et une canonnière à Kelung pour occuper le port et les mines de charbon, en attendant que chiffre indemnité, dont principe est reconnu par Gouvernement chinois, soit définitivement réglé. Restez à Fou-Tchéou, dans les conditions où vous y êtes actuellement, et attendez ordres. »

[2] Voir ci-dessus, n° 347.

[3] Dans un télégramme plus long de 7 h. 5, soir, M. Waddington donne des détails sur la séance, entre autres celui-ci : « Pendant la dernière partie de la séance, Lord Granville, qui était ému et agacé, a complètement

351.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 3 août 1884, 12 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

M. Hart suggère arrangement sur les bases suivantes : la Chine, reconnaissant que la France est obligée à dépenses considérables pour assurer sécurité commerciale au Tonkin, s'engagerait à verser à titre de contributions de . . .[1] pendant dix années une somme annuelle de huit millions de francs qui équivaudrait ainsi aux quatre-vingts millions réclamés par moi en dernier ressort[2]. M. Hart demandait qu'en échange la France consentît à laisser subsister le tribut annamite. J'ai repoussé formellement la proposition relative au maintien du tribut, mais j'ai laissé entendre que le reste de la combinaison pourrait être accepté.

352.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 3 août 1884, 4 h. 20, soir*

L'amiral Courbet télégraphie le 2 août que Lespès part avec le *La Galissonnière* et le *Lutin* pour Kelung.

En signifiant au Tsong-li-Yamen la prise d'un gage, vous insisterez sur la

perdu son sang-froid habituel. Je savais qu'avant la conférence il y avait eu une discussion assez vive au Conseil des Ministres, ce qui avait contribué à le rendre très nerveux.» M. Waddington aurait voulu faire autoriser le Gouvernement égyptien à émettre des fonds gagés sur la Dette privilégiée pour une somme n'excédant pas le chiffre nécessaire au règlement des indemnités. Lord Granville, qui ne voulait pas mettre en discussion la proposition française, répondit sèchement à une protestation de M. Waddington : «Je pourrais réfuter facilement les arguments du plénipotentiaire français si toute discussion n'était pas close dès à présent». (*Livre bleu*, Égypte, n° 30. Procès-verbaux de la Conférence de Londres, 1884. Protocole n° 7 et annexe.) M. Jules Ferry appelant M. Waddington à Paris, où il jugeait nécessaire sa présence à la séance de l'Assemblée nationale convoquée par décret du 2 août 1884 pour reviser quelques paragraphes des lois constitutionnelles, lui disait : «Je vous félicite pour la façon habile et bonne dont vous avez conduit la séance de clôture». (Télégr. de Paris, 4 août, 11 h. 20, matin.)

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Comme l'avait prévu M. Patenôtre (voir ci-dessus, n° 343 et note), Li-Fong-Pao avait fait, le 30 juillet, une démarche auprès de M. Jules Ferry qui, sans désavouer son Ministre en Chine, était disposé à réduire le chiffre de l'indemnité le jour où la Chine n'en contesterait plus le principe. (Télégr. Paris, 30 juillet, 2 h. 15, soir.)

modération extrême que nous montrons en laissant encore à Fou-Tchéou les choses dans l'état de paix. Cette modération se manifeste avec éclat dans la réduction du chiffre de l'indemnité à cinquante millions (1). Mais il faut que les Chinois sachent bien que c'est notre dernier mot, et que nous n'en rabattrons pas un centime. Si la Chine s'obstine ou cherche à gagner du temps, nous arriverons aux actes de guerre. La saisie du port et des mines de Kelung n'est qu'un acte conservatoire.

Comprenez bien ma pensée : 1° les demandes exagérées de deux cent cinquante et deux cent millions n'ont produit sur les Chinois qu'un effet de recul; 2° cinquante millions et un bon traité de commerce règlent équitablement toute cette affaire; 3° destinés à être voisins immédiats de la Chine, nous avons intérêt à ne pas creuser entre elle et nous de trop profonds ressentiments; 4° la Chine, très avare, nous payera en avantages commerciaux ce que nous lui épargnons sur l'indemnité en argent. Ces considérations vous expliquent ma ligne de conduite que vous avez plus d'une fois jugée trop patiente mais qui finira par aboutir.

353.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 3 août 1884, 8 h. 20, soir.*

Reçu votre télégramme du 3 août.

La proposition Hart est un symptôme favorable. Au point de vue pécuniaire, il y a grande analogie entre une contribution de quatre-vingt millions payables en dix ans et cinquante millions payables en trois ou quatre (2). J'accepterais même, si ces propositions prenaient un caractère officiel, la forme suggérée par vous et reprise par M. Hart. Quant à la condition relative au tribut annamite, elle ne peut pas être prise en considération un seul instant (3). Si le Gouvernement chinois la prenait à son compte, nous y verrions un reniement formel du traité de Tien-Tsin, et un acte offensant. Dites-le bien à M. Hart. Dites-lui surtout qu'il faut finir vite ou se battre. Je suis plus patient que l'opinion et le Parlement, mais je suis au bout de ma patience.

(1) Voir ci-dessus, nos 333 et 341.

(2) Voir ci-dessus, n° 351.

(3) Le 5 août, M. Jules Ferry télégraphiait à M. Patenôtre qu'il avait donné les mêmes espérances au Ministre de Chine en les accompagnant des mêmes réserves ; il ajoutait : « J'ai quelques motifs de croire que Li-Fong-Pao transmettra ces indications au Tsong-li-Yamen ». (Télégr. de 12 h. 50, soir.) Le même jour, il indiquait d'une manière très précise, dans une lettre à Li-Fong-Pao, les conditions de la France.

Le Vice-Roi du Tché-Li m'écrit par le télégraphe qu'il vous a envoyé son secrétaire porteur de la note Fournier relative aux délais, et que cette note porte des ratures approuvées par le commandant. C'est une fable, sans doute, ou un faux des Chinois.

P.-S. — Je reçois vos deux dépêches du 3 août.

Nous avons reçu tout à l'heure une dépêche de l'amiral Courbet. Il a ordre de ne pas attaquer encore. Son télégramme nous est parvenu dans le temps ordinaire, et celui de la Marine du 31 lui était arrivé en trente-six heures.

J'ai refusé net les bons offices de l'Amérique, qui s'excuse d'ailleurs courtoisement sur les obligations du traité de 1858. J'ai fait la même déclaration à Li-Fong-Pao. Quant au chiffre, le marchandage ne sert à rien. C'est cinquante millions ou la guerre. Votre notification devra contenir ce chiffre avec déclaration qu'il ne sera pas réduit d'un centime. Vous direz que vous avez reçu un ordre de moi, et que par là je crois avoir atteint les dernières limites de la modération.

354.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 5 août 1884, 7 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Lord Granville vient de déclarer à la Chambre des Lords que le Gouvernement de la Reine avait résolu d'envoyer Lord Northbrook en Égypte, avec mission de faire un rapport sur la situation de ce pays. Sir Evelyn Baring, malgré le mauvais état de sa santé, accompagnera le Premier Lord de l'Amirauté.

355.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 7 août 1884, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Aucune nouvelle de Formose. La Chine paraît toujours compter sur médiation des États-Unis, malgré mes déclarations catégoriques. Le représentant d'Amérique à Pékin contribue, je crois, à entretenir ces espérances; il m'a

fait prier hier par son Consul à Shanghaï de patienter en vue d'une solution. J'ai reçu votre télégramme du 5 [1]; je crois, comme vous, qu'il peut être avantageux de négocier le traité définitif avec Li-Hong-Tchang, mais la question d'indemnité doit être préalablement réglée ici, car mon départ pour Tien-Tsin sera considéré par la Chine comme un succès.

Nous devons aussi songer qu'en se proposant comme négociateur, Li-Hong-Tchang cherche surtout à ressaisir l'influence qui lui échappe; il serait imprudent de trop compter sur sa bonne volonté.

356.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 141. *Berlin, 7 août 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 août; Dir. pol., 14 août.)

La chancellerie allemande témoigne d'une façon marquée le regret que lui cause l'insuccès de la conférence de Londres [2]. Le comte de Hatzfeldt a insisté avec moi sur la sincérité de ce sentiment, bien qu'il ne se fît pas d'illusions, m'a-t-il dit, et qu'il dût prévoir, depuis quelque temps, l'impossibilité d'arriver à un accord entre les Puissances :

« L'Angleterre ne voulait consentir à aucune concession, la teneur de ses propositions successives l'a fait voir; elle demandait aux autres et n'entendait rien accorder de son côté; dans ces conditions, on ne pouvait espérer de concilier les opinions divergentes. »

C'est donc à l'Angleterre et à l'obstination du ministère Gladstone que l'on impute ici l'avortement de la délibération européenne à laquelle viennent de donner lieu les affaires d'Égypte. Le blâme qui en rejaillit sur le Cabinet anglais est formulé à Berlin avec assez peu de ménagement.

[Analyses d'articles de journaux allemands.]

357.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [3]. *Berlin, 9 août 1884.*

Depuis la date de la dépêche que le courrier de ce soir vous porte, j'ai revu l'Ambassadeur d'Angleterre et j'ai constaté une certaine modification dans son

(1) Ce télégramme du 5 août, d2h50 s. répète l'essentiel de celui du 3 août publié ci-dessus, n° 353.

(2) Voir ci-dessus, n° 350 et note.

(3) Papier de Mme Abel Ferry.

attitude. L'assurance satisfaite des premiers jours semble avoir fait place à quelques doutes. Il n'a plus l'air si persuadé que toutes choses iront d'elles-mêmes en Égypte au gré des annexionnistes anglais, ni que son Gouvernement pourra se tirer d'embarras sans secours de personne. Comme Lord Ampthill est en relations intimes et fréquentes avec les membres du Gouvernement anglais, il y a peut-être lieu de penser que son langage moins confiant et plus mesuré reflète les impressions du lendemain du Cabinet de Londres, et que ce dernier, qui croyait naguère pouvoir compter sur la neutralité et la tolérance des Puissances, une fois la conférence dissoute, commence à s'apercevoir qu'il a encore besoin de nous. Les coups de boutoir de l'Allemagne sont sans doute aussi pour quelque chose dans ce rabaissement de l'exaltation première des Anglais. Mon collègue était visiblement peiné des mauvaises dispositions de la chancellerie allemande, tout en se rendant très bien compte qu'elles tenaient à la rivalité coloniale bien plus qu'à la question d'Égypte proprement dite. Il m'a confié lui-même que l'Allemagne était ulcérée et indignée de la prise de possession par les Anglais de la côte d'Afrique entre Angra Pequena et les colonies portugaises, et qu'on regardait cette conduite comme un coup monté par Lord Derby pour étouffer dans son germe la future puissance coloniale de l'Allemagne.

[Projets de vacances de M. de Courcel.]

Les comptes rendus des séances scandaleuses du Congrès de Versailles [1] sont commentés sans aigreur par les journaux allemands; la note n'est pas en ce moment au dénigrement de la France. Les nouvelles de Chine font bon effet. Mon collègue d'Angleterre me disait que d'après les renseignements transmis par les agents anglais, l'Empire chinois n'avait à nous opposer aucune organisation capable d'une résistance sérieuse, de sorte que nous pouvons être considérés comme maîtres du terrain.

358.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 10 août 1884, 11 h. 45, matin.*

Vous aurez soin de présenter le départ de l'amiral Courbet pour Kelung [2] comme une marque nouvelle de notre modération. Nous procédons par étapes.

(1) La session de l'Assemblée nationale qui dura du 11 au 13 août et qui revisa quelques paragraphes des lois constitutionnelles.

(2) L'amiral Lespès avait fait savoir que le 5 août, après sommation aux autorités chinoises, il avait attaqué et détruit les défenses deKelung. (Télégr. Shanghaï, 8 août, 7 h. 20, s.)

Rien ne nous eût été plus facile que de brûler l'arsenal depuis huit jours. Nous nous en tenons provisoirement au gage saisi (1), nous réservant d'opposer des mesures plus sévères à une obstination plus prolongée.

Sur les cinquante millions la réponse est faite, il s'agissait de cinquante millions payables en deux ou trois annuités. Le calcul des intérêts rapproche sensiblement les deux combinaisons, nous avons choisi celle indiquée par les Chinois et la moins lourde pour eux.

Enfin, quant à la médiation américaine (2), je réponds négativement à la demande qui vient d'être officiellement formulée par la Chine. J'ai opposé le même refus aux démarches officieuses faites trois fois par le Président des États-Unis. Comment le Tsong-li-Yamen peut-il dire dans sa note que le Consul de France à Shanghaï aurait déclaré au Consul des États-Unis que le Gouvernement français pourrait accepter la médiation américaine? Est-ce une invention chinoise ?

359.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 10 août 1884, 6 heures, soir.*

Les inconvénients d'un départ de Fou-Tchéou sont évidents. L'amiral l'a senti lui-même. Nous lui donnons l'ordre de se maintenir dans ses positions actuelles. L'amiral Lespès restera à Kelung. Nous tenons suffisamment notre gage, puisque nous sommes maîtres du port et de la mer et que les forts sont détruits (3). L'occupation par troupes de terre pourra avoir lieu ultérieurement. Quant au bombardement de Fou-Tchéou, il ne faut pas le précipiter. Je ne pourrais d'ailleurs l'ordonner qu'après un vote des Chambres, et ce vote ne peut avoir lieu qu'à la fin de la semaine. Attendons les effets de la prise de gage.

(1) Voir ci-dessus, n° 348 et note.

(2) Voir ci-dessus, n° 355.

(3) M. Patenôtre avait transmis le 10 août, à 8 h. 45 du matin, un télégramme de l'amiral Courbet du 9 août qui débutait ainsi : « Dernières nouvelles Kelung mauvaises. L'amiral Lespès obligé abandonner positions à terre, compagnies débarquement rentrées à bord devant forces considérables, les fortifications seules sont détruites. »

360.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. Confidentiel. *Vienne, 10 août 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 août.)

L'entrevue des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche vient d'avoir lieu à Ischl, selon le programme fixé à l'avance, et qui différait à peine de celui des années précédentes. Le 7 août, François-Joseph s'est porté à la station d'Ebensee un peu en avant d'Ischl, pour souhaiter la bienvenue au vieux monarque; l'Impératrice elle-même l'attendait à la gare de cette dernière ville.

D'après toutes les informations que j'ai recueillies, les entretiens et les réunions qui se sont succédé, le 7 et le 8 août, ont été empreints d'un caractère de cordialité très marqué. L'Empereur Guillaume s'est montré plein d'entrain, d'attentions aimables et de bonne humeur. Il s'est félicité à plus d'une reprise du séjour qu'il venait de faire à Gastein, et sa dernière parole en prenant congé de l'Impératrice Élisabeth, au moment du départ, a été : « A l'année prochaine, si Dieu le permet ».

La présence du comte Kalnoky et celle de M. Tisza, Président du Conseil hongrois, qui n'avaient point paru à Ischl lors de l'entrevue de l'année dernière, a fait naître quelques commentaires. On s'est demandé si ce fait ne donnait pas une importance politique d'autant plus sérieuse à la rencontre des Empereurs qu'elle avait été précédée d'une visite à Gastein de l'Archiduc Albert, la plus haute personnalité militaire de la Monarchie après Sa Majesté Sans doute, ce n'est point un fait indifférent en lui-même que de voir un Souverain recevoir en audience privée le Ministre des Affaires étrangères d'un État voisin et allié, et conférer avec lui. Mais, dans les circonstances présentes, il n'est pas probable que l'Empereur d'Allemagne ait échangé avec le comte Kalnoky autre chose que des vues très générales sur la politique européenne. Il est évident, d'ailleurs, que s'il y avait eu à Ischl de graves questions à débattre, des résolutions à prendre en vue d'une situation nouvelle, des plans à combiner pour une éventualité déterminée, le Chancelier de l'Empire allemand se serait trouvé, sous quelque prétexte, auprès de son Souverain.

Qu'il ait été question ou non dans les entretiens d'Ischl, comme l'ont prétendu plusieurs journaux, de la prolongation de l'alliance austro-allemande pour un temps plus ou moins long, il nous importe au fond, assez peu. Une chose en effet, est de toute évidence, c'est que l'alliance conclue entre les deux

Empires, en 1879, au moment où le comte Andrassy quittait le pouvoir, et qui n'a cessé de se resserrer depuis cette époque, est aujourd'hui plus étroite que jamais. Aucun nuage ne paraît la troubler; aucun signe n'en annonce le déclin. Cette alliance semble être devenue comme une nécessité pour l'Autriche qui y trouve le plus solide appui contre toutes les secousses au dedans comme au dehors; elle n'est pas sans utilité, en même temps, pour l'Empire allemand dont elle assure la situation prépondérante en Europe tout en l'aidant puissamment à consolider son unité. Dans cet ordre d'idées et comme témoignage des relations d'intimité établies entre les deux Souverains, la portée de l'entrevue d'Ischl ne doit pas être atténuée.

[Satisfaction de la presse viennoise.]

361.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 août 1884, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Dans une conversation qu'il a exprimé le désir d'avoir aujourd'hui avec moi, le comte de Hatzfeldt m'a dit que la chancellerie allemande attacherait du prix à entrer en négociations avec la France pour l'adoption de principes communs destinés à fixer le régime des terres de la côte occidentale d'Afrique non encore occupées par une Puissance européenne. La base de cette entente serait la liberté de commerce, en y comprenant l'exemption de tout droit de douane. Lorsque la France et l'Allemagne se seraient mises d'accord, les autres Puissances pourraient être conviées à s'entendre avec elles dans les mêmes termes.

Le prince de Hohenlohe sera chargé de vous saisir prochainement d'une proposition à cet égard. Le comte de Hatzfeldt a ensuite abordé spontanément les affaires d'Égypte, en me faisant entrevoir plus nettement qu'il ne l'avait encore fait, le concours de l'Allemagne; il m'a dit que nous pourrions nous mettre d'accord pour réclamer ensemble le règlement des indemnités d'Alexandrie. Il m'a parlé aussi, subsidiairement, de la commission de la Dette, dans laquelle l'Allemagne pourrait réclamer sa place, comme avait fait la Russie à la conférence de Londres.

Je vous enverrai par la première occasion un rapport détaillé sur ces ouvertures du Gouvernement allemand.

362.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97 *bis*. *Londres, 11 août 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 août; Dir. pol., 18 août.)

Le comte Granville a répondu il y a quelques jours aux communications pressantes de M. Waddington relatives à la question de la priorité des droits respectifs de la France et de l'Angleterre sur les Popos, Porto-Seguro et Agoné (1).

Votre Excellence trouvera ci-joint copie de cette réponse.

J'ai reçu aujourd'hui même la lettre de Votre Excellence n° 205, et le rapport de notre Vice-Consul par intérim à Sierra-Leone, signalant les récentes menées des Anglais dans la région en question.

Le ton et l'argumentation de la réponse du comte Granville ne rendent que trop vraisemblable l'intention du Gouvernement anglais de se saisir à bref délai de territoires sur lesquels nous avons des droits d'une légitimité incontestable.

363.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Urgent et très confidentiel. *Berlin, 13 août 1884, 11 h. 53, soir.*

(*Reçu :* 14 août, 1 heure, matin.)

Deux officiers français, le lieutenant-colonel Klein de l'artillerie ou du génie et le colonel Ruhlmann du génie de Belfort, ont été arrêtés hier à Coblentz porteurs de notes, dessins et instructions qui n'ont pas laissé de doute sur la nature de leur mission. Cependant, le Chancelier de l'Empire, à qui il en a été immédiatement référé, a donné l'ordre d'étouffer l'affaire et de prévenir les poursuites judiciaires, si l'identité et la nationalité françaises de ces deux officiers était bien constatée.

Je vous prie donc de me faire savoir d'urgence si les colonels Klein et Ruhlmann appartiennent à l'armée française, et s'ils devaient se trouver à Coblentz du 10 au 12 août.

Il serait désirable que je puisse recevoir votre réponse demain de bonne heure.

(1) Voir ci-dessus, n° 297.

364.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 14 août 1884, 12 h. 30, soir.*

MM. Klein, lieutenant-colonel du génie, et Ruhlmann, commandant d'artillerie, qui avaient été autorisés à se rendre en Allemagne à titre privé, se sont arrêtés à Coblentz pour y assister, de loin et dans les limites mêmes assignées au public, à l'attaque simulée de la place[1]. Il résulte des déclarations de M. Klein que ces officiers ne se sont jamais écartés des chemins ouverts à tout le monde, et qu'ils n'ont point cherché à pénétrer dans les endroits interdits par l'autorité militaire allemande. Dans ces conditions, leur arrestation doit être sans doute imputée à un malentendu. Je complète par lettre ces premières indications en vous transmettant les documents communiqués par le Ministre de la Guerre; ils vous permettront d'établir aux yeux du Gouvernement allemand que le fait qui vous a été signalé n'a pas l'importance que les autorités locales paraissent y avoir attribuée tout d'abord.

365.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 14 août 1884, 11 h. 24, matin.*

(*Reçu :* 1 heure, soir.)

Dans une conversation que j'ai eue avec lui hier soir, le comte de Hatzfeldt m'a pressé pour obtenir une réponse aux ouvertures qu'il m'avait demandé de vous transmettre[2]. « Il faut battre le fer quand il est chaud », me dit-il, en me rappelant ses propositions d'entente entre la France et l'Allemagne sur les affaires de l'Afrique occidentale et d'Égypte.

La situation que ces propositions nous font est assurément très délicate; mais le moment opportun pour déterminer notre ligne de conduite entre l'Allemagne et l'Angleterre ne saurait être de longue durée.

Je me permets de signaler à vos réflexions l'article de la *Gazette de Cologne*, du 12 août, intitulé : Les Allemands et les côtes occidentales.

(1) Voir ci-dessus, n° 363. — (2) Voir ci-dessus, n° 361.

Sur l'indication que je lui ai donnée de mon prochain départ de Berlin, le comte de Hatzfeldt m'a demandé de vous développer les idées qu'il m'avait exposées.

Afin d'entrer dans ses vues, je lui ai parlé de partir ce matin même pour Paris, mais des considérations matérielles m'obligent de renoncer à ce projet.

Je vous prie toutefois de m'autoriser, dès à présent et par le télégraphe, à faire ce voyage, soit que je parte immédiatement en congé, soit qu'avant mon congé habituel, je me rende pour un jour ou deux auprès de vous afin de prendre vos instructions sur le langage qu'il convient de tenir à la chancellerie impériale.

Je dois revoir dans la journée le comte de Hatzfeldt.

Il serait fort utile que je pusse lui dire quelque chose de votre part.

366.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 août 1884, 8 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 50, soir.)

Ayant revu hier le comte de Hatzfeldt, je lui ai parlé à peu près dans ces termes :

« Lorsque je verrai M. Jules Ferry, il est désirable que j'aie à lui transmettre de votre part quelques indications précises sur le sujet dont nous nous sommes entretenus dernièrement. Vous m'avez parlé d'un projet d'entente sur le régime applicable aux territoires non occupés de la côte ouest de l'Afrique; ce régime, m'avez-vous dit, devrait être fixé d'après le principe de la liberté du commerce, et vous avez ajouté que vous compreniez dans cette expression l'immunité des droits de douane. Je pense que la France sera disposée à adhérer aux principes généraux que vous voulez poser; c'est ce qui me semble résulter en effet de l'échange de vues qui a déjà eu lieu entre nos deux Gouvernements. Mais un énoncé de ce genre, théorique en quelque sorte, ne me paraît pas de nature à conduire à une entente pratique. Il serait bon de trouver une formule plus définitive pour exprimer votre pensée. Quelles conséquences attribuez-vous à la déclaration que nous concerterions? A quelles terres devrait-elle s'appliquer? Aurait-elle un effet rétroactif et serait-elle opposable par exemple aux prétentions des Portugais sur le Congo et à celles des Anglais sur la côte qui s'étend au nord d'Angra Pequena? Pour que mon

Gouvernement pût apprécier la portée véritable de votre proposition, il faudrait que je fusse en mesure de la lui soumettre, au moins verbalement, sous une forme moins vague et moins générale. Ne pourriez-vous pas consulter à ce sujet le prince de Bismarck? Car ce n'est pas à nous de vous fournir une formule pour une idée qui vient de vous-mêmes. » Après quelques hésitations, le comte de Hatzfeldt me promit d'en référer au prince de Bismarck. Je lui parlai ensuite de l'affaire d'Égypte, et je lui fis observer que là aussi il serait désirable de sortir des généralités et d'aboutir à quelque chose de précis; que des deux points qu'il m'avait mentionnés, le payement des indemnités d'Alexandrie et la commission de la Dette, le premier ne me paraissait pas offrir de grandes difficultés, puisque les intérêts de nos deux pays se rencontraient et que les Allemands, désirant une solution favorable pour leurs nationaux comme nous pour les nôtres, n'avaient pas en réalité de concessions à nous faire, mais que le second point, celui qui concernait la constitution et les attributions de la commission de la Dette, me semblait de nature à nous toucher beaucoup plus, parce qu'il s'agissait là du régime administratif de l'Égypte et de l'avenir même du pays; si nous pouvions nous entendre aujourd'hui sur une question aussi importante à nos yeux, l'impression serait certainement très favorable en France et très propre à faire apprécier les avantages d'un rapprochement avec l'Allemagne.

Le comte de Hatzfeldt, sans contester la valeur de ces réflexions, me dit qu'il admettait que l'Allemagne dût nous offrir une formule d'entente dans la question de l'Afrique occidentale; c'était à nous à prendre l'initiative des propositions par rapport à l'Égypte, puisque nous avions dans ce pays les plus gros intérêts.

Je reconnus qu'il y avait des raisons plausibles pour agir de la sorte, et je promis au Ministre de vous présenter de sa part la question dans ces termes.

367.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 104. *Paris, 15 août 1884.*

D'après des renseignements parvenus à MM. Cyprien Fabre et Cie de Marseille par de récents courriers de la côte occidentale d'Afrique, le Dr Nachtigal se serait présenté dans la région des Popos, et aurait proclamé le protectorat allemand sur les territoires de Baghida et de Lomé, dans le voisinage immédiat de Porto Seguro. Le correspondant de cette maison de

commerce ajoute que le séjour prolongé de la *Mönce* dans les eaux des Popos paraît de nature à provoquer parmi la population indigène une agitation en faveur de l'Allemagne.

Les derniers rapports de nos agents consulaires étant d'une date antérieure à l'époque à laquelle ces incidents se seraient produits, j'ai prié le Ministre de la Marine de me tenir au courant des indications qu'il pourrait recevoir de son côté sur le même sujet. Je n'ai pas voulu attendre d'être en mesure de contrôler les renseignements ainsi fournis à mon Département par la maison Cyprien Fabre pour vous communiquer, à titre d'information personnelle, la lettre que m'adressent ces négociants et dont vous trouverez copie ci-annexée.

368.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 16 août 1884, 10 h. 30, soir.*

Les Chambres viennent de se séparer après m'avoir donné les pleins pouvoirs nécessaires pour opérer sur les côtes de Chine et prendre des gages (1). Le moment est donc venu d'adresser à la Chine la dernière mise en demeure. Vous le ferez faire par Semallé, qui accordera quarante-huit heures pour la réponse, et qui, pendant ce temps, fera ostensiblement ses préparatifs de départ. Voici le texte de la notification :

« Le Gouvernement de la République française ayant été invité par le vote des deux Chambres du Parlement (2) à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le traité de Tien-Tsin, le vicomte de Semallé a l'honneur de faire savoir, d'ordre de son Gouvernement, à Leurs Excellences les membres du Tsong-li-Yamen que le chiffre de l'indemnité a été réduit, à raison de la première satisfaction qui résulte de la publication du décret impérial du 16 juillet, à la somme de quatre-vingt millions, payables en dix ans; mais si, dans un délai de quarante-huit heures, à dater de la présente notification, il n'a pas été fait droit à cette demande, M. de Semallé a l'ordre de quitter Pékin, et l'amiral Courbet prendra immédiatement toutes les dispositions qui lui

(1) Voir ci-dessus, n° 359.

(2) La Chambre des députés avait voté dans sa deuxième séance du 15 août l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans la fermeté avec laquelle le Gouvernement saura faire respecter le traité de Tien-Tsin, passe à l'ordre du jour ». Au Sénat, où M. Jules Ferry avait déclaré, le 16 août : « Le Gouvernement considère la question de confiance comme intimement liée au vote des crédits », ils furent adoptés par 174 voix contre 1 sur 175 votants, les autres sénateurs n'ayant pas pris part au vote.

paraîtront utiles pour assurer au Gouvernement français les réparations auxquelles il a droit.»

Nous venons de télégraphier à l'amiral qu'aussitôt que vous l'auriez avisé de la réponse négative de la Chine, il pourrait agir à Fou-Tchéou, après avoir prévenu les Consuls et les bâtiments étrangers, détruire les forts et l'arsenal, capturer les navires chinois. Après Fou-Tchéou, l'amiral ira à Kelung, où il fera toutes les opérations qu'il jugera possibles avec ses forces, et il nous dira avec précision de quels moyens nouveaux il aurait besoin pour nous assurer la possession des mines, qui doivent devenir pour nous un centre de ravitaillement. Quant aux opérations ultérieures, nous lui laissons toute latitude pour les choisir en recherchant ce qui sera le plus nuisible à la Chine, et le moins dommageable au commerce des nations européennes [1]. Nous voulons éviter, en principe, les opérations qui exigeraient une occupation permanente. Nous accepterions volontiers les projets sur les deux ports nouveaux du Petchili, Port-Arthur et Weï-Haï-Weï. Mais nous excluons Shanghaï.

On me rapporte de la légation chinoise que les Conseils de l'Empire auraient été convoqués en délibération aujourd'hui même sur une proposition de transaction suggérée par Li-Hong-Tchang. Il s'agirait cette fois d'une offre sérieuse. Cette nouvelle est d'accord avec les informations transmises par le Gouvernement de Washington. Je la crois malheureusement peu vraisemblable.

369.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 16 août 1884, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Voici en quels termes le comte de Hatzfeldt vient de résumer sa pensée relativement à la question de la côte occidentale d'Afrique [2] :

«Le Gouvernement français est-il disposé à se mettre d'accord avec le Gouvernement allemand sur le principe de la liberté du commerce dans les territoires non occupés de cette côte ?»

Si vous acceptez le principe proposé et que vous soyez disposé à le consacrer par une entente avec l'Allemagne, le comte de Hatzfeldt pense que les deux Gouvernements pourraient convenir d'échanger leurs vues sur les consé-

[1] «A moins que la Chine ne déclare la guerre, télégraphiait encore M. Jules Ferry (18 août, 12 h. 30, s.), nous restons en état non de guerre déclarée, mais de représailles, toujours prêts à reprendre les négociations».

[2] Voir ci-dessus, nos 361 et 365.

quences à tirer du principe qu'ils auraient adopté de concert, sur les moyens de le faire reconnaître par les autres Puissances sur les parties de la côte auxquelles il s'appliquerait et pour la forme.

Quant aux affaires d'Égypte, l'Allemagne est prête à entrer immédiatement en pourparlers avec nous sur la ligne de conduite à suivre pour assurer le payement des indemnités d'Alexandrie. Elle est également prête à entendre ce que nous aurions à lui dire sur tout autre point de la question égyptienne qui offrirait à nos yeux un intérêt particulier, par exemple sur le maintien et la réorganisation de la commission de la Dette.

J'ai répété au comte de Hatzfeldt que j'espérais qu'il nous serait possible d'entrer dans ses vues touchant la côte occidentale d'Afrique; qu'en tout cas, je ne doutais pas que vous ne fussiez disposé à accueillir ses propositions dans l'esprit le plus amical; que je souhaitais aussi très sincèrement que nos deux Gouvernements pussent trouver dans la question d'Égypte une occasion de se rapprocher, mais que l'opinion publique était un peu rebutée chez nous par l'échec de la conférence de Londres, et, qu'avant de risquer un nouveau pas dans une question qui nous avait causé si peu de satisfaction depuis quelque temps, il faudrait que nous fussions assurés d'un appui bien puissant et de sérieuses chances de succès.

Je dois revoir encore une fois le comte de Hatzfeldt demain. Je suis convenu avec lui de partir lundi [1] pour Paris, et il m'a dit qu'à mon retour, si je rapportais de mes entretiens avec vous *quelque chose à dire*, le prince de Bismarck me recevrait volontiers à Varzin [2].

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour tenir ces pourparlers absolument confidentiels jusqu'à nouvel ordre.

Je vous serai obligé de me faire savoir à Paris, mardi, à quel moment vous pourrez me recevoir mercredi.

(1) Le 18.

(2) Le 21 août (le mercredi), à midi 35, M. Jules Ferry télégraphie à M. Raindre, Chargé d'affaires à Berlin : « J'ai eu hier une première entrevue avec M. de Courcel, et j'aurai encore à conférer avec lui des questions dont il est venu m'entretenir. Je ne pense pas, dès lors, qu'il puisse, avant le commencement de la semain prochaine, quitter Paris pour retourner à Berlin. Veuillez en aviser M. de Hatzfeldt. » M. Raindre répond le 22, à 5 h. 46, soir : « Le comte de Hatzfeldt attend M. de Courcel lundi (le 25 août) et ne partira que le 25 au soir après s'être rencontré avec l'Ambassadeur ».

370.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 août 1884, 4 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

La chancellerie impériale allemande a reçu l'avis que le Procureur impérial près la haute Cour de Leipzig, appelé à se prononcer sur l'affaire de MM. Klein et Ruhlmann, conclut à leur renvoi des fins de la plainte, conformément aux indications qui lui avaient été transmises de Berlin (1). Le comte de Hatzfeldt considère l'incident comme heureusement terminé, et il pense que nos deux officiers vont être remis en liberté à bref délai, s'ils ne le sont déjà (2).

371.

LE PRINCE DE HOHENLOHE, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 17 août 1884.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 août.)

L'amirauté impériale vient de recevoir la nouvelle officielle que le territoire Lüderitz, qui s'étend du fleuve Orange au 26° degré latitude sud, a été, par un navire de guerre impérial, placé sous le protectorat de Sa Majesté l'Empereur.

[Notification et formules de politesse.]

372.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 août 1884, 10 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 18 août, 5 heures, matin.)

Le comte de Hatzfeldt a reçu de Varzin des directions qui lui ont permis de préciser avec moi la pensée du prince de Bismarck (3).

(1) Voir ci-dessus, nos 363 et 364. — (2) Deux jours après la mise en liberté était un fait accompli. (Télégr. de Berlin, 19 août, 4 h. 42, s.) — (3) Voir ci-dessus, nos 361, 365 et 367.

Selon la formule envoyée par le Chancelier, la France et l'Allemagne se garantiraient réciproquement la liberté du commerce dans les territoires que l'une ou l'autre pourrait occuper par la suite sur la côte occidentale d'Afrique, et elles s'engageraient à ne reconnaître la prise de possession par d'autres Puissances de territoires non encore occupés sur la même côte, qu'à la condition que ces Puissances leur garantiraient également la liberté du commerce.

Cet arrangement n'aurait pas d'effet rétroactif, et, comme le Chancelier pense que la France ne serait pas disposée à y souscrire pour les contrées voisines du Sénégal, il propose de le limiter à la région située au Sud de l'équateur.

J'ai dit au comte de Hatzfeldt qu'une telle proposition impliquait une impulsion bien caractérisée donnée à notre politique, et qu'il faudrait qu'il fût absolument prouvé à la France qu'elle trouverait son avantage dans cette direction nouvelle pour la décider à s'y engager. J'ajoutai que, pour ma part, je considérais comme très désirable d'arriver à substituer dans les rapports entre la France et l'Allemagne la politique d'intérêts à la politique de sentiments et de ressentiments qui dominait ces rapports depuis une douzaine d'années [1]; mais que, pour rendre possible et durable un tel changement, il était essentiel que l'entente basée sur une réciprocité d'intérêts procurât à la France une satisfaction sérieuse, à l'abri des déceptions et des désillusions. Quant à présent, cela ne me semblait possible qu'en Égypte.

Le comte de Hatzfeldt me lut alors un passage de la lettre du prince de Bismarck, où il était dit qu'il désirait depuis des années un rapprochement avec la France, mais que l'obstacle résidait dans des défiances mutuelles qui n'avaient pu être surmontées jusqu'ici, et que le moment lui paraissait opportun pour s'assurer si, décidément, ces défiances étaient insurmontables et s'il fallait régler sa politique en conséquence. Le Ministre définit ensuite la portée des propositions qu'il me transmettait, en disant qu'elles étaient destinées, dans la pensée du Chancelier, à limiter l'extension arbitraire de la colonie du Cap et à empêcher l'établissement d'un régime exclusif, au profit d'une seule Puissance, à l'embouchure du Congo. Je ne dissimulai pas que le résultat serait de contrarier les vues de l'Angleterre, et il en prit texte pour me faire observer que, si l'Allemagne n'était pas sûre de nous, et

(1) C'était aussi l'avis de M. Jules Ferry qui parlait à M^me^ Jules Ferry, dans une lettre du 18 août, des polémiques dirigées contre lui par des adversaires politiques sur le thème de l'alliance franco-allemande : «A moins de poser en principe, écrivait-il, que l'idéal de la politique française est d'être brouillée avec l'Allemagne en temps de paix, il faut bien entrer en rapport avec elle et il est utile d'avoir avec elle des ententes sur le terrain des intérêts communs. Elle a donné elle-même l'exemple au monde de la conduite qu'il convient de tenir après la défaite. Elle ne s'est pas enveloppée dans son impuissance relative comme dans un linceul, elle s'est appliquée à rentrer dans le concert européen comme grande Puissance; elle a d'abord joué les petits rôles et n'a eu aucun scrupule à se servir de la France pour arriver aux premiers.» (Lettre privée communiquée par M^mes^ Canet et Georges Claretie.)

si nous devions, au bout de quelque temps, nous retourner vers l'Angleterre, elle se trouverait brouillée avec elle en pure perte; l'arrangement qu'elle nous proposait impliquait donc pour elle-même des risques sérieux.

Je répliquai que les risques d'une brouille avec l'Angleterre seraient bien autrement redoutables pour nous, puisque nous étions isolés, et que même l'appui de l'Allemagne et de ses alliés serait impuissant à nous garantir contre les difficultés que l'Angleterre se trouvait en mesure de nous susciter dans toutes les parties du monde, si elle était animée de dispositions véritablement hostiles à notre égard; aussi ne pouvions-nous pas avoir la pensée de pousser les choses à cette extrémité, et tout ce que nous devions nous proposer était d'amener les Anglais, amiablement autant que possible, à tenir compte de nos intérêts légitimes plus qu'ils ne s'étaient montrés disposés à le faire dans les derniers temps à la conférence de Londres; nous ne cherchions pas à satisfaire des rancunes, mais uniquement à défendre des intérêts, et ce serait s'exposer à un faux calcul que de nous attribuer d'autre mobile.

Le comte de Hatzfeldt répondit qu'il l'entendait bien ainsi, et que le point de vue où se plaçait l'Allemagne était le même.

373.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 20 août 1884, 10 h. 15, matin.*

(*Reçu :* midi 45.)

Ultimatum a été remis 19 août à une heure [1]. J'ai invité M. de Semallé, s'il doit quitter Pékin, à confier protection de nos nationaux à Ministre de Russie qui nous est très favorable. Ce dernier accepte personnellement, mais demande autorisation, par le télégraphe, à Pétersbourg.

Le Tsong-li-Yamen a adressé le 18 août nouvelle note aux légations étrangères déclarant que c'est la France qui rompt la paix malgré efforts de la Chine pour la conserver [2].

L'amiral Courbet continue à constater préparatifs chinois à Fou-Tchéou et craint après action militaire éprouver grosses difficultés à sortir de la rivière.

(1) Voir ci-dessus, n° 368.

(2) Le 18 également, il avait adressé à M. de Semallé une dépêche ainsi conçue : « La nouvelle que la France appelle d'Haï-Phong troupes débarquement prouve son intention faire la guerre. Chine a épuisé tous les moyens de conciliation et donne à ses plénipotentiaires ordre quitter Shanghaï et de se rendre chacun à son poste. »

374.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 21 août 1884, 2 h. 30, soir.*

Le Ministre de Chine vient de m'informer que par suite du départ de M. le Chargé d'affaires de France à Pékin (1), il reçoit l'ordre de son Gouvernement de quitter Paris. Il demande ses passeports, que je lui donne. Il est bien entendu que vous restez à Shanghaï (2).

375.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

à M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée(3). *Paris, 22 août 1884.*

Je trouve en rentrant chez moi la carte du prince de Hohenlohe avec la lettre ci-jointe. Après ce qu'on m'avait dit à Berlin, et après le télégramme que l'Ambassadeur m'avait communiqué, je crains que l'effet de la mesure qu'il m'annonce ne soit déplorable. S'il y a un moyen quelconque de réparer l'acte du juge d'instruction, je crois que nous devrions l'employer. Nous avons de trop gros intérêts en jeu pour marchander cette petite satisfaction au puissant patron de M. Erlanger.

(1) Voir ci-dessus, n° 373.

(2) Le même jour, M. Jules Ferry écrit à Mme Jules Ferry : «Les Chinois n'ont rien voulu entendre, le dernier délai expire dans quelques heures, et le gros Li-Fong-Pao, escorté du sémillant Tcheng-Ki-Tong, vient de me faire savoir que leur Gouvernement leur donne l'ordre de quitter Paris, au moment même où notre Chargé d'affaires à Pékin fait ses paquets. Je puis me rendre ce témoignage que j'ai poussé jusqu'au bout la longanimité, et il n'y a plus désormais d'autre chose à faire que de porter un coup violent à cette vieille radoteuse, de prendre un gage, c'est-à-dire d'occuper fortement Formose où nous sommes déjà, et puis d'attendre. Car, aller à Pékin, faire une grande guerre, par Jupiter, je n'y songe nullement.» (Lettre privée communiquée par Mmes Canet et Georges Claretie.)

(3) Papiers de Mme Abel Ferry.

Annexe.

L. *Paris, 22 août 1884.*

Ce que je craignais est arrivé, le juge d'instruction vient de signer une ordonnance de non-lieu pour MM. Dreyfus, etc. et renvoie MM. Erlanger et Büllin à l'audience[1]. Ce que l'on désirait voir éviter, la continuation de ce procès, va donc arriver.

J'écris ces lignes pour le cas où je ne vous trouverais pas.

Veuillez croire, cher baron, à mes sentiments bien dévoués.

376.

Note de M. Jules Ferry sur la proposition allemande[2].

(Directions données à M. de Courcel.)[3]

La proposition allemande a pour objet d'assurer au commerce et aux produits allemands le libre accès, le libre trafic, et l'égalité économique dans les régions non encore explorées de l'Afrique centrale. Il s'agit de défendre les produits du commerce de l'Allemagne aussi bien contre le Portugal que contre l'Angleterre, contre l'Association africaine que contre la France.

(1) Sur la personnalité du baron Erlanger voir ci-dessus, n° 196.

La 8e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine avait été saisie d'une plainte formée par voie de citation directe contre MM. Berthier frères et le baron Erlanger par un certain nombre de porteurs d'actions du Crédit français. Les plaignants reprochaient aux prévenus d'avoir cédé les actions à des syndicats et employé l'argent des actionnaires en titres et en créations des sociétés d'émissions mort-nées; ils auraient lancé des affirmations audacieuses et trompeuses dans leurs organes de publicité et notamment dans le *Moniteur des tirages financiers*. Le procureur de la République avait pris des réquisitions formelles à l'audience du 19 juin 1883 à la suite des plaintes déposées par les parties civiles pour escroqueries et pour contravention à la loi de 1867 sur les sociétés, et le tribunal avait ordonné une expertise. Ce qui explique l'émotion du prince de Hohenlohe, son intervention et celle du baron de Courcel, c'est qu'à la suite de renseignements erronés l'affaire avait été évoquée devant le tribunal criminel de Leipzig, lors de l'affaire Kraszewski et que l'on avait confondu deux sociétés financières très différentes : l'Union générale et le Crédit général français. (V. ci-dessus, n° 285, et note.) C'est au sujet de cette dernière affaire que le juge d'instruction avait rendu une ordonnance le 23 août 1884; M. Jules Ferry télégraphia le 29 août à M. de Courcel que le 28 le tribunal avait renvoyé purement et simplement les prévenus (MM. Erlanger, Berthier, etc.). Le jugement du 28 visait d'ailleurs l'absence des parties civiles et ne statuait pas sur le fond. Le 21 janvier 1885, le tribunal débouta les prévenus qui demandaient la communication des dossiers; le 18 mars, après plaidoiries de Mes Falateuf pour les demandeurs et Barboux pour les défendeurs, il ordonna qu'il serait plaidé au fond et renvoya la cause au 21 avril. D'autre part, si le prince de Hohenlohe réunit les noms de MM. Dreyfus et Erlanger, c'est sans doute que le nom de Dreyfus revenait souvent dans la presse à propos des affaires du Pérou.

(2) Voir ci-dessus, nos 372 et notes.

(3) Papiers de Mme Abel Ferry.

La France doit-elle s'interdire d'établir des droits de douane à l'entrée de l'Ogooué, ou à Brazzaville sur le Stanley Pool?

Y a-t-elle intérêt?

Par un tarif différentiel on peut dire que nous réserverions à nos produits une des routes du Haut-Congo. Mais cette route n'est ni la meilleure, ni la plus courte. La plus courte paraît être celle qui suivra le cours du Congo lui-même, et que l'Association africaine va, paraît-il, exécuter, comme route de tramways à vapeur entre le Stanley Pool et Vivi. Le libre usage de cette voie a beaucoup plus de prix que le monopole de l'autre, et il y a un intérêt manifeste à profiter des dispositions présentes de l'Allemagne et de l'Association, — celle-ci prenant pour drapeau le libre commerce, en nous offrant le libre usage de ses voies ferrées, terrestres ou fluviales, sans péages d'aucune sorte. Ce point étant réglé entre l'Allemagne, la France et l'Association, le danger de voir l'Allemagne, dans certaines hypothèses, hériter de l'Association africaine, se trouverait fort atténué.

Seulement il est à remarquer que dans cet échange l'Allemagne ne donne rien ; ce sont en définitive les explorateurs, les premiers occupants, les inventeurs qui sacrifient leur droit incontestable de tirer un profit exclusif de leurs découvertes, M. de Brazza, d'une part, M. Stanley de l'Association belge, de l'autre; ils auront ouvert le Congo, à leurs frais, et ils en livreront l'accès gratuitement au monde entier. Quant à l'Allemagne, elle récoltera sans avoir semé.

Je sais bien qu'elle nous offre la réciprocité, le libre trafic d'Angra Pequena et du Cameroun, mais ce n'est pas là un marché. On ne manquera pas de dire que nous ouvrons à l'Allemagne, sans compensation suffisante, un champ d'action découvert et approprié par nos voyageurs, avec l'argent de nos budgets. Et nous n'avons pas le droit de dédaigner ce genre de critiques; non seulement le sujet est des plus délicats pour un Cabinet français, mais une convention telle que celle qui est proposée constitue un acte international, un véritable traité de commerce, et ne pourrait se passer de la sanction des Chambres.

Si l'on va devant les Chambres, c'est avec un traité de commerce complet, dont l'arrangement proposé deviendrait une clause additionnelle, qu'il faut se présenter. Là seulement peut se trouver la contre-partie. Le Chancelier, qui est si sincèrement préoccupé d'atténuer les ressentiments de la nation française, en se prêtant de bonne grâce à la revision d'un article du traité de Francfort qui pèse lourdement sur l'industrie française, et plus encore sur les préoccupations de l'imagination des industriels français et particulièrement des parisiens, frapperait vivement l'esprit public : n'y a-t-il pas là une de ces évolutions hardies où son génie se complaît? Le Chancelier a souhaité un traité de commerce avec l'Autriche, et n'y est pas parvenu.

Il serait plus aisé de trouver du côté de la France des intérêts économiques susceptibles de s'accorder et un terrain de concessions réciproques. Ni pour l'Allemagne, ni pour la France, l'article 17 du traité de Francfort ne peut être considéré comme un régime définitif.

La seconde partie de la proposition allemande suggère d'autres réflexions. Les deux Puissances ne reconnaîtraient, dans les territoires non encore occupés de l'Afrique occidentale, aucune prise de possession, aucune occupation nouvelle, qui prétende se soustraire à la règle commune de la liberté de commerce. Quelle serait au juste la portée de cette clause? Il semble qu'elle vise uniquement ces déclarations de protectorat non suivies d'effet, ces occupations fictives dont l'Angleterre fait grand usage. Il est évident qu'il ne suffit pas, pour constituer une possession anglaise, de porter le drapeau britannique partout où il y a des maisons de commerce anglaises. Mais les choses peuvent se passer autrement. Il peut exister des traités de cession ou de protectorat parfaitement en règle passés avec les souverainetés indigènes; ces traités peuvent avoir été suivis d'un exercice effectif de la souveraineté concédée ou de protectorat : occupation militaire, résidence installée, etc. On a pu concevoir aussi le Gouvernement protecteur aménageant à ses frais une rade, un estuaire : la liberté de commerce lui interdirait-elle d'établir des droits de quai, de phare, de balisage? La souveraineté, ou le protectorat, s'ils sont effectifs, n'impliqueraient-ils pas le droit de se rembourser, en tout ou en partie, des frais d'administration, de défense du territoire? De quel droit la France et l'Allemagne imposeraient-elles à des colonies constituées la liberté commerciale? En vertu de quel principe en ferait-on la loi *des colonies* qui commencent? En vertu de quelle logique n'appliquerait-on cette règle qu'au Sud de l'Équateur, et seulement sur la côte occidentale d'Afrique? N'est-ce pas se lier les mains à soi-même, dans d'autres parties du monde, et disposer un peu légèrement le régime colonial de l'avenir ?

Est-ce bien là, d'ailleurs, le seul point à régler dans cette compétition des nations européennes qui les porte toutes vers l'Afrique équatoriale? La prétention d'accaparer, s'approprier d'immenses territoires sans les occuper effectivement, pour se concilier avec le plus large libéralisme commercial, comme on le voit par l'Association africaine. N'est-ce pas là cependant un des points les plus délicats, une des causes de conflits les plus graves dont il serait bon de dégager l'avenir par des accords internationaux?

En résumé le principe *de la liberté de commerce* obligatoire n'a pas toute l'efficacité pratique, toutes les vertus qu'on lui prête, il ne tranche pas les questions les plus graves. Mais, surtout, ce n'est pas un principe, c'est un expédient qui se heurte à des difficultés de droit public et à des objections pratiques bien difficiles à surmonter.

Au lieu de poser un principe à la fois trop général et trop restreint, il

vaudrait mieux se proposer un programme plus modeste, plus concret, mais plus pratique. Nous avons accepté l'idée d'une conférence européenne au sujet du Congo. On est d'accord, déjà, pour admettre comme principe général la liberté de navigation du Congo, sur le contrôle d'une commission internationale, substituée au contrôle anglo-portugais. Nous voulons maintenir, aux bouches du Congo et sur les côtes revendiquées par le Portugal, la liberté de commerce, c'est-à-dire l'absence de droit de douanes. L'Allemagne le veut aussi, le commerce anglais le veut énergiquement. D'un autre côté il est impossible de se réunir en conférence pour parler du Congo sans se préoccuper de l'Association internationale. C'est une puissance de fait, qui a de grandes prétentions de droit. Ce n'est pas une quantité négligeable. Si elle est réellement en état de construire une route terrestre, une route de tramways à vapeur entre les deux parties navigables du Congo, et qu'elle l'offre à l'Europe pour rien, il y a intérêt à prendre des mesures pour que cette route ne devienne jamais un monopole. Et immédiatement, dès que l'on touche à l'Association africaine, la question des occupations fictives, des prises de possession sur le papier, se soulève. La question de la liberté de commerce surgit également, mais dans des conditions positives, limitées, qui pourra faire l'objet d'un accord.

C'est ainsi que j'envisagerais la conférence annoncée. Au lieu d'en faire une machine de guerre contre l'Angleterre, je voudrais y attirer l'Angleterre, l'y lier par ses propres doctrines. Je proposerais d'étendre au cours du Niger le régime qui serait adopté pour le cours du Congo. Je serais tout disposé à fixer, d'accord avec le Gouvernement allemand, les principes communs que nous chercherions à faire prévaloir dans la conférence, et je ne désespérerais pas qu'il sortît de cette délibération européenne (j'y comprends les États-Unis) quelques principes généraux, analogues aux déclarations du Congrès de Paris, qui pourraient ne pas constituer des conventions internationales proprement dites, mais qui s'imposeraient avec une autorité morale incontestable.

377.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25-26 août 1884, 7 h. 56, soir, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 26 août, 1 heure et 7 heures, matin.)

Je viens de voir le comte de Hatzfeldt et je lui ai rendu compte de l'accueil que vous êtes disposé à faire aux propositions allemandes (1).

Je lui ai dit que vous vous prêteriez volontiers à rechercher d'accord avec la chancellerie allemande les points sur lesquels nos intérêts concrets pourraient se rencontrer avec ceux de l'Allemagne, mais, qu'en vue même de faciliter ce rapprochement entre les deux nations il était désirable d'éviter, d'une part, tout ce qui réveille des souvenirs douloureux ou des sentiments toujours vifs, et d'autre part, les déclarations ambitieuses et les formules trop générales.

Le comte de Hatzfeldt ayant reconnu avec moi la justesse de cette observation, je lui ai parlé de l'entente qu'il nous avait proposée pour la garantie réciproque de la liberté du commerce sur la côte occidentale d'Afrique, au Sud de l'Équateur. J'ai dit qu'une déclaration formelle, telle qu'on nous la demandait, ne pourrait pas être donnée par un Cabinet français sans l'assentiment constitutionnel du Parlement, car elle constituerait une véritable convention de douane et de commerce, et que les Chambres seraient difficilement amenées à la ratifier, si on la leur présentait isolément, mais qu'il en serait autrement, sans doute, si elle faisait partie d'un ensemble véritablement important de stipulations, par exemple d'un traité de commerce, que l'on serait amené à négocier un jour entre les deux pays, ou bien encore d'un arrangement international qui serait établi dans une conférence diplomatique comme celle que l'on parlait de réunir pour régler la question du Congo. J'ai ajouté qu'en refusant de reconnaître, sur certains territoires non encore occupés, le droit d'occupation des tierces Puissances, à moins qu'elles ne s'engageassent à accorder la liberté du commerce, nous interviendrions d'une manière peu juste dans l'exercice de la souveraineté de ces Puissances; nous mettrions à notre charge un procédé analogue à celui de ces occupations sur le papier que nous critiquons à bon droit aujourd'hui, puisque nous frapperions d'avance d'une sorte de servitude une étendue de côtes qui ne nous appartiendrait pas, sur laquelle nous n'aurions fait aucun acte de possession, et sur laquelle, par conséquent, nous n'aurions aucun

(1) Voir ci-dessus, n° 376. Voir aussi *Mémoires de Clovis de Hohenlohe,* traduction française, vol. III, à la date du 24 août 1884.

droit effectif; de plus, nous proclamerions sous une forme générale un principe qui pourrait, par voie de représailles, être retourné contre nous ailleurs et qui engagerait dans une certaine mesure la liberté de notre administration coloniale sur des points où nous désirons la réserver.

Les prétendues objections, ai-je dit au Ministre, ne se présenteraient pas, si nous limitions l'application de la formule proposée par l'Allemagne à la région du Congo. Là, notre traité de 1786 nous donne un titre positif pour réclamer la liberté du commerce. En outre, c'est une question actuellement posée devant les Puissances, par suite des pourparlers qui ont notoirement eu lieu entre les Cabinets depuis plusieurs mois, que celle du régime qui devra être mis en vigueur sur le Congo et dans les territoires adjacents. Nous pourrions donc, pour toute cette vaste contrée qui constitue, à vrai dire, la partie la plus intéressante de la côte ouest de l'Afrique, au Sud de l'Équateur, nous mettre d'accord avec l'Allemagne sur la base qu'elle indique elle-même, et, forts de cet accord préalable, convoquer une conférence européenne avec adjonction des États-Unis d'Amérique pour en faire consacrer les termes. J'ai énuméré ici les sacrifices des droits que nous serions amenés à faire, tant comme maîtres des points découverts par M. de Brazza, que comme successeurs présomptifs de l'Association africaine, en vue de faciliter l'entente qu'il s'agirait d'établir[1].

Quant aux autres parties de l'Afrique auxquelles devait s'appliquer la proposition allemande, j'ai fait observer au comte de Hatzfeldt que nous atteindrions par un procédé plus simple et plus facile à justifier le résultat que l'Allemagne doit avoir en vue, qui est d'empêcher les annexions sur le papier, si nous nous mettions d'accord pour ne reconnaître que des occupations effectives et pour définir les conditions moyennant lesquelles elles pourraient être reconnues comme effectives.

Lord Ampthill, Ambassadeur d'Angleterre, est mort subitement ce matin, à la suite d'une crise hépathique.

Notre accord, touchant le caractère effectif des occupations coloniales, pourrait être soumis à la conférence pour être ratifié par elle, et nous ne verrions pas d'inconvénient à l'étendre à toute l'Afrique occidentale, même au Nord de l'Équateur, par exemple à la côte de Guinée où les Anglais manifestent des prétentions non moins excessives qu'à la baie des Baleines.

La conférence pourrait également être saisie de la question de la liberté de navigation sur le Niger.

Après que j'eus énuméré ces divers points, le comte de Hatzfeldt me demanda si j'avais épuisé tous les sujets dont nous avions précédemment parlé ensemble,

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, nos 713 et 714; (*Die Grosse Politik*, vol. t. IV, 680, 681).

et il fit une allusion, d'ailleurs très discrète, aux affaires d'Égypte. Je répondis que, sur ce sujet, je vous avais trouvé disposé à beaucoup de réserve, et convaincu que, vu l'état de l'opinion dans le pays et au Parlement, il nous était commandé de nous abstenir désormais de toute initiative; que vous considériez la question égyptienne comme étant avant tout une question d'intérêt international collectif, dans laquelle nous avions sans doute un gros intérêt, mais où nous n'avions pas été soutenus avec assez d'ensemble et de fermeté par l'Europe, pour sortir, après l'insuccès de nos efforts isolés, de la position expectante; qu'en conséquence, notre plan était d'attendre maintenant ce que ferait l'Angleterre en Égypte, et de voir ensuite ce qu'en diraient les Puissances; que cependant, d'ailleurs, vous seriez prêts à vous unir à l'Allemagne sur les points concrets qui pourraient l'intéresser comme nous, et que, dans mes conversations avec vous, nous avions constaté un certain nombre de points où l'intérêt des deux pays serait de nature à les rapprocher pour une action commune. J'ai cité par exemple l'affaire des indemnités d'Alexandrie, la question sanitaire, le maintien et, au besoin, l'extension de la commission de la Dette où nous appuierions volontiers l'introduction d'un membre allemand si l'Allemagne la réclamait; enfin, la liberté du canal de Suez, pour la préservation de laquelle l'Allemagne avait témoigné une certaine sollicitude, il y a deux ans, lorsqu'elle avait proposé l'institution d'une police commune et qui pourrait être utilement garantie, si l'on prenait les Anglais au mot, dans les termes de la dépêche de Lord Granville de janvier 1883.

Le comte de Hatzfeldt, sans faire aucune observation particulière, prit note de ces différents points, et il me promit de relater toute la teneur de notre conversation dans une dépêche au prince de Bismarck aujourd'hui même, avant de quitter Berlin.

Ce soir, il vient de me faire savoir qu'un télégramme du Chancelier me convie à me rendre auprès de lui à Varzin. Je partirai dès demain matin.

378.

M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 27 août 1884, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 40, matin.)

L'amiral Courbet, qui a sans doute télégraphié également à Paris, confirme nouvelle déjà transmise : flotte française intacte, six tués, vingt-sept blessés, dont quatorze légèrement.

Malgré cette défaite complète [1], je [ne] crois pas que Chine cède encore. Fou-Tchéou est trop loin de Pékin pour que cette leçon suffise. Si nous voulons en finir promptement, ici et au Tonkin, nécessité frapper coups répétés et envoyer toutes forces disponibles, même si elles doivent être inutiles. On assure qu'il y a actuellement douze canonnières à Port-Arthur; c'est là, je crois, qu'il faut agir; l'amiral Courbet pourrait s'y rendre après apparition à Kelung.

Essentiel tenir opération secrète pour empêcher canonnières se réfugier dans le Pei-Ho.

379.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 58. Confidentiel. *Vienne, 27 août 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 8 septembre.)

Le Ministre des Affaires étrangères est rentré à Vienne, le 21 août, de son voyage à Varzin [2]. C'est hier que je l'ai rencontré pour la première fois depuis son retour. Au début de l'entretien, le comte Kalnoky m'a paru assez peu disposé à entrer dans les détails de ses conférences avec le Chancelier de l'Empire allemand. Il n'a pas tardé, néanmoins, à se départir de sa réserve, et, comme j'avais trouvé l'occasion d'indiquer que les affaires d'Égypte avaient dû être l'un des sujets traités à Varzin : « Oh ! certainement, me répondit-il, et je puis vous dire sur ce point que le prince de Bismarck partage entièrement les idées que je vous ai communiquées, il y a une quinzaine de jours, relativement au règlement des indemnités d'Alexandrie. Il pense comme moi que les compensations pour les pertes matérielles, causées par le bombardement, devraient être accordées sans plus de retard et qu'il y aurait lieu, pour les Puissances, de s'entendre dès maintenant, afin d'inviter le Gouvernement anglais à ne pas négliger plus longtemps la solution de cette affaire. Nubar Pacha vient d'insister auprès de moi, dans le même sens, en me faisant dire qu'il considérait le payement des sommes fixées comme l'une des conditions indispensables du relèvement industriel d'Alexandrie. Nous ne pouvons oublier, de notre côté, que nos nationaux sont intéressés dans ces réclamations pour un chiffre qui dépasse huit millions de francs. Il importe de remarquer, au surplus, que l'échec de la conférence de Londres

[1] Un télégramme de M. Patenôtre du 24 août, se terminait ainsi : « Les Chinois annoncent que leur flotte est détruite à Fou-Tchéou. » — [2] Il était parti le 14 août au matin. (Télégr. de Vienne, 14 août, 5 h. 35 s.)

ne change absolument rien à cette question non plus qu'à la loi de liquidation, à laquelle l'Angleterre ne saurait apporter de modification sans l'assentiment de l'Europe. Nous attendons les résolutions que prendra M. Gladstone, sauf à les examiner et à en délibérer avec les autres Puissances. »

J'ai demandé à ce propos au Ministre si la mauvaise humeur contre le Gouvernement britannique, que certains journaux attribuaient à M. de Bismarck, existait en réalité dans son esprit. Il ne m'a pas dissimulé, dans sa réponse, que le Chancelier avait été désagréablement surpris des procédés dont le Cabinet de Saint-James avait usé à l'égard des premiers efforts de colonisation de l'Allemagne, qu'il y avait, en effet, lieu de s'étonner de voir l'Angleterre, avec ses immenses possessions d'outre-mer et les territoires si étendus dont elle s'est emparée sur la côte occidentale de l'Afrique, susciter des difficultés à une colonie allemande, encore en espérance, et dont les premières assises sont à peine posées (1). Il a pris soin d'ajouter, au reste, que ces dissentiments passagers n'étaient pas de nature à troubler sérieusement les rapports des deux Gouvernements.

L'occasion s'étant présentée un peu plus tard de parler en termes très généraux des relations présentes de la France et de l'Allemagne, le comte Kalnoky m'a dit, du ton de la plus parfaite sincérité, que le prince de Bismarck ne devait pas être regardé comme un ennemi de notre pays, qu'il rendait justice à notre Gouvernement et qu'il appréciait hautement le soin que nous prenions de vivre en très bons rapports avec le Cabinet de Berlin, qu'il était vrai toutefois qu'il redoutait l'action des partis avancés, les agitations de ceux qui s'efforçaient d'entretenir les idées de revanche, et que c'était là une de ses constantes préoccupations; que, d'ailleurs, dans les principales questions intéressant aujourd'hui la politique européenne, il se félicitait de marcher d'accord avec nous. « Soyez sûr, m'a dit le comte Kalnoky, non sans appuyer sur ses paroles, que le Chancelier se rend parfaitement compte de l'immense avantage qu'il y aurait pour la France et l'Allemagne, et j'ajouterai, pour l'Europe, à vivre sur le pied d'une amitié sincère, solide, ayant pour base inébranlable le respect des traités. Nous-mêmes, en Autriche, a-t-il continué, nous avons plus d'une difficulté avec un grand Empire limitrophe, la Russie, à cause des violents courants d'idées qui entraînent parfois l'opinion publique et que le Gouvernement, malgré ses loyales intentions, n'est pas toujours en mesure de réprimer; malgré tout, nous avons le vif désir de rester en très bonne intelligence et nous nous appliquons à assurer par notre entente le maintien de la paix générale. »

Ces allusions aux relations actuelles de l'Autriche avec la Russie m'ont amené naturellement à demander au Ministre, avant de me retirer, ce qu'il

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 728; (*Die grosse Politik*, vol. IV, n° 689).

y avait de fondé dans les bruits répandus dans les journaux de Vienne au sujet d'une entrevue prochaine des Souverains des deux pays. Sa réponse, bien que formulée en termes assez vagues, m'a laissé entendre que le Tsar avait manifesté, depuis son avènement, le désir de rencontrer l'Empereur d'Autriche et qu'il était probable qu'il lui ferait visite, d'ici à quelques semaines, sur quelque point du territoire austro-hongrois, voisin de la frontière russe.

380.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 28 août 1884, 9 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 40, soir.)

J'arrive ce soir de Varzin (1), où je me suis mis d'accord avec le prince de Bismarck, dans les termes que vous m'aviez indiqués, et sur tous les points.

Le Gouvernement allemand a prescrit à sa division navale dans les mers de Chine de s'abstenir de paraître sur les points où les forces françaises opéreront, afin d'éviter les occasions de susceptibilité et de conflit; mais le Chancelier m'a exprimé la confiance que le Gouvernement de la République prescrirait à ses amiraux de prendre autant que possible leurs dispositions pour garantir la sécurité des Européens en général (et spécialement des Allemands), et pour ne pas les exposer aux représailles de la population indigène, comme ont fait les Anglais lors du bombardement d'Alexandrie.

Je vous serai obligé de me mettre en mesure de faire parvenir au Chancelier des assurances qui puissent répondre à ses préoccupations, et lui montrer que nous lui savons gré de s'en fier à l'énergie et au sang-froid de nos amiraux, au lieu d'interposer, pour la protection de ses nationaux, les forces navales entre les Chinois et nous.

Le Gouvernement impérial n'autorise pas le passage d'officiers de l'armée allemande au service de Chine tant que durera le conflit franco-chinois.

Quant aux corvettes à Stettin pour le compte de la Chine, si elles devaient prendre la mer, ce serait aux risques et périls du Gouvernement chinois.

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, nos 700, 701; (*Die grosse Politik,* vol. IV, nos 745, 746.)

381.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 29 août 1884, 12 h. 30, soir.*

Vous pouvez, dès à présent, donner au Chancelier l'assurance que toutes les mesures compatibles avec la nature de nos opérations en Chine seront prises pour assurer la sécurité des résidents étrangers et la protection de leurs intérêts (1). Dès le début, le chef de notre escadre a reçu des recommandations spéciales à ce sujet. Notre plan a d'ailleurs été combiné de manière à laisser autant que possible les villes ouvertes et les concessions étrangères en dehors de toute action directe, afin de les préserver de tout contre-coup. C'est ainsi que la ville même de Fou-Tchéou n'a subi aucune atteinte, notre effort s'étant exclusivement porté sur l'arsenal, la flotte et les fortifications de la rivière. A Shanghaï, par suite d'un accord intervenu avec notre Consul, le Gouverneur chinois vient de publier une proclamation pour rassurer la population contre l'éventualité d'un bombardement et menacer de peines sévères les fauteurs de désordre. De nouvelles instructions vont être aujourd'hui même télégraphiées à l'amiral Courbet pour lui recommander spécialement la situation des sujets allemands. Veuillez porter à la connaissance du Chancelier ces indications qui sont de nature à dissiper ses préoccupations, en même temps qu'elles témoignent de notre désir de répondre à ses bonnes dispositions.

382.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. SALA, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON.

D. n° 45. *Paris, 29 août 1884.*

A la suite de l'ultimatum que j'ai été amené à lui faire remettre le 12 du mois dernier (2), le Gouvernement de Pékin a cru devoir faire appel aux Puissances étrangères pour leur demander de s'interposer entre lui et nous. Il s'est particulièrement adressé dans cette vue au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en se fondant sur le traité de 1858, où il est dit qu'en

(1) Voir ci-dessus, n° 380. — (2) Voir ci-dessus, n° 368.

cas de difficultés, entre la Chine et une autre nation, les États-Unis, sur l'avis qui leur sera donné de la situation, emploieront leurs bons offices pour amener un arrangement amical. Conformément à cette clause, M. Morton a été chargé à plusieurs reprises de s'enquérir si le Gouvernement de la République serait disposé à accepter sous la forme d'une médiation ou d'un arbitrage l'intervention du Gouvernement de Washington (1). Les démarches du représentant des États-Unis ayant toujours eu un caractère purement officieux, je n'ai pas eu à y répondre par écrit. Tout en remerciant le Cabinet de Washington des efforts qu'il s'offrait à faire dans l'intérêt de la paix, j'ai cru devoir décliner des ouvertures qui ne me semblaient pas compatibles avec la nature du différend franco-chinois. A cette époque, en effet, le conflit portait sur le point de savoir si la Chine nous accorderait ou non une indemnité pour le guet-apens dont ses troupes se sont rendues coupables sur la route de Lang-Son. Le principe même de l'indemnité étant repoussé par le Tsong-li-Yamen, une médiation n'aurait eu aucune chance de succès et, quant à un arbitrage proprement dit, il aurait dû porter sur le fait même de la violation du traité du 11 mai, fait sur lequel nous ne pouvions admettre la discussion. Depuis le jour, en effet, où le Tsong-li-Yamen a déclaré officiellement à M. de Semallé que les commandants des troupes chinoises au Tonkin avaient l'ordre de ne pas évacuer les places qu'elles occupaient, il n'y avait pas le moindre doute sur la violation de la clause du traité qui stipule l'évacuation immédiate du Tonkin. C'est du reste dans ce sens que j'ai répondu à M. le Ministre de Chine à Paris qui m'avait saisi officiellement d'une proposition d'arbitrage au nom du Gouvernement chinois.

Il m'a semblé utile de vous donner ces informations afin que vous puissiez édifier plus complètement le Gouvernement de Washington sur les motifs qui nous ont amenés à décliner une intervention dont nous lui sommes reconnaissants et que nous aurions été heureux d'accepter, si les circonstances nous l'avaient permis.

(1) M. Frelinghuysen avait télégraphié le 14 août 1884 à M. Morton : « Comme la France a cru devoir décliner deux fois notre interposition, nous ne nous sentons point autorisés à faire une nouvelle offre de médiation. »

383.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 août 1884, 12 h. 13, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Les dernières opérations du Dr Nachtigal à la côte d'Afrique paraissent empiéter dans une certaine mesure sur des territoires où nous avons précédemment planté notre drapeau, ou qui nous sont rattachés par des conventions passées avec les chefs indigènes. J'en ai prévenu hier M. Busch. J'apprends aujourd'hui que le prince de Bismarck, informé des mouvements de la mission allemande, a eu spontanément la même préoccupation, et qu'il a télégraphié de Varzin au prince de Hohenlohe pour le charger de vous dire que le Gouvernement impérial allemand ne ratifierait aucun acte qui serait en désaccord avec les vues échangées ces jours derniers entre le Chancelier de l'Empire et moi.

Je me propose de communiquer officieusement à M. Busch une carte manuscrite que m'a donnée M. Desbuissons et qui indique la plupart des points de la côte occupés par la France, ou reliés à notre protectorat au Nord et au Sud du Gabon. Mais en présence des excitations auxquelles le zèle du Dr Nachtigal et la sollicitude du Gouvernement impérial allemand seront nécessairement en butte de la part des traitants allemands, établis sur la côte, il est désirable que vous précisiez d'une manière définitive et le plus promptement possible, d'accord avec le Ministre de la Marine, la limite des divers territoires où vous entendez maintenir les droits de la France. Il sera indispensable, en vue de nos arrangements internationaux ultérieurs, que sur ces points nous puissions justifier d'une occupation ou tout au moins d'une protection effective.

Je fais parvenir au prince de Bismarck la substance de vos deux télégrammes d'hier.

384.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 août 1884, 10 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.

J'ai été invité aujourd'hui à dîner au château de Babelsberg. Dans un entretien que l'Empereur a bien voulu avoir avec moi après le repas, Sa Majesté m'a parlé de la conférence de Londres et m'a dit que la brusque interruption de cette réunion avait seule empêché son Gouvernement de donner à la France tout l'appui qu'il eût désiré. L'Empereur s'est ensuite exprimé avec sévérité sur la conduite des Anglais, et a ajouté quelques paroles témoignant de ses bonnes dispositions pour la France.

Les journaux d'Alsace publient un rescrit du maréchal de Manteuffel qui édicte une série de mesures draconiennes destinées à mettre les familles autorisées jusqu'à ce jour à rentrer en Alsace-Lorraine après avoir opté pour la France dans la cruelle alternative de quitter le pays ou de laisser naturaliser Allemands leurs enfants arrivés à l'âge du service militaire.

385.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 149. Confidentiel. *Berlin, 30 août 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 12 septembre.)

Ainsi que vous l'annonçait mon télégramme du 25 août, je suis parti le 26 au matin pour Varzin. Le soir même de mon arrivée, après dîner, en dépouillant le courrier qui lui avait rapporté la dépêche du comte de Hatzfeldt, où il était rendu compte de notre conversation de la veille, le Chancelier entama avec moi, après un court préambule, la question d'Égypte.

« M. de Hatzfeldt me fait connaître, dit-il, le point de vue auquel se place maintenant votre Gouvernement. Il semble qu'il soit disposé à changer d'attitude et qu'il ne veuille pas persévérer dans la défense de ses positions en Égypte. Cependant vous auriez tort de vous décourager. La conférence de Londres, qui n'a pas réussi, ne saurait avoir l'effet de modifier l'ordre

de choses précédemment institué sur les bords du Nil. Après comme avant, la situation est la même. Dans la récente visite que m'a faite ici le comte Kalnoky, nous sommes tombés d'accord qu'il n'y avait rien de changé en Égypte, il n'y a qu'une conférence ratée de plus. C'est un point qui a été bien établi entre nous. Rien n'aurait empêché, après que Lord Granville, à Londres, a levé la séance de la façon que vous savez, que les Puissances se réunissent de nouveau dans une autre ville pour délibérer ensemble, à leur idée, avec ou sans l'Angleterre, sur leurs intérêts en Égypte. Les questions qui vous ont occupés, et dans lesquelles nous étions tout disposés à nous mettre avec vous, n'ayant pas été résolues à la conférence, demeurent parfaitement intactes. »

J'intercalai ici quelques mots pour expliquer les motifs de notre réserve et dire que nous ne renoncions nullement à nos droits ni à l'avenir, mais que, pour notre compte, nous étions amenés à adopter, quant à présent, une attitude expectante, attendant ce que ferait l'Angleterre et ce que dirait l'Europe, et prêts cependant à associer notre action à celle des autres Puissances, au moment et dans la mesure où celles-ci croiraient de leur propre intérêt d'agir.

Ceci nous amena à parler des points particuliers que j'avais passés en revue avec le comte de Hatzfeldt, et sur lesquels j'avais constaté que le sentiment de l'intérêt commun pouvait nous unir un jour ou l'autre.

[Question des indemnités d'Alexandrie. Question des règlements sanitaires. Projets provenant de l'initiative de l'Autriche et de l'Italie. Commission de la Dette. Régime du canal de Suez.]

L'impression que j'ai emportée de cet entretien a été que le Chancelier d'Allemagne éprouvait quelque surprise, peut-être même un certain mécompte, à nous trouver aussi tièdes sur l'ensemble des affaires d'Égypte. Il m'a semblé qu'il commençait à prendre lui-même à ces affaires un intérêt plus vif que par le passé, qu'il était disposé à y entrer maintenant dans une certaine mesure et à se départir de cette indifférence en quelque sorte olympienne contre laquelle nous nous heurtions depuis plus de deux ans. Si cette supposition est juste, le Chancelier devait compter sur nous, à raison de nos gros intérêts, comme sur les plus fermes soutiens, je dirai même les instruments les plus actifs de sa politique plus prononcée en Égypte, et il était assez naturel que la réserve présente du Gouvernement français lui causât une déception. Notre conversation, quoique très courtoise dans la forme, et malgré la bonne entente établie au fond sur tous les points que nous avions traités, resta donc empreinte d'une certaine froideur. Cependant, au moment de nous séparer, le prince me dit avec beaucoup de bonne grâce : « Demain nous causerons de la côte occidentale d'Afrique, et je puis vous déclarer d'avance que nous nous trouverons parfaitement d'accord sur ce terrain ».

En effet, le lendemain matin, 27 août, nous abordâmes la question d'Afrique; je descendis dans la bibliothèque du prince armé de toutes les cartes dont m'avait muni M. Desbuissons, et, grâce à ce secours précieux, je pus expliquer clairement à M. de Bismarck, sur son invitation, nos intérêts, nos vues, et les concessions auxquelles il nous serait permis de consentir pour seconder ses projets, dans toute l'étendue de la côte ouest de l'Afrique, et dans le bassin du Congo, jusqu'au cœur de ce grand continent si incomplètement exploré encore. Je ne reproduirai pas ici cet exposé, dans lequel je me suis efforcé de me conformer exactement à toutes vos instructions. Pour y suppléer au besoin, je prierais Votre Excellence de se reporter à mon télégramme du 25 août; je me suis tenu dans les mêmes termes.

[Questions traitées. Règle de l'effectivité des occupations à la côte ouest de l'Afrique. Principe de la liberté de navigation sur les grands cours d'eau de l'Afrique occidentale, Congo et Niger. Principe de la liberté commerciale dans les territoires appartenant au bassin du Congo. Causerie sur les prétentions du Portugal et de la Société internationale belge-africaine.]

J'ai trouvé le Chancelier d'Allemagne tout préparé à l'idée d'une conférence internationale qui serait convoquée pour examiner et consacrer les trois points que j'ai énumérés ci-dessus et, par voie de conséquence, pour régler les questions territoriales intéressant à la fois le Portugal et la Société belge-africaine. L'entente préalable entre les deux Cabinets de Paris et de Berlin serait le préambule de la convocation de la conférence. Voici en quels termes le Chancelier m'a exposé la procédure qu'il proposerait de suivre.

«Mon intention, dit-il, est de préparer une dépêche adressée au prince de Hohenlohe et l'invitant à se concerter avec votre Gouvernement sur les bases qui viennent d'être arrêtées entre nous. Je pourrais prendre pour point de départ le voyage du Dr Nachtigal, dire que ses opérations l'ont mis en contact avec les établissements français de la côte d'Afrique et nous ont amenés à constater l'opportunité d'un échange de vues avec le Gouvernement de la République touchant certains principes de conduite communs qu'il conviendrait d'adopter pour régler nos relations dans cette partie du monde. Je chargerais en conséquence le prince de Hohenlohe de proposer à M. Jules Ferry une entente fondée sur la reconnaissance des occupations effectives à l'exclusion des occupations sur le papier, et sur la proclamation de la liberté de la navigation des grands fleuves, ainsi que de la liberté du commerce dans le bassin du Congo; à ce dernier point se rattacherait une demande d'éclaircissements concernant la nature et la forme des rapports de voisinage et de commerce que le Gouvernement français entend établir avec la Société belge-africaine. Lorsque les deux Gouvernements, à la suite de la communication de notre Ambassadeur à Paris, se seraient mis d'accord sur ces divers points, ils pourraient convenir de soumettre à une réunion internationale

les résultats de leur entente. Nous nous concerterions donc pour convoquer à une conférence les divers États intéressés, c'est-à-dire, outre les grandes Puissances, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, et aussi les États-Unis d'Amérique. Le siège de la conférence serait à Paris, n'est-ce pas?»

Je répondis que l'opinion générale semblait attendre plutôt la réunion de la conférence à Berlin; que, dans cette ville, ses travaux seraient certainement dirigés avec un savoir-faire et une autorité qui constitueraient la meilleure garantie de succès; que d'ailleurs nous suivrions sur ce point ses préférences, et que, s'il aimait mieux convoquer la conférence à Paris, vous n'y feriez aucune difficulté et seriez à sa disposition pour le parti qu'il jugerait le meilleur.

Le sujet de notre entretien étant épuisé, le prince de Bismarck me dit en se levant qu'il se félicitait particulièrement d'avoir reconnu avec moi un terrain où les intérêts de la France se trouvaient en harmonie avec ceux de l'Allemagne et sur lequel nos deux nations pouvaient agir ensemble. Il n'insista pas davantage sur l'idée du rapprochement entre les deux pays, et, pendant tout mon séjour à Varzin, il n'y a pas fait d'autre allusion. Une seule fois, ayant trouvé dans son courrier l'analyse d'un article de Paul de Cassagnac, qui s'élevait avec violence contre l'éventualité d'un accord du Gouvernement français avec l'Allemagne, il me lut ce résumé; j'en pris texte aussitôt pour lui faire remarquer combien il importait de ménager l'opinion française, de ne pas brusquer ses susceptibilités, d'éviter à cet effet, dans nos pourparlers, les déclarations générales et les formules trop ambitieuses, de borner nos accords à des points spéciaux concernant des intérêts positifs et concrets, et de ne pas affaiblir l'autorité du Cabinet avec lequel l'Allemagne voudrait traiter, en l'entraînant à prendre une attitude qui le dépopulariserait rapidement. Le Chancelier ne fit aucune difficulté d'admettre la justesse de ce point de vue.

Pour compléter ce compte rendu, je dois mentionner encore, comme ayant trouvé place dans notre entretien, un court épisode relatif à l'article 11 du traité de Francfort. Conformément à vos instructions, j'avais fait entendre au prince de Bismarck qu'un engagement qui garantirait à nos deux nations, par une stipulation réciproque, la liberté de commerce dans une certaine partie de l'Afrique, constituerait une véritable convention commerciale et nécessiterait par conséquent l'intervention du Parlement. Je dis à cette occasion que ce serait peut-être là une source de difficultés, parce qu'à tort ou à raison, des préventions assez vives s'étaient fait jour en France, depuis quelque temps, contre le régime commercial établi entre la France et l'Allemagne par le traité de 1871; mais que, si l'on désirait vraiment travailler à un rapprochement entre les deux nations, cette circonstance mériterait peut-être d'être prise en considération; qu'en effet des négociations qui auraient

pour but de modifier ou de développer le régime sommaire consacré par l'article 11 seraient accueillies avec satisfaction par une partie de l'opinion en France; que je n'avais pas mission de faire au Gouvernement allemand des ouvertures positives dans ce sens, mais que je croyais utile de signaler au prince Chancelier un point qu'il voudrait peut-être noter pour plus tard.

Le Chancelier répondit avec courtoisie, mais évasivement, à cette insinuation. Il me rappela l'idée d'une union douanière entre la France et l'Allemagne préconisée il y a quelques années par M. Léon Say, et la combattit en disant que, si l'on visait à étendre ainsi un système douanier, et à y comprendre peut-être un jour toute l'Europe centrale, ou même l'Europe continentale, on arriverait en réalité à la suppression virtuelle de l'utilité pratique des douanes, car la répartition de ce qui resterait de leur revenu entre les divers États cointéressés ne suffirait plus pour équilibrer leurs finances. Il reconnut que, du reste, il serait plus facile de trouver des éléments de compensation dans les tarifs douaniers entre l'Allemagne et la France qu'entre l'Allemagne et l'Autriche. Il me dit à ce propos que, contrairement à un bruit, mis en circulation par les journaux, les questions commerciales ou douanières n'avaient pas été abordées dans ses récentes conversations avec le comte Kalnoky. Il me donna alors quelques indications sur le régime économique adverse des deux parties de l'Empire austro-hongrois, l'Autriche cisleithane et la Hongrie transleithane. Il dit qu'en France le côté le plus sérieux de la crise économique touchait l'industrie sucrière et que, sous ce rapport, l'Autriche, où cette industrie était abonnée à un taux très bas, nous faisait plus de mal que l'Allemagne. Puis il changea de sujet.

Indépendamment des deux entretiens des 26 et 27 août, que je viens de relater à Votre Excellence, je n'ai eu avec le prince de Bismarck, pendant la durée de ma visite à Varzin, que des conversations politiques entrecoupées, dont aucune ne mérite de vous être particulièrement rapportée. Je dois faire exception toutefois pour ce que mon hôte me dit, à plusieurs reprises, au sujet de nos opérations en Chine.

« Je ne vous parle pas de la Chine, me dit-il en substance, je ne veux pas vous en parler. Vous faites ce qui vous convient de ce côté. On a prétendu que j'était enchanté que vous eussiez des complications dans l'Extrême-Orient. C'est absurde, je ne puis désirer que les boulets se croisent en Chine, car, en se croisant, ils peuvent atteindre des intérêts allemands. Je désire donc bien sincèrement que vous ayez le moins de difficultés possible avec les Chinois, et que vous vous en tiriez le plus tôt possible à votre avantage. Soyez sûr que je ne ferai rien pour y ajouter. Quant à une médiation, dont les journaux parlent, vous ne pouvez ni la demander, ni l'accepter; cela ne correspondrait pas à votre situation. Ce n'est pas que les Chinois ne m'aient plusieurs fois sollicité de m'entremettre, et même d'exercer sur vous une pression; mais

je leur ai toujours répondu que, malgré mon désir d'être agréable à la Chine, la préservation de mes rapports avec la France m'importait plus encore, en raison directe des distances. »

Je dis alors au Chancelier que j'étais au courant des intrigues de la Chine, que je savais notamment que Li-Fong-Pao, en quittant Paris pour rentrer à Berlin, s'était vanté d'effrayer la France et de lui montrer qu'il avait l'Allemagne de son côté, car il allait obtenir, disait-il, l'autorisation d'engager cinquante officiers prussiens pour l'armée chinoise et de faire partir pour la Chine les corvettes cuirassées stationnées à Kiel.

Le Chancelier me déclara, comme je vous l'ai télégraphié dès le 28 août, qu'il n'autoriserait pas des officiers allemands à passer au service de Chine tant que durerait notre conflit avec la Chine, quelque porté qu'il fût, en d'autres circonstances, à leur procurer un engagement intéressant, de bonnes positions pour quelques années, et l'occasion de faire connaître et valoir dans l'Extrême-Orient le nom allemand.

Quant au départ des corvettes cuirassées, il le considérait comme incontestablement contraire à la neutralité, et il n'hésita pas à me dire que ces bâtiments, qui étaient eux-mêmes une arme, constitueraient parfaitement de la contrebande de guerre. Il ne savait pas du reste exactement où en étaient les corvettes; il me promit de s'en enquérir et de veiller à ce que rien de contraire à la neutralité ne fût fait.

[Explications sur la situation juridique.]

386.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. *Berlin, 30 août 1884.*

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction d'une lettre adressée par le lieutenant de l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine à M. Hoffmann, Secrétaire d'État pour la province.

Ce document a été publié dans la *Gazette d'Alsace-Lorraine* et reproduit dans divers journaux allemands. Le maréchal de Manteuffel y marque la préoccupation que lui causerait la présence, dans les districts qu'il administre, d'un nombre considérable de familles étrangères à la nationalité allemande. Il fait observer que, par suite de cet état de choses, beaucoup de jeunes gens, actuellement domiciliés dans le pays, échappent au service dans l'armée et que le mauvais effet produit par cet exemple tendrait encore à

s'accroître lorsque ces jeunes gens, devenus chefs de famille, auraient plus tard des enfants qui seraient comme eux soustraits aux obligations militaires.

Le lieutenant de l'Empereur en conclut à la nécessité de proposer à diverses catégories de ses administrés le choix obligatoire entre la naturalisation allemande ou l'expulsion du territoire d'Alsace-Lorraine.

C'est ainsi que, quand, dans une des quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq familles restées françaises, à la suite de la déclaration d'option faite par leur chef, un enfant mâle atteindrait l'âge de dix-sept ans, à partir duquel les sujets de l'Empire allemand sont soumis aux obligations de la loi militaire, l'autorité locale devrait désormais inviter le chef de cette famille à faire connaître s'il veut se faire naturaliser ou simplement laisser acquérir la nationalité allemande à son fils. Dans le cas où le père de famille déclinerait l'une ou l'autre de ces suggestions, l'enfant devrait être expulsé et ne pourrait plus être autorisé qu'à faire une visite annuelle de deux à trois semaines dans le pays.

Il serait procédé de même au regard des chefs de famille nés en Alsace-Lorraine, mais émigrés de ce pays, reconnus étrangers par la commission des options, puis rentrés dans la province d'Empire. Cette disposition atteindrait cent-quatre-vingt-seize familles.

Quant aux célibataires reconnus comme étrangers par la commission, le jour où ils voudraient se marier, ils devraient être mis en demeure de se faire naturaliser Allemands. En cas de refus de leur part, on aurait à décider, suivant les circonstances, s'ils devraient être expulsés avant leur mariage ou si on les autoriserait à rester dans le pays en les prévenant que, dans le cas où il leur surviendrait des enfants mâles, ces enfants, s'ils ne se faisaient naturaliser allemands, ne seraient pas autorisés à rester dans le pays à dater du moment où ils seraient atteints par les obligations de la loi militaire.

La lettre du maréchal s'occupe enfin des jeunes gens qui, nés en Alsace-Lorraine, ont d'abord quitté le pays, moyennant un acte les affranchissant de la sujétion allemande, et qui sont revenus ou reviendront s'y fixer à l'âge où les obligations de la loi militaire les atteignent encore. A l'égard des résidents compris dans cette catégorie, et qui sont en ce moment au nombre de trois cent cinquante-neuf, le lieutenant de l'Empereur dispose qu'ils seront invités à fournir dans un délai de quatre semaines la preuve qu'ils ont acquis une nationalité étrangère et ne l'ont pas perdue depuis. S'ils ne peuvent en faire la démonstration, ils seront aussitôt incorporés dans l'armée allemande. S'ils fournissent au contraire la preuve demandée, ils devront être immédiatement expulsés.

J'ai signalé autrefois dans ma correspondance la tolérance que montrait depuis un certain temps l'administration du maréchal de Manteuffel quand il s'agissait de laisser rentrer et se fixer à nouveau dans le pays détaché de la France des Alsaciens-Lorrains émigrés à la suite de leur option en faveur

de la nationalité française. Mais, en constatant que l'effet de ces dispositions relativement libérales était de motiver le retour d'un certain nombre d'Alsaciens-Lorrains, je faisais prévoir que le jour pourrait venir où, après les avoir laissés se rattacher par des intérêts divers à leur province d'origine, on les placerait, sous peine d'une rupture de ces liens nouveaux, dans l'obligation de renoncer à la qualité de Français et de rentrer sous la loi commune du pays. Ces prévisions se sont malheureusement aujourd'hui trop complètement réalisées.

Votre Excellence ne manquera pas d'observer que nous sommes désormais dans l'obligation de tenir compte des conséquences pratiques qui découlent, pour un grand nombre de nos compatriotes, des mesures dictatoriales édictées par le maréchal de Manteuffel. Quelque rigoureuses que soient les dispositions nouvelles, nous nous trouvons dans l'impossibilité morale à peu près absolue d'en faire l'objet d'une réclamation auprès du Gouvernement allemand et s'il y a, dans l'avenir, quelque adoucissement à espérer, les Alsaciens-Lorrains ne pourront guère en être redevables qu'à leurs propres efforts, à leur savoir-faire et à leur persévérance patriotique. Quant à présent, nous aurons le devoir d'éclairer sur les réalités de la situation les nombreux requérants qui s'adressent quotidiennement soit aux bureaux de l'administration centrale, soit à la chancellerie de mon ambassade. Beaucoup d'entre eux, induits à la confiance par les facilités apparentes accordées depuis quelques années aux Alsaciens-Lorrains pour rentrer dans leur pays natal sans compromettre leur nationalité française, nous demandent d'intervenir en leur faveur et d'assurer à la fois leur statut national et la sécurité de leur résidence dans les territoires détachés. Il nous sera impossible dorénavant d'encourager leur espérance comme nous avions pu le faire pendant les derniers temps. Il me semble important que le rescrit du maréchal de Manteuffel soit étudié à ce point de vue et sérieusement pris en considération par toutes les administrations françaises qui sont appelées à exercer une influence sur la situation internationale des Alsaciens-Lorrains, notamment par les Ministres de la Justice et de la Guerre, aussi bien que par les différents services du Département des Affaires étrangères.

387.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 111. *Paris, 31 août 1884.*

Vous connaissez déjà, par mes déclarations aux Chambres et par le *Livre jaune*, récemment publié, les principales phases par lesquelles ont passé depuis quelques mois nos relations avec la Chine. Le traité signé le 11 mai dernier à Tien-Tsin par le commandant Fournier et par le Vice-Roi du Tché-Li semblait de nature à mettre fin aux difficultés qui se sont élevées entre les deux pays à la suite de notre occupation du Tonkin. Nous avions, dans la négociation de cet acte, fait preuve d'une extrême modération, en abandonnant toute demande d'indemnité, alors que nous avions déjà entre les mains les preuves les plus manifestes de l'intervention hostile et dissimulée de la Chine dans les affaires annamites. D'autre part, nous avions donné sans retard une exécution loyale à la clause stipulant qu'aucune disposition incompatible avec la dignité de la Chine ne serait insérée dans nos arrangements avec la Cour de Hué. Tout autre a été l'attitude du Céleste Empire. Je n'ai pas à revenir ici sur l'incident de Bac-Lé, dont le caractère de guet-apens résulte clairement du rapport du général Millot, ni sur notre droit absolu d'occuper Lang-Son, à l'époque où nos troupes, qui allaient en prendre possession, ont été attaquées par les Chinois.

Il ne nous était pas possible de laisser sans réparation une telle violation du traité, ni de rester sous le coup d'une collision où le sang de nos soldats avait coulé par trahison.

[M. Jules Ferry rappelle les négociations engagées alors, et les mesures prises par la France jusqu'au moment où elle a envoyé à Shanghaï les membres de sa légation à Pékin.]

Conformément à ses instructions, l'amiral Courbet a dû procéder alors à la destruction de l'arsenal de Fou-Tchéou, des travaux de défense et des vaisseaux chinois qui commandaient la rivière Min. Vous savez déjà, par les dépêches des diverses agences télégraphiques, que cette première partie de l'opération a été accomplie dans des conditions qui sont à l'honneur de la marine française. Le chef de notre escadre va maintenant poursuivre ses opérations en vue de compléter les effets du coup déjà porté à la puissance maritime de la Chine, et de nous assurer un gage territorial que nous détiendrons jusqu'à ce que nos conditions soient acceptées. Son plan est d'ailleurs combiné

de façon à laisser autant que possible en dehors de toute action directe les ports ouverts et les concessions étrangères, afin de les tenir à l'abri de tout contre-coup. C'est ainsi que la ville même de Fou-Tchéou n'a point eu à souffrir d'une attaque dirigée exclusivement contre des ouvrages militaires, distants de plusieurs milles. A Shanghaï, à la suite d'une entente avec notre consulat général, le Gouverneur de la ville vient de publier une proclamation destinée à rassurer les habitants contre l'éventualité d'un bombardement et à prévenir tout désordre par la menace de peines sévères. Enfin, les instructions données dès le début à l'amiral lui prescrivent de ne négliger aucune des mesures que peuvent comporter la sécurité des résidents étrangers et la protection de leurs intérêts (1).

J'ai tenu à vous informer dès à présent des derniers incidents de nos pourparlers avec le Gouvernement chinois et des résolutions que nous avons été amenés à prendre. Vous pourrez, à l'occasion, vous inspirer des indications qui précèdent pour éclairer le Gouvernement allemand sur le but que nous poursuivons et sur les moyens que nous comptons mettre en œuvre pour l'atteindre.

388.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1884, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

L'Empereur part samedi de Péterhof.
Lundi, grande parade à Vilna.
Lundi, arrivée à Varsovie.
Mardi, grande parade, réception, banquet, bal, etc.
L'entrevue (2) aura lieu ensuite au château de Skierniewice (3) près Varsovie.
On ne sait encore si l'Empereur d'Allemagne pourra y assister (4).

(1) Le 31 août la Marine envoie à l'amiral Courbet des instructions formelles : « Des considérations politiques de diverse nature s'opposent quant à présent à ce que nous prenions contre la Chine l'initiative d'une déclaration de guerre. Vous ne pouvez donc, en principe, ni empêcher les neutres de transporter la contrebande de guerre, ni visiter leurs bâtiments de guerre. »

(2) Entre le Tsar et François-Joseph donnée comme certaine dès le 31 août (télégr. de 3 h. 50, s.). Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, nos 641, 642.

(3) M. de Giers et le comte Kalnoky accompagneraient leur Souverain (télégr. du 5 septembre, 5 h. 55, s.).

(4) Voir ci-dessous, n° 399.

389.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 155. *Berlin, 5 septembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 septembre.)

Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, sous la date du premier de ce mois, la copie de deux lettres des Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, signalant des incursions de cavaliers allemands sur le territoire de la commune française de Gogney, qui ont eu lieu au mois de juillet dernier; vous vouliez bien, du reste, me laisser le soin d'apprécier dans quelle mesure il conviendrait d'utiliser auprès de la chancellerie impériale allemande les indications fournies dans ces lettres.

Ayant eu occasion de voir hier le Dr Busch, Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, je lui ai remis une note qui résumait les faits dénoncés par M. Waldeck-Rousseau et par le général Campenon; Votre Excellence en trouvera la copie ci-jointe. J'ai dit à M. Busch que cette communication était purement officieuse et faite à titre de renseignement; que nos deux Gouvernements avaient un égal intérêt à maintenir le respect de la frontière et à inculquer à leurs troupes, sous ce rapport, une exacte discipline; que, d'après nos conversations antérieures, je savais qu'il était, à cet égard, du même avis que moi; qu'en conséquence, je croyais bon de fournir une indication utile à la chancellerie impériale et au lieutenant de l'Empereur en Alsace-Lorraine, sans présenter à ce sujet une réclamation; que cependant on ne pouvait s'empêcher d'observer que, dans le cas signalé, le nombre des hommes qui avaient pénétré sur le territoire français, et la distance jusqu'à laquelle ils s'étaient avancés, semblaient donner à leur action une gravité exceptionnelle.

M. Busch m'a remercié et m'a dit qu'il transmettrait mes informations au maréchal de Manteuffel.

390.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 septembre 1884, 8 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Comptant partir pour Paris le 8, ainsi que je vous l'ai écrit, j'avais fait renouveler au prince de Bismarck, par un intermédiaire, mes excuses de ce

que je quittais Berlin pour prendre mon congé, quelques jours seulement avant son arrivée dans cette ville. Le Chancelier me fait répondre qu'il lui sera agréable de me voir encore à Berlin avant mon départ pour la France, si cela ne dérange pas trop mes projets. Je me décide donc à prolonger mon séjour ici. Le prince de Bismarck arrivera probablement de Varzin vers la fin de la semaine prochaine.

La dépêche contenant les ouvertures de la chancellerie allemande au sujet des affaires de l'Afrique occidentale a été expédiée hier au Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris. D'après ce qui m'en a été dit, elle est tout à fait conforme au résumé que je vous ai adressé dans mon rapport confidentiel du 30 août [1]. L'ordre de rester à Paris pour attendre cette dépêche qui devait être envoyée au prince de Hohenlohe, comme je vous l'ai mandé par mon télégramme du 1er septembre, n'a pas été expédié par suite d'une inadvertance, ce qui explique le départ de l'Ambassadeur; je vous prie de garder ce détail secret.

J'apprends de source confidentielle que le Chancelier incline à proposer Berlin pour siège de la conférence du Congo. Cette information confirme l'impression que j'ai eue moi-même à Varzin et qui a motivé mon langage réservé, lorsque le Chancelier, arrivant à la question du siège de la future conférence, a parlé tout d'abord de Paris.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir si vous avez quelques instructions nouvelles à m'adresser avant que je revoie le prince de Bismarck.

391.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Foucharupt, 8 septembre 1884, 9 h. 10, matin* [2].

Absent de Paris depuis huit jours, je serai de retour avant la fin de cette semaine. Le départ du prince de Hohenlohe n'a donc eu aucun inconvénient. J'ai lu et médité votre rapport [3]. Dans votre nouvelle entrevue avec le prince de Bismarck, tenez-vous sur le même terrain. A l'occasion, dites que je suis très frappé des vues du Chancelier sur le régime du canal et poussez-le à les préciser plus encore.

Quant à notre attitude expectante, vous n'avez pas à cacher qu'elle nous est surtout inspirée par le peu d'appui effectif que nous avons rencontré dans la conférence. Expliquez-vous nettement sur l'incident Münster proclamant

[1] Voir ci-dessus, n° 385. — [2] Réexpédié de Paris, pour Berlin, à 11 heures. — [3] Voir ci-dessus, n° 385.

la neutralité de l'Allemagne dans la question financière, et entraînant la neutralité de tous les autres plénipotentiaires au moment même où le prince de Hohenlohe me faisait savoir que le Gouvernement allemand approuvait entièrement les vues émises par nos plénipotentiaires (1). La conférence n'aurait pas raté, comme dit le prince de Bismarck, si le comte Münster avait eu l'attitude sur laquelle nous devions compter. A moins que vous n'y voyiez de grands inconvénients, je voudrais que ceci fût très nettement [transmis] au prince de Bismarck.

392.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Vienne, 10 septembre 1884, 5 h. 56, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me dire que l'entrevue des trois Empereurs est décidément fixée au 15 de ce mois à Skierniewice. Il doit accompagner l'Empereur François-Joseph (2) et la présence du prince de Bismarck, sans être certaine, lui paraît très probable.

Le comte Kalnoky m'a répété avec insistance que cette rencontre des trois Empereurs devait être considérée comme une nouvelle garantie de la paix générale.

393.

M. BARRÈRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 12 septembre 1884, 3 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

On m'annonce de Massaouah, d'après des informations données pour positives, que Khartoum est tombée et que Gordon a été massacré. La nouvelle de la chute de Khartoum est donc arrivée au Caire par deux voies, celle du Nil et celle de Massaouah. M. Baring persiste à ne pas croire à ce désastre qui me paraît de plus en plus probable.

(1) Voir ci-dessus, nos 347 et 349.

(2) Ils partirent de Vienne le 15 pour y rentrer le 18. (Télégr. de Vienne, 15 septembre, 1 h. 6, s.).

394.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 12 septembre 1884, 7 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

A la fin de notre entretien de ce matin [1], le Chancelier m'a dit qu'il ne savait pas encore si les forces de l'Empereur Guillaume lui permettront de rendre à l'Empereur de Russie la visite que ce dernier lui avait faite, il y a trois ans, à Dantzig. Le lieu, où l'Empereur d'Allemagne rencontrerait les deux monarques de Russie et d'Autriche, n'est pas fixé non plus; ce pourrait être Alexandrowo, ou une localité voisine de Varsovie, ou un point à proximité de la frontière autrichienne (je pense Granica). Le Chancelier accompagnerait l'Empereur Guillaume. Il considère ce voyage comme très désirable, parce que, dans l'intérêt de l'affermissement des bons rapports entre la Russie et l'Autriche, il vaut mieux que les Souverains de ces Empires, qui ont tous deux le caractère réservé et peu expansif, ne se rencontrent pas seuls, mais aient entre eux un tiers qui mette du liant et de la cordialité dans leurs rapports.

« En tout cas, m'a dit le prince de Bismarck, si l'entrevue des trois Empereurs a lieu, il n'y sera rien fait de nouveau; il s'agira seulement de consolidation du *statu quo,* de maintien et d'affermissement des bons rapports existants. Peut-être sera-t-il question d'un arrangement pour l'extradition des malfaiteurs qui couvrent leurs crimes d'un prétexte politique; nous sommes, pour notre part, tout à fait prêts à y souscrire, car je n'admets pas que l'allégation d'un mobile politique rende moins coupables les assassins,

[1] Cet entretien fait l'objet d'une longue dépêche de M. de Courcel, du même jour, n° 157.

« L'Angleterre se remue beaucoup en ce moment, avait dit au début le Chancelier. Elle a bien des moyens d'action. Je ne parle pas seulement de la Princesse impériale, qui est ici à l'état permanent. Mais les relations princières, les parentés, les voyages favorisent toute une diplomatie interlope. Qu'est venue faire ici en ce moment, par exemple, la princesse de Slesvig? je parle de la femme du prince Chrétien, la sœur du Prince de Galles. Quelle raison a-t-elle de prolonger son séjour à Berlin? Elle s'est plainte auprès de l'Empereur du ton amer de nos journaux à l'égard de l'Angleterre. Elle reçoit et lit des lettres de son frère, de sa mère; elle est l'avocat officieux du Gouvernement anglais. »

Le Chancelier, parlant ensuite du conflit franco-chinois, avait manifesté sa volonté de ne pas gêner l'action de la France en dépit des réclamations des maisons allemandes de Brême et de Hambourg et des sollicitations chinoises. Abordant, enfin, la question de l'Afrique occidentale, le prince avait discuté avec l'Ambassadeur les termes d'une note à envoyer à Paris pour constater l'accord entre les deux Puissances et qui pourrait « servir, au besoin, pour un *Livre Jaune* ». (Voir ci-dessous, n° 395, et note.)

les faux-monnayeurs et les incendiaires. Bien entendu, je n'appelle pas assassins ceux qui se livrent aux actes de violence inséparables de l'état de guerre civile, mais seulement ceux qui, en pleine paix, sans que des troubles aient éclaté, commettent, sous couleur politique, un véritable assassinat vulgaire. Je ne sais si l'Autriche accédera à cet arrangement, à cause des objections qu'il rencontre de la part des Hongrois. Nous n'aurions, en tout cas, aucune arrière-pensée de propagation et nous n'avons pas l'intention de nous adresser à d'autres Puissances pour qu'elles nous imitent.

« Quant aux affaires d'Égypte, s'il en est question dans l'entrevue des trois Empereurs, ce sera uniquement pour constater que rien n'est changé dans ce pays, et que tous les traités et arrangements internationaux qui s'y rapportent restent en vigueur. »

395.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 159. *Berlin, 14 septembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

[Transmission d'une lettre[1] du prince de Bismarck.]

ANNEXE.

L. *Berlin, 13 septembre 1914.*

Après avoir rendu compte à Sa Majesté l'Empereur et Roi des entretiens que nous avons eus à Varzin, j'en résume le contenu dans cette note que je prie Votre Excellence de bien vouloir communiquer au Gouvernement de la République.

Les actes d'occupation récemment accomplis sur la côte occidentale d'Afrique, nous y ayant mis en rapport de voisinage avec des colonies et des établissements français, nous désirons régler d'accord avec le Gouvernement français la situation qui résulte des prises de possession effectuées dans ces parages par des commissaires allemands. Si parmi celles-ci il s'en trouvait qui pourraient ne pas s'accorder avec les droits et la politique de la France, nous n'avons pas l'intention de les maintenir. L'étendue des possessions coloniales n'est pas l'objet de notre politique; nous ne visons qu'à assurer au commerce allemand l'accès de l'Afrique sur des points jusqu'ici indépendants de la domination d'autres Puissances européennes. Les rapports officiels de M. Nachtigal et des autorités coloniales françaises ne tarderont pas de mettre au clair les points sur lesquels le défaut d'informations précises sur des

(1) Cette lettre a été publiée dans le *Livre jaune*. Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale. Paris, 1884. (Voir ci-dessus, n° 394.)

changements nouvellement survenus dans l'état des choses aura pu donner lieu à une concurrence en dehors de nos intentions.

En attendant, je prie Votre Excellence de se faire l'interprète auprès du Gouvernement français de la satisfaction que nous éprouvons à constater l'accord où les deux Gouvernements se trouvent au sujet des principes les plus importants qu'il serait de leur intérêt commun d'appliquer au commerce d'Afrique et de recommander aux autres nations intéressées.

De même que la France, le Gouvernement allemand observera une attitude bienveillante à l'endroit des entreprises belges sur les rives du Congo, par suite du désir qu'ont les deux Gouvernements d'assurer à leurs nationaux la liberté du commerce dans toute l'étendue de l'État futur du Congo, et dans les positions que la France tient sur ce fleuve et qu'elle se propose d'assimiler au système libéral qu'on attend de cet État à constituer. Ces avantages resteraient acquis aux nationaux allemands, et leur seraient garantis dans le cas où la France se trouverait appelée à exercer le droit de préférence accordé par le Roi des Belges en cas d'aliénation des acquisitions faites par la Compagnie du Congo.

L'échange de vues que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence prouve que les deux Gouvernements sont également désireux d'appliquer à la navigation du Congo et du Niger les principes que le congrès de Vienne avait adoptés pour assurer la liberté de la navigation de quelques fleuves internationaux et qui, plus tard, ont été appliqués au Danube.

Pour assurer le développement régulier du commerce européen en Afrique, il serait en même temps utile d'arriver à un accord sur les formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes de l'Afrique soient considérées comme effectives.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir proposer au Gouvernement de la République de constater l'identité de nos vues sur ces points par voie d'un échange de notes, et d'inviter les autres Cabinets intéressés dans le commerce d'Afrique à se prononcer, dans une conférence à convoquer dans ce but, sur les stipulations convenues entre les deux Puissances.

396.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 14 septembre 1884, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le prince de Bismarck m'a envoyé aujourd'hui son fils aîné pour me demander d'aller le voir encore une fois avant son départ pour la Pologne, qui doit s'effectuer ce soir.

Le prince m'a lu confidentiellement un rapport sur une conversation du

comte de Hatzfeldt avec le Ministre de Chine à Berlin. Ce dernier avait fait visite hier au Ministre des Affaires étrangères, pour s'enquérir de la réponse de l'Allemagne à la demande d'assistance militaire ou tout au moins de médiation diplomatique présentée, il y a quelques jours, au nom de la Chine. La réponse étant négative, Li-Fong-Pao demanda si le Gouvernement allemand ne voudrait pas, tout au moins, s'employer pour engager la France et la Chine à entrer de nouveau en pourparlers. Il exposa qu'il avait appris, par des sources en communication avec le monde officiel de Paris, que le Gouvernement français accepterait de négocier sur la question d'indemnité; d'autre part, le Gouvernement chinois était disposé à consacrer les stipulations du traité de Tien-Tsin. Les dispositions réciproques semblaient donc favorables à une reprise des négociations, si une Puissance tierce voulait s'entremettre entre les deux parties en litige. Or, la Cour de Pékin était pénétrée d'une défiance trop profonde à l'égard de la Russie et de l'Angleterre pour s'adresser à l'une ou à l'autre de ces deux Puissances, tandis qu'elle avait pleine confiance dans l'impartialité de l'Allemagne. Le comte de Hatzfeldt ayant demandé si cette ouverture était officielle, Li-Fong-Pao répondit qu'il la faisait seulement en son nom personnel. Le Chancelier est persuadé toutefois qu'il a parlé d'après des instructions venues de Pékin. Après m'avoir fait cette communication, non pas même à titre officieux, mais privé, suivant son expression, le prince de Bismarck me demanda si je voyais jour à en tirer quelque parti dans l'intérêt de la politique de mon Gouvernement.

« Pour ma part, dit-il, j'ai déjà donné pour instruction au comte de Hatzfeldt de répondre à Li-Fong-Pao en lui conseillant de s'adresser à la France et de faire parvenir à Paris même, par quelque intermédiaire, les indications qu'il nous apportait; rien ne serait plus simple que d'aboucher, à cet effet, un agent diplomatique chinois, dans quelque résidence européenne, avec son collègue français. L'Allemagne ne saurait se charger de l'entremise qu'on lui défère; elle serait plus mal choisie que n'importe quelle autre pour plaider auprès de la France la cause de la Chine, car ce choix soulèverait immédiatement des défiances dont l'effet serait tout à fait défavorable. Et puis, nous ne voulons pas parler de Chine à Paris. Vous faites dans l'Extrême-Orient ce qui vous convient; nous n'avons pas à nous en mêler. Peut-être entre-t-il dans votre dessein de traîner les choses en longueur, de laisser mûrir la situation et d'en tirer parti plus tard dans des proportions plus larges. »

Ici je déclarai à mon interlocuteur que je ne croyais pas que le Gouvernement de la République eût aucun projet pareil, que j'étais persuadé au contraire de son désir très sincère de couper court aux complications et de se tenir dans les limites tracées dès le début.

Le prince continua alors en ces termes :

« Eh bien, l'occasion est peut-être bonne pour arranger quelque chose

Voulez-vous que je fasse suggérer à Li-Fong-Pao d'aller vous trouver, de causer avec vous, et puis-je lui dire que vous le recevrez? Ou peut-être sera-t-il plus commode à l'un et à l'autre de se joindre en lieu tiers; voulez-vous vous rencontrer avec lui chez moi? Je le prierai de venir me voir, je vous ferai prévenir, vous me rendriez visite, et je vous laisserai ensemble pour parler tout à l'aise. En mon absence, la chose pourrait se passer chez Hatzfeldt. »

Je remerciai naturellement le Chancelier de son offre obligeante, je lui dis qu'il se méprenait sur l'impression que son entremise dans nos affaires avec la Chine pourrait provoquer en France, et que certainement, si nous étions amenés à accepter les bons offices d'une tierce Puissance, ceux de l'Allemagne nous inspireraient plus de confiance que ceux de tout autre pays, de l'Angleterre ou des États-Unis, par exemple. Quant à présent, nous ne pouvions que lui être reconnaissants du sage conseil qu'il donnait à Li-Fong-Pao d'adresser ses ouvertures à la France. J'étais, pour ma part, tout disposé à bien recevoir le Ministre de Chine, avec qui j'avais d'excellents rapports personnels, et que j'écouterais volontiers, s'il venait me voir. Au cas où cette démarche lui coûterait trop, il pourrait être subsidiairement question d'une rencontre en lieu tiers; mais j'aimerais mieux m'en tenir jusqu'à nouvel ordre à la première combinaison. Il a donc été convenu que le comte de Hatzfeldt, au nom du Chancelier, engagerait Li-Fong-Pao à venir me trouver et l'encouragerait en lui disant que j'avais été pressenti et que l'on m'avait trouvé disposé à le recevoir.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir quel langage je devrai tenir au Ministre de Chine, s'il me faisait visite, et, dans le cas contraire, si vous jugez opportun que j'accepte de me rencontrer avec lui en lieu tiers, comme me l'a proposé le prince de Bismarck.

397.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 15 septembre 1884, 1 h. 30, soir.*

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous receviez à l'ambassade le Ministre de Chine, ni même à ce que vous le voyiez chez un tiers [1].

Si la Chine a des ouvertures à formuler, elle peut nous les faire directement, ou recourir, pour nous les transmettre, aux *bons offices* d'une Puissance amie; mais nous n'admettrons aucune *médiation* qui aurait, dans une mesure quel-

[1] Voir ci-dessus, n° 396.

conque, le caractère d'un arbitrage. Je ne suis pas surpris que le Chancelier ait spontanément envisagé les objections que soulèverait une pareille procédure, et l'impossibilité où nous sommes d'accepter, sous quelque forme que ce soit, l'entremise de l'Allemagne en cette affaire.

Quant aux conditions d'un arrangement, la Chine doit être bien fixée sur nos intentions. Nous voulons avant tout l'exécution loyale et complète du traité de Tien-Tsin, c'est-à-dire la renonciation de la Chine à toute ingérence dans les affaires du Tonkin, à toute équivoque sur la question des frontières et de la suzeraineté. C'est pour cela que des gages doivent être pris. Nous réclamons en outre, pour les dépenses extraordinaires nécessitées par la violation du traité, une indemnité de quatre-vingts millions, payable en dix annuités. Mais l'indemnité est relativement secondaire à nos yeux, et nous sommes prêts à examiner les équivalents que la Chine pourra offrir. Par exemple, elle pourrait nous céder pour quatre-vingt-dix ans l'administration et l'exploitation des ports, douanes et mines de Kelung et de Tamsui dans l'île de Formose, en conservant la souveraineté territoriale.

Vous ne cacherez pas à Li-Fong-Pao que l'amiral Courbet a reçu l'ordre de continuer les représailles, et que les opérations militaires vont être poursuivies avec une extrême énergie.

Il est essentiel que votre langage ne s'écarte pas du cadre que je viens de tracer. Des démarches officieuses sont provoquées en même temps par le Gouvernement chinois à Shanghaï et même à Paris. Il y a donc un grand intérêt à ce que la concordance des déclarations faites ici et là témoigne de la fermeté de nos résolutions.

398.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 septembre 1884, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le comte de Hatzfeldt a vu aujourd'hui le Ministre de Chine, et lui a parlé dans le sens convenu. Li-Fong-Pao lui a répondu que personnellement il serait tout disposé à faire auprès de moi la démarche qu'on lui conseillait [2], mais qu'il craignait d'être blâmé par son Gouvernement, s'il faisait ostensiblement le premier pas. Le comte de Hatzfeldt ayant suggéré qu'il pourrait arranger dans sa propre maison une rencontre fortuite entre le Ministre de

(2) Voir ci-dessus, n° 396 et 397.

Chine et moi, Li-Fong-Pao a accueilli cette offre avec beaucoup d'empressement et de reconnaissance.

J'ai dit à M. de Hatzfeldt qui vient de me rendre compte de cette conversation que j'avais demandé votre autorisation pour la rencontre en lieu tiers, et que je devais attendre votre réponse avant d'accepter. Il est convenu que je lui écrirai dès que j'aurai vos instructions [1].

Le Ministre de Chine a répété que son Gouvernement était disposé à maintenir le traité de Tien-Tsin; il a insinué que, d'après ses informations, le Gouvernement français pourrait être amené à laisser tomber sa demande d'indemnité, ou du moins, à la transformer en vue d'autres arrangements. Le comte de Hatzfeldt a naturellement décliné d'exprimer aucune opinion à ce sujet. Afin de ménager la position personnelle de Li-Fong-Pao, et dans l'intérêt de la négociation même, si elle doit avoir une suite, M. de Hatzfeldt croit désirable que toute cette affaire demeure secrète jusqu'à nouvel ordre.

P.-S. — Je reçois votre télégramme et je vais écrire au comte de Hatzfeldt que j'accepte le rendez-vous proposé chez lui. Il est bien convenu d'avance que M. de Hatzfeldt n'interviendra d'aucune façon dans notre conversation et même qu'il n'y assistera pas. Je me rencontrerai comme par hasard dans un de ses salons avec le Ministre de Chine.

399.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée [2]. *Berlin, 15 septembre 1884.*

Je reçois votre télégramme de ce jour, avec vos instructions détaillées pour la rencontre que M. de Hatzfeldt doit me ménager avec Li-Fong-Pao. J'écouterai plus que je ne parlerai, et j'aurai soin de ne rien dire qui puisse être mis en opposition avec votre thème général. Il sera toujours temps de faire des concessions, si vous le jugez à propos; mais je commencerai par me montrer très boutonné. Quant à l'immixtion de l'Allemagne dans cette affaire, elle est aussi effacée que possible, et nous n'avons qu'à nous louer des procédés que j'observe jusqu'à présent. Le prince de Bismarck a repoussé très nettement, et non sans ironie, les demandes d'assistance ou tout au moins de médiation que Li-Fong-Pao était chargé de lui présenter. « Je ne veux pas même parler de Chine à Paris », me dit-il; et il m'a répété la même pensée sous différentes formes, sentant bien que notre susceptibilité nationale était

[1] Voir ci-dessus, n° 397. — [2] Fondation Jules Ferry.

en jeu, et qu'il avait, pour sa politique générale, intérêt à la ménager. Il a été très correct aussi dans la question des corvettes cuirassées bâties à Stettin pour la Chine. On lui a fait toute sorte d'insinuations et de propositions à ce sujet; on lui a demandé en dernier lieu à conduire les corvettes en Chine sous le drapeau allemand, comme des navires de commerce allemands. Il a répondu que même dans cette dernière hypothèse, qu'il n'a d'ailleurs admise à aucun degré, les corvettes ne seraient pas garanties contre notre action militaire, car, même à l'état de propriété neutre, du moment qu'elles étaient destinées à un belligérant, et qu'elles avaient en elles-mêmes la nature d'un engin de guerre, elles seraient contrebande de guerre, et saisissables à ce titre, quoique sous pavillon allemand. «Elles ne passeraient pas la Manche», me dit-il en riant.

Je crois donc que nous avons pleine sécurité de ce côté, et que, malgré les pétitions des armateurs et négociants de Hambourg, nous n'avons à attendre de la chancellerie allemande aucun acte désobligeant, aucune ingérence dont notre sentiment patriotique pourrait se formaliser.

Je n'ai pas parlé au prince de Bismarck lui-même de nos sujets de plainte contre l'attitude du comte Münster à la conférence de Londres, parce que je sais qu'il n'aime pas les récriminations, et M. de Hatzfeldt m'avait prévenu de ne pas revenir avec lui sur ce sujet scabreux. Mais j'ai eu soin qu'il n'ignorât rien de vos justes griefs, et j'ai la conviction qu'il en a eu surabondamment conscience. Dans un de nos derniers entretiens, il m'a parlé le premier du comte Münster, comme d'un de ces Ambassadeurs «qui se sont tellement acclimatés qu'ils ont perdu le sentiment de leur propre pays, et appartiennent en réalité à celui où ils résident». On pense généralement ici que le comte Münster ne retournera pas à Londres, ou, s'il y retourne, que ce sera pour peu de temps.

Il est probable, d'après ces symptômes, que cet Ambassadeur, fils d'un général anglais qui nous a combattus à Waterloo, s'est laissé circonvenir par Lord Granville, et a voulu surtout ménager sa position à Londres. Toutefois, je me demande si, à côté de ses instructions officielles, il n'a pas pu être ébranlé par quelques insinuations officieuses conçues dans un sens un peu différent. Le prince de Bismarck a tiré si bon parti pour sa politique de l'échec de la conférence de Londres que je suis porté à me demander s'il est vraiment fâché qu'elle ait *raté,* et s'il tenait beaucoup à voir réussir un compromis financier entre l'Angleterre et nous, qui eût maintenu en vigueur les arrangements politiques précédemment négociés entre les deux pays, et qui, par conséquent, devait consacrer et corroborer leur alliance.

Rompre avec nous, dans ces conditions, comme les Anglais l'ont fait, était la marque d'un inconcevable aveuglement. Ne s'étant pas préalablement assurés de l'Allemagne, ils faisaient gratuitement son jeu, et nous jetaient, même

malgré nous, dans ses bras. Il est naturel que les journaux allemands en triomphent. Mais je vous avoue que je trouve les journaux français un peu dépourvus de mesure et de dignité. Non seulement les injures amères dont on couvre l'Angleterre, et que n'arrête pas le souvenir d'une alliance de tant d'années, sont en elles-mêmes grossières et peu convenables pour un peuple qui se respecte; mais elles ont le mauvais effet, en creusant le fossé qui nous sépare des Anglais, et en nous coupant ainsi toute retraite, de nous mettre devantage encore à la merci des Allemands. Ceux-ci sont gens à en profiter; s'ils nous tendent le main, c'est plus pour nous tenir que pour nous aider et il est dangereux, avez de pareils compagnons, de se fermer les portes de sortie.

Le vieux maréchal de Manteuffel, qui est très fin, a bien vu que le moment était bon pour porter un coup à l'Alsace, sans que nous pussions crier. Son rescrit, qui place plus de quatre mille familles entre la menace de l'expulsion et celle de la naturalisation allemande obligatoire, est tout simplement barbare. Aucun peuple civilisé n'a agi avec cette brutalité, je ne dis pas en Europe, mais même à l'égard des sauvages. Le raffinement, qui spécule sur la pression exercée, dans le cercle de chaque foyer, par les sentiments de famille les plus respectables, ajoute à l'odieux de cette mesure. Pourtant notre presse, si impressionnable d'ordinaire, n'a pas bronché; sa sagesse a passé l'espérance de l'Allemagne, et, pendant que je reçois ici des lettres navrantes des malheureux immigrés de l'Alsace, le maréchal de Manteuffel voit que les circonstances lui permettent vraiment, comme il s'en était flatté d'avance, de tout oser contre l'Alsace sans que la France puisse trahir son émotion.

J'ai quelque crainte encore pour l'Alsace, c'est qu'elle ne fasse les frais de l'entrevue des trois Empereurs. La consécration du *statu quo*, dont m'a parlé le prince de Bismarck, veut dire en langage diplomatique la garantie des traités existants, et le traité de Francfort est du nombre. Si la Russie et l'Autriche prennent quelque engagement pour le maintien de l'état territorial actuel de l'Europe, les frontières de 1871 pourront être, au moins implicitement, comprises dans la garantie qui en résultera. Je n'ai aucun indice spécial qui autorise ce soupçon, mais j'ai été frappé de l'insistance si vive avec laquelle le prince de Bismarck me parlait de l'intérêt de la présence de l'Empereur Guillaume à l'entrevue de Skierniewice. «La seule question, me disait-il, c'est de savoir si les forces de *notre vieux bonhomme* lui permettront de faire le voyage; mais, s'il peut le faire, il le doit.» Il faudrait que les rapports entre la Russie et l'Autriche fussent réellement bien difficiles, et que le Chancelier d'Allemagne eût de bien grandes préoccupations sur la solidité du rapprochement qu'il a opéré entre les deux Empires rivaux, pour que le besoin de les concilier, et de ne pas laisser en tête à tête, de peur de les brouiller, les deux Empereurs, fût l'unique motif qui fait imposer à l'octogénaire Souverain de

l'Allemagne un déplacement aussi pénible, et qui le fait accompagner par le prince de Bismarck et ses deux fils, ses confidents les plus intimes.

Je suis donc porté à penser que cette réunion solennelle des trois Empereurs et de leurs Ministres, y compris le prince de Bismarck, n'est pas aussi dénuée d'importance et de nouveauté qu'on a bien voulu me le faire entendre.

Comme je vous l'ai télégraphié, le prince de Bismarck m'a demandé de rester ici pour terminer avec lui la négociation relative à l'Afrique occidentale. Il a pris cette affaire en mains avec son ardeur et son énergie habituelles, et semble vouloir tout faire par lui-même. Il s'est plaint à moi, avec assez peu de ménagements, de ses principaux collaborateurs, et m'a parlé de remplacer prochainement le Dr Busch qui, dit-il, ne sait pas commander ni être dur, mais qui, en réalité, est épuisé et surmené de travail, par son fils le comte Herbert. Ce dernier est très intelligent, et au courant de toutes les idées de son père, dont l'action personnelle et directe sur toutes les affaires diplomatiques deviendra, par cette nomination, d'autant plus marquée.

Un autre signe de l'intérêt personnel que le prince de Bismarck attache aux affaires de l'Afrique occidentale et du Congo, c'est qu'il est prêt, m'a-t-il dit, à prendre les ordres de l'Empereur pour la réunion à Berlin de la conférence que nous projetons. La question coloniale est devenue si populaire en Allemagne, et elle fournit au Chancelier un thème si favorable pour les élections prochaines qu'il désire sans doute bien accentuer aux yeux du pays l'importance qu'il y attache lui-même. Peut-être aussi désire-t-il être bien sûr de la manière dont les travaux de la conférence seront menés, et il n'y a pas de meilleur moyen pour cela que de la réunir à sa portée, de façon à contrôler lui-même la marche des délibérations. La seule considération qui pourrait contrebalancer dans son esprit ces avantages, ce serait le désir de nous placer en première ligne dans l'attaque contre l'Angleterre, afin de nous compromettre définitivement, et c'est ce qui a pu le faire incliner un moment pour la réunion de la conférence à Paris, où la France aurait nécessairement le rôle principal.

J'ai vu hier M. de Bleichroeder, qui venait de passer trois semaines à Ostende. Le Roi des Belges, m'a-t-il dit, ne l'a guère quitté pendant ce temps, et n'a cessé de lui parler du Congo, afin que ce qu'il lui disait fût rapporté au prince de Bismarck. Parmi les choses intéressantes que le Roi Léopold II a confiées au banquier berlinois, j'ai retenu les suivantes. Le Roi a déclaré qu'il n'entendait nullement aliéner les territoires du Congo, et qu'il n'avait pas besoin de rentrer par une vente dans les avances qui montent à environ seize millions; il est même préparé à fournir encore de sa poche, pendant un certain temps, un subside d'environ un million au futur État qu'il a l'ambition de fonder au Congo. Cet État ne serait nullement une république, mais un État monarchique dont il retiendrait la souveraineté pour lui-même, ou pour la

Reine sa femme, ou pour son neveu, le fils du comte de Flandre. Voilà un projet assez chimérique; je ne sais si vous en avez eu connaissance. M. de Bleichroeder me dit avoir peine à le prendre au sérieux.

Veuillez excuser, Monsieur le Président, la longueur et le décousu de cette lettre, et agréer, etc.

400.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Billot, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Berlin, 15 septembre 1884.*

Je vous ai envoyé hier par la poste une copie de la note du prince de Bismarck (1) à laquelle j'avais apporté quelques légères modifications grammaticales afin que le sens n'en parût pas obscur au Ministre à la première lecture, et afin de rendre plus clair pour lui, dès la première impression, le sens que je savais être conforme aux intentions du Chancelier d'Allemagne, d'après mes conversations avec lui. Mais il est essentiel que vous ayez un fac-similé du texte exact entre les mains, et je vous le transmets ci-joint. Le style est du Chancelier lui-même. Il a tenu à dicter à son fils la note qu'il avait d'abord demandée aux bureaux du ministère, et dont la rédaction ne l'avait pas satisfait. Il faut pardonner à un auteur de cette envergure, en faveur de l'intention, quelques incorrections et obscurités de forme. Si le Chancelier est un peu rouillé sur la construction des phrases françaises, en revanche il connaît admirablement la valeur du mot propre quand il s'agit d'une expression diplomatique.

Je vous ferai observer d'ailleurs que c'est par une grande dérogation aux usages qu'il m'a adressé une lettre en langue française, surtout une lettre dont il prévoit la publication possible.

Il est également insolite maintenant que le prince de Bismarck signe une lettre adressée à un Ambassadeur étranger; c'est le rôle ordinaire de Hatzfeldt.

Malgré les assurances émollientes que j'ai reçues, je suis un peu inquiet de la grande importance attachée par le Chancelier à la présence de l'Empereur Guillaume et à la sienne propre à l'entrevue de Skierniewice. Le maintien de la paix basée sur le *statu quo* n'est pas une formule qui me rassure absolument. Elle me montre toujours notre pauvre Alsace enchaînée, et une [garantie qui serait apportée par la Russie et par l'Autriche au traité de

(1) Voir ci-dessus, n° 395.

Francfort, glissée parmi une série d'autres stipulations concernant l'ordre européen actuel, serait certainement une aggravation de notre sort. Le rescrit du maréchal de Manteuffel, paraissant à ce moment même, n'est pas de nature à diminuer mes préoccupations. Mais vous direz que je suis pessimiste; c'est convenu.

Excusez mon affreuse écriture, je vous écris au dernier moment.

401.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 18 septembre 1884, 7 h. 46, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je me suis rencontré hier, comme il était convenu, avec le Ministre de Chine à Berlin [1]. Je lui ai parlé dans le sens de vos instructions du 15 septembre. Il m'a dit qu'il ne croyait pas possible que son Gouvernement acceptât de pareilles conditions, et m'a prémuni contre le danger d'inspirer à la nation chinoise, pour bien des années à venir, des sentiments d'animosité et de rancune. D'après lui, ses compatriotes se résigneraient à être vaincus par la ruse, mais ils ne pardonneraient jamais la violence et il ne serait pas dans leur nature d'en considérer les résultats comme définitifs; Li-Fong-Pao admet qu'il serait possible d'obtenir que l'Empereur de Chine sanctionnât par un décret et ratifiât par sa signature le traité de Tien-Tsin, étant bien entendu que la Chine n'élèverait pas de difficulté sur la question des frontières, et ne réclamerait aucune espèce de suzeraineté, même purement religieuse ou morale, sur l'Annam ou le Tonkin; mais il est d'avis que la France devrait se contenter de la satisfaction qu'elle s'est procurée elle-même par la force des armes à Fou-Tchéou et à Kelung et il repousse avec énergie toute idée d'abandon même temporaire d'un point du territoire chinois à titre de gage. Je l'ai quitté en lui disant que, si telles étaient les dispositions de la Cour de Pékin, il me paraissait préférable d'attendre, pour reprendre les pourparlers, que l'amiral Courbet eût éclairci davantage la situation en exécutant les ordres rigoureux qui lui avaient été donnés, et en plaçant le Gouvernement chinois en présence de faits qui faciliteraient sans doute ses résolutions.

J'ai du reste engagé Li-Fong-Pao à vous saisir, autant que possible, directement de ses ouvertures, parce que vous aviez dans cette affaire une responsabilité personnelle envers le Parlement et envers l'opinion du pays, et que,

(1) Voir ci-dessus, n° 396.

dans ces conditions, le recours à des intermédiaires devait causer presque inévitablement des complications et des malentendus. Après cette entrevue, Li-Fong-Pao s'est rendu auprès du comte de Hatzfeldt et lui a rapporté notre conversation.

M. de Hatzfeldt, que je viens de voir, m'a dit qu'il était consterné.

402.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 19 septembre 1884, 7 h. 35, matin.*

La note allemande constitue un programme général d'entente auquel j'adhère, en principe (1). Il y a pourtant un certain nombre de points qui doivent être nécessairement précisés.

Il importe notamment d'indiquer avec précision à quels territoires s'appliqueront les règles adoptées par les deux Puissances. Si, comme je le pense, il s'agit de tous les territoires de la côte occidentale d'Afrique, occupés par elles, ou soumis à leur protectorat, il convient de le dire expressément et d'en excepter, en ce qui nous concerne, nos colonies du Sénégal et du Gabon.

Je crois également nécessaire de noter que, par la liberté du commerce, nous entendons l'exemption de toutes taxes, douanières ou autres, ayant un caractère fiscal, à l'exception de celles qui seront établies comme compensations des dépenses utiles pour le commerce, droits de phares, quais, balisage, etc. (2).

La note allemande engage complètement la question de la reconnaissance, en principe, de l'Association internationale du Congo, comme État. C'est, à mon sens, prématuré. Il suffira, comme nous l'avons fait dans nos arrangements avec cette Société, de parler des stations et des territoires sur lesquels elle exerce des droits; à plus forte raison, devons-nous faire toutes réserves quant à l'étendue de l'État futur qu'elle se propose de fonder.

La question la plus délicate sera, sans doute, de déterminer les conditions

(1) Voir ci-dessus, n° 395.

(2) Le 20 septembre, à 3 h. 15, soir, M. Jules Ferry précisera encore : « Il me paraît décidément nécessaire que la liberté du commerce soit étendue aux établissements respectifs de toute la côte occidentale d'Afrique, à l'exception de nos colonies déjà constituées. Si nous la concédons au Congo, il est naturel que l'Allemagne nous l'accorde dans ses possessions de la côte et notamment au Cameroun. Autrement nous donnons tout et ne recevons rien. Si vous n'en avez pas parlé au Chancelier, il faut que cette question soit éclaircie. »

qui devront être réunies pour qu'une occupation soit considérée comme effective. Je crois, avec M. de Bismarck, qu'il y a avantage à poser seulement le principe, pour laisser à la conférence projetée le soin d'en régler l'application. J'accepte donc la formule employée dans la note allemande.

Vous pouvez, d'après ces indications, préparer un projet de réponse que vous me communiquerez et dans lequel vous prendrez acte des déclarations contenues dans la note allemande, notamment en ce qui touche le respect de nos droits acquis sur la côte africaine et de nos arrangements avec l'Association internationale. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous le soumettiez préalablement au Chancelier. Il examinerait, de son côté, s'il ne conviendrait pas de modifier sa rédaction primitive, de telle sorte que l'accord pût être constaté par le seul échange de deux notes.

403.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 21 septembre 1884, 12 h. 15, soir.*

Le Chargé d'affaires d'Allemagne est venu hier s'assurer de nos vues relativement aux mesures arbitraires qui viennent d'être prises en Égypte (1). Voici les indications qui lui ont été données et auxquelles vous voudrez bien conformer vos démarches.

(1) Lord Northbrook avait fait savoir à Lord Granville le 13 septembre qu'après examen d'un memorandum du Gouvernement égyptien il évaluait le déficit des sommes destinées à payer les dépenses administratives et le tribut dû à la Porte ottomane à une somme variant de 178.000 livres à 200.000 livres, le déficit du mois d'octobre à au moins 32.000, sans parler des 1.500.000 livres de la dette flottante auquel il fallait pourvoir avant le début de novembre. D'une entrevue entre Sir E. Baring avec Nubar Pacha et le Ministre des Finances, à laquelle il avait assisté le 13 septembre même, il résultait qu'il fallait d'abord pourvoir aux dépenses administratives, et donc ou suspendre le payement du tribut à la Porte — ce qui eût été contraire aux firmans — ou disposer du surplus que les commissaires de la Caisse de la Dette avaient à leur disposition à la fin de l'année financière qui se termine le 25 octobre. Les conférents proposent donc, ce surplus étant évalué à 230.000 livres, d'inviter les différentes administrations à payer les sommes assignées à la trésorerie générale jusqu'au 25 octobre. Après le 25 octobre on reprendrait le payement des revenus à la Caisse de la Dette. Lord Granville acquiesce, à la proposition transmise le 16 septembre par Lord Northbrook, malgré les fortes et claires objections qu'elle soulève, parce que c'est celle qui présente le moins d'inconvénients. Le 18, Lord Northbrook annonce que le Gouvernement égyptien a fait à la Caisse de la Dette la communication annoncée. Sir E. Baring fait part, le 20, à Lord Granville des protestations du Consul général de France et des commissaires de la Dette. (Voir *Livre bleu*, Égypte, n° 36. London, 1884 pièces nos 7, 8, 9 et 11.)

L'article 38 de la loi de liquidation, et surtout le décret du 2 mai 1876, qui institue la Caisse de la Dette et règle le mode de versement des revenus affectés, confèrent aux commissaires le droit de poursuivre l'administration financière devant les tribunaux de la réforme, lorsque les droits de la Caisse sont méconnus. Nous comptons user de cette prérogative, et nous faisons appel aux deux autres Puissances représentées dans la commission, l'Autriche et l'Italie.

Mais il est évident que ce moyen ne sera pas suffisant pour arrêter le Gouvernement égyptien dans la voie où il s'engage sur les conseils de l'Angleterre, si les commissaires ne sont pas vigoureusement soutenus par toutes les Puissances qui ont signé la loi de liquidation. Nos agents sont invités à pressentir les dispositions des divers Cabinets, y compris les petites Puissances, sur l'opportunité d'une démarche collective.

Les assurances générales de bon vouloir que vous avez recueillies de la bouche du Chancelier sur la question égyptienne trouvent ici une application précise, et les circonstances nous offrent un nouveau terrain légal et circonscrit où l'entente peut se faire sur des intérêts communs. Il y a à la fois un motif de protestation collective et une procédure régulièrement instituée pour rendre cette protestation efficace. D'après votre télégramme d'hier, l'Allemagne serait disposée à se joindre aux autres Puissances. Mais je voudrais pouvoir compter que son concours ne nous sera pas offert, puis retiré, comme à la conférence de Londres. Je vous prie, à la prochaine occasion, de vous expliquer franchement sur ce point avec le Chancelier, et de me fixer autant que possible sur ses réelles dispositions.

404.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 septembre 1884, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

J'ai revu le Chancelier aujourd'hui. Il accepte entièrement la rédaction du projet de réponse que j'ai préparé et qui sera demain entre vos mains[1], y compris le passage délicat qui est ainsi libellé : « Ces concessions, de la part de la France, demeurent naturellement subordonnées à la condition de la réciprocité. » Le Chancelier était prévenu, par le comte de Hatzfeldt, de vos scrupules au sujet du défaut d'apport de la part de l'Allemagne dans notre

(1) Voir ci-dessus, n° 402.

contrat bi-latéral. Pour en tenir compte, il propose de nous reconnaître le bénéfice de la liberté de commerce à Cameroun, mais il voudrait être assuré que de notre côté nous lui ferons la même concession sur tout le parcours de la route qui nous est ouverte vers le Congo par les découvertes de M. de Brazza, c'est-à-dire sur le cours de l'Ogooué jusqu'à l'embouchure de ce fleuve. J'ai répondu que je ne savais pas quelles étaient vos intentions à cet égard, ni si vous considériez l'Ogooué comme une dépendance directe du Gabon. En tous cas, dans la pensée du Chancelier, afin de ne pas compliquer la négociation principale, relative à l'adoption des principes généraux et à la convocation d'une conférence, il propose que nous consignions, dans une note annexée spécialement, la déclaration en vertu de laquelle la France et l'Allemagne se feraient réciproquement la concession de la liberté commerciale sur l'Ogooué et sur le Cameroun; ce serait en quelque sorte le développement explicatif, pour ce qui concerne les deux Puissances, du principe général de la réciprocité qui est formulé dans la note principale.

Je vous serai obligé de me faire savoir quelles sont vos observations sur le projet que je vous ai adressé, si vous croyez possible d'accorder aux Allemands la liberté commerciale sur l'Ogooué, en échange de celle qu'ils nous offrent à Cameroun, et enfin si vous acceptez le mode de procéder proposé par le prince de Bismarck.

En ce qui concerne Angra Pequena, le Chancelier m'a dit que cet établissement étant la propriété particulière de M. Lüderitz, qui désire ne pas se départir du droit de prélever des taxes sur le commerce étranger, il n'avait pas les mains libres pour nous y promettre la liberté commerciale comme à Cameroun.

405.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 162. Confidentiel. *Berlin, 21 septembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

Ainsi que je vous l'ai télégraphié,[1] le Chancelier d'Allemagne est venu hier me rendre visite à l'ambassade. Il m'avait envoyé une heure auparavant le comte de Hatzfeldt pour me prévenir de son intention. Sa démarche était donc entourée d'une certaine solennité, et elle avait un caractère d'autant plus marqué que, depuis plusieurs années déjà, le prince de Bismarck s'est

[1] Télégramme du 21 septembre, 12 h. 45, matin.

mis sur le pied de ne plus sortir de son palais, pendant ses séjours à Berlin, et de ne faire aucune visite personnelle.

Cette manifestation insolite était motivée, sans doute, par le désir d'ajouter un nouveau procédé courtois à tous les moyens de séduction que le Chancelier d'Allemagne a mis en œuvre dans ces derniers temps pour s'assurer notre bon vouloir et enchaîner notre politique. On peut supposer aussi qu'à son retour de Skierniewice [1] il a voulu, par un témoignage ostensible qui fût le complément, en quelque sorte de son voyage, d'une part, prévenir les interprétations désavantageuses que pouvait susciter en France l'apparence d'une coalition des trois grandes monarchies militaires du continent, écarter les préoccupations dont j'avais fait la confidence discrète au comte de Hatzfeldt, et dissiper chez nous tout sentiment de gêne et d'isolement; d'autre part, donner à entendre à l'Europe que, si la République française n'avait pas été présente à l'entrevue des trois Empereurs, elle ne constituait cependant pas un élément réfractaire et hostile, mais acceptait de se rattacher au nouveau système des alliances continentales.

Pendant le cours de notre entretien, qui a duré plus d'une heure, j'ai évité d'interrompre le Chancelier, et je n'ai placé quelques mots à l'occasion qu'afin de provoquer ou de faciliter certains développements de sa pensée. Je résume ici les parties essentielles de ce long monologue, en supprimant les digressions familières et les comparaisons pittoresques dont le prince de Bismarck aime à semer sa conversation.

J'avais commencé par lui demander s'il n'avait pas éprouvé quelque fatigue de son rapide voyage au fond de la Pologne. « Je n'ai pas à me plaindre sous ce rapport, me dit-il, et cependant j'avoue que je ne me suis pas senti aussi dispos en revenant que notre vieil Empereur, qui a encore des trésors de jeunesse. Il est immédiatement reparti pour le Rhin. Quant à moi, j'ai dû décliner l'invitation qui m'avait été faite de l'accompagner, et je me suis dérobé aux fêtes et aux empressements dont on m'aurait accablé là-bas.

« A Skierniewice, les choses se sont passées de la manière que nous pouvions désirer. Tout a été rose. Je vous ai dit que j'avais tenu beaucoup à ne pas laisser les deux Empereurs d'Autriche et de Russie en tête à tête. Ils sont froids tous les deux, et n'aiment pas à faire les avances. Il était à craindre que leurs natures ne se convinssent pas, qu'il leur manquât du liant, et, qu'après l'entrevue, ils se quittassent sous une impression moins favorable que celle qui les avait amenés. Notre Empereur les a mis à l'aise l'un avec l'autre; il y a eu beaucoup de cordialité. En somme, l'entrevue a parfaitement réussi. Quant à moi, comme j'étais le metteur en œuvre de la réunion et en quelque sorte l'impresario de toute l'affaire, on m'a comblé d'attentions et de prévenances.

(1) Sur l'entrevue des trois Empereurs, voir ci-dessus n^os^ 388, 392, 394, 399. Cf. *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 731; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, 646).

On n'avait plus rien à me donner; cela a profité à mes deux fils, que j'avais emmenés avec moi, et qui ont reçu une pluie de décorations et de faveurs. Du reste, tout s'est borné à ces démonstrations de courtoisie, d'amitié, de satisfaction mutuelle de s'être rencontrés et vus les uns les autres en bon accord. Étant venus de loin pour une rencontre solennelle, il a bien fallu nous donner l'apparence d'avoir des affaires à traiter et de faire quelque chose. Nous nous sommes donc enfermés, le comte Kalnoky, M. de Giers et moi, pour avoir des conversations ensemble. Nous n'avons pu que nous confirmer ce que nous savions déjà des bonnes dispositions réciproques, mais il n'y a rien eu d'écrit, rien de nouveau, rien qui puisse donner ombrage à personne. Je suis bien persuadé que cette manifestation devra produire dans toute l'Europe une impression pacifique. Les trois Empires ont des intérêts trop divergents pour qu'on imagine une entreprise commune quelconque en vue de laquelle ils pourraient s'unir; et d'autre part, leur union même est le gage qu'aucun des trois ne poursuivra une entreprise individuelle inquiétante. On peut appliquer ici le raisonnement que j'ai souvent fait au sujet de la France et de l'Angleterre : leur accord est désirable, disais-je, par ce que, tant qu'elles resteront alliées, on est sûr qu'aucune des deux ne permettra à l'autre de troubler le monde.

« Nous nous sommes occupés du traité d'extradition dont je vous ai parlé, et je pense qu'il aboutira, je veux dire entre la Russie et le royaume de Prusse. Nous avons choisi cette forme parce que l'Empereur, comme Roi de Prusse, a le droit d'expulser de ses États des étrangers comme il le juge convenable, sans en référer à un autre pouvoir, tandis qu'il ne peut pas imposer une mesure semblable aux autres États d'Allemagne, si ce n'est par une loi d'Empire. Je compte bien présenter un projet dans ce sens au Conseil fédéral et au Parlement de l'Empire, et je pense qu'il sera accepté; mais cela prendra un certain temps, et en attendant nous conclurons un arrangement applicable à la Prusse. Le point de vue auquel nous nous plaçons, c'est que l'assassinat n'est jamais politique, et qu'il est toujours un crime. En effet, la politique n'a pas recours à des moyens pareils; elle n'en a pas besoin...

« Voilà les Anglais qui commencent à agir en Égypte. Mais ils ont d'abord trouvé le moyen de blesser tout le monde. Leur conduite à la conférence vous a mécontentés, elle a irrité les Russes. Quant à moi, je n'ai pas été satisfait de l'attitude du comte Münster[1]; il n'a pas exécuté ses instructions; il aurait dû être beaucoup plus ferme dans son langage, et il m'a causé des difficultés de plus d'un genre. Ainsi, il avait été entendu avec la Russie que nous demanderions ensemble à être représentés dans la commission de la Dette. Au lieu de présenter une motion ferme, avec l'Ambassadeur de Russie, le comte Münster a laissé M. de Staal parler d'abord pour son Gouvernement,

(1) Voir ci-dessus, n° 391 et notes.

et puis il a ajouté que, *dans le cas* où la Russie aurait un délégué à la commission de la Dette, l'Allemagne réclamerait la même prérogative pour elle-même. C'était bien différent de ce qui avait été convenu. Mais la principale préoccupation de Münster, c'est de ménager sa position personnelle en Angleterre; il n'a pas voulu contrarier Lord Granville, ni les nombreux amis qu'il compte à Londres, et il a sacrifié les intérêts dont il était chargé à celui de ses relations sociales. Les affaires s'accommodent difficilement de cette façon d'agir. Je me propose d'avoir avec le comte Münster, avant l'expiration de son congé, un entretien où je m'efforcerai de l'amener à offrir sa démission. Mais s'il ne l'offre pas spontanément, je serai assez embarrassé. A l'âge qu'a notre Roi, je ne saurais lui infliger l'ennui de rompre violemment avec un serviteur auquel il est habitué et attaché depuis bien des années déjà; et puis, le comte Münster est l'un des principaux personnages hanovriens qui se soient ralliés à la Prusse, cela peut faire des difficultés.

« Mon fils aîné part demain pour l'Angleterre, ou plutôt pour l'Écosse, où il a été invité à chasser par un de ses amis qui le pressait depuis longtemps, Lord Fife. Il se rencontrera avec le Prince de Galles et ira peut-être chasser aussi chez lui. Mais il ne verra probablement pas Lord Granville; je l'ai engagé à s'en abstenir. Il y a environ trois semaines, Lord Granville a écrit à mon fils une lettre très amicale, protestant des bons sentiments de l'Angleterre pour l'Allemagne et de son désir de se trouver d'accord avec nous, et regrettant le malentendu qui s'était produit au sujet d'Angra Pequena; en un mot, beaucoup de phrases générales, mais rien de positif pour l'avenir, rien qui fût utile. Lord Granville est un de ces hommes qui croient qu'on peut obtenir l'amitié et le concours des autres au moyen de phrases polies, en employant des formules de cordialité, mais sans rien donner de sérieux, sans réalités, sans faits; j'ai conseillé à mon fils de répondre[1] que les sentiments que l'Angleterre nous exprimait par l'organe de Lord Granville nous étaient très agréables mais que nous devions attendre de les voir corroborer par des actes, et que malheureusement, dans les derniers temps, nous avions vu tout le contraire; que nous étions d'opinion que les affaires entre Cabinets amis devaient se traiter comme entre *gentlemen*, et que la conduite de l'Angleterre ne nous paraissait pas avoir été conforme à cette règle lorsqu'elle avait tant tardé à répondre à notre interrogation sur les faits concernant la souveraineté d'Angra Pequena, et qu'elle avait utilisé ce délai pour exciter sous main la colonie du Cap à procéder à des actes préjugeant la question que nous lui posions. Depuis lors, l'Angleterre a continué; elle nous a fait, au sujet de Cameroun, une communication semblable à celle dont vous avez bien voulu nous donner confidentiellement connaissance; c'est un récit qui raconte tout

(1) Voir cette riposte dans *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, 726; (*Die grosse Politik*, vol. IV, n° 752).

ce que les Anglais sont censés avoir eu l'intention de faire pour s'assurer la souveraineté du pays de Cameroun. Seulement, c'est comme dans les romans feuilletons; le roman est interrompu au moment le plus intéressant, et le prochain numéro manque. La dépêche, après nous avoir dit ce que les Anglais se préparaient à faire, s'arrête court; et en réalité, ils n'ont rien fait. C'est encore là un de ces procédés que je trouve inadmissibles, et qui ne sont pas de gens bien élevés. Aussi, j'ai dit à mon fils que, si Lord Granville l'invitait à venir à Walmer Castle, il ferait bien de décliner l'invitation, et si Lord Granville insistait, de répondre qu'il regrettait beaucoup d'être pressé par le temps et de ne pouvoir consacrer même un seul jour à cette visite avant de quitter l'Angleterre.

« A son retour, mon fils m'a demandé de traverser Paris; je l'y ai autorisé bien volontiers; il pourra se mettre en rapport avec quelques-uns de vos personnages politiques, et j'approuve beaucoup qu'il voie M. Ferry. Le congé que le Roi lui a donné expire le 6 octobre; il devra donc se trouver à cette date à son poste de La Haye.

« A propos de ces affaires d'Afrique, le Roi des Belges continue à me presser beaucoup. Il m'a envoyé par Bleichroeder une longue lettre avec tout un projet de constitution pour son futur État du Congo; non seulement la constitution politique, mais la constitution administrative, avec le détail de tous les districts, jusqu'aux sous-préfectures. Il m'est impossible d'apprécier un tel ouvrage; c'est une géographie que je ne connais pas. On voit que le Roi Léopold a beaucoup de loisirs, et que son métier de monarque constitutionnel lui laisse bien du temps libre. Mais il est fâcheux qu'il veuille faire lui-même cette besogne, et qu'il ne soit pas aidé par un Ministre ou par un homme compétent, versé dans les affaires. Il y a beaucoup de choses que les Princes ne peuvent pas savoir, et qu'ils ne doivent pas faire par eux-mêmes; cela amène des complications, parce qu'ils voient seulement d'une manière générale ce qu'ils désirent, et ne se doutent pas des difficultés pratiques, ni de la manière dont on doit s'y prendre pour traiter les affaires.

« Le Roi Léopold nous demande de garantir le nouvel État africain, dans les limites qu'il nous indique. Je lui réponds que nous ne saurions garantir ce que nous ne connaissons même pas, que nous ignorons dans quelles relations les territoires dont il nous parle peuvent se trouver avec d'autres Puissances, et que la seule garantie que nous pourrions lui offrir serait une garantie contre nous-mêmes, contre nos entreprises; mais comme nous ne songeons nullement à faire des conquêtes de ce côté, cela serait superflu. Où la France en est-elle avec la Compagnie belge ? Qu'avez-vous fait pour elle? L'avez-vous reconnue comme pouvoir constitué et indépendant? »

[Réponse de M. de Courcel : La France a pris des arrangements et non des engagements. Accord avec le Chancelier en Afrique, et en particulier en Égypte.]

406.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 septembre 1884, 10 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 23 septembre, 7 h. 40, matin.)

Avant de quitter Berlin, le prince de Bismarck a donné l'ordre de préparer la réponse à la note concernant l'Afrique occidentale, dont vous m'avez autorisé à lui soumettre le projet. Cette réponse devra m'être adressée aussitôt que j'aurai fait ma communication officielle. Elle consistera en un simple accusé de réception constatant l'accord des deux Gouvernements, et contiendra en même temps la proposition de convoquer la conférence à Berlin dans le courant d'octobre. Le Chancelier tient beaucoup à ce que cette réunion puisse avoir lieu avant l'époque fixée pour les élections du Parlement impérial, c'est-à-dire avant le 28 octobre. Afin d'éviter les retards, il aurait l'idée de faire les invitations en deux séries, c'est-à-dire qu'après avoir assuré la constitution de la conférence par l'acceptation des Puissances directement intéressées au commerce de l'Afrique occidentale, telles que l'Angleterre, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, il inviterait en second lieu les autres Puissances maritimes à se faire également représenter à cette conférence; sur tous ces détails d'exécution il désire s'entendre avec vous. Le comte de Hatzfeldt m'a demandé aujourd'hui si vous aviez des raisons particulières de mentionner les États-Unis parmi les Puissances qui devraient être convoquées, et si vous êtes d'avis qu'ils soient compris dans la première série d'invitations; il craint que leur éloignement ne soit une cause de retard. Il voudrait aussi être fixé sur l'intérêt que les Danois et les Suédois peuvent prendre au commerce de l'Afrique. N'ayant pas de données précises à ce sujet, il attacherait du prix à connaître votre manière de voir.

407.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 163. Confidentiel. *Berlin, 23 septembre 1884.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

[Développement du télégramme du 21 septembre, 6 h. 10, soir.]

Tout en traitant ces questions de l'Afrique occidentale, le Chancelier s'est trouvé entraîné par une pente naturelle à m'entretenir de l'attitude qu'il

prenait, et de celle qu'il désirait nous voir prendre, à l'égard de l'Angleterre. Il me parla à peu près dans les termes suivants :

« Les Anglais sont portés à croire que toutes les parties du globe terrestre, qui n'ont pas été occupées déjà par une autre nation, leur appartiennent en vertu d'un droit de dévolution légale, et que c'est leur faire tort que de prendre place à côté d'eux sur les rivages des continents libres ou sur les mers [1]. Il est d'un intérêt commun de faire cesser cette illusion, et je crois qu'on peut y parvenir sans mesures violentes. Je ne vous conseille pas une rupture avec l'Angleterre. Rien n'est plus éloigné de ma pensée. On prétend quelquefois que je veux vous brouiller avec les Anglais, en faisant semblant de vous soutenir, et puis que je me raccommoderai moi-même avec eux pour tomber sur la France quand elle sera isolée. Je n'aurais aucun intérêt à agir ainsi. Je n'ai pas de territoires à vous prendre; nous en avons assez; l'Allemagne a des conquêtes à revendre. Quel avantage trouverais-je donc à vous faire la guerre ? briser vos forces et vous mettre définitivement hors d'état de nous résister? mais, en admettant que nous fussions victorieux, rien n'est plus éloigné du caractère allemand que cette espèce de chauvinisme qui consiste à vouloir l'anéantissement de son ennemi.

« Ce que je cherche, c'est d'établir sur mer une sorte d'équilibre, et la France a un grand rôle à jouer de ce côté, si elle veut entrer dans nos vues. On parlait autrefois beaucoup d'équilibre européen; c'est un mot du XVIII^e^ siècle. Mais je pense qu'il n'est pas suranné de parler de l'équilibre des mers. Je le répète, je ne désire pas la guerre contre l'Angleterre; mais je désire qu'elle comprenne que, si les marines des autres nations s'unissent, elles lui feront contrepoids sur l'Océan, et l'obligeront à compter avec les intérêts d'autrui. Pour cela, il faut qu'elle s'habitue à l'idée qu'une alliance franco-allemande n'est pas une chose impossible. Au bout du compte, cette coopération des marines secondaires, groupées autour de la France pour résister à la prépondérance de la marine anglaise, est dans les traditions de votre politique. C'était l'idée de Napoléon le Grand, et il l'a poursuivie pendant tout son règne; il est vrai qu'il mettait une telle rudesse avec ceux dont il prétendait faire ses alliés, qu'on se défendait d'entrer dans ses combinaisons. C'était aussi l'idée de votre dernier Empereur. Il me l'a développée dès 1857 quand nous avons eu pour la première fois des entretiens ensemble. Il désirait que la Prusse devînt une Puissance maritime, et que nous pussions acquérir des ports sur la mer du Nord, dans le Holstein, le Hanovre; mais il voulait réserver la Méditerranée à la prépondérance française, et c'était, m'a-t-il dit, une des raisons pour lesquelles il avait jugé nécessaire de s'opposer à l'envahissement de la Turquie par la Russie. »

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 735; (*Die Grosse Politik,* vol. IV, n° 753).

[Digression du Chancelier sur la politique de Napoléon III, sur l'intérêt de la France à s'entendre avec l'Allemagne, sur les aptitudes coloniales des Français, sur les Anglais en Égypte et sur les dispositions des Chinois.]

408.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 septembre 1884, 12 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, matin.)

Par ordre du Chancelier, le comte de Hatzfeldt a retardé d'un jour son départ afin de me communiquer les observations envoyées de Friedrichsruhe sur son compte rendu de notre conversation du 22 septembre.

Ce compte rendu, que le comte de Hatzfeldt m'a lu, détaille l'ordre des idées de votre télégramme du 21.

En marge du passage où il était dit que nous entendions poursuivre devant les tribunaux l'administration financière égyptienne par l'intermédiaire de notre commission de la Dette, le Chancelier a écrit *mit Recht,* c'est-à-dire avec raison et à bon droit. Il approuve donc entièrement notre procédure. Puis le comte de Hatzfeldt annonçait que nous faisions appel aux autres Puissances représentées dans la commission. L'annotation du Chancelier porte qu'il faut envoyer l'information à Vienne et y recommander notre demande, « afin que la foi due aux traités soit maintenue ». Nous pouvons donc compter sur un appui immédiat et pressant de l'Allemagne auprès de l'Autriche, et le point de vue adopté dans cette affaire par le Gouvernement allemand c'est que les mesures décrétées par le Khédive constituent une violation flagrante des engagements internationaux et que cette violation ne doit pas être soufferte. Vous apprécierez quel intérêt il y a pour nous à voir l'Allemagne se placer avec autant de netteté sur ce terrain, et quelles conséquences en peuvent découler pour le développement ultérieur de la question égyptienne.

Plus loin, le comte de Hatzfeldt exposait que nous réclamions pour les commissions de la Dette l'appui énergique de toutes les Puissances signataires de la loi de liquidation et que nous consultions ces Puissances sur l'opportunité d'une démarche collective; il demandait au Chancelier s'il fallait répondre favorablement. En marge, il est écrit qu'il faut appuyer et recommander nos démarches. Des instructions seront envoyées en conséquence au représentant de l'Allemagne en Égypte; aujourd'hui même, le

comte de Hatzfeldt télégraphie d'une part aux Ambassadeurs d'Allemagne à Saint-Pétersbourg et à Constantinople pour les inviter à agir immédiatement auprès de la Cour de Russie et de la Porte ottomane; d'autre part aux agents allemands près les autres Puissances signataires de la loi de liquidation pour les informer de nos démarches et de la manière de voir du Cabinet de Berlin, fondées sur le respect dû aux traités. L'Allemagne accepte donc, sans hésitation pour sa part, et soutient auprès des autres Puissances notre proposition de démarche collective. Le rapport du comte de Hatzfeldt citait ensuite textuellement le passage de votre télégramme où il est dit que les circonstances offrent à la France et à l'Allemagne un nouveau terrain légal et circonscrit où l'entente peut se faire entre elles sur des intérêts communs. Le Chancelier a écrit en marge : *oui*.

Le comte de Hatzfeldt continuait en disant qu'il résultait pour lui, de ma conversation confidentielle, que la France, avant de s'engager plus à fond dans l'affaire d'Égypte, tenait à savoir si elle pourrait compter sur l'appui moral et politique de l'Allemagne. L'annotation marginale porte encore une fois : *oui*.

Ces indications brèves, mais catégoriques, me paraissent répondre d'une manière satisfaisante aux questions que vous posiez dans la dernière partie de votre télégramme du 21 septembre.

A la fin de son rapport, le comte de Hatzfeldt demandait au Chancelier s'il ne croyait pas qu'il conviendrait de revenir auprès du Gouvernement français sur la suggestion d'une nouvelle conférence qui se tiendrait à Paris pour régler les affaires d'Égypte; il ajoutait que l'Angleterre elle-même pourrait être heureuse de trouver, le moment venu, cette issue honorable pour sortir des embarras au-devant desquels elle marchait. Le Chancelier a marqué qu'il approuvait cette idée. Quant à moi, j'ai dit à M. de Hatzfeldt que je vous en rendrais confidentiellement compte, mais qu'à mon avis l'heure convenable pour une réunion de ce genre ne pourrait venir qu'au bout de plusieurs mois, quand les Anglais eux-mêmes se sentiraient dans une position inextricable; et que, d'ici là, il me paraissait important de ne rien laisser transpirer d'un projet fait, dans les circonstances actuelles, pour les irriter et les buter.

409.

M. Dubail, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Naples, 25 septembre 1884, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

M. Mancini m'a dit ce matin qu'il avait envoyé au Consul général d'Italie en Égypte l'instruction de s'associer à la démarche collective des Puissances, dont la forme devra être concertée entre les représentants de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie [1].

Il ne m'a pas caché que Nubar Pacha et le Cabinet de Londres avaient fait de grands efforts auprès de lui pour prévenir cette résolution. Vous pouvez voir, a-t-il ajouté, que, quoi qu'on ait dit, je n'entends pas me séparer de l'Europe, et que la part que je vais prendre à la protestation commune m'engage pour l'avenir. Je ne peux admettre en effet qu'un pacte international soit modifié sans le concours des signataires; mais, quant au fond, je me réserve toute ma liberté d'appréciation, et entends vous dire qu'en fait le maintien ou la suppression de l'amortissement fait légalement m'importe peu; je crois d'ailleurs que l'Angleterre s'arrêtera devant cette attitude commune à toutes les Puissances intéressées.

410.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. privée [2]. *Berlin, 28 septembre 1884.*

Le courrier de ce soir vous porte deux dépêches rendant compte de mes dernières conversations avec le prince de Bismarck, je me permets de vous demander de les garantir, autant que possible, des indiscrétions. Le langage

[1] Le 25 septembre, M. Barrère avait protesté auprès de Nubar Pacha, contre la mesure prise le 18 septembre. « Une telle mesure, écrivait-il, constitue une violation formelle et caractérisée de la loi de liquidation du 17 juillet 1880 ». M. de Martino adresse le même jour une protestation analogue. M. Jules Ferry écrira le 28 septembre à Sir John Walsham : « Les mesures auxquelles le Gouvernement égyptien voudrait recourir constitueraient une violation formelle des dispositions de cet arrangement (la loi du 17 juillet 1880), une atteinte profonde aux garanties qu'il consacre. (Recueil anglais précité, 25, 26, 28. Voir aussi au numéro 27 la protestation du Gouvernement allemand, au numéro 35 celle du Gouvernement russe.)

[2] Papiers de Mme Abel Ferry.

du Chancelier d'Allemagne, quand il se met en confiance, est très libre, ses propos ont une saveur particulière, on ne les démarque pas facilement. S'il venait à les reconnaître dans quelque entrefilet, il en serait fort mécontent, et se mettrait sur la réserve. Lui-même m'a dit à Varzin que devant l'Ambassadeur d'une Puissance amie on se laissait aller à dire beaucoup de choses qui ne devaient pas être mises dans les dépêches, qu'il fallait discerner, etc. C'était une manière de me dire : n'abusez pas de mes paroles.

Je suis un peu saisi de voir, ce soir même, dans un télégramme adressé de Paris aux journaux de Berlin, toute la proposition de liberté commerciale réciproque, pour les Allemands sur l'Ogooué, et pour les Français à Cameroun [1]. Le télégramme donne ce renseignement comme venant du Conseil des Ministres.

J'ai remis dès hier soir au Dr Busch la rédaction définitive de notre note, avec les modifications que vous avez bien voulu m'indiquer, pour qu'il l'envoyât à Friedrichsruhe. Je ne prévois pas d'objection à ce nouveau texte, et je pense que je pourrai faire la communication officielle mardi. Je recevrai immédiatement la réponse, dont M. Busch m'a fait connaître la teneur aujourd'hui, et qui est conçue en bons termes. On nous demande notre assentiment à la convocation de la conférence. Je répliquerai de suite que nous acceptons à ce sujet toutes les idées du prince de Bismarck, ainsi que me le mande votre télégramme d'hier. Les écritures seront alors en règle, et je me mettrai aussitôt en route pour Paris, très désireux de recevoir vos impressions et de compléter mes rapports touchant toutes mes conversations avec M. de Bismarck depuis que je vous ai quitté.

La grosse affaire est l'évolution que l'Allemagne a faite en notre faveur en Égypte. Les choses sont bien changées depuis deux ans. On reconnaît maintenant avec moi, à la chancellerie impériale, ce qu'on avait toujours refusé

(1) M. Jules Ferry, télégraphiant le 24 septembre, à 11 h. 5, matin, à M. de Courcel, avait parlé « d'une déclaration séparée, mais simultanée, pour préciser l'engagement de réciprocité ». « Je fais étudier, ajoutait-il, la valeur du Cameroun comme marché et comme route d'accès... Je renoncerais d'ailleurs difficilement à la liberté du commerce avec Angra Pequena et les futurs établissements de cette côte. C'est la condition pour nous d'un contrat présentable. » M. de Courcel avait répondu le 24 septembre, à 7 heures du soir : « Nous ne voulons pas prendre d'engagement semblable (ce que M. Jules Ferry appelait ironiquement *liberté de commerce obligatoire*) pour nos colonies constituées du Sénégal et du Gabon; il est bien naturel qu'ils [les Allemands] ne le veuillent pas davantage pour leur établissement d'Angra Pequena.

.....

« Quant à l'extension du principe de la liberté commerciale à des établissements coloniaux en dehors du bassin du Congo, nous pourrons l'obtenir pour de simples points d'accès comme Cameroun, mais non pour des colonies destinées à un développement territorial. Encore, en me parlant du Cameroun, le Chancelier a-t-il eu soin de me dire que, jusqu'à nouvel ordre, il entendait accorder la liberté commerciale sur ce point à nous seuls, et non à d'autres nations, et il a pris texte de sa concession pour me demander un traitement semblable en faveur du commerce allemand sur tout le cours de l'Ogooué, que j'avais toujours eu soin de tenir en dehors de nos arrangements relatifs au Congo... »

de faire jusqu'ici, que pendant deux années l'influence allemande a été au service de l'Angleterre sur les bords du Nil; mais on ajoute qu'il en sera tout autrement désormais, que les Anglais sont des ingrats, des maladroits et que nous pouvons compter sur l'appui persévérant de l'Allemagne. Cela est-il sincère? Je suis porté à le croire, parce que le développement industriel de l'Allemagne, qui fait qu'elle commence à souffrir de l'excès de production, mal parasite des abus du régime protectionniste, la pousse aux entreprises coloniales, et que, là, elle rencontre fatalement la rivalité implacable de l'Angleterre. L'antagonisme entre les deux Puissances, antagonisme industriel, colonial, maritime, me paraît donc devoir être durable. Or l'Allemagne, jusqu'à ce qu'elle soit sortie de pages, a besoin de notre assistance pour lutter avec l'Angleterre sur mer, et elle comprend que c'est par des services rendus à la France en Égypte qu'elle se conciliera le plus efficacement notre bon vouloir. Le comte de Hatzfeldt m'a répété un propos prononcé devant lui par le Chancelier, et qui était à peu près ce qui suit : « Pourquoi, si les Anglais résistent trop en Égypte, ne verrait-on pas un jour le pavillon allemand uni aux pavillons français et italien pour faire une démonstration navale devant Alexandrie? » Il est probable que, malgré l'air mystérieux de Hatzfeldt, le propos a été tenu pour m'être répété, comme un gage de la bonne volonté qu'a maintenant l'Allemagne d'aller jusqu'au bout avec nous en Égypte. D'autre part, une manifestation, qui présenterait aux Anglais l'image menaçante d'une coalition des forces maritimes de toutes les nations, répond assez au courant d'idées actuel du Chancelier.

411

LE COMMANDANT DE SANCY, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

AU GÉNÉRAL CAMPENON, MINISTRE DE LA GUERRE.

D.[1]. *Berlin, 28 septembre 1884.*

Au moment où les officiers français chargés d'assister aux grandes manœuvres allemandes viennent de terminer leur mission, je crois devoir vous rendre compte de l'accueil particulier dont ils ont été l'objet.

L'année dernière déjà et l'année précédente, j'avais vu l'Empereur en pareille circonstance. Il s'était entretenu à plusieurs reprises avec le chef de la mission française, mais il semblait qu'il prît soin alors de ne donner à ses rapports avec les représentants de la France qu'une durée limitée, sans aucun caractère d'affabilité spéciale, et qu'il s'appliquât plutôt à départir une même

[1] Annexe à la dépêche de Berlin n° 167 du 30 septembre.

somme de courtoisie entre la France, l'Angleterre et l'Italie, réservant toutes ses bonnes grâces pour l'Autriche son alliée, et pour la Russie qu'il enveloppait de toutes ses attentions.

Cette année-ci, le tableau a changé. L'Empereur est arrivé de Pologne, le sourire aux lèvres, accompagné du général de Richter, chef du quartier général de l'Empereur de Russie. Bien que désigné comme chef de la mission militaire de manœuvres, cet officier général venait de passer à l'entrevue de Pologne les trois jours où l'on avait fait sur le Rhin les manœuvres les plus intéressantes et n'est arrivé à Dusseldorf qu'avec l'Empereur Guillaume, pour les parades.

Vis-à-vis de la mission française, l'Empereur s'est montré beaucoup plus assidu que de coutume. Dès la première soirée du château de Benrath, il s'est plu à entretenir le chef de la mission française, plus longuement que tout autre invité; à deux reprises, il l'a fait venir près de lui au milieu du cercle de cour, comme s'il eût voulu afficher aux yeux de tous une sympathie particulière pour le représentant de la France.

L'Impératrice également multipliait ses entretiens avec le général Hanrion, soit à table, soit pendant les cercles de cour. Il semblait que la meilleure part des attentions souveraines fût cette fois réservée à la France.

Vis-à-vis de l'Italie, l'attitude de l'Empereur était infiniment plus réservée, presque froide même, bien que les Italiens fussent représentés par le général de division de Vecchi, qui cinq ans auparavant avait été déjà chef de la mission italienne aux manœuvres allemandes, et qui souffrait d'autant plus de ce revirement qu'il avait été reçu alors d'une façon toute différente.

La mission anglaise a été tenue très à l'écart par l'Empereur. Elle n'a trouvé de compensation à cette froideur que dans l'amitié que le Prince Impérial et surtout la Princesse Impériale lui témoignaient, à cause, sans doute, des liens de famille qui unissent les maisons de Prusse et d'Angleterre.

Le chef de la mission militaire autrichienne avait été choisi tout spécialement pour être agréable à l'Empereur d'Allemagne, c'était le prince Windisch-Graetz, commandant une division d'infanterie à Vienne, personnage un peu cosmopolite, marié il y a plus de vingt ans avec la célèbre danseuse Taglioni. Très connu de l'Empereur Guillaume, qui lui-même a toujours aimé le théâtre, ce prince a été traité un peu comme un intime de la maison. Lorsqu'il a présenté à l'Empereur les officiers de sa mission, celui-ci s'est laissé aller vis-à-vis d'eux à une expansion et une bonhomie particulières. Rempli des impressions de l'acte politique qu'il venait d'accomplir à Skierniewice, il leur a tenu les paroles suivantes :

« Messieurs, je viens de Pologne où j'ai vu votre Souverain, ainsi que Sa Majesté l'Empereur de Russie, nous avons travaillé ensemble de longues heures et nous avons préparé la paix pour *de longues et longues années.* »

Ces paroles très significatives m'ont été répétées textuellement, et à deux reprises, par un des officiers de la mission autrichienne au moment où elles venaient d'être prononcées.

Elles ont été redites également à un des membres de la mission anglaise au colonel Sir Elphinstone, aide de camp de la reine Victoria, qui est venu m'en parler le lendemain et ne m'a pas caché qu'une paix, assurée de la sorte pour de longues et longues années, ne pouvait être qu'une paix confirmée par un texte écrit et qu'il redoutait que le laisser-courre de la Russie vers l'Inde n'en fût une des clauses principales, que d'ailleurs la Russie était fatiguée de l'occupation polonaise, occupation dispendieuse s'il en fût, qu'elle préférerait sans doute tôt ou tard tourner ses convoitises vers l'Inde, où il y a *de l'argent à gagner*. Il ajoutait que l'Angleterre semblait être peu à peu, et de parti pris, exclue des négociations européennes par le prince de Bismarck.

« Il nous place au second plan et presqu'en dehors des Puissances de l'Europe, parce que nous ne pouvons débarquer sur le continent que 50.000 hommes. Il oublie que notre flotte nous permet de dominer tout le commerce du monde et que, si nous nous trouvons en présence d'une coalition maritime, le Canada peut nous fournir 40.000 marins. Enfin, avec toutes nos milices, nous disposons de 300.000 hommes pour défendre les côtes anglaises ».

Revenant ensuite sur l'omnipotence du prince de Bismarck, il m'a raconté qu'il avait été convié la veille à un thé intime chez l'Impératrice, que, la conversation étant tombée à plat comme il arrive fréquemment dans ces réunions, on avait eu recours à la lecture des journaux et que le numéro du *Punch* représentant le prince de Bismarck tenant trois pantins, qui portent la figure des trois Empereurs, avait été passé de main en main dans le silence le plus profond avec une impression de gêne et de contrainte significative.

Terminant par quelques mots sur la question d'Orient, le colonel Elphinstone m'a exprimé la conviction que le traité de Berlin avait été remis en cause à Skierniewice et que des échanges de vues avaient eu lieu au sujet de Constantinople et Salonique, point vers lequel l'occupation définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine ne serait qu'une première étape.

Le prince Dolgorouki, général russe détaché d'une façon permanente auprès de l'Empereur d'Allemagne, semble avoir joué un rôle particulièrement actif dans l'entrevue des trois Empereurs. C'est lui qui le premier a été envoyé en Pologne pour régler les détails de l'entrevue. On se souvient que c'est lui également qui prépara, il y a six mois, chez le prince de Bismarck, le rapprochement des deux Souverains d'Allemagne et de Russie, rapprochement qui se traduisit presque immédiatement par le renvoi de M. de Sabouroff, Ambassadeur de Russie à Berlin, et par l'arrivée en Allemagne du prince Orloff.

Comme détail particulier au sujet de l'entrevue, j'ai su encore que le train qui devait amener l'Empereur Guillaume avait été retardé au dernier moment par les Allemands, afin que les Souverains de Russie et d'Autriche fussent amenés tout naturellement à se réunir d'avance, pour se rendre à la gare au devant de l'Empereur Guillaume.

J'ai résumé dans ces lignes les conversations ou les faits que j'ai recueillis pendant cette courte période de manœuvres et qui m'ont paru pouvoir présenter quelque intérêt.

J'ajouterai encore que le Prince Guillaume de Prusse, petit-fils de l'Empereur, a profité d'un des dîners de cour, où j'étais assez voisin de lui, pour me dire qu'il portait un toast aux officiers français du corps expéditionnaire de Chine.

Toutes ces attentions pour la mission française ont été inspirées, à coup sûr, par le parti pris d'être particulièrement agréable à la France. C'est la première fois, depuis que je suis en Allemagne, qu'autant de fleurs ont été jetées sur nos pas.

412.

PROJET DE NOTE PRÉPARÉ PAR M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, EN RÉPONSE À LA NOTE ALLEMANDE,

À SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE BISMARCK, CHANCELIER DE L'EMPIRE ALLEMAND.

Berlin, 30 septembre 1884.

Mon Prince,

Je n'ai pas manqué de communiquer à mon Gouvernement la note que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 13 de ce mois, et dans laquelle Elle a bien voulu résumer la substance des entretiens que nous avons eus à Varzin.

Le Gouvernement de la République française n'est pas moins désireux que le Gouvernement impérial d'Allemagne de régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les rapports de voisinage qui peuvent résulter de la prise de possession, au nom de l'Empire allemand, de plusieurs points de la côte occidentale d'Afrique, à proximité des établissements français. M. Jules Ferry a reçu avec une satisfaction particulière l'assurance* que, si certains actes des commissaires allemands se trouvaient n'être point en harmonie avec les droits et la politique de la France dans ces parages, le Gouvernement impérial d'Allemagne ne se proposait pas de les maintenir [1]. En me chargeant de remercier

* Correction du Ministre : *M. Jules Ferry a reçu avec satisfaction l'assurance...*

[1] Voir ci-dessus, nos 395 et 402.

Votre Altesse Sérénissime de ce témoignage précieux de son bon vouloir* et de la parfaite loyauté de ses intentions, le Président du Conseil exprime la confiance qu'aussitôt que des informations précises sur l'état des choses à la côte africaine seront parvenues en Europe, les deux Gouvernements n'auront pas de peine à s'entendre sur les délimitations réciproques.

M. Ferry n'a pas été moins heureux que Votre Altesse Sérénissime de pouvoir constater que l'accord entre les deux Gouvernements portait** sur des principes de haute valeur, qu'il est d'un intérêt commun d'appliquer au commerce d'Afrique et de voir reconnaître par toutes les nations.

Le Gouvernement de la République française met au premier rang de ces principes la liberté du commerce dans le bassin du Congo***. L'Association internationale africaine, qui a fondé sur ce fleuve un certain nombre de stations, se déclare prête à l'admettre dans toute l'étendue des territoires sur lesquels elle exerce des droits. De son côté, la France est disposée à accorder également la liberté commerciale dans les positions qu'elle tient ou qu'elle pourra acquérir plus tard sur le Congo ; elle se proposerait même de maintenir cette liberté dans le cas où elle se trouverait appelée à recueillir le bénéfice des arrangements que Votre Altesse Sérénissime a visés dans sa note, et qui assurent à la France le droit de préférence en cas d'aliénation des territoires acquis par l'Association internationale. Ces concessions de la part de la France demeurent naturellement subordonnées à la condition de la réciprocité. Par la liberté du commerce, nous entendons l'exemption de toute taxe douanière ou autre ayant un caractère fixe****, l'interdiction de tout monopole ou traitement différentiel, mais nous admettons l'établissement de taxes qui pourront être perçues comme compensation de dépenses utiles pour le commerce telles que droits de phares, quais, balisage et autres analogues *****.

Il est bien convenu, d'ailleurs, qu'en poursuivant l'institution dans le bassin du Congo du régime de la liberté commerciale et en se déclarant prêt à y contribuer pour sa part, le Gouvernement français ne se propose pas d'étendre l'application de ce régime à ses établissements coloniaux du Gabon, de la Guinée ou du Sénégal.

Le Gouvernement de la République est d'accord avec le Gouvernement impérial d'Allemagne pour considérer comme désirable que les principes adoptés par le Congrès de Vienne en vue de consacrer la liberté de la navigation sur plusieurs fleuves internationaux, principes appliqués plus tard au Danube, soient appliqués également, sous la surveilllance et la garantie des Puissances intéressées, au Congo et au Niger.

* Correction du Ministre : *de ce témoignage de son bon vouloir...*

** Correction du Ministre : ...*porte*...

*** Correction du Ministre : *dans le bassin et aux embouchures du Congo.*

**** Correction du Ministre : *nous entendons le libre accès pour tous les pavillons.*

***** Correction du Ministre : *comme compensation de dépenses utiles pour le commerce.*

Nous pensons aussi qu'afin d'assurer le développement régulier du commerce européen en Afrique et de prévenir des contestations regrettables au sujet de l'état des possessions territoriales entre les différentes nations, il serait utile d'arriver à un accord sur les formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives.

L'identité des vues se trouvant constatée sur ces différents points entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement impérial d'Allemagne, M. Jules Ferry m'a chargé de faire savoir à Votre Altesse Sérénissime qu'il était prêt à s'entendre avec Elle pour qu'une invitation soit adressée aux autres Cabinets intéressés dans le commerce d'Afrique, en vue de la réunion d'une conférence, qui serait appelée à se prononcer sur les règles admises de commun accord par la France et par l'Allemagne.

413.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 1er octobre 1884, 3 h. 40 soir.*

Le Ministre d'Angleterre vient de m'adresser au sujet des affaires d'Égypte une nouvelle communication qui a probablement été envoyée aussi aux autres Cabinets. Voici le texte de la réponse que j'ai faite. Veuillez en donner lecture au Ministre des Affaires étrangères et me faire part de ses observations.

1er octobre 1884.

« Par votre lettre du 29 septembre vous avez bien voulu me faire connaître que le haut commissaire délégué en Égypte par le Gouvernement de la Reine est pénétré de l'importance que présente le règlement de la question des indemnités, mais qu'il croit impossible de la traiter séparément de la situation générale des finances du pays. Lord Northbrook espère avoir préparé son rapport au commencement du mois de novembre et le Gouvernement de Sa Majesté se trouvera alors en mesure de se mettre en communication à ce sujet avec le Gouvernement français.

« Le caractère d'urgence qu'offre la question des indemnités étant constaté, nous ne voyons pas d'objection à ce qu'elle soit rattachée au règlement général des finances égyptiennes qui implique le concours des Puissances signataires de la loi de liquidation, et dont le Cabinet de Londres se propose de nous entretenir au commencement du mois prochain. J'ajoute volontiers que nous examinerons les communications dont nous serons alors saisis avec le sincère désir de faciliter une solution conforme à tous les intérêts en cause. »

414.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 1er octobre 1884, 2 h. 58 soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Je reçois à l'instant la communication du Chancelier d'Allemagne qui prend acte de l'identité de nos vues relativement aux affaires de l'Afrique occidentale [1], et propose de procéder sans retard à la convocation de la conférence, afin qu'elle puisse se réunir à Berlin dans le courant d'octobre. Le prince de Bismarck signale comme devant être invités la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et les États-Unis, tout en se déclarant par avance d'accord avec vous, si vous jugiez opportun d'étendre l'invitation à d'autres Puissances maritimes dont le concours vous semblerait désirable.

Il ajoute : « Pour assurer aux résolutions de la conférence l'assentiment général, il conviendrait peut-être de convier plus tard toutes les grandes Puissances et les États scandinaves à prendre part aux délibérations ; mais, pour accélérer la réunion de la conférence, il sera utile de se borner pour le moment à l'invitation des Puissances forcément intéressées ».

En même temps que je recevais ce texte, M. Busch est venu m'en apporter le commentaire d'après les instructions envoyées de Friedrichsruhe. Le prince de Bismarck désire que la teneur des invitations et le programme de la conférence soient concertés avec la France ; dès que l'accord sera fait à ce sujet entre nous, les invitations devront être envoyées par le télégraphe, afin de gagner du temps, et il demande s'il vous convient qu'elles soient expédiées au nom collectif de la France et de l'Allemagne, ou au nom de l'Allemagne seule qui, dans ce cas, se baserait sur l'entente préalablement établie entre les deux pays. J'ai fait observer à M. Busch que, si les invitations devaient être envoyées au nom collectif de la France et de l'Allemagne, il faudrait qu'elles fussent lancées en termes identiques par les deux Gouvernements à la fois, car l'Allemagne pourrait difficilement inviter les Puissances en notre nom ; d'autre part, il ne nous appartiendrait guère de les inviter à une réunion qui se tiendrait à Berlin. La seconde procédure me semblerait donc la plus naturelle. Toutefois, j'ai réservé votre décision et je vous serai obligé de vouloir bien me la faire connaître dès ce soir, s'il est possible. Je dois, en effet, avoir demain matin une réunion officieuse avec le Dr Busch pour la rédaction des invitations et du programme de la conférence. Cette rédaction sera envoyée aussitôt à Friedrichsruhe et je l'emporterai de mon côté vendredi pour vous la soumettre.

(1) Voir ci-dessus, n° 412.

415.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 octobre 1884, 5 h. 57, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

Le Consul d'Allemagne à Tamatave a demandé il y a quelques jours au Cabinet de Berlin si les marins allemands devaient respecter le blocus déclaré par les commandants des forces navales françaises sur certains points de la côte de Madagascar, quoique le blocus ne fût pas effectif. Le Chancelier a répondu que les bâtiments allemands devaient respecter notre blocus ; mais, en même temps, afin de ne pas prendre la responsabilité de couvrir par son assentiment une dérogation aux règlements du droit international, il exprime le désir que, si le blocus est maintenu, nous renforcions les détachements de notre marine qui sont chargés de l'assurer, de manière à le rendre effectif.

416.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 3 octobre 1884, 2 h. 25 soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

M. de Bleichroeder est venu m'avertir hier soir que le Gouvernement anglais faisait les plus grands efforts pour arrêter l'action judiciaire que les commissaires de la Dette doivent intenter contre le Gouvernement égyptien. Lord Northbrook a fait venir le représentant de la maison Rothschild et lui a dit que, si l'action judiciaire suivait son cours, le Parlement anglais déjà fort mal disposé pour les porteurs des titres égyptiens, se tournerait complètement contre eux et exigerait une réduction de leurs intérêts ; il demandait en conséquence que la maison Rothschild usât de tout son crédit à Paris, à Vienne et à Berlin, pour empêcher toute procédure judiciaire jusqu'à la remise de son rapport général sur les finances égyptiennes au mois de novembre. Après une longue conversation avec moi, M. de Bleichroeder m'a promis qu'au lieu d'agir dans le sens demandé par Lord Northbrook, il se bornerait à transmettre au prince de Bismarck la communication qu'il a reçue de la maison

Rothschild, en exprimant l'avis qu'il serait regrettable, au point de vue de l'action collective exercée par les Puissances, de suspendre la procédure judiciaire [1], si le Gouvernement égyptien ne consentait pas à suspendre de son côté, pour le même laps de temps, la mise à exécution du décret khédivial.

417.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 4 octobre 1884, 8 heures, soir.*

Faites savoir au Gouvernement allemand que j'approuve la rédaction du projet préparé par lui pour les invitations qui doivent être adressées aux Puissances conviées à la conférence relative à l'Afrique occidentale.

418.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 4 octobre 1884, 7 h. 28, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

M. le comte Herbert de Bismarck est arrivé hier soir d'Écosse [2]. Il part ce soir pour Paris, où il compte passer deux ou trois jours avant de se rendre à son poste à La Haye.

[1] L'assignation des commissaires de la Dette égyptienne à Nubar Pacha, à Mustapha Pacha Fehmi, au Directeur des douanes, aux administrateurs des chemins de fer égyptiens fut lancée le 4 octobre. (*Livre bleu*, Égypte, n° 35. Londres, 1884, annexe de la pièce n° 51.)

[2] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, IV, 739; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, 693).

419.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, La Haye, Madrid, Lisbonne, Bruxelles, Washington, Vienne, Saint-Pétersbourg, Stockholm, Rome, Copenhague.

T. *Paris, 5 octobre 1884, midi, 12 h. 45, 1 h. 30, soir, 6 octobre, midi; 7 octobre, 4 heures, soir.*

Après un échange de vues relativement aux questions de l'Afrique occidentale, nous avons été amenés conjointement avec l'Allemagne [1] à reconnaître qu'il serait désirable d'établir un accord international sur les principes suivants :

1° Liberté du commerce dans le bassin et les embouchures du Congo. (Par là nous entendons le libre accès pour tous les pavillons, l'interdiction de tout monopole ou traitement différentiel; mais nous admettons l'établissement de taxes perçues comme compensation de dépenses utiles pour le commerce.)

2° Application au Congo et au Niger des principes adoptés par le Congrès de Vienne en vue de consacrer la liberté de la navigation sur plusieurs fleuves internationaux, principes appliqués plus tard au Danube.

3° Définition des formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives.

Pour arriver à une entente générale sur ces principes, le Gouvernement allemand doit incessamment, en se basant sur l'entente intervenue avec nous, proposer aux différentes Puissances intéressées au commerce d'Afrique de se faire représenter à une conférence qui se réunira à Berlin dans le courant même de ce mois, si faire se peut. Des invitations seront tout d'abord adressées à la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, à l'Espagne, au Portugal, à la Belgique, et aux États-Unis de l'Amérique du Nord. Mais, afin d'assurer aux résolutions de la conférence l'assentiment général, toutes les grandes Puissances et les États scandinaves seront conviés ensuite à s'associer aux délibérations.

Veuillez vous mettre en rapport avec votre collègue allemand. Dès qu'il aura remis l'invitation à la conférence, vous verrez le Ministre des Affaires étrangères pour lui confirmer, en ce qui nous concerne, l'objet des délibérations et le caractère de l'entente auxquelles nous convions les Puissances.

(1) Voir aussi *La Politique extérieure de l'Allemagne*, IV, 741; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n° 694).

420.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 6 octobre 1884, 4 heures, soir.*
Westgate-sur-Mer, 5 octobre.
(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai passé la journée d'hier chez Lord Granville. Voici le résumé de nos entretiens.

Il a débuté par me parler des affaires de Chine et m'a demandé si j'avais reçu des nouvelles récentes de nos opérations. Je lui répondis que non, mais que nous devions en ce moment être maîtres de Kelung ou bien près de l'être, et que ce point serait détenu comme gage. « Je doute, me dit-il, que l'occupation de Kelung amène les Chinois à traiter. » Puis, il s'étendit sur l'inquiétude que le commerce anglais commençait à éprouver, sur les incidents fâcheux qui pouvaient surgir, malgré la ferme volonté du Gouvernement français de tout faire pour les éviter, volonté attestée dans votre note à Sir John Walsham; il fit allusion à la perquisition faite à bord de deux bâtiments sous pavillon anglais et à un incident relatif au câble télégraphique (incident que je ne connais pas). « Je ne voudrais, dit-il, d'aucune façon mettre en avant le Gouvernement anglais, ni proposer ses bons offices, lorsqu'on ne s'adresse pas à lui; je n'ai reçu aucune ouverture du marquis Tseng, ni d'aucune source diplomatique, mais j'ai été pressé par des hommes connaissant bien la Chine et y ayant des intérêts considérables d'examiner si je ne pourrais pas, *de concert avec l'Allemagne* [1], engager les États-Unis à proposer leur médiation ou leurs bons offices, sauf ensuite à exercer tous les trois une pression sur la Chine pour faire accepter des conditions jugées raisonnables. Je vous le répète, je ne fais aucune proposition et je n'ai encore entretenu aucun de mes collègues de cette idée, mais je me reprocherais de paraître indifférent ou de négliger une occasion quelconque de faire savoir au Gouvernement français que, si cela peut entrer dans ses convenances, je suis toujours prêt à aider à l'apaisement du différend franco-chinois. » Je lui répondis que je n'avais aucune instruction relative aux affaires de Chine, qui se traitaient exclusivement à Paris, mais que j'étais certain que toute proposition de médiation serait formellement repoussée; que, quant aux bons offices des États-Unis, il y avait déjà eu des pourparlers dans ce sens, mais que j'ignorais à quoi ils avaient abouti; que si, par hasard,

(1) Voir aussi les numéros 741 de *La Politique extérieure de l'Allemagne* et 694 de la *Grosse Politik*, déjà cités.

vous y aviez donné suite, l'ouverture qu'il venait de me faire n'aurait plus guère d'utilité. Je lui demandai ensuite quelles seraient à ses yeux des conditions raisonnables. Après quelque hésitation, il me répondit qu'à ses yeux, le succès de la France à Fou-Tchéou dégageait notre honneur militaire et réduisait le différend à une question d'indemnité, et que le chiffre de quarante millions lui paraissait suffisant, la France gardant son gage jusqu'au payement complet; « mais, a-t-il ajouté, je crois que la Chine n'éprouverait pas grande difficulté à trouver les quarante millions ». Ainsi l'exécution complète du traité de Tien-Tsin, et une indemnité de quarante millions, voilà les conditions que l'Angleterre serait disposée à presser (et exercer *a pressure*) la Chine d'accepter. J'ai promis de vous transmettre son ouverture sans lui donner aucun espoir et en me tenant dans une réserve assez froide; je me suis borné à dire que la France ne désirait aucunement prolonger cette guerre, mais qu'elle était bien décidée à prendre toutes les garanties contre le renouvellement d'actes de mauvaise foi, comme celui de Lang-Son. Il m'a prié de lui faire connaître votre réponse aussitôt que possible. Vous remarquerez qu'il propose d'agir de concert avec l'Allemagne, d'où il faut conclure qu'il craint de voir notre différend avec la Chine se terminer par les bons offices, soit des États-Unis et de l'Allemagne, soit de l'une de ces deux Puissances sans l'intervention de l'Angleterre. Si vous désirez ne pas donner suite à l'ouverture anglaise, il sera facile de répondre que vous avez déjà accepté les bons offices des États-Unis.

Sur les affaires d'Egypte, Lord Granville a été très réservé, mais il m'a déclaré que le Gouvernement anglais ne prendrait aucune nouvelle mesure financière en Égypte jusqu'à ce qu'il ait reçu les rapports complets de Lord Northbrook, qui est attendu à Londres dans les premiers jours de novembre [1]. A ce moment, il proposera aux Puissances un projet complet, comprenant un arrangement pour les indemnités d'Alexandrie. Sir John Walsham a dû vous faire une déclaration analogue. Sur mon observation combien il était grave pour une Puissance comme l'Angleterre de donner l'exemple d'une infraction à une convention internationale, il me répondit que c'était un cas de force majeure et que le trésor égyptien ne pouvait plus trouver de ressources sans une garantie de l'Angleterre, et que cette garantie le Gouvernement anglais ne voulait pas la donner. Il a nié absolument le rappel de Lord Wolseley, tout en reconnaissant que les derniers succès de Gordon diminuaient l'importance de l'expédition anglaise. Il a parlé avec éloges du Mudir de Dongola, et je suis fort disposé à croire qu'on en fera le Gouverneur de tout ou partie du Soudan; il est certain que c'est le seul musulman du parti égyptien qui ait montré de l'énergie et de la capacité. Dans le cours de la conversation, Lord Granville est revenu plusieurs fois, avec une certaine affectation, sur ses

(1) Voir le recueil anglais précité, n° 49.

rapports avec le Gouvernement allemand, disant qu'il n'avait aucunement à se plaindre du prince de Bismarck et rappelant que ce dernier avait plusieurs fois conseillé aux Anglais de s'emparer de l'Égypte. Il n'a fait aucune allusion aux affaires de l'Afrique occidentale et à ses récents démêlés avec l'Allemagne à ce sujet.

Il m'a aussi plusieurs fois fait l'éloge de M. de Staal, l'Ambassadeur de Russie, et m'a vanté les excellents rapports qu'il entretenait avec lui. Il voulait me persuader qu'il ne reste aucun ressentiment de son attitude peu courtoise envers le Russe à la dernière séance de la conférence.

Quant à l'entrevue des trois Empereurs, il ne m'a pas paru avoir d'informations spéciales dignes d'être signalées, sauf sur un point. Le comte Kalnoky aurait dit, après l'entrevue, à un de ses amis qu'il ne voyait pas quel inconvénient il y aurait à réunir la Roumélie orientale à la Bulgarie. Serait-ce là l'avantage recueilli par la Russie dans la récente entrevue? Cette réunion avait été vivement combattue et empêchée par Lord Beaconsfield au Congrès de Berlin.

Telle est la substance de mes conversations avec Lord Granville. Je le reverrai probablement vers la fin de la semaine ; mais il ne rentrera définitivement à Londres que vers le 20 de ce mois.

Les Chargés d'affaires d'Allemagne et d'Autriche à Londres se montrent particulièrement aimables et ne cessent de répéter combien nos intérêts sont identiques et combien ils sont heureux de nous voir marcher d'accord avec eux. Ils ont reçu apparemment un mot d'ordre à ce sujet.

421.

Note de M. Jules Ferry [1].

Conversation avec le comte Herbert de Bismarck.

6 octobre 1884.

Ma conversation avec Herbert de Bismarck [2] le 6 octobre 1884 a porté sur les différentes affaires engagées à Varzin par M. de Courcel, sur la conférence du Congo et sur les affaires d'Égypte [3].

Le comte, qui est un Allemand berlinois de type aimable, trent-huit ans environ, l'œil clair et franc, l'air en dehors, mais ne disant que ce qu'il veut dire, venait expressément, de la part de son père, me confirmer les déclarations

(1) Papiers de Mme Abel Ferry.
(2) Voir ci-dessus, n° 418.
(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, nos 741 et 742; (*Die grosse Politik*, vol. IV, nos 694 et 695).

faites par le prince de Bismarck à M. de Courcel. Les dépêches chiffrées que j'ai reçues à Saint-Dié, et dont je joins la copie, sont à cet égard aussi complètes qu'intéressantes. Il y a ajouté un certain nombre de faits et d'observations puisées dans des dépêches de son père arrivées de la veille ou du matin même, et qu'il consultait tout en causant.

Il arrivait d'Angleterre, où il avait vu le Prince de Galles, et refusé de voir Lord Granville. Il avait agi ainsi par ordre de son père. C'est une première revanche de la clôture impérieuse de la conférence de Londres. « Lord Granville est un beau parleur, qui promet tout et ne tient rien ; négociateur insaisissable, il ne traite pas les affaires *comme un gentleman.* » Le Chancelier s'était exprimé dans les mêmes termes dans ses entretiens avec M. de Courcel. Le refus de rendre visite à Walmer-Castle aurait été nettement motivé. Très nettement, je crois, car Waddington m'a rapporté que Lady Granville s'exprimait sur le compte de Herbert de Bismarck dans les termes les plus amers.

Le comte Herbert ne m'a rien appris de nouveau sur la conférence. Sur la question d'Égypte il a développé sous la forme interrogative les vues du Chancelier, vues encore vagues, un peu improvisées, dans un état d'esprit nouveau, véritable évolution; le prince faisait naguère encore bon marché de la question égyptienne; il n'est pas douteux qu'il ait maintes fois fait entendre ou fait dire à l'Angleterre que l'Égypte lui revenait. Actuellement le Chancelier proclame le caractère européen de la question d'Égypte. Sa tendance manifeste est de nous pousser en avant, en promettant de nous suivre; notre rôle est de l'attendre et de ne pas faire un pas sans le concours assuré de l'Europe. Allant toujours aux conclusions pratiques, Herbert demande ce qui arrivera après le jugement rendu par les tribunaux de la réforme et la condamnation du Gouvernement égyptien. Ne faudra-t-il pas s'adresser au Souverain, à la Porte? — *Moi :* Faire à Tewfik ce qui fut fait à Ismaïl? — *H.* : Oui, faut-il écarter l'idée de rétablir Ismaïl? Mon père voudrait connaître votre sentiment à ce sujet. — *Moi* : Ismaïl est un homme de tête et de main, mais un grand coquin, voleur et escroc et de beaucoup d'esprit, en qui l'on ne peut avoir aucune confiance. — Le comte H. reconnaît que c'est là le difficile, et qu'à défaut d'Ismaïl il faudrait garder Tewfik, sous un vigoureux contrôle européen. — Mais la force publique, l'armée? Les Anglais évacuant l'Égypte, qui la gardera? Le prince incline à refaire une armée égyptienne fortement encadrée dans des cadres et des troupes turques, sous un commandant en chef *musulman, dont on serait sûr.* Il est très affirmatif sur la nécessité du commandement musulman, à tous les degrés.

Les deux propos les plus remarquables que le comte m'ait tenus, par ordre de son père, ont trait à la politique de M. de Bismarck vis-à-vis du Cabinet Gladstone. Le prince a chargé son fils de s'en expliquer catégoriquement avec moi. « Dites à M. Ferry que je n'ai nullement l'intention qu'on me prête de

renverser le Cabinet Gladstone. *J'en ai donné l'assurance formelle à la Russie,* qui tient à M. Gladstone et qui ne serait pas entrée dans l'action commune en Egypte sans cette formelle assurance.» Et le comte Herbert a ajouté : «Je connais bien l'Angleterre, et les forces respectives des partis. Le bill de franchise passera malgré les tories. Un ministère tory, revînt-il, au pouvoir serait un ministère faible, sans autorité, sans volonté, sans résolution, il n'en aurait pas pour trois mois. Et puis mon père dit : pourquoi chercherions-nous à renverser M. Gladstone? C'est le meilleur Cabinet anglais pour tout le monde, excepté pour son pays, *le plus mauvais pour l'Angleterre, et par conséquent, le meilleur pour les autres.*

«Mon père me charge aussi de vous dire que l'on a bien tort de lui attribuer l'intention secrète de vous brouiller avec l'Angleterre. Mon père n'a pas de ces desseins ténébreux. Il dit clairement ce qu'il veut. Il me charge de vous dire, au contraire, qu'il regretterait beaucoup une brouille entre la France et l'Angleterre, et, pour vous faire bien entendre sa pensée, cette brouille lui paraîtrait aussi fâcheuse, pour la politique qu'il poursuit, qu'une brouille entre l'Autriche et la Russie [1].»

422.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 7 octobre 1884, 7 heures, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai reçu votre télégramme relatif aux questions de l'Afrique occidentale [2]. Le Chargé d'affaires d'Allemagne a notifié aujourd'hui à Lord Granville l'intention où se trouve le Gouvernement impérial d'adresser *très prochainement* au Cabinet de Londresune invitation à se faire représenter à la conférence, qui doit se réunir à Berlin [3]. M. le baron de Plessen a été en même temps chargé de donner connaissance au principal Secrétaire d'État des principes qui ont été posés entre la France et l'Allemagne, en vue d'établir l'accord internatio-

(1) M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires à La Haye, écrit le 6 octobre (D. 181): «Le comte Herbert de Bismarck vient de rentrer à La Haye. Nous avons été collègues à Londres; il est venu très gracieusement me le rappeler en ajoutant qu'il avait tenu à ce que sa première visite à La Haye fût pour moi...

«... M. de Bismark revenait de Paris visiblement satisfait de l'accueil qu'il y a trouvé; il ne s'est pas fait faute de me le dire et de s'en féliciter.»

(2) Voir ci-dessus, n° 414.

(3) Elle fut remise le 8 octobre (télégr. de Londres du 8 octobre, 12 h. 45, s.); elle fut remise à Bruxelles le même jour (télégr. de Bruxelles, 4 h. 35, s.), à Lisbonne le 13 octobre et acceptée le 15 (télégr. de Lisbonne, 15 octobre, 6 h. 30, s.).

nal projeté, et dont vous avez bien voulu me donner communication. Lord Granville a, paraît-il, accueilli les ouvertures du Chargé d'affaires d'Allemagne en se bornant à lui dire qu'il s'empresserait d'en entretenir ses collègues. Aussitôt que M. de Plessen aura remis l'invitation formelle à la conférence, je ferai à Lord Granville la communication que vous me prescrivez.

[Réclamation de Lord Granville relative à un article du *Gaulois*.]

423.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 7 octobre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 octobre; Dir. pol., 14 octobre.)

J'ai tenu en passant par Berlin à m'y arrêter vingt-quatre heures pour m'entretenir avec mon collègue M. de Courcel, et recueillir ses appréciations sur l'important événement qui venait de s'accomplir à Skierniewice [1]. J'aurais même désiré, si l'occasion m'en eût été offerte, d'être admis à présenter mes respects à l'Empereur et au jeune Prince Guillaume avec lequel j'avais eu l'occasion d'entrer en relations lors de son séjour à Saint-Pétersbourg. Malheureusement tous les membres de la famille impériale se trouvaient absents. Je n'ai pu satisfaire davantage mon désir de connaître personnellement M. le prince de Bismarck qui s'est retiré à Friedrichsruhe au retour de son voyage en Pologne. Le comte de Hatzfeldt lui-même était en congé et, à défaut du Chancelier, je n'ai pas eu la compensation de pouvoir m'entretenir avec le Ministre des Affaires étrangères. Je ne m'arrêterai pas à ce que m'a dit M. de Courcel de la nouvelle impulsion que M. de Bismarck imprime à sa politique, Votre Excellence étant au courant de ce que pense mon collègue de Berlin, mais je tiens à déclarer, en ce qui me concerne, que l'impression que j'ai rapportée de mon premier entretien avec M. de Giers au lendemain de mon retour ne m'a fourni aucun motif de supposer que M. de Courcel ait commis dans ses jugements aucune erreur d'appréciation. Il ne s'agit pas, m'a répété M. de Giers, comme il l'avait dit précédemment à M. Ternaux-Compans, d'alliance, de traité écrit, spécifiant une action commune dans un but déterminé. Les trois Souverains n'ont eu en vue que de se donner réciproquement des gages de confiance et de bien établir, aux yeux de l'opinion que l'on pouvait égarer, leur ferme intention d'apporter, dans l'examen de toutes les questions

[1] Voir ci-dessus, n° 405 et note.

qui viendraient à surgir, les sentiments de conciliation qui les animent et qui sont le sûr garant de leurs intentions essentiellement pacifiques. La présence des hommes d'État qui dirigent la politique extérieure des trois Empires, celle des Ambassadeurs accrédités auprès des trois Cours a donné lieu à plus d'une interprétation erronée. Sa principale signification est que l'union règne dans leurs vues respectives, comme elle existe dans celles des trois Souverains, mais la courte durée de l'entrevue suffit à exclure toute idée de négociations impliquant l'élaboration d'un contrat liant étroitement les trois Empires. Assurément il a été question de politique, mais on s'est borné à préciser les intérêts de chacun et à indiquer les limites dans lesquelles l'action commune pourrait être appelée à se mouvoir. C'est ainsi qu'il m'est permis de relever des nuances assez sensibles dans l'attitude que semblent vouloir prendre le prince de Bismarck et M. de Giers vis-à-vis du Cabinet de M. Gladstone. Si la Russie est décidée, comme elle en témoigne, à marcher d'accord avec les Puissances plus directement intéressées qu'elles, afin de rappeler l'Angleterre au respect des engagements internationaux dans les affaires d'Égypte, elle ne paraît nullement disposée à servir les rancunes personnelles que le Chancelier peut nourrir contre le Premier Ministre de la Reine. Sur ce point il est certain qu'il existe une divergence marquée. M. de Bismarck a paru à M. de Giers très animé contre la politique anglaise et contre la presse officieuse des Cabinets qui cherchent à arrêter l'Allemagne dans ses premières tentatives d'expansion coloniale. Cette irritation paraît à M. de Giers plus vive que durable, mais, en tout état de cause, il semble bien résolu à ne pas se laisser entraîner pour sa part dans une voie qui serait contraire aux véritables intérêts de la Russie. Le renversement de M. Gladstone et le retour des «tories» aux affaires ne pourraient être que préjudiciables à la Russie qui rencontre dans les hommes aujourd'hui au pouvoir en Angleterre un bon vouloir dont elle a plus que jamais besoin aujourd'hui pour voir se résoudre dans un esprit de conciliation réciproque la délicate question de la délimitation des frontières russo-afghanes.

[Négociation entre les trois Empires sur les mesures à prendre pour réprimer les crimes politiques.

L'entrevue n'a rien d'inquiétant pour la France.]

424.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 8 octobre 1884, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

M. de Giers, qui avait vu M. de Bülow, Chargé d'affaires d'Allemagne, et avait pu prendre les instructions de l'Empereur, m'a donné aujourd'hui l'assurance que, si la conférence qui doit se réunir à Berlin pour le règlement des questions relatives à l'Afrique occidentale arrivait à s'entendre particulièrement sur les principes posés dans votre dépêche du 5 octobre, la Russie y adhérerait certainement et se ferait représenter à la conférence lorsqu'elle y serait conviée. Il trouve les bases posées dans les trois paragraphes de votre dépêche précitée très sages, très rationnelles et il se félicite vivement de voir l'entente intervenue sur cette question entre l'Allemagne et la France.

425.

M. DES MICHELS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière et confidentielle. *Madrid, 9 octobre 1884.*

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence par le télégraphe, mon collègue d'Allemagne n'a pas encore remis au Gouvernement espagnol d'invitation définitive à se faire représenter à la conférence de Berlin. Mais le comte Solms a annoncé le prochain envoi de cette invitation, et il a même laissé par écrit entre les mains du Ministre d'État l'indication des trois points sur lesquels seraient appelées les délibérations de la conférence. J'ai donc cru que le moment était venu pour moi de remplir les instructions de Votre Excellence et j'ai fait oralement auprès du marquis del Pazo de la Merced la démarche que me prescrivait le télégramme du 5 courant. J'ai renouvelé cette démarche le soir même auprès du Président du Conseil et il en est résulté entre M. Canovas et moi, une conversation tout à fait confidentielle d'ailleurs, mais dont je dois compte à Votre Excellence.

M. Canovas s'attendait à ma visite ; il savait ce que j'avais à lui dire ; il n'en a pas moins écouté ma communication avec une grande attention jusqu'au

dernier mot; puis, quand je me suis tu : « Hé bien! m'a-t-il dit, mon cher Ambassadeur, c'est donc vrai, vous abandonnez l'alliance anglaise pour l'alliance allemande! » et m'interrompant comme j'allais répondre : « Oui, n'est-ce pas, a-t-il ajouté, car ce n'est là qu'un prologue, on veut créer un abîme entre vous et l'Angleterre, voilà le premier pas qui est fait, vous ne vous arrêterez pas en route! »

J'aurais pu bien facilement couper la conversation sur ces premières phrases, mais, trouvant le Président du Conseil particulièrement excité et nerveux, et, sachant que lorsqu'il est dans cette disposition d'esprit, il se laisse aller volontiers à dire ce qu'il a sur le cœur, je n'ai vu aucun motif pour arrêter ses épanchements, en ayant bien soin d'ailleurs de rester d'autant plus réservé, quant à moi, que mon interlocuteur se montrerait plus communicatif.

« Voyez-vous, mon cher baron, a repris M. Canovas, c'est une grosse affaire de rompre avec une politique traditionnelle. L'Angleterre n'a pas été toujours pour vous une alliée bien sûre ni bien dévouée, mais c'était votre alliée et depuis longtemps. Le sentiment public des deux pays était en harmonie avec cette *liaison* politique, si le mot alliance est trop fort. Les intérêts économiques y donnaient une grande force. Pour les autres nations, l'union des deux grandes Puissances maritimes c'était la paix assurée sur mer. Toute éventualité de crise navale était tellement improbable que les autres pays ne pensaient pas même à fortifier leurs côtes, j'entends ceux qui n'ont pas, comme l'Italie, l'arrière-pensée d'attendre la lutte entre *les gros* pour se jeter sur le vaincu après la bataille et lui arracher quelque lambeau! Aujourd'hui il va falloir nous occuper de nos ports, et, au conseil de ce matin, j'ai déjà pour ma part appelé sur cette nécessité l'attention de mon collègue de la Marine. Mais, pour revenir à vous, que va-t-on vous donner pour compenser ce que vous allez sacrifier et les chances que vous allez courir? Vous rendra-t-on l'Alsace et la Lorraine? Si cela est, cela vaut la peine de courir l'aventure, mais pour moins que cela, il faut bien réfléchir. Vous connaissez bien Bismarck, c'est l'*Italien* du Nord; en tout il veut *gagner;* il ne s'occupe jamais que *de lui;* les amis, les alliés, en politique étrangère comme en politique intérieure, ne sont que des instruments; le jour où ils ont cessé d'être utiles, il les jette de côté avec une désinvolture parfaite. Il désavoue sa parole de la veille, ses engagements, ses traditions, ses théories, ses programmes avec un sans-façon qui va quelquefois jusqu'au *cynisme*. Ne le savez-vous pas? Et puis, songez que si Bismarck est changeant, l'Empereur est vieux et que son fils va subir d'autres influences. La Princesse impériale est Anglaise; elle est, si mes informations sont bonnes, très active et très désireuse de jouer un rôle. Son influence sur son mari est très grande et cette influence n'appuiera jamais Bismarck dans une politique anti-anglaise. Êtes-vous bien sûrs de n'être pas poussés en avant, pour être ensuite laissés en route? »

J'abrège, mais ce qui précède résume déjà assez complètement et très exactement cette sortie que j'ai écoutée jusqu'au bout sans y rien répondre. Quand M. Canovas s'est tu, à son tour, j'ai répliqué qu'il était trop intéressant à entendre en toute circonstance et sur tout sujet pour que j'eusse voulu me priver du plaisir de profiter de l'occasion qui m'était offerte, mais que, ce résultat acquis à mon grand profit, je lui demandais la permission de lui faire observer qu'il ne serait pas possible, même dans un entretien tout confidentiel et amical, de le suivre sur le terrain où il se plaçait; que, pour moi, la communauté de vues et l'entente qui avaient donné l'idée de la prochaine conférence n'impliquaient ni changements de politique, ni déplacements d'alliances; que, si ces graves événements devaient se produire et si le chef du Gouvernement espagnol se croyait des données à cet égard, il n'en était pas de même pour moi; que je ne voyais dans les propositions relatives à l'Afrique qu'une manifestation de plus des idées libérales que nous apportons dans notre politique économique et coloniale, idées dont l'Espagne devait, si nous réussissions à les faire prévaloir, être une des premières à profiter. Bref, j'ai jeté beaucoup d'eau sur le feu. Peu à peu, le Président s'est calmé et nous avons passé à d'autres sujets.

[Réflexions sur les idées de M. Canovas del Castillo et sur les rapports du Cabinet de Madrid avec le prince de Bismarck.]

426.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 10 octobre 1884, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

En l'absence de Lord Granville, je viens de faire au Sous-Secrétaire d'État la communication verbale relative à la conférence du Congo [1]. Dans la courte conversation qui a suivi, il a fait quelques observations : 1° sur l'administration de la Belgique, qui n'a pas qualité pour représenter l'Association africaine; 2° sur la difficulté d'appliquer les règlements du congrès de Vienne, établis en vue d'États riverains civilisés, à des fleuves dont les populations riveraines sont à l'état de barbarie; 3° sur la question des [formalités] qui constateront les occupations effectives. Il a ajouté que ce dernier point lui paraissait le plus délicat de tous. Il m'a aussi demandé si je connaissais la date présumée de la réunion de la conférence, et si elle serait présidée par le prince

[1] Voir ci-dessus, n° 422.

de Bismarck lui-même ou par le comte de Hatzfeldt. Je me suis borné à écouter ses observations. De son côté, le Chargé d'affaires d'Allemagne me fait savoir qu'il vient de recevoir la réponse de Lord Granville. Le Gouvernement anglais accepte l'invitation en principe, mais demande des éclaircissements précis sur tous les points qui doivent être traités à la conférence, avant d'envoyer son acceptation formelle. Il faut donc se préparer a une discussion préliminaire de [propositions] et se mettre en mesure de formuler avec précision les mesures d'application que nécessiteront les trois sujets à traiter à la conférence. Le Gouvernement anglais ne paraît pas disposé à se presser. Je n'enverrai la valise que demain.

427.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 11 octobre 1884, 5 h. 30, soir.*

Je vous prie de transmettre à Li-Hong-Tchang la réponse suivante [1] :

La France est prête à reprendre la négociation avec la Chine, soit à Pékin, soit à Tien-Tsin, sur les bases suivantes :

Retrait des troupes chinoises du Tonkin.

Suspension des opérations de la flotte française.

Ratification du traité de Tien-Tsin et conclusion de la convention de commerce prévue par le traité.

Maintien de l'occupation de Kelung et Tamsui à titre provisoire et sans cession de souveraineté territoriale, jusqu'à la complète exécution du traité de Tien-Tsin.

On ne prononcerait plus le mot d'indemnité; mais, comme équivalent, la France garderait la possession des douanes et des mines à Tamsui et à Kelung pendant un nombre d'années à débattre [2]. La médiation d'une ou de plusieurs Puissances amies pourrait d'ailleurs être admise soit pour fixer la durée de cette occupation soit même pour en avancer le terme au moyen d'une transaction pécuniaire.

(1) Li-Hong-Tchang avait fait demander à M. Patenôtre (télégr. de Shanghaï du 10 octobre, 2 h. 5 s.) à quelle condition nous accepterions un arbitrage. Le 13 octobre, le Département donne connaissance à M. Vignaud, Chargé d'affaires des États-Unis, de la démarche de Li-Hong-Tchang et de la réponse de la France.

(2) Le même jour le commandant Fournier fit la même communication à M. Detring.

428.

M. Sala, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Washington, 11 octobre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 octobre.)

Dès la réception de votre télégramme du 5 courant, relatif aux affaires du Congo, je me suis mis en rapport, conformément à vos instructions, avec le Ministre d'Allemagne. M. d'Alvensleben a, tout d'abord, été chargé de faire connaître au Secrétaire d'État, l'entente qui s'est établie entre le Gouvernement impérial et celui de la République touchant la nécessité de régler par un accord international les questions afférentes à l'Afrique occidentale ; il devait en même temps l'informer que le Chancelier se proposait d'inviter incessamment les États-Unis, ainsi que les diverses Puissances énumérées dans votre télégramme, à une conférence *ad hoc* qui se réunirait à Berlin. Cette invitation attendue depuis dix jours est parvenue ce matin même à la légation d'Allemagne par voie télégraphique et a été portée immédiatement au State Department. M. Hunter, Acting Secretary, doit la transmettre à M. Frelinghuysen, encore absent de Washington.

De mon côté, je me suis rendu chez M. Hunter afin de lui confirmer, en ce qui concerne l'entente de la France et de l'Allemagne, les assurances de M. d'Alvensleben, et afin de lui développer les principes qui serviraient de bases à l'accord projeté. M. Hunter m'a laissé entendre qu'il ne prévoyait pas de la part du Gouvernement des États-Unis d'objections à cette conférence ; néanmoins, nous ne devons pas attendre la réponse de M. Frelinghuysen avant quelques jours. Je la transmettrai immédiatement à Votre Excellence par le télégraphe.

429.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 octobre 1884, 5 h. 31, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Après m'avoir demandé un rendez-vous, le Ministre de Portugal à Berlin, m'a entretenu des objections que, suivant lui, son Gouvernement devrait avoir

à se faire représenter à la conférence [1], si les droits de souveraineté du Portugal sur les embouchures du Congo pouvaient y être mis en question. Il estime que le Portugal devrait également réclamer des explications préalables touchant les motifs qui ont fait inviter la Belgique. Cet État dit-il, n'a aucun intérêt en Afrique, et, s'il est convoqué à raison des liens existant entre le Roi des Belges et la Société internationale africaine, société privée dont tous les efforts sont dirigés contre les droits du Portugal en Afrique, le Cabinet de Lisbonne pourrait en conclure à la nécessité de sérieuses réflexions avant d'accepter de prendre part à la réunion projetée à Berlin. C'est dans ce sens que le marquis de Penafiel enverra ses avis à Lisbonne; mais il me paraît probable que, jusqu'à présent, les observations qui précèdent, ne sont encore que l'expression de son opinion personnelle.

430.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 13 octobre 1884, 8 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le Chargé d'affaires d'Allemagne vient de me faire savoir qu'il a reçu l'ordre de son Gouvernement de répondre à Lord Granville que l'Allemagne décline toute réponse aux questions préliminaires posées par l'Angleterre au sujet de la conférence du Congo [2]. Le Gouvernement allemand estime que ce serait anticiper sur l'œuvre même de la conférence, dont le but est précisément de résoudre ces questions. Il refuse également de dire si le prince de Bismarck présidera lui-même. Parmi les Puissances invitées le Portugal et les États-Unis seulement n'ont encore rien répondu.

431.

NOTE DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE.

Paris, 15 octobre 1884.

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, désireux de protéger d'une manière plus efficace le commerce allemand sur les côtes occidentales de l'Afrique, a placé plusieurs territoires de ce littoral sous sa protection.

(1) Voir ci-dessus, n° 419. — (2) Voir ci-dessus, n° 426.

Ces actes sont fondés en partie sur des traités que le Consul général, Dr Nachtigal, envoyé dans l'Afrique occidentale, a conclus avec des chefs de tribus indépendants, et en partie sur des demandes de protection faites par des sujets allemands qui ont acquis par des traités pareils certains territoires.

En conséquence ont été mis sous la protection de Sa Majesté l'Empereur les territoires suivants : sur la *côte des Esclaves* le territoire de Togo avec les ports de Lomé et de Baghida, dans la baie de *Biafra* les territoires de Bimbia avec l'île Nicol, Cameroun, Malimba jusqu'à la partie la plus septentrionale, Petit-Batanga, Plantation et Kribi et, dans le *sud-ouest de l'Afrique,* le territoire du littoral entre le cap Frio et le fleuve d'Orange, excepté la baie aux Baleines.

Le protectorat a été manifesté en arborant le pavillon de guerre impérial et en érigeant des poteaux-frontières; en même temps on a fait la promesse que tous les droits des tiers existants et qui pourraient être prouvés seraient respectés.

Le soussigné est chargé de porter ce qui précède à la connaissance du Gouvernement de la République française.

En ayant l'honneur de s'acquitter de cet ordre, le soussigné profite de cette occasion pour réitérer à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères l'assurance de sa très-haute considération.

432.

Communication de la légation des États-Unis.

M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État des États-Unis,

à M. Vignaud, Chargé d'affaires des États-Unis à Paris[1].

T. *17 octobre 1884.*

Voici le résultat de plusieurs conférences avec M. Morton.

Si M. Ferry le désire, je m'assurerai, mais sans donner à entendre que j'agis

[1] On lit dans une note de M. Billot du 17 octobre : «Après avoir pris connaissance du télégramme communiqué par M. Vignaud, on lui a dit qu'on le mettrait sous les yeux du Président du Conseil.

«On a fait observer que ce sont des propositions toutes nouvelles et très différentes de celles qui ont été soumises en dernier lieu à la Chine et communiquées par la France aux États-Unis.»

Aux instances de M. Vignaud, qui croit que «rien ne saurait aujourd'hui empêcher la France de terminer le différend en s'en rapportant, dans les conditions indiquées par M. Frelinghuysen, à l'arbitrage d'une Puissance amie», «on s'est borné à répondre que l'écart entre les vues de la France et celles des États-Unis semblait bien grand pour que le rapprochement pût se faire.» M. Jules Ferry fait demander des précisions aux États-Unis par une note du 22 octobre; il espère «qu'ils jugeront possible de lui continuer leurs bons offices pour faire accepter à Pékin les propositions transmises à Li-Hong-Tchang, le 12 octobre et communiquées le 13 à M. Vignaud.»

d'accord avec lui, si, au cas où les États-Unis obtenaient pour elle les conditions suivantes, la Chine les accepterait :

Exécution du traité de Tien-Tsin et payement d'une indemnité de cinq millions, le gage et le mode de payement de cette indemnité étant laissés à l'arbitrage des États-Unis.

Ou bien, si M. Ferry le préfère, M. Young pourrait être prié de s'assurer si la Chine veut soumettre à un arbitrage le chiffre et le mode de payement de l'indemnité ainsi que la garantie.

Bien que je ne croie pas être indiscret en suggérant cette démarche, je ne me sens pas autorisé à mettre en avant mes bons offices, sans en être prié par la France comme je l'ai été par la Chine.

433.

M. DE ZUYLEN DE NYEVELT, MINISTRE DES PAYS-BAS À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 18 octobre 1884.*

Je suis chargé de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Roi a accepté l'invitation qui lui a été adressée sous la date du 8 octobre dernier au nom des Gouvernements de France et d'Allemagne de prendre part à une conférence qui aura lieu à Berlin à l'effet d'établir un accord sur les points suivants :

1° Liberté du commerce dans le bassin et les embouchures du Congo.

2° Application au Congo et au Niger des principes adoptés par le Congrès de Vienne en vue de consacrer la liberté de la navigation sur plusieurs fleuves internationaux, principes appliqués plus tard au Danube.

3° Définition des formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives.

Les points énoncés ci-dessus sur lesquels la conférence aura à se prononcer n'ayant qu'un caractère purement diplomatique, l'intention de mon Gouvernement est de s'y faire représenter par M. le jonkheer van der Hoeven, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi à Berlin.

434.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Londres, 21 octobre 1884, 10 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 22 octobre, 3 h. 30, matin.)

Je n'ai pu voir Lord Granville qu'aujourd'hui et je viens d'avoir un long entretien avec lui.

Conformément à vos instructions, je lui ai dit que, nos derniers succès au Tonkin ayant modifié la situation et ayant vengé le guet-apens de Bac-Lé, nous étions disposés à traiter avec la Chine dans les conditions qu'il m'avait indiquées et à accepter dans ce but les bons offices de l'Angleterre [1]. Il me demanda immédiatement où nous en étions avec les Etats-Unis. Je lui fis alors l'exposé de nos pourparlers avec les Etats-Unis depuis trois mois, en insistant sur ce point qu'ils avaient toujours proposé un *arbitrage,* ce que nous ne pouvions pas accepter, ainsi que je le lui avais déjà déclaré à Walmer; que d'ailleurs les États-Unis continuaient à se montrer animés des meilleurs dispositions.

Je lui communiquai ensuite le texte des conditions faites à Li-Hong-Tchang le 11 octobre, en lui faisant remarquer qu'elles avaient été formulées sur la demande de ce personnage adressée à notre Ministre en Chine. Lord Granville reconnut que nos conditions étaient à peu près les mêmes que celles qu'il avait lui-même indiquées. Il me demanda quelle réponse Li-Hong-Tchang y avait faite. Je lui répondis qu'il avait demandé à en référer à Pékin et que nous ne savions rien de plus. Sur sa demande de bien lui préciser le genre d'intervention que nous attendions de la part de l'Angleterre, je lui expliquai de nouveau que la médiation anglaise devait porter sur l'exécution de la dernière des conditions formulées par nous dans la pièce remise à Li-Hong-Tchang, c'est-à-dire avoir pour but soit de fixer la durée de notre occupation à Formose, soit de déterminer la somme destinée à réduire cette occupation et racheter le gage; que cette somme ne saurait, en aucun cas, être inférieure à quarante millions; que, sur ce point, nous acceptions l'indication de Lord Granville, mais qu'il était bien entendu que c'était là un minimum, auquel il ne faudrait pas arriver du premier coup et qu'il faudrait représenter ce chiffre comme une grande concession obtenue de la France dont les légitimes revendications auraient été bien plus élevées. Lord Granville me promit alors de soumettre toute la question à ses collègues (ce qu'il n'a pas encore fait) le plus tôt possible, et de faire convoquer un conseil dans ce but. Malheureu-

(1) Voir ci-dessus, n° 420.

sement, plusieurs des Ministres n'arrivent que jeudi à Londres. Il n'a pas voulu prendre sur lui de faire d'autre réponse, mais il m'a paru décidé à maintenir l'ouverture qu'il a faite, il y a quinze jours, bien que regrettant peut-être un peu de l'avoir faite.

Il m'a ensuite parlé de la déclaration de blocus à Formose, que je ne connaissais pas encore, et d'une conversation que Lord Lyons avait eue avec vous à ce sujet. Il a exprimé la crainte que le Gouvernement anglais serait obligé de faire à son tour une proclamation de neutralité. Ne voulant pas aborder à l'improviste un sujet aussi délicat que le blocus sans déclaration de guerre, je me bornai à lui répondre qu'une proclamation générale de neutralité me paraissait hors de toute proportion avec la déclaration de blocus sur une étendue aussi restreinte que la côte de Formose.

Il m'a aussi demandé si l'Allemagne nous avait offert ses bons offices; je l'ai assuré que non.

Finalement, il m'a dit qu'il était regrettable que la France et l'Angleterre, devant marcher d'accord en Chine, fussent si peu d'accord ailleurs et il s'est plaint, très doucement d'ailleurs, des démarches faites par nous auprès de diverses Puissances pour créer des difficultés aux Anglais en Égypte. Je ne pus que lui répondre que j'ignorais ces démarches et que, au contraire, le tribunal international en Égypte avait [ajourné] l'affaire de la Caisse de la Dette.

Je vous écrirai demain par la valise.

435.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Saint-Pétersbourg, Tokio.

T. *Paris, 22 octobre 1884, 1 heure, soir.*

Le *Journal officiel* publiera demain un avis de l'amiral Courbet déclarant qu'à partir du 23 octobre les ports et rades du Nord et de la côte Ouest de Formose seront mis en état de blocus effectif. Un délai de trois jours sera donné aux navires amis pour achever leur chargement et quitter les lieux bloqués. Veuillez en informer le Gouvernement

Pour Londres : anglais
Pour Washington : américain
Pour Saint-Pétersbourg : russe
Pour Tokio : japonais

en attendant l'envoi de la notification détaillée.

436.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 22 octobre 1884, 3 h. 6, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Le prince de Bismarck m'a fait inviter à aller le voir ce matin. Il m'a dit qu'il constatait des symptômes propres à faire supposer que la Chine serait plus ferme dans ses projets de résistance qu'on ne le pensait généralement et qu'il ne l'avait pensé lui-même. « Le Gouvernement chinois, dit le Chancelier, cherche à enrôler par l'entremise de sa légation à Berlin de quarante à cinquante officiers ayant appartenu à l'armée allemande, et, de préférence, d'anciens officiers d'artillerie et d'État-major. Une somme considérable leur est offerte : 18.000 marks annuels et de larges indemnités de voyage pour de simples lieutenants. C'est un indice significatif. Le Gouvernement chinois veut organiser le commandement de ses troupes en vue d'une résistance opiniâtre ou tout au moins se mettre en état de reprendre bientôt les hostilités dans des conditions moins défavorables ».

Le prince de Bismarck fait observer qu'il lui est possible d'empêcher des officiers actuellement en service de contracter un engagement en Chine, que les démissions seront refusées lorsqu'il y aura lieu de présumer qu'elles auraient pour but un passage au service de la Chine, mais il ajoute que le Gouvernement allemand n'a aucun moyen d'action sur les officiers en retraite, et sur ceux qui ont été renvoyés de l'armée; que les offres de la légation chinoise sont trop brillantes pour ne pas séduire notamment des officiers qui ont été congédiés pour cause de dettes ou de mauvaise conduite, et parmi lesquels se rencontreront certainement des hommes capables et instruits, prêts à courir toutes les aventures.

Le Chancelier m'a raconté comment le personnel de la légation chinoise déclarait que le Gouvernement de Pékin ne se laisserait pas intimider par des démonstrations opérées sur les côtes et trouverait sa sécurité dans ce fait que la capitale serait à l'abri d'une attaque dans l'état actuel de nos forces. « Néanmoins, a repris le prince de Bismarck, les îles paraissent rentrer plus que la ville de Pékin dans le cercle de vos opérations. Si j'étais le Gouvernement français, je renforcerais mes forces maritimes pour établir très sérieusement le blocus de Formose; la possession de cette île représente un gage d'une valeur supérieure à vos demandes d'indemnité, et les opérations, tant qu'elles seront restreintes à ces parages, n'occasionneront pas, de la part du commerce euro-

péen, des réclamations assez pressantes pour obliger les Gouvernements à s'en émouvoir. C'est ainsi que j'ai pu écarter celles qui m'ont été présentées contre l'interruption des relations avec Kelung par des maisons de Hambourg dont les démarches étaient vraisemblablement suggérées de Londres.»

Le Chancelier a conclu en me priant de signaler à Votre Excellence le caractère personnel et confidentiel des informations qui précèdent : «Dans un conflit entre la civilisation et la demi-barbarie, nous sommes naturellement, a-t-il dit, avec la civilisation, mais nous ne saurions oublier que nous avons de sérieux intérêts commerciaux en Extrême-Orient, et que dès lors, nous devons éviter tout ce qui pourrait compromettre nos bonnes relations avec la Chine.»

437.

Note du Département pour M. Nisard, Sous-Directeur à la Direction politique.

Très urgent. *Paris, 23 octobre 1884.*

Le Ministre désire que vous prépariez, *pour ce soir*, une dépêche répondant aux télégrammes de Raindre sur les indications données par l'Allemagne à l'Angleterre relatives au programme de la conférence.

D'une manière générale, on approuvera le langage du Gouvernement allemand, mais en précisant succinctement nos vues sur chaque question. On fera remarquer notamment que d'après l'arrangement conclu avec l'Allemagne, il s'agit simplement d'assurer la *liberté de navigation* sur le Niger; que nous n'avons, en ce qui nous concerne, aucun motif particulier pour étendre cette partie du programme et prendre l'initiative d'une proposition tendant à faire appliquer le principe de la *liberté commerciale* au bassin du Niger comme au bassin du Congo.

438.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaire étrangères,

T. Confidentiel. *Londres, 23 octobre 1884, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Lord Granville qui m'avait prié de passez chez lui vient de me dire qu'il avait soumis hier à ses collègues l'ouverture qu'il m'avait faite, ainsi que l'acceptation du Gouvernement de la République, et qu'il était chargé de me

demander une explication sur le sens des deux dernières clauses des conditions offertes à la Chine et particulièrement sur le sens des mots : « maintien de l'occupation de Kelung jusqu'à la complète exécution du traité de Tien-Tsin [1] ».

Je lui ai répondu qu'il y avait deux éventualités à considérer, celle où la France garderait les douanes et les mines pendant un terme d'années à débattre, et celle où cette occupation serait fort réduite, moyennant une transaction pécuniaire. Dans le premier cas, l'exécution complète du traité, c'est-à-dire l'évacuation du Tonkin et la conclusion de la convention commerciale n'amèneraient pas l'abandon de Kelung. Dans le second cas, l'évacuation de Kelung pourrait suivre de près l'exécution complète du traité. Lord Granville me dit que c'était bien dans ce sens qu'il avait compris ces deux clauses et qu'il serait bien aise de savoir s'il en était de même à Paris. Je lui ai promis de vous en aviser.

Il m'a dit que quelques-uns de ses collègues avaient attiré son attention sur la clause du traité de Tien-Tsin qui assurerait à la France sur les frontières du Tonkin « des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français ». Il m'a averti qu'en tout état de cause le Gouvernement anglais réclamerait de la Chine le traitement de la nation la plus favorisée, comme il l'avait déjà fait et obtenu lors du traité entre la Russie et la Chine.

Dès le 21, Lord Granville a télégraphié à Sir H. Parkes pour le consulter personnellement et pour tâter le terrain du côté de la Chine. Il m'appellera dès qu'il aura reçu une réponse. En résumé, l'affaire est en bonne voie du côté de l'Angleterre; il reste à connaître les dispositions de la Chine.

S'il est questionné au Parlement, Lord Granville se bornera à répondre que les [2]... de l'Angleterre sont [3]... elle dispose des deux partis, si elle le demande.

439.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 24 octobre 1884, 6 h. 47, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Lord Granville vient de me confirmer les informations que je vous ai télégraphiées ce matin. Lorsque je lui ai dit que nous allions envoyer en Chine de gros renforts, il m'a répondu : « Cela ne nuira pas au succès de la médiation ».

(1) Voir ci-dessus, n° 434. — (2) Lacune de déchiffrement. — (3) Lacune de déchiffrement.

Le Gouvernement anglais maintient d'ailleurs son offre de bons offices et Lord Granville est persuadé que la Chine ne tardera pas à s'adresser à lui. D'après ce qu'il m'a dit de la dépêche de Sir H. Parkes, ce dernier a dû être en communication avec Hart, le Directeur des douanes et Li-Hong-Tchang.

Lord Granville m'a annoncé une communication prochaine au sujet du blocus de Formose [1]; la question est en ce moment soumise aux jurisconsultes de la couronne. Il m'a également confirmé que le Gouvernement anglais n'avait autorisé aucun officier étranger à suivre l'expédition de Lord olseley.

440.

M. DE ROTENHAN, CHARGÉ D'AFFAIRES D'ALLEMAGNE À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 25 octobre 1884.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

J'ai eu l'honneur de recevoir la note en date du 23 de ce mois, par laquelle Votre Excellence a bien voulu m'annoncer le blocus du littoral de l'île de Formose.

Je m'ai fait un devoir de transmettre à mon Gouvernement la notification relative à ce blocus et qui se trouvait annexée à la note de Votre Excellence, afin qu'elle soit portée à la connaissance des sujets allemands.

En offrant à Votre Excellence mes remerciements empressés de son obligeante communication, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer les assurances de la très haute considération avec laquelle... etc.

441.

NOTE DU DÉPARTEMENT.

27 octobre 1884.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne a donné lecture d'une dépêche adressée à Sir E. Malet, Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et dans laquelle Lord Granville prend acte des éclaircissements fournis par M. de Bismarck sur les points qui doivent être soumis à la conférence. Lord Granville ajoute que, dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que la Grande-Bretagne accepte de prendre

(1) Voir ci-dessus, n° 435.

part à la conférence. Il fait observer d'ailleurs qu'il ne suppose pas que la conférence puisse mettre en question les droits régulièrement acquis par la Grande-Bretagne sur le bas Niger, droits qui ne sont nullement incompatibles avec les principes de liberté de navigation et de commerce qu'il s'agit d'appliquer dans ces parages

D'après M. de Rotenhan, M. Malet n'aurait pas encore notifié officiellement à Berlin l'acceptation de l'Angleterre.

442.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 255. *Paris, 3 novembre 1884.*

Vous m'avez transmis, avec votre lettre du 31 octobre, copie de la communication que le Principal Secrétaire d'État de la Reine vous a adressée le même jour relativement au blocus du littoral de Formose [1]. En vous donnant acte de notre notification, Lord Granville exprime l'espoir qu'un arrangement pacifique peut encore intervenir dans notre différend avec la Chine, et il manifeste le désir de ne rien faire qui puisse aggraver l'état des choses. A cet effet, il croit désirable que les deux Gouvernements s'entendent sur les modifications que le blocus de Formose peut apporter à nos rapports avec la Chine et sur les effets qu'il entraîne au regard des Puissances tierces et de leurs ressortissants. Ou bien, le blocus indique, de la part de la France, la résolution de modifier le caractère de la lutte engagée et de revendiquer les droits appartenant aux belligérants sur les bâtiments neutres. Ou bien les intentions du Gouvernement français sont d'en limiter les effets à l'interdiction des points spécifiés dans la notification, en s'abstenant d'exercer sur les neutres les droits de visite et de capture; dans ce dernier cas, le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne jugerait pas nécessaire de compléter, par une déclaration spéciale de neutralité, les prescriptions contenues dans le Foreign Enlistment Act.

Mes dépêches des 23 et 26 octobre vous avaient d'avance fixé sur le caractère et sur la portée de la mesure à laquelle nous avons dû recourir, et que nous avons pris soin de notifier aux Puissances maritimes pour ménager autant que possible les intérêts de leur commerce et pour nous conformer aux règles du droit des gens. Vous savez que le blocus de Formose n'est pas considéré

[1] Lord Granville avait proposé un *modus vivendi* limitant aux côtes de Formose les effets du blocus (télégr. de Londres, 28 octobre, 1 h., s.) et M. Jules Ferry avait donné son adhésion. (Télégr. de Paris, 29 octobre, 8 h., s.)

par nous comme un acte d'hostilité qui nous place vis-à-vis de la Chine en état de guerre déclarée. C'est, je le répète, un de ces moyens de contrainte auxquels on admet qu'un État est fondé à recourir, sans rompre la paix, pour rappeler une autre Puissance à l'observation de ses devoirs internationaux. Vous pouvez donc affirmer que cette mesure n'indique nullement de notre part l'intention de faire entrer la lutte dans une nouvelle phase qui aurait pour conséquence de nous armer à l'égard des neutres des droits conférés aux belligérants.

De ces explications mêmes il résulte que la première hypothèse prévue par Lord Granville doit être écartée. Notre résolution est de limiter strictement le blocus aux dispositions nécessaires pour interdire d'une manière absolue l'accès des parages spécifiés dans la notification du 20 octobre. Pas plus aujourd'hui qu'auparavant nous n'entendons revendiquer le droit, qui appartient aux seuls belligérants, de visiter et de capturer en haute mer les bâtiments étrangers. L'action de nos croiseurs se bornera à maintenir un blocus effectif, et à en assurer le respect, soit en repoussant par la force soit en capturant les navires qui tenteraient d'en forcer les lignes. Ce sont là des droits que l'Angleterre, comme la France, a exercés dans des circonstances semblables, en dehors de toute guerre déclarée, et dont les juridictions spéciales des deux pays ont consacré la légitimité. On ne prévoit donc pas qu'un désaccord puisse s'élever sur ce point, et il est à peine besoin de dire que les commandants de nos forces navales s'efforceront, dans la pratique, de concilier autant que possible la rigueur de leurs instructions avec les ménagements dus au pavillon d'une Puissance amie.

Vous voudrez bien vous inspirer des explications qui précèdent pour répondre à Lord Granville; je me plais à penser qu'en dissipant toute incertitude sur nos intentions, elles fourniront une base à l'entente proposée, et confirmeront Sa Seigneurie dans les vues exposées en second lieu dans sa communication du 31 octobre.

443.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. *Paris, 4 novembre 1884.*

Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'annoncer, par sa communication du 27 octobre dernier, que le Gouvernement britannique croyait utile de provoquer une nouvelle réunion à Paris de la commission des pêcheries de

Terre-Neuve, à l'effet de discuter et d'examiner différentes questions qui se rattachent à l'arrangement signé le 26 avril 1884.

Vous m'avez, en même temps, exprimé le désir que M. Ford, qui doit prendre part aux travaux complémentaires de la commission, fût mis à même de rejoindre, aussitôt que possible, son poste de Ministre de la Reine à Athènes.

Après m'être entendu avec le Ministre de la Marine, je m'empresse de faire connaître à Votre Excellence que les commissaires français se tiendront à la disposition de leurs collègues, tel jour de la semaine prochaine qu'il conviendra aux délégués britanniques de leur indiquer pour la nouvelle réunion de la conférence.

444.

M. Sienkiewicz, Ministre de France à Tokio,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Tokio, 7 novembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

Le Ministre des Affaires étrangères du Mikado me communique, au moment où je vais expédier ce courrier, la traduction d'une série de télégrammes qu'il a reçus de M. Enomotto et qui se rapportent aux tentatives de médiation qu'a faites dernièrement le Ministre des Etats-Unis à Pékin.

[Intérêt historique de ces documents.]

Annexe I.

M. Frelinghuysen, Secrétaire d'état des États-Unis,

à M. Young, Ministre des États-Unis à Pékin.

T. (Traduction.) *Washington, 13 septembre 1884, 5 heures, matin.*

Nous avons des raisons de croire que des ouvertures de la Chine à la France par l'intermédiaire de ce Gouvernement, sur la base de l'exécution du traité de Tien-Tsin et du payement en dix ans de quatre-vingts millions qui ont été demandés, seraient favorablement accueillies.

Dans cette conviction, nous apprenons que l'amiral français a reçu l'ordre de procéder avec énergie.

Si nous sommes disposés à prêter nos bons offices pour rendre service à la Chine, et tels qu'on nous les demande, nous ne voulons pas qu'il soit entendu que nous proposons le précédent arrangement.

Nous avons en outre des raisons de croire que la France serait disposée à recevoir un équivalent pouvant se substituer à cette indemnité.

La question de savoir si nous pouvons prêter nos bons offices pour rendre cette substitution effective dépend de la nature même de cette substitution.

Annexe II.

M. Young, Ministre des États-Unis à Pékin,

à M. Stahel, Consul général des États-Unis à Shanghaï.

T. (Traduction.) *Pékin, 15 septembre 1884, s. h.*

Importante dépêche Washington portant France disposée à la paix sur base quatre-vingts millions francs payables en dix ans et confirmation traité Tien-Tsin. Aucune difficulté sur acceptation du traité Tien-Tsin. France se dit disposée à accepter indemnité équivalente. Demandez à Patenôtre ce que la France regarderait comme équivalent.

Si je connaissais l'alternative de la France, je pourrais considérer comme possible l'arrangement d'une paix honorable.

Confidentiel.

Annexe III.

M. Young, Ministre des États-Unis à Pékin,

à M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État des États-Unis.

T. (Traduction.) *Pékin, 16 septembre 1884, s. h*

Longue entrevue. Prince dit Chine inflexible, refus indemnité territoire[1]. Ai donné votre dépêche disant que je demanderai réponse définitive mercredi, espérant que dans l'intervalle des conseils pacifiques prévaudront.

Annexe IV.

M. Young, Ministre des États-Unis à Pékin,

à M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État des États-Unis.

T. (Traduction.) *Pékin, 23 septembre 1884, s. h.*

La Chine refuse indemnité, concession territoriale ou équivalent commercial à la France[2]. Insiste aucune violation traité excepté de la part de la France.

Trois entrevues. Prince inflexible.

(1) Voir ci-dessus, Annexe II. — (2) Voir ci-dessus, Annexe III.

445.

Communication de la légation des États-Unis.

M. Frelinghuysen, Secrétaire d'État des États-Unis,

à M. Vignaud, Chargé d'affaires des États-Unis à Paris [1].

T. (Traduction.) *8 novembre 1884.*

Il conviendrait parfaitement aux États-Unis d'agir comme médiateurs ou arbitres avec l'Angleterre et l'Allemagne ou avec l'une ou l'autre si on les priait de le faire. Je suggère toutefois qu'on ne fasse rien avant quelques jours; je serai alors en mesure de faire une communication plus explicite.

446.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. s. n°. *Paris, 8 novembre 1884.*

Par une communication en date du 3 novembre, le Gouvernement allemand nous a fait savoir que l'ouverture de la conférence relative aux affaires de l'Afrique occidentale a été fixée au 15 du même mois. Vous trouverez ci-joint les pleins pouvoirs qui vous y accréditent comme plénipotentiaire du Gouvernement de la République française. La nature même des questions qui doivent être soumises à la conférence m'a amené à penser qu'il y aurait intérêt à vous assurer pendant la durée de ses travaux le concours de conseils spéciaux, se trouvant par leurs antécédents et par leur compétence, en situation de vous fournir les indications techniques qui pourraient vous être nécessaires. Dans cette vue j'ai fait appel au dévouement de M. Engelhardt, Ministre plénipotentiaire, et de M. le docteur Ballay. M. Engelhardt sera plus particulièrement en mesure de vous seconder dans l'étude des questions délicates que soulèvera

(1) M. Vignaud avait télégraphié, le 27 octobre, à M. Morton, Ministre des États-Unis à Paris, en congé à Washington, pour lui indiquer les divergences entre les points de vue de M. Jules Ferry et de M. Frelinghuysen. M. Morton répond par un télégramme reçu le 29 octobre à Paris qu'il croit que le Secrétaire d'État était prêt à accepter comme bases de discussion : « 1° l'exécution du traité de Tien-Tsin; 2° la continuation de l'occupation française jusqu'à complète exécution; 3° le payement d'une indemnité de cinq millions, ou, si la France le préfère, arbitrage des États-Unis sur le montant de l'indemnité et la garantie ».

l'application aux deux grands fleuves de l'Afrique équatoriale du principe de la liberté de navigation. D'autre part, vous pourrez utilement consulter le docteur Ballay sur les régions du Congo où il s'agit de faire prévaloir le principe de la liberté commerciale. J'ai également invité M. Desbuissons, géographe du Département des Affaires étrangères, à se mettre à votre disposition, afin de vous fournir les renseignements dont vous pourrez avoir besoin touchant la géographie, la situation commerciale et le régime conventionnel des différentes parties de l'Afrique qui doivent faire plus spécialement l'objet des travaux de la conférence.

L'attitude que vous aurez à observer durant les délibérations qui vont s'ouvrir se trouve déterminée par les considérations mêmes qui nous ont amenés à accueillir l'idée de la conférence et à en limiter rigoureusement le programme. Les entretiens que vous avez eus à Varzin, avec le prince de Bismarck, sur l'invitation du Chancelier, avaient démontré que l'état de nos rapports avec l'Allemagne n'exclut en rien la possibilité d'une entente entre les deux pays sur certains points déterminés où ils ont des intérêts communs. Cette entente, d'ailleurs, dans la pensée des deux Gouvernements ne devait pas être de telle nature qu'elle pût être interprétée comme une démonstration dirigée contre d'autres Puissances ou comme l'inauguration d'un nouveau système politique. Telles sont les conditions qui ont présidé à l'arrangement intervenu entre nous et l'Allemagne, en vue d'établir et de faire adopter par les Puissances intéressées certaines règles concernant les affaires de l'Afrique occidentale.

Les mêmes préoccupations qui ont inspiré les termes de cet accord continueront à s'imposer durant la conférence au représentant de la France. D'une part, il devra apporter tous ses soins à faire prévaloir les principes qui font l'objet de notre entente préalable avec l'Allemagne; il s'appliquera toutefois à éviter tout ce qui pourrait, sans une nécessité absolue, le mettre en opposition directe avec les intérêts légitimes ou la politique d'une Puissance tierce. Personne ne s'étonnera d'ailleurs que, dans le cours des délibérations, nous nous abstenions de certaines initiatives réservées naturellement à la Puissance qui a provoqué la réunion de la conférence.

D'autre part, notre plénipotentiaire devra s'opposer à toute proposition qui aurait pour résultat d'introduire dans le programme de la conférence d'autres questions que celles qui sont limitativement prévues par les communications échangées à la date des 13 et 29 septembre entre les Gouvernements français et allemand; c'est le plus sûr moyen de prévenir le double danger d'entrer en conflit avec des Puissances tierces ou d'être entraîné à des concessions préjudiciables à notre politique africaine. Il peut arriver, par exemple, que des tentatives soient faites pour amener la conférence à se prononcer sur les droits revendiqués par l'Angleterre, le Portugal ou l'Association internationale afri-

caine sur les territoires riverains du Niger ou du Congo; de semblables suggestions devraient être rigoureusement écartées, toute question de souveraineté territoriale ou de protectorat étant en dehors du programme qui a été proposé aux Puissances intéressées après avoir été arrêté entre la France et l'Allemagne.

Ce programme ne comprend en réalité que trois questions : établissement de la liberté commerciale dans le bassin et aux embouchures du Congo; application de la liberté de navigation au Niger et au Congo; définition des formalités à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes de l'Afrique soient considérées comme effectives.

[Bien qu'il ait déjà fait connaître l'essentiel de ses idées à M. de Courcel et qu'il se soit expliqué aussi dans une dépêche adressée à M. Raindre, le 23 octobre, M. Jules Ferry juge nécessaire de donner encore des instructions détaillées sur les trois questions précitées : *liberté du commerce dans le bassin et aux embouchures du Congo; liberté de navigation sur le Niger et sur le Congo; formalités à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes de l'Afrique soient considérées comme effectives*[1]].

447.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Nisard, Sous-Directeur à la Direction politique.

L. *Londres, 8 novembre 1884.*

Je reviens à l'instant à Londres après quelques jours de villégiature passés dans le Sud de l'Ecosse.

Je trouve la réponse du Foreign Office à notre dernière communication relative aux Popos[2]. Cette réponse est satisfaisante dans le fond, quelle qu'en soit la forme; car elle nous donne gain de cause aussi bien pour Agoué, Porto Seguro, et le Grand Popo, que pour le Petit Popo. Je pense que la réserve pour ce dernier point en faveur du sieur Lawson pourra être acceptée et que nous allons être enfin débarrassés de ce sempiternel travail d'écureuil dans sa cage[3].

(1) Une autre dépêche du même jour accompagnait les pleins pouvoirs adressés à M. de Courcel, ainsi que des instructions détaillées.

(2) Voir ci-dessus, n° 362, et note.

(3) M. d'Aubigny fait allusion à une lettre assez longue du comte Granville à M. Waddington. Le Ministre anglais donnait satisfaction à la France. Il exposait, en ce qui concerne le Petit Popo que «les Lawson en ont été depuis 1821 les chefs reconnus, et le Roi a toujours été choisi dans cette famille». Il ajoutait : «Le Gouvernement anglais est disposé à renoncer à ses prétentions sur le protectorat si le Gouvernement français donne l'assurance que le chef Lawson n'aura pas à souffrir de cette renonciation».

La lettre de l'Ambassadeur, qui a été faite hier, avant mon arrivée, pouvant laisser planer quelque doute sur la portée de la réponse qui nous est faite, j'ai tenu à vous bien dire que cette réponse comprend les *quatre points* en litige et non pas seulement le Petit Popo.

Dès que nous aurons été mis par vous en mesure de répondre au Foreign Office que nous sommes d'accord, nous ferons des démarches pour que les pourparlers sur la question autrement délicate de Porto-Novo soient repris.

448.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n. 141. *Paris, 11 novembre 1884.*

D'après des pièces qui m'ont été communiquées officieusement le 3 octobre dernier par le Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, le Gouvernement impérial a été informé par des agents d'une violation de la frontière allemande, qui, suivant les agents allemands aurait été commise le 8 septembre 1884 par un grand nombre de soldats français appartenant au 69e régiment d'infanterie, au 4e chasseurs à pied et au régiment d'artillerie stationné à Lunéville. Ces soldats cantonnés dans les villages français de Bousières et de Le Mesnil se seraient rendus sur le territoire allemand à Cheminot et à Mardigny pour y acheter de l'eau-de-vie et du tabac. D'après la déposition du gendarme allemand Stribing de la brigade d'Alsace-Lorraine, prétendant même avoir été assailli à coups de pierres, un officier monté se serait trouvé parmi eux.

Je n'ai pas manqué de porter ces incidents à la connaissance du Ministre de la Guerre; il résulte des explications, qui ont été fournies au général Campenon par le commandant du 6e corps d'armée, que la violation de frontière signalée au Cabinet de Berlin ne présenterait pas le caractère de gravité que lui donnent les rapports des autorités allemandes. Aucun officier ne s'est rendu à cheval sur le territoire allemand et neuf soldats seulement ont été convaincus d'avoir franchi la limite de notre territoire. Des punitions graves leur ont été infligées.

En me transmettant ces indications, le Ministre de la Guerre m'annonce que des mesures sont prises pour éviter le retour de faits semblables. Il a été décidé que, dans le cas où des manœuvres auraient lieu à proximité de la frontière, les postes douaniers seraient renforcés; en outre, les maires des communes désignées pour recevoir des détachements seront invités à s'assurer que les commerçants de ces communes sont approvisionnés de denrées nécessaires à nos troupes.

J'ai tenu à vous mettre au courant des éclaircissements qui m'ont été ainsi fournis touchant l'incident dont M. de Rotenhan m'avait entretenu, sans donner d'ailleurs un caractère officiel à la communication.

Vous pourrez les utiliser au besoin pour édifier le Cabinet de Berlin sur la portée d'une irrégularité dont les mesures prises par le général Campenon suffiront, nous l'espérons, à prévenir le renouvellement.

449.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. confidentiel. *Londres, 12 novembre 1884, 7 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Lord Granville que je viens de voir savait seulement que la Chine avait repoussé notre proposition du 11 octobre et préparait une contre-proposition [1]. Il m'a demandé si nous l'avions reçue. Sur ma réponse négative il a ajouté que Sir H. Parkes l'avait informé que le Gouvernement chinois demanderait probablement à l'Angleterre de nous transmettre cette contre-proposition et que lui, Lord Granville, était disposé à le faire, à moins qu'elle ne contînt des conditions absolument inacceptables pour nous, mais que, dans tous les cas, il les transmettrait purement et simplement sans émettre un avis. Il me demanda alors ce que j'en pensais. Bien qu'il m'eût déclaré formellement qu'il ne connaissait pas encore la contre-proposition chinoise, il m'avait insinué qu'il était un peu découragé, d'où j'ai conclu qu'il s'attendait à des propositions peu acceptables pour nous. Je lui ai donc répondu que c'était une question de détails et que, si les propositions chinoises s'éloignaient peu des nôtres, je ne voyais point d'inconvénient à ce qu'il consentît à les transmettre ; mais que, dans le cas contraire, je l'engagerais à réfléchir ; car le simple fait de la transmettre impliquait toujours un certain degré d'approbation, et c'était là sans doute ce que les Chinois désiraient. « Mais, me dit-il, si je refuse de transmettre, c'est exprimer ma désapprobation. — Il me semble, lui répondis-je, que vous pouvez parfaitement être dans le cas de désapprobation, et alors il vaudrait beaucoup mieux laisser la Chine nous faire sa communication directement, ce que d'ailleurs elle a l'intention de faire. »

L'entretien en est resté là ; mais Lord Granville m'a particulièrement prié de vous répéter qu'il agissait, et qu'il continuerait d'agir dans cette affaire sans aucune arrière-pensée, et avec le ferme espoir d'amener la paix. Il m'a confirmé

(1) Voir ci-dessus, n° 434.

que dans la Cité on la désire beaucoup. En somme, je l'ai trouvé moins encourageant. La lenteur de nos opérations à Kelung et les hésitations qui se sont produites dans la commission du Tonkin n'ont pas avancé nos affaires.

Quant aux affaires d'Égypte, Lord Granville m'a déclaré qu'il se passerait encore quelques jours avant que les propositions de Lord Northbrook puissent être rendues publiques.

450.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 novembre 1884, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 13 novembre, 6 heures, matin.)

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec lui, le prince de Bismarck a manifesté un certain manque de confiance dans les dispositions de la France à l'égard de l'Allemagne. Il a pris texte de la réserve que nous désirons garder dans la conférence du Congo pour dénoncer l'existence persistante de préoccupations qui nous empêcheraient de marcher ostensiblement à côté de l'Allemagne même dans des questions d'aussi peu d'importance que celle de l'Afrique centrale. Il a reconnu surtout, sur mon interpellation directe, que nos pourparlers avec l'Angleterre au sujet des affaires de Chine lui avaient inspiré des réflexions peu encourageantes à notre endroit. Je me suis efforcé de dissiper ses préventions en lui racontant les ouvertures captieuses de Lord Granville auxquelles nous n'avions pu que répondre poliment et qui cependant n'avaient été suivies d'aucun effet sérieux. J'ai ajouté que les choses avaient été poussées beaucoup plus loin il y a quelque temps, avec les États-Unis, sans que le résultat ait été plus satisfaisant. J'ai dit qu'au fond nous ne désirions aucune médiation, que sans doute nous aurions eu confiance dans celle de l'Allemagne, mais que des raisons bien évidentes devaient empêcher les deux Gouvernements d'y songer dans les circonstances actuelles, que toute médiation aurait d'ailleurs l'inconvénient d'entretenir dans l'esprit des Chinois de dangereuses illusions, en leur faisant voir dans la médiation une alliance et, dans les concessions de la France, l'effet d'une pression exercée sur elle.

Le Chancelier a constaté avec moi, non sans une nuance de regret, mais de la façon la plus positive qu'une médiation allemande était impossible. « Il y a longtemps que je vous l'aurais offerte, m'a-t-il dit, si nos rapports étaient les mêmes qu'avant 1870. » Puis, il combattit en termes à peine voilés la médiation anglaise, s'efforçant de me faire comprendre qu'elle ne pourrait pas être désintéressée, parce que l'Angleterre ne voudrait jamais partager la respon-

sabilité d'un acte qui laisserait de l'amertume et des ressentiments au cœur des Chinois. Il me donna ensuite quelques explications sur la façon dont il comprenait la conduite de nos démêlés avec la Chine.

Passant à l'Égypte, le prince de Bismarck m'a dit que les Anglais paraissaient se disposer à faire des sacrifices pécuniaires, et que c'est justice. Je lui fis observer que, s'ils envisageaient cette perspective, c'était avec la pensée de se réserver une position de garantie qui équivaudrait à une véritable hypothèque prise sur l'Égypte, et qu'un tel dessein me paraissait difficilement conciliable avec les droits revendiqués par les autres nations; j'ajoutai qu'au surplus, dans cette occurrence, la France ne se séparerait pas du reste de l'Europe, et que, si l'Europe, dirigée par l'Allemagne, laissait le terrain libre aux Anglais, elle se résignerait, étant résolue d'avance à attendre ce que feraient les autres Cabinets. Le prince de Bismarck répliqua que l'Allemagne ferait peu de chose; qu'à la vérité, si elle avait vu à côté d'elle une France disposée à l'oubli du passé, et prête à adopter franchement la politique des intérêts, elle aurait pu la seconder, mais qu'elle ne risquerait pas de se mettre mal avec l'Angleterre en voyant l'état d'esprit où restait la nation française. Il m'a répété alors qu'il était non pas défiant, mais découragé, et qu'il constatait à regret la difficulté de ramener la France. Je dis qu'il ne fallait pas aller trop vite ni trop nous demander; que c'était par des résultats que l'on réussirait à convaincre notre pays des avantages de la politique d'intérêts et que l'affaire d'Égypte, qui touchait à des intérêts si sérieux pour la France, me paraissait précisément très propre à fournir ce genre de démonstration par les résultats, pour peu que le prince de Bismarck voulût y aider.

451.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. (1) *Paris, 14 novembre 1884, 8 h. 45, matin.*

Je ne comprends pas bien ce que vous dit le Chancelier, se plaignant de notre réserve dans la conférence du Congo (2). Nous marchons d'accord et nous n'avons pas craint de le montrer. Entre une initiative bruyante et un rôle effacé il y a un milieu à garder, que votre tact vous marquera. Nous devons dire très haut ce que nous voulons, dans les limites du programme commun, particulièrement dans la question des occupations effectives. Vous me disiez à Paris que nous serions en mesure de faire de cette conférence ce que nous

(1) De la main du Ministre. — (2) Voir ci-dessus, n° 450.

voudrions. Nous ne devons donc pas être uniquement à la remorque. Sur la question d'Égypte, je trouve le langage bien changé depuis Varzin. Est-ce une tactique? ou un pacte déjà conclu avec l'Angleterre? C'est un point à éclaircir dans vos entretiens ultérieurs. Si l'offre de médiation a suffi pour ramener le prince à l'Angleterre, Lord Granville est un habile homme, car je n'attends rien de mieux de ce bon vouloir britannique.

452.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 novembre 1884, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 16 novembre, 1 heure, matin.)

L'ouverture de la Conférence sur les affaires d'Afrique a eu lieu aujourd'hui dans les formes prévues. Le prince de Bismarck a prononcé le discours dont le texte m'avait été communiqué d'avance et dont je vous ai transmis le résumé par mon télégramme du 12. Puis, l'Ambassadeur d'Angleterre a fait un exposé des vues de son Gouvernement, il s'est déclaré pleinement d'accord avec les intentions libérales de l'Allemagne, et disposé même à en étendre le bénéfice à toutes les rivières de l'Afrique ; il a ajouté que l'Angleterre acceptait, sur le Niger où elle était maîtresse, le règlement de la liberté de navigation conforme à ses propres principes, mais qu'elle désirait en contrôler elle-même l'application (1).

Je vous envoie ce soir par la poste le texte de ce discours de M. Malet, au sujet duquel il me sera utile de connaître vos appréciations parce que les idées qui y sont exposées sont de nature à exercer une influence considérable sur la marche de la Conférence. Je vous envoie également le texte du projet de déclaration relatif à la liberté commerciale qui a été préparé par la chancellerie allemande et qui m'a été communiqué aujourd'hui (2). Le prince de Bismarck désire ne le distribuer aux membres de la Conférence qu'après s'être assuré de notre adhésion préalable. Je vous serai donc obligé de me faire savoir lundi matin par le télégraphe si vous désirez y introduire quelque modification.

La prochaine séance de la Conférence a été fixée à mardi. Les plénipotentiaires des différents pays se sont mutuellement engagés à garder le secret des délibérations.

(1) Voir le discours du Chancelier allemand et le texte de la déclaration lue par Sir E. Malet dans le *Livre jaune, Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale,* Paris, Imprimerie nationale, 1885, pages 58 et suiv.

(2) Même recueil, page 65.

453.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Berlin, 16 novembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 18 novembre.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet préparé par la chancellerie allemande et concernant la liberté de navigation sur le Congo et le Niger.

Ainsi que Votre Excellence le verra, il contient un article final qui prévoit la neutralisation des deux fleuves et de leurs affluents en temps de guerre.

Quant au reste du projet, dans lequel, à la suite d'une longue conférence avec M. de Kusserow, je suis parvenu à faire introduire quelques modifications conformes à nos vues, il m'a paru être généralement en harmonie avec la teneur des instructions dont vous avez bien voulu me munir. Toutefois je vous serai reconnaissant de m'informer par le télégraphe, et sous le plus bref délai possible, de votre impression personnelle à cet égard, parce que le Gouvernement allemand, comme pour le projet relatif à la liberté commerciale que je vous ai envoyé hier soir, désire être assuré de votre assentiment avant de soumettre sa rédaction aux délibérations de la Conférence [1].

J'ai du reste communiqué à M. Engelhardt le texte préparé par M. de Kusserow, et je l'ai prié d'en faire l'objet d'une étude toute spéciale. La haute compétence de M. Engelhardt, à laquelle j'ai été heureux de constater déjà que tout le monde ici rend hommage, nous garantit qu'aucune disposition qui se trouverait en opposition avec nos intérêts, nos principes et nos traditions juridiques ne pourra être admise sans une discussion sérieuse de notre part.

Il est d'un intérêt évident qu'au point de vue du régime de la navigation fluviale, le Congo et le Niger soient réglementés par des actes identiques dans leur teneur. Toutefois, sur le premier de ces fleuves, des prétentions rivales dont aucune n'est bien solidement assise se heurtent, et ne pourront guère être conciliées sans doute avant un terme encore éloigné; il en résulte que la commission internationale à constituer par la Conférence aura, dans le bassin du Congo, une tâche assez complexe, et devra, pendant longtemps peut-être, suppléer à l'action incomplète des autorités riveraines. Sur le Niger au contraire, les Anglais annoncent l'intention de déployer une activité qui serait de nature, disent-ils, à donner toute satisfaction au principe de la liberté de navi-

(1) Par télégramme du 17 novembre, 10 h. 15, soir, M. Jules Ferry communique à M. de Courcel les observations, de caractère technique, que le projet allemand lui avait inspirées.

gation et aux intérêts du commerce international. L'intervention des Puissances devrait donc, sur ce fleuve, se restreindre presque à une simple surveillance. En admettant que ce point de vue soit accepté par la Conférence, il serait nécessaire que les formules adoptées pour les deux actes de navigation fussent assez élastiques pour prévoir des différences notables dans les moyens d'exécution, bien que l'identité des principes dut être maintenue de part et d'autre. Il se présente de ce chef une certaine difficulté de rédaction dont nous avons à tenir compte.

454.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. confidentiel. *Londres, 17 novembre 1884, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Lord Granville m'ayant prié de passer chez lui, je suis allé le voir cette après-midi. Il m'a dit qu'il avait reçu du Gouvernement chinois une demande de bons offices, accompagnée des conditions que la Chine était disposée à accepter (1). Il avait déjà répondu à peu près en ces termes : « Le Gouvernement anglais accueille avec satisfaction la demande de bons offices de la Chine ; il est prêt à servir d'intermédiaire entre la France et la Chine, et à transmettre les propositions qui pourraient être faites de part et d'autre ; il ne se croit pas appelé à exprimer une opinion sur leur valeur quant à présent, mais il se réserve de le faire plus tard, s'il le juge opportun ; pour aujourd'hui, il croit inutile de faire connaître au Gouvernement français les propositions qui viennent d'être faites par la Chine. »

Lord Granville m'ayant dit que les propositions chinoises étaient des propositions de « vainqueur à vaincu », je n'ai pas voulu lui demander de préciser davantage, ni entamer une discussion quelconque. J'ai préféré lui rappeler que les conditions jugées raisonnables par le Gouvernement lui-même avaient été agréées par nous et que nous nous en tenions là.

Il m'a ensuite chargé de vous dire qu'il se bornerait, pour le moment, s'il était questionné, à répondre que la Chine avait demandé ses bons offices, mais que l'accord n'était pas fait ; il vous prie de faire la même réponse, le cas échéant, et de considérer le reste comme confidentiel, quant à présent. Il m'a aussi fait remarquer que nous n'étions pas encore à Tamsui et il a ajouté que la prise de cette ville rendrait les Chinois plus traitables. Je lui ai répondu que nous ferions tous les efforts et tous les sacrifices nécessaires pour les amener à la raison.

(1) Voir ci-dessus, n° 449.

455.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 novembre 1884, 7 h. 31, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.

La Conférence africaine a eu aujourd'hui sa seconde réunion sous la présidence du comte de Hatzfeldt. Les représentants du Portugal, de l'Italie et des États-Unis ont successivement exposé leurs idées générales et le point de vue adopté par leurs Gouvernements par rapport au programme de la Conférence. Le Portugais a affirmé les droits de son pays sur la contrée du Congo et il y a fait figurer Massabi et un autre point récemment occupé au Nord de la ligne du 5e degré et 12 minutes. Il a d'ailleurs déclaré le Portugal prêt à accorder la liberté du commerce et de navigation.

L'Ambassadeur d'Italie a déclaré que les préoccupations de ses compatriotes étaient principalement tournées, quant à présent, vers une autre région de l'Afrique, il leur a réservé cependant l'espoir de participer un jour au mouvement qui portait plusieurs nations à s'assurer des positions sur la côte ouest de ce continent. Il a adhéré d'une manière générale au programme de la Conférence en annonçant qu'il le compléterait par un certain nombre de propositions accessoires. Ainsi il a suggéré l'idée de soumettre à une réglementation le commerce des armes et celui des spiritueux. Cette idée a été recueillie et approuvée par le Ministre des États-Unis. Il s'est, du reste, borné presque exclusivement à célébrer les exploits de Stanley, à indiquer les motifs d'humanité et de civilisation qui avaient déterminé le Cabinet de Washington à reconnaître le Gouvernement de fait institué par cet explorateur, et à exprimer l'espoir que l'État dont les fondements avaient été jetés dans le centre africain jouirait dans un intérêt commun du bénéfice de la neutralisation.

Après ces trois déclarations, l'on s'est occupé du projet de déclaration sur la liberté commerciale qui avait été préparé par le Gouvernement allemand et dont je vous ai communiqué le texte. Sur la proposition du comte de Hatzfeldt, il a été décidé qu'une commission formée des plénipotentiaires des six Puissances comprises, avec la France et l'Allemagne, dans la première série des invités à la Conférence, serait chargée de préciser les limites, considérées comme encore incertaines, du territoire inclus dans le bassin du Congo, ou s'y rattachant. Puis la séance a été levée.

La commission tiendra demain sa première séance. Elle entendra les délégués techniques de toutes les Puissances, entre autres Stanley, qui est adjoint

aux deux plénipotentiaires de l'Amérique. J'amènerai avec moi MM. Desbuissons et Ballay. Je n'ai pas cru devoir m'opposer à la proposition du comte de Hatzfeldt et à la nomination d'une commission pour délimiter géographiquement l'aire à laquelle doit s'étendre le principe de la liberté commerciale. Des éclaircissements à ce sujet étaient réclamés par tout le monde, et une discussion était inévitable. L'Ambassadeur d'Angleterre a d'ailleurs annoncé, comme vous savez, son intention formelle de proposer l'extension du principe à tout le littoral compris entre le Gabon français et le territoire portugais d'Angola. Il m'a paru qu'il valait mieux renfermer dans l'enceinte restreinte d'une commission les débats plus ou moins orageux que la question géographique est de nature à soulever [entre] toute la série des délégués techniques, qui seront probablement empreints de partialité, que d'affronter dans une séance plénière les côtés scabreux d'une discussion impossible à étouffer.

Je ne dois pas vous dissimuler que les modifications demandées par Votre Excellence au projet allemand sur la liberté commerciale ont produit ici le plus regrettable effet [1]. Le comte de Hatzfeldt, le Dr Busch et M. de Kusserow ont été unanimes dans le rapport qu'ils m'ont fait des impressions du Chancelier. Il en était ce matin aussi ému que découragé, et a déclaré que, si la France repoussait toute délimitation géographique, ou s'en tenait, sur le littoral, aux limites étroites du bassin proprement dit du Congo, il aurait mieux valu ne rien entreprendre ensemble. Afin d'apaiser cette émotion, j'ai cru pouvoir interpréter vos instructions télégraphiques en ce sens que je me bornerais à demander au nom de la France la liberté commerciale dans le seul bassin du fleuve, mais je ne m'opposerais pas à ce qu'elle fut concédée, en dehors même du bassin, au sud du 5°12, faisant d'ailleurs toute réserve pour le territoire situé au Nord de cette ligne et considéré par nous comme comprenant des établissements qui dépendaient du Gabon. Je ne sais si cette concession (qui au fond n'est qu'apparente et ne compromet rien de nos droits) suffira à désarmer les oppositions ou les mécontentements que je prévois. J'ai fait également, dans mes conférences avec M. de Kusserow, une réserve relativement à l'Alima que j'ai qualifiée de porte de derrière de notre colonie du Gabon. Mais je doute qu'il me soit possible de maintenir une restriction qui déroge d'une manière si flagrante à toute la logique d'un projet qui comprend le bassin naturel du Congo et de tous ses affluents, et je crains qu'en provo-

[1] Les observations présentées par M. Jules Ferry sur la liberté commerciale, dans son télégramme du 17 novembre, étaient les suivantes :

« Le libre accès des territoires revendiqués par le Portugal aux embouchures du Congo nous est garanti par le traité de 1786. Nous n'avons aucun intérêt à faire prévaloir sur cette partie de la côte un principe dont on pourrait se servir contre nous pour réclamer des concessions analogues sur le littoral relevant de nos possessions du Gabon. Il est donc préférable de s'en tenir à la formule « dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents », sans la compléter par une délimitation quelconque. »

quant de la part des autres des réserves analogues, je ne justifie des limitations contraires à nos intérêts d'avenir ou donne lieu à une confusion générale, propre à faire échouer la Conférence. L'idée du Gouvernement allemand, en proposant l'interdiction de toute espèce de droits d'entrée ou de transit, est d'autoriser les droits de sortie que ses négociants regardent comme conformes à la nature des choses dans cette région. L'on craint à Berlin qu'une formule d'atténuation comme celle que nous demandons ne donne lieu à des abus qui compromettent le principe même de la liberté commerciale (1).

Enfin la suppression du dernier paragraphe du projet allemand, privant la future commission internationale du droit officiel de surveillance sur la mise à exécution des règlements adoptés par la Conférence (2), aurait aux yeux du Cabinet de Berlin l'inconvénient grave de diminuer l'autorité morale qu'il croit utile de réserver à l'œuvre collective des Puissances, vis-à-vis des pouvoirs encore inconnus qui pourront être constitués dans l'intérieur de l'Afrique.

456.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 novembre 1884, s. h.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

La commission, chargée par la Conférence africaine de préciser la notion contenue dans ces mots : le bassin du Congo et de ses affluents, s'est constituée aujourd'hui. Me trouvant le plus ancien des Ambassadeurs présents et sans doute aussi à cause du rôle dévolu à la France dans les négociations préliminaires, j'ai été investi de la présidence. Il a été convenu qu'avant de délibérer sur le rapport qu'elle aura à présenter à la Conférence, la commission procéderait à l'audition des délégués techniques adjoints aux différents plénipotentiaires. Cette audition a commencé aujourd'hui. Les délégués de Belgique et d'Espagne ont été entendus d'abord. Ils se sont placés au point de vue purement géographique de la délimitation du fleuve par la ligne de partage des

(1) Sur ce point, M. Jules Ferry avait fait l'observation suivante :

« Il paraît nécessaire de réserver la faculté de lever des droits d'entrée sous la condition que ces droits aient le caractère de compensations de dépenses utiles. J'accepte votre formule — ayant un caractère fiscal — si le sens en est ainsi défini. »

(2) « Il me paraît impossible d'admettre explicitement pour une commission internationale un droit de surveillance sur les territoires riverains... Vous demanderez donc la suppression du dernier paragraphe du projet. » (Télégr. de M. Jules Ferry, 17 novembre, 10 h. 15, s.).

eaux. Il a été bien évident que la plupart des plénipotentiaires ne se contenteraient pas de cette définition stricte, et qu'ils tiendraient à comprendre par extension dans le bassin du Congo tous les territoires se rattachant par des relations commerciales à la région qu'arrose ce fleuve. Quant à l'Allemagne, son désir manifeste est d'assurer une superficie aussi large que possible à l'application du principe de la liberté du commerce, notamment sur le littoral, où il lui importe de se réserver autant de points d'accès qu'elle pourra en obtenir.

La commission se réunira de nouveau demain.

457.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 novembre 1884, 2 h. 26, matin.*

(*Reçu :* 4 heures, matin.)

Le Dr Busch m'a apporté ce soir, sur ma demande, une copie de l'arrangement conclu le 8 novembre à Bruxelles entre l'Allemagne et le Roi des Belges pour la reconnaissance de l'Association internationale du Congo. Cet acte a dû vous être communiqué par le prince de Hohenlohe [1]. Il contient un article par lequel l'Allemagne se déclare prête à reconnaître les frontières du territoire de l'Association telles qu'elles sont indiquées sur carte annexe, c'est-à-dire comprenant toute la partie de la rive gauche du Congo, sur laquelle nous élevons des prétentions, et un vaste territoire à délimiter d'ici à deux ans dans la région du Kouilou-Niari.

J'apprends que la conclusion de cet arrangement, après avoir été quelque temps tenue secrète, va être rendue publique par la chancellerie allemande. L'espoir de voir sous peu leurs prétentions territoriales publiquement reconnues par l'Allemagne explique l'attitude plus froide que les agents de l'Association semblent avoir adoptée ces jours derniers à mon égard, comme la conclusion même de l'arrangement à la date du 8 explique la raideur que vous trouviez chez le colonel Strauch lors de votre entrevue avec lui deux jours après à Paris. Il est certain que l'acte signé par l'Allemagne crée pour nous un précédent défavorable dans nos discussions avec l'Association.

[1] M. Jules Ferry répond le 22, à 2 h. 45, soir : « Votre télégramme d'hier m'a donné la première nouvelle de l'acte du 8 novembre par lequel le Gouvernement allemand reconnaît l'Association internationale et se déclare prêt à reconnaître les frontières revendiquées par elle.

P.-S. — Je reçois votre télégramme de 9 heures du soir. Les considérations que vous m'invitez à exposer au prince de Bismarck me donnent à penser que vous n'avez pas reçu communication de l'acte constatant la reconnaissance de l'Association internationale par l'Allemagne, qui, depuis le 8 novembre, est un fait accompli. Je vous enverrai demain matin, par la poste le texte de cet acte [1].

458.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 novembre 1884, 2 h. 31, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

Dans la séance d'aujourd'hui, la commission du Congo a achevé d'entendre les dépositions des délégués techniques. Stanley a fait un long et brillant exposé de la constitution physique de la région qu'il a explorée au centre de l'Afrique. Il a réclamé pour ce vaste bassin de larges issues plus amples que l'étroit débouché de la vallée naturelle du Congo dans la mer; c'est ce qu'il a appelé le delta commercial du Congo, et il y comprend tout le littoral depuis les embouchures de l'Ogooué jusqu'au pays d'Angola. Il a d'ailleurs répété, à ma demande, les explications que vous connaissez au sujet de la possibilité d'établir à peu de frais un chemin de fer latéral au Congo de Vivi à Stanley Pool, de façon à accroître la valeur de la route commerciale directe entre le grand marché central de Stanley Pool et l'Atlantique. A la demande du Ministre des États-Unis, Stanley a indiqué les avantages qu'il y aurait à étendre le régime de la liberté commerciale non seulement à tout le bassin naturel du Congo, et de ses affluents, dans lequel il fait entrer le lac Tanganika, mais encore à la contrée comprise entre les grands lacs et la mer, de Zanzibar au Zambèze. Cette harangue a produit une grande impression. Le délégué anglais, Sous-Secrétaire d'État des Colonies, a réclamé l'extension la plus large possible du principe de la liberté de commerce dans toute cette région, où l'Angleterre ne possède rien, et où par conséquent elle a tout à gagner et pas de concessions à faire. Il s'est rallié à la définition des débouchés commerciaux du Congo telle qu'elle avait été donnée par Stanley, c'est-à-dire qu'il y a compris la presque totalité des dépendances du Gabon et toute la côte jusqu'au pays d'Angola.

Les délégués d'Italie et des Pays-Bas n'ont fourni à la commission aucun

(1) M. de Courcel le fit en réalité le jour même, en accompagnant la copie de la convention d'une dépêche datée du 22 novembre et reçue au Cabinet le 23.

renseignement qui mérite particulièrement d'être noté. Le délégué du Portugal a donné une statistique des comptoirs portugais dans le Bas-Congo; il a maintenu les droits de souveraineté de son pays sur le littoral entre Massabi et Ambriz, et a proposé d'appliquer le principe de la liberté commerciale sur la côte depuis le 4e degré sud jusqu'à Ambriz exclusivement.

Enfin le Dr Ballay a pris la parole. Il s'est attaché à prouver que la vraie voie du commerce entre le bassin intérieur du Congo et la mer était le cours du Congo lui-même, qui présente l'issue la plus directe, la plus facilement praticable et qui offre un débouché parfaitement suffisant. L'objet de son discours était de prouver l'inutilité de comprendre d'autres voies telles que l'Ogooué ou le Kouilou dans la délimitation du territoire auquel on entend appliquer le régime de la liberté commerciale. Demain les membres de la commission se réuniront hors de la présence des délégués, pour délibérer sur les dépositions recueillies. Il est à craindre que les plénipotentiaires de tous les pays ne se rencontrent pour demander la plus grande extension possible de la liberté du commerce dont nous seuls ferions les frais, tandis que tout le monde en recueillerait le bénéfice gratuit. Les Portugais sont désintéressés dans la question, puisqu'ils acceptent maintenant sans réserve le principe de la liberté commerciale dans les territoires qu'on leur conteste. Si l'on s'aperçoit que nous ne sommes pas garantis par un accord préalable avec l'Allemagne, nos réserves et peut-être même l'énonciation de nos droits ou de nos prétentions sur le territoire au nord du 5°12 se heurteront à une opposition dont nous ne devons pas nous dissimuler d'avance la vivacité et le danger.

Sous l'empire de cette préoccupation, j'ai constamment pressé les plénipotentiaires allemands depuis quarante-huit heures de s'entendre définitivement avec moi, afin qu'aucune divergence de langage entre nous ne vînt compromettre d'une manière ostensible la force de notre accord et le succès même de la Conférence convoquée en vertu de cet accord.

Le Dr Busch a bien voulu venir ce soir chez moi, je lui ai lu les instructions que vous m'aviez adressées hier soir et il m'a promis d'en rendre compte demain matin au prince de Bismarck. Il m'a objecté que nos droits territoriaux au nord de Massabi et dans la vallée du Kouilou-Niari étaient inconnus jusqu'à ce jour, que le commerce avait toujours joui sur cette côte d'une complète liberté et qu'il était difficile d'espérer aujourd'hui, avec le courant actuel des idées et des intérêts, que les autres Puissances consentissent à admettre, à notre profit exclusif, une modification du régime libéral antérieur.

Pour me mettre en mesure de mieux défendre notre position, il serait désirable que vous pussiez m'adresser d'urgence des informations précises sur les conditions dans lesquelles notre autorité s'exerce entre les bouches de l'Ogooué et Massabi. Notre souveraineté sur la côte est-elle continue ou bien

n'est-elle implantée que sur certains points déterminés ? Jusqu'à quelle distance de la mer pénètre-t-elle? Nos divers établissements dans cette région sont-ils officiellement rattachés au Gabon? Sommes-nous représentés à Loango notamment par une autorité effective et permanente?

Je n'ai pas manqué d'appeler l'attention du Dr Busch sur les résistances que vous pourriez rencontrer auprès de l'opinion publique en France, si vous poussiez votre concession trop loin. Il serait possible, ai-je dit, qu'il se produisît dans le Parlement même un mouvement d'idées contraire à nos arrangements, et qui fût de nature à empêcher la ratification de l'œuvre de la Conférence.

459.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 novembre 1884, 12 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 4 heures, matin.)

Suite de la séance de la commission du Congo.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les plénipotentiaires des différents pays se sont prononcés à peu près unanimement pour une extension aussi large que possible du principe de la liberté commerciale sur le littoral de l'Atlantique.

La formule généralement adoptée a été celle-ci : le régime de la liberté de commerce devra s'appliquer à tout le territoire entre le Gabon et la rivière Logé, limite septentrionale des possessions anciennes et incontestées du Portugal. Je suis intervenu pour faire observer que différents plénipotentiaires paraissaient se faire une idée inexacte ou incomplète du développement géographique de la colonie française du Gabon ; qu'en réalité le pays compris dans le bassin de la petite rivière du Gabon n'en formait que la moindre part et que notre colonie embrassait de plus dans son rayon administratif, outre la totalité du bassin de l'Ogooué des territoires assez considérables s'étendant vers le Sud, notamment le pays de Loango. J'ai ajouté qu'étant venu à la Conférence avec le but spécial de coopérer à l'établissement de la liberté du commerce dans le bassin du Congo proprement dit, je n'avais pas été muni tout d'abord par mon Gouvernement d'instructions prévoyant l'extension de ce régime de liberté en dehors des limites géographiques du bassin ; qu'en conséquence je ne possédais encore que des données insuffisantes sur la délimitation territoriale et administrative de la colonie du Gabon

entre le Congo et la mer; mais que la faveur avec laquelle mon Gouvernement envisageait le principe de la liberté commerciale ne me permettait pas de douter qu'il ne fût disposé à en étendre le domaine autant que le permettraient les réserves formulées par lui antérieurement à la réunion de la Conférence.

J'ai complété ces observations générales en faisant savoir en particulier à deux ou trois de mes collègues que le Gouvernement français ne ferait pas de difficultés de reconnaître la liberté de commerce au premier (*sic*) de la ligne du 5° 12.

Mes remarques ayant refroidi l'élan qui portait la plupart des plénipotentiaires à définir immédiatement, dans les termes les plus larges, la portion du littoral de l'Atlantique à laquelle s'appliquerait le régime de la liberté commerciale, je me suis attaché à tourner l'attention de la commission du côté de l'océan Indien. Le plénipotentiaire d'Amérique M. Kasson, a présenté une proposition d'élargissement du domaine de la liberté commerciale s'appliquant à la fois au littoral des deux océans.

Vers l'Atlantique il demande la limite suivante déjà indiquée hier par Stanley: une ligne suivant à partir de la mer le parallèle 1°25 de latitude Sud jusqu'à sa rencontre avec la longitude 13°30 Est de Greenwich; de là, une ligne droite se dirigeant au Nord jusqu'au parallèle 5° de latitude Nord; puis suivant ce parallèle vers l'Est, du côté de l'océan Indien, M. Kasson propose d'étendre le domaine de la liberté commerciale jusqu'à la distance d'un degré géographique de la mer depuis le cinquième degré de latitude Nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze.

Cette seconde partie de la proposition a provoqué une discussion assez vive. L'Ambassadeur d'Angleterre en particulier a paru surpris et a dit qu'il aurait besoin de prendre les instructions de son Gouvernement. Le Dr Busch a déclaré que l'Allemagne, sans avoir envisagé tout d'abord ce côté de la question, ne pouvait qu'adhérer à l'extension du principe de la liberté commerciale du côté de l'océan Indien, comme du côté de l'Atlantique.

Les deux plénipotentiaires portugais ont fait leurs réserves au sujet des droits de souveraineté exercés par leur pays sur une partie de la côte orientale d'Afrique; ils ont ajouté que la question était neuve pour eux, n'ayant pas été étudiée par leur Gouvernement, et ils ont suggéré que, vu la difficulté d'obtenir des instructions complètes en temps utile, les membres de la Conférence pourraient se borner à formuler un vœu, au lieu de délibérer sur une proposition [nouvelle].

A la suite de cet échange de vues, la commission a choisi pour son rapporteur M. le baron Lambermont, second plénipotentiaire belge, et l'a invité à rédiger dès à présent la première partie du rapport en y consignant les considérations générales et les points de vue d'ensemble présentés jusqu'ici à la commission. Ce travail sera lu à la séance de lundi, et la commission se propose

de procéder ensuite à la fixation des limites précises de la région où elle sera d'avis d'établir la liberté du commerce [1].

Je vous serai obligé de me faire parvenir dans la journée ou la matinée de demain vos instructions sur l'attitude que je devrai prendre à l'égard de la proposition analogue tendant à introduire le régime de la liberté commerciale sur le littoral de l'océan Indien.

460.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 novembre 1884, 5 h. 59, soir.*
(*Reçu* : 9 h. 45, soir.)

J'ai vu le Chancelier hier soir chez l'Empereur, qui a offert un grand dîner aux membres de la Conférence ainsi qu'aux délégués ; mais je n'ai pu avoir qu'une conversation fort brève avec le prince de Bismarck. Aux quelques mots qu'il m'a dits, j'ai constaté qu'il était surpris et un peu contrarié de l'étendue de nos demandes ou prétentions territoriales au Sud du Gabon. Après être rentré, j'ai exposé nos vues et nos impressions, d'après vos derniers télégrammes, dans une longue lettre particulière au Dr Busch qui devait voir le Chancelier ce matin.

Le Dr Busch vient de me faire visite. Il avait communiqué ma lettre au Chancelier. Ce dernier ne se séparera pas de nous dans la question du littoral de l'Atlantique, mais à la condition que nous appuyions la proposition d'étendre le régime de la liberté commerciale à tout ou partie de la région comprise entre la limite Est du bassin du Congo et l'océan Indien. J'espère donc recevoir de vous des instructions qui m'autoriseront à me prononcer demain dans ce sens.

D'après ce que m'a rapporté le Dr Busch, le Chancelier a fait entendre des plaintes assez vives sur ce qu'il a appelé notre appétit territorial en Afrique, et il s'est étendu à ce propos sur les difficultés provenant de nous auxquelles s'était heurté, contre toute attente, le Dr Nachtigal. Il a particulièrement insisté sur l'affaire du [Petit] Popo, déclarant qu'il avait toujours été compris entre le prince de Hohenlohe et vous que nos prétentions sur ce point ne revêtiraient pas la forme d'une prise de possession définitive, mais que la question serait réservée pour servir d'élément de compensation dans la négo-

[1] Le 25 novembre (le mardi), à 1 h. 35, matin, M. de Courcel télégraphiait : « La commission du Congo a terminé aujourd'hui l'examen des extensions qu'elle propose pour le régime de la liberté commerciale en dehors du bassin naturel du Congo et de ses affluents.

ciation pour la fixation des limites respectives à la côte occidentale d'Afrique. Afin de lui donner satisfaction, le Dr Busch m'a engagé à entamer cette négociation sans plus tarder. Je m'y suis déclaré prêt, malgré le surcroît de travail que me donne en ce moment la Conférence et qui rend bien difficile de traiter simultanément des affaires aussi compliquées. Je vous serai obligé de vouloir bien en conséquence ajouter aux documents encore incomplets dont je suis muni tous les renseignements et toutes les directions que vous jugerez utiles de me faire parvenir.

461.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Urgent. *Paris, 24 novembre 1884, 11 heures, matin.*

Pour témoigner autant que possible de mon désir d'entente, je vous autorise à appuyer la proposition tendant à étendre la liberté commerciale à la région comprise entre la limite Est du bassin du Congo et l'océan Indien, sous réserve des droits revendiqués par le Sultan de Zanzibar et le Portugal. Sur ce dernier point, les Puissances représentées à la Conférence pourraient convenir d'employer leurs bons offices auprès des Gouvernements établis sur le littoral pour assurer au transit les conditions les plus favorables.

Je vous enverrai sous très peu de jours les documents et les indications nécessaires pour engager avec la chancellerie allemande les négociations relatives à la fixation des limites respectives à la côte occidentale d'Afrique. Je suis dès à présent décidé à faire de larges concessions sur la région comprise entre Malimba et le Benito. Mais il ne saurait être question d'abandonner les Popos, Agoué et Porto-Seguro où l'Angleterre vient de reconnaître, après de laborieuses négociations, nos droits déjà anciens.

Je n'ai jamais fait avec le prince de Hohenlohe aucun pacte relativement au Petit Popo. Le prince a été, de longue date, informé de l'existence du décret du 19 juillet 1883 dont nous n'avions suspendu l'exécution que par égard pour l'Angleterre avec laquelle nous étions en négociations. M. Desbuissons se le rappellera. Un jour M. de Rotenhan m'a fait une ouverture au sujet du Petit Popo ; il me demandait si je trouverais mauvais que l'Allemagne se mît en possession provisoire de ce territoire. Je déclinai. Presque au même moment l'affaire s'arrangeait à Londres et je donnais aussitôt avis de ce règlement au prince de Hohenlohe qui justement reprenait la direction de l'ambassade (1).

(1) Le dernier paragraphe est de la main du Ministre.

462.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Pour le Ministre seul. *Londres, 24 novembre 1884, 8 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Lord Granville m'a prié de passer chez lui cette après-midi et je viens d'avoir avec lui un long entretien. Il désirait me communiquer, à titre absolument confidentiel et, a-t-il ajouté, pour me montrer l'état d'esprit où se trouve la Chine, un projet de convention que Tseng se fait fort de faire accepter à Pékin [1]. En voici les dispositions :

ARTICLE PREMIER.

Le Roi d'Annam aura toute liberté dans ses rapports avec la Chine et *toute autre Puissance.*

ARTICLE 2.

La Chine reconnaîtra les traités antérieurs intervenus entre l'Annam et la France *ou toute autre Puissance* en tant qu'ils ne portent pas atteinte au prestige de la Chine.

ARTICLE 3.

La France et la Chine consentent à ce que l'Annam continue à payer à la Chine un tribut triennal.

ARTICLE 4.

La frontière entre le Tonkin et la Chine partira d'un point à l'Est de Lang-Son, passera au midi de cette ville et aboutira à un point sur le fleuve Rouge en aval de Lao-Kay.

ARTICLE 5.

Des commissaires seront nommés pour procéder à la délimitation des frontières. Des plénipotentiaires régleront les conditions du traité de commerce à intervenir, ainsi que les points de la frontière où les échanges pour-

(1) Voir ci-dessus, n° 454.

ront s'effectuer. Une annexe à la convention réglera l'évacuation des territoires par les troupes des deux nations aussitôt que la frontière aurait été délimitée.

ARTICLE 6.

Les ratifications seront échangées à Pékin dans les soixante jours. Le blocus de Formose sera levé immédiatement et les troupes françaises évacueront l'île dans les quinze jours qui suivront la ratification.

Après la lecture de cette pièce, j'ai déclaré à Lord Granville que je refuserais de vous la transmettre, à moins qu'il ne le demandât expressément. Il me répondit qu'il ne le demandait pas, qu'il ne voulait exprimer aucune opinion, mais qu'il croyait utile de me faire connaître le point de vue chinois. Je lui rendis ensuite le document, de sorte que l'analyse que je vous envoie est faite de mémoire, mais je vous en garantis l'exactitude. Il me demanda ce que j'en pensais. Je lui répondis que je n'avais ni le droit ni le désir de discuter une pareille proposition. Il insista, me priant de lui dire quels points, à mon sens, soulevaient les plus graves objections. Je lui répondis que je repoussais tous les articles sans exception; que nous ne connaissions que le traité de Tien-Tsin, tandis que ceci était une proposition absolument nouvelle, passant sous silence le traité de Tien-Tsin.

Sur une nouvelle insistance de Lord Granville, je lui dis que les articles 3, 4 et 6 étaient particulièrement inadmissibles et ne pouvaient même pas donner lieu à des pourparlers. Il prit note de mes observations.

Ainsi vous êtes censé ignorer cette proposition fantastique de Tseng qu met de côté, sans phrase, le traité de Tien-Tsin, qui demande une sorte d'*uti possidetis* au Tonkin et l'évacuation de Formose sans compensations. Il est évident maintenant que sans une résolution énergique de la Chambre nous n'amènerons ni les Chinois à céder, ni le Gouvernement anglais à exercer sur eux une pression sérieuse.

Lord Granville est ensuite revenu sur les affaires d'Égypte. Il m'a dit que le Gouvernement anglais avait pris son parti et pourrait très prochainement faire connaître aux Puissances les propositions financières qu'il comptait faire, mais qu'il désirait toujours savoir d'abord l'opinion du Gouvernement français; que loin de soulever la jalousie des autres Puissances, il s'était assuré que des pourparlers préalables entre la France et l'Angleterre seraient vus avec faveur par les autres Puissances qui étaient prêtes à nous suivre. Je lui demandai à quelles Puissances il faisait allusion; il me répondit que le prince de Bismarck lui avait fait dire qu'il verrait avec plaisir une entente se faire entre la France et l'Angleterre au sujet des propositions de Northbrook. Il me presse beaucoup de prendre connaissance de ces propositions dans une

entrevue non officielle avec M. Childers et Lord Northbrook. Finalement j'ai accepté, en stipulant que ce serait une simple communication et que je refusais d'avance d'exprimer une opinion quelconque au sujet desdites propositions.

L'entrevue aura lieu demain vers une heure, de sorte que, si vous avez des instructions à me donner, je vous prie de me télégraphier de bonne heure. La communication en elle-même n'a pas d'inconvénient, l'essentiel est de jouer cartes sur table avec le prince de Bismarck, de le tenir au courant de ce que nous faisons, et de lui demander s'il est vrai qu'il a fait dire à Lord Granville qu'il verrait avec plaisir l'entente préalable entre la France et l'Angleterre. Quant au fond de la question, à l'entente préalable elle-même, je doute fort que nous y trouvions aucun avantage, car il s'agit d'intérêts financiers, et, s'il y a des sacrifices à faire, il vaut mieux les faire à la suite de l'Europe que de pousser l'Europe à les faire.

463.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 25 novembre 1884, 1 heure, soir.*

Lord Granville a dit hier à M. Waddington qu'il pourrait très prochainement faire connaître aux Puissances ses propositions financières relativement à l'Égypte [1], mais qu'il désirait savoir d'abord l'opinion du Gouvernement français. Il a ajouté qu'il s'était assuré que des pourparlers préalables entre la France et l'Angleterre seraient vus avec faveur par les autres Puissances. Le prince de Bismarck lui aurait notamment fait dire qu'il verrait avec plaisir une entente se faire entre la France et l'Angleterre au sujet des propositions de Northbrook.

Sur l'insistance du Ministre anglais, M. Waddington a accepté de recevoir aujourd'hui communication officieuse des propositions, en déclarant par avance qu'il n'exprimerait aucune opinion.

Veuillez faire part au Chancelier de cet incident et me fixer sur les pourparlers qu'il aurait eus avec Lord Granville au sujet d'une entente préalable entre la France et l'Angleterre. Il importe que nos démarches ne prêtent à aucune équivoque.

(1) Voir ci-dessus, n° 462. Sur ces propositions voir ci-dessous n° 465. Le mémorandum anglais a été remis à Paris le 29. Le sens en est suffisamment indiqué par la réponse française du 8 janvier ci-dessous reproduite n° 515.

464.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 25 novembre 1884, 1 h. 45, soir.*

Je ne vois actuellement qu'un arrangement possible avec l'Association internationale, c'est qu'elle abandonne toute prétention à la souveraineté ou au protectorat des territoires situés sur la rive droite du Congo au Nord du 5° 12. Bien entendu, nous n'entendons porter aucune atteinte aux droits de propriété qu'elle a pu acquérir et aux établissements qu'elle a fondés de ce côté. En retour nous abandonnerons à son action toute la région de la rive gauche, et nous prendrons la charge de dédommager Makoko pour la perte des territoires vassaux qui en résulterait pour lui. Je vous autorise à traiter sur cette base avec l'Association. Vous ferez entendre que la reconnaissance de l'Association restera subordonnée de notre part au règlement préalable de la question des limites respectives.

465.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 25 novembre 1884, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir un entretien avec M. Childers et Lord Northbrook. Ils m'ont communiqué le projet du Gouvernement anglais pour le règlement des finances égyptiennes [1]. Je vous l'envoie par la poste. Ils m'ont affirmé qu'il n'avait encore été envoyé à personne, mais... [2] pourtant dit le contraire ce matin.

Au début de l'entrevue, j'ai déclaré de nouveau que je n'exprimerais aucun avis, et ces Messieurs ont dit qu'ils étaient là uniquement pour me fournir les éclaircissements que je pourrais leur demander.

Le projet [conseille] la réduction du coupon et constitue, dans son ensemble une main mise de l'Angleterre sur l'Égypte pour un temps indéfini.

[1] Voir ci-dessus, n° 463. — [2] Lacune de déchiffrement.

466.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 207. *Berlin, 25 novembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 27 novembre.)

Ma dépêche en date d'hier sous le numéro...[1] a rendu compte à Votre Excellence des polémiques qui se sont élevées dans la presse allemande à l'occasion des récentes élections en Alsace-Lorraine, et qui ont mis en cause toute l'administration du maréchal de Manteuffel.

En présence de ces attaques, ou sous le coup du désappointement causé par la manifestation électorale de ses administrés, le lieutenant de l'Empereur a peut-être senti sa propre foi ébranlée dans le système libéral qu'il avait inauguré, notamment au regard de la presse. Toujours est-il qu'il s'est décidé à prendre des mesures de rigueur contre certains journaux de la province d'Empire et à porter cette décision à la connaissance du public allemand par une lettre propre à justifier son indulgence d'autrefois comme ses sévérités actuelles. Tel est l'objet d'une lettre adressée par le maréchal de Manteuffel au Secrétaire d'État de la province d'Empire à Strasbourg et d'après lesquelles sont frappées de suppression les feuilles suivantes : l'*Union d'Alsace-Lorraine, l'Écho de Schiltigheim* et la *Gazette de Sainte Odile*. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction de ce document. Permettez-moi de recommander à Votre Excellence la lecture de ce manifeste caractéristique.

467.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 26 novembre 1884*

Les larges concessions que nous avons faites au principe de la liberté commerciale dans la partie méridionale de nos établissements du Gabon, sur le littoral de l'Atlantique, ont je crois, dissipé en bonne partie les préventions qui avaient surgi, à notre endroit, dans l'esprit du Chancelier d'Allemagne,

(1) La dépêche visée porte le n° 205, à la date du 23 novembre. — (2) Papiers de Mme Abel Ferry.

en présence de notre réserve relative et des revendications territoriales, inattendues pour lui, que nous avons été amenés à formuler relativement à la côte occidentale d'Afrique [1].

Il y a eu incontestablement, pendant ma courte absence d'octobre, un travail exercé sur l'esprit du Chancelier, dans un sens contraire à nos intérêts. On a exploité les attaques violentes dirigées en France même, depuis quelque temps, contre le ministère que vous présidez, et contre votre politique de temporisation et de raison à l'égard de l'Allemagne. Le nouvel Ambassadeur d'Angleterre, très soutenu, comme son prédécesseur, par la Princesse impériale d'Allemagne, fait tout ce qu'il peut pour regagner le terrain perdu par son pays. C'est sur la question d'Égypte que nous mesurerons le succès de ses efforts. J'ai été donc très heureux de recevoir hier soir le télégramme où vous me faisiez part des ouvertures captieuses de Lord Granville et de l'attitude correcte et prudente gardée par M. Waddington. J'ai immédiatement communiqué votre dépêche au comte de Hatzfeldt, et j'attends de connaître aujourd'hui ce qu'il aura pu tirer à ce sujet du prince de Bismarck.

Je dois constater que dans les travaux de la Conférence les plénipotentiaires allemands, paraissant obéir à un mot d'ordre, ne se départissent pas de l'allure la plus amicale pour moi, et témoignent par toutes leurs paroles d'un désir manifeste de conserver intact l'accord avec la France; à l'égard de l'Angleterre, au contraire, la froideur est marquée.

[*P. S.* — M. de Courcel est très satisfait du Dr Ballay et de ses deux collaborateurs.]

468.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 27 novembre 1884, 2 h. 31, soir.*
(*Reçu :* 4 heures, soir.)

J'ai vu longuement ce matin le prince de Bismarck. Il a commencé par m'exposer ce qui suit :

« Je viens de lire la proposition que vous présentez à la Conférence en faveur du commerce à l'Est du bassin du Congo. Je suis parfaitement d'accord avec vous [2].

(1) Voir ci-dessus, nos 450, 451, 461.

(2) En voici le texte : « Les Puissances européennes, à la Conférence, conviennent d'employer leurs bons offices auprès des Gouvernements établis sur le littoral africain de la mer des Indes, à l'Est du bassin du Congo, afin d'assurer au transit de toutes les nations les conditions les plus favorables. » Voir aussi dans le *Livre jaune* déjà cité le protocole n° 3, séance du 27 novembre.

« Le Sultan de Zanzibar est un Souverain qui compte. Il exerce une autorité qui se fait sentir. Mon désir depuis quelque temps était d'obtenir de lui, pour le commerce allemand, la liberté du transit sur le littoral, ou au moins des facilités de transit. Notre négociateur n'est pas encore à son poste. Cela tient à ce que notre marine, retenue par ses exercices de manœuvres dans la Baltique, n'a pu encore lui fournir un bâtiment pour son voyage.

« Mais ce n'est pas de tout cela que je désire vous parler aujourd'hui, c'est de l'Égypte.

« Il y a une huitaine de jours, l'Angleterre, d'abord par l'entremise de mon fils Herbert, qui a des amis anglais, puis plus directement par Malet, m'a fait savoir qu'elle désirait me communiquer d'avance ses projets de propositions financières pour l'Égypte et connaître, si je le voulais bien, mon opinion. »

469.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Suite du télégramme d'hier [1]).

Berlin, 28 novembre 1884, 11 h. 17, matin.

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

« J'ai répondu que j'aimais autant ne pas recevoir la communication qu'on voulait m'offrir, que l'Allemagne n'avait pas des intérêts assez considérables dans la question égyptienne pour être consultée la première, et qu'il valait mieux s'adresser d'abord à d'autres Puissances plus intéressées, notamment la France. Si l'Angleterre parvenait à satisfaire la France, il était probable que ni l'Autriche, ni la Russie ne feraient d'objections à ce qui aurait été convenu, et quant à l'Allemagne, les intérêts de ses porteurs de titres égyptiens étaient semblables à ceux des porteurs français, et par conséquent elle pouvait avoir confiance dans un arrangement que les Français accepteraient. On me répliqua que l'Angleterre ne réussirait pas à contenter la France. Je dis que je ne croyais la chose réalisable que si on entrait dans la voie d'offrir l'établissement d'un contrôle international. J'ajoutai confidentiellement à ces conseils qu'entre la France et l'Angleterre, deux Puissances avec lesquelles je désirais rester en bons rapports et dont je souhaitais aussi les bons rapports mutuels, il ne me convenait pas de me prononcer d'avance sur une combinaison qui les intéressait toutes deux au premier chef. Si je donnais raison à l'une, je semblerais

(1) Voir ci-dessus, n° 468.

m'unir à elle pour exercer une pression sur l'autre. Cela ferait sortir l'Allemagne de son rôle et risquerait de la brouiller soit avec la France, soit avec l'Angleterre. Tel est le langage que j'ai tenu. Je n'ai absolument pas voulu me prêter à une entente isolée qui aurait eu l'apparence d'une tentative de pression sur vous, et j'ai conseillé aux Anglais, sans connaître leur proposition, de placer la question sur le terrain du contrôle international. Il y a une autre raison à l'attitude que j'ai gardée. Si je traitais avec des Ministres placés dans une situation analogue à la mienne, c'est-à-dire ayant des chances de se maintenir au moins autant que la vie d'un monarque, je pourrais songer à l'allié (*sic*) plus étroitement [1], mais il est difficile de préparer des engagements à longs termes avec le système républicain, tel que vous l'avez en France, et tel qu'il existe virtuellement en Angleterre. Que le Président soit nommé pour un certain nombre d'années, qu'il soit revêtu d'un titre héréditaire, au fond c'est la même chose, les assemblées sont toujours maîtresses et il faut dire d'elles ce que François I^er^ disait des femmes : bien fol est qui s'y fie. Si je m'entendais par exemple avec M. Gladstone, le jour où surviendrait un changement dans la majorité parlementaire, tout mon travail serait perdu, il ne subsisterait rien de nos pourparlers. De même chez vous; nous voyons depuis quelques semaines comment la plus légère brise qui s'élève à la surface de la Chambre suffit pour troubler le Gouvernement, le fait hésiter, le rend incertain de son propre avenir. Il faudrait que je fusse plus assuré de sa durée et de sa constance pour lier partie d'une manière suivie. Je ne puis donc, dans les circonstances actuelles, qu'attendre que les plus intéressés se prononcent. Quand les propositions anglaises me seront communiquées, je prendrai les ordres de l'Empereur, je demanderai l'opinion des autres Cabinets, en un mot, je gagnerai du temps pour ne pas répondre. Du reste je suis persuadé que cette question égyptienne ne pourra s'arranger que par une entente générale. Comme je vous l'ai déjà dit, si vous convoquez une conférence à Paris pour la résoudre, je m'y rendrai volontiers. Je crois que c'est le seul moyen de terminer l'affaire. Une consultation européenne par voie de pourparlers diplomatiques où chaque Cabinet doit entretenir une correspondance avec les représentants des cinq autres, cela est trop compliqué; on traînerait sans arriver à rien. Une conférence au contraire fournit des moyens pratiques pour s'expliquer et s'entendre rapidement. C'est ce que j'ai déjà indiqué aux Anglais. Peut-être me demanderont-ils de mettre l'idée à exécution. Mais je ne désire pas m'attribuer le monopole des conférences et des réunions internationales et il n'y a pas de raisons pour que ce rôle m'appartienne dans la question égyptienne. Voyez cette Conférence du Congo, où il s'agit d'intérêts assurément bien moindres que ceux qui se débattent en Égypte. L'amour-propre des Berlinois est très flatté qu'elle attire le concours de personnages illustres dans leur capitale devenue momentanément le

[1] Lire sans doute : me lier plus étroitement.

centre des décisions européennes. Cela touche la fibre populaire. Ce serait de même une satisfaction pour votre pays de régler la question d'Égypte à Paris. La conférence procurerait donc à la fois des facilités générales d'entente pour tous les Cabinets, et un avantage moral pour votre nation. »

Tel est le résumé des idées que le Chancelier m'a exposées pendant plus de trois quarts d'heure avec la force et l'accumulation de raisonnements et le langage coloré qui lui sont habituels. Après l'avoir laissé donner à sa pensée tous les développements qu'il avait préparés, je lui ai raconté l'ouverture de Lord Granville à M. Waddington, le télégramme que vous m'aviez aussitôt expédié et ma lettre pressante au comte de Hatzfeldt. J'ai ajouté brièvement qu'en apprenant par Lord Granville que le prince de Bismarck vous renvoyait à vous entendre avec l'Angleterre, vous aviez été stupéfait. Assez ému, il m'a fait relater de nouveau ce qui s'était passé. Je lui ai reproduit, aussi fidèlement que ma mémoire me le permettait, les termes de votre télégramme du 25 novembre. J'ai dit que le Ministre d'Angleterre avait déclaré à notre Ambassadeur que les autres Puissances et notamment l'Allemagne, désiraient que des pourparlers préalables eussent lieu, au sujet de l'Égypte, entre l'Angleterre et la France.

Alors son indignation à peine contenue a éclaté. « Ils ont abusé de mes paroles, dit-il, dans le conseil, je ne dis pas paternel, car ils sont aussi vieux que moi, mais dans le conseil charitable que mon expérience me suggérait, dans l'aumône que je faisais à leur indigence d'esprit, ils n'ont vu qu'un intérêt d'intrigue; ils ont voulu se servir de moi pour tenter sur vous cette pression à laquelle je n'entendais pas me prêter, et ils n'ont pas seulement mis en avant l'Allemagne, mais les autres Puissances. Ces Puissances ne figurent que pour faire masse, pour accroître le poids de la pression; en réalité, ils n'avaient parlé qu'à moi. Ils n'ont pas consulté les autres; s'ils avaient dit quelque chose à Vienne ou à Pétersbourg, je l'aurais su immédiatement. Je préviendrai Malet, qui à lui seul a plus d'intelligence que tout son Gouvernement, qu'il ne doit pas s'étonner, si, devant l'usage qu'on a fait à Londres de mes paroles, j'apporte désormais plus de réserve dans mes conversations avec lui... et ils ne vous ont pas soufflé mot du contrôle international, dont je leur avais conseillé de vous parler? » Je fis un signe négatif. « Ce qu'ils vous proposaient, c'était donc de [recommencer] la négociation à deux qui avait précédé la réunion de la Conférence de Londres. » Je dis que je comprenais la chose ainsi, et qu'après expérience faite, après l'insuccès de *l'essai loyal* dont nous leur avions accordé le bénéfice par l'intermédiaire d'un Ambassadeur aussi peu suspect de manquer de bon vouloir à leur égard que l'était M. Waddington, ni M. Waddington, ni vous-même n'aviez accepté un nouveau recours à une procédure aussi stérile.

Après avoir remercié le Chancelier de la loyauté de ses paroles qui éclair-

cissaient pour nous des doutes pénibles, et avoir rendu hommage à la netteté de son attitude, je crus devoir faire à mon tour, en quelques mots, un exposé de la manière dont nous comprenions que la question égyptienne pût être traitée. Dans la première partie de son discours, le Chancelier, parlant de la position respective de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, telle qu'il l'avait décrite au Cabinet de Londres, avait donné à entendre que l'Angleterre pourrait se concilier à peu de frais le bon vouloir de l'Allemagne en Égypte; il suffirait de quelques concessions faciles en matière coloniale, et d'une simple renonciation à des prétentions de monopole ou domination exclusive en Afrique; peut-être [aussi], avait-il ajouté, l'Angleterre, qui, dans toutes les parties du monde, a tant de points de contact avec la France, et par conséquent tant d'éléments de compensations à lui offrir, obtiendrait-elle de rallier les Français [par] l'emploi de ses bons offices en leur faveur auprès de la Chine, ou en leur offrant son appui à Madagascar. Relevant cette insinuation, je déclarai au Chancelier que nous ne pourrions pas faire un fond solide sur les dispositions des Anglais à notre égard dans les questions dont il avait parlé.

470.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 28 novembre 1884, 9 h. 30, soir.*

Vous savez déjà sans doute que la Chambre des députés a voté hier non seulement le crédit de 16 millions demandé sur l'exercice 1884 pour les affaires de Chine et du Tonkin, mais aussi un autre crédit de 43 millions pour 1885.

Le débat sur les interpellations jointes à la discussion des crédits vient de se terminer par le vote de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, persistant dans sa résolution de poursuivre l'exécution pleine et entière du traité de Tien-Tsin,

« Prenant acte des déclarations du Gouvernement et comptant sur son énergie pour faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

Le premier paragraphe a été voté par 379 voix contre 35, le second par 282 contre 187, bien que l'opposition eût demandé le vote à la tribune, et l'ensemble par 302 contre 185.

L'ordre du jour pur et simple, présenté comme une manifestation de défiance contre le Gouvernement, a été repoussé par 295 voix contre 213.

471.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (suite) [1]. *Berlin, 29 novembre 1884, 1 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 10 heures, matin.)

« Si l'Angleterre, dis-je, nous a offert de s'entremettre pour établir des rapports pacifiques entre la Chine et nous, c'est qu'elle a intérêt de voir cesser la situation actuelle. Mais je crois, comme Votre Altesse me l'exprimait dernièrement, qu'elle n'ira pas jusqu'à prendre dans ces affaires une part qui indisposerait les Chinois contre elle. Il n'y a donc pas à chercher dans la question chinoise une compensation profitable à la solution de la question égyptienne. Cette dernière offre assurément pour nous un grand intérêt, mais, ainsi que déjà je vous le disais à Varzin, nous ne croyons pas que nous puissions aujourd'hui la traiter à nous seuls, ni qu'il nous appartienne de nous mettre exclusivement en avant. Quelque considérables que soient nos intérêts, ils ne sont pas différents en substance de ceux des autres Puissances de l'Europe; nous devons donc nous assurer des dispositions de l'Europe, et nous nous associerons à son action loyalement, chaleureusement, mais sans avoir la prétention de nous substituer à elle. Mon Gouvernement ne repousse pas l'idée d'une conférence; il incline même à penser, comme vous, que ce sera le meilleur moyen pratique de résoudre les affaires d'Égypte; mais il faut que le moment propice soit venu. A ses yeux, il y a une question d'opportunité à examiner. C'est ce que je vous répondais il y a quelques mois lorsque, pour la première fois, cette suggestion s'est présentée. Il nous paraissait nécessaire alors que deux conditions préalables fussent remplies; la première était que l'Angleterre saisisse l'Europe de ses propositions; c'est ce qu'elle se propose de faire aujourd'hui; la seconde était qu'un accord pût s'établir entre les Puissances sur la manière d'envisager ces propositions; c'est ce dont nous aurions à nous assurer. Je dois le répéter encore à Votre Altesse, nous ne nous trouvons pas en état de traiter à nous seuls la question d'Égypte, et nous ne sommes pas disposés à le tenter. Il y a dans cette question, selon notre manière de voir, avant tout un intérêt international; nous prenons notre très grande part à cet intérêt de toutes les nations et nous ne reculerons pas, quand il s'agira de prendre aussi notre part à l'effort commun. Mais, en raison même de l'importance de nos intérêts en Égypte, nous devons régler notre conduite sur celle des autres Puis-

(1) Voir ci-dessus, n° 469.

sances. Par suite des événements, il s'est établi entre elles et l'Angleterre, relativement à l'Égypte, une sorte d'antagonisme. Laquelle des deux forces prévaudra? Nous ne savons pas encore, mais nous ne pourrons pas demeurer en état d'hostilité avec celle qui restera maîtresse du terrain. Si c'est l'Angleterre, nous devrons nécessairement nous accorder avec elle, à quelques conditions que ce soit, et elle-même de son côté aura besoin de nous. Comme, d'autre part, la situation géographique et stratégique de l'Égypte fait de ce pays le point de rencontre des intérêts les plus multiples et que l'importance de cette position est destinée à croître de jour en jour, à mesure que la politique coloniale et maritime des nations commerciales prend de plus grands développements, et [que] nous-mêmes, par suite de l'extension de nos intérêts dans la mer des Indes et l'Extrême-Orient, devrons de plus en plus tenir compte de ce qui existera en Égypte, l'entente établie sur les bords du Nil tendra nécessairement à prendre les proportions d'un accord général sur toutes choses et le caractère d'une alliance étroite. Du problème qui se pose aujourd'hui en Égypte dépendent donc vraiment les rapports que les différentes Puissances auront entre elles dans l'avenir et pour une période de temps sans doute assez considérable. »

Le Chancelier écouta ces paroles d'un air sérieux et sans rien répondre.

« En ce moment, poursuivis-je, les Anglais tentent ce que l'on pourrait appeler une expérience dynamique. Ils jugent que, depuis plusieurs années, la France est dans une situation inférieure et ils veulent éprouver ce qu'elle peut supporter, jusqu'à quel point de patience et de résignation elle peut aller. »

« Il n'est pas exact, me dit le prince, que la France soit dans une situation inférieure. Mais, ce qui paralyse en partie ses forces, c'est la notion fausse qu'elle a des mauvais desseins à redouter de la part de l'Allemagne, et que nous sommes toujours prêts à nous réjouir et à profiter de ce qui pourrait lui arriver de mauvais sur tous les points du globe. Rien n'est plus contraire à la vérité que cette idée. Depuis quatorze ans, dès le lendemain de la conclusion de la paix, je n'ai pas poursuivi d'autre but à l'égard de la France que de chercher à lui faire oublier les conséquences d'une guerre qui avait eu pour elle une issue funeste. A quoi pourraient tendre de mauvais projets de notre part à l'égard de la France? Nous n'avons déjà que trop de territoires français; ce n'est pas notre intérêt d'y rien ajouter. C'est notre intérêt au contraire que la France se détourne des souvenirs pénibles. Mon soin constant à partir de 1871 a été de me conduire de telle sorte que je pusse l'amener à pardonner Sedan, comme elle en est arrivée après 1815 à pardonner Waterloo. Je désire pour cela qu'elle obtienne des satisfactions dans toutes les directions possibles, excepté dans la direction du Rhin. »

Puis le prince revint à ce qu'il m'avait déjà dit de la difficulté de faire fond sur l'opinion publique chez nous. Il déclara qu'il était non pas défiant à

l'égard de la France, comme j'avais paru le penser dernièrement, mais un peu découragé parce qu'il voyait l'extrême difficulté d'apaiser des passions avec lesquelles notre Gouvernement était obligé de compter et qui le tenaient, à vrai dire, dans la dépendance.

« Ce qui me décourage, ajouta-t-il, c'est votre propre manque de confiance, c'est ce que vous-même m'avez dit, à votre retour de Paris, des motifs de votre réserve. Je vois le peu qu'il faut pour vous retenir, pour vous faire hésiter même dans des questions secondaires. Votre Gouvernement a peur de se compromettre avec moi; il n'ose pas se montrer en public donnant le bras à l'Allemagne. »

Je m'efforçai de calmer de mon mieux ces impressions fâcheuses; l'idée que l'Allemagne souhaite du mal à la France, dis-je, n'est pas seulement répandue chez nous; elle aveugle d'ailleurs encore beaucoup de monde. Elle entraîne les Anglais à abuser de la situation, telle qu'ils se l'imaginent, au profit de leurs intérêts particuliers. C'est elle qui inspire leur politique en Égypte, parce qu'ils ne croient pas que la France et l'Allemagne puissent être sincèrement unies pour revendiquer les droits de l'Europe, et réclamer l'établissement d'un régime international sincère. Ainsi s'expliquent les propositions qu'ils vont soumettre aux Puissances et qui, d'après ce que nous pouvons en savoir, sont équivalentes à une véritable mainmise sur l'Égypte. L'hypothèque qu'ils prennent sur ce pays par les arrangements financiers placés sous leur garantie, et le maintien indéfini de l'armée d'occupation qu'ils semblent prévoir sont la négation de tout régime international; car les conditions premières et indispensables d'un tel régime seraient l'indépendance des contrôles financiers et le rappel à bref délai des troupes anglaises.

Tels sont les effets de l'opinion défavorable qu'on se fait en Angleterre au sujet des rapports possibles entre la France et l'Allemagne. En France même, il est vrai que des classes nombreuses de la population partagent la même manière de voir et que le Gouvernement est obligé de tenir compte de cette disposition. C'est, comme l'a remarqué Votre Altesse, une des conséquences inévitables du régime démocratique et républicain; mais, si ce régime a des inconvénients, il présente aussi certains avantages, auxquels, en ce qui concerne la France, Votre Altesse n'est pas insensible. Assurément il nous oblige à des procédés de psychologie nationale qui constituent un traitement à part. L'été dernier à la suite de nos pourparlers, vous avez bien voulu approuver l'idée que j'exprimais par la formule suivante : substituer dans les rapports entre la France et l'Allemagne la politique des intérêts à la politique de sentiment et de ressentiment. Je n'ai pas perdu ma confiance dans cette idée. Je suis persuadé que, sous l'effervescence des dehors, il y a chez la nation française une grande dose de bon sens et de sens pratique. Elle sait apprécier les résultats, ce qu'ils valent, et c'est par les résultats qu'on est assuré de

faire sur elle une impression durable. Les pourparlers mêmes auxquels je viens de faire allusion n'auraient pas été possibles si le public français, sans l'avouer tout haut, n'avait eu le sentiment même très réel de l'attitude au moins correcte et courtoise (je me permettrai même de dire, moi qui ai connu d'une manière plus complète que personne la vraie marche des choses) de l'attitude amicale adoptée par Votre Altesse à l'égard de la France, dans l'affaire de Tunisie. Je suis convaincu que de tels procédés sont de nature à influer d'une façon notable sur le courant des idées parmi nous. Il ne faut pas se laisser tromper à cet égard par des manifestations qui appartiennent à la politique intérieure, comme est par exemple l'opposition violente faite depuis quelques semaines au ministère que préside M. Jules Ferry. Il faut sans doute que le Gouvernement prenne certaines précautions devant des attaques aussi fortes; il y a des ménagements de forme à garder, mais cela ne change rien au fond des choses.

[Nécessité de ménager l'opinion.]

472.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 212. *Berlin, 29 novembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le nouveau texte du projet de déclaration relatif à l'établissement de la liberté commerciale dans l'Afrique équatoriale, tel qu'il a été préparé hier par la commission chargée de ce mandat. Ainsi que je vous l'ai fait savoir par télégraphe, tous les articles de ce nouveau texte, rédigés ou coordonnés par le baron Lambermont, ont été adoptés par la commission pour être présentés en son nom à la Conférence, à l'exception du seul article concernant les droits d'entrée et de transit pour lequel la discussion n'est pas close.

Je vous envoie par la même occasion le projet d'acte de navigation pour le Congo et le Niger, qui vient de nous être distribué. Je vous ai prévenu que la nouvelle rédaction de ce projet, dû à la collaboration de M. Engelhardt avec M. de Kusserow, n'est pas conforme sur tous les points au texte primitif précédemment transmis par moi. Je vous prie donc d'examiner avec attention cette rédaction nouvelle, et de me faire connaître par le télégraphe si elle donne lieu à quelque observation de votre part.

473.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 215. *Berlin, 1er décembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Ainsi que je viens de vous le mander par télégraphe, la Conférence de Berlin a arrêté, dans sa séance plénière de ce jour, le texte de la déclaration concernant la liberté de commerce (1). J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire de ce texte définitif, rectifié d'après les résolutions adoptées aujourd'hui; à ce texte pourra seulement s'ajouter par la suite, si la Conférence le décide, un article remettant à une commission internationale de navigation, constituée sur le Congo, certains droits de surveillance destinés à garantir l'application effective du principe de la liberté commerciale. Vous connaissez le projet primitif de cet article, et, avant d'en accepter la rédaction définitive, j'aurai soin de m'assurer qu'il ne contient rien de contraire à vos instructions.

474.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Londres, 2 décembre 1884, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Lord Granville n'avait pu me recevoir qu'un moment hier, mais aujourd'hui nous avons eu un long entretien sur les affaires de Chine. Il m'a dit d'abord que Tseng était revenu à la charge et avait insisté de nouveau sur les propositions que vous connaissez (2); Lord Granville lui a répondu qu'il était toujours disposé à servir d'intermédiaire pour des propositions raisonnables, mais qu'il refusait de transmettre celles-là, sachant d'avance qu'elles étaient inacceptables. « Je lui ai alors parlé du vote récent de la Chambre des députés et je lui en ai expliqué la portée. J'ai insisté sur ce point que vous aviez reçu de la Chambre non pas la faculté de presser énergiquement les opérations contre la Chine, mais le mandat impératif de le faire (3), et que maintenant

(1) Voir pour la discussion par les plénipotentiaires le protocole n° 4 du 1er décembre.

(2) Voir ci-dessus, n° 462.

(3) Voir ci-dessus, n° 470.

la France était bien décidée à aller jusqu'au bout, quelles qu'en fussent les conséquences.

« Quant à la négociation avec la Chine, lui ai-je dit, elle se compose de deux facteurs, l'un absolu et irréductible, l'exécution complète de Tien-Tsin et l'occupation de Kelung jusqu'à l'exécution; l'autre, variable, à savoir la durée plus ou moins longue de l'occupation de Kelung après l'exécution du traité ou sa commutation en une indemnité. C'est sur le second facteur seulement que les bons offices ou la médiation peuvent porter. Si vous *pouvez* et si vous *voulez* exercer une pression sur la Chine pour l'amener à la raison, le moment est venu de le faire. La saison favorable aux opérations militaires dans les mers de Chine va bientôt revenir et nous tenons à en profiter. Mon Gouvernement désire donc être fixé le plus tôt possible sur la réponse définitive de la Chine, et sur l'efficacité des bons offices de l'Angleterre. Si vous ne voyez pas la possibilité d'amener un accord, je vous prie de me le dire prochainement, d'ici à une dizaine de jours, par exemple. Nous regretterions beaucoup de voir échouer les bons offices de l'Angleterre, mais nous préférons une situation nette, et, une fois la lutte engagée, nous ne compterons plus que sur nous-mêmes. »

Tel est le résumé exact de la déclaration que j'ai faite à Lord Granville, et dont il a pris note presque sous ma dictée.

J'ai ajouté les considérations habituelles sur le trouble qui résulterait pour le commerce maritime de la prolongation de la guerre, et sur l'obligation où nous serions d'exiger plus tard des conditions plus dures.

Lord Granville a paru assez impressionné de mes paroles et m'a promis de s'occuper de l'affaire immédiatement, en disant seulement que les Chinois n'étaient pas des gens très maniables et qu'il n'était pas facile d'exercer une pression sérieuse sur eux. Il n'a pas été dit un mot des affaires égyptiennes.

Je vous écrirai par la valise demain.

475.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 3 décembre 1884.*

Je viens de voir le comte de Hatzfeldt, à qui j'ai exposé de mon mieux les faits et raisonnements développés dans votre lettre particulière du 1er décembre, au sujet de nos rapports avec l'Association internationale du Congo.

(1) Papiers de Mme Abel Ferry.

J'ai constaté que notre point de vue dans cette affaire était en grande partie nouveau pour lui, et que par leurs intrigues multiples les agents de l'Association avaient circonvenu depuis quelques jours le Chancelier, de manière à lui mettre dans l'esprit une certaine défiance de l'énormité de nos prétentions sur le Niari. J'ai indiqué à Hatzfeldt le danger qu'il y avait, pour le succès de l'œuvre de la Conférence devant l'opinion française, à identifier en apparence la cause de l'Allemagne avec la cause discutable de l'Association. Nous sommes convenus que je lui écrirais, pour rectifier les faits et guider les appréciations du Chancelier, une lettre confidentielle qu'il pourra montrer à ce dernier. J'ai mieux aimé cette forme que celle d'un entretien personnel avec le prince de Bismarck, que me proposait d'abord Hatzfeldt, parce que, avec la multitude d'affaires dont le Chancelier est accablé en ce moment, une démarche personnelle risquerait de le fatiguer et de l'irriter davantage. Des développements verbaux, s'ils étaient assez condensés pour ménager un temps dont le Chancelier est nécessairement avare, pourraient être insuffisants. Et puis, ma visite accentuerait, bien plus qu'une lettre à un tiers, la demande d'intervention en notre faveur ; vous savez que je m'efforce autant que possible d'éviter les recours ostensibles aux bons offices de l'Allemagne qui ne donne rien pour rien, et qui est habituée à faire sonner très haut le prix de ses bienfaits.

Quant à l'Association, nos meilleurs arguments dans nos difficultés avec elle seront toujours des arguments de fait. Il faut occuper, et prouver que nous occupons et que nous sommes en mesure, non seulement de garder ce que nous revendiquons, mais d'administrer, ou au moins de gouverner le pays. Pour la région située au sud de Stanley Pool, nous pourrions nous en remettre au Roi Makoko du soin de faire valoir et de défendre ses droits, pourvu qu'il se sente assuré de notre appui moral énergique. Mais pour la contrée du Niari, je crois qu'il est indispensable que nous agissions nous-mêmes et démontrions notre vitalité par nos mouvements propres. On est trop tenté d'opposer à mes raisonnements qu'entre Loango et Sette-Cama l'autorité française est inconnue, et qu'en remontant le Niari on trouve seulement les stations auxquelles tous les princes belges imaginables servent de parrains. Ce n'est pas au moment où nous allons poser le principe de l'effectivité des occupations que nous pouvons abandonner à lui-même un territoire que nous prétendons faire entrer dans le cadre de notre domination coloniale. Si la tâche était au-dessus de nos forces, ou ne valait pas les efforts que nous y consacrerions, mieux vaudrait peut-être ne pas l'entreprendre, ou du moins ne pas risquer de ce chef un conflit.

J'espère que vous aurez pu vous reconnaître dans le récit entrecoupé de mon long et curieux entretien avec le Chancelier. Mes heures sont tellement mises à réquisition par la Conférence et tous les travaux qui en dérivent,

qu'il m'a été matériellement impossible de vous adresser un rapport d'ensemble, et j'ai pu seulement vous envoyer mon compte rendu par le télégraphe, en fragments espacés (1). Cet entretien me semble cependant avoir la plus grande importance pour le développement ultérieur de la question d'Égypte, à laquelle se rattachera très probablement le développement général de toute notre politique d'ici à quelques années. C'est ce que je me suis efforcé de faire comprendre au Chancelier, et je crois que cette considération nous fournit la seule prise que nous puissions avoir sur lui dans cette affaire. Les intérêts financiers des porteurs de bons allemands seront un appoint, mais pas plus. D'après les investigations de M. de Bleichroeder et des principaux banquiers de Berlin, il paraît probable que les capitaux allemands placés en fonds égyptiens se montent actuellement à deux cents ou deux cent cinquante millions. La difficulté d'arriver à un chiffre exact provient de ce que, pour échapper à l'impôt du timbre en Allemagne, un grand nombre de propriétaires de ces valeurs laissent leurs titres à l'étranger; ils se dérobent ainsi à la fois à la curiosité intéressée du fisc allemand, et à la curiosité politique de la chancellerie.

Dans la phase actuelle, l'effort principal du Chancelier tend à nous amener à montrer notre jeu. Il veut absolument que nous prenions couleur contre l'Angleterre. Je me défends comme vous avez vu. Je soutiens que l'affaire se plaide, non entre l'Angleterre et la France, mais entre l'Angleterre et l'Europe, à laquelle d'ailleurs nous ne ferons pas défaut si elle est résolue à défendre son intérêt. Mais si la force ou le courage lui manquent, le poids de nos intérêts pèsera sur nous et nous entraînera forcément, dans un délai plus ou moins rapproché, à un accommodement avec la partie la plus hardie et la plus heureuse.

Si vous imaginez d'autres arguments, donnez-les moi, car je crois qu'il est très intéressant que nous puissions justifier et soutenir, au moins tant que les choses ne seront pas engagées sur toute la ligne, l'attitude de réserve que vous m'avez si sagement prescrite au moment où je me rendais à Varzin.

L'art merveilleux avec lequel le Chancelier d'Allemagne se donne une position de neutralité, d'impartialité, de correction égale et loyale entre l'Angleterre et la France, est un chef-d'œuvre de diplomatie. Au fond, il désire jouer les plus mauvais tours à l'Angleterre, mais par notre main et sans se découvrir. Quand les deux Puissances occidentales seront brouillées, il se frottera les mains, et jurera qu'il n'a voulu que concorde et conciliation. Il a montré sa secrète tendance quand il a parlé de contrôle international. Sa fureur en constatant que les Anglais, à qui il avait soufflé le mot, ne nous en avaient rien dit, et l'avaient au contraire dénoncé comme les exhortant à une entente particulière avec nous, sa fureur, dis-je, où l'art et le dépit tenaient

(1) Voir ci-dessus, nos 468, 469, 471.

également leur place, s'est donné cours, aux dépens du pauvre Lord Granville et de Gladstone, dans les expressions les plus pittoresques. Mon télégramme vous en a relaté quelques-unes, mais pas les plus fortes. « Ce sont, me disait-il, les bellâtres de la politique, et ils me font l'effet de ces vieux beaux qui, dans le monde, vivent la réputation de succès qu'ils n'ont jamais eus. »

Quant à nous, c'est par l'amour-propre qu'il veut nous prendre. Il nous pousse à la gloire de régler l'affaire d'Égypte, et de la régler à Paris même, dans une conférence que nous présiderions, et où l'Europe nous ferait un cortège triomphal. Ce brillant tableau m'a mis, je vous l'avoue, un peu en défiance. J'aurais mieux aimé qu'il nous promît moins de pompons, et plus de satisfactions matérielles. A Paris, la conférence dont il entend nous faire honneur n'intéressera en rien sa réputation à lui, et il sera maître d'en tirer le parti qu'il voudra. Si elle réussit, il dira que nous devons le succès à son appui; si elle échoue, il s'en lavera les mains, et s'arrangera avec ceux qui l'auront fait échouer. Elle sera le marché ouvert où, entre la France et l'Angleterre, il se vendra à la plus offrante. Je veux bien qu'il incline pour nous; mais il faudra le payer, et, si nous le marchandons, nous verrons bien vite surgir des difficultés auxquelles nous ne pensions pas. Pour sauver notre conférence et notre honneur, il faudra lui donner tout ce qu'il nous demandera.

Voilà les réflexions un peu sceptiques que sa belle proposition m'inspire. Pourtant je ne méconnais pas qu'elle mérite qu'on y réfléchisse.

Il y a un mot de sa conversation sur lequel je vous demande la permission de revenir. « Je désire en arriver, m'a-t-il dit, à ce que vous pardonniez Sedan, comme vous avez pardonné Waterloo ». Si nous l'écoutions, peut-être un jour un de ses successeurs dirait-il à nos neveux : Je désire que vous me pardonniez une nouvelle défaite et un nouveau démembrement comme vos pères ont pardonné Sedan! Cela prouve combien est impie, combien est féconde en conséquences funestes pour la patrie la légèreté de ceux qui, aveuglés par l'intérêt transitoire d'un parti, ou dupes de fallacieuses théories historiques, ont entrepris de justifier aux yeux de la France les traités de 1815 et d'éteindre dans son cœur le ressentiment des douloureuses amputations de cette époque. Je crois qu'en fait de démembrements subis, une nation, à moins de courir avec indifférence au-devant du sort de la Pologne, ne doit jamais rien pardonner, jamais rien oublier. Je n'ai pas dit un mot au Chancelier d'Allemagne qui pût l'encourager dans une pareille illusion à notre égard. Je tiens, dans un sentiment que vous respecterez, à bien marquer les limites que je n'ai pas franchies, et que votre patriotisme ne me demandera jamais de franchir. Pacifier le présent, réserver l'avenir, tel est le programme que j'ai toujours eu devant les yeux depuis qu'il a été question entre la

France et l'Allemagne de substituer le calcul des intérêts réciproques à la vanité et aux dangers des provocations bruyantes, aussi peu sincères d'un côté que de l'autre. Dès le début de nos pourparlers, j'ai spécifié avec le comte de Hatzfeldt, et avec le Chancelier lui-même, qu'il ne serait jamais question entre nous d'Alsace ni de Lorraine, qu'il y avait là un domaine réservé pour les uns comme pour les autres, où il devait nous être interdit de pénétrer parce que nous ne pourrions jamais nous y rencontrer en bon accord. « Je ne vous parlerai jamais d'Alsace, ai-je dit; mais de votre côté, si vous désirez sincèrement une entente avec nous sur quelque point, évitez de repasser le fer dans notre plaie, parce que la nation française ne serait pas maîtresse de ses sensations. »

Lors de l'entrevue de Skierniewice, lorsque certains indices m'ont inspiré le soupçon que le maintien du *statu quo*, adopté comme programme commun par les trois Empereurs, pouvait avoir eu comme corollaire quelque stipulation confirmant le traité de Francfort, je n'ai pas hésité à dire à Hatzfeldt que, si la France découvrait un jour que quelque chose de semblable se fût passé, elle regarderait ce procédé comme une menace directe, qui ne pourrait la laisser indifférente. Le résultat de mes observations a été, vous le savez, la visite si absolument insolite que le Chancelier en personne est venu me faire à l'ambassade de France, et dans laquelle il m'a déclaré qu'il n'y avait rien eu d'écrit à Skierniewice, et qu'il ne s'y était formé aucun engagement dont la France pût prendre ombrage.

Je tiens à bien préciser ces souvenirs avec vous, parce qu'il est bien essentiel qu'aucune méprise ne puisse se produire dans l'avenir quant au véritable caractère et quant aux limites pratiques de nos échanges de vues avec l'Allemagne.

476.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Londres, 4 décembre 1884, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Lord Granville a eu hier avec Tseng une longue conversation dont il vient de me faire lire le résumé. Lord Granville commença par lui rendre compte de notre entretien du 2 décembre que je vous ai transmis par mon télégramme du même jour (1). Tseng déclara tout d'abord qu'il ne pouvait transmettre

(1) Voir ci-dessus, n° 474.

à son Gouvernement la clause relative à l'occupation de Kelung, ayant déjà reçu des instructions qui lui défendaient de le faire. Lord Granville l'engagea à réfléchir de nouveau. Tseng consentit alors, soi-disant par déférence pour Lord Granville, à ajourner sa réponse formelle pendant vingt-quatre heures. Il donna comme motif de sa résistance que la cause principale du différend actuel entre la France et la Chine était la question d'indemnité, et que l'occupation de Kelung était l'indemnité sous une forme aggravée. Passant au traité de Tien-Tsin, Tseng déclara qu'il contenait des clauses humiliantes pour la Chine, celle par exemple par laquelle la France s'engage à protéger les frontières de la Chine, qui n'a aucun besoin de cette protection. Selon lui, le projet de traité qu'il avait soumis à Lord Granville, et que ce dernier avait refusé de transmettre (je vous en ai envoyé le résumé), contenait en substance tous les avantages revendiqués par la France. « Mais, lui dit Lord Granville, vous êtes loin d'être d'accord sur la question des frontières. — Les frontières du Tonkin, répond Tseng n'ont jamais été définies, et la Chine étant suzeraine, il n'y avait pas lieu de les définir. Il paraît au surplus qu'il n'y a pas deux cartes qui indiquent le même tracé. Il est donc nécessaire que la question des frontières soit réglée avant que la Chine puisse consentir à retirer ses troupes. »

Après avoir pris connaissance de cet entretien, je dis à Lord Granville que je n'y voyais aucun élément appréciable de conciliation ni d'entente, et que, si Tseng persistait dans ces idées, c'était la guerre à bref délai. « M'autorisez-vous à le lui dire? — Certainement », répondis-je. Je récapitulai alors de nouveau les conditions énoncées par moi dans notre entretien du 2, et je lui dis que je n'avais rien à y ajouter, ni à en retrancher. Lord Granville me pria alors de ne pas considérer l'entretien d'aujourd'hui comme définitif, et me rappela que le délai de dix jours était encore loin d'être écoulé. Lord Granville, tout en se montrant circonspect, m'a paru vraiment désireux d'aboutir.

Mon impression est que Tseng cédera sur l'exécution du traité de Tien-Tsin, mais résistera vivement sur l'occupation de Kelung comme gage.

477.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE HATZFELDT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE.

L. particulière. *Berlin, 5 décembre 1884.*

[Réactions sur l'opinion publique des difficultés survenues entre la France et la Société internationale du Congo.]

Vous n'ignorez pas la rivalité qui, depuis plusieurs années, a éclaté entre M. Stanley et M. de Brazza. Les journaux en ont retenti, bien avant que personne ne songeât aux questions qui occupent en ce moment la Conférence de Berlin. Tous deux s'étaient taillé en Afrique un vaste champ d'exploration. Tandis que Stanley, journaliste américain lancé à la recherche de Livingstone, procédant avec la hardiesse et l'éclat qui sont propres à son pays et à sa profession, émerveillait le monde par les récits pittoresques de ses découvertes dans l'Est et le centre africain, la région des grands lacs, etc., et reconnaissait finalement le cours du Congo jusqu'à son embouchure, Brazza, officier de la marine nationale française, investi d'une mission officielle, et tenu par conséquent à plus de réserve et de discrétion, accomplissait dans l'Ouest de l'Afrique la tâche silencieuse de relier au Congo, par l'Ogooué, l'Alima, le Niari, les établissements français du Gabon. Il a consacré neuf années à cette tâche ardue, secondé par son compagnon fidèle le docteur Ballay, qui en ce moment même se trouve à Berlin, détaché auprès de moi pour la durée de la Conférence.

Les travaux de Brazza lui ont valu en France, après bien des hésitations de l'opinion, une immense popularité. Le Parlement, qui s'est vu plusieurs fois entraîné à lui voter de larges subsides, a la conviction d'avoir contribué ainsi à une grande œuvre nationale.

Il semblerait que l'Afrique dût être assez vaste pour suffire à la fois à toutes les aspirations de Stanley et à la mission spéciale, nettement circonscrite de Brazza. Cependant ces deux hommes, doués de qualités également éminentes, mais diverses, sont entrés en lutte, et leurs dissensions, auxquelles s'associent les tribus indigènes, risquent de compromettre dans ces contrées l'œuvre de la civilisation et les intérêts du commerce de toutes les nations. C'est pour y mettre fin que le Gouvernement français est entré en pourparlers avec le Roi Léopold et a conclu avec lui, il y a quelques mois, l'arrangement que vous connaissez, et qui devait préparer les voies à une délimitation amiable des champs d'opération respectifs.

[L'Association conteste à la France la possession : 1° des contrées au Sud et à l'Est de Stanley Pool, où règne le roi Makoko, avec qui M. de Brazza a noué des relations; 2° du bassin du Niari-Kouilou, où M. de Brazza, qui a découvert cette rivière, a traité avec le Roi de Loango. M. Jules Ferry veut bien se prêter à une transaction, mais à la condition que l'Association se prête à un arbitrage.]

Ce qui est vraiment fâcheux, c'est que, depuis la convention de Bruxelles du 8 novembre, l'Association se donne publiquement les apparences d'être soutenue par l'Allemagne dans ses réclamations *territoriales* contre la France. L'effet direct de cette tactique est d'indisposer profondément l'opinion publique française. L'effet indirect est de mettre en péril l'entente établie entre la France et l'Allemagne à la Conférence de Berlin.

Vous savez quelle difficulté nous éprouvons à faire accepter par l'opinion

les résultats pratiques de cette entente, tels qu'ils se dessinent jusqu'ici. Le gros public ne voit qu'une chose, c'est que la France, après avoir conquis, par près de dix années d'efforts persévérants et de dépenses, des positions maîtresses sur le Stanley Pool et l'Alima, les livre d'un trait de plume, sans aucune compensation utile, à l'Allemagne et à tout le monde. Les journaux de toutes nuances développent à l'envie ce thème; ce matin même, dans les *Débats*, M. Leroy-Beaulieu, dont vous connaissez l'influence personnelle et le talent, critiquait avec amertume, dans un article de quatre colonnes, la politique du Gouvernement en Afrique. Le Gouvernement ne laisse pas que d'être embarrassé d'attaques aussi soutenues.

Cependant M. Ferry m'écrit qu'il ne faiblira pas. Il a la confiance qu'il réussira en définitive à faire accepter par l'opinion française et par le Parlement les arrangements de Berlin, bien qu'aux yeux du public ces arrangements ne portent pas en eux la «justification positive et manifeste qu'on attend de la *politique d'intérêts*»; mais, pour qu'il atteigne le but, une chose est indispensable, c'est que l'œuvre de M. de Brazza ne soit pas sacrifiée aux convoitises de l'Association internationale et qu'on ne puisse pas établir un lien entre les attaques dont cette œuvre est l'objet et les tendances de la politique allemande. «Autrement, me dit M. Ferry, l'idée que l'Allemagne est derrière l'Association s'emparera de l'opinion, et une réaction dont nous ne serons pas les maîtres se produira. M. de Brazza est populaire; il a un gros parti; on lui a confié quelque chose de l'honneur national. Je serai dans l'impossibilité de reconnaître l'Association, si nos droits sur la rive gauche du Congo, si énergiquement défendus par Brazza, ne sont pas reconnus, pour devenir ensuite matière à transaction.»

Voilà textuellement ce que m'écrit M. Jules Ferry dans une lettre particulière. Il se montre très préoccupé de la question dont je viens de vous entretenir, et il m'invite à vous la soumettre en toute franchise.

478.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 8 décembre 1884, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 décembre, 2 heures, matin.)

La commission de la Conférence africaine a arrêté aujourd'hui le texte du projet d'acte de navigation pour le Congo, à l'exception de l'article relatif à la neutralité et d'un projet de paragraphe concernant la confection des règlements de navigation de la police fluviale, etc.

[Détails sur la discussion.]

La commission a également arrêté le texte du projet d'acte concernant le Niger.

Les quatre premiers articles sont en complète harmonie avec le texte adopté pour le Congo. Les trois suivants contiennent les déclarations concordantes de l'Angleterre, de la France et des autres Puissances signataires. La déclaration faite au nom de la France est ainsi conçue :

« La France accepte sous les mêmes réserves et en termes identiques les obligations consacrées dans l'article précédent, en tant que les eaux du Niger, de ses affluents, embranchements et issues sont ou seront sous sa souveraineté ou son protectorat. »

[Détails de la négociation entre M. de Courcel et M. Malet.]

479.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À VIENNE, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

D. nos 63, 167, 68, 92. *Paris, 8 décembre 1884.*

Vous n'ignorez pas qu'à la suite d'un traité, ci-joint en copie, passé le 21 septembre dernier, le Sultan de Tadjoura a placé le territoire qui lui est soumis sous la protection de la France [1]. Nos troupes ont, en conséquence, pris possession de cette contrée.

Le Gouvernement turc n'a pas cru devoir laisser passer sans protester cette occupation, et Essad Pacha a reçu du Ministre des Affaires étrangères à Constantinople l'ordre de me remettre une copie de la note ci-jointe, dans laquelle la Porte expose les raisons qu'elle croit avoir de se plaindre de l'extension donnée à notre colonie d'Obok. J'ai répondu à cette démarche en faisant tenir à l'Ambassadeur de Turquie la note verbale que vous trouverez également sous ce pli pour votre information.

[1] Le 6 octobre, à 11 h. 20, matin, M. Jules Ferry avait télégraphié à M. Barrère : « Dans les premiers jours de septembre M. Monge m'a annoncé que Tadjoura devait être incessamment évacué par les troupes égyptiennes. Ce point ayant une très grande importance comme débouché pour notre établissement voisin, notre Résident à Obok a immédiatement conclu, sur mon ordre, un traité plaçant sous notre protectorat le sultan de Tadjoura. » Tadjoura fut occupé effectivement le 17 novembre par notre Résident à Obok (télégr. Paris, 21 novembre, 11 h. 15, m.).

480.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 11 décembre 1884, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères est très ému des démarches actives faites par l'Allemagne pour obtenir à Londres et à Madrid la reconnaissance de l'Association internationale africaine, en qualité d'État indépendant avec les frontières dont l'étendue n'est pas encore connue à Lisbonne. Inquiet du résultat, bien qu'il s'agisse des deux Gouvernements sur lesquels il s'était habitué à compter, il n'apprécie que mieux l'attitude courtoise et bienveillante que M. de Courcel a toujours eue à la Conférence vis-à-vis du Portugal. Aussi m'a-t-il dit hier qu'il avait engagé M. de Serpa à se rapprocher de plus en plus du plénipotentiaire français. Sans me faire illusion sur la valeur actuelle de ce renseignement, je ne veux pas cependant négliger de le transmettre à Votre Excellence.

481.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 12 décembre 1884, 8 h. 40, soir.*

Le Sénat a voté hier, par cent-quatre-vingt-neuf voix contre une, les crédits demandés pour les affaires de la Chine et du Tonkin. J'ai eu de nouveau l'occasion d'affirmer à la tribune ma résolution de répondre par une action énergique à la confiance des Chambres et à l'impatience du pays. En même temps, j'ai fait connaître l'insuccès des démarches tentées récemment par l'Angleterre pour amener un accommodement [1]. J'avais en effet accepté l'offre de bons

[1] M. Jules Ferry avait aussi rejeté comme restant en deçà du décret impérial du 16 juillet de nouvelles propositions de Li-Hong-Tchang que M. Ristelhueber avait apportées à Shanghaï à M. Patenôtre le 15 octobre. (Télégr. de Shanghaï du 15 octobre, 10 h. 43, m.) La principale différence entre le nouveau texte de Li-Hong-Tchang et les demandes de la France est que le Vice-Roi proposait de cantonner les Chinois à Lang-Son et à Lao-Kay, tandis que la France exigeait la remise de ces deux places.

offices qui avait été faite par le Cabinet de Londres, après m'être assuré que nos conditions du 11 octobre étaient considérées par lui comme devant fournir les bases de l'arrangement. Mais il n'a pu obtenir de la Chine aucune contre-proposition qu'il ait jugé possible de nous transmettre officiellement, et il a dû, ces jours derniers, déclarer la médiation close. J'ai terminé cet exposé devant le Sénat en concluant que, pour le moment, il n'y a qu'à agir, et non plus à négocier.

482.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 12 décembre 1884, 10 h. 20, soir.*

Mon adhésion est par avance acquise à toute mesure conventionnelle tendant à maintenir au commerce, en temps de guerre, la liberté de navigation sur le Congo et sur ses affluents : c'est un système pratique, dont l'expérience a confirmé les avantages sur le canal de Suez. Il en est autrement des motions formulées en vue de créer une sorte de neutralité perpétuelle pour les territoires compris dans la région de la liberté commerciale. Il est bien certain qu'aucune des Puissances représentées à la Conférence n'assumera la charge de fortifier une pareille neutralité par une clause formelle de garantie. Ainsi dépourvue de sanction et de garantie, la déclaration de neutralité se réduirait à un engagement pris de renoncer à se servir pour des usages de guerre des territoires situés dans la zone franche. Un tel engagement ne coûte rien et ne peut qu'être profitable aux Puissances qui ont seulement à surveiller dans cette zone les intérêts de leur commerce extérieur; mais, pour celles qui y ont fondé des possessions coloniales au prix d'efforts et de dépenses considérables, il entraîne une renonciation gratuite à l'un des attributs essentiels de leur souveraineté ou de leur protectorat, au droit d'assurer par le moyen le plus efficace le respect de leurs frontières. L'esprit pratique du Chancelier ne peut s'arrêter sérieusement à une conception aussi contraire à la nature des choses, et que je n'hésite pas à ranger parmi les utopies. La France n'a évidemment aucune raison plausible de donner son assentiment à une combinaison qui lui enlèverait les avantages de la position qu'elle occupe au Congo. Le premier effet d'une concession si peu justifiée serait de nous désarmer vis-à-vis de l'Association internationale, et c'est là sans doute qu'il faut chercher le mobile et le but des efforts déployés autour de vous. Je n'y vois qu'une raison de plus pour vous confirmer mes instructions du 26 novembre. Vous devrez vous expliquer très nettement à cet égard, et écarter résolument

une proposition qui est en dehors du programme de la Conférence et qui aurait pour résultat de nous priver des moyens de faire respecter nos droits sur nos territoires du Congo.

En ce qui concerne votre projet de voyage à Paris, j'estime que votre départ, dans les circonstances actuelles, aurait l'inconvénient d'accentuer le caractère des divergences qui subsistent sur un point particulier entre nous et l'Allemagne. Ces divergences sont, en somme, d'ordre secondaire, et elles ne se produisent qu'à l'occasion des tentatives que l'on fait de divers côtés pour élargir au delà de toute prévision le terrain de notre accord initial. En résumé, il m'est impossible de consentir une concession contraire à nos intérêts spéciaux et qui soulèverait justement l'opinion publique en France.

Je suis d'accord avec le Ministre de la Marine pour assigner définitivement la rivière Nanga, dont l'embouchure est située un peu au sud de Sette-Cama, comme limite entre nos possessions réservées du Gabon et la zone ouverte à la liberté commerciale.

483.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Berlin, 12 décembre 1884.*

Vous aurez vu, par le télégramme que je vous ai expédié hier, combien la situation est devenue difficile ici depuis quelques jours. Quand tout le programme proprement dit de la Conférence était rempli, ou du moins semblait assuré, deux propositions incidentes, successivement présentées par les plénipotentiaires américains, ont soulevé un soudain désaccord entre l'Allemagne et nous. J'ai combattu, d'après la teneur générale de mes instructions, aussi bien la proposition relative au chemin de fer du Congo [1], que celle qui vise

[1] M. de Courcel avait été prévenu le 9 au matin que «le prince de Bismarck attachait un intérêt particulier, pour le développement du commerce, à la construction d'un chemin de fer longeant les cataractes du Congo et à l'adoption d'un article proposé par M. Sanford pour favoriser l'exécution de ce projet». M. de Courcel avait vu M. Busch et lui avait demandé s'il était vrai que le Chancelier s'intéressât si fort à une proposition que M. de Courcel avait combattue et dont il désirait que la discussion fût ajournée jusqu'au moment où l'Association internationale aurait accepté l'arbitrage proposé par la France, parce que nous devions considérer comme nous appartenant une partie des territoires que traverserait le chemin de fer projeté. M. Busch avait répondu que le Chancelier s'intéressait au projet dont l'exécution serait favorable au commerce allemand. Mais «il n'avait nullement l'intention de nous forcer la main et s'arrêterait devant notre résistance». (Télégr. de Berlin, 9 décembre, 1 h. 38, m.)

la neutralisation de tous les territoires placés déjà sous le régime de la liberté commerciale [1].

[Entretiens avec M. de Kusserow, avec le Dr Busch, avec M. de Hatzfeldt.]

Allant pour me répondre, au fond du débat, M. de Hatzfeldt me dit qu'il s'apercevait depuis quelque temps qu'il y avait entre nous un véritable malentendu, que le prince de Bismarck avait le désir de constituer, dans les conditions les plus larges sur le Congo, une arène pour la lutte pacifique des nations, et qu'il se croyait tenu d'accéder à toutes les propositions qui étaient de nature à assurer le succès pratique de cette création, entreprises de chemins de fer, régime de neutralité garantissant le commerce contre les risques de destruction qu'entraîne toujours la guerre, etc., que la France, au contraire, marquait une tendance rétrograde de plus en plus caractérisée, et que cette divergence dans les directions respectives trahissait un regrettable défaut d'entente sur les conditions véritables de l'accord conclu à Varzin.

Je répliquai, ce qui était facile, que ces conditions avaient été fixées par un échange de documents rendus publics, et que rien, dans cette correspondance officielle, non plus que dans mes conversations avec le prince de Bismarck, n'avait jamais pu faire supposer qu'on en vînt à demander à la France de renoncer à son autonomie en matière de travaux publics, ou en matière militaire. Je rappelai les termes précis de l'entente : établissement de la liberté commerciale dans le bassin du Congo, en y comprenant les positions acquises par la France sur ce fleuve. La liberté de commerce avait été ainsi définie : interdiction des droits différentiels et de monopoles; libre accès de tous les pavillons; autorisation des taxes perçues à titre de compensation de dépenses utiles pour le commerce. Au cours de la Conférence, la France avait consenti à élargir ce programme, d'une part en adjoignant au bassin géographique du Congo des territoires situés en dehors, et dont quelques-uns appartenaient à la France elle-même; d'autre part en renonçant pour vingt ans à la perception de tous droits d'entrée, quand même ils représenteraient la rémunération de dépenses utiles au commerce. J'énumérai quelques autres concessions, et j'ajoutai qu'au moment où, pour détourner la nation française de vaines récriminations, on s'efforçait de l'entraîner sur le terrain des intérêts pratiques, c'était un début malheureux que de lui demander des sacrifices aussi sensibles, sans compensation apparente. Une première affaire, se liquidant pour elle en perte, ne pouvait guère l'engager à en tenter une seconde.

[1] Le Ministre des États-Unis avait présenté un projet attribuant à tous les territoires de la zone franche le principe d'une neutralité perpétuelle. M. de Kusserow avait appuyé au nom de l'Allemagne la proposition américaine. M. de Serpa, plénipotentiaire portugais, l'avait combattue et M. de Courcel avait soutenu la même opinion. (Télégr. de Berlin, 11 décembre, 3 h. 30, s.)

La vérité des choses, c'est que, pendant ma courte absence de Berlin, au mois d'octobre, il s'est produit un certain revirement dans les dispositions du Chancelier allemand à l'égard de la France. Quand je suis revenu, on a affecté de croire à un refroidissement de notre part; on a pris au sérieux les articles de journaux français qui combattaient le programme de la Conférence de Berlin; on a dit que le ministère était obligé de compter avec cette opposition; que d'ailleurs la presse française, dans sa majorité, s'était montrée hostile à toute politique d'apaisement à l'égard de l'Allemagne; qu'il n'y avait rien à gagner sur nous, etc. En réalité, soit qu'on ait été fâcheusement impressionné par les apparences de rapprochement entre la France et l'Angleterre, que caractérisaient les tentatives bruyantes de médiation du Cabinet de Londres entre la France et la Chine, soit pour tout autre motif, le mouvement de retraite me paraît avoir été incontestablement marqué du côté de l'Allemagne. Vous-même en avez été frappé à la lecture du compte rendu de mon premier entretien avec le prince de Bismarck après mon retour à Berlin. Certainement les Anglais, tandis qu'ils nous compromettaient avec ostentation par leurs offres de médiation, et s'efforçaient d'éveiller ainsi les défiances de l'Allemagne à notre endroit, n'ont rien négligé pour désarmer le courroux du prince de Bismarck à notre (*sic*) égard [1] et capter son bon vouloir.

A côté de ce travail anglais, il s'en est produit un autre, celui du Roi Léopold, de Stanley et de tous ses acolytes belges ou américains. Mais ce chapitre serait un peu long à entamer aujourd'hui; j'y reviendrai prochainement. Je me contente de vous envoyer ici copie de la lettre confidentielle que j'ai écrite au comte de Hatzfeldt au sujet de notre litige avec l'Association internationale du Congo [2].

484.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. [3]. *Paris, 13 décembre 1884, 9 h. 30 matin.*

Je désire causer avec vous des affaires d'Egypte avant de prendre un parti [4]. Si Lord Granville se montre pressé, vous pouvez lui dire que je tiens à étudier très sérieusement le rapport de Lord Northbrook, que Lord Lyons m'a remis de sa part et qui est un véritable volume. Je ne vois rien qui vous retienne à Londres en ce moment et vous pourrez aller dans l'Aisne après que nous aurons conféré.

[1] Lire sans doute : à leur égard.
[2] Voir ci-dessus, n° 477.
[3] De la main du Ministre.
[4] Voir ci-dessus, n° 465.

485.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE.

T. *Paris, 13 décembre 1884, 8 h. 15, soir.*

La déclaration du 24 avril dernier, par laquelle nous avons pris l'engagement de «respecter les stations et territoires libres de l'Association internationale et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits», n'impliquait nullement, vous le savez, la reconnaissance comme État de l'Association que nous continuons à considérer comme société privée. Je n'ai pas, quant à présent, l'intention de faire davantage. Les prétentions excessives de cette Société qui convoite d'immenses territoires, aussi mal définis que sa propre constitution, commandent une grande réserve (1).

D'autre part, à la suite de la motion du délégué des États-Unis tendant à neutraliser toute la région du Congo ouverte à la liberté commerciale, j'ai invité le baron de Courcel à écarter du débat comme excédant le programme de la Conférence, toute proposition qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits de souveraineté que des États constitués peuvent posséder dans cette région.

Le Portugal se trouvant placé sur les deux points dans une situation analogue à la nôtre, j'ai tenu à ce que vous pussiez faire connaître au Cabinet de Lisbonne la façon dont nous les envisageons. J'apprends du reste par un télégramme de M. de Courcel en date de ce jour que, en présence des objections qu'elle a soulevées, la question de neutralisation a dû être réservée.

486

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Berlin, 14 décembre 1884.*

[Réflexions de M. de Courcel sur l'activité de l'Association internationale africaine. Propositions américaines sur la construction d'un chemin de fer et pour un régime de neutralité et de paix perpétuelle.]

Tel était l'état des choses quand j'ai vu le Chancelier. Je savais à n'en pas douter le prix qu'il attachait à la question de neutralisation; il n'avait laissé

(1) Voir ci-dessus, nos 482 et 483.

tomber le chemin de fer que pour sauver celle-là. J'avais vu, *de sa main*, des notes faites pour ses propres agents, indiquant que, sans la neutralisation, rien d'utile, à ses yeux, n'était fait en Afrique. Les mêmes notes marquaient son désir positif que j'allasse à Paris m'en expliquer avec vous.

Il a renoncé pourtant à ce plan qui lui tenait si fort au cœur; il l'a fait, parce qu'il a compris qu'il risquait un dissentiment profond, public avec nous, et peut-être l'échec de sa Conférence. Mais je crains que le sacrifice ne lui ait coûté beaucoup et qu'il ne cherche à rattraper, au profit de l'Association qu'il protège d'une façon si marquée, des compensations importantes.

487.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 15 décembre 1884, 3 h. 15, soir.*

Un télégramme de Shanghaï m'annonce que des troubles ont éclaté dans la capitale de la Corée, où une collision s'est produite entre les troupes chinoises et japonaises. La légation japonaise serait brûlée, le fils du Roi et six Ministres tués, Li-Hong-Tchang chargé du règlement de l'affaire (1).

Ces renseignements sont confirmés par une communication que l'Ambassadeur d'Allemagne m'a faite aujourd'hui. D'après les nouvelles parvenues à Berlin, les résidents étrangers n'auraient pas été molestés; les troupes japonaises se seraient retirées dans un port de Corée, où stationne une canonnière anglaise.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que nous avons à ce que les embarras d'un conflit avec le Japon viennent s'ajouter aux difficultés actuelles de la Chine. Pour tirer de l'incident tout le parti possible, il importe que nous en connaissions exactement les circonstances et le développement, que nous puissions suivre les résolutions que prendront les autorités chinoises.

(1) Le même jour M. Jules Ferry avait télégraphié à M. Sienkiewicz, Ministre à Tokio, à 11 h. 40, matin : « ... les événements décideront peut-être le Japon à sortir de la réserve où il se maintient depuis le commencement de notre conflit avec la Chine ». Le 24 décembre à 6 h. 30 du soir il complète ses informations : « C'est le Japon qui, en voulant substituer trop brusquement en Corée son influence à celle de la Chine, a provoqué l'incident de Séoul ».

M. Sienkiewicz répond le 17 à 5 h. 25, soir : « Je suis attentivement l'affaire de la Corée. L'excitation qui s'était produite en 1882 ne s'est pas manifestée cette fois. On cherche à atténuer la gravité de la situation. »

Faites discrètement les démarches que vous jugerez convenables pour obtenir communication des renseignements que le Gouvernement anglais a reçus ou recevra de ses agents (1).

488.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN ET À LONDRES.

D. nos 175, 289. *Paris, 15 décembre 1884.*

Le commandant en chef du corps expéditionnaire français à Madagascar annonce, à la date du 6 décembre, au Ministre de la Marine que Vohémar est occupé par nos troupes. J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint pour votre information copie de la dépêche du contre-amiral Miot.

489.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 178. *Paris, 16 décembre 1884.*

Le général Appert m'a demandé il y a quelques jours de la part de M. de Giers si, comme l'ont fait d'autres Puissances, nous reconnaissions tous les caractères d'un État à l'Association africaine internationale placée sous le patronage du Roi Léopold.

J'ai rappelé dans ma réponse à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg que, par une déclaration du 24 avril dernier, publiée au *Livre jaune* sur les affaires du Congo, le Gouvernement de la République avait pris «l'engagement de respecter les stations et territoires libres de l'Association et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits». J'ai ajouté que cette déclaration n'impliquait nullement de notre part la reconnaissance comme État de l'Asso-

(1) Un télégramme de M. Waddington du 16 décembre, 5 h. 3 s., indique que le Gouvernement anglais a reçu les mêmes renseignements. A un télégramme de M. Jules Ferry du 15 décembre, 12 h. 15, soir, qui donne les mêmes nouvelles qu'à M. Waddington, le général Appert répond le 17 décembre en confirmant l'essentiel des renseignements donnés par le Président du Conseil sur les événements de Séoul. Le 29 à 6 h. 20 du soir, il annonce l'envoi d'une corvette russe dans la rivière de Séoul. Il ajoute : «L'opinion de M. de Giers est que les Chinois vont s'arranger avec les Japonais afin de n'avoir pas des embarras en même temps à l'Ouest et à l'Est».

ciation, toujours considérée par nous comme une société privée et que je n'avais pas, quant à présent, l'intention de faire davantage.

Si j'en juge par la dépêche, dont vous trouverez ci-joint copie pour votre information, les dispositions de la chancellerie russe ne diffèrent pas sensiblement des nôtres. J'ai tenu à ne pas vous les laisser ignorer.

490.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 240. *Berlin, 17 décembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par ma dépêche politique n° 207 du 25 novembre dernier[1], des mesures prises par le maréchal de Manteuffel contre diverses feuilles d'Alsace-Lorraine, et en particulier contre deux organes du parti catholique, l'*Union* et l'*Odilienblatt*.

La suppression des journaux frappés par le maréchal ayant produit un assez vif mécontentement dans les deux provinces, parmi les populations catholiques, le statthalter a cru devoir faire naître une occasion de présenter quelques explications à une partie du clergé catholique d'Alsace-Lorraine. Le 1^er^ décembre, il a réuni dans un grand dîner M. Stumpf, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, et un certain nombre de chanoines et de curés de l'Alsace et a prononcé, au cours du repas, un assez long discours, auquel les journaux officieux ont donné aussitôt une grande publicité.

Votre Excellence trouvera ci-joint, en texte et en traduction, l'allocution du maréchal, qui ne renferme aucun argument bien saillant capable de justifier sa décision à l'égard des deux feuilles alsaciennes. L'irritation est, paraît-il, très vive parmi les catholiques. Plusieurs des ecclésiastiques conviés pour le dîner du 1^er^ décembre ont refusé de se rendre à l'invitation du statthalter, et la *Germania*, organe du parti catholique allemand, a fait observer que les tentatives de justification du maréchal ne donnaient point le change à l'opinion sur l'arbitraire de la mesure qu'il a prise.

(1) Voir ci-dessus, n° 466.

491.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. personnel. *Berlin, 19 décembre 1884, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

Le commandant de Sancy, revenu aujourd'hui de Paris, m'a apporté votre lettre particulière[1]. Je vous remercie de l'approbation et des encouragements que vous voulez bien me donner. Vos instructions si précises, et marquées du sceau d'un si incontestable bon sens, sont l'appui le plus ferme que je puisse désirer pour me soutenir dans la position que j'ai prise ici. Je constate au surplus, depuis mon entretien de samedi avec le Chancelier, une notable détente. Mais je crains toujours le retour de quelque proposition insidieuse. Je suis préoccupé notamment de la tendance que j'observe à la chancellerie allemande de compliquer les questions en apparence les plus simples en y glissant à l'improviste des dispositions fécondes en controverses et en difficultés. C'est ainsi que, dans la déclaration relative à l'efficacité des occupations, les plénipotentiaires allemands insistent pour introduire d'une façon incidente, le principe de la liberté commerciale appliqué à toutes les prises de possessions nouvelles qui seraient effectuées sur le continent africain. Cette manière de procéder rend le détail des négociations extrêmement épineux.

492.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 22 décembre 1884, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Après le Conseil des Ministres M. de Serpa a été invité à entrer en [confiance] absolue avec M. le baron de Courcel. Pour échapper à la surveillance dont les plénipotentiaires portugais se croient l'objet à Berlin, c'est un des secrétaires, le fils de M. Barboza du Bocage, qui a dû faire des ouvertures à

(1) Voir ci-dessous, n° 500.

Le 13 décembre, M. de Courcel avait envoyé à Paris le commandant de Sancy, Attaché militaire, pour transmettre à M. Jules Ferry le compte rendu de l'entretien qu'il avait eu avec M. de Bismarck (voir ci-dessus, n° 486) et faire part de ses impressions.

notre Ambassadeur; par suite de la même crainte il a télégraphié seulement qu'il avait été satisfait. Le désir du Gouvernement portugais serait d'obtenir avec nous un accord qui, par notre intermédiaire, serait accepté de tous. Nous pourrons être certains qu'il n'y aura pas d'entente directe avec l'Association internationale.

Mon collègue d'Allemagne a été chargé de protester contre toute occupation des rives du Congo que le Portugal établirait pendant la Conférence.

Le Ministre des Affaires étrangères a répondu que les ordres donnés depuis longtemps au Gouvernement d'Angola étaient de s'opposer à toute marche en avant de l'Association internationale sur le Bas-Congo; qu'en dehors de cette hypothèse, aucune mesure n'avait été arrêtée et que le Portugal en tout état de cause ne se reconnaissait pas la force de résister à l'Europe. En me faisant connaître cette démarche, le Ministre des Affaires étrangères ne m'a pas paru convaincu que le Gouvernement d'Angola ne prendrait pas l'initiative de quelque envoi de navires.

493.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 décembre 1884, s. h.*

(*Reçu :* 7 heures, matin.)

Je reçois ce soir une communication de M. le prince de Bismarck et m'annonçant qu'en sa qualité de président de la Conférence africaine, il a été saisi de la demande d'un comité d'Alexandrie, tendant à obtenir que la Conférence examine la question de payement des indemnités dues pour les événements de 1882.

La communication se termine par ces mots :

« Comme cette demande dépasse la compétence de la Conférence, je ne suis pas autorisé à y faire droit, et ce n'est qu'à titre d'information que je me permets de transmettre à Votre Excellence une copie de ladite pièce. »

Je ne saurais encore vous exprimer une opinion sur la portée que peut avoir cette communication inattendue. Je ne suppose pas qu'on doit y voir un moyen indirect de provoquer les Puissances à déférer à la Conférence de Berlin la question des indemnités d'Alexandrie. Il est possible qu'elle ait seulement pour objet de nous rappeler un des côtés les plus pressants, au point de vue allemand surtout, de l'affaire d'Egypte, et de nous inciter à sortir du silence observé jusqu'à ce jour à l'égard des propositions anglaises.

494.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 décembre 1884, 1 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 7 heures, matin.)

Le baron Lambermont, qui part demain pour Bruxelles, m'a confirmé que le Roi Léopold vous enverrait ces jours-ci une personne de confiance pour renouer avec vous la négociation relative aux affaires de délimitation dans la région du Congo. Il ne m'a pas caché l'ardent désir qu'a le Roi de terminer cette négociation avant la fin de la Conférence de Berlin, et il m'a prié de recommander instamment à votre bienveillant accueil l'envoyé qui vous sera adressé.

Malgré le patronage déclaré de l'Allemagne et les manifestations de bon vouloir qu'il vaut de la part de plusieurs Puissances à l'Association internationale, je crois la situation de cette entreprise assez précaire en ce moment. Après l'Angleterre, l'Italie a traité avec elle et le comte de Launay a signé le 19 un acte reconnaissant son pavillon. L'Ambassadeur d'Autriche vient de recevoir de son Gouvernement l'invitation de conclure à bref délai une convention pareille. Les négociations avec la Hollande sont, si je ne me trompe, assez avancées. Mais, en même temps, soit par suite d'embarras financiers, soit pour tout autre motif d'ordre intérieur, les agents ou amis de l'Association donnent le spectacle d'alternatives d'agitation et de découragement qui témoignent peu en faveur de la solidité de leur œuvre. Ils rendent la France responsable de leur détresse; mais, plus leurs attaques sont bruyantes, plus ils accusent cette détresse même, car il est impossible de concevoir comment la question de limites, véritablement secondaire, qui est débattue entre eux et nous, pourrait mettre leur existence en jeu, si leur entreprise était viable par elle-même.

Il me semble donc que vous aurez tout avantage à recevoir avec la courtoisie et la bonne grâce qu'on attend de vous l'envoyé du Roi Léopold. On vous saura certainement gré à Berlin de ménager l'amour-propre de ce Souverain, pour qui l'on témoigne ici beaucoup de sollicitude et d'égards. D'un autre côté, grâce aux circonstances que les amis de l'Association représentent comme tellement pressantes pour elle, vous pourrez être ferme sur le fond des choses; mais plus vous envelopperez vos réponses sous une forme amicale, plus vous détournerez de la France la responsabilité des difficultés dont on s'efforce de faire peser sur nous l'odieux.

Je n'ai, quant à moi, donné à personne l'espoir que nous pourrions renoncer

à la limite du parallèle 5° 12 entre la mer et le Congo, et j'ai, en tout état de cause réclamé la possession de Manianga, en faisant valoir comme une concession importante l'abandon de nos anciens projets d'occupation de toute la rive droite du fleuve jusqu'à Vivi. Il m'a paru que, dans la perte du Niari-Kouilou, ce qui est le plus sensible au Roi Léopold, outre la privation d'un territoire dont on lui a sans doute exagéré la richesse naturelle, c'est l'abandon d'une série de stations dont l'établissement lui a coûté beaucoup d'argent. La question d'argent me semble, en général, tenir une très grande place dans les préoccupations de l'heure actuelle, parmi tous ceux qui parlent au nom de l'Association.

495.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 décembre 1884, 8 h. 19, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

La communication du prince de Bismarck relative à la demande des indemnitaires d'Alexandrie, dont je vous ai entretenu par mon télégramme d'hier [1] et dont je vous ai transmis le texte ce matin par la poste, a été adressée à l'Ambassadeur d'Angleterre en même temps qu'à moi, mais non aux autres membres de la Conférence de Berlin. Il est donc probable que, dans la pensée du Chancelier d'Allemagne, elle avait surtout pour but de rappeler aux deux Puissances, qu'il considère comme principalement intéressées aux affaires d'Egypte, l'urgence de la solution réclamée par les victimes des événements de 1882.

M. Busch m'a confirmé aujourd'hui les indications données par les journaux touchant la réponse du Gouvernement égyptien à la demande de l'Allemagne et de la Russie d'être représentées dans la commission de la Dette. Le Khédive, visant l'assentiment déjà acquis de la France, de l'Autriche et de l'Italie, s'est déclaré prêt à faire droit à la demande des deux Cours impériales aussitôt qu'il serait assuré de l'acquiescement des autres États ayant concouru à la confection de la loi de liquidation. Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit que la chancellerie allemande était entrée en communication avec le Cabinet de Pétersbourg pour se concerter avec lui sur l'accueil qu'il convenait de faire à cette réponse. J'ai dit à M. Busch l'intérêt que nous prenions à une affaire dans laquelle la France est toute disposée à seconder les vues de l'Allemagne et je l'ai prié de me tenir au courant de la suite qu'elle pourrait recevoir.

(1) Voir ci-dessus, n° 493.

496.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 249. *Berlin, 23 décembre 1884.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 décembre.)

Conformément au désir dont m'avait fait part Votre Excellence dans ses dépêches des 5 juillet et 2 septembre 1884, sous le timbre de la direction politique, j'avais porté à la connaissance du Gouvernement allemand les faits de violation de la frontière française par des soldats allemands en armes, qui se sont produits les 1er juin, 15 juillet et 16 juillet derniers.

Le ministère des Affaires étrangères de l'Empire vient de me transmettre à ce sujet une note dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction, accompagnée d'un croquis explicatif. Le lieutenant de l'Empereur en Alsace-Lorraine reconnaît qu'en effet deux des violations de frontières relevées par les autorités françaises ont eu lieu, et annonce que de nouvelles mesures ont été prises, afin d'empêcher dans la mesure du possible des incidents analogues de se reproduire dans l'avenir.

497.

M. DE MONTEBELLO, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. BILLOT, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. Confidentiel. *Bruxelles, 26 décembre 1884.*

Tous les délégués belges de la Conférence de Berlin sont aujourd'hui à Bruxelles, fort émus, surtout depuis qu'ils ont vu le Roi, de la crainte que la Conférence n'aboutisse pas au gré de leurs désirs. Le baron Lambermont doit partir dimanche soir pour Paris; son voyage n'a rien d'officiel. Il doit, de quelques heures à peine, précéder M. Pirmez que le Roi charge d'aller en son nom tenter auprès de M. Ferry une conciliation qu'il croit encore possible et qu'il désire sincèrement. M. Pirmez arrivera muni de toutes pièces, connaissant la pensée intime du Roi et les limites extrêmes des concessions qui doivent être faites. Les sacrifices d'argent très considérables faits par le Roi depuis qu'il s'est dévoué à la question du Congo tiennent fort au cœur de Sa Majesté en dehors même de toute autre considération d'amour-propre; on

voudra nous faire payer cher les compensations qui nous seraient données en échange des territoires de la rive gauche sur lesquels nous maintenons jusqu'ici nos droits. La vallée du Niari, que le Roi considère comme la partie la plus riche de toute cette région, est pour lui un gros morceau qu'il a peine à se décider à nous lâcher.

Le baron Lambermont est chargé de préparer le terrain, il est l'homme de la question. Délégué du Gouvernement belge, il est en outre officieusement mêlé aux intérêts de l'Association; Courcel a dû vous parler de lui, il peut beaucoup pour arriver à un résultat et il est essentiel que le Ministre ait avec lui un entretien avant de recevoir M. Pirmez. M. Lambermont, que vous ne connaissez peut-être pas encore, pèse beaucoup et longtemps toutes ses paroles, mais aussi ne doit-il rien faire entendre qu'il n'ait la ferme intention de dire. Il a suivi l'Association depuis la naissance, il la connaît à fond et le Roi a pleine confiance en lui. Le rôle qu'il a joué à la Conférence a mis en relief toutes ses qualités de rapporteur consciencieux et infatigable. Il faut une certaine patience pour traiter avec lui, à cause du soin qu'il met à peser toutes ses paroles, mais on doit ainsi plus sûrement finir par arriver au but.

D'après ce que j'ai pu entrevoir, le Roi est en ce moment très nerveux, il sent au fond qu'il faudra que l'Association finisse par céder devant nous, mais il se montrera très difficile et cherchera à nous laisser prendre la part la moins grande possible. N'ayant pas grande confiance dans le talent de persuasion de son représentant à Paris, il est disposé à encourager tous ceux qui, pouvant avoir de l'influence, montrent quelque intention d'aller plaider sa cause auprès de nous; c'est ainsi que M. Sanford doit aussi aller à Paris pour demander à être reçu par le Ministre; il y va non seulement avec l'autorisation du Roi, mais avec son agrément et ses conseils. M. Sanford, deuxième délégué des États-Unis à la Conférence, ancien Ministre d'Amérique à Bruxelles, a été, depuis le début, un des agents les plus actifs de l'Association. Il serait bon que M. Ferry pût aussi le recevoir. Il sera à Paris mercredi et se présentera vers deux heures; si cette heure ne convenait pas, auriez-vous la bonté de lui en faire fixer une autre; il m'a donné son adresse au cercle de l'Union. Il ne passera que quelques heures à Paris où il arrivera mercredi matin.

C'est peut-être beaucoup de demander au Ministre de recevoir deux personnes venant traiter officieusement l'affaire en même temps que celle qui est officiellement envoyée par le Roi; mais si j'insiste, c'est qu'il y a là une question d'égards pour le Roi. Je considère la visite de M. Lambermont comme indispensable et celle de M. Sanford comme très utile sous beaucoup de rapports. J'ai confiance qu'il sortira de ces entretiens une solution favorable.

498.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 256. *Berlin, 26 décembre 1884.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 décembre; Dir. pol., 2 janvier 1885.)

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie des deux actes par lesquels le Royaume d'Italie et l'Empire d'Autriche-Hongrie ont successivement traité avec l'Association internationale du Congo et reconnu son pavillon.

L'acte italien est rédigé sous la forme d'une convention, qui a été signée à Berlin, le 18 de ce mois, par le comte de Launay, Ambassadeur d'Italie, et par le colonel Strauch. Cette convention n'est guère qu'une traduction presque textuelle des différentes dispositions contenues dans les deux documents anglais que je vous ai dernièrement transmis. La réserve de la juridiction consulaire en constitue le point saillant.

La procédure suivie par l'Autriche a été moins solennelle. La reconnaissance du pavillon de l'Association et les clauses accessoires, se résumant ou à peu près en garantie du traitement de la nation la plus favorisée, ont été formulées dans une déclaration en double exemplaire, signée par le colonel Strauch avec le comte Széchényi, Ambassadeur austro-hongrois à Berlin, et échangée le 24 décembre.

499.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Londres, 27 décembre 1884.*

Je viens de recevoir de Lord Granville un billet confidentiel ainsi conçu :

« La dernière fois que nous nous sommes vus [1], nous sommes tombés d'accord pour considérer les négociations avec la Chine comme closes quant à présent. Cette ligne de conduite a été confirmée par l'échange de vues qui a [eu] lieu l'autre jour entre M. Ferry [2], vous et Lord Lyons, au sujet d'ouvertures officieuses que j'avais reçues d'une personne considérable.

« Depuis lors, j'ai reçu du Gouvernement chinois une communication offi-

[1] Voir ci-dessus, n° 476. — [2] Voir ci-dessus, n° 484.

cielle indiquant les concessions qu'il est disposé à faire. Cette communication s'est croisée avec ma réponse à l'ouverture officieuse que j'avais reçue.

« Comme M. Ferry s'en tient à ses propositions antérieures purement et simplement, et puisqu'il doute de l'opportunité de rouvrir les négociations, j'éprouve des difficultés sur la marche à suivre.

« Autrement, *je n'aurais pas voulu prendre sur moi de dire que la proposition nouvelle est inacceptable pour le Gouvernement francais*, ou, dans tous les cas, *n'offre pas une base raisonnable pour arriver à un accord*. Je désirerais répondre à bref délai au Gouvernement chinois, mais j'attendrai votre réponse. »

Je viens d'écrire à Lord Granville que je vous avais communiqué la substance de sa lettre. Je vous prie de me faire savoir aussitôt que possible ce que je dois répondre, mais je n'ai aucune idée de ce que peut être la nouvelle proposition chinoise; vous en savez peut-être quelque chose à Paris [1].

500.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 27 décembre 1884.*

J'ai lu et relu avec beaucoup d'attention la longue lettre que vous avez pris la peine de m'écrire et que le commandant de Sancy m'a apportée de votre part [3]. Elle est pleine de réflexions d'une justesse frappante, et la manière dont vous appréciez l'ensemble de nos rapports avec l'Allemagne correspond absolument à ce que j'ai pu observer ici.

Raindre, qui est maintenant très au courant, est parti hier pour Paris. Il pourra vous donner bien des détails utiles. Il comprend bien les affaires, et ses fonctions de Secrétaire de la Conférence africaine qui sont loin d'être une sinécure, l'ont initié par le menu, bon gré mal gré, à toutes les péripéties de nos récents débats avec la chancellerie allemande.

Le Dr Ballay, qui part à son tour ce soir, et à qui je confie cette lettre, vous portera des informations et des observations prises à un autre point de vue, mais que vous ne trouverez peut-être pas moins intéressantes. Malgré sa réserve et sa taciturnité, qui contrastaient avec la bruyante mise en scène où se complaît Stanley, le docteur a produit ici une très bonne impression sur

(1) M. Jules Ferry répond le 29 décembre, à 9 heures, matin : « J'ignore absolument quelle peut être la nouvelle proposition chinoise. Sans rouvrir la négociation que nous avons déclarée close (ce qui ne serait possible qu'après examen de la proposition nouvelle), vous pourriez accepter de Lord Granville la communication qu'il vous offre.

(2) Papiers de Mme Abel Ferry.

(3) Voir ci-dessus, n° 491.

tous les gens sérieux, et les agents de l'Association internationale, en dépit de leur rivalité, sont obligés d'avouer qu'ils respectent son témoignage. A moins que vous ne le reteniez à Paris, il compte bien revenir ici pour la seconde session de la Conférence, c'est-à-dire dans une dizaine de jours.

Quant à MM. Engelhardt et Desbuissons, ils sont trop occupés pour songer à s'absenter de Berlin. Le premier poursuit avec M. de Kusserow l'œuvre laborieuse d'une rédaction acceptable pour le troisième point, concernant les occupations effectives. En outre il réunit les matériaux pour la confection d'un rapport général sur sa mission à Berlin, que je l'ai fortement exhorté à vous présenter. Quant à l'excellent Desbuissons, il passe des journées sur des cartes et sur les volumineuses correspondances d'Afrique que vous avez bien voulu me communiquer. Il fait ainsi une étude approfondie de nos droits ou prétentions et de la situation matérielle, topographique ou ethnographique, sur toute la côte depuis les Popos jusqu'à Loango. Je compte beaucoup sur son concours pour me mettre en mesure d'aborder la question de délimitation entre les nouvelles possessions allemandes et les nôtres, lorsque le moment sera venu. Je l'ai déjà abouché avec M. de Kusserow, avec qui il a eu plusieurs séances préparatoires. Quant il s'agira d'en venir à tracer des lignes de partage, le Dr Busch m'a proposé de mettre en face de moi M. Woermann, le grand armateur de Hambourg, ce que j'ai accepté volontiers. J'aime en effet mieux traiter avec l'homme qui est à la fois le plus compétent et le plus gros intéressé; car, une fois que nous nous serons arrangés, je n'aurai plus son opposition à craindre, et le Chancelier n'aura guère de raison de ne pas ratifier ce qui aura été convenu entre nous.

Depuis ma dernière entrevue avec le prince de Bismarck, la situation s'est sensiblement rassérénée, et j'espère que nous pouvons compter sur une certaine période d'accalmie. Cependant l'expérience du passé doit nous préparer à bien des vicissitudes. L'amitié de l'Allemagne est une amitié orageuse, quand elle ne revêt pas la forme d'une soumission déférente aux convenances du Cabinet de Berlin de la part de ceux qui comptent sur son bon vouloir. Ce qui, à certains moments, a causé ma très vive inquiétude, ce ne sont pas les difficultés pratiques inhérentes au projet du chemin de fer du Congo, ou à la neutralisation de certains territoires en Afrique; c'est, bien plutôt, que le genre de pression auquel j'étais soumis me faisait craindre de voir remis en question tous les résultats d'ordre général obtenus depuis les derniers mois par suite du rapprochement de la France et de l'Allemagne.

Depuis les mauvais traitements que nous a infligés l'Angleterre, ce rapprochement nous est nécessaire, sous peine du plus absolu et du plus dangereux isolement. L'Allemagne, de son côté, le désire et le recherche. Mais quels sont ses mobiles? Il y en a deux : l'espoir de nous faire oublier l'Alsace, et l'intérêt qu'a l'Allemagne à nous détacher définitivement, irrémédiablement

de l'Angleterre. Or, au moment où s'ouvrait la Conférence, et particulièrement au moment où les deux propositions insidieuses de l'Amérique nous étaient lancées dans les jambes, bien des symptômes donnaient à penser que le prince de Bismarck avait perdu confiance dans les succès de son évolution à l'égard de la France. Son langage le montrait, suivant sa propre expression, découragé. Il n'espérait plus, semblait-il, apaiser nos rancunes, éteindre les récriminations de nos journaux, cicatriser la plaie du démembrement; il ne paraissait pas croire davantage à notre volonté sincère de nous séparer de l'Angleterre, et affectait de nous regarder comme d'autant plus attachés à l'alliance de cette Puissance qu'elle nous malmenait avec plus de hauteur.

Dans ces conditions, il était à craindre que la question de neutralisation ne fût un prétexte choisi pour se dégager des liens contractés avec nous. On sortait si manifestement du programme convenu, et l'on soutenait avec tant d'âpreté cette innovation inacceptable, qu'il y avait tout lieu de soupçonner un dessein prémédité de rupture. L'Angleterre s'en félicitait presque ostensiblement, s'apprêtant à sceller sur notre déconfiture son raccommodement avec l'Allemagne. Cependant, soutenu par vos instructions, je me suis prononcé avec énergie contre les projets qu'appuyait l'Allemagne. Mes collègues de la Conférence en ont été, les uns scandalisés, les autres réjouis, la plupart désorientés. C'était risquer gros. Le jeu a tourné bien pour nous, et nous en sommes même sortis à notre honneur, car la galerie a pu se convaincre, d'une part, que nos relations avec l'Allemagne n'impliquaient pas une aliénation de notre libre arbitre, ni un sacrifice de nos intérêts ou de notre dignité; d'autre part, que l'Allemagne elle-même faisait assez de cas de ses bons rapports avec nous pour admettre notre résistance et même sur des points qui lui tenaient fortement à cœur. Toutefois, je ne crois pas qu'il fût prudent de recommencer souvent des expériences pareilles. Mais il est bon de nous souvenir de ce qui s'est passé, et de faire nos calculs en conséquence, parce que des situations analogues à celle où nous nous sommes trouvés peuvent se représenter, d'autant plus que nous aurons probablement à compter encore avec le projet de neutralisation, dès que, par nos arrangements territoriaux avec l'Association internationale, nous paraîtrons avoir déblayé le terrain des obstacles qui, d'après la manière de voir du prince de Bismarck, l'obstruent aujourd'hui. M. Busch me disait il y a quelques instants que le Chancelier revenait avec persistance sur ce projet favori et se flattait de le reprendre plus tard sous quelque forme qui fût acceptable pour nous.

Quant à présent, ce qui a le plus contribué à ramener le Chancelier d'Allemagne à nous et à lui faire passer l'éponge sur nos peccadilles, c'est, si je ne me trompe, la maladresse de l'Angleterre. L'idée de régler les affaires d'Egypte à Paris, en partie carrée, entre vous et Lord Lyons soutenu par le général Menabrea, avec le prince de Hohenlohe pour servir de témoin à notre accom-

modement, cette idée a paru au prince de Bismarck aussi saugrenue que blessante. J'imagine qu'elle a quelque peu aidé à l'issue favorable de ma conversation du 13 décembre avec le Chancelier. La réponse mêlée de ruse et d'insolence qui a été faite à la demande de l'Allemagne et de la Russie d'être représentées dans la commission de la Dette égyptienne a mis le comble à la mauvaise humeur qu'on a ressentie ici. Comme d'autre part la rivalité coloniale prend chaque jour de nouveaux développements entre l'Angleterre et l'Allemagne, je pense avec vous que les deux Puissances sont en ce moment aussi loin que possible de s'entendre.

Sur le fond même de la question d'Egypte, il n'y a toujours rien de nouveau ici. Le prince de Bismarck me paraît bien décidé à ne rien répondre aux dernières propositions anglaises. Il les trouve financièrement bien plus mauvaises que celles qui avaient été offertes à la Conférence de Londres. Pour moi, sans les discuter, ni même vouloir les approfondir, je me contente de dire à tous ceux qui me demandent mon avis qu'il me paraît inexplicable que l'Angleterre ait cru pouvoir proposer à l'Europe un arrangement quelconque sur les affaires d'Egypte sans mentionner la question politique ni la question militaire, tandis qu'il fallait évidemment commencer par là !

Il y a quelque temps le comte de Hatzfeldt m'interrogeait sur les impressions qui se faisaient jour en France. Je répondis que je ne savais rien de votre opinion personnelle, si ce n'est que vous étiez saisi d'étonnement, sentiment partagé d'ailleurs par M. de Hatzfeldt lui-même; mais que le public, avec la passion de logique et l'amour des solutions nettes qui caractérisent notre démocratie, se demandait avant tout si les Anglais allaient évacuer l'Egypte, comme eux-mêmes avaient obligé la France, alors au faîte de la puissance et du prestige, à évacuer la Syrie après les événements de 1860. « Si l'armée anglaise reste en Egypte, continuai-je, notre public se dit que l'Angleterre demeurera maîtresse du pays, et qu'alors il est bien inutile de la tourmenter sur des détails administratifs; mieux vaudra prendre son parti du fait, et s'arranger avec elle. »

Ce genre de raisonnement ne parut pas plaire beaucoup au comte de Hatzfeldt. Cependant il ne répondit rien. Nous en restâmes là sur l'Égypte, et, depuis lors, nous n'avons plus abordé ce sujet.

501.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 28 décembre 1884, 12 h. 15, soir.*

J'ai vu hier l'Ambassadeur de Russie qui m'avait demandé à conférer des affaires d'Egypte. Il m'avait préalablement communiqué une lettre particulière dans laquelle M. de Giers, après avoir déclaré inacceptables les propositions de l'Angleterre, émet l'idée d'une enquête internationale en Egypte; toutefois le Ministre russe estime qu'il nous appartient de prendre l'initiative et charge l'Ambassadeur de s'informer de mes intentions.

J'ai fait connaître à M. de Mohrenheim mes vues sur la question et la nature des contre-propositions qu'à mon sens l'Europe pourrait, après entente, substituer au projet anglais. L'Ambassadeur en a reconnu le caractère pratique et promis d'en recommander l'adoption à Saint-Pétersbourg.

Il me serait difficile de vous exposer par voie télégraphique, avec les développements convenables, le plan auquel je me suis arrêté. Un courrier spécial partira mardi soir pour vous porter des instructions détaillées. Vous pourrez, si l'occasion vous en est offerte, en prévenir la chancellerie allemande.

502.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 29 décembre 1884*

Je reçois à l'instant de Lord Granville la pièce *officieuse* ci-jointe, et je confie cette lettre au courrier qui accompagne la malle anglaise pour Douvres et Calais, de sorte que vous la recevrez demain matin.

Vous remarquerez que les prétentions quant à la frontière sont maintenues, mais qu'il n'est pas question de Kelung; ce point a été sans doute passé sous silence intentionnellement pour en faire le point de départ de nouvelles prétentions.

Lord Granville est toujours à la campagne et j'espère qu'il y restera; car en ce moment, il serait désagréable d'être questionné sur l'Égypte.

Je n'ai que le temps d'écrire ces quelques lignes avant le départ de la malle, et je suis seul à l'ambassade en ce moment.

Annexe.

Memorandum communicated to M. Waddington by Lord Granville.

December 29th 1884.

China consents to ratify the treaty of May provided an additional article be agreed to, to this effect :

1° That the treaty should be in three languages, chinese, french, and another which will be the admitted text in case of dispute.

2° That in conformity with the provisions of the treaty of May, which declares that nothing should be inserted in any arrangements between France and Annam derogatory to the honour or dignity of China, France should not object to Annam continuing to pay its accustomed tribute to China, if the King of Annam desires to do so.

3° That a rectification of frontier should be made according to a line to be drawn from a point to the south of Lang-Son, running eastward to the sea and westward to the burmese frontier.

Traduction.

La Chine consent à ratifier le traité du mois de mai sous réserve de l'addition d'un article dont les clauses seront :

1° Que le traité sera rédigé en trois langues, chinois, français et une autre dont le texte fera foi en cas de contestation.

2° Que, conformément aux stipulations du traité du 15 mai, qui déclare que dans les arrangements entre la France et l'Annam il n'y aura rien qui porte atteinte à l'honneur et à la dignité de la Chine, la France n'empêchera pas l'Annam de continuer à payer le tribut habituel à la Chine, si le Roi d'Annam désire le faire.

3° Que la frontière sera rectifiée suivant une ligne qui partira d'un point à déterminer au sud de la Chine et rejoignant la mer à l'Est et à l'Ouest la frontière birmane.

503.

Note du Département.

Paris, 29 décembre 1884.

La France ne peut que s'associer à la pensée humanitaire qui a suggéré le projet de déclaration du plénipotentiaire anglais relativement à l'abolition de la traite[1]. Elle a souscrit aux déclarations des Congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle et de Vérone; c'est elle qui la première a signé avec l'Angleterre des arrangements ayant pour objet de mettre fin *sur mer* au commerce des esclaves. Elle se prêtera d'autant plus volontiers à un accord, tendant à empêcher ce commerce *sur terre*, qu'elle est tenue par ses lois mêmes de s'y opposer dans toute l'étendue de ses possessions coloniales.

On doit faire observer toutefois que le plénipotentiaire anglais a donné à sa proposition la forme d'une déclaration de principe général, qui ne rentre pas dans le programme de la Conférence. Il y aurait avantage à en réduire les proportions de telle sorte qu'elle prît la forme d'une déclaration par laquelle les Puissances, en visant le principe général unanimement admis, s'engageraient à faire ce qui dépendrait d'elles pour empêcher le commerce des esclaves dans les territoires soumis par la première déclaration de la Conférence au régime de la liberté commerciale. C'est dans ce sens que M. de Courcel est prié de pousser le travail de la commission.

Quant à interdire la résidence aux individus compromis dans le commerce des noirs (comme le propose le plénipotentiaire des États-Unis) c'est là une sanction entre cent autres qui peuvent être imaginées. La Conférence n'est pas compétente pour statuer sur l'application des pénalités. Il faut laisser à chacune des Puissances le droit qui lui appartient d'appliquer sa juridiction, sa procédure et son code pénal.

(1) Voir dans le *Livre jaune* précité l'annexe au protocole n° 4 du 1er décembre, le § 6, « Toutes les Puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs... »

504.

M. LEGRAND, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *La Haye, 30 décembre 1884, 4 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30. soir.)

Par une convention signée à Bruxelles le 27 décembre, la Hollande a reconnu le pavillon de l'Association internationale du Congo, et elle en a obtenu le traitement de la nation la plus favorisée.

505.

NOTE POUR L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE.

Paris, 30 décembre 1884.

Par une note en date du 26 de ce mois, Son Altesse l'Ambassadeur d'Allemagne a bien voulu annoncer à M. Jules Ferry que des sujets de l'Empire allemand avaient fondé des factoreries et fait, en vertu de contrats passés avec les indigènes, acquisition de territoires situés sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, à l'Est de la frontière néerlandaise et sur les îles de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne. Son Altesse ajoutait que ces territoires ont été placés ,sauf les droits acquis par les tiers, sous le protectorat allemand et que le pavillon impérial y a été arboré en signe de prise de possession.

M. Jules Ferry, en remerciant le prince de Hohenlohe de sa communication, prend acte volontiers des déclarations et des réserves qu'elle a pour objet de porter à la connaissance du Gouvernement de la République.

506.

M. LEGRAND, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *La Haye, 31 décembre 1884, 2 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

Il paraît aujourd'hui certain que mon collègue d'Allemagne, avant de retourner à Berlin, est allé secrètement à Bruxelles pour les affaires du Congo. Selon mon informateur, il y a eu échange de lettres entre le Roi Léopold et lui.

507.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 4 janvier 1885, 1 h. 19, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Le Chancelier accepte l'ensemble de votre programme, et ne repousse pas le principe de la garantie internationale d'un emprunt égyptien (1). Mais il tient toujours beaucoup au projet de conférence et aurait même préféré mettre tout de suite cette idée en avant.

Pour le reste, il est d'avis de ne pas nous montrer trop pressés, et de laisser s'augmenter les embarras des Anglais en Égypte, afin de les rendre plus traitables. Il pense qu'il convient de nous borner à parler, quant à présent, de la proposition d'enquête internationale sur la situation financière de l'Égypte. Le temps, dit-il, travaille pour nous, et les impatiences des indemnitaires retombent sur les Anglais, *qui ont tiré le boulet* (2).

L'agence Wolff annonce ce matin, d'après des nouvelles de Londres et de Paris, que le Cabinet anglais a délibéré sur des propositions présentées par M. Waddington et comportant la garantie collective d'un emprunt pour l'Égypte. Cette indiscrétion peut être volontaire de la part des Anglais, et très regrettable, car elle nous donne l'apparence de faire en notre nom isolé des ouvertures au Cabinet de Londres, au moment où nous consultons d'autres Puissances sur le fond même de nos suggestions. Elle nous met à la merci de l'Angleterre en nous plaçant dans une position fausse vis-à-vis de l'Europe,

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 744; (*Die Grosse Politik*, vol. III, 696).

(2) M. de Courcel donne lui-même le commentaire de son télégramme dans sa dépêche n° 1 du 4 janvier :

Ici le prince m'interrompit pour me dire que nous n'avions pas besoin de nous presser, que nous devions même éviter de laisser croire aux Anglais que nous étions pressés, car, en gagnant du temps, nous verrions croître les embarras autour d'eux, et les difficultés de leur situation les rendraient plus traitables. Les réclamations mêmes des indemnitaires d'Alexandrie se tourneraient contre eux, pèseraient sur eux, *car c'est eux qui ont tiré le boulet.*

Au moment où je me préparais à quitter le Chancelier, il résuma lui-même les résultats de notre conversation.

« M. Ferry propose trois points, dit-il : une enquête internationale, une garantie internationale pour un emprunt, et enfin un accord sur le régime du canal de Suez, ce dernier point étant réservé entre nous jusqu'à ce que nous ayons arrangé les questions financières avec les Anglais. L'enquête serait un excellent préliminaire pour une conférence, et le meilleur moyen de faciliter sa tâche; cependant on peut s'abstenir de mentionner tout d'abord la conférence et se borner à parler d'entente internationale à établir. Ce programme me convient, vous pouvez le dire à M. Ferry, en lui demandant sous quelle forme il proposerait d'en entamer la mise à exécution. »

et en fournissant une occasion ou un prétexte pour un mouvement de l'opinion anglaise susceptible de compromettre dans son germe le projet de garantie internationale.

Je vous enverrai ce soir par le courrier un rapport détaillé sur mon entrevue avec le prince de Bismarck.

508.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 5 janvier 1885, 7 h. 56, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

M. Lambermont est arrivé ce matin de Bruxelles où, en revenant de Paris, il a vu le Roi Léopold. D'après le langage qu'il me tient, je puis considérer que le règlement de la question territoriale ne causera plus de difficulté sérieuse entre vous et l'Association du Congo. Ce qui préoccupe vraiment l'Association aujourd'hui, c'est la nécessité où elle est de se procurer, à bref délai, des ressources financières pour subsister. Sous des formes très enveloppées et prudentes, le baron Lambermont m'a confirmé tout ce que vous aviez vous-même observé et supposé à cet égard. Je savais d'autre part que le Roi Léopold, qui a dépensé seize millions pour l'Association, en a pris onze sur ses réserves personnelles, et a fait des billets pour les cinq autres. Ce sont ces billets qu'il voudrait racheter aujourd'hui, et voici pourquoi l'on vous demandait cinq millions, M. Lambermont me l'a presque avoué. Il m'a parlé aussi des autres expédients auxquels on avait imaginé de recourir, ainsi le chemin de fer. On espérait déterminer la France à prendre une certaine quantité d'actions. Maintenant, l'on pense à une loterie, et M. Lambermont, en me confiant cette idée, qu'il craindrait beaucoup de voir ébruiter prématurément, m'a dit qu'elle avait été accueillie sans défaveur à Paris. Il est clair que cette situation met l'Association à notre merci, et qu'en l'aidant, même sans sacrifice pécuniaire de notre côté, à sortir de ses embarras, nous aurions le moyen de gagner utilement prise sur elle, ou, du moins, d'empêcher qu'elle ne tombât sous la dépendance d'une autre Puissance.

M. Lambermont se loue beaucoup de l'accueil courtois que M. Pirmez et lui ont trouvé auprès de vous.

509.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Vienne, 6 janvier 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

La reconnaissance de l'Association internationale africaine, comme État du Congo, par le Gouvernement austro-hongrois [1], est un fait accompli qui a été porté à la connaissance du public presque simultanément par une dépêche envoyée d'ici au journal *Le Temps* et par un article du *Fremdenblatt.* Ce résultat préparé par la politique coloniale du Chancelier et qui était un des corollaires inévitables de la Conférence de Berlin, ne pouvait surprendre Votre Excellence. Toutefois, le caractère officieux de la feuille autrichienne, dont les attaches avec le ministère des Affaires étrangères de la Monarchie ne sont un mystère pour personne, m'engage à vous adresser une traduction de l'article qu'elle consacre à la reconnaissance de l'État du Congo.

510.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 7 janvier 1885, 7 h. 30, soir*

Les propositions chinoises nouvelles sont, à nos yeux, la reproduction des précédentes [2]. Elles visent le traité de Tien-Tsin, mais en y ajoutant des clauses qui l'annulent sur deux points que nous ne pouvons abandonner : la question de la suzeraineté chinoise, dont nous voulons bien ne rien dire, mais que nous ne pouvons reconnaître, et celle de la frontière. Nous croyons que le général Brière de l'Isle est actuellement le seul négociateur que la Chine puisse prendre au sérieux. La retraite du général Campenon vous édifie, d'ailleurs, sur nos résolutions. [3]

[1] Le Gouvernement austro-allemand avait reçu en octobre 1884 l'invitation à la Conférence de Berlin (télégr. Vienne, 20 octobre, 6 h. 27, s.). — [2] Voir ci-dessus, n° 502. — [3] Voir ci-dessous n° 511.

511.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. [1] *Paris, 7 janvier 1885, 8 h. 30, soir.*

Le 3 janvier le général Négrier a culbuté six mille Chinois à une journée à l'Est de Chu. Le lendemain, les Chinois ont repris l'offensive au nombre de douze mille. Ils ont été repoussés et mis en complète déroute ; ils ont abandonné toutes leurs positions, deux batteries Krupp, six cents morts, un nombre considérable de blessés et tous leurs convois. Nous avons dix-neuf tués et soixante-cinq blessés.

Deux transports viennent d'arriver à Haï-Phong avec des renforts. D'autres suivent. Le général Campenon, partisan de l'occupation limitée au Delta, a donné sa démission. Le général Lewal qui lui succède prend la haute direction des opérations, jusqu'à présent confiée à la Marine, afin d'activer la conquête effective du Tonkin jusqu'aux frontières chinoises. Nous espérons être à Lang-Son pour le 1er février.

512.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 janvier 1885, 7 h. 14, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

La Conférence africaine a tenu aujourd'hui une très courte séance [2]. Après avoir adopté sans débat la déclaration relative à la traite des esclaves, dans la forme proposée par la commission, elle a commencé à délibérer sur le projet allemand concernant les occupations effectives, dont je vous ai envoyé le texte hier soir par la poste. Un bref échange d'observations a eu lieu, puis on a décidé de renvoyer à la commission l'examen du projet.

[Discussion sur le commerce des spiritueux dans la région du Niger et sur la liberté du commerce dans le district de Sette-Cama.]

(1) De la main du Ministre. — (2) Voir *Livre jaune,* recueil précité, protocole n° 7.

513.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 6. *Paris, 7 janvier 1885.*

Le Chargé d'affaires d'Allemagne m'a écrit le 29 octobre dernier que, d'après les rapports des autorités de police d'Avricourt, une borne-frontière intermédiaire entre les numéros 1559 et 1560 avait été démolie le 25 juin 1884 par le nommé Léonce Buzenet, âgé de treize ans, fils d'un brigadier de la garde-frontière à Igney-Avricourt, et par plusieurs jeunes garçons du même âge, au nombre desquels figuraient les nommés Alphonse Gasser, Charles Heimann, Albert Salvey et Émile Schmidt, tous de nationalité française et également fils de garde-frontière dans ladite commune. Le baron de Rotenhan ajoutait que, l'instruction relative à cette affaire étant de la compétence des autorités françaises, le Cabinet de Berlin nous demandait de lui faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle il serait procédé par elles, et les mesures qui pourraient être prises pour éviter le renouvellement de faits semblables.

L'information ordonnée par le Garde des sceaux sur l'incident qui nous avait été ainsi signalé a établi l'exactitude des indications recueillies par les autorités allemandes; il résulte toutefois des constatations faites sur les lieux, et qui sont consignées dans le procès-verbal ci-annexé en copie, que les délinquants ne se sont pas rendu compte de la gravité de l'acte qu'ils commettaient; dans ces conditions M. Martin-Feuillée n'a pas jugé que cette affaire fût de nature à être suivie judiciairement, une citation en police correctionnelle devant aboutir nécessairement à un acquittement motivé sur le défaut de discernement; une réprimande sévère a d'ailleurs été infligée par le Procureur de la République au jeune Buzenet et à ses camarades.

En portant le résultat de cette enquête à la connaissance du Gouvernement impérial, vous voudrez bien lui faire connaître que des dispositions ont été prises par le Ministre de l'Intérieur en vue d'assurer la conservation des bornes-frontière et de les garantir autant que possible contre de pareils accidents. Des instructions dans ce sens ont en effet été adressées aux préfets des départements frontière, par une lettre circulaire dont je crois devoir également vous envoyer ci-joint copie.

514.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 8 janvier 1885, 2 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Mon collègue d'Angleterre a été chargé de proposer une nouvelle convention au Gouvernement portugais. En échange de concessions à la liberté du commerce du côté du Zambèze, le Gouvernement anglais reconnaîtrait et promettrait ses bons offices pour faire reconnaître par l'Allemagne les droits du Portugal à l'embouchure du Congo sur la rive Sud. Très reconnaissant de l'accueil fait à sa demande par Votre Excellence, le Ministre des Affaires étrangères n'est pas disposé à abandonner les frontières qu'il a... [1] en me donnant lui-même comme gage de sa sincérité l'information que je rapporte, il m'a dit que son avis, qu'il devait soumettre au Conseil des Ministres, était d'écarter, sans lui donner de suite, la proposition anglaise.

515.

MEMORANDUM FRANÇAIS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉGYPTE [2].

N. *Paris, 8 janvier 1885.*

Le memorandum anglais du 29 novembre [3] paraît avoir été inspiré par deux ordres distincts de considérations :

1° La nécessité imposée par l'état du budget égyptien d'alléger la dette du pays, en faisant supporter aux créanciers une diminution d'intérêts, comme une part dans les sacrifices jugés indispensables pour le rétablissement de l'ordre financier. Ainsi s'explique la proposition de réduire de 1/2 p. 100 les intérêts de la Dette unifiée et de la Daïra.

2° L'obligation de pourvoir d'une façon régulière aux charges immédiates qui s'imposent à l'Égypte et qui forment deux groupes distincts : d'une part, la dette flottante, les travaux d'irrigation, etc., d'autre part les indemnités réglées par la commission d'Alexandrie. A cet effet, l'Angleterre propose : d'abord, l'émission d'un emprunt de cinq millions de livres, dont le produit

(1) Lacune de déchiffrement. — (2) Transmis à Londres le 8 janvier par lettre particulière du Ministre. — (3) Voir ci-dessus n° 465.

serait appliqué aux dépenses du premier groupe, et qu'elle offre de garantir pour faire bénéficier l'Égypte des avantages du crédit anglais; ensuite une émission nouvelle de titres de la dette privilégiée, qui seraient remis en payement aux indemnitaires d'Alexandrie.

Sur le premier point, des divergences subsistent entre l'Angleterre et la France; il n'est pas démontré pour le Gouvernement français que les revenus de l'Égypte ne soient pas suffisants pour couvrir les charges normales et qu'il soit nécessaire d'imposer aux créanciers un nouveau sacrifice. Ce sont précisément ces divergences qui ont fait échouer la Conférence de Londres. La mission de Lord Northbrook n'a produit aucun élément décisif de nature à entraîner la conviction et à trancher définitivement le débat. On ne voit d'autre issue qu'une nouvelle enquête suivie dans des conditions de compétence et d'impartialité qui satisfassent tous les intérêts en cause, et dont les conclusions s'imposent. L'idée en avait été admise à Londres par les conseillers financiers du Gouvernement de la Reine. A notre sens, cette enquête pourrait être confiée à un comité composé des membres de la commission de la Dette auxquels s'ajoindraient les agents diplomatiques au Caire des grandes Puissances. Il est bien entendu que la commission de la Dette serait préalablement complétée par un représentant de l'Allemagne et par un représentant de la Russie. Les résultats d'une étude ainsi conduite ne permettraient pas seulement de vérifier si les créanciers doivent consentir une nouvelle réduction de leurs créances; ils fourniraient aussi les renseignements nécessaires pour déterminer les modifications définitives qu'il peut y avoir lieu d'apporter à la loi de liquidation, modifications dont il est impossible, quant à présent, d'apprécier l'utilité et l'étendue.

[Dispositions à prendre en attendant la fin de l'enquête qui sera longue. Discussion du second ordre de considération qui a inspiré le memorandum britannique, et des moyens financiers proposés par Londres.]

Telles sont les conclusions auxquelles une étude attentive de la situation de l'Égypte et du memorandum anglais a conduit le Gouvernement de la République. Sur plus d'un point ses propositions concordent et se confondent même avec celles du Gouvernement de Sa Majesté britannique; elles sont combinées de manière à pourvoir aux nécessités les plus urgentes, tout en ménageant les moyens d'arriver par une voie sûre au rétablissement définitif de l'ordre financier. On peut d'ailleurs en apprécier les effets en parcourant l'exposé ci-joint du bugdet égyptien, établi sur les bases indiquées plus haut et comprenant les évaluations et les dégrèvements mentionnés dans les rapports de Lord Northbrook. Dans ces conditions, le budget comprendrait, pour les recettes 9.570.750 livres égyptiennes et pour les dépenses, 9.425.125 livres égyptiennes; il se solderait, par conséquent, par un excédent de recettes de 145.625 livres égyptiennes. Ce résultat prouve que les

modifications proposées par la France sont à la fois efficaces et plus que suffisantes.

En se prêtant à un accord dans de semblables conditions, l'Europe témoignerait de l'esprit de conciliation qui l'anime, et de son désir sincère de faciliter, par son adhésion aux mesures d'urgence que propose le Cabinet anglais, l'œuvre de réorganisation à laquelle l'Angleterre consacre ses efforts. Toutefois, le rétablissement de l'ordre financier et administratif en Égypte n'est pas la seule question dont le règlement s'impose dès maintenant à la sollicitude des Puissances. Il en est d'autres qui présentent un caractère d'égale urgence et qui affectent au plus haut degré leurs intérêts; elles doivent compter que l'Angleterre, s'inspirant des mêmes sentiments de justice et de bonne entente, consentira à en aborder le plus tôt possible l'examen. Parmi ces questions vient en première ligne l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir en tout temps à toutes les Puissances le libre usage du canal de Suez. L'étude de ce grand problème européen pourrait être abordée dès à présent, par voie de conférence ou autrement, et sans attendre l'issue de l'enquête proposée sur la situation financière. L'urgence n'a pas besoin d'en être démontrée. Un accord intervenant à ce sujet pourrait être présenté comme une juste compensation des sacrifices financiers que les Puissances sont disposées à imposer à leurs nationaux, il constituerait surtout un gage certain de stabilité et de paix pour l'avenir. Le Cabinet de Londres ne saurait refuser son acquiescement à une proposition, dont le principe a été posé avec tant de netteté et de loyauté dans les dépêches de Lord Granville du 3 janvier 1883 et du 16 juin 1884.

516.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 janvier 1885, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le prince de Bismarck est trop absorbé en ce moment par les discussions du Parlement impérial pour que je compte le voir. M. Busch n'a pu être reçu par lui aujourd'hui, mais il lui a fait parvenir la note destinée à servir de base aux instructions de M. Waddington, que j'avais transmise au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères hier soir, dès l'arrivée de votre courrier.

M. Busch m'a dit qu'il avait trouvé cette note parfaitement en harmonie avec les idées échangées entre le Chancelier et moi dans notre dernière entrevue.

Il a ajouté que si le Cabinet de Berlin, comme il était probable, était

complété (*sic*) [1] par les autres Gouvernements, il ne se bornerait pas à faire connaître son adhésion à nos vues, mais les défendrait et les recommanderait à l'adoption des Puissances.

J'ai répondu que nous serions d'autant plus satisfaits de cette manière d'agir que nous n'entendions pas parler à Londres en notre nom seul, mais dans l'intérêt et conformément aux idées de l'Europe entière ; qu'en d'autres termes, nous ne sollicitions pas un appui pour un projet français, mais désirions simplement prendre notre part et jouer notre rôle dans une entente européenne ; qu'au surplus, il était de la dignité et de l'intérêt des Puissances de ne pas réduire la question égyptienne à un duel entre la France et l'Angleterre, et de manifester au contraire leur avis individuel et réfléchi sur les propositions anglaises, comme étant le résultat d'un mûr examen de ces propositions par chacune d'elles.

M. Busch m'a semblé particulièrement satisfait de la manière dont l'idée de réunir une conférence sur les affaires égyptiennes avait été mise en avant dans votre note.

517.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. [2] *Paris, 11 janvier 1885, 8 h. 15, soir.*

Je crains d'échouer dans la mission que j'ai acceptée de régler par mes bons offices la situation territoriale entre l'Association et le Portugal. Les exigences de l'Association s'accroissent incessamment. Sur la rive droite je propose à l'Association non seulement Boma, mais toute la rive, y compris Banane. Le Portugal accepterait, en réservant seulement au-dessous du 5°12 Cabinda et Malemba avec un petit territoire autour des deux points figurant dans les titres de la couronne portugaise. Mais il comptait en retour sur la reconnaissance de nos droits sur la rive gauche, selon l'offre à lui faite par l'Angleterre et conformément à la limite tracée en rouge sur le plan annexé au traité allemand laquelle a été fixée par l'Association elle-même à Noki. Aujourd'hui on prétend faire descendre la limite territoriale de Noki jusqu'en un point de la rive gauche à déterminer à dire d'expert qui serait le point jugé le meilleur pour établir un port en eau profonde pour le service de l'Association. Le Portugal est tout prêt à accorder le terrain pour le port, tous les droits utiles, et aussi la propriété du terrain nécessaire

[1] Lire évidemment : consulté. — [2] De la main du Ministre.

pour établir la voie ferrée jusqu'au port. Mais l'Association se propose par cette formule indéterminée d'enlever au Portugal toute la rive gauche à peu de chose près, et elle demande non la propriété mais la souveraineté. Je ne puis transmettre une telle proposition qui me semble inacceptable dans la forme et inique au fond. J'ai offert d'appuyer comme limite un point en face Boma sur la rive gauche, où les eaux sont très profondes. A Bruxelles on ne veut rien entendre. Je tiens à ce que cette situation soit connue, ce n'est pas moi qui retarde la conclusion des travaux de la Conférence, c'est l'avidité croissante de l'Association pour des régions où elle ne possède aucun établissement, et la persuasion où elle est que ses protecteurs approuveront toutes ses fantaisies.

518.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 11 janvier 1885.*

L'adhésion de l'Allemagne au principe de la garantie collective d'un emprunt égyptien est certainement un succès inespéré, que les pronostics de l'entourage intime du Chancelier ne faisaient pas prévoir, et qui marque dans sa politique un changement notable. Cette décision, venant après la demande officielle du Gouvernement allemand d'être représenté dans la commission de la Dette, engage l'Allemagne d'une façon toute nouvelle dans les affaires d'Égypte. Les conséquences de ces premiers pas ne tarderont pas à se faire sentir, et c'est ce qui peut nous donner confiance. Le développement naturel des événements ne peut qu'accroître la part d'intérêt que devra prendre l'Allemagne à la question d'Égypte. Sur le Nil, comme ailleurs, nous aurons à compter avec son voisinage, qui n'est pas toujours commode ; mais son introduction dans la sphère des intérêts égyptiens aura pour premier effet de briser la prépondérance exclusive de l'Angleterre, ce qui est notre besoin le plus pressant.

Cependant, tant que durera le débat de la question égyptienne, nous devons nous attendre à voir le Cabinet de Berlin s'en servir comme d'un levier pour obtenir de l'Angleterre des concessions sur d'autres points qui tiennent à cœur au prince de Bismarck, notamment sur les points qui intéressent la nouvelle politique coloniale de l'Allemagne. Il sera donc toujours possible que, si le Cabinet de Londres sait donner de ce côté certaines satisfactions opportunes au Chancelier allemand, nous voyions mollir tout à coup l'action

[1] Papiers de Mme Abel Ferry.

de l'Allemagne dans la question d'Égypte. Nous devons nous préparer à des variations de la politique allemande qui seront déterminées alternativement par le désir d'exciter les espérances et d'encourager la flexibilité de l'Angleterre, et par le besoin de retenir la France.

Déjà l'on peut remarquer les symptômes de ce double jeu. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait tout récemment un article, qui sans doute vous a été signalé, et où l'on disait nettement à l'Angleterre que l'Allemagne devait défendre ses intérêts, et que, si elle pouvait consentir à certaines concessions, peut-être même dans la question coloniale, cela n'était imaginable en tout cas qu'au prix d'une alliance offensive et défensive qui ajouterait à la sécurité de l'Allemagne et à la garantie de la paix. C'était rappeler aux Anglais la politique suivie par Lord Beaconsfield au Congrès de Berlin en 1878 et leur donner à entendre que tous les désagréments qui leur arrivent aujourd'hui leur auraient été épargnés s'ils avaient persévéré dans cette politique.

Le discours prononcé hier par le prince de Bismarck au Reichstag contient encore une invite du même genre, quoique moins accentuée.

Quant à nous, le système pratiqué à notre égard consiste à dire bien haut que l'Allemagne n'entre dans l'affaire égyptienne que par complaisance pour les intérêts français, et afin de nous faire oublier par un bon procédé la meurtrissure de 1871. Cette tactique a le double avantage de nous opposer en tête de ligne aux Anglais, de manière à consommer entre eux et nous la rupture, et de nous engager nous-mêmes par le service rendu d'une part et accepté de l'autre, de sorte que nos revendications patriotiques, ou même nos regrets, si nous n'en supprimions l'expression, prennent le stigmate de l'ingratitude.

Je m'efforce, dans mes explications, soit avec le Chancelier, soit avec le comte de Hatzfeldt ou le Dr Busch, d'échapper à la position fausse où l'on veut nous réduire, en protestant que, loin de réclamer une complaisance, c'est nous qui rendons service à l'Europe en nous joignant loyalement à elle, et en renonçant pour notre part à tout privilège, à toute situation de faveur en Égypte, à tout ressouvenir de l'ancien *condominium*. La même considération m'a amené à atténuer, plutôt qu'à accentuer, notre part d'initiative dans les contre-propositions dont vous m'avez chargé de communiquer ici le projet, et qui devront servir de réponse aux propositions anglaises concernant le règlement des finances égyptiennes. Il m'a paru que notre but serait d'autant plus sûrement atteint que nous amènerions l'Europe, et en particulier l'Allemagne, à s'approprier ces contre-propositions et à les présenter à ce titre au Cabinet de Londres, au lieu de se borner à soutenir, avec des phrases plus ou moins élogieuses pour nous, une œuvre purement française.

Je n'ai, aujourd'hui encore, point de nouvelles de ma communication. Je pense que ce délai doit être interprété favorablement et témoigne du soin avec lequel le prince de Bismarck désire examiner votre note. L'impression qu'en

a conçue M. Busch, et dont il m'a fait part hier, m'a paru de tout point excellente. Avant que vous ne puissiez recevoir cette lettre, un télégramme vous portera sans doute des indications plus circonstanciées.

P.-S. — Je reçois à l'instant l'avis que le Chancelier me recevra demain matin à onze heures.

519.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T.[1] *Paris, 12 janvier 1885, 10 heures, matin.*

Les journaux opposants de toute nuance commentant des nouvelles de source chinoise font grand bruit d'enrôlements d'officiers et sous-officiers allemands au service de la Chine. On en donne le nombre qui dépasserait 160. Je sais à quoi m'en tenir sur le sujet dont le Chancelier vous a entretenu. Mais le public ignorant et soupçonneux peut être tenté de croire qu'il y a dans ce fait un concours déguisé prêté aux Chinois par des démissions d'officiers de l'armée allemande autorisées ou tolérées par le Gouvernement. Une explication précise, rétablissant la vérité sur l'attitude du Gouvernement allemand et sur les exagérations probables de la presse anglo-chinoise, viendrait fort à propos. La *Norddeutsche* aurait autorité pour cela.

520.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 12 janvier 1885, 11 h. 19, soir.*

(*Reçu :* 13 janvier, 6 heures, matin.)

Le prince Chancelier allemand, m'ayant demandé d'aller le voir ce matin, m'a entretenu de la communication qu'il se propose de faire à Londres sur les affaires égyptiennes, en conformité avec les explications précédemment échangées entre nous et avec le projet que je lui ai dernièrement soumis de votre part[2]. Adoptant la forme d'une réponse aux propositions de l'Angle-

[1] De la main du Ministre. — [2] Voir ci-dessus, n° 507.

terre, le prince de Bismarck a l'intention de dire qu'après avoir pris l'avis des agents officiels de l'Allemagne en Égypte ainsi que des principaux représentants des intérêts allemands dans ce pays, et après avoir consulté les autres Gouvernements intéressés aux affaires égyptiennes, il a dû reconnaître que les données de fait résultant du rapport de Lord Northbrook étaient contestées de différents côtés, et ne pouvaient pas, dès lors, servir de base à une solution satisfaisante des difficultés pendantes; qu'en conséquence, le meilleur moyen d'arriver à une entente sur les points de fait paraît être de procéder à une enquête internationale sur les lieux; que si, en attendant l'issue de cette enquête, la nécessité de procurer des fonds au Gouvernement égyptien se faisait sentir, par exemple pour le payement des indemnités dues par suite du bombardement d'Alexandrie, l'Allemagne ne méconnaîtrait pas le bien-fondé de l'offre généreuse de l'Angleterre de fournir elle-même la somme exigée pour cette destination spéciale, puisque le Gouvernement anglais était l'auteur des faits qui motivaient la dépense, mais que, d'une manière générale, le maintien du bon ordre dans les contrées avoisinant le canal de Suez était un besoin commun à toutes les nations, et que toutes par conséquent, devaient équitablement partager la charge d'y pourvoir, en tant qu'il serait nécessaire, par leur garantie financière.

Ce développement correspondant exactement au point de vue où vous vous êtes placé, je n'ai pu que marquer mon assentiment. J'ai rappelé au Chancelier que vous désiriez faire votre communication au Cabinet de Londres le 15 de ce mois. Il m'a promis de hâter la rédaction de la note allemande de manière à ce qu'elle fût prête pour la même date. Il pense, comme vous, que par égard pour l'Angleterre, il convient d'éviter l'identité de forme, mais que la concordance de fond et la remise simultanée sont désirables. Peut-être un court délai sera-t-il nécessaire pour que les notes autrichienne et russe soient également prêtes. Le Chancelier allemand pense que l'Autriche répondra dans des termes semblables à ceux qu'il emploiera lui-même, mais que la Russie ménagera peut-être un peu plus l'Angleterre, à qui elle prévoit qu'elle aura d'autres désagréments à causer bientôt sur d'autres points.

J'ai profité de ma visite pour entretenir le prince Chancelier de vos négociations avec la Société du Congo. Je lui ai même lu votre télégramme d'hier soir, après l'avoir prié d'excuser la vivacité des termes [1]. Cette lecture n'a pas produit une mauvaise impression. Le prince de Bismarck m'a dit qu'il n'était pas protecteur de l'Association au point où nous paraissons le croire, mais qu'il avait en très grande méfiance l'administration coloniale portugaise. Je lui ai rappelé la limite qui était marquée sur le plan joint au tracé allemand, et qui s'arrêtait à Noki. Il m'a répondu que, si les Portugais désiraient que les

(1) Voir ci-dessus, n° 517.

prétentions de leurs adversaires ne fussent pas soutenues, ils devaient se concilier des sympathies, gagner des amis à leur cause, et que cela ne serait possible que s'ils assuraient à l'Allemagne des avantages douaniers et particulièrement une entière liberté de transit dans leurs colonies tant à l'Ouest qu'à l'Est de l'Afrique. En définitive, il vous saurait gré de préparer les Portugais à cet ordre de concessions, dont nous profiterions nous-mêmes, et de tenir la négociation ouverte à Paris jusqu'à ce qu'il ait pu, de son côté, peser dans le sens indiqué sur les représentants du Portugal à Berlin. J'ai promis que j'appuierais auprès de vous cette manière de procéder. Après ma conversation avec le prince de Bismarck, j'ai confidentiellement sondé M. le marquis de Penafiel, et il m'a paru qu'il entrerait avec joie dans cette voie nouvelle, à condition que l'on ne mettrait pas les Anglais dans la négociation, parce que, m'a-t-il dit, depuis l'abandon du traité conclu avec l'Angleterre, cette Puissance est très impopulaire en Portugal, et le Cabinet de Lisbonne voudrait éviter l'apparence de lui faire quelque concession que ce soit.

521.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 13 janvier 1885, 6 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je viens de communiquer au comte Herbert de Bismarck les observations que vous m'avez transmises par votre télégramme d'hier matin [1] concernant les enrôlements d'officiers allemands dans l'armée chinoise. Il m'a promis d'en faire part à son père, et pense que le Chancelier n'hésitera pas à donner satisfaction à votre désir par l'insertion d'un entrefilet explicatif dans une feuille officieuse. Le comte Herbert m'a dit que le comte Kalnoky avait fait savoir au prince de Reuss la complète adhésion du Cabinet de Vienne aux vues exposées dans votre projet de note sur les affaires égyptiennes ; à Pétersbourg, les dispositions étaient favorables, et la décision de l'Empereur Alexandre devait être prise aujourd'hui même, à la suite d'un rapport sur la communication faite hier par le général Appert. Pour ce qui concerne l'Allemagne, les instructions destinées au comte Münster sont rédigées et doivent partir ce soir ; le représentant de l'Allemagne à Londres reçoit l'ordre de se concerter avec M. Waddington, et il fera sa communication à Lord Granville un jour ou deux

(1) Voir ci-dessus, n° 518.

après celle de notre Ambassadeur afin de bien marquer que l'initiative et le premier rôle sont laissés à la France.

Le comte Penafiel, ayant fait part à son Gouvernement des indications confidentielles que j'ai cru devoir lui donner hier à la suite de mon entretien avec le prince de Bismarck, a été invité à faire à la chancellerie allemande des ouvertures en vue d'arrangements commerciaux, concernant les colonies portugaises. Il est allé immédiatement chez M. Busch qui lui a promis de prendre les instructions du prince Chancelier au sujet des demandes que formerait l'Allemagne.

Le Ministre du Portugal espère avoir une réponse après-demain.

522.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 janvier 1885, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier soir publie un entrefilet au sujet des anciens militaires allemands engagés dans l'armée chinoise. L'article se termine ainsi : « Le Gouvernement de l'Empire n'est en mesure ni de favoriser, ni d'empêcher ces engagements. Quant à des militaires qui appartiendraient encore au service actif ou à la réserve de l'armée allemande, le Gouvernement de l'Empire, par suite de la stricte neutralité qu'il a observée dès le principe, à l'égard du conflit franco-chinois, ne leur permettrait naturellement pas de participer à des opérations de ce genre [1]. »

[Satisfaction de l'Ambassadeur qui propose d'offrir au Chancelier les remerciements de M. Jules Ferry [2].]

523.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 15 janvier 1885, 7 h. 40, soir.*

Je ne vois que des avantages à ce que vous vous concertiez avec votre collègue d'Allemagne [3] avant de remettre à Lord Granville votre réponse au

(1) Voir ci-dessus, n° 519.

(2) Le 15 janvier par télégramme de 7 h. 15, soir, M. Jules Ferry prie M. de Courcel de « remercier le Chancelier » de cette publication officieuse.

(3) Voir ci-dessus, n° 520.

memorandum anglais sur l'Égypte [1]. C'est aussi sous forme de note que l'Ambassadeur d'Allemagne formulera sa réponse, d'après les indications données par M. de Bismarck à M. de Courcel. Quant à la question du canal de Suez, il est essentiel qu'elle soit posée en même temps que les autres, dans les termes mêmes du memorandum, dût le règlement n'en être pas immédiat; nous demandons seulement qu'on reconnaisse la nécessité de la régler à bref délai; elle doit être considérée comme la contre-partie des concessions que l'Europe fait sur d'autres points aux vues particulières de l'Angleterre, pour amener une entente générale sur les sujets d'intérêt commun.

524.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 15 janvier 1885, 10 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55, soir.)

Je ne verrai M. Mancini que demain [2]. Retenu toute la journée à la Chambre, il n'a pu me recevoir, pas plus que les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie. Ceux-ci sont chargés de l'entretenir de nouveau de la question de la composition de la commission de la Dette. Dans un entretien que nous avons eu ensemble aujourd'hui, mon collègue d'Autriche, me parlant de vos propositions dont le comte Kalnoky lui avait transmis le texte, m'a déclaré qu'elles lui avaient paru conçues dans un excellent esprit, et qu'il était disposé à croire que le Gouvernement italien leur ferait un favorable accueil.

[1] L'Ambassadeur de France remit la réponse le 17 janvier 1885. Le 18 janvier à 8 h. 15, soir, M. Jules Ferry lui refusait un congé en ces termes : « Votre présence à votre poste est de toute nécessité à raison des négociations qui s'engagent».

[2] M. Jules Ferry avait prescrit à M. Decrais (télégr. de Paris, 13 janvier, 9 h. 55, s.) de demander à M. Mancini s'il était disposé à prescrire à son Ambassadeur à Londres de répondre au memorandum anglais dans les mêmes termes que M. Waddington. M. Mancini promit de faire tous ses efforts « pour amener entre les Cabinets de Londres et de Paris une entente qu'il ne cessait de considérer comme indispensable à une bonne solution des affaires égyptiennes». (Télégr. de Rome, 17 janvier, 12 h., m.) Il ne donnait, d'ailleurs, aucune précision. Il ne fit connaître sa réponse affirmative que le 26 janvier. (Télégr. Rome, 26 janvier, 10 h. 55, s.)

525.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 16 janvier 1885, 5 heures, soir.*

Le général Appert vient d'être informé par M. de Giers que l'Empereur a autorisé son Ministre des Affaires étrangères à répondre à l'Ambassadeur de France que le Gouvernement impérial approuve en principe les contre-propositions françaises [1] et qu'il envoie par le télégraphe l'ordre à son Ambassadeur à Londres de les appuyer. Une seule question reste à élucider : la Russie entrera-t-elle dans la garantie internationale pour le tout ou seulement pour une part déterminée? Cette question soulevée par le Ministre des Finances peut être réglée sans difficulté entre les Puissances garantes; le Gouvernement russe se réserve de nous faire à ce sujet une communication ultérieure, mais, pour ne pas retarder son adhésion des quelques jours qui avaient paru d'abord nécessaires pour résoudre cette difficulté secondaire, le Gouvernement impérial n'a pas hésité à se prononcer dès à présent sur la question de principe. C'est tout ce qu'il nous faut.

526.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 19 janvier 1885, 6 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le prince de Bismarck, m'ayant fait demander d'aller le voir, m'a interrogé sur l'impression que vous avez de sa note au Gouvernement anglais concernant les affaires d'Égypte [2]. Comme je lui répondais que je savais d'une manière générale que vous étiez très satisfait de l'accord établi entre la France et l'Allemagne, mais que je n'avais reçu aucune information particulière depuis quelques jours, il me dit qu'il avait chargé le prince de Hohenlohe, le 14 de ce mois, de vous communiquer la note allemande, et il me donna une copie de cette pièce à lire, en m'invitant à lui en dire mon avis [3].

(1) Voir ci-dessus, n° 523.

(2) Voir ci-dessous, n° 532.

(3) Le prince de Hohenlohe n'avait pas encore fait cette communication à Paris. M. J. Ferry n'a connu le document allemand que par une dépêche de Berlin ci-dessous reproduite n° 532.

Après une courte conversation à ce sujet, le prince de Bismarck me demanda ce que vous penseriez d'une démarche à faire à Londres pour presser le règlement des indemnités d'Alexandrie [1].

Les réclamants allemands, qui ne sont pas les principaux intéressés, se plaignent beaucoup du retard apporté au payement d'une dette reconnue depuis longtemps déjà, et dans laquelle l'Angleterre a une responsabilité directe, puisque c'est elle qui a procédé aux destructions qui motivent cette dette. Le prince de Bismarck pense qu'en prenant l'Angleterre spécialement à partie sur cette question, par une démarche diplomatique d'abord, puis aussi par la voie de la presse, nous arriverions à hâter sa réponse à nos contre-propositions, et l'empêcherions de recourir à une politique d'atermoiement. Je vous serai reconnaissant de me faire savoir si vous seriez disposé à vous joindre à l'Allemagne pour agir auprès du Cabinet anglais dans le sens d'un prompt règlement des indemnités d'Alexandrie, comme le propose le prince de Bismarck. Je vous prierai aussi de me dire si la communication prescrite au prince de Hohenlohe vous a été faite, et de quelle façon vous appréciez la note envoyée au comte Münster.

527.

Note pour l'ambassade d'Allemagne [2].

Paris, 19 janvier 1885.

Son Altesse l'Ambassadeur d'Allemagne a remis le 15 de ce mois au ministère des Affaires étrangères une lettre de Son Altesse le prince de Bismarck relative à la demande du Gouvernement impérial tendant à l'adjonction d'un membre allemand à la commission de la Caisse de la Dette en Égypte.

Le Chancelier de l'Empire ne considère pas comme fondés les motifs derrière lesquels se retranche Nubar Pacha pour ajourner une réponse définitive; il exprime le désir de savoir quelles sont à cet égard les vues du Gouvernement français.

La conduite tenue par M. Barrère, conformément aux instructions qu'il a déjà reçues, et la déclaration formulée dans le projet français de réponse au memorandum anglais du mois de novembre dernier témoignent de l'accord qui règne à cet égard entre la France et l'Allemagne.

Le Gouvernement impérial peut donc compter que l'Agent et Consul général de France usera de toute son influence pour déterminer le Gouvernement du Khédive à donner promptement satisfaction à la demande présentée simultanément par les Cabinets de Berlin et Saint-Pétersbourg.

(1) Voir pour le détail ci-dessous, n° 530. — (2) Une note analogue est adressée le même jour à l'ambassade de Russie.

528.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [1]. *Berlin, 19 janvier 1885.*

Les conversations du monde politique de Berlin, depuis quelques jours, tournent naturellement autour de cette question : que vont faire les Anglais en Égypte? Quelle sera leur réponse aux contre-propositions de l'Europe? Les avis sont partagés. Le comte Herbert de Bismarck trouve la réponse conçue par vous, et adoptée par les autres Puissances, tellement modérée, tellement pleine de ménagements pour l'amour-propre du Cabinet de Londres, dont elle accepte le terrain et dont elle s'approprie sur un grand nombre de points les déclarations réitérées, qu'il lui paraît difficile que ce Cabinet puisse décliner nos propositions. Je remarque en général, dans les alentours de la chancellerie allemande, une tendance à vanter avec une certaine affectation la modération de notre attitude à l'égard de l'Angleterre, comme si, par des éloges outre mesure, on voulait nous faire sortir de cette modération même et nous monter l'esprit contre nos anciens alliés.

Quant à l'Ambassadeur d'Angleterre, il se montre assez découragé. Il a commencé par faire à mauvaise fortune bon visage; il traitait comme un malentendu facile à éclaircir la mésintelligence établie depuis quelque temps entre son Gouvernement et la chancellerie allemande. Peu à peu il a dû se rendre à l'évidence et reconnaître qu'avec cette désinvolture il ne se tirait pas d'affaire, qu'il se trouvait en face d'exigences intraitables, soutenues par un mauvais vouloir persistant. Il se rend parfaitement compte que l'Angleterre est placée aujourd'hui devant ce dilemme cruel : sortir d'Égypte à bref délai, ou se brouiller avec l'Europe. Pour un homme qui a joué en Égypte un rôle si actif et qui a poussé les intérêts anglais dans ce pays avec tant de hardiesse et d'habileté, la vue de l'impasse où la politique britannique se trouve acculée est particulièrement pénible. Mais l'insuccès de ses efforts passés, le déboire personnel ne sont que la moindre part des soucis de Sir Edward Malet. Avec le dévouement patriotique et la clairvoyance qui le caractérisent, il porte ses regards plus haut et plus loin. Il se rend compte que la question égyptienne n'est pas le véritable nœud des difficultés si graves survenues entre l'Angleterre et l'Allemagne, et qu'elle n'est, aux mains du prince de Bismarck, qu'un puissant moyen de pression dont il se sert pour

[1] Papiers de M^me^ Abel Ferry.

frayer la voie à d'autres intérêts. A la rigueur, mon collègue admet que l'Angleterre pourrait faire le sacrifice douloureux de l'Égypte. « C'est, me dit-il, la tendance secrète du Cabinet de Londres, mais l'opinion publique est tellement engagée, l'amour-propre national réclame si impérieusement le maintien des avantages conquis depuis trois ans en Égypte qu'il est douteux que le Gouvernement puisse triompher des répugnances du pays et renoncer sans compensation aux fruits d'une expédition militaire coûteuse et pénible. Cependant le prestige personnel de M. Gladstone est tel, son talent et sa popularité ont des ressources si imprévues, que peut-être réussirait-il encore à se rendre maître de la situation et à faire accepter par l'Angleterre la politique d'abnégation contre laquelle le sentiment de la nation proteste. »

Mais, aussitôt après avoir envisagé cette perspective, mon collègue ajoute : « Ce qui me trouble, c'est que j'ai la conscience que cette concession ne désarmera pas l'Allemagne. Ce n'est pas cela que veut le prince de Bismarck; c'est autre chose, et plus ! »

Ce n'était pas mon rôle d'Ambassadeur à Berlin d'exposer à mon collègue que des concessions larges en Égypte auraient au moins pour l'Angleterre l'avantage de désintéresser la France et de dissoudre momentanément, peut-être même pour longtemps, la coalition nouée aujourd'hui contre la politique britannique. Je ne pouvais pas lui dire que par une résolution hardie et confiante le Cabinet de Londres réussirait peut-être à nous détacher des Cours impériales, nos alliées d'occasion, pour nous ramener aux traditions de l'entente cordiale entre les deux grandes nations libérales et civilisatrices de l'Occident, et qu'en tout cas la tentative méritait d'être faite. Je me suis borné à lui faire observer que l'Égypte seule était aujourd'hui entre l'Angleterre et la France, et, en invoquant quelques souvenirs communs du passé, je lui donnai à entendre que son pays s'était bien gratuitement et bien dangereusement aliéné le bon vouloir de la France sur un point où l'Angleterre, en nous blessant, s'était mise en opposition avec les intérêts de tous les pays du monde.

Il y a beaucoup de vrai dans les impressions pessimistes de Sir Edward Malet. Si l'Allemagne s'est engagée à fond, comme elle vient de le faire avec nous, dans les affaires d'Égypte, c'est qu'elle poursuit une politique nouvelle, si vaste en ses desseins, et si directement menaçante pour l'Angleterre, que les alarmes de cette Puissance me paraissent très légitimes. Le prince de Bismarck a porté dans la politique coloniale où il se jette la même énergie d'impulsion, la même hauteur d'aspirations dont il a donné les marques dans sa politique continentale [1]. On ne peut guère douter qu'il ne croie le moment

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 746; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, p. 757)

venu de déposséder l'Angleterre de son hégémonie maritime, comme il a dépossédé il y a quinze ans la France de l'hégémonie politique et militaire en Europe. Bien des indices tendent à prouver qu'il prépare contre la puissance anglaise une attaque à fond, calculée pour l'atteindre dans ses parties vitales, et pour la ruiner au profit de la grandeur industrielle et commerciale de l'Allemagne. Vous avez, je crois, le sentiment qu'il pousse la Russie sur l'Angleterre en Asie. Ce que j'observe depuis quelque temps me fait partager votre impression sur ce point, et c'est peut-être l'attente d'une entrée en campagne des Russes qui faisait dire naguère au prince de Bismarck que le temps travaillait pour nous et rendrait bientôt la position des Anglais de plus en plus difficile.

Des observateurs sagaces, dont le jugement m'inspire confiance, pensent qu'il s'agit pour la Russie moins d'une attaque directe sur l'Afghanistan et les Indes que d'une influence décisive à prendre sur la Perse, de manière à gagner par ce pays le golfe Persique et à intercepter par là une des routes de l'Inde. Ce plan, que le récent établissement d'une légation allemande à Téhéran serait destiné à appuyer, se compléterait par une action plus vive, plus insistante, de la Russie du côté de l'Arménie. Or la domination des Russes en Arménie, c'est la promesse de leur prépondérance en Mésopotamie, c'est-à-dire sur le Tigre et l'Euphrate, puis en Syrie et en Palestine, pays qui servent de buts à leurs aspirations à la fois politiques et religieuses. Tout cela va avec des vues d'avenir qui, en assurant à la Russie, dans le partage de la succession ottomane, les territoires asiatiques, réserveraient à l'Autriche la péninsule des Balkans, y compris même Constantinople; le Bosphore et les Dardanelles seraient rouverts et le libre parcours en serait placé, comme celui du canal de Suez, sous la garantie internationale. De pareilles spéculations vont bien loin, et donnent plutôt matière à la simple curiosité qu'à des calculs politiques sérieux. Cependant on ne peut nier qu'elles ne soient autorisées dans une certaine mesure par les voies que la politique allemande a ouvertes et les horizons qu'elle fait entrevoir depuis la rencontre de Skiernewice.

Une action prononcée dans le sens que je viens d'indiquer frapperait évidemment l'Angleterre dans les fondements mêmes de sa grandeur un peu artificielle. Privée de l'Égypte, coupée des Indes sur la voie de terre en même temps que sur la voie de mer, en Mésopotamie et sur l'Euphrate comme sur le canal de Suez, quels moyens lui resteraient pour la défense de son empire colonial? Les Indes, menacées de toutes parts, deviendraient par la force des choses la proie des *libérateurs* qui leur viendraient du Nord. L'Australie, ne trouvant plus d'avantages dans son union avec l'Angleterre, se détacherait comme un fruit mûr. Inutile de parler du Canada, dévolu naturellement aux États-Unis, et de la colonie du Cap, où la complaisante imagination des

Allemands installe déjà une confédération d'États libres de langue allemande ou hollandaise (ce qui, dit-on, est la même chose), se développant et gagnant peu à peu toute l'Afrique sous le protectorat du puissant Empire dont la capitale est à Berlin.

S'il ne déplaît pas au Chancelier d'encourager de pareils rêves chez ses compatriotes, et de faire ainsi diversion aux difficultés de la politique intérieure, il a lui-même un esprit trop avisé et trop positif pour subordonner tous ses calculs d'avenir à la poursuite d'une conception sujette à tant de risques et à tant de chances d'insuccès. Les derniers incidents m'ont à peu près convaincu qu'il a poussé trop loin les choses avec l'Angleterre pour revenir facilement et nous fausser compagnie. Cependant quelque sérieusement qu'il se soit engagé, vous savez combien, avec un esprit de cette trempe, les revirements soudains et violents sont à redouter. Une surprise est toujours possible, et ce n'est pas faire tort au prince de Bismarck que de penser qu'il s'est réservé les moyens de nous la ménager à tout moment. Soit qu'il lui convienne de peser sur nous dans certaines conjonctures et d'enchaîner plus étroitement notre fidélité par la crainte d'un abandon de sa part, soit que l'Angleterre trouve le moyen de le désarmer en lui proposant quelque partage avantageux et provisoirement satisfaisant, la prudence nous interdit d'exclure de nos prévisions l'éventualité d'un brusque retour à des sentiments meilleurs pour le Cabinet de Londres.

Un changement de ministère à Londres serait évidemment favorable à ce jeu de scène. Or, beaucoup de gens prévoient aujourd'hui ce changement, et pensent que les Anglais, à commencer par M. Gladstone lui-même, seront tentés d'y chercher une issue aux embarras actuels. Il est vrai qu'un ministère tory ne serait guère possible aujourd'hui. Les héritiers de Lord Beaconsfield ne sont pas en mesure de constituer un Cabinet viable. Mais on peut admettre d'autres combinaisons. Celle que l'on envisage ici avec le plus de faveur serait la formation d'un ministère où les néo-radicaux, notamment MM. Chamberlain et Dilke, tiendraient les principales places. M. Chamberlain en particulier est un homme sur qui le Chancelier d'Allemagne paraît fonder des espérances sérieuses. Il est lié avec le comte Herbert qui, pendant son séjour en Angleterre, a beaucoup cultivé ce personnage [1] et qui parle de lui, avec une certaine emphase, comme de l'homme d'avenir chez nos voisins, et comme du premier ministre le plus intelligent qu'ils pussent se donner.

L'avènement de M. Chamberlain aux premiers rôles, dans un ministère prochain, serait donc de nature à modifier sensiblement les rapports actuels de l'Angleterre avec l'Allemagne, et c'est une circonstance dont nous aurions,

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 735 ; (*Die Grosse Politik*, vol. IV, n° 753)

si je ne m'abuse, à nous préoccuper sérieusement. Je dois en tout cas appeler d'avance votre attention sur les conséquences possibles d'une semblable combinaison.

529.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 14. *Paris, 20 janvier 1885.*

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie d'une lettre par laquelle M. Cambon m'annonce que M. Reade, agent et Consul général de Sa Majesté britannique à Tunis, a quitté cette ville. Dans l'opinion de notre Résident, le départ de ce fonctionnaire serait définitif et mettrait probablement fin à la campagne entreprise par quelques sujets anglais contre l'établissement de notre protectorat en Tunisie. J'apprendrais avec plaisir que, conformément aux informations communiquées à notre représentant par M. Arpa, juge consul, chargé de l'intérim du consulat, le Gouvernement anglais est dans l'intention de transformer l'agence de Tunis en un simple consulat général.

530.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 20 janvier 1885.*

Mon télégramme d'hier [1] ne vous a rendu compte que d'une façon très incomplète de l'entrevue que le prince de Bismarck m'avait fait exprimer le désir d'avoir avec moi. Je crois donc nécessaire de reprendre ici, avec plus de détails, le récit de notre conversation.

[Conversation sur la note adressée au comte Münster en réponse aux propositions de l'Angleterre sur les finances égyptiennes [2].]

Après un échange de quelques paroles encore sur ce sujet, le Chancelier aborda une autre question. « Voudriez-vous, me dit-il, que nous nous entendions pour presser à Londres le règlement de la question des indemnités d'Alexandrie? Voilà près de deux ans que le droit des résidents étrangers qui ont souffert du bombardement est reconnu. Leur situation est très pénible

(1) Voir ci-dessus, n° 526. — (2) Voir ci-dessous n° 532.

par suite de ces délais qui se prolongent vraiment trop. Les réclamants allemands témoignent beaucoup d'impatience; ils insistent auprès de moi pour obtenir une solution prompte, et cependant ils ne sont pas les principaux intéressés. Il m'est d'autant plus difficile de ne pas tenir compte de leurs plaintes que l'Angleterre s'est notoirement conduite à notre égard d'une façon fort peu obligeante dans les questions coloniales et qu'en conséquence, lorsqu'il s'agit des Anglais, l'impopularité qui s'attache aujourd'hui à cette nation parmi nos compatriotes accroît très sensiblement la susceptibilité de ces derniers.»

Je fis remarquer que l'Angleterre nous dirait sans doute qu'elle avait déjà fait des offres aux Puissances pour le règlement des indemnités d'Alexandrie, lorsqu'elle avait présenté ses propositions concernant l'arrangement général des finances de l'Égypte; il en résultait que l'examen de cette question spéciale entraînait nécessairement la discussion de tout l'ensemble du système financier anglais et que le Cabinet de Londres, en considération du temps que les Puissances avaient mis à répondre à ses propositions, pourrait bien nous demander de ne pas trouver mauvais qu'il prît son temps à son tour pour répliquer à leurs contre-propositions.

Le prince de Bismarck ne me dissimula pas que, dans sa pensée, il serait bon de presser de toute façon le Cabinet anglais pour l'empêcher de chercher des faux-fuyants et de se dérober à l'effet de nos communications récentes; à ce point de vue, la question des indemnités pouvait fournir un moyen d'action utile et parfaitement justifié. Il insista tout particulièrement sur la responsabilité directe qui incombait aux Anglais du fait d'un bombardement auquel ils avaient procédé par une détermination spontanée, sans mandat ni motif aucun, si ce n'est une libre résolution de leur part. «Il est bon, dit le prince, de marquer que les Anglais ont dans cette affaire une obligation principale, indépendante de tous les autres embarras du budget égyptien. Il leur a plu de faire en Égypte une expédition coûteuse, conduite d'après un mode qu'ils ont choisi eux-mêmes, et il leur plaît aujourd'hui de faire peser sur les finances du pays où ils font cette expédition les frais qui en résultent. On pourra discuter plus tard la question générale qui se trouve ainsi posée; mais il n'est pas juste qu'en attendant les sujets des autres Puissances pâtissent indéfiniment des conséquences désastreuses des opérations entreprises par les Anglais. Demandez donc à M. Ferry s'il est disposé à se joindre à moi pour insister à Londres sur la prise en considération immédiate des réclamations des indemnitaires d'Alexandrie.»

Je promis de vous transmettre cette ouverture, et je vous confirme ici ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dès hier par le télégraphe.

La conversation prit ensuite un tour plus général. Le Chancelier d'Allemagne me témoigna sa très vive satisfaction de ce que, quels que soient les *risques* qui subsistent entre nos deux pays, les circonstances aient pu les rapprocher

en leur montrant dans certaines directions une communauté d'intérêts. Je m'associai à ce sentiment et en pris texte pour dire qu'en effet la communauté des intérêts était le meilleur argument pour triompher des préventions mutuelles et accoutumer les deux peuples à marcher ensemble. « Il est des passions qui ne peuvent disparaître immédiatement, dis-je à mon interlocuteur, mais, en cherchant les points de contact dans chaque affaire particulière qui se présentera successivement, *von fall zu fall*, suivant une expression que vous employez quelquefois, nous arriverons à multiplier les occasions d'accord ; il pourra naître de cette manière de procéder une sorte d'habitude et l'habitude transforme les sentiments. »

Je ne sais si cette définition utilitaire de notre rapprochement avec l'Allemagne qui le réduisait à une entente particulière fondée, dans chaque cas individuel, sur la constatation d'intérêts positifs, satisfait entièrement le Chancelier. Mais elle répondait en tout cas à des nécessités de notre situation nationale dont il est désirable pour nous que la politique allemande sache tenir compte. L'ordre d'idées où le Chancelier aime à se placer est un peu différent. Assoupir nos souvenirs, détourner nos regard du passé vers un avenir indéterminé, afin de mieux nous habituer aux conditions rigoureuses du présent, nous entraîner ainsi d'une façon presque insensible à l'acceptation définitive des faits accomplis en 1815 et 1871, de manière que la France, résignée à ses démembrements successifs et prenant une bonne fois son parti de l'hégémonie militaire et géographique de la Prusse, gravite désormais dans l'orbite du nouvel Empire allemand, tel est le programme que le prince de Bismarck suit à notre égard ; nous devons lui rendre la justice de reconnaître la franchise et la sincérité entières avec lesquelles il l'expose lui-même. « Renoncez à la question du Rhin, m'a-t-il souvent répété, je vous aiderai à conquérir sur tous les autres points les satisfactions que vous pouvez désirer. »

Tout l'effort de sa dialectique avec nous tend à nous prouver que nous avons intérêt à accepter ce programme et qu'il est loyal en nous le proposant. Pour triompher de ce qu'il appelle nos défiances, il ne néglige aucun soin, aucune prévenance ne lui coûte. Aujourd'hui que l'Angleterre est mise par sa politique égyptienne en opposition flagrante avec les intérêts traditionnels de la France, il s'applique à nous convaincre qu'il a embrassé notre parti sans réserve et qu'il ne nous abandonnera pas en route. Sa préoccupation à ce sujet est très vive. Il craint que nous ne soyions hésitants ou soupçonneux. Aussi s'attache-t-il à démontrer que lui-même s'engage à fond contre l'Angleterre. Peut-être convient-il de faire la part de ce sentiment dans les réflexions générales qu'il a cru devoir me faire concernant les dangers qui menacent la puissance anglaise.

« Les Anglais, me dit-il, sont bien aveugles de froisser les intérêts de tant de monde et de se mettre à dos de si nombreux adversaires par leur politique inconsidérée quand ils sont si évidemment menacés par un grand danger

prochain. Il est impossible que le choc qui s'annonce en Asie centrale ne se produise pas un jour dans des conditions qui seront pour eux pleines de risques. Déjà au moment du Congrès de Berlin, quand la Russie avait à faire face au péril imminent d'une attaque de l'Angleterre, cette Puissance avait étudié les moyens d'atteindre sa rivale dans l'Inde. J'ai eu connaissance du plan qui a été préparé; il était très sérieux et bien combiné. Les choses ont marché depuis lors d'un pas rapide. La Russie se trouve aujourd'hui armée de moyens d'action beaucoup plus faciles à mettre en œuvre. De plus en plus sa base d'opérations s'établit en avant de Khiva, à Merv et dans la région qui confine l'Afghanistan. Pour la question de délimitation relative à ce dernier pays, les Anglais ont eu tort d'entourer leur mission d'une escorte militaire qui a l'air d'une expédition et dont l'importance ne fera que donner aux yeux des populations indigènes plus de gravité à leur mouvement inévitable de retraite. Si un conflit doit éclater, la Russie est dès maintenant en mesure de jeter sur les Indes une armée de cent mille cavaliers mobiles empruntée aux habitants de ses provinces depuis le centre l'Asie jusqu'au pays des cosaques. C'est bien plus qu'il n'en faut pour provoquer dans les Indes une situation semblable à celle de 1857. Les Anglais sont beaucoup moins civilisateurs que les Russes en Asie; ils méprisent trop ouvertement les indigènes et se tiennent trop à l'écart d'eux. Ceux-ci se sentent exploités par une domination étrangère qu'ils exècrent. Les Russes au contraire attirent à eux les populations qu'ils englobent dans leur Empire, se familiarisent et s'amalgament avec elles. Ils soulèveront facilement les Hindous. Les Mahométans même qui forment aux Indes un groupe nombreux sont très mal disposés pour l'Angleterre, tandis que la Russie qui commande à de nombreux Musulmans n'a qu'à se louer de leur fidélité. Je ne sais quelle sera l'heure du conflit, peut-être dans dix ans, peut-être plus tard, mais il est fatal.

« Comment, en prévision d'une telle menace, l'Angleterre peut-elle de gaîté de cœur s'aliéner tous ceux qu'elle blesse par sa politique coloniale exclusive et par sa prétention à la domination du canal de Suez? La Russie a reconnu assez récemment qu'elle avait un grand intérêt à la liberté de passage dans le canal de Suez pour le rétablissement et la défense de ses ports dans l'océan Pacifique, au cas d'une guerre avec l'Angleterre. Elle y attache maintenant beaucoup d'importance et elle désire fortifier sa position à l'extrémité orientale de l'Asie. Elle est sur le point, soit d'occuper une partie de la Corée, soit d'obtenir, par voie de négociation avec le Japon, la possession d'un certain territoire qui lui donne un port plus méridional que Vladivostok et moins exposé à être gelé en hiver. »

[Hypothèses sur l'attitude de la Russie et retour sur l'Égypte.]

Après une courte pause, le Chancelier reprit en ces termes : « Je regrette que les bruits répandus il y a quelque temps dans les journaux au sujet d'un

voyage que je projetterais de faire à Paris, n'aient été en définitive que des bruits de journaux. J'aurais eu grand plaisir à me rencontrer avec M. Ferry. La manière dont il dirige votre politique et la solidité qu'il me paraît avoir acquise me donnent confiance pour lui dans l'avenir, je serais heureux de nouer des rapports personnels avec lui. Une connaissance réciproque entre les personnes aide beaucoup à la bonne entente sur la direction des affaires. On s'apprécie mieux, on sait mieux à qui l'on a affaire. Mais peut-être ce qui n'était qu'une conjecture des gazettes pourra-t-il devenir un jour une réalité. On me dit que M. Jules Ferry se rend quelquefois à Saint-Dié. Cela pourrait nous fournir l'occasion d'une rencontre..., peut-être quelque part dans le Luxembourg ou en Belgique... ou bien encore dans le Midi de la France, à Nice ou à Monaco. Je ne puis offrir d'aller à Paris; ce serait un embarras pour votre Gouvernement, ce serait une sorte de défi gratuit jeté aux éléments turbulents et provocateurs de la population parisienne, mais ailleurs l'occasion pourra se présenter et je serai très disposé à la saisir. »

Je répondis à cette ouverture par force protestations de bon vouloir de votre part et je suggérai comme lieu de rencontre le plus approprié, surtout s'il s'agissait de l'été, le terrain neutre de la Suisse, également rapprochée de France et d'Allemagne et n'engageant aucune des susceptibilités qu'il pourrait être désirable de ménager. Je promis en tout cas de rendre compte à Votre Excellence de la manière amicale et courtoise dont le Chancelier avait introduit ce sujet dans sa conversation avec moi.

Notre entretien était arrivé à son terme. Le prince de Bismarck se borna à me dire encore quelques mots au sujet de la Conférence africaine dont il paraît désirer maintenant la conclusion. Je lui dis qu'on avait volontairement ralenti les travaux, afin de donner le temps aux parties intéressées de terminer avec l'Association internationale du Congo tous les arrangements relatifs aux délimitations territoriales, mais qu'on était arrivé au point de pouvoir conclure quand on voudrait. Au sujet des prétentions respectives de l'Association et du Portugal il témoigna une indifférence absolue, me disant qu'il avait montré de l'empressement pour les désirs du Roi Léopold à la suite d'une correspondance personnelle échangée avec ce Souverain, mais qu'il était plus que quitte avec lui désormais et s'en tenait à la liberté de commerce qui se trouvait également garantie des deux côtés au profit de l'Allemagne. Il renouvela néanmoins l'expression de ses anciennes défiances à l'égard des Portugais, et me parut disposé à ne revenir de ses préventions que dans le cas où ils lui promettraient pour le commerce allemand de larges concessions dans leurs possessions coloniales. Il me dit aussi, à propos de la réglementation des occupations effectives actuellement soumise à la Conférence, quelques mots qui témoignaient d'une aigreur et d'une méfiance persistante à l'égard de l'Angleterre.

531.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne.

T. [1]. *Paris, 21 janvier 1885, 10 heures, soir.*

L'Association internationale s'étant départie des prétentions excessives qu'elle avait jusqu'ici maintenues quant à la rive gauche du Congo, j'ai fait connaître à M. de Azevedo les propositions nouvelles que je crois pouvoir communiquer au Gouvernement portugais. Sur la rive gauche la limite serait fixée au point où le 13° Est de Greenwich coupe la rive, c'est-à-dire à une petite distance à l'Ouest de Boma selon la carte Capello et Ivens de 1883. Elle suivrait le méridien jusqu'au 6° de latitude, puis obliquerait vers le Nord-Est pour donner au Portugal accès sur le Kouango navigable. Le but poursuivi est d'avoir un port en eau profonde, avec accès par ligne ferrée. Sur la rive droite, l'Association s'étendrait jusqu'à Banane d'une part et jusqu'à Landana de l'autre. Massabi et Landana seraient reconnus au Portugal.

Je conseille au Gouvernement portugais de prendre pour point de départ ces propositions que je crois susceptibles d'être améliorées pour ce qui concerne la rive droite. Mais quant à la rive gauche je trouve la délimitation très acceptable, car elle prolongerait la colonie d'Angola jusqu'au Congo avec un large et utile accès sur le fleuve, et la possession de la plus belle partie de l'embouchure. J'appuierais de mon côté une contre-proposition relative à la rive droite, pour la partie comprise entre Cabinda et Landana seulement. Tâchez de savoir de M. du Bocage jusqu'où, dans cet ordre d'idées, le Portugal pourrait se restreindre.

[1] De la main du Ministre.

532.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 25. *Berlin, 21 janvier 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 janvier ; Dir. pol., 29 janvier.)

[M. de Courcel transmet à M. Jules Ferry le document ci-dessous.]

LE PRINCE DE BISMARCK, CHANCELIER DE L'EMPIRE ALLEMAND,

AU COMTE MÜNSTER, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À LONDRES.

L. Traduction. *Berlin, 14 janvier 1885.*

Vous savez, par mes communications précédentes, qu'avant de répondre au memorandum anglais du 29 novembre, j'ai jugé nécessaire, à l'endroit des propositions qui y sont contenues relativement à l'Égypte, de constater, en premier lieu, l'impression produite par elles sur les *bondholders* allemands et l'opinion des Consuls de l'Empire et d'autres Allemands compétents en Égypte, et de sonder les dispositions des autres Cabinets, avant de pouvoir prendre sur moi de faire des propositions à Sa Majesté l'Empereur sur la réponse à faire au memorandum anglais. Ces travaux préparatoires sont actuellement terminés, et j'en consigne les résultats dans l'exposé ci-joint, en communiquant à Votre Excellence avec l'autorisation de l'Empereur ci-après notre manière de voir à ce sujet.

La question de savoir si la situation financière de l'Égypte rend nécessaire de toucher aux droits de ses créanciers par la réduction des intérêts de leurs créances, n'a trouvé de solution décisive ni par les délibérations de la Conférence de Londres, ni par la communication anglaise du 29 novembre. Le point de vue anglais suivant lequel ce préjudice à imposer aux créanciers est inévitable, est contredit, non seulement par l'avis de ces derniers, mais aussi par l'opinion des autorités consultées par nous en Égypte même, et par l'opinion non seulement du Gouvernement français mais aussi de la plupart des autres Gouvernements. La probabilité que les finances égyptiennes peuvent pleinement suffire à leurs charges est d'ailleurs confirmée par le fait que l'Angleterre a, à diverses reprises, exprimé la volonté de réduire d'un demi million de livres sterling, c'est-à-dire 10 millions de marks une des sources de revenu de l'Égypte : l'impôt foncier. L'entente finale des Puissances pourrait être essentiellement facilitée, si l'on jetait sur ce point en litige une plus grande clarté que celle qui a régné jusqu'ici, au moyen d'une enquête à faire par les Puissances en commun, à l'aide d'experts et sur les lieux mêmes. Mais quand même cette enquête corroborerait l'opinion anglaise touchant l'insuffisance du revenu égyptien pour l'accomplissement des engagements de ce pays

vis-à-vis de ses créanciers, la question se poserait toujours si l'équilibre devra être rétabli plutôt par la création de nouvelles sources de revenu pour le budget égyptien en soumettant les étrangers à l'impôt que par une réduction d'intérêts forcée. Un impôt spécial sur les coupons serait même encore un expédient moins dangereux qu'une réduction forcée des intérêts stipulés par le traité, laquelle constituerait un commencement et un précédent à de nouvelles mesures qui conduiraient à la banqueroute partielle ou totale.

Si entre temps on constatait un besoin urgent de trouver des ressources pécuniaires immédiates, il faudra, en effet, recourir à la voie d'un nouvel emprunt pour se les procurer. Si cet emprunt ne peut être contracté sans garantie européenne, l'acceptation de cette garantie par l'Angleterre seule dépasserait la limite de ce que le reste de l'Europe est en droit de demander vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Les intérêts que comportent l'avenir de l'Égypte, le maintien de l'ordre dans ce pays, la protection de la propriété des différentes nations européennes dans l'Égypte et l'usage du canal de Suez ne sont pas des intérêts exclusivement anglais; ils touchent, au contraire, presque toutes les nations de l'Europe dans une mesure qui leur interdit d'envisager avec indifférence de nouveaux ébranlements de la situation de l'Égypte. La plupart des nations européennes sont intéressées, non seulement dans la Dette égyptienne, dont le service des intérêts est subordonné à une situation régulière en Égypte, mais aussi directement dans l'exploitation du pays et de ses ressources, et le canal de Suez constitue pour elles toutes, en ce moment, la communication avec l'Extrême-Orient et l'océan Pacifique. Il ne sera donc pas facile aux Puissances européennes de renoncer, dans l'avenir, à une participation directe de leur part, à la surveillance de l'état des choses en Égypte. Autrefois nous avions espéré que, de même que les intérêts communs de l'Europe ont été, pendant un temps, soutenus et protégés collectivement par l'Angleterre et la France, l'Angleterre seule après être intervenue isolément en Égypte, se chargerait de la même mission, en représentation tacitement présumée des intérêts communs de l'Europe, et exercerait, d'une façon durable, les fonctions s'y rattachant. Votre Excellence sait qu'il y a deux ans déjà j'ai exprimé ma conviction à cet égard : il n'y a pas de raison pour l'Allemagne de refuser sa confiance à l'Angleterre et de ne pas maintenir, en ce qui concerne l'Égypte, ses bonnes relations avec elle, si la politique anglaise voulait assumer seule les obligations qu'implique un mandat européen de cette sorte. Mais il n'est pas à prévoir que l'Angleterre soit disposée à se charger de cette tâche pour une longue durée, c'est ce que nous pouvons conclure avec certitude de l'attitude qu'elle a eue jusqu'ici en Égypte et tout particulièrement du langage tenu à plusieurs reprises par le Cabinet qui a déclaré vouloir mettre fin à l'occupation le plus tôt possible. Ce fait met en question la stabilité de l'ordre en Égypte, au maintien duquel toutes les nations qui y trafiquent sont intéressées.

On ne peut prévoir les événements qui se produiront dans ce pays lorsque l'Angleterre réalisera l'intention de son Gouvernement de l'évacuer, et les autres Puissances sont trop vivement intéressées dans l'état de choses de ce pays pour pouvoir renoncer, vu les expériences faites, à l'établissement de garanties pour cet état de choses. Nous avons, en outre, conçu des doutes sur la question de savoir si l'Angleterre joint à son occupation l'intention de sauvegarder d'autres intérêts

que ceux de l'Angleterre en Égypte, après que nous n'avons pas réussi à obtenir l'adhésion du Gouvernement anglais à la participation de l'Allemagne et de la Russie à la Commission de la Dette. Mais si la nécessité de participer à l'organisation de la situation du pays est commune aux Puissances européennes, il n'est qu'équitable que les charges qui sont inséparables de la tâche commune soient supportées par toutes les Puissances en commun. Parmi ces charges je place en première ligne la garantie sans laquelle un emprunt pour l'Égypte ne pourrait pas être couvert en ce moment.

Vu les motifs que je viens d'exposer, je prie Votre Excellence de vouloir bien, provisoirement et sous la réserve de la discussion des détails, demander à Lord Granville son avis sur les propositions qui suivent:

1° Examen en commun de la situation des finances égyptiennes et de leurs ressources, au moyen d'une enquête, à faire, en Égypte même, par des représentants compétents (experts) de toutes les Puissances.

2° Entente des Puissances en vue d'une garantie commune de l'emprunt actuellement nécessaire à l'Égypte, analogue à celle convenue pour le règlement de la navigation du Danube et antérieurement par quelques Puissances en faveur d'un emprunt grec.

3° Sauvegarde de la navigabilité du canal de Suez et du libre trafic sur ce canal, en temps de guerre comme en temps de paix, par un traité collectif des Puissances avec le concours du Sultan en sa qualité de Souverain du pays.

Votre Excellence voudra bien communiquer à Lord Granville le contenu de l'exposé de nos vues qui précède et lui remettre, s'il le désire, le présent document, ou sa traduction à titre d'aide-mémoire.

Je prie Votre Excellence d'utiliser, dans la mesure que vous jugerez convenable, l'exposé ci-joint des résultats de nos travaux préparatoires, afin d'appuyer nos vues et de faire à Lord Granville toute communication verbale ou écrite qui pourrait l'intéresser.

Je serais heureux si notre manière de voir était partagée par M. le Ministre anglais, au moins jusqu'à ce point que son appréciation de cette manière de voir nous fournisse l'occasion d'une discussion plus détaillée, en vue d'une entente entre nous et les autres Puissances intéressées.

533.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 22 janvier 1885, 10 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

J'ai passé une heure hier soir chez Lord Granville et je ne l'ai quitté que fort tard. M. Childers assistait à l'entrevue. En deux mots, le Gouvernement

anglais accepte toutes nos propositions [1], sauf discussion des détails, excepté la commission d'enquête, dont il demande l'ajournement à deux ans. Lord Granville était un peu ému de la mort de sa sœur, survenue hier, et il a généralement laissé la parole à M. Childers. Ils ont d'abord reconnu le ton courtois de notre communication et m'ont prié de vous en remercier, puis ils ont déclaré qu'ils considéraient comme fort importantes les concessions que vous avez faites, et qu'ils les regardaient comme de nature à en amener d'équivalentes de leur part, et à faire espérer une entente.

Abordant ensuite les différents points de notre note, ils ont déclaré accepter le chiffre d'un emprunt de neuf millions sterling, et la garantie collective des Puissances. En réponse à une question que je lui ai posée, M. Childers a dit qu'il entendait par là que, s'il y avait dans l'avenir une perte à supporter, elle serait répartie également entre les Puissances garantes qui resteraient néanmoins solidairement responsables, mais qu'il repoussait l'idée de faire garantir par chaque Puissance une portion déterminée de l'emprunt.

M. Childers a ensuite exposé que les Égyptiens étaient déjà en voie d'amélioration, qu'il y avait déjà des résultats acquis, que le Gouvernement égyptien n'entendait toucher que fort peu à l'impôt foncier et seulement à mesure que les injustices de l'assiette seraient bien constatées. Dans ces conditions, il espère fermement que l'impôt sur le coupon ne sera qu'une mesure provisoire et de peu de durée, et que la perte de 5 p. 100 éprouvée momentanément par les créanciers pourra leur être bonifiée plus tard. Pour ces motifs et pour d'autres que vous trouverez dans le memorandum qu'ils m'ont remis, le Gouvernement anglais insiste pour l'ajournement de l'enquête; mais il l'admettrait si, au bout de deux ans, l'impôt de 5 p. 100 sur les coupons demeurait nécessaire à l'équilibre du budget égyptien. Sur tous les autres points, le Gouvernement anglais est d'accord avec vous, impôt sur les étrangers, ouverture des négociations pour la liberté du canal de Suez sur les bases indiquées par Lord Granville dans sa dépêche du 3 janvier 1883, et enfin maintien de la part dévolue à la France dans l'administration des Domaines, de la Daïra et des chemins de fer. Les chemins de fer ne sont pas mentionnés dans le memorandum; mais j'ai posé la question à ces messieurs et ils ont répondu affirmativement. Tout en maintenant qu'il était urgent d'introduire des réformes dans ces différentes administrations qui donnent des résultats médiocres (je suis de leur avis sur ce point), ils ont répété à plusieurs reprises qu'ils ne voulaient traiter la question que par un échange de vues amicales avec la France, et sans porter aucune atteinte à notre part d'influence.

Je ne leur avais pas caché combien cette portion des propositions de Lord Northbrook avait causé une impression pénible chez nous.

(1) Voir ci-dessus, n° 515.

En résumé, j'ai constaté chez Lord Granville et M. Childers un désir évident de s'entendre avec nous et d'arriver promptement à un accord. La modération de leur langage faisait contraste avec les articles très vifs de la presse anglaise depuis quelques jours. Je leur ai dit qu'il ne serait guère possible de leur répondre avant dimanche ou lundi. Il n'a pas été question des notes des autres Puissances, mais je crois que la dureté de la note allemande n'a pas été sans influence sur la conduite des Ministres anglais. Je vais mettre mon collègue d'Allemagne au courant, et je présume qu'il ira voir Lord Granville dans la journée.

Le courrier qui part ce soir vous portera copie du memorandum anglais. Vous apprécierez l'importance de l'acceptation de la garantie collective de l'emprunt. Personne ne s'y attendait ici; hier encore plusieurs de mes collègues me disaient que jamais les Anglais ne l'accepteraient. Elle a une grande portée politique, car elle implique la surveillance éventuelle de l'Europe sur les finances égyptiennes. C'est le commencement du système international appliqué à l'Égypte. Après les négociations pour la liberté du canal viendra la question de la neutralisation de l'Égypte et, par conséquence nécessaire, l'évacuation de ce pays par les Anglais.

On a reçu hier dans la soirée la nouvelle d'un combat sérieux entre le Mahdi et les troupes anglaises à Métammeh. Les Anglais ont eu 9 officiers tués, parmi lesquels le colonel Burnaby, 9 blessés, 65 hommes tués et 85 blessés. La colonne anglaise, commandée par le colonel Stewart, comprenait 1.500 hommes. La victoire est restée aux Anglais.

On m'apporte ce matin votre télégramme expédié dans la nuit [1]. Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai prévenu mon collègue d'Allemagne qui verra Lord Granville dans la journée. Je ne ferai rien sans m'être concerté avec mes collègues et lui surtout. L'échange de vues dont vous a parlé Lord Lyons doit se rapporter aux administrations égyptiennes dont il a été question hier soir, et qui concernent seulement la France et l'Angleterre. Les autres points sont communs aux autres Puissances.

(1) Allusion à un télégramme de M. Jules Ferry du 21 janvier, 11 h. 45 du soir. Le Président du Conseil disait : «Lord Lyons m'a demandé, conformément à un télégramme qu'il venait de recevoir de Lord Granville, si je préférais que l'échange des vues eut lieu à Paris ou à Londres». M. Jules Ferry qualifiait cette question de «surprenante».

534.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 22 janvier 1885, s. h.*

(*Reçu :* 23 janvier, 9 h. 45, matin.)

M. de Azevedo sera chargé de remercier Votre Excellence des nouvelles propositions qu'elle a bien voulu communiquer au Gouvernement portugais [1].

Tout en étant reconnaissant, le Ministre des Affaires étrangères ne croit pas pouvoir les accepter. S'il réclame encore [pour l'honneur] les points de Malemba et de Cabinda auxquels il n'attache en réalité que peu d'importance, il considère que le port de Noki est envisagé comme indispensable à celui qui possède la rive sud parce qu'il est l'unique chemin ouvert sur l'intérieur. Dans le cas où [les concessions commerciales] que le Gouvernement portugais est prêt à faire ou à promettre dans les colonies [d'Angola et de Mozambique] et au moyen desquelles il espère en ce moment agir sur l'esprit de M. de Bismarck ne réussiraient pas à modifier les dispositions de l'Allemagne et à diminuer l'appui que celle-ci prête à l'Association, M. du Bocage laisse entendre qu'il aimera mieux se résigner à subir une solution en quelque sorte imposée par l'Europe que de souscrire volontairement à un arrangement contre lequel se prononcerait l'opinion publique de son pays. Ce verdict européen est en tout cas une issue qui reste ouverte si le différend qui sépare le Portugal et l'Association ne peut être autrement aplani.

535.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 22 janvier 1885.*

Ma lettre particulière du 19 était antérieure à la conversation que j'ai eue le même jour avec le prince de Bismarck, et cette conversation, dont je vous envoie le récit dans une dépêche confidentielle du 20 [3], enlève beaucoup d'intérêt à mes conjectures. Je vous envoie néanmoins ma lettre, parce qu'il peut vous être utile de connaître le courant d'idées extra-officiel que j'observe

[1] Voir ci-dessus, n° 531. — [2] Papiers de Mme Abel Ferry. — [3] Voir ci-dessus, n° 530.

à Berlin ; mais vous voudrez bien m'excuser si, après la lecture de ma dépêche, certains passages de la lettre particulière vous paraissent démodés.

Le point saillant de l'entretien que le prince de Bismarck a voulu avoir avec moi est évidemment l'ouverture qu'il m'a faite au sujet d'une rencontre personnelle avec vous (1). Son langage a été des plus courtois, sans affectation cependant ni exagération de langage. J'ai répondu sur le même ton, de manière à vous laisser en définitive pleine liberté. Je ne sais jusqu'à quel point la proposition du Chancelier allemand peut cadrer avec les convenances de votre politique intérieure, aux approches d'élections parlementaires. Au point de vue de la politique internationale, si elle se réalisait, elle constituerait assurément un échange de gages dont la valeur ne devrait pas être méconnue. La politique allemande se trouverait dans une certaine mesure engagée à notre égard, et la nôtre plus manifestement encore engagée à l'égard de l'Allemagne. En écoutant les suggestions du Chancelier, je me rappelais le reproche qu'il vous adressait il y a quelque temps sous une forme familière et amicale à la fois : vous avez peur de vous montrer dans la rue bras dessus bras dessous avec nous.

M. de Bleichroeder est parti aujourd'hui pour Paris, où il restera cinq jours, avant de se rendre à Nice pour y passer le mois de février. Il tient beaucoup à l'honneur d'être reçu par vous. Il arrivera vendredi soir hôtel Westminster, rue de la Paix, et vous fera sans doute passer sa carte dès le lendemain, avec l'espoir que vous voudrez bien lui indiquer un jour et un moment pour le recevoir. Il tâchera d'entendre de vous plus qu'il ne vous dira, si vous défalquez de sa conversation les protestations d'amitié pour la France et de considération pour votre personne. Sans exagérer la valeur de son entremise, ni le considérer en toute chose comme le confident du prince de Bismarck, on ne peut cependant méconnaître qu'il ne soit pour nous un intermédiaire intelligent et obligeant. Tout ce que vous lui direz sera très exactement rapporté au Chancelier allemand. Je me permets donc, cette fois encore, de vous le recommander particulièrement.

Annotation de M. Jules Ferry (2).

J'ai en effet reçu dans les derniers jours de janvier la visite de M. de Bleichroeder. Toujours le confident marron, qui se prétend porteur de la pensée intime. J'ai gardé le souvenir de deux choses intéressantes dans ses propos mystérieux, entrecoupés, bienveillants et confiants au fond : 1° *Ce qui arrivera après la mort de Guillaume* (le Kronprinz ne laissait apercevoir encore aucun des symptômes du mal qui devait l'emporter) : l'héritier, dit de Bleichroeder, fera au Chancelier un pont d'or, on

(1) Voir ci-dessus n° 530.

(2) Écrite mais au moins trois ans plus tard, sur la page restée blanche de la lettre de M. de Courcel, que l'homme d'État avait conservée puisque c'était une correspondance privée.

le suppliera de rester aux affaires, mais il sera miné en dessous par l'influence de l'Anglaise, qu'il hait et qui le hait. Ce ne sera pas une guerre ouverte, mais un réseau d'intrigues et une guerre à coups d'épingles. L'humeur altière du Chancelier, se nervosité maladive, son âge ne lui permettront pas de supporter ce genre d'opposition, il démissionnera, c'est l'opinion de tous ceux qui l'approchent. 2° *Nos propres affaires :* vos amis en Europe, m'a glissé de Bleichroeder sur un ton plus bas, plus mystérieux encore, aussi bien qu'en France, ne vous trouvent qu'un point faible, c'est cette guerre de Chine qui n'est guère populaire. Vous avez intérêt à la terminer au plus vite. Voulez-vous que Berlin dise un mot? Je tressaillis un peu; il s'en aperçut et reprit : Oh ! rien d'officiel. Vous n'auriez rien à demander au Chancelier; vous me diriez seulement à l'oreille, à moi, Bleichroeder, à moi seul que vous le désirez... — Je coupai court au tentateur en l'assurant que la paix était prochaine, et que le meilleur négociateur était le général Négrier. Il parut déçu, et me quitta avec force protestations d'amitié et de dévouement. « Je suis toujours là, vous le savez, dit-il en s'en allant, en cherchant son chemin avec sa canne, car il est presque aveugle, vous n'auriez qu'un mot à faire dire à Bleichroeder. »

536.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. [1]. *Paris, 23 janvier 1885, minuit 45.*

Je viens de recevoir et de lire la note du Gouvernement allemand [2]. J'en goûte fort la déduction rigoureuse et l'accent résolu [3]. Il est impossible d'affirmer avec plus d'autorité le caractère international des affaires d'Égypte. Cette politique décidée a aussitôt porté ses fruits. Je viens de recevoir de M. Waddington une longue dépêche dont je vous fais connaître seulement dès ce soir la substance. Le Gouvernement anglais accepte toutes les propositions de l'Europe : garantie collective pour l'emprunt de neuf millions, ouverture des négociations pour la liberté du canal de Suez sur les bases indiquées par Lord Granville le 3 janvier 1883, impôt sur les étrangers, enfin maintien de la part dévolue à la France dans l'administration de la Daïra, des domaines et des chemins de fer. Le Gouvernement anglais demande seulement l'ajournement de l'enquête européenne à deux années, estimant que d'ici là l'impôt de 5 p. 100 consenti à titre provisoire pourra être aboli et remboursé par l'amélioration naturelle des finances égyptiennes. L'enquête aurait lieu si, dans deux ans, l'impôt sur le coupon était encore nécessaire au budget égyptien.

(1) De la main du Ministre.

(2) Voir ci-dessus, n° 532.

(3) M. Jules Ferry exprima aussi « toute sa reconnaissance » au prince de Hohenlohe. (*La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 748; *Die Grosse Politik*, vol. III, n° 698.)

Je recevrai demain le mémorandum anglais et je vous le transmettrai. Veuillez faire connaître ce résumé au prince de Bismarck, qui s'applaudira de ce nouveau et éclatant succès de la politique pacifique dont il est en Europe le champion puissant, loyal et résolu.

537.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 23 janvier 1885, midi.*

Reçu votre dépêche et le memorandum [1]. J'expédie la note anglaise par télégramme à Berlin. Je crois, comme vous, que la garantie collective et la liberté du canal sont les clefs de voûte et que la question d'enquête peut s'arranger. Mais je ne peux répondre avant entière entente avec les Puissances. Vous avez bien fait de prendre un délai de quelques jours.

Veuillez transmettre à Lord Granville mes félicitations et celles du Gouvernement de la République tout entier pour le glorieux succès d'Abou Kléa.

538.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Vienne.

T. *Paris, 23 janvier 1885, 7 h. 45, soir.*

M. Waddington a reçu hier et m'a transmis la réponse écrite de Lord Granville à notre communication concertée sur les affaires d'Égypte.

Le Gouvernement anglais reconnaît l'étendue des concessions que l'Europe fait en consentant un sacrifice temporaire pour les créanciers de l'Égypte et l'application d'impôts aux étrangers. Il accepte pour un emprunt surprivilégié de neuf millions de livres la garantie collective sur la base de celle de l'emprunt turc de 1855. Il admet que la Russie et l'Allemagne soient représentées à la Caisse de la Dette. Il objecte qu'une enquête internationale pourrait nuire en ce moment à l'autorité du Gouvernement égyptien et au succès déjà marqué de ses efforts pour rétablir l'ordre financier ; mais il admet que, dans deux ans, on institue une commission internationale d'enquête semblable à celle qui a précédé la loi de liquidation, s'il paraît alors nécessaire de rendre permanent

(1) De Lord Granville, du 21 janvier.

le sacrifice imposé aux créanciers. Le Gouvernement anglais abandonne ses propositions relatives aux emprunts et aux administrations de la Daïra et des Domaines. Enfin il adhère aux vues de l'Europe en ce qui touche la liberté du canal de Suez, et il consent à ce que la question fasse l'objet d'un traité.

Cette communication témoigne d'un réel désir de conciliation et d'une déférence manifeste pour les vues des Puissances. Toutes leurs propositions sont acceptées. Quant à l'ajournement de l'enquête à deux ans, je ne vois pas d'objections majeures à y opposer, le principe en étant admis, ainsi que le caractère temporaire du sacrifice demandé aux porteurs. On peut espérer qu'à cette époque l'état des choses sera tel que l'Angleterre reconnaîtra elle-même l'opportunité de rétablir les créanciers dans tous leurs droits. D'autre part, il faut tenir compte des difficultés résultant pour le Gouvernement anglais de l'état de l'opinion publique. Je crois donc que nous pouvons accepter les bases proposées, et qu'il y a même intérêt à le faire sans de longs délais. La résolution de l'Angleterre a probablement été communiquée aujourd'hui à l'Ambassadeur

Pour Saint-Pétersbourg : de Russie

Pour Vienne : d'Autriche

à Londres. Faites-moi connaître d'urgence si les vues du Cabinet de

Pour Saint-Pétersbourg : Saint-Pétersbourg

Pour Vienne : Vienne

concordent avec les miennes, afin que je puisse, le cas échéant, faire à la note anglaise une réponse dont le texte vous sera transmis sans retard.

539.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. confidentiel. *Berlin, 23 janvier 1885, 7 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le prince de Bismarck, ayant mandé aujourd'hui le marquis de Penafiel, lui a proposé la conclusion d'un *traité de paix,* d'*amitié* et de *commerce,* entre l'Allemagne et le Portugal sur la base du traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Les effets de cette convention seraient étendus aux colonies des deux pays. En Afrique, l'Allemagne stipulerait spécialement la liberté de transit entre les points qu'elle a occupés et la baie de Delagoa.

[Commentaires de M. de Courcel et du prince de Bismarck.]

540.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 24 janvier 1885, 10 heures, matin.*

Le Gouvernement anglais a répondu à notre communication concertée relativement à l'Égypte. Il accepte toutes nos propositions. Il demande seulement l'ajournement de l'enquête internationale, qui aurait lieu dans deux ans, s'il paraissait alors nécessaire de rendre permanent le sacrifice réclamé des créanciers.

Je considère ces bases comme satisfaisantes, et je presse les Cabinets de Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg d'y adhérer.

Jusqu'à nouvel avis tenez ces informations pour confidentielles et envoyez-moi d'urgence la note de M. Mancini annoncée par votre télégramme d'hier.

541.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 17. *Paris, 24 janvier 1885.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint deux télégrammes qui m'ont été adressés hier par nos Consuls à Singapour et à Hong-Kong. Il en résulte, comme vous le verrez, que des ordres envoyés de Londres prescrivent dorénavant aux autorités coloniales anglaises une application plus rigoureuse des prescriptions du *Foreign Enlistment Act*. D'après les notifications faites à nos agents, nos vaisseaux de guerre n'auront plus la faculté de se réparer, ni même de faire du charbon dans les ports anglais; du moins ne pourront-ils y prendre que la quantité de charbon nécessaire pour gagner le port le plus proche du théâtre des opérations navales, cette faculté n'étant d'ailleurs concédée à chacun d'eux qu'une fois par trois mois.

Ces résolutions, dont nous n'entendons nullement discuter la légitimité, n'ont pas été sans nous causer quelque surprise. Dès le 4 septembre dernier, le Consul de France à Victoria annonçait qu'une proclamation, publiée la veille sur les ordres reçus de Londres, prescrivait la mise en vigueur du *Foreign Enlistment Act*. Néanmoins un de nos cuirassés *La Galissonnière* et le torpilleur

français *n° 46* étaient admis, le jour même, dans les bassins de Hong-Kong, où ils ont pu librement réparer les avaries qu'ils avaient subies dans la rivière de Fou-Tchéou. Depuis lors, les bâtiments de notre marine de guerre n'ont éprouvé aucune difficulté à se ravitailler dans les ports de la mer des Indes et des mers de Chine.

D'autre part l'attitude que le Gouvernement de Sa Majesté britannique avait résolu d'observer provisoirement en l'état de notre conflit avec la Chine était indiquée avec précision dans la communication que vous aviez reçue de Lord Granville à la date du 26 novembre dernier. D'après cette communication, « le Gouvernement de Sa Majesté britannique considérait qu'il existait entre la France et la Chine un état de guerre *de facto et de jure* ». Toutefois il voulait tenir compte de ce fait « que le Gouvernement français, en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en ce qui concerne les vaisseaux neutres, déclarait qu'il ne se proposait pas d'exercer le droit de visite ou de capture sur les vaisseaux neutres en pleine mer, droit qui lui appartient afin de prévenir le transport de la contrebande de guerre à destination de la Chine ». Dans cet état de choses le Gouvernement anglais, « ne voulant pas aggraver la situation, déclarait » de son côté, « que, tant que les hostilités seraient limitées à certaines localités et qu'on n'entraverait pas les vaisseaux neutres en pleine mer, il s'abstiendrait d'émettre une proclamation de neutralité dans les formes ordinaires, et d'exercer strictement les droits de neutralité vis-à-vis des navires des belligérants dans les ports britanniques, et qu'il se bornerait à la mise en vigueur du *Foreign Enlistment Act* ».

Le *modus vivendi*, déterminé par ces déclarations et consacré par la pratique des derniers mois, se trouve évidemment modifié à notre désavantage par les instructions qui viennent d'être envoyées aux autorités des possessions coloniales anglaises. Nos croiseurs ne devant plus trouver dans les ports étrangers les facilités qu'ils y ont rencontrées jusqu'à présent, il n'y a plus de raisons pour qu'ils s'abstiennent de soumettre les bâtiments neutres à une exacte surveillance. La situation nouvelle qui leur est faite par une application plus rigoureuse des règles de la neutralité nous détermine à avancer l'heure que nous aurions choisie pour revendiquer le plein et entier exercice des droits reconnus aux belligérants par la loi internationale. Des ordres en ce sens vont être adressés aux commandants de nos escadres. Je vous serai obligé de vouloir bien en aviser le Gouvernement de la Reine, en ajoutant d'ailleurs que nous entendons nous conformer strictement aux règles de la déclaration du Congrès de Paris du 16 avril 1856.

Je n'ai pas besoin de dire que notre résolution ne doit, à aucun titre, être envisagée comme un acte dirigé contre le Gouvernement anglais, dont nous nous plaisons à reconnaître la parfaite correction et les procédés bienveillants depuis le début de notre conflit avec la Chine. Vous devrez, au contraire, lui

donner l'assurance que des recommandations expresses seront faites aux commandants de nos forces navales, pour qu'ils continuent à user de tous les égards et de tous les tempéraments conciliables avec les intérêts légitimes du commerce britannique et la nécessité de prévenir l'importation en Chine de la contrebande de guerre.

542.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 janvier 1885, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le prince de Bismarck, à qui M. Busch a rendu compte de ma communication d'hier, est tout à fait d'accord avec vous (1). Il écrit aujourd'hui même à Londres pour faire savoir qu'il accepte la réponse anglaise comme base de négociation, et il a télégraphié à Vienne et à Pétersbourg pour presser les deux Cabinets de s'exprimer dans le même sens.

[Le Chancelier désire que M. Jules Ferry prépare dès à présent un projet d'arrangement que la France et les trois Cours impériales présenteraient à Londres.]

543.

M. BARRÈRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 26 janvier 1885, 4 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

D'ici à deux ans, les Anglais, libres d'agir, ayant de l'argent et n'étant soumis à aucun contrôle, ont les plus grandes chances d'absorber matériellement l'Égypte (2). La population, découragée, se résignera à la domination anglaise, les colons étrangers aussi. Telle sera l'impression de demain quand on apprendra que la commission d'enquête sera ajournée à deux ans.

(1) Voir ci-dessus, n° 536. M. de Courcel avait communiqué, le 24, à M. Busch le résumé du memorandum anglais.

(2) M. Jules Ferry avait fait part à M. Barrère des contre-propositions qu'il adressait au Gouvernement anglais de concert avec l'Autriche et l'Allemagne.

Découragement profond parmi ceux qui ont lutté jusqu'ici avec le plus d'énergie, scepticisme absolu en ce qui touche l'avenir. Je vois bien ce que nous donnons, je ne vois pas ce que nous recevons.

Le Cabinet anglais ne paraît avoir pris aucun engagement politique. Les cercles anglais ici s'en réjouissent, et disent que dans de telles conditions l'Angleterre ne pourrait sortir plus heureusement d'affaire.

544.

M, JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 27 janvier 1885, 10 h. 35, matin.*

Les instructions données aux Gouverneurs des possessions anglaises de Singapour et de Hong-Kong sont un fait acquis, elles s'exécutent (1). L'*Enlistment Act* ainsi compris est une véritable déclaration de neutralité. L'Angleterre nous ayant formellement déclaré qu'elle nous considère comme en guerre de fait et de droit avec la Chine, ne peut avoir la prétention de nous obliger à une déclaration de guerre formelle, il y aurait contradiction. Cette déclaration de guerre serait ridicule au point où en sont les choses, et l'Angleterre l'a reconnue inutile par la dépêche où elle nous reconnaît expressément les droits des belligérants. Nous n'éprouvons d'ailleurs aucune mauvaise humeur de la mesure prise par le Gouvernement britannique; nos ravitaillements sont parfaitement assurés et la Marine s'applaudit du nouvel état des choses. Quand nous voudrons bloquer de nouveaux points sur les côtes de Chine, nous ferons une nouvelle notification. Nous ne visons actuellement que la contrebande de guerre portée par les neutres et la haute mer (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 541.

(2) M. Jules Ferry, revenant sur ce sujet dans la dépêche n° 28 du 28 janvier, ajoute en post-scriptum : «Il est bien entendu que la décision notifiée au Gouvernement anglais a un caractère général, et que nous exercerons les droits de belligérants envers les navires de toutes les nations neutres.»

545.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 28 janvier 1885, 4 h. 45, soir.*

Comme vous le savez, le Portugal n'a pas jugé possible d'accepter les propositions de l'Association internationale du Congo, dont je vous ai fait part le 21, pour la délimitation des territoires respectifs. Après de nouvelles et inutiles instances près de moi, MM. Strauch et Pirmez, que je viens de voir, offrent d'importantes concessions. L'Association retire toute prétention sur la rive gauche de l'estuaire du Congo, qui serait reconnue au Portugal depuis la mer jusqu'à Noki inclusivement; mais elle aurait tous les territoires de la rive droite entre la mer, le Chiloango et Manyanga, y compris Cabinda et Malemba.

Je considère comme acceptable cette combinaison qui est simple et ménage équitablement les intérêts réels des deux parties. Les Portugais conserveraient Noki, auquel ils attachent un prix particulier comme accès vers San Salvador; les enclaves de Cabinda et Malemba n'ont pour eux que peu d'importance, et seraient compensées par la reconnaissance de leur souveraineté sur la rive gauche. Enfin la possession de la rive droite assurerait à l'État futur du Congo un large débouché vers la mer.

Assurez-vous si le Chancelier est disposé à se joindre à moi pour conseiller au Portugal cette transaction [1].

Si aujourd'hui de telles concessions lui paraissaient encore excessives pour le Portugal il pourrait sans doute amener l'Association internationale à faire un pas nouveau. Dans un cas comme dans l'autre, son influence peut s'exercer d'une manière décisive.

[1] D'un télégramme de M. de Courcel du 29 janvier, 7 h. 41 du soir, il résulte que M. de Bismarck « ne se soucie pas d'intervenir entre les deux parties ».

546.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 28 janvier 1885, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

La colonne Stewart est campée au bord du Nil en amont de Metammeh, après plusieurs jours de combat. Le général Stewart est gravement blessé. Les communications avec Gordon sont rétablies par vapeurs sur le Nil (1). Le Gouvernement anglais se regarde maintenant comme maître de la situation, après plusieurs jours de grande inquiétude.

547.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE WISMES, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 30 janvier 1885, 8 h. 10, soir.*

Il semble résulter de l'ensemble des indications qui me sont parvenues sur les entreprises de l'Italie dans la mer Rouge que les projets de cette Puissance n'auraient pas seulement pour objet Assab et Beïlul, mais viseraient d'autres points importants de la côte africaine. Lord Granville notamment a dit en propres termes à M. Waddington que, si l'Italie s'installait à Massaouah, il n'y ferait pas d'opposition, et j'ai quelques motifs de penser que des pourparlers sont engagés à ce propos à Constantinople. Je vous prie de tâcher d'obtenir des éclaircissements sur les intentions de la Porte. Vous n'aurez d'ailleurs à émettre aucun avis touchant l'occupation par les forces italiennes de Massaouah ou d'autres positions actuellement aux mains des Égyptiens ou des Anglais; mais vous aurez soin de déclarer que nous avons conclu en 1859 relativement à la baie d'Adulis et à l'île Dessé un traité de cession qui, pour n'avoir pas été encore exécuté, ne nous confère pas moins sur cette région des droits auxquels nous ne saurions renoncer.

(1) Voir *Livre bleu, Égypte n° 1, Affairs of Egypt*, London, 1885, pièce 175.

548.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople.

D. n^os^ 22, 8, 9, 10, 11. *Paris, 30 janvier 1885.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en copie pour faire suite à mes précédentes communications sur le même sujet :

1° La note remise par M. Waddington au Principal Secrétaire d'État de la Reine pour les Affaires étrangères, et contenant le texte de nos contre-propositions sur les affaires égyptiennes; 2° La réponse du Gouvernement anglais, qui déclare adhérer, en principe, à notre manière de voir.

Je joins également sous ce pli pour votre information les extraits du rapport de Lord Northbrook qui m'ont été transmis à l'appui des premières propositions anglaises.

549.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 31 janvier 1885, 1 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 5 heures, matin.)

M. Mancini m'a déclaré aujourd'hui [1] :

1° Que l'occupation de Massaouah était possible, mais qu'elle n'était pas encore décidée.

2° Qu'il ne pouvait pas reconnaître nos droits sur la baie d'Adulis, et l'île Dessé, parce qu'il n'était pas en mesure d'apprécier les titres sur lesquels ils étaient fondés; mais que, dans le cas où les troupes italiennes seraient amenées à occuper plusieurs points du littoral, il était disposé à tenir le plus grand compte de nos observations, car il avait à cœur de n'avoir aucune difficulté avec la France.

J'avais vu dans la journée le Directeur des affaires politiques qui m'avait tenu le langage suivant :

Nous n'irions à Massaouah que si les Égyptiens s'en retiraient volontaire-

[1] M. Jules Ferry avait demandé le 29 janvier (télégr. 7 h. 30, s.) des précisions sur les entreprises de l'Italie dans la mer Rouge.

ment comme ils l'ont fait d'Harar, de Beïlul, de Tadjoura. Or il est douteux qu'étant donné l'importance de Massaouah, ils se retirent. M. Malvano avait été plus explicite que le Ministre en ce qui concerne la baie d'Adulis. Il m'avait donné, à cet égard, des assertions plus formelles.

Nous n'entendons pas, m'a dit dernièrement le Ministre des Affaires étrangères, exercer des droits de souveraineté sur les territoires déjà occupés comme Beilul, et sur ceux que nous serons peut-être conduits à occuper ultérieurement. La situation définitive de ces territoires pourrait être réglée en même temps et de la même manière que les autres affaires égyptiennes. D'ailleurs, je ne manquerais pas d'informer le Gouvernement ottoman des conditions dans lesquelles nous procéderions, le cas échéant, à ces occupations.

Mon impression est que l'Italie tiendra garnison sur une partie du littoral de la mer Rouge, pour le compte de l'Angleterre, et que le Gouvernement royal évitera les complications que pourrait créer la question de la baie d'Adulis. Je vous ferai connaître demain dans une lettre le détail des entretiens, dont je m'empresse de vous donner la substance [1].

550.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople.

T. *Paris, 1er février 1885, 9 h. 30, soir.*

En notifiant que le Gouvernement français acceptait les bases de négociation contenues dans le memorandum anglais du 21 janvier relativement à l'Égypte [2], M. Waddington a prévenu Lord Granville qu'il lui ferait connaître incessamment nos vues sur le mode de règlement pratique des questions posées. Ces vues sont développées dans une note qui vous sera transmise très prochainement. En voici la substance.

« Trois points principaux sont à régler : 1° Emprunt garanti; 2° impôt sur les coupons, suspension de l'amortissement et autres projets modifiant la loi de liquidation; 3° procédure pour une convention relative au canal de Suez.

« 1° L'emprunt ferait l'objet d'une convention de garantie contenant des

(1) M. Decrais développe ce télégramme dans sa dépêche n° 14 du 31 janvier. Il répète le propos de M. Mancini : « *Je n'exclus pas l'éventualité d'une occupation de Massaouah*, mais je n'y suis pas décidé ». — (2) Le contenu de ce memorandum est indiqué par un télégramme du 22 janvier ci-dessus reproduit n° 533.

clauses analogues à celles du traité et de la déclaration intervenus en 1855 entre la France et l'Angleterre pour l'emprunt turc dont le texte figure au recueil de de Clercq. Elle serait signée immédiatement à Londres par les Ambassadeurs des Puissances garantes et par un plénipotentiaire du Gouvernement égyptien. L'intérêt de l'emprunt serait fixé au taux nominal maximum de 3 et demi p. 100. Il serait stipulé en outre que la Caisse de la Dette recevrait les fonds provenant de l'emprunt, payerait les indemnités d'Alexandrie, verserait le surplus au Gouvernement égyptien, et ferait un rapport chaque semestre pour établir l'emploi de ce surplus. La Caisse de la Dette recevrait en outre les revenus de l'Égypte destinés au service des intérêts de l'emprunt.

« 2° Un décret rendu par le Khédive avec l'assentiment des Puissances, dans la forme même de la loi de liquidation, établirait un impôt provisoire de 5 p. 100 sur les intérêts des Dettes privilégiée et unifiée, de la Daïra et des Domaines. Cet impôt ne serait établi que pour deux années. Si après deux ans le Gouvernement égyptien jugeait nécessaire de le maintenir à titre permanent, il ne le pourrait qu'après avoir fait appel aux Puissances pour provoquer l'institution d'une commission internationale d'enquête semblable à celle qui a siégé avant la confection de la loi de liquidation. Cet engagement du Gouvernement égyptien ferait l'objet d'une clause spéciale insérée dans le décret.

« Dans le cas où l'expérience des deux années établirait que l'impôt n'était pas nécessaire pour équilibrer le budget égyptien, les taxes perçues seraient restituées.

« Le même décret fixerait l'ordre des diverses charges du budget, prononcerait la suspension de l'amortissement et ordonnerait l'application aux étrangers de l'impôt sur la propriété bâtie, du timbre et des patentes. L'établissement de ces trois impôts serait réglé par le Gouvernement égyptien après entente avec les Consuls, qui s'obligeraient à prêter leurs bons offices, leur intervention paraissant le seul moyen de faire aboutir la réforme.

« 3° Quant à la procédure à suivre pour assurer par une convention la liberté du passage dans le canal de Suez, je propose de confier à une commission siégeant au Caire, le 2 mars prochain, le soin de rechercher les conditions pratiques et de poser les bases d'un arrangement. Chacune des grandes Puissances, avec la Turquie et l'Égypte, y serait représentée par deux délégués. L'arrangement que la commission aurait élaboré recevrait ultérieurement la forme solennelle d'une convention définitive dans une conférence dont le lieu serait fixé immédiatement après la clôture des travaux de la commission. C'est ainsi qu'on a procédé pour le dernier traité du Danube préparé par la commission de Galatz, et confirmé ensuite dans la Conférence de Londres. Une simple commission internationale, délibérant sans solennité au Caire, pourra étudier utilement la question si complexe des garanties nécessaires

à la liberté du canal et des conditions connexes, déblayer le terrain, et préparer sans secousses l'œuvre de la conférence ultérieure. Je considère cette proposition comme très importante pour le règlement de la partie politique de la question égyptienne. »

Veuillez communiquer les indications qui précèdent au Gouvernement

Pour Berlin : allemand

Pour Vienne : austro-hongrois

Pour Saint-Pétersbourg : russe

Pour Rome : italien

Pour Constantinople : turc

en insistant pour que, s'il y adhère, il invite d'urgence son Ambassadeur à Londres à se concerter avec M. Waddington pour les négociations à suivre. Lord Granville attache un grand prix à ce que l'entente soit définitive avant le 18 février, date de la rentrée des Chambres. Il est certainement d'un intérêt commun que la convention pour l'emprunt soit alors signée, et l'accord sur le reste consacré par un échange de déclarations. Ce résultat ne peut être assuré que par l'envoi d'instructions télégraphiques et par l'ouverture immédiate des négociations à Londres.

551.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 38. *Berlin, 1er février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

Le Parlement de l'Empire allemand, dans ses séances des 28 et 29 janvier, a discuté deux propositions présentées l'une par les députés du Slesvig, l'autre par les députés d'Alsace-Lorraine. Bien que ne nous intéressant pas au même degré, ces propositions ont entre elles certains rapports, tant au point de vue de l'idée qui les a inspirées qu'au point de vue du sentiment auquel le Parlement a obéi en les repoussant. La discussion qu'elles ont occasionnée a montré une fois de plus que, quelles que soient les aspirations particularistes de certains groupes de députés, quels que soient aussi les tempéraments demandés par les libéraux à la rigueur de l'administration allemande, la manière de voir de ces partis d'opposition se modifie instantanément, lorsqu'il s'agit des provinces le plus récemment conquises sur l'étranger.

La première proposition, celle du député danois, avait pour objet d'obtenir que désormais, dans les parties de l'Empire où la langue allemande n'est

pas habituellement parlée par la population, les avis administratifs fussent rédigés dans l'idiome local, et que l'usage de cet idiome fût autorisé en justice. Les députés polonais fidèles au souvenir de leur ancienne nationalité, toujours si bien conservé dans les provinces qu'ils représentent, avaient appuyé, avec les députés d'Alsace-Lorraine, la demande des représentants du Slesvig.

[Refus du Secrétaire d'État au ministère de la Justice.]

Quant à la motion des députés de l'Alsace-Lorraine, bien que condamnée par avance à avoir le même sort, elle donna lieu à une plus longue discussion. Il était naturel en effet qu'elle retînt l'attention de l'assemblée, non pas seulement en raison des considérations d'ordre extérieur qui s'y rattachent, mais encore à cause de la difficulté reconnue par l'Allemagne d'appliquer à l'Alsace-Lorraine un mode de Gouvernement capable de consommer son assimilation à l'Empire teutonique.

La proposition, due à l'initiative de M. Kablé, demandait la remise au lieutenant de l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine des responsabilités et attributions réservées jusqu'à présent pour les affaires de ce pays au Chancelier de l'Empire. Elle réclamait en outre la suppression des pouvoirs extraordinaires conférés au Président supérieur de la province par le paragraphe 10 de la loi du 30 décembre 1871, surnommé le *paragraphe de dictature*, et qui sont actuellement exercés par le lieutenant de l'Empereur d'Allemagne. M. Kablé a fait valoir à l'appui de sa proposition le calme qui règne aujourd'hui en Alsace-Lorraine et qui n'explique pas l'emploi prolongé des mesures violentes et sommaires propres à l'état de siège. Il a insisté notamment sur les préjudices qu'a causés à la population l'interdiction du fonctionnement des sociétés d'assurances françaises. Quant à la presse, elle n'existe à peu près plus depuis la suppression de plusieurs journaux, entre autres de trois feuilles catholiques dont la note n'était cependant pas systématiquement hostile à l'Allemagne.

Les députés d'Alsace-Lorraine qui ont parlé après M. Kablé ont fait comme lui montre d'habileté, en s'exprimant avec modération sur les inconvénients du maintien du régime dictatorial dans ce pays. C'était la meilleure démonstration à fournir du calme dont ils étaient venus témoigner à la tribune. Aussi, le Sous-Secrétaire d'État pour les affaires de l'Alsace-Lorraine, M. de Puttkamer, tout en se prononçant énergiquement pour l'opportunité de la prolongation du régime, s'est-il cru obligé de déclarer qu'il ne niait pas l'apaisement allégué. Il a seulement attribué cet apaisement aux mesures mêmes dont on demandait la suppression et a ajouté qu'à son avis l'assimilation de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne n'était pas encore suffisante pour justifier cette suppression. Il ne s'est pas refusé à reconnaître que l'Alsace-Lorraine avait toute raison d'aspirer à être régie, lorsque cela serait possible, comme les autres pays

allemands, et déclara ne pas confondre les autonomistes avec les partisans de la politique de protestation. Cette politique s'alimente à la frontière française, elle est entretenue par les Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la France, et les journaux français y donnent de temps à autre expression.

Mais M. de Puttkamer n'avait pas plus tôt prononcé ces paroles qu'il cherchait à en adoucir l'effet à l'égard de notre pays, et c'est peut-être là le point le plus intéressant pour nous à noter dans son discours. Ce n'est pas au Gouvernement de la République française, a-t-il dit, qu'il faut attribuer la responsabilité de cette politique de protestation.

En inaugurant une politique basée sur la recherche de l'identité d'intérêts avec l'Allemagne, la France a posé une base durable d'amicales relations entre les deux pays et ces relations sont une sécurité pour la question d'Alsace-Lorraine.

Les divers groupes politiques du Parlement allemand furent unanimes pour que la proposition de M. Kablé ne reçût pas de suite. Le centre, tout en blâmant un régime sous lequel avaient pu être supprimés des journaux catholiques inoffensifs, déclara, par l'organe de M. Windthorst, n'élever cette critique qu'au point de vue religieux dont il s'était constitué le défenseur. Les Polonais abandonnèrent cette fois les députés alsaciens-lorrains qui les avaient soutenus dans la motion relative à l'usage de la langue. Les socialistes ne les appuyèrent pas davantage. Quant aux nationaux libéraux, ils furent de tous les groupes celui qui se prononça avec le plus de violence pour la continuation du régime dictatorial. Adhérer à la proposition de M. Kablé, dirent-ils, ce serait donner à Paris l'impression que l'Allemagne ne fait pas grand fond sur le maintien de l'Alsace-Lorraine sous son autorité.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le compte rendu des discussions des 28 et 29 janvier, emprunté à la *Gazette nationale*.

552.

M. DE MONTEBELLO, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bruxelles, 2 février 1885, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Le Roi, préoccupé des négociations pendantes à Berlin, envoie à Paris M. le comte de Borchgrave, chef de son Cabinet, qui part ce soir.

553.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, CONSTANTINOPLE.

D. n° 26, 7, 11, 13, 12. *Paris, 2 février 1885.*

Pour compléter les indications contenues dans mon télégramme d'hier [1], j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un nouveau memorandum sur les affaires d'Égypte. Vous y trouverez l'exposé du mode pratique de règlement que chacune des questions posées me paraît comporter, en tenant compte des bases déjà admises. Dans ma pensée, ce memorandum tiendra lieu d'instructions à l'Ambassadeur de la République à Londres, si les conclusions en sont acceptées par les autres Cabinets. Vous pourrez en remettre copie au Ministre des Affaires étrangères à , en insistant pour que, si ce n'est déjà fait, il autorise d'urgence l'Ambassadeur

Pour Berlin : d'Allemagne
Pour Vienne : d'Autriche-Hongrie
Pour Saint-Pétersbourg : de Russie
Pour Rome : d'Italie
Pour Constantinople : de Turquie

à Londres à se concerter avec M. Waddington, afin d'arriver à une entente définitive avant la rentrée du Parlement anglais. Je compte d'ailleurs que vous m'informerez par télégramme de l'accueil fait à votre communication et des observations qui pourront vous être présentées.

554.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 3 février 1885.*

Ainsi que mon télégramme d'hier vous l'a indiqué, l'exposé sommaire de vos vues sur les mesures pratiques à adopter par les Puissances pour le règlement des affaires d'Égypte a produit sur le Dr Busch une excellente impression.

(1) Voir ci-dessus, n° 550. — (2) Papiers de Mme Abel Ferry.

En sa qualité de vieux routier de la profession diplomatique, il s'est parfaitement rendu compte de la valeur des connaissances techniques et du savoir-faire que révélait le plan étudié et proposé par vous; c'est en effet un projet où tout se tient avec une grande force et qui, une fois admis, doit emporter la solution la plus satisfaisante des difficultés égyptiennes. D'après ce que m'a dit M. Busch, l'adhésion et le prompt concours du Chancelier d'Allemagne ne peuvent guère faire doute. J'en serai probablement informé aujourd'hui même, ou au plus tard demain, après que j'aurai communiqué le texte complet de votre note, qui, je le pense, me sera apporté ce soir par le courrier [1].

La pauvre Association du Congo est réduite au plus triste état. Ses agents commencent à se rendre compte de toutes les fautes qui ont été commises depuis plusieurs mois. La plus grave, et celle d'où dérivent toutes les autres, a été de vouloir se servir alternativement de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, en profitant de la rivalité vraie ou supposée de ces Puissances pour tirer des avantages des unes et faire pression sur les autres. C'est ainsi qu'à la veille de la Conférence de Berlin l'Association a traité séparément et sans rien nous dire avec l'Allemagne, tout en négociant avec nous et croyant nous en imposer par l'exemple de la chancellerie allemande. La Conférence ayant manifesté l'entente de l'Allemagne avec la France, toute cette belle combinaison s'est effondrée. Aujourd'hui l'Association est à la merci du Portugal [2]. Si le Portugal ne veut pas traiter, ce qui est possible, l'Association, malgré la reconnaissance platonique de toutes les Puissances qui n'ont pas de possessions à côté d'elle en Afrique, risque de ne pas pouvoir se constituer, et le temps ne tardera pas à faire paraître tous les éléments de dissolution qui sont en elle. L'inconvénient de cette perspective serait de livrer au hasard et aux entreprises d'aventuriers sans responsabilité le vaste territoire exploré par Stanley. Ce voisinage pourrait devenir embarrassant et même fort dangereux pour nous. Il me semble qu'il est préférable de nous en tenir au Roi Léopold, qui offre une certaine surface, de la respectabilité, et sur qui, par mille moyens, on peut avoir prise en Europe. Nous avons donc intérêt à aider ce Souverain à sortir des chimères et à constituer quelque chose de viable à côté de nous au Congo, ne fût-ce que pour prévenir la formation d'une république de nègres américanisés ou de mulâtres, comme Liberia ou Haïti.

[1] « Le prince de Bismarck approuve entièrement vos propositions », télégraphie M. de Courcel le 4 février à 12 h. 48 m.

[2] Dans le télégramme précité, M. de Courcel ajoute : « L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu l'ordre de communiquer au Ministre du Portugal une note pour faire connaître le désir du Cabinet de Londres de voir un arrangement se conclure entre le Portugal et l'Association du Congo avant la fin de la Conférence de Berlin. Sir E. Malet a été chargé de demander au prince de Bismarck et à moi d'agir dans le même sens. »

555.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 4 février 1885, 11 heures, matin.*

Notre Ambassadeur à Berlin annonce que M. de Bismarck approuve entièrement mes propositions pour le règlement pratique des affaires d'Égypte [1], et qu'il a télégraphié à Vienne et à Pétersbourg afin de se mettre d'accord à ce sujet avec l'Autriche et la Russie. M. de Courcel ajoute que des instructions télégraphiques seront probablement envoyées aujourd'hui au comte Münster, pour qu'il s'entende avec vous. De son côté, le général Appert télégraphie que M. de Giers se rallie d'une manière générale à mes propositions, tout en manifestant encore certaines préoccupations au sujet de l'égalité faite à la Russie dans la garantie collective. Rien encore de Vienne ni de Rome.

Dans l'état des choses, je pense que vous devez dès à présent vous concerter avec vos collègues pour la forme à donner à vos nouvelles démarches. L'entente sur le fond avec l'Allemagne, la Russie et l'Autriche semble même suffisamment assurée pour que vous puissiez, sans plus tarder, entretenir Lord Granville de nos vues sur les diverses questions posées, sauf à différer de quelques jours la remise du memorandum joint à ma lettre particulière du 1^er^ février, jusqu'à ce que vous soyez complètement fixé sur les résolutions des autres Puissances.

556.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, BUENOS-AYRES, VIENNE, BRUXELLES, RIO-JANEIRO, SANTIAGO-DU-CHILI, BOGOTA, COSTA-RICA, COPENHAGUE, SANTO-DOMINGO, QUITO, MADRID, NEW-YORK, ATHÈNES, GUATEMALA, PORT-AU-PRINCE, ROME, TOKIO, MEXICO, LA HAYE, LISBONNE, SAINT-PÉTERSBOURG, BANGKOK, STOCKHOLM, CONSTANTINOPLE, MONTEVIDEO, LIMA.

D. n^os^ 28, 3, 9, 9, 2, 3, 1, 1, 4, 1, 1, 10, 6, 7, 2, 2, 15, 1, 1, 13, 10, 12, 1, 4, 14, 2, 3. *Paris, 4 février 1885.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie des instructions que je viens d'adresser à l'Ambassadeur de la République à Londres relativement à la pour-

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, 744; (*Die Grosse Politik*, vol. III, n° 696).

suite de nos opérations navales dans les mers de Chine et aux droits de nos escadres à l'égard des neutres. Comme vous le verrez, le Gouvernement anglais, tout en reconnaissant qu'il y a état de guerre entre la France et la Chine, n'avait pas cru devoir jusqu'ici imposer aux navires des belligérants la stricte observation des règles de la neutralité. Également désireux de ne point aggraver l'état des choses, et d'en atténuer les conséquences pour les neutres nous nous efforcions de localiser l'action de nos forces navales et nous nous abstenions d'exercer en pleine mer le droit de visite et de capture. Des ordres récemment envoyés de Londres aux autorités des possessions coloniales anglaises ont modifié à notre désavantage ce *modus vivendi*. La situation nouvelle, qui est faite à nos croiseurs par l'application rigoureuse des règles de la neutralité nous oblige à avancer l'heure que nous aurions choisie pour revendiquer le plein et entier exercice des droits reconnus aux belligérants par la loi internationale. Des ordres en ce sens viennent d'être adressés au commandant en chef de nos forces navales dans les mers de Chine. Je vous prie d'en donner avis au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en témoignant de notre ferme intention d'observer scrupuleusement vis-à-vis des neutres les prescriptions du droit des gens et notamment de la déclaration du Congrès de Paris du 16 avril 1856. Vous pourrez même ajouter que des recommandations expresses sont faites à nos croiseurs pour qu'ils continuent à user de tous les égards et de tous les tempéraments conciliables avec les intérêts légitimes du commerce neutre et la nécessité de prévenir l'importation en Chine de la contrebande de guerre.

557.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 4 février 1885, 9 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 5 février, 9 heures, matin.)

Le Ministre des Affaires étrangères déclare qu'il ne sait rien au sujet de l'occupation des deux rives du Congo, mais ne considère pas la chose comme impossible, en raison d'ordres éventuels donnés il y a quelques mois au Gouvernement d'Angola. Il répète d'ailleurs que le Portugal n'a pas l'intention d'occuper définitivement ceux de ces territoires que l'Europe ne lui reconnaîtrait pas. Je dois toujours conclure du langage de M. Barboza du Bocage que, le jour où la France et l'Allemagne se prononceraient avec l'assentiment assuré des autres Puissances pour une base d'arrangement entre le Portugal et

l'Association, cette espèce d'arbitrage, quant aux effets, serait acceptée sans difficulté, peut-être même avec satisfaction par le Gouvernement portugais qui sentirait ainsi sa responsabilité dégagée vis-à-vis de l'opinion publique.

Le congrès postal vient d'être ouvert.

558.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 43. *Berlin, 4 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Par une dépêche en date du 31 du mois dernier, Votre Excellence a bien voulu me consulter relativement à la possibilité d'admettre les Alsaciens-Lorrains à participer, en vertu d'une mesure d'exception et de faveur, au concours agricole qui se tiendra cette année à Paris, et dont tous les étrangers sont en principe exclus.

L'exclusion dont il s'agit ne comportant aucun tempérament, même au profit des pays limitrophes du nôtre, l'exception qu'il s'agirait de déclarer à l'égard des seuls habitants des territoires détachés de la France ne saurait s'expliquer sinon par des considérations tirées de leur qualité d'anciens compatriotes séparés de nous à la suite de douloureux événements. Des considérations de cette nature seraient malaisées à invoquer pour faire considérer comme régulière une mesure qui tendrait à établir entre les habitants de l'Alsace-Lorraine et les habitants de tous autres territoires situés au delà de nos frontières actuelles une distinction inconciliable avec le traité de Francfort.

En admettant même que le Gouvernement allemand se prêtât à accueillir nos ouvertures sur ce point délicat, le fait seul de la conversation ainsi provoquée ne serait peut-être pas sans inconvénient. Dans mes relations avec le Chancelier allemand, il existe comme une sorte de convention tacite de ne pas soulever de question intéressant l'Alsace-Lorraine, et cela dans l'intérêt de la dignité et de la confiance relative de nos rapports. Il vous paraîtra sans doute préférable que je n'aie pas à déroger à cette règle de conduite, dans une circonstance où aucune nécessité impérieuse ne paraît le commander.

559.

M. BARRÈRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 5 février 1885, 5 h. 45.*

(*Reçu :* 6 h. 15.)

Le général Wolseley télégraphie que Khartoum est tombé, par la trahison, au pouvoir du Mahdi. Il pense que Gordon est prisonnier (1).

560.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 5 février 1885, 3 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

De graves nouvelles se sont répandues ce matin et viennent de m'être confirmées officiellement (2). Khartoum est tombé entre les mains du Mahdi, par suite de la trahison de la garnison égyptienne. On suppose que Gordon est prisonnier. Le colonel Wilson qui était parti de Metammeh pour Khartoum avec deux vapeurs et quelques soldats anglais n'a pu y parvenir. Il a été forcé, par les feux ennemis, de rebrousser chemin, et c'est lui qui a envoyé ces nouvelles.

La consternation ici est générale, et l'animosité contre le ministère Gladstone très vive (3). La mission de Fehmi Pacha et les agissements italiens vont prendre une singulière importance.

(1) Voir *Livre bleu, Égypte*, n° 2. Correspondance sur les opérations militaires anglaises au Soudan. London, 1885, pièce n° 27.

(2) Voir ci-dessus, n° 559.

(3) « Ces nouvelles de Khartoum sont affreuses, télégraphiait la Reine Victoria au marquis de Hartington le 5 février, et il est trop affreux de penser que tout cela aurait pu être évité et beaucoup de vies précieuses sauvées par une action plus prompte. » (*The letters of Queen Victoria,* second series, vol. III, London John Murray, 1928, in-8°.)

561.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BARRÈRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. *Paris, 5 février 1885, 8 h. 30, soir.*

Le Cabinet anglais se plaint vivement des polémiques irritantes des journaux français du Caire. Elles tendent, dit-il, à créer un état d'antagonisme violent entre les colonies française et anglaise. Je les trouve en effet montées à un ton excessif, en ce moment surtout où il est permis d'entrevoir une solution amiable. Je vous serai reconnaissant d'intervenir avec autorité pour apaiser cette guerre de plume. Le désastre de Khartoum commande particulièrement la réserve et la sympathie. Bien imprudents les Français qui s'en réjouissent, sans songer que cet événement peut avoir pour conséquence de livrer pour toujours l'Egypte à l'Angleterre [1].

562.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 5 février 1885, 8 h. 45, soir.*

Les nouvelles de Khartoum excitent chez nous une grande émotion [2]. Elles font apercevoir avec une force tragique la solidarité qui unit tous les peuples civilisés dans la lutte contre la barbarie. Vous ne sauriez aller trop loin dans l'expression de ces sentiments, qui sont ceux du Gouvernement de la République. C'est un désastre pour tout le monde, et je crains que l'édifice auquel nous donnions tous nos soins ne soit mis en péril. Dieu sauve le Cabinet Gladstone!

(1) M. Barrère répond le 6 février à 11 h. 45, matin :

« Je n'ai pas attendu votre télégramme d'hier pour recommander expressément aux directeurs des journaux français du Caire de ne parler de la chute de Gordon et des derniers événements du Soudan qu'avec convenance et sympathie ».

(2) Voir ci-dessus, n° 561.

563.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU COMTE DE BORCHGRAVE D'ALTENA, CHEF DU CABINET DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES.

L. *Paris, 5 février 1885.*

Sans avoir jamais reconnu les droits que le Portugal revendique sur les territoires de la côte occidentale d'Afrique entre 8° et 5° 12′ de latitude australe, le Gouvernement français s'est obligé à n'en pas contrarier l'exercice. Il en est résulté entre les deux pays un *modus vivendi* qui n'a pas cessé de régir leurs rapports depuis un siècle.

Le Gouvernement de la République s'engage à ne rien changer à cet état de choses jusqu'à ce qu'un arrangement soit intervenu entre le Portugal et l'Association internationale pour la délimitation de leurs possessions respectives sur les deux rives du Congo, au sud du Chiloango. Il est, d'ailleurs, disposé à continuer ses bons offices pour faciliter entre les deux parties le règlement de la question.

564.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU COMTE DE BORCHGRAVE D'ALTENA, CHEF DU CABINET DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES.

L. *Paris, 5 février 1885.*

Durant les pourparlers auxquels la délimitation des possessions respectives a donné lieu, vous avez exprimé l'intention d'organiser en France une loterie dont le produit compléterait les ressources nécessaires à l'Association internationale du Congo pour l'œuvre de civilisation et d'humanité qu'elle poursuit en Afrique.

Désireux de seconder les efforts de l'Association et de reconnaître ses dispositions conciliantes, le Gouvernement de la République française s'emploiera volontiers pour favoriser la réalisation d'un tel projet. Vous pouvez compter qu'un accueil favorable sera fait à la demande présentée par un comité français, constitué sous les auspices de l'Association, pour être autorisé à émettre en France une loterie de vingt millions de francs. La transmission

éventuelle de l'autorisation concédée ne sera pas interdite. Aucune autre loterie similaire ne sera permise pendant les quatre années suivantes et le comité obtiendra de l'Administration tout le concours et toutes les facilités dont elle peut disposer au profit d'une entreprise de cette nature.

565.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 6 février 1885, 10 h. 45, matin.*

Dès hier j'avais prescrit à notre Ministre à Lisbonne de nouvelles démarches pour faire accepter par le Portugal la dernière délimitation proposée par l'Association internationale du Congo. Conformément à votre désir, je télégraphie de nouveau à M. de Laboulaye pour l'informer de l'accord établi avec vos collègues d'Angleterre et d'Allemagne, et le prier de s'entendre aussi avec les représentants des deux Puissances en vue de confirmer l'action exercée à Berlin. Les délégués de l'Association m'avaient entretenu de la motion dont le plénipotentiaire anglais, en cas de refus persistant du Portugal, se propose de saisir la conférence. Au point où en sont les choses, je n'aurais pas de graves objections à y souscrire, si l'Allemagne y tenait beaucoup. Mais je me plais à croire que l'action concertée des trois Puissances suffira pour avoir raison des résistances du Portugal.

566.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 6 février 1885, 3 h. 17, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Au cercle qui a suivi hier le dîner chez l'Empereur, Sa Majesté m'a félicité du résultat des négociations que vous poursuivez à Londres et de l'habileté que vous avez déployée pour arriver à une entente avec l'Angleterre sur la question égyptienne[1]. Comme je remerciais l'Empereur du concours que

[1] M. Childers et Lord Northbrook avaient communiqué à M. Waddington qui l'avait transmis à M. Jules Ferry un projet de règlement pour les finances égyptiennes. (Télégr. de Londres du 25 novembre 1884, 6 h., s.) M. Jules Ferry avait fait savoir à Lord Granville

vous avait donné son Gouvernement dans cette circonstance, il m'a dit que l'accord des Puissances à nous seconder était complet. Ces paroles si cordiales de Sa Majesté m'ont laissé la meilleure impression.

567.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE MONTEBELLO, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES.

D. n° 12. *Paris, 6 février 1885.*

J'ai signé hier 5 février avec le comte de Borchgrave d'Altena, Secrétaire du Roi des Belges, le traité portant délimitation des possessions respectives de la France et de l'Association internationale du Congo dans l'Afrique occidentale (1). J'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint le texte ainsi que celui de la convention additionnelle, en date du même jour, ayant trait spécialement à la cession au Gouvernement de la République des stations et propriétés que l'Association possède, à titre privé, dans les territoires attribués à la France par ce traité.

J'ai échangé en même temps avec les représentants de l'Association plusieurs communications destinées à préciser l'accord des deux parties sur certains points de détail se rattachant aux questions qui sont plus particulièrement l'objet de l'arrangement principal. Je vous en adresse également copie sous ce pli pour votre information personnelle; elles concernent le maintien des arrangements précédemment intervenus entre nous et l'Association, les 23 et 24 avril 1884, l'organisation éventuelle en France d'une loterie dont le produit compléterait les ressources nécessaires à l'Association pour l'œuvre de civilisation qu'elle poursuit en Afrique, enfin, certains engagements que le Gouvernement de la République a consenti à prendre en vue de faciliter l'entente entre l'Association et le Portugal au sujet des territoires situés sur la rive droite du Congo, au sud du Chiloango.

Il était difficile que les Puissances, diversement intéressées au règlement

qu'il tenait à étudier sérieusement le rapport de Lord Northbrook et avait appelé M. Waddington à Paris pour conférer avec lui (télégr. de Paris à Londres du 13 décembre). M. de Courcel lui avait fait savoir que l'ensemble de ses vues était agréé par le Chancelier allemand. (Télégr. de Paris à Londres du 5 janvier, 6 h. 16, s.) Les conditions nécessaires de l'entente étaient l'enquête internationale et la garantie collective des Puissances. (Télégr. de Paris à Londres, 13 janvier.) M. Waddington remit une note à Lord Granville, le 8 janvier. (Télégr. de Londres du 17 janvier, 7 h. 28, s.) Les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche remirent la leur le 19 janvier. (Télégr. de Londres du 19 janvier, 8 h. 22, s.)

(1) M. Jules Ferry en communiqua le texte aux représentants de la France à l'étranger par dépêche circulaire du 10 février.

définitif des questions relatives au Congo, demeurassent indifférentes aux complications qui menacent de se produire, dans l'estuaire du fleuve, par suite des prétentions contraires du Portugal et de l'Association internationale. M. de Courcel a été autorisé à se concerter avec ses collègues d'Angleterre et d'Allemagne pour adresser au représentant du Portugal à Berlin une note pressant le Cabinet de Lisbonne de souscrire aux dernières propositions de l'Association et de se désister de ses revendications sur la rive droite, sauf en ce qui concerne Cabinda et Malemba.

M. de Laboulaye doit, de son côté, s'entendre avec les représentants de l'Allemagne et de l'Angleterre pour insister dans le même sens auprès du Gouvernement portugais [1]; j'ai d'autant plus lieu d'espérer que le Cabinet de Lisbonne ne se refusera pas plus longtemps à tenir compte des exigences de la situation, qu'il n'ignore pas l'intention où est le plénipotentiaire anglais de saisir, au besoin, la Conférence d'une motion tendant à ce qu'aucune occupation ne puisse avoir lieu valablement aux embouchures du Congo, entre le parallèle 5° 12 et le 8e degré de latitude australe, tant que dureront les pourparlers relatifs à la possession des territoires situés dans cette région.

Vous voudrez bien faire parvenir au comte de Borchgrave d'Altena, conformément au désir qu'il m'a exprimé, l'expédition certifiée conforme de la lettre qu'il m'a adressée, le 5 février, et dont j'ai eu soin de joindre deux copies à la présente communication.

[1] «En fixant auprès de Noki la limite des possessions de l'Association sur la rive gauche, télégraphiait M. Jules Ferry à M. de Laboulaye, le 5 février, à 11 h. 5 du soir, en assurant au Portugal l'accès du Kouango navigable, d'un côté, et toute la côte, d'Ambriz au cap San Antonio, et de ce cap à Noki, en réservant enfin au Portugal les territoires de Cabinda et Malemba, sans préjudice de la côte de Massabi à Landana, on concilie équitablement les droits historiques et les nécessités du nouvel État. Vous appuierez donc de toute votre force cette solution auprès de M. du Bocage; elle constitue pour le Portugal un véritable succès diplomatique... Le Portugal commettrait une faute s'il retardait une solution universellement désirée et impatiemment attendue par la Conférence de Berlin.»

568.

M. J. D. CAMPBELL, COMMISSAIRE DES DOUANES IMPÉRIALES MARITIMES CHINOISES, CHARGÉ DE MISSION À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 6 février 1885.*

Sir Robert Hart m'a envoyé de nouveau des télégrammes confidentiels concernant la situation générale, et qu'il me charge de communiquer à Votre Excellence pour votre information personnelle.

Je vous prierais de vouloir bien me faire savoir à quel moment il vous serait agréable de me faire l'honneur de me recevoir.

569.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 7 février 1885, 12 h. 30, soir.*

L'Ambassadeur de Turquie m'a remis cette semaine deux notes relatives à l'occupation de Beilul effectuée de force par les Italiens et à leur projet d'occuper Massaouah. Le Gouvernement ottoman a protesté à Rome et demandé le rappel des troupes italiennes; il voudrait que sa réclamation fût appuyée par les Puissances.

Hier l'Ambassadeur de Russie est venu me dire que son Gouvernement trouve cette protestation fondée et pense qu'elle doit être appuyée par les Puissances.

J'ai répondu qu'à mon avis l'Europe a de légitimes raisons de se préoccuper des entreprises italiennes sur la mer Rouge, que son silence pourrait être présenté plus tard comme un acquiescement implicite, et qu'elle a intérêt à manifester d'une manière formelle sa volonté de se réserver le règlement définitif de toute modification à l'ordre de choses établi par les firmans et consacré par les Puissances. Sans aller jusqu'à se joindre à la Turquie pour demander le rappel immédiat des troupes italiennes, je crois que les Puissances pourraient se concerter pour saisir le Gouvernement italien des réserves que la question paraît comporter.

Assurez-vous si cette manière de voir est partagée par le Chancelier. Vous apprécierez d'ailleurs s'il y a lieu de parler de l'initiative prise ici par l'Ambassadeur de Russie.

570.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 8 février 1885, 12 h. 35, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, matin.)

Les événements du Soudan ont produit une impression profonde et éveillé les préoccupations les plus vives. J'ignore quelles sont les intentions du Gouvernement. Interrogé aujourd'hui à la Chambre, M. Mancini a refusé de répondre aux interpellations. Il s'est borné à déclarer qu'il ne perd pas de vue les intérêts et la dignité du pays. Mais je dois constater [qu']un mouvement d'opinion se prononce de plus en plus en faveur d'une action prompte et énergique en Égypte, au cas où elle serait demandée par l'Angleterre et ce mouvement est tel à la Chambre et dans la nation qu'il paraît devoir exercer, s'il ne se modifie pas, une influence peut-être décisive sur les résolutions de ce ministère.

571.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 8 février 1885, 1 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

J'ai été appelé ce matin chez le prince de Bismarck. Il m'a dit que, la Turquie ayant protesté contre les actes d'occupation effectués ou projetés par l'Italie sur la côte ouest, dans la mer Rouge [1], et ayant demandé aux Puissances d'appuyer cette protestation par des démarches à Rome, le Cabinet de Pétersbourg avait exprimé l'avis qu'il y avait lieu en effet, pour les Puissances, de désapprouver des actes portant atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman.

« Pour ma part, continua le Chancelier allemand, je trouve difficile de ne pas

(1) Voir ci-dessus, n° 569.

tenir compte du point de vue auquel se place une grande Puissance amie, signataire d'un traité solennel comme le traité de Paris de 1856, d'autant plus que si, après une ouverture pareille, nous nous abstenons de toute action, nous passerons, par là même, condamnation sur l'infraction dénoncée, et nous détruirons, pour l'avenir, l'autorité du traité violé. Toutefois je considère comme médiocrement digne de grossir les archives italiennes d'une protestation dont l'Italie pourra ne pas tenir compte; j'incline à penser qu'il serait moins humiliant et plus utile d'user, en quelque sorte, de représailles en prenant note de la violation du traité pour avoir le droit de ne pas admettre qu'il nous soit opposé plus tard. Il y a bien des clauses du traité de Paris, dont je ne regretterais pas l'abrogation, par exemple celles qui réglementent les droits des belligérants sur mer. Les Puissances maritimes de second ordre me paraissent être tombées dans l'erreur, quand elles ont limité l'exercice des droits de la guerre maritime, non seulement par l'interdiction de la course, mais aussi en déclarant insaisissable la marchandise neutre sous pavillon ennemi. Le principe de la guerre étant qu'il faut priver autant que possible l'ennemi de ses ressources, il est clair qu'on déroge à ce principe en laissant à l'ennemi tout le bénéfice des transports commerciaux opérés pour le compte des neutres; on aide ainsi à l'entretien de la marine marchande de l'ennemi qui, pour les neutres, conserve la même sécurité qu'en temps de paix. De plus, on entoure de difficultés les opérations entreprises contre les bâtiments ennemis, car, s'ils sont chargés de marchandises neutres, on n'a plus la même latitude pour les couler, ce qui pourtant est quelquefois nécessaire. »

[Réponse très réservée de M. de Courcel qui en référera à son Gouvernement.]

572.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 8 février 1885, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je viens de voir le Dr Busch, et, après lui avoir rendu compte de ma conversation d'hier avec le Chancelier [1], je lui ai dit que, de votre côté, vous aviez eu un entretien avec l'Ambassadeur de Russie à Paris au sujet de la protestation de la Turquie contre l'occupation de certains ports de la mer Rouge par les troupes italiennes, que, sans vous référer à aucun traité particulier

[1] Voir ci-dessus, n° 571.

ni mettre en cause le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, vous aviez exprimé l'opinion que les questions intéressant l'Égypte devaient conserver un caractère européen, qu'en ce moment surtout il importait de prévenir des dérogations à cette règle de quelque côté qu'elles vinssent, et que, à l'égard des entreprises de l'Italie, sans aller jusqu'à sommer cette Puissance de retirer ses troupes, vous pensiez qu'il y avait lieu pour les Cabinets de se concerter sur certaines réserves ou mesures conservatoires, enfin que vous attacheriez du prix à savoir si vos vues étaient partagées par l'Allemagne.

Le Sous-Secrétaire d'État m'a promis de rapporter immédiatement au Chancelier ce que je venais de lui exposer.

573.

LE BARON DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 8 février 1885.*

[Transmission de deux télégrammes de M. de Giers[1].]

M. DE GIERS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,

AU BARON DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS.

T. *Saint-Pétersbourg, 6 février 1885.*

Après entente avec le Ministre des Finances j'ai pris les ordres de l'Empereur, et suis autorisé à accepter garantie collective, à la condition qu'elle sera partielle, chacune des Puissances garantissant la sixième part, et qu'au cas de renonciation par une des Puissances à sa part de garantie, la Russie aurait le même droit[2].

(1) Le deuxième télégramme, expédié le 7, visait la protestation turque à Rome contre le débarquement des troupes italiennes sur le littoral de la Mer Rouge.

(2) Le 11 février, à 5 h. 49 s., le général Appert télégraphie que «le Gouvernement impérial est complètement d'accord avec vous sur tous les points... Il n'insiste plus sur la restriction qu'il faisait pour le cas où l'une des Puissances contractantes retirerait, pour une cause ou pour une autre, son adhésion».

574.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 9 février 1885, 3 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

Massaouah a été occupé le 5 février sans résistance. Un télégramme officiel fait savoir que le Gouverneur a protesté [1]. Il paraît résulter des dépêches que la garnison égyptienne ne s'est pas retirée.

575.

M. DE MONTEBELLO, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. Confidentiel. *Bruxelles, 9 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Le Roi, qui, depuis quelque temps, avait mis une intention très marquée à éviter avec moi toute allusion à la question du Congo et qui, il y a quelques jours encore, au moment même où je savais que Votre Excellence était en train de conclure avec le comte de Borchgrave, avait détourné brusquement un entretien que je cherchais à amener sur ce terrain, est venu vers moi hier soir, au bal donné par le comte de Flandre, et reprenant, comme par le passé, le ton tout amical et plein de confiance avec lequel il avait toujours jusqu'ici parlé du sujet qui lui tient tant à cœur, il m'a longuement entretenu de la vive satisfaction qu'il éprouvait de voir la France et l'Association encore une fois, et d'une façon plus solide que jamais, « la main dans la main ». Il compte sur les efforts de Votre Excellence pour amener de la part du Portugal des concessions nécessaires : « Le Portugal, a-t-il écrit, doit, *comme nous,* faire des concessions; il possède, ou prétend posséder, des territoires dont l'étendue trop grande pour ses forces est pour lui la source de charges considérables qu'il ne peut avoir la prétention de supporter. »

Le Roi m'a ensuite parlé des territoires de la vallée du Niari que nous cède l'arrangement conclu il y a quelques jours et m'a fait de ces contrées si riches

[1] La Turquie protesta officiellement et la Russie exprima aussi des regrets. (Télégr. Rome, 13 février, 12 h. 45 m.)

en ressources de toute nature un tableau où je n'ai pu m'empêcher de voir percer une pointe de regret. Il espère qu'aujourd'hui la délimitation si nettement établie entre nous mettra fin à tous les petits tiraillements qui, jusqu'ici, pouvaient compromettre la cordialité de nos rapports, que tout le monde, aussi bien parmi ses agents que parmi ceux de la France, saura respecter les droits reconnus et que nous vivrons en Afrique ainsi qu'en Europe en bons voisins et en amis. Parlant de M. Stanley le Roi m'a laissé entendre, comme il l'avait déjà fait du reste à plusieurs reprises, qu'il regrettait la trop grande facilité de paroles qui poussait cet agent de l'Association à dépasser souvent les limites de la prudence et à se laisser griser par les flatteries dont il est l'objet; depuis longtemps déjà Stanley, dont les services réels sont reconnus et hautement appréciés par le Roi, est cependant considéré par lui comme un enfant terrible dont les boutades sont souvent un danger mais sur les imprudences duquel une certaine reconnaissance force à fermer les yeux. Je ne doute pas que des ordres très formels lui soient donnés pour éviter à l'avenir des complications que le Roi tient avant tout à écarter.

J'ai eu soin de remettre, ainsi que m'y invitait Votre Excellence, à M. le comte de Borchgrave la copie de ses pleins pouvoirs ainsi que l'expédition certifiée conforme de la lettre qu'il vous a adressée le 5 février dernier.

576.

Communication de l'ambassade d'Italie.

Paris, 11 février 1885.

M. Mancini, Ministre des Affaires étrangères d'Italie,

au général Menabrea, Ambassadeur d'Italie à Paris.

T. *Rome, 10 février 1885.*

Après avoir mûrement examiné le memorandum qui contient les dernières propositions faites par le Gouvernement français pour le règlement des affaires égyptiennes, je vous autorise de dire à M. Ferry que les propositions, en ce qui nous regarde, nous paraîtraient acceptables. En conséquence, dès qu'on nous notifierait l'adhésion de toutes les Puissances nous sommes prêts à faire résulter de notre assentiment (*sic*) dans la forme qui paraîtrait la plus convenable, ainsi qu'à donner les instructions nécessaires, soit pour les détails d'exécution de l'arrangement, soit au sujet de la méthode à suivre pour établir l'entente relative au canal de Suez et résoudre cette importante question [1].

(1) M. Mancini avait fait la même communication à M. Decrais. (Télégr. de Rome, 10 février, 6 h. 25, s.)

577.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 13. *Londres, 11 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 février.)

Je ne saurais mieux peindre les sentiments, qui se trouvaient au fond de tous les cœurs anglais, depuis le jour où l'on croyait l'armée anglaise en communication avec Khartoum [1], qu'en envoyant à Votre Excellence les deux dessins ci-joint, qui ont paru dans le premier journal satirique de Londres. En effet, la semaine dernière, l'opinion escomptant l'arrivée de Sir Ch. Wilson et sa rencontre avec Gordon, le journal en question avait répondu au sentiment public en publiant son premier dessin, sous lequel étaient inscrits ces mots : « At last ! »

Aujourd'hui, après les nouvelles, qui se sont succédé depuis la tentative infructueuse de Sir Ch. Wilson, le même journal publie un autre dessin représentant l'Angleterre pleurant son héros et répétant ces deux mots, qui ont été les premiers qui ont accompagné la fatale nouvelle de la prise de Khartoum : « Too late », trop tard !

Tous les journaux du matin ont annoncé la nouvelle de la mort de Gordon ; le *Daily News* encadré de noir a donné les plus sinistres détails, qui lui ont été transmis par son correspondant, et le premier article du *Pall Mall* a pour titre : « In memoriam ».

Un conseil de Cabinet s'est réuni cet après-midi pour recevoir la communication du télégramme officiel de Lord Wolseley, confirmant la nouvelle très probable de la mort de Gordon. Une consternation profonde a fait place à la dernière lueur d'espérance que l'Angleterre avait conservée jusqu'ici de voir sauver par miracle un des hommes les plus remarquables des temps modernes, chez qui le patriotisme et le sentiment du devoir s'alliaient à des convictions religieuses poussées presque jusqu'au fanatisme.

(1) Voir ci-dessus, n° 546.

578.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 14 février 1885, 9 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 11 heures, matin.)

Le Chancelier d'Allemagne que j'ai vu hier est d'avis d'accélérer le plus possible la marche des négociations avec l'Angleterre concernant les affaires d'Égypte [1], et il croit que ce sera là le meilleur moyen de tenir compte des préoccupations qui vous faisaient désirer d'opposer certaines réserves à l'action séparée de l'Italie. Il a télégraphié au comte Münster pour le presser d'aboutir à une entente avec le Cabinet de Londres sur les bases proposées par vous; il vous demande de munir de votre côté M. Waddington de toutes les instructions nécessaires pour la prompte conclusion des arrangements projetés.

M. de Richthofen est désigné pour représenter l'Allemagne dans la commission de la Dette.

579.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. [2]. *Paris, 14 février 1885, 4 heures, soir.*

Veuillez dire au Chancelier que les choses marchent d'un bon pas [3]. M. Liron d'Airolles, que j'ai envoyé à Londres, a obtenu l'accord sur le projet d'emprunt garanti collectivement; la rédaction qu'il a fait accepter me sera transmise demain. La Russie a accepté le mot de solidarité avec la réserve stipulant qu'en aucun cas elle ne payera plus d'un sixième. Lord Granville a consenti, après quelque résistance, à ce que la commission d'enquête fût obligatoire et non facultative, si, après deux ans, l'impôt sur le coupon devait devenir permanent. Nous n'insistons pas pour que la composition de la commission d'enquête soit déterminée dès à présent.

Reste la convention relative au canal. Lord Granville est contraire à la réunion d'une commission préparatoire en Égypte; il la juge inutile, sans

[1] Voir ci-dessous, n° 579. — [2] De la main du Ministre. — [3] Voir ci-dessus, n° 578.

autorité et n'en attend que des retards. En proposant cette commission, nous y avons vu surtout un moyen de faire passer l'idée et de préparer le programme d'une nouvelle conférence. Lord Granville propose une négociation directe sur les bases de la circulaire du 3 janvier 1883. Il n'a pas abordé la question d'une conférence qui paraît cependant le seul moyen pratique pour aboutir. Évidemment, il est convaincu de l'impossibilité de réunir une nouvelle conférence à Londres et il redoute la proposition d'une conférence à Paris. Je suis prêt à renoncer à la commission d'études au Caire si l'Angleterre consent à réunir une conférence à bref délai. Mais la négociation directe entre Cabinets ne me paraît pas répondre aux désirs et aux intérêts de l'Europe. Avant de répondre sur ce point je voudrais connaître l'avis du Chancelier sur la nécessité d'une conférence et sur les lieux de réunion possibles, et je vous prie de me donner en même temps votre opinion personnelle.

580.

M. DE KOTZEBUE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE RUSSIE À PARIS,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 14 février 1885.*

Je reçois le télégramme suivant de M. de Giers :

« Notre Ministre à Pékin prie de signaler au Gouvernement français que les autorités chinoises sont inquiètes des conséquences qui pourraient résulter de la résidence de M. Patenôtre à Shanghaï, de la juridiction qu'exerce le Consul français et du fait que le pavillon français y est hissé. On craint des désordres d'autant plus qu'état de guerre est déclaré [1]. »

[Adhésion du Gouvernement russe à la convention pour la garantie de la dette égyptienne.]

[1] M. Jules Ferry répond à M. de Kotzebue le 18 février : « M. Patenôtre à qui je m'étais hâté de communiquer ces renseignements me fait observer qu'il est installé sur la concession anglaise, qu'aucun pavillon ne flotte sur la légation et qu'il croit pouvoir y rester encore sans qu'il en résulte aucun trouble parmi les indigènes ».

581.

M. DE LABOULAYE, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Lisbonne, 14 février 1885, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 15 février, 3 heures, matin.)

Dans un conseil qui sera tenu aujourd'hui, M. du Bocage soumettra à ses collègues les instructions qu'il se propose d'envoyer aux représentants du Portugal à la Conférence de Berlin. Je crois savoir que, d'après ces instructions, MM. de Penafiel et de Serpa seront autorisés à accéder aux conseils des Puissances sur la question des territoires [1] ; au sujet du chemin de fer et des travailleurs ils se borneraient à faire des déclarations suffisantes pour assurer vis-à-vis de l'Association internationale les rapports de bon voisinage sans dépasser les restrictions imposées par la législation.

La nouvelle de l'occupation des rives du Congo par les Portugais ne paraît pas tout à fait certaine.

582.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. [2]. *Paris, 15 février 1885, 2 h. 30, soir.*

Une dépêche du général Brière de Lisle datée de Lang-Son, 13 février, une heure du soir, nous apprend que le drapeau français a été hissé à midi sur la citadelle. Kilua est occupé. Armée chinoise est en pleine déroute, à la suite d'un chaud combat à huit kilomètres en avant de la place.

(1) Voir ci-dessus, n° 567. — (2) De la main du Ministre.

583.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. (1). *Paris, 15 février 1885, 3 heures, soir.*

Je viens d'approuver par télégramme le projet de convention relatif à l'emprunt égyptien sur lequel MM. Liron d'Airolles et Waddington se sont mis d'accord avec les représentants de l'Angleterre. La convention est fort bien rédigée.

[Prise de Lang-Son.]

584.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. confidentiel. *Londres, 16 février 1885, 8 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Lord Granville m'a écrit pour me féliciter au nom du Gouvernement anglais de la victoire de Lang-Son ; il espère qu'elle amènera la paix.

Conformément à votre télégramme d'aujourd'hui, le mot « justifiés » a été supprimé et l'accord est maintenant complet pour le projet de convention relatif à l'emprunt. Je l'ai, en conséquence, communiqué à mes collègues d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Russie. J'ai aussi fait part à l'Ambassadeur de Russie de la modification demandée par vous dans la formule des réserves. Il doit me répondre ultérieurement sur l'ensemble de la formule.

Quant au projet à décréter, l'accord est à peu près fait, mais ces Messieurs auront besoin encore de la journée de demain pour terminer leurs travaux.

Je vous serais reconnaissant de demander d'urgence, par le télégraphe, à M. Barrère les renseignements suivants qui nous manquent : à quelle somme s'élèvent les titres de privilégiée et d'unifiée, appartenant à la liquidation dont la Caisse de la Dette est actuellement dépositaire?

(1) De la main du Ministre.

585.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 18 février 1885, 8 h. 12, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le Gouvernement allemand croit nécessaire un avertissement pour annoncer que les bâtiments de la marine marchande sont désormais soumis à l'exercice du droit de visite de la part des croiseurs français dans les mers de Chine [1].

Le prince de Bismarck m'a exprimé à ce sujet le désir de publier la lettre que je lui ai écrite et qui n'est qu'une paraphrase de la vôtre, mais en omettant la phrase où je visais en faveur des neutres les engagements pris au Congrès de Paris. Vous connaissez déjà les préventions du Chancelier contre les quatre articles de la déclaration de 1856 et son désir d'arriver à s'en affranchir. Je n'ai pas entamé de discussion à ce sujet, et j'ai donné mon assentiment à la publication de ma lettre avec le retranchement demandé. Le Chancelier voulait publier en même temps une liste des objets compris sous la dénomination de contrebande de guerre ; mais je lui ai fait observer que l'énumération des articles interdits appartenait naturellement aux belligérants. Il a donc renoncé à cette idée. Toutefois je crois qu'il serait utile de mettre le Gouvernement allemand en mesure de faire connaître à ses navigateurs quels sont les objets que les croiseurs français ont ordre d'arrêter, et il me paraît désirable que vous m'en transmettiez le plus tôt possible la nomenclature officielle. Dans le cours du même entretien, le prince de Bismarck m'a chargé de vous dire qu'il applaudirait à toutes les mesures, soit de répression, soit d'expulsion que vous jugeriez convenable d'adopter contre les socialistes allemands qui viennent de causer du trouble à Paris.

« Leur qualité de socialistes, m'a-t-il dit, détruit leur qualité d'Allemands, et, si les journaux ici blâment votre Gouvernement de procéder contre eux, je prendrai ouvertement parti contre ces critiques. »

(1) M. de Courcel avait écrit le 14 février (dép. n° 50) : « J'ai informé la chancellerie impériale allemande de la décision prise par le Gouvernement français et en vertu de laquelle les commandants de nos forces navales en Chine sont autorisés à l'avenir à user des droits de visite et de capture attribués aux belligérants à l'égard des neutres en temps de guerre ».

586.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Londres, 18 février 1885, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 19 février, 7 heures, matin.)

Après une série d'entretiens qui ont pris toute l'après-midi, l'accord est complet pour le projet de décret [1]. Il va être imprimé et vous sera envoyé par la poste demain. Le comité de rédaction s'est aussi occupé de la déclaration générale que nous aurons à signer et il a examiné la question des impôts à percevoir sur les étrangers. Nous avons repoussé absolument un premier texte beaucoup trop général, et nous avons soutenu qu'en matière d'impôt nul ne peut donner un blanc-seing et qu'on ne peut s'engager que sur des textes précis. Finalement nous avons admis la rédaction suivante sauf votre approbation :

« Ils déclarent accepter l'application à leurs nationaux comme aux sujets locaux du décret du Son Altesse le Khédive en date du 13 mars 1884, concernant l'impôt sur la propriété bâtie, avec cette modification : Les membres étrangers des commissions et conseils de revision institués par les articles 4 et 5 dudit décret seront nommés par le Consul dans le cas où les élections resteraient sans résultat, ainsi que dans le cas où les délégués élus ne se présenteraient pas. Si les délégués du Consul ne se présentent pas, la commission ou le conseil de revision procédera valablement en leur absence.

« Ils déclarent également accepter l'application à leurs nationaux comme aux sujets locaux du droit de timbre et du droit de patente et s'engagent à entreprendre immédiatement, de concert avec le Gouvernement égyptien, l'étude des projets de loi établissant ces deux impôts. » Blum Pacha nous a affirmé que le décret du 13 mars 1884 avait été en principe accepté par la France. Veuillez nous dire si le fait est vrai. Lord Granville m'a entretenu des réserves russes ; comme nous, il accepte la première ; mais il repousse absolument la seconde qu'il considère comme presque immorale, il n'admet pas qu'en signant une convention on en prévoie la violation. Il a fait connaître son refus à M. de Staal ; finalement nous avons abordé la question du canal de Suez, la seule restant à discuter. Ici j'ai rencontré une vive résistance dans laquelle Lord Granville était appuyé par M. Childers et M. Pauncefote présents à l'entretien. Ils ont déclaré qu'il leur était impossible de défendre devant

(1) M. Waddington avait télégraphié le 16, à 6 h. 45, soir : « L'accord est à peu près fait, mais ces Messieurs auront besoin encore de la journée de demain pour terminer leurs travaux ».

le Parlement la réunion d'une commission au Caire pour traiter une grosse question de droit international où les principes étaient tout, tandis que les détails techniques avaient peu d'importance et d'ailleurs étaient connus à Paris et à Londres. « Est-ce le choix du Caire ou l'idée d'une commission que vous repoussez, dis-je à Lord Granville? — Tous les deux », me répondit-il. Il revint alors longuement sur sa proposition de négociations directes de Cabinet à Cabinet, affirmant que l'entente serait facile, que les principes en jeu sont bien connus, que deux ou trois spécialistes français et autant d'anglais auraient bientôt fait de rédiger un projet qu'on soumettrait aux autres Puissances. Je lui répondis que les négociations directes dureraient forcément longtemps et qu'il faudrait tôt ou tard en arriver à une commission quelconque.

Quant à traiter l'affaire à deux il ne fallait pas y compter, toutes les grandes Puissances étant bien décidées à avoir voix au chapitre.

En somme ce que vous désiriez c'était que la déclaration contînt un engagement clair et net, un engagement tangible en quelque sorte, d'aborder l'étude de la question à une date fixe et prochaine. Finalement j'ai lancé le mot :

« Je ne suis pas autorisé à vous faire des propositions, mais que diriez-vous d'une commission d'hommes spéciaux se réunissant à Paris pour préparer un projet? » Lord Granville fut un peu interloqué et ma proposition ne parut pas sourire à ces messieurs. Il revint à son idée d'un petit comité de rédaction anglo-français. Je lui dis de nouveau qu'il n'y avait pas à y penser. « Rappelez-vous, lui dis-je, que le canal est une œuvre française. — Mais les quatre cinquièmes du trafic sont fournis par l'Angleterre. » « Il n'y aurait pas de trafic du tout, si le canal n'avait pas été construit par des Français. » L'entretien en est resté là. Il me dit qu'il avait besoin de réfléchir, de parler à ses collègues. « Pourrai-je annoncer demain au Parlement que l'accord est fait entre nous sur la question égyptienne? — Pas encore, lui répondis-je, mais peut-être dans quelques jours. »

C'est par là que nous avons barre sur le Cabinet anglais; il désire vivement pouvoir annoncer que l'accord est complet. Lord Granville m'a donné rendez-vous pour demain à midi. Je vous prie de me télégraphier de bonne heure vos instructions. Si par hasard il accepte une commission à Paris, m'autorisez-vous à conclure? Hier l'Ambassadeur d'Allemagne me disait : « Pourquoi ne se réunirait-on pas à Paris pour traiter la question du canal? »

587.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 19 février 1885, 9 h. 50, soir.*

Le télégramme suivant vient d'être expédié à l'amiral Courbet :

« Toutes les Puissances vont être prévenues officiellement qu'à partir du 26 février le riz sera considéré et traité par nous comme contrebande de guerre [1]. Vous pouvez, par suite, sans avoir besoin de notifier le blocus, prendre vos mesures pour exercer le droit de visite sur les navires sortant de Shanghaï et capturer les chargements de riz comme toute autre contrebande de guerre. »

D'après ces instructions, les bâtiments de l'amiral paraîtront sous peu de jours à l'entrée de la rivière. Envisagez l'effet qui peut en résulter sur les dispositions des Chinois et prenez dès à présent telles mesures que vous jugerez convenables pour votre sécurité et celle de vos agents. Veuillez aussi aviser les consulats étrangers de la décision prise à l'égard du riz, en ajoutant que tout autre commerce avec Shanghaï pourra continuer librement.

588.

M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. *Rome, 19 février 1885, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le Ministre de Prusse près le Saint-Siège apprécie sévèrement dans ses entretiens avec le Secrétaire d'État la politique coloniale de l'Italie. Il s'attache à démontrer l'importance de ces trois faits : le refus par l'Angleterre de la

[1] M. Jules Ferry notifia la mesure aux représentants de la France à Londres, Berlin, Tokio, Washington par un télégramme circulaire du 19 février, 9 h. 15, soir.

A une question de M. Patenôtre (télégr. du 7 février, 1 h. 35, s.), M. Jules Ferry avait répondu (télégr. du 7, 7 h. 30, s.) : « En principe, le riz ne peut pas être traité comme contrebande de guerre. Mais, en cas de blocus, nos croiseurs ont le droit de capturer tout bâtiment violant ou tentant de violer le blocus après notification spéciale, quel que soit le chargement ». M. Patenôtre disait le 4 février (télégr. de 10 h. 37, m.) : « *Le North China Daily News*, dans son numéro d'aujourd'hui, exprime l'opinion que le riz devrait être considéré comme contrebande de guerre par la France. Cette mesure serait, selon moi, la plus propre à amener une solution ».

coopération de l'armée italienne dans le Soudan ; la protestation de la Turquie contre le débarquement des troupes royales à Massaouah ; la cordialité des rapports de la France avec l'Allemagne, qui dispense le Cabinet de Berlin de toute condescendance excessive vis-à-vis de l'Italie.

« Avec l'alliance de la France, a dit M. de Schlötzer, nous pouvons tout, et cette alliance, le prince de Bismarck saurait la garder, parce qu'il saurait au besoin la payer ce qu'elle vaut. »

Je communique ces renseignements à M. Decrais.

589.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 février 1885, 10 h. 44, soir.*

(*Reçu :* 20 février, 2 heures, matin.)

La commission de la Conférence africaine, dans sa séance d'aujourd'hui qui sera la dernière séance de discussion, a adopté le texte définitif de l'acte général. La déclaration sur la neutralité, qui formera le chapitre III, a été votée, sauf quelques changements insignifiants dans la teneur du dernier projet que je vous ai transmis et que vous avez bien voulu approuver. Une séance de la commission sera encore nécessaire pour entendre le rapport. La Conférence tiendra la semaine prochaine une séance plénière afin de voter les propositions de la commission. Puis aura lieu la séance solennelle de clôture que présidera probablement le prince de Bismarck.

590.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 54. *Berlin, 19 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 février.)

Le commandant de Sancy a reçu hier, par un intermédiaire officieux, des ouvertures indirectes du colonel Tcheng-Ki-Tong, membre de la légation de Chine à Berlin, en vue d'un arrangement pacifique entre la France et la Chine.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un rapport que M. de Sancy m'a adressé à ce sujet.

Bien qu'il ne faille attribuer peut-être qu'une valeur limitée aux confidences que mon Attaché militaire a reçues, elles semblent dénoter, de la part de la mission chinoise à Berlin, un désir de reprendre, sous une forme quelconque, les pourparlers pour la conclusion de la paix.

Vous apprécierez s'il y a lieu de donner quelque suite à ces ouvertures encore vagues, ou s'il est préférable de les laisser tomber purement et simplement.

Annexe.

Berlin, 19 février 1885.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong, Attaché militaire de la légation de Chine à Berlin, aurait reçu, il y a deux ou trois jours, une lettre dans laquelle M. Récipon, député, lui aurait fait entendre que le Gouvernement français serait disposé à entrer en négociations avec la Chine pour la conclusion de la paix et proposerait une entente sur les bases suivantes :

Évacuation de Formose, de la part de la France.

Exécution du traité de Tien-Tsin, de la part de la Chine.

Indemnité à régler par une ou deux Puissances amies dans des limites très modérées.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong n'ose répondre par écrit à M. Récipon, redoutant sans doute d'être compromis vis-à-vis de son Gouvernement, si, par hasard, une lettre portant sa signature devenait, un jour ou l'autre, l'objet d'une publicité quelconque.

Mais il ne veut pas cacher que, dans sa conviction, le Gouvernement chinois s'arrêterait volontiers, actuellement, aux conclusions d'une paix basée sur l'abandon de Formose et le maintien de notre occupation au Tonkin, d'après les termes du traité de Tien-Tsin.

Toutefois, dit-il, les instructions données aux agents du Gouvernement chinois sont de telle nature que pas un d'entre eux ne pourrait prendre sur lui d'engager des pourparlers au sujet d'une indemnité, sans y jouer sa tête.

D'après ce que le colonel Tcheng-Ki-Tong a donné à entendre, si la France persistait à réclamer une somme d'argent quelconque, elle aurait intérêt à ménager l'amour-propre de la Chine en adoptant une formule qui permette d'éviter le mot d'indemnité.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong affirme, d'ailleurs, que les dispositions de la légation chinoise à Berlin sont entièrement dans le sens de la paix et qu'elle y prêterait, au besoin, ses bons offices.

Il affirme également qu'il en est de même des dispositions de Li-Hong-Tchang.

Enfin, il serait disposé, pour sa part, à servir d'intermédiaire pour renouer des relations sur les bases qui précèdent, en les faisant porter à la connaissance soit de

Li-Hong-Tchang, soit du Gouvernement même de Pékin, à la condition que le secret le plus absolu soit gardé sur ces négociations.

Il prétend que les troupes chinoises que nos colonnes viennent d'aborder à Lang-Son ne sont que des levées faites dans les provinces limitrophes du Tonkin et qu'elles ne ressemblent en rien comme qualité à celles qui s'opposeraient à notre marche dans la province de Tché-Li où seraient concentrés tous les efforts de la défense. Suivant lui, la Chine aurait déjà dépensé trois milliards en préparatifs de guerre, et si nous dépassions les limites atteintes actuellement par notre corps expéditionnaire, les chances de paix qui s'ouvrent maintenant à nous ne seront plus admises par l'opinion en Chine; ce sera la guerre acharnée et sans fin.

591.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 55. *Berlin, 19 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 février; Dir. pol., 24 février.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint (annexe 1) l'un des trois originaux de la convention conclue à Berlin, le 14 de ce mois, sous la médiation amicale de la République française, entre le Portugal et l'Association internationale du Congo. Cet acte a été signé à l'hôtel de l'ambassade de France; j'y suis intervenu dans la mesure et dans les formes que comportaient vos instructions. Il a été précédé et suivi d'un échange de correspondances dont je crois indispensable de vous envoyer ci-joint les pièces, car elles expliquent les conditions dans lesquelles la conclusion de la convention a été rendue possible.

Ces pièces sont :

1° Une lettre que j'ai adressée, le 7 février, au marquis de Penafiel, Ministre de Portugal à Berlin, et où sont résumés les arguments que je lui ai développés à l'appui de la prompte conclusion d'un arrangement entre le Portugal et l'Association internationale (annexe 2).

2° Deux lettres adressées dans le même sens au marquis de Penafiel, par Sir Edward Malet, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, en date des 3 et 7 février (annexe 3 et 4).

3° Une lettre semblable adressée le 7 février au marquis de Penafiel par le prince de Bismarck (annexe 5).

4° Une copie des réponses identiques faites par le marquis de Penafiel, sous la date du 11 février, aux communications précédentes (annexe 6);

5° Une lettre du marquis de Penafiel, en date du 7 février, réclamant la médiation amicale de la République française (annexe 7).

6° La lettre datée du 9 février, par laquelle, après avoir pris vos instructions, j'ai accepté d'intervenir comme médiateur, au nom de la France, entre le Portugal et l'Association internationale (annexe 8).

7° La copie d'une nouvelle lettre que j'ai adressée le 13 février au marquis de Penafiel pour spécifier que l'abandon de toute prétention du Portugal sur Banane paraissait nécessaire pour la conclusion de l'arrangement avec l'Association internationale, lettre identique dans sa teneur à deux lettres écrites sous la même date au marquis de Penafiel par le prince de Bismarck et Sir Edward Malet (annexe 9).

8° La réponse du marquis de Penafiel, en date du 15 février, à la triple communication du 13 février (annexe 10).

9° Deux lettres échangées par moi avec le marquis de Penafiel, aux dates des 14 et 16 février, et contenant des explications relatives à la construction éventuelle d'un chemin de fer sur la rive gauche du Congo, ainsi qu'à la faculté pour l'Association internationale d'engager des travailleurs libres dans les territoires portugais (annexes 11 et 12).

10° Une lettre en date du 17 février, par laquelle j'ai transmis au colonel Strauch, président de l'Association internationale du Congo, les deux pièces comprises sous le numéro 9 (annexe 13).

P.-S. — La France n'étant intervenue au traité du 14 février qu'en qualité de Puissance médiatrice, c'est-à-dire à titre accessoire, il a été entendu que sa ratification ne serait point nécessaire pour la validité du traité, et que l'échange prévu à l'article 7 comprendrait seulement les ratifications du Portugal et de l'Association internationale.

592.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 21 février 1885, 8 h. 30, soir.*

En décidant d'exercer tous les droits de belligérants dans notre conflit avec la Chine [1], nous avons déclaré que nous nous efforcerions d'apporter le moins de trouble possible au commerce neutre. Cette considération même nous a déterminés à traiter le riz comme contrebande de guerre [2]. Vous savez

(1) Voir ci-dessus, n° 556.

(2) M. de Courcel avait fait au Dr Busch la communication prescrite par M. Jules Ferry (voir ci-dessus, n° 587 et note). M. Busch avait paru «assez surpris» de cette mesure; il avait dit « qu'il ne savait pas si le Gouvernement allemand pourrait l'accepter sans observation». (Tél. Berlin, 20 février, 11 h. 24, s.)

qu'à la fin de l'hiver les approvisionnements sont épuisés dans les provinces chinoises du Nord. Des renseignements sûrs établissent que des chargements considérables de riz devaient y être expédiés, notamment de Shanghaï. Fallait-il opérer le blocus rigoureux de Shanghaï [1] et d'autres ports ouverts, comme nous le pouvions? Il a paru préférable de laisser le commerce neutre se continuer librement, en nous bornant à interdire les expéditions de riz. Au point de vue du droit des gens, la décision est légitime, comme l'établit une note que je vous envoie. En fait, c'est le moyen le plus sûr et le moins dommageable pour les tiers d'amener à composition la Cour de Pékin.

Vous vous inspirerez de ces considérations pour expliquer notre résolution; les vues que le Chancelier vous a récemment exposées à propos des règles de la déclaration de Paris permettent de penser qu'elle ne sera pas jugée excessive.

593.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES ET AU CAIRE.

D. n^{os} 45, 21. *Paris, 21 février 1885.*

Vous n'ignorez pas l'émotion produite en Europe par le débarquement de forces italiennes à Beïlul et à Massaouah; l'atteinte portée à l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman a été suivie d'un échange de vues entre les Gouvernements le plus sérieusement intéressés dans la question. En ce qui me concerne, j'ai cru devoir saisir, pour faire part de ma manière de voir au Gouvernement du Roi Humbert, l'occasion d'une démarche spontanée faite auprès de moi par l'Ambassadeur d'Italie. Cet échange de vues est résumé dans une dépêche que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en copie, et que j'ai adressée à notre Ambassadeur à Rome. Ainsi que vous le verrez, le Cabinet du Quirinal a déclaré que l'occupation par les troupes italiennes de plusieurs points du littoral de la mer Rouge était une mesure d'ordre prise dans l'intérêt de toutes les Puissances et qui laissait intacts les droits de souveraineté de la Porte. J'ai pensé que les réserves qu'il me semblait indispensable de faire résulteraient suffisamment de la communication que M. Decrais est chargé de faire pour prendre acte des déclarations du général Menabrea. Cette manière de procéder, sans blesser le Cabinet du Roi Humbert, suffira sans doute pour fixer l'Italie sur nos intentions et pour laisser ouverte la question de souveraineté sur les territoires de Beïlul et de Massaouah.

(1) Le 22 février à 7 h. 15 du soir, M. Jules Ferry autorise télégraphiquement M. Patenôtre «à déclarer officiellement par lettre, au corps consulaire, qu'il n'entre pas dans nos intentions d'attaquer Shanghaï et Woosung».

594.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 22 février 1885, 12 h. 35, soir.*

Le Gouvernement anglais repousse définitivement, pour des raisons politiques, l'idée de confier le règlement de la question du canal de Suez à une commission siégeant en Égypte. Le langage tenu par M. Gladstone à notre Ambassadeur prouve qu'il serait inutile d'insister. Cependant le Gouvernement anglais admet le principe même d'une commission internationale. Je propose par suite de maintenir la procédure indiquée dans notre memorandum, en substituant Paris au Caire [1]. On aurait ainsi une commission internationale qui se réunirait à Paris à un jour fixé, et qui serait suivie d'une conférence dont la date et le lieu seraient ultérieurement déterminés. Cette combinaison a déjà l'agrément de l'Allemagne. Veuillez vous assurer d'urgence si elle rencontre l'assentiment du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et demandez que des instructions conformes soient télégraphiées à Londres.

595.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 62. *Berlin, 24 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 mars.)

[M. de Courcel envoie le compte rendu de la séance plénière tenue par la conférence le 23 février et le texte de l'acte général [2].]

[1] Le Gouvernement russe adhère à cette substitution le 24 février (Télégr. de Pétersbourg, 24 février, 5 h. 25 s.); le Gouvernement autrichien le 25 février. (Télégr. de Vienne, 6 h. 27, s.) — [2] Voir *Livre jaune*, 1885, Protocole n° 9, page 233, Voir aussi Martens, *Recueil des traités*.

596.

Le commandant de Sancy, Attaché militaire de France à Berlin, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

L. (1) *Berlin, 24 février 1885.*

Le colonel Tcheng-Ki-Tong m'a fait dire hier qu'il désirait avoir un entretien avec moi sur les affaires engagées actuellement entre la France et la Chine (2).

Connaissant assez le colonel Tcheng-Ki-Tong pour savoir quel intérêt il y avait à ménager sa susceptibilité, au début surtout d'une semblable communication, je lui ai fait répondre que j'avais l'intention d'aller voir le lendemain un de nos collègues communs, le colonel de Malmborg, Attaché militaire de Suède et qu'il me trouverait là s'il voulait me parler; que d'ailleurs, s'il le désirait, je m'entendrais avec M. de Malmborg afin qu'il nous laissât seuls et qu'il conservât le secret le plus absolu sur la visite simultanée que nous lui ferions. Aujourd'hui, en effet, j'ai vu le colonel Tcheng-Ki-Tong chez le colonel de Malmborg.

J'ai attendu qu'il mît le premier la conversation sur les événements actuels. Le colonel Tcheng-Ki-Tong n'a pas tardé à le faire, et m'a exprimé le désir de voir terminer promptement le différend qui sépare actuellement la France et la Chine. Il m'a dit qu'il regrettait que des malentendus successifs eussent amené une lutte entre deux pays qui peuvent avoir des intérêts communs si puissants à vivre en bonne intelligence, que d'ailleurs je connaissais depuis longtemps ses sentiments à l'égard de notre pays. Je lui ai demandé si c'était un désir personnel seulement qu'il m'exprimait, ou si les paroles qu'il venait de prononcer dans le sens de la paix avaient une portée plus grande et étaient l'écho d'un désir exprimé par le Gouvernement de Pékin.

Il m'a répondu que, sans vouloir parler autrement qu'en son nom personnel, il était pourtant en mesure d'affirmer que le Gouvernement de Pékin aspirait à la paix, sous la condition toutefois que les termes dans lesquels cette paix serait conclue fussent conçus de façon à ne pas froisser l'honneur du peuple chinois. Serrant alors de plus près la question, je lui demandai quelles étaient les bases d'entente que la Chine considérait comme compatibles avec son honneur : «Nous sommes prêts, m'a-t-il dit, à accepter l'exécution du traité de Tien-Tsin. – Mais, lui répondis-je, est-ce tout? Il y a six ou huit mois, lors

(1) Pour la transmission de ce rapport, voir ci-dessous n° 603 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 590.

de l'entrevue qui eut lieu chez le comte de Hatzfeldt entre le baron de Courcel et Son Excellence Li-Fong-Pao, la Chine offrait déjà l'exécution du traité de Tien-Tsin. Vous ne nous apportez donc rien de nouveau ; depuis lors, pourtant, les événements ont marché. La France a été amenée à engager un plus grand nombre de troupes, à faire des dépenses considérables ; elle a perdu des hommes, augmenté ses armements et s'est battue avec succès. Le pays d'ailleurs encourage le Gouvernement et se montre prêt à faire, s'il est nécessaire, de nouveaux sacrifices. La situation n'est donc plus la même qu'il y a six ou huit mois. »

Le colonel Tcheng-Ki-Tong m'a dit alors que « l'exécution du traité de Tien-Tsin n'avait pas été proposée jusqu'à présent sous une forme officielle et définitive ; mais, a-t-il ajouté, je comprends qu'il soit difficile pour le Gouvernement français d'imposer à l'amiral Courbet et à sa flotte de quitter les abords de Formose et les eaux chinoises, sans présenter au pays une compensation quelconque.

« Dès lors, nous nous voyons dans la nécessité délicate de trouver une formule qui donne satisfaction à cet intérêt français et qui d'autre part soit acceptable par la Chine.

« Je cherche cette formule avec ardeur sans avoir réussi encore à la trouver, et je fais appel à la bonne volonté du Gouvernement français pour m'aider à la découvrir avec moi.

« On pourrait peut-être, si la France tenait absolument à une indemnité pécuniaire, revenir aux termes de : dommages causés par le malentendu de Lang-Son et sommes à payer aux familles des victimes. Mais l'on doit éviter soigneusement l'emploi du terme *indemnité* que pas un négociateur chinois n'acceptera, car un décret impérial nous interdit formellement d'entrer en négociations sur cette base et ce serait jouer sa tête ».

« Mais, lui ai-je dit, c'est là encore une offre que vous nous avez faite il y a six mois, et depuis lors bien d'autres soldats français sont tombés victimes des conséquences de la guerre. »

Il m'a répondu que le nombre des victimes tombées du côté de la Chine était encore bien plus grand, et que son pays avait été conduit à s'engager dans des dépenses considérables.

« C'est possible, lui ai-je dit, mais vous devez accepter le fait accompli puisque les événements militaires ont été favorables à la France, nous sommes en droit d'exiger davantage aujourd'hui ». « Nous ne pensons pas, reprit le colonel Tcheng-Ki-Tong, que la France ait intérêt à continuer la guerre, car elle doit mesurer si les sacrifices de l'expédition qu'elle poursuit sont en proportion avec le résultat final. Nous ne consentirons à payer, je le répète, aucune indemnité de guerre. Quand bien même la France ferait marcher un corps expéditionnaire sur Pékin, si elle maintient la clause d'une indemnité

de guerre, elle n'obtiendra pas la paix. La Cour impériale se retirera dans le sein de l'Empire sans traiter.

« Aussi la France doit-elle chercher une autre compensation aux sacrifices qu'elle a faits ; peut-être est-ce sous la forme d'un traité de commerce que l'entente a le plus de chance d'être établie ».

« C'est possible, lui ai-je dit, mais quelle espèce de traité de commerce entendriez-vous nous offrir?

« Est-ce un traité de commerce qui nous mette sur un pied spécial, qui nous assure des privilèges commerciaux particuliers? » — Non, m'a-t-il répondu, ce serait un traité de commerce qui vous mettrait sur le pied de la nation la plus favorisée.

« Alors, lui fis-je observer, les conditions qui nous seraient offertes ne seraient pas supérieures à celles dont les Anglais pourraient jouir. »

Cette observation parut l'émouvoir singulièrement, et je sentis très bien dans ses hésitations de quel poids l'Angleterre influait actuellement sur les déterminations de la Chine.

« L'Angleterre, lui dis-je, ne peut plus être pour vous un appui aussi solide que vous semblez le croire. Elle est très embarrassée par ses affaires du Soudan et a entamé notablement son prestige par l'insuccès de son expédition contre Khartoum. »

Il m'en a fait l'aveu ; puis, revenant à son désir d'aboutir à une entente, il m'a dit que, lors des dernières négociations, M. Patenôtre avait profondément blessé par ses procédés le Gouvernement de Pékin ; que le Tsong-li-Yamen, voulant donner la preuve de sa volonté conciliante avait consenti à faire le premier pas et à déplacer un Vice-Roi et deux membres influents des conseils de l'Empire pour les envoyer à Shanghaï, mais que les représentants de la Chine avaient été traités là de la façon la plus blessante, et que M. Patenôtre avait levé brusquement la séance en tournant le dos aux négociateurs. Le Gouvernement chinois n'aurait eu qu'à se louer au contraire de ses relations à Hong-Kong avec M. Lemaire, notre Consul général[1]. D'après l'appréciation du colonel Tcheng-Ki-Tong, c'est un homme très versé dans les habitudes chinoises, possédant merveilleusement la langue du pays, particulièrement capable de préparer les conditions d'une entente durable et de fixer les bases d'un traité de commerce d'une application pratique.

[1] M. Lemaire, était consul général à Shanghaï.

597.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 25 février 1885, 7 h. 43, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je viens d'entretenir Lord Granville de la réunion de la commission du canal à Paris [1]. Je trouve beaucoup de résistance, mais non un refus absolu. Il m'a dit que ses collègues y étaient fort opposés et ne comprenaient pas pourquoi une négociation commencée à Londres ne s'y terminerait pas. Je lui ai répondu que pour Londres il rencontrerait l'opposition formelle de la plupart des Puissances, celle de la Russie et de l'Allemagne notamment, sans parler de la nôtre; tandis que pour Paris il y avait un assentiment général, y compris celui de l'Italie. Je lui ai rappelé combien nous avons été conciliants dans toute la négociation financière, et j'ai ajouté qu'il me semblait juste qu'à son tour le Gouvernement anglais déférât à un vœu aussi légitime que celui que j'exprimais. Puis, je repassai encore une fois les arguments qui militent en faveur du choix de Paris.

Il reconnut sans hésitation combien notre attitude avait été conciliante, et finit par promettre d'en parler à ses collègues, mais sans vouloir s'engager davantage. L'accord de toutes les Puissances en faveur de Paris a produit son effet, mais, d'un côté, Lord Granville désire en avoir fini avec les [réserves] formulées par le prince de Bismarck et d'autre part, il voudrait être fixé sur l'issue du débat qui se poursuit à la Chambre des Communes, et qui va commencer demain à la Chambre des Lords. Je persiste à croire que le ministère aura une majorité, mais le chiffre dépendra des déclarations finales du Gouvernement sur le but qu'il poursuit au Soudan.

Je vous envoie par la poste le tableau des modifications à la convention et au décret, dont les délégués sont convenus hier pour donner satisfaction à l'Allemagne. J'espère que vous pourrez obtenir l'assentiment du prince de Bismarck aux modifications, et sa renonciation aux intérêts de retard sur les indemnités.

Le comte Münster, que je viens de voir, n'a encore reçu aucune instruction relative aux affaires d'Égypte; mais il est très occupé de l'affaire de la Nouvelle-Guinée, sur laquelle l'accord est loin d'être fait.

(1) Voir ci-dessus, n° 586.

598.

LE COMMANDANT DE SANCY, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN, À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

L. [1] *Berlin, 25 février 1885.*

Le 25 février, le colonel Tcheng-Ki-Tong est venu me voir chez moi et m'a demandé si j'avais bien voulu réfléchir à la conversation qu'il m'avait tenue la veille chez le colonel de Malmborg. [2] Oui, lui dis-je, et même j'ai eu l'occasion d'en parler à M. le baron de Courcel. L'Ambassadeur de France n'a pas jugé à propos encore d'entrer en communication avec son Gouvernement sur le récit de cette première conversation et n'en aurait d'ailleurs pas eu le temps, mais il m'a autorisé à vous dire que la France ne poursuivait pas une politique de conquête, qu'elle ne rechercherait pas de vaines satisfactions d'amour-propre, qu'il n'entrait pas davantage dans ses intentions d'imposer à la Chine une paix conçue dans des termes blessants, mais qu'elle marchait à un but plus positif, qu'elle voulait l'exécution du traité de Tien-Tsin — *traité de Tien-Tsin* accompagné d'une *garantie* — que sans une garantie matérielle nous ne pourrions nous considérer comme à l'abri d'une série de malentendus semblables à ceux qui ont suivi la rédaction du traité de Tien-Tsin ; que nous ne voudrions plus nous exposer à être, sans compensations, les victimes des fausses interprétations d'un texte que nous avions signé de bonne foi.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong n'a pas hésité à reconnaître le bien-fondé de cette manière de voir et m'a dit qu'il s'agissait de rechercher sous quelle forme cette garantie pouvait être établie. Il est entré alors dans les explications suivantes :

Une garantie semblable ne peut être donnée que sous trois formes :

1° Sous la forme d'une indemnité. Or je décline absolument le rôle de transmettre à mon Gouvernement une demande d'indemnité quelle qu'elle soit, servant de garantie au traité de Tien-Tsin. Un décret impérial m'interdit de la façon la plus formelle toute démarche semblable. Ce décret est conçu dans des termes tels que j'y risquerais ma tête ; l'Impératrice elle-même ne pourrait le rapporter sans compromettre le caractère de sa souveraineté presque divine.

2° Sous la forme d'une occupation de territoire. Je vous dirai à cela qu'une occupation territoriale entraînerait bien évidemment la perception au profit du Trésor français de certains revenus des territoires occupés. Ce serait donc

[1] Pour la transmission de ce rapport, voir ci-dessous n° 603 et note. — [2] Voir ci-dessus, n° 596.

une indemnité déguisée; en outre, une occupation prolongée, de quatre-vingt-dix ans par exemple, comme vous vouliez le faire pour Formose, doit être considérée comme équivalant presque à une mutilation du territoire chinois. Nous nous sommes battus à Formose pour cela; je ne puis présenter cette deuxième forme à mon Gouvernement; je suis convaincu d'avance que j'échouerais.

3° Sous la forme d'un traité de commerce.

Sur ce mot je l'ai arrêté net en lui disant qu'un traité de commerce dans le genre de celui dont il me parlait hier, et qui nous mettrait seulement sur le pied de la nation la plus favorisée, n'offrait pas d'avantages sérieux pour le commerce français. Modifiant alors son langage d'hier, le colonel Tcheng-Ki-Tong m'a répondu qu'il s'agirait d'un traité de commerce particulièrement favorable à la France et qui nous mettrait sur un pied spécial supérieur à celui des Anglais, que sous cette forme la Chine nous conférerait des avantages compensant largement nos frais d'expédition par la plus-value donnée aux revenus annuels de notre colonie du Tonkin et que l'amour-propre national chinois ne serait pas blessé.

Que la Chine pourrait nous ouvrir les provinces limitrophes de notre frontière tonkinoise et notamment le Yun-Nan.

Mais il existe, lui ai-je dit, encore une quatrième forme de garantie qui peut se joindre à celle que vous venez de m'exposer; c'est celle d'une entente commune, d'une obligation d'action collective pour la répression des Pavillons Noirs.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong ne put contenir un mouvement de trouble et de surprise en entendant ces mots et j'ai très bien senti que l'obligation de marcher contre les Pavillons Noirs lui semblait un dur sacrifice.

Comment réglerait-on, m'a-t-il dit, les termes de cette obligation? Est-ce la Chine qui aurait à réprimer les Pavillons Noirs sur son territoire et la France sur le sien? Non, lui dis-je, ce serait plutôt l'obligation imposée à la Chine d'opérer de concert avec nos troupes sur une zone limitrophe.

Mais je ne pouvais insister davantage sur ce point faute d'instructions; je lui ai dit que l'idée m'en était venue *personnellement* et que je ne savais pas quelles pourraient être, sur cet objet, les intentions du Gouvernement français. Nous nous séparâmes là-dessus.

599.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 26 février 1885, 2 h. 26, soir.*
(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck vient d'être envoyé auprès de moi par son père pour insister tout particulièrement sur la nécessité de ne pas nous désarmer à l'égard du Gouvernement anglais dans la question égyptienne en lui accordant sous une forme définitive les arrangements financiers dont il a besoin, avant d'avoir obtenu en échange les satisfactions d'ordre politique que nous réclamons, et qui se rattachent au régime du canal de Suez. Le prince de Hohenlohe doit recevoir l'ordre de faire une démarche pressante auprès de vous dans ce sens. Il est possible que le Chancelier allemand ne désire pas se trouver lié envers l'Angleterre avant de savoir quelle sera l'issue de la crise ministérielle actuelle. Le comte Herbert m'a dit lui-même que, dans l'éventualité de la chute de M. Gladstone, il serait bon de ne pas nous trouver démunis de nos moyens d'action vis-à-vis d'un Cabinet nouveau, animé peut-être de dispositions peu conciliantes. Il semble croire du reste, et cette opinion m'a aussi été exprimée hier soir par l'Ambassadeur d'Angleterre, que M. Gladstone conserve la majorité pour lui dans le débat actuellement engagé au Parlement anglais, mais qu'un peu plus tard il se retirera lui-même du pouvoir. Le Chancelier allemand a demandé aux Cabinets de Pétersbourg et de Vienne de se joindre à lui pour appuyer à Londres la proposition *française* de convoquer à Paris une commission d'étude chargée de poser les bases d'un arrangement relatif au canal de Suez. Le Gouvernement russe a répondu favorablement. Le prince de Bismarck compte recevoir aujourd'hui même de Vienne une réponse également satisfaisante, et il télégraphiera aussitôt au comte Münster pour qu'il appuie, d'accord avec ses deux collègues, les démarches de M. Waddington. Peut-être trouverez-vous à propos, dans cette conjoncture, afin d'éviter tout malentendu, et de décliner d'avance la responsabilité des difficultés que la commission préparatoire de Paris pourra rencontrer sur son chemin, de spécifier d'une manière précise que l'idée de provoquer une délibération internationale à Paris n'est pas due à votre initiative, qu'elle soulevait même à votre point de vue particulier, certaines objections, et que vous ne l'avez acceptée en définitive que par déférence pour le vœu de l'Europe.

Comme le comte Herbert, en me quittant, revenait sur la nécessité de ne

pas séparer dans nos négociations avec le Cabinet de Londres, la question politique de la question financière, je lui ai fait observer qu'il était cependant dans notre intérêt de signer le plus tôt possible la convention pour la garantie collective de l'emprunt égyptien, sauf à stipuler que l'emprunt ne serait pas immédiatement émis, parce que cet acte assurerait à toutes les Puissances qui le signeraient un droit d'intervention et de contrôle dans les affaires égyptiennes, comme une conséquence nécessaire de leur garantie. Il est peut-être fâcheux, à ce point de vue, que la convention de garantie figure dans le même ensemble de stipulations que le reste de nos arrangements avec l'Angleterre.

600.

Le commandant de Sancy, Attaché militaire de France à Berlin, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

L. (1). *Berlin, 26 février 1885.*

J'ai revu aujourd'hui le colonel Tcheng-Ki-Tong qui m'a demandé tout d'abord si j'avais de bonnes nouvelles à lui communiquer et si les détails que j'avais donnés à M. le baron de Courcel sur notre conversation d'hier avaient porté leur fruit; qu'il espérait que notre entretien avancerait la question, ou tout au moins la préciserait assez pour lui permettre de télégraphier à son Gouvernement. Je lui ai répondu que mon devoir était de lui avouer en toute franchise que M. de Courcel n'avait trouvé que des côtés négatifs dans ses propositions et qu'il était impossible de signaler dans l'exposé qu'il m'en avait fait aucun avantage nouveau pour la France, que c'était les mêmes propositions qu'il y a huit mois, bien que depuis lors nous eussions lutté avec avantage contre les troupes chinoises, que sans doute nous ne poursuivions pas une politique de conquête ni une vaine satisfaction d'amour-propre, mais que nous avions droit à des avantages matériels, que le traité de Tien-Tsin devait être accompagné d'une garantie, qu'il avait du reste reconnu lui-même dans ses conversations antérieures que le retrait de nos forces navales ne pouvait être présenté au pays qu'en lui montrant clairement le résultat matériel obtenu.

Le colonel Tcheng-Ki-Tong me répondit qu'il était prêt à admettre le bien-fondé de cette observation, et que c'était précisément sur cette question de garantie que nous devions trouver une solution acceptable pour les deux pays; mais, a-t-il ajouté, je ne me chargerai jamais de présenter à mon Gouver-

(1) Pour la transmission de ce rapport, voir ci-dessous n° 603 et note.

nement une demande d'indemnité. Si la France pense devoir persister sur ce point, ou si elle réclame comme garantie une occupation territoriale, il est préférable que les négociations soient conduites par d'autres voies que par mon intermédiaire ou par celui de Li-Fong-Pao, attendu que Li-Fong-Pao a personnellement échoué, il y a huit mois, sur ces bases de négociations et qu'il n'osera pas engager de nouveaux pourparlers sur le même terrain. « Dans ces conditions, a-t-il ajouté, je ne vois de chance réelle d'atteindre un but pacifique qu'en proposant les bases de négociations suivantes : Exécution du traité de Tien-Tsin, auquel on joindrait un traité de commerce conçu dans la forme la plus favorable aux intérêts de la France et constituant en sa faveur des privilèges spéciaux. Mais, m'a-t-il fait observer, si ce traité doit attirer sur le territoire du Tonkin les caravanes de thé venant de la province de Yun-Nan par exemple, rien n'empêchera les marchands ou les commissionnaires anglais de recueillir sur le sol de votre colonie les avantages commerciaux qui en découleront. Déjà à Saïgon les maisons anglaises et allemandes sont en majorité. »

Il a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité qu'il y aurait à ce que cet accord commercial au lieu d'être une œuvre mal définie comme l'article 3 du traité de Tien-Tsin, fût au contraire une œuvre absolument précise dans ses bases générales comme dans ses détails, afin d'éviter tout malentendu.

Il a ajouté qu'il faudrait s'éclairer aussi bien en France qu'en Chine des conseils des hommes les plus compétents en matière commerciale, mais que, ce travail devant être d'assez longue durée, il faisait des vœux pour que les hostilités fussent suspendues aussitôt que les bases générales en seraient jetées. Je lui répondis qu'avant de suspendre l'action de nos troupes, et pour éviter un malentendu semblable à celui qui suivit la rédaction du traité de Tien-Tsin, il fallait que le travail du traité de commerce fût déjà poussé suffisamment loin pour nous mettre à l'abri de toute fausse interprétation, que les hostilités ne pouvaient dès lors être suspendues aussi vite qu'il l'espérait.

En terminant cet entretien, le colonel Tcheng-Ki-Tong m'a dit qu'il croyait savoir que la France cherchait en ce moment à provoquer l'action médiatrice d'une Puissance européenne, Puissance qu'il a évité de nommer, que ce procédé ne pourrait que compromettre le résultat final de négociations pacifiques, « attendu que cette Puissance médiatrice n'agirait pas sans doute avec un désintéressement absolu et serait soucieuse de conquérir quelques avantages pour elle-même ».

Il semble que l'objection du colonel Tcheng-Ki-Tong soit d'autant plus fondée que la Chine ne se soucierait pas sans doute de donner à la Russie, par exemple, les privilèges commerciaux qu'elle nous conférait. Du reste le colonel Tcheng-Ki-Tong a toujours grand espoir d'arriver à une solution

pacifique et il avait aujourd'hui, quand je l'ai quitté, l'intention de télégraphier *en son nom personnel,* au Gouvernement chinois pour lui demander sur quelles bases il désirait que des ouvertures officieuses fussent faites à la France, probablement par l'intermédiaire de Li-Fong-Pao, qui serait spécialement autorisé à cet effet ; mais il ne m'a pas semblé qu'il eût l'intention de parler dans ce télégramme d'autre chose que de l'exécution du traité de Tien-Tsin et de la négociation d'un traité de commerce *particulièrement favorable* à la France.

601.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 27 février 1885, 1 h. 45, soir.*

Il n'est jamais entré dans mes intentions de conclure avec l'Angleterre un arrangement pour les finances égyptiennes, sans obtenir en même temps le règlement des autres questions posées dans le memorandum [1]. Votre collègue à Londres a depuis plusieurs semaines des instructions positives à cet égard. C'est pour le même motif que la convention de garantie, le décret khédivial et l'accord relatif au canal ont été réunis dès le début dans un projet de déclaration unique. C'est aussi pour cette raison que j'ai repoussé la procédure de négociation directe de Cabinet à Cabinet, proposée par l'Angleterre. Mais il ne paraît pas possible d'attendre pour adhérer aux engagements financiers le règlement complet et définitif de toute la question du canal. Il est suffisant mais indispensable, d'obtenir à date fixe la réunion d'une commission internationale. C'est dans ce sens que je viens de répondre au prince de Hohenlohe.

Je viens de recevoir de Londres et vous envoie aujourd'hui un nouveau projet de cette déclaration modifiée dans le sens des observations de M. de Bismarck. Vous voudrez bien insister pour que l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres soit dès à présent autorisé à y adhérer, si l'accord s'établit sur la question du canal.

La réunion de la commission d'études à Paris a fait avant-hier l'objet d'un entretien de Lord Granville avec M. Waddington. Celui-ci a eu l'occasion de déclarer que ce projet est soutenu par les autres Puissances, qui sont toutes opposées, comme la France, à la désignation de Londres comme lieu de réunion. Lord Granville a dit qu'il en référerait à ses collègues, sans vouloir s'engager davantage.

(1) Voir ci-dessus, n° 599.

602.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. [1]. *Paris, 28 février 1885, 1 h. 30, soir.*

Le Cabinet anglais cède sur la question de la réunion de la commission internationale à Paris. Par une lettre particulière adressée à M. Waddington hier au soir, Lord Granville déclare que, s'il n'y a plus d'autre question à résoudre et, si c'est le désir de la plupart des Puissances que la commission du canal se réunisse à Paris, le Gouvernement anglais ne fera pas d'objection.

Je vois avec quelque inquiétude que les difficultés viennent à présent du Chancelier. Je n'ai pas plus envie que lui d'être joué par l'Angleterre, mais je ne crois pas possible d'insérer dans l'arrangement une clause qui lierait plus étroitement que ne l'avait fait notre memorandum, accepté par le Chancelier, la question financière à la question du canal. Mais pratiquement, si la commission se réunit immédiatement, et si les Puissances continentales sont bien d'accord sur les garanties à poursuivre, nous ne serons nullement désarmés. En effet, le décret modificatif de la loi de liquidation est essentiellement lié et subordonné à la convention relative à l'emprunt. Il tombe si cette convention tombe. Or, cette convention a besoin de la ratification de nos Parlements. L'Allemagne n'a qu'une Chambre, mais nous en avons deux, et l'Autriche-Hongrie quatre. Rien n'est plus simple par conséquent que de retarder les ratifications parlementaires jusqu'au moment où la liberté du canal sera sérieusement assurée par un arrangement loyal et solide. Le prince de Bismarck n'a évidemment pas songé au parti que, pour cette fois au moins on peut tirer du contrôle et des lenteurs parlementaires. Nos Parlements nous couvriront mieux qu'une clause blessante contre les raideurs de la diplomatie britannique.

603.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 28 février 1885.*

Conformément à vos instructions, j'ai cherché à tirer tout le parti possible des ouvertures du colonel Tcheng-Ki-Tong, sans cependant me découvrir

[1] De la main du Ministre. — [2] Papiers de Mme Abel Ferry.

ni compromettre en rien le Gouvernement de la République. J'ai confié cette négociation délicate au commandant de Sancy, qui était tout indiqué, puisque les premières démarches de l'agent chinois s'étaient adressées à lui.

Mon Attaché militaire a eu trois entrevues avec Tcheng-Ki-Tong. Il m'en rend compte dans trois rapports personnels que je vous transmets, et qui sont rédigés avec toute la clarté désirable [1].

Les Chinois ont fait les premiers pas, et même la première visite à l'officier français, chez lui, ce qui a pu coûter un peu à leur amour-propre. Il est donc permis de leur supposer une certaine envie de traiter, et nous ne devons assurément pas les décourager. Cependant ils n'ont rien offert de bien positif jusqu'à présent, et j'avoue que j'ai peine à comprendre par quelles stipulations ils prétendent nous offrir, dans un traité de commerce, l'équivalent d'une indemnité de guerre ou d'une garantie territoriale. Je me suis tenu sur la réserve, et j'ai prescrit à M. de Sancy, lorsqu'il parlait en mon nom, de ne présenter que des objections ou des interrogations. Tcheng-Ki-Tong ayant annoncé qu'il allait télégraphier à Pékin pour prendre les instructions de son Gouvernement, nous n'avons qu'à l'attendre, et je crois que la prudence nous commande de ne pas laisser percer trop d'empressement. Aussitôt que j'aurai du nouveau, je vous le transmettrai sans retard, pour que vous puissiez me munir de vos directions. Je les crois particulièrement nécessaires sur la question commerciale.

604.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 64. *Berlin, 28 février 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 mars.)

La clôture de la Conférence de Berlin a eu lieu avant-hier jeudi, 26 février [2]. Le prince Chancelier de l'Empire allemand, qui avait présidé la séance d'ouverture de la Conférence, a tenu à présider également en personne la dernière réunion des plénipotentiaires. Son Altesse Sérénissime, au début de la séance, a prononcé un discours où les travaux de la Conférence sont rapidement passés en revue et appréciés avec sympathie. Le comte de Launay, en qualité de doyen du corps diplomatique accrédité à la Cour de Berlin, a répondu au prince de Bismarck.

Après cet échange de déclarations courtoises, et au moment de procéder

(1) Ces trois rapports sont publiés ci-dessus, n°s 596, 598 et 600.

(2) Voir recueil français précité, Protocole n° 10, pages 286 et 289.

à la signature de l'acte général de la Conférence, le président a donné lecture d'une série de pièces officielles qui lui étaient adressées par le colonel Strauch et qui contenaient adhésion de l'Association internationale du Congo aux dispositions sanctionnées par la Conférence de Berlin.

Les plénipotentiaires, sur l'invitation du président, se sont ensuite levés de la table de leurs délibérations pour se rendre à l'autre extrémité de la salle, où étaient disposés, sur une table spéciale, les quatorze instruments préparés pour recevoir leurs signatures et destinés aux quatorze Puissances qui ont pris part à la Conférence.

Les signatures ayant été apposées suivant les règles d'usage sur les quatorze exemplaires de l'acte général, le prince de Bismarck a déclaré la séance levée et la Conférence close.

Vers le même moment le colonel Strauch a été introduit dans la salle de la Conférence, et a adressé ses remerciements aux représentants des Puissances pour l'accueil fait par leurs Gouvernements à l'œuvre de civilisation entreprise par le Roi Léopold dans le centre de l'Afrique.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le protocole officiel de la dixième et dernière séance de la Conférence de Berlin.

J'envoie également à Votre Excellence, par le courrier qui emportera cette lettre, l'exemplaire authentique destiné à la France de l'acte général de la Conférence de Berlin, revêtu de la signature de tous les plénipotentiaires, à l'exception du comte de Hatzfeldt, absent, comme vous le savez, pour cause de maladie.

Ainsi qu'il résulte de l'article 38 de l'acte général, la ratification du Gouvernement français n'aura besoin d'être dressée qu'en un exemplaire unique, lequel devra être transmis au Gouvernement de l'Empire d'Allemagne et rester déposé dans ses archives.

605.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T.[1]. *Paris, 1er mars 1885, 1 h. 25, soir.*

Je désire que vous communiquiez au Chancelier ma dernière dépêche, qui vous paraît convaincante, car je tiens avant tout à ce qu'il soit convaincu. C'est dans ces mêmes termes que je télégraphie à Pétersbourg et à Vienne. Vous pourrez ajouter que le 23 novembre et le 21 février derniers, M. Glad-

[1] De la main du Ministre.

stone à la Chambre des Communes et Lord Granville à la Chambre Haute se sont eux-mêmes engagés à ne conclure aucun arrangement financier sans l'assentiment du Parlement.

606.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Vienne.

T. *Paris, 1er mars 1885, 3 h. 10, soir.*

Le Cabinet anglais cède sur la question de la réunion à Paris de la commission internationale chargée de préparer un arrangement relatif au canal de Suez. Lord Granville a fait connaître à M. Waddington que, s'il n'y a plus d'autre question à résoudre, et si c'est le désir de la plupart des Puissances que la commission du canal se réunisse à Paris, le Gouvernement anglais ne fera pas d'objection. Toutefois le Gouvernement anglais répugne à s'engager quant à présent à soumettre le travail de la commission à une conférence solennelle qui se réunirait après. J'estime qu'on peut lui donner satisfaction sur ce point et ne pas parler en ce moment de conférence, les Puissances restant libres d'arrêter plus tard la procédure à suivre pour consacrer définitivement l'arrangement préparé par la commission.

Si cette manière de voir est partagée par les Puissances, le projet de déclaration, préparé à Londres pour constater l'entente générale, sera facilement complété par une disposition relative à la commission du canal. Sur les autres points le texte de la déclaration a été déjà modifié conformément aux observations formulées de part ou d'autre, et ne soulève plus, je crois, aucune objection.

En dernier lieu, le prince de Bismarck avait insisté sur l'intérêt qu'il y avait à ne pas se désarmer à l'égard du Gouvernement anglais, en adhérant sous une forme définitive aux arrangements financiers, avant d'avoir obtenu en échange les satisfactions d'ordre politique qui se rattachent au régime du canal de Suez. Dans sa pensée, il convenait de marquer par une clause expresse que l'adhésion des Puissances aux arrangements financiers est subordonnée à un accord définitif sur la question du canal. J'ai fait remarquer que nous avions à cet égard des garanties suffisantes, et qu'il était inutile d'insérer dans la déclaration une clause qui lierait, plus étroitement que ne l'avait fait notre memorandum, la question financière à la question du canal. Si la commission se réunit immédiatement à la date très prochaine qui sera déterminée par la déclaration même, et si les Puissances sont bien d'accord

sur les garanties à poursuivre, nous ne serons nullement désarmés. En effet, le décret modificatif de la loi de liquidation est essentiellement lié et subordonné à la convention relative à l'emprunt. Il tombe si cette convention tombe. Or cette convention a besoin de la ratification des Parlements dans les pays constitutionnels. Le Gouvernement anglais lui-même s'est engagé à ne conclure aucun arrangement financier sans l'assentiment du Parlement ; le 23 novembre et le 21 février derniers, M. Gladstone à la Chambre des Communes et Lord Granville à la Chambre Haute ont fait en ce sens des déclarations formelles. Les Ministres anglais admettent donc que rien de définitif ne sera fait avant que les Parlements aient donné leur sanction. Rien n'est plus simple par conséquent que de retarder les ratifications parlementaires jusqu'au moment où la liberté du canal sera sérieusement assurée par un arrangement solide et loyal. Il serait inutile de demander l'insertion, dans la déclaration, d'une clause qui aurait un caractère de méfiance et pourrait sans profit éveiller des susceptibilités.

Le prince de Bismarck, à qui ces observations ont été présentées, vient de me faire savoir qu'il n'insistera pas. Veuillez en informer le Gouvernement

Pour Saint-Pétersbourg : russe

Pour Vienne : austro-hongrois

auquel le Chancelier avait communiqué ses vues sur cette question spéciale. Si, comme je l'espère, vos explications sont jugées déterminantes, vous demanderez que des instructions conformes soient adressées à Londres, afin que la déclaration puisse être arrêtée définitivement et signée sans plus de retard [1].

607.

Communication de M. Campbell [2].

Paris, 1er mars 1885.

N° 197 [3]. *26 février 1885.*

Les événements fâcheux de l'année dernière ont été le résultat d'une négociation précipitée et d'un accident mal compris.

Ce qui est fait ne peut être défait, mais, pour servir de gouverne à l'avenir, quelques explications sont nécessaires afin de comprendre la véritable situa-

[1] M. de Giers demanda, avant de donner une réponse, à connaître les instructions du Chancelier allemand à son Ambassadeur à Londres. (Télégr. de Saint-Pétersbourg du 3 mars, 6 h. 20, s.)

[2] Voir ci-dessous, n° 635 et note pour les négociations franco-chinoises qui ont lieu désormais directement entre M. Jules Ferry et M. Campbell, commissaire général des douanes en Chine, dûment accrédité auprès de lui par Sir Robert Hart.

[3] Traduction communiquée avec l'original.

tion; les hommes d'État chinois ne sont pas divisés en partis dans le sens parlementaire ou européen; des hommes responsables au pouvoir dirigent les affaires tranquillement suivant les règlements, traditions et précédents, mais des hommes irresponsables pas au pouvoir *e. g. des literati* et censeurs également critiquent toute chose dans des mémoires à l'Empereur.

Lorsque la convention de mai est devenue publique, chaque critique a fait son dire : trop précipitamment négociée, insuffisamment étudiée, pas clairement rédigée, contenant ce qu'elle ne doit pas et omettant ce qu'elle devait contenir, etc.; mais personne n'a conseillé la violation.

Si l'avance sur Lang-Son avait été retardée, la Chine aurait arrangé le traité de commerce et l'évacuation. Lorsque l'indemnité a été réclamée de prime abord, la Chine ne pouvait y consentir sachant que l'événement était accidentel, et non intentionnel. Lorsque Kelung a été attaqué, la Chine ne pouvait éviter de se battre; mais du commencement jusqu'à la fin la Chine ne voulait pas la guerre et était prête à négocier; naturellement la logique des faits augmente la disposition de faire des concessions.

Les censeurs qui désapprouvaient la convention n'ont demandé la guerre qu'après l'affaire de Lang-Son, quelques-uns ont été punis et tous sont discrédités pour avoir conseillé une action malavisée; les généraux qui se sont battus sans succès sont punis simplement suivant la procédure chinoise ordinaire; aucun censeur n'ose maintenant offrir des conseils non pertinents à l'Empereur.

Le Gouvernement désire véritablement la paix et l'édit impérial, ratifiant la convention proclamant la paix, et ordonnant qu'un traité détaillé soit arrangé et exécuté, sera respecté dans toute la Chine. Naturellement la négociation et l'exécution causent quelque friction, mais la patience et le savoir-faire peuvent polir les pierres les plus rugueuses.

La chose importante est de fixer les yeux sur ce qui est réellement essentiel, et d'éviter tout point qui pourra être omis à cette station ou qui pourra jeter hors la voie le train qui est maintenant si près du terminus.

Le traité détaillé peut remplir toutes les lacunes et, après un règlement amiable, le temps et les circonstances encourageront un développement salutaire.

N° 198. *28 février.*

Important pour M. Ferry.

Primo. — L'Empereur a autorisé proposition des quatre articles suivants :

1° D'une part la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin de mai 1884, et d'autre part la France consent à ne rien demander de plus que ce qui est stipulé par cette convention.

2° Les deux Puissances conviennent de cesser les hostilités partout aussi

vite que les ordres pourront être donnés et reçus, et la France convient de lever immédiatement le blocus de Formose.

3° La France convient d'envoyer le Ministre dans le Nord *i. e.* à Tien-Tsin ou Pékin pour arranger traité détaillé et les deux Puissances fixeront alors la date pour le retrait des troupes.

4° M. James Duncan Campbell, commissaire et secrétaire détaché de l'inspecteur général des douanes impériales maritimes chinoises, deuxième classe rang civil chinois, et officier de la Légion d'honneur, est chargé de pouvoirs comme commissaire spécial de la Chine de signer ce protocole avec le fonctionnaire nommé par la France, pour servir d'entente préliminaire ou point de départ.

Note. — Ce qui précède m'a été communiqué aujourd'hui pour être transmis par le Prince président du Tong-li-Yamen après une audience impériale.

Explication additionnelle demain.

N° 199. *1er mars.*

Secundo. — Ayant avancé l'affaire jusqu'à ce point, la patience et une direction conciliante assureront le reste ; une hâte excessive, une impatience inutile, ou l'attitude autoritaire qui blesse l'amour-propre chinois ne pourra occasionner que retards et difficultés.

Tertio. — Bien que le mot garantie soit intentionnellement évité, le troisième article donne réellement une garantie en permettant aux troupes françaises de rester à Formose jusqu'à la date à fixer par les plénipotentiaires français et chinois.

Le traité détaillé pourra fixer date prochainement pour le retrait complet des Chinois de toutes les places au Tonkin, et une date postérieure pour le retrait des Français de Formose.

Le fait démontrera la bonne foi du Gouvernement chinois et la stipulation officielle évitera un mot blessant.

Quarto. — Aussitôt le protocole signé, M. Campbell doit télégraphier le fait directement de Paris à l'inspecteur général ; le télégramme reçu, un décret impérial proclamera sur-le-champ que la convention de Tien-Tsin est ratifiée et le Vice-Roi Li communiquera ce fait au Consul français à Tien-Tsin ; le Consul ensuite télégraphiera la ratification à M. Ferry ; le télégramme reçu, M. Ferry est prié de télégraphier la réponse au Consul pour être transmise par l'entremise de Li au Tsong-li-Yamen et pour être transmise (aussi) par le Consul directement à l'inspecteur général, disant que le blocus de Formose est levé, que les hostilités ont cessé partout, et que des ordres ont été donnés à cet effet à tous les fonctionnaires français que cela concerne ; le télégramme reçu, le Tsong-li-Yamen répondra que l'Empereur a ordonné aux Chinois partout de cesser les hostilités. Si une rencontre avait lieu avant que l'ordre ait pu

parvenir à tous les points, cette circonstance devrait être considérée comme accidentelle et en dehors du contrôle humain.

Note. — La négociation actuelle étant tenue secrète, le Consul pourra hésiter à expédier l'avis donné par Li de la ratification; permettez-moi de suggérer que M. Ferry ferait bien de télégraphier au Consul l'ordre de transmettre directement et immédiatement toute communication que le Tsong-li-Yamen pourra ordonner à Li de faire.

Quinto. — Lorsque le Ministre français viendra dans le Nord, le traité commercial *i. e.* détaillé sera poursuivi, etc.

Sexto. — Le Vice-Roi Li est très agité depuis huit jours et peut avoir sondé le Consul français concernant la possibilité de négocier; M. Ferry est prié de prendre note que Li n'a aucun pouvoir aujourd'hui de toucher à cette question d'une façon quelconque; ne permettez aucune tentative d'initiative de sa part de porter atteinte à la ratification actuelle impérialement autorisée.

Les notes 197, 198, 199, sont pour M. Ferry.

608.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 2 mars 1885, 7 h. 30, soir.*

Vos notifications relatives aux riz sont correctes, et nous maintenons la décision prise. L'Angleterre a fait des réserves [1]. Nous y répondrons en invoquant la jurisprudence de ses cours de prises et les déclarations gouvernementales faites à son Parlement en 1870 au sujet de la contrebande de guerre.

[1] Le Consul d'Angleterre à Shanghaï notifia par ordre de Sir H. Parkes «le refus de son Gouvernement d'admettre notre droit de traiter d'une manière générale le riz comme contrebande de guerre». (Télégr. de Shanghaï, 7 mars, 11 h. 50, m.) La France maintint son point de vue. (Télégr. de M. Jules Ferry, 7 mars 2 h. 10, s.)

609.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Constantinople.

T. *Paris, 4 mars 1885, 1 h. 30, soir.*

Voici la clause préparée à Londres pour compléter la déclaration relative à l'Égypte et constater l'entente sur la question du canal de Suez :

« Considérant enfin que les Puissances sont d'accord pour reconnaître l'urgence d'une négociation ayant pour but de consacrer par un acte conventionnel l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances le libre usage du canal de Suez ;

« Il est convenu entre les sept Gouvernements précités qu'une commission, composée de délégués nommés par lesdits Gouvernements et par Son Altesse le Khédive, se réunira à Paris le 16 mars, pour préparer et rédiger cet acte, en prenant pour base la circulaire du Gouvernement de Sa Majesté britannique en date du 3 janvier 1883.

« Le projet rédigé par la commission sera soumis auxdits Gouvernements, qui s'emploieront ensuite à obtenir l'accession des autres Puissances. »

La rédaction de cette clause me paraît acceptable, étant bien entendu que les Puissances restent libres de modifier ou d'élargir par des amendements les bases fournies par la circulaire anglaise. Je fais d'ailleurs préparer un projet d'arrangement dont la commission pourra être saisie au début, et qui permettra de donner à ses délibérations toute l'extension que le sujet comporte. La réunion de la commission est fixée à une date très prochaine ; il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que nous avons à la constituer sans retard. Rien n'empêchera qu'après la séance d'ouverture, la commission attende les délégués qui ne seraient pas encore arrivés à Paris. Chaque Puissance ne disposant que d'une voix fixera, comme elle le jugera convenable, le nombre de ses délégués [1].

Veuillez soumettre d'urgence cette proposition au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité, et me faire connaître s'il y adhère.

[1] La déclaration fut signée le 17 mars, après quelques modifications de texte, par tous les Ambassadeurs accrédités à Londres, excepté celui de Turquie. (Télégr. de Paris, 18 mars, 3 h. 45, s.)

610.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. confidentiel. *Londres, 4 mars 1885, 2 h. 40, soir.*

(*Reçu : 4 h. 30, soir.*)

Le comte Herbert de Bismarck est arrivé ici dans la nuit. Je l'ai rencontré ce matin se promenant dans une portion solitaire du Parc avec Lord Rosebery. Ce dernier est candidat au ministère des Colonies, et ami personnel de M. Gladstone. On peut en conclure que le Chancelier cherche un terrain de conciliation avec l'Angleterre sur la question coloniale, notamment dans l'affaire de la Nouvelle-Guinée, devenue très aigre ces jours derniers; si l'accord se fait, le Chancelier cesserait sans doute de battre en brèche le ministère libéral, et ne chercherait plus pour le moment à lui créer de difficultés.

611.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 4 mars 1885, 7 h. 45, soir.*

Le Gouvernement anglais ayant définitivement repoussé le projet de réunir en Égypte la commission internationale qui devra préparer l'arrangement destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances le libre usage du canal de Suez, on a proposé que la commission se réunisse à Paris. L'accord paraît assuré sur ce point, et il est possible que la commission soit installée dès le commencement de la seconde quinzaine de mars. Je compte vous y déléguer avec le Directeur politique. Prenez vos dispositions pour venir en France au premier avis télégraphique.

612.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne.

D. n° 25. *Paris, 4 mars 1885.*

Le marquis de Penafiel, ayant exprimé au nom du Cabinet de Lisbonne le désir de voir le plénipotentiaire de France à la Conférence des Affaires africaines intervenir comme médiateur amical à la conclusion du traité entre le Portugal et l'Association internationale du Congo, j'ai autorisé le baron de Courcel à prendre part, en cette qualité, à l'accord que nous avions recommandé, en même temps que l'Allemagne et l'Angleterre, aux parties contractantes [1].

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information, copie du rapport par lequel M. de Courcel m'a transmis un des textes originaux qu'il a été ainsi appelé à signer le 14 février dernier. Les pièces également annexées à la dépêche de notre Ambassadeur vous feront connaître les conditions qui ont rendu possible l'entente pour laquelle le Gouvernement portugais avait réclamé nos bons offices.

613.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. *Berlin, 4 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Le *Reichsanzeiger* vient de publier le texte d'une lettre impériale de protection accordée à la Société de colonisation allemande pour ses acquisitions territoriales sur la côte Est de l'Afrique. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction de ce document.

Il y est dit, en substance, que la société dont il s'agit, ayant acquis de divers chefs africains des droits de souveraineté sur certains territoires, le Gouvernement allemand, sur la demande des acquéreurs, accepte le transfert, à l'Empire, de la souveraineté sur ces territoires, et les range sous la protection impériale. Quant à l'exercice de cette souveraineté, il est remis à la société,

(1) Voir ci-dessus, n°s 568 et 581.

sous la réserve du contrôle du Gouvernement allemand, et la lettre impériale, en donnant à la société l'autorisation de faire valoir tous les droits résultant des traités conclus par elle, lui confie nommément le droit de juridiction à l'égard des indigènes, des Allemands et des étrangers établis dans la région visée par la charte. Toutefois, pour continuer à jouir de la haute protection impériale, la société devra demeurer société allemande, les membres du comité d'administration et toutes les personnes chargées de la direction devront posséder la nationalité allemande, et cette obligation s'étend, éventuellement, aux successeurs légitimes de la société.

En même temps qu'était publiée la charte impériale, les journaux de Berlin annonçaient, d'après un télégramme daté d'aujourd'hui, que M. Gerhard Rohlfs avait notifié au Sultan de Zanzibar et au corps consulaire les acquisitions faites par la société ainsi que la proclamation du protectorat allemand sur les territoires dépendant de la compagnie. On apprenait aussi qu'un agent du consulat général d'Allemagne à Zanzibar était délégué pour exercer la juridiction dans les domaines de la société.

C'est peut-être aux projets consacrés par la charte ci-jointe que se rapportaient les bruits qui ont couru récemment, avec quelque persistance, relativement à l'intention attribuée à l'Allemagne de se rattacher le sultanat de Zanzibar par des liens de protection.

Pour le Souverain de Zanzibar, la présence des nouveaux établissements allemands pourra être, à certains égards, assez incommode. Les opérations de la société tendront à créer une concurrence commerciale, dirigée assez directement contre le sultanat, et, d'une manière générale, un Souverain arabe, en pays noir, encore dans l'enfance de la civilisation, trouvera un motif légitime de préoccupations dans le voisinage d'une compagnie forte du patronage de l'Empire d'Allemagne, et que le succès rendra peut-être un jour puissante personnellement.

L'Association internationale du Congo elle-même a peut-être conçu des inquiétudes analogues, malgré la distance plus grande qui la sépare du champ d'opérations choisi par la société de colonisation, malgré sa direction européenne, malgré les appuis qu'elle peut espérer trouver dans le vieux continent, malgré tous les avantages enfin, si bruyamment célébrés hier encore à l'occasion des arrangements issus de la Conférence africaine. Du moins peut-on constater que les journaux allemands, dévoués à l'œuvre poursuivie par le Roi des Belges, ont mis, dans ces derniers temps, une certaine insistance à signaler les difficultés d'entreprises tentées sur le littoral oriental de l'Afrique. C'est ainsi qu'au moment même où allait être publiée la charte ci-jointe la *Gazette nationale* prenait texte de mésaventures survenues à une mission allemande dans ces parages pour indiquer le cours du Congo comme la seule voie ouverte aux initiatives prudentes, tandis que l'Orient africain, mal préparé encore à

subir le contact de notre civilisation, ne réserverait que déconvenues à des explorations prématurées.

La constitution d'entreprises coloniales s'appuyant sur des chartes analogues à la charte ci-annexée rentre bien dans le programme que le Chancelier de l'Empire exposait au Parlement dans le courant de l'année dernière. Il s'agissait alors de laisser exclusivement à l'initiative privée le soin de créer des établissements, et d'ouvrir certaines régions à l'action allemande. En cas de succès, le Gouvernement viendrait consacrer les résultats obtenus et couvrir de sa protection et de son drapeau les domaines ainsi exploités.

[Opinion du parti libéral allemand sur cette politique.]

614.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72. Confidentiel. *Berlin, 5 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 9 mars.)

Le discours que le prince de Bismarck a prononcé lundi devant le Parlement allemand, à propos de la politique coloniale, a provoqué en Allemagne et dans toute l'Europe une grande sensation. La franchise extrême avec laquelle le Chancelier a abordé la question délicate de ses rapports avec le ministère anglais [1], et la critique sévère qu'il a faite des procédés de ce dernier, ont fourni à la curiosité et à la malignité publiques un aliment aussi piquant qu'inattendu. Bien que ce discours ait été signalé par le télégraphe et reproduit à peu près intégralement dans les journaux de tous les pays de l'Europe, je crois devoir vous en adresser, sous ce pli, le texte, tel qu'il a été publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et j'y joins une traduction exacte de toute la partie du discours qui se rapporte à la politique générale, avec une analyse de l'exorde plus spécialement consacré aux questions coloniales, dont j'ai été amené à vous entretenir dans ma dépêche d'hier.

[1] « Il est certain, avait dit le Chancelier, que le ton de la correspondance que le Gouvernement anglais a échangée avec nous sous l'impression et au cours de ces discussions parlementaires, — *post hoc* ou *propter hoc*, je l'ignore, — a été plus aigre et moins amical. On en est venu à imprimer dans les collections officielles anglaises des actes publics tels qu'une lettre écrite par un Roi australien à Sa Majesté Notre Empereur avant que Sa Majesté l'ait reçue. Comment cette lettre est-elle parvenue entre les mains anglaises et de là dans les régions officielles..? Des conversations officielles que j'ai eues ici avec des représentants de l'Angleterre — conversations de la nature la plus confidentielle que je n'avais tenues qu'à cause de relations personnelles datant de longues années et calculées pour faire l'objet d'un rapport — ont été résumées dans des actes publics officiels et données à l'impression. Ce sont là des signes de mauvaise humeur que je ne trouve pas du reste justifiée et que je ne puis que regretter vivement. »

Le passage qui nous intéresse le plus dans cette longue et remarquable manifestation oratoire, est assurément celui où le prince de Bismarck s'attache à réfuter la déclaration récemment faite par Lord Granville au Parlement anglais que le Chancelier d'Allemagne avait donné au Cabinet de Londres le conseil de s'emparer de l'Égypte [1]. Pour combattre cette assertion le prince de Bismarck a reproduit la substance d'un entretien confidentiel qu'il a eu au mois de septembre 1882 avec Lord Ampthill, alors Ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Le document en langue anglaise qu'il a en partie traduit, en partie résumé au Parlement allemand, paraît être une copie de notes prises à la suite de cette conversation importante dans la langue même où elle a été tenue, c'est-à-dire en anglais, langue que le prince Chancelier parlait habituellement avec Lord Ampthill. Il en résulte que le prince de Bismarck n'a pas conseillé en effet au Gouvernement anglais de prendre l'Égypte, mais qu'il s'est borné à dire qu'au cas où ce Gouvernement serait résolu à réunir l'Égypte aux possessions britanniques, l'Allemagne, attachant plus de prix à l'amitié anglaise qu'au peu d'intérêts qu'elle pouvait avoir sur les bords du Nil, ne ferait point d'opposition à la réalisation d'un tel plan. Du reste le conseil que le Chancelier allemand consentait à donner, à la suite, paraît-il, de sollicitations pressantes et réitérées, c'était de s'entendre pour le règlement de l'affaire égyptienne avec le Sultan, Souverain légitime du pays, dont l'acquiescement aux combinaisons du Cabinet de Londres donnerait à l'action de l'Angleterre une base de droit, en même temps qu'elle désarmerait l'opposition de la France et du reste de l'Europe.

Ces révélations rétrospectives, qui ont fortement impressionné le public, n'ont appris rien de nouveau certainement au Gouvernement de la République ; mais elles confirment avec autorité ce que nous savions, ou ce que nous pressentions tout au moins, des confidences échangées entre les Cabinets de Berlin et de Londres en 1882, après le vote parlementaire qui avait consacré l'effacement momentané de la politique française en Égypte, et après le succès de l'expédition militaire anglaise à Tell el Kébir.

[Considérations sur le discours du Chancelier.]

(1) « Je regrette que mon collègue anglais, dit encore le Chancelier, me mette dans la nécessité de contredire ses déclarations. Je n'ai, dans mes rapports avec lui, jamais blâmé la politique de l'Angleterre en Égypte. Je ne me permets du reste pas facilement en général de formuler des conseils sur la politique étrangère, et je l'ai fait encore bien moins, s'il s'est agi d'un conseil donné par moi et non suivi. Quant au conseil qu'on prétend m'attribuer ici, je ne l'ai jamais donné. Lord Granville se trompe quand il pense que mon conseil en ce qui concerne l'Égypte a été de la prendre, « to take it ». C'est une erreur que je tiens à rectifier et qui me force, de mon côté, à faire connaître au public des négociations confidentielles d'une manière contraire, du reste, à mes habitudes... »

« Je n'ai jamais donné de conseil au Gouvernement anglais au sujet des affaires d'Égypte », déclare plus loin le prince de Bismarck avec solennité.

615.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Londres, 6 mars 1885, 8 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 55, soir.)

M. le comte Herbert de Bismarck sort de chez moi [1]. Il m'a expliqué le but de sa mission ici. Il a été chargé par son père de déclarer au Gouvernement anglais que les rapports diplomatiques entre les deux pays ne pouvaient continuer sur le ton actuel, et qu'une grande Puissance, comme l'Allemagne, ne pouvait l'accepter. S'il n'y a pas un changement immédiat, le Chancelier usera de tous les moyens pour être désagréable aux Anglais; notamment il refusera son assentiment à tout arrangement au sujet de l'Égypte, il soulèvera de nouveau la question des intérêts de retard en insistant pour qu'ils soient payés, non pas sur les fonds du Trésor égyptien, mais par le Trésor anglais; il ira jusqu'à sommer les Anglais d'évacuer l'Égypte.

Herbert a été chargé par son père de faire aux Ministres anglais ces désagréables communications.

«Le comte Münster, m'a-t-il dit, n'est pas en situation de dire à Lord Granville la dure vérité. Il y a douze ans qu'il est ici, ce n'est pas la fonction d'un Ambassadeur ordinaire; c'est pour cela que mon père m'a envoyé. Il m'a recommandé de voir mes amis les Ministres jeunes Rosebery, Sir Ch. Dilke, Harcourt, Lord Hartington, même Chamberlain, mais de n'aller chez Lord Granville que si ce dernier me demandait. Il m'a fait prier de venir, et je l'ai vu deux fois. Il s'est excusé d'avoir dit à la Chambre des Lords que mon père avait offert l'Égypte aux Anglais, il m'a dit qu'il ne s'adressait alors qu'au duc de Richmond, mais non à mon père, ce qui est une mauvaise plaisanterie. J'ai dîné hier soir avec M. Gladstone et Bright. M. Gladstone était gai et plein d'entrain; j'espère que nous nous entendrons sur l'affaire de la Nouvelle-Guinée, mais l'Allemagne ne cédera pas. Les Anglais ont peur des Australiens, mais cela ne nous regarde pas. En somme, s'ils veulent nous faire *une querelle d'Allemand* (sic) nous ne reculerons pas!!»

Herbert a le parler dur et un peu brutal de son père, et je ne doute pas que son entretien avec Lord Granville n'ait été fort désagréable pour ce dernier. Vous remarquerez que les Ministres jeunes que son père l'a chargé de voir sont précisément ceux qui passent pour pencher bien plus du côté de l'Alle-

[1] Voir ci-dessus, n° 610. Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* vol. IV, n° 750; (*Die Grosse Politik,* vol. IV, n° 760).

magne que du nôtre. Pressé par moi de s'expliquer sur les affaires d'Égypte, il m'a dit : «Nous sommes d'accord avec vous sur l'arrangement conclu; du moment que vous l'acceptez nous l'acceptons aussi, nous avons peu d'intérêts en Égypte en comparaison des vôtres, et nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi, plus Français que la France. Mais mon père est décidé à se servir de tous les moyens pour peser sur l'Angleterre. Il a ce moyen sous la main, et il en usera. Aussi a-t-il déclaré au baron de Courcel qu'il ajournait pour le moment son assentiment. Mais j'espère qu'à mon retour à Berlin il pourra retirer son opposition.»

En d'autres termes, pour terminer l'affaire de la Nouvelle-Guinée et ses autres différentes colonies, le Chancelier n'hésite pas à se jouer de l'Europe entière, à retirer ou à ajourner le consentement qu'il avait donné aux arrangements conclus, et à mettre la France qui a été le porte-parole de l'Europe dans une situation regrettable et peu digne vis-à-vis de l'Angleterre et vis-à-vis de l'Europe. Décidément c'est un partenaire quinteux. J'espère que les Anglais trouveront un terrain de conciliation, et que l'orage se dissipera ainsi que Herbert l'a donné à entendre; sinon, nous nous trouverons dans une position assez délicate.

Herbert m'a dit qu'il ne croyait pas à un conflit entre les Russes et les Anglais, que l'Empereur de Russie était très opposé à la guerre, mais que fatalement sinon aujourd'hui, du moins dans quelques années, les Russes arriveraient jusqu'au pied des Paropanisades qui était leur frontière naturelle.

Herbert retourne demain soir à Berlin.

Au moment d'expédier ce télégramme, j'apprends que Lord Granville vient de faire à la Chambre des Lords une *déclaration* dans laquelle il exprime ses regrets d'avoir été entraîné par la chaleur de la discussion à s'exprimer d'une façon désagréable pour le prince de Bismarck. Je vous enverrai demain matin le texte de ses paroles.

616.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. [1]. *Paris, 7 mars 1885, 8 h. 45, matin.*

Le comte Herbert de Bismarck est allé hier soir chez Waddington et lui a expliqué le but de sa mission. Il est chargé de dire que l'état actuel des relations entre l'Angleterre et l'Allemagne est intolérable, et que s'il n'y a pas de

[1] De la main du Ministre.

changement immédiat, le Chancelier refusera son assentiment à tout arrangement pour l'Égypte, reprendra l'affaire des intérêts de retard, demandera même l'évacuation. Le comte Herbert ne dissimule pas que cette pression d'un nouveau genre a pour but d'enlever la solution de l'affaire de la Nouvelle-Guinée. Nous sommes d'accord avec vous, a-t-il dit, sur l'arrangement égyptien, parce que vous l'acceptez, et que nous ne voulons pas être plus Français que les Français. Mais mon père est décidé à se servir de tous les moyens pour peser sur l'Angleterre [1]. En fait je ne doute pas que le Cabinet anglais ne passe sous les fourches caudines. Déjà Lord Granville a fait des excuses publiques au Chancelier. Il vient d'exprimer ses regrets à la Chambre des Lords au sujet de l'offre de l'Égypte et a désavoué fort platement ses paroles [2]. Le comte Herbert repart ce soir, porteur sans doute de l'arrangement exigé.

617.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. [3] *Paris, 9 mars 1885, 10 heures, soir.*

Il est permis de croire à un retour pacifique essayé ou commencé par la Cour de Pékin, car les ouvertures que Li-Hong-Tchang vient de vous faire [4] ne sont pas les seules. Tcheng-Ki-Tong à Berlin a sondé pareillement notre ambassade. En même temps et depuis plusieurs semaines déjà je suis en communication avec Sir Robert Hart par l'intermédiaire d'un de ses agents anglais, venu à Paris pour l'affaire du bâtiment de la douane chinoise retenu par Courbet. Depuis la prise de Lang-Son des télégrammes étendus de Sir Robert à son agent m'ont été communiqués. Sir Robert s'y montre très ardent à conseiller la paix, et paraît surtout désirer qu'on le considère comme ayant seul la confiance du Tsong-li-Yamen; il affirme être le seul négociateur autorisé et recommande de ne pas écouter le Vice-Roi du Tché-Li qui n'a plus, dit-il aucun pouvoir. Gardez donc ceci secret pour tout le monde. Mais il n'y a aucun inconvénient à ce que M. Ristelhueber reste à Tien-Tsin et écoute le Vice-Roi. J'ai déclaré à l'agent de Sir Robert que je pouvais écouter, mais que je ne répondrais qu'à une proposition officielle émanée du Tsong-li-Yamen et portée

(1) *La politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, n° 750. (*Die grosse Politik*, vol. IV, n° 760.)

(2) Voir ci-dessus, n° 619 et note.

(3) De la main du Ministre.

(4) Il avait dit à M. Ristelhueber : « Sur ces bases (ratification de la convention de Tien-tsin et concession par la Chine d'avantages commerciaux à la France) un arrangement est possible et je suis prêt à entamer des négociations. Je demande seulement que le secret soit gardé et pour cela il est nécessaire de télégraphier à M. Patenôtre que je le prie de vous laisser ici. » (Télégr. de Shanghaï, 9 mars, 10 h. 10, m.)

par un négociateur ayant de vrais pouvoirs. Sir Robert ayant télégraphié que les pouvoirs nécessaires pour signer un premier protocole avec suspension d'armes seraient donnés à son agent, j'ai répondu : 1° que les hostilités ne seraient en aucun cas suspendues au Tonkin avant l'occupation complète ; 2° que je voulais voir les pouvoirs annoncés ; 3° que, puisqu'on nous propose des avantages commerciaux en guise d'indemnité, je désirais connaître ces avantages pour les faire figurer en substance avec le traité de Tien-Tsin dans les bases préliminaires. J'attends la réponse. M. Ristelhueber n'a qu'à prendre la même attitude vis-à-vis de Li-Hong-Tchang [1]. Je croirai davantage au crédit du Vice-Roi quand il aura été mandé à Pékin. Le 3 mars, le général Brière a débloqué Tuyen-Quang, serré de près depuis dix-huit jours par les Pavillons Noirs et toute l'armée du Yun-Nan, et dont la petite garnison a fait des prodiges. Affaire très chaude, défense singulièrement énergique du côté des Chinois dont les pertes sont immenses et qui ont quitté la rivière Claire en pleine déroute. Du côté de Lang-Son, Négrier a détruit les forts de la frontière et fait sauter la porte de Chine. Il a poussé une reconnaissance à six heures en avant sur territoire chinois et a constaté l'effondrement complet de l'armée chinoise dont les Annamites poursuivent et détruisent les nombreux traînards. Notre corps expéditionnaire reçoît en même temps de nombreux renforts et aura enfin de la cavalerie. Les expéditions de riz venant de Cochinchine, du Tonkin et des colonies étrangères sont autorisées pour Canton et les ports au Sud de Canton, mais non pas les envois de riz de Shanghaï pour Canton par exemple. Le rayon d'interdiction s'étend jusqu'à Canton et Hong-Kong exclusivement.

618.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Londres, 9 mars 1885, 9 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Je viens de recevoir la visite des Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie successivement.

[1] A M. Ristelhueber, Li-Hong-Tchang dénonçait l'intervention de Sir Robert Hart comme particulièrement dangereuse et M. Patenôtre, qui transmettait les renseignements fournis par notre Consul, concluait : « Rien de sérieux ne saurait sortir de ces pourparlers engagés dans un but personnel par des individualités sans mandat dont la rivalité peut être dans la suite utilisée, mais qui pour le moment n'ont d'autre objet que d'entraver l'action militaire par l'espoir d'une paix prochaine. » (Télégr. de Shanghaï, 14 mars, 3 h. 5, s.)

Le comte Münster m'a annoncé que l'accord avec le Gouvernement anglais sur la question de la Nouvelle-Guinée avait été conclu ce matin [1]; on a partagé la différence et on a adopté comme limite réciproque le huitième degré de latitude. Les Allemands avaient d'abord demandé que le pavillon anglais fût abattu partout où il avait été arboré dans la zone en litige, et cela avant tout pourparler. Les Anglais ont refusé, le Chancelier a cédé sur ce point et alors l'entente s'est faite. L'autre condition imposée par le Chancelier était la déclaration lue à la Chambre des Lords vendredi dernier par Lord Granville [2]. La Reine elle-même, me dit-on, est intervenue auprès de Lord Granville pour lui demander de s'exécuter, tant elle craignait une rupture avec l'Allemagne. De son côté, le Chancelier a dû reconnaître son tort en ce qui touche la dépêche du 5 mai, qu'il prétendait avoir été communiquée à Lord Granville et que ce dernier n'avait jamais reçue. En réalité, la dépêche avait été envoyée au comte Münster, mais elle était marquée secrète, et elle avait été accompagnée d'un télégramme donnant ordre de n'en communiquer qu'une partie verbalement. Le Chancelier volontairement ou non avait oublié ce détail. Le comte Münster croit qu'il va maintenant recevoir ses instructions relativement à l'Égypte. Il pense qu'on les enverra aussitôt le retour à Berlin du comte Herbert, qui part ce soir et sera à Berlin demain soir. Il n'avait point entendu parler de l'article 26.

Le comte Karolyi m'a annoncé que son Gouvernement acceptait la rédaction proposée pour la déclaration relativement au canal de Suez et m'en a demandé le texte que je lui ai remis. Il m'a ensuite fait part des objections de son Gouvernement à l'article 26 et m'a demandé ce que nous comptions faire. Je lui ai répondu que nous ne prendrions aucune initiative sur ce point, mais que, si d'autres Puissances soulevaient la question, nous n'avions pas de raison pour tenir particulièrement à la rédaction actuelle de cet article. Il m'a dit alors que son Gouvernement ne prendrait pas non plus l'initiative d'en demander le changement. Il a déjà reçu ses pleins pouvoirs.

Le comte Karolyi a ensuite passé en revue avec moi les incidents diplomatiques survenus ces derniers temps entre l'Allemagne et l'Angleterre, et a exprimé l'opinion que l'accord intervenu serait durable parce que des deux côtés, et surtout dans les deux Cours, on est décidé à ne pas se brouiller. Mais lui ainsi que le comte Münster sont d'avis que le Cabinet anglais, obligé de faire amende honorable au Chancelier, n'en sera que plus raide vis-à-vis de la Russie dans la question de l'Asie centrale. Une rupture avec la Russie fournirait aux Anglais une porte de sortie du Soudan; ils [auraient] déclaré que la situation du Soudan, l'abandon de Khartoum, l'abaissement du Mahdi, sont des choses secondaires et négligeables en comparaison d'une lutte avec

[1] Voir ci-dessus, n° 610. — [2] Voir ci-dessous, n° 619, note.

la Russie, et ils pourraient laisser aux Italiens ou aux Turcs le soin de protéger l'Égypte.

M. de Staal est venu aussi me dire que son Gouvernement acceptait le projet de déclaration relativement au canal et m'en a demandé le texte. Il s'est montré fort inquiet de la tension des rapports entre son Gouvernement et l'Angleterre, et m'a parlé d'une rupture comme d'une chose fort possible. Le Cabinet anglais a demandé formellement le retrait des détachements russes qui ont occupé une partie du territoire en litige, et, jusqu'à présent, le Gouvernement russe refuse. Je dois ajouter que les militaires anglais se croient en mesure de donner une leçon aux Russes; ils disent qu'ils ont sur la frontière afghane des forces disponibles bien plus nombreuses que celles des Russes, que les Afghans sont de cœur avec l'Angleterre et qu'il faut profiter de l'occasion. On m'affirme que Lord Dufferin, le nouveau Gouverneur général, s'est prononcé pour une action énergique.

Demain, je remettrai à Lord Granville la note relativement au riz, et je lui parlerai dans le sens que vous m'avez indiqué.

S'il devient nécessaire de modifier l'article 26, la nouvelle formule proposée par M. Barrère me paraît excellente; mais la difficulté n'est pas de trouver une formule, c'est d'avoir à abandonner, sur l'injonction de l'Allemagne, qui n'y pensait même pas il y a huit jours, une rédaction acceptée sans observation par tout le monde. Dans tous les cas, il faut attendre que le comte Münster ait reçu ses instructions. J'ai lu avec soin les observations du baron de Courcel sur les projets de convention et de décret. M. d'Airolles, actuellement à Paris, vous expliquera les raisons qui ont motivé la rédaction proposée.

619.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 10 mars 1885, 8 heures, soir.*

L'entente s'est faite hier entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet de la Nouvelle-Guinée, le 8e degré de latitude étant admis comme limite réciproque. L'autre condition imposée par le Chancelier était la déclaration lue vendredi à la Chambre haute par Lord Granville (1). De son côté M. de Bismarck a

(1) Lord Granville demanda, le vendredi 6 mars, au début de la séance de la Chambre des Lords, la permission de faire une courte communication, motivée par un discours prononcé au Reichstag par le prince de Bismarck. Après s'être défendu de vouloir en aucune manière engager une polémique sur les paroles prononcées à Berlin, il expliqua que le langage qu'il avait tenu et qui avait ému le Chancelier allemand s'expliquait par la violence

reconnu son tort en ce qui touche la dépêche confidentielle du 5 mai, qui n'a pas été effectivement communiquée au Ministre anglais. L'accord serait donc complet. Le comte Münster, qui a donné hier ces informations à M. Waddington, croit qu'il va maintenant recevoir ses instructions relativement à l'Égypte; il pense qu'on les enverra aussitôt le retour à Berlin du comte Herbert, qui est parti hier soir de Londres. Il n'avait pas entendu parler de l'article 26.

620.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. Très urgent. *Paris, 11 mars 1885, 9 h. 50, matin.*

Voici le télégramme que notre agent à Hong-Kong m'a adressé hier :

« Autorités colonies inclinent à gêner exportation charbon que fournisseur escadre expédie par navires marchands à sa maison de Kelung.

« Gouverneur soumet à Londres par le télégraphe la question d'entraver ces opérations privées. Nulle restriction à exportation matériel guerre pour les Chinois. »

Veuillez comprendre ce nouveau fait dans vos représentations à Lord Granville.

des attaques du duc de Richmond à qui il s'était adressé : « On lit dans nos propres journaux, avait dit le noble duc, que notre politique égyptienne est si mauvaise qu'elle est condamnée par un grand homme d'État étranger. J'ajoutais, dit Lord Granville, que je ne supposais pas que le noble duc n'attendait pas de nous l'abandon de toute liberté en matière de politique étrangère et coloniale. Je m'adressais au noble duc et ne visais en rien le prince de Bismarck... On semble supposer en Allemagne, dit plus loin Lord Granville, que nous n'avons pas pleinement conscience de la situation présente de cette grande nation. Je crois au contraire, qu'il n'y a pas de pays où non seulement les hommes politiques, mais où toutes les classes de la nation n'apprécient davantage la position singulièrement importante — et n'y applaudissent aussi sincèrement — la position que l'Allemagne occupe en Europe depuis qu'elle a fait son unité. Je crois qu'il est de l'intérêt de l'Europe que les relations de l'Allemagne soient bonnes avec ce pays (*applaudissements*) et qu'elles ne le soient pas moins avec la France et ses autres voisins. » Lord Granville termine en disant : « Vos Seigneuries ne doutent pas que tous mes efforts tendent à la politique de conciliation qui a été esquissée par le Chancelier allemand. »

621.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Londres, 11 mars 1885, 8 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Je suis revenu à la charge aujourd'hui auprès de Lord Granville, en ajoutant aux griefs que j'avais fait valoir hier l'incident du charbon de Kelung, signalé par votre télégramme de ce matin [1]. J'ai beaucoup insisté sur la partialité que les agents anglais montraient en faveur des Chinois, et j'ai demandé une réponse prompte et satisfaisante. J'ai de nouveau critiqué vivement la notification faite par Sir H. Parkes, et j'ai déclaré qu'à notre avis il avait pris sur lui de trancher une question qu'il n'avait aucune qualité pour résoudre.

Lord Granville m'a chargé de vous dire qu'il fera tout son possible pour nous donner satisfaction, qu'il en a déjà parlé à ses collègues, et que rien n'est plus loin de sa pensée que de vouloir favoriser les Chinois. Je l'ai quitté en lui disant que je comptais sur des décisions prochaines et favorables du Gouvernement anglais, mais nous n'aurons pas de réponse avant quarante-huit heures, étant donné les habitudes anglaises, et, il faut bien le dire, les difficultés de toute nature qu'ils ont sur les bras.

L'Ambassadeur de Turquie a élevé ici les mêmes objections qu'Essad Pacha au sujet de la présence d'un délégué égyptien à la commission du canal. Je suis tombé d'accord avec Sir Julian Pauncefote pour ne l'admettre qu'avec voix consultative. Veuillez me dire si vous approuvez. La situation est la même aujourd'hui en ce qui touche les rapports avec la Russie. Je n'enverrai la valise que demain après le lever de la Reine, où je verrai tous mes collègues.

622.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée [2]. *Berlin, 11 mars 1885.*

Vous m'avez fait communiquer par M. Billot un projet d'arrangement pour la réglementation du canal de Suez, qui me paraît devoir fournir un très bon cadre aux délibérations de la prochaine commission. Le côté délicat de ces

[1] Voir ci-dessus, n° 620. — [2] Papiers de Madame Abel Ferry.

délibérations sera plutôt dans les questions qui ne sont pas dans le programme, que dans celles qui peuvent dès aujourd'hui y figurer complètement. Si l'on y introduit inopinément de trop grosses choses, on risque de tout faire rompre ; et cependant il est impossible de concevoir l'utilité de cette réunion internationale, si l'on n'y obtient pas de l'Angleterre des explications catégoriques et satisfaisantes au sujet de l'évacuation de l'Égypte et du rétablissement de l'autonomie effective de ce pays sous la garantie de toutes les Puissances. Sans doute, au cours des débats, vous trouverez dans la commission quelque auxiliaire qui se chargera volontiers de poser au moment opportun, et sous la forme convenable, la question qui est au fond de la pensée de tout le monde. Le danger pour nous de cette commission, c'est qu'en la faisant siéger à Paris, on nous expose à nous charger d'un excès d'initiative et de responsabilité, et à accentuer outre mesure notre antagonisme à l'égard de l'Angleterre, sous peine de sacrifier de grands intérêts. Ce n'est probablement pas sans quelque préméditation qu'on a tant insisté pour que la délibération européenne se tînt à Paris, et vous reconnaissez là la politique qui, depuis plusieurs années, s'efforce toujours de nous pousser en avant et de nous découvrir dans toutes les discussions relatives à l'Égypte. Notre sauvegarde, à la commission, sera de parler nous-mêmes le moins possible, et de faire parler les autres, ce qui est beaucoup plus difficile, mais peut-être plus fructueux.

Il ne faut pas oublier que l'Allemagne n'a pris avec nous aucun engagement précis dans l'affaire égyptienne. Elle a accepté nos bases de négociation et le cadre général de nos propositions ; mais les derniers incidents montrent avec quelle prestesse elle sait faire naître une situation qui la dégage soudainement, sans qu'elle paraisse manquer de parole. Il faudra, jusqu'au dernier moment, nous attendre à ces retours imprévus, car le fond de la politique allemande est le marchandage continuel, pratiqué avec les alliés aussi bien qu'avec les adversaires. L'entente avec l'Allemagne ne sera donc jamais pour nous une alliance de tout repos, il n'y faut pas compter. Notre dignité et notre indépendance trouvent d'ailleurs mieux leur compte à ce système, qui ne comporte qu'un rapprochement partiel et toujours conditionnel, fondé sur la constatation successive d'intérêts communs sur des points spéciaux. En dehors de cette négociation continue, de ce débat d'intérêts de chaque instant, où il nous est loisible d'ailleurs d'être aussi diligents et aussi serrés que nos partenaires, un accord général de la France avec l'Allemagne, vu la situation territoriale, militaire et politique des deux pays, dégénérerait bien vite en simple vassalité de notre part.

Cette réserve de principe faite, je ne crois pas qu'il faille trop nous effrayer aujourd'hui de ce que le comte Herbert de Bismarck est allé faire à Londres. Ce voyage a certainement amené une détente dans les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre ; mais rien ne me fait croire à une entente générale et défi-

nitive. Il y a peut-être une première étape vers cette voie, mais le but est encore bien éloigné. Trop de choses divisent encore les deux pays. Je croirais même plutôt à une trêve qu'à une étape. Les aspirations allemandes sont trop vastes pour se concilier amiablement avec le maintien de la puissance anglaise dans les conditions où elle est constituée aujourd'hui. L'Angleterre reculera pas à pas, croyant ne consentir qu'à des concessions de détail, relativement insignifiantes en soi, mais elle ne désarmera ni n'arrêtera son adversaire, qui continuera à marcher sur elle.

Il y a, parmi les observateurs étrangers et désintéressés comme un sentiment général, qui perce discrètement dans certaines occasions, que la politique coloniale de l'Allemagne, complément de sa politique continentale et de son développement industriel, la conduit graduellement et nécessairement à l'absorption de la Hollande. A l'ambassade anglaise on avoue tout bas, à l'heure des confidences inquiètes, que là est le but véritable. Déjà Lord Ampthill, avec son esprit si aiguisé et si fin, en avait le pressentiment, et il m'en laissait voir tout son trouble. Je dois ajouter qu'aujourd'hui nos collègues anglais déclarent que l'Angleterre, à l'heure fatale, se résignera. Comment pourrait-elle s'y opposer, en effet, avec toutes les rivalités qu'elle s'est mises sur les bras?

Bien des raisons de fond peuvent induire à penser que cette vue de l'avenir est juste. Pour une Puissance nouvelle qui cherche à fonder aujourd'hui un empire colonial dans le monde, il n'y a plus beaucoup de places vacantes à prendre; il n'y a plus les éléments disponibles d'une véritable grande Puissance d'outre-mer; il faut prendre aux autres. Or, l'Afrique, la plus en vue en ce moment, ne tiendra pas de longtemps les promesses qu'on a cru lui arracher à la récente Conférence de Berlin. L'Allemagne a planté quelques jalons aux bons endroits. Elle peut espérer supplanter peu à peu l'Angleterre dans la domination de l'Afrique australe, du Cap au pays des Boers, et d'Angra-Pequena à la baie de Delagoa. Ses arrangements avec l'Association du Congo lui tiennent ouvert tout le centre africain. De Cameroun elle peut rayonner dans les contrées encore inexplorées, que l'on sait cependant très riches. Sur la côte orientale elle pousse en ce moment, avec quelque mystère, une entreprise destinée à rompre la ligne continue que l'Angleterre s'était artificieusement appliquée à établir sur cette côte, sous son patronage et à son profit, entre l'Égypte et ses propres possessions du Cap, en se servant du Sultan de Zanzibar et du Portugal comme de sentinelles apostées. Aussi les Anglais se montrent-ils très inquiets de cette nouvelle tentative allemande, dont il se pourrait bien, d'après mes souvenirs, que l'idée première remontât à mes conversations de Varzin de l'été dernier.

Mais tout cela, non plus que les essais d'établissement dans les îlots de la Polynésie, ne peut fournir une pâture suffisante ni assez prompte à l'ambition

allemande. Celle-ci, en rôdant dans les mers, se heurte presque nécessairement à un magnifique domaine, insuffisamment exploité, et même incomplètement occupé, celui des colonies hollandaises, admirablement situé pour dominer d'une part les eaux de l'Océanie, d'autre part celles de la Chine, et qui, par conséquent, outre sa richesse intrinsèque, offre une position géographique et maritime de premier ordre. Ce n'est pas à tort que dans la récente Conférence, au moment de la discussion de la règle des occupations effectives, mon collègue des Pays-Bas se montrait si inquiet de l'extension possible du nouveau principe, car une bonne partie des côtes de Java et Sumatra n'est pas plus occupée en fait, bien que nominalement revendiquée par le Gouvernement néerlandais, que ne l'était la côte de la Nouvelle-Guinée où l'Allemagne vient de s'établir, créant ainsi dans le voisinage immédiat un précédent plein de menaces.

Qu'en Europe même la possession des deux rives du Rhin moyen et supérieur conduise fatalement, dans un délai indéterminé, à l'absorption des embouchures du fleuve, cela est assez évident, car, du moment que le Rhin a cessé d'être un fleuve international pour devenir un fleuve allemand, la logique de la géographie, non moins que celle des traités de 1815 et de 1871, commande à la nation qui en est devenue maîtresse de s'en assurer le débouché. Il est bien probable qu'à la mort du Roi actuel de Hollande nous verrons naître, sous la régence d'une Reine d'origine allemande, et au milieu des compétitions d'héritiers appartenant tous à l'Allemagne, une situation intérimaire analogue à celle qui vient de se produire dans le petit État de Brunswick à la mort du feu Duc, et qu'en définitive ce sera la Prusse qui tirera parti, sous quelque forme, de ce provisoire. La question coloniale allemande et celle du Rhin se trouveraient dès lors résolues du même coup.

Il reste, il est vrai, la Belgique, qui est comprise comme la Hollande dans les limites de l'ancien Empire teutonique, et qui, par des raisons commerciales et politiques à la fois, n'excite pas moins la convoitise des patriotes prussiens. L'idée vient assez naturellement à l'esprit que la Belgique pourrait faire l'objet d'un marchandage avec la France, à laquelle on abandonnerait la partie wallonne du pays, moyennant acquiescement à l'absorption du reste ainsi que de la Hollande. Il m'est revenu que depuis le rapprochement de la France et de l'Allemagne on a très peur à Bruxelles que quelque machination de ce genre ne soit dans l'air. En effet, cette combinaison diplomatique artificielle qu'on appelle le royaume de Belgique ne repose guère que sur la triple rivalité de la France, de l'Angleterre, et de la Prusse. Si la France et la Prusse s'entendent et que l'Angleterre soit matée, la Belgique n'a plus de raison d'être, ou du moins plus de garantie d'existence. Pendant la récente Conférence de Berlin, l'entourage du baron Lambermont, dont vous connaissez les rapports de confiance personnelle avec le Roi Léopold, n'a pas été sans laisser transpirer les soupçons et les craintes qui semblent agiter les bénéficiaires de l'établis-

sement belge actuel. Je n'ai d'ailleurs recueilli aucun symptôme direct d'une disposition de l'Allemagne à nous parler de la Belgique, si ce n'est peut-être l'allusion un peu étrange que m'a faite le prince de Bismarck, dans une de ses dernières conversations, et que je vous ai relatée dans une de mes dépêches, à ses entretiens confidentiels à ce sujet avec M. Benedetti. Mais l'heure viendra peut-être où la politique coloniale aura en Europe même un brusque contre-coup, et certainement alors, si quelque ouverture insidieuse nous est faite, une double et triple dose de méfiance nous sera commandée. Le prince de Bismarck, s'il vit encore, voudra sans doute profiter des circonstances pour régler d'une manière durable, avec l'adhésion définitive de la France, achetée au meilleur marché possible, la question toujours ouverte, et toujours menaçante pour l'Allemagne, des circonscriptions politiques de l'Europe occidentale.

Si je ne m'abuse pas sur la direction générale de la politique allemande dans un prochain avenir, l'idée d'un accord sérieux et cordial entre l'Allemagne et l'Angleterre, consacré dès aujourd'hui par le voyage du comte Herbert à Londres, n'est guère admissible. L'Angleterre n'est pas arrivée au degré de soumission et d'impuissance où il doit convenir au Chancelier d'Allemagne de la réduire pour la réalisation de ses plans, soit en Europe, soit hors d'Europe. Il faut qu'elle ne puisse plus faire obstacle à ses projets. Mais, d'autre part, ces projets ne sont point mûrs, et il n'est pas désirable pour le prince de Bismarck d'en précipiter l'échéance. Il n'abusera donc pas de ses moyens de pression sur l'Angleterre, et surtout il se gardera bien de les user.

Or, les deux principaux de ces moyens sont la marche de la Russie, par l'Asie centrale, sur l'Inde, et la rivalité de la France en Égypte.

Le mouvement russe sur l'Inde, qui a pour l'Autriche, alliée de l'Allemagne, l'avantage de dégager les Balkans et Constantinople, a sans doute été combiné à Skierniewice. Vous vous rappelez les confidences faites à M. de Sancy, aux grandes manœuvres et l'an dernier, par le colonel Elphinstone, si bien placé auprès de la famille royale d'Angleterre et de la Princesse impériale d'Allemagne pour avoir des informations de toute sûreté. Il disait que la Russie avait obtenu un *laisser-courre* sur l'Inde, et c'était à ses yeux d'Anglais le principal résultat de l'entrevue des trois Empereurs. Vous vous rappelez aussi que M. de Bismarck me disait il y a quelque temps qu'il avait eu connaissance du plan de campagne de la Russie, que ce plan était très bien fait, et que la Russie pouvait jeter sur les Indes cent mille cavaliers.

Aujourd'hui la sourdine est mise sur ce grand bruit d'invasion à la Gengiskhan. La dernière fois que j'ai vu le Chancelier, pendant que son fils était encore à Londres, il m'a dit que les Anglais menaient grand tapage des menaces de la Russie contre l'Afghanistan, mais qu'ils ne croyaient pas eux-mêmes à ces menaces, qu'ils savaient que rien de sérieux ne se préparait de ce côté,

que les Ministres de la Reine cherchaient uniquement à distraire l'opinion, à la détourner des affaires du Soudan et d'Égypte et peut-être aussi à avoir un prétexte pour armer de nouvelles troupes qui, embarquées en apparence pour la défense de l'Inde, s'arrêteraient à mi-chemin en Égypte.

Quant au second moyen de la politique allemande contre l'Angleterre, c'est-à-dire l'antagonisme des intérêts anglais et français en Égypte, il est impossible de ne pas être frappé de la complaisance avec laquelle le Chancelier est revenu, ces temps derniers, à l'exposé de son ancien système favori d'occupation de l'Égypte par l'Angleterre, à titre d'usufruitière ou fermière, du *lease holder*, comme il aime à dire, sous la souveraineté nominale du Sultan. Il y a certainement, dans ces souvenirs réveillés sous apparence de polémique, une avance déguisée à l'Angleterre, en même temps qu'un coup d'aiguillon à la France, une incitation à nous tenir plus près de lui pour l'empêcher de revenir à ses desseins primitifs.

Je ne crois pas que le prince de Bismarck veuille aller au delà, ni nous fausser compagnie. Mais il ne faut pas nous leurrer de la pensée que sa politique favorisera volontiers la conclusion d'un accord définitif qui, une fois pour toutes, mettrait un terme à la rivalité égyptienne des deux Puissances occidentales et leur permettrait, tous différends étant aplanis, de reprendre leurs anciennes relations de cordialité, ou même de se confiner dans une position de neutralité bienveillante l'une à l'égard de l'autre. Je ne doute pas que M. de Derenthall, choisi pour représenter l'Allemagne à la commission de Paris, ne reçoive pour consigne de se tenir dans une très prudente réserve, et n'accentue le côté négatif de sa mission, les critiques, les objections, plutôt que de chercher à faciliter les arrangements et à faire disparaître les causes des discussions futures*.

Il faut reconnaître que la question d'Égypte a été trop commode au prince de Bismarck depuis trois ou quatre ans pour qu'il désire la voir disparaître et l'enterrer tout d'un coup. Il perdrait sur chacune des deux Puissances occidentales un moyen trop efficace d'attraction et d'intimidation successives, et il se priverait d'une arme qui, semblable à la lance de ce héros de l'antiquité, sert alternativement à blesser et à guérir.

Je n'entends plus parler de Tcheng-Ki-Tong et de ses collègues chinois. Le brave Li-Fong-Pao, le meilleur d'eux tous, a reçu par le télégraphe l'ordre de retourner en Chine ; il compte partir dans quinze jours ou trois semaines. Peut-être est-ce une manière de nous faire entendre qu'on ne veut pas traiter à Berlin.

*Annotation du Ministre : *Les défiances de M. de Courcel n'ont pas été justifiées par les débats de la Conférence, et M. de Derenthall n'a nullement gardé la position négative.*

623.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 80. *Berlin, 13 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 17 mars.)

Afin d'ajouter un nouvel élément d'information aux renseignements que Votre Excellence possède déjà sur l'accord survenu dans les affaires coloniales entre l'Allemagne et l'Angleterre, j'ai l'honneur de lui envoyer ci-joint le texte et la traduction d'un avis publié dans le *Moniteur officiel de l'Empire allemand*. Cette note de source officielle annonce qu'une commission va être constituée après entente entre les deux Gouvernements, pour examiner les droits de propriété des sujets anglais dans les territoires placés sous le protectorat de l'Allemagne entre le fleuve Orange et le cap Friol, et des sujets allemands à la baie des Baleines. Cette commission devra siéger au cap de Bonne-Espérance et l'Allemagne y sera représentée par son Consul général, le Dr Bieber.

624.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 57. *Paris, 14 mars 1885.*

En répondant le 6 octobre dernier, sous le numéro 124, à votre dépêche télégraphique du 6 du même mois, je faisais savoir à M. Raindre que le Ministre de la Marine avait signalé au contre-amiral Miot les observations dont le prince de Bismarck avait été saisi à propos des conditions dans lesquelles s'exerçait le blocus par nos navires de guerre de certains points de la côte de Madagascar.

Les explications fournies à ce sujet par le commandant en chef de notre corps expéditionnaire ne font que confirmer nos premiers renseignements sur le caractère de régularité absolue des blocus effectués par la division navale.

Je n'en crois pas moins bon de vous envoyer ci-joint un extrait du rapport qui les contient. Vous trouverez également copie de la réponse adressée par l'amiral Miot à une réclamation du représentant de la maison Oswald à Tamatave.

625.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Rome, 14 mars 1885.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mars.)

J'ai eu l'occasion d'avoir hier avec l'Ambassadeur d'Allemagne une conversation dont je crois devoir vous rendre compte. Elle a porté sur l'attitude du Gouvernement italien dans ses rapports avec les Puissances, et particulièrement avec l'Angleterre. M. de Keudell croit savoir que les négociations ont été reprises après la chute de Khartoum et le vote de confiance obtenu par M. Gladstone, entre les Cabinets de Rome et de Londres, mais qu'elles ont échoué à cause des exigences de l'Italie, qui auraient paru excessives. D'après lui aucune expédition nouvelle ne serait décidée. Sans doute, l'État-major italien a tout préparé en vue d'un envoi de renforts pour le cas où il serait jugé nécessaire. Mais ces mesures sont simplement commandées par la prudence et destinées à faire face à l'imprévu. Telle serait la situation actuelle diplomatique et militaire. En ce qui concerne les dispositions de l'Allemagne, l'Ambassadeur les a résumées ainsi : « Le Gouvernement impérial n'approuve pas une politique qui ne tient aucun compte des traités européens; il a fait même connaître sa manière de voir au Cabinet du Quirinal. Mais il ne croit pas devoir s'opposer aux projets de l'Italie qui est une Puissance indépendante et qui agit à ses risques et périls. M. de Keudell a ajouté que, du reste, il voyait peu M. Mancini, et qu'il s'abstenait de l'interroger et de lui donner ses conseils.

Au surplus, nous serons bientôt fixés, puisque de grands débats auront lieu mardi à la Chambre et samedi au Sénat sur la politique coloniale du Gouvernement. Il est probable même que le ministère demandera un ordre du jour de confiance.

626.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 16 mars 1885, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Il a été convenu cette après-midi qu'on se réunirait demain à trois heures pour signer la déclaration [1]. Lord Granville a demandé quelle était la portée des mots ajoutés par le prince de Bismarck à l'article 26 ; le comte Münster et moi nous avons répondu qu'il s'agissait seulement de fixer avec précision le point de départ de la suspension de l'amortissement, mais le comte Münster a promis de télégraphier pour s'assurer si c'était bien la pensée de son Gouvernement [2].

Quant à la déclaration proposée par le comte Münster, Lord Granville en accepte l'insertion au protocole, mais il ne la signerait point. Il a ensuite offert de signer une déclaration analogue un peu adoucie, et il a fait remarquer que le Cabinet anglais avait toujours considéré la suspension de l'amortissement comme une mesure illégale, mais nécessitée par les circonstances.

Le comte Münster a transmis la proposition à Berlin. Je lui ai déclaré que nous étions désintéressés dans la question et que nous accepterions l'avis donné par le Chancelier. Enfin il a fallu fixer une nouvelle date pour la réunion de la Commission de Suez, et l'on a adopté le lundi 30 mars.

627.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. [3] *Paris, 17 mars 1885, 8 h. 10, matin.*

Sir Robert Hart m'a télégraphié directement de Pékin dimanche dernier qu'un décret impérial non public, mais enregistré le 27 février, l'a autorisé à me transmettre des propositions tendant à la reprise des négociations sur les bases convenues à Tien-Tsin. Il affirme de la manière la plus catégorique

(1) Voir ci-dessus, n° 586.

(2) M. de Courcel avait télégraphié à 5 heures, soir : « Le Gouvernement allemand accepte le maintien de l'article 26, moyennant l'insertion au protocole de la déclaration concertée entre M. Waddington et le comte Münster ».

(3) De la main du Ministre.

que, pour ces préliminaires qu'on tient absolument secrets, il a seul les pouvoirs de l'Empereur, à l'exclusion de Li et de toutes les ambassades d'Europe (1). Ne pouvant me contenter de la parole de Sir Robert Hart, j'ai demandé que le Tsong-li-Yamen avise secrètement par une voie officielle quelconque notre Consul à Tien-Tsin de la mission donnée à Robert Hart. Veuillez donc avertir M. Ristelhueber qu'une communication confidentielle peut lui être faite de Pékin et qu'il se tienne prêt à nous la transmettre sans en rien dire à Li-Hong-Tchang. Je crois qu'il y a ici quelque chose de sérieux; dans tous les cas, nous sommes bien décidés à garder nos gages jusqu'à la conclusion d'un traité définitif et avantageux.

628.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 22 mars 1885, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai reçu ce matin et je vous envoie par la poste la réponse écrite de Lord Granville relative aux droits des belligérants en Chine (2). Vous la recevrez demain matin et elle pourra, je crois, figurer dans le *Livre jaune*. Je demande dès à présent à Lord Granville son agrément pour la publication.

On vient d'apprendre ici la mort de Sir H. Parkes à Pékin.

Le Gouvernement anglais a désigné Sir Julian Pauncefote et Sir Rivers Wilson pour la Commission du canal.

(1) Dans une note n° 206 du 16 mars transmise par l'ambassade britannique on lit : «Ni Shu ni Li n'est autorisé d'agir en ce moment, je suis le seul canal...» et à la fin : «Montrez à M. Ferry.» Le 19 mars, la même Ambassade transmet une note n° 209 : «Le Tsong-li-Yamen a reçu un télégramme du marquis Tseng annonçant que M. Waddington lui demande s'il a le pouvoir de négocier. Le Tsong-li-Yamen ne répond pas au télégramme tant que je resterai le canal.

«Le protocole peut être signé à Paris par vous seul...» et toujours à la fin : «Montrez à M. Ferry.»

(2) Voir ci-dessus, n° 621.

629.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 39. *Londres, 22 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 mars.)

Pour me conformer à vos instructions, j'ai adressé au comte Granville des plaintes au sujet de l'attitude des autorités anglaises dans différentes questions se rattachant aux droits de belligérant que la France exerce en ce moment contre la Chine [1].

Le comte Granville vient de m'adresser une note dans laquelle il répond à ma démarche.

Votre Excellence trouvera ci-joint copie de ce document.

630.

M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 23 mars 1885, 12 h. 50, soir.*

Je viens de recevoir la dernière note de Lord Granville [2]. Vous lui en exprimerez à l'occasion ma satisfaction. Je la publie comme conclusion du *Livre jaune*, moins le passage relatif à l'exportation des armes de Hong-Kong. Cette dernière négociation n'étant pas terminée je n'ai communiqué aux Chambres aucune des pièces y relatives, et je pense que le Gouvernement britannique aura fait de même.

Les questions posées par M. Gorst à Lord Fitzmaurice sont bien extraordinaires. Notre droit de belligérant, même appliqué aux riz, a été formellement et gracieusement reconnu par le Gouvernement allemand, et les commandants de nos forces navales appliquent identiquement le même traitement à tous les neutres.

(1) Voir ci-dessus, n° 628. — (2) Voir ci-dessus, n° 628.

631.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 23 mars 1885, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

M. Ristelhueber me fait savoir que Li-Hong-Tchang lui a remis un document ainsi conçu [1] :

« Communication faite le 22 mars au Consul M. Ristelhueber : Le Tsong-Li-Yamen, par lettre secrète du 21 mars, a informé M. Hart que, sur la proposition dudit Yamen en date du 27 février, l'assentiment impérial avait été accordé par décret aux trois articles de la proposition d'arrangement transmis télégraphiquement au Président du conseil ainsi qu'à la délégation donnée à M. Campbell, commissaire des douanes, pour signer par procuration; qu'en outre, ledit Yamen avait ce jour même proposé, par un rapport au trône, que Li-Hong-Tchang fût chargé d'en informer M. Ristelhueber, lequel en donnerait avis par le télégraphe au Président du conseil pour que celui-ci en délibérât et agît.

« En foi de quoi, ce document a été donné. »

Cachet particulier de Li-Hong-Tchang.

632.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Berlin, Londres, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. *Paris, 24 mars 1885, 7 h. 45, soir.*

La déclaration signée à Londres le 17 mars porte qu'une commission internationale se réunira à Paris le 30 de ce mois pour préparer et rédiger un acte destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances le libre usage du canal de Suez [2]. Veuillez prier le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité de prendre les mesures nécessaires pour que ses délégués puissent se réunir au ministère des Affaires étrangères à Paris, au jour convenu, avec les commissaires des autres Puissances.

(1) Voir ci-dessus, n° 627. — (2) Voir ci-dessus, n° 597 et note.

633.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Madrid et à La Haye.

T. *Paris, 24 mars 1885, 8 h. 30, soir.*

Les Puissances signataires des derniers arrangements relatifs à l'Égypte ont décidé, sur la proposition de la France, d'inviter l'Espagne et les Pays-Bas, qui ont dans l'Extrême-Orient des intérêts coloniaux considérables, à participer aux travaux de la commission internationale qui doit se réunir à Paris le 30 de ce mois; cette commission a pour mandat de préparer et rédiger un acte destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances, le libre usage du canal de Suez. Veuillez prier le Gouvernement du Roi de prendre les mesures nécessaires pour que son ou ses délégués puissent se réunir au ministère des Affaires étrangères à Paris au jour convenu, avec les commissaires des autres Puissances.

634.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. *Saint-Pétersbourg, 24 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril.)

Avant-hier dimanche 22, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume, un grand dîner de soixante-dix couverts a réuni à Gatchina les principaux personnages de la Cour et tout le personnel de l'ambassade d'Allemagne.

L'Empereur a porté un toast à la santé de l'Empereur Guillaume.

Hier soir lundi, le général de Schweinitz, Ambassadeur d'Allemagne, avait réuni à sa table M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères et tous les chefs de missions diplomatiques présents à Saint-Pétersbourg.

M. de Giers a porté la santé de l'Empereur d'Allemagne; le général de Schweinitz a porté ensuite la santé de l'Empereur de toutes les Russies et, peu après, la santé de tous les Souverains et Chefs d'État dont les représentants se trouvaient autour de lui.

Pas d'autre incident.

635.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pekin.

T. *Paris, 27 mars 1885, 9 h. 20, matin*

Les propositions qui me sont parvenues par l'agent de Sir Robert Hart à Paris, et que le Tsong-li-Yamen par la dépêche que vous m'avez transmise déclare avoir autorisées, tendent à un armistice motivé par cette double déclaration, de la part de la Chine, qu'elle est prête à exécuter le traité de Tien-Tsin, de la part de la France qu'elle ne poursuit d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité [1]. Tel est, en effet, sachez-le bien, le vœu de notre pays qui désire ardemment la fin de la guerre. Les Chinois offrent de faire le premier pas par la publication d'un édit impérial ordonnant l'exécution du traité de Tien-Tsin; j'exige qu'en même temps l'ordre soit donné aux troupes chinoises de repasser la frontière. La négociation du traité définitif vous serait réservée et Li-Hong-Tchang serait le plénipotentiaire chinois. C'est ce traité qui fixerait l'époque de l'évacuation de Formose, et nous serions ainsi nantis d'un gage tout en négociant. Malheureusement le 23, Négrier ayant tenté une pointe hardie sur le territoire chinois, en dehors de la porte de Chine, a rencontré des masses considérables et a dû se replier sur Lang-Son. Cet échec va rendre la confiance au parti de la guerre.

636.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 27 mars 1885, 8 h. 45, soir.*

Mon intention est de saisir la Commission de Suez, dès la première séance, du projet d'arrangement que vous connaissez, et dans lequel j'ai introduit certaines modifications.

Il me paraît tout au moins inutile d'en communiquer préalablement le texte au Gouvernement anglais, afin de ne pas provoquer des objections ou des réserves prématurées. Je ne puis donc qu'approuver le sens de la réponse que vous proposez de faire à Lord Granville, s'il revient sur la question, et votre idée de laisser à Lord Lyons le soin d'en conférer directement avec moi.

(1) Une entrevue avait eu lieu le mercredi 25 mars, à 9 heures du matin, entre M. Campbell qui l'avait sollicitée et M. Jules Ferry. (Télégr. de M. Campbell à Sir Robert Hart, du 25 mars.)

637.

Le général Brière de L'Isle, commandant le corps expéditionnaire au Tonkin,

au général Campenon, Ministre de la Guerre[1].

T. *Hanoï, 28 mars 1885, 11 h. 30, soir.*

J'ai la douleur de vous annoncer blessure grave du *général Négrier* et l'évacuation de *Lang-Son.*

La masse des Chinois a débouché sur trois colonnes attaquant avec impétuosité nos positions en avant de *Ki-lus.* Écrasé par énorme supériorité numérique, le colonel Herbinger, manquant de munitions, épuisé par série de combats antérieurs, m'informe que la position est intenable et qu'il est obligé de rétrograder cette nuit sur *Dong-Song* et *Than-Moï*[2].

Tous mes moyens sont appliqués à la concentration de nos forces sur les débouchés, c'est-à-dire Chu et Kep.

L'ennemi grossit toujours sur le Song-Koï, de telle sorte qu'il y a lieu de penser que nous avons sur les bras toute l'armée chinoise instruite à l'européenne, et paraît poursuivre un plan bien concerté.

J'espère, quoi qu'il arrive, pouvoir tenir tout le Delta contre cette irruption, mais j'estime que le Gouvernement doit m'envoyer très promptement des renforts (hommes, munitions ou animaux).

(1) Annexe à la lettre de la Guerre du 29 mars.

(2) Le 30 juillet 1886, le général Brière de l'Isle écrivant à l'amiral Peyron parle de l'affolement qui s'est produit au commandement de la 2e brigade : « Il a fallu une véritable fatalité pour... nous infliger ainsi un échec moral, bien plus qu'un de ces insuccès qui font perdre le fruit d'une campagne, car les Chinois ne se sont pas mépris sur les avantages qu'ils pourraient tirer de cet accident de guerre qui leur avait rendu Lang-Son d'une façon si inattendue pour eux, autant que pour nous certainement. » (Lettre conservée à la Fondation Jules-Ferry.)

638.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. [1]. *Paris, 29 mars 1885, 8 h. 35, matin.*

J'approuve le langage que vous avez tenu à M. de Hatzfeldt [2]. Il est certain qu'une intervention de l'Allemagne en faveur de la Chine et contre le Japon à l'heure actuelle nous enlèverait une de nos meilleures chances de paix. Si au contraire l'Allemagne profitait de l'occasion qui lui est offerte pour donner à la Chine un conseil autorisé, nos affaires pourraient se régler rapidement. Sous cette forme le concours de l'Allemagne nous serait précieux, et n'aurait rien que de conforme aux intérêts allemands et aux vues du Chancelier qui doivent être pacifiques en Chine comme en Europe [3].

Très confidentiellement et pour votre gouverne : je suis en rapport direct avec Pékin, par Sir Robert Hart qui a *seul* les pouvoirs du Tsong-li-Yamen et qui montre le plus grand zèle pour la paix [4]. J'ai déclaré à la Chine comme je l'ai fait hier encore à la tribune, que nous ne poursuivons pas d'autre but que l'exécution pleine, entière et loyale du traité de Tien-Tsin. J'espère que cet embryon de négociation ne sera pas compromis par le petit échec arrivé à Négrier, qui s'est aventuré un peu trop au delà de la frontière chinoise, mais qui garde fortement Lang-Son.

639.

M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 29 mars 1885, 11 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le général Brière de l'Isle me communique les tristes nouvelles que vous connaissez [5]. On ne sait encore rien à Shanghaï.

(1) De la main du Ministre.

(2) Le 27 mars à 11 h. 10 du soir, M. de Courcel avait télégraphié : « J'ai eu avec le comte de Hatzfeldt un entretien au sujet du dessein qu'aurait formé le Japon d'entrer prochainement en lutte avec la Chine en Corée ».

(3) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, vol. IV, nos 753 et 754 (*Die Grosse Politik*, vol. IV, 699 et 700.)

(4) Voir ci-dessus, n° 627 et note.

(5) A 2 heures du soir arrivait à Paris un télégramme du général Brière de l'Isle au général Campenon du 29 mars, 11 h. 7 m. : « Blessure poitrine général de Négrier ne paraît pas très inquiétante au médecin. Les communications télégraphiques avec Lang-Son ont cessé hier à six heures du soir. »

640.

M. Billot, Directeur des Affaires politiques,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 29 mars 1885.*

La Commission internationale du canal de Suez[1] se réunira demain à deux heures à l'hôtel du ministère : je serais reconnaissant à Votre Excellence d'en faire aviser MM. les délégués de la Grande-Bretagne.

Je suis chargé en même temps par M. le Président du conseil de vous demander de désigner un Secrétaire de votre ambassade qui accompagnerait vos commissaires et pourrait être nommé secrétaire de la Commission : il en remplirait les fonctions conjointement avec M. Cogordan, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères qui sera proposé par les délégués français.

641.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 30 mars 1885, 12 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 5 heures, matin.)

L'Empereur vient de me faire savoir qu'il assisterait « volontiers » à un bal que je comptais donner après Pâques en son honneur. Ce sera la première fois depuis 1870 que Leurs Majestés honoreront l'ambassade de leur présence. Il y a là une démonstration qui n'est pas sans portée, et qui indique de la part de l'Empereur une modification dans ses sentiments personnels dont nous avons lieu de nous réjouir très sincèrement.

Je tiens à répondre dignement à ce témoignage de sympathie envers la France et son Gouvernement, et je crois qu'il convient de faire à Leurs Majestés un accueil exceptionnel qui leur indiquera tout le prix que nous attachons à leur présence.

Je viens donc prier Votre Excellence de m'aider dans mes efforts en m'ouvrant un crédit dont je ne puis déterminer le chiffre à l'avance, mais qui

(1) Voir ci-dessus, n° 632.

Par lettre circulaire du 29 mars, M. Jules Ferry avait avisé de la réunion les Ambassadeurs intéressés.

s'élèverait à la moitié des frais dont l'autre moitié resterait à ma charge.

Sans être encore à même de préciser, je crois pouvoir affirmer que la dépense totale ne dépasserait pas vingt mille francs. J'écris à Votre Excellence par une occasion sûre, et ma lettre partira demain matin lundi. Les moments sont comptés et je serais désireux d'avoir une réponse télégraphique [1].

642.

M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Athènes, Berlin, Vienne, Bruxelles, Copenhague, Madrid, Washington, Londres, Tokio, La Haye, Lisbonne, Bucarest, Saint-Pétersbourg, Rome, Belgrade, Stockholm, Berne, Tunis, Constantinople, Le Caire, Shanghaï, Hué.

T. *Paris, 30 mars 1885, 8 heures à 10 heures, soir.*

En raison de l'échec de Lang-Son, j'ai déposé aujourd'hui une demande de crédit de 200 millions pour la guerre de Chine.

Saisie d'une interpellation sur le même sujet, la Chambre a repoussé, par 161 voix de majorité, la priorité réclamée par le ministère pour les crédits. Je viens de remettre au Président de la République la démission du Cabinet.

643.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 30 mars 1885, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

L'Ambassadeur de Turquie vient de signer la déclaration et la convention relatives à l'Egypte [2]. Je pense pouvoir vous envoyer les instruments demain par la valise.

[1] M. Jules Ferry répond le 30, par un télégramme chiffré : « Je puis mettre à votre disposition 6.000 francs. » — [2] Voir ci-dessus, n° 618.

644.

Communication de M. Campbell,

Commissaire des douanes en Chine, chargé de mission à Paris.

N° 212 [1]. *30 mars.*

Pour M. Campbell : En cas d'acceptation signez immédiatement, et télégraphiez le fait de la signature immédiatement. La Cour et ..... [2] adhèrent loyalement à l'arrangement que les négociations ont amené jusqu'ici; ce fait, après la nouvelle reçue de la reprise de Lang-Son par les Chinois, etc., démontrera à M. Ferry que le désir de faire la paix et que la détermination d'exécuter la convention de Tien-Tsin est loyale et réelle [3]. L'évacuation est certaine, mais la réalisation en pays difficile demande du temps.

645.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 31 mars 1885, 9 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 11 heures, matin.)

Les incidents, l'..... [4] et l'agitation qui paraissent s'être produits à Paris sont commentés ici avec une certaine inquiétude. On craint que le changement de ministère n'entraîne une altération des rapports conciliants qui s'étaient établis depuis quelques mois entre la France et l'Allemagne. C'est là le point de vue dominant dans toutes les appréciations auxquelles nos

(1) Traduction communiquée avec l'original.

(2) Lacune existant dans l'original.

(3) D'autre part le colonel Vincent, chef du service des renseignements, communique le 6 avril un télégramme concordant de notre agent de Berlin : « ...Les Chinois ont effectivement accepté la paix... On critique très ironiquement ici partout l'affolement de la Chambre et des Parisiens. Je vous enverrai demain une correspondance. » « Je vous confirme ma lettre d'hier qui a dû vous étonner, dit, le 4, le même correspondant, mais je vous ai écrit sous l'empire d'une impression vive. Je venais de savoir que la nouvelle de la paix annoncée par les journaux du Gouvernement était vraie. J'avais sous les yeux la confirmation, la dépêche du Tsong-li-Yamen datée après les affaires de Lang-Son et confirmant la dépêche *que les journaux hostiles à la République appellent la dernière fourberie de M. Jules Ferry.* » (Fondation Jules-Ferry.)

(4) Lacune de déchiffrement.

vicissitudes donnent lieu. Cette impression pourrait profiter à l'Angleterre qui fait de grands efforts pour se rapprocher de l'Allemagne et hâter le règlement des difficultés pendantes.

[Décorations à accorder aux collaborateurs de M. de Courcel à la Conférence de Berlin.]

646.

Communication de M. Campbell, Commissaire des douanes en Chine, chargé de mission à Paris.

[Substance de deux télégrammes expédiés par M. Campbell à Sir Robert Hart, inspecteur général des douanes en Chine.]

Paris, 2 avril 1895.

Tout est en suspens; mais espérons.

Paris, 3 avril 1885.

Les difficultés sont : 1° Que le nouveau ministère n'est pas encore constitué et que M. Ferry hésite à signer pour ne pas engager la politique de ses successeurs. 2° Que la note du Yamen, communiquée au Consul de France à Tien-Tsin, était seulement revêtue du sceau particulier de Li-Hong-Tchang. 3° Que le Yamen n'a pas fait connaître directement s'il approuve la note explicative, comme il l'a fait pour le protocole. 4° Que M. Billot ne peut pas signer sans des pleins pouvoirs du Président de la République, et que M. Grévy hésite à les lui donner. Le général Brière a envoyé hier télégramme rassurant et dit que l'évacuation de Lang-Son n'était pas nécessaire.

647.

Note du Département.

Paris, 3 avril 1885, 6 h. 30, matin.

M. Campbell vient de recevoir un long télégramme de M. Hart. La première partie seulement en a été déchiffrée. On y dit que :

« Voyant que des avocats irresponsables de la guerre s'efforcent de faire valoir le succès de Lang-Son, le Tsong-li-Yamen est très troublé et craint que le

retard mis à la signature du protocole ne détruise le travail accompli avec tant d'efforts et de persévérance... »

M. Campbell communiquera la fin du télégramme demain matin[1]; il demande que M. le Président de la République soit avisé de la situation.

648.

Communication de M. Campbell, Commissaire des douanes en Chine, chargé de mission à Paris.

Télégramme adressé par Sir Robert Hart, Inspecteur général des douanes en Chine,

à M. Campbell.

T. *Pékin, 5 avril 1885, 7 h. 30, soir.*

Reçu 332. Bravo! Bien fait[2]. Mes remerciements et mes congratulations.

649.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patenôtre, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 7 avril 1885, 8 h. 30, soir.*

Il est exact que des préliminaires de paix ont été conclus à Paris samedi dernier[3]. Le premier acte d'exécution doit être la publication à Pékin et la

(1) Le télégramme de Sir Robert Hart strictement confidentiel et personnel du 3 avril, soir, est ainsi conçu : « Craignant que le succès de Lang-Son ne force la Cour (de Pékin) à suivre les avocats irresponsables de la guerre, le Tsong-li-Yamen est très anxieux pour un prompt règlement. Un délai d'une semaine ne peut faire échouer l'arrangement que nous avons effectué après trois mois de travail patient et persistant.

« N'usez de cela qu'avec discrétion. »

(2) Voir ci-dessous, n° 649 et note.

Dans les documents conservés à la Fondation Jules-Ferry on trouve le télégramme suivant recopié par l'homme d'État lui-même.

Télégramme de Sir Robert Hart à M. Campbell, Pékin, 12 juin 1885.

Pour M. Ferry. « Traité signé le 9 et ratifié le 11 couronnant par une heureuse conclusion six mois de laborieuses négociations. Je remercie Votre Excellence très sincèrement, à titre personnel et à titre officiel, d'abord pour la courtoisie avec laquelle vous avez reçu M. Campbell, secondement parce que vous avez pris la peine de discuter vous-même l'arrangement point par point. La publicité de la consultation aurait amené un insuccès. La nouveauté et la gravité de la situation ne pouvaient s'accommoder que d'une méthode neuve et hardie, et sans cette coopération directe et personnelle de Votre Excellence, il est impossible de dire quand et comment la paix aurait été rétablie. »

(3) 4 avril.

communication à M. Ristelhueber d'un décret impérial ratifiant le traité de Tien-Tsin du 11 mai.

D'après les préliminaires, dont je vous télégraphierai le texte complet, les opérations militaires seront suspendues après la promulgation du décret; l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises aura lieu à des dates déterminées; le blocus de Formose sera levé, les deux parties ne devant y porter ni troupes ni munitions pendant l'armistice. Le Ministre de France entrera en rapport avec les plénipotentiaires chinois pour négocier un traité définitif de paix, d'amitié et de commerce. C'est seulement après que ce traité définitif aura été signé et ratifié par décret impérial que nos forces navales cesseront d'empêcher le transport de la contrebande de guerre, y compris le riz; les ports chinois seront alors ouverts aux navires français.

Jusqu'à nouvel avis, tenez ces indications pour confidentielles.

650.

M. PATENÔTRE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Shanghaï, 9 avril 1885, 10 heures, matin.*

(*Reçu :* midi 15.)

M. Ristelhueber me télégraphie que Li-Hong-Tchang vient de lui remettre un document ainsi conçu :

« Copie d'une lettre du Tsong-li-Yamen en date du 6 avril.

« L'accord intervenu entre la France et la Chine ayant été signé le 4 avril à Paris par M. Campbell, les membres du Grand Conseil ont reçu personnellement aujourd'hui le décret suivant :

« La convention de Tien-Tsin est ratifiée, ordre est donné aux troupes de cesser les hostilités sur tous les points aux dates fixées, et aux armées du Yun-Nan et du Koung-si de repasser la frontière aux dates fixées. Respectez ceci. »

« Nous vous prions de communiquer cette lettre au Consul Ristelhueber en l'invitant à en transmettre par le télégraphe la teneur à Paris, en vue de l'exécution de la convention. »

Inclus les cartes de sept membres du Tsong-li-Yamen. Signature et cachet de Li-Hong-Tchang.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABD SCHAKOUR, Prince égyptien, n° 194.

ABDUL-HAMID, Sultan de Turquie, n°s 19, 37, 117, 118, 185, 192, 203, 216, 256, 279, 281, 284, 312, 316, 328, 614.

ALBERT (Archiduc), inspecteur général de l'armée autrichienne, n° 360.

ALBERT, Prince de Prusse, n° 35.

ALBERT-ÉDOUARD, Prince de Galles, n°s 7, 44, 59, 83, 266, 269, 405, 421.

ALEKO PACHA, gouverneur de la Roumélie orientale, n° 240.

ALEXANDRE Ier, Prince de Bulgarie, n°s 11, 18, 42, 69, 83, 86, 132, 134, 137, 211, 228.

ALEXANDRE II, Empereur de Russie (1855-1881), n°s 35, 83.

ALEXANDRE III, Empereur de Russie, n°s 11 (note), 18, 28, 35, 42, 44, 69, 83, 86, 94, 132, 134, 137, 168, 182, 183, 193, 198, 204, 208, 211, 228, 236, 249, 321, 379, 388, 392, 394, 399, 405, 411, 420, 423, 424, 475, 521, 525, 573 (annexe), 615, 622, 634, 641.

ALI BEY, Bey de Tunis, n°s 30, 33, 196, 314.

ALPHONSE XII, Roi d'Espagne, n°s 77, 88, 94, 109, 111, 112 (note), 115, 119, 121, 123, 131, 133, 138, 143, 157, 162, 165, 181, 266.

ALVENSLEBEN (d'), Ministre d'Allemagne à Washington, n° 428.

AMÉDÉE (Prince), Duc d'Aoste, n° 171.

AMPTHILL (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 246, 275, 322, 357, 377, 467, 614, 622.

ANDRASSY (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 360.

ANTAS (Martins d'), Ministre de Portugal à Londres, n° 54.

ANTEQUERA Y BOBADILLA, Ministre de la Marine d'Espagne, n° 425.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Antoine, membre du Reichstag, nos 76, 96, 105, 168.

Appert (général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 165, 182, 193, 198, 208, 228 (note), 313, 321, 388, 423, 424, 487 (note), 567 (note), 634, 641.
Cité : nos 160, 489, 521, 525, 555.

Arabi Pacha, général égyptien rebelle, no 185.

Arellano (de), Secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, nos 131, 179 (note).

Arpa, juge-consul anglais à Tunis, no 529.

Arthur (Chester A.), Président des États-Unis, nos 215, 358.

Assim Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 316, 479.

Aubigny (comte d'), Conseiller d'ambassade à Berlin, puis à Londres, nos 82, 94, 105, 114, 120, 121, 133, 137, 241, 248, 254, 362, 447.
Cité : no 297.

Audisio, Chancelier à Berlin, no 212.

Augusta, Reine de Prusse, Impératrice allemande, nos 165, 266, 411.

Auguste, Prince de Wurtemberg, no 208.

Aunay (Le Peletier comte d'), Conseiller d'ambassade à Londres, nos 55, 59, 60, 62, 63, 95, 110, 116.
Cité : no 67.

Azevedo (de), Secrétaire de la légation du Portugal à Paris, nos 218 (note), 219, 531, 534.

B

Baker, général anglais, commandant en chef les forces égyptiennes, gouverneur général du Soudan Oriental, nos 145 (note), 163.

Balabanoff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 132, 134, 292 (note).

Balatchano (de), Ministre de Roumanie à Rome, no 99 (note).

Ballay (Dr), médecin militaire français, chargé de mission dans l'Ouest Africain, délégué à la Conférence de Berlin (1884-1885), nos 319, 446, 455, 458, 467, 477, 500.

Baralon, négociant français, no 320 (annexe).

Barboux, avocat français, no 375 (note).

Barboza du Bocage, Ministre des Affaires étrangères de Portugal, nos 210 (note), 218, 219, 480, 492, 531, 534, 557, 568 (note), 581.

Bargach (Si Mohammed), Ministre des Affaires étrangères du Sultan du Maroc, no 273.

Baring (Sir Evelyn), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne en Égypte, délégué à la conférence financière de Londres (1884), nos 141, 145 (note), 159, 161, 185, 194, 224 (note), 242, 339 (note), 340, 354, 393, 403 (note).

Barrère, délégué français à la Commission européenne du Danube, second plénipotentiaire à la conférence financière de Londres (1884), puis chargé de l'agence et du consulat général en Égypte, nos 159, 163, 185, 186, 194, 200, 224, 242, 320, 393, 403 (note), 543, 559, 561, 611.

Cité : nos 13, 141, 161, 237, 245 (note), 317, 409, 527, 584, 618.

Bartlett (Ashmead), membre de la Chambre des Communes, n° 10.

Baudais, Consul et Commissaire du Gouvernement à Tananarive, nos 52, 188.

Cité : n° 147.

Baudouin, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha, n° 399.

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 420, 518, 528.

Belle, Conseiller d'ambassade à Madrid, nos 88, 111, 112, 115, 122, 123, 131, 133 (note).

Benedetti, ancien Ambassadeur à Berlin, n° 622.

Benomar (comte de), Ministre d'Espagne à Berlin, n° 456.

Bert (Paul), député français, n° 158 (note).

Berthier, banquiers français, n° 375 (note).

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Paris, n° 497.

Bieber (Dr), Consul général d'Allemagne au Cap, n° 623.

Biegeleben (baron de), Agent diplomatique et Consul général d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 69, 87.

Bigrel (capitaine de vaisseau), commandant la station navale de Terre-Neuve, n° 344.

Billot, Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 210 (note), 222, 317, 337, 400, 432 (note), 497, 640.

Cité : nos 42, 68 (note), 104, 236, 611, 622, 646.

Bismarck (prince de), Chancelier de l'Empire allemand, nos 395 (annexe), 412, 532 (annexe).

Cité : nos 7, 23, 35, 42, 85, 90 (note), 96, 99, 108, 119 (note), 121, 137, 151, 156, 158, 160, 164, 166, 168, 170, 177, 180, 181, 196, 199, 204, 211, 225, 227, 236, 246, 247, 249, 251 (note), 264, 268, 269, 270, 271, 275, 282, 285, 289, 304, 322, 324, 338, 345, 346, 347, 363, 366, 369, 372, 376, 377, 379, 380, 381, 383, 385, 390, 391, 392, 394, 396, 397, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 411, 414, 415, 416, 420, 421, 423, 425, 426, 430, 436, 441, 446, 450, 451, 452, 455, 457, 458, 460, 462, 463, 467, 468, 469, 471, 475, 482, 483, 486, 491, 493, 494, 500, 507, 515, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 526, 527, 528, 530, 534, 535, 536, 538, 542, 545, 554, 555, 566 (note), 569, 571, 572, 578, 579, 585, 588, 589, 591, 592, 597, 599, 601, 602, 604, 605, 606, 610, 613, 614, 615, 616, 618, 619, 622, 626, 638.

Bismarck (princesse de), n° 38.

Bismarck (comte Guillaume de), nos 399, 405.

Bismarck (comte Herbert de), chargé de missions par le Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, puis Ministre à La Haye, nos 38, 211, 396, 399, 400, 405, 418, 421, 468, 506, 521, 528, 530, 599, 610, 615, 616, 618, 619, 622.

Blanc (baron), ancien secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 17 (note).

Blanco, général espagnol, n° 88.

Bleichroeder (baron de), banquier allemand, nos 42, 196, 227, 399, 405, 416, 475, 535.

Blignières (de), ancien contrôleur général des finances égyptiennes, délégué à la conférence financière de Londres (1884), nos 317, 326.

Blum Pacha, Sous-Secrétaire d'État aux Finances d'Égypte, n° 586.

Borchgrave d'Altena (comte de), Secrétaire et chef du Cabinet du Roi des Belges, nos 563, 564.

Cité : nos 552, 567, 575.

Bouët (général), commandant supérieur des forces au Tonkin, nos 80, 102 (note), 107.

Bourée, Ministre à Pékin, nos 6, 22, 24.

Cité : nos 36, 58, 80, 89, 92.

Bourke, membre de la Chambre des Communes, n° 234 (note).

Boyard, Consul général à Varsovie, n° 236.

Bowen (Sir E. Ferguson), gouverneur et commandant en chef de Hong-Kong, n° 620.

Bratiano (J. C.), Président du Conseil des Ministres de Roumanie, nos 34, 91, 99.

Braunschweig (de), Consul général d'Allemagne à Sofia, n° 87.

Bray-Steinburg (comte de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, n° 299.

Brazza (lieutenant Savorgnan de), explorateur français, nos 15, 16, 54 (note), 215, 226, 230, 252, 276, 319, 376, 377, 404, 477.

Bresson (vicomte de), Ministre à Belgrade, n° 34 (note).

Brière de l'Isle (général), commandant le corps expéditionnaire au Tonkin, nos 637, 639 (note).

Cité : nos 510, 582, 617, 639, 646.

Bright, homme d'État anglais, n° 615.

Broglie (duc de), sénateur, n° 27 (note).

Bronsart de Schellendorf (général), Ministre de la Guerre de Prusse, nos 25, 204, 211.

Brulatour, Secrétaire de la légation des États-Unis à Paris, nos 72, 80.

Brun, Ministre de la Marine et des Colonies, nos 29, 39, 40, 46.

Büllin, n° 375 (annexe).

Bülow (Bernard de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, puis à Saint-Pétersbourg, nos 96, 424.

Bunge, Ministre des Finances de Russie, n° 573 (annexe).

Burnaby (colonel), officier anglais, n° 533.

Busch (Dr), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 38, 42 (note), 322 (note), 383, 389, 399, 410, 414, 455, 457, 458, 459, 460, 483, 495, 500, 515, 518, 521, 542, 554, 572, 592 (note).

C

Cadorna (comte), Président du Conseil d'État d'Italie, n° 181.

Cadry Bey, membre de la Commission turque envoyée en Égypte, n° 8.

Cambon (Paul), Résident à Tunis, nos 120, 179, 529.

Campbell (J. D.), commissaire des douanes en Chine, chargé de mission à Paris, nos 568, 647 (note), 648.

Cité : nos 607, 617, 631, 635, 644, 646, 647, 650.

Campenon (général), Ministre de la Guerre, nos 266, 411.

Cité : nos 177, 195, 212, 364, 389, 448, 510, 511.

Canovas del Castillo, Président du Conseil des Ministres d'Espagne depuis le 18 janvier 1884, nos 273 (note), 425.

Caratheodory Pacha, ancien Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n° 240.

Carp, Ministre de Roumanie à Vienne, n° 34.

Cassagnac (Paul de), publiciste et homme politique français, n° 385.

Challemel-Lacour, Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 20 novembre 1883, nos 49 (note), 53, 80, 96.

Cité : nos 5 (note), 20 (note), 24 (note), 27, 32, 42 (note), 50, 54, 60, 68 (notes), 71 (note), 72, 84 (note), 137.

Chamberlain (Joseph), Président du Board of Trade, nos 43 (note), 528, 615.

Champeaux (de), Résident à Hué, n° 220.

Cité : n° 167.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 34, 83, 91, 99.

Charles, Prince héritier de Portugal, n° 73.

Charmes (Gabriel), publiciste français, n° 318 (note).

Chérif Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Égypte jusqu'au 7 janvier 1883, n° 185.

Childers, chancelier de l'Échiquier, nos 43 (note), 55, 63, 274, 277, 339, 342, 462, 465, 533, 566 (note), 586.

Christian IX, Roi de Danemark, n° 94.

Churchill (Lord Randolph), membre de la Chambre des Communes, nos 234 (note), 318.

Clemenceau, député français, n° 158 (note).

Cogordan, Sous-Directeur au Ministère des Affaires étrangères, n° 640.

Courbet (contre-amiral), commandant la division navale du Tonkin, nos 348 (note), 359 (note).

Cité : nos 70, 146, 167, 217, 323, 325, 332, 341, 348, 352, 353, 358, 359, 368, 373, 378, 381, 387, 397, 401, 435, 444 (annexe I), 556, 587, 596, 617.

Courcel (baron de), Ambassadeur à Berlin, nos 2, 3, 17 (note), 20, 23, 25, 32, 38, 42, 61, 75, 76, 77, 147, 149, 151, 156, 157, 158, 160, 164, 166, 168, 170, 174, 177, 180, 181, 184, 187, 195, 196, 199, 202, 204, 207, 209, 211, 212, 225, 226, 236, 240, 243, 244, 246, 247, 249, 264, 268, 269, 270, 271, 275, 282, 285, 288, 322, 324, 330, 334, 335, 337, 338, 346, 347, 356, 357, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 372, 375, 377, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 414, 415, 416, 448, 450, 451, 452, 453, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 471, 472, 473, 475, 477, 478, 482, 483, 486, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 498, 500, 501, 507, 508, 512, 513, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 526, 528, 530, 532, 535, 536, 539, 542, 545, 551, 554, 558, 565, 569, 571, 572, 578, 579, 583, 585, 589, 590, 591, 592, 595, 599, 601, 602, 603, 604, 605, 614, 616, 619, 622, 623, 624, 626 (note), 638, 645.

Cité : nos 7, 29, 35, 48, 82, 227, 308, 421, 423, 446, 480, 485, 497, 503, 523, 555, 566 (note), 567, 596, 598, 600, 612, 615, 618.

Courcel (baronne de), nos 35, 177, 204, 207.

Coyander, gérant le consulat général de Russie à Sofia, n° 228.

Crawford, n° 309.

Crispi, ancien Président de la Chambre italienne, n° 301.

D

Dahler (colonel de), second Attaché militaire de Russie à Berlin, n° 236.

Dareau de Vaulcomte, n° 80.

Decrais, Ambassadeur à Rome, nos 4, 5, 17, 27, 31, 47, 48, 130, 142, 171, 173, 175, 176, 197, 238, 239, 251, 273 (note), 278, 301, 306, 524, 540, 549, 570, 574, 625.

Cité : nos 81, 221 (note), 327, 588, 593.

Decrais (Mme), n° 173.

Déjardin, Consul à Hong-Kong, nos 217, 541, 544, 620.

Denny, Consul des États-Unis à Shanghaï, nos 355, 358.

Depretis, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie, nos 4 (note), 5 (note).

Derby (Lord), Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, no 357.

Derenthall (de), Consul général d'Allemagne à Alexandrie, délégué à la Conférence financière de Londres (1884), nos 345, 622.

Dernburg, correspondant de la *National Zeitung* à Madrid, no 157.

Déroulède, fondateur de la Ligue des Patriotes, no 168.

Desbuissons, géographe du Ministère des Affaires étrangères, délégué à Berlin pour les travaux de la Conférence africaine (1884-85), nos 383, 385, 446, 455, 461, 467, 500.

Detring, commissaire des douanes en Chine, no 427 (note).

Dilke (Sir Charles), membre de la Chambre du Commerce, Président du Comité pour le Gouvernement local, nos 528, 615.

Dillon, Consul à Tien-Tsin, no 70 (note).

Diosdado, Ministre d'Espagne à Tanger, nos 273, 280.

Dolgorouki (prince), aide de camp de l'Empereur de Russie, Attaché militaire à Berlin, nos 204, 211, 236, 411.

Dreyfus, homme d'affaires français, no 375 (annexe).

Dreyssé (lieutenant-colonel), officier français hors cadre, en mission à Constantinople, nos 37, 118, 203, 256, 312, 316.

Drigalski Pacha, officier allemand au service ottoman, no 240.

Drummond-Hay (Sir J.-H.), Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, nos 116, 280.

Dubail, rédacteur à la Direction politique, puis Conseiller d'Ambassade à Rome, no 409.

Cité : no 49 (note).

Duclerc, ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 30, 54.

Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, puis Vice-Roi des Indes, nos 8, 14, 26, 37, 117, 216, 261, 316, 618.

E

Ebenau, Consul d'Allemagne à Tamatave, nos 147, 243, 415.

Elduayen (de), marquis del Pazo de la Merced, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), no 425.

Elisabeth, Impératrice d'Autriche, nos 73, 360.

Elphinstone (colonel), aide de camp de la Reine d'Angleterre, nos 411, 622.

Emma, Reine des Pays-Bas, no 276.

Engelhardt, délégué français à la Conférence de Berlin (1884-1885), nos 446, 453, 467, 472, 500.

Enomotto (amiral), Ministre du Japon à Pékin, n° 444.

Erlanger (baron), banquier allemand, n^os^ 196, 285, 375 et annexe.

Ernroth, général russe, ancien Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 86.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n^os^ 312, 479, 569, 621.

Estournelles de Constant (baron d'), secrétaire à Tunis, puis à La Haye, n^os^ 154, 179, 421 (note).

Eulenbourg (Botho, comte d'), Président du Conseil de Hesse-Nassau, n° 114.

F

Falateuf, avocat français, n° 375 (note).

Fallières, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, n° 319.

Fernan-Nunez (duc de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n^os^ 80, 116, 122.

Ferry (Jules), Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1883, n^os^ 16, 49 (note), 52 (note), 53, 80, 92 (note), 96, 102 (note), 103 (notes), 104 (note), 109 (note), 317 (note), 372 (note), 374 (note).

Cité : n^os^ 2, 103, 106, 118, 120 (note), 135, 168, 170, 200 (note), 210 (note), 218 (note), 235 (note), 236 (note), 249, 250, 263, 271, 276, 280, 285, 294, 298, 300, 302 (note), 303 (note), 311 (note), 317, 323, 337, 351 (note), 366, 368 (note), 385, 400, 405, 412, 432, 437, 442, 445 (note), 455 (notes), 471, 477, 481 (note), 497, 499, 522, 526 (note), 530, 566 (note), 568 (note), 576, 592 (note), 607, 631, 635 (note), 644, 646.

Fife (Lord), membre de la Chambre des Lords, n^os^ 248 (note), 405.

Fitzmaurice (Lord), Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, n^os^ 10, 63, 213, 239, 248, 630.

Fleischer (D^r^), éditeur de la *Revue allemande*, n° 181.

Fiesch, Agent diplomatique et Consul général à Sofia, n° 232 (note).

Ford, Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n° 443.

Fournier, ancien Ambassadeur à Constantinople, n° 37.

François-Joseph I^er^, Empereur d'Autriche, n^os^ 73, 83, 90 (note), 91, 321, 360, 379, 388 (note), 392, 394, 399, 405, 411, 420, 423, 475, 566, 622.

Frédéric (Landgrave), électeur de Hesse, n° 35.

Frédéric-Charles, Prince de Prusse, n° 207.

Frédéric-Guillaume, Prince royal de Prusse, n^os^ 35, 133, 138, 143, 157, 162, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 204, 236, 249, 266, 269, 411, 425, 535 (annotation).

Frelinghuysen, Secrétaire d'État des États-Unis, n^os^ 382 (note), 432, 444 (annexes I, III, IV), 445.

Cité : n^os^ 72, 230, 233, 428.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers, n° 3.

FRERE (Sir Bartle), administrateur colonial et écrivain anglais, n° 215.

Foucher de Careil, Ambassadeur à Vienne, nos 108, 109, 179 (note), 183, 262, 509, 566.

Fournier (capitaine de frégate), commandant le *Volta*, n° 260.

Cité : nos 263, 267, 329, 331, 353, 387, 427 (note).

FUMANAL (commandant), officier espagnol, n° 266.

G

GALIBER (contre-amiral), commandant en chef la division navale de la mer des Indes, n° 188.

GAMBETTA, ancien Président du Conseil des Ministres, n° 236.

GARACHANINE, gérant le Ministère des Affaires étrangères de Serbie, n° 292 (note).

GARNIER (Francis), explorateur français, n° 24 (note).

GASSELIN, Consul à Singapour, nos 541, 544.

GEORGE Ier, Roi de Grèce, n° 83.

GEORGE V, Roi de Hanovre, n° 35.

GERICKE VAN HERWYNEN (baron), Chargé d'affaires des Pays-Bas à Lisbonne, n° 218 (note).

GHIKA (prince), Ministre de Roumanie à Londres, n° 13.

Giers (Nicolas de), Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 228, 573 (annexe), 580.

Cité : nos 35, 48 (note), 86, 132, 137, 160, 183, 193, 198, 204, 205, 208, 211, 236, 313 (note), 321, 388 (note), 399, 405, 423, 424, 487 (note), 489, 501, 525, 555, 606 (note), 634.

GLADSTONE, Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 7, 8, 35, 43, 63, 117, 168, 185, 204, 227, 234, 241, 246, 247, 249, 259, 269, 283, 291, 294, 309, 313, 318, 322, 346, 356, 379, 421, 423, 469, 475, 528, 560, 562, 594, 599, 605, 606, 615, 625.

GLYNN PETRE, Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, nos 514, 565, 567.

GORDON PACHA, général anglais, gouverneur général du Soudan, nos 194, 206, 224, 242, 393, 420, 546, 559, 560, 561 (note), 577.

GORST (Sir J. Eldon), avocat général anglais, n° 630.

GOURKO (général), gouverneur général de Pologne, n° 211.

GOUVELLO (de), n° 96.

GRAD (Charles), membre du Reichstag, n° 3.

GRAHAM (capitaine), aide de camp de l'amiral Hewett, n° 320 (annexe).

GRANET, député français, n° 135 (note).

Granville (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 139, 311 (annexes), 447 (note), 499.

Cité : nos 1, 7, 12, 13, 14, 21, 26, 30, 33, 43 (note), 54, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 84, 89, 95, 98, 100, 101, 102, 104, 110, 116, 124, 136, 141 (note), 145 (note), 154, 155, 185 (note), 189, 190, 191, 192, 216, 235 (note), 239, 241, 248, 254, 258, 259, 261, 274, 277 (note), 286, 289, 291, 294, 297, 298, 302, 309, 311, 315, 318, 326, 339, 340, 350 (note), 354, 362, 385, 399, 403 (note), 405, 420, 421, 422, 426, 430, 434, 438, 439, 441, 442, 449, 451, 454, 462, 463, 467, 469, 474, 475, 476, 484, 502, 515, 521, 523, 532 (annexe), 533, 536, 537, 538, 541, 547, 548, 550, 566, 579, 584, 586, 597, 601, 602, 605, 606, 614, 615, 616, 618, 619, 621, 626, 628, 629, 630, 636.

Granville (Lady), n° 421.

Grécoff, Ministre de la Justice de Bulgarie, nos 11, 86.

Grévy (Jules), Président de la République, nos 35, 44, 81 (note), 92, 94 (note), 111 (note), 115, 123, 131, 156, 168, 284, 320 (annexe), 642, 646, 647.

Grosvenor, Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Pékin, n° 104.

Guéchoff, Agent diplomatique de Bulgarie à Belgrade, n° 292 (note).

Guichard, gérant le vice-consulat de Sierra-Leone, n° 362.

Guillaume Ier, Roi de Prusse, Empereur allemand, nos 7, 35, 38, 73, 77, 83, 90 (note), 91, 94, 109, 114, 119, 133, 137, 160, 165, 177, 180, 183, 184, 204, 207, 208, 211, 225, 236, 249, 266, 304, 321, 360, 371, 384, 388, 392, 394, 395 (annexe), 399, 400, 405, 411, 420, 423, 425, 431, 460, 469, 475, 532 (annexe), 535 (annotation), 614 (note), 622, 634.

Guillaume III, Roi des Pays-Bas, nos 276, 622.

Guillaume, Duc de Brunswick, n° 622.

Guillaume, Prince de Prusse, nos 204, 266, 411, 423.

Gutierrez Agüera, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Espagne, n° 112 (note).

H

Halim Pacha, Prince égyptien, n° 185.

Hamilton (Lord G.), membre de la Chambre des Communes, n° 234 (note).

Hanrion (général), chef de la mission française aux grandes manœuvres allemandes (1884).

Harcourt (Sir William), Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 615.

Harmand, Commissaire général civil au Tonkin, nos 46, 113, 152.

Cité : nos 70, 107, 135 (note).

Hart (Sir Robert), Inspecteur général des douanes en Chine, nos 647 (note), 648.

Cité : nos 336, 343 (note), 348, 351, 353, 439, 568, 607, 617, 627, 631, 638, 646, 647.

Hartington (Lord), Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n° 560 (note).

Cité : n° 615.

Hassan Fehmi Pacha, Ministre de la Justice de Turquie, n° 560.

Hatzfeldt (comte de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°477.

Cité : n°s 2, 23, 25, 29, 32, 35, 61, 77, 82, 119, 137, 151, 156, 157, 160, 168, 180, 196, 205, 209, 226, 236, 240, 244, 246, 249, 264, 282, 285, 288, 308, 338, 346, 347, 356, 361, 365, 366, 369, 370, 372, 377, 385, 396, 398, 399, 400, 401, 404, 405, 406, 408, 410, 423, 426, 455, 467, 469, 475, 483, 500, 518, 596, 604, 638.

Haussonville (d'), n° 96.

Hengelmüller de Hengervar, Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Londres n° 420.

Henri, Prince de Prusse, n° 304.

Hentsch, capitaine prussien, n° 271 (note).

Herbin, gérant le vice-consulat de Khartounn, n° 224.

Herbinger, colonel français, n° 637.

Hewett (contre-amiral), commandant la station navale anglaise des Indes orientales, gouverneur de Souakim, n°s 200, 320 (annexe).

Hiep-Hoa, Roi d'Annam, n°s 68 (note, 113 (note), 125, 135, 140, 167.

Hoeven (van der), Ministre des Pays-Bas à Berlin, n°s 433, 458, 622.

Hoffer de Hoffenfels, Agent diplomatique et Consul général d'Autriche-Hongrie en Égypte, n° 409.

Hoffmann (de), Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n°s 174, 386, 466.

Hohenlohe (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n°s 371, 375 (annexe), 505, 527.

Cité : n°s 2, 42 (note), 61, 120 (note), 151, 156, 164, 166, 168, 180, 196, 227, 244, 249, 275, 282, 285, 345, 346, 347 (note), 349, 361, 375, 383, 385, 390, 391, 457, 460, 461, 487, 500, 526, 599, 601.

Hughes, Consul de Grande-Bretagne à Shanghaï, n° 608 (note).

Humbert Ier, Roi d'Italie, n°s 17, 27, 90, 130, 171, 173, 176, 181, 221 (note), 301.

Hunter (W.), adjoint au Secrétaire d'État des États-Unis, n° 428.

Hussein Halifa, Gouverneur de Berber, n° 224.

I

Inouyé, Ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 444.

Isabelle, Reine mère d'Espagne, n° 138.

Ismaïl Pacha, ancien Khédive d'Égypte, n° 421.

J

Jacobini (Cardinal), Secrétaire dÉ'tat pour le Saint-Siège, nos 172, 176, 588.

Jaurès (amiral), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n° 83.

Cité : n° 48 (note).

Jean, Roi d'Abyssinie, n° 320 (annexe).

Johnstone (commandant), commandant la corvette anglaise *Dryad*, n° 80.

Jonine, Agent diplomatique et Consul général de Russie à Sofia, nos 86, 134.

Jouffroy d'Abbans (de), Vice-Consul à Aden, n° 51.

K

Kablé, membre du Reichstag, nos 76, 551.

Kalnoky, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 85, 90 (note), 99, 108, 134, 137, 179 (note), 183, 253 (note), 360, 379, 385, 388 (note), 392, 399, 405, 420, 521, 524.

Kapnist (comte), Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, n° 228.

Karolyi (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 17 (note), 259, 342, 347, 566 (note), 584, 618.

Kasson (J.-A.), Ministre des États-Unis à Berlin, nos 455, 458, 459, 483, 485.

Kaulbars, général russe, Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 134.

Kaulbars (colonel), Attaché militaire de Russie à Vienne, en mission à Sofia, nos 132, 134.

Keudell (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 81, 238 (note), 524, 625.

Kergaradec (comte de), Consul, à la disposition du Commissaire civil au Tonkin, n° 46.

Khevenhüller (comte de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 299.

Khitrovo, Agent diplomatique et Consul général de Russie en Égypte, n° 409.

Kien-Phuoc, Roi d'Annam, n° 220.

Klein (lieutenant-colonel), officier français, nos 363, 364, 370.

Kong (prince), Ministre des Affaires étrangères de Chine, nos 22, 57, 107, 201 (note), 231, 296, 329, 444 (annexes III, IV), 607.

Kotzebue (de), Conseiller de l'Ambassade de Russie à Berlin, puis à Paris, n° 580.

Cité : n° 236.

Krantz (vice-amiral), commandant en chef l'escadre d'évolutions, nos 27 (note), 37 (note).

Kraszewski, écrivain polonais, nos 271, 285, 375 (note).

Krüger, Président de la République du Transvaal, no 304.

Kusserow (de), délégué allemand à la Conférence de Berlin (1884-1885), nos 453, 455, 472, 483, 500, 567.

L

Labosse, Vice-Consul à Ismaïlia, no 320 (annexe).

Laboulaye (de), Ministre à Lisbonne, nos 15, 79, 210, 218, 219 (note), 265, 480, 485, 492, 514, 531, 534, 557, 568 (note), 581, 612.

Cité : nos 219, 226, 565, 567.

Lambermont (baron), Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, délégué à la Conférence de Berlin (1884-1885), nos 456, 459, 472, 494, 497, 508, 622.

Lanessan (de), député français, no 229 (note).

Launay (comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 17 (note), 119, 455, 494, 497, 604.

Launay (comtesse de), no 173.

Lavigerie (Mgr), Archevêque d'Alger, no 327.

Lawson, chef indigène au Petit Popo, no 447.

Ledochowski (Cardinal), archevêque de Gnesen et Posen, no 236.

Ledoulx, Consul à Zanzibar, no 188.

Cité : no 71 (note).

Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur près le Saint-Siège, nos 172, 272, 327, 588.

Cité : no 176.

Legrand, Ministre à la Haye, nos 504, 506.

Cité : no 226.

Lemaire, Consul général à Shanghaï, nos 358, 381, 596.

Lemay, Vice-Consul, à la disposition de l'Agent diplomatique en Égypte, no 163.

Léon XIII, Pape, nos 172, 173, 176, 177, 181.

Léopold II, Roi des Belges, no 16.

Cité : nos 210, 248 (note), 249, 276, 319, 395 (annexe), 399, 405, 429, 457, 477, 483, 489, 494, 497, 506, 508, 530, 552, 554, 575, 604, 613, 622.

Leopold (Prince), duc d'Albany, no 266.

Leroy-Beaulieu (Paul), publiciste français, no 477.

Lespès (contre-amiral), chef d'État-major général de la Marine et du Cabinet, puis. commandant en chef la division navale des mers de Chine et du Japon, no 263,

Cité : nos 68 (note), 260, 287, 296, 332 (note), 352, 358 (note), 359, 556.

Lesseps (Charles de), n° 43 (note).

Lesseps (Ferdinand de), Président de la Compagnie de Suez, n°s 43, 55, 59, 63, 64, 66, 74.

Lessovoï, général russe, aide-de-camp général du Prince de Bulgarie, n° 132.

Lewal (général), Ministre de la Guerre, n°s 637, 639 (note).

Cité : n° 511.

Li, prince chinois, n° 231.

Lieou, chef des Pavillons Noirs, n° 58.

Li-Fong-Pao, Ministre de Chine à Berlin, chargé par intérim de la légation de Paris, n°s 61, 255, 331, 333, 341, 351 (note), 353, 374, 382, 385, 396, 397, 398, 399, 400, 596, 600, 622.

Li-Hong-Tchang, Vice-Roi du Tonkin, chargé de la défense du Tché-Li, n°s 6 (note), 36 (note), 45, 49, 50, 53, 56, 57, 58, 60, 65, 89, 106, 107, 113, 126, 128, 257, 260, 263, 267, 287, 323, 329 (note), 331, 341, 348, 353, 355, 368, 387, 427, 432 (note), 434, 439, 481 (note), 487, 590 (annexe), 607, 617, 627, 631, 635, 646, 650.

Li-Hung-Tsao, Président du Département de l'Administration civile de Chine, n° 231.

Liron d'Airolles, délégué français à la Conférence financière de Londres (1884-1885), n°s 317, 579, 583, 618.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Vienne, n° 183.

Long, sujet anglais, n° 52.

Longeville (de), premier drogman à Constantinople, n° 316.

Lopez Dominguez (général), Ministre de la Guerre d'Espagne, n° 181.

Louis (commandant), Attaché militaire à Rome, n° 90.

Louise, Grande-Duchesse de Bade, n° 35.

Lüderitz, grand négociant de Brême, n° 404.

Ludolf (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n°s 238 (note), 301, 524.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n°s 1 (note), 33, 280, 300, 443, 640.

Cité : n°s 1, 54, 127, 139, 223, 235 (note), 254, 258, 340, 434, 484, 499, 500, 533, 636.

M

Macartney, Secrétaire anglais à la légation de Chine à Londres, n°s 49 (note), 101.

Mahy (de), ancien Ministre de l'Agriculture, n° 80.

Ma-Kié-Tchong, confident du Vice-Roi du Tonkin, n° 58 (note).

Malet (Sir Édward), ancien Agent diplomatique de Grande-Bretagne en Égypte, Ambassadeur à Berlin, nos 159 (note), 241, 441, 452, 455, 459, 467, 468, 469, 478, 495, 528, 554 (note), 567, 591, 599.

Malmborg (colonel de), Attaché militaire de Suède à Berlin, nos 596, 598.

Malvano, Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 81, 549.

Mancini, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 576.
Cité : nos 5, 17, 27, 31, 35, 47, 48, 81, 90 (note), 142, 197 (notes), 239, 249, 251, 273 (note), 278, 306, 409, 524, 540, 549, 570, 625.

Mangold (Émile), nos 195 (note), 288, 334.

Manteuffel (maréchal de), Statthalter d'Alsace-Lorraine, nos 76, 174, 184, 308, 384, 386, 389, 399, 400, 466, 490, 496.

Marcel, chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, n° 298.

Marguerite, Reine d'Italie, nos 130, 176.

Marie-Christine, Reine d'Espagne, n° 112.

Marie-Féodorovna, Impératrice de Russie, nos 44, 83, 182, 198, 641.

Marie-Henriette, Reine des Belges, n° 399.

Marshall, Conseiller de la légation du Japon, à Paris, nos 49 (note), 222.

Martin-Feuillée, Ministre de la Justice, nos 81 (note), 310, 330, 513.

Martinez de Campos, Ministre de la Guerre d'Espagne, n° 88.

Martino (de), Agent diplomatique et Consul général d'Italie en Égypte, n° 409.

Maurouard, Secrétaire au Caire, n° 320.

Mayr (baron de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 34.

Meade (R.-H.), Sous-Secrétaire adjoint aux Colonies de Grande-Bretagne, délégué à la Conférence de Berlin (1884-1885), n° 458.

Mehemed Tewfik (voir Tewfik Pacha).

Mello Gouvea (de), Ministre de la Marine de Portugal, n° 15.

Menabrea (général), Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 576.
Cité : nos 81 (note), 142 (note), 239, 500, 593.

Meyer (contre-amiral), commandant en chef la division navale des mers de Chine et du Japon, n° 97.

Michel (Grand-Duc), nos 208, 211.

Michels (baron des), Ambassadeur à Madrid, nos 138, 143, 162, 273, 425.
Cité : n° 48 (note).

Milan IV, Roi de Serbie, nos 83, 281, 295, 299.

Miles (colonel), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne à Zanzibar, n° 62.

Millot (général), commandant en chef le corps expéditionnaire au Tonkin, n° 267 (note),

Cité : n°s 293, 323 (note), 387.

Minghetti, ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, n° 176.

Miot (contre-amiral), commandant la division navale de la mer des Indes, commandant en chef le corps expéditionnaire à Madagascar, n°s 229, 488, 624.

Mohamed Ahmed, dit le Madhi, chef de la révolte du Soudan, n°s 118, 145, 163, 185, 200 (note), 206, 209, 224, 533, 559, 560, 618.

Mohrenheim (baron de), Ambassadeur de Russie à Londres, puis à Paris, n° 573 et annexes.

Cité : n°s 198, 307, 501, 569, 572.

Moltke (maréchal de), chef de l'État-major de l'armée allemande, n° 180.

Monbel (Baylin de), Secrétaire d'ambassade près le Saint-Siège, n° 272.

Monfraix, Secrétaire à Tanger, n° 116.

Monge, Résident à Obok, n° 479 (note).

Montebello (comte de), Ministre à Bruxelles, n°s 276, 319, 497, 552, 567, 575.

Montmarin (de), Secrétaire d'ambassade à Vienne, n°s 17 (note), 19, 73, 85, 99, 134, 253, 360, 379, 392.

Morgan, sénateur américain, n° 230.

Morton, Ministre des États-Unis à Paris, n° 382 (note).

Cité : n°s 80, 382, 432, 445 (note).

Münster (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 532 (annexe).

Cité : n°s 7, 17 (note), 21, 226, 259, 342, 347, 349, 391, 399, 405, 521, 523, 526, 530, 533, 555, 566 (note), 578, 584, 586, 597, 599, 601, 606 (note), 618, 619, 626.

Mustapha Fehmi Pacha, Ministre des Finances d'Égypte, n°s 403 (note), 416 (note).

Musurus Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n°s 64, 189, 192, 259, 261, 328, 621, 643.

N

Nachtigal (Dr), Consul d'Allemagne à Tunis, Chargé de mission en Afrique occidentale, n°s 244, 265, 367, 383, 385, 395 (annexe), 431, 460.

Napoléon III, Empereur des Français (1852-1870), n° 407.

Natchovitz, Ministre des Finances de Bulgarie, n° 11.

Negri (baron), délégué d'Italie à la Conférence de Berlin (1884-1885), n° 458.

Négrier, général, commandant au Tonkin, n°s 221 (note), 511, 535 (annotation), 617, 635, 637, 638.

Nicolas Ier, Prince de Monténégro, n° 83.

Nigra (comte), Ambassadeur d'Italie à Londres, Ambassadeur extraordinaire à Moscou, nos 17 (note), 44, 251 (note), 259, 339, 342, 524 (note), 584.

Nisard, sous-directeur à la Direction politique, nos 437, 447.

Noailles (marquis de), Ambassadeur à Constantinople, nos 8, 37, 64, 74, 117, 118, 145, 161, 203, 205, 206, 216, 256, 261, 279, 284, 312, 316.
Cité : no 186, 192, 328.

Noailles (marquise de), no 118.

Nobiling, auteur d'un attentat contre Guillaume Ier, no 35.

Noce, procureur général italien, no 31.

Northbrook (Lord), Premier Lord de l'Amirauté, Haut-Commissaire en Égypte, nos 354, 403 (note), 413, 416, 420, 449, 462, 463, 465, 484, 515, 520, 533, 548, 566 (note).

Northcote (Sir S. H.), homme politique anglais, no 66.

Nubar Pacha, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la Justice d'Égypte depuis le 8 janvier 1883, nos 185 (note), 186, 224 (note), 379, 403 (note), 409, 416 (note), 527.

O

Oberdank, irrédentiste de Trieste, nos 31, 175.

Onou, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, no 37.

Ordega, Ministre à Tanger, nos 178, 314.
Cité : nos 273, 280, 300, 306.

Orloff (prince), Ambassadeur de Russie à Paris, puis à Berlin, nos 180, 198, 199, 204, 211, 212, 225, 236, 411.

Ossovo (lieutenant-colonel), officier espagnol, no 266.

Oswald, négociant de Hambourg, no 243.

P

Paar (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, no 172.

Pakenham, agent consulaire de Grande-Bretagne à Tamatave, nos 62, 71, 80.

Parkes (Sir Harry), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, surintendant en chef du commerce britannique, nos 101, 201 (note), 257, 438, 439, 449, 608 (note), 621, 628.

Patenôtre, Ministre à Pékin, chargé d'une mission spéciale en Annam et au Tonkin, nos 293, 303, 325, 331, 332, 333, 336, 341, 343, 348, 351, 352, 353, 355, 358, 359, 368, 373, 374, 378, 427, 481, 511, 582, 587, 592 (note), 608, 617, 627, 631, 635, 639, 649, 650.
Cité : nos 92, 125, 250, 323 (note), 329, 444 (annexe II), 580, 596, 607.

Pauncefote (Sir Julian), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 30, 48, 154, 234, 297, 426, 586, 621, 628, 640.

Penafiel (marquis de), Ministre de Portugal à Berlin, nos 429, 455, 459, 520, 521, 538, 554 (note), 567, 581, 591, 612.

Persan (de), Secrétaire à Belgrade, nos 281, 292, 295, 299, 305.

Peyron (vice-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, nos 263, 267 (note), 348 (note), 637 (note).

Cité : nos 80, 260 (notes), 297, 344, 367, 383, 443, 488, 624.

Philippoteaux, député français, n° 158 (note).

Pierre (contre-amiral), commandant en chef la division navale de la mer des Indes, n° 39.

*Cité : n*os 52, 62, 71, 80, 84 (note), 124.

Pirmez, Chargé, par le Roi des Belges, d'une mission auprès du Gouvernement français, nos 497, 508, 545.

Plancy (baron de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, nos 304, 308, 310.

Cité : n° 42.

Plessen (baron de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Londre, nos 420, 422, 426, 430.

Plunkett, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 127.

Popoff, Ministre de Russie à Pékin, nos 373, 580.

Posada Herrera, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, du 13 octobre 1883, au 18 janvier 1884, n° 162.

Puttkamer (de), Sous-Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n° 551.

R

Radowitz (de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 203, 408.

Ragosa, complice de l'irrédentiste Oberdank, n° 31.

Raindre, gérant l'agence et le consulat général en Égypte, puis Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 26, 51, 255, 369 (note), 417, 429, 436, 446.

Cité : nos 8, 164 (note), 180, 437, 500, 624.

Rallier (capitaine de vaisseau), n° 71 (note).

Rampolla (Mgr), Nonce apostolique à Madrid, n° 162.

Ranavalo, Reine de Madagascar, nos 29, 41.

Ranke, physiologiste et anthropologiste allemand, n° 3.

Rantzau (comte de), n° 170.

Reade, Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne à Tunis, nos 33, 529.

Rechid Bey, Scrétaire particulier du sultan de Turquie, nos 203, 316.

Récipon, député français, n° 590 (annexe).

Reuss (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n° 521.

Reverseaux (marquis de), Secrétaire d'ambassade à Rome, n^os^ 81, 90, 99 (note).

Rhasis, Ministre de Grèce à Rome, n° 142.

Richmond (duc de), membre de la Chambre des Lords, n^os^ 615, 619 (note).

Richter (général de), chef de la mission russe aux grandes manœuvres allemandes (1884), n° 411.

Richthofen (de), représentant de l'Allemagne dans la Commission de la Dette égyptienne, n° 578.

Ring (baron de), Ministre à Bucarest, n^os^ 34, 91.

Ristelhueber, Consul à Tien-Tsin, n^os^ 481 (note), 607, 617, 627, 631, 646, 649, 650.

Rivers Wilson (Sir Charles), représentant anglais au Conseil d'administration de la Compagnie de Suez, n^os^ 43, 55, 628, 640.

Rivière (capitaine de vaisseau), commandant la station navale de Cochinchine, n^os^ 40, 42, 50, 58.

Rodolphe (Archiduc), prince héritier d'Autriche, n^os^ 236, 281.

Rohlfs (Gerhard), voyageur allemand, n° 613.

Rosebery (Lord), Garde des Sceaux et Ministre des Travaux publics de Grande-Bretagne, n^os^ 610, 615.

Rotenhan (baron de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n^os^ 431, 440.

Cité : n^os^ 390, 403, 441, 448, 461, 513.

Roustan, Ministre à ashington, n^os^ 215, 230, 233.

Cité : n^os^ 226.

Rhulmann (colonel), officier français, n^os^ 363, 364, 370.

Ruiz Gomez, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n^os^ 123, 131, 133 (note).

Rustem Pacha, Gouverneur du Liban, n^os^ 37, 240.

S

Sabouroff (de), Ambassadeur de Russie à Berlin, n^os^ 160, 177, 198, 199, 204, 211, 236, 411.

Sagasta, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, jusqu'au 10 octobre 1883, n° 112 (note).

Saïd Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, n^os^ 205, 209.

Saïd Pacha, Grand Vizir de Turquie, n^os^ 8, 145, 316, 328.

Saint-Vallier (de), ancien Ambassadeur à Berlin, nos 35, 162.

Sala (comte), Secrétaire à ashington, nos 382, 428.

Salisbury (marquis de) ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 66, 241.

Salles (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Vienne, no 321.

Samuel, colonel, no 271 (note).

Sancy (commandant de), Attaché militaire à Berlin, nos 119, 266, 411, 590 (annexe), 596, 598, 600.

Cité : nos 177, 196, 204, 212, 491, 500, 590, 603, 622.

Sanford (H.-L.), membre du comité exécutif de l'Association africaine, délégué des États-Unis à la Conférence de Berlin (1884-1885), nos 215, 230, 455 483, 497.

Say (Léon), homme politique français, no 385.

Saz Caballero (colonel), officier d'ordonnance du Gouverneur de Madrid, no 266.

Schefer, Agent diplomatique et Consul général à Sofia, nos 11, 18, 28, 69, 78, 86, 87.

Cité : no 134 (note).

Schelling (de), Secrétaire d'État à la Justice d'Allemagne, no 551.

Scheurer, no 96.

Schlötzer (de), Ministre de Prusse près le Saint-Siège, nos 172, 588.

Schmidthals (de), Ministre d'Allemagne à Lisbonne, nos 492, 565, 567.

Schönborn (comtesse de), no 196.

Schouvaloff (comte Paul), commandant en chef la garde impériale russe, no 211.

Schouvaloff (comte Pierre), représentant de la Russie au Congrès de Berlin, nos 35, 211.

Schweinitz (général de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 208 (note), 408, 634.

Seinguerlet, no 96.

Semallé (vicomte de) Secrétaire de légation à Pékin, nos 129, 144, 146, 148, 150, 167, 169, 201, 221, 231, 250, 257, 287, 296, 323, 329.

Cité : nos 36 (note), 125, 190, 325 (note), 331, 333, 336, 341 (note), 368, 373, 374, 382.

Seovasso, Ministre d'Italie à Tanger, nos 280, 314.

Serpa Pimentel (de), Ministre des Affaires étrangères de Portugal, puis délégué à la Conférence de Berlin (1884-1885), no 79 (annexe).

Cité : nos 15, 218, 458, 459, 480, 483 (note), 492, 581.

Serrano, maréchal espagnol, no 181.

Serres (lieutenant-colonel), officier espagnol, no 266.

Sesmaisons (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Berlin, no 35.

Seyid Bargash Ben Saïd, Sultant de Zanzibar, nos 468, 613.

Shaw, missionnaire anglais, nos 63, 71 (note), 80, 84, 98, 104, 124, 136.

Shu-Tsin-Tchen, Ministre de Chine à Paris, nos 255 (note), 627 (note).

Sienkiewicz, Ministre à Tokio, nos 444, 487 (note).

Silva Mendes Léal (José da), Ministre de Portugal à Paris, no 54.

Simitch, Agent diplomatique et Consul général de Serbie à Sofia, nos 292 (note), 295, 299.

Simonis (abbé), membre du Reichstag, no 3.

Soboleff, général russe, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Bulgarie, nos 11, 18, 28, 69, 86.

Solmes-Sonnenwalde (comte), Ministre d'Allemagne à Madrid, no 425.

Soudeikine, gérant le consulat général de Russie, en Roumélie orientale, no 228.

Staal (de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 347, 405, 420, 526, 584, 586, 618.

Stahel, Consul général des États-Unis à Shanghaï, no 444 (annexe II).

Stanley (John Rowland, dit), explorateur anglais, no 16 (note).

Cité : nos 16, 215, 230, 248 (note), 276, 376, 455, 458, 459, 477, 483, 500, 554, 575.

Stephenson, général anglais, no 145 (note).

Stewart (colonel), officier anglais, nos 533, 546.

Stoïloff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, puis chargé de missions, nos 11, 69, 87.

Stourdza, Ministre des Affaires étrangères de Birmanie, no 34.

Straten-Ponthoz (van der), Ministre de Belgique à Berlin, no 456.

Strauch (colonel), Président de l'Association internationale africaine, nos 16 (note).

Cité : nos 252, 290, 457, 497, 545, 591, 604.

Stribing, sujet allemand, no 448.

Stumpf (Mgr), coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, no 490.

Széchényi (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 227, 236, 322 (note), 494, 497.

T

Taglioni (Marie), no 411.

Tattenbach (comte de), Chargé d'affaires d'Allemagne à Pékin, no 221.

Tchang-Pei-loun, membre du Tsong-li-Yamen, nos 201 (note), 231.

Tcheng-Ki-Tong (colonel), Attaché militaire de Chine à Berlin, nos 255, 374 (note), 590 et annexe, 596, 598, 600, 603, 617, 622.

Tecchio, Président du Sénat italien, n° 301.

Ternaux-Compans, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 132.

Cité : n°s 204, 423.

Tewfik Pacha, Khédive d'Égypte, n°s 159, 161, 185, 194, 233, 241, 311 (annexe I), 408, 421, 495, 609.

Thibaudin (général), Ministre de la Guerre, n°s 20, 285.

Thiers, ancien Président de la République, n° 3.

Thomson, Gouverneur de la Cochinchine, n° 40.

Cité : n° 45.

Timacheff, homme d'État russe, n° 199.

Tirard, Ministre des Finances, n° 526.

Tissot, Ambassadeur à Londres, n°s 1, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 17 (note), 21, 30, 41, 43.

Cité : n°s 6 (note), 49.

Tisza, Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n°s 17 (note), 27 (note), 35, 360.

Toffa, Roi de Porto-Novo, n° 297.

Tricou, Ministre à Tokio, envoyé extraordinaire à Pékin, n°s 36, 45, 49, 56, 57, 58, 65, 68, 92, 93, 97, 107, 113, 125, 126, 128.

Cité : n°s 50, 53, 70 (note), 80, 89, 106, 139.

Tseng (marquis), Ministre de Chine à Paris, accrédité aussi à Londres et à Saint-Pétersbourg, n°s 135, 140, 150 (note).

Cité : n°s 6 (note), 24 (note), 50, 53, 56, 58, 60, 68, 72, 80, 89, 92, 93, 98, 101, 102, 103, 106, 107, 125, 128, 146, 150, 154, 164, 169, 191, 250, 420, 462, 474, 476.

Tseng-Kouo-Tchüan, Gouverneur général du Liang-Kiang, (Vice-Roi de Canton et Nankin), n°s 106, 343.

Tu-Duc, Roi d'Annam, n°s 24 (note), 50, 57, 68 (note).

Tulin de la Tunisie (chevalier), Consul général d'Allemagne à Tunis, n° 120.

U

Uxkull-Gyllenbandt (baron), Ambassadeur de Russie à Rome, n° 524.

V

Valdemar, Prince de Danemark, n° 18.

Vecchi (général), chef de la mission italienne aux grandes manœuvres allemandes (1884), n° 411.

Vega de Armijo (Aguilar, marquis de la), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, (Ministre d'État), nos 48 (note), 77, 88, 119, 122.

Victoire, Princesse royale de Prusse, nos 173, 269, 411, 425, 467, 535 (annotation), 622.

Victor-Emmanuel, Prince de Naples, n° 171.

Victoria, Reine d'Angleterre, n° 560 (note).

Citée : n° 618.

Vignaud, Secrétaire de la légation des États-Unis à Paris, nos 432, 445.

Cité : nos 427 (note).

Villalba (capitaine), officier espagnol, n° 266.

Villers (commandant Berthe de), officier français, n° 40.

Vincent (colonel), chef du service des renseignements au ministère de la Guerre, n° 644 (note).

Vissière, interprète à Pékin, n° 329.

W

Waddington, Ambassadeur extraordinaire à Moscou, puis Ambassadeur à Londres, nos 35, 44, 66, 67, 71, 84, 89, 98, 100, 101, 102, 104, 124, 127, 136, 141, 154, 155, 179, 189, 190, 191, 213, 214, 217, 223, 234, 235, 258, 259, 267, 274, 277, 283, 286, 289, 291, 294, 297, 298, 302, 307, 309, 311 et annexes, 315, 317, 318, 326, 328, 339, 340, 342, 344, 345, 349, 350, 354, 418, 420, 422, 426, 430, 434, 438, 439, 442, 447 (note), 449, 454, 462, 465, 470, 474, 476, 484, 487, 499, 502, 510, 523, 525, 529, 533, 537, 541, 546, 550, 553, 555, 560, 562, 577, 584, 586, 597, 606, 610, 615, 618, 620, 621, 626, 628, 629, 630, 636, 643.

Cité : nos 78 (note), 110 (note), 186, 226, 362, 421, 447, 463, 467, 469, 507, 515, 521, 524 (note), 536, 538, 547, 548, 556, 566 (note), 578, 583, 599, 601, 602, 616, 619.

Waldeck-Rousseau, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, n° 103 (notes).

Cité : nos 20, 35, 389.

Walsham (Sir John), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 409 (note).

Cité : nos 420, 413.

Weber, Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 280.

Whitehouse (J. A.), Secrétaire de la Société des missions à Londres, n° 124.

Wilhelmine, Princesse royale des Pays-Bas, n° 622.

Wilson, n° 109 (note).

Wilson (Sir Charles), général anglais, nos 560, 577.

Windisch-Graetz (prince), chef de la mission autrichienne aux grandes manœuvres allemandes (1884), n° 411.

Windthorst, homme politique allemand, n°s 236, 551.

Wismes (baron de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n° 547.

Wladimir (Grand-Duc), n°s 44, 83.

Woermann, grand armateur de Hambourg, n° 500.

Wolseley (Lord), général anglais, commandant le corps expéditionnaire en Égypte, n°s 420, 439, 559, 577.

Wood (Sir Evelyn), général anglais, commandant en chef de l'armée égyptienne, n°s 145 (note), 194.

Worontzoff (comte), Ministre de la Maison de l'Empereur de Russie, n° 199.

Y

Young, Ministre des États-Unis, à Pékin, n° 444 (annexes I, II, III, IV).
Cité : n°s 65, 355, 432, 444.

Z

Zorn de Bulach (baron), membre du Reichstag, n°s 174, 184.

Zuylen de Nyevelt, Ministre des Pays-Bas à Paris, n° 433.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.

(1871-1914.)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier 1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).

Sous presse :

Troisième série : Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Deuxième série : Tome V (9 avril-31 décembre 1904)